Les *conſeillers d'honneur* ſont ceux qui par un titre particulier, ou par une prérogative attachée à leurs places, ont droit d'entrer dans les compagnies pour y juger, ou y avoir ſéance. Il y a des eccléſiaſtiques, des gens d'épée, qui entrent au conſeil d'état comme *conſeillers d'honneur*.

On appelle *chevaliers d'honneur*, les écuyers & ceux qui donnent la main aux reines & aux princeſſes.

Dames d'honneur, *filles d'honneur*, celles qui ont cette qualité dans leur maiſon, dans leur ſuite. *Enfans d'honneur*, les gentilhommes qui ſont élevés pages chez les grands.

Les *honneurs du louvre* ſont certains privileges affectés à quelques dignités, aux charges, particulierement à celles de duc & pair, de chancelier, *&c.* comme d'entrer au louvre en carroſſe, d'avoir le tabouret chez la reine, *&c.*

Les *honneurs de la maiſon*, *d'un repas*, ſont certaines cérémonies qu'on obſerve en recevant des viſites, en faiſant des fêtes, & qu'on rend par ſoi-même, ou par quelque perſonne à qui on en commet le ſoin, comme d'aller recevoir les perſonnes, ou les reconduire avec ſoin, de les bien placer, de leur ſervir les meilleurs morceaux, *&c.* & de faire toutes ces choſes d'une maniere agréable & polie.

Les *honneurs de ville* ſont des charges & fonctions que les bourgeois briguent pour parvenir à l'échevinage. Il a été commiſſaire des pauvres, marguillier de ſa paroiſſe, juge-conſul, quartenier, conſeiller de ville, & enfin échevin : il a paſſé par tous les *honneurs de la ville*.

Les *honneurs de l'égliſe* ſont les droits qui appartiennent aux patrons de l'égliſe & aux ſeigneurs hauts-juſticiers, comme la recommandation au prône, l'encens, l'eau-benite, la premiere part du pain-beni, *&c.*

Les *honneurs* eſt un nom qu'on donne aux principales pieces qui ſervent aux grandes cérémonies, aux ſacres des rois & des prélats, aux baptêmes, *&c* comme le crémeau, les cierges, le pain, le vin, *&c.* C'étoient tels ſeigneurs, telles dames, qui portoient les *honneurs* en une telle cérémonie.

Dans les obſeques, on préſentoit autrefois les *honneurs*, c'eſt-à-dire, l'écu, le timbre, l'épée, les gantelets, les éperons dorés, le pennon, la banniere, le cheval, *&c.*

Les *honneurs funebres* ſont les pompes & cérémonies qui ſe font aux enterremens des grands, comme tentures, herſes, oraiſons funebres, *&c.*

Les *honneurs* au jeu des cartes, ce ſont les peintures ; le roi, la dame, le valet, les matadors à l'hombre.

On appelle *point d'honneur*, en termes de Blaſon, une place dans l'écu qui eſt au milieu de l'eſpace enfermé entre le chef & la faſce, ou le lieu où on les place ordinairement. On appelle auſſi *quartier d'honneur*, le premier quartier ou canton du chef. *Voyez* POINT & ECU.

HONNEUR, *terme de commerce de lettre de change.* Faire *honneur* à une lettre de change, c'eſt l'accepter, & la payer en conſidération du tireur, quoiqu'il n'ait pas encore remis les fonds. Vous pouvez toûjours tirer ſur moi, je ferai *honneur* à vos lettres.

Faire *honneur* à une lettre de change, s'entend encore d'une autre maniere ; c'eſt quand une lettre de change ayant été proteſtée, un autre que celui ſur qui elle a été tirée, veut bien l'accepter, & la payer pour le compte du tireur ou de quelque endoſſeur. *Voyez* ENDOSSEUR, LETTRE DE CHANGE, PROTEST & TIREUR. *Diction. de commerce.* (*G*)

HONNITS-ANCAZON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbriſſeau de l'île de Madagaſcar, qui produit une fleur blanche, qui, avec ſa queuë qui eſt blanche auſſi, a plus de ſix pouces de longueur. Cette fleur a l'odeur du jaſſemin.

HONOLSTEIN, (*Géog.*) petite ville & bailliage d'Allemagne, dans l'électorat de Trèves. *Long.* 24. 40. *latit.* 49. 48. (*D. J.*)

* HONORABLE, adj. m. & f. (*Gram.*) qui honore ou qui fait honorer. Ainſi l'on dit ce titre eſt *honorable*. Il a reçû une bleſſure *honorable*. Un homme *honorable* eſt celui qui ſait faire les honneurs de ſa maiſon à ceux qui s'y préſentent, ou qu'il y invite. Notre mot *honorable* rendant fort bien l'*ingenuus* des Latins ; ainſi *honorable homme* & *homme né de parens honnêtes* étoient ſynonymes. On appelloit *honorables perſonnes* celles qui avoient paſſé par les magiſtratures. C'étoit un titre des gens de lettres, des gens de robe, des commiſſaires du châtelet, *&c.* Dans ce dernier ſens, on l'avoit rendu par *honoratus*, épithete qui déſignoit dans quelques colonies romaines les exduumvirs. Il y a dans le Blaſon des pieces de l'écu qu'on appelle *honorables* ; ce ſont les pieces principales & ordinaires qui, en leur juſte étendue, peuvent occuper le tiers du champ. Quelques-uns ne comptent parmi ces pieces que la croix, le chef, le pal, la bande, la faſce, le fautoir, le giron & l'écuſſon ; d'autres y ajoûtent la barre, la bordure & le treſcheur. On appelle un monument, une *colonne honorable*, celle qu'on a élevée en l'honneur de quelqu'un.

HONORABLE, (*Juriſprud.*) amende *honorable*. *Voyez* AMENDE.

* HONORAIRE, APPOINTEMENS, GAGES, (*Gramm. ſynonym.*) termes relatifs à une rétribution accordée pour des ſervices rendus. C'eſt la maniere dont la rétribution eſt accordée ; c'eſt la nature des ſervices rendus qui fait varier leurs acceptions. D'abord *appointemens* & *gages* ne ſe diſent qu'au pluriel, & *honoraire* ſe dit au pluriel & au ſingulier. *Gages* n'eſt d'uſage qu'à l'égard des domeſtiques, ou de ceux qui ſe louent pour des occupations ſerviles. *Appointemens* eſt relatif à tout ce qui eſt en place, depuis la commiſſion la plus petite juſqu'aux plus grands emplois. *Honoraire* a lieu pour les hommes qui enſeignent quelques ſciences, ou pour ceux à qui on a recours dans l'eſpérance d'en recevoir un conſeil ſalutaire, ou quelque autre avantage qu'on obtient ou de leur fonction, ou de leurs lumieres. Les *gages* varient d'un homme à un autre. Les *appoitemens* attachés au poſte ſont fixes, & communément les mêmes. Les *honoraires* ſe reglent entre le maître & le diſciple. La viſite & l'ordonnance du medecin, le conſeil & la conſultation de l'avocat, la meſſe & les prieres des prêtres, ſont autrement payés par les hommes opulens que par ceux d'une fortune médiocre. *Gage* marque toûjours quelque choſe de bas. *Appointement* n'a point cette idée. *Honoraire* réveille l'idée contraire. On prend pour un homme à *gage*, & l'on offenſe celui dont on marchande le ſervice ou le talent, & à qui l'on doit un *honoraire*. La paye eſt du ſoldat ; le ſalaire de l'ouvrier.

HONORAIRE, adj. de tout genre, qui s'emploie auſſi ſubſtantivement. (*Littérature.*) Il y a dans les académies qui ſe ſont formées depuis l'établiſſement de l'académie françoiſe, une claſſe d'académiciens *honoraires*. Elle eſt la premiere pour le rang, ſans être obligée de concourir au travail. Cependant il y en a toûjours pluſieurs qui ſeroient dignes d'être académiciens ordinaires, ſi, par un uſage que l'habitude ſeule empêche de trouver ridicule, leur naiſſance, leurs charges, ou leurs dignités, ne les en excluoient pas. C'eſt pourquoi l'on voit des ſavans qui, étant égaux en mérite aux académiciens ordinaires, & ſupérieurs par le rang & la naiſſance à

quelques-uns des *honoraires*, ont la délicateſſe de vouloir être diſtingués de ceux-ci, & la modeſtie de ne ſe pas compter parmi les autres; ils recherchent les places d'académiciens libres. Il y a apparence que cette claſſe abſorbera inſenſiblement celle des *honoraires*. Fontenelle, qui entendoit mieux que perſonne les véritables intérêts de ſa gloire, répondit au duc d'Orléans régent, qui lui offroit de le faire préſident perpétuel de l'académie des Sciences : *eh, monſeigneur, pourquoi voulez-vous m'empêcher de vivre avec mes pareils?*

Il n'y a point d'*honoraires* dans l'académie françoiſe; il paroît même qu'elle ne reconnoît pas pour être de la langue l'acception dont il s'agit ici, car on ne la trouve pas dans ſon dictionnaire. Quelques membres de cette compagnie firent autrefois une tentative pour y introduire une claſſe d'*honoraires*. Il falloit qu'ils ne fuſſent pas trop faits pour ce titre, puiſqu'ils en avoient tant de beſoin, & ils ne méritoient pas davantage celui d'académicien, puiſqu'il ne leur ſuffiſoit pas. Le marquis & l'abbé de Dangeau qui, à tous égards, ne pouvoient pas éviter d'être *honoraires*, ſi l'on en faiſoit, eurent aſſez d'amour propre pour s'y oppoſer. Ils s'adreſſerent directement au Roi, qui approuva leurs raiſons, & rejetta ce projet. Si l'on continue l'hiſtoire de l'académie, ce fait n'y ſera vraiſſemblablement pas oublié. La perſonne qui par ſa naiſſance & par ſes ſentimens s'intéreſſoit le plus à la mémoire de MM. de Dangeau, m'a demandé de faire mention de leur procédé pour l'académie, ſi j'en avois occaſion; je m'acquitte ici de la parole que j'ai donnée. Charlemagne, ayant formé dans ſon palais une ſociété littéraire, dont il étoit membre, voulut que dans les aſſemblées chacun prît un nom académique, & lui-même en adopta un, pour faire diſparoître tous les titres étrangers. Charles IX. qui forma auſſi une académie, dit dans les lettres patentes, *à ce que ladite académie ſoit ſuivie & honorée des plus grands, nous avons libéralement accepté & acceptons le ſurnom de protecteur & premier auditeur d'icelle.* Cet article eſt de M. DUCLOS, ſecrétaire de l'académie françoiſe.

HONORAIRE, (*Juriſprud.*) en matiere de dignités & de fonctions, a deux ſignifications différentes.

Il y a des *honoraires* ou *ad honores*, c'eſt-à-dire, qui ne rempliſſent pas toutes les fonctions, comme des conſeillers *honoraires*, des tuteurs *honoraires*. *Voyez* CONSEILLERS & TUTEURS.

Il y a auſſi des *honoraires*, c'eſt-à-dire, des officiers qui ont obtenu des lettres d'honneur pour conſerver le titre & les honneurs de leur place, quoiqu'ils ſe démettent de leur office: on n'accorde communément ces lettres qu'au bout de vingt ans; cependant quelquefois, en conſidération des ſervices & du mérite perſonnel de l'officier, on en accorde au bout d'un moindre tems.

Les *honoraires* conſervent leur rang ordinaire, excepté les chefs de compagnie, qui ne peuvent prendre que la ſeconde place. Ils n'ont point de part aux émolumens. (*A*)

* HONORER, v. act. (*Gramm.*) donner des marques de ſoûmiſſion, de reſpect, de vénération, & d'eſtime. On *honore* la mémoire des grands hommes par des éloges, par des monumens, & des cérémonies civiles. Un des préceptes du Décalogue promet une longue vie dans ce monde, à celui qui *honorera* ſon pere & ſa mere. Les dieux ne veulent point être *honorés* par la cruauté, dit M. de Fenelon.

HONORER, *en termes de Commerce de lettres de change*, ſe dit de l'acceptation & du payement qu'on en fait par conſidération pour le tireur, quoiqu'il n'en ait point encore remis les fonds. S'il vous revient quelqu'une de mes lettres de change proteſtées, je vous prie de les *honorer*, c'eſt-à-dire de les accepter. *Dictionn. de Commerce.* (*G*)

HONORIADE, ſub. fém. (*Géog. anc.*) contrée de l'Aſie mineure; elle fit long-tems partie de la Bithynie, & n'étoit pas une province particuliere avant l'empire d'Honorius, ſucceſſeur du vieux Théodoſe; mais dans la ſuite elle devint la onzieme partie du royaume du Pont, que les Romains avoient réduit en province; il en eſt parlé beaucoup dans les novelles & dans les conciles. (*D. J.*)

HONORIAQUE, ſ. m. *Honoriaci*, (*Hiſt. anc.*) nom d'une eſpece de milice ancienne qui introduiſit les Vandales, les Alains, les Sueves, *&c.* en Eſpagne.

Didyme & Vérinien, deux freres, avoient défendu à leurs propres frais, & avec beaucoup de valeur & de vigilance, les paſſages des Pyrénées contre ces barbares; mais ayant été tués, l'empereur Conſtantius mit en garniſon dans ces paſſages les *Honoriaques*, qui non-contens de les ouvrir à toutes ces nations du Nord, qui ravageoient les Gaules, ſe joignirent à eux. *Dict. de Trévoux.* (*G*)

HONORIFIQUES (DROITS) *Juriſprud.* nous avons donné ci-devant les notions générales de cette matiere au mot DROITS HONORIFIQUES; nous ajoûterons ſeulement ici par forme de ſupplément & d'explication ſur ce qui eſt dit, qu'en Bretagne le patron jouit ſeul des *droits honorifiques*, & que le ſeigneur haut-juſticier n'y participe pas. Je l'ai avancé d'après le ſentiment de M. Guyot, qui dans ſes obſervations ſur les *droits honorifiques*, a fait une diſſertation à ce ſujet, fondée ſur l'ordonnance de 1539, donnée pour la Bretagne. Mais voici le vrai ſens de cette loi, ſuivant l'uſage conſtant du Parlement de Bretagne, ainſi que me l'a obſervé M. du Parc Poulain.

Des gentilshommes prétendoient en Bretagne avoir non-ſeulement les moindres honneurs de l'Egliſe, mais auſſi *les droits honorifiques*, proprement dits; à l'égard des moindres honneurs, l'ordonnance y eſt formellement contraire, ſauf néanmoins la modification qui y fut apportée par une déclaration du Roi, du 24 Septembre de la même année, qui conſerve les poſſeſſions paſſées, & qui borne l'exécution de l'ordonnance à l'avenir.

A l'égard des grands honneurs de l'Egliſe, qui ſont les ſeuls *droits honorifiques* proprement dits, l'ordonnance de 1539, ne dit rien de ceux qui ſont ſeigneurs de l'Egliſe; elle veut que ceux qui prétendent être patrons ou fondateurs, le prouvent par titres.

Mais 1°. s'il n'y a pas de fondateur, le ſeigneur eſt réputé le fondateur, parce qu'il eſt réputé avoir donné le fonds pour le bâtiment de l'égliſe; ainſi en prouvant que l'égliſe eſt bâtie dans ſon fief, il ſatisfait pleinement à l'ordonnance de 1539, parce qu'en produiſant le titre de ſa féodalité ſur l'égliſe, il produit un titre ſuffiſant pour établir préſomptivement ſa qualité de fondateur.

2°. S'il y a un patron & fondateur qui ne ſoit pas ſeigneur de l'égliſe, il a les premiers honneurs, & le ſeigneur de l'égliſe les a après lui, comme un honneur dû à la féodalité, auquel on penſe que l'ordonnance de 1539, n'a point eu intention de donner atteinte. Cela a toûjours été ainſi décidé pendant que la réformation du domaine a duré; & c'eſt une maxime conſtante en Bretagne; c'eſt même une opininion aſſez commune dans cette province, à ce que m'aſſûre M. du Parc Poulain, mais qui ſouffre cependant des difficultés, qu'en Bretagne, lorſqu'il n'y a pas de fondateur, le ſeigneur du fief de l'égliſe a tous les honneurs, quoiqu'il ne ſoit pas haut-juſticier; M. du Parc dit qu'il a eu pluſieurs fois occaſion d'attaquer cette derniere propoſition dans

des procès, mais qu'elle n'a point été décidée. *Voyez l'ordonnance de 1539* pour la Bretagne, & *la déclaration du 24 Septembre* de la même année. (*A*)

HONOSCA, (*Géogr. anc.*) ville maritime de l'Eſpagne Tarragonoiſe, entre l'Hebre & Carthagène, ſelon Tite-Live, *liv. XXII.* Ortélius ſoupçonne que c'eſt préſentement *Villa-Joyoſa*, bourgade au royaume de Valence, dans le golfe d'Alicante. (*D. J.*)

HONSLOW, (*Géog.*) ville d'Angleterre dans la province de Middleſex.

HONTE, ſ. f. (*Morale.*) c'eſt dans une ame honnête la conſcience d'une faute qui l'avilit; c'eſt dans un homme ordinaire la crainte du blâme qu'il a mérité; c'eſt dans un homme foible la crainte de la cenſure même injuſte. Le premier ſe releve par l'exercice de la vertu; le ſecond répare ſelon les circonſtances, & le troiſieme rampe de peur de tomber. *Voyez* IGNOMINIE.

HONTEUSES, *en Anatomie*, ſe dit des parties de la génération, & de celles qui leur ſont relatives. *Voyez* GÉNÉRATION.

HONTEUSES, *arteres*, (*Angéiolog.*) les Anatomiſtes en diſtinguent trois; la *honteuſe* interne, la *honteuſe* commune ou moyenne, & la *honteuſe* externe.

La *honteuſe interne*, branche de l'hypogaſtrique, eſt ordinairement renfermée dans le petit baſſin, & ſe diſtribue à la veſſie, aux véſicules ſéminales, aux proſtates, & à quelques parties voiſines. Elle eſt beaucoup plus conſidérable dans les femmes, à cauſe de la matrice & du vagin qu'elle arroſe. Elle forme même pluſieurs contours ſur le corps de la matrice, afin qu'elle puiſſe s'étendre avec ce viſcere dans l'état de groſſeſſe. Cette artere eſt quelquefois double dans l'un & dans l'autre ſexe, mais plus ſouvent dans les femmes. Il ſe trouve auſſi pluſieurs ſujets, où cette artere vient du rameau poſtérieur dans la *honteuſe commune*, dont nous allons parler.

La *honteuſe commune*, ou *moyenne*, procede ordinairement du tronc de l'artere ſciatique, quelquefois de l'artere hypogaſtrique, ſur-tout dans la femme, & eſt toûjours ſituée derriere la tubéroſité de l'iſchium; elle ſort du petit baſſin par la grande échancrure des os des îles, marche derriere l'apophyſe épineuſe de l'iſchium, & le ligament qui le joint à l'os ſacrum. Elle rentre enſuite dans la cavité du baſſin, & fait un contour derriere l'iſchium. Cette artere jette ordinairement derriere la tubéroſité de cet os, une branche qui ſe porte à l'anus, & ſe répand principalement ſur ſon ſphincter; on la nomme alors *hémorrhoïdale externe*, qui vient auſſi quelquefois de la *honteuſe interne*.

La *honteuſe commune*, continue ſon chemin tout le long de la branche antérieure de l'iſchium, derriere le principe du corps caverneux & ſon muſcle. Parvenue vers l'arcade cartilagineuſe de l'os pubis, elle perce le ligament ſuſpenſoire pour ſe terminer ſur le dos de la verge; elle donne dans ce trajet des rameaux au dartos, au bulbe de l'urethre, aux corps caverneux, & aux autres parties de la verge. Quelquefois auſſi l'artere qui marche ſur le dos du penis, vient de l'obturatrice; car les jeux de la nature ſont ici fort communs. La *honteuſe commune* ſuit dans le ſexe la même route, & ſe perd à-peu-près de la même maniere ſur le corps du clitoris; ſes principaux rameaux ſe diſtribuent au corps & aux jambes du clitoris, au plexus rétiforme, aux muſcles conſtricteurs, & à quelques parties de la vulve.

La *honteuſe externe* n'eſt guere moins conſidérable que les deux autres *honteuſes* dont nous venons de parler. Elle naît de la crurale, environ deux pouces au-deſſous du ligament inguinal, & ſe porte tranſverſalement vers les parties de la génération, dont elle arroſe les tégumens, en communiquant avec la *honteuſe commune*. (*D. J.*)

HOOGSTRATE, (*Géog.*) petite ville des Pays-Bas, dans le Brabant hollandois, au quartier d'Anvers, avec titre de comté. Elle eſt à 6 lieues N. E. d'Anvers, 3 S. O. de Breda. *Long.* 22. *16. latit.* 51. 25.

Cette ville eſt la patrie du Dominicain Jacques Hoogſtraten, inquiſiteur général en Allemagne, au commencement du xvj. ſiecle; ſon nom s'eſt conſervé dans l'Hiſtoire, pour la violence avec laquelle il exerça ſa charge, & par ſes injuſtes procédures contre le ſavant Reuchlin, un des premiers qui ſe ſoit appliqué à l'étude de la langue hébraïque. Hoogſtraten ſurprit de Maximilien un édit pour brûler tous les livres des Juifs, qui furent trop heureux d'obtenir la ſuſpenſion de l'édit. L'empereur qui n'avoit pas oſé le refuſer à Hoogſtraten, demanda l'avis des univerſités d'Allemagne, avec celui de Reuchlin. Cet habile homme opina ſincerement, qu'il ne convenoit pas de brûler tous les livres de ce peuple, dont pluſieurs étoient utiles, mais ſeulement ceux qui attaquoient directement la Religion Chrétienne; il ſoûtint ſon opinion dans un livre intitulé, le *Miroir oculaire*: Hoogſtraten fulmina contre le livre & l'auteur. Le procès fut évoqué à Rome, & la faculté de Théologie de Paris déclara le 2 Août 1514, que le *Miroir oculaire* devoit être jetté au feu, & l'auteur ſuſpect d'héréſie, contraint à ſe rétracter. (*D. J.*)

HOORN, *ou* HORN, (*Géog.*) ville des Provinces-Unies, dans la Weſttriſe, avec un aſſez bon port. Quoiqu'Amſterdam lui ait enlevé une partie de ſon commerce, elle ne laiſſe pas de faire encore un grand trafic: c'eſt dans ſes pâturages que l'on engraiſſe les bœufs qui viennent du Dannemarck & du Holſtein. *Hoorn* commença à être bâtie vers l'an 1300; elle eſt ſur le bord occidental du Zuiderzée, à 2 lieues N. d'Edam, 5 N. E. d'Amſterdam. *Long.* 22. 30. *lat.* 52. 38. 45.

Junius (*Hadrien*) né à *Hoorn* le premier Juillet 1511, a été un des plus ſavans hommes de ſon tems; il perdit ſa bibliotheque & tous ſes manuſcrits dans le pillage de Harlem par les Eſpagnols en 1573; le regret qu'il en eut hâta ſa mort, qui arriva le 16 Juillet 1575. Ses principaux ouvrages ſont, un *Nomenclator* en huit langues; une traduction d'Eunapius, de *Vitis Sophiſtarum*; une Deſcription de la Hollande, ſous le titre de *Batavia*, & des Miſcellanes intitulés, *Animadverſorum, lib. VI.* Gruter les a inſérés dans ſon tréſor critique. (*D. J.*)

HOOZEN, ſub. m. (*Phyſ.*) eſt le nom que les Hollandois donnent aux trombes qu'on obſerve en mer. *Voyez* TROMBE. (*O*)

* HOPITAL, ſ. m. (*Gramm. Morale & Politiq.*) ce mot ne ſignifioit autrefois qu'*hôtellerie*: les *hôpitaux* étoient des maiſons publiques où les voyageurs étrangers recevoient les ſecours de l'hoſpitalité. Il n'y a plus de ces maiſons; ce ſont aujourd'hui des lieux où des pauvres de toute eſpece ſe réfugient, & où ils ſont bien ou mal pourvus des choſes néceſſaires aux beſoins urgens de la vie.

Dans les premiers tems de l'Egliſe, l'évêque étoit chargé du ſoin immédiat des pauvres de ſon diocèſe. Lorſque les eccléſiaſtiques eurent des rentes aſſûrées, on en aſſigna le quart aux pauvres, & l'on fonda les maiſons de piété que nous appellons *hôpitaux*. *Voyez les articles* DIXMES, CLERGÉ.

Ces maiſons étoient gouvernées, même pour le temporel, par des prêtres & des diacres, ſous l'inſpection de l'évêque. *Voyez* EVÊQUE, DIACRE.

Elles furent enſuite dotées par des particuliers, & elles eurent des revenus; mais dans le relâchement de la diſcipline, les clercs qui en poſſédoient

l'adminiſtration, les convertirent en bénéfices. Ce fut pour remédier à cet abus, que le concile de Vienne transféra l'adminiſtration des *hôpitaux* à des laïcs, qui prêteroient ſerment & rendroient compte à l'ordinaire, & le concile de Trente a confirmé ce decret. *Voyez* ÉCONOME.

Nous n'entrerons point dans le détail hiſtorique des différens *hôpitaux ;* nous y ſubſtituerons quelques vûes générales ſur la maniere de rendre ces établiſſemens dignes de leur fin.

Il ſeroit beaucoup plus important de travailler à prévenir la miſere, qu'à multiplier des aſiles aux miſérables.

Un moyen sûr d'augmenter les revenus préſens des *hôpitaux*, ce ſeroit de diminuer le nombre des pauvres.

Par-tout où un travail modéré ſuffira pour ſubvenir aux beſoins de la vie, & où un peu d'économie dans l'âge robuſte préparera à l'homme prudent une reſſource dans l'âge des infirmités, il y aura peu de pauvres.

Il ne doit y avoir de pauvres dans un état bien gouverné, que des hommes qui naiſſent dans l'indigence, ou qui y tombent par accident.

Je ne puis mettre au nombre des pauvres, ces pareſſeux jeunes & vigoureux, qui trouvant dans notre charité mal-entendue des ſecours plus faciles & plus conſidérables que ceux qu'ils ſe procureroient par le travail, rempliſſent nos rues, nos temples, nos grands chemins, nos bourgs, nos villes & nos campagnes. Il ne peut y avoir de cette vermine que dans un état où la valeur des hommes eſt inconnue.

Rendre la condition des mendians de profeſſion & des vrais pauvres égale en les confondant dans les mêmes maiſons, c'eſt oublier qu'on a des terres incultes à défricher, des colonies à peupler, des manufactures à ſoûtenir, des travaux publics à continuer.

S'il n'y a dans une ſociété d'aſiles que pour les vrais pauvres, il eſt conforme à la Religion, à la raiſon, à l'humanité, & à la ſaine politique, qu'ils y ſoient le mieux qu'il eſt poſſible.

Il ne faut pas que les *hôpitaux* ſoient des lieux redoutables aux malheureux, mais que le gouvernement ſoit redoutable aux fainéans.

Entre les vrais pauvres, les uns ſont ſains, les autres malades.

Il n'y a aucun inconvénient à ce que les habitations des pauvres ſains ſoient dans les villes ; il y a, ce me ſemble, pluſieurs raiſons qui demandent que celles des pauvres malades ſoient éloignées de la demeure des hommes ſains.

Un *hôpital* de malades eſt un édifice où l'architecture doit ſubordonner ſon art aux vûes du medecin : confondre les malades dans un même lieu, c'eſt les détruire les uns par les autres.

Il faut ſans doute des *hôpitaux* par-tout ; mais ne faudroit-il pas qu'ils fuſſent tous liés par une correſpondance générale ?

Si les aumônes avoient un reſervoir général, d'où elles ſe diſtribuaſſent dans toute l'étendue d'un royaume, on dirigeroit ces eaux ſalutaires par-tout où l'incendie ſeroit le plus violent.

Une diſette ſubite, une épidémie, multiplient tout-à-coup les pauvres d'une province ; pourquoi ne tranfereroit-on pas le ſuperflu habituel ou momentané d'un *hôpital* à un autre ?

Qu'on écoute ceux qui ſe récrieront contre ce projet, & l'on verra que ce ſont la plûpart des hommes horribles qui boivent le ſang du pauvre, & qui trouvent leur avantage particulier dans le deſordre général.

Le ſouverain eſt le pere de tous ſes ſujets ; pourquoi ne ſeroit-il pas le caiſſier général de ſes pauvres ſujets ?

C'eſt à lui à ramener à l'utilité générale, les vûes étroites des fondateurs particuliers. *Voyez l'article* FONDATION.

Le fond des pauvres eſt ſi ſacré, que ce ſeroit blaſphémer contre l'autorité royale, que d'imaginer qu'il fût jamais diverti, même dans les beſoins extrêmes de l'état.

Y a-t-il rien de plus abſurde qu'un *hôpital* s'endette, tandis qu'un autre s'enrichit ? Que ſeroit-ce s'ils étoient tous pillés ?

Il y a tant de bureaux formés, & même aſſez inutilement ; comment celui-ci dont l'utilité ſeroit ſi grande, ſeroit-il impoſſible ? La plus grande difficulté qu'on y trouveroit peut-être, ce ſeroit de découvrir les revenus de tous les *hôpitaux*. Ils ſont cependant bien connus de ceux qui les adminiſtrent.

Si l'on publioit un état exact des revenus de tous les *hôpitaux*, avec des liſtes périodiques de la dépenſe & de la recette, on connoîtroit le rapport des ſecours & des beſoins ; & ce ſeroit avoir trop mauvaiſe opinion des hommes, que de croire que ce fût ſans effet : la commiſération nous eſt naturelle.

Nous n'entrerons point ici dans l'examen critique de l'adminiſtration de nos *hôpitaux ;* on peut conſulter là-deſſus les différens mémoires que M. de Chamouſſet a publiés ſous le titre de *vûes d'un citoyen ;* & l'on y verra que des malades qui entrent à l'hôtel-Dieu, il en périt un quart, tandis qu'on n'en perd qu'un huitieme à la Charité, un neuvieme & même un quatorzieme dans d'autres *hôpitaux :* d'où vient cette différence effrayante ? *Voyez les articles* HÔTEL-DIEU *&* CHARITÉ.

HÔPITAL MILITAIRE, c'eſt un *hôpital* établi par le Roi pour recevoir les officiers & les ſoldats malades ou bleſſés qui doivent y trouver tous les ſecours néceſſaires, & qui les y trouveroient effectivement, ſi les reglemens faits à ce ſujet, étoient exactement obſervés.

Il y a un grand nombre de ces *hôpitaux* en France ; ils ſont ſous la direction du miniſtre de la guerre, qui nomme aux places de medecins & de chirurgiens que le Roi y entretient.

Il y a des entrepreneurs pour la fourniture des ſubſiſtances ; des commiſſaires ordonnateurs pour veiller à ce que ces entrepreneurs fourniſſent aux troupes ce qu'ils ſont obligés de fournir, & que les alimens ſoient bons ; il y a auſſi des inſpecteurs de ces *hôpitaux*, *&c.*

Lorſque les armées ſont en campagne, il y a un *hôpital* à la ſuite de l'armée. Celui qui la ſuit dans tous ſes mouvemens eſt appellé par cette raiſon, *l'hôpital ambulant.* (*Q*)

HÔPITAL, (*Marine.*) c'eſt un vaiſſeau deſtiné pour mettre les malades, à la ſuite d'une armée navale ou eſcadre compoſée de dix vaiſſeaux, afin de les retirer des vaiſſeaux où leur nombre pourroit embarraſſer le ſervice, & les ſoigner plus particulierement. L'ordonnance de la Marine de 1689 dit que le bâtiment choiſi pour ſervir d'*hôpital* ſera ſous la direction de l'intendant de l'armée, ou du commiſſaire prépoſé à la ſuite de l'eſcadre.

Le bâtiment choiſi pour ſervir d'*hôpital* doit être garni de tous les agrès néceſſaires à la navigation. Il faut que les ponts en ſoient hauts & les ſabords bien ouverts, que les cables ſe virent ſur le ſecond pont, & que l'entre-deux ponts ſoit libre, afin que l'on y puiſſe placer plus commodément les lits deſtinés pour les malades. (*Z*)

HOPLITE, ſub. f. (*Hiſt. nat. Lithol.*) nom par lequel les anciens naturaliſtes déſignoient des pierres luiſantes comme une armure polie, & de la couleur du cuivre jaune, telles que ſont nos pyrites, quel-

ques cornes d'ammon pyritiſées à la ſurface, &c.

HOPLITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) nom que l'on donnoit à ceux qui dans les jeux olympiques & les autres combats ſacrés couroient armés. *Voyez* JEU. Ce mot eſt grec, ὁπλίτης, formé d'ὅπλον, *armure*.

Un des beaux ouvrages du fameux Parrhaſius étoit un tableau qui repréſentoit deux *hoplites*, dont l'un couroit & ſembloit ſuer à groſſes gouttes, & l'autre mettoit bas les armes & ſembloit tout eſſouflé. Pline, *lib. XXXV. cap. x.* & Paſchal, *de coronis, liv. VI. chap. xiv. Dict. de Trévoux.*

HOPLITODROMES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) on appelloit ainſi les athletes qui couroient armés dans les jeux olympiques, & dont les armes étoient au-moins le caſque, le bouclier, & les bottines. Pauſanias, *lib. II. des éliaques, cap. x.* dit que de ſon tems on voyoit encore à Olympie la ſtatue d'un *hoplitodrome*. Elle portoit, dit-il, un bouclier tout ſemblable aux nôtres; elle avoit un caſque ſur la tête & des bottines aux piés. Théagenes leur donne auſſi la cuiraſſe, mais légere. La courſe des *hoplitodromes* avoit toûjours fait partie des jeux néméens; mais ils ne furent admis aux olympiques que dans la ſoixante-cinquieme olympiade, & ce fut Damarete qui remporta le premier prix. Cinq olympiades après ils eurent entrée aux jeux pythiques, & Timenete fut le premier qui ſe diſtingua par la vîteſſe de ſa courſe. Pindare fait auſſi mention de ces coureurs armés, & l'on en conjecture qu'ils avoient place aux jeux iſthmiques. Dans la ſuite, les Eléens, ſelon Pauſanias, retrancherent de leurs jeux cette ſorte de courſe, & les autres Grecs en firent autant. *Mém. de l'acad. tom. III.* (*G*)

HOPLOMAQUES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) étoient des eſpeces de gladiateurs qui combattoient armés de pié en cap, ou du-moins du caſque & de la cuiraſſe.

Ce mot eſt compoſé de deux autres mots grecs, ὅπλον, *armes*; & μαχομαι, *je combats*. *Dictionn. de Trévoux.* (*G*)

HOQUET, ſ. m. (*Médec.*) λυγμος, *ſingultus*; c'eſt une ſorte de léſion de fonction, qui eſt de la nature des affections convulſives; elle conſiſte donc dans une contraction ſubite & plus ou moins répétée des membranes muſculaires de l'œſophage qui ſe raccourcit par cet effet & ſoûleve l'eſtomac & le diaphragme; tandis que celui-ci entrant en même tems en convulſion, opere une prompte & courte inſpiration, avec une ſorte de vibration ſonore des cordes vocales, ſe porte par conſéquent en en-bas avec effort violent, & comprime d'autant plus fortement l'eſtomac qu'il couvre, que celui-ci eſt plus tiré en en-haut par le raccourciſſement de l'œſophage: en ſorte qu'il ſe fait là des mouvemens oppoſés, qui tendent à rapprocher & à éloigner les deux extrémités de ce conduit; entant que l'orifice ſupérieur de l'eſtomac auquel il ſe termine, & le haut de la gorge, deviennent comme les deux points fixes de l'œſophage tiraillé douloureuſement dans toute ſon étendue, qui éprouve d'une maniere ſimultanée un raccourciſſement dans toutes ſes membranes, par ſa contraction convulſive, & une violente tenſion en ſens contraire de toutes ces mêmes membranes, par la dépreſſion de l'eſtomac qu'opere la contraction du diaphragme.

Le *hoquet* n'eſt donc autre choſe qu'un mouvement convulſif de l'œſophage & du diaphragme, qui ſe fait en même tems dans ces deux organes, avec une prompte inſpiration courte & ſonore.

La cauſe efficiente du *hoquet* eſt moins connue que ſes effets, qui ſont très-ſenſibles & très-manifeſtes, ſelon l'expoſition qui vient d'en être faite. Mais dans quelque cas que ce ſoit, on ne peut le regarder que comme un effort de la nature, qui tend à faire ceſſer une irritation produite dans quelque partie du diaphragme, ou dans l'orifice ſupérieur de l'eſtomac, qui donne lieu à l'action combinée des fibres muſculaires, dont les ſecouſſes peuvent détacher ou expulſer la matiere irritante. *Voyez* EFFORT.

Le *hoquet* eſt à l'eſtomac ou au diaphragme ce qu'eſt l'éternument par rapport à la membrane pituitaire, la toux pour les voies de l'air dans les poûmons, le ténesme pour le boyau rectum, &c. *Voyez* ETERNUMENT, TOUX, TÉNESME.

Cet effort de la nature dans le *hoquet* peut être ſymptomatique ou critique, ſelon que la cauſe irritante eſt de nature à pouvoir être emportée ou non: mais il dépend toûjours d'une irritation dans quelques-uns des organes principalement affectés; & il doit être attribué eſſentiellement à celle du diaphragme, qu'il ſoit affecté immédiatement ou par communication.

L'irritation peut être produite dans l'eſtomac par la trop grande quantité d'alimens, qui diſtend douloureuſement les parois de ce viſcere, ſur-tout à ſon orifice ſupérieur, lorſque le reſte de ſes tuniques ont aſſez de force pour réſiſter à la diſtenſion qu'ils éprouvent. L'irritation de l'eſtomac peut auſſi être l'effet de l'acrimonie des matieres qui y ſont contenues, ou de celles des médicamens évacuans d'une nature trop violente; des poiſons qui dépouillent les tuniques nerveuſes du glu naturel, de la mucoſité dont elles ſont enduites, & les expoſent à des impreſſions trop fortes; ou de l'action méchanique du cartilage xiphoïde enfoncé; ou de toute autre qui peut avoir rapport à celle-ci.

La cauſe irritante peut auſſi être appliquée aux parties nerveuſes du diaphragme, par une ſuite de l'inflammation, de l'engorgement de ce muſcle, ou par un dépôt, une métaſtaſe d'humeurs acres dans ſa ſubſtance, c'eſt-à-dire dans le tiſſu cellulaire qui pénetre dans l'interſtice de ſes fibres, ou entre les membranes dont il eſt comme tapiſſé, ou par extenſion de l'inflammation du foie, de l'eſtomac, & de l'irritation de ce dernier.

Un grand nombre d'obſervations concernant les différentes cauſes qui donnent lieu au *hoquet*, ne laiſſent pas douter que le diaphragme ne ſoit l'organe qui eſt principalement mis en jeu dans cette léſion de fonctions; tant lorſqu'il eſt affecté immédiatement, que lorſqu'il ne l'eſt que par communication. Ce qui le prouve d'une maniere convaincante, c'eſt que l'on peut contrefaire le *hoquet* à volonté; ce qui ne peut avoir lieu qu'autant qu'il eſt l'effet d'un mouvement muſculaire que l'on peut exciter volontairement. Mais il n'eſt pas moins vrai que l'eſtomac eſt le plus ſouvent le ſiége de l'irritation qui ſe communique aiſément au diaphragme, ſur-tout lorſque c'eſt l'orifice ſupérieur, c'eſt-à-dire le cardia, qui eſt principalement affecté; d'autant plus que ces deux parties reçoivent des nerfs de la même diſtribution, qui eſt celle de la huitieme paire.

Les enfans éprouvent aſſez fréquemment le *hoquet* à cauſe de l'irritabilité du genre nerveux, qui eſt plus grande dans le bas âge que dans les adultes, & de la diſpoſition qu'ils ont à ce que les alimens contractent une acrimonie acide dans leur eſtomac. Les remedes délayans, adouciſſans, les abſorbans, de légers purgatifs, peuvent ſuffire pour emporter la cauſe du *hoquet* dans ces différens cas, ou le changement de nourrice, s'il y a lieu de ſoupçonner la mauvaiſe qualité du lait.

Pour trouver un grand nombre d'obſervations ſur les différentes cauſes du *hoquet* & ſur des cauſes ſingulieres rares de cet accident, il faut conſulter les œuvres de Marcel Donat, *hiſt. mirab. lib. II.* celles de Skenkius, *obſerv. lib. III.* Bartholin, *obſerv. cent. 2.* fait mention d'un *hoquet* entr'autres, qui n'avoit pas diſcontinué pendant quatre ans.

Le *hoquet* qui ſurvient dans les maladies aiguës eſt toûjours un ſigne fâcheux ; dans les fievres ardentes, dans les fievres malignes, il eſt le plus ſouvent l'avant-coureur de la mort. Il eſt toûjours très-funeſte, lorſqu'il eſt cauſé par les vices du diaphragme, ſur-tout lorſque c'eſt par communication de l'inflammation du foie. Il eſt fort à craindre pour les ſuites, lorſqu'il ſurvient dans la paſſion iliaque, dans les violentes coliques, dans les hernies, & après les grandes hémorrhagies, les évacuations exceſſives de toute eſpece ; parce que dans tous ces cas il annonce des attaques de convulſions, qui ſont preſque toûjours un très-mauvais ſymptome. *Voyez* SPASME.

La maniere de traiter le *hoquet* doit être réglée ſelon la nature de ſa cauſe connue ; lorſqu'il dépend de quelque irritation légere dans l'eſtomac, occaſionnée par la trop grande quantité d'alimens, ou par leur dégénération en matieres acrimonieuſes, le lavage, comme l'eau ſeule froide ou chaude, qui favoriſe le paſſage des alimens dans les inteſtins, qui aide l'eſtomac à ſe vuider des matieres qui pechent par leur quantité ou par leur qualité, en les détrempant, en les entraînant, en émouſſant leur activité, ſuffit pour faire ceſſer le *hoquet*, qui eſt très-ſouvent d'un caractere ſi benin, qu'il ne dure que quelques momens, & ne peut pas être regardé comme un ſymptome morbifique ; enſorte qu'il ne demande aucun traitement, parce que la nature ſe ſuffit à elle-même, par les ſecouſſes convulſives en quoi il conſiſte, pour faire ceſſer ce qui produit l'irritation. L'éternument ſpontané ou excité à deſſein, délivre ſouvent du *hoquet*, par la même raiſon.

Mais ſi ſa cauſe eſt plus rébelle & qu'il fatigue beaucoup, lorſqu'il ne peut être attribué qu'à la quantité ou à la qualité des matieres qui ſont dans l'eſtomac, on eſt ſouvent obligé d'avoir recours aux vomitifs ou aux purgatifs, pour les évacuer & faire ceſſer par ce moyen l'impreſſion irritante, dans les cas où le lavage, les boiſſons adouciſſantes comme le petit-lait, les huiles douces priſes pures, ou que l'on rend miſcibles avec beaucoup d'eau. *Voyez* HUILE. Les émulſions & tiſannes émulſionnées, antiſpaſmodiques, ou tous autres ſecours de cette nature, qui ſont très-bien indiqués, ont été employés ſans le ſuccès deſiré.

S'il y a lieu de juger que le *hoquet* dépend de quelque affection ſpaſmodique de l'eſtomac ou de quelqu'autre partie voiſine du diaphragme, ou que le diaphragme lui-même ſoit atteint d'une pareille affection, les juleps, les émulſions hypnotiques, les narcotiques, ſont alors les remedes convenables. Le laitage, les mucilagineux, les huileux, ſont employés utilement pour corriger le mauvais effet des matieres acres, corroſives, des poiſons qui ont dépouillé de ſa mucoſité, de ſon enduit naturel la ſurface interne des tuniques de l'eſtomac, & l'ont rendu trop irritable. *Voyez* POISON. Les cordiaux, toniques, aſtringens, comme la thériaque, le diaſcordium, le kinna, la diete analeptique, ſont indiqués lorſque le *hoquet* ſurvient après une évacuation trop conſidérable, telle qu'une hémorrhagie, une diarrhée, *&c.*

Mais s'il doit être attribué à quelque diſpoſition inflammatoire des organes affectés dans ce cas, ou des parties voiſines, on doit le combattre par les moyens indiqués, c'eſt-à-dire par les ſaignées, & en général par le traitement anti-phlogiſtique avec les nitreux. Le *hoquet* eſt alors du nombre des ſymptomes que produit l'inflammation de l'eſtomac, du foie, ou du diaphragme. *Voyez* ESTOMAC, FOIE, *&c.* INFLAMMATION.

Enfin, ſi le *hoquet* dépend d'une cauſe mécanique qui irrite l'eſtomac ou le diaphragme, comme l'enfoncement du cartilage xiphoïde de quelque côté, l'effet ne ceſſe pas que l'on n'ait corrigé la cauſe par les moyens indiqués ſelon les regles de l'art, on travaille en conſéquence à relever le cartilage par des emplâtres, des ventouſes, des crochets, *&c.* (*Voyez* XIPHOÏDE), & on calme l'irritation par la ſaignée & les autres moyens appropriés déjà mentionnés. On corrige le vice des côtes par la réduction de la luxation ou de la fracture. *Voy.* CÔTÉ, RÉDUCTION, LUXATION, FRACTURE.

HOQUETONS, ſ. m. (*Gram. Hiſt. mod.*) cavaliers qui ſervoient ſous le grand-prevôt. Il ſe dit auſſi de la caſaque dont ils étoient vêtus.

HORAIRE, adj. (*Aſtronomie.*) ſe dit de ce qui a rapport aux heures. *Voyez* HEURE.

Mouvement horaire diurne de la terre eſt l'arc que décrit un point de la circonférence de la terre dans l'eſpace d'une heure.

Il eſt à-peu-près de 15 degrés ; car la terre fait ſa révolution de 360 degrés en un jour, & la 24^e^ partie de 360 eſt 15. Cependant, comme tous les jours ne ſont pas exactement égaux, & que le tems de la révolution de la terre autour de ſon axe ne fait pas exactement ce que nous appellons *jour*, ou l'intervalle d'un midi au ſuivant, à cauſe du mouvement annuel de la terre dans ſon orbite, on ne peut pas dire à la rigueur que le mouvement *horaire* de la terre ſoit toûjours de 15 degrés. *Voyez* ÉQUATION DU TEMS. (*O*)

Cercles horaires, ſont douze grands cercles qui diviſent l'équateur en 24 parties égales pour les 24 heures du jour naturel.

Ces grands cercles paſſent par les poles du monde, & ſont par conſéquent autant de méridiens, ils font entr'eux des angles de 15 degrés chacun ; c'eſt le nombre de degrés que la terre fait par heure dans ſon mouvement diurne. Chaque *cercle horaire* comprend deux demi-cercles qui marquent la même heure, mais différemment : car ſi le demi-cercle *horaire* ſupérieur marque 11 heures du matin, le demi-cercle inférieur marquera 11 heures du ſoir, & ainſi des autres. Le ſoleil paſſe ainſi deux fois par jour ces mêmes cercles, & les 24 heures ſont compoſées de ſorte qu'il y en a 12 comptées depuis minuit juſqu'à midi, qui donnent les heures du matin, & 12 depuis midi juſqu'à minuit qui donnent les heures du ſoir. Ces cercles ſont propres à ceux qui commencent à compter les heures au méridien, comme les aſtronomes, les François & preſque toutes les nations de l'Europe ; ſavoir les aſtronomes à midi, & les autres à minuit.

Pour les Babyloniens & les Italiens, ils commencent à les compter de l'horiſon les premiers au lever du ſoleil, les autres à ſon coucher. Pour avoir l'intelligence des *cercles horaires* qui déterminent ces heures (& qu'on nomme *cercles horaires babyloniques* ou *italiques*, afin de les diſtinguer des premiers, appellés *cercles horaires aſtronomiques*), il faut concevoir deux cercles paralleles à l'équateur qui touchent l'horiſon ſans le couper, & dont l'un eſt le plus grand de tous ceux qui paroiſſent toûjours, l'autre le plus grand de ceux qui ſont toûjours cachés. On imaginera enſuite que ces cercles ſont diviſés en 24 parties égales, commençant du méridien qui eſt le point où le parallele touche l'horiſon, & qu'on faſſe paſſer par chaque point de cette diviſion & chaque point de celle de l'équateur faite par les *cercles horaires* précédens d'autres grands cercles, du nombre deſquels eſt l'horiſon, dont la partie orientale eſt pour la 24^e^ heure babylonienne, & la parti occidentale pour la 24^e^ heure italique. Or ces derniers cercles déterminent les heures babyloniennes & italiques, telles qu'on les voit décrites dans quelques cadrans. Bion, *uſage des globes.*

Les *lignes horaires* ſont les lignes qui marquent les

les heures ſur un cadran. Ces lignes ſont les communes ſections des *cercles horaires* & du plan du cadran, entre leſquelles la principale eſt la ligne méridienne, qui eſt la commune ſection du plan du cadran & du méridien. *Voyez* CADRAN, GNOMONIQUE, *&c.* (*O*)

HORCUS LAPIS, (*Hiſt. nat.*) c'eſt, ſuivant quelques auteurs, une pierre noire, qui s'écraſe aiſément, & qui eſt, ſuivant eux, propre à ſouder l'argent & les métaux; on l'appelloit auſſi *Catemia*.

HORDE, ſ. f. *terme de Géographie*, qui ſe dit de ces troupes de peuples errans, comme Arabes & Tartares, qui n'ont point de villes ni d'habitation aſſûrée; mais qui courent l'Aſie & l'Afrique, & demeurent ſur des chariots & ſous des tentes, pour changer de demeure quand ils ont conſommé toutes les denrées que le pays produit. Ainſi vivoient les anciens Scythes, dont Horace dit dans une de ſes odes:

Scythæ, quorum plauſtra vagas
Rite trahunt domos.

Horde eſt un mot tartare, qui ſignifie *multitude*.

C'eſt proprement le nom que les Tartares qui habitent au-delà du Wolga, dans les royaumes d'Aſtracan & de Bulgarie, donnent à leurs bourgs. *Voyez* VILLAGE.

Une *horde* eſt un compoſé de cinquante ou ſoixante tentes rangées en rond, & qui laiſſent une place vuide au milieu. Les habitans de chaque *horde* forment communément une compagnie de gens de guerre, dont le plus ancien eſt ordinairement le capitaine, & dépend du général ou prince de toute la nation. *Chambers.* (*G*)

HORDICALES *ou* HORDICIDIES, ſ. f. plur. (*Antiq. rom.*) *hordicalia* dans Varron, & *hordicidia* dans Feſtus, fête qu'on célébroit à Rome le 15 Avril, en l'honneur de la terre, à laquelle on immoloit trente vaches pleines, à cauſe des trente curies de Rome, & chaque curie fourniſſoit la ſienne. On ſacrifioit la plus grande partie de ces victimes dans le temple de Jupiter Capitolin; le pontife y préſida d'abord, enſuite cet honneur tomba en partage à la plus âgée des veſtales.

Une grande famine arrivée ſous le regne de Numa, lui donna lieu d'inſtituer cette fête. Ce prince étant allé conſulter l'oracle de Faune, ſur le moyen de faire ceſſer ce terrible fléau, eut réponſe en ſonge, qu'il falloit ſacrifier une géniſſe prête à mettre bas; il obéit, & la terre reprit ſa fertilité.

Hordicidies, vient de *horda*, pleine; & de *cædo*, j'immole; *horda*, s'eſt dit pour *forda*; & ces fêtes s'appellent auſſi *fordicales* ou *fordicidies*. (*D. J.*)

HOREB, (*Géog.*) aujourd'hui *Mélani*, montagne d'Aſie dans l'Arabie pétrée, ſi près du mont Sinaï, qu'*Horeb* & Sinaï ne ſemblent former que deux côteaux d'une même montagne, ce qui fait que l'Ecriture les prend ſouvent l'un pour l'autre. Sinaï eſt à l'E, & *Horeb* à l'O. de ſorte qu'au lever du ſoleil, il eſt couvert de l'ombre de Sinaï, étant bien moins élevé; ce mont eſt fameux dans le vieux Teſtament; au pied de l'*Horeb* eſt le monaſtere de Saint-Sauveur, bâti par Juſtinien, où réſide un évêque grec, & des religieux qui ſuivent la regle de ſaint Baſile; il y a deux ou trois belles ſources & quantité d'arbres fruitiers. (*D. J.*)

HORÉES, ſ. f. pl. (*Antiq. greq.*) ſacrifices ſolemnels, conſiſtant en fruits de la terre que l'on offroit au commencement du printems, de l'été & de l'hiver, afin d'obtenir des dieux une année douce & tempérée. Ces ſacrifices, ſelon Meurſius, étoient offerts aux déeſſes appellées Ὧραι, les *heures*, qui, au nombre de trois, ouvroient les portes du ciel, gouvernoient les ſaiſons, & avoient en conſéquence des temples chez les Athéniens; *voyez* HEURES, & *voyez* auſſi Potter, *Archæol. Græc. l. II. c. xx. t. I. p. 439.* (*D. J.*)

HORI, (*Géog.*) ville de Bohême, dans le cercle de Bechin: on y trouve une mine d'argent. Il y a encore une ville de même nom, dans la Laponie ruſſienne.

HORIGUELA, (*Géog.*) ville d'Eſpagne, au royaume de Valence, avec un évêché.

HORIN, (*Géog.*) riviere de Pologne, dans la province de Volhinie, qui a ſa ſource dans la province de Luſuc, & qui ſe jette dans la riviere de Pzripice.

HORISON, ſ. m. (*Aſtron. & Géog.*) grand cercle de la ſphere qui la diviſe en deux parties ou hémiſpheres, dont l'un eſt ſupérieur & viſible, & l'autre inférieur & inviſible. *Voyez* CERCLE & HÉMISPHERE.

Ce mot eſt purement grec, & ſignifie à la lettre *finiſſant* ou *bornant* la vûe, du verbe ὁρίζω, *termino*, *definio*, je limite, je borne; auſſi l'appelle-t-on en latin *finitor*. *Voyez* FINITEUR.

L'*horiſon*, vrai ou aſtronomique, que l'on nomme auſſi *horiſon* rationnel, ou même abſolument *horiſon*, eſt un grand cercle dont le plan paſſe par le centre de la terre, & qui a pour pole le zénith & le nadir. Il diviſe la ſphere en deux parties égales ou hémiſpheres.

Tel eſt le cercle repréſenté par *H R*, (*Pl. aſtron. fig. 52.*) dont les poles ſont le zénith *Z*, & le nadir *N*; d'où il ſuit que les divers points de l'*horiſon* ſont éloignés de 90 deg. du zénith & du nadir. *Voyez* ZÉNITH & NADIR.

Le méridien & les cercles verticaux coupent l'*horiſon* rationnel à angle droit & en deux parties égales. *Voyez* MÉRIDIEN & CERCLE VERTICAL.

L'*horiſon* viſuel eſt un petit cercle de la ſphere, comme *H R*, qui ſépare la partie viſible de la ſphere de l'inviſible.

Il a pour pole le zénith & le nadir, ce qui fait qu'il eſt parallele à l'*horiſon* rationnel. Il eſt auſſi coupé à angles droits, & en deux parties égales par les cercles verticaux.

L'*horiſon* viſuel ſe diviſe en oriental & en occidental.

L'*horiſon* oriental eſt cette partie de l'*horiſon*, où les corps céleſtes paroiſſent ſe lever. *Voyez* LEVER.

L'*horiſon* occidental eſt la partie de l'*horiſon*, où les aſtres paroiſſent ſe coucher. *Voyez* COUCHER.

Il eſt viſible que l'*horiſon* oriental & occidental changent ſelon la diſtance de l'aſtre au zénith, &, ſelon ſa diſtance de l'équateur. Car les points de l'*horiſon* oriental & de l'occidental ſont ceux où l'*horiſon* eſt coupé par le cercle parallele à l'équateur que l'aſtre décrit; ainſi on voit que ces points doivent changer, ſelon que ce cercle eſt plus ou moins éloigné de l'équateur, & ſitué plus ou moins obliquement par rapport au zénith.

Horiſon, en *terme de Géographie*, eſt un cercle qui raſe la ſurface de la terre, & qui ſépare la partie viſible de la terre & des cieux, de celle qui eſt inviſible. *Voyez* TERRE.

La hauteur ou l'élévation de quelque point que ce ſoit de la ſphere, c'eſt l'arc d'un cercle vertical, compris entre ce point & l'*horiſon* ſenſible. *Voyez* HAUTEUR & ÉLÉVATION.

On l'appelle *horiſon ſenſible*, pour le diſtinguer de l'*horiſon* rationnel, qui paſſe par le centre de la terre, comme nous l'avons déja obſervé; car nous devons rapporter tous les phénomenes céleſtes à une ſurface ſphérique qui ait pour centre celui de la terre, & non le lieu qu'occupe l'œil. Il eſt vrai que ces deux *horiſons* étant continués juſqu'aux étoiles fixes ſe confondent enſemble, & qu'ainſi la terre comparée à la ſphere des étoiles fixes n'étant qu'un

point, il doit s'en ſuivre que des cercles qui ne ſeront diſtans relativement aux étoiles que d'un intervalle qui differe à peine d'un point imperceptible, doivent être regardés comme ne faiſant qu'un ſeul & même cercle ; mais il n'en eſt pas de même par rapport à la lune & aux planetes les plus proches de la terre : c'eſt pourquoi la diſtinction des deux *horiſons* eſt néceſſaire à cet égard.

On entend quelquefois par *horiſon ſenſible* un cercle qui détermine la portion de la ſurface de la terre, que nous pouvons découvrir de nos yeux ; on l'appelle auſſi *horiſon phyſique*.

On dit, dans ce ſens, un *horiſon* borné, un *horiſon* étendu. Pour trouver l'étendue de l'*horiſon*, ou juſqu'à quel point la vûe d'un homme peut s'étendre, en ſuppoſant la terre un globe ſans inégalités & tel que la vûe ne puiſſe être arrêtée par aucune éminence étrangere, il ne faut que ſavoir les regles ordinaires de la Trigonométrie & le calcul des triangles rectangles. Suppoſons, par exemple, que *AHB* (*Pl. géograph. fig. 8.*) ſoit un grand cercle du globe terreſtre, *C* ſon centre, *HC* ſon rayon, & *E* la hauteur de l'œil ; il eſt évident que la partie viſible de la ſurface de la terre eſt terminée du côté de *H* par le rayon *EH*, qui touche la terre en *H*. Ainſi, puiſque *HE* eſt une tangente, il s'enſuit que l'angle *H* ſera droit : on connoît donc *HC* qui eſt le rayon de la terre, & dont on a la valeur en toiſes ou en piés, *CE* eſt la même longueur *HC*, à laquelle on ajoûte la hauteur de l'œil, & *EHC* l'angle droit oppoſé.

Ces trois parties connues, il eſt aiſé maintenant de trouver toutes les autres parties du triangle. Voici d'abord la proportion qu'il faut faire pour trouver l'angle *C*, & enſuite le côté *HE*.

Comme le côté *CE* eſt au ſinus de l'angle droit *H*, de même le côté *HC* eſt au ſinus de l'angle *E*, dont la valeur étant retranchée de 90 deg. donnera celle de l'angle *C*. On dira enſuite : comme le ſinus de l'angle *E* eſt à ſon côté oppoſé *HC*, ou bien comme le ſinus de l'angle *H* eſt à ſon côté oppoſé *CE*, de même le ſinus de l'angle *C* eſt au ſinus *EH*, qui eſt l'*horiſon* viſible que l'on cherche. *Wolf* & *Chambers*. (*E*)

HORISON, *en Peinture*, eſt la ligne qui termine ſur le ciel, tous les lointains aquatiques ou terreſtres, de façon qu'elle les diſtingue du ciel, où ils ſemblent néanmoins toucher.

HORISONTAL, adj. (*Aſtron.*) qui eſt de niveau ou parallele à l'*horiſon*, qui n'eſt point incliné ſur l'*horiſon*. *Voyez* HORISON.

On dit plan *horiſontal*, ligne *horiſontale*, diſtance *horiſontale*, &c.

Cadran horiſontal eſt celui qui eſt décrit ſur un plan parallele à l'*horiſon*, & dont le ſtyle eſt élevé ſuivant l'élévation du pole du lieu où il eſt conſtruit.

Ces ſortes de cadrans ſont les plus ſimples & les plus aiſés à décrire. *Voyez* CADRAN.

Ligne horiſontale en perſpective, eſt une ligne droite tirée du point de vûe parallelement à l'*horiſon*, ou l'interſection du plan du tableau & du plan *horiſontal*.

Parallaxe horiſontale. *Voyez* PARALLAXE.

Plan horiſontal, eſt celui qui eſt parallele à l'horiſon du lieu. *Voyez* PLAN.

Tout l'objet du nivellement eſt de voir ſi deux points ſont un plan *horiſontal*, ou de combien ils s'en écartent. *Voyez* NIVELLEMENT.

Plan horiſontal en Perſpective, eſt un plan parallele à l'horiſon qui paſſe par l'œil, & coupe le plan du tableau à angles droits.

Projection horiſontale. *Voyez* CARTE & PROJECTION.

Réfraction horiſontale. *Voyez* RÉFRACTION. *Chambers*. (*E*)

HORKI, (*Géog.*) ville de Lithuanie, dans le palatinat de Meizlau, ſur le Dnieper.

* HORLOGE, ſ. m. (*Art méchan.*) machine qui, par un mouvement uniforme quelconque dont les parties ſe peuvent meſurer, indique les parties du tems qui ſont écoulées. Ainſi tout l'art de l'Horlogerie n'eſt autre choſe que l'application du tems à l'eſpace.

Les hommes ont ſenti de bonne heure l'utilité de cet art ; *voyez* dans *les articles ſuivans*, les progrès qu'il a faits depuis les premiers tems juſqu'à nos jours.

HORLOGE *à eau*, (*Littérat.*) l'*horloge à eau*, autrement nommée *clepſydre*, étoit chez les anciens un vaſe qui ſervoit à meſurer le tems par l'écoulement d'une certaine quantité d'eau ; *voyez* au *mot* CLEPSYDRE, ce qui regarde la conſtruction de ces vaſes, & la difficulté de déterminer avec exactitude la vîteſſe du fluide qui ſort par le trou des clepſydres ; nous ne conſidérons ici ce ſujet que du côté de la littérature.

Elle diſtingue deux *horloges à eau*, l'ancienne, & la nouvelle inventée par Ctéſibius ; cette derniere étoit une machine hydraulique que l'eau mettoit en action, & qui marquoit par ſes mouvemens les différentes heures du jour. La premiere, ſuivant la deſcription d'Athénée, n'étoit autre choſe qu'un vaſe avec une eſpece de tuyau étroit, percé d'une petite ouverture, par où découloit goutte à goutte l'eau qu'on y avoit verſée. C'eſt-là cette clepſydre fameuſe, à laquelle les orateurs & les hiſtoriens font ſi ſouvent alluſion par tant d'expreſſions allégoriques, que Harpocration compoſa un livre exprès, pour en donner l'intelligence.

On meſuroit, nous dit-il, par ces ſortes d'*horloges à eau* le tems des combats des plus habiles orateurs ; de-là vient cette phraſe, qu'un fréquent uſage fit paſſer en proverbe : *Qu'il parle dans mon eau*, c'eſt-à-dire, *pendant le tems qui m'eſt deſtiné*, ἐν τῷ ἐμοῦ ὕδατι διεξάτω ; vivre de ce qu'on retiroit des déclamations, dont le tems ſe limitoit par l'écoulement de la clepſydre, s'appelloit τὸν κλεψύδραν μετέχειν.

En effet, comme on avoit coûtume de verſer trois parts d'eau égales dans le vaſe, une pour l'accuſateur, l'autre pour l'accuſé, & la troiſieme pour le juge ; cette coûtume fit naître les expreſſions uſitées qu'on trouve dans Eſchine, πρῶτον, δεύτερον, τρίτον ὕδωρ, *premiere, ſeconde, troiſieme eau*. Auſſi voyoit-on une fontaine dans le barreau d'Athènes deſtinée à ce ſeul uſage, & gardée par un lion d'airain, ſur lequel s'aſſeyoit celui qui avoit l'emploi de diſtribuer l'eau dans le vaſe pour le jugement des procès. Il y avoit en même tems un inſpecteur choiſi par le ſort, pour prendre garde que l'eau fût également diſtribuée, ainſi que Pollux le rapporte.

Platon conſidérant les bornes qu'on mettoit aux plaidoyeries des avocats par cette diſtribution d'eau limitée, n'a pu s'empêcher de dire que les orateurs étoient eſclaves, au lieu que les philoſophes étoient libres, parce que ceux-ci s'étendoient dans leurs diſcours ſans aucune gêne, tandis que ceux-là étoient contraints par pluſieurs entraves, & ſur-tout par l'écoulement de l'eau d'une miſerable clepſydre qui les forçoit à ſe taire, καταπείγει γὰρ ὕδωρ ῥέον.

Cependant l'uſage du barreau d'Athènes paſſa dans celui de Rome ſans aucune altération. On trouve dans pluſieurs endroits des œuvres de Cicéron, *aqua mihi hæret*, *aquam perdere*. Pline déclamant contre la précipitation avec laquelle les juges de ſon ſiecle décidoient des plus grandes affaires ; après avoir dit que leurs peres n'en uſoient pas

ainſi, ajoûte ironiquement : « Pour nous, qui nous » expliquons plus nettement, qui concevons plus » vîte, qui jugeons plus équitablement, nous expé- » dions les affaires en moins d'heures, *paucioribus* » *clepſydris*, qu'ils ne mettoient de jours à les en- » tendre ».

On ſait en effet qu'on obligeoit l'orateur de ſuivre la loi, & qu'on ne lui laiſſoit pas le tems de prononcer un diſcours, qui étoit le fruit de pluſieurs veilles : *in actione aqua deficit*, dit Quintilien. Quand les juges doubloient par extraordinaire le tems qui devoit être accordé par la loi, c'étoit *clepſydras clepſydris addere*.

On obſervoit ſeulement de ſuſpendre l'écoulement de l'eau pendant la lecture des pieces qui ne faiſoient pas le corps du diſcours, comme la dépoſition des témoins, le texte d'une loi, la teneur d'un décret ; c'étoit-là *aquam ſuſtinere*.

Ce ſoin de mettre l'eau dans l'*horloge*, ou de l'arrêter, regardoit un miniſtere inférieur, & les perſonnes qui l'exerçoient, étoient d'un caractere aſſez mépriſable. Souvent emportés par une haine particuliere ou corrompus par des préſens, ils avoient l'art de faire couler l'eau plus promptement : alors dès qu'elle étoit écoulée, un ſergent en avertiſſoit, & l'orateur étoit contraint de s'arrêter : s'il en uſoit autrement, celui qui devoit parler après lui, avoit droit de l'interrompre, & de lui dire : *Il ne t'eſt pas permis de puiſer dans mon eau ;* de-là ces expreſſions proverbiales, *parler en ſon eau, avoir la meſure d'eau*, pour ſignifier *être borné* & *aſſujetti* à un tems fixe.

Mais, malgré la ſévérité de la loi, la faveur ou la haine amenerent inſenſiblement beaucoup d'injuſtices. Cicéron n'obtint qu'une demi-heure pour la défenſe de Rabirius, & les accuſateurs de Milon eurent deux heures pour l'attaquer. Enfin il arriva que l'*horloge d'eau* ne s'arrêta plus que pour les gens ſans crédit.

D'ailleurs on avoit imaginé toutes ſortes de ruſes pour accélérer ou retarder l'écoulement de l'eau, ſoit en employant des eaux plus ou moins épaiſſes, ſoit en détachant, ou en ajoûtant de la cire à la capacité du verre.

Les *horloges à eau*, dont nous venons de parler, étoient encore d'uſage à l'armée, pour diviſer les veilles aux ſentinelles, comme on peut le recueillir des anciens auteurs tactiques : pluſieurs peuples s'en ſervoient auſſi, pour marquer les heures du jour & de la nuit ; témoin ce que dit Céſar dans ſa deſcription de l'Angleterre, qu'il avoit obſervé par leurs *horloges d'eau*, que les nuits y étoient plus courtes que dans les Gaules. (*D. J.*)

HORLOGE à *rouages*, à *reſſorts*, à *contrepoids*, à *ſonnerie*, (*Hiſt. de l'Horlog.*) ce ſont là tout autant de machines automates inventées pour meſurer le tems. De ſonger à le fixer, ſeroit un deſſein extravagant ; mais, dit M. l'Abbé Saillier, marquer les momens de ſa fuite, compter les parties par leſquelles il nous échappe, c'eſt un fruit de la ſagacité de l'homme, & une découverte qui ayant eu la grace de la nouveauté, conſerve encore la beauté de l'invention, jointe à ſon utilité reconnue ; cette découverte eſt celle des *horloges* en général.

Nous avons fait l'article hiſtorique des *horloges* à eau ; pour ce qui regarde les *horloges* à ſable, *voyez* SABLE. De cette maniere il nous reſte ſeulement à parler de celles à rouages, à reſſorts, à contrepoids, & à ſonnerie ; comme elles ſuccéderent aux premieres, leur hiſtoire nous intéreſſe de plus près. Voici ce que j'en ai recueilli, particuliérement d'un mémoire de M. Falconet, inſéré dans le recueil de l'académie des Inſcriptions.

Après que Ctéſibius, qui fleuriſſoit vers l'an 613 de Rome, eut imaginé la machine hydraulique des *horloges* à eau, on trouva le ſecret d'en faire à rouage ſur le même modele, & ces nouvelles *horloges* prirent une grande faveur ; Trimalcion en avoit une dans ſa ſalle à manger. Cette invention néanmoins ne ſe perfectionna point ; car pendant plus de ſept ſiecles, il n'eſt parlé d'aucune *horloge* remarquable. Nous ne connoiſſons de nom que celles de Boëce & de Caſſiodore. On ſait que Caſſiodore avoit lui-même du goût pour la méchanique ; l'hiſtoire rapporte que s'étant retiré ſur ſes vieux jours dans un monaſtere de la Calabre, il s'y amuſoit à faire des *horloges à rouages*, des cadrans & des lampes perpétuelles.

Mais la barbarie enveloppa ſi bien tous les arts dans l'oubli, que lorſque deux cens ans après, le pape Paul I. envoya vers l'an 760, une *horloge à rouage* à Pepin le Bref, cette machine paſſa pour une choſe unique dans le monde.

Vers l'an 807, le calife Aaron Raſchild, ſi connu par ſon amour pour les ſciences & les arts, ayant contracté une étroite amitié avec Charlemagne, lui fit entr'autres préſens, celui d'une *horloge*, dont nos hiſtoriens parlent avec admiration, & qui étoit vraiſſemblablement dans le goût de celle du Pape Paul I. Ce n'étoit pas du-moins une *horloge* ſonnante, car il n'y en avoit point de telle du tems de Charlemagne, & dans toutes les villes de ſon empire ; il n'y en eut même que vers le milieu du xiv. ſiecle. De-là vient l'ancienne coûtume qui ſe conſerve en Allemagne, en Suiſſe, en Hollande, en Flandres & en Angleterre, d'entretenir des hommes qui avertiſſent de l'heure pendant la nuit.

Les Italiens à qui l'on doit la renaiſſance de toutes les ſciences & de tous les arts, imiterent auſſi les premiers les *horloges à roues* du pape Paul & du calife des Abaſſides. Cette gloire appartient à Pacificus, archidiacre de Vérone, excellent méchanicien, mort en 846. Il n'eſt donc pas vrai, pour le dire en paſſant, que Gerbert qui mourut ſur le ſiege pontifical en 1003, ſoit l'inventeur des *horloges à roues*, comme quelques-uns l'ont avancé ; en effet, outre que la prétendue *horloge* de Gerbert n'étoit qu'un cadran ſolaire, les roues étoient employées dans les *horloges* dont nous venons de parler, qui quoique vraies clepſydres au fond, devenoient *horloges* automates par le moyen des roues.

Dans le xiv. ſiecle, parut à Londres l'*horloge* de Walingford, Bénédictin anglois, mort en 1325, & elle fit beaucoup de bruit dans ſon pays ; mais bientôt après, l'on vit à Padoue celle de Jacques de Dondis, la merveille de ſon tems ; il nous ſera facile de faire connoître au lecteur cette merveille, en tranſcrivant ici ce qu'en dit un témoin oculaire, le ſieur de Mézieres, dans ſon ſonge du vieux pélerin. D'ailleurs, c'eſt un morceau aſſez curieux pour l'hiſtoire de l'ancienne horlogerie ; le voici mot pour mot.

« Il eſt à ſavoir que en Italie, y a aujourd'huy » ung homme en Philoſophie, en Medecine & en » Aſtronomie, en ſon degré ſingulier & ſolempnel, » par commune renommée ſur tous les autres excel- » lent ès deſſus trois ſciences, de la cité de Pade. Son » ſournom eſt perdu, & eſt appellé *maiſtre Jehan des* » *Orloges*, lequel demeure à préſent avec le comte » de Vertus, duquel pour ſcience treble (*triple*) il a » chacun an de gaiges & de bienfaits, deux mille » flourins, ou environ. Cetuy maiſtre Jehan des *Or-* » *loges*, a fait dans ſon tems grands œuvres & ſo- » lempnelles, ès trois ſciences deſſus touchiées, qui » par les grands clercs d'Italie, d'Allemaigne & de » Hongrie, ſont autoriſées, & en grant réputation, » entre leſquels œuvres, il a fait un grant inſtrument » par aucuns appellé *eſpere* (*ſphere*) ou *orloge* du mou- » vement du ciel, auquel inſtrument, ſont tous les » mouvemens des ſignes & des planetes, avec leurs

» cercles & épiſticules (apparemment épicycles), & » différences par multiplication des roes ſans nom- » bre, avec toutes leurs parties, & a chacune pla- » nete en ladite eſpere, particuliérement ſon mou- » vement.

» Par telle nuit on peut voir clairement en quel » ſigne & degré les planetes ſont, & étoiles ſolemp- » nelles du ciel. Et eſt faite ſi ſoubtilement cette eſ- » pere, que nonobſtant la multitude des roes, qui » ne ſe pourroient nombrer bonnement, ſans défaire » l'inſtrument; tout le mouvement d'icelle eſt gou- » verné par un tout ſeul contrepoids, qui eſt ſi grant » merveille, que les ſolempnels Aſtronomiens de » loingtaines régions viennent viſiter à grant révé- » rence ledit maiſtre Jehan, & l'œuvre de ſes mains; » & dient tous les grant clercs d'Aſtronomie, de Phi- » loſophie & de Medecine, qu'il n'eſt mémoire » d'homme, par eſcript ne autrement, que en ce » monde, ait fait ſi ſoubtil, ne ſi ſoulempnel inſtru- » ment du mouvement du ciel, comme l'*orloge* de- » ſuſdit; l'entendement ſoubtil dudit maiſtre Jehan, » il, de ſes propres mains, forgea ladite *orloge*, toute » de laiton & de cuivre, ſans aide de nulle autre » perſonne, & ne fit autre choſe en ſeize ans tout » entiers, ſi comme de ce a été informé l'écrivain » de ceſtuy livre, qui a eu grant amiſtié audit maiſ- » tre Jehan.

Ce récit ſimplifié en deux mots, nous apprend que l'*horloge* de Jacques de Dondis, né à Padoue, marquoit outre les heures, le cours annuel du ſoleil ſuivant les douze ſignes du zodiaque, avec le cours des planetes. Cette *horloge* merveilleuſe, qui fut placée ſur la tour du palais de Padoue en 1344, valut à ſon auteur & à tous ſes deſcendans, le ſurnom de *Horologius*, qui dans la ſuite prit la place du nom même. Cette famille ſubſiſte encore avec honneur en deux branches, l'une aggrégée au corps des Patriciens, & l'autre décorée du titre de marquis.

L'*horloge* de Dondis excita l'émulation des ouvriers dans toute l'Europe; on ne vit plus que des *horloges* à roues, à contrepoids & à ſonnerie, en Allemagne, en France & ailleurs. L'*horloge* de Courtray fut une de celles qui fut le plus célébrée; Philippe le Hardi duc de Bourgogne, la fit démonter en 1363, & emporter par charrois à Dijon, où il la fit remonter. C'eſt l'ouvrage le plus beau, dit Froiſſart, qu'on pût trouver deçà ni delà la mer; entre les pieces ſingulieres de cette *horloge*, décrite par le même auteur, il y avoit vingt-quatre brochettes, qui devoient apparemment ſervir à faire ſonner les heures, ou du-moins à les indiquer.

La France ne fut pas moins curieuſe que les autres pays, à ſe procurer des *horloges* à la nouvelle mode. Paris montra l'exemple par celle du palais qui eſt la premiere groſſe *horloge* que la capitale du royaume ait poſſédée. Elle fut faite par Henri de Vic, que Charles V. fit venir d'Allemagne; il aſſigna ſix ſols pariſis à cet ouvrier, & lui donna ſon logement dans la tour, ſur laquelle l'*horloge* fut placée en 1370. L'*horloge* du château de Montargis fut faite vers l'an 1380 par Jean Jouvence.

Mais Nuremberg, ville où les ouvriers ſe ſont toujours ſignalés par une adreſſe induſtrieuſe, ſe diſtingua ſinguliérement par la variété de méchanique qu'elle mit dans les *horloges* de ſa façon, Pontus de Thyard, mort évêque de Châlons, rapporte en avoir vû où les heures de chaque jour & de chaque nuit, de quelque durée que fuſſent l'une & l'autre, y étoient ſéparément diviſées en douze parties égales. M. Fardoit, mort il y a environ quarante-cinq ans, a renouvellé de nos jours cette invention. Il a fait une *horloge* où le cadran marque deux fois douze heures, ſéparément ſur deux eſpeces d'éventails, dont les branches de l'un s'écartent, à proportion que celles de l'autre ſe rapprochent, l'une & l'autre alternativement ſelon la durée des heures qui ſuit celle des jours & des nuits; cette *horloge* étoit dans le cabinet de M. d'Onſembray mort en 1754.

On juge bien que l'Horlogerie ne tomba pas en Italie: l'*horloge* de Dondis, qui y avoit été tant admirée, excita l'émulation d'un habile ouvrier, qui en 1402 en fit une à Pavie preſque toute ſemblable, & fort promptement, ſous la protection de Jean Galéas Viſconti.

Dans le tems de Louis XI. c'eſt-à-dire ſur le déclin du xv. ſiecle, il falloit qu'il y eût des *horloges portatifs à ſonnerie*. Un gentilhomme ruiné par le jeu, étant entré dans la chambre de ce prince, prit ſon *horloge*, & la mit dans ſa manche, où elle ſonna: Louis XI. dit du Verſdier, non-ſeulement lui pardonna le vol, mais lui donna généreuſement l'*horloge*. Carovagius ſur la fin du même ſiecle, fit un réveil pour André Alciat, lequel réveil ſonnoit l'heure marquee, & du même coup battoit le fuſil, & alluмoit une bougie.

Vers le milieu du xvj. ſiecle, la méchanique des groſſes *horloges* s'étendit, & ſe perfectionna par-tout. Henri II. fit faire celle d'Anet, qui fut admirée. Celle de Strasbourg, achevée en 1573, ſoutient encore aujourd'hui ſa premiere réputation, & paſſe pour une des plus merveilleuſes de l'Europe, comme celle de Lyon paſſe pour la plus belle de France. L'*horloge* de Lyon fut conſtruite par Nicolas Lippius de Baſle, en 1598, rétablie & augmentée en 1660, par Guillaume Nourriſſon, habile horloger lyonnois.

Derham fait une mention très-honorable de l'*horloge* de la cathédrale de Limden en Suede, laquelle, ſelon la deſcription qu'en donne le docteur Heylin, n'eſt point inférieure à celle de Strasbourg. En un mot, on ne peut douter qu'il n'y ait dans diverſes villes de l'Europe, beaucoup d'*horloges* de ces derniers ſiecles, d'une ſtructure très-curieuſe.

Il paroît même qu'on n'a pas tardé d'exécuter en petit des *horloges* merveilleuſes. Pancirolle aſſure que de ſon tems, c'eſt-à-dire ſur la fin du xv. ſiecle, l'on exécutoit de telles *horloges* de la groſſeur d'une amande, que l'on pouvoit porter au col. Un nommé Myrmécide ſe diſtingua dans ce genre de travail; ces derniers ſiecles ont eu leurs Myrmécides; mais toutes ces petites machines, qui prouvent l'adreſſe & l'induſtrie de l'ouvrier, ne ſont ni de durée, ni d'un goût éclairé, parce que le violent frottement des pieces qui les compoſent, augmente à proportion de l'augmentation des ſurfaces qui ſuit leur petiteſſe. (*D. J.*)

*HORLOGE, (*Machin.*) quoique ce terme s'entende en général de toute machine, qui par l'engrainement de ſes roues ſert à meſurer ou à indiquer les différentes parties du tems; il ſe dit cependant plus particuliérement de celles que l'on place dans les clochers des égliſes, des châteaux, dans les ſalles & ſur les eſcaliers, & qu'on appelle *horloges à pié* ou *de chambre*.

Dans les commencemens on les appella *cadrans nocturnes*, pour les diſtinguer des cadrans ſolaires.

Quoique ces meſures du tems aient toujours été en ſe perfectionnant depuis le tems de leur invention, elles étoient encore fort imparfaites vers le milieu du ſiecle paſſé. Mais dès que Huyghens eut imaginé ou perfectionné la maniere de ſubſtituer la pendule au balancier, on les vit dans peu de tems parvenir à un degré de juſteſſe qu'on n'auroit oſé eſpérer ſans cette heureuſe découverte. *Voyez l'article* HORLOGERIE.

Une *horloge*, comme on l'a dit, étant une machine qui doit avoir un mouvement égal & d'une aſſez grande durée pour pouvoir meſurer le tems, on voit qu'il faut d'abord produire du mouvement, & le dé-

terminer enſuite à être égal. Il doit donc y avoir, 1°. une force motrice, 2°. un enchaînement de parties qui détermine l'égalité du mouvement ; d'où il ſuit qu'une *horloge* a toujours un poids ou un reſſort pour produire du mouvement, & des roues & un échappement pour le modifier ; c'eſt cette partie d'une *horloge* que l'artiſte appelle le *mouvement*. Il donne aux autres qui ſervent à ſonner ou à répéter les heures, les noms de *ſonnerie, répétition, &c. Voyez les articles* SONNERIE, MOUVEMENT, RÉPÉTITION, *&c.*

Deſcription des groſſes horloges, ou horloges de clochers. Depuis le tems de leur invention, la conſtruction générale a été toujours la même juſqu'aux environs de 1732, que M. Leroi pere inventa les *horloges* horiſontales, qui ſont inconteſtablement préférables aux autres.

Nous avons repréſenté dans nos planches une groſſe *horloge* horizontale vue par-deſſus. La cage, qui eſt une eſpece de rectangle, eſt compoſée des barres *AB*, *BC*, *CD*, *DA*, qui ſont retenues enſemble par des clavettes. Ces barres ſont poſées ſur le champ, afin qu'elles aient plus de forces. *FE* eſt une autre barre poſée dans le même ſens, & qui ſert à porter les pivots de la ſonnerie & du mouvement. Le rectangle *EFCD* contient le mouvement, *R* eſt la grande roue ; *G* le rouleau ſur lequel s'enveloppe la corde qui porte le poids. Ce rouleau porte un cliquet *q*, qui s'engage dans les croiſées de la grande roue de façon que le rouleau peut bien tourner de *G* en *X* ſous la grande roue ; mais de *G* en *P* il ne le peut pas. *H* eſt la ſeconde roue ; *I* la roue de rencontre, & *KF* la verge des palettes à laquelle le pendule eſt attaché ; mais qu'on ne peut voir ici à cauſe que l'on voit l'*horloge* en deſſus. Ainſi ſuppoſant que le poids *P* entraîne le rouleau, il fera tourner la grande roue qui fera tourner la ſeconde roue, ainſi de ſuite juſqu'à la roue de rencontre qui les tourneroit avec toute la vîteſſe qui lui eſt imprimée par le poids, ſi cette vîteſſe n'étoit retardée & modifiée par le pendule que la roue de rencontre eſt obligée de faire vibrer en agiſſant ſur les palettes *K*. On voit par là, qu'ici le poids *P* produit le mouvement, & que l'action du pendule ſur la roue de rencontre au moyen des palettes *KK* le modifient. Les nombres des roues & des pignons ſont 80 à la grande roue ; 10 au pignon de la ſeconde roue, qui eſt de 72 ; 8 au pignon de la roue de rencontre, qui a 25 dents. Comme la grande roue doit faire un tour par heure, il eſt facile de voir qu'en conſéquence de ces nombres la pendule battera les ſecondes. *Voyez* là-deſſus *les articles* NOMBRE, VIBRATION, ÉCHAPPEMENT, PENDULE, *&c.*

Dans cette *horloge*, il y a, comme on voit, trois roues au mouvement ; mais comme le nombre des roues eſt toûjours deſavantageux, à cauſe que, multipliant les frottemens de l'*horloge*, elles en augmentent les inégalités ; il s'en ſuit que lorſqu'on le peut, il eſt toûjours avantageux de diminuer leur nombre, & qu'il ſeroit mieux dans ce cas-ci de n'avoir que deux roues : par-là on gagneroit deux avantages ; car, on diminueroit non-ſeulement les frottemens, mais on auroit encore un pendule plus long, pendule qui a toûjours plus de puiſſance régulatrice. C'eſt ainſi que dans l'*horloge* exécutée ſous les yeux de mon pere pour le ſéminaire des miſſions étrangeres, on n'a mis que deux roues avec un pendule, dont chaque vibration eſt de deux ſecondes.

Le remontoir eſt formé par la lanterne *N*, qui engrene les dents de la roue *O* adaptée ſur le rouleau ; ainſi au moyen de la manivelle 20, on remonte le poids.

La ſonnerie eſt contenue dans le rectangle *ADEF* ; *S*, *Z* & *Y* ſont la grande roue, le rouleau & la lanterne du remontoir, qui ſont conſtruits de même que dans le mouvement, excepté cependant que la grande roue *a* des chevilles au nombre de 9, qui ſervent à lever la baſcule du marteau ; 12 eſt la ſeconde roue, 21 eſt le pignon du volant, & 18, 19 le volant ; 6, 5, 9 eſt la baſcule du marteau, dont la partie 9, comme on peut le voir dans *la tige*, s'avance ſur les chevilles ; *r* 9 *a* eſt la premiere détente mobile dans les points *c* & *b* : cette détente a une partie *a*, qui doit s'avancer deſſous la partie 3, 21 du volant. *SUT* ♁ eſt la ſeconde détente, dont la partie ♁ ou le compteur entre dans les entailles du chaperon. La cheville *u* ſur la tige du pignon du volant forme l'arrêt de la ſonnerie ; lorſque la premiere détente *r* 9 *a* eſt levée par la roue de cadran, elle éleve au moyen de la partie *S* la détente *ST*, & la dégage de la cheville *u* ; mais, dans le même moment, le volant eſt arrêté par la partie 21, 3, qui rencontre la partie *a* de la premiere détente, de ſorte que la ſonnerie ne peut partir que lorſque cette détente n'étant plus ſoûtenue par la cheville de la roue de cadran, elle tombe & dégage le pignon du volant. Les nombres ſont 81 à la grande roue, 9 à la lanterne, dans laquelle elle engrene. Quant à la ſeconde roue & au pignon du volant, leur nombre eſt indéterminé. *Voyez* là-deſſus *l'article* SONNERIE. La roue de compte a 90 ; le pignon, dans lequel elle engrene, fixé ſur l'extrémité de l'arbre de la grande roue *a* 9 ; de façon qu'un tour du chaperon équivaut à 90 coups de marteau, nombre de coups qu'une *horloge* doit ſonner dans 12 heures, lorſqu'elle ſonne les demies. *Voyez* l'*article* SONNERIE.

Les groſſes *horloges* anciennes ne different point eſſentiellement de celle-ci quant aux roues du mouvement, de la ſonnerie, au volant & aux détentes, *&c.* mais elles en different beaucoup à l'égard de la cage & de la maniere dont les roues y ſont placées. Cette cage eſt compoſée d'onze pieces ; ſavoir, de cinq montans, de quatre piliers, & de deux rectangles, l'un ſupérieur, l'autre inférieur, ſemblables à-peu-près à celui de l'*horloge* que nous venons de décrire ; chaque rectangle eſt ajuſté & retenu avec les piliers de la même façon que les barres *BC*, *AD*, avec les barres *CD*, *AB*, ils ont chacun au milieu une traverſe comme *EF*, qui ſert à affermir le montant du milieu. Deux autres montans ſont placés au milieu des petits côtés des rectangles, de ſorte que ces trois montans ſont ſur la même ligne, & vis-à-vis les uns des autres : ils ſervent à ſoûtenir les roues de la ſonnerie & du mouvement. Le quatrieme montant eſt placé ſur l'un des deux côtés des rectangles ; ſon uſage eſt de ſoûtenir la roue de compte, & le pignon qui la fait tourner. Le cinquieme montant eſt oppoſé à celui qui porte la roue de compte, & ſert à porter la roue de cadran ou l'étoile qui la doit faire tourner. Il ſuit de cette diſpoſition des montans dans les groſſes *horloges* ordinaires, que les roues du mouvement & de la ſonnerie ne peuvent être placées autrement que dans la même verticale, ou à-peu-près, d'où il arrive que le frottement produit par le poids ſur l'axe de la grande roue, eſt beaucoup plus grand qu'il ne pourroit l'être ; inconvénient qui ne ſubſiſte point dans l'*horloge* de M. le Roy, & qui eſt d'autant plus conſidérable que la grande roue eſt obligée de faire un tour par heure, pour faire détendre la ſonnerie. Pour bien comprendre la raiſon de ceci, imaginez qu'il y ait une puiſſance en *P*, qui tende à faire tourner la grande roue, & que la roue *H* dans le pignon de laquelle elle engrene, au lieu de ſe mouvoir, ſoit arrêtée fixément ; il eſt clair que l'on peut ſuppoſer que le fuſeau *e* ſur lequel la dent porte, eſt le point d'appui de la grande roue, & qu'étant entraînée en en-bas par la puiſſance *P*, ſon pivot en conſéquence

de cette action appuie sur la parois de son trou avec une certaine force : or, pour estimer cette force, on peut regarder la distance entre le point *e* & l'axe de la grande roue comme un levier de la troisieme espece, dont le point d'appui comme *e* est à un bout, le poids ou la résistance à l'autre, & la puissance comme *P* au milieu ; mais on sait que dans un levier de cette espece la puissance est toûjours plus grande que le poids : donc la pression du pivot sur son trou occasionnée par la puissance, est moindre que cette puissance, & cela dans le rapport de la distance *d e* d'entre le rouleau & le point d'appui à celle qui est entre l'axe de la grande roue & ce même point.

Mais si l'on suppose pour un moment que la même puissance, au lieu d'être en *P*, soit en *X*, & qu'elle tende à faire tourner la roue de *G* en *X*, le levier deviendra par ce changement de la seconde espece, la puissance étant à une extrémité, le point d'appui à l'autre, & le poids ou la résistance entre les deux ; mais dans un levier de cette espece, la puissance est toûjours plus grande que le poids ; donc la pression du pivot sur son trou, occasionnée par la puissance, sera plus grande que cette puissance même, & cela dans le rapport du diametre du rouleau, plus la distance *d e* à cette même distance ; donc lorsque la puissance, qui fait tourner la roue, est entre son pivot & le pignon, la pression est toûjours moindre que cette puissance ; & que lorsqu'elle est de l'autre côté, & que le pivot est entre elle & le point d'appuy, cette pression est au contraire toûjours plus grande, mais les frottemens sont dans le même rapport que les pressions ; donc, *&c.*

Ainsi on voit qu'il faut toûjours, autant qu'on le peut, que le poids ou la puissance qui fait tourner la grande roue, soit entre son pivot & le pignon, dans laquelle elle engrene.

HORLOGE, POUDRIER, AMPOULETTE, SABLE, (*Marine.*) noms que l'on donne sur mer à un petit vaisseau composé de deux especes de bouteilles de verres jointes ensemble, dont l'une est remplie de sable, ou plûtôt d'une poudre fort déliée, qui emploie une demi-heure à s'écouler ou passer d'une bouteille dans l'autre. C'est de-là que les matelots appellent une derniere heure une *horloge*, divisent les vingt-quatre heures en quarante-huit *horloges*. Ainsi le quart, qui est la faction que chaque homme fait pour le service du vaisseau, est composé de six *horloges*, qui valent trois heures. Il y a cependant des vaisseaux où le quart est de huit *horloges*, ou quatre heures. La construction de cette petite machine est si simple & si connue, qu'elle ne mérite pas une description particuliere ; cependant on peut en voir la construction dans le *Traité de la construction des instrumens de Mathématique*, de M. Bion.

Il y a des *horloges* ou sabliers d'une demi-minute, qui servent à estimer le chemin que fait le vaisseau.

Il y en a aussi d'une heure pour l'usage commun.

On dit, *l'horloge dort*, lorsque le sable s'arrête, c'est à quoi le timonier doit prendre garde ; & *l'horloge moud*, lorsque le sable coule bien. (*Z*)

HORLOGER, s. m. (*Art méchan.*) c'est le nom que l'on donne aux artistes qui fabriquent les horloges, pendules, montres, & en général à ceux qui travaillent à l'horlogerie.

On verra ci-après à l'*article* HORLOGERIE les connoissances qu'il faut avoir pour posseder cette science, & la différence qu'on doit faire d'un *horloger* qui n'est communément qu'un ouvrier, avec un *horloger* méchaniste qui est un artiste, lequel doit joindre au génie des machines, donné par la nature, l'étude de la Géométrie, du calcul, des méchaniques, la Physique, l'art de faire des expériences, quelques teintures d'Astronomie, & enfin la main-d'œuvre.

Les *Horlogers* de Paris forment un corps ou communauté, dont le nombre n'est point fixe.

Ils furent réduits en corps vers l'an 1544.

Les statuts ou lois de la communauté des *Horlogers* portent en substance.

1°. Qu'il ne sera permis à aucun Orfevre, ni autre de quelqu'état & métier qu'il soit, de se mêler de travailler & négocier directement ou indirectement aucunes marchandises d'horlogerie, grosses ou menues, vieilles ni neuves, achevées ou non achevées, s'il n'est reçu maître *horloger* à Paris, sous peine de confiscation des marchandises & amendes arbitraires.

2°. Qu'à l'avenir ne sera reçu de la maîtrise d'*horloger* aucun compagnon d'icelui, ou qui ne soit capable de rendre raison en quoi consiste ledit art de l'*horloger*, par examen & par essai qui se fera en la boutique de l'un des-gardes visiteurs dudit art ; ensemble que les chef-d'œuvres qui se feront, seront faits en la maison de l'un desdits gardes-visiteurs, & que ledit compagnon ne soit apprentif de la ville.

3°. Nul ne pourra être reçu maître dudit art d'*horloger* qu'il ne soit de bonne vie & mœurs, & qu'il n'ait fait & parfait le chef-d'œuvre qui sera au moins en réveil-matin ; & seront tenus les gardes de prêter serment, si ledit aspirant a fait & parfait le chef-d'œuvre, & achevé le tems porté par son brevet d'apprentissage, & montré quittance du maître qu'il aura servi.

4°. Que les maîtres dudit art d'*horloger* ne pourront prendre aucun apprentif pour moins de huit ans ; & ne pourront lesdits maîtres prendre un second apprentif, que le premier n'ait fait les sept premieres années de son apprentissage.

5°. Que nul maître de ladite communauté ne pourra recevoir aucun apprentif qu'au-dessous de vingt ans.

6°. Qu'aucun ne sera reçu maître qu'il n'ait vingt ans accomplis.

7°. Que les maîtres *horlogers* pourront faire ou faire faire tous leurs ouvrages d'horlogerie, tant les boëtes, qu'autres pieces de leur art, de telle étoffe & matiere qu'ils aviseront bon être, pour l'embellissement de leurs ouvrages, tant d'or que d'argent, & autres étoffes qu'ils voudront, sans qu'ils puissent en être empêchés ni recherchés par d'autres, sous peine de 15 livres d'amende.

8°. Qu'il est loisible à tous maîtres de ladite communauté, de s'établir dans quelques villes, bourgs, & lieux que leur semblera, & notamment dans les villes de Lyon, Rouen, Bordeaux, Caën, Tours & Orléans, & d'y exercer en toute liberté leur profession.

9°. Que les femmes veuves des maîtres dudit métier, durant leur vuidité seulement, pourront tenir boutique & ouvroir du métier, & jouir du privilége d'icelui métier, pourvû que icelles ayent en leur maison hommes, sœurs & experts audit métier, dont elles répondent quand au besoin sera ; & au cas où elles se remarieront avec ceux dudit métier qui ne seront maîtres, faudra & seront tenus leurs seconds maris & étant de ladite qualité, faire chef-d'œuvre dudit métier tel qu'il leur sera baillé & délibéré par les gardes-visiteurs pour être faits & passés maîtres, s'ils sont trouvés suffisans par ledit chef-d'œuvre ; autrement lesdites veuves ainsi remariées ne jouiront plus dudit métier, ni des privileges d'icelui.

Election des gardes-visiteurs, statuts de 1544.

1°. Avons statué & ordonné que la communauté des *Horlogers* choisira ou élira deux prud'hommes maîtres jurés dudit métier, lesquels, après ladite élection, seront institués gardes-visiteurs.

2°. Seront seulement appellés aux élections des

gardes-visiteurs *Horlogers*, les gardes en charge, les anciens maîtres qui ont passé la jurande, douze modernes, & douze jeunes maîtres, lesquels y seront appellés alternativement tour-à-tour, selon l'ordre de leur reception.

3°. Lesdits gardes seront tenus de rendre compte de leur jurande quinze jours après qu'ils en seront sortis; l'élection desdits gardes sera faite annuellement quinze jours après la fête de S. Eloi, le tout en présence des anciens & autres maîtres ainsi qu'il est accoûtumé.

Convocation d'assemblées & reddition de comptes. Ordonnons que toutes les fois qu'il sera nécessaire d'assembler les maîtres pour délibérer sur les affaires de la communauté, ils seront tenus de se trouver en leur bureau, à peine de 3 liv. d'amende contre chacun des défaillans au profit de la communauté, s'ils n'en sont dispensés par cause légitime en faisant avertir les gardes.

Les gardes en charge sont tenus de se charger en recette de tous les effets généralement de la communauté reçus ou non-reçus, & d'en charger ceux qui leur succéderont.

Tout syndic, juré ou receveur comptable, entrant en charge dans la communauté des *Horlogers*, sera tenu d'avoir un registre-journal, qui sera cotté & paraphé par le lieutenant-général de police à Paris, dans lequel il écrira les recettes & dépenses qu'il fera au jour & à mesure qu'elles seront faites.

Visites des gardes visiteurs chez les maîtres. 1°. Pourront lesdits gardes-visiteurs faire visitation à tel jour & heure que bon leur semblera, appeller avec eux un sergent du Châtelet, sur tous les maîtres dudit art d'*horloger* en cette ville & banlieue de Paris, soit en général ou en particulier; & faisant icelle visitation, prendre, saisir & enlever les ouvrages commencés ou achevés, qui se trouveront mal-façonnés & de mauvaises étoffes, pour être par eux plus amplement vûs & visités, & être représentés en justice.

2°. Les gardes-visiteurs feront par chacun an chez chaque maître & veuve de maître, autant de visites qu'ils jugeront nécessaires; pour les maintenir dans la discipline qu'ils sont obligés d'observer, à condition que les maîtres n'en payeront que quatre.

La communauté des *horlogers* de Paris est de la juridiction du lieutenant de police, ainsi que les autres corps de cette ville; ce qui concerne le titre des matieres d'or & d'argent dont on fait les boëtes de montre, dépend de la cour des monnoies.

Les parties qui concernent l'art de l'Horlogerie, sont dépendantes de la communauté.

Extraits par F. B. *du livre des statuts* des Horlogers *de Paris.*

HORLOGERIE, (*ordre encyclopédique, Méchanique, Physique, science du mouvement*, &c.) *L'Horlogerie* est l'art de faire des machines qui mesurent le tems. L'art de mesurer le tems a dû faire l'objet des recherches des hommes dans les siecles les plus reculés, puisque cette connoissance est nécessaire pour disposer des momens de la vie: cependant il ne paroît pas que les anciens ayent eu aucune connoissance de l'*Horlogerie*, à moins que l'on n'appelle de ce nom l'art de tracer les *cadrans solaires*, de faire des *clepsydres* ou *sabliers*, des *horloges d'eau*, &c. Il est vraisemblable que les premiers moyens que l'on a mis en usage pour mesurer le tems, ont été les révolutions journalieres du soleil: ainsi le tems qui s'écoule depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, fit une mesure qui fut appellée un *jour*, & le tems compris depuis le coucher du soleil jusqu'à son lever fit la *nuit*; mais on dut bientôt s'appercevoir qu'une telle mesure étoit défectueuse, puisque ces sortes de jours étoient plus longs en été qu'en hiver: il paroît que l'on se servit ensuite du tems qui s'écoule depuis le point de la plus grande élévation du soleil au-dessus de l'horison (lequel on nomme *midi*), jusqu'à son retour au même point; mais comme les besoins des hommes augmenterent à mesure qu'ils devinrent plus instruits, cela les obligea à avoir des divisions du tems qui fussent plus petites. Ils diviserent donc le tems qui s'écoule entre deux midis, c'est-à-dire une révolution du soleil en vingt-quatre parties ou heures, de là l'origine des cadrans solaires dont les heures sont marquées par des lignes; voilà en gros l'origine de la mesure du tems par le mouvement du soleil: or on voit que cette maniere étoit sujette à bien des difficultés, car on ne pouvoit savoir l'heure pendant la nuit, ni lorsque le soleil étoit caché par des nuages; c'est ce qui donna lieu à l'invention des clepsydres ou horloges d'eau, &c.

Cette derniere maniere de mesurer le tems, toute imparfaite qu'elle est, a servi jusqu'à la fin du dixieme siecle, qu'est l'époque de l'invention des horloges, dont le mouvement est communiqué par des roues dentées, la viteſſe réglée par un balancier, l'impulsion donnée aux roues par un poids, & le tems indiqué sur un cadran divisé en douze parties égales au moyen d'une aiguille portée par l'axe d'une roue; cette aiguille fait un tour en douze heures, c'est-à-dire deux tours depuis le midi d'un jour au midi suivant. Lorsque l'on fut ainsi parvenu à avoir de ces horloges, dont les premiers furent placés aux clochers des églises; des ouvriers adroits & intelligens enchérirent sur ces découvertes, en ajoûtant à côté de ces horloges un rouage, dont l'office est de faire frapper un marteau sur une cloche les heures indiquées sur le cadran; de sorte qu'au moyen de cette addition, on pouvoit savoir les heures pendant la nuit sans le secours de la lumiere, ce qui devint d'une grande utilité pour les monasteres; car il falloit qu'avant cette invention les religieux observassent les étoiles pendant la nuit, pour ne pas manquer l'heure du service, ce qui n'étoit pas fort commode pour eux; aussi attribuoit-on l'invention des horloges à roues au moine Gerbert, qui fut ensuite archevêque de Reims environ en 991, & enfin pape sous le nom de Silvestre II. on s'est servi jusques en 1651 de cette invention. *Voyez* l'*Histoire de France* du président Hénault, *tome I. p. 126.*

Quand on fut ainsi parvenu à avoir de ces horloges, on en fit des plus petites pour placer dans les chambres; enfin d'habiles ouvriers firent des horloges portatives, auxquelles on a donné le nom de *montres*. C'est à ce tems que remonte l'origine du ressort spiral, dont l'action entretient le mouvement de la machine, & tient lieu du poids dont on se sert pour les horloges, lequel ne peut être appliqué à une machine portative continuellement exposée à des mouvemens, inclinaisons, &c. qui empêcheroient l'action du poids, on fit aussi des montres à sonnerie. C'est proprement à ces découvertes que commence l'art de l'*Horlogerie*; la justesse, à laquelle on parvint pour mesurer le tems en se servant des horloges & des montres, étoit infiniment au-dessous de la justesse des sabliers & horloges d'eau; aussi faut-il avouer que c'est une des belles découvertes de ces tems-là: mais elle n'étoit rien en comparaison de la perfection que l'*Horlogerie* acquit en 1647; Huyghens, grand mathématicien, créa de nouveau cet art par les belles découvertes dont il l'enrichit; je veux parler de l'application qu'il fit du *pendule* aux horloges, pour en regler le mouvement; & quelques années après, il adapta aux balanciers des montres un ressort spiral, qui produisit sur le balancier le même effet que la pesanteur sur le pendule.

La justesse de ces machines devint si grande par ces deux additions, qu'elle surpasse autant celle des

anciennes horloges, que celles-ci étoient au-deſſus des clepſydres & horloges d'eau.

Huyghens ayant appliqué le pendule aux horloges, s'apperçut que les vibrations par les grands arcs du pendule étoient d'une plus grande durée que les vibrations par les petits arcs, & que par conſéquent l'action du poids ſur le pendule venant à diminuer lorſque les frottemens des roues ſeroient augmentés & les huiles épaiſſies, il arriveroit néceſſairement que l'horloge avanceroit. Pour parer cette difficulté, il chercha les moyens de rendre les oſcillations du pendule iſochrones ou égales en durée, quelle que fut l'étendue des arcs; pour cet effet, il découvrit par ſes recherches la propriété d'une courbe, qu'on appelle la *cycloïde*, laquelle eſt telle que ſi on laiſſe tomber un corps de différentes hauteurs de cette courbe, la deſcente du corps ſe fait toûjours dans le même tems: il appliqua donc à l'endroit où le fil, qui ſuſpend le pendule, eſt attaché, deux lames pliées en cycloïde entre leſquelles le fil paſſoit; enſorte qu'à meſure que le pendule décrivoit des plus grands arcs, & qu'il auroit dû faire l'oſcillation en un plus grand tems, à meſure auſſi le pendule s'accourciſſoit, & ſon mouvement devenoit plus accéleré; & tellement que ſoit que le pendule décrivît des plus grands ou des plus petits arcs, le tems des oſcillations étoient toûjours le même. Quoique le ſuccès n'ait pas répondu à cette théorie, elle n'en eſt pas moins admirable, & c'eſt à elle que nous devons la perfection actuelle de nos pendules; car, malgré que l'on ne faſſe plus uſage de la cycloïde, c'eſt de cette théorie que nous avons appris que les petits arcs de cercle ne different pas ſenſiblement des petits arcs de cycloïdes; & qu'ainſi en faiſant parcourir de petits arcs au pendule, les tems des vibrations ne changeront qu'infiniment peu, quoique la force motrice changeât au point d'en doubler l'étendue.

Le pendule circulaire, que l'on appelle *piroüette*, eſt encore de l'invention de M. Huyghens. Ce pendule au lieu de faire ſes oſcillations dans un même plan, décrit au contraire un cone; & tourne toûjours du même côté, y étant obligé par l'action des roues. Ce pendule eſt tellement compoſé qu'il peut parcourir de plus grands ou de plus petits arcs, ſelon que la force motrice agit plus ou moins, enſorte que les tours que ce pendule trace dans l'air, ont des baſes plus grandes ou plus petites, ſelon l'inégalité de la force motrice; mais quoique le pendule décrive ainſi des cones inégaux, cela ne change point les tems des révolutions du pendule; car, ſoit que la force motrice ſoit foible, & que la force centrifuge du pendule lui faſſe décrire un petit cône, ou ſoit que la force motrice venant à augmenter, la force centrifuge du pendule lui faſſe alors parcourir un plus grand cercle, le tems des révolutions eſt toûjours le même; ce qui dépend de la propriété d'une certaine courbe, ſur laquelle s'applique le fil qui porte le pendule. Cet iſochroniſme des révolutions du pendule eſt fondé ſur une théorie qui m'a toûjours paru admirable, ainſi que celle de la cycloïde; & quoique l'on ne faſſe uſage de l'une ni de l'autre méthode, on ne doit pas moins eſſayer d'en ſuivre l'eſprit dans les machines qui meſurent le tems, toute leur juſteſſe ne pouvant être fondée que ſur l'iſochroniſme des vibrations du régulateur quel qu'il ſoit: ces inventions furent conteſtées à Huyghens, comme il le dit lui-même au commencement de ſon livre intitulé, *de horlogio oſcillatorio*. Je rapporterai ſes propres paroles.

« Perſonne ne peut nier qu'il y a ſeize ans qu'on » n'avoit ſoit par écrit, ſoit par tradition, aucune » connoiſſance de l'application du *pendule* aux horloges, encore moins de la cycloïde dont je ne » ſache pas que perſonne me conteſte l'addition.

» Or il y a ſeize ans actuellement (en 1658) que » j'ai publié un ouvrage ſur cette matiere; donc la » date de l'impreſſion differe de ſept années celle des » écrits où cette invention eſt attribuée à d'autres; » quant à ceux qui cherchent à en attribuer l'honneur à Galilée, les uns diſent qu'il paroît que ce » grand homme avoit tourné ces recherches de ce » côté; mais ils font plus, ce me ſemble, pour moi » que pour lui, en avouant tacitement qu'il a eu » dans ſes recherches moins de ſuccès que moi. » D'autres vont plus loin, & prétendent que Galilée ou ſon fils a effectivement appliqué le pendule » aux horloges; mais quelle vraiſſemblance y a-t-il » qu'une découverte auſſi utile, non-ſeulement n'eût » point été publiée dans le tems même où elle a été » faite, mais qu'on eût attendu pour la revendiquer » huit ans après la publication de mon ouvrage? » dira-t-on que Galilée pouvoit avoir quelque raiſon particuliere pour garder le ſilence pendant » quelque tems? Dans ce cas, il n'eſt point de découvertes qu'on ne puiſſe conteſter à ſon auteur ». . . .

L'application de la cycloïde aux horloges, toute admirable qu'elle eſt dans la théorie, n'a pas eu le ſuccès que M. Huyghens s'en étoit promis; la difficulté de tracer exactement une telle courbe a dû y contribuer; mais la principale cauſe dépend de ce qu'elle exigeoit que le pendule fût ſuſpendu par un fil flexible; or ce fil étoit ſuſceptible des effets de l'humidité & de la ſéchereſſe; & d'ailleurs il ne pouvoit ſupporter qu'une lentille legere, qui parcourant de grands arcs, éprouvoit une grande réſiſtance de l'air, ſes ſurfaces étant d'autant plus grandes, que les corps ſont plus petits. Or cette lentille devenoit ſujette par ces raiſons à cauſer des variations à l'horloge, & d'autant plus que la force motrice, ſoit le poids qui entretient le mouvement de la machine, devenoit plus grand, ce qui produiſoit des frottemens. D'ailleurs toute la théorie de la cycloïde portoit ſur les oſcillations du pendule libre, c'eſt-à-dire, qui fait ſes oſcillations indépendamment de l'action réitérée d'un rouage. Or un tel pendule ne peut ſervir que pendant quelques heures à meſurer le tems; & lorſqu'il eſt appliqué à l'horloge, ſes oſcillations ſont troublées par la preſſion de l'échappement qui en entretient le mouvement; enſorte que, ſelon la nature de l'échappement, c'eſt-à-dire, que ſelon que l'échappement eſt à repos ou à recul, les oſcillations ſe font plus vîte ou plus lentement, comme nous le ferons voir. Auſſi a-t-on abandonné depuis la cycloïde, qui a cependant produit une grande perfection aux horloges à pendules, c'eſt de nous apprendre que les petits arcs de cercles ne different pas ſenſiblement des petites portions de cycloïde; enſorte qu'en faiſant décrire au pendule de petits arcs, les oſcillations en ſeroient iſochrones, quoique les arcs décrits par le pendule vinſſent à augmenter ou à diminuer par le changement de la force motrice.

Le docteur *Hook* fut le premier en Angleterre qui fit uſage des petits arcs; ce qui donna la facilité de faire en même tems uſage des lentilles peſantes. Le ſieur *Clément*, horloger de Londres, fit dans le même tems des pendules qui décrivoient de petits arcs avec des lentilles peſantes. Ce principe a été ſuivi depuis ce tems par tous les horlogers qui ont aimé à faire de bonnes machines. M. le Bon à Paris, a été un des premiers qui en ait fait uſage; il fit même des lentilles peſant environ 50 à 60 livres; c'eſt le même ſyſtème qu'a ſuivi de nos jours M. Rivaz.

On peut juger de la perfection où on a porté la conſtruction & l'exécution des pendules aſtronomiques, par

par ce qu'elles étoient lorſque Huyghens les imagina. Les premieres horloges à pendule qui furent faites ſur ces principes alloient 30 heures avec un poids de ſix livres, dont la deſcente étoit de cinq piés; & je viens d'en terminer une qui va un an avec un poids qui peſe deux livres, & dont la deſcente eſt de cinq piés.

Au reſte cette perfection que l'*Horlogerie* a acquiſe n'a rien changé aux principes, même depuis cent ans; ainſi le pendule eſt encore le meilleur régulateur des horloges, qu'on nomme auſſi *pendules*, & le balancier gouverné par le ſpiral eſt le meilleur régulateur des montres.

Juſques à Huyghens l'*Horlogerie* pouvoit être conſidérée comme un art méchanique qui n'exigeoit que de la main d'œuvre; mais l'application qu'il fit de la Géométrie & de la Méchanique pour ſes découvertes, ont fait de cet art une ſcience où la main-d'œuvre n'eſt plus que l'acceſſoire, & dont la partie principale eſt la théorie du mouvement des corps qui comprend ce que la Géométrie, le calcul, la Méchanique & la Phyſique ont de plus ſublime.

La grande préciſion avec laquelle le pendule diviſe le tems, facilita & donna lieu à de bonnes obſervations; ce qui fit appliquer des nouvelles diviſions aux machines qui meſurent le tems. On diviſa donc la 24^{e} partie du jour, c'eſt-à-dire l'heure, en 60 parties, qu'on appelle *minutes*. La minute en 60 parties que l'on nomme *ſecondes*, & la ſeconde en 60 parties que l'on nomme *tierces*, & ainſi de ſuite. Ainſi la révolution journaliere du ſoleil d'abord diviſée en 24 parties, l'eſt maintenant en 86400 ſecondes que l'on peut compter. On commença de faire d'après ces diviſions, des horloges ou pendules qui marquerent les minutes & ſecondes; pour cet effet on diſpoſa ces machines de maniere que tandis que la roue qui porte l'aiguille des heures, fait un tour en 12 heures, une autre roue fait un tour par heure; celle-ci porte une aiguille qui marque les minutes ſur un cercle du cadran qui eſt diviſé en 60 parties égales, dont chacune répond à une minute, & les 60 diviſions à une heure. Enfin, pour faire marquer les ſecondes, on diſpoſa la machine de maniere qu'une de ſes roues fit un tour en une minute: l'axe de cette roue porte une aiguille qui marque les ſecondes ſur un cercle diviſé en 60 parties, dont chacune répond à une ſeconde, & les 60 à une minute; on ajoûta de même ces ſortes de diviſions aux montres.

Dès que l'on fut ainſi parvenu à avoir des machines propres à diviſer & à marquer exactement les parties du tems, les artiſtes Horlogers imaginerent à l'envi différens méchaniſmes, comme les pendules à réveils, celles qui marquent les quantiemes du mois, les jours de la ſemaine, les années, les quantiemes & phaſes de la lune, le lever & le coucher du ſoleil, les années biſſextiles, *&c.* Mais parmi toutes les additions que l'on a faites aux pendules & aux montres, il y en a entr'autres deux qui ſont très-ingénieuſes & utiles: la premiere eſt la *répétition*, cette machine ſoit montre ou *pendule*, au moyen de laquelle on ſait les heures & les quarts à tous les momens du jour ou de la nuit. La ſeconde eſt l'invention des pendules & des montres à *équation*. Pour connoître le mérite de ces ſortes d'ouvrages, il faut ſavoir que les Aſtronomes ont découvert après bien des obſervations, que les révolutions journalieres du ſoleil ne ſe font pas tous les jours dans le même tems, c'eſt-à-dire, le tems compris depuis le midi d'un jour au ſuivant, n'eſt pas toûjours le même, mais qu'il eſt plus grand dans certains jours de l'année, & plus court en d'autres. Or le tems meſuré par les pendules étant uniforme par ſa nature, il arrive que ces machines ne peuvent ſuivre naturellement les écarts du ſoleil. On a donc imaginé un méchaniſme qui eſt tel que tandis que l'aiguille des minutes de la pendule tourne d'un mouvement uniforme, une ſeconde aiguille des minutes ſuit les variations du ſoleil. Enfin, les plus belles machines que l'*Horlogerie* ait produites juſques ici ſont, les *ſpheres mouvantes* & les *planiſpheres*.

On appelle *ſphere mouvante*, une machine tellement diſpoſée, qu'elle indique & imite à chaque moment la ſituation des planetes dans le ciel, le lieu du ſoleil, le mouvement de la lune, les éclipſes: en un mot, elle repréſente en petit le ſyſtème de notre monde. Ainſi, ſelon le dernier ſyſtème reçû par les Aſtronomes, on place le ſoleil au centre de cette machine, qui repréſente la ſphere du monde. Autour du ſoleil, tourne mercure; enſuite ſur un plus grand cercle on voit *vénus*, puis la terre avec ſa lune; après elle mars, enſuite jupiter avec ſes quatre ſatellites, & enfin ſaturne avec ſes cinq ſatellites ou petites lunes; chaque planete eſt portée par un cercle concentrique au ſoleil; ces différens cercles ſont mis en mouvement par des roues de l'*horloge*, leſquelles ſont cachées dans l'intérieur de la machine. Chaque planete employe & imite parfaitement dans la machine le tems de la révolution que les Aſtronomes ont déterminé; ainſi mercure tourne autour du ſoleil en 88 jours, vénus en 224 jours 7 heures, la terre en 365 jours 5 heures 49 minutes 12 ſecondes. La lune fait ſa révolution autour de la terre en 29 jours 12 heures 44 minutes 3 ſecondes; mars en un an 321 jours 18 heures, jupiter en onze ans 316 jours, & ſaturne en 29 ans 155 jours 18 heures. La ſphere mouvante n'eſt pas d'invention moderne, puiſque Archimede qui vivoit il y a deux mille ans, en avoit compoſé & fait une qui imitoit les mouvemens des aſtres. On a fait dans ces derniers tems pluſieurs ſpheres mouvantes; mais la plus parfaite dont on ait connoiſſance, eſt celle qui eſt placée à Verſailles, laquelle a été calculée par M. Paſſement, & exécutée par d'Authiau.

On a auſſi compoſé des pendules qui marquent & indiquent le mouvement des planetes, comme le fait la ſphere; mais avec cette différence, que dans les machines qu'on nomme *planiſpheres*, les révolutions des planetes ſont marquées ſur un même plan par des ouvertures faites au cadran ſous lequel tournent les roues qui repréſentent les mouvemens céleſtes.

On a ainſi enrichi l'*Horlogerie* d'un grand nombre d'inventions qu'il ſeroit trop long de rapporter ici; on peut conſulter les ouvrages d'*Horlogerie*, comme le traité de M. Thiout, du P. Alexandre, & de le Paute; on trouvera ſur-tout dans le livre de M. Thiout un grand nombre de machines très-ingénieuſement imaginées pour parvenir à exécuter aiſément toutes les parties qui compoſent la main-d'œuvre; il y a d'ailleurs toutes ſortes de pieces: cet ouvrage eſt proprement un recueil de machines d'*Horlogerie*.

On voit par ce qui précede une partie des objets que l'*Horlogerie* embraſſe; on peut juger par leur étendue combien il faut réunir de connoiſſances pour poſſéder cette ſcience.

L'*Horlogerie* étant la ſcience du mouvement, cet art exige que ceux qui le profeſſent connoiſſent les lois du mouvement des corps; qu'ils ſoient bons géometres, méchaniciens, phyſiciens; qu'ils poſſedent le calcul, & ſoient nés non-ſeulement avec le génie propre à ſaiſir l'eſprit des principes, mais encore avec les talens de les appliquer.

Je n'entens donc pas ici par l'*Horlogerie*, ainſi qu'on le fait communément, le métier d'exécuter machinalement des montres & des pendules, comme on les a vû faire, & ſans ſavoir ſur quoi cela eſt fondé; ce ſont les fonctions du manœuvre: mais diſpoſer une machine d'après les principes, d'après les lois du mouvement, en employant les moyens les plus ſimples & les plus ſolides; c'eſt l'ouvrage de l'homme de génie. Lors donc que l'on voudra former un artiſte horloger qui puiſſe devenir célebre; il faut premierement ſonder ſa diſpoſition naturelle, & lui apprendre enſuite le méchanique, *&c.* Nous allons entrer dans le détail de ce qu'il nous paroît devoir lui ſervir de guide.

On lui fera voir quelques machines dont on lui expliquera les effets: comment, par exemple, on meſure le tems; comment les roues agiſſent les unes ſur les autres; comment on multiplie les nombres de leurs révolutions; d'après ces premieres notions, on lui fera ſentir la néceſſité de ſavoir le calcul pour trouver les révolutions de chaque roue; d'être géometre pour déterminer les courbures des dents; méchanicien pour trouver les forces qu'il faut appliquer à la machine pour la faire mouvoir, & artiſte pour mettre en exécution les principes & les regles que ces ſciences preſcrivent; d'après cela on le fera étudier en même tems les machines & les ſciences qu'il devra connoître, ayant attention de ne faire entrer dans ces connoiſſances la main d'œuvre que comme l'acceſſoire.

Quand il ſera queſtion des régulateurs des pendules & des montres, il faudra lui en expliquer en gros les propriétés générales; comment on peut parvenir à les conſtruire tels, qu'ils donnent la plus grande juſteſſe, de quoi cela eſt dépendant; de la néceſſité de connoître comment les fluides réſiſtent aux corps en mouvement; de l'obſtacle qu'ils oppoſent à la juſteſſe; comment on peut rendre cette juſteſſe la plus grande poſſible; de l'étude ſur les frottemens de l'air; comment on peut rendre cette réſiſtence la moindre poſſible; du frottement qui réſulte du mouvement des corps qui ſe meuvent les uns ſur les autres; quels effets il en réſulte pour les machines; de la maniere de réduire ces frottemens à la moindre quantité poſſible; on lui fera remarquer les différentes propriétés des métaux; les effets de la chaleur; comment elle tend à les dilater, & le froid à les condenſer; de l'obſtacle qui en réſulte pour la juſteſſe des machines qui meſurent le tems; des moyens de prévenir les écarts qu'ils occaſionnent, de l'utilité de la Phyſique pour ces différentes choſes, *&c.* Après l'avoir ainſi amené par gradation, on lui donnera une notion des machines qui imitent les effets des planetes. En lui faiſant ſeul ſentir la beauté de ces machines, on lui fera voir la néceſſité d'avoir quelque notion d'Aſtronomie; c'eſt ainſi que les machines même ſerviront à lui faire aimer cet art, que les ſciences qu'il apprendra lui paroîtront d'autant moins pénibles, qu'il en connoîtra l'abſolue néceſſité, & celle de joindre à ces connoiſſances la main d'œuvre, afin de pouvoir exécuter ſes machines d'après les regles que preſcrit la théorie.

Quant à l'exécution, il me paroît convenable qu'il commence par celle des pendules qui ſont plus faciles à cauſe de la grandeur des pieces, & qui permet encore l'avantage d'exécuter toutes ſortes d'effets & compoſitions.

La grande variété que l'on ſe permet, accoutume auſſi l'eſprit à voir les machines en grand; d'ailleurs quant à la pratique même, il y a de certaines préciſions que l'on ne connoît que dans la pendule, & qui pourroient cependant s'appliquer aux montres. Ainſi parvenu à l'intelligence des machines, il aura des idées nettes de leurs principes; & poſſédant l'exécution, il paſſera aiſément à la pratique des montres, & d'autant mieux que le même eſprit qui ſert à compoſer & exécuter les pendules, eſt également applicable aux montres qui ne ſont en petit que ce que les pendules ſont en grand.

Au reſte, comme on ne parvient que par gradation à acquérir des lumieres pour la théorie, de même la main ne ſe forme que par l'uſage; mais cela ſe fait d'autant plus vîte, que l'on a mieux dans la tête ce que l'on veut exécuter; c'eſt pour cette raiſon que je conſeille de commencer par l'étude de la ſcience avant d'en venir à la main-d'œuvre, ou tout au moins de les faire marcher en même tems.

Il eſt eſſentiel d'étudier les principes de l'art, & de s'accoutumer à exécuter avec préciſion, mais cela ne ſuffit pas encore. On ne poſſede pas l'*Horlogerie* pour en avoir les connoiſſances générales; ces regles que l'on apprend ſont applicables dans une machine actuellement exiſtente, ou dans d'autres qui ſeroient pareilles; mais imaginer des moyens qui n'ont pas été mis en uſage, & compoſer de nouvelles machines, c'eſt à quoi ne parviendront jamais ceux qui ne poſſedent que des regles, & qui ne ſont pas doués de cet heureux génie que la nature ſeule donne; ce talent ne s'acquiert pas par l'étude, elle ne fait que le perfectionner & aider à le développer; lorſqu'on joint à ce don de la nature celui des Sciences, on ne peut que compoſer de très-bonnes choſes.

On voit d'après ce tableau, que pour bien poſſéder l'*Horlogerie*, il faut avoir la théorie de cette ſcience, l'art d'exécuter, & le talent de compoſer, trois choſes qui ne ſont pas faciles à réunir dans la même perſonne; & d'autant moins, que juſques ici on a regardé l'exécution des pieces d'*Horlogerie* comme la partie principale, tandis qu'elle n'eſt que la derniere; cela eſt ſi vrai, que la montre ou la pendule la mieux exécutée, fera de très-grands écarts ſi elle ne l'eſt pas ſur de bons principes, tandis qu'étant médiocrement exécutée, elle ira fort bien ſi les principes ſont bons.

Je ne prétends pas qu'on doive négliger la main-d'œuvre, au contraire; mais perſuadé qu'elle ne doit être qu'en ſouſordre, & que l'homme qui exécute ne doit marcher qu'après l'homme qui imagine: je ſouhaite qu'on apprécie le mérite de la main & celui du génie chacun à ſa valeur; & je crois être d'autant plus en droit de le dire, que je ne crains pas que l'on me ſoupçonne de dépriſer ce que je ne poſſede pas. J'ai fait mes preuves en montres & en pendules, & en des parties très-difficiles: en tout cas, je puis convaincre les plus incrédules par les faits.

Je crois devoir d'autant plus inſiſter ſur cela, que la plûpart des perſonnes qui ſe mêlent de l'*Horlogerie* ſont fort éloignées de penſer qu'il faille ſavoir autre choſe que tourner & limer. Ce n'eſt pas uniquement leur faute; leur préjugé nait de la maniere dont on forme les éleves. On place un enfant chez un horloger pour y demeurer huit ans, & s'occuper à faire des commiſſions & à ébaucher quelques pieces d'*Horlogerie*. S'il parvient au bout de ce tems à faire un mouvement, il eſt ſuppoſé fort habile. Il ignore cependant fort ſouvent l'uſage de l'ouvrage qu'il a fait. Il ſe préſente avec ſon ſavoir à la maîtriſe; il fait ou fait exécuter par un autre le chef-d'œuvre qui lui eſt preſcrit, eſt reçu maître, prend boutique, vend des montres & des pendules, & ſe dit horloger. On peut donc regarder comme un miracle, ſi un homme, ainſi conduit, devient jamais habile.

On appelle communément *horlogers*, ceux qui profeſſent l'Horlogerie. Mais il eſt à propos de diſ-

tinguer l'horloger, comme on l'entend ici, de l'artiſte qui poſſede les principes de l'art : ce ſont deux perſonnes abſolument différentes. Le premier pratique en général l'*Horlogerie* ſans avoir les premieres notions, & ſe dit *horloger*, parce qu'il travaille à une partie de cet art.

Le ſecond embraſſe au contraire cette ſcience dans toute ſon étendue : on pourroit l'appeller l'*architecte-méchanique* ; un tel artiſte ne s'occupe pas d'une ſeule partie, il fait les plans des montres & des pendules, ou autres machines qu'il veut conſtruire. Il détermine la poſition de chaque piece, leurs directions, les forces qu'il faut employer, toutes les dimenſions; en un mot, il conſtruit l'édifice. Et quant à l'exécution, il fait choix des ouvriers qui ſont capables d'en exécuter chaque partie. C'eſt ſous ce point de vûe que l'on doit conſidérer l'*Horlogerie*, & que l'on peut eſpérer d'avoir des bonnes machines, ainſi que nous le ferons voir dans un moment. Nous allons maintenant parler de chaque ouvrier que l'on emploie pour la fabrication des montres & des pendules, dont le nombre eſt très-grand ; chaque partie eſt exécutée par des ouvriers différens, qui font toute leur vie la même choſe.

Ce qui concerne la pratique ou la manœuvre ſe diviſe en trois branches, leſquelles comprennent tous les ouvriers qui travaillent à l'*Horlogerie*.

La premiere, les ouvriers qui font les groſſes horloges des clochers, *&c.* on les appelle *horlogers-groſſiers*.

La ſeconde eſt celle des ouvriers qui font les pendules, on les appelle *horlogers-penduliers*.

La troiſieme eſt celle des ouvriers qui font les montres ; on les appelle *ouvriers en petit*.

1°. Les ouvriers qui fabriquent les groſſes *horloges* ſont des eſpeces de ſerruriers-machiniſtes. Ils font eux-mêmes tout ce qui concerne ces *horloges*, forgent les montans dans leſquels doivent être placées les roues. Ils forgent auſſi leurs roues, qui ſont de fer & leurs pignons d'acier ; ils font les dents des roues & des pignons à la lime, après les avoir diviſées au nombre des parties convenables : ouvrage très-long & pénible. Il faut être plus qu'ouvrier pour diſpoſer ces ſortes d'ouvrages ; car il faut de l'intelligence pour diſtribuer avantageuſement les rouages, proportionner les forces des roues aux efforts qu'elles ont à vaincre, ſans cependant les rendre plus peſantes qu'il n'eſt beſoin, ce qui augmenteroit les frottemens mal-à-propos. Les conſtructions de ces machines varient ſelon les lieux où elles ſont placées ; les conduites des aiguilles ne ſont pas faciles ; la grandeur totale de la machine & des roues, *&c.* eſt relative à la grandeur des aiguilles qu'elle doit mouvoir, à la cloche qui doit être employée pour ſonner les heures ; ce qui détermine la force du marteau, & celui-ci la force des roues.

Pour compoſer avantageuſement ces ſortes de machines, il eſt néceſſaire de poſſéder la théorie de l'Horlogerie : ces mêmes ouvriers font auſſi les *horloges* de château, d'eſcalier, *&c.*

2°. Voilà le détail des ouvriers pour les pendules.

1°. Le premier ouvrage que l'on fait faire aux ouvriers qui travaillent aux pendules, eſt ce qu'on appelle le *mouvement en blanc*, lequel conſiſte dans les roues, les pignons & les détentes. Ces ouvriers, que l'on appelle *faiſeurs de mouvement en blanc*, ne font qu'ébaucher l'ouvrage, dont le mérite conſiſte dans la dureté des roues & pignons ; les dents des roues doivent être également groſſes, diſtantes entr'elles, avoir les formes & courbures requiſes, *&c.*

2°. Le finiſſeur eſt celui qui termine les dents des roues, c'eſt-à-dire, qu'il fait les courbures des dents, finit leurs pivots, fait les trous dans leſquels ils doivent tourner ; il fait les engrénages, l'échappement, fait faire les effets à la ſonnerie, *&c.* ou à la répétition. Il ajuſte les aiguilles, enfin les finit ; ajuſte les pendules ou lentilles, & fait marcher la pendule. Reſte au méchaniſte, c'eſt-à-dire à l'horloger, de revoir les effets de la machine, ſi, par exemple, les engrénages ſont bien faits, ainſi que les pivots des roues, ſi l'échappement fait parcourir au pendule l'arc convenable, ſi la peſanteur de la lentille & les arcs qu'elle décrit ſont relatifs à la force motrice, *&c.* les effets de la ſonnerie ou répétition.

3°. La fendeuſe eſt une ouvriere qui fend les roues des pendules, & ne fait que cela.

4°. Le faiſeur des reſſorts fait les reſſorts des pendules ; il ne s'occupe uniquement qu'à cela. Ce que l'on peut exiger d'un faiſeur de reſſorts, c'eſt qu'il faſſe le reſſort fort long & de bon acier, que la lame diminue inſenſiblement de force depuis le bout extérieur juſqu'au centre ; qu'il ſoit trempé aſſez dur pour ne pas perdre ſon élaſticité, mais pas aſſez pour caſſer. Il faut que l'action du reſſort, en ſe débandant, ſoit la plus égale poſſible, que les lames ne ſe frottent pas en ſe développant.

5°. Il y a les faiſeurs de lentilles, de poids, pour faire marcher les pendules : ces ouvriers font auſſi les aiguilles d'acier de pendule.

6°. Le graveur, qui fait les cadrans de cuivre pour les pendules à ſecondes, *&c.*

8°. Le poliſſeur eſt un ouvrier qui polit les pieces de cuivre du mouvement de la pendule ; le finiſſeur termine & polit celles d'acier.

9°. Les émailleurs ou faiſeurs de cadrans de pendules.

10°. Les ouvriers qui argentent les cadrans de cuivre.

11. Les ciſeleurs font les battes à cartels pour les pendules.

12°. Les ébéniſtes font les boîtes de marqueterie & autres : les horlogers doivent diriger les ébéniſtes & ciſeleurs pour le deſſein des boîtes ; & comme ils ne ſont pas trop en état de le faire par eux-mêmes, il eſt à propos qu'ils conſultent des architectes ou de bons deſſinateurs.

13°. Les doreurs, pour les bronzes des boîtes & des cartels, *&c.*

14°. Les metteurs en couleurs : ceux-ci donnent la couleur aux bronzes des boîtes de pendule, aux cartels, cadrans, *&c.* cette couleur imite la dorure.

15°. Les fondeurs pour les roues de pendules, & de différentes autres pieces qui s'emploient pour les mouvemens.

16°. Les fondeurs qui font les timbres, les tournent & les poliſſent.

Voilà en gros les ouvriers qui travaillent aux pendules ordinaires. Il y en a d'autres, qui font plus volontiers des pendules à carillon.

Les pendules à équation, ou autres machines compoſées, ſont exécutées par différens ouvriers en blanc, finiſſeurs, *&c.* & ſont conduites & compoſées par l'horloger.

Des ouvriers qui travaillent aux montres. 1°. Le faiſeur de mouvemens en blanc : il fait de même que ceux des pendules, des roues & des pignons, leſquels exigent à peu-près les mêmes précautions. Ces ouvriers ne font que les mouvemens des montres ſimples.

2°. Le faiſeur de rouage ; c'eſt une ſorte d'ouvrier en blanc, qui ne s'occupe qu'à faire les rouages des montres ou répétitions.

3°. Les quadraturiers ſont ceux qui font cette partie de la répétition qui eſt ſous le cadran, dont le méchaniſme eſt tel, que lorſque l'on pouſſe le bouton ou pouſſoir de la montre, cela fait répéter l'heure & le quart marqué par les aiguilles.

4°. Le finiſſeur eſt l'ouvrier qui termine l'ouvrage du faiſeur de mouvemens. Il y a deux ſortes de finiſſeurs ; celui qui finit le mouvement des montres ſimples, & celui qui termine le rouage d'une montre à répétition. L'un & l'autre finiſſent les pivots des roues, les engrénages. Quand les montres ſont à roues de rencontre, les finiſſeurs font auſſi l'échappement. Le finiſſeur égaliſe la fuſée avec ſon reſſort ; il ajuſte le mouvement dans la boîte, remonte la montre dorée, & la fait marcher. Reſte à l'horloger à la revoir, à examiner les engrénages, les groſſeurs des pivots, leur liberté dans leur trou, les ajuſtemens du ſpiral, l'échappement, le poids du balancier, l'égalité de la fuſée, *&c.* Il retouchera lui-même les parties qui ne ſont pas ſelon les regles, & donnera ainſi l'ame à la machine ; mais il faut premierement qu'elle ait été conſtruite ſur des bons principes.

5°. Les faiſeurs d'échappemens des montres à cylindre ; ceux-ci ne font que les échappemens, c'eſt-à-dire, la roue de cylindre, le cylindre même ſur lequel ils fixent le balancier, ils ajuſtent la couliſſe & le ſpiral. Comme aucun des échappemens connu ne corrige ni ne doit corriger les inégalités de la force motrice, c'eſt à ces méchaniſtes, qui font faire des échappemens, à preſcrire la diſpoſition & les dimenſions de l'échappement, c'eſt-à-dire, à fixer le nombre des vibrations, la grandeur des arcs qu'il doit faire parcourir, le poids du balancier relatif à la diſpoſition de la machine & à la force du reſſort, puiſque, comme nous le verrons, c'eſt ſur ce rapport que roule toute la juſteſſe des montres.

6°. Le faiſeur des reſſorts des montres, il ne fait que les petits reſſorts.

7°. La faiſeuſe de chaînes de montres ; on tire cet ingénieux aſſemblage de Genève ou de Londres.

8°. Les faiſeuſes de ſpiraux ; on tire auſſi les ſpiraux de Genève.

Un ſpiral exige beaucoup de ſoin pour être bon, & ſa bonté eſt eſſentielle dans une montre. Il faut qu'il ſoit du meilleur acier poſſible ; qu'il ſoit bien trempé, afin qu'il reſtitue toute la quantité de mouvement qu'il reçoit, ou la plus approchante.

9°. L'émailleur, ou le faiſeur de cadrans.

10°. Les faiſeurs d'aiguilles.

11°. Les graveurs, qui font les ornemens des coqs, roſettes, *&c.*

12°. Les doreuſes, ſont des femmes qui ne font que dorer les platines, les coqs & les autres parties de montres. Il faut qu'elles uſent de beaucoup de précautions pour que le degré de chaleur qu'elles donnent à ces pieces ne les amoliſſent pas.

13°. Les poliſſeuſes ſont occupées à polir les pieces de cuivre d'une montre, comme les roues, *&c.* qui ne ſe dorent pas.

14°. Les ouvriers qui poliſſent les pieces d'acier, comme les marteaux, *&c.*

15°. Les fendeuſes de roues.

16°. Ceux qui taillent les fuſées & les roues d'échappement ; la juſteſſe d'une roue d'échappement dépend ſur-tout de la juſteſſe de la machine qui ſert à la tailler, elle dépend auſſi des ſoins de celui qui la fend. Il eſt donc eſſentiel d'y apporter des attentions, puiſque cela contribue auſſi à la juſteſſe de la marche de la montre.

17°. Les monteurs de boîtes font les boîtes d'or & d'argent des montres.

18°. Les faiſeurs d'étuis.

19°. Les graveurs & ciſeleurs que l'on emploie pour orner les boîtes de montres.

20°. Les émailleurs qui peignent les figures & les fleurs dont on décore les boîtes : les horlogers peuvent très-bien, ſans préjudicier à la bonté de l'ouvrage intérieur, orner les boîtes de leurs montres ; il faut pour cela qu'ils faſſent choix d'habiles artiſtes, graveurs & émailleurs.

21°. Les ouvriers qui font les chaînes d'or pour les montres, ſoit pour homme, ou pour femme ; les bijoutiers & les horlogers en font.

Je ne parle pas ici d'un très-grand nombre d'ouvriers qui ne font uniquement que les outils & inſtrumens dont ſe ſervent les horlogers ; cela ſeroit long à décrire, & n'eſt d'ailleurs qu'acceſſoire à la main-d'œuvre.

On voit par cette diviſion de l'exécution des pieces d'*Horlogerie*, qu'un habile artiſte horloger ne doit être uniquement occupé,

1°. Qu'à étudier les principes de ſon art, à faire des expériences, à conduire les ouvriers qu'il emploie, & à revoir leurs ouvrages à meſure qu'ils ſe font.

2°. On voit que chaque partie d'une pendule ou d'une montre doit être parfaite, puiſqu'elle eſt exécutée par des ouvriers qui ne font toute leur vie que la même choſe ; ainſi ce qu'on doit exiger d'un habile homme, c'eſt de conſtruire ſes montres & pendules ſur de bons principes, de les appuyer de l'expérience, d'employer de bons ouvriers, & de revoir chaque partie à meſure qu'on l'exécute ; de corriger les défauts, lorſque cela l'exige : enfin, lorſque le tout eſt exécuté, il doit raſſembler les parties, & établir entre elles l'harmonie, qui fera l'ame de la machine. Il faut donc qu'un tel artiſte ſoit en état d'exécuter lui-même au beſoin toutes les parties qui concernent les montres & les pendules ; car il n'en peut diriger & conduire les ouvriers que dans ce cas, & encore moins peut-il corriger leurs ouvrages s'il ne ſait pas exécuter. Il eſt aiſé de voir qu'une machine d'abord bien conſtruite par l'artiſte, & enſuite exécutée par différens ouvriers, eſt préférable à celle qui ne ſeroit faite que par un ſeul, puiſqu'il n'eſt pas poſſible de s'inſtruire des principes, de faire des expériences, & d'exécuter en même tems avec la perfection dont eſt capable l'ouvrier qui borne toutes ſes facultés à exécuter.

A juger du point de perfection de l'*Horlogerie* par celui de la main-d'œuvre, on imagineroit que cet art eſt parvenu à ſon plus grand degré de perfection, car on exécute aujourd'hui les pieces d'*Horlogerie* avec des ſoins & une délicateſſe ſurprenante ; ce qui prouve ſans doute l'adreſſe de nos ouvriers & la beauté de la main-d'œuvre, mais nullement la perfection de la ſcience, puiſque les principes n'en ſont pas encore déterminés, & que la main-d'œuvre ne donne pas la juſteſſe de la marche des montres & pendules, qui eſt le propre de l'*Horlogerie*. Il ſeroit donc à ſouhaiter que l'on s'attachât davantage aux principes, & qu'on ne fît pas conſiſter le mérite d'une montre dans l'exécution, qui n'eſt que l'effet de la main, mais bien dans l'intelligence de la compoſition, ce qui eſt le fruit du génie.

L'*Horlogerie* ne ſe borne pas uniquement aux machines qui meſurent le tems ; cet art étant la ſcience du mouvement, on voit que tout ce qui concerne une machine quelconque peut être de ſon reſſort. Ainſi de la perfection de cet art dépend celle des différentes machines & inſtrumens, comme, par exemple, les inſtrumens propres à l'Aſtronomie & à la Navigation, les inſtrumens des Mathématiques, les machines propres à faire des expériences de Phyſique, *&c.*

Le célebre *Graham*, horloger de Londres, membre de la ſociété royale de cette ville, n'a pas peu contribué à la perfection des inſtrumens d'Aſtronomie, & les connoiſſances qu'il poſſedoit dans les différens genres dont nous avons parlé, prouvent bien que la ſcience de l'*Horlogerie* les érige toutes,

Il eſt vrai qu'il faut pour cela des génies ſupérieurs ; mais pour les faire naître, il ne faut qu'exciter l'émulation & mettre en honneur les artiſtes.

Nous diſtinguerons trois ſortes de perſonnes, qui travaillent ou ſe mêlent de travailler à l'*Horlogerie* : les premiers, dont le nombre eſt le plus conſidérable, ſont ceux qui ont pris cet état ſans goût, ſans diſpoſition ni talent, & qui le profeſſent ſans application & ſans chercher à ſortir de leur ignorance ; ils travaillent ſimplement pour gagner de l'argent, le hazard ayant décidé du choix de leur état.

Les ſeconds ſont ceux qui par une envie de s'élever, fort louable, cherchent à acquérir quelques connoiſſances & principes de l'art, mais aux efforts deſquels la nature ingrate ſe refuſe. Enfin le petit nombre renferme ces artiſtes intelligens qui, nés avec des diſpoſitions particulieres, ont l'amour du travail & de l'art, s'appliquent à découvrir de nouveaux principes, & à approfondir ceux qui ont déja été trouvés.

Pour être un artiſte de ce genre, il ne ſuffit pas d'avoir un peu de théorie & quelques principes généraux des méchaniques, & d'y joindre l'habitude de travailler, il faut de plus une diſpoſition particuliere donnée par la nature ; cette diſpoſition ſeule tient lieu de tout : lorſqu'on eſt né avec elle, on ne tarde pas à acquérir les autres parties : ſi on veut faire uſage de ce don précieux, on acquiert bientôt la pratique ; & un tel artiſte n'exécute rien dont il ne ſente les effets, ou qu'il ne cherche à les analyſer : enfin rien n'échappe à ſes obſervations, & quel chemin ne fera-t-il pas dans ſon art, s'il joint aux diſpoſitions l'étude de ce que l'on a découvert juſqu'ici à lui ?

Il eſt ſans doute rare de trouver des génies heureux, qui réuniſſent toutes ces parties néceſſaires ; mais on en trouve qui ont toutes les diſpoſitions naturelles, il ne leur manque que d'en faire l'application ; ce qu'ils feroient ſans doute, s'ils avoient plus de motif pour les porter à ſe livrer tout entiers à la perfection de leur art : il ne faudroit, pour rendre un ſervice eſſentiel à l'*Horlogerie* & à la ſociété, que piquer leur amour-propre, faire une diſtinction de ceux qui ſont horlogers, ou qui ne ſont que des ouvriers ou des charlatans : enfin confier l'adminiſtration du corps de l'*Horlogerie* aux plus intelligens : faciliter l'entrée à ceux qui ont du talent, & le fermer à jamais à ces miſérables ouvriers qui ne peuvent que retarder les progrès de l'art qu'ils tendent même à détruire.

S'il eſt néceſſaire de partir d'après des principes de méchanique pour compoſer des pieces d'*Horlogerie*, il eſt à propos de les vérifier par des expériences ; car, quoique ces principes ſoient invariables, comme ils ſont compliqués & appliqués à de très-petites machines, il en réſulte des effets différens & aſſez difficiles à analyſer : nous obſerverons que, par rapport aux expériences, il y a deux manieres de les faire. Les premieres ſont faites par des gens ſans intelligence qui ne font des eſſais que pour s'éviter la peine de rechercher par une étude, une analyſe pénible que ſouvent ils ne ſoupçonnent pas, l'effet qui réſultera d'un méchaniſme compoſé ſans regle, ſans principe, & ſans vûe ; ce ſont des aveugles qui ſe conduiſent par le tâtonnement à l'aide d'un bâton.

La ſeconde claſſe des perſonnes qui font des expériences, eſt compoſée des artiſtes inſtruits des principes des machines, des lois du mouvement, des diverſes actions des corps les uns ſur les autres, & qui doués d'un génie qui ſait décompoſer les effets les plus délicats d'une machine, voient par l'eſprit toutce qui doit réſulter de telle ou telle combinaiſon, peuvent la calculer d'avance, la conſtruire de la maniéré la plus avantageuſe, enſorte que s'ils ſont des expériences, c'eſt moins pour apprendre ce qui doit arriver, que pour confirmer les principes qu'ils ont établis, & les effets qu'ils avoient analyſés. J'avoue qu'une telle maniere de voir eſt très-pénible, & qu'il faut être doué d'un génie particulier ; auſſi appartient-il à fort peu de perſonnes de faire des expériences utiles, & qui ayent un but marqué.

L'*Horlogerie* livrée à elle-même ſans encouragement, ſans diſtinction, ſans récompenſe, s'eſt élevée par ſa propre force au point où nous la voyons aujourd'hui ; cela ne peut être attribué qu'à l'heureuſe diſpoſition de quelques artiſtes, qui aimant aſſez leur art pour en rechercher la perfection, ont excité entr'eux une émulation qui a produit des effets auſſi profitables que ſi on les eût encouragés par des récompenſes. Le germe de cet eſprit d'émulation eſt dû aux artiſtes anglois que l'on fit venir en France du tems de la régence, entr'autres à *Sully*, le plus habile de ceux qui s'établirent ici. *Julien le Roy*, éleve de *le Bon*, habile horloger, étoit fort lié avec Sully *, il profita de ſes lumieres ; cela joint à ſon mérite perſonnel, lui valut la réputation dont il a joui : celui-ci eut des émules, entr'autres *Enderlin*, qui étoit doué d'un grand génie pour les méchaniques, ce que l'on peut voir par ce qui nous reſte de lui dans le *traité d'Horlogerie* de M. Thiout ; on ne doit pas oublier feu Jean-Baptiſte Dutertre, fort habile horloger ; Gaudron, Pierre le Roy, *&c.* Thiout l'aîné, dont le *traité d'Horlogerie* fait l'éloge.

Nous devons à ces habiles artiſtes grand nombre de recherches, & ſur-tout la perfection de la main-d'œuvre ; car, par rapport à la théorie & aux principes de l'art de la meſure du tems, ils n'en ont aucunement traité ; il n'eſt pas étonnant que l'on ait encore écrit de nos jours beaucoup d'abſurdités ; le ſeul ouvrage où il y ait des principes eſt le *Mémoire* de M. Rivaz, en réponſe à un aſſez mauvais écrit anonyme contre ſes découvertes ; nous devons à ce *Mémoire* & à ces diſputes l'eſprit d'émulation qui a animé nos artiſtes modernes ; il ſeroit à ſouhaiter que M. de Rivaz eût ſuivi lui-même l'*Horlogerie*, ſes connoiſſances en méchanique auroient beaucoup ſervi à perfectionner cet art.

Il faut convenir que ces artiſtes qui ont enrichi l'*Horlogerie*, méritent tous nos éloges ; puiſque leurs travaux pénibles n'ont eu pour objet que la perfection de l'art, ayant ſacrifié pour cela leur fortune : car il eſt bon d'obſerver qu'il n'en eſt pas de l'*Horlogerie* comme des autres arts, tels que la Peinture, l'Architecture ou la Sculpture ; dans ceux-ci l'artiſte qui excelle eſt non-ſeulement encouragé & récompenſé ; mais, comme beaucoup de perſonnes ſont en état de juger de ſes productions, la réputation & la fortune ſuivent ordinairement le mérite. Un excellent artiſte horloger peut au contraire paſſer ſa vie dans l'obſcurité, tandis que des impudens, plagiaires, des charlatans & autres miſerables marchands ouvriers jouiront de la fortune & des encouragemens dûs au mérite : car le nom qu'on ſe fait dans le monde, porte moins ſur le mérite réel de l'ouvrage que ſur la maniere dont il eſt annoncé, il eſt aiſé d'en impoſer au public qui croit le charlatan ſur ſa parole, vû l'impoſſibilité où il eſt de juger par lui-même.

C'eſt à l'eſprit d'émulation, dont nous venons de parler, que la ſociété des arts, formée ſous la protection de M. le Comte de Clermont, dut ſon origine. On ne peut que regretter qu'un établiſſement qui auroit pu être fort utile au public, ait été de ſi courte durée ; on a cependant vû ſortir de cette ſociété de très-bons ſujets qui illuſtrent aujourd'hui l'acadé-

* C'eſt à Sully que nous devons la *regle artificielle du tems*, fort bon livre.

mie des Sciences (*a*), & différens *Mémoires* (*b*) fort bien faits ſur l'*Horlogerie*. De concert avec pluſieurs habiles horlogers, nous avions formé le projet de rétablir cette eſpece d'académie, & propoſé à feu Mrs Julien le Roy, Thiout l'aîné, Romilly, & quelques autres horlogers célebres. Tous auroient fort deſiré qu'il réuſsît; mais un d'eux me dit formellement qu'il ne vouloit pas en être ſi un tel en étoit; cette petiteſſe me fit concevoir la cauſe de la chûte de la ſociété des arts, & deſeſpérer de la rétablir, à moins que le miniſtere ne favoriſât cet établiſſement par des récompenſes qui ſerviroient à diſſiper ces baſſes jalouſies.

On me permettra de parler ici de quelques-uns des avantages d'une ſociété ou académie d'*Horlogerie*.

Quoique l'*Horlogerie* ſoit maintenant portée au très-grand point de perfection, ſa poſition eſt cependant critique; car ſi d'un côté elle eſt parvenue à un degré de perfection fort au-deſſus de l'*Horlogerie* angloiſe par le ſeul amour de quelques artiſtes, de l'autre elle eſt prête à retomber dans l'oubli. Le peu d'ordre que l'on peut obſerver pour ceux que l'on reçoit; & plus que tout cela, le commerce qu'en font les marchands, des ouvriers ſans droit ni talens, des domeſtiques & autres gens intrigans, qui trompent le public avec de faux noms, ce qui avilit cet art: toutes ces choſes ôtent inſenſiblement la confiance que l'on avoit aux artiſtes célebres, leſquels enfin découragés & entraînés par le torrent, ſeront obligés de faire comme les autres, ceſſer d'être artiſtes pour devenir marchands. L'*Horlogerie* dans ſon origine en France paroiſſoit un objet trop foible pour mériter l'attention du gouvernement, on ne prévoyoit pas encore que cela pût former dans la ſuite une branche de commerce auſſi conſidérable qu'elle l'eſt devenue de nos jours; de ſorte qu'il n'eſt pas étonnant qu'elle ait été abandonnée à elle-même; mais aujourd'hui elle eſt abſolument différente, elle a acquis un très-grand degré de perfection: nous poſſedons au plus haut degré l'art d'orner avec goût nos boëtes de pendules & de montres, dont la décoration eſt fort au-deſſus de celle des étrangers qui veulent nous imiter: il ne faut donc plus enviſager l'*Horlogerie* comme un art ſeulement utile pour nous-mêmes: il faut de plus le conſidérer relativement au commerce qu'on en peut faire avec l'étranger.

C'eſt de l'établiſſement d'une telle ſociété que l'art de l'*Horlogerie* acquerra le plus de confiance de l'étranger.

Car 1°. une telle académie ſerviroit à porter l'*Horlogerie* au plus haut point de perfection par l'émulation qu'elle exciteroit parmi les artiſtes, ce qui eſt certain, puiſque les arts ne ſe perfectionnent que par le concours de pluſieurs perſonnes qui traitent le même objet.

2°. Les regiſtres de cette ſociété ſerviroient comme d'archives, où les artiſtes iroient dépoſer ce qu'ils auroient imaginé; les membres de ce corps plus éclairés & plus intéreſſés à ce qu'il ne ſe commît aucune injuſtice, empêcheroient les vols qui ſe font tous les jours impunément: ſur les mémoires que l'on raſſembleroit, on parviendroit à la longue à publier un *traité d'Horlogerie* très-différent de ceux que nous avons; c'eſt faute de pareilles archives que l'on voit renaître avec ſuccès tant de conſtructions proſcrites, & c'eſt ce qui continuera d'arriver toutes les fois que l'on approuvera indifféremment toutes ſortes de machines nouvelles ou non.

Or le public imagine que l'art ſe perfectionne, tandis qu'il ne fait que revenir ſur ſes pas en tournant comme ſur un cercle. On prend pour neuf tout ce que l'on n'a pas encore vû.

3°. L'émulation que donneroit cette ſociété, ſerviroit à former des artiſtes qui partant du point où leurs prédeceſſeurs auroient laiſſé l'art, le porteroient encore plus loin; car pour être membre du corps, il faudroit étudier, travailler, faire des expériences, ou ſe réſoudre à être confondu avec le nombre très-conſidérable des mauvais ouvriers.

4°. Il en réſulteroit un avantage pour chaque membre; car alors le public étant inſtruit de ceux à qui il doit donner ſa confiance, ceſſeroit d'aller acheter les ouvrages d'*Horlogerie* chez ce marchand qui le trompe, aſſûré de ne trouver chez l'artiſte que d'excellentes machines; enfin de ces différens avantages, il en réſulteroit que la perfection où notre *horlogerie* eſt portée, étant par-là plus connue de l'étranger, ceux-ci la préféreroient en total à celle de nos voiſins.

Nota. J'ai fait un *Diſcours préliminaire* à mon *Eſſai ſur l'Horlogerie*, de cet article que j'avois compoſé d'abord pour ce Dictionnaire.

HORMEZION, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) pierre précieuſe, dont parle Pline, & qui, ſelon lui, étoit d'un rouge tirant ſur le jaune, & jettoit beaucoup de feu; elle étoit blanche à ſes extrémités, ou bordée d'un cercle blanc.

HORMIN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) l'*hormin* ſauvage, *horminum ſylveſtre*, *lavandulæ folio*, eſt la principale eſpece qui mérite d'être décrite.

Sa racine ligneuſe ne meurt pas tous les ans, ainſi que celle de la ſclarée, à qui cette plante reſſemble à tant d'égards. Ses feuilles les plus baſſes croiſſent ſur d'aſſez longs pédicules; elles ſont rudes, un peu inégales, découpées en pluſieurs endroits, & dentelées par les bords: ſes tiges ſont quarrées, un peu velues, communément inclinées vers la terre, garnies de feuilles, oppoſées deux à deux aux jointures, ſans pédicules, & dentelées par les bords.

Ses fleurs ſont rares, verticillées, plus petites que celles de la ſclarée, & d'un bleu foncé; leur petit caſque s'éleve un peu au-deſſus du calice; les ombelles ſont à quelque diſtance les uns des autres, ils ont chacun au-deſſus deux feuilles très-petites: le calice de ces fleurs eſt aſſez large, & diviſé en deux parties; l'inférieure eſt ouverte dans le milieu, & la ſupérieure diviſée en deux cavités par une cloiſon. Elle contient quatre graines ovales, noires, gluantes & polies.

Toute la plante répand une odeur aſſez forte, & qui n'eſt point deſagréable; les lieux pierreux lui ſont propres; elle fleurit en Juin & Juillet. On lui attribue les mêmes vertus qu'à la ſclarée, mais dans un degré inférieur; on ne la cultive gueres dans les jardins. (*D. J.*)

HORMINODES, (*Hiſt. nat.*) pierre précieuſe, décrite par Pline & par d'autres anciens naturaliſtes; elle étoit, dit-on, ou blanche ou noire; on y voyoit une tache verte, entourée d'un cercle d'un jaune très-vif.

HORMUS, (*Art orcheſtriq.*) une des danſes principales des Lacédémoniens, dans laquelle des jeunes garçons & des jeunes filles, diſpoſés alternativement & ſe tenant tous par la main, danſoient en rond.

Les plus anciennes traditions rapportent que ces danſes circulaires avoient été inſtituées à l'imitation du mouvement des aſtres, & que, dans leur origine, elles s'exécutoient avec gravité.

Les chants de ces danſes étoient diviſés en ſtrophes & antiſtrophes: dans les ſtrophes, on tournoit en rond d'orient en occident, ou de droite à gauche;

(*a*) MM. Clairaut & Deſparcieux ont été Membres de la Société des Arts.

(*b*) De MM. Gaudron & Leroy.

& dans l'antiſtrophe, on prenoit une détermination oppoſée, c'eſt-à-dire d'occident en orient, ou de gauche à droite; quelquefois le chœur s'arrêtoit, & c'eſt ce qu'on appelloit l'*épode*.

Les *hormès* ou danſes en rond ſe trouvent chez toutes les nations, & juſques dans les ballets danſans des modernes : elles exiſtoient déjà du tems d'Homere, qui ne les a pas oubliées dans la deſcription du bouclier d'Achille. On y voyoit, dit-il, de jeunes garçons & de jeunes filles qui danſoient enſemble, en ſe tenant par la main; les filles portoient des robes de gaze, avec des couronnes ſur la tête, & les garçons étoient vêtus d'étoffes luſtrées, ayant à leurs côtés des épées d'or, ſoûtenues par des baudriers d'argent; tantôt ils ſe partageoient en pluſieurs files qui ſe mêloient les unes avec les autres, & bientôt après d'un pié ſavant & léger, toutes les filles ſe formoient en rond pour danſer; ces danſeurs étoient environnés d'une foule de peuple, qui prenoit grand plaiſir à ce ſpectacle; & au milieu du cercle, il y avoit deux ſauteurs qui faiſoient des ſauts merveilleux..... (*D. J.*)

HORN, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne dans la baſſe Autriche, ſur les confins de la Moravie, à quinze lieues nord-eſt de Vienne. *Long.* 35. 20. *lat.* 48. 25. (*D. J.*)

HORN, (*Géogr.*) petite ville des Pays-Bas autrichiens, au pays de Liége, capitale d'un comté de même nom, qui a ſept lieues de longueur ſur cinq de largeur, à une lieue de la Meuſe & de Ruremonde, à ſix de Maſtricht. *Long.* 23. 30. *lat.* 51. 12. (*D. J.*)

HORN (*cap de*), *Géog.* il forme la pointe la plus méridionale de la terre de Feu. Les Géographes placent communément ce cap, à 57d. 30'. *de longit.* mais il paroît démontré, après d'exactes obſervations, que ſa véritable ſituation eſt à 56d. 28'. *de long.* (*D. J.*)

HORNBACH, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne au duché de Deux-Ponts, ſur l'Horn, avec une abbaye de bénédictins, à un mille ſud-eſt de Deux-Ponts. *Long.* 26. 11. *latit.* 49. 13. (*D. J.*)

HORBERG, (*Géogr.*) ancienne ville & baronnie d'Allemagne, dans la Forêt-noire, au duché de Wurtemberg, avec une eſpece de fortereſſe ſur une montagne; elle eſt ſur la riviere de Gutach, à cinq lieues nord-oueſt de Rotweil, ſix nord-eſt de Fribourg. *Long.* 24. 56. *lat.* 48. 10. (*D. J.*)

HORNEDEN, (*Géogr.*) ville d'Angleterre dans la province d'Eſſex.

HORNSTEIN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéral.*) eſpece de pierre ainſi nommée par les mineurs d'Allemagne. *Voyez* CORNE (*pierre de*).

HORODISCZE, (*Géogr.*) petite ville d'Ucraine, au nord de Pultawa, ſur la riviere de Priſol.

HOROGRAPHIE, ſ. f. (*Aſtronomie.*) c'eſt l'art de faire des cadrans; on l'appelle encore *Horologiographie*, *Sciatérique*, *Photoſciatérique*, & plus communément *Gnomonique*. *Voyez* GNOMONIQUE.

Ce mot vient du grec ὥρα, *heure*, & γράφω, *ſcribo*, j'écris. *Chambers.* (*O*)

HOROLOGE, (*Lithur.*) eſt le nom que les Grecs donnent à un de leurs livres d'office, parce qu'il contient les heures ou l'office que l'on doit réciter tous les jours. *Voyez* HEURE, BREVIAIRE, HOROLOGION. *Dict. de Trév.*

HOROLOGIOGRAPHIE, ſ. f. l'art de faire des cadrans. Le P. de la Madeleine, feuillant, a donné un traité ſur la conſtruction des cadrans, qui a pour titre *traité d'Horologiographie*. Cet ouvrage eſt aſſez complet pour ce qui regarde la pratique & la deſcription de toutes ſortes de cadrans; mais les méthodes que donne l'auteur ne ſont point accompagnées de leurs démonſtrations. *Voyez* GNOMONIQUE & HOROGRAPHIE.

On a auſſi donné quelquefois le nom d'*Horologiographie* à l'art de faire des horloges, plus communément appellé *Horlogerie*. *Voy.* HORLOGERIE. (*O*)

HOROLOGION, ſ. m. (*Théol.*) eſt le nom d'un des livres eccléſiaſtiques des Grecs, qui leur ſert comme de breviaire, où ſont marqués tous leurs offices; ſçavoir, celui qu'ils appellent *méſonyctiçon*, ou *de minuit*; celui qu'ils diſent dès le grand matin, prime, tierce, ſexte, none, vêpres, *&c.* Les Grecs ont un grand nombre de livres qui ſont conſacrés aux uſages de l'égliſe : de ſorte qu'ils ſont obligés d'avoir recours à tous ces livres lorſqu'ils chantent leur office. C'eſt ce qui donna occaſion à Antoine Arcudius, ſous le pape Clément VIII. de recueillir de tous leurs livres un office qui leur pût ſervir comme de breviaire, & qui fût compris dans un ſeul volume; mais les Grecs l'ont rejetté, bien qu'il leur fût plus commode : de ſorte que ce recueil eſt demeuré inutile, ſi ce n'eſt à l'égard de quelques moines grecs qui ne ſont pas éloignés de Rome, & qui en dépendent. *Mém. des ſav.* (*G*)

HOROMÉTRIE, ſ. f. l'art de meſurer ou de diviſer les heures, & de tenir compte du tems.

Ce mot vient des mots grecs ὥρα, *heure*, & μέτρον, *meſure*. *V.* PENDULE, HORLOGE, TEMS, *&c.* (*O*)

HOROPTERE, ſ. m. *terme d'Optique*; c'eſt la ligne droite qui eſt tirée par le point où les deux axes optiques concourent enſemble, & qui eſt parallele à celle qui joint les centres des deux yeux, ou des deux prunelles. *Voyez* AXE, OPTIQUE.

Telle eſt la ligne *A B* (*Planc. d'Optique, fig.* 67.), tirée par le point de concours *C* des axes optiques des yeux *D* & *E*, parallelement à *H I*, qui joint les centres des yeux *H* & *I*.

On appelle cette ligne *horoptere*, parce qu'on a crû, d'après quelques expériences, qu'elle étoit la limite de la viſion diſtincte. *Voyez* VISION.

Le *plan de l'horoptere* eſt un plan qui paſſe par l'*horoptere*, & qui eſt perpendiculaire à celui des deux axes optiques. *Chambers.*

Les auteurs d'Optique ſe ſont ſervis principalement de l'*horoptere*, pour expliquer la cauſe qui fait quelquefois paroître les objets doubles. Ils prétendent que toutes les fois qu'un objet eſt hors du plan de l'*horoptere*, il doit paroître double; parce que, ſelon ces auteurs, c'eſt à l'*horoptere* qu'on rapporte toûjours tous les objets qu'on voit; de ſorte que les objets paroiſſent ſimples lorſqu'ils ſont placés dans l'*horoptere*, & doubles lorſqu'ils n'y ſont pas. Nous ne prétendons point décider de la juſteſſe de cette explication; il nous paroît ſeulement qu'elle ſe réduit à ceci, qu'un objet eſt vû ſimple, quand il eſt dans le concours des axes optiques, ou plutôt des deux axes des yeux; & que cet objet paroît double, quand il ne ſe trouve point dans le concours de ces axes.

Un des auteurs qui ont fait le plus d'uſage de l'*horoptere*, eſt le P. Aquilon, *Franciſcus Aquilonius*, Jéſuite, dans un gros traité d'Optique, *in-folio*, imprimé à Anvers en 1613. (*O*)

HOROSCOPE, ſ. m. (*Divinat.*) c'eſt le degré de l'aſcendant, ou l'aſtre qui monte ſur l'horiſon en certain moment qu'on veut obſerver pour prédire quelque événement; la fortune d'un homme qui vient au monde, le ſuccès qu'aura une entrepriſe, la qualité du tems, *&c.* *Voyez* ASCENDANT.

Ce mot eſt purement grec, & compoſé d'ὡρα, *heure*, & du verbe σκοπτομαι, *ſpecto*, *conſidero*, je contemple. Les Latins l'appellent *cardo orientalis*, quelquefois *aſcendant*. *Voyez* ASCENDANT.

Mercure & Vénus étoient dans l'*horoſcope*. On étoit autrefois ſi infatué d'*horoſcopes*, qu'Albert le

Grand, Cardan, & quelques autres, eurent, à ce qu'on dit, la témérité de tirer celle de Jesus-Christ.

On appelle aussi *horoscope*, une figure ou theme céleste, qui contient les douze maisons, c'est-à-dire les douze signes du zodiaque, dans lesquels on marque la disposition du ciel & des astres en un certain moment, pour faire des prédictions. *Voyez* MAISON & FIGURES.

On dit *tirer l'horoscope*, *faire l'horoscope*, &c. On appelle aussi cela plus proprement *dresser une nativité*, quand il s'agit de prédiction sur la vie & la fortune des hommes; car on fait l'*horoscope* des villes, des états, des grandes entreprises.

L'*horoscope lunaire* est le point d'où sort la lune, quand le soleil est au point ascendant de l'orient. C'est ce qu'on nomme autrement la *partie de fortune* en Astrologie. *Voyez* PARTIE.

Horoscope est aussi un instrument de Mathématique fait en forme de planisphere, inventé par Jean Paduanus, qui en a fait un traité particulier. *Voyez le Dictionnaire de Trévoux.*

HORREA, (*Hist. anc.*) c'étoient des magasins publics établis dans les cités & mansions, & pourvûs d'amas de blés & de chairs salées, pour les distribuer aux soldats en route sur les chemins militaires de l'empire. C'est de-là, que vient le titre de Droit au code, *de conditis in publicis horreis;* lesquels *condita* ou provisions de vivres, devoient être délivrées aux troupes saines, entieres, & non-corrompues.

Les Romains nommoient aussi *horrea*, les greniers publics dans lesquels ils serroient les grains, pour prévenir la famine, & pour pourvoir à la subsistance du peuple dans les années de disette. Cette police regne encore aujourd'hui dans les états de l'Eglise avec une sagesse admirable.

Outre ces greniers publics de grains établis à Rome, il s'en trouvoit par-tout dans l'empire romain, & même en des lieux champêtres, qui n'étoient connus que par leurs noms de *horrea;* c'est ce qui fait que nous rencontrons quelquefois dans l'itinéraire d'Antonin, & dans les tables de Peutinger, ces mots, *ad horrea.*

On sait, par exemple, qu'il y avoit plusieurs de ces greniers publics dits *horrea*, dans les Gaules, à Narbonne, à Treves, où une abbaye en retient encore le nom de *Horreum;* comme il y a eu pareillement en France divers seigneurs qui placerent leurs granges à quelques distances de leurs châteaux de peur d'incendie, & qui y ajoûterent des maisons pour serrer leurs grains, & pour loger leurs grangers, il s'est formé dans diverses provinces plusieurs villages & familles, qui portent encore aujourd'hui le nom de *Grange*, de *la Grange*, *des Granges*, &c. (*D. J.*)

* HORREUR, sub. fém. (*Gram.*) ce mot designe l'aversion, quand elle est extrême: *les hypocrites s'empressent plus à témoigner* l'horreur *qu'ils n'ont pas pour le vice, que les gens de bien à témoigner celle qu'ils en ont.* L'épouvante portée à son dernier degré, *il faut avoir l'ame bien ferme, & la pensée de la mort bien familiere, pour en voir l'image sous ses yeux & la soutenir sans* horreur. Nous appliquons encore la même expression à une sorte de sensation particuliere, mêlée de frémissement, de respect, & de joie, que nous éprouvons à la présence de certains objets, ou dans certains lieux; & nous disons alors *le sombre d'une forêt épaisse, le silence & l'obscurité qui y regnent, nous inspirent une* horreur *douce & secrette.* Nous transportons cette *horreur* aux choses mêmes, *dans* l'horreur *de la nuit; la sainte* horreur *des temples.* L'*horreur* prise en ce sens, vient moins des objets sensibles, que des idées accessoires qui sont réveillées sourdement en nous. Entre ces idées, sont l'éloignement des hommes, la présence de quelques puissances célestes, &c.

HORREUR DU VUIDE, (*Phys.*) mot vuide de sens, principe imaginaire dont on se servoit dans l'ancienne philosophie, pour expliquer l'ascension de l'eau dans les pompes, & d'autres phénomenes semblables. On disoit: *l'eau monte dans les pompes*, parce que la nature a *horreur du vuide.* Lorsqu'on se fut apperçu que l'eau ne montoit dans les pompes qu'à la hauteur de 32 piés on en vint jusqu'à ce point d'absurdité, de dire que la nature n'avoit *horreur du vuide*, que jusqu'à la hauteur de 32 piés. Mais on ne fut pas long-tems sans découvrir que le mercure ne s'élevoit dans les tuyaux qu'à la hauteur de 27 à 28 pouces; & comme il eût été trop ridicule de dire que la nature avoit *horreur du vuide* pour l'eau jusqu'à 32 piés, & pour le mercure jusqu'à 28 pouces seulement, on fut obligé d'abandonner cette étrange explication; & bien-tôt après, M. Pascal démontra dans son traité de *l'équilibre des liqueurs*, que tous ces effets étoient produits par la pesanteur de l'air. Cette vérité étant unanimement reconnue aujourd'hui, n'a pas besoin ici d'un plus long article. *Voyez* AIR, TUBE DE TORRICELLI, & *le traité cité de* M. Pascal. (*O*)

HORREUR, *horror*, (*Med.*) se dit d'une sorte d'affection de l'ame, qui consiste dans une forte aversion que l'on conçoit pour quelque sorte d'aliment, de médicament; à l'égard desquels on se sent un dégoût, une répugnance insurmontable, qui portent non-seulement à ne pas en user, mais à les éloigner de soi le plus que l'on peut; tant on est affecté desagréablement par la sensation qu'ils excitent.

C'est ainsi que dans l'hydrophobie, l'aversion pour la boisson de l'eau, & souvent de toute sorte de liquide, est poussée jusqu'à l'*horreur.*

Il est un symptome de fievre qu'on appelle *horreur. Voyez* FIEVRE HORRIFIQUE.

HORRIBLE, adj. (*Gramm.*) qui inspire de l'horreur. *Voyez* HORREUR.

HORRIPILATION, s. f. *horripilatio*, (*Med.*) c'est une sorte de frissonnement, qui n'est autre chose, qu'un mouvement convulsif des tégumens ordinairement étendu à toute l'habitude du corps. Par cet effet la peau se ride & se tend alternativement, comme par secousses très-promptes; ce qui resserre le bulbe des poils & le fait saillir sur la surface du corps: en sorte qu'ils paroissent se dresser, s'hériſſer, pour ainsi dire, en conséquence de l'*horripilation;* ce qui est le plus souvent un symptome de fievre, accompagnée d'un sentiment de froid.

Ainsi l'*horripilation* est un véritable tremblement de l'habitude du corps, qui ne differe du tremblement proprement dit, qu'en ce que celui-ci se fait sentir dans tous les membres & dans toutes les parties charnues; au lieu que l'*horripilation* n'affecte que la peau. *Voyez* FRISSON, FIEVRE, FIEVRE HORRIFIQUE, FROID, (*Econom. anim.*) TREMBLEMENT, SPASME.

HORS, (*Gramm.*) prépositon françoise, qui correspond à l'*ex* des Latins. Elle marque le transport d'un lieu dans un autre. *Voyez les articles suivans.*

On dit il est *hors* de Paris; il est *dehors;* il est *hors* de lui-même.

HORS DE COUR, (*Jurisprud.*) *voyez* au mot COUR, *à l'article* HORS DE COUR.

HORS, *mettre hors*, (*Grosses forges.*) dans les fourneaux à fondre la mine de fer, il se dit de la discontinuation du travail d'un fourneau de fusion; la *mise hors* s'entend toûjours en mauvaise part; quand un maître de forge a consommé tous les matériaux qu'il destinoit au fondage, ce qui est prévu & volontaire;

lontaire; alors on dit qu'*il a fermé la palle*, qu'*il a arrêté son fourneau*; quand par quelqu'accident on eſt forcé de ceſſer la fuſion, alors l'on dit que l'on *a mis hors*, quoique ce terme ne dût s'employer que dans le cas particulier de la ceſſation du travail, par la raiſon qu'il s'eſt entaſſé dans l'ouvrage & ſur la thuyere une quantité, une maſſe de matiere mal digérée, qu'il n'eſt pas poſſible de fondre, ſoit à cauſe de ſon volume, ſoit à cauſe de ſa nature; dans certain cas, ce n'eſt autre choſe, qu'une fonte rapprochée par la ſéparation des fondans de l'état d'un fer mal travaillé : l'ouvrage commençant à s'embarraſſer d'une partie un peu conſidérable de cette matiere, l'ouvrier cherche à la détacher par le travail d'un ringard, qui produit alors un effet tout contraire; car plus il travaillera, plus il lui donnera l'état du fer, & plus il l'augmentera par la jonction des matieres qui tombent continuellement. Le remede eſt d'augmenter la chaleur par le choix des charbons, & la quantité des fondans, qui tenus en grand bain, ſont les ſeuls capables de ramener cette matiere à l'état de la fonte. On pourroit aſſûrer, qu'excepté le cas de force majeure, avec les précautions & le travail bien ſuivi, on ne *mettra* jamais *hors*.

J'ai vû des fourneaux au bout de trois à quatre jours de travail, être obligés de *mettre hors* : faute de chaleur dans un ouvrage neuf, & de pouſſiere de charbon, le métal n'avoit pû ſe tenir en bain. La *miſe hors* eſt donc occaſionnée par tout ce qui peut empêcher la vitrification.

Dans le cas de *miſe hors*, pour ſe mettre en état de travailler de nouveau, il faut faire une ouverture dans le devant du fourneau, quelquefois juſqu'à la ſeconde marâtre, ſuivant la groſſeur de la maſſe, pour pouvoir la tirer ou la *mettre hors*, refaire un nouvel ouvrage, *&c.* donc il eſt clair qu'un pareil accident eſt très-préjudiciable. *Voyez l'article* GROSSES FORGES.

* HORS D'ŒUVRE, ſ. m. (*Gramm. & Littérat.*) il ſe dit de tout morceau qui ne tient pas eſſentiellement au ſujet qu'on traite. Il eſt preſque ſynonyme à *digreſſion*.

On a tranſporté ce mot dans la cuiſine; les *hors d'œuvre* ſont de petits plats qui accompagnent les grands, & qui rempliſſent les intervalles qu'ils laiſſent entre eux ſur une table. Il y a des *hors d'œuvres* à chaque ſervice; & c'eſt le ſervice qui en détermine la qualité.

HORSCHITZ, (*Géog.*) ville & château de Bohême, près de l'Elbe, dans le cercle de Konigratz.

HORSHAM, (*Géog.*) ville à marché d'Angleterre, dans le Suſſex, aux confins de Surrey, à 9 lieues de Londres : elle envoie deux députés au Parlement. *Long.* 17. 35. *lat.* 51. 12. (*D. J.*)

HORTA, (*Mythol.*) déeſſe des Romains, qui préſidoit ſur la jeuneſſe, & l'excitoit au bien par ſes fortes exhortations. Cette déeſſe eſt Herſilie; c'eſt à elle que Rome fit l'honneur de la déification après ſa mort, en lui donnant le ſurnom de *Horta*. Romulus l'avoit choiſie pendant qu'elle vécut pour ſa femme, comme la plus digne des Sabines que les Romains euſſent enlevés; & ſon choix fut conſacré par la nation. Elle mit Herſilie dans le ciel avec ſon époux, & lui rendit des honneurs divins. Son temple ne ſe fermoit jamais, pour marquer que la jeuneſſe, cet âge ſi flexible au vice, *cerea in vitium flecti*, avoit beſoin d'être portée ſans ceſſe à la pratique de la vertu. (*D. J.*)

HORTAGILIER, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) terme de relation, tapiſſier du grand-ſeigneur. *Voyez* TAPISSERIES.

Il n'y a point de ville mieux reglée que le camp du grand-ſeigneur; & pour connoître la grandeur de ce prince, il faut le voir campé; car il y eſt bien mieux logé qu'à Conſtantinople, ni qu'en aucune autre ville de ſon empire.

Il a toûjours deux garnitures de tentes, afin que pendant qu'il eſt dans l'une, l'on aille tendre l'autre au lieu où il doit aller.

Il a pour cet effet plus de quatre cens tapiſſiers, appellés *hortagiliers*, qui vont toûjours une journée devant, afin de choiſir un lieu propre pour la dreſſer. Ils tendent premierement celle du ſultan, & puis celles des officiers & des ſoldats de la Porte, ſelon leur rang. *Dict. de Trévoux.* (*G*)

HORTOLAGE, ſub. m. (*Jardinage.*) la partie d'un jardin potager, qui eſt coupée par des couches & carreaux de plantes baſſes & de légumes tels qu'il s'en voit dans le grand potager du Roi à Verſailles.

HORVA À MOI THEAU, (*Venerie.*) cri du piqueur, lorſqu'il appelle les chiens à lui pour les faire entrer en quelque taillis ou fort.

HOSANNA, ſ. m. (*Théologie.*) eſt le nom que les Juifs donnent à une priere qu'ils récitent le ſeptieme jour à la fête des tabernacles. *Voyez* TABERNACLE. Ce mot ſignifie *ſauvez-nous*, *conſervez-nous*.

R. Elias dit que les Juifs donnent auſſi le nom d'*hoſanna*, aux branches de ſaule qu'ils portent en cette fête; parce qu'en agitant de tous côtés ces branches de ſaules dans la cérémonie de ce jour-là, ils chantent fréquemment *hoſanna*. Ce qu'Antonius Nebriſſemis, dans ſon commentaire des mots hébreux de l'Ecriture, applique aux Juifs qui reçurent Jeſus Chriſt comme le Meſſie en chantant *hoſanna*. Grotius dans ſon commentaire ſur le *chap. xxj. de S. Matthieu*, ℣. 9. obſerve que les fêtes des Juifs, & en particulier celle des tabernacles, ne ſignifioient pas ſeulement leur ſortie d'Egypte, dont ils célébroient la mémoire, mais auſſi l'attente du Meſſie, & que même encore les Juifs modernes, le jour qu'ils portent ces rameaux, diſent qu'ils ſouhaitent célébrer cette fête à l'avénement du Meſſie qu'ils attendent. D'où il conclut que le peuple en portant ces rameaux devant J. C. témoignoit ſa joie, le reconnoiſſant pour le *Meſſie*. Simon, *Supplément aux cérémonies des Juifs*.

Il y a pluſieurs de ces *hoſannas* : les Juifs les nomment *hoſchannoth*, c'eſt-à-dire les *hoſannas*. Les uns ſe récitent le premier jour, les autres le ſecond, *&c.* & s'appellent l'*hoſanna* du premier jour, l'*hoſanna* du ſecond, *&c.*

Hoſanna rabba, ou grand *hoſanna*, eſt le nom que les Juifs donnent à leur fête des tabernacles, qui dure au moins huit jours, parce qu'ils y demandent fréquemment le ſecours de Dieu, la rémiſſion de leurs péchés, & ſa bénédiction ſur l'année qui vient de commencer; & pour ces demandes ils ſe ſervent fréquemment des *hoſchannoth*, ou prieres dont nous avons parlé.

Les Juifs donnent encore le nom d'*hoſanna rabba* en particulier, au ſeptieme jour des tabernacles, parce que c'eſt ce jour-là qu'ils demandent plus particuliérement le ſecours de Dieu. (*G*)

HOSCHE, ſub. fém. *ou* HOCHE, OUCHE, *ou* OULCHE, (*Juriſprud.*) tiré du mot *oſca*, terme de la baſſe latinité, qui eſt employé dans quelques coûtumes pour ſignifier une certaine étendue de terre labourable & cultivée qui eſt près d'une maiſon, entourée de foſſés ou de haies, & qui ſert aux commodités de cette maiſon, comme pour faire venir des légumes, mettre des arbres fruitiers. *Voyez* la coûtume de Nevers, *ch. v. art. 1.* & le *Gloſſ.* de Ducange, au mot *olche* & *oſca*. (*A*)

HOSI, (*Géog.*) ville de la Chine, dans la province de Junnan, au département de Lingan, & la troiſieme métropole de cette province. Elle eſt, dit

Martinius dans ſon Atlas Chinois, de 14d 29′ plus occidentale que Pékin, à 24d 10′ de *latitude*. (*D. J.*)

HOSIES, ſ. m. pl. (*Antiq.*) c'eſt ainſi qu'on appelloit les cinq ſacrificateurs en titre d'office, prépoſés dans le temple de Delphes pour les ſacrifices, qu'on venoit offrir avant que de conſulter l'oracle d'Apollon. Ils immoloient eux-mêmes les victimes, & apportoient toute leur attention pour qu'elles fuſſent pures, ſaines, entieres, & bien conditionnées. Il falloit à Delphes que la victime tremblât & frémît dans toutes les parties du corps, lorſqu'elle recevoit les effuſions d'eau & de vin; car ce n'étoit pas aſſez qu'elle ſecouât la tête, comme dans les ſacrifices ordinaires; ſi quelqu'une de ſes parties ne ſe fût pas reſſentie de cette palpitation, les ſacrificateurs *hoſies* n'euſſent point inſtallé la Pythie ſur le trépié.

Leur nom ὅσιοι, ſignifie des gens d'une ſainteté éprouvée, & la victime qu'on immoloit à leur réception, s'appelloit ὁσιωτήρ. Ces miniſtres étoient perpétuels, & la ſacrificature paſſoit à leurs enfans; on les croyoit deſcendus de Deucalion. Ils avoient ſous eux un grand nombre de ſacrificateurs ſubalternes; & c'eſt Eurypide qui nous en a inſtruit le plus particulierement; la lecture des poëtes grecs eſt une ſource de connoiſſances. (*D. J.*)

HOSOPLOTZ, *ou* HOTSEPLOTZ, (*Géog.*) petite ville de Siléſie, dans la principauté de Grotkau.

HOSPICE, ſ. m. (*Juriſprud.*) ſignifie quelquefois la partie d'un monaſtere deſtinée à loger les hôtes ou étrangers; quelquefois c'eſt un logement détaché du couvent, que les religieux bâtiſſent pour y recevoir les étrangers du même ordre, qui ont beſoin d'y ſéjourner quelque tems. On entend encore par *hoſpice*, un lieu ou entrepôt que le monaſtere a dans quelque endroit qui en eſt éloigné, pour y retirer en paſſant les religieux qui vont pour les affaires du couvent. (*A*)

HOSPITA, (*Mythologie.*) ſurnom de Vénus: on lui rendoit un culte ſous ce nom, & elle avoit un temple à Memphis en Egypte.

HOSPITALIER, ſ. m. (*Myth.*) ſurnom que les anciens Romains donnoient à Jupiter, le nommant *Jupiter hoſpes*, parce qu'ils le regardoient comme le dieu protecteur de l'hoſpitalité. Les Grecs l'appelloient par la même raiſon ξένιος, vengeur des injures faites à des hôtes; *Jupiter hoſpitibus nam te dare jura fatentur;* mais Jupiter n'étoit pas le ſeul des dieux qui eût le titre de protecteur de l'hoſpitalité. *Voyez* ce mot où on le prouve.

Ce n'étoit pas non plus, pour le dire en paſſant, à Jupiter *hoſpitalier*, que les Samaritains conſacrerent leur temple de Garizim, comme le prétend M. Boſſuet, mais c'étoit à Jupiter Olympien, ſous l'invocation duquel il ne ſubſiſta pas même long-tems, ſi l'on adopte pour vrai, le récit que fait Joſephe, *Antiq. liv. XIII. ch. vj.* de la diſpute qui s'éleva en Egypte ſous Ptolomée Philométor entre les Juifs & les Samaritains, au ſujet de leur temple; les Samaritains ſoutenant que le temple de Garizim étoit le ſeul vrai temple du Seigneur, & les Juifs prétendant au contraire, que c'étoit celui de Jéruſalem. (*D. J.*)

HOSPITALIERS, ſ. m. plur. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) religieux que le pape Innocent III. a établis pour retirer les pauvres pélerins, les voyageurs & les enfans trouvés; ils ſont habillés de noir comme les prêtres, & ont une croix blanche ſur leur robe & ſur leur manteau. Il y a à Paris des religieuſes de l'ordre de S. Auguſtin, que l'on appelle *hoſpitalieres* de la charité de Notre-Dame; elles portent l'habit de S. François, avec le ſcapulaire blanc à l'honneur de la Vierge, & le voile noir. Ces religieuſes font vœu d'hoſpitalité, outre les trois vœux ordinaires, & ont, lorſqu'elles vont au chœur, un manteau gris-brun, ſemblable à leur habit. Il y en a d'autres qui ſont auſſi de l'ordre de S. Auguſtin, & qui font les mêmes vœux, on les appelle *hoſpitalieres* de la miſericorde de Jeſus. Pendant l'été, elles n'ont qu'une robe blanche, avec une guimpe & un rochet de fine toile de lin: l'hiver, lorſqu'elles ſont au chœur, ou qu'on porte l'extrême-onction à quelque pauvre malade de l'hôpital, elles mettent un grand manteau noir par-deſſus leur rochet. C'eſt l'archevêque de Paris qui eſt leur ſupérieur. *Diction.* de Moreri.

HOSPITALIERES *ſœurs*, ſ. f. pl. (*Hiſt. de Malthe.*) c'eſt le nom primitif des religieuſes de l'ordre de Malthe; elles furent établies à Jéruſalem au milieu de l'onzieme ſiecle par les mêmes marchands d'Amalphie, qui établirent les freres *hoſpitaliers* de S. Jean de Jéruſalem, pour avoir ſoin des chrétiens d'Europe qui alloient viſiter les ſaints lieux. Elles renoncerent au ſiecle quelque tems après comme les freres *hoſpitaliers*, & ſe conſacrerent au ſervice des pauvres & des pélerines. Elles prirent l'habit régulier qui conſiſtoit dans une ſimple robe noire, ſur laquelle étoit attachée du côté du cœur une croix de toile blanche à huit pointes; elles firent auſſi les trois vœux ſolemnels de religion qu'elles prononcerent au pié du ſaint ſépulchre, & que le patriarche de Jeruſalem reçut. Après la priſe de cette ville par Saladin, les *ſœurs hoſpitalieres* ſe retirerent en Europe, & y formerent depuis des établiſſemens conſidérables. Leur naiſſance devoit être noble, & l'on exigeoit à leur égard les mêmes preuves que pour les chevaliers. Leur habillement conſiſtoit dans une robe de drap rouge, avec un manteau de drap noir, ſur lequel on attachoit une croix de toile blanche à huit pointes: uſage qui a varié en différentes provinces & en différens ſiecles. *Vertot.* (*D. J.*)

HOSPITALITÉ, ſ. f. (*Hiſt. ſacrée & profane, Droit naturel & Morale.*) l'*hoſpitalité* eſt la vertu d'une grande ame, qui tient à tout l'univers par les liens de l'humanité. Les Stoïciens la regardoient comme un devoir inſpiré par Dieu même. Il faut, diſoient-ils, faire du bien aux perſonnes qui viennent dans nos pays, moins par rapport à elles que pour notre propre intérêt, pour celui de la vertu, & pour perfectionner dans notre ame les ſentimens humains, qui ne doivent point ſe borner aux liaiſons du ſang & de l'amitié, mais s'étendre à tous les mortels.

Je définis cette vertu, une libéralité exercée envers les étrangers, ſur-tout ſi on les reçoit dans ſa maiſon: la juſte meſure de cette eſpece de bénéfice dépend de ce qui contribue le plus à la grande fin que les hommes doivent avoir pour but, ſavoir aux ſecours réciproques, à la fidélité, au commerce dans les divers états, à la concorde & aux devoirs des membres d'une même ſociété civile.

De tous tems les hommes ont eu deſſein de voyager, de former des établiſſemens, de connoître les pays & les mœurs des autres peuples; mais comme les premiers voyageurs ne trouvoient point de lieu de retraite dans les endroits où ils arrivoient, ils étoient obligés de prier les habitans de les recevoir, & il s'en trouvoit d'aſſez charitables pour leur donner un domicile, les ſoulager dans leurs fatigues, & leur fournir les diverſes choſes dont ils avoient beſoin.

Abraham, pour commencer mes exemples par l'hiſtoire ſacrée, a été du nombre de ces gens compâtiſſans qui pratiquerent la noble bénéficence envers les étrangers, goûterent le plaiſir de les recevoir & de leur procurer tous les ſecours poſſibles. Nous liſons dans la Geneſe que ce digne patriarche

rencontra, en ſortant de ſa tente, trois voyageurs, devant leſquels il ſe proſterna, leur offrit de l'eau pour laver leurs piés, & du pain pour rétablir leurs forces. Il ordonna en même tems à Sara de pétrir trois meſures de farine, & de faire cuire des pains ſous la cendre : il fit rôtir lui-même un veau qu'il ſervit à ſes hôtes avec les pains de Sara, du beurre & du lait.

Je ne diſſimulerai point que l'exercice de l'*hoſpitalité* ſe trouva reſſerré chez les Iſraélites dans des bornes beaucoup trop étroites, lorſqu'ils vinrent à rompre leur commerce avec les peuples voiſins ; cependant, ſans parler des Iduméens & des Egyptiens qui n'étoient pas compris dans cette rupture, l'eſprit de cette charité ne s'éteignit pas entierement dans leur cœur, du moins l'exercerent-ils pour leurs freres, ſur-tout pendant les triſtes tems des captivités, où nous voyons que Tobie étoit pénétré de ce devoir. Dans les louanges que l'écriture lui donne, elle met la diſtribution qu'il faiſoit de trois en trois ans aux proſélytes & aux étrangers de ſa part dans le dixmes. Job s'écrie au milieu de ſes ſouffrances : » Je n'ai point laiſſé les étrangers dans la rue, & ma » porte leur a toujours été ouverte ».

Les Egyptiens convaincus que les dieux mêmes prenoient ſouvent la forme de voyageurs, pour corriger l'injuſtice des hommes, reprimer leurs violences & leurs rapines, regarderent les devoirs de l'*hoſpitalité* comme étant les plus ſacrés & les plus inviolables : les voyages fréquens des ſages de la Grece en Egypte, l'accueil favorable qu'ils firent à Ménélas & à Helène du tems de la guerre de Troie, montrent aſſez combien ils s'occupoient de la pratique de cette vertu.

Les Ethyopiens n'étoient pas moins eſtimables à cet égard au rapport d'Héliodore : & c'eſt ſans doute ce qu'Homere a voulu peindre, quand il nous dit que ce peuple recevoit les dieux, & les regaloit avec magnificence pendant pluſieurs jours.

Ce grand poëte ayant une fois établi l'excellence de l'*hoſpitalité* ſur l'opinion de ces prétendus voyages des dieux ; & les autres poëtes de la Grece ayant à leur tour publié que Jupiter étoit venu ſur la terre, pour punir Lycaon qui égorgeoit ſes hôtes, il n'eſt pas étonnant que les Grecs regardaſſent l'*hoſpitalité* comme la vertu la plus agréable aux dieux. Auſſi cette vertu étoit-elle pouſſée ſi loin dans la Grece qu'on fonda dans pluſieurs endroits des édifices publics où tous les étrangers étoient admis. C'eſt un beau trait de la vie d'Alexandre, que l'édit par lequel il déclara que les gens de bien de tous les pays étoient parens les uns des autres, & qu'il n'y avoit que les méchans qui fuſſent exclus de cet honneur.

Les rois de Perſe retirerent de grands avantages de la reception favorable qu'ils firent à divers peuples, & ſur-tout aux Grecs qui vinrent chercher dans leur empire une retraite contre la perſécution de leurs citoyens.

Malgré le caractere ſauvage & la pauvreté des anciens peuples d'Italie, l'*hoſpitalité* y fut connue dès les premiers tems. L'aſyle donné à Saturne par Janus, & à Enée par Latinus en ſont des preuves ſuffiſantes. Elien même rapporte qu'il y avoit une loi en Lucanie qui condamnoit à l'amende ceux qui auroient refuſé de loger les étrangers qui arrivoient dans leur pays après le ſoleil couché.

Mais les Romains qui ſuccederent ſurpaſſerent toutes les autres nations dans la pratique de cette vertu ; ils établirent à l'imitation des Grecs des lieux exprès pour domicilier les étrangers ; ils nommerent ces lieux *hoſpitalia* ou *hoſpitia*, parce qu'ils donnoient aux étrangers le nom de *hoſpites*. Pendant la ſolemnité des Lectiſternes à Rome on étoit obligé d'exercer l'*hoſpitalité* envers toutes ſortes de gens connus ou inconnus ; les maiſons des particuliers étoient ouvertes à tout le monde, & chacun avoit la liberté de ſe ſervir de tout ce qu'il y trouvoit. L'ordonnance des Achéens, par laquelle ils défendoient de recevoir dans leurs villes aucun Macédonien, eſt appellée dans Tite-Live *une exécrable violation des droits de l'humanité*. Les plus grandes maiſons tiroient leur principale gloire de ce que leurs palais étoient toûjours ouverts aux étrangers ; la famille des Marciens étoit unie par droit d'*hoſpitalité* avec Perſée, roi de Macédoine ; & Jules-Céſar, ſans parler de tant d'autres Romains, étoit attaché par les mêmes nœuds à Nicomede, roi de Bithynie. » Rien n'eſt plus beau, diſoit Cicéron, » que de voir les maiſons des perſonnes illuſtres » ouvertes à d'illuſtres hôtes, & la république eſt » intéreſſée à maintenir cette ſorte de libéralité ; » rien même, ajoûte-t-il, n'eſt plus utile pour ceux » qui veulent acquérir, par des voies légitimes, un » grand crédit dans l'état, que d'en avoir beaucoup » au-dehors ».

Il eſt aiſé de s'imaginer comment les habitans des autres villes & colonies romaines, prévenus de ces ſentimens, recevoient les étrangers à l'exemple de la capitale. Ils leur tendoient la main pour les conduire dans l'endroit qui leur étoit deſtiné ; ils leur lavoient les piés, ils les menoient aux bains publics, aux jeux, aux ſpectacles, aux fêtes. En un mot, on n'oublioit rien de ce qui pouvoit plaire à l'hôte & adoucir ſa laſſitude.

Il n'étoit pas poſſible après cela que les Romains n'admiſſent les mêmes dieux que les Grecs pour protecteurs de l'*hoſpitalité*. Ils ne manquerent pas d'adjuger en cette qualité un des plus hauts rangs à Venus, déeſſe de la tendreſſe & de l'amitié. Minerve, Hercule, Caſtor & Pollux jouirent auſſi du même honneur, & l'on n'eut garde d'en priver les dieux voyageurs, *dii viales*. Jupiter eut avec raiſon la premiere place ; ils le déclarerent par excellence le dieu vengeur de l'*hoſpitalité*, & le ſurnommerent Jupiter hoſpitalier, *Jupiter hoſpitalis*. Cicéron, écrivant à ſon frere Quintius, appelle toûjours Jupiter de ce beau nom ; mais il faut voir avec quel art Virgile annoblit cette épithete dans l'Enéide.

Jupiter, hoſpitibus nam te dare jura loquuntur,
Hunc lætum, Tiriiſque diem, Trojâque profectis
Eſſe velis, noſtroſque hujus meminiſſe minores.

Notre poëſie n'a point de telles reſſources, ni de ſi belles images.

Les Germains, les Gaulois, les Celtibériens, les peuples Atlantiques, & preſque toutes les nations du monde, obſerverent auſſi régulierement les droits de l'*hoſpitalité*. C'étoit un ſacrilége chez les Germains, dit Tacite, de fermer ſa porte à quelque homme que ce fût, connu ou inconnu. Celui qui a exercé l'*hoſpitalité* envers un étranger, ajoûte-t-il, va lui montrer une autre maiſon, où on l'exerce encore, & il y eſt reçu avec la même humanité. Les lois des Celtes puniſſoient beaucoup plus rigoureuſement le meurtre d'un étranger, que celui d'un citoyen.

Les Indiens, ce peuple compatiſſant, qui traitoit les eſclaves comme eux-mêmes, pouvoient-ils ne pas bien acueillir les voyageurs ? ils allerent juſqu'à établir, & des hoſpices, & des magiſtrats particuliers, pour leur fournir les choſes néceſſaires à la vie, & prendre ſoin des funérailles de ceux qui mouroient dans leurs pays.

Je viens de prouver ſuffiſamment, qu'autrefois l'*hoſpitalité* étoit exercée par preſque tous les peuples du monde ; mais le lecteur ſera bien aiſe d'être inſtruit de quelques pratiques les plus univerſelles

de cette vertu, & de l'étendue de ſes droits : il faut tâcher de contenter ſa curioſité.

Lorſqu'on étoit averti qu'un étranger arrivoit, celui qui devoit le recevoir, alloit au devant de lui, & après l'avoir ſalué, & lui avoir donné le nom de pere, de frere, & d'ami, plutôt ſelon ſon âge, que par rapport à ſa qualité, il lui tendoit la main, le menoit dans ſa maiſon, le faiſoit aſſeoir, & lui préſentoit du pain, du vin, & du ſel. Cette cérémonie étoit une eſpece de ſacrifice, que l'on offroit à Jupiter-Hoſpitalier.

Les Orientaux, avant le feſtin, lavoient les piés à leurs hôtes ; cette pratique étoit encore en uſage parmi les Juifs, & Notre-Seigneur reproche au phariſien qui le recevoit à ſa table, de l'avoir négligée. Les dames même de la premiere diſtinction, parmi les anciens, prenoient ce ſoin à l'égard de leurs hôtes. Les filles de Cocalus roi de Sicile, conduiſirent Dédale dans le bain, au rapport d'Athénée. Homere en fournit pluſieurs autres exemples, en parlant de Nauſicaa, de Polycaſte, & d'Helene. Le bain étoit ſuivi de fêtes, où l'on n'épargnoit rien pour divertir les hôtes : les Perſes, pour leur plaire encore davantage, admettoient dans ces fêtes & leurs femmes, & leurs filles.

La fête qui avoit commencé par des libations, finiſſoit de la même maniere, en invoquant les dieux protecteurs de l'*hoſpitalité*. Ce n'étoit ordinairement qu'après le repas, qu'on s'informoit du nom de ſes hôtes, & du ſujet de leur voyage, enſuite on les menoit dans l'appartement qu'on leur avoit préparé.

Il étoit de l'uſage, & de la décence, de ne point laiſſer partir ſes hôtes, ſans leur faire des préſens, qu'on appelloit *xenia* ; ceux qui les recevoient les gardoient ſoigneuſement, comme des gages d'une alliance conſacrée par la religion.

Pour laiſſer à la poſterité une marque de l'*hoſpitalité*, qu'on avoit contractée avec quelqu'un, des familles entieres, & des villes même, formoient enſemble ce contrat. On rompoit une piece de monnoie, ou plus communément l'on ſcioit en deux un morceau de bois ou d'ivoire, dont chacun des contractans gardoit la moitié ; c'eſt ce qui eſt appellé par les anciens, *teſſera hoſpilitatatis*, teſſere d'hoſpitalité. *Voyez* TESSERE DE L'HOSPITALITÉ.

On en trouve encore de ces *teſſeres* dans les cabinets des curieux, où les noms des deux amis ſont écrits ; & lorſque les villes accordoient l'*hoſpitalité* à quelqu'un, elles en faiſoient expédier un decret en forme, dont on lui délivroit copie.

Les droits de l'*hoſpitalité* étoient ſi ſacrés, qu'on regardoit le meurtre d'un hôte, comme le crime le plus irrémiſſible ; & quoiqu'il fût quelquefois involontaire, on croyoit qu'il attiroit la vengeance de tous les dieux. Le droit de la guerre même ne détruiſoit point celui de l'*hoſpitalité*, parce qu'il étoit cenſé éternel, à moins qu'on n'y renonçât d'une maniere authentique. Une des cérémonies qui ſe pratiquoit en cette rencontre, étoit de briſer la marque, le teſſere de l'*hoſpitalité*, & de dénoncer à un ami infidele, qu'on avoit rompu pour jamais avec lui.

Nous ne connoiſſons plus ce beau lien de l'*hoſpitalité*, & l'on doit convenir que les tems ont produit de ſi grands changemens parmi les peuples & ſurtout parmi nous, que nous ſommes beaucoup moins obligés aux lois ſaintes & reſpectables de ce devoir, que ne l'étoient les anciens.

Il ſemble même, que pour être tenu par la loi naturelle, aux ſervices de l'*hoſpitalité*, pris dans toute leur étendue, il faut 1°. que celui qui les demande ſoit hors de ſa patrie, pour quelque raiſon valable, ou du moins innocente ; 2°. qu'il y ait lieu de le préſumer honnête homme, ou du moins qu'il n'a aucun deſſein de nous porter préjudice ; 3°. enfin, qu'il ne trouve pas ailleurs, ou que nous ne trouvions pas de notre côté à le loger pour de l'argent. Ainſi cet acte d'humanité étoit incomparablement plus indiſpenſable, lorſque des maiſons publiques, commodes, & à différens prix, n'exiſtoient point encore parmi nous.

L'*hoſpitalité* s'eſt donc perdue naturellement dans toute l'Europe, parce que toute l'Europe eſt devenue voyageante & commerçante. La circulation des eſpeces par les lettres de change, la ſûreté des chemins, la facilité de ſe tranſporter en tous lieux ſans danger, la commodité des vaiſſeaux, des poſtes, & autres voitures ; les hôtelleries établies dans toutes les villes, & ſur toutes les routes, pour héberger les voyageurs, ont ſuppléé aux ſecours généreux de l'*hoſpitalité* des anciens.

L'eſprit de commerce, en uniſſant toutes les nations, a rompu les chaînons de bienfaiſance des particuliers ; il a fait beaucoup de bien & de mal ; il a produit des commodités ſans nombre, des connoiſſances plus étendues, un luxe facile, & l'amour de l'intérêt. Cet amour a pris la place des mouvemens ſecrets de la nature, qui lioient autrefois les hommes par des nœuds tendres & touchans. Les gens riches y ont gagné dans leurs voyages, la jouiſſance de tous les agrémens du pays où ils ſe rendent, jointe à l'accueil poli qu'on leur accorde à proportion de leur dépenſe. On les voit avec plaiſir, & ſans attachement, comme ces fleuves qui fertiliſent plus ou moins les terres par leſquelles ils paſſent. (*D. J.*)

HOSPODAR, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nomme les ſouverains de la Valachie & de la Moldavie ; c'eſt le grand ſeigneur qui les établit, & ils ſont obligés de lui payer tribut. Le ſeul moyen de parvenir à cette dignité, c'eſt de donner beaucoup d'argent aux grands de la Porte ; c'eſt ordinairement ſur le plus offrant que le choix tombe, ſans qu'on ait égard ni à la naiſſance, ni à la capacité. Cependant cette dignité a été poſſedée dans ce ſiecle par le prince Démétrius Cantemir, qui avoit ſuccedé au célebre Maurocordato.

HOST, ſ. m. (*Juriſprud.*) que l'on écrivoit auſſi quelquefois OST, mais par corruption, & en latin *hoſtis*, ſignifioit l'*armée* ou le *camp* du prince, ou de quelque autre ſeigneur ; on entendoit auſſi quelquefois par le terme d'*hoſt* le ſervice militaire qui étoit dû au ſeigneur par ſes vaſſaux & ſujets, ou l'expédition même à laquelle ils étoient occupés à raiſon de ce ſervice.

Le terme d'*hoſtis* ſe trouve en ce ſens dans la loi ſalique, dans celles des Ripuariens, des Bavarois, des Saxons, des Lombards, des Viſigoths, dans les capitulaires de Charlemagne, & autres anciennes ordonnances des premiers ſiécles de la troiſieme race, & dans les auteurs de ce tems.

Les vaſſaux & les tenanciers qui étoient tenus de ſe trouver à l'*hoſt*, étoient obligés, au premier mandement du ſeigneur, de ſe rendre près de lui, équipés des armes convenables, & de l'accompagner dans ſes expéditions militaires.

Ce devoir s'appelloit *ſervice d'hoſt* ou *oſt* ; on ajoûtoit quelquefois *& de chevauchée*, & l'on confondoit ſouvent le ſervice d'*hoſt* & celui de chevauchée, parce qu'il ſe rencontroit ordinairement que celui qui devoit le ſervice d'*hoſt*, devoit auſſi le ſervice de chevauchée. Il y avoit cependant de la différence entre l'un & l'autre, comme on voit dans l'ancienne coûtume d'Anjou, qui dit que *hoſt* eſt pour défendre le pays & pour le profit commun, & que chevauchée eſt pour défendre le ſeigneur, c'eſt-à-dire, que le ſervice d'*hoſt* ſe faiſoit dans le pays même & pour le défendre, au lieu que le ſervice de chevauchée ſe

faiſoit pour les guerres du ſeigneur même hors les limites de ſon territoire.

Le ſervice d'*hoſt* & de chevauchée n'étoit pas dû ſeulement par les ſimples tenanciers & ſujets, il étoit dû principalement par les nobles feudataires & vaſſaux, aucuns d'eux n'en étoient exemts.

Les évêques même, les abbés, & autres eccléſiaſtiques, n'en étoient pas exemts ; ils en étoient tenus de même que les laïcs, à cauſe du temporel de leurs égliſes.

Sous les deux premieres races de nos rois, ils faiſoient ce ſervice en perſonne ; quelques-uns même commanderent les armées, & les hiſtoriens de ce tems font mention de pluſieurs prélats qui furent tués en combattant dans la mêlée.

Charlemagne ordonna qu'aucun eccléſiaſtque ne ſeroit contraint d'aller à l'*hoſt* ; il leur défendit même d'y aller, à l'exception de deux ou trois évêques qui ſeroient choiſis par les autres pour donner la bénédiction, dire la meſſe, reconcilier & adminiſtrer les malades.

Les évêques ſe plaignirent de ce capitulaire, craignant que la ceſſation du ſervice militaire de leur part ne leur fît perdre leurs fiefs & n'avilît leur dignité.

Auſſi la défenſe qui leur avoit été faite ne fut pas long-tems obſervée ; & l'on voit que ſous les rois ſuivans, tous les eccléſiaſtiques rendoient en perſonne le ſervice d'*hoſt* & de chevauchée.

En 1209, le roi confiſqua les fiefs des évêques d'Auxerre & d'Orléans pour avoir quitté l'*hoſt* ou armée, prétendans qu'ils ne devoient le ſervice que quand le roi y étoit en perſonne.

En 1214, à la bataille de Bouvines, Philippe, évêque de Beauvais & frere du roi Philippe-Auguſte, aſſommoit les ennemis avec une maſſue de bois, prétendant que ce n'étoit pas répandre le ſang, comme cela lui étoit défendu, attendu ſa qualité d'évêque.

Dans la ſuite du treizieme ſiecle, on obligea les eccléſiaſtiques de contribuer aux charges de l'état, au lieu du ſervice militaire qu'ils rendoient auparavant.

Cependant en 1303 & 1304 Philippe le Bel ordonna encore à tous les archevêques & évêques de ſe rendre en perſonne à ſon armée avec leurs gens, & les eccléſiaſtiques ne furent entierement déchargés du ſervice militaire que par Charles VII. en 1445 ; & dans d'autres pays, comme en Pologne, Allemagne, Angleterre, Eſpagne & Italie, le ſervice perſonnel des eccléſiaſtiques a duré encore plus longtems.

Le ſervice d'*hoſt* & de chevauchée n'étoit pas dû par toutes ſortes de perſonnes indiſtinctement, mais ſeulement par celles qui s'y étoient obligées, & principalement par ceux auxquels on avoit concédé des fonds à cette condition, laquelle étoit tellement de rigueur, qu'il n'étoit pas permis d'aliéner des fonds pour ſe diſpenſer.

Ceux qui n'étoient pas en état de marcher contre l'ennemi, gardoient les places ou autres poſtes.

Il y avoit néanmoins certains poſſeſſeurs qui en étoient diſpenſés, tels entre autres que ceux qui n'avoient point de chevaux, & qui n'étoient pas en état d'en avoir, car on ne combattoit guere alors qu'à cheval.

On diſpenſoit auſſi du ſervice d'*hoſt* les femmes, les ſexagénaires, les malades, les échevins & autres officiers des villes, les notaires, les medecins, les juriſconſultes, les boulangers, les meûniers, les pauvres, les nouveaux mariés pendant la premiere année de leurs nôces, enfin tous ceux qui obtenoient diſpenſe du prince.

Mais ceux qui n'étoient pas en état de faire eux-mêmes le ſervice d'*hoſt*, ou de le faire pleinement, étoient ſouvent obligés d'y contribuer en payant ce que l'on appelloit une *aide d'hoſt*, c'eſt-à-dire, un ſecours d'hommes ou d'argent, des vivres, des armes, & autres choſes néceſſaires pour la guerre.

Le ſervice d'*hoſt* étoit dû dès l'âge de puberté, ou du moins depuis la majorité féodale juſqu'à ſoixante ans ; cela dépendoit au ſurplus des coûtumes & des titres.

Ceux qui alloient joindre l'*hoſt* étoient exemts de toutes choſes ſur leur route ; & tant que duroit leur ſervice, ils avoient le privilege de ne pouvoir être pourſuivis en juſtice, comme on le voit dans la charte de commune de Saint-Quentin de l'an 1195 : les lettres d'état paroiſſent tirer de-là leur origine.

Il n'étoit pas permis de quitter l'*hoſt* ſans un congé de celui qui commandoit : celui qui avoit quitté l'*hoſt* du roi ſans permiſſion, ou qui avoit manqué de s'y rendre, encouroit une amende de 60 ſols.

L'obligation de ſervir à l'*hoſt* n'étoit pas par-tout ſemblable, cela dépendoit des privileges & immunités des lieux, ou des titres particuliers des perſonnes. Les habitans des villes n'étoient pas tenus communément de ſortir hors de leur territoire ; d'autres n'étoient tenus d'aller contre l'ennemi que juſqu'à une diſtance telle qu'ils puſſent revenir le même jour coucher chez eux ; quelques-uns devoient ſervir pendant trois jours, d'autres davantage. Le ſervice dû au roi étoit de 60 jours, à moins qu'il ne fût réglé autrement par le titre d'inféodation. En quelques lieux, les ſujets du ſeigneur n'étoient tenus de ſervir que pour défendre le pays, ou pour défendre le château, ou les domaines du ſeigneur, mais ils n'étoient pas obligés de donner du ſecours à ſes alliés. Enfin, dans d'autres endroits, le ſervice d'*hoſt* étoit dû indiſtinctement au ſeigneur, ſoit dans le territoire, ou au-dehors.

De droit commun, les vaſſaux devoient faire à leurs dépens le ſervice d'*hoſt* & de chevauchée : quelquefois on leur devoit des gages, & le ſeigneur étoit tenu de les indemniſer du dommage qu'ils avoient ſouffert dans l'expédition où ils avoient ſervi.

Préſentement le ſervice militaire ne peut être dû par les vaſſaux & ſujets qu'à leur ſouverain, c'eſt ce que l'on appelle en France le *ſervice du ban & arriere-ban*. Le ban eſt la convocation des vaſſaux immédiats ; l'arriere-ban eſt la convocation des arriere-vaſſaux.

Voyez les établiſſemens de S. Louis, & autres anciennes ordonnances, les anciennes coûtumes de Normandie, de Saint-Omer de Loris, d'Aigues-mortes, le ſtatut delphinal, les fors de Béarn, les priviléges de Montbriſon, *&c.* & *aux mots* BAN & ARRIERE-BAN. (*A*)

HOST-BANNI, *héribannus*, c'étoit le ban que le ſeigneur faiſoit publier à ce que ſes vaſſaux euſſent à ſe rendre à l'*hoſt*, *anc. coût. de Normandie, ch. xliv.* (*A*)

HOSTAU, (*Géog.*) petite ville de Bohême dans le cercle de Pilſen, près des frontieres du haut Palatinat.

HOSTELAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) ſignifie en général *logement*.

Quelquefois on entend par-là un droit que les habitans payent au ſeigneur pour le fouage & tenement, c'eſt-à-dire, pour la permiſſion d'habiter dans ſa terre ; les *pains d'hoſtelage* dont parle la coûtume de Dunois, *art. 7.* ſont une rétribution dûe pour cet objet.

On entend auſſi par *droit d'hoſtelage*, ce que les marchands forains payent pour le louage des maiſons & boutiques où ils mettent les marchandiſes qu'ils amenent aux foires ou aux marchés.

Dépens d'hoſtelage ſont les frais & ſalaires dûs aux hôteliers pour le logement & nourriture qu'ils ont fournis aux voyageurs & à leurs chevaux. *Voyez* la coûtume de Paris, *art. 176.* (*A*)

HOSTIE, ſ. f. (*Antiq.*) ce mot vient de *hoſtis*, ennemi, à cauſe que, dans les premiers ſiecles de barbarie, on en ſacrifioit avant la bataille, pour ſe rendre les dieux propices, ou après la victoire, pour les en remercier.

Les auteurs mettent de la différence entre les mots hoſtie, *hoſtia*, & victime, *victima*. Iſidore dit que la victime ſervoit pour les grands ſacrifices, & l'*hoſtie* pour les moindres; que la victime ne ſe prenoit que du gros bétail, au lieu que l'*hoſtie* ſe tiroit des troupeaux à laine : c'eſt à quoi Horace ſemble faire alluſion dans l'*ode 17. du liv. II.* où il exhorte Mécene à s'acquitter de ſes vœux pour le recouvrement de ſa ſanté, & à ſacrifier des victimes, tandis que de ſon côté il veut immoler un agneau :

. . . . . *Reddere victimas*
Ædemque votivam memento,
Nos humilem feriemus agnam.

Iſidore dit encore, qu'on appelloit proprement *hoſtie*, l'animal que le général d'armée ſacrifioit avant de combattre, mais que les victimes étoient des ſacrifices qu'il offroit après la victoire : *hoſtia ab hoſtire*, frapper; *victima, à victis hoſtibus.*

Aulu-Gelle ajoûte cette diſtinction entre l'*hoſtie* & la victime, que l'*hoſtie* pouvoit être ſacrifiée indifféremment par toutes ſortes de prêtres; mais qu'il n'en étoit pas de même de la victime. Malgré ces différences que les puriſtes mettoient entre ces deux mots, pluſieurs auteurs anciens les ont confondus dans leurs écrits, & les ont pris indiſtinctement l'un pour l'autre.

Il y avoit en général de deux ſortes d'*hoſties* qu'on offroit aux dieux; les unes par les entrailles deſquelles on cherchoit à connoître leur volonté, & les autres dont on ſe contentoit de leur offrir l'ame, qui par cette raiſon étoient appellées des hoſties animales, *hoſtiæ animales.* Virgile a parlé de ces deux *hoſties.* Ænéide, *liv. IV. v. 63. & 64.* & *liv. V. v. 483. & 484.*

Ces deux ſortes d'*hoſties* recevoient des noms différens, ſuivant les motifs des ſacrifices, la qualité, l'âge des animaux qu'on immoloit, les circonſtances de tems, & cent autres combinaiſons pareilles.

Les Romains nommoient hoſties pures, *hoſtiæ puræ*, des agneaux ou de petits cochons de dix jours, comme nous l'apprenons de Feſtus.

Les hoſties biennales, *hoſtiæ bidentes*, étoient celles des animaux de deux ans, âge ordinaire deſtiné pour leur ſacrifice, & celui auquel ils ont deux dents plus élevées que les ſix autres; ainſi *bidentes* eſt la même choſe que *biennes.*

On entendoit par hoſties précidanées, *hoſtiæ præcidaneæ*, celles qu'on immoloit la veille des fêtes ſolennelles; mais Aulu-gelle, Feſtus & Varron appellent truie précidanée, *porca præcidanea*, celle que ſacrifioient à Cérès par forme d'expiation, avant la moiſſon, ceux qui n'avoient pas rendu les derniers devoirs à quelqu'un de leur famille, ou qui n'avoient pas purifié le logis d'un mort.

Les *hoſties* indomtées, *hoſtiæ injuges*, déſignoient celles qui n'avoient jamais été ſous le joug; Virgile dit la choſe plus noblement, *intactâ totidem cervice juvencæ.*

Les *hoſties* d'élite, *hoſtiæ lectæ, eximiæ*, marquoient les plus belles bêtes d'un troupeau qu'on ſéparoit du reſte pour le ſacrifice.

Les *hoſties* ſuccidanées ou ſucceſſives, *hoſtiæ ſuccidaneæ*, ſignifioient celles qu'on immoloit conſécutivement après d'autres pour réitération du ſacrifice, lorſque le premier n'avoit point été favorable, ou qu'on avoit manqué à quelque cérémonie eſſentielle; Paul Emile fit un pareil ſacrifice étant ſur le point de livrer bataille à Perſée, roi de Macédoine.

On appelloit *hoſties cancares* ou *caviares*, des victimes qu'on immoloit de cinq en cinq ans pour le college des pontifes, c'eſt-à-dire, qu'on en préſentoit la partie de la queue nommée *caviar.*

Les *hoſties* ambarvales, *hoſtiæ ambarvales*, vouloient dire celles qu'on ſacrifioit, après les avoir promenées autour des champs, dans une proceſſion qu'on faiſoit pour la conſervation des biens de la terre.

Elles ſe diſtinguoient des *hoſties amburbiales*, qui caractériſoient celles qu'on menoit autour de limites de la ville de Rome.

Les *hoſties* d'holocauſte, *hoſtiæ prodicæ*, tiroient ce nom de ce qu'elles étoient toutes conſumées par le feu, ſans qu'il en reſtât rien pour les ſacrificateurs, ou pour le peuple. *Voyez* HOLOCAUSTE.

On conçoit bien que les *hoſties* des particuliers, dites expiatoires, *hoſtiæ piaculares*, s'immoloient aux dieux, pour ſe purifier d'un crime, ou de quelque mauvaiſe action. Ce moyen commode de tranquilliſer ſa conſcience, s'eſt gliſſé ſous toutes ſortes de faces dans la plûpart des religions du monde.

Les *hoſties* ambiégnes, *hoſtiæ ambiegnæ*, dénotoient les brebis ou vaches qui avoient eu deux agneaux ou deux veaux d'une portée, & qu'on ſacrifioit à Junon avec leurs petits.

Les victimes noires, qu'on immoloit en plein midi, s'appelloient *hoſtiæ mediales*; & celles dont les aruſpiſces examinoient les entrailles pour en tirer des préſages, ſe nommoient *hoſtiæ harugæ.*

Ce n'eſt-là qu'une liſte des principaux noms d'*hoſties* qu'on trouve le plus fréquemment dans les auteurs latins; & ſans cette conſidération, je l'aurois entierement ſupprimée, car on ſe prête avec peine à entendre des mots qui n'offent à l'eſprit que des puérilités ou des extravagances. (*D. J.*)

HOSTIE, (*Théologie.*) ſe dit de la perſonne du Verbe incarné, qui a été immolé comme une *hoſtie* en ſacrifice à ſon pere ſur l'arbre de la croix pour les péchés des hommes.

Hoſtie ſe dit auſſi, dans l'Egliſe, du corps de N. S. Jeſus-Chriſt renfermé ſous les eſpeces du pain & du vin, que l'on offre tous les jours comme une nouvelle *hoſtie* dans le ſacrifice de la meſſe. *Voyez* MESSE.

C'eſt le pape Grégoire IX. qui ordonna qu'on ſonneroit une cloche pour avertir le peuple d'adorer l'*hoſtie.* *Voyez* ADORATION.

Le ſaint-ciboire eſt le vaiſſeau où l'on garde les *hoſties*; c'eſt une eſpece de grand calice couvert. *Voyez* CALICE & CIBOIRE. *Dict. de Trév.* (*G*)

HOSTILIA, (*Géogr. anc.*) ancien village d'Italie, entre Vérone & Modene, illuſtré pour avoir donné le jour à Cornelius Nepos, qui floriſſoit ſous Jules-Ceſar. Il étoit ami d'Atticus & de Ciceron; & compoſa pluſieurs ouvrages, dont il ne nous reſte que les vies des plus célebres capitaines grecs & romains : on pourroit en rendre la lecture très-intéreſſante par un commentaire hiſtorique & critique, auquel on n'a point encore ſongé. *Hoſtilia* ſe nomme à préſent *Oſtiglia.* (*D. J.*)

HOSTILINA, ſ. f. (*Mythologie.*) déeſſe adorée chez les Romains, & que l'on invoquoit pour la fertilité des terres, & pour obtenir une moiſſon abondante.

* HOSTILITÉ, ſ. f. (*Art. milit. & politiq.*) ce mot vient du latin, *hoſtis*, *ennemi.* Une *hoſtilité* eſt une action d'ennemi.

Les *hoſtilités* ont un tems pour commencer & pour finir, & l'humanité n'en permet pas de toutes les eſ-

peces. Il y a des actions qu'aucun motif ne peut excuſer.

Les *hoſtilités* commencent légitimement lorſqu'un peuple manifeſte des deſſeins violens, ou lorſqu'il refuſe les réparations qu'on a le droit d'en exiger.

Il eſt prudent de prévenir ſon ennemi; & il y auroit bien de la maladreſſe à l'attendre ſur ſon pays, quand on peut ſe porter dans le ſien.

Les *hoſtilités* peuvent durer ſans injuſtice autant que le danger. Il ne ſuffit pas d'avoir obtenu la ſatisfaction qu'on demandoit. Il eſt encore permis de ſe précautionner contre des injures nouvelles.

Toute guerre a ſon but, & toutes les *hoſtilités* qui ne tendent point à ce but ſont illicites. Empoiſonner les eaux ou les armes, brûler ſans néceſſité, tuer celui qui eſt deſarmé ou qui peut l'être, dévaſter les campagnes, maſſacrer de ſang froid les ôtages ou les priſonniers, paſſer au fil de l'épée des femmes & des enfans, ce ſont des actions atroces qui deshonorent toujours un vainqueur. Il ne faudroit pas même ſe porter à ces excès, lorſqu'ils ſeroient devenus les ſeuls moyens de réduire ſon ennemi. Qu'a de commun l'innocent qui bégaye, avec la cauſe de vos haines?

Parmi les *hoſtilités* il y en a que les nations policées ſe ſont interdites d'un conſentement général; mais les loix de la guerre ſont un mélange ſi bizarre de barbarie & d'humanité, que le ſoldat qui pille, brûle, viole, n'eſt puni ni par les ſiens, ni par l'ennemi. Cependant il n'en eſt pas de ces énormités, comme des actions auxquelles on eſt emporté dans la chaleur du combat.

On demande s'il eſt permis de tuer un général ennemi. C'eſt une action que les anciens ſe ſont permiſe, & que l'Hiſtoire n'a jamais blâmée; & de nos jours, le ſeul point qui ſoit généralement décidé, c'eſt que l'exécration ſeroit la juſte récompenſe de la mort d'un général ennemi, ſi elle étoit la ſuite de la corruption d'un de ſes ſoldats.

On a proſcrit toutes les *hoſtilités* qui avoient quelqu'apparence d'atrocité, & qui pouvoient être réciproques.

HOSTIZE, ſ. f. (*Droit coutumier.*) c'eſt, dit Ragneau, un droit annuel de géline, que le vaſſal paye à ſon ſeigneur à cauſe du ténement. Il en eſt fait mention dans la coutume de Blois, *art.* 40. Galand dérive ce mot de *hôte*, qui ſignifie quelquefois l'*homme de corps du ſeigneur*: mais le plus ſouvent il exprime tous les *tenanciers d'un ſeigneur*, habitans, levans & couchans dans ſa cenſive. La cenſive où ils demeurent eſt appellée dans les anciens titres *hoſtizia*; ainſi la redevance que l'on paye par rapport au logement que chacun occupe, a pris le même nom en latin, & celui d'*hoſtize* en françois. (*D. J.*)

HOTE, ſ. m. (*Grammaire.*) terme relatif & réciproque, qui ſe dit tant de ceux qui logent, que de ceux qui ſont logés.

Celui qui prend un logis à louage dit qu'il a un bon *hôte*, en parlant du propriétaire; & réciproquement le propriétaire dit qu'il eſt bien ſatisfait de ſes *hôtes*, en parlant de ſes locataires, ou ſoulocataires.

Il faut donc ſavoir que la coutume des anciens étoit, que quand quelque étranger demandoit à loger, le maître du logis & l'étranger mettoient chacun de leur côté un pié ſur le ſeuil de la porte, & là ils juroient de ne ſe porter aucun préjudice l'un à l'autre. C'étoit cette cérémonie qui donnoit tant d'horreur pour ceux qui violoient le droit d'hoſpitalité, car ils étoient regardés comme parjures.

Au lieu d'*hoſpes*, les anciens latins diſoient *hoſtis*. C'eſt Cicéron lui-même qui nous apprend cela. Depuis *hoſtis* a ſignifié *ennemi*; tant l'idée de l'hoſpitalité étoit altérée. *Dictionnaire de Trévoux.*

HOTEL, ſ. m. (*Grammaire.*) les habitations des particuliers prennent différens noms, ſelon les différens états de ceux qui les occupent. On dit la *maiſon* d'un bourgeois, l'*hôtel* d'un grand, le *palais* d'un prince ou d'un roi. L'*hôtel* eſt toujours un grand bâtiment annoncé par le faſte de ſon extérieur, l'étendue qu'il embraſſe, le nombre & la diverſité de ſes logemens, & la richeſſe de ſa décoration intérieure. On en trouvera un modele dans nos *Planches d'Architecture.*

HÔTEL DE VILLE, *ou* MAISON DE VILLE, *ou* MAISON COMMUNE DE VILLE, (*Juriſprud.*) eſt le lieu public où ſe tient le conſeil des officiers & bourgeois d'une ville pour délibérer ſur les affaires communes.

L'établiſſement des premiers *hôtels de ville* remonte au tems de l'établiſſement des communes, & conſéquemment vers le commencement du xij. ſiecle. *Voyez* COMMUNES. (*A*)

HÔTEL *d'un ambaſſadeur*, (*Droit des gens.*) c'eſt ainſi qu'on nomme toute maiſon que prend un ambaſſadeur ou miniſtre, dans le lieu où il va réſider pour y exercer ſa fonction.

On regarde par toute l'Europe les *hôtels d'ambaſſadeurs* comme des azyles pour eux & pour leurs domeſtiques. En effet, un ambaſſadeur & ſes gens ne peuvent pas dépendre du ſouverain chez lequel il eſt envoyé, ni de ſes tribunaux; aucun obſtacle ne doit l'empêcher d'aller, de venir, d'agir librement; on pourroit lui imputer des crimes, dit fort bien M. de Monteſquieu, s'il pouvoit être arrêté pour des crimes; on pourroit lui ſuppoſer des dettes, s'il pouvoit être arrêté pour dettes; ſa maiſon eſt donc ſacrée, & l'on ne peut l'accuſer que devant ſon maître, qui eſt ſon juge ou ſon complice.

Mais on demande ſi leurs *hôtels* ſont auſſi des azyles pour les ſcélérats qui s'y réfugieroient. Quelques-uns diſtinguent la nature des crimes commis par ceux qui viennent à ſe retirer chez un ambaſſadeur; mais une diſtinction arbitraire, & ſur laquelle on peut conteſter, n'eſt pas propre à décider la queſtion propoſée. On écrivit en France pluſieurs brochures dans le dernier ſiecle, en faveur de l'azyle ſans exception; mais c'eſt qu'alors il s'agiſſoit de la grande affaire arrivée à Rome pendant l'ambaſſade de M. de Créquy. On tiendroit aujourd'hui un tout autre langage, ſi la conteſtation s'élevoit à Paris, avec quelqu'un des miniſtres étrangers.

Grotius croit qu'il dépend du ſouverain auprès duquel l'ambaſſadeur réſide, d'accorder ou de refuſer le privilége, parce que le droit des gens ne demande rien de ſemblable.

Il eſt du moins certain que l'extenſion des prérogatives des ambaſſadeurs à cet égard, ne peut qu'être nuiſible, en entretenant l'abus des azyles, qui eſt toujours un grand mal. Mais pour abreger, *voyez* ſur cette matiere, Thomaſius, *de jure azyli legatorum ædibus competente*, & Bynkershoëk *du juge compétent des ambaſſadeurs, ch. xxj.* Je ne nomme pas M. de Wicquefort, parce qu'il n'a point traité ce ſujet ſur des principes fixes. (*D. J.*)

HÔTEL DES INVALIDES, *voyez* INVALIDES.

HÔTEL DE LA MONNOYE, *voyez* MONNOYE.

HÔTEL-DIEU, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le plus étendu, le plus nombreux, le plus riche, & le plus effrayant de tous nos hôpitaux.

Voici le tableau que les adminiſtrateurs eux-mêmes en ont tracé à la tête des comptes qu'ils rendoient au public dans le ſiecle paſſé.

Qu'on ſe repréſente une longue enfilade de ſalles contiguës, où l'on raſſemble des malades de toute eſpece, & où l'on en entaſſe ſouvent trois, quatre, cinq & ſix dans un même lit; les vivans à côté des moribonds & des morts; l'air infecté des exhalaiſons de cette multitude de corps mal ſains, portant des

uns aux autres les germes peſtilentiels de leurs infirmités ; & le ſpectacle de la douleur & de l'agonie de tous côtés offert & reçû. Voilà l'*hôtel-Dieu*.

Auſſi de ces miſérables les uns ſortent avec des maux qu'ils n'avoient point apportés dans cet hôpital, & que ſouvent ils vont communiquer au-dehors à ceux avec leſquels ils vivent. D'autres guéris imparfaitement, paſſent le reſte de leurs jours dans une convaleſcence auſſi cruelle que la maladie ; & le reſte périt, à l'exception d'un petit nombre qu'un tempérament robuſte ſoutient.

L'*hôtel-Dieu* eſt fort ancien. Il eſt ſitué dans la maiſon même d'Ercembalus, préfet ou gouverneur de Paris ſous Clotaire III. en 665. Il s'eſt ſucceſſivement accru & enrichi. On a propoſé en différens tems des projets de réforme qui n'ont jamais pû s'exécuter, & il eſt reſté comme un goufre toujours ouvert, où les vies des hommes avec les aumônes des particuliers vont ſe perdre.

HOTELLERIE, ſ. f. (*Grammaire.*) bâtiment compoſé de logemens, chambres, écuries, cours & autres lieux néceſſaires pour loger & nourrir les voyageurs, ou les perſonnes qui font quelque ſéjour dans une ville.

HÔTELLERIE *de Turquie*, (*Hiſt. mod.*) édifice public où l'on reçoit les voyageurs & les paſſans, pour les loger gratuitement. Il y en a quantité de fondations ſur les grands chemins & dans les villes d'Aſie.

Les *hôtelleries* qu'on trouve ſur les grands chemins, dit M. Tournefort, ſont de vaſtes édifices longs ou quarrés, qui ont l'apparence d'une grange. On ne voit en dedans qu'une banquette attachée aux murailles, & relevée d'environ trois piés, ſur ſix de large ; le reſte de la place eſt deſtiné pour les mulets & pour les chameaux ; la banquette ſert de lit, de table & de cuiſine aux hommes. On y trouve de petites cheminées à ſept ou huit piés les unes des autres, ou chacun fait boüillir ſa marmite. Quand la ſoupe eſt prête, on met la nape, & l'on ſe place autour de la banquette les piés croiſés comme les tailleurs. Le lit eſt bien-tôt dreſſé après le ſouper, il n'y a qu'à étendre ſon tapis à côté de la cheminée, & ranger ſes hardes tout-au-tour ; la ſelle du cheval tient lieu d'oreiller, & le capot ſupplée aux draps & à la couverture.

On trouve à acheter à la porte de ces *hôtelleries*, du pain, de la volaille, des œufs, des fruits, & quelquefois du vin, le tout à fort bon compte. On va ſe pourvoir au village prochain, ſi l'on manque de quelque choſe. On ne paye rien pour le gîte : ces retraites publiques ont conſervé en quelque maniere le droit d'hoſpitalité, ſi recommandable chez les anciens. *Voyez* HOSPITALITÉ.

Les *hôtelleries* des villes ſont plus propres & mieux bâties ; elles reſſemblent à des monaſteres, car il y en a beaucoup avec de petites moſquées ; la fontaine eſt ordinairement au milieu de la cour, les cabinets pour les néceſſités ſont aux environs ; les chambres ſont diſpoſées le long d'une grande galerie, ou dans des dortoirs bien éclairés.

Dans les *hôtelleries* de fondation, on ne donne pour tout payement qu'une petite étrenne au concierge, & l'on vit à très-vil prix dans les autres. Si l'on veut y être à ſon aiſe, il ſuffit d'y avoir une chambre ſervant de cuiſine ; l'on vend à la porte de l'*hôtellerie* viande, poiſſon, pain, fruits, beurre, huile, pipes, tabac, caffé, chandelle, juſqu'à du bois. Il faut s'adreſſer à des Juifs ou à des Chrétiens pour du vin, & pour peu de choſes ils vous en fourniſſent en cachette.

Il y a de ces *hôtelleries* ſi bien rentées, que l'on vous donne aux dépens du fondateur, la paille, l'orge, le pain & le ris. Voilà les fruits de la charité qui fait un point eſſentiel de la religion mahométane ; & cet eſprit de charité eſt ſi généralement répandu parmi les Turcs, qu'on voit de bons Muſulmans qui ſe logent dans des eſpeces de hutes ſur les grands chemins, où ils ne s'occupent pendant les chaleurs qu'à faire repoſer & rafraichir les paſſans qui ſont fatigués. Nous louons ces ſortes de ſentimens d'humanité, mais nous ne les avons pas beaucoup dans le cœur ; nous ſommes très-polis & très-durs. (*D. J.*)

HOTTE, ſ. f. (*Gramm. & arts méchan.*) panier d'oſier, ou même de bois, étroit par en bas, large par en haut, qu'on fixe ſur les épaules avec des bretelles où les bras ſont paſſés, & qui ſert à porter différentes choſes. Le côté qui touche aux épaules eſt plat ; l'autre eſt arrondi. Cet inſtrument ſert aux jardiniers, aux fruitiers, aux vendangeurs. Il y en a de ſerrées qu'on appelle *batais* ; il y en a d'ardoiſées, de gauderonnées, de poiſſées, ſelon les différens uſages auxquels elles ſont deſtinées.

C'eſt un ouvrage de mandrerie ou du vannier. Il eſt compoſé d'un fond de bois, oval ſur le derriere de la hotte, & droit ſur le devant, dans lequel on plante trois maques, deux à chaque coin du devant, qu'on appelle *maques* ſimplement ; & l'autre au milieu du derriere pour ſoutenir l'ouvrage, & qui ſe nomme *maque plate*. *Voyez* MAQUES & MAQUE PLATE. On fait des *hottes* pleines ou à jour, mais les unes & les autres ont des maques, des cotonailles, des torches, des faiſſes & un collet. *Voyez ces mots à leur article.*

HOTTE *de cheminée*, (*Architecture.*) c'eſt le haut ou le manteau d'une cheminée de cuiſine, fait en forme pyramidale.

HOTTENTOTS LES, (*Géog.*) peuple d'Afrique dans la Caffrerie, près du cap de Bonne-Eſpérance ; ils ſont fort connus parce qu'ils touchent l'habitation des Hollandois, & parce que tous les voyageurs en ont parlé, Junigo de Bervillas, Courlai, Dampier, Robert Lade, François Légat, La Loubere, Jean Owington, Spilberg, le P. Tachard, Tavernier, & finalement M. Kolbe dans ſa deſcription du cap.

Les *Hottentots* ne ſont pas des Négres, dit avec raiſon l'auteur de l'Hiſtoire naturelle de l'homme ; ce ſont des Caffres, qui ne ſeroient que baſanés, s'ils ne ſe noirciſſoient pas la peau avec de la graiſſe & du ſuif, qu'ils mêlent pour ſe barbouiller. Ils ſont couleur d'olive & jamais noirs, quelque peine qu'ils ſe donnent pour le devenir ; leurs cheveux collés enſemble par leur affreuſe malpropreté, reſſemblent à la toiſon d'un mouton noir remplie de crotte. Ces peuples ſont errans, indépendans, & jaloux de leur liberté ; ils ſont d'une taille médiocre & fort légers à la courſe ; leur langage eſt étrange, ils glouſſent comme des coqs d'Inde ; les femmes ſont beaucoup plus petites que les hommes, & ont la plûpart une eſpece d'excroiſſance, ou de peau dure & large qui leur croît au-deſſus de l'os pubis, & qui deſcend juſqu'au milieu des cuiſſes en forme de tablier. Tachard & Kolbe diſent que les femmes naturelles du Cap ſont ſujettes à cette monſtrueuſe difformité, qu'elles découvrent à ceux qui ont aſſez de curioſité, ou d'intrépidité pour demander à la voir ou à la toucher. Les hommes de leur côté, ſont tous, à ce qu'aſſurent les mêmes voyageurs, à demi-eunuques, non qu'ils naiſſent tels, mais parce qu'on leur ôte un teſticule ordinairement à l'âge de huit ans, & quelquefois plus tard.

Les *Hottentots* ont le nez fort plat & fort large ; ils ne l'auroient cependant pas tel, ſi les meres ne ſe faiſoient un devoir de le leur applatir peu de tems après leur naiſſance, parce qu'elles regardent un nez proéminent comme une difformité. Ils ont une levre fort groſſe, ſur-tout la ſupérieure, les dents très-blanches, les ſourcils épais, la tête groſſe, le

corps

corps maigre, les membres menus ; ils ne vivent guéres passé quarante ans ; la saleté dans laquelle ils se plaisent, & les viandes infectées dont ils font leur principale nourriture, sont au nombre des causes qui contribuent le plus au peu de durée de leur vie. Tous les particuliers du bourg du Cap ont de ces sauvages qui s'emploient volontiers au service le plus bas & le plus sale de la maison.

Ils vont presque nuds, la tête toujours découverte, & les cheveux ornés de coquilles ; leurs cabanes portent neuf à dix piés de hauteur, sur dix à douze de largeur ; ce sont des pieux fichés qui se rejoignent par le haut ; les côtés & le faîte sont des branches grossierement entrelacées avec les pieux ; le bout est couvert de jonc ou de peaux. A un des coins de la cabane, est une ouverture de la hauteur de quatre piés pour entrer & sortir ; ils font le feu au milieu, & couchent à terre.

Ils n'ont ni temple, ni idoles, ni culte, si ce n'est qu'on veuille caractériser ainsi leurs danses nocturnes, à la nouvelle & à la pleine lune. Le nom de *Hottentot* a été donné par les Européens à ces peuples sauvages, parce que c'est un mot qu'ils se répetent sans cesse les uns aux autres lorsqu'ils dansent. (*D. J.*)

HOTTONIA, s. f. (*Botaniq. moderne.*) plante aquatique, ainsi nommée à l'honneur de M. Hotton, professeur en Botanique à Leyde. Voici ses caracteres d'après Boerhaave.

La fleur est en rose, composée d'un seul pétale divisé en cinq segmens. Les divisions pénetrent jusqu'au fond de la fleur ; il part de son centre un pistil qui dégénere en un fruit cylindrique, dans lequel sont contenues plusieurs semences sphériques. Linnæus ajoûte que les étamines sont cinq filamens droits, courts, coniques, placés sur les découpures de la fleur.

On trouve cette plante dans les fossés & dans les eaux profondes & croupissantes. Ses feuilles paroissent sur la surface de l'eau en Avril & en Mai ; ses fleurs en épi croissent sur des tiges assez longues & unies ; elles sont couleur de rose, d'une découpure très-fine, & font un bel ornement sur la surface des eaux. (*D. J.*)

HOU, HOU, HOU, APRÈS L'AMI, (*Vénerie.*) cri dont le valet de limier doit user quand il laisse courre un loup & un sanglier.

HOU (*le cap de la*) *Géog.* cap d'Afrique dans la haute Guinée, habité par les negres Quaqua. Ce cap, où commence la côte des Bonnes-Gens, avance assez peu vers la mer. Il est par les 5^{d} 10$'$ de *lat. septentionale*, à environ moitié de la distance qu'il y a entre le cap de Palmes & celui des Trois-Pointes. (*D. J.*)

HOUACHE, OUAICHE, s. m. (*Marine.*) c'est la trace que fait un vaisseau sur les eaux en sillant.

HOUAL, (*Géog.*) royaume d'Afrique dans la Nigritie, au bord du Sénégal. Il a environ 46 lieues de l'est à l'oueſt, mais il est beaucoup plus étendu au sud de la riviere. Il est gouverné par un Prince qui se fait appeller *brak*, c'est-à-dire *roi* : aussi M. de Lisle écrit le royaume de Brak, ou *Oualle*, & le P. Labat *Hoval.* (*D. J.*)

* HOUAME, *ou* HOUAINE, s. m. (*Hist. mod.*) secte Mahométane. Les *Houames* courent l'Arabie ; ils n'ont de logemens que leurs tentes. Ils se sont fait une loi particuliere ; ils n'entrent point dans les mosquées ; ils font leurs prieres & leurs cérémonies sous leurs pavillons, & finissent leurs exercices pieux par s'occuper de la propagation de l'espece qu'ils regardent comme le premier devoir de l'homme ; en conséquence l'objet leur est indifférent. Ils se précipitent sur le premier qui se présente. Il ne s'agit pas de se procurer un plaisir recherché, ou de satisfaire une passion qui tourmente, mais de remplir un acte religieux : belle ou laide, jeune ou vieille, fille ou femme, un *houame* ferme les yeux & accomplit sa loi. Il y a quelques *houames* à Alexandrie, où ce culte n'est pas toléré ; on y brûle tous ceux qu'on y découvre.

HOUAT, (*Géog.*) petite isle de France sur l'Océan, près des côtes de Bretagne, à trois lieues de Belle-Isle. Elle a quatre lieues de tour. *Long. 14, 36. lat. 47, 20.* (*D. J.*)

HOUBLON, *lupulus*, s. m. (*Bot.*) genre de plante à fleur, composée de plusieurs étamines, soutenues sur un calice. Cette fleur est stérile, comme l'a observé Cesalpin. Les embryons naissent sur des plantes qui ne portent point de fleurs, & deviennent des fruits écailleux, composés de plusieurs feuilles qui sont attachées à un poinçon, & qui couvrent des semences, enveloppées chacune d'une coëffe. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I.*)

Les racines du houblon sont menues & entrelacées les unes dans les autres ; il en sort des tiges foibles, très-longues, tortillées, rudes, anguleuses, velues, creuses, purpurines, sans vrilles, lesquelles embrassent étroitement les perches & les plantes sur lesquelles elles grimpent. Ses feuilles sortent des nœuds deux à deux, opposées, portées sur des queues longues d'une palme, rudes, & quelquefois rougeâtres ; quelquefois elles imitent les feuilles de mûrier, & sont entieres, terminées par une pointe ; le plus souvent elles sont découpées en trois ou en cinq parties qui ont autant de pointes, dentelées à leur bord, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre.

L'espece qui porte les fleurs n'a point de graine, & celle qui porte les graines n'a point d'étamines.

Les fleurs naissent dans le *houblon mâle*, de l'aisselle des feuilles ; elles sont en grappes, comme celles du chanvre, de couleur d'herbe pâle, sans pétales, composées de plusieurs étamines & d'un calice à cinq feuilles ; elles sont stériles.

L'espece femelle porte des fruits qui sont comme des pommes de pin, composées de plusieurs écailles membraneuses, peu serrées, de couleur pâle, ou d'un verd jaune, attachées sur un pivot commun, à l'aisselle desquels naissent de petites graines, applaties, rousses, de l'odeur de l'ail, ameres, & enveloppées dans une coëffe membraneuse. Cette plante est très-commune dans les haies & les prés des pays, soit froids, soit chauds.

Mais en Angleterre, en Hollande, en Flandres & en Allemagne, on seme & on cultive avec grand soin, & avec beaucoup de dépense, le *houblon* dans des houblonnieres, où l'on plante de grandes perches, sur lesquelles les tiges de *houblon* montent, & les surpassent même. Il se plaît dans un terrein humide, gras & bien fumé : toute cette plante devient beaucoup plus belle par la culture ; ses épics chargés de fleurs, ses écailles & sa graine sont plus grandes que dans son état sauvage. Ses épis, qui sont les pommes de pin, & que l'on appelle souvent, mais improprement, *fleurs*, se recueillent au mois d'Août & de Septembre. On les seche dans un four préparé pour cela ; on les renferme ensuite dans des sacs, & on les garde pour faire la biere. On mange les jeunes pousses de *houblon* qui paroissent au commencement du printems.

Les feuilles sont ameres ; leur suc ne change point la couleur du papier bleu ; les fruits, ou les pommes de pin fraiches, ont une odeur agréable, & contiennent une graisse ou résine aromatique, un peu visqueuse, qui paroît être le principe de leur odeur & de leur amertume. Ils renferment un sel ammoniacal un peu nitreux, uni à une grande quantité d'huile, soit subtile, soit épaisse, aromatique & un peu amere : c'est par cette raison qu'on n'en

peut point tirer de ſel eſſentiel cryſtallin ; car le ſel ammoniacal, ſur-tout s'il eſt joint à une grande quantité d'huile, ne forme point de cryſtaux ; & étant ſéché, il devient comme un ſable terreux.

Il réſulte de cet expoſé, que le *houblon* renferme un ſel alumineux tartareux, amer. *Voyez* article ſuivant, ſes propriétés médicinales. (*D. J.*)

HOUBLON. En Suede, les habitans de la province de Jemteland & de celle de Médelpadie, ſe ſervent avec ſuccès des tiges du *houblon* pour en préparer de la filaſſe, dont ils font une toile groſſiere ; par ce moyen le *houblon* leur tient lieu de chanvre. Pour cet effet, au lieu de jetter ces tiges comme inutiles, on en détache les feuilles, enſuite on met ces tiges en macération ou à rouir dans de l'eau, ou bien on les étend ſur des toits de chaume pour y reſter expoſées pendant l'hiver aux injures de l'air ; ſouvent elles y demeurent long-tems couvertes de neige ; quelquefois on les laiſſe tremper dans l'eau de la mer, & enſuite on les expoſe alternativement à l'air libre, en les mettant ſur la terre, enſuite de quoi on les laiſſe tremper dans des eaux courantes. D'autres, avant que de faire rouir les tiges ou ſarmens de *houblon*, les expoſent pendant la nuit à la roſée. Enfin, on les fait ſécher à l'air, on les bat ; on les fait de nouveau ſécher dans un four, & on finit par les traiter de la même maniere que le chanvre. Lorſque la macération a été bien faite, on obtient de la filaſſe auſſi fine que celle du lin ou du chanvre : mais juſqu'à préſent on n'a pû la blanchir parfaitement ; mais elle n'en a que plus de ſolidité, vû que le blanchiſſage ne fait que nuire à la durée de la toile. On peut cependant teindre la toile qui a été ainſi faite, & l'employer à des uſages communs. Voyez *les mémoires de l'Académie de Suede, année 1750.* (—)

HOUBLON, (*Diete & Mat. méd.*) on fait cuire les jeunes pouſſes de *houblon* qui paroiſſent au printems dans de l'eau comme les aſperges, & on les mange avec de l'huile, du ſel & du vinaigre. On les apprête auſſi de pluſieurs autres façons. Elles lâchent doucement le ventre ; ſont utiles pour les obſtructions des viſceres, & ſur-tout pour les engorgemens du foie & de la rate. Geoffroy, *Mat. méd.*

Tout le monde connoît l'uſage du *houblon* pour l'aſſaiſonnement de la biere. *Voyez* BIERE & BRASSERIE.

Ce que l'on a dit des bonnes & des mauvaiſes qualités que le *houblon* donnoit à la biere, eſt abſolument gratuit. On manque d'obſervations pour décider la queſtion agitée principalement en Angleterre ; ſavoir, ſi la biere *houblonée* chaſſoit & fondoit la pierre des reins, ou ſi elle ne contribuoit pas au contraire à la former. Un fait aſſuré, c'eſt que les bieres rouges forcées de *houblon*, ſont plus enyvrantes, & qu'elles jettent dans un aſſoupiſſement dangereux ; mais il n'eſt pas clair que ces effets ſoient dûs au *houblon*.

On ne ſe ſert que très-rarement du *houblon* à titre de médicament : on pourroit l'employer cependant auſſi utilement que les autres plantes ameres, contre les défauts d'appétit habituel, les obſtructions du foie & les maladies de la peau.

On trouve dans quelques boutiques un extrait de *houblon*, qu'on peut faire entrer dans les bols & les électuaires magiſtraux, qu'on emploie dans le traitement des maladies que nous venons d'indiquer. Les feuilles de *houblon* entrent dans le ſyrop de chicorée compoſé, & ſon ſuc dans les pilules angéliques de la pharmacopée de Paris. (*B*)

* HOUCHE, HICHE, *ou* FOUANNE, (*Pêche.*) La *houche*, uſitée dans le reſſort de l'amirauté de Bayonne, eſt une *fouanne* ébarbelée d'un côté, & à ſept branches : on s'en ſert au feu, contre *l'ordonnance de 1669*. Il faut un tems calme & une nuit obſcure. Deux pêcheurs montent dans une chaloupe ; l'un ſe met à l'arriere & gouverne, l'autre à l'avant & pêche. Il tient à la main un brandon d'éclats de ſapin ſecs & réſineux : la lueur de ce brandon attire le poiſſon à la ſurface, & le pêcheur le frappe de ſa *houche*. Cette pêche ſe fait en toute ſaiſon. On y prend des poiſſons qui peſent dix, douze & quinze livres.

HOUDAN, (*Géog.*) petite ville de l'iſle de France dans la Beauce, au diocèſe de Chartres, ſur la Vègre, à 4 lieues de Dreux, & 13 S. O. de Paris, *long.* 19ᵈ 15′ 38″, *lat.* 38ᵈ 47′ 21″.

Guy Patin, homme de beaucoup d'eſprit, & d'un eſprit fort orné, naquit à *Houdan* en 1602, non pas dans notre petite ville d'Houdan au diocèſe de Chartres, comme tant de gens l'ont écrit, mais dans un village nommé *Houdan*, à 3 lieues de Beauvais : toutefois, puiſque je viens de nommer ici cet aimable homme, il faut que j'ajoute qu'il fut l'artiſan de ſa fortune ; car de correcteur d'Imprimerie, il devint habile & ſage Médecin clinique. Il n'eut pas tort de ſe déclarer ennemi de l'antimoine, que de ſon tems on ne ſavoit pas préparer en France, qu'on y prépare bien aujourd'hui, & dont on abuſe encore mieux. Les lettres de *Guy Patin* ont été lues avec avidité, parce qu'elles ſont naturelles, parce que d'ailleurs, ſelon la remarque de M. de Voltaire, elles contiennent des anecdotes qu'on aime, & des ſatyres qu'on aime encore davantage. Il mourut en 1672, & laiſſa un fils, Charles Patin, qui ſe diſtingua par ſon ſavoir dans la Medecine, dans la Littérature, & ſur-tout dans les médailles. Il publia en ce dernier genre quantité d'excellens ouvrages, & finit ſes jours à Padoue en 1684, laiſſant deux filles, célebres par leurs écrits, & une femme qui a été auſſi auteur. Bayle a donné dans ſon dictionnaire un article curieux & fort étendu de Guy Patin & de ſon fils. (*D. J.*)

HOUE, ſ. f. (*Tailland. & Agricult.*) inſtrument dont on ſe ſert pour labourer les vignes & les terres lorſqu'on ne peut employer la charrue.

La *houe* ſe forge comme la bêche ; mais au lieu de douille, elle a un œil, auquel on réſerve une portion de fer qu'on appelle *collet*. On *ſoude* la *houe* au collet, & le reſte s'acheve comme à tous les outils de cette eſpece. Le coupant de la *houe* eſt perpendiculaire au collet, & le manche parallele. Le laboureur enleve la ſuperficie de la terre, & la bêche plus ou moins profondément : la terre reſte ſur la *houe* ; ce qui lui donne la facilité de la verſer, retourner, jetter, étendre comme il lui plaît. Ainſi l'on voit que cette manœuvre ſe rapproche de l'effet de l'oreille de la charrue. *Voyez l'article* CHARRUE. Il y a un inſtrument appellé *houette* ; c'eſt un diminutif de la *houe*. *Voyez* HOUETTE, *& nos Planc. d'Agric.*

HOUERE, (*Marine.*) *Voyez* HOURQUE.

* HOUETTE, ſ. f. (*Tailland. & Agricult.*) inſtrument dont on ſe ſert au lieu de la houe. *Voyez* HOUE. Dans la *houette*, le collet & l'œil ne ſont pas perpendiculaires au reſte, mais paralleles.

HOUGUE (*la*) *Géog.* Mʳˢ Huet & Baudrand diſent *la Hogue*, mais l'uſage du pays, l'abbé de Longuerue, les cartes anciennes de Normandie, décident pour la *Hougue* ; ſon nom latin eſt *Ogas*, ſelon Vital, *Ogigiæ* ſelon Cénalis, *caput Ogæ* ſelon Baudrand, & *Oga* ſelon la plûpart des écrivains.

Cap de France en Normandie, près de Cherbourg, défendu par un fort nommé *l'iſle-à-Madame*. Le maréchal de Tourville y fut défait par la flotte Angloiſe en 1692.

La rade de la *Hougue* eſt excellente ; c'eſt un lieu très-propre à y faire une place importante, ſoit pour le commerce, ſoit pour les vaiſſeaux de guerre.

Le projet d'un port dans cet endroit périt avec l'in-

duſtrie de M. Colbert à en trouver les fonds ; on prétend cependant que la dépenſe de ce port n'excéderoit pas celle de vingt vaiſſeaux de ligne ; ſon entretien ſeroit moins coûteux, & la force de cette poſition équivaudroit à celle de vingt vaiſſeaux, lorſque les François en auroient ſoixante & dix en mer. (*D. J.*)

HOUILLE, (*Hiſt. nat.*) nom que l'on donne en Flandre, en Hainault & dans le pays de Liége, au charbon de terre. *Voyez* CHARBON-FOSSILE.

On connoiſſoit depuis long-tems les cendres de charbon de terre qui ſe tiroient de Mons : l'uſage en a preſque ceſſé, depuis qu'en 1731 il s'eſt formé à Valenciennes une compagnie pour tirer de Hollande les cendres provenant d'une terre graſſe qui fait le chauffage des Hollandois ſous le nom de *tourbes* ; ce ſont ces cendres que l'on appelle *cendres de mer* : on en a fait depuis un commerce très-conſidérable dans l'Artois, le Hainault, le Cambreſis, & dans la partie de la haute Picardie, qui eſt de notre généralité, où le prix & l'éloignement de ces cendres ont empêché que l'uſage n'en devînt plus commun & plus étendu.

A l'imitation de ces cendres de tourbes d'Hollande, on en a fait à Amiens des tourbes de ce pays, dont le débit a eu auſſi beaucoup de ſuccès, quoiqu'elles ne paroiſſent pas avoir autant de qualité que les cendres de Hollande.

Des haſards heureux ont enfin découvert une matiere encore plus utile. Ce ſont des mines de terre de *houille*, qui ſe ſont trouvées à 20, 30, 40 piés de profondeur ; à Beaurains, près de Noyon, en 1753, après avoir cherché long-tems & inutilement du charbon de terre ; en 1756, près de Laon, ſur les terroirs de Suzy, Faucoucourt & Ceſſieres, qui ſe touchent & ne ſont ſéparés que par un ruiſſeau ; ce fut en déblayant des terres propres aux verreries ; enfin, au détroit d'Anois & de Rumigny, près de Ribemont, en cherchant de même des mines de charbon de terre.

Différens cultivateurs & laboureurs ayant penſé que ces terres noirâtres & brûlantes contenoient des ſels propres à la végétation, comme les cendres de mer, les mirent en cendres, ils en répandirent ſur leurs terres enſemencées & dans leurs prairies. Le ſuccès en fut ſi heureux, qu'il fut bientôt imité ; ce qui engagea pluſieurs perſonnes à demander la permiſſion & le privilege de l'exploitation de ces mines, laquelle, comme de toutes les autres mines, ne peut être faite que par la permiſſion du Roi, ſuivant l'Arrêt du Conſeil de 1744.

Ces permiſſions d'exploitation ont été accordées après l'examen des effets & de la qualité de la *houille* de chacune de ces mines.

Il réſulte de cet examen, que l'on s'eſt ſervi en Angleterre & en Flandres des cendres de charbon de terre pour augmenter la production des prairies ; que les cendres de tourbes, nommées en Hollande *cendres de mer*, ont été employées depuis pour les prairies & les terres ſemées en grains de fourrages ; que l'on s'eſt ſervi de même des cendres de tourbes d'Amiens & d'autres pays, & que les terres & cendres de *houille* découvertes dans cette généralité aux trois endroits déſignés ci-deſſus, paroiſſent devoir y être préférées, tant par la proximité que par leur effet, parce qu'elles ont plus de qualité bitumineuſe, qui eſt le plus ſûr engrais des terres.

L'emploi de ces différentes cendres prouve en général que tout engrais ſalin & bitumineux eſt préférable à une terre aride, telle que la marne ou le cran, dont l'effet n'eſt que de dilater les terres tenaces en ſe dilatant elle-même dans les temps humides. L'uſage de la marne, qui eſt fort chere, a été même reconnu pour être dangereux. Les terres *houilles* ſont ſulphureuſes & bitumineuſes ; en les décompoſant on y trouveroit du vitriol, & peut-être de l'alun, mais point de nitre : la partie bitumineuſe eſt l'engrais véritable.

Cette terre *houille*, ſi on la laiſſe en tas pendant quelques jours en ſortant de la mine, s'échauffe, s'allume d'elle-même, brûle ce qu'elle touche, & répand au loin une odeur de ſoufre.

Pour la réduire en cendres on la met dans des foſſés, où elle fermente & s'allume ſans flamme apparente. S'il y avoit du nitre, il produiroit de la flamme.

On peut employer cette terre *houille*, ou comme elle ſort de la mine, ſans avoir été brûlée ni calcinée, ou lorſqu'elle a été brûlée & réduite en cendres.

Quand on l'emploie ſans avoir été brûlée, il faut l'écraſer en poudre groſſiere, & n'en couvrir le champ que de l'épaiſſeur d'un pouce ; car étant ainſi crue, & ayant encore l'acide ſulphureux ou vitriolique, qui ne ſe conſume que par le feu, elle pourroit, en s'échauffant, s'allumer, ſi on en répandoit de l'épaiſſeur de cinq à ſix pouces ; ce qui arrêteroit la production des grains au lieu de lui être favorable.

L'effet de ces terres non brûlées eſt que les pluies du printems développant peu à peu l'acide ſulphureux, il trouve pour baſe la terre même qu'on veut amender ; il forme avec le bitume un nouveau compoſé, qui eſt l'engrais qu'on deſire.

La ſeconde façon de s'en ſervir, eſt de l'employer en cendres, après que cette terre a été brûlée & calcinée ; on peut pour lors en mettre une plus grande quantité, parce que le ſoufre étant évaporé par le feu, & n'y ayant plus que le bitume (véritable engrais), on n'a plus à craindre une fermentation tendante à l'inflammation, capable de deſſécher les grains, au lieu d'être favorable à leur développement.

Une des manieres des plus commodes & des plus ſûres pour répandre ces cendres également, eſt de faire marcher parallelement deux ou trois hommes tenant en leurs mains des tamis peu ſerrés, & les frappant l'un contre l'autre.

Tout le monde peut éprouver ſi les terres noires, que l'on croit être des terres de *houille*, en ſont véritablement. Prenez-en un morceau, gros comme un melon ; placez-le, ſans le rompre, ſur la braiſe de l'atre de la cheminée ; ſi c'eſt de la terre *houille*, il s'y allumera comme l'amadou ſans flamme, répandant une odeur de ſoufre ſuffoquante : s'il s'éleve de la flamme, la terre ſera trop ſulphureuſe, & il ne faudra jamais s'en ſervir que brûlée & réduite en cendres : retirez ce morceau à demi embraſé, & mettez-le ſur un plat de terre à l'air, l'odeur ſuffoquante diſparoîtra, & l'on ſentira une odeur douce de bitume terreſtre : cette terre continuera de brûler lentement, puis s'éteindra, laiſſant une maſſe très-friable de couleurs variées, dont la dominante eſt le noir. Si on la brûloit davantage, elle ne vaudroit plus rien, parce que le bitume, véritable engrais, en ſeroit conſumé.

M. Hellot, auteur du rapport qui précede, a fait une expérience qu'il rapporte en ces termes. « J'ai » mis, dit-il, un demi pouce de terre *houille* crue, » au mois de Juin dernier, ſur trois petites caiſſes » d'orangers, dont les feuilles étoient tombées, & » qui étoient prêts à périr ; j'ai arroſé tous les jours » d'un verre d'eau ; au quinze Septembre les trois » petits oranegrs avoient depuis 22 juſqu'à 35 feuil- » les, & de nouvelles branches ».

On ne peut fixer généralement la quantité que l'on doit employer, ſoit des terres *houilles* non brûlées, ſoit de celles qui ſont réduites en cendres ; cela dépend des différens genres de productions & des dif-

férentes eſpeces de terres ſur leſquelles on les emploie : l'expérience ſeule inſtruira bientôt les cultivateurs. Et nous ne pouvons mieux actuellement les exciter à éprouver cette nouvelle eſpece d'engrais, que par l'expoſé du réſultat des expériences faites, tant en grand qu'en petit, par un très-grand nombre de cultivateurs & de laboureurs de la Province ſur les différentes productions de la terre.

Pour les blés. Différentes perſonnes ont éprouvé pluſieurs procédés.

1°. On met la ſemence & les cendres, par égale meſure, dans un cuvier avec de l'eau, un jour ou deux avant d'enſemencer la terre; par cette méthode tous les grains germent, les épis ſe trouvent plus longs qu'à l'ordinaire, exempts de brouſure, le grain plus peſant, la terre purgée de mauvaiſes herbes, la récolte plus abondante, & il faut en ce cas un cinquieme moins de ſemence.

2°. On jette la ſemence & les cendres enſemble ſans les mouiller.

3°. On jette les cendres après que les terres ſont préparées, & on ſeme enſuite. Ces deux façons s'appellent *enfouir les cendres avec la ſemence* ; elles produiſent les mêmes effets que la premiere : cependant ces deux dernieres méthodes ne ſont pas auſſi généralement uſitées que la premiere.

4°. Des cultivateurs de Trucy ont ſemé au mois d'Avril des cendres de *houille* ſur des blés où l'eau avoit ſéjourné pendant l'hiver, & où il ne paroiſſoit point, pour ainſi dire, de plants; ce blé eſt devenu parfaitement beau.

Dravieres. On avoit ſemé dans un verger au mois d'Octobre 1756, trente verges de dravieres; le 10 Avril ſuivant on fit venir des cendres de *houille* de Suzy ; on en fit ſaupoudrer la moitié des dravieres, & on y employa à peu près la même quantité dont on uſe de cendres de mer. Vers les premiers jours de Juin, on apperçut les progrès qu'avoit fait la partie ſaupoudrée, qui dès-lors ſe trouva plus verte & plus élevée que celle qui ne l'avoit pas été : à la récolte, la même partie ſaupoudrée de *houille* ſe trouva porter entre 14 & 15 pouces plus haut que l'autre.

Pluſieurs laboureurs, à qui on fit voir le ſuccès de ſon épreuve, en uſerent de même ſur les lentilles, dravieres & biſailles qu'ils avoient ſemées en Mars ; ils s'en trouverent très-bien la même année, tant pour ces biſailles, que pour les dravieres d'hiver & de Mars.

Prairies. Le 15 Février de la même année on fit jetter de la *houille*, nouvellement tirée de la mine de Suzy, ſur une portion de pré où la mazée avoit ſéjourné, & où le jonc dominoit; la bonne herbe prit ſi fort le deſſus ſur les joncs, & devint ſi épaiſſe, qu'ils furent preſque tous étouffés; il n'en reparoiſſoit pas même la ſixieme partie en 1759, qu'on fit faire la même choſe ſur tout le pré, dont on tira le double d'herbe de ce qu'on en récoltoit ordinairement.

Trefles, luzernes & ſainfoins. L'uſage des cendres de *houille* eſt d'un effet ſurprenant pour toutes ces productions, ſi néceſſaires ſur-tout dans les pays qui manquent de prairies : ce ſont ces fourrages qui forment ſi facilement ces prairies artificielles, auſſi propres que les naturelles pour l'engrais des beſtiaux. Le trefle a même cet avantage de pouvoir être ſemé lors des pluies du mois d'Avril dans les champs déja enſemencés en blé, & ſur ceux ſemés en avoine & en orge, lorſque les grains ſont aſſez levés pour que toute la terre paroiſſe verte. La production du trefle ne nuit point à celle des autres grains, & couvre, après la récolte faite, les champs qui reſteroient en jachere, d'une prairie abondante, dont on fait pluſieurs coupes pendant deux ans, en y répandant chaque année des cendres de *houille* lors des premieres pluies du printems. Ces cendres, & les racines encore tendres de ces trefles, procurent aux terres, lorſqu'on les remet en blé, des ſels qui leur tiennent lieu de tout engrais, même de fumier, dont on a par conſéquent une plus grande abondance pour les terres à blé qui n'ont point été miſes en prairies. La qualité des terres doit régler les connoiſſeurs ſur la quantité de cendres qu'on doit y jetter ; on obſerve ſeulement qu'on doit les jetter au commencement de Février ou de Mars, ſelon que les ſaiſons ſont plus ou moins avancées, en ſaiſiſſant, s'il eſt poſſible, un moment de pluie.

Avoines. Des laboureurs des environs de Noyon, enfouiſſent les avoines & les cendres avec beaucoup de ſuccès.

Pois gris, lentillon, veſce & biſailles. On met les ſemences & les cendres, par égale meſure, dans un cuvier avec de l'eau, où on enfouit les ſemences & les cendres comme on le pratique pour les blés.

On peut auſſi ſemer les cendres ſur ces productions lorſqu'elles ont germé & pouſſé leur verd. Dans ce cas, la quantité des cendres qu'on emploie dépend de la nature des terres ; mais on ne doit en mettre que la moitié de ce que l'on mettroit ſi les mêmes terres étoient empouillées en trefles, luzernes ou ſainfoins.

Vignes. Un particulier avoit à Ceſſieres une portion de vignes, qui, plantées ſur un terrein refroidi par les mazées, ne rendoient pas les frais de culture. Au commencement de Février 1758, il fit mettre ſur toute l'étendue de ce terrein un pouce d'épaiſſeur de terre *houille*, telle qu'elle ſortoit de la mine, c'eſt-à-dire, qui n'avoit pas encore été enflammée & réduite en cendres. Cette portion de vignes, qui étoit abſolument mauvaiſe avant ſon épreuve, ſe trouva à la récolte avoir de très-beau bois, & les raiſins en étoient auſſi gros que dans les meilleures vignes du terroir; le vin en fut fait ſéparément; il fut beaucoup plus rouge & plus ferme que les autres vins, quoiqu'on ne lui eût pas donné plus de cuve; on l'a conſervé juſqu'au mois d'Octobre 1760 : ce vin s'eſt trouvé très-bon. On a encore obſervé que dans cette année d'épreuve, il n'a point pouſſé d'herbes dans cette vigne.

Les cendres de *houille* ſont également bonnes pour les baſſes vignes; on y en répand 300 livres ſur 80 verges de terrein.

Légumes. On a éprouvé que lorſque les légumes ſont mangés de chenilles, ſi on les poudre de *houille* dès le grand matin à la roſée, & qu'on répete la même choſe le lendemain, on trouve toutes les chenilles mortes le troiſieme jour.

Pluſieurs autres perſonnes ſement des terres & cendres de *houille* ſur toutes eſpeces de légumes pour en avancer & en augmenter la production.

Couches. L'utilité dont il ſeroit que la qualité des terres & cendres de *houille* écartât ou fît périr les gros vers blancs nommés *mulots*, qui font mourir les arbres de tout âge, nous porte à donner encore ici une expérience faite des terres de *houille* dans une couche, dont on ne cherchoit qu'à rendre les productions plus hâtives.

Procédé de l'expérience. L'auteur de l'expérience fit faire dans ſon jardin deux couches différentes à la même expoſition.

Il en fit d'abord former l'enceinte à un pié & quelques pouces de profondeur dans la terre.

La premiere couche fut ainſi compoſée. On mit dans le fond de la couche, cinq pouces de long fumier de cheval; on répandit ſur toute ſon étendue la quantité d'une piece d'eau; on entaſſa ce premier lit le mieux qu'il fut poſſible; l'on mit enſuite ſur ce premier lit trois pouces de terre de *houille* de Ceſſieres telle qu'elle ſort de la mine; on mit deſſus

pour troiſieme lit quatre pouces de fumier un peu plus conſommé que le premier ; on y jetta moitié d'eau de ce que l'on avoit mis ſur le premier lit, après l'avoir bien foulé ; on mit enſuite pour quatrieme lit, la même quantité de trois pouces de terre de *houille*, & pour cinquieme lit trois pouces de fumier bien conſommé ; enfin, par-deſſus, quatre pouces de terreau de vieille couche.

La ſeconde couche fut formée de même, avec les mêmes précautions, à l'exception de la terre de *houille*.

On ſema en même tems ſur les deux couches les mêmes graines potageres.

Dans la couche de *houille* une partie des graines étoit levée le neuvieme jour ; le douzieme tout l'étoit & également verd : dans l'autre couche les graines ne commencerent à lever que le quinzieme jour.

Toute la ſuite de la production de la couche de *houille* a toûjours eu trois ſemaines d'avance ſur celle où il n'y en avoit point ; mais on a remarqué qu'il y falloit des arroſemens plus fréquens.

Quand toutes les productions furent finies, on défit les deux couches ; celle où il n'y avoit point de *houille*, fut trouvée remplie de gros vers nommés *mulots* ; il ne ſe trouva au contraire aucun mulot ni autre ver dans la couche où il y avoit de la *houille*.

Ce fait de la propriété de la terre de *houille* pour faire périr les gros vers, eſt ſi néceſſaire à conſtater, que nous croyons devoir inviter tous ceux qui employeront de ces terres & cendres de *houille*, de quelque façon que ce ſoit, à vérifier avec l'attention la plus sûre, s'il ſe trouvera, ou non, après la récolte des différentes productions, de ces gros vers, ou même d'autres inſectes, dans les terres où il s'en trouve ordinairement, & de nous en informer.

Les habitans de la Thiérache qui ſe ſervent de ces cendres depuis quelques années, pourroient ſe reſſouvenir ſi les ſouris qui ont deſolé une partie des terres de ce pays en automne 1759, étoient également dans celles où on avoit employé des cendres cette année ou les précédentes.

Ceux qui feront de pareilles couches avec de la *houille*, lorſqu'après les productions ils éfondreront leurs couches pour en faire de nouvelles, doivent avoir grande attention de ſéparer les lits de *houille* d'avec ceux de fumier, ce fumier de la vieille couche devant ſervir de terreau pour une nouvelle couche, & le terreau ſur lequel on ſeme ne devant jamais être mêlé de *houille* : ces lits de *houille* ainſi ſéparés des lits de fumier peuvent être répandus dans d'autres endroits pour les fertiliſer.

Arbres fruitiers & arbuſtes. M. Gouges, procureur du Roi en l'élection de Laon, avoit au commencement de Juin 1758, des pêchers dont les feuilles étoient gâtées par les moucherons & les fourmis ; enſorte qu'il avoit lieu de craindre que les fruits dont ces arbres étoient chargés ne fuſſent attaqués par les mêmes inſectes. Il fit arroſer ces arbres ſur toutes les feuilles dès le grand matin, & les fit ſaupoudrer de *houille* calcinée & pulvériſée ; il fit bêcher ces arbres au pié, & y mêla avec la terre remuée de la *houille* calcinée ſans être pulvériſée.

Il avoit encore des poiriers dont les feuilles jaunes annonçoient qu'ils étoient malades ; il les fit auſſi bêcher au pié, & y mêla pareillement avec la terre remuée de la *houille* calcinée ſans être pulvériſée.

Ces différens arbres furent ſuffiſamment arroſés ; ils donnerent de très-beau fruit, & eurent une ſeve ſi abondante, qu'à la fin de Juillet on fut obligé d'en retrancher beaucoup de bois qui avoit trop pouſſé. Depuis, les mêmes arbres ont toûjours été très-beaux.

Le même M. Gouges a pareillement mis de la *houille* calcinée au pié de ſes lauriers, grenadiers & autres arbuſtes, qui ont donné des fleurs en abondance.

Nous avons rapporté ci-deſſus l'expérience faite par M. Hellot ſur ſes orangers.

Dans le grand nombre d'expériences dont on a connoiſſance, on a crû devoir citer plus particuliérement celles de M. Gouges, non-ſeulement parce que c'eſt lui qui a fourni les mémoires les plus détaillés de ſes expériences, mais parce qu'on lui a l'obligation des premieres qui ont été faites des terres *houille* de Suzy, Faucoucourt & Ceſſieres. La maiſon de campagne qu'il a à Ceſſieres lui ayant donné occaſion d'examiner les travaux qui ſe faiſoient pour extraire des terres propres à la verrerie de Folembray & à la manufacture des glaces de Saint-Gobin, il apperçut que les terres qui étoient ſorties de ces excavations & reſtées ſur le champ comme inutiles à ces manufactures, étoient chaudes ; il ſentit une chaleur qui augmentoit inſenſiblement ; il reconnut la fermentation qui ſe faiſoit dans ces maſſes de terre ; il apperçut dans différens endroits pluſieurs petits ſoupiraux, d'où il vit ſortir une fumée preſque imperceptible ; il les élargit avec un bâton, & découvrit un feu ſemblable à celui de la forge d'un maréchal ; il trouva toutes les parties de cet intérieur de différentes couleurs, & pluſieurs lui parurent couverts de ſoufre ; l'odeur en étoit très-forte ; il l'avoit déja ſentie aux approches de cet endroit : il y retourna ſix ſemaines après, le dix de Novembre, avec pluſieurs perſonnes ; il fut fort ſurpris de trouver à douze ou quinze piés d'un de ces petits ſoupiraux, un pommier couvert de feuilles & de fleurs auſſi vives qu'au printems ; il reconnut les bancs de terre *houille* : & comme il avoit entendu dire que ceux de Beaurains avoient au-moins les mêmes qualités que les cendres de mer, il ſe détermina à faire les expériences que nous venons de rapporter : ce qui a été tellement connu, que l'on eſt venu avec empreſſement chercher de ces terres. Il paroît que depuis le mois d'Octobre dernier, on en a enlevé mille à douze cens voitures à quatre & à ſix chevaux. Le prix n'en eſt pas encore réglé.

A Beaurains, où ces mines s'exploitent en regle & avec art, c'eſt-à-dire, par des puits & des galeries ſouterraines, d'où après que les terres ont été tirées, on les tranſporte dans des brûleries, qui ſont de ſimples foſſés, où elles ſe conſument d'elles-mêmes & ſe réduiſent en cendres, on vend trois livres le ſac de trois cens vingt livres peſant. A Ham où on en a fait un magaſin, il ſe vend trois livres douze ſols ; à Rocourt, près de Saint-Quentin, il ſe débite à quatre livres. On vient d'en établir deux autres magaſins à Pont-Sainte-Maxence, ſur le pié de trois livres neuf ſols le ſac, & à Beaumont-ſur-Oiſe, trois livres douze ſols.

Au détroit d'Anois, on vend les cendres quinze ſols le ſeptier, ce qui revient à-peu-près à trois livres le ſac de trois cens vingt livres. On en forme un magaſin à Rocourt, près de Saint-Quentin ; & l'on compte en faire établir de ces trois différentes eſpeces à Soiſſons & dans pluſieurs autres villes de la province.

Voici ce que reprochent aux terres & cendres de *houille*, ceux qui craignent d'en faire uſage par l'eſprit de routine ſi contraire à toute perfection.

1°. *Que ces houilles tiennent les fourrages trop long-tems en verd.* Ce reproche prouve que les *houilles* fourniſſent beaucoup de ſeve ; ceux qui veulent retirer des fourrages ſecs n'ont qu'à ſemer les *houilles* un peu plutôt, c'eſt-à-dire, au plus tard en Février : ceux qui veulent nourrir les chevaux en verd une partie de l'été, peuvent ſemer plus tard ; rien de

meilleur pour les chevaux que le ſainfoin en verd ; il ſuffit pour les nourrir ſans avoine.

2°. *Que les houilles n'étant pas écraſées, les pierres brûlent là où elles reſtent.* Rien de ſi aiſé que de les piler chez ſoi avec une batte ; les pierres ne ſont pas dures ; on y gagne bien la façon ; elles foiſonnent beaucoup plus, ſe répandent mieux, & ne tracent pas tant ſur la terre.

3°. *Qu'elles donnent un mauvais goût ou mauvaiſe qualité aux fourrages.* C'eſt un préjugé ; on s'en ſert tous les jours pour les légumes, & on ne s'apperçoit d'aucun mauvais goût : un très-grand nombre de laboureurs les emploient depuis pluſieurs années ſans avoir éprouvé aucun accident.

Il eſt vrai qu'il faut avoir pluſieurs attentions :

1°. Il n'en faut mettre que moitié pour les hyvernages, lentillons, veſces & biſailles de ce que l'on en met pour les trefles, luſernes & ſainfoins.

2°. On ne doit donner que l'hiver aux chevaux & à midi ſeulement de l'hivernage, veſce, biſaille & lentillon ; parce que ces fourrages ſont échauffans par eux-mêmes, & qu'ils peuvent l'être encore plus lorſqu'ils ont été ſaupoudrés de *houille*.

Enfin, comme ce ne peut être que par une étude ſuivie & très-attentive de l'uſage de ces terres & cendres de *houille*, que l'on parviendra à connoître toute leur utilité, la quantité qu'il faut en employer, la maniere de s'en ſervir relativement aux différentes eſpeces de terres & de productions ; on a engagé pluſieurs perſonnes capables & zélées à en faire des expériences exactes en tous genres : & on ne peut trop recommander à tous les cultivateurs de cette province qui s'en ſont déja ſervis, ou qui en employeront dorénavant, de ſuivre leurs procédés avec les attentions néceſſaires pour s'aſſûrer de leurs effets, & d'en rendre chaque année un compte détaillé & certain.

HOVIUS, (RAMEAUX, CONDUITS DE) *Anatomie.* Il a donné un ouvrage ſur l'œil, dans lequel il a prétendu démontrer la circulation des humeurs de l'œil ; il paroît qu'il a fait dans cette partie un aſſez grand nombre de découvertes. On appelle *conduits d'Hovius*, les canaux par leſquels les humeurs entrent dans l'œil ; & on nomme auſſi *réſeaux d'Hovius*, ceux qu'il a décrits le premier. Son ouvrage a pour titre, *Jacobi Hovii, de circulatione humorum, Leydæ, 1716. 8°.*

HOULES, ſ. f. (*Marine.*) ce ſont les vagues que la mer agitée pouſſe les unes contre les autres. (Z)

* HOULETTE, ſ. f. (*Economie ruſtique.*) bâton à l'uſage du berger qui conduit les moutons en troupeau. Il eſt compoſé de la hampe, du crochet, de la douille & de la feuillette : la feuillette eſt un morceau de fer en cuilliere tronquée. Le berger s'en ſert pour ramaſſer ou de la terre ou des pierres qu'il lance au mouton qui s'écarte.

Houlette de Jardinier. Voyez DÉPLANTOIR.

HOULETTE, (*à la Monnoie*) eſt une eſpece de pelle de fer emmanchée au bout d'un long bâton, aſſez long pour aider le fondeur à porter la cuilliere pleine de métal en fuſion, & pour empêcher que cette matiere ne brûle les moules qui ſont de bois, cependant armés de deux machoires de tole.

HOULEUX, adj. (*Marine.*) ſe dit de la mer lorſqu'elle eſt agitée & couverte de vagues. (Z)

* HOULVICHE, ſ. f. (*Pêche.*) ce filet & la bretelure ſervent également à la pêche des chiens de mer & des rouſſettes ; mais c'eſt à l'*houlviche* qu'on prend les plus gros d'entre ces poiſſons ; du reſte, la manœuvre de l'un & de l'autre eſt la même. Ainſi l'*houlviche* eſt une grande bretelure de l'eſpece des folles ou filets ſédentaires qui s'établiſſent ſur les fonds de la mer. Ceux-ci s'étendent ſur les fonds de roches que l'eſpece de poiſſon qu'on pêche à l'*houlviche* fréquente volontiers ; ils ſont pierrés par le bas & flottés par le haut ; on les place au large depuis la fin d'Août juſqu'en Décembre, tems où les chiens de mer & les rouſſettes paroiſſent à la côte. La maille de l'*houlviche* a deux pouces ſept lignes en quarré : il y a d'autres filets auxquels on fait la pêche du chien de mer & de la rouſſette, qu'on appelle *canieres* : c'eſt à peu de choſe près le même rêt que l'*houlviche* ou la bretelure.

HOULME (LE) *Géog.* petit pays de France, dans la baſſe Normandie, entre Domfront & Falaiſe. Il n'eſt remarquable que par ſon cidre, & par ſes mines de fer. (*D. J.*)

* HOUPPE, ſ. f. (*Art méchanique.*) c'eſt un aſſemblage de bouts de ſoie ou de laine, flottans & arrangés ſphériquement ſur une pelote à laquelle ils ſont attachés par un bout, & qu'ils couvrent de tous côtés. La partie qui termine le bonnet quarré de nos eccléſiaſtiques s'appelle une *houppe*. L'inſtrument avec lequel nous poudrons nos cheveux ou nos perruques s'appelle du même nom. Celles-ci ſont blanches ; & au lieu de fils de ſoie, la petite pelote eſt couverte de poils d'hédredon, ou du duvet le plus leger des autres oiſeaux. Ce mot a beaucoup d'autres acceptions : le bout de fil d'or, d'argent, ou de ruban effilé, qui déborde le fer du tour ou de l'aiguillette, en eſt la *houppe*. Ce ſont des *houppes* qui pendent aux têtieres des chevaux de caroſſe. Le flocon de plumes que quelques oiſeaux portent ſur la tête eſt une *houppe*, & l'oiſeau eſt huppé ; le tiroir de deſſus le chaperon, ou le chapelet, la cornette eſt en fauconnerie une *houppe*. Il y a des plantes à *houppe*, *voyez* HOUPPE (*Bot.*) il ſe dit auſſi en Anatomie ; *voyez* HOUPPE, (*Anatomie*). Dans les manufactures, ſur-tout d'Amiens, la *houppe*, c'eſt la même choſe que la laine peignée & préparée par le houpier ou peigneur. Dans le Blaſon, c'eſt la touffe de ſoie qui termine le cordon pendant au chapeau d'un évêque, d'un archevêque, d'un cardinal, d'un protonotaire. Le rang des *houppes* croiſſent en deſcendant : les cardinaux en ont cinq rangs ; & au premier rang il n'y en a qu'une, & cinq au dernier ; les archevêques quatre rangs, une au premier, & quatre au dernier ; les évêques trois rangs, une au premier, & trois au dernier ; les protonotaires deux rangs, une au premier, & deux au ſecond.

HOUPPE *nerveuſe*, (*Anatomie.*) petit mammelon qui tire ſon origine de l'expanſion des nerfs répandus dans le tiſſu de la peau. Ces petits mammelons ſont viſibles dans les parties qui ont le plus de ſentiment, comme à la plante des piés, à la paume de la main, à la langue, & à l'extrémité des doigts. Ils rendroient la ſurface de la peau inégale & un peu raboteuſe, ſi l'intervalle qu'ils laiſſent, n'étoit occupé par le corps réticulaire, qui eſt une eſpece de crible, dont les trous ſont remplis par les *houppes nerveuſes* : elles paſſent par ces trous, vont aboutir aux côtés de chaque ſillon de la peau, où elles ſont rangées en lignes paralleles, & forment l'organe du toucher. A l'occaſion du mouvement plus ou moins fort qui s'excite dans les *houpes nerveuſes*, l'ame qui eſt préſente par-tout, a des ſenſations plus ou moins vives, & ſi la partie devient calleuſe, l'ame n'aura plus de ſentiment, parce qu'il ne pourra plus y avoir de mouvement dans les nerfs. *Voyez* NERF, MAMMELON, TACT, GOUT, PEAU, CORPS-RÉTICULAIRE. (*D. J.*)

HOUPPÉE, (*Jardinage.*) on dit des fleurs, des graines *houppées*, quand elles ſont faites en forme de houppes, & qu'elles ſe terminent en une eſpece de couronne. Les roſes de Gueldre ſont, par exemple, des *fleurs houppées* : les ſcorſonnaires, ou ſalſifix d'Eſpagne, les piſſenlis ſont des *graines houppées*. (K)

HOUPPÉE, ſub. f. (*Marine.*) c'eſt l'élévation

de la vague ou de la lame de la mer. Ce terme eſt peu d'uſage, cependant on dit *prendre la houppée*, ce qui ſignifie prendre le tems que la vague s'éleve pour s'embarquer d'une chaloupe dans un gros vaiſſeau quand la mer eſt agitée. (Q)

HOUPPER, v. act. (*Art méchan.*) c'eſt faire la houppe & la placer.

HOUPPER, verbe neut. (*Vénerie.*) c'eſt appeller ſon compagnon, lorſqu'on trouve un cerf ou une autre bête courable qui ſort de ſa guete & entre en celle de ſon compagnon.

HOUPPIER, ſ. m. (*Manuf. en laine.*) c'eſt ainſi qu'on appelle les peigneurs dans quelques manufactures. *Voyez* HOUPPE.

HOUPPIER, (*Econom. ruſtique.*) arbre ébranché pour le faire croître en hauteur : c'eſt auſſi la tête d'un gros arbre qu'on pourra dans la coupe débiter en bois de moule ; l'ordonnance permet d'en faire des cendres.

HOUPPON, ſ. m. (*Hiſt. mod. & Comm.*) on nomme ainſi à la Chine un mandarin établi commiſſaire pour la perception des droits d'entrée & de ſortie : c'eſt une eſpece de directeur général des douanes. *Voyez* DOUANE.

Les *houppons* y ſont auſſi des fermiers ou receveurs des droits d'entrée & de ſortie qu'on paye pour les marchandiſes dans les douanes de cet empire. *Dictionnaire de Commerce.*

HOURAGAN, (*Marine.*) *Voyez* OURAGAN.

HOURCE, *ou* OURCE, ſ. f. (*Marine.*) cordage qui tient à bas bord & à ſtribord de la vergue d'artimon, & qui ne ſert jamais que du côté du vent, elle a un croc à un bout qui s'accroche dans l'étrape de l'extrémité de la vergue, & de-là va paſſer à une poulie amarrée derriere le haubant, laquelle étrape a une caſſe à chaque extrémité ; ce cordage ſe met de côté, & ſert de bras à la vergue d'artimon. *Voyez Planche premiere n°. 110*, le cordage appellé *hource*, & ſa ſituation au bout de la vergue d'artimon.

HOURDER, v. act. (*Maçonnerie.*) c'eſt maçonner de moilons ou plâtras, avec mortier ou plâtre, groſſiérement entre les poteaux d'une cloiſon ; c'eſt auſſi faire l'aire d'un plancher ſur des lattes. *Hourdi* ſe dit de l'ouvrage, & c'eſt ce que Vitruve entend par *ruderatio*.

HOURDI, *voyez* LISSE DE HOURDI.

* HOURIS, ſ. f. pl. (*Hiſt. mod.*) les Mahométans appellent ainſi les femmes deſtinées aux plaiſirs des fideles croyans, dans le paradis que le grand prophete leur a promis. Ces femmes ne ſont point celles avec leſquelles ils auront vécu dans ce monde ; mais d'autres d'une création toute nouvelle, d'une beauté ſinguliere, dont les charmes ſeront inaltérables, qui iront au-devant de leurs embraſſemens, & que la jouiſſance ne flétrira jamais. Pour celles qu'ils raſſemblent dans leurs ſérails, le paradis leur eſt fermé ; auſſi n'entrent-elles point dans les moſquées, à peine leur apprend-on à prier Dieu, & le bonheur qu'on trouve dans leurs careſſes les plus voluptueuſes n'eſt qu'une ombre légere de celle qu'on éprouvera avec les *houris*.

HOURQUE, OUCRE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt un bâtiment hollandois à plate varangue, bordé en rondeur comme les flutes, & qui eſt mâté & appareillé comme un heu, ſi ce n'eſt qu'il porte de plus un bout de beaupré avec une fivadiere. Il eſt excellent pour l'envoyer & aller à la bouline ; on s'en ſert beaucoup ſur les canaux d'Hollande, où l'on les voit naviger quoique le vent ſoit contraire, à force de faire de petites bordées, car pendant une horloge ils feront juſqu'à vingt bordées différentes ſur des canaux qui le plus ſouvent n'ont pas plus de largeur que quatre ou cinq longueurs de bâtiment. Il y a des *hourques* de cinquante ou ſoixante tonneaux, & juſqu'à deux & trois cens tonneaux. On donne l'invention de cette ſorte de bâtiment à Eraſme. *Voyez*, *Planche XIII. Marine*, *fig. 1*, une *hourque* ſans toile.

Les proportions les plus ordinaires d'une *hourque*, ſont cinquante piés de quille, ſeize piés & demi de largeur, huit de creux, & onze de bord au milieu. On en a vû faire le voyage des Indes orientales montés ſeulement de cinq ou ſix matelots. (Z)

HOURVARI, (*Vénerie.*) cri du chaſſeur qui rappelle ſes chiens lorſqu'ils ſont hors des voies.

HOUSBUL-HOOKUM, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que l'on donne dans l'Indoſtan, ou dans l'empire du grand-mogol, à une patente ou expédition ſignée par le viſir ou premier miniſtre.

HOUSEAU, ſ. maſc. *terme d'Epinglier*, ce ſont de groſſes épingles d'une longueur proportionnée à leur groſſeur, propres à attacher pluſieurs doubles d'étoffe enſemble.

HOUSSAGE, ſ. m. (*Charpente.*) fermeture d'un moulin à vent. Elle ſe fait d'ais, de couteaux & de bardeaux. *Voyez* MOULIN.

HOUSSAGE, (*Salpetr.*) on appelle *ſalpetre de houſſage*, celui qu'on balaie de deſſus les murailles des vieux bâtimens.

HOUSSÉ, adj. *en termes de Blaſon*, ſe dit d'un cheval qui a ſa houſſe.

HOUSSER, verb. act. (*Tapiſſ.*) il ſe dit de l'action de nettoyer les tapiſſeries & autres meubles, avec un balai à long manche.

HOUSSES, ſ. f. pl. *termes de Bourreliers*, ce ſont des peaux de mouton garnies de leur laine, qui ont été préparées par les Mégiſſiers, & dont les Bourreliers ſe ſervent pour couvrir les colliers des chevaux de harnois. Quelques-uns les appellent auſſi *biſquains*.

On appelle auſſi *houſſes* les couvertures de la ſelle des chevaux. Elles l'ornent & la garantiſſent. Les *houſſes* en botte ne s'étendent que ſur la croupe du cheval ; les *houſſes* en ſoulier s'étendent ſur les flancs, & deſcendent juſqu'à l'étrier.

HOUSSES, (*Tapiſſ.*) ce ſont les couvertures des chaiſes, fauteuils, canapés, lits & autres meubles d'une étoffe précieuſe que les *houſſes* d'une étoffe plus groſſiere conſervent.

On dit auſſi qu'un lit eſt en *houſſe*, lorſqu'il a des pentes qui deſcendent juſqu'en bas, ou qui ſont ſoutenues ſur des bâtons ou barres, & lorſqu'il n'a point de rideaux qui ſe tirent ſur des tringles.

La couverture de velours ou d'écarlate que les princeſſes & les ducheſſes ont à l'impériale de leur caroſſe en dehors, s'appelle une *houſſe*.

* HOUSSET, ſ. m. (*Serrurerie.*) eſpece de ſerrure encloiſonnée qu'on emploie aux coffres. Elle ſe poſe en-dedans. Elle ſe ferme en laiſſant tomber le couvercle auquel l'aubronnier eſt attaché. *Voyez* AUBRONNIER. L'aubronnier entre dans le bord de la ſerrure, qui s'ouvre d'un demi-tour de clé. *Voyez l'article* SERRURE.

HOUSSILLES, ſ. f. pl. (*Blaſon.*) brodequins ou bas de chauſſes. Il n'eſt d'uſage que dans l'art héraldique. *Voyez* HOUSEAUX.

HOUSSINE, ſ. f. (*Maneg.*) petite branche longue & menue de houx, qui ſert à mener un cheval, ou à battre des meubles pour en faire ſortir la pouſſiere.

HOUSSOIR, ſ. m. (*Tapiſſ.*) balai fait de branches ou de bouleau, ou de longues ſoies de ſanglier, de porc, ou de plumes d'ailes de poules, de cannes, de coqs, *&c.* dont on ſe ſert pour houſſer les planchers, les murailles, les tapiſſeries, *&c.*

HOUSTALAR, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) chef d'un jardin du grand-ſeigneur. Tous les vendredis les *houſtalars* viennent rendre compte aux boſtangis bachis de leurs charges, & de la vente qu'ils ont faite de ce qui croît dans les jardins du grand-ſeigneur. L'argent

qui provient de cette vente eſt employé à la dépenſe de bouche.

HOUTEMANT, ſ. m. c'eſt dans les mines le nom que l'on donne aux ſergens, ou conducteurs des mineurs.

HOUVARI, ſ. m. (*Marine.*) nom qu'on donne à un certain vent orageux qui s'éleve dans quelques îles de l'Amérique.

HOWDEN, (*Géog.*) ville d'Angleterre dans la province d'Yorck.

HOUX, ſ. m. *aquifolium*, (*Bot.*) genre de plante dont la fleur eſt ordinairement monopétale, découpée en roſette; il ſort du calice un piſtil qui eſt attaché comme un clou au pié de la fleur, & qui devient dans la ſuite un fruit mou, ou une baie remplie d'oſſelets convexes d'un côté, & plats de l'autre. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE. (*I*)

HOUX, *aquifolium*, (*Hiſt. nat. Bot. & Jardinag.*) arbriſſeau toujours verd, qui croît naturellement dans les climats tempérés de l'Europe; quelquefois il prend la hauteur d'un arbre, quand il ſe trouve dans un terrein favorable, & qu'on lui laiſſe le tems de s'élever; mais ordinairement il reſte en ſous-ordre, parce que les autres arbres le gagnent de vîteſſe & le couvrent. Son écorce eſt verte ſur les jeunes branches, & de couleur de cendre ſur le vieux bois; ſes feuilles de la grandeur de celles du laurier-franc pour le moins, ſont d'un verd brun des plus brillans, mais elles ſont garnies de piquans fort vifs, & chaque pointe occaſionne des recourbures, ſoit en deſſus, ſoit en deſſous de la feuille; au lieu que les feuilles qui n'ont point de piquans ſont plates & unies. Le *houx* donne au mois de Mai des fleurs blanches d'une aſſez jolie apparence: les fruits qui leur ſuccedent, ſont des baies molles, rondes & rouges, d'un goût douçâtre & fade; ces baies, quoiqu'en maturité dès le mois de Septembre, reſtent ſur l'arbriſſeau pendant preſque tout l'hiver.

Le *houx* vient ſur les pentes des montagnes, dans les gorges ſerrées & expoſées au Nord, parmi les pierres & les rochers, dans les terreins graveleux, dans les lieux incultes, ombragés & expoſés au froid: il ſe plaît, ſur-tout dans un terrein frais, léger & ſtérile, à l'ombre des autres arbres, & dans le voiſinage des petites ſources qui ſuintent à-travers les terres. Mais on le trouve rarement dans les plaines, il ſe refuſe aux terres fortes, & le fumier lui eſt pernicieux.

Cet arbriſſeau peut ſe multiplier de trois façons: en ſemant les graines, en couchant les branches, & par la greffe: le premier moyen eſt fort long, le ſecond eſt fort incertain, & le dernier ne ſert qu'à la multiplication des variétés du *houx*, qui ſont panachées. Le parti le plus court & le plus ſûr, c'eſt de prendre dans les bois de jeunes plants, & de les tranſplanter avec les précautions dont il ſera parlé ci-après. Mais ſi on veut faire des ſemis de *houx*, ſoit pour former des haies ou en faire une pepiniere, il faudra faire cueillir la graine le plus tard que l'on pourra, c'eſt-à-dire aux mois de Novembre ou Décembre, avant qu'elle ne ſoit tombée, ou qu'elle ait été enlevée par les oiſeaux: & comme on doit s'attendre qu'elle ne levera qu'au ſecond printems, quand même on la ſemeroit tout de ſuite, il y a un autre parti à prendre, qui eſt de mettre cette graine dans du ſable, & de la tenir pendant un an dans un lieu ſec: cela diſpenſe d'occuper inutilement un terrein qui ſe trouve en meilleure culture, lorſque les graines levent peu de tems après qu'elles ont été ſemées. On les ſemera quand on voudra dans le cours de la premiere année, & on pourra même attendre juſqu'au mois de Mars de l'année ſuivante, cela ſera à peu-près égal. Nulle autre ſoin que de choiſir un terrein meuble & léger. Cependant au moyen de quelques précautions, on peut venir à bout de faire lever ces graines dès la premiere année. Bradley, auteur anglois, propoſe deux moyens, l'un eſt de mettre en tas les baies du *houx* auſſi-tôt qu'on les aura cueillies, & de les laiſſer ſuer, fermenter & ſe deſſécher ainſi, ſans y toucher juſqu'au printems. Alors il ſe trouvera que les graines ſeront dénuées de leur pulpe, & même qu'elles auront germé: ſi on les ſeme dans ce tems, elles leveront au bout d'un mois. L'autre moyen que le même auteur dit lui avoir été communiqué par le célebre Newton, eſt de méler un boiſſeau de ſon avec pareille quantité de graines de *houx*, de bien humecter le tout avec de l'eau de pluie ou d'étang, de laiſſer cette préparation pendant dix jours ſans la remuer, mais d'avoir ſoin de l'arroſer de tems en tems avec de l'eau chaude, chaque fois que l'on s'apperçoit qu'elle commence à ſécher. La chaleur du ſon fera fermenter les graines, & les diſpoſera à la végétation, en ſorte qu'on pourra les ſemer au bout d'un mois ou ſix ſemaines. On peut ſemer cette graine à plein champ, ou en rayon; cette derniere pratique eſt plus commode pour la culture. Les jeunes plants s'éleveront à un pouce la premiere année; à trois ans ils auront quatre pouces, & ſeront propres à être tranſplantés en pepiniere: à cinq ans ils fleuriront, & donneront des graines: c'eſt alors qu'ils ſeront en état d'être greffés ou tranſplantés à demeure. Le *houx* croît très-lentement dans les commencemens; mais quand une fois il a fait de bonnes racines, il pouſſe vigoureuſement, & on eſt bien dédommagé de l'attente, par l'épaiſſeur, la force & la hauteur qu'il prend. Une haie de *houx* peut s'élever à ſeize piés en vingt ans. Bradley, que j'ai déja cité, rapporte qu'il s'eſt trouvé des *houx* en Angleterre qui avoient plus de ſoixante piés de haut; ce qu'il y a de sûr, on en a vû en France qui avoient trois piés de tour ſur trente d'élévation.

La tranſplantation ſera ici le point eſſentiel: comme il faut beaucoup de tems pour élever le *houx* de ſemence, il eſt d'uſage d'en tirer des plants de bois pour accélérer. Tous les plants que l'on prend dans les bois ſont défectueux, parce qu'ils manquent de racines: les arbres toujours verds d'ailleurs, reprennent plus difficilement que ceux qui quittent leurs feuilles; enfin le *houx*, qui aime l'ombre & le frais, craint le changement & la culture. Il faut donc des précautions pour le tranſplanter avec ſuccès; les plants que l'on pourroit détacher des vieux troncs ſont les moins convenables: il faut choiſir les jeunes plants uniques & ſéparés, qui ſoient au plus de la groſſeur d'un petit doigt; il faut les tranſplanter d'abord dans une terre fraiche & légere, contre un mur expoſé au Nord; cette opération doit ſe faire au commencement d'Avril, par un tems ſombre & humide, il faudra rabatre la tige à un pié de terre, & chicoter les branches qui pourroient y reſter, enſuite les arroſer abondamment, & les couvrir de paille, qu'il ne faudra ôter que lorſque les plants commenceront à pouſſer. Deux ans après ils auront fait de nouvelles racines, & on pourra les greffer ou les tranſplanter à demeure. On peut auſſi réuſſir à la tranſplantation des *houx* qui ſont dans leur force; mais le ſeul moyen d'en venir à bout, c'eſt de les enlever avec la motte de terre; & comme il arrive rarement que cette opération puiſſe ſe faire aiſément dans les ſaiſons qui ſont propres à la tranſplantation, on prend le parti de faire enlever ces arbriſſeaux au fort de l'hiver, dans le tems des grandes gelées: par ce moyen on conſerve une bonne quantité de terre à leur pié, & il y a lieu de ſe flater d'un bon ſuccès. Cependant ſi l'on s'apperçoit au mois de Mars ſuivant que ces plants, loin de pouſſer, ont les feuilles fannées, & qu'ils ſe deſſechent, il faudra les couper juſqu'au pié, & la plûpart repouſſeront vigoureuſement.

ment. On peut prendre encore une plus grande précaution, en choiſiſſant dans le bois un an avant la tranſplantation, les *houx* que l'on veut ſe procurer; on fait fouiller la terre tout-au-tour, en ne conſervant que la motte avec laquelle on pourra les cultiver: ce travail force les arbriſſeaux à faire de nouvelles racines, & à ſe garnir de chevelu; & dans le tems des gelées il eſt plus facile de les enlever avec la motte de terre. Il y a encore une façon de les tranſplanter en grand: c'eſt de couper toutes les branches latérales, & de coucher dans la terre l'arbre en entier, en ne laiſſant ſortir de la terre que quelques branches vigoureuſes qu'il faudra tailler à ſix pouces au-deſſus de terre; ordinairement ils réuſſiſſent par cette méthode. Lorſque l'on veut tranſporter des *houx* au loin, il eſt preſque indiſpenſable de les mettre dans des manequins avec leurs mottes. Quoique cet arbriſſeau ſoit très-robuſte, & qu'il réſiſte aux plus fortes gelées, cependant il craint le grand air & la chaleur; le ſoleil ſur-tout eſt ſon plus grand ennemi.

Le bois du *houx* eſt blanc, dur, ſolide & peſant. Le cœur prend une couleur noirâtre, qui s'étend à meſure que l'arbre groſſit. Les Ebéniſtes en font quelque uſage. Ses branches ſont ſouples & pliantes; elles conſervent cette faculté long-tems après avoir été coupées: on pourroit l'employer à de gros ouvrages, ſi cet arbre avoit communément plus de volume. Ce bois reçoit la couleur noire plus parfaitement qu'aucun autre bois, & il prend un beau poli. La meilleure glu pour prendre les oiſeaux ſe fait avec l'écorce du *houx*. *Voyez* GLU.

Le *houx* eſt un des plus beaux arbres que l'on puiſſe employer pour l'ornement d'un jardin. Le goût étoit autrefois de le mettre dans les plates-bandes, & de le forcer à prendre ſous le ciſeau des figures ſurmontées & de petites ordonnances auxquelles il n'étoit pas propre: on a enfin reconnu que la taille en dégradant les feuilles, défiguroit cet arbre. On s'eſt borné à le mettre dans des boſquets d'arbres toujours verds, où il fait le plus agréable aſpect. On en fait des paliſſades naturelles qui ſe garniſſent parfaitement, & qui prennent une bonne hauteur: on peut ſur-tout en former des haies vives, qui ſont admirables par la brillante verdure des feuilles, & la couleur rouge & vive des fruits qui reſtent pendant tout l'hiver ſur cet arbriſſeau. Ces haies ſont de longue durée, de peu d'entretien & de la meilleure défenſe. Le *houx* ne trace point, il ſe garnit de lui-même, & nul inſecte ne s'y attache. Mais rien ne contribue tant à l'ornement d'un jardin que les *houx* panachés, dont il y a plus de trente variétés. Ce genre de curioſité a commencé en Angleterre, où le terrein s'eſt trouvé plus propre qu'ailleurs à le favoriſer: le goût dominant des Anglois pour les arbres, dont les feuilles ſont bigarées de pluſieurs couleurs, les a portés à raſſembler tous les *houx* dont les feuilles ſe ſont trouvées tachées, rayées, mouchetées, bordées, veinées, liſerées ou de jaune ou de blanc, ou d'un mélange de couleur pourpre. Il eſt vrai qu'une feuille auſſi brillante que celle du *houx*, lorſqu'elle eſt mêlée de jaune ou de blanc, imite l'éclat de l'or ou de l'argent.

On multiplie ces variétés en les greffant ſur le *houx* commun; c'eſt une bigarure que le hazard a produite, & que la greffe rend conſtante, ou plûtôt une dégradation, une ſorte de maladie qui a été occaſionnée par l'inſuffiſance ou la mauvaiſe qualité du terrein. Les *houx* panachés ſont plus délicats que l'eſpece commune, ils craignent le grand froid qui les mutile & la bonne terre qui les décolore en les remettant en vigueur. Il leur faut beaucoup d'air & de ſoleil pour les entretenir dans cet état de langueur qui en fait tout l'agrément; auſſi croiſſent-ils plus lentement que le *houx* commun, & s'élevent-ils beaucoup moins. Vaurence, jardinier anglois, aſſure qu'on peut faire panacher le *houx* par art, en ſemant les graines dans un terrein graveleux, mêlé de beaucoup de craie, & en tranſplantant enſuite les plants qui en proviendront dans un pareil terrein, qu'on s'abſtiendra de cultiver, afin qu'il reſte toujours ferme & ſerré. On peut greffer le *houx* en fente, en écuſſon ou en approche: la greffe en écuſſon eſt la plus en uſage, elle ſe fait au mois de Mai: il faut lever un peu de bois avec l'écuſſon. Quelques auteurs ont avancé que l'oranger peut ſe greffer ſur le *houx*; mais on ne trouve rien de bien conſtaté ſur ce fait. Ce qu'il y a de plus ſûr, c'eſt que le *houx* peut ſervir de ſujet à greffer le roſier: la roſe blanche double greffée ſur le *houx*, donne des roſes qui ſont vertes, mais qui n'ont point d'odeur.

On trouve aſſez fréquemment dans les bois où il croît des *houx*, quelques plants de cet arbriſſeau, dont la plûpart des feuilles n'ont point de piquans, & les autres bien peu: l'opinion commune eſt que l'âge amene ce changement. Il eſt vrai que cette circonſtance ne ſe trouve que dans des plants d'une certaine force, qui ont ſix & huit piés de hauteur; mais auſſi on voit des plants de même âge, & d'autres beaucoup plus âgés & plus élevés, dont les feuilles ſont garnies d'autant de piquans qu'elles en ont ſur les jeunes *houx*. On ne peut pas attribuer ce changement à l'expoſition ou à la qualité de la terre, puiſque l'on trouve des *houx* à feuilles non épineuſes dans toutes ſortes d'expoſitions & de terreins. Il y a plûtôt lieu de préſumer que cet accident vient d'une qualité individuelle, qui eſt ordinaire à une eſpece de *houx* particuliere.

On connoît peu d'eſpeces de cet arbriſſeau; voici à quoi elles ſe réduiſent.

Le *houx ordinaire*, dont le fruit eſt rouge. On en trouve à fruit jaune & à fruit blanc; ce ſont des variétés dont la rareté fait tout le mérite.

Le *houx hériſſon*. Sa feuille eſt hériſſée de piquans, tant à la bordure qu'en deſſus; lorſqu'on ſeme ſa graine, elle produit le même caractere.

Dans ces deux eſpeces il y a quantité de variétés panachées de jaune ou de blanc, ou d'un mélange de pourpre; on leur a donné le nom des perſonnes qui en ont fait la découverte, ou du lieu où elles ſe ſont trouvées. *Voyez* pour le détail de ces variétés, *M. Duhamel*.

Le *houx de Caroline à feuilles étroites*. Cet arbriſſeau a plus d'agrément que les *houx* d'Europe; ſes feuilles ſont plates & unies, elles ſont d'un verd clair & luiſant, & elles ont très-peu d'épines, qui ſont ſi courtes, qu'à peine les apperçoit-on: cet arbriſſeau eſt rare en France. J'en ai quelques plants qui n'ont encore donné ni fleurs ni fruits: leur jeuneſſe n'a pas encore permis d'eſſayer ſi on peut les greffer ſur le *houx* commun.

Le *houx de Caroline à feuilles dentelées*. Les Anglois le nomment le *houx dahou*: c'eſt un petit arbre qui a une tige droite, & qui s'éleve ordinairement à ſeize piés dans la Caroline; il croît plus promptement que le *houx* d'Europe; ſes feuilles ſont plus longues, plus minces, & d'un verd plus clair: elles ſont dentelées ſans être armées de pointes; ſes fruits viennent en groſſes grapes, ils ſont d'un rouge vif, très-brillant. Ceci eſt tiré de Catesby, auteur anglois, & c'eſt tout ce qu'on en ſait. Cet arbre n'eſt point encore connu en France, étant même très-rare dans la Caroline, où on en a fait la découverte.

HOUX, (*Mat. méd.*) la décoction de la racine & de l'écorce eſt émolliente & réſolutive. On s'en ſert utilement, ſelon Mathiol, pour faire des fomentations ſur les articulations qui ſe ſont durcies après avoir été luxées.

La liqueur faite de biere & de lait, dans laquelle on a fait bouillir les pointes de feuilles de *houx*, eſt merveilleuſement utile pour la colique & les tranchées des inteſtins. J. Rai en rapporte une obſervation d'une dame, qui ayant tenté en vain pluſieurs autres remedes, fut guérie par celui-ci que lui avoit enſeigné une femmelette qui alloit de ville en ville faire la medecine.

Les baies ſont utiles pour la colique; car, ſelon Dodonnée, elles purgent les humeurs épaiſſes & pituiteuſes, lorſqu'on en prend au nombre de dix ou douze. Geoffroy, *Mat. med.*

HOUX FRELON, *ruſcus*, (*Botanique.*) genre de plante à fleur monopétale en forme de grelot: le calice eſt fendu en pluſieurs parties; le piſtil ſort du fond de la fleur, & devient dans la ſuite un fruit ordinairement rond & mou; ce fruit renferme une ou deux ſemences, qui le plus ſouvent ſont dures. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE (*I*)

Les racines du *houx frelon*, ou *petit houx*, ſont blanches, épaiſſes, pleines de nœuds, entrelacées, & fort fibreuſes; ſes tiges ont environ un pié de haut; elles ſont pliantes & difficiles à rompre, ſtriées & couvertes de feuilles roides, fermes & nerveuſes, de la groſſeur & de la figure à peu-près de celles du petit myrthe, terminées en pointe, & fortement attachées aux tiges; ſes fleurs naiſſent ſur le milieu des feuilles; elles ſont petites, purpurines, & découpées en ſix ſegmens. Il leur ſuccede des baies ſemblables à celles de l'aſperge, qui contiennent deux ſemences.

Cette plante croît parmi les haies & les bois, & jette un grand nombre de fleurs en été; ſa racine, dont ont fait ſeulement uſage en Medecine, eſt une des cinq racines apéritives.

Ce que Dioſcoride a dit du *ruſcus*, qu'il pouſſoit de ſa racine au printems des rejettons tendres, que l'on mange comme les aſperges, ne convient pas mal à notre petit *houx*. (*D. J.*)

HOUX, *petit*, (*Mat. méd.*) C'eſt principalement la racine de cette plante qu'on emploie en Médecine: elle eſt une des cinq racines apéritives majeures.

On fait entrer très-fréquemment cette racine à la doſe d'une demi-once ou d'une once, dans les ptiſanes, les apozèmes, & les bouillons qu'on preſcrit contre la jauniſſe, les pâles-couleurs, les ſuppreſſions des regles, les obſtructions, les embarras des voies urinaires, les maladies de la peau, & principalement contre l'hydropiſie.

Riviere, *cent. III. obſerv. 62*, rapporte qu'un certain mendiant ſouffroit depuis trois mois une hydropiſie très-conſidérable, & que comme ſa pauvreté le mettoit hors d'état d'avoir recours aux Medecins, il uſa, ſur l'avis d'une payſanne, qui apparemment lui donna ce bon conſeil *gratis*, de la décoction de racine de *petit houx*; & qu'ayant été purgé deux ou trois fois avec une ſimple infuſion de ſéné, il fut parfaitement guéri.

On peut faire infuſer ces racines pilées ou coupées par morceaux, dans du vin blanc, ou même les y faire bouillir, ſelon le conſeil de Boerhaave, quoique ce ſoit un peu s'écarter des regles de l'art, & donner ce remede à la doſe d'un verre le matin à jeûn, en le continuant pendant quelque tems, contre la néphrétique & l'hydropiſie. Ce vin paſſe auſſi pour utile contre les humeurs ſcrophuleuſes, mais ſa vertu eſt moins éprouvée dans ce cas. Les baies de *petit houx* ſont regardées comme bonnes contre l'ardeur d'urine & les gonorrhées. Ce remede eſt peu connu, & encore moins uſité parmi nous.

La racine de *petit houx* entre dans le ſyrop des cinq racines apéritives, & les ſemences dans la benedicte laxative de la pharmacopée de Paris. (*b.*)

HOUZARDER *ou* HUSSARDER, mot aſſez nouvellement introduit dans les troupes, qui ſignifie *combattre avec les huſſards*, ou *à leur maniere*, c'eſt-à-dire, *eſcarmoucher avec eux & ſelon leur méthode.* Ce qui ſe fait en tombant tout d'un coup ſur une troupe, en l'attaquant de tous côtés, lui faiſant eſſuyer le feu du mouſqueton, & ſe retirant après au plus vîte & ſans ordre; c'eſt une eſpece d'eſcarmouche irréguliere. *Voyez* ESCARMOUCHE. (*Q*)

HOXTER, (*Géog.*) *Huxaria*, petite ville d'Allemagne dans la Weſtphalie, ſur le Weſer, aux confins du Duché de Brunſwich, à 1 lieue N. O. de Corwey, 10 N. E. de Paderbon. *Long.* 27. *lat.* 51, 50. (*D. J.*)

HOUZUN, *ou* CROTTUN, ſ. f. (*Vénerie.*) Ces mots ſe diſent de la fange que le ſanglier laiſſe ſur les branches en s'y frottant, lorſqu'il eſt ſorti de la ſouille, & entré dans le bois. Ces ſignes ſervent à connoître ſa hauteur.

HOY, l'*île de*, (*Géog.*) une des Orcades, au midi de Pomona, appartenante aux Anglois. Elle a douze milles en longueur, & ſe diviſe en deux parties, dont l'une s'appelle *Hoy*, & l'autre *Wayes*. Son havre nommé *North-kope*, eſt un des meilleurs havres de l'Europe, & très-commode pour la pêche. La partie nommée *Hoy*, a de hautes montagnes couvertes de brebis ſauvages. On trouve dans une des vallées, une grande pierre que les habitans nomment *Dwarfy-ſtone*: elle a 36 piés de long, 8 de large, & 9 d'épaiſſeur. Elle eſt creuſe, & en la creuſant, on y a ménagé un trou quarré, de deux piés de hauteur, pour y entrer. Tout auprès, on apperçoit une pierre de la même grandeur, pour ſervir de porte. Dans la cavité ſe trouve un lit taillé dans la pierre avec un oreiller: deux hommes y peuvent coucher tout de leur long. Au milieu il y a un foyer, & un trou en haut pour en faire ſortir la fumée; c'étoit vraiſemblablement la cellule d'un hermite. L'île de *Hoy* a pluſieurs lacs remplis de poiſſon, & principalement de truites. (*D. J.*)

HOYAU, ſ. m. (*Jardinage*) eſt une eſpece de petite pioche dont ſe ſervent les vignerons & les terraſſiers, différent du pic qui eſt pointu par le bout; il eſt un peu large, & ſert à donner à la terre & aux vignes les labours néceſſaires. *Voy. nos Pl. d'Agricul.*

HR

HRADISCH, (*Géog.*) ville de Bohème en Moravie, ſur la Morave, à ſix milles S. E. d'Olmutz, & à pareille diſtance de Brinn. *Long.* 36. 28. *lat.* 49. 6. (*D. J.*)

HRADISTIE, (*Géog.*) petite ville de Bohème, dans le cercle de Bruntzlau, ſur l'Iſer.

HRADSCHIN, (*Géog.*) partie de la ville de Prague en Bohème, dans laquelle eſt renfermé le Château: elle forme une ville particuliere.

HRASGRAD, (*Géog.*) petite ville de Bulgarie, au nord-oueſt de Nicopolis, appartenante aux Turcs.

HU

HU, ſ. m. (*Hiſt. mod.* nom du troiſieme mois des Tartares du Catai. Il ſignifie auſſi dans la langue, *tigre* ou *léopard.*

HUAGE, ſ. m. (*Juriſp.*) eſt une eſpece de corvée dûe à quelques ſeigneurs par leurs habitans, qui ſont obligés d'huer les bêtes fauves & noires, lorſque le ſeigneur veut y chaſſer. *Voyez* ce qui en eſt dit dans *le gloſſ.* de M. de Lauriere au mot *huage.* (*A*)

HUART, MORPHNOS, CLANGA, BALBUSARDUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) oiſeau de proie. Celui qui a été décrit par Willughbi, peſoit trois livres dix onces & demie; il avoit près de cinq piés d'envergure. Le bec étoit noir & crochu; les

yeux ne ſont pas enfoncés comme ceux de la buſe ; ils ont deux paupieres, l'inférieure eſt la plus grande. Cet oiſeau eſt plus fort que la buſe, il lui reſſemble par la couleur de rouille mêlée de noirâtre, qu'il a ſur toute la partie ſupérieure du corps. Il y a des plumes blanches ſur l'occiput, qui lui ont fait donner en anglois le nom *de bald hunzard*. La gorge, la poitrine & le ventre ſont blancs ; les plumes qui ſe trouvent ſur le jabot ont une couleur de rouille : les jambes ſont couvertes d'un duvet blanc. Il a environ vingt-huit plumes dans chaque aîle, & douze dans la queue : les aîles & la queue ont différentes couleurs, celles de la rouille, du blanc, du brun, & du noirâtre. Cet oiſeau a les jambes longues, les piés gros, forts, & de couleur bleuâtre ; le doigt extérieur peut ſe diriger en arriere ; ce qui fait une différence très-apparente entre le *huart* & la buſe. Le *huart* ſe trouve près des fleuves & des grands étangs, & même ſur les côtes de la mer ; il vit de poiſſon, quoiqu'il n'ait point de membrane aux pieds, & qu'il n'ait pas le cou long comme les autres oiſeaux pêcheurs : il niche ſur la terre entre des roſeaux. Sa ponte eſt de trois ou quatre œufs blancs, moins gros que ceux des poules. *Willughb. Ornitolog.* *Voyez* OISEAU.

HUAU, ſ. m. (*Fauconn.*) ce ſont les deux aîles d'une buſe, ou d'un milan, qu'on attache avec trois ou quatre grelots ou ſonnettes de Fauconnerie, au petit bout d'une verge.

HUBARI, ſ. m. (*Ornit.*) nom d'un oiſeau très-commun près de Damas, & dont il eſt beaucoup parlé dans les auteurs Arabes. Ils le décrivent comme un peu plus gros qu'une oie, avec des courtes aîles, à proportion de ſa corpulence, ce qui l'empêchant de voler aiſément, augmente le plaiſir des chaſſeurs de Syrie. Par le lieu que fréquente cet oiſeau, & par cette ſimple deſcription, il paroît que ce doit être l'outarde, qu'on voit en quantité dans les campagnes de Damas, & qu'on chaſſe avec des chiens-courans dans toutes les plaines ſablonneuſes de ces cantons-là. (*D. J.*)

HUBERT, SAINT (*Géog.*) petite ville des Pays-bas, au Comté de Chiny, avec une abbaye, dont l'abbé eſt ſous la protection de la France. Ce bourg eſt aux confins des Ardennes, à 8 lieues N. E. de Bouillon, 10 S. E. de Dinant, 16 S. O. de Liege, 60. N. E. de Paris. *Long.* 23. *lat.* 53. (*D. J.*)

HUBET, (*Géog.*) ville d'Afrique au royaume de Tremecen, ſur une montagne, à une demie-lieue de Tremecen. *Long.* 17. 15. *lat.* 34. 32. (*D. J.*)

HUCHE, ſ. f. (*Marine.*) On appelle ainſi un vaiſſeau qui a la poupe fort haute. (*Z*)

HUCHE, (*Œconom. domeſt. & Forges*) coffre de bois, où l'on pétrit le pain. Dans les groſſes forges on donne le même nom à un réſervoir particulier d'eau, d'où elle tombe ſur une roue, & la fait mouvoir.

HUCHET, ſ. m. (*Véner.*) petit cors qui ſert au chaſſeur pour parler à ſes chiens. Il eſt encore d'uſage dans le Blaſon : on dit, Horn porte d'or à trois *huchets* de gueule, *&c.*

HUCHEU, (*Géog.*) ville de la Chine, troiſieme métropole de la province de Chékiang. Elle eſt remarquable par cinq temples conſacrés aux hommes illuſtres. *Long.* 137. 50. *lat.* 30. 2. (*D. J.*)

HUCIPOCHOT, ſ. m. (*Bot.*) arbriſſeau de la nouvelle Eſpagne. Il traîne à terre ; ſa feuille eſt à trois pointes ; la fleur menue, rouge, aſſemblée au bout des branches ; ſon fruit comme la noiſette, de même forme en groſſeur, renfermant trois amandes blanches. Il porte toute l'année, feuilles, fleurs & fruits. On dit qu'il ne faut que ſix ou ſept de ſes amandes pilées, pour purger violemment par haut & par bas ; mais un peu de viande priſe immédiatement après, arrête ſon action : on l'appelle auſſi *huciſpacols*. *Dictionnaire de Trévoux.*

HUDSON BAIE d', (*Géog.*) La *baie d'Hudſon* eſt un grand golfe de la mer du nord, au ſeptentrion de l'Amérique, vers les terres arctiques, entre l'Eſtotiland, la nouvelle France, & le nouveau Southwalles.

HUDSON (*Henry*), fameux pilote Anglois, la découvrit en 1640 plus exactement que Frédéric Anſchild, Danois, qui avoit connu le premier cette baie ; *Hudſon* cherchoit comme lui, un paſſage pour aller de la mer du nord à celle du ſud.

Cette baie s'étend du nord au ſud, depuis les 64 degrés d'élévation du pole juſqu'au 51. Sa largeur de l'orient à l'occident, eſt fort inégale ; elle a près de 200 lieues dans ſa partie ſeptentrionale, mais le fond de la baie a à peine 35 lieues de large.

Rien n'eſt plus affreux que les environs de la *baie d'Hudſon* ; de quelque côté qu'on jette les yeux, on n'apperçoit que des terres incultes & incapables de culture ; que des rocs eſcarpés qui s'élevent juſqu'aux nues, entrecoupés de ravines profondes, & de vallées ſtériles, où le ſoleil ne pénétra jamais, & que les neiges & les glaçons éternels rendent inabordables. La mer n'y eſt libre que depuis le mois de Juillet, juſqu'à la fin de Septembre, encore y rencontre-t-on alors aſſez ſouvent d'énormes glaçons, qui jettent les navigateurs dans de grandes peines, pour ſe débaraſſer de ces glaces qui les aſſiegent.

Ce qui attire les Européens dans ces affreux pays, c'eſt le *lucri ſacra fames* ; c'eſt que nulle part, la traite des pelleteries ne ſe fait avec plus de profit. Ce ſont les meilleures du Canada, & qu'on trouve au meilleur marché, à cauſe de la miſere des ſauvages qui les fourniſſent, ſur-tout de ceux qui fréquentent le port Nelſon. *Voyez* HUDSON, *baie d'* (*Commerce.*) Ces ſauvages ne ſont pas ſeulement miſérables, mais petits & mal-faits. Ils habitent l'été ſous des tentes faites de peaux d'orignal ou de caribou, nom qu'on donne aux rennes en Amérique ; l'hiver, ils vivent ſous terre comme les Lapons, les Samoiedes, ſe couchent comme eux pêle-mêle, pour être plus chaudement, & ſe nourriſſent de chair ou de poiſſon crud, car leur pays n'eſt que glace, & ne produit autre choſe.

En effet, nous ne connoiſſons rien de comparable au froid qu'a éprouvé le capitaine Middleton dans l'habitation même des Anglois, à la *baie d'Hudſon*, ſous la latitude de 57 d. 20 ′, & dont il a fait le triſte récit à la ſociété royale de Londres.

Quoique les maiſons de cette habitation ſoient faites de pierre, que les murs ayent deux piés d'épaiſſeur, que les fenêtres ſoient fort étroites, & garnies de volets fort épais, que l'on tient fermés pendant dix-huit heures tous les jours : quoique l'on faſſe dans ces chambres de très grands feux quatre fois par jour, dans de grands poëles faits exprès ; que l'on ferme bien les cheminées, lorſque le bois eſt conſommé, & qu'il n'y reſte plus que de la braiſe ardente, afin de mieux conſerver la chaleur, cependant tout l'intérieur des chambres & les lits ſe couvrent de glace de l'épaiſſeur de trois pouces, que l'on eſt obligé d'ôter tous les jours. L'on ne s'éclaire dans ces longues nuits, qu'avec des boulets de fer de 24, rougis au feu, & ſuſpendus devant les fenêtres. Toutes les liqueurs gèlent dans ces appartemens ; & même l'eau-de-vie dans les plus petites chambres, quoique l'on y faſſe continuellement un grand feu.

Ceux qui ſe haſardent à l'air extérieur, malgré leurs doubles & triples habillemens de fourrures, non ſeulement autour du corps, mais encore autour de la tête, du col, des piés & des mains, ſe trou-

vent d'abord engourdis par le froid, & ne peuvent rentrer dans les lieux chauds, que la peau de leur visage ne s'enleve, & qu'ils n'ayent quelquefois les doigts des piés gelés.

L'on peut encore juger de la rigueur du froid extérieur, sur ce que le capitaine Middleton rapporte, que les lacs d'eau dormante, qui n'ont que 10 à 12 piés de profondeur, se gèlent jusqu'au fond, ce qui arrive également à la mer qui se gèle à la même hauteur. La gelée est seulement un peu moindre dans les rivieres qui sont plus près de la mer, & où la marée est forte.

Le grand froid fait fendre quelquefois cette glace avec un bruit étonnant, presque aussi fort que celui du canon.

Il y a donc lieu de croire que le froid qu'on éprouve à la *baie d'Hudson*, est pour le moins aussi grand que celui qu'on ressent en Sibérie, même à Jeniseskoi, dont on peut voir l'article; mais pour en être parfaitement sûr, il faudroit avoir des observations du thermometre à la *baie d'Hudson*, & nous n'en avions pas encore en 1750. La société royale est ici priée de nous en procurer à l'avenir; ce soin n'est pas indigne d'elle. (*D. J.*)

HUDSON (*Compagnie de la baie* D') *Commerce.* Société de négocians anglois qui se forma vers le milieu du dernier siecle pour le commerce de cette partie la plus septentrionale de l'Amérique, où les Européens ayent des colonies.

Les belles pelleteries que Hudson rapporta de cette baie, où il avoit été obligé de passer l'hiver après sa découverte, persuada sa nation qu'on pouvoit y établir un commerce avantageux de cette précieuse marchandise. Alors plusieurs négocians anglois formerent une société, & envoyerent sur les lieux le capitaine Nelson, qui fonda la premiere colonie de cette baie, & éleva un fort de son nom à l'embouchure d'une grande riviere qui s'y jette, & qui prend sa source du lac des Assinipouals.

En 1670, une charte de Charles II. en faveur du prince Robert & de ses associés, leur accorda inconsidérément pour toûjours en propriété toutes les terres voisines & au-delà de la baie de Hudson, qui ne sont point occupées par quelque autre peuple, avec le commerce exclusif de peaux d'ours, de martres, d'hermines, & autres fourrures abondantes dans ces contrées.

La colonie fut déclarée, par cette charte, relever du château royal de Gréenwich, dans le comté de Kent; S. M. B. ne se réservant que la foi & hommage, avec une redevance de deux élans & de deux castors noirs par an, payables quand ils seroient demandés.

Pour le gouvernement de la compagnie, on établit un gouverneur, un député & sept directeurs.

Son premier fonds capital étoit de 10500 livres sterlings (341500 liv. tournois); & ce fonds modique, qui fut suffisant pour les dépenses de l'établissement, a si-bien prospéré, qu'en 1690 la compagnie, pour mettre quelque proportion entre ses dividendes & son capital, prit le parti de le tripler en apparence par un appel simulé sur ses actionnaires, enforte que chacun d'eux, sans rien débourser, vit avec joie ses fonds tripler; & pour dire quelque chose de plus, les actions de cette compagnie ont valu jusqu'à 500 livres sterlings. Il est vrai que les guerres presque continuelles qu'il y a eu entre la France & la Grande-Bretagne jusqu'à la paix d'Utrecht, ont souvent apporté de grandes diminutions à la valeur des actions de cette société.

Les François & les Anglois se sont alternativement plusieurs fois chassés de leurs établissemens, les uns pour confirmer leur commerce de pelleterie sur le lac supérieur, les autres pour se maintenir dans le même négoce qu'ils avoient attiré à la baie de Hudson.

Enfin, cette baie a été rendue à l'Angleterre par le traité d'Utrecht; & les François qui s'en étoient emparés pendant la guerre pour la succession d'Espagne, & qui y avoient construit de nouveaux forts, l'abandonnerent dans l'état qu'elle se trouvoit.

La *compagnie d'Hudson*, au moyen de la paix dont l'Angleterre a joui depuis 1712 jusqu'en 1720, augmenta jusqu'à 103500 liv. sterlings (2280500 liv. tournois) ses fonds, qu'elle estima (morts & vifs) 94500 livres sterlings (2273500 liv. tournois.)

En effet, quoique le seul négoce de ce pays-là se borne aux pelleteries, il faut que les profits soient bien grands, puisque les deux nations rivales s'en disputent de nouveau la possession, sans se rebuter du froid extrême qu'il fait dans cette partie de l'Amérique, & qui subsiste sept mois de l'année, pendant lesquels la neige y tombe ordinairement de dix ou douze pieds de haut; la mer s'y glace à la même épaisseur, & les arbres & les pierres s'y fendent par l'excessive rigueur des gelées: ajoûtez que le pays ne fournit absolument rien pour la nourriture, ni pour le vêtement des habitans de ces tristes & malheureuses contrées.

Au reste, l'auteur françois qui a pris, dans un petit ouvrage sur le commerce, le nom de *Nickole*, a fait voir combien la *compagnie de la baie d'Hudson* est un exemple sensible & déplorable de cette vérité, qu'une compagnie exclusive peut jouir longtems du négoce le plus lucratif, & négliger toutes les facilités qu'elle a de l'augmenter, au mépris de son devoir & de l'intérêt de la nation dont elle est membre. (*D. J.*)

HUDWICHWALD, (*Géog.*) ville maritime de Suede, capitale de l'Helsingie, sur la côte orientale du golfe de Bothnie, entre les îles d'Agan & de Holsoon. *Long. 36. 10. latit. 60. 40.* (*D. J.*)

HUÉ, *Sinoa*, (*Géog.*) ville d'Asie, capitale, & la seule de la Cochinchine, avec un palais fortifié où le roi fait sa résidence; elle est dans une plaine, partagée de l'est à l'oueſt par un grand fleuve. *Long. 132. 40. latit. 17. 40.* (*D. J.*)

HUED-YL-BARBAR, (*Géog.*) fleuve d'Afrique. Il tire sa source du Grand-Atlas, près de la ville de Lorbus au royaume de Tunis, & se jette dans la mer près du port de Tabure; c'est le *Rubricatus* de Ptolomée. (*D. J.*)

* HUÉE, s. f. (*Gramm.*) cri d'improbation de la multitude. Un mauvais poëte se fait huer au théatre. On hue un mauvais acteur, une mauvaise actrice. On hue dans les rues un prêtre ou un moine qui sort d'un mauvais lieu.

* HUER, v. act. (*Gram.*) c'est desaprouver par une huée. Ce mot est de Vénerie. On *hue* le loup, ou on le poursuit à grands cris. Il est aussi de pêche. On *hue* le poisson; le poisson est *hué* ou poussé par les cris des pêcheurs vers les filets. On *hue*, en Fauconnerie, en imitant le cri du hibou.

HUESCA, (*Géog.*) ancienne ville d'Espagne au royaume d'Arragon, avec un riche évêché, suffragant de Saragosse, & une université. Autrefois Sertorius, au rapport de Plutarque, y avoit établi une académie; on la nommoit alors *Osca*. Elle est dans un terrain fertile & excellent en vin, sur l'Isnela, à 9 lieues N. O. de Balbastro, 14 N. E. de Saragosse. *Long. 17. 22. latit. 42. 2.* (*D. J.*)

HUESCAR, (*Géog.*) ville d'Espagne au royaume de Grenade, dans une plaine, au pied du mont Sagra, à 2 lieues N. E. de Grenade. *Longit. 15. 50. latit. 37. 32.* (*D. J.*)

HUESNE, (*Géogr.*) petite île de la mer Baltique dans le Sund, qui n'a rien de remarquable que pour avoir été le lieu de l'observatoire immortel de Ty-

cho-Brahé. On l'appelle plus communément *Ween*, *voyez* WEEN & URANIBOURG. *Longit.* 30. 40. (*D. J.*)

* HUEI PACHTLI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) douzieme mois des Mexiquains ; il répond à un jour de notre Octobre, leur année commençant au 26 Février, & ayant dix-huit mois de chacun vingt jours. On l'appelle quelquefois ſeulement *pachtli*.

HUGRA, (*Géog.*) riviere de Ruſſie qui ſe jette dans celle d'*Occa*.

HUGUENOT, ſubſt. & adj. (*Hiſt. mod.*) nom que les Catholiques ont donné par ſobriquet aux Proteſtans Calviniſtes ; mais ils n'ont pas appliqué à ce mot le vrai ſens qu'il avoit dans ſon origine, & ni Paſquier, ni Ménage, ni le P. Daniel, n'ont ſçu le deviner. Le voici :

L'évêque de Genève qui, ſuivant la remarque de M. de Voltaire, diſputoit le droit de ſouveraineté ſur cette ville au duc de Savoie & au peuple, à l'exemple de tant de prélats d'Allemagne, fut obligé de fuir au commencement du ſeizieme ſiecle, & d'abandonner le gouvernement aux citoyens, qui recouvrerent alors leur liberté. Il y avoit déja depuis aſſez long-tems deux partis dans Genève, celui des Proteſtans, & celui des Catholiques Romains. Les Proteſtans s'appelloient entre eux *Egnots*, du mot *eid-gnoſſen*, alliés par ſerment ; les *Egnots* qui triompherent, attirerent à eux une partie de la faction oppoſée, & chaſſerent le reſte. De-là vint que les Proteſtans de France eurent le nom d'*Egnots*, & par corruption de *Huguenots*, dont la plûpart des écrivains françois inventerent depuis de vaines ou d'odieuſes origines. Telle eſt l'étymologie de ceux qui tirent ce mot du roi *Hugon*, dont on faiſoit peur aux enfans en Touraine : telle eſt encore l'opinion de Caſtelnau Mauviſſiere, qui dérive ce terme d'une petite monnoie, qu'on a ſuppoſé valoir une maille du tems de Hugues-Capet, par où l'on a voulu ſignifier que les Proteſtans ne valoient pas une maille, & qu'ils étoient une monnoie de mauvais alloi. Ces inſinuations ont fait couler des torrens de ſang. (*D. J.*)

HUGUENOTTE, ſ. f. (*Cuiſine.*) gros vaiſſeau, bas & large, de terre cuite & verniſſée, où les petites gens font leur potage, & mettent cuire du bœuf à la mode, & autres mets qu'on prépare en les étouffant.

HUIA, (*Hiſt. nat.*) nom donné à une pierre qui reſſemble à du lard. Agricola dit qu'on y remarque une couche blanche, qui environne une matiere noire ou griſe.

HUILE, ſ. f. (*Chimie, Pharmacie, Mat. medic. Diete.*) Le ſyſtème des connoiſſances chimiques bien réſumé, porte à croire qu'il exiſte une *huile* générale univerſelle, un principe huileux primitif, très-analogue au ſoufre commun, du même ordre de compoſition que ce corps, formé même très-probablement des mêmes principes de l'acide vitrioliques & du phlogiſtique.

Le principe huileux, conſidéré ſous ce point de vûe, ne différera du ſoufre commun que comme la plûpart des ſubſtances végétales & animales different des ſubſtances analogues que renferme le regne minéral, le vinaigre radical de l'acide du vitriol, par exemple, c'eſt-à-dire, par une plus grande atténuation, un degré ſupérieur de ſubtilité, une mixtion plus délicate dûe aux élaborations propres à l'œconomie végétale ou animale, & peut-être à la ſurabondance du principe aqueux qui eſt particulier à ces deux regnes. L'*huile* peut être conçûe auſſi comme étant au ſoufre ce qu'une *huile* rectifiée eſt à la même *huile brute*. Ce rapport ſeroit démontré ſans doute, ſi on réuſſiſſoit à porter, par des rectifications, le ſoufre commun à l'état de ténuité ſpécifique de l'*huile*, à décompoſer l'*huile*, & à démontrer ſes principes auſſi clairement qu'on a démontré ceux du ſoufre, & enfin à compoſer de l'*huile* artificielle, comme on ſait produire du ſoufre par art, & à la former des mêmes principes. Or je crois bien que ces trois problèmes pratiques doivent ſe ranger parmi les recherches chimiques les plus ſublimes, mais non pas parmi les tentatives téméraires, les efforts ſupérieurs à l'art. Je crois même pouvoir me promettre de fournir cette démonſtration complette, ſi je retrouve le loiſir néceſſaire pour continuer, ſur l'analyſe végétale, les travaux que j'avois commencés dans le laboratoire de feu M. le Duc d'Orléans.

Ce qui augmente la difficulté de l'entrepriſe, c'eſt que la nature ne préſente point de cette *huile* pure primitive, & que l'art n'eſt pas parvenu juſqu'à préſent à dépouiller les moins compoſées de tout principe hétérogene, de tout alliage. Celle de toutes les *huiles* connues qui approche le plus de la ſimplicité abſolue, c'eſt l'éther des chimiſtes modernes, ou l'*huile* retirée de l'eſprit-de-vin par l'intermede des acides minéraux. *Voyez* ETHER.

Les diverſes *huiles* que nous connoiſſons, ſont compoſées de l'*huile* primitive, & d'un autre principe ou de pluſieurs autres principes. Ce ſont ces divers principes & leurs différentes proportions qui en conſtituent les genres & les eſpeces. Cette idée de la compoſition & des différences eſſentielles qui diſtinguent les *huiles* entre elles, eſt, ce me ſemble, plus exacte & plus lumineuſe que celle qu'on s'en feroit communément, en conſidérant chaque eſpece d'*huile* comme un compoſé ou un mixte eſſentiellement différent, ou n'ayant tout au plus de commun avec les autres eſpeces que la phlogiſtique ; car il n'eſt pas égal de dire qu'une telle *huile* eſt formée par l'union d'un principe huileux univerſel, & de plus ou moins d'acide ; ou que cette *huile* admet plus ou moins d'acide dans ſa mixtion ou dans ſa compoſition primordiale. D'après la derniere théorie, que je crois une erreur, on pourra déduire que l'acide eſt un des principes conſtitutifs de l'*huile*, de ce que « ſi on triture long-tems certaines *huiles* » avec un ſel alkali, & qu'on diſſolve enſuite cet » alkali dans l'eau, il donne des cryſtaux d'un véri» table ſel neutre » ; au lieu que d'après la premiere maniere d'enviſager notre objet, cette apparition d'un ſel neutre n'annoncera qu'un acide étranger à *huile*, combiné au principe huileux dans celle qui préſente ce phénomene, de même qu'une ſubſtance *comme gommeuſe* eſt combinée au principe huileux dans les *huiles* par expreſſion, ou l'alkali fixe à une *huile* quelconque dans le ſavon. Et certes, les compoſitions auſſi intimes que celles d'un corps très-ſimple, tel qu'eſt l'*huile*, ne ſe détruiſent pas par des moyens auſſi vulgaires que la trituration avec un ſel alkali ; c'eſt bien une opération d'un autre ordre que de démontrer la compoſition primitive de l'*huile*.

On range les diverſes *huiles* ſous le petit nombre des claſſes générales ſuivantes : on a les *huiles* eſſentielles, les huiles graſſes, & les *huiles* empyreumatiques. La ſeule qualité vraiment générale ou eſſentielle qui convient à toute *huile* ſans exception, c'eſt l'inflammabilité & la miſcibilité à une autre *huile* quelconque.

Huiles eſſentielles. Toutes les parties des végétaux qui ſont aromatiques ou odorantes, du moins le plus grand nombre, contiennent une *huile* ſubtile, légere, volatile, renfermée dans de petites loges ou véſicules, ſenſibles même aux yeux nuds dans quelques ſujets, comme dans les fleurs d'orange, l'écorce d'orange, de citron, les feuilles de millepertuis, *&c.* Cette *huile* eſt libre, exemte de toute union chimi-

que dans ces petits réſervoirs ; il ne faut opérer aucune divulſion chimique pour l'en retirer ; les opérations par leſquelles on l'obtient, ſont tout auſſi méchaniques, ou, ſi l'on veut, tout auſſi phyſiques que l'action de vuider une bouteille ; elles ne ſont point partie de l'analyſe végétale. *Voyez* DISTILLATION & VÉGÉTALE ANALYSE. Les baumes liquides fourniſſent auſſi une pareille *huile :* quelques inſectes, comme la fourmi, en contiennent auſſi.

Cette *huile* eſt appellée encore *éthérée* & *aromatique*. Le principe odorant dont elle eſt pénétrée, paroît étrange à ſa compoſition : on peut retirer ce principe des végétaux chargés d'*huile* eſſentielle, pur, ſeul, au moins étendu ſeulement dans le principe aqueux, libre, volatil, de ces végétaux, & ſans qu'un atome d'*huile* ſoit entraîné avec lui, en un mot, ſous la forme d'eau eſſentielle, *voyez l'art.* EAUX DISTILLÉES. Il paroît auſſi que c'eſt à ce principe que les *huiles* eſſentielles doivent leur volatilité ; car dès qu'elles en ont été dépouillées, dès qu'un végétal a donné ſon eau eſſentielle, l'*huile* reſtée dans ſes réſervoirs a perdu ſa volatilité, un végétal épuiſé de ſa partie aromatique par une opération qui n'a pas entraîné en même tems ſon *huile* eſſentielle, ne donne plus cette *huile* par la même opération qui l'enleve toute entiere, lorſqu'elle eſt chargée du principe aromatique.

La méthode la plus uſitée & la plus générale, qu'on emploie pour obtenir les *huiles* eſſentielles, eſt préciſément celle qui eſt décrite à l'*art.* EAUX DISTILLÉES, ſous le nom de *ſecond appareil* ou *ſecond procédé ;* ſavoir, la diſtillation de ces matieres avec addition d'eau commune, ou mieux encore d'eau diſtillée de la même plante, toutes les fois qu'on en a ; & au moins n'en manque-t-on point pour les opérations qui ſuivent la premiere, quand on fait pluſieurs diſtillations de ſuite. Cette opération exécutée ſur les plantes aromatiques, donne conſtamment ces deux produits, l'eau diſtillée, & l'*huile* eſſentielle. La ſeule manœuvre particuliere qu'elle exige donc, relativement à ce dernier produit, c'eſt celle par laquelle on la ſépare de l'eau : la voici. Si on reçoit l'eau mêlée de gouttes d'*huile* dans les matras ordinaires, on laiſſe raſſembler ces gouttes par le repos, ce qui ſe fait en fort peu de tems. Si l'*huile* eſt plus légere que l'eau, on remplit le matras au point qu'elle s'éleve juſqu'au plus haut de ſon cou ; alors on verſe preſtement toute l'*huile*, & une bonne partie de l'eau contenue ſous elle, dans un entonnoir de verre à queue fort étroite, & dont on bouche la petite ouverture inférieure avec le doigt ; on attend que l'*huile* ſe ſoit ramaſſée au-deſſus de l'eau, alors on débouche une partie de l'ouverture inférieure, en retirant tout doucement le doigt, & on laiſſe échapper l'eau, par un petit filet, juſqu'à la derniere goutte ; on referme l'ouverture dès que l'*huile* eſt parvenue ſur le doigt, & on la laiſſe tomber enſuite dans le vaiſſeau où on veut la ſerrer. Si l'*huile* eſt plus peſante que l'eau, on ſépare par inclination la plus grande partie de l'eau, & on verſe l'*huile*, avec ce qui reſte d'eau, dans l'entonnoir, *&c.* Il y a un récipient particulier, deſtiné à faciliter la ſéparation des *huiles* eſſentielles plus légeres que l'eau : c'eſt un matras, qui porte en-dehors une eſpece de chantepleure, ou de tuyau recourbé, qui part du fond du vaiſſeau, & dont la courbure s'éleve juſqu'à un pouce près de l'embouchure ou goulot du matras. *Voyez les Planches de Chimie.* Il eſt clair que lorſque la liqueur reçue dans un pareil vaiſſeau, s'eſt élevée dans le cou juſqu'au-deſſus du niveau de la courbure du tuyau, la liqueur contenue dans ce vaiſſeau doit ſe répandre par le tuyau, & que c'eſt la couche inférieure de cette liqueur qui doit ſe vuider la premiere ; ainſi, la liqueur provenue de la diſtillation, tendant continuellement à élever la liqueur du matras au-deſſus de ce niveau, la partie aqueuſe de cette liqueur, qui eſt la dominante, & qui gagne le fond du vaiſſeau, eſt vuidée à meſure que le produit de la diſtillation y eſt reçu ; & l'*huile*, qui ſurnage, ſe ramaſſe dans la partie ſupérieure du vaiſſeau, en gagne peu-à-peu la partie moyenne, & peut parvenir enfin à le remplir preſque tout entier. Quand l'opération, ou le nombre d'opérations qu'on ſe propoſoit d'exécuter de ſuite eſt fini, on vuide par le même tuyau l'eau qui peut être reſtée dans le fond du matras, en l'inclinant doucement. Il eſt évident qu'un pareil inſtrument ne peut être employé à la ſéparation des *huiles* plus peſantes que l'eau, mais qu'on peut, pour la ſéparation de celles-là, en compoſer un ſur le même principe, en renverſant la diſpoſition du tuyau, la faiſant partir du haut du matras, & portant le bec de l'alembic, ou du ſerpentin, juſqu'au milieu du matras.

L'eau employée dans la diſtillation des *huiles* eſſentielles, ne paroît ſervir qu'à ramollir les parois des véſicules qui la contiennent, à les diſpoſer ainſi à être facilement rompues par l'*huile* rarefiée, tendant à l'état d'expanſion vaporeuſe ou de volatilité, & à borner, à déterminer, d'une maniere invariable, le degré de feu propre à les élever auſſi inaltérées qu'il eſt poſſible ; peut-être auſſi que la vapeur de l'eau qui les accompagne favoriſe leur volatilité, ſoit en ſoutenant leur expanſion, leur état de vapeur, par ſa chaleur, ſoit en les entraînant dans ſon propre tourbillon. Il ſeroit démontré que l'eau ne concourt point à la diſtillation des *huiles* eſſentielles à ce dernier titre, ſi une *huile* eſſentielle, déja délivrée de ſes petites priſons, s'élevoit preſqu'entierement dans un appareil où elle ſeroit renfermée ſeule dans la cucurbite, & où on lui appliqueroit le même degré de chaleur qu'elle éprouve étant répandue dans de l'eau bouillante. Ce dégré eſt ſupérieur à la chaleur du bain-marie. *Voyez l'article* FEU.)

Les *huiles* eſſentielles de citron, de cédra, & de tous les fruits de cette claſſe, qu'on nous apporte de Toſcane & de la côte de Gènes, ſous le nom d'*eſſences*, ſont retirées ſans le ſecours du feu. Les écorces de ces fruits contiennent beaucoup d'*huile*, & elle eſt ramaſſée, en maſſes aſſez conſidérables, dans des veſſies très-minces, pour qu'elle en découle abondamment, en perçant ou rompant ces veſſies. Il n'eſt perſonne qui n'ait preſſé entre ſes doigts un zeſte d'orange ou de citron ; la liqueur qu'on en exprime eſt de l'*huile* eſſentielle. Les Toſcans & les Génois expriment ces écorces contre des plateaux de verre, appliqués ſur de la glace, ou bien roulent ces fruits ſur l'embouchure hériſſée de pointes d'un entonnoir, placé ſur un vaiſſeau, où toutes les gouttes ſorties des petites bleſſures infiniment multipliées, vont ſe ramaſſer. On retire encore des *huiles* eſſentielles de quelques ſubſtances aromatiques, des cloux de girofle, par exemple, en les diſtillant *per deſcenſum ;* mais cette méthode eſt imparfaite. *Voyez* GIROFLE & *DESCENSUM.*

Propriétés chimiques des huiles eſſentielles. Elles ſont ſolubles par l'eſprit-de-vin, & d'autant plus qu'elles ſont plus dures. Elles s'épaiſſiſſent en vieilliſſant, & prennent la conſiſtence de baume, & même de réſine. *Voyez* BAUME & RÉSINE. On les préſerve, autant qu'il eſt poſſible, de cet accident, en les gardant dans des vaiſſeaux exactement fermés, & mieux encore ſous l'eau, & dans des lieux frais. Elles peuvent être reſſuſcitées, du moins en partie, c'eſt-à-dire rétablies en état d'*huile* fluide, par la diſtillation avec l'eau ; elles ont perdu cependant, en s'épaiſſiſſant, une partie de leur odeur, qui ne

ſe rappelle point par la diſtillation, ou à la place de laquelle il ne s'en développe point de nouvelle qui la répare. Les *huiles* eſſentielles, retirées des divers végétaux, varient conſidérablement entr'elles, ſoit par la conſiſtance, ſoit par la diſpoſition plus ou moins grande à s'épaiſſir, ſoit par la gravité ſpécifique, ſoit par la couleur, *&c.* Une différence très-générale, eſt celle qui diſtingue les *huiles* qui ſont naturellement concretes, comme le camphre, ou celles qui le deviennent, qui ſe gèlent à un très-léger degré de froid, comme celle d'anis, *&c.* de celles qui ſont très-fluides, & conſtamment fluides, comme celle de térébenthine, de citron, *&c.* ces caracteres particuliers, quand ils ſont remarquables, ſont expoſés aux *articles particuliers*. Une diſtinction générale, aſſez ſinguliere encore, c'eſt celle qui diviſe les *huiles* eſſentielles en plus légeres que l'eau, & en plus peſantes que ce liquide. Celles qui ſont fournies par les plantes de notre pays, de ces climats tempérés, ſont toutes, ſans exception, plus légeres que l'eau; & celles qui ſont fournies par les végétaux des pays chauds, par tous les bois, écorces, fruits, racines exotiques, par les épiceries, les aromates des Indes, ſoit occidentales, ſoit orientales: en un mot, de tous les climats très-chauds, ſont plus peſantes que l'eau, à l'exception du camphre. Il y a ſur ce point quelques autres variétés, peut-être accidentelles, qui ne ſont pas encore bien déterminées.

Toute l'*huile* qu'on retire des baumes, des réſines & des bitumes, par la violence du feu, eſt très-analogue aux *huiles* eſſentielles. *Voyez* RÉSINE & TÉRÉBENTHINE.

Les parties aromatiques des plantes que nous avons exceptées plus haut, de l'obſervation générale qui attribue de l'*huile* eſſentielle à toutes ces ſubſtances, ſont les fleurs de jaſmin, de tubéreuſe, de muguet, de jacinthe, de narciſſe, & de lys, qui ont toutes entr'elles une analogie ſenſible. L'eſſence de jaſmin, qu'on trouve communément chez les Parfumeurs, eſt une *huile* par expreſſion, de l'excellente *huile* de ben, imprégnée du parfum du jaſmin, par une manœuvre fort ſimple. *Voyez* JASMIN.

Uſages médicinaux, thérapeutiques & diététiques des huiles *eſſentielles*. Les *huiles* eſſentielles, récentes, ſubtiles, très-aromatiques, ont un goût amer, acre, vif, brûlant, qui annonce les vertus ſuivantes, qu'elles poſſedent en effet: elles ſont, dans l'uſage intérieur, cordiales, toniques, échauffantes, diurétiques, ſudorifiques, ſtomachiques, aphrodiſiaques; utiles pour corriger la mauvaiſe odeur de la bouche, *gravem ſpiritum*. On doit les donner toujours ſous la forme d'*eleoſaccharum* (*Voyez* ELEOSACCHARUM), ſoit pour les rendre miſcibles aux humeurs digeſtives aqueuſes, ſoit pour châtrer leur trop grande activité, par laquelle elles pourroient irriter & même enflammer l'eſtomac & les inteſtins. Malgré ce correctif, on ne doit les donner encore qu'aux ſujets d'une conſtitution lâche, peu mobile, peu inflammable. Leur uſage externe eſt plus général; ces *huiles*, ſur-tout celle qu'on retire de la térébenthine, ſous le nom d'*eſprit*, ſont éminemment réſolutives, antiſeptiques, brûlantes, *cathæretica*; ces vertus les rendent très-efficaces, pour réſoudre les tumeurs molles, indolentes, lymphatiques, & pour diſſiper les douleurs des membres. La diſſolution de ces *huiles* dans l'eſprit de vin, le baume ſpiritueux de Fioravanti, par exemple, qui n'eſt autre choſe qu'une pareille diſſolution, remplit les mêmes vûes d'une maniere encore plus aſſurée. Les *huiles* eſſentielles, vives, ſont employées, preſque à titre de ſpécifique, dans les plaies des membranes, des nerfs, des tendons; c'eſt ſur-tout dans ces cas qu'on emploie communément l'*huile* très-ſubtile, ou eſprit de térébenthine. On emploie encore cette *huile* dans le traitement de la carie; un brin de coton, imbibé de quelques gouttes d'une *huile* eſſentielle très-aromatique, de celle de giroſle, par exemple, & introduit dans le creux d'une dent cariée, ſuſpend puiſſamment la douleur qui accompagne quelquefois la carie des dents.

Une *huile* eſſentielle, unie chimiquement au ſoufre, forme avec lui un compoſé, connu ſous le nom de *baume de ſoufre*. Ce compoſé eſt un remede, qui doit principalement ſes qualités médicamenteuſes au ſoufre. *Voyez* SOUFRE.

Une *huile* eſſentielle, combinée avec l'alkali fixe ordinaire, forme une eſpece de ſavon, appellé par les gens de l'art *ſavon de Starkey*. *Voyez* SAVON.

Les eſprits volatils, aromatiques, huileux, de Sylvius, doivent leur qualité d'huileux & d'aromatique à des *huiles* eſſentielles. *Voyez* ESPRIT VOLATIL, AROMATIQUE, HUILEUX.

Les *huiles* eſſentielles fourniſſent aux Apoticaires une des matieres avec leſquelles ils aromatiſent pluſieurs préparations pharmaceutiques, comme potions, ſyrops, gelées, juleps, emplâtres même. Il faut toûjours les employer, ſous la forme d'éleoſaccharum, dans les liqueurs aqueuſes deſtinées à l'uſage intérieur.

C'eſt encore à des *huiles* eſſentielles que pluſieurs liqueurs ſpiritueuſes, deſtinées à l'uſage de nos tables, doivent leur parfum. Celles qui joignent à la ſaveur connue de l'eſprit de vin, un goût vif, brûlant, paſſager, momentané, telles que la bonne eau de cannelle, & l'anis rouge de Bologne, doivent ce piquant à un peu d'*huile* eſſentielle: la même ſaveur eſt dûe à la même cauſe dans les diabolini d'Italie.

On parfume la limonade avec l'*huile* eſſentielle de l'écorce des citrons même qu'on emploie, dont on forme ſur-le-champ un éleoſaccharum. *Voyez* ELEOSACCHARUM.

Huiles graſſes. Celles-ci ſont encore libres, nues, iſolées, ramaſſées à part dans des petits réſervoirs, & elles appartiennent proprement au regne végétal. Les graiſſes animales ont à la vérité la plus grande analogie avec ces ſubſtances, mais elles ne ſont pas, dans le langage de l'art, compriſes ſous la même dénomination. Les *huiles* graſſes ſont répandues dans toute la ſubſtance des ſujets qui les contiennent, au lieu que les cellules des *huiles* eſſentielles ne ſont placées qu'à la ſurface, dans l'enveloppe ou membrane extérieure des végétaux pourvus de cette ſubſtance.

Les ſemences appellées *émulſives* (*Voyez* SEMENCES ÉMULSIVES), c'eſt-à-dire celles qui étant pilées avec de l'eau donnent une liqueur laiteuſe, ou une émulſion (*Voyez* ÉMULSION), contiennent de l'*huile* graſſe. La ſemence, proprement dite, de tous les fruits à noyau, ou à coque, de notre pays, tels que celle de noix, d'amande, de pignon, de noiſette, de pêche, d'olive, *&c.* celle de tous les fruits à pepin, c'eſt-à-dire tous les pepins; les ſemences appellées froides, les ſemences de lin, de toutes les eſpeces de chou, de rave, de navet, de pavot, *&c.* contiennent une pareille *huile*. La chair ou pulpe qui recouvre le noyau de l'olive, en contient beaucoup auſſi; c'eſt une ſubſtance juſqu'à préſent unique à cet égard. Le jaune d'œuf fournit auſſi une *huile* très-analogue à celles-ci.

On retire l'*huile* graſſe de tous ces ſujets en les écraſant, les pilant, les réduiſant en pâte, & en exprimant cette pâte, par le moyen d'une preſſe, ou d'un fort preſſoir, pour l'opération en grand. Cette manœuvre eſt variée, ſur les divers ſujets, par quelques circonſtances de manuel. *Voyez les*

articles particuliers LIN, NAVETTE, OLIVE. Ce moyen de retirer les *huiles* graſſes, a fait donner à l'eſpece, dont nous avons ſeulement parlé juſqu'à préſent, le nom d'*huiles par expreſſion*, en latin *olea preſſa* ou *expreſſa*, & c'eſt-là leur dénomination ſpécifique & la plus ordinaire.

Il y a une autre eſpece d'*huile* graſſe, caractériſée par la circonſtance de ſe ſéparer des corps qui la renferment, par le moyen de l'eau bouillante, ou de la décoction de ces corps. Le cacao, le macis, la muſcade, les baies de laurier, contiennent une pareille *huile*. *Voyez ces articles particuliers*. Le beurre de cacao eſt la plus connue de ces *huiles*, parce qu'elle eſt la plus employée en Medecine. Les *huiles* par expreſſion n'abandonnent pas leurs loges, par l'action de l'eau bouillante; on n'en retire point des ſemences émulſives par la décoction.

Propriétés chimiques des huiles graſſes. Elles ſont inſolubles par l'eſprit-de-vin; elles contractent une eſpece d'union, quoique fort imparfaite, avec le vinaigre, & même avec l'eau (ce qui fait ſoupçonner que l'acide du vinaigre n'entre pour rien dans cette union), ſi on les bat long-tems enſemble. Elles ranciſſent facilement, ſi on les expoſe à un air chaud, & même quelques-unes, comme celle d'amandes douces, quelque précaution qu'on prenne. *Voyez* RANCIR. Elles ſont toutes plus légeres que l'eau; elles ſont fixes, c'eſt-à-dire qu'elles ne peuvent être élevées par le feu, ſans être conſidérablement altérées, ſans paſſer à l'état d'*huile* empyreumatique. Il y a apparence que le caractere ſpécifique de ces *huiles* dépend d'une matiere de nature gommeuſe ou mucilagineuſe, avec laquelle eſt combiné le principe huileux.

Vertus médicinales, & uſages diététiques des huiles graſſes. Ce n'eſt preſque que l'*huile* d'amandes douces qu'on emploie en Medecine pour l'uſage intérieur. La bonne *huile* d'olives vaudroit bien pour le moins autant, & elle a, au-deſſus de l'*huile* d'amandes douces, la faculté d'être peu ſujette à rancir. Le beurre de cacao n'eſt pas employé pour des qualités aſſez génériques, pour devoir être rangé avec ces *huiles* par expreſſion; & d'ailleurs, ce remede eſt plus magnifique qu'utile, du moins que néceſſaire.

Les *huiles* par expreſſion, repréſentées dans l'uſage ordinaire par l'*huile* d'amandes douces, ſont le ſouverain adouciſſant, relâchant, lubréfiant, émollient, béchique, ſédatif, le plus benin des purgatifs, en un mot, la ſuprême reſſource, le grand cheval de bataille, comme on s'exprime vulgairement, de cette pratique de Medecine, appellée dans l'art, & par les gens du monde, *anodine*, *tempérante*, *calmante*, qui voit partout des ſpaſmes, des éréthyſmes, des incendies, *&c.* Cette drogue remplit quelquefois très-utilement, il eſt vrai, les indications d'adoucir, de relâcher, d'appaiſer les douleurs des entrailles, de lâcher très-doucement le ventre; mais plus ſouvent encore, c'eſt un remede inutile, infidele, & même pernicieux.

Les *huiles* par expreſſion, priſes à très-haute doſe ſans meſure, fourniſſent une des reſſources les plus aſſurées pour défendre l'eſtomac & les inteſtins contre l'action des poiſons corroſifs.

L'*huile* d'olive eſt la ſeule *huile* par expreſſion, que nous mêlons à nos alimens à titre d'aſſaiſonnement. *Voyez* OLIVE.

L'uſage extérieur des *huiles* graſſes pures eſt fort rare. On emploie communément à leur place des *huiles* compoſées, dont nous parlerons à la fin de cet article. Ces *huiles* entrent dans la compoſition de pluſieurs onguens, linimens, *&c.*

Les *huiles* par expreſſion, unies à l'un & l'autre alkali fixe, forment des ſavons employés en Medecine & dans divers arts. *Voyez* SAVON.

Huiles empyreumatiques. Le principe huileux eſt un des matériaux univerſels de la compoſition de tout végétal ou animal, de tout corps organiſé, du tiſſu des *Sthaliens*. L'*huile* eſt auſſi un des principes généraux de l'ancienne analyſe, de celle qui s'exécute par la violence du feu ſur tous ces corps; un des principes de Paracelſe, ou plûtôt de Baſile Valentin, ou d'Iſaac le Hollandois, (*Voyez dans l'hiſtorique du mot* CHIMIE, les morceaux qui regardent ces auteurs); le ſoufre de ces Chimiſtes, de Willis, de Boyle, & de ceux de leurs ſectateurs qui n'ont pas déſigné par ce mot le phlogiſtique pur.

Toute *huile* qui ayant été réellement combinée dans un corps quelconque, en eſt extraite, dégagée par la violence du feu, eſt une *huile* empyreumatique. Nous avons excepté d'avance les *huiles* retirées par ce moyen des baumes, des réſines & des bitumes. On l'appelle auſſi *fœtide*, parce que le corps à la décompoſition duquel elle eſt dûe, a fourni en même-tems un principe ſalin, le plus ſouvent alkali-volatil, d'une odeur forte & deſagréable, dont cette *huile* eſt empreinte, & auquel elle doit vraiſemblablement ſa mauvaiſe odeur. Les *huiles* empyreumatiques ſont communément auſſi noires & épaiſſes: elles doivent ces deux qualités, ſur-tout la premiere, à une quantité conſidérable de matiere charbonneuſe qu'elles ont entraînée avec elles. *Voyez* VÉGÉTALE ANALYSE & SUBSTANCES ANIMALES.

Non-ſeulement les tiſſus, c'eſt-à-dire les végétaux & les animaux entiers, ou leurs parties entieres, mais encore les *huiles* graſſes, les graiſſes, tous les ſucs animaux, & toutes les ſubſtances végétales ſolubles par l'eau, excepté les ſels purs, telles que la matiere extractive, le corps muqueux, le tartre, *&c.* tous ces ſujets, dis-je, donnent dans la diſtillation analytique de l'*huile* empyreumatique, & une *huile* empyreumatique chargée d'alkali-volatil, excepté celle qui provient de la diſtillation du lait & du corps muqueux. *Voyez* LAIT & MUQUEUX.

La théorie du dégagement de l'*huile* empyreumatique, celle de ſa compoſition chimique, & celle des produits & des phénomenes de ſon analyſe, appartiennent au traité général de l'analyſe des corps, dont elle eſt un principe ſi eſſentiel. *Voyez* SUBSTANCES ANIMALES & VÉGÉTALE ANALYSE, ſur-tout ce *dernier article*.

Les *huiles* empyreumatiques ſont conſidérablement atténuées, deviennent limpides, volatiles, perdent en très-grande partie, & même abſolument leur odeur étrangere & deſagréable, par des rectifications répetées, qu'on exécute communément à feu nud & ſans intermede: les premieres diſtillations demandent en effet un degré de feu aſſez fort, mais les *huilles* empyreumatiques parviennent enfin par ces opérations répetées, à un état de volatilité qui les rend capables de s'élever, du moins en grande partie, avec l'eau bouillante, & même par la chaleur du bain-marie. Dans cet état, elles ont toutes les propriétés chimiques des *huiles* eſſentielles. La rectification des *huilles* empyreumatiques eſt conſidérablement hâtée par l'addition de la chaux-vive ou de l'alkali-fixe; mais ces intermedes, ſur-tout le premier, en détruiſent une partie très-conſidérable. *Voyez* CHAUX (*Chymie.*)

Uſages médicinaux des huiles *empyreumatiques;* huiles *animale de Dippelius*; huile *de cade*; huile *de tartre*; huile *des philoſophes*; huile *de papier*. Ce ſont-à peu près toutes les *huiles* empyreumatiques employées, ou du moins le plus employées en Medecine; la premiere, deſtinée à l'uſage intérieur, eſt une *huile* empyreumatique animale, communément celle de corne de cerf, rectifiée par quarante ou cinquante diſtillations ſucceſſives, & vantée comme un ſpéci-

ſpécifique éprouvé contre l'épilepſie. Si cette vertu eſt confirmée par des obſervations déciſives, ces obſervations ne ſont pas encore publiques. Les quatre autres s'emploient extérieurement, quoiqu'aſſez rarement, à titre de très-puiſſant réſolutif. L'*huile* de cade eſt retirée de l'oxycedre, ou grand genevrier. *Voyez* GENEVRIER, (*Chimie & Mat. méd.*) L'*huile* des philoſophes, ou de briques, de l'*huile* d'olive. *Voyez* OLIVE.

Rapport (*HABITUS*) *des* huiles *en général avec quelques autres ſubſtances.*

L'*huile* eſt immiſcible à l'eau, aux ſels neutres & aux acides végétaux & animaux vulgaires, tels que le tartre, le vinaigre & l'eſprit de fourmi ; aux ſucs aqueux végétaux, à la gomme, au mucilage, au corps doux (excepté qu'il ne ſoit dans un état éminemment concret, comme le ſucre), à la lymphe & à la gelée animale.

L'*huile* eſt miſcible au ſoufre, aux baumes, aux réſines, aux graiſſes, aux bitumes, au phoſphore de Kunckel ; elle s'unit au ſucre & au jaune d'œuf, & devient miſcible aux liqueurs aqueuſes par l'intermede de ces ſubſtances ; elle diſſout le cuivre & le plomb, principalement les chaux de ces métaux, & ſur-tout celles de plomb ; elle ſe combine avec les ſels alkalis ſous la forme de ſavon. *Voyez* SAVON. Les acides minéraux agiſſent puiſſamment ſur elle, principalement le vitriolique & le nitreux; car l'acide du ſel marin les attaque à peine, du moins dans les mélanges ordinaires. L'acide vitriolique, médiocrement concentré & aidé d'une foible chaleur, ſe combine avec l'*huile* la plus pure, c'eſt-à-dire l'*huile* eſſentielle, ou l'*huile* empyreumatique rectifiée. Ce mélange produit un corps concret de nature réſineuſe, & d'un rouge brun plus ou moins foncé. L'acide vitriolique concentré éprouve même à froid avec la même *huile* une violente efferveſcence, accompagnée d'épaiſſes fumées & de chaleur conſidérable, & ſe combine avec en un corps noirâtre, réſineux, caſſant. L'efferveſcence eſt plus prompte & plus violente, ſi on a expoſé le mélange à l'action du feu. *Voyez* RÉSINE ARTIFICIELLE *à l'article* RÉSINE. L'acide nitreux produit avec l'*huile* dans les mêmes circonſtances des effets ſemblables. Le phénomene le plus remarquable de l'action mutuelle des acides vitrioliques ou nitreux, & des *huiles*, c'eſt l'inflammation ſpontanée, ou excitée ſans le concours d'aucune chaleur étrangere. Ce phénomene ſingulier mérite d'être conſidéré avec quelque détail.

Inflammation des huiles. Les expériences ſucceſſives de Glauber, de Beccher, de Borrichius, de Boyle, de Tournefort, de Homberg, de Rouviere, de François Hoffman, de Geoffroy le cadet, & enfin de M. Rouelle, nous ont appris que toutes les *huiles* ſans exception, auſſi bien que les baumes liquides, étoient inflammables lorſqu'on les mêloit à froid au double de leur poids d'un acide, compoſé de parties égales d'eſprit de nitre bien concentré, & d'*huile* de vitriol.

Ces proportions varient dans les expériences de ces auteurs. Ils augmentent la doſe de l'acide compoſé, & la proportion de l'acide nitreux dans l'acide compoſé à meſure que l'*huile*, miſe en expérience, eſt plus difficile à enflammer. La proportion que nous venons d'aſſigner eſt pourtant aſſez généralement efficace ; car les *huiles* d'une médiocre inflammabilité prennent feu mêlées à partie égale d'acide nitreux, & à une demi-partie d'acide vitriolique.

Cet acide compoſé eſt l'*inſtrument général* de l'inflammation de toutes les *huiles*, & des ſubſtances éminemment huileuſes, telles que les baumes liquides ; mais il n'eſt néceſſaire que pour produire ce phénomene dans les plus rebelles de ces ſubſtances. Becher a dit (*Phyſica ſubterranea, ſect. V, cap. iij, n°. 106.*) que l'*huile* de vitriol & l'eſprit de vin, l'un & l'autre très-rectifiés, prenoient feu dès l'inſtant qu'ils étoient mêlés ; & même que ſi on éteignoit ce feu en bouchant le vaiſſeau qui contenoit le mélange, il ſe rallumoit dès qu'on le débouchoit. Homberg aſſure avoir enflammé par l'*huile* de vitriol déphlegmée autant qu'il eſt poſſible, l'*huile* de térébenthine, épaiſſe comme du ſyrop, & de couleur rouſſe, qui paſſe la derniere dans la diſtillation. *Mém. de l'Acad. royale des Scien. 1701.* Borrichius rapporte, *Acta medica & philoſophica Hafnienaſium ann. 1761.* que l'eſprit de nitre récent enflamme l'*huile* de térébenthine nouvellement tirée.

L'inflammation de l'eſprit-de-vin par l'*huile* de vitriol eſt aujourd'hui généralement conteſtée ; & beaucoup de chimiſtes doutent de celle de l'*huile* épaiſſe de térébenthine par l'acide du vitriol ſeul.

Tous les chimiſtes qui avoient répété le procédé de Borrichius, l'avoient fait ſans ſuccès, lorſqu'enfin M. Rouelle publia en 1747, dans *les Mémoires de l'académie des Sciences*, des expériences, par leſquelles non-ſeulement il prouve la réalité du phénomene annoncé par Borrichius, mais même fixe le ſuccès de cette expérience par un manuel fondé ſur des obſervations très-ingénieuſes, & ſur la meilleure théorie chimique. Ce manuel conſiſte à appliquer à un charbon rare, ſpongieux, ſec, embraſé, qui s'éleve au ſein du mélange pendant la plus vive efferveſcence, quelques gouttes d'acide nitreux. Cette application ſe fait quelquefois par haſard, & preſque toûjours dans les *huiles* les plus propres à s'enflammer ; & alors l'inflammation ſe fait d'elle-même : c'eſt pour cela que les arbitres, qui n'avoient découvert ni cette cauſe ni le moyen de l'appliquer à volonté, ont réuſſi aſſez conſtamment ſur les *huiles* de cette derniere claſſe.

Nous avons déja parlé pluſieurs fois d'une différence obſervée entre les différentes *huiles*, relativement à des degrés d'inflammabilité. Les éminemment inflammables ſont les *huiles* eſſentielles peſantes, denſes, des ſubſtances végétales aromatiques des Indes ; certaines *huiles* empyreumatiques, & les baumes liquides viennent enſuite ; les *huiles* eſſentielles très-ſubtiles, telles que l'*huile* de térébenthine, de cédra, de lavande, ſont plus difficiles à s'enflammer que toutes les précédentes ; enfin, les plus difficiles abſolument, les plus difficiles de toutes les *huiles*, ſont les *huiles* par expreſſion ; & les éminemment difficiles dans cette claſſe, ſont les plus douces ou les plus mucilagineuſes, telles que celles d'amandes douces, d'olive, de ſêne & de navette.

Ce ſont ces dernieres *huiles* ſeulement que M. Rouelle n'a pu enflammer par l'acide nitreux ſeul, lors même qu'il l'a porté juſqu'à un degré de concentration auquel il eſt vraiſemblable qu'on ne l'avoit pas porté avant lui. Il a été obligé de concentrer encore davantage l'acide nitreux qu'il a employé, en le mêlant, à parties égales de bon acide vitriolique ; car il eſt connu en Chimie que l'acide vitriolique a plus de rapport avec l'eau que l'acide nitreux : le premier doit donc l'enlever au dernier, lorſqu'on les applique intimement l'un à l'autre en les mêlant. Voilà du moins la théorie qu'adopte M. Rouelle. Il prétend que l'acide vitriolique ne contribue d'ailleurs en rien à la production de la flamme ; d'où il eſt aiſé de conclure qu'il regarde comme impoſſible l'inflammation des *huiles* par l'acide vitriolique ſeul. Pour moi je doute peu de la vérité du phénomene rapporté par Homberg, & je n'apperçois dans la bonne théorie, dans l'enſemble des faits chimiques fondamentaux, rien qui puiſſe juſtifier le doute qu'on pourroit concevoir ſur le fait,

& encore moins qui puiſſe porter à le regarder comme impoſſible.

Pour donner une idée complette de toute la manœuvre néceſſaire dans l'exécution du procédé de l'inflammation des *huiles* en général, voici celui de M. Rouelle ſur la plus difficile de toutes les *huiles*, ſur l'*huile* d'olive. « Je prends de l'*huile* d'olive, de » l'acide nitreux le plus concentré, nouvellement » fait, & de l'acide vitriolique concentré, de cha- » cun une demi-once. Je mêle d'abord enſemble » l'acide nitreux & l'acide vitriolique, & je les verſe » ſur l'*huile*, qui eſt contenue dans une capſule ou » ſegment de balon : ces matieres ſont un inſtant » ſans agir ; mais le mouvement s'excite bientôt, » & elles entrent dans une violente efferveſcence ; » alors ayant à la main une fiole, où il y a une demi- » once du même acide nitreux concentré, j'en verſe » environ un tiers ſur les matieres : ce nouvel acide » accélere conſidérablement l'efferveſcence : les va- » peurs qui s'élevent ſont beaucoup plus conſidé- » rables & plus blanches. Un inſtant après je verſe » deſſus l'autre tiers de l'acide nitreux ; pour lors le » mouvement s'accélere, & l'efferveſcence acquiert » une rapidité étonnante ; les vapeurs redoublent » & ſont très-blanches ; & je verſe le reſte de l'aci- » de nitreux ſur le charbon embraſé : il paroît tout- » d'un-coup ſcintillant, & l'*huile* s'enflamme. Les » eſpaces de tems pour verſer ainſi les portions d'a- » cide nitreux, doivent être momentanés, cepen- » dant ſans précipitation ».

Les doſes abſolues employées dans cette expérience ſont ſuffiſantes ; mais en général, l'inflammation réuſſit d'autant mieux, qu'en emploie des quantités abſolues plus conſidérables ; mais ſur les *huiles* très-inflammables, l'expérience réuſſit à deux gros, & même à un de chaque matiere.

Huiles pharmaceutiques, ou par infuſion & décoction. On fait infuſer ou bouillir dans l'*huile* d'olive un grand nombre de ſubſtances végétales & quelques ſubſtances animales, comme les petits chiens, les léſards, les crapaux, les vers de terre, le caſtor, *&c.* On paſſe enſuite ces *huiles*, ou même on les garde ſur le marc. Ces compoſitions ſont deſtinées à l'uſage extérieur, & elles ſont, pour la plûpart, des préparations monſtrueuſes, parce que l'*huile* n'a aucune action ſur la plus grande partie des matieres végétales qu'on y fait entrer ; & la décoction altere inutilement la nature de l'*huile*. Les vertus vraies ou prétendues de ces diverſes *huiles* ſont rapportées aux articles particuliers. *Voyez*, *par exemple* CHIEN, LÉZARD, IRIS, ROSE, CAMOMILLE, MÉLILOT, MUCILAGE, *&c.* (*b*)

Huile d'antimoine, d'arſenic, de Jupiter, de Mars, de Mercure, de Saturne, de Vénus. Ce ſont des noms qu'on a donnés à des liqueurs épaiſſes, denſes, approchant, quoique d'une maniere fort éloignée, de la conſiſtence de l'*huile* commune, & qui ſont des diſſolutions des ſubſtances métalliques, dont chacune porte le nom dans divers acides. *Voyez* les articles particuliers des ces ſubſtances métalliques.

Huile de chaux. C'eſt le nom ordinaire du ſel neutre, formé par l'union de l'acide marin & de la chaux, lorſqu'il eſt ſous la forme d'une liqueur concentrée. *Voyez* CHAUX (*Chimie.*)

Huile de tartre, huile de tartre par défaillance. On appelle communément ainſi le ſel de tartre ou alkali fixe ordinaire en état de *défaillance* ou *deliquium*. *Voyez* TARTRE.

Huile de vitriol. C'eſt le nom vulgaire de l'acide vitriolique concentré. *Voyez* VITRIOL. (*b*)

Falſification des huiles eſſentielles. Les *huiles* eſſentielles peuvent être falſifiées par le mélange d'une *huile* par expreſſion, par celui d'un eſprit de vin, ou par celui d'autres *huiles* eſſentielles.

Les *huiles* eſſentielles des aromates des Indes, que les Hollandois nous vendent très-cher, ſortent rarement de leurs boutiques ſans quelque falſification. L'*huile* de cannelle, celle de girofle, de macis & de muſcade, ſont ordinairement mêlées d'*huile* d'amandes ou d'*huile* de ben. Cette fraude ſe découvre aiſément : on n'a qu'à tenter de diſſoudre dans l'eſprit-de-vin une *huile* ainſi falſifiée ; car, comme l'eſprit-de-vin eſt le menſtrue des *huiles* eſſentielles, & qu'il ne touche point aux *huiles* par expreſſion, il enlevera toute l'*huile* eſſentielle, & laiſſera au fond du vaiſſeau dans lequel on fera l'expérience, l'*huile* par expreſſion très-pure, très-reconnoiſſable, & ſouvent en une quantité très-conſidérable.

Des fripons plus adroits mêlent l'*huile* de cannelle ou de girofle avec une quantité très-conſidérable d'eſprit-de-vin : ce mélange peut être porté juſqu'à parties égales de chaque liqueur ; & il retient encore, à cette proportion, la couleur & l'odeur qui ſont propres à ces *huiles* eſſentielles. Il n'eſt pas plus difficile de reconnoître cette fraude que la précédente. Si on noye d'une grande quantité d'eau une *huile* eſſentielle fourrée d'eſprit-de-vin, on produit une liqueur laiteuſe ; au lieu que ces mêmes *huiles* nagent ſur l'eau, & s'en ſéparent ſans la blanchir lorſqu'elles ne renferment point d'eſprit-de-vin.

La troiſieme eſpece de falſification, qui conſiſte à mêler une *huile* eſſentielle de vil prix à une autre *huile* eſſentielle plus chere, ne peut avoir lieu que pour les *huiles* qui ont une odeur forte, & capable de couvrir celle de l'*huile* qu'on y mêle, qui eſt toûjours celle de térébenthine. Les *huiles* des plantes à fleurs labiées de notre pays, telles que le thim, la menthe, l'origan, la ſauge, le romarin, la lavande, *&c.* ſont très-propres à être ainſi falſifiées. Mais cette fraude ſe découvre bientôt, & par l'action ſeule du tems ; car l'odeur ſpécifique & agréable des *huiles* de ces plantes ſe diſſipe lorſqu'on les a gardées un certain tems, & l'odeur forte de l'*huile* de térébenthine perce & ſe fait reconnoître aux moins expérimentés. Mais il y a un moyen plus prompt & plus abregé pour produire dans ces *huiles* mélangées l'altération qui développe & fait dominer l'odeur de l'*huile* de térébenthine. On n'a qu'à imbiber de ces *huiles* des morceaux de linge ou de papier, & les approcher d'un corps chaud, des parois d'un fourneau, par exemple ; alors l'odeur plus ſubtile & plus douce de l'*huile* de lavande, de thym, *&c.* ſe diſſipe la premiere, & il ne reſte bientôt plus que l'odeur forte de l'*huile* de térébenthine. On peut ajoûter à cette épreuve deux ſignes aſſez démonſtratifs de cette derniere falſification : le premier ſe déduit de ce que les *huiles* falſifiées par l'*huile* de térébentine ſont plus limpides & plus fluides que ces *huiles* pures ; & le ſecond, de ce que les étiquettes appliquées aſſez ordinairement ſur le bouchon des fioles qui contiennent ces *huiles*, ſont effacées en tout ou en partie par les exhalaiſons de l'*huile* de thérébentine ; propriété qui eſt particuliere à cette derniere *huile*, & que n'ont pas au moins les *huiles* des plantes dont nous parlons.

On prétend encore que certains Artiſtes diſtillent les plantes qui ne donnent qu'une très-petite quantité d'*huile* eſſentielle, avec des ſubſtances très-chargées d'*huile* par expreſſion, la rue, par exemple, avec les ſemences de pavot ; & que dans cette opération, une aſſez bonne quantité d'*huile* par expreſſion, qui eſt naturellement fixe, eſt enlevée dans la diſtillation par le ſecours de l'*huile* eſſentielle. Mais cette prétention a beſoin d'être confirmée par des expériences ; & ſi elle ſe trouve fondée, il reſtera à ſavoir encore ſi l'*huile* par expreſſion enlevée dans cette diſtillation, a changé de nature, & quel eſt ſon nouvel état. *Voyez* Frid. Hoffmann, *Obſervat. phyſico-chimic. Lib. I, obſ. ij.*

HUILE DES MÉTAUX, (*Chimie*) c'eſt ainſi que quelques chimiſtes ont appellé le phlogiſtique, ou la partie inflammable qui entre dans la combinaiſon des métaux. *Voyez l'article* PHLOGISTIQUE.

HUILE D'ONCTION, (*Hiſt. ſacr.*) c'eſt celle que Moyſe avoit compoſée pour l'onction & la conſécration du roi, du ſouverain ſacrificateur, & de tous les vaiſſeaux ſacrés, dont on ſe ſervoit dans la premiere maiſon de Dieu.

Nous apprenons dans l'exode, *chap. 30*, que cette *huile* étoit faite de myrrhe, de cinnamome, de calamus aromaticus & d'huile d'olive, le tout confi par artifice de parfumeur.

Moyſe ordonna aux iſraëlites de garder précieuſement cette *huile* de génération en génération; voilà pourquoi elle étoit dépoſée dans le lieu très-ſaint.

Chaque roi n'étoit pas oint, mais ſeulement le premier de la famille, tant pour lui-même, que pour tous les ſucceſſeurs de ſa race; il ne falloit pas d'autre onction, à moins qu'il ne s'élevât quelque difficulté touchant la ſucceſſion, auquel cas celui qui l'avoit obtenue, quoiqu'il fût de la même famille, recevoit *l'huile d'onction* pour mettre fin à toute diſpute, perſonne n'étant en droit, après cette cérémonie, de lui conteſter ſon titre: ce fut le cas de Salomon, de Joas & de Jéhoahaz; mais chaque ſouverain ſacrificateur étoit oint à ſa conſécration, ou lorſqu'il entroit en charge, & il en étoit de même du prêtre qui alloit à la guerre en ſa place.

Les vaiſſeaux & les uſtenſiles qu'on oignoit avec *l'huile d'onction*, étoient l'arche de l'alliance, l'autel des parfums, la table des pains de propoſition, le chandelier d'or, l'autel des holocauſtes, le lavoir & les vaſes qui en dépendoient.

Comme Moyſe conſacra toutes ces choſes par *l'huile d'onction* à l'érection du tabernacle, auſſi lorſque quelqu'une venoit à être détruite, à s'uſer, ou à ſe perdre, elle pouvoit, tant que cette *huile* ſubſiſta, être rétablie & réparée, en faiſant & conſacrant d'autres uſtenſiles à la place, qui acquéroient la même ſainteté que les premiers, au moyen de l'exiſtence de l'*huile d'onction*; mais malheureuſement cette *huile* ayant péri avec le premier temple, & manquant dans le ſecond temple, ce triſte accident cauſa un défaut de ſainteté dans toutes les autres choſes qui y appartenoient. En vain, les Juifs, à leur retour de Babylone, & après le rétabliſſement de leur temple, eurent un arche, un autel des parfums, une table des pains de propoſition, un chandelier d'or, un autel des holocauſtes, un lavoir avec les vaſes qui y appartenoient, & le tout plus beau que dans le premier temple, cela ne ſervit de rien; en vain, ils mirent toutes ces choſes dans leur premiere place, & les appliquerent aux mêmes uſages; le manque d'*huile d'onction* rendit le tout défectueux.

Ajoutons auſſi, qu'outre ce défaut d'*huile*, le ſecond temple fut encore privé de cinq choſes qui conſtituoient la gloire principale du premier; ſavoir, 1°. de l'arche de l'alliance, qui étoit un petit coffret de bois de cédre, de trois piés neuf pouces de long, ſur deux piés trois pouces de large, & deux piés trois pouces de haut. Il renfermoit la cruche où étoit la manne, & la verge d'Aaron qui avoit fleuri; le propitiatoire faiſoit le couvercle de ce coffre. 2°. Il manquoit au ſecond temple le *Schekinna*, c'eſt-à-dire, la préſence divine ſe manifeſtant dans une nuée qui repoſoit ſur le propitiatoire. 3°. Il manquoit l'urim & le thummin, qui étoit quelque choſe que nous ignorons, & que Moyſe mit dans le pectoral du ſouverain ſacrificateur. *Exode 28, 30, Lévitiq. 8, 8.* On ſait que le pectoral étoit une piece d'étoffe en double de la grandeur de quelques pouces en quarré, dans laquelle piece d'étoffe étoient enchaſſées douze pierres précieuſes gravées des noms des douze tribus. 4°. Il manquoit au ſecond temple le feu ſacré qui fut éteint lors de la deſtruction du premier temple; enſorte qu'on ne vit plus que du feu commun dans le ſecond temple. 5°. L'eſprit de prophétie y manquoit, ce qui pourtant ne doit pas être entendu à la rigueur; car Aggée, Zacharie & Malachie prophétiſerent encore.

Il ne faut donc pas être ſurpris que toutes ces choſes, outre l'*huile d'onction*, manquant dans le ſecond temple, les vieillards, lorſqu'on en poſoit les fondemens, verſaſſent des larmes au ſouvenir du premier; mais tout cela fut abondamment réparé, lorſque, pour me ſervir des termes des prophetes, *le deſir des nations, le ſeigneur qu'elles cherchoient entra dans ſon temple*; lors, dis-je, que J. C. le véritable *Schékinna*, honora le dernier temple de ſa préſence; & à cet égard, *la gloire de la ſeconde maiſon* l'a emporté de beaucoup ſur *celle de la premiere.* (*D. J.*)

HUILE DE CADE, (*Hiſt. des Drog.*) huile fétide, rouſſe ou noire, empyreumatique, qui ſe tire du tronc & des rameaux de l'oxycédre & du genevrier en arbre que l'on brûle dans quelques fours deſtinés à cet uſage. Cette *huile* appliquée en liniment à l'extérieur, eſt puiſſamment réſolutive; on s'en ſert dans les provinces, pour les ulceres qui viennent aux brebis & aux moutons, après qu'on les a tondus. Les maréchaux s'en ſervent auſſi pour la gale & les ulceres des chevaux. En Languedoc, on fait beaucoup d'*huile de cade*, ſemblable à celle du genevrier à baies rougeâtres; on en tire de l'*huile*, en diſtillant ſon bois par la cornue. (*D. J.*)

HUILE DE MÉDIE, (*Pharmac. anc.*) autrement dite *huile des Medes*, ou *huile de Médée*, en latin *oleum medicum*, nom que les anciens ont donné à une *huile* célebre qui avoit la propriété de brûler dans l'eau, malgré tout ce qu'on pouvoit faire pour l'éteindre. On l'appella *huile de Médie*, parce qu'on la recevoit de ce pays-là; d'autres la nommerent *huile de Médée*, parce qu'ils imaginerent que c'étoit avec cette *huile* que la fille d'Hécate avoit brûlé la couronne de ſa rivale.

Ammien Marcellin raconte que, ſi l'on trempe une fleche dans cette *huile*, & qu'on la tire avec un arc contre quelque corps imflammable, le tout prend feu immédiatement ſans poſſibilité de l'éteindre avec de l'eau.

Le poiſon de Pharos, *venenum pharicum* de Nicandre, paſſoit pour être la même choſe que l'*huile de Médie*; & tout ce qu'il en dit convient parfaitement au récit que font d'autres auteurs, des propriétés de l'*huile de Médée*, de ſorte qu'on ne peut douter que ces deux liqueurs ne ſoient la même choſe.

Quelques-uns prétendent qu'on tiroit cette *huile* d'une plante; mais Pline aſſure poſitivement que c'étoit un minéral bitumineux, liquide, de la nature du naphte, ce qui eſt très-apparent, parce que les huiles minérales ſont les ſubſtances les plus inflammables que nous connoiſſions. Babylone eſt fameuſe chez pluſieurs auteurs, pour fournir cette liqueur; il eſt certain que le naphthe s'y trouve abondamment. Strabon dit qu'elle en produit deux eſpeces, l'une blanche, & l'autre noire. La blanche étoit vraiſemblablement ce qu'on nommoit l'*huile de Médie*, ou *de Médée*; mais on ne doit pas douter que les anciens n'ayent extrêmement exagéré les effets, les propriétés & les vertus qu'ils lui ont attribuées; l'hyperbole leur eſt familiere dans tous les récits qu'ils nous ont fait des choſes étrangeres à leurs pays, en quoi nous les avons aſſez bien imités. (*D. J.*)

HUILE GRASSE, (*Peinture.*) eſt celle que les Peintres mêlent dans leurs couleurs pour les faire ſécher. Cette liqueur eſt compoſée d'*huile* de noix ou de lin, & de litarge qu'on fait bouillir; puis on laiſſe repoſer la litarge au fond du vaſe, & ce qui ſurnage eſt l'*huile graſſe*. *Voyez* LITARGE.

L'*huile* eſt auſſi employée dans les différens ouvrages d'Horlogerie, pour donner plus de mobilité aux pieces & en retarder l'uſure; car ſes particules étant autant de petits rouleaux, elles diminuent conſidérablement le frottement, en rempliſſant les intervalles qui ſe trouvent toujours entre les parties des corps, quelque polis qu'ils ſoient; & elles empêchent ces parties d'engrener auſſi avant les unes dans les autres. Il eſt d'une grande conſéquence, dans les montres ſurtout, que l'*huile* que l'on emploie ſoit bien pure & bien fluide. *Voyez* l'article TIGERON, où l'on explique la maniere dont les horlogers s'y prennent pour conſerver l'*huile* aux parties d'une montre ou pendule, *&c.* où elle eſt néceſſaire. (*T*)

HUILE, (*Relieure.*) les Relieurs-doreurs ſe ſervent d'*huile* pour mettre ſur le dos des livres qui ſont prêts à dorer; ils ont une éponge très-fine attachée à une petite palette de bois, avec laquelle ils prennent l'*huile* & en frottent légérement tous les endroits à dorer.

HUILIERS, ſ. m. (*Art mécaniq.*) ouvriers qui paſſent au moulin la navette, le chénevi & les autres graines dont on obtient de l'huile par expreſſion. Ils broient d'abord ces graines ſous une roue centrale qu'un cheval mene. En ſe broyant elles paſſent à-travers un plancher percé de trou, où on les ramaſſe autour de la roue. Delà on les porte à un preſſoir où on en exprime l'huile; la graine broyée eſt enfermée dans une groſſe toile, à travers laquelle l'huile ſort par l'action du preſſoir.

HUILIER, (*Verrer. & Orfev.*) petit vaiſſeau fait en burette, où l'on renferme l'huile d'olive qu'on ſert ſur les tables. Ce vaiſſeau eſt ou une ſimple burette de verre ou de cryſtal, accompagnée d'une autre pareille qui contient le vinaigre, ou ces deux mêmes burettes, avec couvercle d'argent & plateau de même métal qui les ſoutient. Le luxe a donné aux *huilliers* toute la richeſſe des formes.

HUILIERES, ſ. f. (*Marine.*) ce ſont de petites cruches dont on ſe ſert dans un vaiſſeau pour tenir l'huile.

HUINE L', *ou* L'HUISNE, (*Géog.*) petite riviere de France qui coule au Perche & dans le Maine. Elle prend ſa ſource au Perche, & ſe jette dans la Sarte, au-deſſous du Mans; elle eſt diverſement nommée dans les anciens titres du pays écrits en latin, *Joyna*, *Hiogina*, *Eucania*, *Idonea*. (*D. J.*)

HUIS, ſ. m. (*Juriſp.*) ſignifie *port*. Les huiſſiers ont pris de là leur dénomination, parce qu'une de leurs fonctions eſt de garder les portes de l'auditoire.

Il y a des audiences à *huis clos*, c'eſt-à-dire, qui ne ſont point publiques, & auxquelles on ne laiſſe entrer que les parties intéreſſées & leurs avocats & procureurs, afin d'éviter l'éclat que la cauſe pourroit faire.

On appelle auſſi *audiences à huis clos* les audiences qui ſe donnent à la grand'chambre ſur les bas ſiéges, parce que la porte de cette chambre, qui donne directement ſur la grande ſalle, n'eſt point ouverte alors comme elle l'eſt pendant les grandes audiences. (*A*)

HUISSIER, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un miniſtre de la juſtice, qui fait tous les exploits néceſſaires pour contraindre les parties, tant en jugement, que dehors, & qui met à exécution les jugemens & toutes commiſſions émanées du juge.

Les *huiſſiers* ont été ainſi nommés, parce que ce ſont eux qui gardent l'huis ou porte du tribunal; le principal objet de cette fonction eſt de tenir la porte cloſe, lorſque l'on délibere au tribunal, & d'empêcher qu'aucun étranger n'y entre ſans permiſſion du juge; d'empêcher même que l'on écoute auprès de la porte les délibérations de la compagnie qui doivent être ſecrettes; de faire entrer ceux qui ſont mandés au tribunal, & d'en faire ſortir ceux qui y cauſent du trouble.

Ceux qui faiſoient la fonction d'*huiſſiers* & de ſergens chez les Romains, étoient appellés *apparitores*, *cohortales*, *executores*, *ſtatores*, *cornicularii*, *officiales*.

En France, on les appelloit tous anciennement *ſervientes*, d'où l'on a fait en françois *ſergent*. On les appelloit auſſi indifféremment *bedels* ou *bedeaux*, ce qui dans cette occaſion ſignifioit *ſémonceur public*.

Dans la ſuite on diſtingua entre les ſergens ceux qui étoient de ſervice dans le tribunal.

Ceux qui faiſoient le ſervice au parlement, ſont appellés, dans un regiſtre de l'an 1317, *valeti curiæ*, & dans des lettres du 2 Janvier 1365, le roi les appelle *nos amés varlets*. On ſait que le terme de *varlet* ou *valet* ne ſignifioit pas alors une fonction vile & abjecte, tel que celle d'un domeſtique, puiſque les plus grands vaſſaux ſe qualifioient valets ou varlets de leur ſeigneur dominant; les places d'*huiſſier* au parlement s'achetoient déja à cauſe des gages qui y étoient attachés.

Le nom d'*huiſſier* fut donné, comme on l'a dit, à ceux qui étoient chargés de la garde des portes du tribunal; on en trouve un exemple, pour les *huiſſiers* du parlement, dans un mandement de l'an 1388 adreſſé *primo parlementi noſtri hoſtiario ſeu ſervienti noſtro*.

La plûpart des ſergens ayant ambitionné le titre d'*huiſſier*, quoiqu'ils ne fiſſent point de ſervice auprès du juge, on a appellé *huiſſiers audienciers* ceux qui ſont de ſervice à l'audience, pour les diſtinguer des autres *huiſſiers* ou ſergens.

Il étoit défendu aux *huiſſiers* même du parlement de ſe qualifier de *maîtres*. Ce titre étoit alors réſervé aux magiſtrats; mais depuis que ceux-ci ſe ſont fait appeller *monſieur*, les *huiſſiers* ſe ſont attribué le titre de *maître*.

Ils doivent marcher devant le tribunal, lorſqu'il eſt en corps ou par députés, & auſſi devant les premiers officiers lorſqu'ils entrent au ſiége ou qu'ils en ſortent, afin de leur faire porter honneur & reſpect, & pour empêcher qu'on ne les arrête dans leur paſſage; c'eſt pourquoi ils frappent de leur baguette afin de faire faire place.

C'eſt un des *huiſſiers* qui appelle les cauſes à l'audience ſur les placets, ou ſur un rôle ou mémoire. Ils ſont couverts en faiſant cette fonction. Les anciennes ordonnances leur défendent de rien prendre ou exiger des parties pour appeller leurs cauſes.

Les autres *huiſſiers* du même ſiége gardent les portes de l'auditoire & l'entrée du parquet. D'autres ſont chargés particulierement de faire faire ſilence & de faire ſortir ceux qui font du bruit dans l'audience, ou qui n'y viennent pas en habit décent; ils ont même le droit d'empriſonner ceux qui cauſent du trouble dans l'audience.

Ces *huiſſiers* font toutes ſignifications, ſaiſies & exécutions, & autres contraintes, chacun dans leur reſſort. Quelques-uns ont, par le titre de leur office, le pouvoir d'exploiter par tout le royaume; d'autres ſeulement dans le reſſort du tribunal auquel ils ſont attachés.

Lorſqu'on fait rébellion contre eux, ils doivent

en dreſſer leur procès verbal ; c'eſt une affaire grave d'inſulter le moindre *huiſſier* dans ſes fonctions, parce que l'injure eſt cenſée faite à la juſtice même dont il eſt le miniſtre.

François I. ayant appris qu'un de ſes *huiſſiers* avoit été maltraité, il ſe mit un bras en écharpe, voulant marquer par là qu'il regardoit ce traitement fait à cet *huiſſier*, comme s'il l'avoit reçu lui-même, & que la juſtice étoit bleſſée en la perſonne d'un de ſes membres.

Jourdain de Lille, fameux par ſes brigandages ſous Charles IV, fut pendu en 1322, pour avoir tué un *huiſſier* qui l'ajournoit au parlement.

Edouard II. comte de Beaujeu, fut decreté de priſe-de-corps & empriſonné à la conſiergerie, pour avoir fait jetter par la fenêtre un *huiſſier* qui lui vint ſignifier un decret ; il fut même obligé, pour obtenir ſa liberté, de céder ſes états à Louis II. duc de Bourbon.

Le prince de Galle en 1367 ayant empêché un *huiſſier* qui venoit pour l'ajourner, de faire ſon miniſtere, il fut déclaré contumax & rébelle par le parlement, & les terres que ſon pere & lui tenoient en Aquitaine, furent déclarées confiſquées.

La Rocheflavin rapporte auſſi que le duc de Lorraine, comme ſujet & hommager du roi, à cauſe du duché de Bar reſſortiſſant au parlement de Paris, fut condamné à demander pardon au roi pour avoir empêché un *huiſſier* de lui faire une ſignification dans ſes états, & d'avoir fait traîner les pannonceaux du roi à la queue de ſes chevaux.

Anciennement les *huiſſiers* aſſignoient verbalement les parties, & enſuite en faiſoient leur rapport au juge en ces termes : *à vous monſeigneur le bailly .... mon très-douté ou redouté ſeigneur, monſeigneur plaiſe vous ſavoir que le ... j'ai entimé un tel à comparoître, &c.* Ce rapport s'appelloit *relatio*. L'*huiſſier* ne ſignoit pas, il mettoit ſeulement ſon ſceau ; mais depuis les ordonnances ont obligé tous les *huiſſiers* & ſergens de ſavoir lire & écrire, & de donner tous leurs exploits par écrit.

L'ordonnance de Moulins, *art. 21*, porte que les *huiſſiers* ou ſergens exploitans en leur reſſort porteront en leur main une verge de laquelle ils toucheront ceux auxquels ils auront charge de faire exploits de juſtice. Cette verge étoit pour les faire reconnoître ; ils portoient auſſi ſur eux, pour le même objet, des écuſſons aux armes de France, mais tout cela ne s'obſerve plus.

Ils peuvent porter ſur eux des armes pour la ſûreté de leur perſonne, & ſe faire aſſiſter de main-forte afin que la force demeure à juſtice.

Les exploits des *huiſſiers* font foi pour eux-mêmes, pour ce qui eſt de leur miniſtere ; il y a néanmoins certains exploits où les *huiſſiers* ſont obligés de ſe faire aſſiſter de deux records, ou qu'ils doivent faire parapher par le juge. *Voyez* AJOURNEMENT & EXPLOIT.

On dit communément qu'*à mal exploiter point de garant*, c'eſt-à-dire que les *huiſſiers* & ſergens ne ſont pas garans de la validité des exploits ; ils ſont néanmoins reſponſables des nullités d'ordonnance & de coutume qui peuvent emporter la déchéance de la demande, comme le défaut d'offres en matieres de retrait lignager. (*A*)

HUISSIERS D'ARMES *ou* SERGENS D'ARMES, étoient ceux qui avoient la garde de la perſonne du roi, & qui portoient le jour la maſſe devant lui. *Voyez* SERGENT D'ARMES. (*A*)

HUISSIER AUDIENCIER eſt celui qui eſt établi ſous ce titre pour ſervir particulierement à l'audience. (*A*)

HUISSIER DE LA CHAINE ; on donne ce ſurnom aux *Huiſſiers* du conſeil & à ceux de la grande chancelerie, parce qu'ils portent une chaîne d'or à leur cou. *Voyez au mot* CONSEIL du roi ce qui eſt dit des *Huiſſiers*. (*A*)

HUISSIERS À CHEVAL ſont ceux qui ont été établis au Châtelet de Paris, pour exploiter dans toute l'étendue du royaume ; on les qualifioit quelquefois de *chevaliers* à cauſe qu'ils vont à cheval. (*A*)

HUISSIER FIEFFÉ eſt celui qui tient ſon office en fief. Vers le commencement de la troiſieme race, on donna en fief la plûpart des offices, & juſqu'aux ſergenteries : il y en a encore pluſieurs offices d'*huiſſiers* qui ont conſervé le titre de *fieffés*, quoiqu'ils ne ſoient plus tenus en fief ; tels ſont les quatre ſergens ou *huiſſiers fieffés* du Châtelet de Paris, leſquels ſont du nombre des *huiſſiers* priſeurs. (*A*)

PREMIER HUISSIER n'eſt pas le doyen des *huiſſiers* du tribunal, mais celui auquel par la création de ſon office, le titre & les fonctions de *premier huiſſier* ont été attribués ; c'eſt lui qui reçoit directement les ordres du tribunal, & qui les tranſmet aux autres *huiſſiers* pour les faire exécuter : les *premiers huiſſiers* des cours & autres tribunaux ont chacun différens priviléges, qui ſont remarqués en parlant de ces tribunaux. *Voyez* PARLEMENT, CHAMBRE DES COMPTES, COUR DES AIDES, *&c.* (*A*)

HUISSIER PRISEUR eſt celui qui eſt commis pour faire l'appréciation des meubles. Henri II. par l'édit de Février 1556, créa des offices de *priſeurs-vendeurs des biens, meubles ;* mais ces offices n'ayant pas été vendus, leur fonction fut unie par édit du mois de Mars 1576 à celle des *huiſſiers* & ſes gens qui voudroient financer pour les acquérir, ce qui fut encore mal exécuté ; cependant depuis ce tems, tous les *huiſſiers* s'ingérerent de faire les priſées ; l'édit de Février 1697 deſunit ces fonctions de celles de ſergens à verge du Châtelet de Paris, & les attribua à 120 d'entr'eux ſeulement : on fit la même choſe pour les autres ſiéges royaux par l'édit du mois d'Octobre 1696, ſur quoi il faut voir la déclaration du 12 Mars 1697, & les arrêts du conſeil des 4 Août 1699, 5 Août 1704, 19 Janv. & 15 Mai 1745. (*A*)

HUISSIERS DE LA CHAMBRE DU ROI, (*Hiſtoire de France.*) ce corps compoſé de ſeize officiers eſt un des plus anciens de la maiſon du roi, dont il formoit autrefois la garde intérieure. Ils étoient alors armés de maſſues, & couchoient dans les appartemens qui ſervoient d'avenues à la chambre du roi.

A préſent ils ſervent l'épée au côté ſous les ordres de M^rs les premiers gentilshommes de la chambre, auxquels ils répondent de ceux qui approchent la perſonne du roi lorſqu'il eſt dans ſon intérieur. C'eſt entre leurs mains qu'ils prêtent le ſerment de fidélité ; c'eſt d'eux qu'ils reçoivent leurs certificats de ſervice.

Auſſi-tôt que la *chambre* eſt appellée pour le lever du roi, ils prennent la garde des portes, & ne laiſſent entrer en ce moment que ceux qui par droit de charge ou grace de ſa majeſté ont l'entrée de la *chambre*. Ils diſtinguent enſuite les plus qualifiés des ſeigneurs qui ſe ſont nommés à la porte, les annoncent au premier gentilhomme, & les introduiſent au petit lever. Au moment où le roi a pris ſa chemiſe, que l'on appelle *le grand lever*, ainſi que dans le cours de la journée, ils laiſſent entrer dans la *chambre* toutes les perſonnes dont ils peuvent répondre.

Le ſoir, quand le roi doit tenir conſeil ou travailler dans ſa *chambre*, l'*huiſſier* en avertit les miniſtres de la part de ſa majeſté, & tient les portes fermées juſqu'à ce que le conſeil ou travail ſoit levé.

Au moment où le roi prend ſes pantoufles, que l'on appelle *le petit coucher*, l'*huiſſier* fait paſſer les courtiſans qui n'ont ni la familiere, ni la grande, ni la premiere entrée.

Aux fêtes annuelles, dévotions, *te Deum*, lits de juſtice, baptêmes & mariages, ainſi qu'à toutes les céremonies de l'ordre du Saint-Eſprit, deux *huiſſiers* portent chacun une maſſe immédiatement devant ſa majeſté, de même qu'au ſacre des rois, où ils marchent aux deux côtés du connétable, habillés de ſatin blanc avec pourpoint, haut-de-chauſſe, manches tailladées, manteau & toque de velours. Ils ont part aux ſermens prêtés entre les mains du roi; & aux premieres entrées que ſa majeſte fait dans les villes de ſon royaume ou dans celles de nouvelles conquêtes, il leur eſt dû un marc d'or ou ſa valeur en argent payable par les officiers de ville.

Lorſqu'il y a des fêtes à la cour, ou que le roi honore l'hôtel-de-ville de ſa préſence, les *huiſſiers* tiennent les portes de la piece qu'occupe ſa majeſté, & y placent les perſonnes connues conjointement avec les intendans des menus-plaiſirs ſous les ordres du premier gentilhomme de la *chambre*.

Ils ont l'honneur de ſervir les enfans de France dès le berceau. Dans l'intérieur, ils répondent à madame la gouvernante, & lui annoncent les perſonnes qu'ils introduiſent; & ſoit aux promenades, ſoit dans les appartemens extérieurs, en qualité d'écuyers ils donnent la main aux princes juſqu'à ſept ans, & aux princeſſes de France juſqu'à douze. Ils ont bouche à cour à la table des maîtres pendant leur quartier auprès du roi.

Les prérogatives attachées aux *huiſſiers de la chambre*, le titre d'écuyer, qui leur eſt accordé depuis près de 200 ans, ainſi que l'honneur d'être commis dans l'intérieur à la garde de ſa majeſté, ont fait que cette charge a été exercée ſous Louis XIV. par des colonels & capitaines de vaiſſeaux de roi.

Les anciens états de la France certifient ce dernier article, & font foi des droits dont jouiſſent les *huiſſiers de la chambre*: on y trouvera la date des ordonnances de nos rois, qui leur ont accordé des privileges.

HUISSIER-VISITEUR, (*Commerce & Marine.*) on appelle auſſi dans les ſieges des juriſdictions maritimes de petits officiers quelquefois en titre d'office, & quelquefois ſeulement commis par les juges de marine pour faire la viſite des vaiſſeaux marchands, ſoit en entrant dans les ports, ſoit en ſortant. Outre cette viſite, dont ils doivent tenir des procès-verbaux exacts auſſi bien que de l'arrivée ou du départ des vaiſſeaux, leurs fonctions ſont de s'oppoſer au tranſport des marchandiſes de contrebande & déprédées, & d'empêcher les maîtres de navires de faire voile ſans congé. *Dict. de Commerce.*

HUIT, ſ. m. (*Arithm.*) eſt le huitieme terme de la ſuite des nombres naturels, le quatrieme de celle des pairs, & le ſecond de celle des cubes: on n'en fait un article que pour faire connoître une propriété qui lui eſt particuliere, & qui ſemble avoir juſqu'ici échappé aux obſervateurs: la voici avec ſa démonſtration.

8 étant multiplié ſucceſſivement par chacun des nombres triangulaires, le produit augmenté de l'unité donne par ordre tous les quarrés impairs, à commencer à celui dont 3 eſt la racine.

$$\overline{8.1}+1=9.$$
$$\overline{8.3}+1=25.$$
$$\overline{8.6}+1=49.$$
$$\overline{8.10}+1=81.\ \&c.$$

Il ſuit que tout quarré impair (le premier excepté) étant diminué de l'unité, le reſte ſe diviſe exactement par 8.

Soit $\overline{aa+2a}+1$ (a étant un nombre pair); il faut prouver 1°. que 8 eſt diviſeur exact ou facteur de $\overline{aa+2a}$; 2°. que ſon co-facteur eſt un nombre triangulaire.

Les valeurs de a ſont tous les termes de la ſuite des pairs 2, 4, 6, 8, *&c.* laquelle n'eſt elle-même que 2 multiplié ſucceſſivement par chacun des nombres naturels 1, 2, 3, *&c.* La *premiere partie de la propriété* étant démontrée pour le premier terme 2, le ſera donc par le même moyen pour tous les autres qui n'en ſont que des multiples. Or

le quarré de 2 eſt $4=\frac{8}{2}$
D'ailleurs 2 pris *deux* fois ne differe point de ſon quarré, & eſt auſſi $\frac{8}{2}$ } on a donc $\overline{\overline{aa+2a}}=2.\frac{8}{2}=8.1.$

Quant à la *ſeconde partie de la propriété*, la ſuite des aa relative aux différentes valeurs de a, eſt le premier aa ou $\frac{8}{2}$ multiplié ſucceſſivement par les quarrés des nombres naturels, . . . 1. 4. 9. *&c.* celle des $2a$ n'eſt pareillement que le premier $2a$ (auſſi $\frac{8}{2}$) multiplié par les racines de ces mêmes quarrés, . . . 1. 2. 3. *&c.* En ajoûtant enſemble terme à terme ces deux ſuites correſpondantes, il réſulte que le co-facteur de 8 eſt toûjours *la ſomme* d'un quarré & de ſa racine, *diviſée* par le dénominateur 2 (qu'on peut tranſporter du premier facteur au ſecond). Mais la moitié de la ſomme d'un quarré & de ſa racine, ou ſi l'on veut $\left(\frac{nn+n}{2}\right)$ eſt l'expreſſion caractériſtique d'un nombre triangulaire. Donc, *&c.* Il ſuit que ſi n repréſente le quantieme d'un terme dans la ſuite des impairs, le quarré du terme même eſt $8.\frac{\overline{nn-n}}{2}+1$.... On emploie ici $\frac{nn-n}{2}$ au lieu de $\frac{nn+n}{2}$; parce qu'à cauſe de l'excluſion du premier quarré impair (1), au quantieme n du terme dans la ſuite des impairs, répond dans celle des nombres triangulaires le quantieme, non n, mais $n-1$: ce qui n'empêche pas que la formule ne donne l'expreſſion juſte du quarré, lors même que la racine eſt 1. Car alors le quantieme ſe confondant avec le terme même, $nn-n$ eſt $1-1=0$; ce qui rend nul le premier terme de la formule, enſorte qu'il ne reſte que le ſecond (+1).

On pourroit au reſte faire entrer 8 dans l'expreſſion de tout quarré pair, comme on vient de le faire dans celle de tout quarré impair. Si n déſigne le quantieme de la racine dans la ſuite des pairs, le quarré pair ſera généralement $\frac{\overline{8.nn}}{2}$. La démonſtration en eſt ſi aiſée à déduire de celle qu'on vient de voir pour les quarrés impairs, qu'il paroît inutile de s'y arrêter.

Comme nn eſt alternativement un nombre impair & un nombre pair, $\frac{nn}{2}$ eſt, dans le même ordre alternatif, tantôt une fraction tantôt un entier. Il ſuit que les quarrés pairs ne ſont diviſibles par 8 que *de deux en deux*, mais c'eſt *ſans ſubir aucun changement*: au lieu que les impairs le ſont *tous*, mais ſous la condition de *perdre une unité*; compenſation qui partage aſſez également entre les deux eſpeces la propriété. *Article de M.* RALLIER DES OURMES.

HUITAIN, ſ. m. (*Lit.*) piece compoſée de huit vers. Il y en a de deux ſortes; ou l'on fait rimer le premier vers du premier quatrain avec le troiſieme, & le ſecond avec le quatrieme; ou l'on fait rimer le premier avec le quatrieme, & les deux du milieu enſemble: cette premiere eſpece de *huitain* eſt diviſée en deux quatrains. La ſeconde eſpece ſe fait de deux tercets qui

ſont un *ſixain*, dont les deux premiers vers riment enſemble ; le troiſieme rime avec le cinquieme, & le quatrieme avec le ſixieme ; puis on ajoûte deux vers ſur une même rime. La premiere ſorte eſt la plus ſimple : la ſeconde eſt la plus variée.

HUITAINE, ſ. f. (*Gram.*) intervalle de huit jours : c'eſt une affaire remiſe à la *huitaine*. Les délais des forcluſions d'écrire & produire ſont de *huitaine* en *huitaine*. Il faut qu'une cauſe ſoit au rôle pendant une *huitaine* franche ; une adjudication, ſauf *huitaine*.

HUITAINE, ſ. m. (*Commerce.*) droit d'aides qui ſe leve en France ſur les vins vendus à pot & par aſſiete. *Voyez* VIN. *Dict. de Commerce.*

HUITIEMIER, ſ. m. (*Commerce.*) commis des aides, qui fait payer le huitieme des vins. *Dict. de Commerce.*

HUITRE, ſ. f. *voyez* COQUILLE.

HUITRE, (*coquille d'*) *Science microſc.* Il n'eſt pas rare de voir ſur la coquille des *huîtres*, dans l'obſcurité, une matiere luiſante, ou d'une lumiere bleue comme la flamme du ſoufre, laquelle s'attache aux doigts lorſqu'on la touche, & continue de briller ou de donner de la lumiere pendant un tems conſidérable, quoique ſans aucune chaleur. M. Auxant a obſervé avec un microſcope cette matiere luiſante ; il a trouvé qu'elle étoit compoſée de trois ſortes de petits animaux ; les uns étoient blanchâtres, & avoient vingt-quatre ou ving-cinq jambes fourchues de chaque côté, une tache noire, & le dos comme une anguille écorchée ; la ſeconde eſpece d'animalcule étoit rouge comme le ver-luiſant ordinaire, avec des plis ſur le dos, les jambes comme les premiers, le nez comme celui d'un chien, & un œil à la tête ; la troiſieme eſpece étoit marquetée, une tête de ſole avec pluſieurs houppes de poils blanchâtres ; à côté des derniers inſectes, il en vit quelques-uns plus gros, de couleur griſe, ayant deux cornes comme celles du limaçon, & ſix ou huit pieds blanchâtres ; mais ceux-ci ne brilloient point. *Voyez les Tranſ. Philoſ.* n°. 12. (*D. J.*)

* HUITRE. *Péche des huîtres au Bourgneuf*, dans l'amirauté de Nantes, à la drague & au bateau. Cette manœuvre eſt particuliere. Il y a deux pêcheurs dans un bateau ; ils jettent une ancre à l'arriere & une autre à l'avant de leur chaloupe, larguant quelques braſſes de cablot d'une ancre ou grappin à l'autre. Quand ils ſe ſont établis ainſi, ils mettent leur drague à la mer, ſoit à l'avant, ſoit à l'arriere du bateau. Les dragues ſont fort petites. Elles ont un ſac où les *huîtres* ſont reçues. Ils halent enſuite à force de bras ſur le petit funin frappé ſur l'organeau de la drague, enſorte que le cablot ſe roidiſſant, leur donne lieu de tirer avec plus de force ſur leur drague. Ils continuent la même manœuvre de l'autre bord, en portant leur drague près d'une des ancres ; ils l'éloignent enſuite, & halent la drague, ſoit avant, ſoit arriere, car ils n'ont pas l'eſprit de pêcher, ſoit à la rame, ſoit à la voile, comme font les autres pêcheurs.

Péche des huîtres au rateau, comme elle ſe fait dans le fond de la baie de Vanne. Les pêcheurs ſe mettent deux dans un petit bateau. Ils ont chacun un rateau ſans ſac, tel que ceux qu'on emploie à la pêche des moules ſur les fonds qui ne découvrent pas, & ils entraînent les *huîtres* avec ce rateau.

Péche des huîtres à la drague, comme elle ſe fait dans le reſſort de l'amirauté de Marennes. Cette drague n'eſt armée que d'un ſeul couteau. On pêche depuis la fin de Septembre juſqu'à la fin d'Avril. Il faut donc publier la déclaration pour défendre la pêche en Mai, Juin, Juillet & Août, afin que les parcs ou foſſes d'*huîtres* que l'on fait vuider de bord & d'autre ſoient garnis.

Il ſe ramaſſe auſſi beaucoup d'*huîtres* à la baſſe eau de chaque marée, ſur-tout des vives eaux.

Les pêcheurs & les ſauniers qui ſont autour de cette baie font des foſſes vers le rivage, profondes d'environ dix-huit à vingt-quatre pouces ; ces foſſes, qu'ils appellent *étangs*, ſont contigus, & même font partie des parcs des ſalines. Les pêcheurs y jettent leurs *huîtres* pêle-mêle ſans aucune précaution ; elles y ſont couvertes de vaſe noire pendant le ſéjour qu'elles y font, s'engraiſſent & ſe verdiſſent, mais après y avoir demeuré environ une ou deux années au moins. L'eau ſallée qui monte toutes les marées dans la baie n'entre point dans ces foſſes que le pêcheur ne le juge à-propos. Les pluies d'eau douce avancent fort la préparation des *huîtres vertes*. Le tranſport ne s'en fait que depuis le commencement d'Octobre juſqu'à la fin de Mars ; mais elles ne ſont d'excellente qualité qu'au bout de deux à trois ans. *Voyez* toutes ces pêches d'*huîtres* dans nos Planches, où l'on a auſſi repréſenté les étangs ou parcs aux *huîtres vertes*. *Voyez auſſi l'article* SALINES.

HUITRE, (*Diete & Mat. méd.*) Les *huîtres* excitent le ſommeil ; elles donnent de l'appétit ; elles provoquent les ardeurs de Vénus ; elles pouſſent par les urines & lachent un peu le ventre ; elles nourriſſent peu. Leur uſage eſt eſtimé par quelques-uns ſalutaire aux ſcorbutiques & à ceux qui ſont attaqués de la goutte. Je ne conçois pas bien par quel endroit ils les croyent ſi convenables à ces ſortes de maladies. L'opinion commune eſt que l'*huître* ſe digere difficilement, & qu'elle cauſe des obſtructions quand on en fait un uſage fréquent ; cependant l'expérience n'eſt pas bien d'accord avec cette opinion, car on voit tous les jours des gens en manger ſoir & matin, & en aſſez grande quantité, ſans en être incommodés. On remarque même qu'elles paſſent aſſez vîte, & pluſieurs gens aſſurent qu'aucun aliment ne leur fortifie davantage l'eſtomac. Lémery, *traité des alimens*.

On peut ajoûter à ces éloges l'obſervation très-connue des excès qu'on voit pratiquer impunément dans l'uſage des *huîtres*. Il n'eſt pas rare de trouver des perſonnes qui avalent cent, & même cent cinquante *huîtres* à peine machées : ce qui ne ſert que de prélude à un dîner très-copieux, & qui leur réuſſit à merveille.

Mais d'un autre côté les *huîtres* ſont un de ces alimens pour qui pluſieurs perſonnes ont un dégoût invincible. Ce dégoût eſt naturel chez quelques-unes, mais il eſt dû chez quelques autres à une eſpece d'empreinte laiſſée dans leur eſtomac par une indigeſtion d'*huîtres* ; ainſi ſur ce point, comme ſur la plûpart des ſujets de diete, le bien ou le mal dépendent d'une certaine diſpoſition inconnue des organes de la digeſtion & de l'habitude.

Les écailles d'*huîtres* fourniſſent à la Pharmacie un alkali terreux, abſolument analogue à la mere des perles, au corail, aux yeux d'écreviſſe, aux coquilles d'œuf, & à celles d'eſcargot, *&c.* *Voyez* TERREUX, (*Mat. méd.*)

L'eſprit de nitre & l'eſprit de ſel diſſolvent une plus grande quantité de poudre de coquilles d'*huîtres*, que des autres alkalis de la même nature, ſçavoir des perles, des coraux & de la nacre de perles.

La facilité de leur diſſolution ſemble dépendre en partie de ce que la ſubſtance de la coquille d'*huître* eſt remplie d'un ſel ſalin, qui paroît manifeſtement ſur la langue ; ce ſel tient déja la coquille à demi-diſſoute, laquelle étant d'ailleurs fort tendre & fort friable, admet aiſément les pointes des acides pour en achever la diſſolution ; au lieu que la ſubſtance des perles & de la nacre de perle n'étant pas entremêlée d'un ſel ſalin, au contraire étant un corps ſec & très-dur, leur diſſolution eſt plus difficile.

Peut-être que la facilité de la diſſolution des coquilles d'*huîtres* eſt une des raiſons de ſes bons effets dans les eſtomacs gâtés par des acides, indépendamment de la quantité de ſel ſalin qu'elles contiennent, lequel ne paroît pas un ſimple ſel marin, mais un ſel qui a reçu un grand changement par l'animal; ce qui eſt confirmé par la forte odeur & par le goût pénétrant (outre le ſalin) de cette eau qui ſe trouve dans les interſtices des feuilles qui compoſent la coquille lorſqu'on la caſſe avant qu'elle ſoit fort ſeche.

On prépare les coquilles d'*huîtres* différemment; mais comme la préparation les peut altérer & gâter, particulierement lorſqu'on les calcine par le feu, M. Homberg a communiqué dans *les mém. de l'acad. des Scienc. ann. 1700*, la maniere dont il ſe ſervoit pour les préparer.

« Prenez, dit-il, cette partie de la coquille de » l'*huître* qui eſt creuſe, en jettant l'autre moitié » qui eſt plate; lavez-les bien des ordures extérieu- » res, & faites-les ſecher pendant quelques jours » au ſoleil; étant ſeches, pilez-les dans un mortier » de marbre, elles ſe mettront en bouillie; expo- » ſez-les de nouveau au ſoleil pour les ſécher; puis » achevez de les piler, & paſſez la poudre par un » tamis fin ».

Les coquilles d'*huîtres* entrent dans le remede de mademoiſelle Stephens pour la pierre.

Les Romains donnerent long-tems la préférence aux *huîtres* du lac Lucrin, qu'Horace appelle *Lucrina conchylia*; enſuite ils aimerent mieux celles de Brindes & de Tarente; & finalement ils ne purent plus ſouffrir que celles de l'océan Atlantique. Nous ſommes devenus auſſi délicats que les Romains; nous ne goûtons aujourd'hui que les *huîtres* vertes. *Voyez à l'article* PÊCHE DES HUITRES, comment on les verdit.

Mais le ſecret que les Romains avoient de conſerver les *huîtres* ne nous eſt pas parvenu. Apicius l'a gardé pour lui. Il vivoit ſous Trajan, & lui fit parvenir des *huîtres* très-fraîches au pays des Parthes. C'eſt ce même Apicius, ſelon quelques critiques, qui compoſa le fameux traité *de re culinaria*. Torinus trouva, dit-on, cet ouvrage dans l'iſle de Maguelone, près de Montpellier, & le fit imprimer à Baſle en 1541 in-4°. (*D. J.*)

HUITZIL-XOCHITL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre du Mexique, dont le tronc eſt droit & uni; ſon écorce eſt verdâtre & ſon bois fort blanc; ſes feuilles ſont aigues & dentelées; ſes fleurs ſont jaunâtres vers les bords. Cet arbre fournit une réſine qui a l'odeur de l'aneth.

* HUITZITZIL, ſ. m. (*Ornitholog.*) petit oiſeau du Mexique; il n'eſt pas plus gros qu'un papillon, a le bec long & les plumes belles & déliées; on en fait des tableaux. Il boit la roſée & ſuce les fleurs. Quand il eſt las, il fiche ſon bec dans le tronc des arbres, & y demeure attaché pendant ſix mois comme s'il étoit mort; mais les pluies revenant, & la terre s'embelliſſant de fleurs, le *huitzitzil* quitte l'arbre & vole dans la campagne.

HUIUS ou *HUJUSCE DIEI*, (*Mythолog.*) ſurnom donné par les Romains à la Fortune. Elle avoit un temple à Rome, qui lui fut élevé par Q. Catulus, pour s'acquitter d'un vœu qu'il avoit fait le jour où il vainquit les Cimbres conjointement avec Marius.

HULL, (*Géog.*) *Hullum*, ville forte & commerçante d'Angleterre en Yorkshire, avec un bon port & un arſenal, au confluent de la riviere de même nom avec celle de Humber. Edouart I^er^ en eſt le fondateur; elle eſt à 12 lieues S. E. d'Yorck. *Long.* ſuivant Street, 19. 40. 49. *lat.* 53, 50. (*D. J.*)

HULOT, ULOT, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt l'ouverture où l'on met le moulinet de la barre nommée *manivelle*. *Voyez Planche 4, Marine*, n°. 180.

HULOTS, ſ. m. pl. (*Marine.*) ce ſont les ouvertures qui ſont dans le panneau de la foſſe aux cables.

HULOTE, HULOT, GRIMAUD, MACHETTE, AVETTE, (*Hiſt. nat. Ornith.*) *Strix cinerea & forte ulula Aldrovandi.* Oiſeau de proie, qui ne ſort de ſa retraite que la nuit. Willughbi a donné la deſcription d'une *hulote* qui peſoit près de douze onces, & qui avoit deux piés huit pouces d'envergure, & environ treize pouces de longueur depuis l'extrémité du bec juſqu'au bout des doigts & de la queue. Il n'y avoit point de membrane ſur la baſe du bec de cet oiſeau & de ceux de ſon genre, comme il s'en trouve ſur la baſe du bec des oiſeaux de proie qui ſe montrent le jour. Les yeux de la *hulote* ſont très-grands, le bord des paupieres eſt noir. Cet oiſeau a très-peu de poids à proportion de ſon volume, dont la plus grande partie eſt en plume. Celles qui ſont diſpoſées en cercle autour des yeux & du bec ſont fortes & de couleur mêlée de blanc & de brun; le corps eſt panaché de cendre & de brun; il y a ſur la poitrine des taches oblongues & noires, & ſur les grandes plumes des aîles des taches tranſverſales noirâtres & rouſſâtres. Les piés ſont couverts de plume; la plante eſt jaune; le doigt extérieur peut s'étendre en arriere; le côté intérieur de l'ongle du doigt du milieu eſt tranchant. Willughbi *Ornit. Voyez* OISEAU.

HULST, (*Géog.*) petite, mais forte ville des Pays-Bas Hollandois, au Comté de Flandres, capitale d'un bailliage de même nom au quartier de Gand. Elle fut enfermée de murailles en 1426. Les confédérés la prirent en 1578, le duc de Parme en 1583, le prince Maurice en 1591, l'archiduc Albert en 1596, & Frédéric-Henri, prince d'Orange, la reprit aux Eſpagnols en 1615: depuis ce tems elle eſt reſtée aux Hollandois. Elle eſt à 6 lieues N. O. d'Anvers, 7 N. E. de Gand. *Longit.* 21. 35. *latit.* 51. 16.

C'eſt la patrie de Cornelius Janſénius, profeſſeur en Théologie à Louvain, & qui à ſon retour du Concile de Trente, fut récompenſé par le pape de l'évêché de Gand, où il mourut en 1576, âgé de 66 ans. Quoiqu'il ait publié pluſieurs ouvrages, il ne faut pas le confondre avec le fameux Corneille Janſénius, qui étoit évêque d'Ypres en 1635, mort de la peſte en 1638, & qui, depuis ſon décès, eſt devenu, ſans s'en douter, chef d'une ſecte que la ſeule perſécution peut étendre dans l'égliſe & dans l'état. (*D. J.*)

HUMAIN, adj. (*Gram.*) qui appartient à la nature de l'homme. *Voyez* NATUREL.

Le corps *humain* eſt l'objet de la Médecine. *Voyez* CORPS & MÉDECINE.

Epicure & ſes ſectateurs nient que les dieux ſe mêlent des choſes *humaines*. *Voyez* EPICURIENS.

On diſtingue la foi en divine & en *humaine*. *Voyez* FOI.

* HUMAINE ESPECE. (*Hiſt. nat.*) L'homme conſidéré comme un animal, offre trois ſortes de variétés; l'une eſt celle de la couleur; la ſeconde eſt celle de la grandeur & de la forme; la troiſieme eſt celle du naturel des différens peuples.

En paſſant d'un pole à l'autre, & en commençant par le nord, on trouve d'abord les Lapons Danois, Suédois, Moſcovites & indépendans, les Zembliens, les Borandiens, les Samoïedes, les Tartares ſeptentrionaux, & peut-être les Oſtiaques dans l'ancien continent, les Groenlandois & les Sauvages au nord des Eſquimaux. On croiroit que c'eſt une race d'hommes dégénérée, d'une petite ſtature & d'une figure biſarre. Ils ont tous le viſage large & plat, le nez camus & épaté, l'iris de l'œil jaune, brun & tirant ſur

ſur le noir, les paupieres retirées vers les temples, les joues très-élevées, la bouche grande, le bas du viſage étroit, les levres épaiſſes, la voix grêle, la tête groſſe, les cheveux noirs & liſſés, la peau baſanée & couleur d'olive foncée. Ils ſont petits, trapus & maigres : la plûpart n'ont que quatre piés de hauteur, les plus grands que quatre piés & demi. Les femmes ſont auſſi laides que les hommes ; leurs mamelles ſont très-conſidérables ; elles en ont le bout noir comme du charbon : des voyageurs diſent qu'elles n'ont de poil que ſur la tête, & qu'elles ne ſont pas ſujetes à l'évacuation périodique.

Tous ces peuples laids ſont groſſiers, ſuperſtitieux & ſtupides. Les Lapons Danois conſultent un gros chat noir. Les Suédois appellent le diable avec un tambour. Ils courent en patins ſur la neige avec tant de vîteſſe, qu'ils atteignent ſans peine les animaux les plus légers. Ils ont l'uſage de l'arc & de l'arbalête, & ils s'en ſervent très-adroitement. Ils chaſſent ; ils vivent de poiſſon ſec, de la chair de renne ou d'ours, & de pain fait de la farine d'os de poiſſon, broyée & mêlée avec l'écorce tendre du pin ou du bouleau ; ils boivent de l'huile de baleine & de l'eau. Ils n'ont preſqu'aucune idée de Dieu ni de religion. Ils offrent aux étrangers leurs femmes & leurs filles. Ils habitent ſous terre ; ils s'éclairent avec des lampes pendant leur nuit, qui eſt de pluſieurs mois. Les femmes ſont habillées de peau de renne en hiver, & de peaux d'oiſeaux en été. Dans cette derniere ſaiſon, ils ſe défendent de la piqueure des moucherons par une épaiſſe fumée qu'ils entretiennent autour d'eux. Ils ſont rarement malades. Leurs vieillards ſont robuſtes ; ſeulement la blancheur des neiges & la fumée leur affoibliſſent la vûe, & il y en a beaucoup qui ſont aveugles.

Les Tartares occupent un eſpace immenſe. Ils ont le haut du viſage large & ridé, le nez court & gros, les yeux petits & enfoncés, les joues fort élevées, le bas du viſage étroit, le menton long & avancé, la machoire ſupérieure enfoncée, les dents longues & ſéparées, les ſourcils gros & couvrant l'œil, les paupieres épaiſſes, la face plate, le teint baſané & olivâtre, les cheveux noirs, la ſtature médiocre, le corps fort & robuſte, la barbe rare & par bouquets, les cuiſſes groſſes, les jambes courtes. Ceux qu'on appelle *Calmouques* ſont d'un aſpect effroyable. Ils vivent de la chair du cheval, du chameau, & boivent le lait de jument fermenté avec de la farine de millet. Ils ne gardent de cheveux qu'un toupet, qu'ils laiſſent croître aſſez pour en faire une treſſe de chaque côté du viſage. Les femmes ſont auſſi laides que les hommes. Ils n'ont ni mœurs ni religion.

Le ſang Tartare s'eſt mêlé d'un côté avec les Chinois, & de l'autre avec les Ruſſes orientaux ; & ce mélange n'a pas tout-à-fait effacé les traits de la face primitive.

Il y a parmi les Ruſſes ou Moſcovites beaucoup de viſages Tartares, des corps quarrés, des cuiſſes groſſes & des jambes courtes.

Les Chinois ont les membres bien proportionnés, ſont gros & gras, ont le viſage large & rond, les yeux petits, les ſourcils grands, les paupieres élevées, le nez petit & écraſé, la barbe éparſe & par épis. Ceux qui habitent les provinces méridionales ſont bruns & d'un teint plus baſané que les autres. Les habitans du milieu de l'empire ſont blancs : au reſte, ces caracteres varient ; mais en général ces peuples ſont mols, pacifiques, indolens, ſuperſtitieux, ſoumis, eſclaves & cérémonieux.

Les Japonois ſont aſſez reſſemblans aux Chinois, quant à la figure ; mais altiers, aguerris, adroits, vigoureux, inconſtans & vains, capables de ſupporter la faim, la ſoif, le froid, le chaud & la fatigue ; ils ſont d'un caractere fort différent.

Les Chinois & les Japonois ſont dans l'uſage d'empêcher le pié de croître à leurs femmes par des moyens violens, enſorte qu'elles ne peuvent marcher.

Les habitans du pays froid, ſtérile & montueux d'Yeço, voiſins des Chinois & des Japonois, ſont groſſiers, brutaux, ſans mœurs & ſans arts, ont le corps court & gros, les cheveux longs & hériſſés, les cheveux noirs, le front plat, le teint jaune, le corps & même le viſage velus, & ſont pareſſeux & mal-propres.

Les Cochinchinois, dont la contrée eſt plus montueuſe & plus méridionale que la Chine, ſont plus baſanés & plus laids que les Chinois.

Les Tunquinois, dont le pays eſt meilleur, & qui vivent ſous un climat moins chaud, ſont mieux faits & moins laids que les Cochinchinois.

Les Siamois, les Péguans, les habitans d'Aracan, de Laos, *&c.* ſont aſſez reſſemblans aux Chinois ; ils ne different plus ou moins que par la couleur.

Le goût pour les grandes oreilles eſt commun à tous les peuples de l'orient, & les uns les ont longues naturellement, les autres les allongent par art.

Ces peuples ne different gueres des Chinois, & tiennent encore des Tartares les yeux petits, le viſage plat & la couleur olivâtre ; mais en deſcendant vers le midi, les traits commencent à changer & à ſe diverſifier.

Les habitans de la preſqu'iſle de Malaca & de l'iſle de Sumatra ſont noirs, petits, vifs, bien proportionnés, braves & fiers.

Ceux de Java, voiſins de Sumatra & de Malaca, tiennent des Chinois ; ils ont ſeulement la couleur rouge, mêlée de noir des malais. Il faut cependant en excepter les Chacrelas. Ceux-ci ſont blonds & blancs, ont les yeux foibles, ne peuvent ſupporter le grand jour, & ne voyent bien que la nuit.

On prétend que dans l'iſle de Mindoro & dans l'iſle Formoſe il y a des hommes à queue : ce fait eſt ſuſpect ; mais un autre fait qui ne l'eſt pas, c'eſt qu'il n'eſt permis aux femmes mariées d'avoir des enfans qu'à 35 ou 37 ans. Si elles deviennent groſſes plûtôt, les prêtreſſes les foulent aux piés & les font avorter.

Aux iſles Mariannes ou des Larrons, les hommes ſont très-grands, très-robuſtes & très-groſſiers ; ils ne vivent que de racines, de fruits & de poiſſon, & cependant ils parviennent à l'extrême vieilleſſe.

Au midi des iſles Mariannes, & à l'orient des Moluques, on trouve la terre des Papous & la nouvelle Guinée. Les Papous ſont noirs comme les Caffres, ont les cheveux crêpus, le viſage maigre & laid. Parmi ces Papous ſi noirs, il y a des hommes blonds & blancs.

Les Mogols & les autres peuples de la preſqu'iſle de l'Inde reſſemblent aux Européens pour la taille & les traits ; mais ils en different plus ou moins par la couleur. Les Mogols ſont olivâtres.

Les Bengalois ſont plus jaunes que les Mogols. Ils ſont beaux & bien faits. Leurs femmes paſſent pour les plus laſcives de l'Inde.

Les habitans de la côte de Coromandel ſont plus noirs que les Bengalois & moins civiliſés. Ceux de la côte de Malabar ſont encore plus noirs.

Les coûtumes de ces différens peuples de l'Inde ſont biſarres. Les Banianes ne mangent de rien de ce qui a vie. Ils craignent de tuer un inſecte. Les Naires de Calicut ſont au contraire tous chaſſeurs ; ils ne peuvent avoir qu'une femme, mais leurs femmes peuvent prendre autant de maris qu'il leur plaît. Il y a des hommes & des femmes parmi ces derniers qui ont les jambes monſtrueuſes.

Les habitans de Ceylan reſſemblent aſſez à ceux de la côte de Malabar.

Les Maldivois olivâtres ſont bien faits.

Les habitans de Cambaye ont le teint gris.

Les Perſans, voiſins des Mogols, en ſont peu différens. Il y a dans la Perſe beaucoup de belles femmes, mais elles y ſont amenées des autres contrées.

Les peuples de la Perſe, de la Turquie, de l'Arabie, de l'Egypte & de toute la Tartarie peuvent être regardés comme une même nation.

Les Arabes vivent miſérablement. Ils n'ont des peuples policés que la ſuperſtition. Les Egyptiens ſont grands, & leurs femmes petites.

Les peuples qui habitent entre le 20 & le 30 ou 35 degré de latitude Nord dans l'ancien continent, depuis l'empire du Mogol juſqu'en Barbarie, & même depuis le Gange juſqu'aux côtes occidentales de Maroc, ne ſont pas fort différens les uns des autres. Les hommes en général y ſont bruns & baſanés, aſſez beaux & bien faits. Si l'on examine ceux qui habitent ſous un climat plus tempéré, on trouvera que les hommes des provinces ſeptentrionales du Mogol & de la Perſe, les Arméniens, les Turcs, les Géorgiens, les Mingreliens, les Circaſſiens, les Grecs & tous les peuples de l'Europe ſont les plus blancs, les plus beaux & les mieux proportionnés de la terre; & que, quoiqu'il y ait fort loin de Cachemire en Eſpagne, & de la Circaſſie en France, il ne laiſſe pas d'y avoir une ſinguliere reſſemblance entre ces peuples ſi éloignés les uns des autres, mais ſitués à peu-près à une égale diſtance de l'équateur.

Les Cachemiriens ſont beaux; le ſang eſt encore plus beau en Géorgie qu'à Cachemire. Les femmes de Circaſſie ſont renommées pour leurs charmes, & c'eſt à juſte titre. Les Mingreliens ne le cedent en rien à ces peuples. Tous ces peuples ſont blancs.

Les habitans de la Judée reſſemblent aux autres Turcs; ils ſont ſeulement plus bruns que ceux de Conſtantinople. Il en eſt de même des Grecs; ceux de la partie ſeptentrionale ſont fort blancs; ceux des îles ou provinces méridionales ſont bruns. En général, les femmes greques ſont plus belles & plus vives que les femmes turques.

Les Grecs, les Napolitains, les Siciliens, les habitans de Corſe, de Sardaigne, & les Eſpagnols, ſitués à peu-près ſous un même parallele, ſont aſſez ſemblables pour le teint; mais plus baſanés que les François, les Anglois, les Allemands, les Polonois, les Moldaves, les Circaſſiens, & les autres habitans du Nord de l'Europe juſqu'en Laponie, où l'on trouve une autre eſpece d'hommes.

Les Eſpagnols ſont maigres & aſſez petits. Ils ont la taille fine, la tête belle, les traits réguliers, les yeux beaux, les dents aſſez bien rangées, mais le teint jaune & baſané.

Les hommes à cheveux noirs ou bruns commencent à être rares en Angleterre, en Flandre, en Hollande, & dans les provinces ſeptentrionales de l'Allemagne. On n'en trouve preſque point en Dannemarck, en Suede, en Pologne.

Les Goths ſont de haute taille; ils ont les cheveux liſſes, blonds, argentés, & l'iris de l'œil bleuâtre.

Les Finois ont le corps muſculeux & charnu, les cheveux blonds, jaunes & longs, & l'iris jaune-foncé.

Les Suédoiſes ſont fécondes, & les hommes y vivent long-tems.

L'homme eſt plus chaſte dans les pays froids que dans les climats méridionaux. On eſt moins amoureux en Suéde qu'en Eſpagne ou en Portugal, & cependant les Suédoiſes ſont plus d'enfans. On a appellé le Nord *officina gentium*.

Les Danois ſont grands & robuſtes, d'un teint vif & coloré. Les femmes danoiſes ſont blanches, aſſez bien faites, & fécondes.

Les Ingriens & les Carliens qui habitent les provinces ſeptentrionales de la Moſcovie, ſont vigoureux & robuſtes. Ils ont pour la plûpart des cheveux blonds, & reſſemblent aſſez aux Finois.

Il ſuit de ce qui précede, que la couleur dépend beaucoup du climat, ſans en dépendre entierement. Il y a différentes cauſes qui doivent influer ſur la couleur, & même ſur la forme des traits; telles ſont la nourriture & les mœurs.

Achevons de parcourir l'Afrique. Les peuples qui ſont au-delà du tropique, depuis la mer Rouge juſqu'à l'Océan, ſont des eſpeces de Maures, mais ſi baſanés qu'ils paroiſſent preſque tous noirs; ils ſont mêlés de beaucoup de mulâtres.

Les negres du Sénégal & de Nubie ſont très-noirs; excepté les Ethiopiens & les Abyſſins. Les Ethiopiens ſont olivâtres; ils ont la taille haute, les traits du viſage bien marqués, les yeux beaux & bien fendus, le nez bien fait, les levres petites & les dents blanches. Les Nubiens ont les levres groſſes & épaiſſes, le nez épaté, & le viſage fort noir.

Il y a ſur les frontieres des deſerts de l'Ethiopie un peuple appellé *Acridophages* ou *mangeurs de ſauterelles*. Ils vivent peu. Cette nourriture engendre dans leurs chairs des inſectes qui les dévorent. Après avoir vêcu d'inſectes, ils en ſont mangés.

En examinant les différens peuples qui compoſent les races noires, on y remarque autant de variétés que dans les races blanches; mêmes nuances du brun au noir que du blanc au brun.

Les habitans des îles Canaries ne ſont pas des negres, ils n'ont de commun avec eux que le nez applati. Ceux qui habitent le continent de l'Afrique à la hauteur de ces îles, ſont des Maures aſſez baſanés, mais appartenans à la race des blancs. Les habitans du Cap blanc ſont encore des Maures. Ces Maures s'étendent juſqu'à la riviere du Sénégal, qui les ſépare d'avec les negres. Les negres ſont au midi, & abſolument noirs.

Les Maures ſont petits, maigres & de mauvaiſe mine, avec de l'eſprit & de la fineſſe. Les Negres ſont grands, gros, bien faits, mais niais & ſans génie.

Il y a au nord & au midi du fleuve, des hommes qu'on appelle *Foules*, qui ſemblent faire la nuance entre les Maures & les Negres. Les Foules ne ſont pas tout-à-fait noirs comme les Negres, mais ils ſont bien plus bruns que les Maures.

Les îles du cap Verd ſont toutes peuplées de Mulatres, venus des premiers Portugais & des Negres qui s'y trouverent; on les appelle *Negres couleur de cuivre*.

Les premiers Negres qu'on trouve ſont ſur le bord méridional du Sénégal; on les nomme *Jaloſes*. Ils ſont tous fort noirs, bien proportionnés, d'une taille aſſez avantageuſe, & moins durs de viſage que les autres Negres. Ils ont les mêmes idées de la beauté que nous; il leur faut de grands yeux, une petite bouche, des levres fines & un nez bien fait, mais la couleur très-noire & fort luiſante. A cela près, leurs femmes ſont belles, mais elles donnent cependant la préférence aux blancs.

L'odeur de ces Negres du Sénégal eſt moins forte que celle des autres Negres. Ils ont les cheveux noirs, crépus, & comme de la laine friſée. C'eſt par les cheveux & la couleur qu'ils different principalement des autres hommes.

Si le nez eſt épaté, ſi les levres ſont groſſes par artifice en quelques contrées, il eſt certain que dans d'autres ces traits ſont donnés par la nature.

Les Négreſſes ſont fort fécondes. Les Negres de Gorée & du cap Verd ſont auſſi bien faits & très-

noirs. Ceux de Sierra-leona ne ſont pas tout-à-fait ſi noirs que ceux du Sénégal. Ceux de Guinée, quoique ſains, vivent peu. C'eſt une ſuite de la corruption des mœurs.

Les habitans de l'île de Saint-Thomas ſont des Negres ſemblables à ceux du continent voiſin. Ceux de la côte de Juda & d'Arada ſont moins noirs que ceux du Sénégal & de Guinée. Les Negres de Congo ſont noirs, mais plus ou moins. Ceux d'Angola ſentent ſi mauvais lorſqu'ils ſont échauffés, que l'air des endroits où ils ont paſſé en reſte infecté pendant plus d'un quart d'heure.

Quoiqu'en général les Negres aient peu d'eſprit, ils ne manquent pas de ſentiment. Ils ſont ſenſibles aux bons & aux mauvais traitemens. Nous les avons réduits, je ne dis pas à la condition d'eſclaves, mais à celles de bêtes de ſomme; & nous ſommes raiſonnables! & nous ſommes chrétiens!

On ne connoît guere les peuples qui habitent les côtes & l'intérieur des terres de l'Afrique depuis le cap Negre juſqu'au cap des Voltes. On ſait ſeulement que les hommes y ſont moins noirs, & qu'ils reſſemblent aux Hottentots dont ils ſont les voiſins.

Les Hottentots ne ſont pas des Negres, mais des Cafres, qui ſe noirciſſent avec des graiſſes & des couleurs. Cependant ils ont les cheveux laineux & friſés. On pourroit les regarder dans la race des noirs comme une eſpece qui tend à ſe rapprocher des blancs, ainſi que dans la race des blancs, les Maures comme une eſpece qui tend à ſe rapprocher des noirs.

Les femmes des Hottentots ſont petites. Elles ont une excroiſſance de chair ou de peau dure & large, qui commence au-deſſus de l'os pubis, & qui leur tombe juſqu'au milieu des cuiſſes comme un tablier. L'uſage eſt de ne laiſſer aux hommes qu'un teſticule.

Les Hottentots ont tous le nez épaté & les levres groſſes. On dit qu'une petite fille enlevée de chez ce peuple, & nourrie en Hollande, y devint blanche.

Les habitans de la terre de Natal ſont moins malpropres & moins laids que les Hottentots. Ils ont cependant les cheveux friſés & le nez plat.

Ceux de Sofola & du Monomotapa ſont encore mieux que ceux de Natal; & les peuples de Madagaſcar & de Mozambique, quoique noirs, ne ſont pas Negres.

Il paroît que les Negres proprement dits, ſont différens des Cafres, qui ſont des noirs d'une autre eſpece; mais ce qui acheve de réſulter de ces obſervations, c'eſt que la couleur eſt principalement un effet du climat, & que les traits dépendent des uſages.

L'origine des noirs a fait de tous les tems une grande queſtion. Les anciens les regardoient comme la derniere nuance des peuples baſanés. *Voyez l'article* NEGRES.

Nous allons conſidérer les différens peuples de l'Amérique, comme nous avons conſidéré ceux des autres parties du monde.

Au nord de l'Amérique on trouve des eſpeces de Lapons ſemblables à ceux d'Europe & aux Samoïedes d'Aſie. Ceux du détroit de Davis ſont petits, olivâtres, à jambes courtes & groſſes, & voiſins comme en Europe, d'une eſpece grande, bien faite, & blanche, avec un viſage fort régulier.

Les ſauvages de la baie d'Hudſon & du nord de la terre de Labrador, ne paroiſſent pas de la même race. Ils ſont laids, petits, mal faits, & ont le viſage preſque couvert de poil, comme les habitans du pays d'Yeço.

Les ſauvages de terre neuve reſſemblent aſſez à ceux du détroit de Davis.

Les ſauvages du Canada & de toute la profondeur des terres, juſqu'aux Aſſiniboils, ſont grands, forts, robuſtes & bien faits. Ils ont tous les cheveux & les yeux noirs, les dents blanches, le tein baſané, peu de barbe, & preſque point de poil en aucune partie du corps; rien de plus reſſemblant qu'eux aux Tartares orientaux: auſſi ſont-ils ſous la même latitude.

Les peuples de la Floride, du Miſſiſſipi, & des autres parties méridionales de l'Amérique ſeptentrionale, ſont plus baſanés que ceux du Canada, ſans cependant être bruns. Les Apalachites, voiſins de la Floride, ſont grands & bien proportionnés, ont les cheveux noirs & longs, & la couleur olivâtre.

Les naturels des îles Lucaies ſont moins baſanés que ceux de Saint-Domingue & de l'île de Cube.

Les Caraibes ont la taille belle, ſont beaux, forts, diſpos & ſains. Quelques uns ont le front & le nez applatis; mais c'eſt par un caprice d'altérer la figure *humaine*, aſſez général chez tous les ſauvages. Leurs dents ſont belles, leurs cheveux longs & liſſes, leurs dents bien rangées, & leur tein olivâtre. Ils aiment la liberté au point qu'ils ſe laiſſent mourir plutôt que de ſervir. Leurs femmes ſont petites, ont les yeux noirs, le viſage rond, les dents blanches & l'air gai, au contraire des hommes qui ſont triſtes & mélancoliques.

Les naturels du Mexique ſont bien faits, diſpos, bruns & olivâtres. Ils ont peu de poils, même aux ſourcils; cependant les cheveux longs & fort noirs.

Les habitans de l'iſthme de l'Amérique ſont de bonne taille & d'une jolie tournure; mais ils ont le tein baſané, ou de couleur de cuivre jaune ou d'orange, & les ſourcils noirs comme le jais. Parmi eux il y a des individus blancs, mais d'un blanc de lait. Ils ont la peau couverte d'un duvet blanc, les paupieres en forme de croiſſant dont les pointes tournent en bas; la vûe ſi foible, qu'ils ne ſortent & ne voient que la nuit. Voilà les analogues des Chacrelas de Java, & des Bédas de Ceylan. Ces blancs naiſſent de peres & de meres couleur de cuivre; ce qui feroit penſer que les Chacrelas & les Bédas viennent auſſi de peres & de meres baſanés, ſur-tout après les exemples qu'on a parmi les Negres, de blancs nés de peres & de meres noirs. Ce qu'il y a de bizarre, c'eſt que cette variété n'a lieu que du noir au blanc, & non du blanc au noir. Il n'arrive point chez les blancs qu'il naiſſe des individus noirs.

Les peuples des Indes orientales, de l'Afrique & de l'Amérique où l'on trouve ces hommes blancs, ſont tous ſous la même latitude. Autre ſingularité.

Le blanc paroît donc être la couleur primitive de la nature, que le climat, la nourriture & les mœurs alterent, & font paſſer par le jaune & le brun, & conduiſent au noir.

Les hommes d'un blond blanc ont les yeux foibles, & ſouvent l'oreille dure. On prétend que les chiens blancs, ſans aucune tache, ſont ſourds; & en effet il y en a des exemples.

Les Indiens du Pérou ſont de couleur de cuivre, comme ceux de l'iſthme, à moins qu'ils n'habitent des lieux élevés; alors ils ſont blancs. Ceux de la terre ferme, le long de la riviere des Amazones & le continent de la Guiane, ſont baſanés, rougeâtres, plus ou moins clairs, excepté les Arras, qui ſont preſque auſſi noirs que les Negres.

Les ſauvages du Bréſil ſont à peu-près de la taille des Européens, mais plus forts, plus robuſtes & plus diſpos. Ils ont peu de maladies, vivent long-tems, ont la tête groſſe, les épaules larges, les cheveux longs, & ſont baſanés.

Les habitans du Paragai ont la taille aſſez belle & aſſez élevée, le viſage un peu long & la couleur olivâtre. Ils ſont ſujets à une eſpece de lepre qui leur couvre tout le corps, ſans les incommoder beaucoup.

Les Indiens du Chili ſont d'un baſané de cuivre rouge, mais non mêlé de blanc & de noir, comme

les Mulatres qui viennent d'un blanc & d'une Négreſſe, ou d'une blanche & d'un Negre ; du reſte ce ſont des hommes vigoureux.

C'eſt à l'extrémité du Chili, vers les terres Magellaniques, qu'on place une race giganteſque appellée les *Paragons ;* on leur donne juſqu'à neuf à dix piés de hauteur. Mais la hauteur commune de l'homme étant de cinq piés, elle ne s'étend guere qu'à un pié au-deſſus ou au-deſſous.

De ce qui précede il ſuit que dans tout le nouveau continent que nous venons de parcourir, il n'y a qu'une ſeule & même race d'hommes, plus ou moins baſanés. Les Américains ſortent d'une même ſouche. Les Européens ſortent d'une même ſouche. Du nord au midi on apperçoit les mêmes variétés dans l'un & l'autre hémiſphere. Tout concourt donc à prouver que le genre *humain* n'eſt pas compoſé d'eſpeces eſſentiellement différentes. La différence des blancs aux bruns vient de la nourriture, des mœurs, des uſages, des climats ; celle des bruns aux noirs a la même cauſe. *Voyez l'article* NEGRES.

Il n'y a donc eu originairement qu'une ſeule race d'hommes, qui s'étant multipliée & répandue ſur la ſurface de la terre, a donné à la longue toutes les variétés dont nous venons de faire mention ; variétés qui diſparoîtroient à la longue, ſi l'on pouvoit ſuppoſer que les peuples ſe déplaçaſſent tout-à-coup, & que les uns ſe trouvaſſent ou néceſſairement ou volontairement aſſujettis aux mêmes cauſes qui ont agi ſur ceux dont ils croient occuper les contrées. *Voyez l'Hiſtoire naturelle de Mrs. de Buffon & d'Aubanton.*

HUMANISTE, ſ. m. (*Littérat.*) jeune homme qui ſuit le cours des études qu'on appelle *humanités.* Voyez *ce mot.*

HUMANITÉ, ſ. f. (*Morale.*) c'eſt un ſentiment de bienveillance pour tous les hommes, qui ne s'enflamme guere que dans une ame grande & ſenſible. Ce noble & ſublime enthouſiaſme ſe tourmente des peines des autres & du beſoin de les ſoulager ; il voudroit parcourir l'univers pour abolir l'eſclavage, la ſuperſtition, le vice, & le malheur.

Il nous cache les fautes de nos ſemblables, ou nous empêche de les ſentir ; mais il nous rend ſéveres pour les crimes. Il arrache des mains du ſcélérat l'arme qui ſeroit funeſte à l'homme de bien ; il ne nous porte pas à nous dégager des chaînes particulieres, il nous rend au contraire meilleurs amis, meilleurs citoyens, meilleurs époux ; il ſe plaît à s'épancher par la bienfaiſance ſur les êtres que la nature a placés près de nous. J'ai vû cette vertu, ſource de tant d'autres, dans beaucoup de têtes & dans fort peu de cœurs.

HUMANITÉ *de Jeſus-Chriſt* ſe dit, en *Théologie,* de la nature humaine que le Verbe a pris en s'incarnant pour la rédemption & le ſalut du genre humain.

Neſtorius ne pouvoit ſouffrir qu'on attribuât à la Divinité les infirmités & les baſſeſſes de l'*humanité,* ni à celle-ci les attributs de la Divinité : ce qui l'engagea à ſoûtenir qu'il n'y avoit en Jeſus-Chriſt qu'une nature. *Voyez* NESTORIANISME.

L'*humanité de Jeſus-Chriſt* conſiſtoit à avoir pris un corps & une ame ſemblables aux nôtres, avec les infirmités qui ſont les apanages & les ſuites de notre nature, excepté le péché, la concupiſcence, *&c.* (*G*)

HUMANITÉS, ſ. f. pl. (*Littérat.*) ſignifient les lettres humaines, c'eſt-à-dire l'étude de la Grammaire, du Grec & du Latin, de la Poéſie, de la Rhétorique & des anciens Poëtes, Orateurs, Hiſtoriens, en un mot tout ce qu'on a coutume d'enſeigner dans les colleges, depuis la ſixieme juſqu'à la Philoſophie excluſivement. On dit d'un jeune homme qui s'eſt diſtingué dans toutes ces claſſes, qu'il a fort bien fait ſes *humanités.* L'on tient que Calvin fit ſes *humanités* au college de la Marche à Paris.

On appelle particulierement *humanités,* la claſſe de ſeconde, *ſecunda Rhetorices ;* & Profeſſeurs d'*humanités, humanitatis Profeſſores,* ceux qui rempliſſent cette chaire. Les autres claſſes, telles que la troiſieme, la quatrieme, *&c.* s'occupent plus immédiatement de la Grammaire. On croit qu'on a nommé les Belles-Lettres *humanités,* parce que leur but eſt de répandre des graces dans l'eſprit, & de la douceur dans les mœurs, & par-là d'humaniſer ceux qui les cultivent. (*G*)

HUMANTIN, CENTRINE, (*Hiſt. nat. Ichthiol.*) poiſſon de mer qui eſt auſſi appellé *bernadet, renard,* & *porc,* parce qu'il ſe vautre dans la fange : il eſt du genre des chiens de mer. Il a le corps court, gros & épais, depuis la tête juſqu'à l'anus, en comparaiſon des autres chiens de mer ; ſon corps a trois faces, une en-deſſous & deux en-deſſus. Il y a ſur le dos deux nageoires qui ont chacune un aiguillon, la plus grande eſt placée près de la tête ; ce poiſſon a une petite nageoire au bout de la queue, & deux de chaque côté du corps, l'une près des ouies, & l'autre près de l'anus. La peau eſt rude & hériſſée de petits aiguillons, qui ſont plus forts ſur la tête & ſur le dos, que ſur les autres parties du corps. La tête eſt petite & applatie ; les yeux ſont grands. Il y a deux trous derriere les yeux, & deux au-devant. La bouche eſt grande ; les dents ſont larges & pointues, diſpoſées en trois rangs dans la mâchoire ſupérieure, & en un ſeul dans l'inférieure. Rondelet, *Hiſt. des poiſſons, liv. XIII. Voyez* POISSON.

HUMBER L', (*Géog.*) les François qui changent mal-à-propos l'ortographe des pays, des lieux & langues étrangeres, écrivent l'*Humbre,* grande riviere d'Angleterre dans la province d'Yorck, ou pour mieux parler, puiſqu'elle n'a point de ſource proprement dite, c'eſt un golfe, où ſe raſſemblent dans un même lit, l'Ouſe, la Trente, le Dun, le Darwent, *&c.* L'*Humber* eſt fort large, & porte toutes ſes eaux entre Spurn-head & Grimsby ; il peut avoir environ vingt-cinq milles de longueur de l'oueſt à l'eſt, ſans autre port remarquable que celui de Hull, qui eſt à ſon embouchure. (*D. J.*)

HUMBLE, adj. (*Gramm.*) modeſte, ſoumis, ſans fierté, ſans orgueil. J'ai lû ſur la table d'un théologien, humilité, pauvre vertu ; hypocriſie, vérité dont il ne ſeroit pas difficile de faire l'apologie. On s'humilie devant Dieu, par la comparaiſon de ſon infinie puiſſance & du néant des créatures. On s'humilie à ſes propres yeux, en détournant la vue du peu de qualités qu'on poſſede, & de la multitude des défauts dont elles ſont entourées & qui les étouffent. On s'humilie devant les autres, en avouant leur ſupériorité, ou en acceptant les fonctions qu'ils dédaignent. *Humble* ſe prend pour bas. On dit les ſuperbes palais des rois ne ſe ſoutiennent que par le travail de celui qui habite une *humble* cabane. C'eſt à force de ſurcharger le malheureux de travail, & de diminuer ſa nourriture, que les grands ſe font une ſplendeur paſſagere.

HUMBLE *en Anatomie,* nom de l'un des quatre muſcles droits de l'œil, appellé auſſi *abaiſſeur. Voyez* ŒIL & DROIT.

HUMECTANT REMEDE, (*Médec.*) les *remedes humectans* ſont ceux qui ont l'eau pour baſe, à laquelle on joint les ingrédiens propres à lui procurer quelque viſcoſité, & à l'empêcher de s'écouler trop promptement hors du corps ; telles ſont les herbes émollientes, les ſubſtances farineuſes, légumineuſes ou ſavonneuſes, réunies avec l'eau.

En effet, ce qu'on appelle *humecter* en Medecine, c'eſt remplir le corps humain de plus de liquide qu'il

n'en a, & le diſpoſer en même tems, de façon qu'il en retienne plus qu'il n'avoit coutume de faire auparavant; l'eau qu'on boit, & qui ne ſéjourne point dans le corps, le lave, ou le relâche, ſi elle eſt chaude, ſans l'*humecter*; mais ſi l'on fait bouillir dans l'eau des choſes farineuſes, elle amollit, elle *humecte*, & fait que les ſolides réſiſtent moins au liquide qui y afflue.

Il faut pourtant convenir que, par rapport aux fluides, la difficulté de l'*humectation* eſt plus grande qu'à l'égard des ſolides; car le ſang humain par l'action forte des vaiſſeaux ſur les fluides, acquiert aſſez vîte un épaiſſiſſement inflammatoire, & ne ſe mêle plus alors ſi facilement avec l'eau qui eſt introduite dans le corps.

L'on obſerve dans les maladies aiguës, que l'abondance d'eau que le malade boit, s'écoule auſſitôt par les urines & par les ſueurs, ſans que les urines ſoient moins rouges & que les ſymptomes diminuent, parce que l'eau qui circule avec le ſang dans les vaiſſeaux, s'en ſépare promptement par tous les canaux excrétoires & ſécrétoires: dans ce cas il faut diminuer l'inflammation par les remedes généraux, en même tems qu'on compoſera des boiſſons *humectantes*, par le ſecours des ſavons les plus doux, pour que ce mélange ſe faſſe plus aiſément avec le ſang, & ſoit plus durable.

Les herbes potageres émollientes & aceſcentes, le ſuc des fruits d'été, le miel, le ſucre, ſont autant de ſavonneux qui conviennent ici, parce qu'ils diviſent le ſang trop porté à la concrétion; ils conviennent encore, ſi le ſang ſans diſpoſition inflammatoire, ſe trouve ténace & viſqueux.

Enfin les Grecs faiſoient un cas particulier du petit lait pour *humecter* & pour adoucir; ils uſoient auſſi beaucoup dans ce deſſein, de décoctions d'écreviſſes de riviere: du tems d'Hippocrate elles étoient déja regardées comme très-propres à la cure du maraſme, cauſé par le deſſéchement. On peut avec facilité donner un goût agréable à toutes les boiſſons, infuſions & décoctions *humectantes*, lorſqu'elles rebutent par leur fadeur. (*D. J.*)

HUMECTATION, ſ. f. HUMECTER, v. act. (*Art. méch.*) c'eſt arroſer de quelque liqueur une choſe ſeche. La pluie *humecte* la terre; le peintre *humecte* ſon pinceau, *&c.*

HUMER, v. act. (*Phyſiol.*) façon de boire en inſpirant enſemble de l'eau & de l'air, de ſorte que l'air prend la route de la trachée artere, pendant que l'eau reſte dans la bouche.

Pour *humer*, on forme ordinairement une ouverture aux levres plus grande que pour pomper; on éloigne les levres des mâchoires; on leve le bout de la langue du côté du palais; on releve les valvules du goſier, pour que l'air puiſſe paſſer; & enfin, en dilatant la poitrine, on inſpire, afin que l'air extérieur preſſe le liquide, & l'oblige d'entrer dans la bouche avec lui. *Voyez le mot* BOIRE, où vous trouverez, d'après M. Petit, une explication complette de la maniere dont ſe fait l'action d'*humer*. (*D. J.*)

HUMERAL, adj. *en Anatomie*, nom d'une petite artere qui naît de l'artere axillaire, & qui après avoir tourné autour de l'articulation de la tête de l'humérus, ſe diſtribue principalement au muſcle deltoïde *Voyez* AXILLAIRE, HUMERUS, *&c.*

HUMERUS, *terme d'Anatomie*, c'eſt le plus élevé des os du bras. Il s'étend depuis l'omoplate juſqu'au coude. *Voyez nos Planches d'Anatomie. Voyez auſſi* BRAS, OMOPLATE, *&c.*

L'*humerus* eſt un gros os long, rond & creux dans toute ſa longueur, d'une ſubſtance dure & compacte, & rempli de moëlle.

A ſon extrémité ſupérieure eſt une groſſe tête ronde, couverte d'un cartillage fort liſſe, articulée avec la cavité clinoïde de l'omoplate par exarthroſe. Elle eſt un peu inclinée en-dedans; on remarque au-deſſous un petit col, & à ſa partie antérieure deux tubéroſités; une grande externe ſur laquelle on voit trois facettes en empreintes muſculaires, une petite interne; entre ces deux tubéroſités une ſinuoſité pour le paſſage de la longue tête du biceps, & immédiatement au-deſſous de ces tubéroſités, des lignes ſaillantes qui bordent la ſinuoſité; celle de la groſſe tubéroſité aboutit à deux inégalités de la partie moyenne & antérieure de cet os; celle de la petite tubéroſité va aboutir au condyle interne. Comme cette tête eſt beaucoup plus grande que la cavité qui la reçoit, la partie reſtante eſt fortement embraſſée par un ligament dont un des bords eſt attaché à la levre de la cavité cartilagineuſe de l'omoplate, & l'autre tient à la partie inférieure de la tête de cet os, ce qui les unit fortement enſemble, ſans empêcher pour cela que ſon mouvement ne ſoit le plus libre de toutes les articulations du corps; ce qui le rend ſujet aux diſlocations. *Voyez* OMOPLATE.

A l'extrémité inférieure de l'*humerus* ſont deux apophyſes couvertes chacune d'un cartillage. L'extérieur & la plus petite reçoit l'extrémité du rayon, & l'interne la tête de l'os du coude. *Voyez* RAYON & CUBITUS.

A côté de chaque apophyſe eſt une petite éminence où s'attachent les ligamens & les muſcles qui font mouvoir le poignet & les doigts; la plus ſaillante eſt nommée *condyle interne*, l'autre *condyle externe*. *Voyez* CARPE, MAIN & CONDYLE.

On découvre auſſi dans cet os trois ſinus, l'un ſur la ſurface antérieure de la grande apophyſe, qui reçoit l'apophyſe coronoïde du *cubitus*; l'autre ſur la partie poſtérieure qui reçoit l'olécrane, & le troiſieme, qui eſt de figure ſémi-lunaire, & ſitué entre les deux apophyſes, correſpond à l'éminence que l'on remarque au milieu de la ſinuoſité du *cubitus*. *Voyez* CUBITUS.

HUMEUR, ſ. f. (*Econ. anim. Med.*) le corps humain eſt compoſé de deux ſortes de parties, dont les unes ſont celles qui contiennent, & les autres celles qui ſont contenues: les unes ſont eſſentiellement ſolides, ou abſolument, ou reſpectivement; les autres ſont pour la plûpart fluides, ou ſuſceptibles de fluidité. *Voyez à l'article* FIBRE, la digreſſion ſur les ſolides & ſur les fluides en général, conſidérés dans le ſens des Phyſiologiſtes. Les ſolides ſont ſous la forme de canaux, de conduits, de vaſes ou réſervoirs, & conſtituent ce qu'on entend par *vaiſſeaux* dans la ſtructure des animaux. Les fluides ſont ce qu'on appelle communément *humeurs*, en terme vulgairement uſité & aſſez reçû parmi les Medecins, qui répond à ce que les Grecs entendoient par leur τα ἐνιχόμενα.

Ainſi tous les fluides, de quelque eſpece qu'ils ſoient, ont des qualités propres au corps animal, c'eſt-à-dire qu'étant le produit des alimens & de la boiſſon, ils ont éprouvé de tels changemens, qu'ils forment un compoſé d'une nature qui non-ſeulement n'exiſte nulle part hors le corps humain, mais encore eſt particuliere à chaque individu; en ſorte que le ſang, la bile de Pierre, ne ſont pas abſolument compoſés de parties combinées de la même maniere que le ſang, la bile de Paul: d'où il ſuit que chaque homme a ſon idioſyncraſie, ſa conſtitution particuliere, ſoit que ces fluides, ſous forme de colonne continue, coulent dans les vaiſſeaux, & ſe diſtribuent ſans interruption en rameaux proportionnés à leur capacité, ſoit qu'ils ſoient contenus dans des cellules qui ont de la communication entre elles, de maniere à pouvoir paſſer des unes dans les autres, ou qu'ils coulent dans des réſervoirs particuliers, pour être retenus & renfermés pendant quelque tems dans leur cavité, juſqu'à ce qu'ils prennent un

autre cours, ou pour circuler de nouveau, ou pour être portés hors du corps ; enfin ces différens fluides considérés tous ensemble, forment ce qu'on entend par la masse des *humeurs*.

Elles ont tout cela de commun, de n'être sensibles ordinairement que par leur masse, dont les parties intégrantes ne tombent pas naturellement sous les sens ; d'être composées d'un véhicule aqueux plus ou moins abondant, & de molécules de différent volume, mais qui sont figurées de maniere qu'elles ne se touchent que par des surfaces très-peu étendues, ensorte qu'elles ont très-peu de force de cohésion entre elles, & que la seule action de la vie dans les parties contenantes, suffit pour les tenir séparées les unes des autres, ou au moins leur laisser si peu de consistence, qu'elles en acquierent une véritable fluidité, quoiqu'accidentelle seulement dans la plûpart, qui empêche qu'elles ne forment des concrétions tant qu'elles sont rassemblées : d'où il suit cependant qu'elles ne tiennent cette fluidité que de l'action des parties contenantes, puisque toutes les *humeurs*, excepté celles qui abondent en véhicule, perdent cette qualité, dès que cette action cesse d'être suffisante pour cet effet, ou qu'elles n'y sont plus exposées. *Voyez* FLUIDITÉ, (*Econ. anim.*)

Les *humeurs*, telles qu'on vient d'en donner l'idée, ne sont donc pas d'une nature homogene dans leur composition : soit que l'on cherche à la connoître par le raisonnement méchanique, soit qu'on tâche de la découvrir en les observant par le moyen du microscope, on trouve qu'elles sont formées de deux sortes de parties en général, dont les unes sont fluides de leur nature, c'est-à-dire par les causes communes de leur liquidité. *Voyez* LIQUIDITÉ. Les autres sont visqueuses & disposées à perdre la fluidité qu'elles ne tiennent, comme il a été dit, que du mouvement, de l'agitation dans laquelle les met l'action des solides qui les contiennent ; d'où il suit qu'on ne doit pas les regarder comme des liquides proprement dits, mais seulement comme des fluides par accident : ainsi on conçoit, & on peut même l'observer, que plus elles ont de fluidité, plus on y voit en grand nombre de petites spheres ou globules de différent genre ; mais tout étant égal, de plus petits volumes plus ou moins polis, qui entrent dans leur composition, & que plus elles ont de consistence, plus les globules s'éloignent de la figure sphérique, & plus il s'y trouve de parties fibreuses mucilagineuses, mélées avec ces globules, lesquelles sont susceptibles de s'unir entre elles par un plus grand nombre de points qu'on ne l'observe par rapport à ceux-ci.

Ensorte que la fluidité des *humeurs* doit être dans les unes relativement aux autres, en raison du plus ou du moins d'étendue dans les contacts des parties qui les composent ; ainsi elle est différente à proportion qu'elles sont formées de parties hétérogenes plus ou moins fluides par elles-mêmes ; puisqu'on y observe en effet des parties bien différentes entre elles, aërienes, aqueuses, huileuses, mucilagineuses, salines, terreuses, qui différemment combinées, constituent conjointement, ou quelques-unes d'elles, la diversité des fluides du corps humain, en tant qu'elles ont un véhicule plus ou moins abondant, qui renferme des molécules de différente grosseur & de différente gravité specifique, figurées de maniere à être plus ou moins susceptibles de cohésion, par conséquent de différente consistence.

Comme il résulte donc qu'il y a un grand nombre d'especes de fluides ou d'*humeurs* dans le corps humain, à proportion des différentes combinaisons de leurs différentes parties, les Medecins tant anciens que modernes, les ont distinguées en plusieurs classes pour établir plus d'ordre dans la théorie de leur art, en tant qu'elle a pour objet de considérer leur origine, leur élaboration, leurs qualités, & les usages auxquels la nature les a destinées, soit par rapport à l'état de santé, soit par rapport à celui de maladie.

La distinction entre les *humeurs* étoit déja connue dès le tems d'Hippocrate : après avoir établi trois principes particuliers du corps humain, savoir le solide, l'humide & les esprits, c'est-à-dire ce qui contient, ce qui est contenu, & ce qui donne le mouvement à l'un & à l'autre, il donne à entendre que par ce qui est contenu, il a en vue quatre sortes d'*humeurs*, ou de matieres fluides qui se trouvent dans le corps, qui sont le sang, la pituite ou le flegme, la bile jaune & l'humeur mélancholique, ou la bile noire ; il attribuoit ensuite à ces quatre sortes d'*humeurs* quatre qualités principales ; il prétendoit que le sang est chaud & humide, la pituite froide & humide, la bile chaude & seche, & la mélancholie froide & seche : il pensoit ensuite que la combinaison de ces différentes qualités en formoit d'autres, telles que l'amer, le doux, le salé, l'âcre, l'insipide, & une infinité d'autres matieres qui ont diverses qualités, selon qu'elles sont abondantes ou qu'elles sont fortes ; ces différentes qualités selon lui, ne s'apperçoivent point, & ne font de mal à qui que ce soit, tant que les *humeurs* sont mélées également, & que par ce mélange elles se temperent l'une l'autre ; mais s'il arrive que les *humeurs* se séparent, qu'elles prédominent entre elles, & qu'elles demeurent à part, alors leurs qualités deviennent sensibles & incommodes en même tems.

C'est de là que s'est formé le système des tempéramens & des intempéries qui correspondent à ces différentes *humeurs* & à leurs qualités dominantes, système qui nous a été pleinement développé dans les ouvrages de Galien, attendu qu'il avoit des *humeurs* la même idée qui vient d'être tracée d'après la doctrine d'Hippocrate. *Voyez* QUALITÉ, GALÉNISME, TEMPÉRAMENT, INTEMPÉRIE.

Ce qui vient d'être dit de la maniere de penser des anciens sur la nature des *humeurs*, suffit pour faire juger que la distinction qu'ils en faisoient en conséquence, ne pouvant être que systématique, il n'est point utile d'entrer ici dans un plus grand détail à cet égard. On se bornera donc à exposer celle qui présente les idées les plus précises que l'on puisse se faire sur ce sujet, qui d'ailleurs étant susceptible d'être traité d'une maniere fort arbitraire, ne peut jamais être d'une grande importance, parce que la connoissance qu'on acquiert par là, sert très-peu à celle qu'il est nécessaire d'avoir de chaque *humeur* en particulier.

La division des *humeurs* qui paroît la plus naturelle, est donc celle qui est tirée de la différence de leur destination ; ainsi on peut d'abord les considérer, en tant qu'elles servent à la conservation de l'individu & à la propagation de l'espece ; les unes sont formées & continuellement renouvellées depuis l'instant de la conception jusqu'à la mort, comme le sang & toutes les *humeurs* qui en dérivent, pour servir à la préparation du suc nourricier, & celles qui le forment ; les autres ne sont produites que lorsqu'elles sont nécessaires dans l'âge où elles peuvent être employées utilement, comme la liqueur séminale & le lait.

Les *humeurs* de la premiere classe sont de trois especes différentes. On les distingue en *alibiles* ou *nourricieres*, en *recrémentitielles* & *excrémentitielles* : les nourricieres sont celles qui sont susceptibles d'être changées en la propre substance de l'individu ; telle est la lymphe, lorsqu'elle a acquis son dernier dégré d'élaboration nécessaire. Les *humeurs* recrémentitielles sont séparées du sang, pour servir à quelque fonction directement ou indirectement utile à la conservation de l'individu, & sont ensuite re-

portées dans la masse des *humeurs*, d'où elles peuvent encore être tirées utilement jusqu'à ce qu'elles dégénerent de leurs bonnes qualités par les effets de la chaleur animale : telles sont celles qui forment les sucs digestifs. Les *humeurs* excrémentielles sont celles qui étant fournies à la masse du sang, ou ne sont pas susceptibles d'acquérir des qualités qui les rendent utiles à l'économie animale, ou qui ayant eu ces bonnes qualités, les ont ensuite perdues par leur disposition naturelle ou acquise, à dégénérer, à devenir nuisibles, si elles étoient plus longtems retenues dans le corps animal ; ensorte qu'il est nécessaire à la conservation de l'état sain, qu'elles en soient totalement séparées par une excrétion convenable ; telles sont l'urine, la matiere de la transpiration.

Les *humeurs* de la seconde classe sont recrémentielles de leur nature, quoiqu'elles soient destinées à être portées hors de l'individu dans lequel elles ont été préparées ; mais elles n'en sont pas expulsées ou tirées à titre d'excrément, & seulement pour servir à des fonctions utiles & nécessaires dans d'autres individus ; ainsi la semence virile sert à féconder la femme, & le lait à nourrir les enfans, qui sont une suite de cette fécondation.

Voilà tout ce qu'on peut dire pour donner une idée générale des *humeurs*, qu'il est plus intéressant de connoître chacune en particulier, relativement à leur composition, leurs qualités & leur destination spéciale, sur-tout à l'égard du sang, qui est comme l'assemblage des matériaux dont sont formées toutes les autres *humeurs :* ainsi *voyez* SANG, LYMPHE, SÉROSITÉ, MUCOSITÉ, BILE, *&c.*

Il reste à dire quelque chose en général des vices des *humeurs ;* elles deviennent morbifiques lorsqu'elles dégénerent tellement de l'état naturel, qu'elles procurent du désordre dans les fonctions.

Les mauvaises qualités que sont susceptibles de contracter les *humeurs* dans leur composition & dans leur consistence, sont les vices simples que l'on peut y concevoir indépendamment de ceux des parties qui les contiennent. Ainsi on peut se représenter avec les Pathologistes, la dégénération des *humeurs*, en tant qu'elles pechent par acrimonie muriatique ou aromatique, par acescence ou par alkalescence. *Voyez* ACRIMONIE, ACIDE, ALKALI. Ou en tant qu'elles n'ont pas une consistence convenable, proportionnée à l'âge, au tempérament, aux forces de l'individu, parce qu'elles pechent à cet égard par excès ou par défaut ; ce qui consiste dans l'épaississement ou la dissolution. *Voyez* SANG *& ses vices*, EPAISSISSEMENT, DISSOLUTION.

La dépravation générale des *humeurs* est connue assez communément sous le nom de *cacochymie. Voyez* CACOCHYMIE. Et pour un plus grand détail sur les vices dominans dans la masse des *humeurs*, consultez les *œuvres medicales* de Boerhaave, leurs *commentaires*, & le *traité des fievres continues* de M. Quesnay.

HUMEURS ANIMALES, (*Chimie.*) *Voyez* SUBSTANCES ANIMALES.)

* HUMEUR, (*Morale.*) On donne ce nom aux différens états de l'ame, qui paroissent plus l'effet du tempérament, que de la raison & de la situation.

On dit des hommes qu'ils agissent par *humeur*, quand les motifs de leurs actions ne naissent pas de la nature des choses : on donne le nom d'*humeur* à un chagrin momentané, dont la cause morale est inconnue. Quand les nerfs & le physique ne s'en mêlent pas, ce chagrin a sa source dans un amour-propre, délicat, trop humilié du mauvais succès d'une prétention déçue ou du sentiment d'une faute commise. L'*humeur* est quelquefois le chagrin de l'ennui. Courir chez un malheureux pour le soulager ou pour le consoler, se livrer à une occupation utile, faire une action qui doive plaire à l'ami qu'on estime, s'avouer à soi-même la faute qu'on a faite ; voilà les meilleurs remedes qu'on ait trouvé jusqu'à présent contre l'*humeur.*

HUMEUR, *bonne*, (*Morale.*) La *bonne-humeur* est une espece d'épanouissement de l'ame contente, produit par le bon état du corps & de l'esprit.

Cette heureuse disposition, dirai-je, ce beau don de la nature, a quelque chose de plus calme que la joie ; c'est une sorte de gaieté plus douce, plus égale, plus uniforme, & plus constante ; celui qui la possede, est le même intérieurement, soit qu'il se trouve tout seul ou en compagnie ; il goûte, il savoure les biens que le hazard lui présente, & ne s'abat point sous le poids du chagrin dans les malheurs qu'il éprouve.

Si nous considérons cet homme avec les autres, *sa bonne-humeur* passe dans l'ame de ceux qui l'approchent ; sa présence inspire un plaisir secret à tous ceux qui en jouissent, sans même qu'ils s'en doutent, ou qu'ils en devinent la cause. Ils se portent machinalement à prendre du goût ou de l'amitié, pour celui dont ils reçoivent de si bénignes influences.

Quand j'envisage physiquement la *bonne-humeur*, je trouve qu'elle contribue beaucoup à la santé, chez les vieillards, qui ont peu d'infirmités ; j'en ai vû plusieurs qui conservoient toujours ce caractere de *bonne-humeur*, qu'ils avoient montré dans leur belle saison ; j'ai vû même, assez souvent, régner la *bonne-humeur* dans des personnes dont la santé étoit fort délicate, parce que ces personnes jouissoient du calme de l'esprit, & de la sérénité de l'ame. Il n'y a guere que deux choses qui puissent détruire la *bonne humeur*, le sentiment du crime, & les douleurs violentes ; mais encore si l'ame d'une personne douée naturellement de *bonne-humeur*, éprouve de l'angoisse dans les maux corporels, cette angoisse finit avec le mal, & la *bonne-humeur* reprend bientôt ses droits.

Je voudrois, s'il étoit possible, munir les mortels contre les malignes influences de leur tempérament, les engager à écarter les réfléxions sinistres qui les rongent, & à peser sur celles qui peuvent leur donner du contentement. Il y en a plusieurs, prises de la morale & de la raison, très-propres à produire dans notre ame cette gaieté douce, cette *bonne-humeur*, qui nous rend agréables à nous-mêmes, aux autres, & à l'auteur de la nature ; jamais la Providence n'a eu dessein que le cœur de l'homme s'enveloppât dans la tristesse, les craintes, les agitations, & les soucis pleins d'amertûmes. L'univers est un théatre dont nous devons tirer des ressources de plaisirs & d'amusemens, tandis que le philosophe y trouve encore mille objets dignes de son admiration. (*D. J.*)

HUMEUR, *terme de Mégissier* : faire prendre de l'*humeur* aux peaux, est un terme qui signifie tirer de la riviere les peaux de mouton qu'on veut passer en mégie, les mettre dans une cuve seche, & les y laisser s'humecter, afin de les préparer à recevoir une façon qui se nomme *ouvrir les peaux. Voyez* MÉGIE.

HUMIDE, adj. (*Phyſ.*) *Voyez* HUMIDITÉ. Les anciens philosophes regardoient l'eau comme le premier humide, *primum humidum*, & comme la cause ou le principe de l'humidité des autres corps, qui sont plus ou moins *humides*, selon qu'ils tiennent plus ou moins de cet élément. *Voyez* EAU *&* ELÉMENT. *Chambers.*

HUMIDE, (*Médecine.*) l'une des quatre qualités premieres par lesquelles les Galénistes distinguoient

les tempéramens & les vertus médicinales des alimens & des remedes. *Voyez* QUALITÉS, *Médecine.*

HUMIDE, VOIE, (*Chimie.*) *procéder à la diſſolution d'un ſujet chimique par la voie humide ;* c'eſt ainſi qu'on s'exprime pour déſigner une diſſolution, à laquelle on emploie un menſtrue ſalin diſſous dans de l'eau, lorſque la même diſſolution ſe peut exécuter, & eſt uſitée dans l'art, par l'application du même menſtrue, ſous forme ſeche ou concrete ; ce dernier moyen eſt connu ſous le nom de *voie ſeche :* (*Voyez* SECHE, *voie.*) c'eſt ainſi qu'on dit préparer le kermès minéral, ou le foie de ſoufre, par la *voie humide*, ou par la voie ſeche, ſelon qu'on y emploie l'alkali fixe diſſous dans de l'eau, ou l'alkali fixe concret, *&c. &c. Voyez* SOUFRE, KERMÈS MINÉRAL, & MENSTRUE. (*b*)

HUMIDE RADICAL, (*Med.*) c'eſt un terme fort employé, par les anciens, pour déſigner la matiere balſamique, onctueuſe, qui, ſelon eux, donne la fléxibilité, la ſoupleſſe, à toutes les parties ſolides des corps animés, & ſert à alimenter le feu de la vie, la chaleur naturelle qui y ſubſiſte avec elle, & à empêcher le deſſéchement des fibres, par l'effet de cet agent phyſique, qui tend à diſſiper, à conſumer entierement cette matiere & ce qui la contient, lorſqu'il vient à trop dominer, comme dans les fiévres ardentes, dans l'éthiſie, & qu'elle ne lui ſuffit pas pour ſon entretien. *Voyez* CHALEUR ANIMALE, RADICAL.

HUMIDITÉ, ſ. f. qualité de ce qui eſt humide, qui rend humide les corps auxquels il s'attache. *Voyez* QUALITÉ.

Ariſtote définit l'*humidité* une qualité paſſive, qui fait qu'un corps ne peut être retenu dans ſes bornes, encore qu'il le ſoit aiſément dans celles d'un autre, ce qui revient au même que la définition qu'il donne de la fluidité, *voyez* FLUIDITÉ ; cependant on peut dire dans un ſens, & on le verra par la ſuite de cet article, que *fluide* & *humide* ne ſont pas ſynonimes. Le mercure, par exemple, eſt certainement fluide, & cependant n'eſt pas humide, par rapport aux corps auxquels il ne s'attache pas.

Les Péripatéticiens définiſſent l'*humidité* une qualité par laquelle un corps devient propre à en humecter d'autres, & en les humectant à les amollir, & les rendre propres à recevoir telle figure ou impreſſion qu'on veut.

Les modernes conſiderent l'*humidité* comme une eſpece particuliere de fluidité, & la définiſſent en diſant que c'eſt la propriété d'un corps fluide, qui, étant appliqué à un corps ſolide, s'y attache, & communique ſa qualité aux autres corps.

L'*humidité* priſe en ce ſens appartient au corps fluide ; on pourroit prendre l'*humidité* dans un autre ſens, en tant qu'elle appartient au corps ſolide auquel le fluide s'attache : c'eſt dans ce ſens qu'on dit qu'une place couverte de brouillard eſt humide, qu'une piéce de bois eſt humide.

Il eſt certain que l'*humidité* n'eſt qu'une eſpece de mode relatif, car plus les parties conſtituantes d'un fluide, comparées avec les pores & les particules des autres corps, ſont diſpoſées à pénétrer dans ces pores, ou à s'attacher à ces particules, plus ce fluide eſt humide : au contraire, ce fluide eſt d'autant moins humide, qu'il y a entre les particules de ces ſortes de corps plus d'oppoſition à s'unir.

Le vif-argent, par exemple, n'eſt point humide par rapport à nos mains, & aux étoffes ; mais il doit paſſer pour humide par rapport à l'or, à l'étain, ou au plomb, à la ſurface deſquels il s'attache ; & de même l'eau, toute humide qu'elle eſt, par rapport à un grand nombre de corps, n'eſt pourtant pas humide par rapport à quelques corps qu'elle ne mouille pas ; car elle coule en globules, ou gouttes rondes, ſur certaines feuilles de plantes, & ne mouille point les plumes des canards, des cignes, & des autres oiſeaux aquatiques.

A quoi l'on peut ajouter que la texture ſeule des corps peut faire qu'un fluide devienne humide ; car, ni le vif-argent, ni le plomb fondu, ni le biſmuth, ne s'attachent point au verre lorſqu'ils ſont ſeuls, au lieu qu'ils le font, lorſqu'ils ſont mêlés, au point de ne former qu'une ſeule maſſe, comme cela paroît par l'uſage que l'on fait de cette compoſition pour étamer les glaces. *Voyez* ETAME.

L'air eſt un fluide très ſujet à l'*humidité*, par la quantité de vapeurs aqueuſes dont il ſe charge ſans ceſſe, & ſe décharge enſuite ; on connoît le degré d'*humidité* de l'air, par le moyen de l'hygrometre ou hygroſcope. *Voyez* HYGROMETRE. *Chambers.*

HUMIDITÉ, (*Med.*) c'eſt une des qualités galéniques, qui contribue à former différentes eſpeces de tempéramens & d'intempéries, ſelon qu'elle eſt combinée avec les autres, & qu'elle péche par excès ou par défaut. *Voyez* QUALITÉ, TEMPÉRAMENT, INTEMPÉRIE, HUMEUR.

HUMIDIER, v. act. *en termes de Batteur d'or*, c'eſt l'action d'amoitir des feuilles de vélin, en leur donnant une couche légere de bon vin blanc, pour dérider les feuilles de boyau qu'on met entr'elles.

HUMILIANT, adj. (*Gram.*) qui bleſſe la fierté & rabaiſſe l'homme au deſſous de la dignité qui convient à ſa nature, à ſon état, à ſa fonction, à ſes prétentions, à ſon ſexe. *Voyez* HUMBLE & HUMILIATION.

HUMILIATION, ſ. f. (*Théologie morale.*) ſe dit des reproches, des réprimandes, & généralement de tout ce qui abaiſſe, qui avilit devant les hommes, & qui mortifie l'orgueil ; & en ce ſens, *humiliation* eſt oppoſé à *mortification*, la premiere domptant l'eſprit, & la ſeconde affoibliſſant la chair.

Humiliation ſe dit auſſi des exercices de pénitence, par leſquels on s'abaiſſe devant Dieu, pour fléchir ſa juſtice, & expier les fautes par leſquelles on l'a irrité.

HUMILIÉS, L'ORDRE DES, (*Hiſt. monaſtiq.*) ordre religieux, établi par quelques gentilshommes milanois au retour de la priſon, où les avoit tenu l'empereur Conrard, ou, ſelon d'autres, Fréderic I. l'an 1162.

Cet ordre commença à fleurir dès le même ſiecle, principalement dans le Milanois ; les *Humiliés* acquirent de ſi grandes richeſſes, qu'ils avoient 90 monaſteres, & n'étoient environ que 170 religieux, vivans dans le ſcandale & dans un extrême relâchement, lorſqu'ils donnerent occaſion au pape Pie V. de ſupprimer leur ordre ; ce fut même un des principaux événemens de ſon pontificat.

Charles Borromée, archevêque de Milan, ayant voulu réformer les *Humiliés*, quatre d'entr'eux conſpirerent contre ſa vie, & l'un des quatre lui tira un coup d'arquebuſe dans ſon palais, pendant qu'il faiſoit la priere. Ce ſaint homme, qui ne fut que légerement bleſſé, demanda lui-même au pape la grace des coupables ; mais Pie V. juſtement indigné, punit leur attentat par le dernier ſupplice, en 1570, & abolit l'ordre entier, dont il donna les maiſons aux Dominicains & aux Cordeliers. *Voyez* les hiſtoriens du xvj. ſiécle, & entr'autres M. de Thou, *liv. L.* (*D. J.*)

HUMILITÉ, ſ. f. (*Morale.*) c'eſt une ſorte de timidité naturelle ou acquiſe, qui nous détermine ſouvent à accorder aux autres une prééminence que nous méritons. Elle naît d'une réflexion habituelle ſur la foibleſſe humaine, ſur les fautes qu'on a commiſes, ſur celles qu'on peut commettre, ſur la médiocrité

diocrité des talens qu'on a, ſur la ſupériorité des talens qu'on reconnoît à d'autres, ſur l'importance des devoirs de tel ou tel emploi qu'on pourroit ſolliciter, mais dont on s'éloigne par la comparaiſon qu'on fait de ſes qualités perſonnelles, avec les fonctions qu'on auroit à remplir, *&c.* Il y a des occaſions où l'amour-propre, bien entendu, ne conſeille pas mieux que l'*humilité*. L'orgueil eſt l'oppoſé de l'*humilité*; l'homme humble s'abaiſſe à ſes propres yeux & aux yeux des autres; l'orgueilleux ſe ſurfait. Se déprimer ſoi-même pour plaire à celui qu'on mépriſe, & qu'on veut flatter, ce n'eſt pas *humilité*; c'eſt fauſſeté, c'eſt baſſeſſe. Il y a de la différence entre l'*humilité* & la modeſtie; celui qui eſt humble ne s'eſtime pas ce qu'il vaut; celui qui eſt modeſte peut connoître toute ſa valeur, mais il s'applique à la dérober aux autres; il craint de les humilier. L'homme médiocre, qui ſe l'avoue franchement, n'eſt ni humble, ni modeſte; il eſt juſte, & n'eſt pas ſans quelque courage.

HUMORAL, adj. (*Gram. & Med.*) qui eſt produit par les humeurs vicieuſes; ainſi on dit une tumeur *humorale*, pour la diſtinguer d'une tumeur qui aura une autre cauſe.

HUMORISTES, ſ. m. (*Littérat.*) nom des membres d'une fameuſe académie de Rome. *Voyez* ACADÉMIE.

L'académie des *Humoriſtes* a été fondée par Paul Marcius, qui ſe ſervit de Gaſpard Silvianus pour raſſembler les gens de lettres qu'il y avoit à Rome, & en former cette ſociété, comme dit Janus Nicius dans l'éloge de Silvianus, *Part. I. p.* 32.

La deviſe de l'académie des *Humoriſtes* eſt une nuée, qui, s'étant élevée des eaux ſalées de la mer, retombe en pluie douce avec cet hémiſtiche de Lucrece, *lib. VI. redit agmine dulci.* Jérôme Alexandre, *humoriſte*, a fait trois diſcours ſur cette deviſe.

Les obſeques de M. Peireſc furent célébrées dans l'académie des *Humoriſtes*, dont il étoit, en plus de quarante ſortes de langues. Gaſſend. *vita Peireſc, lib. VI. p.* 399. *Dict. de Trévoux.*

HUMORISTES, (*Med.*) c'eſt le nom ſous lequel ſont déſignés, ſur-tout dans les écrits de Van-Helmont, les medecins de la ſecte galénique, dont la doctrine conſiſtoit principalement à attribuer la plûpart des maladies aux ſeuls vices des humeurs, qu'ils faiſoient conſiſter dans leur intempérie ou leurs *qualités* viciées, lorſqu'elles ne ſe temperent pas les unes les autres, & qu'il y en a de dominantes. *Voyez* HUMEUR, INTEMPÉRIE, MEDECINE, MEDECIN.

HUMOROSI, ſ. m. pl. (*Littérar.*) nom des membres d'une académie établie à Cortone, en Italie. *Voyez* ACADÉMIE.

Il ne faut point confondre les *Humoroſi* de Cortone avec les *Humoriſtes* de Rome. *Voyez* HUMORISTES. *Dict. de Trévoux.*

HUMOUR, ſ. m. (*Morale.*) les Anglois ſe ſervent de ce mot pour déſigner une plaiſanterie originale, peu commune, & d'un tour ſingulier. Parmi les auteurs de cette nation, perſonne n'a eu de l'*humour*, ou de cette plaiſanterie originale, à un plus haut point que Swift, qui, par le tour qu'il ſavoit donner à ſes plaiſanteries, produiſit quelquefois, parmi ſes compatriotes, des effets qu'on n'auroit jamais pû attendre des ouvrages les plus ſérieux & les mieux raiſonnés, *ridiculum acri*, &c. C'eſt ainſi, qu'en conſeillant aux Anglois de manger avec des choux-fleurs les petits enfans des Irlandois, il fit rentrer en lui-même le gouvernement anglois, prêt à leur ôter les dernieres reſſources de commerce qui leur reſtaſſent; cette brochure a pour titre, *Propoſition modeſte pour faire fleurir le royaume d'Irlande*, &c. Le voyage de Gulliver, du même Auteur, eſt une ſatyre remplie d'*humour*. De ce genre eſt auſſi la plaiſanterie du même Swift, qui prédit la mort de Patridge, faiſeur d'almanach, & le terme échu, entreprit de lui prouver qu'il étoit mort effectivement, malgré les proteſtations que ſon adverſaire pût faire pour aſſurer le contraire. Au reſte, les Anglois ne ſont point les ſeuls qui aient eu l'*humour* en partage. Swift a tiré de très-grands ſecours des œuvres de Rabelais, & de Cyrano de Bergerac. Les mémoires du chevalier de Grammont ſont pleins d'*humour*, & peuvent paſſer pour un chef-d'œuvre en ce genre; & même en général cette ſorte de plaiſanterie paroît plus propre au génie léger & folâtre du François, qu'à la tournure d'eſprit, ſérieuſe & raiſonnée, des Anglois.

HUMUS, (*Hiſt. nat.*) les Naturaliſtes empruntent ſouvent ce mot latin, même en françois, pour déſigner le terreau, la terre des jardins, ou la terre formée par la décompoſition des végétaux; c'eſt la terre brune ou noirâtre qui eſt à la ſurface de la terre. *Voyez* TERRE VÉGÉTABLE & TERREAU.

HUNA, (*Geog.*) riviere d'Hongrie, qui prend ſa ſource en Dalmatie, qui ſépare la Croatie & l'Eſclavonie, & qui ſe jette dans la Save.

HUNDRED, ſ. m. (*Commerce.*) on nomme ainſi en Angleterre, ce qu'on entend ailleurs par le mot de *quintal*. L'*hundred* eſt de 112 liv. d'avoir du poids, qui eſt la livre la plus forte des deux dont les Anglois ſe ſervent. Cette livre eſt de ſeize onces, qui ne rendent à Paris que quatorze onces cinq huit, enſorte que le quintal de Paris qui eſt de cent livres, faiſant à Londres cent neuf livres; le quintal anglois eſt d'environ deux livres & demi, ou trois livres plus fort que celui de Paris. *Voyez* LIVRE POIDS. *Diction. de Commerce.*

HUNDRED, (*Géog.*) terme qui ne s'emploie que dans la chorographie d'Angleterre; le royaume eſt diviſé en *ſhires* ou comtés, les ſhires en *hundreds* ou centaines, les *hundreds* en tithings ou dixaines, & les tithings en *pariſhes* ou paroiſſes. Ce mot *hundred* eſt traduit en latin par *centuria*, c'eſt-à-dire un diſtrict de pays, où cent hommes, cent chefs de famille étoient autrefois obligés d'être caution les uns pour les autres en juſtice, tant au criminel, qu'au civil. (*D. J.*)

HUNDSFELD, (*Géog.*) c'eſt-à-dire la *campagne du chien*, petite ville d'Allemagne dans la Siléſie, dans la province d'Oels, ſur la Weide, à 3 lieues de Breſlaw. *Long. 34. 30. lat. 51. 8.* (*D. J.*)

HUNDS-RUCK, *Hunnorum tractus*, (*Géog.*) petit pays d'Allemagne entre le Rhin, la Moſelle & le Nab au bas Palatinat. Il appartient à différens ſouverains. (*D. J.*)

HUNDWYL, (*Géog.*) petite ville de la Suiſſe, au canton d'Appenzell, ſur la riviere de Sintra.

HUNE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt une eſpece de plate forme ronde, poſée en ſaillie autour du mât, dans le ton, ſoûtenue par des barrots, mais de façon qu'elle ne preſſe pas le mât; il faut même qu'il y ait entre la *hune* & le mât l'ouverture néceſſaire pour faire paſſer ou baiſſer les mâts de *hune* ou les perroquets, en cas de beſoin. *Voyez Planche VI. figure 19.* le plan de la grande *hune*.

Il y a une *hune* à chaque mât, qui porte le nom du mât où elle eſt poſée, *voyez Planche I. Marine n°. 59.* la grande *hune*, 94. *hune* de miſene, 16. *hune* de beaupré, 41. *hune* d'artimon.

C'eſt aux *hunes* que ſont amarés les étais & les haubans; elles ſervent à la manœuvre, & les matelots y montent pour cet effet. On met un matelot en vedette dans la *hune* du grand mât pour faire ſentinelle, ſur-tout dans les tems de brume & dans les parages, où l'on craint des briſans ou des corſaires.

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA CANADA

A l'égard de la grandeur des *hunes*, elles ſe proportionnent ſur la *hune* du grand mât. Il y a beaucoup de conſtructeurs qui reglent les proportions de leurs *hunes* ſur les baux ; par exemple, ſi un vaiſſeau a 40 piés de bau, la grande *hune* doit avoir 40 piés de circonférence ; la circonférence de la *hune* de la miſene doit avoir un ſixieme de moins que la grande *hune*, & les *hunes* des mâts d'artimon & de beaupré ont de circonférence la moitié de celle de la grande *hune*. Ces dimenſions ne ſont pas cependant conſtantes, elles varient ſuivant la méthode de chaque conſtructeur & la grandeur du bâtiment. Plus les *hunes* ſont grandes, & plus elles ſont propres pour les uſages auxquels elles ſont deſtinées ; il eſt bon néanmoins d'éviter de les faire trop grandes, parce qu'elles ſeroient trop peſantes, & qu'elles défigureroient le vaiſſeau.

On couvre les *hunes* de peau de mouton, pour empêcher que les voiles & les cordages qui donnent contre elles ne ſe gâtent. Dans le vaiſſeau de guerre, elles ſont entourées de baſſingues, *voyez ce mot*. Lorſqu'il s'agit d'un combat, on y place auſſi du petit canon & de menues armes, qui, pour l'ordinaire, incommodent beaucoup l'ennemi. (*Z*)

Hunes de perroquet, ce ſont des eſpeces de *hunes* faites avec des barres ſeulement placées au-deſſous du chouquet du mât de perroquet ; on les appelle auſſi *croiſées*. (*Z*)

HUNFELD, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans la principauté de Fulde.

HUNGARISCH-BROD, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Moravie, près des frontieres d'Hongrie, ſur la riviere d'Ohlau.

HUNIERS, ſ. m. pl. (*Marine.*) ce ſont des voiles qui ſe mettent aux mâts de hune. Quelquefois on entend par ce mot le *mât de hune*. Dans ce dernier ſens, *voyez* MATS ; & pour le premier, *voyez* VOILES.

Les *huniers* ſont d'un grand uſage ; on dit *avoir les huniers à mi-mât, avoir les huniers dehors :* la premiere expreſſion ſignifie que la *vergue* qui ſoûtient la voile n'eſt *hiſſée* que la moitié du mât ; & la ſeconde, que les *huniers* ſont au vent ; on dit encore, *mettre le vent ſur les huniers*, c'eſt placer les voiles appellées *huniers*, de telle ſorte que le vent donne deſſus & ne les rempliſſe pas. *Hiſſer & amener les huniers*, c'eſt les hauſſer & abaiſſer les voiles du grand mât de hune. Enfin *amener les huniers ſur le ton*, c'eſt baiſſer les voiles nommées *huniers*, juſqu'à la partie du mât qu'on appelle *le ton*. (*Z*)

* HUNIER, CARREAU, ECHIQUIER, ſubſ. m. (*Pêche.*) filet qui n'a rien de particulier ; les pêcheurs s'en ſervent dans les rivieres autour des îles & îlots. *Voyez* nos *Planches de Pêche*.

HUNINGUE, *Hunninga*, (*Géog.*) petite, mais forte ville de la haute Alſace dans le Suntgow. Les fortifications ſont du maréchal de Vauban ; elle eſt ſur le Rhin, aux frontieres de la Suiſſe, à une lieue N. de Bâle, 7 S. de Briſach. *Long. 25. 15. lat. 47. 42.* (*D. J.*)

HUNOLDSTEIN, (*Géog.*) ville & château d'Allemagne, dans l'électorat de Trève.

HUNS, (*Hiſt.*) peuple nombreux de la Scythie, ou de la Tartarie occidentale. Leur empire fut fondé par Tchung-Goei environ 1200 ans avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt, mais leur hiſtoire n'eſt connue que depuis Teou-Man-Tanjou, qui vivoit environ 209 ans avant l'ére chrétienne. Les *Huns* ſoumirent alors les Tartares du nord de la Corée, & de-là ils s'étendirent vers l'occident juſqu'à la mer Caſpienne, & poſſéderent tout le vaſte pays que nous appellons *Tartarie*. Ils ſe ſubdiviſerent en un grand nombre de nations différentes, qui, ſous différens noms, ont fait la conquête de toute l'Aſie. En 376, ſous le regne de l'empereur Valens, ceux qui conſerverent le nom de *Huns*, *Hunni*, qui vient du nom Chinois *Hioung-Non*, traverſerent le palus Méotides, porterent l'allarme chez toutes les nations voiſines du Tanaïs, vainquirent les Oſtrogoths, & s'emparerent des pays ſitués au nord du Danube ; de-là ils firent des courſes fréquentes chez leurs voiſins, & répandirent ſouvent la déſolation ſur les terres des Romains qu'ils ſe rendirent tributaires. Sous la conduite d'Attila, le plus fameux de leurs chefs, les *Huns* firent la guerre dans l'occident ; ils s'avancerent juſques ſur le Rhin & dans les Gaules, ſe rendirent maîtres des villes de Trèves, de Strasbourg, de Spire, de Worms, de Mayence, de Beſançon, de Toul, de Langres, de Metz ; s'approcherent juſqu'à Paris, & prirent la ville d'Orléans. Enfin Aëtius, général des Romains, aidé par Théodoric roi des Viſigoths, arrêta les conquêtes & les ravages des *Huns*, & battit Attila leur roi dans les campagnes de Mauriac, près de Troyes en Champagne ; on dit qu'en cette occaſion, il périt trois cens mille hommes. Attila, après cette défaite, ſe retira en Pannonie, qui depuis fut nommée *Hongrie* à cauſe des *Huns* ; &, après avoir reparé ſes pertes, il alla ravager l'Italie, où il prit Aquilée, & pilla Milan & Pavie ; Rome ne fut ſauvée que par la trêve que l'empereur Valentinien conclut avec lui, & par le tribut qu'il promit de lui payer. Après avoir conclu ce traité, Attila retourna ſur le Danube bien réſolu à rentrer dans les Gaules à la premiere occaſion ; mais ſes deſſeins furent renverſés par ſa mort, arrivée en 454, & cauſée par la grande quantité de vin qu'il avoit bû. Ainſi périt ce redoutable Scythe, qui avoit fait trembler les Romains & toute l'Europe, & qui ſe nommoit lui-même *la terreur des hommes, & le fléau de Dieu*. Après la mort d'Attila, la diviſion ſe mit parmi ſes ſujets, ſes enfans ne purent point contenir les peuples que leur pere s'étoit ſoumis, & peu-à-peu le nom des *Huns* diſparut preſque entierement de l'hiſtoire.

On nous dépeint les *Huns* comme un peuple affreux ; ils ſe faiſoient des inciſions au viſage qui les privoient de barbe, ils étoient petits & mal faits : ils menoient une vie très-dure, ne ſe nourriſſant que de racines & de chair à demi-crue, mortifiée entre la ſelle & le dos du cheval : ils n'habitoient ni maiſons ni villes ; leurs femmes & leurs enfans vivoient ſous des tentes poſées ſur des chariots qu'ils tranſportoient à volonté d'un lieu dans un autre, ſans avoir de demeure fixe : ils ſupportoient la faim, la ſoif & les plus grandes fatigues, & ne prenoient leurs repos pendant la nuit que couchés ſur le dos de leurs chevaux : il combattoient ſans ordre, & en pouſſant de grands cris ; à la faveur de la légereté de leurs chevaux, on les voyoit fondre ſur l'ennemi & diſparoître à l'inſtant, pour revenir enſuite avec plus de fureur : ils étoient fourbes, cruels, ſans religion & ſans humanité, avides de rapines, haïſſant la paix à laquelle il n'y a rien à gagner. *Voyez* l'*Hiſtoire générale des Huns*, par M. de Guignes, *tome II.*

HUNTE, (*Géog.*) riviere d'Allemagne, qui prend ſa ſource en Weſtphalie dans l'évêché d'Oſnabruck, & qui ſe jette dans le Weſer dans le comté d'Oldenbourg.

HUNTEBOURG, (*Géog.*) petite ville de Weſtphalie dans l'évêché d'Oſnabruck, ſur la riviere de *Huns*.

HUNTINGTON *ou* HUNDINGTON, (*Géog.*) ville d'Angleterre, capitale de l'Hundingtonshire, ſur l'Ouſe, à 50 milles de Londres ; elle envoie deux députés au Parlement. *Longit. 17. 15. latit. 52. 15.*

C'eſt à *Huntington* que naquit Cromwell en 1599.

Les nations de l'Europe, dit M. de Voltaire, « crurent la grande Bretagne enſevelie ſous ſes ruines, » lorſqu'elle devint tout-à-coup plus formidable que » jamais ſous la domination de Cromwell, qui l'aſſujettit en portant l'évangile dans une main, l'épée » dans l'autre, le maſque de la religion ſur le viſage, » & qui, dans ſon gouvernement, couvrit des qualités d'un grand roi tous les crimes d'un uſurpateur ».

Né avec un courage & des talens extraordinaires, il fut le plus habile politique & le premier capitaine de ſon tems, fit fleurir le commerce de ſa patrie, en étendit la domination, & mourut à l'âge de 59 ans, craint & courtiſé de tous les ſouverains. Avant que d'expirer, il nomma Richard Cromvell ſon ſucceſſeur, & conſerva ſon autorité juſqu'au dernier ſoupir. Le conſeil d'état lui ordonna des funérailles plus magnifiques que pour aucun roi d'Angleterre. Raguenet & Gregoire Léti ont écrit ſa vie, mais il lui falloit d'autres hiſtoriens; Waller a fait ſon éloge funebre, chef-d'œuvre de l'art, qu'il convient de tranſcrire ici par cette ſeule raiſon. J'y joindrai la traduction libre de M. de Voltaire en faveur de ceux à qui la langue angloiſe n'eſt pas connue. Il s'agit ſeulement, pour entendre ce beau morceau, de ſavoir que Cromwell mourut le jour d'une tempête extraordinaire dans la grande Bretagne.

We muſt reſign! Heav'n his great ſoul does claim,
In ſtorm as loud as his immortal fame:
His dying groans, his laſt breath, ſhakes our iſle.
And trees uncut for his fun'ral pile:
About his palace their broad roots are toſt
Into the air. So Romulus was loſt!
New Rome in ſuch a tempeſt miſs'd her king,
And from obeying fell to worſhipping:
On Oeta's top thus Hercules lay dead,
With ruin'd oaks and pines about him ſpread:
Nature herſelf took notice of his death,
And ſighing, ſwell'd the ſea with ſuch a breath,
That to remoteſt ſhores her billows roll'd,
The approching fate of their great ruler told.

Voici l'imitation de M. de Voltaire:

Il n'eſt plus, c'en eſt fait, ſoumettons-nous au ſort,
Le ciel a ſignalé ce jour par des tempêtes;
Et la voix du tonnerre éclatant ſur nos têtes,
A déclaré ſa mort.
Par ſes derniers ſoupirs, il ébranle cette île,
Cette île, que ſon bras fit trembler tant de fois,
Quand, dans le cours de ſes exploits,
Il briſoit la tête des rois,
Et ſoumettoit un peuple à ſon joug ſeul docile.
Mer, tu t'en es troublée: ô mer! tes flots émus
Sembloient dire en grondant aux plus lointains rivages,
Que le roi de ces lieux & ton maître n'eſt plus.
Tel au ciel autrefois s'envola Romulus,
Tel il quitta la terre au milieu des orages,
Tel d'un peuple guerrier il reçut les hommages.
Obéi dans ſa vie, à ſa mort adoré,
Son palais fut un temple. (*D. J.*)

HUNTINGTONSHIRE, (*Géog.*) province d'Angleterre au dioceſe de Lincoln, de 67 milles de tour, d'environ 240 mille arpens, & 8217 maiſons; c'eſt un pays agréable, fertile, arroſé par pluſieurs rivieres. (*D. J.*)

HUPE, LUPEGE, ſ. f. *upupa*, (*Hiſt. nat. Ornithol.*) oiſeau qui peſe trois onces; il a un pié de longueur depuis l'extrémité du bec juſqu'au bout de la queue, & environ un pié & demi d'envergure. Le bec eſt noir, pointu, & un peu courbé. Il y a ſur la tête une belle crête, longue de deux pouces, compoſée de vingt-quatre ou vingt-ſix plumes, placées ſur deux files, qui s'étendent depuis le bec juſqu'à l'occiput; l'oiſeau éleve & abaiſſe ces plumes à ſon gré; elles ſont noires à l'extrémité; elles ont du blanc au-deſſous du noir, & le reſte eſt de couleur de marron teint de jaune; le cou eſt rouſſâtre; la poitrine eſt blanche, & a des taches noires; les vieux oiſeaux de cette eſpece n'ont de ces taches que ſur les côtés; la queue eſt compoſée de dix plumes noires en entier, à l'exception d'un croiſſant blanc, placé de façon que ces deux extrémités ſont dirigées vers le bout de la queue; il y a dans chaque aîle dix-huit plumes, qui ont des taches blanches ſur un fond noir; le croupion eſt blanc; les plumes des épaules s'étendent le long du dos, & ont les mêmes couleurs que celles des aîles. Willugh. *Ornith.*

HUPO L'HUILE DE, (*Hiſt. nat. medec.*) huile tirée par expreſſion dont on ſe ſert en Amérique pour guérir les enfans des vers; on leur en frotte le nombril. On ne ſait d'où cette huile ſe tire. *Acta phyſico-medica nat. curioſ.* tom. I.

HU-PU *ou* HOU-POU, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom qu'on donne à la Chine à un conſeil ou tribunal chargé de l'adminiſtration des finances de l'empire; de la perception des revenus, du payement des gages & appointemens des mandarins & vice-rois; il tient auſſi les regiſtres publics, contenant le dénombrement des familles, où le cadaſtre qui ſe fait tous les ans des ſujets de l'empereur, des terres de l'empire & des impôts que chacun eſt obligé de payer.

HUGUANG, (*Géog.*) ſeptieme province de la Chine, ſi fertile, qu'on l'appelle le *grenier de la Chine*; elle a 15 métropoles & 108 cités, Vach'ang en eſt la premiere métropole. (*D. J.*)

HUQUE, ſ. f. (*Hiſt. eccléſiaſt.*) eſpece de robe ou de manteau, qui couvre la tête & deſcend juſqu'aux piés, à l'uſage des ſœurs noires quand elles ſortent.

HURA, ſ. m. (*Botan. exotiq.*) arbriſſeau d'Amérique, dont on ne connoît que l'eſpece qui eſt à feuilles d'abutylon des Indes; on l'appelle quelquefois *noyer de la Jamaïque*, mais ce nom eſt impropre.

Voici ſes caracteres; ſa fleur en entonnoir eſt compoſée d'un ſeul pétale, qui s'ouvre par les bords & qui eſt légerement découpé en douze parties; le piſtil eſt placé au fond du tube; il dégénere en un fruit globuleux, applati, & diviſé en douze cellules, dont chacune contient une graine plate & rondelette.

Les habitans des Indes occidentales, eſpagnoles, angloiſes & françoiſes, cultivent cet arbriſſeau dans leurs jardins par curioſité. Il s'éleve à la hauteur de quatorze ou ſeize piés, & ſe diviſe vers ſa cime en pluſieurs branches couvertes de larges feuilles, dentelées par les bords: ſes feuilles, ainſi que les jeunes branches, ſont d'un verd foncé & pleines d'un ſuc laiteux qu'elles répandent, lorſqu'on vient à les couper ou à les broyer; ſi on laiſſe meurir parfaitement le fruit ſur cet arbriſſeau, la chaleur du ſoleil le fait crever avec une exploſion violente; ſes ſemences ſont diſperſées dans cette exploſion à une grande diſtance; lorſqu'elles ſont vertes, elles purgent par haut & par bas, & paſſent pour tenir un peu de la noix vomique.

On fait aux Indes occidentales de l'écorce du fruit des poudriers, ou petits vaiſſeaux à mettre la poudre que l'on répand ſur l'écriture pour la ſécher; c'eſt pourquoi les Anglois nomment cette plante *ſand-box-tree*; mais ces ſortes de noms vulgaires uſités dans toutes les langues, ne font que jetter de la confuſion en Botanique. (*D. J.*)

HURE, ſ. f. (*Vénerie.*) on dit *hure de ſanglier*, en parlant de ſa tête.

HURE, *en terme de Vergettier*, eſt une broſſe gar-

nie de tous côtés, percée dans ſon centre pour mettre un manche de la hauteur qu'on le juge à propos.

HUREPOIX LE, *pagus Huripenſis*, (*Géog.*) petite contrée du gouvernement de l'île de France, dont les lieux principaux ſont Corbeil, Montlhery, Châtres, la Ferté-Alais & Palaiſeau. Il eſt inutile de diſputer ſur ſes limites & ſur celles du Gâtinois, pourvû qu'on ſoit aſſûré qu'elle eſt du gouvernement de l'île de France. (*D. J.*)

HURLEMENT, ſ. m. (*Gram.*) cri du loup. *Voyez* HURLER.

HURLER, v. neut. (*Gram.*) il ſe dit proprement du *cri du loup*, d'où on l'a tranſporté à l'homme & aux autres animaux, lorſque, dans la colere, la douleur ou quelqu'autre paſſion, ils pouſſent des cris violens & effroyables, qu'on appelle alors des *hurlemens*.

HURMON, (*Géog.*) petite ville de Perſe, dont le territoire abonde en dattes, & où les chaleurs ſont exceſſives. *Long.* ſelon Tavernier, *85d. 15'. latit. 32. 30.* (*D. J.*)

HURONS LAC DES, (*Géog.*) le *lac des Hurons* communique au ſud avec le lac Erié, dans lequel il s'étend du ſud au nord depuis le 43d. juſques au 45. 30'. de *latit.* ſeptentrionale & de l'eſt à l'oueſt, entre les 293 & 299d. de *long.* on lui donne ordinairement 350 lieues de circuit de pointe en pointe. Une ſi grande étendue n'eſt, dit-on, peuplée ſur les bords que de deux villages; notre imagination ne peut ſe faire à de ſi prodigieux deſerts. (*D. J.*)

HURONS LES, (*Géog.*) peuple ſauvage de l'Amérique dans la nouvelle France. Ils ont le lac Erié au S. le lac des *Hurons* à l'O, & le lac Ontario à l'E. Le pays eſt étendu, fertile & deſert, l'air y eſt ſain, & les forêts remplies de cédres; le nom de *Huron* eſt de la façon des François, leur vrai nom eſt *Yendat*.

La langue de ces ſauvages eſt gutturale & très-pauvre, parce qu'ils n'ont connoiſſance que d'un très-petit nombre de choſes. Comme chaque nation du Canada, ainſi chaque tribu & chaque bourgade de *Hurons* porte le nom d'un animal, apparement parce que tous ces barbares ſont perſuadés que les hommes viennent des animaux.

La nation huronne s'appelle la nation du *porc-épic* ſelon les uns, du *chevreuil* ſelon les autres. Cette nation miſerable & réduite à rien par les guerres contre les Iroquois, a un chef héréditaire, qui n'eſt jamais le fils du prédéceſſeur, mais celui de ſa plus proche parente; car c'eſt par les meres qu'on regle la ſucceſſion. Les femmes ont la principale autorité; tout ſe fait en leur nom, & les chefs ne ſont, pour ainſi dire, que leurs vicaires. Si le chef héréditaire eſt trop jeune, elles lui donnent un régent; & le mineur ne peut être chef de guerre, qu'il n'ait fait quelque action d'éclat, c'eſt-à-dire qu'il n'ait tué quelques ennemis. (*D. J.*)

HUSCANAOUIMENT, ſ. m. (*Hiſt. mod. ſuperſtition.*) eſpece d'initiation ou de cérémonie ſuperſtition que les ſauvages de la Virginie pratiquent ſur les jeunes gens de leur pays, lorſqu'ils ſont parvenus à l'âge de 15 ans; & ſans laquelle ils ne ſont point admis au nombre des braves dans la nation. Cette cérémonie conſiſte à choiſir les jeunes gens qui ſe ſont le plus diſtingués à la chaſſe par leur adreſſe & leur agilité; on les confine pendant un certain tems dans les forêts, où ils n'ont communication avec perſonne, & ne prennent pour toute nourriture qu'une décoction de racines, qui ont la propriété de troubler le cerveau; ce breuvage ſe nomme *ouiſoccan*, il les jette dans une folie qui dure dix-huit ou vingt jours, au bout deſquels on les promene dans les différentes bourgades, où ils ſont obligés de paroître avoir totalement oublié le paſſé & d'affecter d'être ſourds, muets & inſenſibles, ſous peine d'être *huſcanoués* de nouveau. Pluſieurs de ces jeunes gens meurent dans cette pénible épreuve ou cérémonie, qui a pour objet de débarraſſer la jeuneſſe des impreſſions de l'enfance, & de la rendre propre aux choſes qui conviennent à l'âge viril.

HUSIATINOW, (*Géog.*) ville de Pologne, dans la province de Podolie.

HUSO, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) grand poiſſon qui ſe trouve dans le Danube en Hongrie; il a quelquefois 18 à 20 piés de longueur, & peſe juſqu'à 3 ou 4 quintaux; il reſſemble à l'éturgeon. Il eſt très-bon à manger. Il remonte le Danube, & vient du palus Méotide; on le pêche à Bude & à Comorre: on le nomme en latin *antacæus*. *Voyez* Brukmann, *epiſtol. itni. cent. I. epiſt. 99.*

Suivant M. Zimmermann, le *huſo* eſt un poiſſon de mer cétacé, il n'a ni écaille, ni os; ſes yeux ſont petits, & ſa gueule fort large. On prétend que ſa chair du côté du dos a le goût de la viande de bœuf. Il vit auſſi dans l'eau douce, & l'on en pêche dans le Wolga. Cet auteur dit que ce poiſſon reſſemble beaucoup au cachalot. C'eſt avec ſa tête, ſa queue, ſa peau & ſa veſſie qu'on fait en Ruſſie la colle de poiſſon ou l'ichtyocolle. On fait bouillir ces parties, on paſſe enſuite la liqueur par une chauſſe, on la fait évaporer juſqu'à ce qu'elle ait la conſiſtence de la bouillie, on la verſe alors ſur des planches unies & frottées avec de la graiſſe; & quand la matiere eſt refroidie, on la roule comme du parchemin, & on la fait ſécher. Ce poiſſon s'appelle *haus* en allemand. *Voyez* Zimmermann, *Chimie.* (—)

HUSSARDS LES, ſ. m. (*Art milit.*) ſont une eſpece de milice à cheval en Hongrie & en Pologne, qu'on oppoſe à la cavalerie ottomane. Ils ſont connus dans les troupes de France depuis 1692.

Les armes des *huſſards* ſont un grand ſabre recourbé, ou un autre tout droit & fort large attaché à la ceinture avec des anneaux & des courroies. C'eſt pour ſabrer à droite & à gauche, & pour frapper de haut en bas. Quelques-uns ont une épée outre leur ſabre, longue & menue qu'ils ne portent pas à leur côté. Ils la mettent le long du cheval depuis le poitrail juſqu'à la croupe, au défaut de la ſelle, & en piquant panché ſur la tête du cheval. Ils s'en ſervent pour embrocher les ennemis. Je me ſers de ce terme, parce que cette épée eſt une eſpece de broche. Quand ils en uſent, ils l'appuient ſur le genou; ils ont encore des piſtolets & une carabine, & de très-grandes gibecieres en bandouliere, en forme de havreſac. Ils ne ſe ſervent pas ſi communément en France de cette broche, mais c'eſt une de leurs armes dans les troupes de l'empereur; on appelle cette arme *penſereteſche* ou *palache*; elle a cinq piés de long. Leur maniere la plus ordinaire de combattre, eſt d'envelopper l'ennemi, de l'effrayer par leurs cris & leurs divers mouvemens. Comme ils ſont fort adroits à manier leurs chevaux qui ſont de petite taille, qu'ils ont les étriers fort courts, & les éperons près des flancs du cheval, ils les forcent à courir plus vîte que la groſſe cavalerie. Ils s'élevent au-deſſus de leurs ſelles, & ſont dangereux, ſur-tout contre les fuyards. Ils ſe rallient très-aiſément, & paſſent un défilé avec beaucoup de vîteſſe. Ce qui rend leurs chevaux encore plus vîtes, c'eſt que n'ayant que des bridons, ils en ont la reſpiration plus libre, & pâturent à la moindre alte ſans débrider. Quand ils font alte après quelque courſe vive, ils tirent les oreilles & la queue à leurs chevaux pour les délaſſer. Leurs ſelles ſont d'un bois fort léger, & courtes avec deux arçons également relevés devant comme derriere: au lieu des anneaux, ce ſont des treſſes de groſſe ficelle; elles

ſont poſées ſur de bonnes couvertures en pluſieurs doubles, qui leur ſervent pour ſe coucher & couvrir leurs chevaux : le deſſus des ſelles ſont des peaux avec leur poil, qui couvrent leurs piſtolets auſſi-bien que leurs houſſes. Ces peaux vont depuis le poitrail du cheval juſqu'à la queue & aux jarrets, & tombent en pointe ſur les cuiſſes.

Leurs trompettes ſont fort petites, & n'ont guere plus de ſon que les cors des poſtillons ; leurs étendarts ſont en pointe. Et dans les armées de France, ils ſont d'ordinaire parſemés de fleurs-de-lis : leurs houſſes ſont de même ; & pour être moins connus dans le pays ennemi, ils les roulent ſur la croupe de leurs chevaux, & plient leurs étendarts. Leur maniere de camper n'eſt pas réguliere ; ils s'attachent à la commodité, & s'embarraſſent peu du fourrage, parce qu'ils ne reſtent pas dans le camp : ils ont très-peu d'équipage, parce que leurs chevaux ſont fort petits, & ſouvent en courſe. Leur diſcipline eſt exacte, la ſubordination grande, & les châtimens rudes. Le plus ordinaire eſt le baſtonnade ſur le dos & ſur le derriere, d'un nombre de coups marqués. On ſe ſert utilement de cette milice dans les partis pour aller à la découverte, & à l'avant & à l'arriere-garde pour couvrir un fourrage, parce que c'eſt une troupe fort légere pour les courſes ; mais ils ne peuvent tenir contre des eſcadrons en ordre de bataille.

L'habillement des *huſſards* eſt tout différent de celui des autres troupes. Ils ont une eſpece de pourpoint ou de veſte qui ne va qu'à la ceinture ; les manches en ſont fort étroites, & retrouſſées avec un bouton : ils ont une grande culote en pantalon, c'eſt-à-dire qu'elle tient au bas des chauſſes : ils ont des bottines juſqu'aux genoux ſans genouillieres, & qui tiennent aux ſouliers qui ſont arrondis avec de petits talons ; il y en a qui ont des talons de fer. Les chemiſes des ſoldats ſont fort courtes, & ils en changent rarement ; c'eſt pourquoi pluſieurs en ont de toile de coton bleue : leurs manteaux ne ſont guere plus longs que leurs pourpoints ; ils les mettent du côté que vient la pluie : leurs bonnets ſont longs, & ils les bordent de peaux ; la plus grande partie a la tête raſée, & ne laiſſe qu'un petit toupet de cheveux du côté droit.

Les officiers ſont plus proprement habillés, chacun ſelon ſon goût & ſa dignité ; ils ſont même magnifiques en habillemens, en armes, en peaux, en harnois, en fourrures ; il ornent leurs bonnets de belles aigrettes : il y en a qui ont quelques lames de vermillon d'argent qui ſe plaquent du côté droit, pour marquer par-là le nombre des combats où ils ont été ; & une boule d'argent ſur la poitrine quand ils ſont à cheval, pour marquer la nobleſſe. Les officiers des *huſſards* ſont le colonel, le lieutenant-colonel, les capitaines, & à peu-près comme dans le reſte de la cavalerie. *Hiſtoire de la milice françoiſe*, par le P. Daniel. (Q)

HUSSITE, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ. mod.*) on nomma *Huſſites* les ſectateurs de Jean Hus, & de Hiéronime, diſciple & ami de Jean Hus, qui furent brûlés vifs au concile de Conſtance en 1415.

Tout le monde ſait que leur doctrine étoit qu'il n'y avoit qu'une Egliſe catholique, qui renferme dans ſon ſein les prédeſtinés ; qu'un reprouvé n'eſt pas de cette Egliſe ; que les ſeigneurs temporels doivent obliger les prêtres à obſerver la loi ; qu'un mauvais pape n'eſt pas le vicaire de Jeſus-Chriſt, *&c.*

La flamme étouffa la voix de ceux qui ſoûtinrent cette doctrine, mais ni l'empereur, ni les peres du concile n'en prévirent les ſuites ; il ſortit en 1419 des cendres de Jean Hus & de Hiéronime, que nous nommons *Jérôme de Prague*, une guerre terrible de la part de leurs diſciples. Quand Sigiſmond voulut ſuccéder en Bohême à Wenceſlas ſon frere, il trouva que tout empereur, tout roi de Hongrie qu'il étoit, le bucher de deux citoyens lui fermoit le chemin du trône de Prague.

Les *Huſſites*, vengeurs de Jean Hus, étoient au nombre de quarante mille : c'étoient des animaux ſauvages, que la ſévérité du concile avoit déchaînés ; les prêtres qu'ils rencontroient payoient de leur ſang la cruauté des peres de Conſtance ; Jean, ſurnommé Ziska, qui veut dire *borgne*, chef barbare de ces barbares, battit Sigiſmond plus d'une fois. Ce Jean Ziska ayant perdu dans une bataille l'œil qui lui reſtoit, marchoit encore à la tête de ſes troupes, donnoit ſes conſeils aux généraux, & aſſiſtoit aux victoires. Il ordonna qu'après ſa mort on fît un tambour de ſa peau ; on lui obéit : ce reſte de lui-même fut encore fatal à Sigiſmond, qui put à peine en ſeize années réduire la Bohême avec les forces de l'Allemagne, & la terreur des croiſades : ce fut pour avoir violé ſon ſauf-conduit qu'il eſſuya ces ſeize années de déſolation, & il n'éprouva que ce qu'il méritoit. Extrait de l'*Hiſtoire générale*, *t. II. p. 97-105.* (D. J.)

HUSUM, (*Géog.*) ville de Danemarck dans la partie méridionale du Sleſwig, au baillage de *Huſum*, dont elle eſt le chef-lieu. Elle n'eſt pas ancienne, & n'a gueres commencé que vers l'an 1450, mais elle fleuriſſoit déja beaucoup en 1520, & depuis lors elle a éprouvé tous les malheurs poſſibles, incendies, pillages, inondations ; elle eſt ſituée à environ 2 milles de la petite riviere de l'Ow, à 4 de Sleſwig, à 10 de Ripen, à 16 de Hambourg, à 18 de Lubeck. *Long.* 42. 33. *lat.* 54. 22. (D. J.)

HUTITES, ſ. m. plur. (*Théolog.*) hérétiques qui ſont une ſecte d'anti-luthériens. Ils étoient ſectateurs de Jean Hutus, & ſe croyoient réellement les enfans d'Iſraël venus pour exterminer les Cananéens. Ils diſoient encore que le jour du jugement s'approchoit, & qu'il falloit s'y préparer en mangeant & bûvant. Du Preau, *hiſt.* Florimont de Raymond, *de la naiſſ. de Chouſ. liv. II. c. xvj. num.* 3. Gautier, *Chron. ſect. 16. c. lxxj.* (G)

HUTTE, ſ. f. (*Gram.*) ſelon Vitruve, étoit les premieres habitations que les hommes ſe conſtruiſoient avec des branches d'arbre & de la terre. Nos charbonniers, nos hermites, & quelques miſerables vivent encore parmi nous dans des *huttes*.

HUTTE, ſ. f. (*Art. milit.*) petit logement fait à la hâte avec du bois, de la terre & de la paille, pour ſe mettre à l'abri de la pluie & du mauvais tems. Les ſoldats qui campent, ſe font de petites *huttes* avec des perches & de la paille. *Voyez* BARAQUE. *Chambers.*

Avant l'uſage des tentes ou canonnieres, les ſoldats faiſoient des *huttes* dans les camps pour ſe mettre à couvert du mauvais tems. *Voyez* CANONNIERES.

HUTTELHOFF, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans le cercle de baſſe Saxe, au duché de Verden.

HUTTER LES VERGUES, (*Marine.*) c'eſt dans un gros tems amarer les grandes vergues à demi-mât, & les mettre en croix de S. André, afin quelles prennent moins de vent, & que le vaiſſeau ſe tourmente moins. Pour *hutter*, on abaiſſe le bout de la vergue plus ou moins bas en approchant du vibord ; mais lorſqu'on l'abaiſſe juſqu'à ce qu'elle touche au vibord, alors c'eſt appiquer plûtôt que *hutter*. (Q)

HUTWEIL, (*Géog.*) petite ville de Suiſſe, au canton de Berne.

HUTZOCHITL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre du Méxique, que quelques Indiens nomment *chute*. Il eſt de la grandeur de l'oranger ; ſes feuilles ont la forme de celles d'un amandier, mais elles ſont plus grandes & plus aiguës. A l'extrémité de ſes bran-

ches, il porte des fleurs jaunes à feuilles longues & étroites, qui contiennent une ſemence brune. Dans toute ſaiſon, mais ſur-tout à la ſuite des pluies, cet arbre donne par inciſion une eſpece de baume d'un jaune brun, âmer & âcre, mais d'une odeur très-agréable. On obtient encore un baume, en faiſant bouillir dans l'eau les branches de cet arbre, coupées en petits morceaux; ce baume ſurnage à l'eau, mais il n'eſt pas ſi bon que celui qu'on tire par inciſion; on tire encore une eſpece d'huile de la ſemence de cet arbre.

HUVACAS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que les Eſpagnols nomment les treſors cachés par les anciens habitans de l'Amérique, lors de la conquête de ce pays. On en trouve quelquefois près des anciennes habitations des Indiens & ſous les débris de leurs temples; ces pauvres gens les cachoient comme des reſſources contre les beſoins qu'ils craignoient d'éprouver après leur mort. Quelques-uns de ces tréſors ont été enfouis pour tromper l'avarice des Eſpagnols, que les Indiens voyoient attirés par leurs tréſors. La moitié de ces *huvacas* appartient au roi.

HWALHUNDE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom donné par les Norwégiens à un animal aquatique & monſtrueux, gris, tout couvert de poil, ſemblable à un chien par la partie qui eſt hors de l'eau, & ayant des oreilles pendantes comme un dogue d'Angleterre. Cet eſpece de chien de mer nageoit autour de baleines, ce qui lui a fait donner le nom qu'il porte, qui ſignifie *chien des baleines*. Voyez *Acta Hafnienſia*, *ann. 1671 & 72. obſ. 49.*

HUY, (*Géog.*) petite ville des Pays-Bas dans l'évêché de Liége. Elle fut priſe & repriſe pluſieurs fois dans les guerres de Louis XIV. Elle eſt avantageuſement ſituée ſur la Meuſe, à 5 lieues S. O. de Liége, 6 N. E. de Namur. *Long.* 22, 57. *lat.* 50, 31.

Mélart (Laurent) natif de cette ville, dont il a été bourguemeſtre, nous en a donné l'hiſtoire à laquelle les curieux pourront recourir. (*D. J.*)

H Y

HYAC, (*Marine*) *Voyez* YACHT.

HYACINTHE, *hyacinthus*. (*Bot.*) Voyez JACINTE (*Botanique.*)

HYACINTHE, ſ. m. (*Hiſt. natur. Lithologie.*) pierre précieuſe tranſparente, d'un jaune mêlé de rouge, ou d'un rouge orangé plus ou moins vif; elle n'eſt point d'une grande dureté eu égard aux autres pierres prétieuſes; un feu violent la fait entrer en fuſion.

Boëce de Boot & d'autres auteurs comptent différentes eſpeces d'*hyacinthes* relativement à leurs couleurs. La premiere, qui eſt la plus chere & la plus eſtimée, eſt d'un jaune tirant ſur le rouge, & eſt preſque comme un grenat, dont elle ne differe que par le jaune qui s'y trouve mêlé; elle jette un très-grand feu. Boëce de Boot dit que l'*hyacinthe* la plus prétieuſe eſt celle qui eſt d'un rouge tirant ſur le jaune, telle qu'eſt la couleur du ſang bilieux.

La ſeconde eſpece eſt d'un jaune de ſaffran; la teinte rouge y eſt moins forte que dans la précédente.

La troiſieme eſpece d'*hyacinthe* eſt plus claire encore, & ſans ſa dureté le coup d'œil extérieur la feroit prendre pour du ſuccin ou de l'ambre jaune à qui elle reſſemble parfaitement.

La quatriéme eſpece eſt d'un jaune plus clair encore, & ſa couleur reſſemble à celle de l'ambre gris ou du miel; c'eſt la moins eſtimée.

Il y a des *hyacinthes* d'une couleur ſi foncée, que l'on ne peut point diſtinguer la couleur à moins de les regarder en les tenant entre l'œil & la lumiere. D'autres ſont ſi peu colorées, qu'il n'y a que leur dureté qui puiſſe faire juger que ce ſont des *hyacinthes*. Souvent les *hyacinthes* d'un jaune clair ont été confondues avec les topaſes & les chryſolites, mais elles en different par la dureté. Boëce de Boot penſe que la pierre appellée *carbunculus* ou eſcarboucle par les anciens, n'étoit qu'une *hyacinthe* d'un beau rouge, jettant beaucoup de feu, & d'une taille plus grande que celle des *hyacinthes* ordinaires, qui, ſelon lui, n'excedent pas communément la groſſeur d'un pois, & ſelon M. Hill, celle d'une noix de muſcade. Ce dernier nous apprend que les *hyacinthes* ſe trouvent en cryſtaux à ſix côtés terminés par une pyramide exagone comme le cryſtal de roche, mais elles ſont plus dures que lui; ou bien elles ſe trouvent ſous la forme de petits cailloux oblongs, arrondis & applatis par un de leurs côtés. Les *hyacinthes* qui ſe trouvent ainſi, ſont plus dures que celles qui ſont cryſtalliſées. Voy. *Hill's natural hiſtory of foſſils.*

Les *hyacinthes* de la plus belle eſpece viennent des Indes orientales, & ſe trouvent dans les royaumes de Cananoz, de Cambaye & de Calicut; il en vient auſſi des Indes occidentales. Celles de la moindre eſpece ſe trouvent en Europe & entr'autres ſur les frontieres de la Bohême & de la Siléſie.

On voit aiſément que les différentes nuances de couleurs, par où nous avons dit que les *hyacinthes* paſſoient, ont dû induire en erreur les auteurs; il n'y a donc guere que la dureté qui puiſſe en faire juger & empêcher qu'on ne les confonde, ſoit avec la topaſe, ſoit avec la chryſolite, ſoit avec le grenat & le rubacelle, ſoit avec toutes les pierres précieuſes jaunes ou rouges.

Il nous vient d'Eſpagne, de Saxe & d'Auvergne, des pierres que l'on nomme fauſſes *hyacinthes* ou *jargons* qu'il ne faut point non plus confondre avec celles dont nous parlons; d'ailleurs elles ſont d'un rouge matte & couleur de brique; elles ne ſont point tranſparentes, & doivent être regardées comme du vrai cryſtal de roche opaque & coloré; elles ne ſont pas plus dures que lui; leur figure eſt celle d'une colonne à ſix pans, terminée des deux côtés par deux pyramides exagones. Les anciens ne donnoient point le nom d'*hyacinthe* à la pierre que nous venons de décrire; celle qu'ils déſignoient ſous ce nom étoit une eſpece d'améthyſte, puiſque, par la deſcription qu'en donnent Pline & Théophraſte, c'étoit une pierre mêlée de bleu ou violette. *Voyez* Théophraſte, *traité des pierres avec les notes* de M. Hill, *pag. 65 de la traduction françoiſe.* M. Hill croit que c'eſt l'*hyacinthe* que les anciens connoiſſoient ſous le nom de *lapis lyncurius*, quoique quelques auteurs ayent prétendu qu'ils déſignoient par-là la belemnite qui n'a pourtant aucune des qualités que Pline attribue au *lapis lyncurius*, puiſqu'il dit que c'étoit une eſpece d'eſcarboucle qui ne différoit des autres que par ſa couleur de flamme. Voyez *Hill's natural hiſtory of foſſils.* Voyez LYNCURIUS LAPIS.

On a attribué un grand nombre de vertus médicinales à l'*hyacinthe*, & on la fait entrer dans des compoſitions pharmaceutiques, après l'avoir écraſée & réduite en une poudre impalpable; mais comme cette pierre n'eſt point ſoluble dans aucun diſſolvant, elle ne peut avoir plus de vertus dans la médecine que du verre pilé. (—)

HYACINTHE, (*Pierre*) c'eſt un des cinq fragmens précieux. *Voyez* FRAGMENS PRÉCIEUX.

HYACINTHE (*confection d'*) *Voyez* à l'art. CONFECTION.

HYACINTHIES, ſ. f. pl. (*Myth.*) ou HYACINTHES; fêtes que les Lacédémoniens célébroient tous les ans au mois hécatombœon, pendant trois jours, en l'honneur d'Apollon, auprès du tombeau d'Hyacinthe; on ſait aſſez que ce jeune prince, de la ville d'Amiclés en Laconie, étoit tellement aimé d'Apol-

lon, que le fils de Jupiter & de Latone abandonnoit, pour le ſuivre, le ſéjour de Delphes, & qu'il fut la cauſe innocente de ſa mort. Pauſanias dit qu'on voyoit ſur ſa tombe la figure du dieu à qui s'adreſſoient les ſacrifices; mais les jeux furent inſtitués en l'honneur du fils d'Œbolus.

Les deux premiers jours de ces fêtes étoient employés à pleurer ſa mort; on mangeoit ſans couronne ſur ſa tête, & on ne chantoit aucun hymne après le triſte repas; mais le troiſieme jour on s'abandonnoit à la joie, aux feſtins, aux cavalcades & autres réjouiſſances. On offroit ce jour-là des ſacrifices à Apollon, & on n'oublioit pas de bien traiter ſa famille & ſes domeſtiques. *Voyez* Meurſius, *Græcia feriata*, & Fazoldus, *de feſtis Græcorum*. (*D. J.*)

HYADES, ſ. f. pl. (*terme d'Aſtronomie.*) ce ſont ſept étoiles fameuſes chez les Poëtes, qui, ſelon les anciens, amenoient toujours la pluie.

C'eſt pour cette raiſon qu'on les a appellées *Hyades*, du mot grec ὕειν, *pluere*, pleuvoir.

La principale eſt l'œil gauche du taureau appellé par les Arabes *aldebaran*. Voyez ALDEBARAN & TAUREAU.

Les Poëtes ont feint que les *hyades* ſont filles d'Arlaſ & de Pleione, & que leur frere Hyaſ ayant été déchiré par une lionne, elles pleurerent ſa mort avec tant de douleur, que les dieux touchés de compaſſion, les tranſporterent au ciel & les placerent ſur le front du taureau où elles pleurent encore.

D'autres repréſentent les *hyades* comme les nourrices de Bacchus, que Jupiter tranſporta au ciel pour les mettre à couvert de la colere de Junon. *Chambers*. (*G*)

Les anciens, comme nous l'avons déja dit, regardoient la conſtellation des *hyades* comme apportant la pluie, témoin ce vers de Virgile: *Archerum, pluviasque hyadas geminosque triones*. Les philoſophes reconnoiſſent unanimement aujourd'hui que les étoiles ſont trop éloignées de nous pour cauſer aucuns changemens ni aucune altération dans notre athmoſphere ni dans notre terre. (*O*)

HYALÉ, ſ. f. (*Myth.*) une des nymphes de la ſuite de Diane; c'étoit elle qui rempliſſoit les urnes qu'on répandoit ſur la déeſſe, lorſqu'Actéon l'apperçut dans le bain.

HYALOIDE, *hyaloides*, du grec ὕαλος, *verre*, & εἶδος, *forme*, ſe dit de l'humeur vitrée. *Voyez* VITRÉE.

HYALOIDE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) nom d'une pierre précieuſe fort brillante & tranſparente comme du cryſtal; il en eſt parlé dans les anciens naturaliſtes; on s'en ſervoit pour les cachets après avoir gravé cette pierre. Pluſieurs auteurs ont donné leurs conjectures ſur cette pierre. M. Hill penſe que c'eſt la même que Pline nomme *aſtrios*, qui étoit de la nature du cryſtal, & qui venoit des Indes; il ajoute qu'il en vient beaucoup de cette eſpece d'Amérique; elles ſe trouvent ſur-tout ſur les bords de la riviere des Amazones. Il dit qu'on en a apporté qui étoient ſi belles, qu'on les auroit preſque priſes pour de vrais diamans. Ce ſont des cailloux blancs & tranſparens qui ſemblent être de la même nature que ce qu'on nomme *cailloux du Rhin*, ou *cailloux de Médoc*. Voyez *le traité les pierres* de Théophraſte, *avec des notes* de Hill. (—)

HYAR, (*Géog.*) ville d'Eſpagne au royaume d'Arragon, ſur la riviere de ſaint Martin.

HYBOUCOUHU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) fruit d'Amérique, qui reſſemble aux dattes, mais qu'on ne mange point: on en tire une huile que l'on conſerve dans des cocos que l'on a vuidés; on en fait uſage dans le pays pour une maladie appellée *tom*, occaſionnée par de petits vers fins comme des cheveux, qui s'inſinuent entre cuir & chair, & forment des puſtules très-douloureuſes. On frotte la partie affligée avec l'huile que les Indiens appellent *garameno*; on prétend qu'elle eſt auſſi très-bonne pour la guériſon des plaies.

HYBRISTIQUES, ſ. f. pl. (*Myth.*) fêtes qu'on célebroit à Argos, en l'honneur des femmes qui avoient pris les armes & ſauvé la ville aſſiégée par les Lacédémoniens qu'elles eurent la gloire de repouſſer; c'eſt de l'affront qu'ils eſſuyerent, que la fête prit ſon nom: ὕβρις en grec ſignifie *injure, affront, ignominie*; elle fut grande pour des Spartiates, ſi tant eſt qu'on n'ait pas fait trop d'honneur aux exploits des Argiennes dans cette occaſion. (*D. J.*)

HYCCARA, (*Géog. anc.*) ancienne ville maritime de Sicile, ſur la côte ſeptentrionale: ſes ruines s'appellent aujourd'hui *Muro di Carini*.

Plutarque nous apprend que, l'an 2 de la quatre-vingt-onzieme olympiade, Nicias, général des Athéniens, ruina cette ville où nâquit la fameuſe courtiſanne Laïs, l'an 4 de la quatre-vingt-neuvieme olympiade: elle avoit donc ſept ans lors de la deſtruction de ſa patrie; à cet âge tendre, elle fut vendue parmi les autres priſonniers, & tranſportée à Corinthe; au bout de quelques années, ſa beauté lui valut des hommages de toutes parts; de grands ſeigneurs, des orateurs illuſtres & des philoſophes ſauvages en devinrent éperdument amoureux; l'on compte au nombre de ſes adorateurs, Démoſthène, Diogène le cynique, qu'elle ſouffrit, tout pauvre & mal-propre qu'il étoit, & le philoſophe Ariſtippe, qui étoit la propreté & la politeſſe même. Elle n'eut pas cependant la gloire de triompher de la continence de Xénocrate, & elle devint à ſon tour paſſionnée d'Eubatés, vainqueur aux jeux olympiques; elle lui fit même promettre qu'il l'épouſeroit, mais il trouva moyen d'éluder ſa parole; enfin Laïs s'étant rendue en Theſſalie, pour y chercher un autre jeune homme dont elle étoit épriſe, les Theſſaliennes conçurent tant de jalouſie contre cette belle créature, qu'elles s'en défirent cruellement, & l'aſſommerent dans le temple de Vénus à coups de chaiſes qu'elles trouverent ſous leurs mains; mais on lui bâtit un tombeau magnifique ſur la riviere de Pénée, & le temple où elle mourut, ne fut plus nommé que le temple de Vénus profané; tous ces faits peignent les mœurs d'un tems & d'un pays célebre. (*D. J.*)

HYDASPE, (*Géog. anc.*) en latin *Hydaſpes*; grand fleuve des Indes, ſur lequel Strabon dit qu'Alexandre mit une flotte formée des ſapins & des cèdres qu'il fit couper ſur les monts Emodes. Horace, *l. I. ode 22*, appelle ce fleuve *fabuloſus*, c'eſt-à-dire, célebre, renommé, fameux. Il tire ſa ſource du mont Ima, vers les frontieres du grand Tibet; porte ſes eaux dans l'Inde, où il tombe à l'orient entre Monltan & Bucor. N'eſt-ce point aujourd'hui le Ravi? L'*Hydaſpe* dont parle Virgile, *Georg. l. IV. v. 211*, & qu'il met en Médie, *Medus hydaſpes*, n'eſt point celui qui fut dans les Indes le terme des conquêtes d'Alexandre; c'étoit un fleuve d'Aſie, peu éloigné de la ville de Suzé; Strabon l'appelle *Choaſpe*, & ſon eau paſſoit pour être délicieuſe à boire. (*D. J.*)

HYDATIDE, ſ. f. (*Med.*) ὑδατὶς, *aquula*; c'eſt, ſelon Galien (*lib. XIV. meth. med.*), une ſorte de tumeur qui ſe forme d'une matiere aqueuſe & graiſſeuſe, ſous la peau d'une paupiere, ſur-tout de la ſupérieure, où elle cauſe ordinairement une fluxion qui empêche d'ouvrir l'œil.

Cette maladie ſe traite comme l'œdeme de la paupiere; *voyez* ŒDEME (*paupiere*), & le *Traité des maladies des yeux*, de Maître-Jan.

Mais, en général, les Medecins entendent par *hydatides* toutes ſortes de tumeurs véſiculaires, qui ſe forment ordinairement, en aſſez grand nombre, tout-à-la-fois, dans les intervalles des nœuds des

vaiſſeaux lymphatiques (*voyez* LYMPHATIQUES, *vaiſſeaux.*), qui s'engorgent quelquefois, de maniere à être dilatés à un point étonnant.

De pareilles tumeurs ſe préſentent rarement à la ſurface du corps; cependant Skenkius, dans ſes obſervations, fait mention d'*hydatides*, qui s'étoient formées ſur le dos, groſſes comme des œufs: on trouve auſſi, dans les obſervations de M. Deidier, qu'il en avoit vû ſur le bras, qui formoient comme une grape de perles.

Ce ſont, ſur-tout, les viſceres que les obſervations nous démontrent être le plus ſuſceptibles d'*hydatides*: Rhuyſch rapporte (*Obſervations Anatomiques*, 17. 83.) avoir vû toute la maſſe du foie changée en un monceau d'*hydatides*: Piſon a auſſi obſervé (*Tractat. de collect. ſeroſ.*) des *hydatides* dans les poumons: on en a vû dans la rate, le méſentere, qui avoient été la ſource de l'hydropiſie aſcite, en tant qu'elles s'étoient rompues & avoient donné lieu à un épanchement de lymphe dans le bas ventre; la matrice & les parties qui en dépendent, les ovaires ſur-tout, ſont auſſi très-ſouvent affectés de cette ſorte de tumeur. *Voyez* HYDROPISIE, MATRICE, OVAIRE.

Ainſi les *hydatides* ne proviennent que d'un engorgement des vaiſſeaux lymphatiques, qui ſe dilatent extraordinairement, ſous forme de véſicules, à cauſe de l'étranglement que font les valvules dans ces vaiſſeaux.

On ne peut pas indiquer de traitement pour les *hydatides*, qui ont leur ſiége dans quelqu'un des viſceres; il n'y a point de ſigne marqué, conſtant, qui puiſſe en faire connoître l'exiſtence: d'ailleurs, ils ſont plûtôt un ſymptome de maladie qu'une maladie en ſoi. S'il en paroît ſur la ſurface du corps (ce qui eſt fort rare, parce que les vaiſſeaux lymphatiques ne ſont pas libres) dans le tiſſu de la peau, comme dans des parties plus molles, on peut y employer les réſolutifs ſpiritueux, pour les diſſiper, ſi l'on ne juge pas à propos de donner iſſue à l'humeur qui les forme; ce qui doit cependant être pratiqué le plus ſouvent, lorſque les tumeurs ſont conſidérables.

HYDATOIDE, ſ. f. (*Anat.*) eſt le nom que quelques auteurs donnent à l'humeur aqueuſe de l'œil, renfermée entre la cornée & l'uvée. *Voyez* HUMEUR AQUEUSE.

Ce mot eſt compoſé de ὕδωρ, ὕδατος, *eau*, & εἶδος, *forme, reſſemblance.*

HYDATOSCOPIE, ſ. f. (*Divinat.*) c'eſt l'art de prédire les choſes futures, par le moyen de l'eau. *Voyez* HYDROMANTIE.

Ce mot eſt compoſé d'ὕδατος, génitif d'ὕδωρ, & σκοπεω, *j'examine, je conſidere.*

Il y a une *hydatoſcopie* naturelle & permiſe; elle conſiſte à prévoir & à prédire les orages & les tempêtes ſur certains ſignes qu'on remarque dans la mer, dans l'air, & dans les nuages. *Voyez* TEMS & OURAGANS. *Dict. de Trévoux.*

HYDRAGOGUE, adj. p. ſubſt. (*Médecine.*) médicament qui purge & chaſſe les eaux; ce mot eſt compoſé de ὕδωρ, *eau*, & de ἄγειν, *chaſſer.*

HYDRARGYROSE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, friction mercurielle, capable d'exciter la ſalivation. L'excrétion de la ſalive a été long-tems regardée comme l'évacuation critique la plus ſalutaire pour la guériſon de la maladie vénérienne. L'expérience ayant montré que pluſieurs perſonnes ne ſalivoient pas, quoiqu'on tâchât de leur procurer le flux de bouche par les frictions mercurielles, & qu'elles n'avoient pas laiſſé de guérir, on a penſé que la ſalivation n'étoit pas abſolument néceſſaire à la guériſon de la vérole; & en effet, les évacuations par les ſelles, par les urines, par les ſueurs, peuvent ſervir à la dépuration du ſang, auſſi utilement que la ſalivation. L'incommodité de cette excrétion a fait deſirer qu'on pût adminiſtrer les frictions mercurielles, & éviter la ſalivation, c'eſt ce qui a donné lieu à la méthode de l'extinction, dans laquelle on donne des frictions, ou à de plus petites doſes qu'à l'ordinaire, à des tems plus éloignés, & avec la précaution, ou de purger le malade de tems en tems pour déterminer le mercure vers les inteſtins, ou de baigner les malades dans l'intervalle des frictions, pour l'attirer par les pores de la peau. L'expérience a fait voir que ces ſortes de traitemens avoient l'inconvénient d'être fort longs, & ce qui étoit plus fâcheux, d'être infideles. Des charlatans, de toute eſpece, ſe ſont donnés dans tous les tems pour avoir des remedes particuliers, qui guériſſoient *infailliblement* la maladie vénérienne, ſans garder la chambre, & par conſéquent ſans ſalivation. Les effets n'ont pas répondu aux promeſſes de ces empyriques; des gens de l'art ont cru, dans ces derniers tems, réuſſir à ôter au mercure la vertu qu'il a de faire ſaliver, en le prenant revivifié du cinabre, en le faiſant bouillir dans du vinaigre diſtillé, & le lavant bien avant de l'employer dans la pommade, à laquelle on ajoutoit quelque peu de camphre. Il eſt certain que cette préparation a paru efficace ſur quelques perſonnes, avec la précaution de faire boire abondamment de la décoction d'eſquine, & de permettre aux malades de ſortir; mais comme bien des perſonnes ne ſont pas naturellement diſpoſées à la ſalivation, on ne peut rien conclure de ce que ce remede a réuſſi à quelques-uns, d'autant plus qu'il a été abſolument ſans effet ſur d'autres, qui ont ſalivé abondamment, après s'être frotté de l'onguent mercuriel camphré. *Voyez* VÉROLE. (*Y*)

HYDRAULICO-PNEUMATIQUE, adj. (*Méchan.*) eſt un terme compoſé, dont quelques auteurs ſe ſervent pour déſigner certaines machines qui élevent l'eau, par le moyen du reſſort de l'air. On peut voir, au mot FONTAINE, la deſcription de différentes machines de cette eſpece.

Les machines qui ſervent à élever l'eau, par le moyen du feu, peuvent être regardées, en quelque maniere, comme des machines *hydraulico-pneumatiques*; car ces machines agiſſent par le moyen du reſſort de l'air, qui eſt augmenté par la chaleur; telle la machine hydraulique de Londres, qui eſt conduite ſur ce principe. On a donné une idée de ces ſortes de machines à l'*article* FEU. (*O*)

HYDRAULIQUE, ſ. f. (*Ordre encycl. Entend. Raiſ. Philoſophie* ou *Science, Science de la nature, Mathématiques, Mathem. mixtes, Méchan. Hydrodynamique, Hydraulique.*) partie de la méchanique qui conſidere le mouvement des fluides, & qui enſeigne la conduite des eaux, & le moyen de les élever, tant pour les rendre jailliſſantes, que pour d'autres uſages.

Ce mot eſt dérivé du grec ὕδραυλος, *eau ſonnante*, formé d'ὕδωρ, *aqua*, eau, & ἀυλος, *tibia*, flûte; la raiſon de cette étymologie eſt que l'*hydraulique*, chez les anciens, n'étoit autre choſe que la ſcience qui enſeignoit à conſtruire des jeux d'orgue, & que dans la premiere origine des orgues, où l'on n'avoit pas encore l'invention d'appliquer des ſoufflets, on ſe ſervoit d'une chute d'eau, pour y faire entrer le vent, & les faire ſonner. *Voyez* ORGUE.

L'*hydraulique* traite non ſeulement de la conduite & de l'élévation des eaux & des machines propres pour cet effet, mais encore des loix générales du mouvement des corps fluides. *Voyez* MOUVEMENT. Cependant, depuis quelques années, les Mathématiciens ont donné le nom d'*hydrodynamique* à la ſcience générale des mouvemens des fluides, & ont réſervé

réſervé le nom d'*hydraulique* pour celles qui regardent en particulier le mouvement des eaux, c'eſt-à-dire l'art de les conduire, de les élever, & de les ménager pour les différens beſoins de la vie. On trouvera *aux mots* FLUIDE & HYDRODYNAMIQUE, les lois du mouvement des fluides en général.

L'hydroſtatique conſidere l'équilibre des fluides qui ſont en repos : en détruiſant l'équilibre, il en réſulte un mouvement, & c'eſt-là que commence l'*hydraulique*.

L'*hydraulique* ſuppoſe donc la connoiſſance de l'hydroſtatique, ce qui fait que pluſieurs des auteurs ne les ſéparent point, & donnent indifféremment à ces deux ſciences le nom d'*hydraulique* ou d'*hydroſtatique*. *Voyez* HYDROSTATIQUE. Mais il eſt beaucoup mieux de diſtinguer ces deux ſciences par les noms différens d'*hydroſtatique* & d'*hydraulique*.

L'art d'élever les eaux & les différentes machines qui ſervent à cet uſage, comme les ſiphons, les pompes, les ſeringues, les fontaines, les jets-d'eau, *&c.* ſont décrits chacun en leur place. *Voyez* SIPHON, POMPE, SERINGUE, FONTAINE, JET-D'EAU, *&c.* *Voyez* auſſi la ſuite de cet article, où l'on traite des machines *hydrauliques*.

Les principaux auteurs qui ont cultivé & perfectionné l'*hydraulique* ſont ; Mariotte, dans ſon *Traité du mouvement des eaux, & autres corps fluides :* Guglielmini, dans ſa *Menſura aquarum fluentium*, où il réduit les principes les plus compliqués de l'*hydraulique* en pratique, *voyez* FLUIDE : M. Newton, dans ſes *Phil. Nat. Prin. Mathemat.* M. Varignon, dans les *Mémoires de l'académie des Sciences :* M. Daniel Bernoully, dans ſon traité intitulé *Hydrodynamica*, imprimé à Strasbourg en 1738 : M. Jean Bernoully, dans ſon *Hydraulique*, imprimée à la fin du recueil de ſes œuvres, en 4 *vol. in*-4°. *à Lauſanne*, 1743. J'ai auſſi donné un ouvrage ſur ce ſujet, qui a pour titre *Traité de l'équilibre & du mouvement des fluides*. *Voyez* HYDRODYNAMIQUE.

Hero d'Alexandrie eſt le premier qui ait traité des machines *hydrauliques :* ceux qui en ont écrit, parmi les modernes, ſont entr'autres Salomon de Caux, dans un traité françois des machines, ſur-tout des *hydrauliques :* Gaſp. Schottus, dans ſa *Mechanica hydraulico-pneumatica :* de Chales, dans ſon *Mundus mathematicus :* M. Belidor, dans ſon *Architecture hydraulique*. On peut voir l'extrait des différentes parties de ce dernier ouvrage, dans l'*Hiſtoire de l'académie des Sciences, pour les années* 1737, 1750, 1753. (*O*)

MACHINES HYDRAULIQUES. Les machines en général ſervent à augmenter les forces mouvantes, & les *hydrauliques* à élever les eaux par différens moyens. Elles ſont également l'objet de la méchanique comme de l'*hydraulique*.

On y emploie pour moteur la force des hommes & des animaux ; mais lorſqu'on ſe ſert des trois élémens de l'air, de l'eau & du feu, on peut s'aſſurer d'une plus grande quantité d'eau ; leur produit, qui eſt preſque continuel, les fait préférer aux eaux naturelles, qui tariſſent la plûpart en été & en automne : on les appelle alors des *machines élémentaires*.

Voici un choix des plus belles machines qui aient été conſtruites juſqu'à préſent ; elles pourront ſervir de modeles dans l'exécution qu'on en voudra faire ; on eſt ſûr de la réuſſite des machines exécutées, qu'on peut conſulter ſur le lieu ; au lieu que le ſuccès des autres ſeroit très-incertain.

Ces machines ſont celles de Marly, la pompe Notre-Dame, la machine de Nymphimbourg en Baviere, les moulins à vent de Meudon, la pompe du réſervoir de l'égoût, la machine à feu de Londres, la pompe de M. Dupuis, une pompe à bras, & une pour les incendies. *Voyez*, ſur les machines ſuivantes, l'*Architecture hydraulique, tome II. page 196 ;* & l'*Encyclopédie*, pour la pompe à feu, à l'*article* FEU.

Suivant le privilége accordé aux Lexicographes, nous rapporterons ces machines, & ſouvent les deſcriptions des auteurs qui en ont parlé.

Architecture Hydraulique, tome II. page 196. La machine de Marly eſt ici repréſentée dans ſon plan, & dans le profil d'une de ſes roues, qui ſont au nombre de 14. » Cette roue, qui ſert à porter l'eau » depuis la riviere de Seine juſqu'à l'aqueduc, a un » courſier fermé par une vanne comme à l'ordinai- » re : ſon mouvement produit deux effets ; le pre- » mier eſt de faire agir pluſieurs pompes aſpiran- » tes & refoulantes, qui font monter l'eau, par cinq » tuyaux, à 150 piés de hauteur, dans le premier » puiſard, éloigné de la riviere de 100 toiſes ; le ſe- » cond eſt de mettre en mouvement les balanciers, » qui font agir des pompes refoulantes placées dans » les deux puiſards ; celles qui répondent au pre- » mier puiſard, reprennent l'eau qui a été élevée à » mi-côte, & la font monter par ſept tuyaux dans » le ſecond puiſard, élevé au-deſſus du premier de » 175 piés, éloigné de 324 toiſes de la riviere : de- » là, elle eſt repriſe de nouveau par les pompes qui » ſont dans le ſecond puiſard, qui la refoulent, par » ſix tuyaux de 8 pouces de diametre, ſur la plate- » forme de la tour, élevée au-deſſus du puiſard ſu- » périeur de 177 piés, & de 502 piés au-deſſus de » la riviere, dont elle eſt éloignée de 614 toiſes ; » de-là l'eau coule naturellement ſur un aqueduc, » de 330 toiſes de long, percé de 36 arcades, en » ſuivant la pente qu'on lui a donnée juſqu'auprès » de la grille du château de Marly, d'où elle deſ- » cend dans les grands réſervoirs, qui la diſtribuent » aux jardins & boſquets ».

Planche I. des Mach. hydrauliques, fig. 1. On a formé ſur le lit de la riviere un radier *A*, qu'on a rendu le plus ſolide qu'il a été poſſible, par des pilots & pal-planches, garnis de mâçonnerie, ainſi qu'on le pratique en pareil cas, & c'eſt ce qu'on remarque dans la *1re. 6e. & 7e. figures.* A 14 piés au-deſſus de ce radier, on a établi un plancher ou pont, qui ſert à ſoutenir les pompes, & tout ce qui leur appartient, comme on en peut juger par la premiere *figure*, qui fait voir que l'arbre de la roue eſt accompagné de deux manivelles *C* & *D* ; à cette derniere répond une bielle *E*, à chaque tour de manivelle cette bielle fait faire un mouvement de vibration au varlet *F* (*Planche II. fig. 6.*) ſur ſon eſſieu. A ce varlet eſt une autre bielle pendante *G*, qui eſt accrochée au balancier *H*, aux extrémités duquel ſont deux poteaux pendans *II*, portans chacun 4 piſtons, qui jouent dans autant de corps de pompes marqués au plan par le nombre *KK. fig. 1. Pl. I.*

Fig. 6. Pl. II. Quand la manivelle *C* & le varlet font monter la bielle *G*, les piſtons qui répondent à la gauche du balancier aſpirent l'eau par les tuyaux *LL* qui trempent dans la riviere, tandis que ceux de la gauche la refoulent pour la faire monter dans le tuyau *MM*, d'où elle paſſe dans le premier puiſard ; & lorſque la manivelle tire à ſoi le varlet *F*, le balancier *H* s'inclinant d'un ſens oppoſé au précédent, les piſtons de la gauche refoulent & ceux de la droite aſpirent, & continuent toûjours de faire la même choſe alternativement.

Pour empêcher que l'air n'ait communication avec la capacité des corps de pompes, & que les cuirs qui ſont aux piſtons ne laiſſent point de vuide, on a ajouté à chaque équipage, indépendamment des huit pompes refoulantes, une pompe aſpirante, appellée *mere nourrice*, afin d'entretenir

toûjours de l'eau dans un baſſin *N*, élevé à-peu-près à la hauteur du bord des corps de pompes; ainſi il y a un des poteaux pendans *I*, qui porte un cinquieme piſton.

La manivelle *D* (*Pl. II. fig. 7.*) donne le mouvement aux pompes du premier & du ſecond puiſard; & pour juger comme cela ſe fait, il faut conſidérer la troiſieme *figure*, relativement à la ſeconde, du ſens qui leur convient; on y verra que cette manivelle fait faire un mouvement de vibration au varlet *O*, par le moyen de la bielle *P* qui tire à ſoi, & pouſſe en avant l'extrémité *Q*. Ce varlet en fait agir deux autres, horiſontalement placés au-deſſous des nombres *R* & *S*, par le mouvement qui leur eſt communiqué de la part des bielles *T* & *U*, qui pouſſent ou qui tirent à elles le varlet ſupérieur ou inférieur, ſelon la ſituation de la manivelle.

Pl. I. fig. 1. L'on voit ſur le plan comme le varlet *X* peut ſe mouvoir ſur ſon axe *Y*, & qu'à l'extrémité *Z* il y a une chaîne *I*, qu'on doit regarder comme faiſant partie de la chaîne 2 & 3 exprimée dans la *2. fig. Pl. I.* de même le varlet *R* (*fig. 7. Pl. II.*), qu'on ne peut voir ſur le plan, mais qui eſt tout ſemblable à l'inférieur, répond auſſi à une chaîne qui fait partie de l'autre 4 & 5; ainſi ces deux chaînes ſont tirées alternativement par les varlets *R* & *S*, pour faire agir les pompes des puiſards, *fig. 2. Pl. I.* pour les entretenir, on les a ſoutenus avec les balanciers 6, poſés de 18 piés en 18 piés; ces balanciers ſont traverſés par un boulon, qui appuie ſur le cours de lice 7, poſé ſur les chevalets 8.

La *figure 2. Pl. I.* eſt un profil qui peut être commun au premier & au ſecond puiſard, mais qui doit plûtôt appartenir au ſecond qu'au premier, parce que les chaînes vont aboutir aux varlets 9 & 10, au lieu qu'elles traverſent le premier, après y avoir mis en mouvement les pompes qui y ſont.

Fig. 2. Pl. I. Lorſque la chaîne 4 & 5 tire à ſoi, de la droite à la gauche, le varlet 9, ce varlet enleve le chaſſis 11 ſuſpendu à l'extrémité 12, ayant trois cadres 13, portans les piſtons qui refoulent l'eau dans les corps de pompes 14 & 15. Quand cette chaîne ceſſe d'être tendue, & que l'inférieure 2 & 3 eſt tirée, alors le poids du chaſſis 11, celui des cadres & des piſtons, fait baiſſer l'extrémité 12 du varlet 9, & l'eau monte dans les trois corps de pompes de cet équipage; d'autre part, l'extrémité 16 du varlet 10 enleve le chaſſi 17, & les piſtons que ſoutiennent les cadres 18, refoulent l'eau dans les trois corps de pompes de ce ſecond équipage, qui ſont unis comme les précédens aux tuyaux 14 & 15.

Tous ces corps de pompes, au nombre de 257, ſont ſoutenus inébranlables, par des barres de fer qui les embraſſent, comme on le peut voir au plan du puiſard, *fig. 5. Pl. I.*

Fig. 3. Pl. I. On voit plus en grand l'intérieur d'une des pompes refoulantes du premier & du ſecond puiſard; chaque corps de pompe 19, y eſt porté par des liens de fer 20; & d'autres 21, empêchent que ce corps de pompe ne ſoit enlevé par le piſton dans le tems qu'il refoule: on voit auſſi que la tige 22, qui porte le piſton, eſt attachée à deux entretoiſes du chaſſis 23, que ce cadre & le piſton hauſſent & baiſſent enſemble; il y a deux clapets aux endroits 24, & des roulettes en 25, qui ſervent à ſoulager la manœuvre lorſqu'on veut ôter ou remettre un cadre ou chaſſis.

Fig. 4. Pl. I. Cette figure eſt l'intérieur d'une des pompes de la riviere; c'eſt un tuyau de communication *HGEFIL* fondu d'une ſeule piece, dont l'un des bouts *GH* eſt uni par une bride avec un tuyau d'aſpiration *NO* qui trempe dans l'eau, & où il y a un clapet *P*; l'autre bout *LMK*, qui eſt fait en retour d'équerre, aboutit au tuyau montant *MKS*, qui porte l'eau ſur la montagne, au premier puiſard, en ouvrant ſon clapet *R*. Dans le milieu eſt une branche *CDEF*, liée par une bride avec le corps de pompe *ABCD*, dans lequel agit le piſton *Q*, parfaitement cylindrique & maſſif, traverſé par la tige *TV* ſuſpendue à une bielle pendante qui lui donne le mouvement, & refoule l'eau dans le tuyau *S* en ouvrant le clapet *R*, & ſucceſſivement ſe rend dans le lieu deſtiné.

Les pompes que la manivelle fait agir dans le premier & ſecond puiſard, élevent l'eau dans leurs baches, ſans rien avoir de commun avec les équipages des autres roues, c'eſt-à-dire qu'au rez-de-chauſſée des bâtimens des puiſards il y a un baſſin, qui en occupe preſque toute la capacité, diviſée par des cloiſons pour former des baches, dans chacune deſquelles il y a ſix corps de pompes renverſées, qui ne font monter l'eau que quand on le juge néceſſaire; & s'il y a quelques réparations à faire aux équipages dont je viens de parler, on peut mettre leur bache à ſec, & y faire deſcendre des ouvriers, ſans interrompre l'action des autres pompes.

Deſcription de la pompe de Nymphinbourg. » C'eſt » encore l'*Architecture hydraulique* qui nous fournira » les développemens d'une fort belle machine exé» cutée à Nymphinbourg, par M. le comte de » Wahl, directeur des bâtimens de l'électeur de Ba» viere; ſon objet eſt d'élever l'eau à 60 piés dans » un réſervoir, pour la faire jaillir dans le jardin » électoral.

» L'eau du canal qui a 2 piés de profondeur, & » 2 de viteſſe par ſeconde, fait tourner une roue » de 24 piés de diametre, dont l'arbre eſt accompa» gné de deux manivelles *A* (*Planches d'Hydrauliq. » fig. 1. 2. 4. Pl. I. & fig. 5. 6. Pl. II.*) qui aboutiſ» ſent à des tirans de fer *B*, répondans à des bras de » levier *D*, qui font mouvoir deux treuils *C*, à » chacun deſquels ſont attachés ſix balanciers *E*, » que l'on diſtingue particulierement dans la *fig. 2. » & 4. Pl. I.* portans les tiges *F* des piſtons de douze » corps de pompes *G*, partagés en quatre équi» pages.

Fig. 1. 3. 4. Pl. I. & fig. 5. Pl. II. « Chacun de » ces équipages eſt renfermé dans une bache *IK*, » au fond de laquelle ſont aſſis les corps de pompes, » arrêtés avec des vis ſur deux madriers *H* percés » de trous, pour que l'eau du canal, qui vient ſe » rendre dans les baches par des tuyaux de con» duite *R* (*fig. 6. Pl. II.*), puiſſe s'introduire dans » les corps de pompes ».

Fig. 3. 4. Pl. I. & fig. 5 & 6. Pl. II. Les trois branches *L* de chaque équipage ſe réuniſſent aux fourches *O*, qui aboutiſſent aux tuyaux montans *P*, qui conduiſent l'eau au réſervoir; & pour que les pompes qui répondent à chacun de ces tuyaux ſoient ſolidement établies, on les a liées enſemble par des entre-toiſes *N*, aux extrémités deſquelles il y a des bandes de fer qui embraſſent les pompes, comme on en peut juger par la *fig. 3. Pl. I.* qui repréſente une de ces pompes avec ſa branche, exprimée plus ſenſiblement que dans les autres.

Cette machine eſt fort ſimple, & bien entendue; ſi les fourches qui n'ont que trois pouces de diametre étoient proportionnées aux corps de pompes qui en ont dix, le produit en ſeroit beaucoup plus conſidérable, mais c'eſt le défaut de preſque toutes les pompes.

Deſcription de la machine hydraulique appliquée au pont Notre-Dame à Paris. Cette machine repréſentée par les *Planches XXXVI, XXXVII, XXXVIII & XXXIX de la Charpente*, eſt compoſée de deux parties entierement ſemblables, qui ſont placées cha-

cune vis-à-vis du côté d'aval de deux arches contiguës de ce pont.

La *Planche XXXVI* eſt le plan général de la machine. La partie à droite eſt le plan au niveau de la grande roue ; & celle à gauche, le plan pris au-deſſus du premier plancher.

Les lettres *B B B* indiquent les plans des trois piles qui ſoutiennent les arches, vis-à-vis deſquelles la machine eſt placée.

L'eſpace qui eſt entre les piles & qui ſert de courſier, eſt retréci par quatre peſſieres *A A A A*, formées par deux cours de madriers, dont l'intérieur eſt rempli de pierres. Les madriers ſont ſoutenus par une file de pieux recouverts par les chapeaux *E E*, *&c.* & les chapeaux ſont liés les uns aux autres par des moiſes *F F*, *&c.*

Explication du plan au-deſſous du plancher. La cage de chaque machine eſt compoſée de deux palées *G G G G*, formées par un certain nombre de longs pieux qui ſoutiennent le plancher. Ces pieux ſont entrelacés par pluſieurs cours de moiſes *K K* dont les inférieurs paſſent ſur les taſſeaux *M*, qui ſont portés par les chapeaux qui couronnent les deux files de pieux *L L*, *Pl. XXXVII*, qui accompagnent les longs pieux *G G*, & les affermiſſent au fond de la riviere.

Entre les deux palées, que l'on vient de décrire, ſont plantées deux files de pieux *Æ æ*, *Æ æ*, recouverts par un chapeau. La diſtance entre ces deux files eſt de 19 pieds, & c'eſt où la grande roue eſt placée. Ces pieux, auſſi-bien que les pieux du rang intérieur *L* (dans le profil) ſupportent des madriers, qui forment un encaiſſement que l'on a rempli de pierres ; c'eſt entre ces deux maſſifs qui forment le courſier ou la noue, que la roue eſt placée.

Le chapeau *Æ æ* eſt relié avec la palée *G G* par pluſieurs liens ou moiſes *FF*, *FF*, qui portent quatre pieces de bois verticales *cc cc cc cc*, qui ſervent de guides au chaſſis qui porte la roue. Il y a encore deux autres pieces de bois verticales, placées en *Æ Æ*, qui ſoutiennent la face du bâtiment, & la grille qui eſt au devant de la machine du côté d'amont.

Le chaſſis qui porte la roue eſt compoſé de huit poutres *CC*, *CC*, *CC*, *CC*, dont quatre ſont paralleles au courant, & les quatre autres perpendiculaires. Ces derniers embraſſent par leurs extrêmités les quatre pieces de bois verticales (*cc cc cc cc* dans le plan, & *CC CC* dans l'élévation) ; ces pieces reçoivent les extrémités de celles qui ſont paralleles au courant, ſur le milieu deſquelles poſent les tourillons *l b* de l'axe de la grande roue. Les rencontres de ces huit poutres forment aux quatre coins du chaſſis quatre petits quarrés *d d d d*, dans leſquels paſſent les aiguilles qui ſuſpendent le chaſſis & la roue à une hauteur convenable, pour que les aubes ſoient entierement plongées dans l'eau.

La roue eſt compoſée de huit aubes *Y Y Y*, de 3 piés de large, ſur 18 piés de long, affermies par quatre cours de courbes *X X* de vingt piés de diametre. Cette roue porte un rouet *i* de 60 aluchons, qui engrene dans la lanterne *k* de 20 fuſeaux, fixée ſur un arbre vertical *l*, *Pl. XXXVII*. Ce même rouet conduit auſſi une petite lanterne *S*, qui a pour axe une manivelle à tiers-point *f*, qui conduit les baſcules qui font agir trois corps de pompes, ainſi qu'il ſera dit ci-après.

A la face latérale de la premiere poutre qui forme le chaſſis, ſur lequel eſt porté la roue, & du côté d'amont, ſont fixés trois rouleaux ſervant à faciliter le mouvement de la vanne *d*, qui ferme le courſier pour modérer la vîteſſe du courant, en faiſant que les aubes ſoient frappées par une plus grande ou une moindre partie de leurs ſurfaces.

Explication du plan au premier étage qui repond à la ſeconde roue. *d d d d*, extrémités ſupérieures des quatre aiguilles qui ſuſpendent le chaſſis ſur lequel la roue eſt portée ; *f f*, manivelles ou croiſées des crics avec leſquels on éleve le chaſſis & la roue ; *g g* les priſons qui embraſſent les aiguilles ; *h h*, les clefs qui traverſent les aiguilles, & repoſent ſur les priſons ou ſur les ſemelles des crics, ainſi qu'il ſera expliqué ci-après. *d d*, extrêmités ſupérieures de l'aiguille de la vanne, & les deux crics qui ſervent à l'élever. *l*, extrêmité ſupérieure de l'arbre vertical de la lanterne *K*, lequel traverſe le moyeu du rouet horiſontal *m*, garni de quarante aluchons. Ce rouet conduit la lanterne *n* de 20 fuſeaux, & l'arbre *o* de cette lanterne terminé par une manivelle à tiers-point *p q p*, fait agir trois corps de pompes, ſemblables à ceux cottés *r* dans l'autre moitié du plan : ce ſont là toutes les pieces eſſentielles de l'équipage que l'on appelle *du grand mouvement.*

L'équipage que l'on nomme *du petit mouvement* eſt compoſé de la lanterne *S*, dont l'axe formé en manivelle à tiers-point tire des chaînes qui répondent aux extrémités *T* des baſcules *T X V*, qui par d'autres chaînes font agir trois corps de pompes ſemblables à ceux cottés *y* dans l'autre motié du plan ; ainſi ces corps de pompes, pour les quatre mouvemens, ſont au nombre de 12, ſix pour chaque roue.

Explication de la Pl. XXXVII qui repréſente l'élévation géométrale de tout le bâtiment des deux machines vûes du côté d'amont. La machine cottée *A A* eſt vûe au-deſſus de la grille ou briſe-glace *Z Z* ; on a ſupprimé la clôture antérieure du premier étage pour laiſſer voir l'intérieur. On a auſſi ſupprimé les baſcules du petit mouvement pour mieux laiſſer voir le rouet *m* du grand mouvement. *L L L L*, pieux qui accompagnent les palées *G G*. *H I K*, moiſes qui aſſemblent & relient tous les pieux *G*. *N*, chapeau de la palée ſur lequel repoſent les corbeaux *O* ou *N R*, ſoutenus par des liens ſur leſquels poſent les poutres *R R* qui forment le plancher. *f f &c.* crics qui ſervent à élever les aiguilles *d d*, par leſquels le chaſſis eſt ſuſpendu. *g g*, les priſons. *a a*, les priſons de l'aiguille de la vanne *d*. *cc cc*, deux des quatre montans qui ſervent de guides aux chaſſis. *Y Y Y*, les aubes de la roue. *X X X*, les courbes qui les aſſemblent. *k*, lanterne du grand mouvement. *m*, le rouet. *n*, lanterne. *o*, arbre terminé en manivelle *q*, portée par un bâti de charpente *pp. q r*, les chaînes & chaſſis des pompes. *r*, la bache où l'eau du puiſart *T* eſt conduite par les pompes aſpirantes *r X*, & de-là portée par les pompes foulantes dans la cuvette de diſtribution *A D A D*, placée au haut d'une tour de charpente à 81 pieds au deſſus du niveau de la riviere.

La machine cottée *B B* eſt repréſentée en coupe. On ſuppoſe la grille abattue auſſi-bien que la clôture antérieure de l'étage au deſſus du plancher, pour laiſſer voir l'équipage du petit mouvement. *i*, le rouet de la grande roue à aubes. *S*, lanterne de 15 fuſeaux. *f*, la manivelle en tiers-point. *f T*, les trois chaînes qui répondent aux baſcules *T X V*, dont le point d'appui eſt en *X*. *V y*, les trois chaînes & les trois chaſſis des pompes du petit mouvement. *y*, la bache qui reçoit l'eau par les pompes aſpirantes *y Z*, qui deſcendent au fond du puiſart *T* ; la même eau eſt renvoyée par les pompes foulantes dans la cuvette de diſtribution placée au haut du bâtiment.

Explication de la Planche XXXVIII. Cette planche eſt la coupe de l'un des deux pavillons de la machine par la longueur du courſier. On y voit diſtinctement comment la palée eſt conſtruite, comment les pieux *G G* qui la compoſent ſont entretenus & liés les uns aux autres par les moiſes horiſontales *K K I I*, par les moiſes obliques *H H*, & par le

chapeau *N N* ſur lequel porte le plancher *R R. Z Z Z*, profil de la grille placée du côté d'amont. *a*, tourillon de l'axe de la grande roue. *b*, le pallier ſur lequel le tourillon repoſe. *X X*, autre pallier qui porte la crapaudine de l'arbre vertical *l* du grand mouvement. *i*, rouet de la grande roue. *Y Y*, les aubes. *k*, lanterne du grand mouvement. *m*, rouet du grand mouvement. *f V X*, chaînes du petit mouvement. *d d*, aiguilles par leſquelles on eleve le chaſſis *C C* qui porte la roue. *f f*, les crics. *g e*, les priſons qui embraſſent les aiguilles.

Après avoir décrit la machine dont il s'agit, il reſte à expliquer quelques-unes de ſes parties qui n'ont pas pu être repréſentées diſtinctement dans les Planches précédentes, à cauſe de la petiteſſe de l'échelle, & qui ſont repréſentées plus en grand *Pl. XXXIX.* La figure premiere eſt le plan plus en grand de la cuvette de diſtribution placée au haut du donjon, & la figure 2 en eſt le profil. Au deſſus du puiſart *y 2 2 y* eſt cette cuvette qui a la forme d'un fer à cheval, diviſée en pluſieurs ſéparations. *y r*, *y r*, tuyaux montans des quatre équipages, qui dégorgent l'eau dans la cuvette. *2 2*, tuyaux montans des deux équipages de relais. *t*, languette de calme qui ne touche point au fond de la cuvette. *u* languette de jauge percée d'un nombre de trous circulaires, d'un pouce de diametre, ſervant à eſtimer le produit de la machine. *x*, baſſinets percés de même dans leur circonférence de trous circulaires, pour jauger l'eau que l'on diſtribue aux différens quartiers. *s s s s*, tuyaux deſcendans, qui reçoivent l'eau de la cuvette & la portent aux fontaines. *Fig. 3*, coupe longitudinale de l'une des baches & des ſix corps de pompes qui y ſont adaptées. *A B C*, les pompes foulantes dont les chapiteaux ſe réuniſſent à un ſeul tuyau *D*, qui ſe raccorde avec la conduite qui porte l'eau à la cuvette de diſtribution. *a b c*, les trois pompes aſpirantes dont les tuyaux deſcendans *X Z*, vont chercher l'eau au fond du puiſart *T. Pl. XXXVII.* Tous les piſtons, les pompes aſpirantes & la pompe foulante *C*, ſont à clapets, les deux autres pompes foulantes *A B* ſont à coquille.

Fig. 4, coupe tranſverſale de la même baſche & des deux corps de pompes foulantes & aſpirantes. On y voit comment le chaſſis qui porte le piſton de la pompe foulante, & qui tire celui de la pompe aſpirante, eſt aſſemblé & raccordé avec la chaîne verticale par laquelle il eſt tiré.

Fig. 5, élévation extérieure des trois corps de pompes foulantes, & du chapiteau commun qui les aſſemble.

Fig. 6, coupe du cric qui ſert à élever les aiguilles.

Fig. 7, élévation du cric du côté de la manivelle.

Fig. 8, élévation des deux crics qui poſent ſur le plancher, & ſervent à élever les aiguilles du chaſſis & celle de la vanne. (*D*)

Le moulin à vent de Meudon. Ce moulin eſt ſitué vis-à-vis d'un pareil dans le parc du château de Meudon, près la ferme de Vilbon; il eſt monté ſur un bâtiment rond & terminé en forme de glaciere *A A*, autour duquel eſt la baluſtrade de bois *B B*, pour pouvoir tourner tout-au-tour & monter ſur l'échelle tournante *L L*, qui conduit à la lanterne & au rouet qu'il eſt beſoin de graiſſer de tems-en-tems. Le haut de la machine eſt un bâti de charpente compoſé d'entretoiſes & de moiſes qui entretiennent en deux endroits *C C*, *D D*, l'arbre immobile *E E* du moulin, qui eſt un cylindre creux, compoſé de quatre pieces aſſemblées par des frettes de fer par où paſſe une groſſe tringle de fer qui communique aux mouvemens d'en-bas, & ſert d'axe à la lanterne horiſontale *F*, dont les fuſeaux reçoivent les dents d'un rouet vertical *G*, attaché au cylindre *H H*, qui ſert d'axe aux quatre volans ou aîles du moulin *I I I*. Tout ce bâti de charpente, l'échelle, le cylindre, les aîles, que d'autres appellent *girouettes*, tournent par le moyen du gouvernail *N*; que le vent fait aller; & quand on veut arrêter le moulin, il y a un frein ou cerceau attaché ſur le rouet qui le ſerre ou le laiſſe libre par le moyen d'une baſcule *O O*, qui tire ou ſerre le bout du frein par une chaînette de fer *M M*. On voit dans le bas une citerne *P P*, pleine d'eau, où vient aboutir le bout de la tringle, partie en fer & le reſte en bois *Q Q*, qui tourne ſur une matrice de cuivre ſervant d'œil, au-travers de laquelle paſſe la tige de la manivelle *R*, fortement aſſemblée dans la tringle de bois *Q Q*: cette manivelle *R* eſt coudée, tirant les chevalets *S S* attachés ſur des tourillons *T T*, leſquels en hauſſant & baiſſant, font lever les chaſſis & les tringles de quatre corps de pompes foulantes *V V V V*, qui trempent dans l'eau du puiſart *P*, & font monter l'eau dans quatre tuyaux de plomb *X X X X*, dont on ne voit ici que le bout du quatrieme tuyau où eſt un pareil corps de pompe; le tout ſe raccorde au gros tuyau de fer de ſix pouces de diametre *Y Y*, qui va ſe rendre dans un reſervoir qui par d'autres tuyaux, fournit les fontaines du parc.

Il faut entendre que les volans ou aîles du moulin ſont chargées de toile pour prendre tout le vent poſſible, & faire en ſorte en les tendant plus ou moins que l'axe où ſont attachées les aîles, ſoit préciſément dans la direction du vent, en ſorte qu'elles ne ſoient point perpendiculaires à cet axe, mais un peu obliques formant un angle aigu.

La pompe du reſervoir de l'égoût mûe par quatre chevaux. Le reſervoir de l'égoût ſitué au bas du boulevart, a été fait pour jetter l'eau avec impétuoſité dans les principaux égoûts de la ville de Paris, & les nettoyer.

Cette piece d'eau a 35 toiſes de long, ſur 17 & demie de large, & a 7 piés 8 pouces de profondeur; ce qui produit 21121 muids 72 pintes d'eau meſure de Paris. Ce reſervoir eſt fourni continuellement par 8 à 9 pouces d'eau venant de Belle-ville, & par deux équipages de pompes aſpirantes à 6 corps de pompes mûes par deux chevaux chacune, & l'eau qui vient à fleur du reſervoir, y forme une nape de 66 pouces.

Cette pompe eſt pratiquée dans un grand bâtiment en face du reſervoir, formant deux maneges couverts *A A*, avec une citerne au milieu *B B*, de forme ovale; elle eſt remplie de 6 tuyaux aſpirans *C C C C C C*, ſoûtenus par des traverſes & entretoiſes *D D*, communiquans à 6 corps de pompes *E E*, qui jettent l'eau dans une bache *F*, qui fournit la rigole du milieu, d'où ſe forme une belle nape à la tête de la piece d'eau. Les 6 tringles des aſpirans *G G*, ſont attachées par des mouſles trois par trois à une manivelle *H H* à tiers-point, dont l'axe s'enfonce dans un cylindre horiſontal *I I*, terminé par une lanterne verticale *K K*, dont les fuſeaux reçoivent les dents d'un rouet horiſontal *L L*, attaché par des liens à un arbre perpendiculaire *M M*, tournant ſur un pivot *N N* à chaque extrémité, & mû par un train à deux chevaux chacun.

Rien n'eſt ſi ſimple que cette machine, & elle fournit environ 3 muids par minute. Si on fait le calcul ſuivant la nape de 66 pouces qui tombe continuellement dans le reſervoir, ce ſont 66 pouces à multiplier par 13 pintes & demie, valeur du pouce d'eau par minute; ce qui fait 891 pintes qui ſont 3 muids & 27 pintes par minute pour les 6 corps de pompes: cela fait par heure en abandonnant pour les frottemens les 27 pintes, 180 muids d'eau, & par jour 4320 muids d'eau.

La pompe à feu. Cette machine, quoiqu'extrême-

ment compliquée, eſt admirable par la quantité d'eau qu'elle fournit ; je l'ai vû placée à Londres aux bords de la Tamiſe en 1728 ; on l'avoit détruite depuis, mais elle vient d'être rétablie & ſimplifiée par le retranchement de pluſieurs pieces ; on dit même qu'elle coûte moins d'entretien pour le charbon & pour les hommes qui ſervent à la gouverner.

C'eſt une pompe placée dans un bâtiment où l'on a conſtruit un fourneau, au-deſſus duquel eſt une grande bouilloire de cuivre, ſphérique par en-haut, bien fermée & entourée d'une petite galerie extérieure, régnant tout autour, & laiſſant circuler la fumée du fourneau qui entretient la chaleur de l'eau bouillante dont la bouilloire eſt pleine aux trois quarts.

Le cylindre de la pompe eſt de cuivre, & d'un diametre à diſcrétion. Il eſt garni de ſon piſton. Le piſton deſcend & s'éleve dans le cylindre. Ce n'eſt qu'une plaque de cuivre roulée & bordée de cuir. Il en eſt plus léger, & la vapeur le chaſſe d'autant plus facilement.

Il y a une chaîne de fer, dont l'anneau eſt accroché à la tige du piſton, & tient à la courbe d'un balancier, dont l'axe tourne ſur un tourillon, dont les parties portent ſur un des pignons du bâtiment.

Un bout de tuyau tranſmet la vapeur de la bouilloire dans le cylindre, & la partie de la machine qu'on appelle *régulateur*, ouvre & ferme en-dedans & au haut de l'alembic l'extrémité du tuyau de vapeurs.

C'eſt un fleau ou une couliſſe de bois attachée à une petite courbe concentrique à la courbe du balancier auquel elle eſt fixée, qui ſe hauſſant par ce moyen & ſe baiſſant, donne le jeu au régulateur & au robinet d'injection, en retenant par des chevilles fixées dans pluſieurs trous faits dans ſon épaiſſeur, les axes recourbés & communiquans au robinet & au régulateur, dont on rend l'effet plus ou moins prompt, en hauſſant ou baiſſant ces chevilles.

Le tuyau de l'injecteur deſcendant du réſervoir au-deſſus, & ſe coudant pour entrer dans le cylindre, y jette environ neuf à dix pintes d'eau froide à chaque injection par un robinet qui s'ouvre & ſe ferme continuellement au moyen des chevilles fixées le long de la couliſſe.

Il y a un petit tuyau qui ſort de l'injecteur, & qui a un robinet toûjours ouvert. Il jette de l'eau priſe dans le réſervoir au-deſſus, en couvre le piſton de cinq à ſix pouces. C'eſt ainſi que l'entrée eſt fermée à l'air, & le cuir du piſton humecté.

On appelle *robinets d'épreuve* ceux de deux tuyaux dont le plus court atteint ſeulement à la ſurface de l'eau de la bouilloire, & l'autre va juſqu'au fond. Ils indiquent l'un & l'autre l'excès ou le défaut de la quantité d'eau ou de vapeurs conſervées dans l'alembilique ou la bouilloire.

Un tuyau communiquant à la capacité du cylindre, laiſſe écouler l'eau injectée, & la renvoie à la bouilloire. Un autre tuyau attaché au cylindre, donne iſſue à l'eau qui déborderoit, lorſque le piſton eſt relevé. On y pratique un robinet qui jette l'eau ſur la ſoupape du tuyau qui laiſſe ſortir & l'air du cylindre, & celui qui eſt amené par l'eau froide injectée.

Une valvule ou ſoupape couverte de plomb, laiſſe évacuer la vapeur de la bouilloire, quand elle a trop de force. Au-deſſous du piſton, il y a un tuyau de décharge du cylindre, & au haut du bâtiment un tuyau de décharge du réſervoir.

Deux autres courbes placées à l'autre extrémité du levier font aller une pompe renverſée qui fournit un petit réſervoir, & des pompes aſpirantes poſées dans un puits d'où l'eau eſt portée dans un grand réſervoir.

C'eſt par une cheminée que ſort le trop de fumée de la bouilloire.

L'eau portée dans le petit réſervoir, fournit la machine. L'eau portée dans le grand réſervoir ſert à tel uſage que l'on veut. C'eſt elle qui meſure le vrai produit de la machine.

Il eſt inutile d'entrer ici dans un plus long détail ſur le principe d'action, ſur l'utilité des parties, & ſur l'effet de cette pompe, dont nous avons parlé fort au long *à l'article* FEU. *Voyez cet article, & nos Planches de Machines hydrauliques.*

La pompe que nous y avons décrite n'eſt pas tout-à-fait la même que celle-ci, mais ce ſont ces petites différences qui nous ont déterminé à revenir ici ſur cette machine.

Nouvelle machine de M. Dupuis. C'eſt avec grand plaiſir que nous ſaiſiſſons l'occaſion de rendre juſtice au mérite & aux talens de feu M. Dupuis, maître des requêtes. Après avoir rempli dignement pluſieurs charges conſidérables, il fut nommé intendant du Canada en 1725. Il s'appliqua, à ſon retour, aux méchaniques, ſcience qu'il avoit aimé de tout tems. Son cabinet étoit rempli de toutes les productions de ſon génie ; enfin il inventa la machine ſuivante, qui fut approuvée de l'académie royale des Sciences, & fut exécutée en pluſieurs endroits, & notamment cinq de ces machines ont été exécutées par l'ordre de M. de Maurepas pour les travaux du Roi à Saint-Domingue.

Madame Dupuis ſa veuve, qui demeure à Paris, rue Chapon, a obtenu du roi un privilége excluſif de cette belle machine, & pourroit céder ſes droits à ceux qui voudroient en faire tout l'uſage qu'elle mérite.

Cette machine dans ſon intérieur eſt compoſée de deux coffres de bois poſés l'un au-deſſus de l'autre, & ſe garniſſent en dedans de plaques de cuivre de trois côtés, excepté celui où eſt attachée la plate-forme, qui eſt garni de cuir, avec une rainure de ſon épaiſſeur pour éviter le trop de frottement ; le coffre, où ſont les mouvemens, eſt ſéparé en dedans par une cloiſon ; ces deux coffres ſont dans l'eau dont la ſuperficie eſt comprimée par l'air extérieur. La premiere figure montre l'intérieur des deux coffres *A* & *B*. La plate-forme mouvante *CC*, garnie de fer, eſt inclinée dans la caiſſe, tenant par un bout à un boulon de fer attaché à la caiſſe en forme de charniere, & de l'autre taillé en portion de cercle, montant & agiſſant ſur une autre portion de cercle *D*, ſuivant lequel eſt taillé un des parois du coffre garni de cuir fort ou de bourre pour empêcher l'eau de deſcendre. Cette plate-forme eſt percée de deux ouvertures garnies des clapets *EF*, qui donnent paſſage à l'eau dans le jeu de la plate-forme que fait agir une tringle de fer *IK*, inclinée par le moyen de deux mouffles ou d'un chaſſis à deux branches, & qui ſe raccorde à un des bouts de ladite plate-forme, & va ſe rendre à la manivelle & au moteur.

Par ce mouvement l'eau qui entoure les deux coffres, & qui y entre continuellement, étant comprimée par l'air extérieur ou l'atmoſphère, fait lever les deux clapets *E* & *F* de la plate-forme mouvante, & forcent à ſe lever les deux autres clapets *G* & *H* correſpondans & placés ſur le deſſus de la caiſſe, au moyen de quoi l'eau paſſe dans une eſpece de hotte de cheminée, pour ſe communiquer dans le tuyau montant *L*, qui porte l'eau dans le réſervoir ou lieu deſtiné.

Fig. 2. On peut établir cette pompe pour l'épuiſement des eaux dans une mine, ainſi qu'elle a été exécutée à Pompéan, près de la ville de Rennes. L'eau eſt premierement attirée par une pompe aſpirante à la hauteur de vingt-quatre piés dans une ba-

che ou coffre de bois, & eſt repriſe par une ou pluſieurs pompes ſucceſſivement juſqu'en haut. Le mouvement eſt une tringle de bois qui fait agir tous les coffres par le moyen de deux bielles & d'une tringle de fer coudée qui y eſt attachée, & qui ſe rend par-deſſous dans le coffre où eſt la plate-forme; en haut c'eſt un rouet & une lanterne que font mouvoir deux chevaux attelés dans un manege.

On ne fait monter l'eau qu'à vingt-quatre piés & à pluſieurs repriſes, que pour ſoulager la colonne d'eau ou tuyau montant; car on pourroit élever l'eau tout d'un coup à deux cent piés par une pompe foulante; le minéral eſt monté à bras dans des ſceaux par le moyen d'un treuil.

Fig. 3. Cette machine peut être mûe par la force de l'eau, ſavoir par le courant d'une riviere, ou faiſant tomber la chûte d'un ruiſſeau ſur les aubes de la roue qui feroit agir une manivelle coudée où ſeroient attachées les deux tringles de fer qui correſpondent aux coffres poſés dans le bas de l'eau.

Un moulin à vent peut auſſi faire agir de la même maniere cette machine, en mettant la manivelle dans le haut, & correſpondante à l'axe des deux aîles, alors la tringle paſſe à-travers un arbre creuſé, & tourne de tous ſens, & vient ſe communiquer à un balancier que levent les tringles qui vont faire agir les plate-formes des coffres, qui ſont poſés au bas de la citerne.

Fig. 4. On voit de face le chaſſis de fer, qui eſt attaché au bout de la tringle de fer, pour donner le mouvement à la plate-forme *CC*; au bas du chaſſis ſe voit la patte-de-chat *BB* qui eſt chevillée ſur la plate-forme pour la faire mouvoir.

On trouvera ici l'application de la même machine à une pompe à cheval, dont on voit (*fig. 5.*) le manege *A*, le rouet *B* portant ſur ſon pivot *C*, la lanterne *D*, la manivelle *E* qui fait lever & baiſſer les trois tringles *FFF* garnies de leur chaſſis ou portes qui donnent le mouvement aux plate-formes des coffres placés au fond d'un puits, & font élever l'eau par les trois cheminées *GGG* qui ſe raccordent par une fourche au tuyau *H*, qui porte l'eau au réſervoir.

Il eſt bon de remarquer que quand la manivelle eſt ſimple, il n'y a qu'une plate-forme dans le coffre; lorſqu'elle eſt coudée ou à tiers-point, il y a une ou deux ſéparations dans le coffre pour y loger deux ou trois plate-formes, ce qui ne change rien à la mécanique de cette machine, ce qui revient aux trois corps de pompe ordinaires. La tringle eſt ſimple pour une plate-forme; quand il y en a deux, la tringle ſe termine en bas par une patte à deux branches, qui prend ſur la plate-forme.

Fig. 6. Cette machine eſt encore d'une grande utilité, quand on veut deſſécher un marais, ou vuider une piece d'eau, en l'établiſſant ſur un des bords & par des baſcules menées par deux ou quatre hommes qui ſe ſuccéderont, ſans diſcontinuité, d'heure en heure; on fera mouvoir deux tringles qui feront agir deux plate-formes dans un coffre, d'où l'eau paſſant par les deux cheminées, ſera portée par une fourche dans le tuyau montant, pour ſe vuider dans une auge de bois & ſe perdre où l'on jugera à propos, toûjours un peu loin de la piece, afin que l'eau en filtrant à-travers les terres, n'y puiſſe revenir. C'eſt ainſi que les Bénédictins ont vuidé, au village de Cachans près Paris, une grande piece d'eau de près de trois arpens d'étendue, & de cinq piés de profondeur, en dix jours de tems.

C'eſt ſur le pié de 6000 muids en vingt-quatre heures, & 60000 en tout pendant les dix jours, avec quatre hommes qui ſe relevoient d'heure en heure, & quatre hommes frais pour la nuit.

Fig. 7. Le moindre effet que peut faire cette machine eſt d'être employé à faire jouer une pompe à bras, placée dans un puits pour l'uſage d'un petit jardin ou d'une maiſon; on mettra au bas du puits un coffre ſéparé en deux par une cloiſon, pour y loger deux plate-formes qui feront monter l'eau dans deux hottes, ou par une fourche elle ſe joindra au tuyau montant, d'où l'eau tombera dans une auge de pierre ou de plomb à l'uſage de la maiſon; les deux tringles correſpondantes aux deux plate-formes feront mûes par une manivelle à bras, dont le mouvement ſera vertical par le moyen d'un tourillon; en hauſſant une pendant que l'autre deſcendra ſans aucune interruption, elles jetteront de l'eau dans l'auge de pierre.

L'avantage de cette machine eſt de n'avoir point de piſtons ni de corps de pompe, & d'avoir peu de frottement, de s'uſer moins qu'une autre, d'être de peu d'entretien, de coûter moins dans l'exécution, qui ne paſſe pas ordinairement, étant ſimple, la ſomme de douze cent livres; de pouvoir ſervir aux mines, aux deſſéchemens des marais & foſſés; de ſe loger dans les puits & par-tout, ſans échafaudage & ſans grande préparation; d'être miſe en mouvement par des hommes, des chevaux, par l'eau & par le vent, & avec tout cela d'amener dans le même eſpace de tems le double de l'eau que peut fournir la meilleure machine qui ait été exécutée juſqu'à préſent. La raiſon en eſt fort ſimple: le coffre, où eſt renfermée la plate-forme mouvante, a ordinairement deux piés & demi de long ſur neuf pouces de large, & un pié environ de haut, & par ſa capacité & étendue a plus de jeu, contient plus d'eau, & l'agite plus violemment qu'un corps de pompe d'un pié de diametre, avec un piſton qui lui ſoit proportionné; ainſi la pompe à cheval du pont-aux-choux fournit, avec les deux maneges à quatre chevaux tirant enſemble, & les ſix corps de pompes aſpirantes, environ deux muids par minutes; celle de M. Dupuis fournit, ſans manège, mue par quatre hommes, quatre muids & quatre cinquiemes par minute, à ſeize piés de haut, ſuivant le rapport de MM. de l'académie des Sciences.

Si elle étoit exécutée en grand avec une manivelle à tiers-point, une plate-forme percée de trois clapets, qu'elle fût mûe par un ſeul cheval dans un manege avec un train, un rouet & une lanterne, ce qui augmente beaucoup la force du moteur, elle fourroit huit muids au moins par minute, le reſte du produit abandonné pour les frottemens, ce qui feroit par jour 11520 muids.

Pompe à bras La pompe à bras *A* (*figure premiere*) eſt compoſée d'un tuyau de plomb *BB* de deux pouces de diametre, ayant ſon extrémité *C* coudée & portée ſur un ſocle de bois *D*; ce bout coudé doit être percé de pluſieurs trous, & tremper dans l'eau du puits *E*, & ce tuyau doit aboutir à un plus large d'environ cinq pouces de diametre, ſervant de corps de pompe fait en entonnoir pour ſe raccorder avec le tuyau aſpirant *BB*, & pour ſervir à loger à force le petit barillet *F* couvert d'une ſoupape ou clapet *G*, & garni de filaſſe pour empêcher l'eau de deſcendre; le piſton *H* eſt garni de cuir par en haut avec ſon clapet *I*, & attaché à une anſe de fer *K*, ſuſpendue à une verge de fer *L*, attachée à la baſcule *M*, compoſée d'un levier & d'une poignée *N*, ſoutenue par un étrier de fer *O*, attaché à la cuvette par deux liens de fer avec un œil & un boulon de fer, où tournent les deux bras du levier *M* & *N*. L'eau tombe par une gargouille *P*, où eſt un maſque dans une cuvette de pierre *Q*.

Fig. 2. La même machine *A* eſt répétée de profil; les *figures* marquées *R S fig. 3.* ſont deux outils de fer qui ſervent dans le tuyau à aſſeoir ou à retirer le barillet *F* que les ouvriers appellent le *ſecret*.

Les *figures* 4 & 5 offrent en profil & en coupe la pompe de bois *T* & *V fig.* 4 & 5. des plus ſimples dont on ſe ſerve ; on la nomme *hollandoiſe*, étant très en uſage dans ces pays ; on l'emploie dans les vaiſſeaux, dans les jardins, & il n'y a pas une maiſon en Hollande qui n'en ait pluſieurs ; c'eſt un tuyau d'aulne ou d'orme creuſé, au bas duquel, à la diſtance de ſix à ſept pouces, eſt un clapet *X* (*fig.* 5.) au deſſous duquel on perce pluſieurs trous qui trempent dans l'eau ; il y a une tringle de bois *Y*, dont un bout eſt attaché à l'anſe Z d'un piſton avec ſon clapet ; l'autre bout tient à la baſcule de bois *a a* attachée au tuyau par un étrier de bois en fourchette avec un boulon, *&c.* L'eau tombe par une gargouille *b* dans une auge de pierre ou autre endroit deſtiné.

Le moteur ou la puiſſance appliquée à la poignée *N. fig.* 1. ou au bout du levier, *&c.* fait jouer le levier *M* & *N*, dont le bras *O N* eſt de trente pouces, & l'autre *OM* n'a que cinq pouces ; ainſi on voit que la puiſſance eſt la ſixieme partie du poids, ou comme 1 eſt à 6.

La pompe pour les incendies. Cette pompe A eſt pareille à celle que l'on trouve dans les Pays-Bas ; on en voit ici la coupe *A*, *figure premiere* & le plan B, *figure* 2. Ce plan eſt quarré & eſt compoſé d'un bac partagé en trois parties par deux cloiſons *CC* percées en *D* de pluſieurs trous, pour que l'eau verſée dans les réſervoirs *C C* parvienne pure au retranchement du milieu *D*, *fig.* 2. par le moyen du jeu des deux pompes foulantes *EE* qui ſont à ſes côtés, dont l'eau ſe communique par les deux paſſages *F* & *G* qui s'ouvrent & ſe ferment alternativement par des clapets ; l'eau venant plus fortement par les deux piſtons, ſurmonte le trou *H*, & ſe réunit vers le ſommet du récipient où l'air ſe trouve de plus en plus condenſé ; l'eau eſt refoulée ſans interruption, & lancée continuellement avec une vîteſſe qui eſt preſque toûjours la même.

Fig. 3. La *figure* 3 expoſe un boyau de cuir *L M* qui s'ajuſte avec une boëte de cuivre au trou *H*, & l'eau y eſt refoulée pour être dirigée avec vîteſſe par un ajutage *N* dans les endroits embraſés.

Fg. 4. On voit dans la quatrieme *figure* l'élévation de la même pompe compoſée d'une caiſſe de cuivre rouge, de trois piés de large, ſur deux piés & demi de haut, ſurmontée d'un chapiteau arrêté par des vis, portant l'axe d'un balancier dont les extrémités ſont faites en fourches, afin de pouvoir y enfiler une poignée aſſez longue pour que cinq ou ſix perſonnes puiſſent agir de front ; il y a une ouverture *O* ſaillante de quelques pouces en forme de tuyau, pour y loger le bout *H* du tuyau de cuir qui porte l'eau à ſa deſtination. (*K*)

HYDRAULIQUE, (*Chimie.*) c'eſt le nom que M. le comte de la Garaye donne à l'art *d'extraire toutes les parties efficaces des mixtes, ſans feu, & par le moyen d'un diſſolvant général, commun, ſimple, doux & homogene, ſavoir l'eau pure.*

L'unique moyen de cette nouvelle chimie, pour la qualifier comme ſon inventeur, eſt l'infuſion ordinairement aidée d'agitation des matieres, qu'il appelle peu exactement *trituration.*

Il place les corps dont il ſe propoſe d'extraire les principes efficaces dans des pots de verre, de fayence, ou de bonne terre cuite & non-verniſſée, élevés de bord, dont le ventre eſt renflé & l'ouverture aſſez étroite ; il verſe ſur ces corps une quantité d'eau froide ou tiéde, déterminée d'une façon aſſez vague, mais très-conſidérable par proportion à la quantité de matiere employée, vingt-quatre livres d'eau, par exemple, pour demi-livre de quinquina ; les matieres & le diſſolvant rempliſſent le pot environ aux deux tiers. On introduit dans ce pot un mouſſoir qui porte à ſa partie ſupérieure une petite poulie ou crenelure circulaire, dans laquelle s'ajuſte une corde appliquée d'autre part à une grande roue horiſontale à rainures, comme celle du lapidaire, bien fixée ſur ſon axe, qui, en tournant, fait mouvoir rapidement le mouſſoir par le même méchaniſme que celui de la roue du cordier. Le mouſſoir doit parvenir juſqu'à un pouce près du fond du vaiſſeau. On ferme le vaiſſeau ou avec un couvercle briſé dans lequel il y a un trou pour paſſer le mouſſoir, ou avec des veſſies mouillées pour empêcher que la mouſſe qui s'éleve pendant l'opération ne ſe répande, & qu'il ne tombe des ordures dans le vaiſſeau. Tout étant ainſi diſpoſé, on triture, ou on fait jouer le mouſſoir pendant plus ou moins de tems, ſelon le tiſſu des matieres, & ſelon qu'on ſe propoſe d'obtenir ſeulement le principe le plus ſoluble, ou au contraire d'épuiſer la matiere ; car on peut par cette trituration épuiſer certaines matieres, du-moins juſqu'à les rendre inſipides. M. le C. D. L. G. emploie communément depuis ſix juſqu'à vingt-quatre heures ; il filtre ſon infuſion à-travers des toiles claires & de groſſes étoffes de laine, on la laiſſe éclaircir par le repos pendant une nuit en été, & pendant vingt-quatre heures en hiver ; il la fait évaporer enſuite ſur des aſſiettes de fayence à la chaleur du ſoleil, ou à celle du bain de vapeurs : il rejette comme inutile un ſédiment qui ſe précipite lorſque la liqueur eſt évaporée à peu-près à moitié ; la liqueur décantée & évaporée ſur une autre aſſiette, donne le produit le plus parfait.

M. le C. D. L. G. traite par ce procédé les végétaux, les animaux & les minéraux.

Les prétentions de certains chimiſtes ſur les ſels métalliques ſont trop juſtement conteſtées, pour que celles de M. de la Garaye ſur les produits retirés de ces ſubſtances par ſa méthode, ne reſtent encore au moins au rang des problèmes chimiques, & ne méritent un examen ultérieur de la part des maîtres de l'art. La trituration des ſubſtances minérales ſalines en opere bien réellement la diſſolution parfaite ; mais il ne faut pas tant de *myſtere* pour diſſoudre le vitriol ou l'alun par exemple. La crême de tartre & le verre d'antimoine, long-tems triturés enſemble & à grande eau, doivent ſe combiner en partie ſous la forme de tartre ſtibié, mais c'eſt un moyen très-long & très-inutile de compoſer ce remede ; la longue trituration du ſoufre peut être un moyen d'obtenir des connoiſſances nouvelles ſur ce corps devenu ſi intéreſſant, par la théorie ſimple & lumineuſe que Stahl a donné de ſa mixtion. Mais certainement rien n'eſt moins démontré par les expériences de M. le C. D. L. G. que ſon ſel de ſoufre.

La trituration avec l'eau n'extrait des viperes & de la corne de cerf, que M. le C. D. L. G. a donnés ſeuls pour exemple, qu'une ſubſiſtance gélatineuſe qui, deſſechée ſur les aſſiettes, approche de l'état de colle, ou des tablettes de viande ou de bouillon, *voyez* ALIMENT, & qui ne fourniſſant aucune des commodités de cette derniere préparation, n'eſt qu'un préſent très-inutile de la trituration ; & certainement plus improprement encore qualifié du titre de ſel que les extraits métalliques.

Mais les produits de la trituration exécutée ſur les minéraux & ſur les animaux, ſont à peine connus ; les expériences de M. le C. D. L. G. n'ont pas même été répétées, du-moins dans la vûe de les employer à la préparation de nouveaux remedes. On a regardé avec raiſon cette partie des travaux de l'auteur comme dûe à l'opinion qu'il a conçue de l'*univerſalité* de ſa méthode, de ſon diſſolvant, de ſa nouvelle chimie. Les manœuvres les plus *particulieres* nées hors du ſein des arts, ou renouvellées, ou

appliquées à quelque uſage nouveau, paroiſſent toûjours à des auteurs ſans principes devoir changer la face de l'art auquel elles tiennent, devoir ſuppléer à toutes les anciennes reſſources, en un mot, créer un art nouveau. Les ſels eſſentiels de la Garaye, qui ont été diſtribués dans le public & qui ſont au nombre des médicamens des nouvelles pharmacopées, ſont retirés des végétaux. Pour peu qu'on ſoit verſé dans les connoiſſances chimiques, on s'appercevra ſur le champ que ces prétendus ſels eſſentiels ne ſont préciſément & à la lettre que des extraits. C'eſt ainſi que les qualifie avec raiſon M. Geoffroy le cadet, dans un *Mémoire* qu'il a compoſé ſur ce ſujet, qui ſe trouve parmi ceux de l'académie, de ces dernieres années, & à la fin de la chimie *hydraulique*, imprimée à Paris chez Coignard 1745. Le réſumé du jugement de M. Geoffroy ſur cette préparation pharmaceutique, qu'il donne lui-même à la fin de ſon mémoire eſt celui-ci : « Le ſel eſſentiel, préparé ſe» lon la méthode de M. le comte de la Garaye, n'eſt » point un ſel eſſentiel, mais un extrait ſec & bien » fait, & on peut avoir par infuſion ..... des ex» traits auſſi ſûrs & auſſi parfaits que par ſa ma» chine ». En effet, l'infuſion ménagée par les gens de l'art eſt bien plus efficace, n'eſt ni ſi embarraſſante, ni ſi diſpendieuſe que la trituration, & elle fournit des remedes qui retiennent les vertus des ſubſtances dont ils ſont retirés tout auſſi peu altérées, qu'elles le ſont dans les remedes préparés par la trituration. Au reſte, il ne faut pas oublier qu'on ne peut obtenir ni par l'une, ni par l'autre méthode, que les ſubſtances végétales ſolubles par l'eau ; que c'eſt une prétention chimérique de vouloir en retirer par ce menſtrue les parties réſineuſes & huileuſes, les ſoufres, comme s'exprime M. le C. D. L. G. & par conſéquent tous les principes medicamenteux des végétaux. (*b*)

HYDRE DE LERNE, (*Mythol.*) monſtre épouvantable, né de Typhon & d'Echidne, dit Héſiode.

Parmi les fameux travaux d'Hercule, la fable nous vante la défaite de l'*hydre*, ce ſerpent monſtrueux qui faiſoit un ravage épouvantable dans les campagnes, & ſur les troupeaux des marais de Lerne. Les poëtes ont feint qu'il avoit un grand nombre de têtes, & qu'on n'en avoit pas plûtôt coupé une, qu'il en renaiſſoit pluſieurs autres ; Hercule, ajoûtent-ils, pour tarir la ſource de cette fécondité, ne trouva pas d'autres moyens que d'appliquer le feu à chaque tête qu'il abattoit.

Cette *hydre* à pluſieurs têtes, ſuivant nos Mythologues, n'étoit autre choſe qu'une multitude de ſerpens, qui infectoient les marais de Lerne proche de Mycène, & qui ſembloient multiplier à meſure qu'on les détruiſoit. Hercule, avec l'aide de quelques-uns de ſes compagnons, en purgea le pays, en mettant le feu aux roſeaux du marais qui étoit la retraite de ces reptiles ; enſuite il deſſecha ce marais par des canaux qui faciliterent l'écoulement de eaux, & rendirent le terrein d'un bon rapport. (*D. J.*)

* HYDRÉLEON, ſ. m. (*Pharm.*) huile commune & eau battues enſemble. Ce medicament pris par la bouche, excite le vomiſſement, eſt topique ; il eſt anodin & ſuppuratif.

HYDRENTEROCELE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, hernie ou tumeur occaſionnée par la deſcente des inteſtins avec des eaux dans le ſcrotum. *Voyez* HERNIE. Ce mot eſt compoſé d'ὑδωρ, *eau* ; ἔντερον, *inteſtin* ; & κήλη, *tumeur*.

C'eſt une maladie compliquée : l'hernie doit être réduite & contenue par un brayer, l'hydrocele doit être traitée à part : dans un cas pareil, s'il s'agiſſoit de faire la ponction avec le trocart, le chirurgien ne pourroit apporter trop d'attention pour éviter la piqûre du ſac herniaire & celle du teſticule. *Voyez* HYDROCELE. (*Y*)

HYDRIA, (*Antiq.*) vaſe percé de tous côtés, qui repréſentoit le dieu des eaux chez les anciens Egyptiens. Les prêtres le rempliſſoient d'eau à certains jours, l'ornoient avec magnificence, & le poſoient enſuite ſur une eſpece de théatre public : alors, dit Vitruve, tout le monde ſe proſternoit devant le vaſe, les mains élevées vers le ciel, & rendoit grace aux dieux des biens que cet élément leur procuroit ; mais cette cérémonie étoit néceſſaire chez un peuple, dont l'eau coupée par une infinité de canaux faiſoit la richeſſe, dont le Nil fertiliſoit les terres, & dont Canope étoit un des principaux dieux. *Voyez* CANOPE. (*D. J.*)

HYDRIEPHORES, ſ. f. pl. (*Antiq. greq.*) ὑδριαφοραι, nom qu'on donnoit chez les Athéniens aux femmes des étrangers qui réſidoient à Athènes ; on les appella de ce nom, comme étant obligées de porter des cruches d'eau dans la proceſſion des Panathénées. *Voyez* Potter, *Archæol. græc. t. I. p. 56. & 421.* Ce *mot* eſt compoſé de ὑδωρ, *eau*, & φερω, *je porte*. (*D. J.*)

HYDRINUS LAPIS, (*Hiſt. nat.*) quelques auteurs ſe ſont ſervi de ce nom, pour déſigner la *pierre de ſerpent*, ou l'*ophite*.

HYDROBELE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, tuméfaction de la ſur-peau du ſcrotum, cauſée par des humeurs aqueuſes. C'eſt une œdeme des bourſes qui rend la peau liſſe & luiſante ; l'impreſſion du doigt reſte ſur la tumeur pour peu qu'on l'y appuie. La verge devient ſouvent œdémateuſe par le progrès de l'infiltration, & alors elle repréſente une colone torſe.

Cette maladie eſt aſſez familiere aux enfans nouveaux-nés, & elle cede ordinairement à l'application des remedes aſtringens ou diſcuſſifs. Les compreſſes trempées dans le vin rouge, chaud, dans lequel on a fait bouillir des roſes de Provins : l'eau de chaux ſimple, ou animée d'un peu d'eau-de-vie, ſuffiſent pour réſoudre la tumeur aqueuſe ſuperficielle du ſcrotum ; le cataplaſme de têtes de poreaux cuites dans le vin blanc, eſt un remede éprouvé dans ces ſortes de cas. Dans les adultes où l'*hydrobele* eſt un ſymptome & un accident de l'hydropiſie aſcite, ou une maladie eſſentielle cauſée par la difficulté du cours de ſang dans des parties aſſez éloignées du grand torrent de la circulation, les remedes que nous venons d'indiquer ne ſuffiſent pas ; il faut faire de légeres mouchetures à la ſur-peau, pour procurer le dégorgement des parties tuméfiées ; on applique enſuite ſur la partie des compreſſes trempées dans l'eau-de-vie camphrée tiede. Ces mouchetures doivent être faites avec art, pour prévenir la gangrene qui n'eſt que trop ſouvent la ſuite des ſcarifications faites ſans méthode ſur des parties œdémateuſes. *Voyez* ŒDEME & MOUCHETURE. (*Y*)

HYDROCARDIE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, employé par Fabrice de Hilden, fameux chirurgien, pour déſigner l'épanchement d'une humeur ſéreuſe, ſanieuſe ou purulente dans le péricarde : dans l'exactitude étymologique, l'*hydrocardie* eſt l'hydropiſie du péricarde ; maladie dont M. Senac a parlé ſavament dans ſon *Traité des maladies du cœur*. Le péricarde eſt ſujet à l'hydropiſie ; cette maladie, ſuivant cet auteur, eſt fréquente, difficile à connoître, & plus difficile à guérir.

Les obſtacles que trouve l'eau du péricarde à rentrer dans les voies de la circulation, ſeront les cauſes de l'hydropiſie du péricarde. Les maladies du médiaſtin, du poumon & du cœur, ſont des cauſes particulieres qui déterminent une plus abondante filtration de l'humeur du péricarde, & le défaut de réſorbtion de cette humeur, ſoit par le dérangement qui arrive dans les pores abſorbans, ſoit

ſoit qu'il ſe faſſe dans certains cas une expreſſion de ſucs lymphatiques & gélatineux, avec la roſée tranſpirable, qui épaiſſiſſent l'humeur du péricarde, & qui ne permettent plus aux tuyaux reſorbans de s'en charger. Il eſt certain par beaucoup de faits qu'on a trouvé des fluides extravaſés contre l'ordre naturel dans le péricarde ; mais la difficulté eſt de connoître poſitivement l'exiſtence de cette collection de matiere. Elle peut être portée fort loin ; le péricarde eſt ſuſceptible d'une grande dilatation, on l'a trouvé tellement rempli d'eau, que la poche qu'il formoit s'étendoit preſque juſqu'à la racine du ſternum. Le premier effet de l'eau épanchée dans le péricarde doit être de gêner les mouvemens du cœur, & de produire en conſéquence des palpitations, des tremblemens & des défaillances. Le poulmon étant néceſſairement preſſé par la dilatation du péricarde, la reſpiration doit être difficile, & beaucoup plus lorſque les malades ſeront couchés ſur le dos. Elle ſera pénible ſur le côté droit ; la ſituation où les malades reſpireront le plus aiſément, c'eſt lorſqu'ils ſeront aſſis & appuyés un peu ſur le dos & s'inclinant vers le côté droit. Les connoiſſances anatomiques rendent raiſon de ces effets. La preſſion du poumon occaſionnera une toux ſeche ; le pouls doit être dur, vif & fréquent. Tous ces ſignes ne ſont pas univoques, & tels qu'ils ne puiſſent pas tromper. Il n'y a que la douleur & l'oppreſſion ſur la partie antérieure de la poitrine qui puiſſent indiquer que l'eau eſt ramaſſée dans la capſule du cœur.

Cette maladie n'a preſque jamais été reconnue que par l'ouverture des cadavres ; il n'eſt donc pas étonnant que les livres de Medecine ne parlent point des ſymptomes de cette hydropiſie. M. Senac a recueilli les obſervations de ceux qui ont répandu quelque lumiere ſur une maladie ſi obſcure, & il a ſoin de diſtinguer dans l'énumération des accidens quels ſont ceux qui paroiſſent appartenir à l'hydropiſie du péricarde, & qui peuvent en être conſidérés comme les ſymptomes. De la diſcuſſion de tous ces faits, il réſulte que les ſignes qui caractériſent l'hydropiſie du péricarde ſont la dureté du pouls, les palpitations, l'oppreſſion, un poids ſur la région du cœur, les défaillances, la difficulté de reſpirer ; mais ce qui rend ces ſignes moins équivoques, c'eſt qu'on apperçoit diſtinctement entre la troiſieme, la quatrieme & la cinquieme côtes les flots de l'eau contenue dans le péricarde lorſqu'il ſurvient des palpitations ; on entrevoit néanmoins quelque mouvement ſemblable dans les palpitations qui ne ſont pas accompagnées de l'hydropiſie du péricarde ; mais alors ce n'eſt pas un mouvement onduleux, & qui s'étende fort loin.

En ſuppoſant qu'on ait bien connu l'hydropiſie du péricarde, quels ſont les remedes que cette maladie exige ? On doit avoir recours aux remedes évacuans ; les hydragogues ſont quelquefois utiles dans l'hydropiſie aſcite ; ils pourroient opérer efficacement dans celle du péricarde. Mais l'inutilité des remedes internes laiſſera-t-elle la reſſource chirurgicale de la ponction ? On a guéri des abſcès de péricarde par inciſion ; on pourra donc, à plus forte raiſon, faire une ponction. Cette opération exige de la circonſpection. Il faut éviter l'artere mammaire qui eſt à-peu-près à un pouce du ſternum ; il faut de plus prendre garde que le cœur dans ſes oſcillations ne ſoit piqué par la pointe de l'inſtrument. Pour éviter ces inconvéniens, on doit pénétrer dans le péricarde entre la troiſieme & la quatrieme côte du côté gauche, en portant la pointe du troſcart à deux pouces du ſternum, la pouſſant obliquement vers l'origine du cartilage xiphoïde le long de côtes, c'eſt-à-dire qu'on doit s'en éloigner le moins qu'on le pourra. En marchant par cette voie, on ne bleſſera ni l'artere mammaire, ni le cœur, ni le poumon. *Voyez* le *traité de la ſtructure du cœur, de ſon action & de ſes maladies*, par M. Senac, *conſeiller d'état, & premier medecin du Roi* ; à Paris, chez Vincent, 1749. (*Y*)

HYDROCELE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, tumeur du ſcrotum, formée par une collection de lymphe. Les anciens mettoient cette maladie au nombre des hernies fauſſes ou humorales ; c'eſt d'où lui vient ſon nom ὑδροκήλη, compoſé de ὕδωρ, *aqua*, eau, & de κήλη, *hernia*, hernie.

On diſtingue deux ſortes d'*hydroceles* ; l'une qui eſt faite par infiltration de lymphe ſéreuſe dans le tiſſu cellulaire du dartos & de la peau, *voyez* HYDROBELE ; & l'autre eſt faite par épanchement ; celle-ci eſt une tumeur ronde & oblongue, liſſe & égale, placée dans le ſcrotum ; elle eſt indolente, l'impreſſion du doigt n'y reſte pas en l'y appuyant, & l'on y ſent la fluctuation d'un liquide épanché. La tuméfaction du ſcrotum dans ſes progrès couvre la verge, au point qu'elle ne paroît ſouvent que par la peau du prépuce. L'*hydrocele* eſt une veſſie remplie d'eau, placée ſur l'un des teſticules auxquels elle eſt adhérente ; la tumeur devient quelquefois ſi groſſe, que le raphé partage le ſcrotum en deux parties inégales.

Les auteurs ne ſont pas d'accord ſur le ſiége de l'*hydrocele* ; les uns ont multiplié les eſpeces de cette maladie par les lieux qu'ils lui ont fait occuper ; d'autres ont reſtraint le ſiége de l'*hydrocele* excluſivement dans les cellules de la tunique vaginale du cordon ſpermatique ou du teſticule. On a ſouvent vû des hydatides du cordon ſpermatique. L'eau amaſſée dans une cellule de la tunique vaginale du cordon peut donc diſtendre peu-à-peu les cellules & former une vraie *hydrocele*. On ſent d'abord autour du cordon ſpermatique, au-deſſus du teſticule, un engorgement qui forme une petite tumeur molle, laquelle ſe diſſipe par la preſſion, & qui s'étend en longueur depuis l'anneau juſqu'au teſticule. Cette tumeur croît peu-à-peu, elle diviſe pluſieurs cellules dont elle diſtend les parois juſqu'à former un ſeul ſac très-ample & qui augmente toûjours en épaiſſeur. On a trouvé quelquefois la dilatation du ſac qui s'étendoit fort loin entre les muſcles obliques de l'abdomen. On a obſervé des *hydroceles* partagées en deux tumeurs par une dépreſſion tranſverſale ; c'eſt que ces tumeurs qui ſont originairement cellulaires, ont commencé en deux endroits de la tunique vaginale, & qu'elles ne s'accroiſſent que par la rupture des cellules.

L'eſpece d'*hydrocele* qui ſe fait dans la tunique vaginale du teſticule eſt la plus ordinaire ; puiſque cette tunique forme réellement un ſac qui contient toûjours de l'eau. Si elle s'y ramaſſe en trop grande quantité, elle diſtendra facilement la membrane, & produira une vraie *hydrocele*. Nous n'avons point d'obſervation qui prouve que l'*hydrocele* ſe ſoit formée dans la propre ſubſtance du teſticule, comme quelques auteurs l'ont avancé.

La cauſe de l'*hydrocele* vient de la difficulté du retour du ſang dans les circonvolutions des veines qui forment le plexus pampiniforme. Cette difficulté occaſionne fort ſouvent l'engorgement & la rupture des vaiſſeaux lymphatiques ; de-là l'épanchement qui produit l'hydropiſie du ſcrotum. L'*hydrocele* eſt quelquefois un ſymptome de l'hydropiſie aſcite, & alors c'eſt plûtôt un œdème des bourſes qu'une vraie *hydrocele*. Dans ce cas, elle devient le moindre objet de l'attention, parce qu'elle ſe diſſipe par le ſuccès du traitement de la maladie principale. Les coups, les chûtes, les compreſſions ſont des cauſes extérieures qui peuvent donner lieu à la formation de l'*hydrocele*. Dans les grandes & anciennes

hernies, la maſſe & la compreſſion des parties occaſionnent la ſécrétion d'une humeur qui s'amaſſe dans le ſac herniaire, de telle ſorte qu'il en réſulte une vraie *hydrocele*. M. Monro aſſûre qu'au grand ſoulagement du malade, il a tiré ſix livres d'eau de la tumeur que formoit une oſchéocele ancienne & conſidérable.

Ætius nous apprend qu'Aſpaſia, conduit par l'étymologie du terme *hydrocele*, a mis cette maladie au nombre de celles des femmes. Il ſe fait, dit-il » une » hernie aqueuſe dans les grandes levres; la partie » eſt un peu gonflée, la tumeur eſt molle & ne réſiſte » point, & l'on y ſent une ſorte de fluctuation.

La cure de l'*hydrocele* eſt palliative ou radicale. La premiere ne convient que dans l'*hydrocele* ſimple, qui n'eſt compliquée d'aucune maladie du teſticule, & qui n'incommode que par la collection de la matiere fluide épanchée. Cette cure palliative conſiſte à vuider de tems en tems la poche aqueuſe par une ſimple ponction faite avec le trocart. *Voyez* TROCART.

Pour faire cette opération, on met le malade ſur le bord de ſon lit, ou dans un fauteuil, les cuiſſes écartées. On examine le côté du ſcrotum affecté, & l'on s'aſſure de l'endroit où eſt le teſticule. On comprime la tumeur de haut en bas, & on la contient avec la main gauche, pour ramaſſer la matiere épanchée ſous un petit volume, & tendre la peau; on évite de comprimer le teſticule. Avec la main droite on plonge la pointe du trocart à la partie déclive de la tumeur, en évitant les vaiſſeaux de la peau; & en dirigeant la pointe de cet inſtrument, de façon à ne point toucher le teſticule. Lorſqu'on a pénétré juſqu'au fluide, on porte le doigt index & le pouce de la main gauche à la cannule, pour la ſoutenir, & on retire le poinçon avec la main droite, on laiſſe couler les eaux, & lorſque l'évacuation en eſt faite, on retire la cannule, en ſoutenant la peau avec deux doigts d'une main, pendant que de l'autre on retire la cannule, en lui faiſant faire un demi-tour.

Le panſement de cette opération eſt fort ſimple. On applique ſur la piquûre une petite compreſſe, comme pour une ſaignée; on la trempe dans du vin tiede, ou de l'eau-de-vie, on enveloppe les bourſes avec une autre compreſſe qu'on ſoutient par le bandage appellé *ſuſpenſoir*. *Voyez* SUSPENSOIR. Cette cure n'eſt que palliative, parce qu'on eſt obligé de répéter cette opération lorſque la poche s'eſt de nouveau remplie d'eau, ce qui ſe fait en plus ou moins de tems dans les différens ſujets: j'ai vû que cela alloit ordinairement à ſix ou huit mois.

La cure radicale conſiſte à procurer l'évacuation de l'humeur épanchée, & à emporter le ſac qui la contenoit. Pour y parvenir, on recommande l'uſage du ſéton, ou des cauſtiques, ou de l'inſtrument tranchant; & quoique chacun de ces moyens ne ſoit pas toujours également bon, il y a cependant des circonſtances où l'un peut avec raiſon être préféré à l'autre. Le ſéton réuſſit très-bien dans les *hydroceles* formées depuis peu dans la tunique vaginale du cordon ſpermatique. L'ouverture de la tumeur ſuivant ſa longueur, ſuffit pour guérir les *hydroceles* qui ne ſont point anciennes, parce que l'écoulement de l'humeur fait affaiſſer les cellules, le ſéton qu'on peut faire paſſer par le centre de la tumeur, produit un dégorgement ſuppuratoire; on ſe ſert enſuite du baume de ſoufre, dont la vertu deſſicative acheve de reſſerrer les follicules du tiſſu cellulaire, & guérit radicalement. Mais la ſimple inciſion, ni le ſéton ne peuvent être regardés comme des moyens ſuffiſans, ſi la tumeur eſt ancienne, & qu'elle ait acquis un certain volume, car en retranchant un peu des tégumens émincés, on abrégeroit la cure; on eſt obligé, après l'inciſion des tégumens, de ſcarifier les cellules engorgées, & on en détacheroit des portions pour les enlever, ayant bien ſoin de ménager le cordon ſpermatique.

Lorſque l'eau eſt contenue dans une grande & unique cavité, ſoit qu'elle ait ſon ſiege dans la tunique vaginale du cordon, ou dans celle du teſticule, le procédé opératoire eſt le même: il s'agit d'ouvrir la tumeur dans toute ſa longueur, & de faire ſuppurer le ſac. Il y a des praticiens qui préferent les cauſtiques à l'inſtrument tranchant pour faire l'ouverture, parce qu'ils produiſent plus promtement la ſuppuration, & que l'inciſion attire ſouvent des inflammations fâcheuſes.

Pour éviter une grande partie des inconvéniens qui peuvent venir de l'uſage des cauſtiques ou de l'inciſion, M. Bertrandi, Chirurgien du Roi de Sardaigne, profeſſeur d'Anatomie & de Chirurgie en la royale univerſité de Turin, a propoſé dans *les Mémoires de l'académie royale de Paris*, dont il eſt aſſocié, une méthode particuliere d'opérer dans l'*hydrocele*. Il commence la cure par évacuer l'eau au moyen de la ponction avec le trocart. Il fomente pendant quelques jours le ſcrotum avec des remedes fortifians, & le ſoutient avec le ſuſpenſoir, juſqu'à ce qu'il ſe ſoit fait un nouvel amas d'une petite quantité d'eau; alors il a recours deux ou trois fois à la ponction, ſans attendre que la tumeur ſoit portée à ſon ancien volume: puis il fait l'inciſion. Par cette méthode, la crainte de la gangrene ou de l'hémorrhagie eſt bien moindre; les parties qui ſe ſont rapprochées, & qu'on a fortifiées, ſont plus ſuſceptibles de l'effet des médicamens, & l'on excite plus promtement & avec plus de facilité une ſuppuration louable.

Lorſque l'*hydrocele* eſt formée par la maladie du teſticule, il faut procéder tout de ſuite à l'extirpation du teſticule dur, carcinomateux ou fongueux. S'il étoit ſimplement abſcédé, il ſuffiroit d'en faire l'ouverture, & par des panſemens méthodiques on pourroit parvenir à le conſerver. On peut auſſi dans l'*hydro-varicocele*, emporter avec la précaution des ligatures, les varices du corps pampiniforme, en laiſſant aſſez de vaiſſeaux pour le retour du ſang des teſticules & des bourſes.

La deſtruction du ſac eſt un objet bien important dans l'opération & dans la cure de l'*hydrocele*. Lorſqu'il a beaucoup de capacité, qu'il eſt épais & skirrheux, on doit en emporter une grande partie avec les tégumens. Ce qui reſte doit être détaché avec les doigts, ou avec une feuille de myrthe, puis coupé. Si le ſac avoit dans quelques points des adhérences un peu trop fortes, il ne faudroit pas le tirer avec violence, mais le laiſſer pendant quelques jours: la ſuppuration qui ſe formera dans la ſubſtance celluleuſe, entre les reſtes du ſac & les tégumens, en favoriſera la ſéparation, ſur-tout ſi l'on a eu la précaution de faire ſur les portions reſtantes du ſac, des ſcarifications qui ſe touchent par leurs angles, afin que par quelques-uns d'eux, ces portions puiſſent être plus facilement détachées. Lorſque le ſac eſt détruit, il ne s'agit plus que de tendre à la conſolidation de la playe. *Voyez* PLAYE, ULCERE, & *le mot* INCARNATION, *Chirurg.* (*Y*)

HYDROCÉPHALE, *terme de Chirurgie*, tumeur aqueuſe, ou hydropiſie de la tête. Ætius a parlé de cette maladie dans un grand détail. On en fait de pluſieurs eſpeces, eu égard à la ſituation des eaux. On en admet d'abord une externe ſous les tégumens; c'eſt à proprement parler l'œdème du cuir chevelu, & cette maladie ne peut être compriſe ſous le nom d'*hydrocéphale*. Il y en a trois eſpeces différentes ſuivant les auteurs. Dans la premiere, les eaux ſont épanchées entre le crâne & la dure-mere; dans la ſeconde, la collection eſt entre la

dure-mere & la pie-mere, & la troiſieme, qui eſt probablement la ſeule qui exiſte dans la nature, & qui ſoit prouvée par des obſervations poſitives, eſt l'augmentation contre nature des eaux qui ſont naturellement dans les ventricules du cerveau. Les enfans ſont ſujets à l'*hydrocéphale* dès le ſein de leur mere; & le volume exceſſif de la tête par cette cauſe, a ſouvent rendu les accouchemens laborieux, au point d'exiger que l'accoucheur force la fontanelle avec le doigt, pour procurer l'affaiſſement des parois du crane par l'écoulement de l'humeur épanchée. L'*hydrocéphale* peut venir à la ſuite des coups ou chûtes qui occaſionnent une commotion dans le cerveau, par laquelle la ſtructure en eſt dérangée, de façon que les humidités exhalantes ne ſont pas réſorbées. L'*hydrocéphale* ſe manifeſte quelquefois après les douleurs de dents, les affections convulſives & vermineuſes des enfans. Cette maladie arrive auſſi à ceux qui ont quelque vice de la lymphe, & des obſtructions aux glandes conglobées : en général; cette maladie eſt particuliere aux enfans. Dans les adultes, les ſutures ſerrées ne permettent pas la diſtenſion des os du crane.

Il y a des ſignes qui accompagnent cette maladie depuis ſon commencement juſqu'à ſon plus funeſte degré. Ceux qui commencent d'en être attaqués, ont la tête lourde, l'aſſoupiſſement ſe manifeſte par degrés, & devient plus fort à meſure que l'épanchement augmente; les enfans ſont foibles, languiſſans, triſtes & pâles. Ils ont l'œil morne; la prunelle dilatée, les ſutures écartées, les os s'émincent deviennent mous, la tête groſſit, devient monſtrueuſe & d'un poids inſupportable; les convulſions tourmentent les malades, & ſi la tête vient à crever, le malade meurt peu de tems après.

On peut voir par cette terminaiſon quel jugement on doit porter ſur l'opération que quelques-uns propoſent pour évacuer les eaux qui forment l'*hydrocéphale*. Les deſordres primitifs du cerveau, dont le skirrhe eſt ſouvent une cauſe de l'épanchement, ou la deſtruction conſécutive des organes contenus dans le crane, ne laiſſent aucune reſſource. On pourroit par des remedes hydradogues, détourner l'humeur dans ſa formation, ſi on la pouvoit connoître à tems, l'*hydrocéphale* dans ſon principe; mais lorſqu'elle eſt confirmée & connue par les ſignes ſenſibles, le deſordre eſt porté trop loin pour oſer riſquer une opération, qui abrégeroit infailliblement les jours du malade.

HYDROCHOOS, ſ. m. (*Aſtronom.*) conſtellation qu'on nomme en latin *aquarius*, & en françois le *verſeau*. C'eſt un des douze ſignes du zodiaque, qui eſt compoſé de trente étoiles en tout, & le ſoleil y entre au mois de Janvier. Il tire ſon nom grec & latin, de ce qu'il eſt ordinairement pluvieux en Grece & en Italie : ſon nom françois répond à la même idée, mais *voyez* VERSEAU. (*D. J.*)

HYDROCOLITE, ſ. m. (*Bot.*) écuelle d'eau. Genre de plante à fleur, en roſe & en ombelle, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond, & ſoutenus par un calice, qui devient un fruit compoſé de deux ſemences plates, & formées en demi-cercle. *Tournefort. Inſtit. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

HYDROCOTILE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) plante qui pouſſe pluſieurs petites tiges grêles, ſarmenteuſes, & s'attachant à la terre. Sa feuille eſt ronde, creuſe, portée ſur une petite queue; ſa fleur petite a cinq feuilles blanches, diſpoſées en roſe; le fruit qui lui ſuccede compoſé de deux graines fort applaties, & ſemi-circulaires; ſa racine fibreuſe. Elle croît dans les marais, elle eſt un peu âcre au goût; elle a la qualité apéritive, déterſive, & vulnéraire. M. Tournefort la nomma *hydrocotile*, de ὕδωρ *eau*, & de κοτύλη *cavité*, parce que ſa feuille creuſe eſt propre à ramaſſer l'eau.

HYDRODYNAMIQUE, ſ. f. (*Ordr. encycl. Entendement. Raiſon. Philoſophie* ou *Science. Science de la nature. Mathématique. Mathématiques mixtes. Méchaniques. Hydrodynamique.*) eſt proprement la dynamique des fluides, c'eſt-à-dire, la ſcience qui enſeigne les loix de leur mouvement. Ainſi, on voit que l'*Hydrodynamique* ne differe point, quant à l'objet, de la ſcience qu'on appelloit autrefois & qu'on appelle encore très-ſouvent *Hydraulique*. *Voyez* HYDRAULIQUE.

On appelle *Dynamique*, comme nous l'avons dit à ce mot, la partie de la méchanique qui enſeigne à déterminer les mouvemens d'un ſyſtème de corps qui agiſſent de quelque maniere que ce ſoit, les uns ſur les autres. Or, tout fluide eſt un compoſé de particules faciles à ſe mouvoir, & qui ſont liées entre elles de maniere qu'elles altérent & changent réciproquement leurs mouvemens. Ainſi l'hydraulique & l'hydroſtatique, eſt la vraie *dynamique* des fluides.

Il paroît que le premier qui ſe ſoit ſervi de ce terme, eſt M. Daniel Bernoulli, qui a donné ce titre à ſon Traité du mouvement des fluides, imprimé à Strasbourg en 1738. Si le titre étoit nouveau, il faut avouer que l'ouvrage l'étoit auſſi. M. Daniel Bernoulli paroît être le premier qui ait réduit les lois du mouvement des fluides à des principes ſurs & non arbitraires, ce qu'aucun des auteurs d'hydraulique n'avoit fait avant lui. Le même auteur avoit déjà donné en 1727, dans *les Mémoires de l'académie de Petersbourg*, un eſſai de ſa nouvelle théorie. On n'attend pas de nous que nous en donnions ici un extrait; nous nous contenterons de dire qu'il ſe ſert principalement du principe de la conſervation des forces vives, reconnu aujourd'hui pour vrai par tous les Méchaniciens, & dont on fait un uſage ſi fréquent dans la Dynamique, depuis qu'il a été découvert par M. Huyghens ſous un autre nom. M. Jean Bernoulli a donné une Hydraulique, dans laquelle il ſe propoſe le même objet que M. Daniel Bernoulli ſon fils; mais il prétend y employer des principes plus directs & plus lumineux que celui de la conſervation des forces vives; & on voit à la tête de cet ouvrage, une lettre de M. Euler à l'auteur, par laquelle M. Euler le félicite d'avoir trouvé les vrais principes de la ſcience qu'il traite. M. Maclaurin a auſſi donné dans ſon *Traité des fluxions* un eſſai ſur le mouvement des fluides qui coulent dans des vaſes, & cet eſſai n'eſt autre choſe qu'une extenſion de la théorie de M. Newton, que cet auteur a perfectionnée. Enfin le dernier ouvrage qui ait paru ſur cette matiere, eſt celui que j'ai donné en 1744, ſous le titre de *Traité de l'équilibre & du mouvement des fluides*; j'aurois pû donner à cet ouvrage le titre d'*Hydrodynamique*, puiſque c'eſt une ſuite du Traité de Dynamique que j'avois publié en 1743. Mon objet, dans ce livre, a été de réduire les lois de l'équilibre & du mouvement des fluides au plus petit nombre poſſible, & de déterminer par un ſeul principe général, fort ſimple, tout ce qui concerne le mouvement des corps fluides. J'y examine les théories données par M. Bernoulli & par M. Maclaurin, & je crois y avoir montré des difficultés & de l'obſcurité. Je crois auſſi avoir prouvé que dans certaines occaſions, M. Daniel Bernoulli a employé le principe des forces vives dans des cas où il n'auroit pas dû en faire uſage. J'ajoûte que ce grand géometre a d'ailleurs employé ce principe ſans le démontrer, ou plutôt que la démonſtration qu'il en donne n'eſt point ſatisfaiſante; mais cela n'empêche pas que je ne rende avec tous les ſavans, la juſtice dûe au mérite de cet ouvrage. Je traite

auſſi dans ce même livre de la réſiſtance des fluides au mouvement des corps, de la réfraction, ou du mouvement d'un corps qui s'enfonce dans un fluide, & enfin des lois du mouvement des fluides qui ſe meuvent en tourbillon.

Comme nous avons donné au *mot* FLUIDE les principales lois du mouvement des fluides, nous y renvoyerons ceux de nos lecteurs, qui voudront s'inſtruire des principales lois de l'*Hydrodynamique*. Nous ajoûterons ſeulement ici quelques reflexions qui n'ont point été données dans cet artic. FLUIDES, & qui lui ſerviront comme de complément.

La premiere de ces réflexions aura pour objet la contraction de la veine d'eau qui ſort d'un vaſe. M. Newton a obſervé le premier que l'eau qui ſortoit d'un vaſe, n'en ſortoit pas ſous une forme cylindrique, mais ſous une forme de cône tronqué, qui va en ſe rétreciſſant depuis la ſortie du vaſe. M. Daniel Bernoulli ajoûte à cette obſervation (*voyez* ſon *hydrodynamique*, *ſect.* 4), que quand les eaux ſortent, non par un ſimple trou, mais par un tuyau, la veine ſe contracte, ſi les parois du tuyau ſont convergens, & ſe dilate ſi ces parois ſont divergens. La raiſon en eſt aſſez facile à appercevoir, c'eſt que l'eau dans ſa direction, au ſortir du tuyau, ſuit pendant quelque tems la direction des parois du tuyau, le long deſquels elle a coulé. Cette contraction & dilatation de la veine d'eau ſe varie donc ſuivant les différens cas, ce qui fait qu'il eſt très-difficile de déterminer exactement le tems qu'un vaſe met à ſe vuider, même quand on connoîtroit exactement la vîteſſe de l'eau au ſortir du vaſe. Car il eſt encore néceſſaire de connoître la figure de la veine d'eau, qu'on ne peut pas ſuppoſer cylindrique, & dont on ne peut pas ſuppoſer par conſéquent que les parties ſe meuvent avec une égale vîteſſe, puiſque la vîteſſe eſt en raiſon inverſe de la largeur de la veine.

A l'occaſion de cette veine d'eau, nous dirons un mot de la cataracte de M. Newton. Ce grand géometre prétend dans le *ſecond livre de ſes principes*, que l'eau qui ſort d'un vaſe cylindrique par un trou fait à la baſe de ce vaſe, en ſort en formant depuis la partie ſupérieure du vaſe juſqu'au trou, une eſpece de cataracte ou de veine qui va en ſe retréciſſant, & dont la largeur à chaque endroit eſt en raiſon inverſe de la vîteſſe de l'eau, c'eſt-à-dire en raiſon inverſe de la racine quarrée de la diſtance de cet endroit à la ſurface ſupérieure de l'eau; de maniere que cette cataracte eſt une eſpece d'hyperbole du ſecond genre, dans laquelle les quarrés des ordonnées ſont comme les abſciſſes. M. Jean Bernoulli dans ſon Hydraulique (*voyez le tome IV. de ſes œuvres*) a très-bien prouvé l'impoſſibilité d'une pareille cataracte, parce que la partie du fluide qui ſeroit hors de cette cataracte ſeroit ſtagnante, & par conſéquent agiroit par ſa peſanteur pour détruire cette cataracte, dans laquelle le fluide n'auroit aucune preſſion. *Voyez* un plus grand détail dans l'ouvrage cité.

Ma ſeconde obſervation aura pour objet la preſſion des fluides en mouvement. J'ai donné dans mon *Traité des fluides* en 1744, une méthode directe pour déterminer cette preſſion, & j'ai expliqué au *mot* FLUIDE, en quoi conſiſte cette méthode. Or il y a des cas où la formule qui exprime cette preſſion devient négative, & j'ai prétendu que dans ces cas, la preſſion ne doit pas ſe changer en *ſuction*, comme le dit M. Daniel Bernoulli, c'eſt-à-dire que les parois du canal ne doivent pas être preſſés de dehors en dedans, mais qu'ils le ſont toujours de dedans en dehors. *Voyez l'article cxlix de mon ouvrage.* En vain m'objecteroit-on les expériences par leſquelles M. Bernoulli a prétendu confirmer ſa théorie; ces expériences prouvent ſeulement ce que je n'ai jamais nié, & ce qui eſt évident par ſoi-même, que quand la preſſion du fluide eſt négative, la preſſion totale de l'air & du fluide ſur les parties intérieures du canal, eſt moins grande que celle qui eſt exercée par l'air ſeul ſur les parties extérieures du même canal. Or, dans toute ma théorie du mouvement des fluides, j'ai fait abſtraction de la preſſion de l'air, à l'exemple de tous les auteurs d'Hydraulique; & j'avois jugé que M. Bernoulli en faiſoit abſtraction lui-même en cet endroit, ainſi que dans tout le cours de ſon ouvrage. Si M. Bernoulli en diſant p. 264 de ſon Hydrodynamique, *preſſio in ſuctionem mutatur, id eſt, latera canalis introrſùm premuntur*, eût ajoûté ces trois mots, *ab aëre circumambiente*, nous étions pleinement d'accord, & je ne lui aurois fait ſur cet article aucune objection; mais il ſemble qu'il ait cherché à éloigner cette idée par la maniere dont il explique immédiatement après cette preſſion changée en ſuction; *tunc autem*, dit-il (c'eſt-à-dire, dans le cas où la preſſion eſt négative) *res ità conſideranda eſt, ac ſi loco columnæ aquæ ſuperincumbentis, & in equilibrio poſitæ cum aquâ præterfluente, ſit columna aquæa appenſa, cujus niſus deſcendendi impediatur ab attractione aquæ præterfluentis.*

En effet, ce n'eſt point par l'attraction de l'eau qui coule dans le fluide que cette colonne eſt ſoûtenue, mais par la preſſion de l'air inférieur, laquelle, dans le cas dont il s'agit, ſe trouve égale à la preſſion que l'air ſupérieur exerce ſur la ſurface du fluide qui coule. Il paroît donc que M. Bernoulli ne s'eſt pas ſuffiſamment expliqué ſur ce qu'il appelle *la preſſion changée en ſuction :* mais quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que toute la théorie que j'ai établie eſt exactement vraie, en faiſant abſtraction, comme je l'ai ſuppoſé, de la preſſion de l'air environnant. C'eſt ce qui fait dire à M. Euler, dans une lettre du 29 Décembre 1746 : *Je crois que vos raiſons ſont auſſi-bien fondées que celles de M. Bernoulli, & que c'eſt une circonſtance étrangere, à laquelle il faut attribuer l'effet de la ſuction. . . . Si le tuyau étoit ſitué dans un eſpace vuide d'air, il n'y a aucun doute que l'eau ne perdît ſa continuité (lorſque la preſſion eſt négative) comme vous prétendez. Votre théorie ſera donc vraie dans le cas où le tuyau eſt placé dans un eſpace vuide d'air; & celle de M. Bernoulli l'eſt également, quand le tuyau ſe trouve en plein air.*

Au reſte, quand on conſidere le tuyau en plein air, la théorie de M. Bernoulli demande encore, ce me ſemble, quelque modification. Car lorſque le fluide deſcend pour ſortir du vaſe, l'air qui environne ce vaſe de toutes parts n'eſt pas en repos, puiſque l'air deſcend dans le tuyau à meſure que le fluide s'abaiſſe; ce qui ne peut ſe faire, ſans qu'il y ait du mouvement dans tout l'air environnant; ainſi la preſſion de l'air ſur le tuyau, tant extérieurement qu'intérieurement, ne doit pas être la même que ſi l'air étoit en repos; pour déterminer cette preſſion, il faudroit connoître le mouvement de l'air environnant; & c'eſt ce qui paroît très-difficile. Ne pourrat-t-il donc pas y avoir des cas où la preſſion de l'air ſur la ſurface extérieure du tuyau ne ſoit pas plus grande, ou même ſoit plus petite que la preſſion ſur la ſurface intérieure; auquel cas, les parois du tuyau ne ſeroient pas preſſées de-dehors en-dedans, par l'air qui environne le tuyau, quoique la preſſion du fluide qui coule dans le tuyau fût négative? Il paroît donc que le meilleur parti à prendre dans la théorie de la preſſion des fluides qui ſont en mouvement, eſt de faire abſtraction de l'air qui environne le tuyau. C'eſt auſſi le parti que j'ai pris.

Enfin, ma derniere obſervation aura pour objet

l'application du calcul au mouvement des fluides. J'ai donné dans le chapitre VIII. de mon *eſſai ſur la réſiſtance des fluides* en 1752, une méthode générale pour appliquer le calcul à ce mouvement. Cette méthode a cet avantage qu'elle ne ſuppoſe abſolument aucune hypotheſe, & qu'elle eſt en même tems aſſez ſimple; mais je n'ai donné dans ce chapitre qu'un eſſai de cette méthode, très-analogue à celle que j'ai employée dans le même ouvrage à la détermination de la réſiſtance des fluides. M. Euler, dans les *Mémoires de l'acad. des Sciences de Pruſſe, pour l'année 1755*, a donné une méthode fort ſemblable à celle-là, pour déterminer le mouvement des fluides, & paroît faire entendre que la mienne n'eſt pas générale. Je crois qu'il ſe trompe ſur ce point, & je me flate d'avoir prouvé dans un écrit particulier, que je publierai à la premiere occaſion, que ma méthode eſt auſſi générale qu'on le peut deſirer, à-moins qu'on ne ſuppoſe le fluide *indéfini* & ſans limites; ce qui n'a point lieu, & ne ſauroit avoir lieu dans la nature. Il eſt vrai que je n'ai traité du mouvement du fluide que dans un plan; mais il eſt ſi aiſé d'étendre la théorie que j'ai donnée au mouvement d'un fluide dans un ſolide, que je n'attache abſolument aucun mérite à cette généraliſation; & il me ſemble que M. Euler auroit dû rendre plus de juſtice à mon travail ſur ce ſujet, & convenir de l'utilité qu'il en avoit tirée. L'écrit que j'ai compoſé ſur ce ſujet n'étant pas de nature à pouvoir être inſéré dans l'Encyclopédie, je me contenterai de donner une légere idée de ce qu'il contient. Je ſuppoſe pour fixer les idées, le vaſe plein & vertical, & je nomme x les abſciſſes verticales & z les ordonnées horiſontales; je démontre 1°. que la vîteſſe verticale doit être exprimée par θq, & l'horiſontale par θp, θ étant une fonction du ſeul tems t écoulé depuis le commencement du mouvement, & q, p, des fonctions de x & de z. Ces fonctions de x & de z doivent être telles, 1°. que $p\,dz + q\,dx$ ſoit une différentielle complette; 2°. que $p\,dx - q\,dz$ en ſoit auſſi une; 3°. que lorſque $z = y$, c'eſt-à-dire, lorſque z devient égale à l'ordonnée de la courbe qui exprime la figure du vaſe, on ait $p\,dx - q\,dy = o$; c'eſt-à-dire que $p\,dx - q\,dy = o$ ſoit l'équation de la courbe qui exprime la figure du vaſe. M. Euler paroît avoir cru qu'il étoit toûjours poſſible que ces trois conditions euſſent lieu à la fois; je crois avoir démontré le contraire. Mais la démonſtration n'eſt pas de nature à pouvoir être rapportée ici.

Je donne enſuite une méthode pour trouver la fonction θ du tems t, & une méthode pour déterminer la courbe que la ſurface ſupérieure du fluide forme à chaque inſtant. L'équation de cette courbe eſt auſſi déterminée par différentes conditions qui doivent toutes s'accorder à donner la même courbe: ſi cet accord n'a pas lieu, le problème ne peut ſe réſoudre analytiquement. D'où il eſt aiſé de conclure qu'il y a bien peu de cas où l'on puiſſe trouver rigoureuſement par une méthode analytique le mouvement d'un fluide dans un vaſe. On peut donc s'en tenir, ce me ſemble, dans le plus grand nombre des cas à la méthode que j'ai donnée en 1744, dans mon *Traité des fluides*, méthode qui donne des réſultats aſſez conformes à l'expérience, quoiqu'elle ne ſoit pas dans la rigueur mathématique.

Lorſque le fluide a une maſſe finie & un mouvement progreſſif, alors le tems t doit néceſſairement entrer dans l'expreſſion de ſa vîteſſe, & les conditions précédentes doivent néceſſairement avoir lieu. Il n'y a que le cas où le fluide ſe meut ſuivant une ligne qui rentre en elle-même, ſans être animé par aucune force accélératrice, dans lequel on puiſſe ſuppoſer que le tems t n'affecte point l'expreſſion de la viteſſe. Dans ce cas on a toûjours $p\,dx - q\,dz =$ à une différencielle complette; mais au lieu de l'autre condition $p\,dz + q\,dx$, égale à une différencielle complette, qui donneroit $\frac{dp}{dx} = \frac{dq}{dz}$, on a $d\left(\frac{dp}{dx}\right) = d\left(\frac{dq}{dz}\right)$.

Voilà le précis des lois du mouvement des fluides, telles qu'elles ſont expoſées dans l'écrit dont j'ai fait mention, & qui contient différentes autres recherches ſur le mouvement des fluides, dont il ſeroit trop long de parler ici.

A l'égard de la réſiſtance des fluides au mouvement des corps, laquelle fait une partie eſſentielle de l'*Hydrdoynamique*. Voyez *les articles* FLUIDE, RÉSISTANCE. Voyez auſſi le *chap. j.* du troiſieme livre de mon *Traité des fluides*, & mon *Eſſai ſur la réſiſtance des fluides*, Paris, 1752. (*O*)

HYDROGRAPHE, ſ. m. ſe dit d'une perſonne verſée dans l'Hydrographie. *Voyez* HYDROGRAPHIE. (*O*)

HYDROGRAPHIE, ſ. f. (*Ordre encycl. Entend. Raiſon. Philoſ.* ou *Scienc. Science de la nature, Mathémat. Mathématiques mixtes, Aſtronomie géométrique, Géographie, Hydrographie.*) C'eſt cette partie de la Géographie qui conſidere la mer, en tant qu'elle eſt navigable. *Voyez* GÉOGRAPHIE. Ce mot eſt compoſé des mots grecs ὕδωρ, *aqua*, eau, & γράφω, *deſcribo*, je décris.

L'*Hydrographie* enſeigne à conſtruire des cartes marines, & à connoître les différentes parties de la mer. Elle en marque les marées, les courans, les baies, les golfes, *&c.* comme auſſi les rochers, les bancs de ſable, les écueils, les promontoires, les havres, les diſtances qu'il y a d'un port à un autre, & généralement tout ce qu'il y a de remarquable tant ſur la mer que ſur les côtes.

Quelques auteurs emploient ce mot dans un ſens plus étendu, pour ce que nous appellons *l'art de naviguer*.

Dans ce ſens, l'*Hydrographie* comprend l'art de faire les cartes marines, la maniere de s'en ſervir, & généralement toutes les connoiſſances mathématiques néceſſaires pour voyager ſur mer le plus promptement & le plus ſûrement qu'il eſt poſſible. *Voyez* NAVIGATION, CARTES.

Les Peres Riccioli, Fournier, & Dechales, nous ont donné des traités d'*Hydrographie*. Le P. Dechales qui avoit déjà examiné cette matiere dans ſon *cours* de Mathématiques, l'a traitée en 1677 dans un ouvrage exprès. M. Bouguer le pere ſuppléa à ce qui manquoit à cet ouvrage dans le *Traité de navigation*, qu'il publia en 1698, & qui a été imprimé pluſieurs fois. M. Bouguer ſon fils, de l'académie royale des Sciences, a publié en 1753, un traité de navigation plus complet que tous les précédens, & qui contient la théorie & la pratique du pilotage; car le pilotage ne differe point à proprement parler de l'*Hydrographie*. *Voyez* PILOTAGE. Nous renvoyons à ce dernier ouvrage les lecteurs qui voudront s'inſtruire de l'*Hydrographie*. (*O*)

HYDROGRAPHIQUE, adject. qui a rapport à l'Hydrographie. *Voyez* HYDROGRAPHIE. Cartes *hydrographiques*, ſont les mêmes qu'on appelle plus communément *cartes marines*. *Voyez* CARTE. (*O*)

HYDROLOGIE, ſub. fém. (*Hiſt. nat.*) c'eſt la partie de l'hiſtoire naturelle qui s'occupe de l'examen des eaux en général, de leur nature, & de leurs propriétés.

L'eau eſt toûjours eſſentiellement la même; mais par les mouvemens perpétuels qui ſe paſſent dans la nature, les eaux que l'on rencontre en beaucoup d'endroits en ſe combinant avec d'autres ſubſtances avec qui elles ont de l'analogie, ſe modifient diver-

ſement ; elles acquierent des propriétés qu'elles n'avoient point par elles-mêmes, & préſentent des phénomenes extraordinaires. On peut dire en général que nulle eau n'eſt parfaitement pure ; elle eſt plus ou moins chargée de parties terreuſes, de parties ſalines, de parties ſulfureuſes & métalliques, *&c.* ce qui vient de la diſpoſition qu'elle a de diſſoudre preſque tous les corps de la nature. Toutes ces ſubſtances influent ſur ſa peſanteur, ſur ſa ſaveur, ſur ſon odeur, & même ſur ſa couleur ; ces accidens varient en raiſon des proportions dans leſquelles ces matieres étrangeres ſe trouvent mêlées ou combinées avec les eaux.

Toutes ces circonſtances ont déterminé quelques naturaliſtes modernes à diſtribuer les eaux ſuivant un ordre ſyſtématique, & à en faire pluſieurs claſſes fondées ſur les différentes ſubſtances auxquelles elles ſe trouvent jointes dans la nature. Pluſieurs auteurs avoient déja donné des deſcriptions des eaux tant en général qu'en particulier ; & nous ne manquons point d'ouvrages qui nous parlent des eaux minérales que l'on rencontre en différens endroits du monde. Le celebre M. Wallerius, eſt le premier qui ait donné une diviſion méthodique des eaux, dans ſon *Hydrologie*, dont la traduction françoiſe ſe trouve à la ſuite de ſa *Minéralogie*, qui a paru à Paris en 1753. Cet habile phyſicien diviſe les eaux en deux claſſes générales, qui ſont 1°. les eaux douces, 2°. les eaux minérales ; il ſoudiviſe les premieres en eaux du ciel & en eaux de la terre ; & les ſecondes en eaux minérales froides & en eaux minérales chaudes. Les eaux du ciel ſont de différens genres ; il y en a de fluides, telles que l'eau de pluie, de ſolides ou de gelées telle que la neige. Parmi les eaux terreſtres ſont les eaux coulantes, les eaux ſtagnantes, l'eau de la mer, la glace. Les eaux minérales ſont ou ſpiritueuſes ou groſſieres, ou acidules, ou thermales.

A cette diſtribution méthodique des eaux, M. Wallerius ajoute un appendix ou ſupplément, dans lequel il donne une diviſion des eaux étrangeres, c'eſt-à-dire, de celles qui ſe trouvent dans les minéraux, les plantes, & les animaux ; il les diviſe en naturelles & en artificielles. Sous ces dernieres, il comprend toutes les liqueurs que l'art fait tirer des différentes ſubſtances de la nature.

Depuis M. Wallerius nous avons encore une nouvelle *Hydrologie ;* elle a été publiée en 1758 par M. Frédéric-Auguſte Cartheuſer, ſous le titre de *Rudimenta hydrologiæ ſyſtematicæ*, & eſt imprimée à Francfort ſur l'Oder. Cet auteur diviſe toutes les eaux en inſipides & en ſapides, c'eſt-à-dire, en eaux douces & en eaux minérales. Il fait trois genres des premieres ; ſavoir, 1°. les eaux du ciel, 2°. les eaux de la terre, & 3°. les eaux ou ſucs lapidifiques. Il ſoudiviſe les eaux qui ont de la ſaveur, 1°. en eaux alkalines, 2°. en eaux qui contiennent du natron, 3°. en eaux muriatiques, ou qui contiennent du ſel marin, 4°. en eaux martiales, ou chargées de fer, 5°. en eaux cuivreuſes, 6°. en eaux ſulfureuſes. 7°. en eaux bitumineuſes, 8°. en eaux ſavoneuſes, auxquelles il joint les eaux alumineuſes.

Telles ſont les diviſions ſyſtématiques des eaux que l'on nous a données juſqu'à préſent, ainſi que toutes les méthodes : elles ſont ſujettes à un grand nombre d'objections ; cependant elles ont l'avantage de guider la mémoire de ceux qui s'appliquent à l'étude de l'hiſtoire naturelle. (—)

HYDROMANTIE, ſ. f. l'acte ou l'art de prédire l'avenir par le moyen de l'eau. *Voyez* DIVINATION. Ce mot eſt grec & compoſé d'ὕδωρ, *eau*, & μαντεία, *divination.*

L'*Hydromantie* eſt une des quatre eſpeces générales de divination ; les trois autres ont chacune rapport à un des élémens, le feu, l'air, la terre ; & on les appelle *Pyromancie*, *Aëromancie*, *Géomancie.*

Varron dit que l'*Hydromantie* a été inventée par les Perſes, & que Numa Pompilius & Pythagore s'en ſont fort ſervis. *Voyez* HYDATOSCOPIE.

Ceux qui ont écrit ſur l'Optique, nous ont donné la deſcription de pluſieurs machines qui ſont d'uſage dans cette ſcience.

Pour conſtruire une machine *hydromantique*, par le moyen de laquelle on fera perdre une image ou un objet de vûe au ſpectateur, & on le lui fera appercevoir de nouveau ſans changer la poſition de l'un ou de l'autre : prenez deux vaiſſeaux *A B F*, & *C G M K* (*Pl. hydraul. fig. 31.*), dont l'un ſoit plus haut que l'autre ; rempliſſez le premier d'eau, & ſoutenez-le ſur trois petits piliers, dont l'un doit être creux & muni d'un robinet *B ;* partagez le vaiſſeau le plus bas *CM* en deux parties par une cloiſon *H I*, & adaptez un robinet à celle d'en-bas pour pouvoir l'ouvrir & fermer à plaiſir.

Placez un objet ſur la cloiſon que le ſpectateur placé en *O*, ne pourra appercevoir par le rayon direct *N L.*

Si l'on ouvre le robinet *B*, l'eau deſcendant dans la cavité *C I*, le rayon *N L* s'éloignera de la perpendiculaire, & réfléchira vers *O*, & le ſpectateur appercevra l'objet par le rayon rompu *N O.* Si l'on ferme le robinet *B*, & que l'on ouvre celui qui eſt marqué par la lettre *P*, l'eau deſcendra dans la cavité la plus baſſe *H I* ; la réfraction ceſſera, & il ne viendra aucun rayon de l'objet à l'œil. Mais en fermant de nouveau le robinet *P*, & ouvrant l'autre *B*, la cavité ſe remplira de nouveau, & l'on appercevra l'objet comme auparavant. *Voyez* RÉFRACTION.

Pour conſtruire un vaiſſeau *hydromantique* qui repréſente les objets extérieurs comme s'ils nageoient dans l'eau, prenez un vaſe cylindrique *A B C D* (*Pl. hydraul. fig. 32.*) partagé en deux par un verre *E F*, qui ne ſoit pas exactement poli : appliquez au point *G* une lentille convexe des deux côtés, & inclinez en *H* un miroir plan de figure elliptique ſous un angle de 45 degrés ; que *I H* & *HG* ſoient un peu moindres que la diſtance du foyer de la lentille *G ;* en ſorte que l'image de l'objet puiſſe paſſer à travers dans la cavité du vaiſſeau ſupérieur ; noirciſſez la cavité intérieure, & rempliſſez celle de deſſus d'eau bien claire.

Ces machines appartiennent à l'*hydromantie* conſidérée comme une branche de l'hiſtoire naturelle ; mais, pour y revenir entant qu'elle eſt divination, nous ajoûtons après Delrio qu'il y a pluſieurs eſpeces d'*hydromantie*, dont voici les principales.

1°. Lorſqu'à la ſuite des invocations, & autres cérémonies magiques, on voyoit écrits ſur l'eau les noms des perſonnes, ou des évenemens, qu'on déſiroit de connoître ; ordinairement ces noms ſe trouvoient écrits à rebours, au moins ſe rencontrerent-ils de la ſorte dans l'évenement que cite Delrio, d'après Nicephore Choniate. *Annal. lib. II.*

2°. On s'y ſervoit d'un vaſe plein d'eau, & d'un anneau ſuſpendu à un fil, avec lequel on frappoit un certain nombre de fois les côtés du vaſe.

3°. On jettoit ſucceſſivement, mais à peu de tems l'une de l'autre, trois petites pierres, dans une eau tranquille & dormante, & des cercles que formoit la ſurface de cette eau, auſſi-bien que de leur interſection, on tiroit des préſages pour l'avenir.

4°. On examinoit avec ſoin les divers mouvemens & l'agitation des flots de la mer ; les Siciliens & les Eubéens étoient fort adonnés à cette ſuperſtition, & quelques chrétiens orientaux ont eu celle de baptiſer tous les ans la mer, comme ſi c'étoit un être animé & raiſonnable ; mais ce n'en eſt pas

une que d'examiner l'état de la mer, pour en conjecturer si le calme durera, ou s'il n'arrivera pas de tempête. On ne doit pas non plus mettre au nombre des superstitions, compriſes ſous le titre d'*hydromantie*, la cérémonie que fait tous les ans le doge de Veniſe d'épouſer la mer Adriatique.

5°. On tiroit auſſi des préſages de la couleur de l'eau, & des figures qu'on y voyoit, ou qu'on y croyoit voir repréſentées. C'eſt ainſi, ſelon Varron, qu'on apprit à Rome quelle ſeroit l'iſſue de la guerre contre Mithridate; certaines rivieres ou fontaines paſſoient chez les anciens pour être plus propres que d'autres à ces opérations. *Voyez* PÉGOMANCIE.

6°. C'étoit encore par une eſpece d'*hydromantie* que les anciens Germains, quand ils avoient quelque ſoupçon ſur la fidélité de leurs femmes, prétendoient s'en éclaircir: ils jettoient dans le Rhin les enfans dont elles étoient accouchées; & s'ils ſurnageoient, ils les tenoient pour légitimes, & pour bâtards, s'ils alloient à fond; c'eſt à quoi Claudius fait alluſion dans ce vers,

Et quos naſcentes explorat gurgite Rhenus.

Ne ſeroit-ce pas ſur cet ancien uſage, que dans le même pays on faiſoit ſubir l'épreuve de l'eau froide à ceux qu'on accuſoit d'être ſorciers? *Voyez* EPREUVE.

7°. On rempliſſoit d'eau une taſſe, ou un autre vaſe, & après avoir prononcé deſſus certaines paroles, on examinoit ſi l'eau bouillonneroit, & ſe répandroit par-deſſus les bords.

8°. On mettoit de l'eau dans un baſſin de verre, ou de cryſtal, puis on y jettoit une goutte d'huile, & l'on s'imaginoit voir dans cette eau, comme dans un miroir, les choſes dont on déſiroit être inſtruit.

9°. Les femmes des anciens Germains pratiquoient encore une autre ſorte d'*hydromantie*, en examinant les tours & détours, & le bruit que faiſoient les eaux des fleuves dans les goufres ou tourbillons qu'ils formoient, pour prédire l'avenir. Clem. Alex. *Strom. lib. I.*

10°. Enfin, on peut rapporter à l'*hydromantie* une ſuperſtition qui a été en uſage en Italie, & que Delrio aſſure qu'on pratiquoit encore de ſon tems. Lorſqu'on ſoupçonnoit quelques perſonnes d'un vol, on écrivoit les noms de trois de ces perſonnes ſur autant de petits cailloux, qu'on jettoit dans l'eau, & il ajoute que quelques-uns ſe ſervoient pour cette opération d'eau-bénite; mais il n'ajoute pas ce qu'on découvroit par ce moyen. Delrio, *Diſquiſit. magic. lib. IV. quæſt. vj. ſect. 3. pag. 543 & 544.*

HYDROMANTIQUE, ſ. f. (*Mathem.*) quelques auteurs ont appellé ainſi l'art de produire, par le moyen de l'eau, certaines apparences ſingulieres. Cette ſcience, ſi elle en mérite le nom, eſt fondée principalement ſur deux faits très-connus; l'un eſt, qu'un corps *R* placé au fond d'un vaſe plein d'eau, (*fig. 31. hydr.*) peut être vû par un œil *O*, placé près du bord du vaſe, quoique ce même œil ne pût le voir ſi l'eau étoit ôtée; l'autre eſt, que le fond *CHD* d'un vaſe plein d'eau paroît plus élevé qu'il n'en eſt effet, par exemple en *EIF:* ces deux phénomenes ſont une ſuite des loix de la réfraction. *Voyez* RÉFRACTION. (*O*)

HYDROMEL SIMPLE. (*Pharmacie & mat. med.*) *Voyez* MIEL.

HYDROMEL *vineux.* (*Chimie & diete.*) *Voyez* MIEL.

HYDROMETRE, ſ. m. (*Phyſiq.*) eſt le nom qu'on donne en général aux inſtrumens qui ſervent à meſurer la peſanteur, la denſité, la viteſſe, la force, & les autres propriétés de l'eau. Ce mot eſt compoſé du grec ὕδωρ, *eau*, & μέτρον, *meſure.* On donne communément le nom d'*aréometre* à l'inſtrument dont on ſe ſert pour déterminer la peſanteur ſpécifique de l'eau. *Voyez* ARÉOMETRE. A l'égard de ceux dont on ſe ſert pour meſurer la viteſſe, & par conſéquent la force des eaux courantes, *voyez l'article* FLEUVE. *Chambers.* (*O*)

HYDROMETRIE, ſ. f. (*Mathem. & Phyſ.*) c'eſt la ſcience qui enſeigne à meſurer la peſanteur, la force, la viteſſe de l'eau, & des autres fluides; ce mot eſt formé des mots grecs ὕδωρ, *eau*, & μέτρον, *meſure.* L'*Hydrométrie* comprend l'Hydroſtatique & l'Hydraulique. *Voyez* ces deux mots.

Ce terme eſt moderne & de peu d'uſage; on s'en eſt ſervi pour la premiere fois en 1694, que l'on fonda une nouvelle chaire de profeſſeur d'*Hydrométrie* dans l'univerſité de Bologne, en faveur de Guglielmini, qui a pouſſé la doctrine des eaux courantes beaucoup plus loin qu'aucun de ceux qui l'avoient précédé. *Voyez* FLEUVE. *Chambers.* (*O*)

HYDROMITES, ſ. m. (*Hiſt. eccleſ.*) nom que l'on donnoit anciennement à certains officiers de l'égliſe grecque qui étoient chargés de faire l'eau benite, & d'en faire l'aſperſion ſur le peuple. *Voyez* EAU-BENITE. Ce mot eſt compoſé d'ὕδωρ, *eau*, & μύστης, perſonne conſacrée aux fonctions de la religion pour ce qui concerne la bénédiction & l'aſperſion de l'eau. *Dict. de Trévoux.* (*G*)

HYDROMPHALE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, tumeur qui vient au nombril, & qui eſt cauſée par de l'eau. Ce mot vient du grec ὑδωρ, *eau*, & ὀμφαλος, *nombril.*

On diſtingue l'*hydromphale* des autres tumeurs qui viennent au nombril, en ce qu'elle eſt molle, & néanmoins peu obéiſſante au toucher, & qu'elle ne diminue ni n'augmente en la comprimant. Quand on la regarde à travers la lumiere, on la trouve tranſparente.

On diſſipe l'*hydromphale* par des remedes réſolutifs, tels qu'on les a indiqués au mot HYDROCÊLE. On la guérit auſſi, ſi elle ne cede point aux remedes, par la ponction au milieu du nombril avec un trocart. *Voyez* TROCART.

Il ſemble que la fluctuation devroit être miſe au nombre des ſignes caractériſtiques de l'*hydromphale.* *Voyez* FLUCTUATION. (*Y*)

HYDROPARASTAN *ou* HYDROPARASTES, ſubſt. maſc. plur. (*Théologie.*) nom d'hérétiques, attachés à Tatien, qu'on appelle auſſi *Encratites*, *Apotactites*, *Saccophores*, *Sévérianiens* & *Aquariens.* *Voyez* ENCRATITES, AQUARIENS, *&c.* Ce mot eſt formé du grec ὕδωρ, *eau*, & παρίστημι, *je préſente*, *j'offre.*

Les *Hydroparaſtates* étoient une branche de Manichéens, qui prétendoient qu'on devoit ſe ſervir d'eau au lieu de vin dans l'Euchariſtie. *Dict. de Trévoux.* (*G*)

HYDROPHANE, ſ. f. *ou* adj. f. (*Hiſt. nat.*) genre de pierres à demi-pellucides; ce mot eſt formé de ὕδωρ eau, & φανεω, je brille, parce que le caractere diſtinctif de ce genre de pierres, eſt de jetter quelque éclat étant plongé dans l'eau.

Ce ſont des pierres à demi-tranſparentes, compoſées de cryſtal, & de beaucoup de terre qui s'y trouve mêlée inégalement, comme dans la chalcédoine. Cette compoſition donne à toute la maſſe un œil louche, terne & conſidérablement opaque, en ſorte qu'on ne peut procurer à ces ſortes de pierres un poli fin; cependant ſi on les met dans l'eau, elles brillent, & deviennent à quelques égards pellucides, mais leur tranſparence ceſſe, dès qu'on les tire de l'eau & qu'on les eſſuie.

Nous ne connoiſſons que deux eſpeces de ce genre de pierres *hydrophanes*; l'une d'un gris blanchâtre ſans veines, & qu'on nomme *la pierre changeante*,

ou *l'œil du monde*; l'autre eſt ſemblablement d'un gris blanchâtre mêlé de jaune, avec un noyau noir au milieu : les auteurs appellent cette derniere *l'œil de Bélus.* (*D. J.*)

HYDROHPOBE, adj. (*Méd.*) ὑδροφοβος, *aquam timens.* On ſe ſert de ce terme, pour déſigner ceux qui ont le malheur d'être affectés de la maladie terrible, qu'on contracte ordinairement par l'effet de la morſure de certains animaux, & particulierement d'un chien enragé, qui eſt connue ſous le nom de *rage*, à laquelle on donne auſſi le nom d'*hydrophobie*, à cauſe de l'horreur de l'eau, qui en fait un des ſymptomes eſſentiels, *Voyez* HYDROPHOBIE, *rage.*

HYDROPHOBIE, ſ. f. (*Méd.*) ὑδροφοδια. Ce terme grec eſt compoſé des mots ὑδωρ, *eau*, & φοβος, *crainte*, *aquæ timor.* Il eſt employé par les Médecins, pour ſynonyme du mot *rage*, qui eſt la maladie de ceux qui ſont affectés d'une ſorte de délire furieux, à la ſuite de la morſure d'un chien, ou de quelques autres animaux enragés. Comme un des principaux ſymptomes qui accompagnent cette maladie, eſt une averſion inſurmontable pour l'eau; c'eſt ce qui lui a fait donner le nom d'*hydrophobie.* Mais comme elle eſt moins connue ſous ce nom là, que ſous celui de *rage*, il paroît convenable de ne traiter de cette maladie, que ſous cette derniere dénomination, qui eſt d'ailleurs plus ſpéciale : ainſi *voyez* RAGE.

HYDROPHORE, ſ. m. (*Myth.*) ſtatue de bronze, de deux coudées, dont parle Plutarque dans la vie de Thémiſtocle. Ce grand homme, dit-il, l'avoit faite des amendes auxquelles il avoit condamné ceux qui détournoient les eaux publiques à leur uſage particulier, & enſuite il l'avoit conſacrée dans un temple d'Athènes. Il retrouva ſon *hydrophore* à Sardis dans le temple de la mere des dieux. C'étoit une des ſtatues que Xercès avoit emportées de Grece, & Thémiſtocle fit des efforts inutiles pour que le ſatrape de Lydie voulût bien la lui rendre. M. Dacier croit que c'eſt celle qui, dans Pline, *l. XXXIV. chap. viij.* porte le nom d'Œnophore par la faute des copiſtes; mais tout eſt perdu en critique, ſi l'on admet des conjectures de cette eſpece, que le ſens n'exige point, & qui ne ſont point appuyées par les manuſcrits. (*D. J.*)

HYDROPHORIES, ſ. f. plur. (*Myth.*) cérémonie funebre qui s'obſervoit à Athènes & chez les Eginetes, mais en des mois différens, à la mémoire des Grecs qui avoient péri dans le déluge de Deucalion & d'Ogygès; ainſi, *hydrophorie* étant un mot compoſé de ὑδωρ eau, & φερο, *j'emporte*, déſigne une fête commémorative de ceux qui ont été emportés par les eaux. (*D. J.*)

HYDROPHILLON, (*Hiſt. nat. Bot. anc.*) nom que les anciens auteurs grecs ont donné à une plante qui croît ſur les lieux où ſe trouvent des truffes par-deſſous; mais comme ils n'ont pas décrit cette plante ſous laquelle on trouve des truffes, *tubera*, il n'eſt pas poſſible de la deviner. De plus, le récit qu'ils en font paroît tellement contraire à d'autres ſentimens qu'ils ſoutiennent ailleurs, & même tellement oppoſé à la vérité, qu'on ne peut s'empêcher de ſoupçonner ici quelque mépriſe. Ils diſent que cette plante nous enſeigne où ſont les *truffes*; mais nous ſavons que par tout où on en trouve, il ne vient point de plante au-deſſus. Peut-être que quelques-uns d'eux, ont confondu la truffe, *tuber*, avec le *bulbocaſtanum*, que nous appellons en françois *terre-noix.* En ce cas, il eſt certain que les feuilles de celle-ci en ſont une ſûre indication, & alors leur *hydrophillon* ne ſeroit qu'un ſecond nom de terre-noix. (*D. J.*)

HYDROPHYSOCELE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, tumeur du ſcrotum cauſée par de l'eau & de l'air. c'eſt une hydrocele mêlée d'air. *Voyez* HYDROCELE.

La complication de flatuoſité ſe fera connoître par la rénitence de la tumeur, & le ſon qu'elle rend lorſqu'on la frappe, comme feroit un balon. L'hydrocele flatueuſe, ou plûtôt la flatuoſité de l'hydrocele ſe diſſipera par l'uſage des cataplaſmes diſcuſſifs & carminatifs, faits avec les poudres de fleurs de camonille, de ſureau, dans une décoction d'anis, de coriandre, *&c.* L'amas d'eau forme le fond & l'eſſentiel de la maladie; nous en avons parlé amplement au mot HYDROCELE. (*Y*)

HYDROPIQUE, adj. (*Méd.*) C'eſt l'épithete par laquelle on déſigne un malade affecté d'*hydropiſie* en général; mais elle eſt plus particulierement affectée par l'uſage à l'*hydropiſie*, avec épanchement d'humeurs dans le bas-ventre, que l'on appelle *aſcite. Voyez* HYDROPISIE.

HYDROPISIE, ſ. f. (*Méd.*) ὑδρωψ, *hydrops.* C'eſt une maladie des plus conſidérables entre les affections chroniques. Elle conſiſte dans une collection contre nature d'humeurs aqueuſes ou ſéreuſes, rarement d'une autre nature, qui croupiſſent dans leurs vaiſſeaux relâchés, ou qui ſont extravaſées dans quelques cavités; d'où s'enſuivent différentes lézions de fonctions, ſelon le ſiege du mal, & toujours, lorſqu'il eſt dans des parties molles, ou qui ſont ſuſceptibles de céder, une tumeur ou enflure, & une diſtention extraordinaire proportionnnée au volume de ces humeurs.

Si elles s'étendent à toute l'habitude du corps & à ſes cavités, l'*hydropiſie* eſt dite univerſelle; ſi les humeurs n'occupent que quelques-unes de ces parties, l'*hydropiſie* eſt particuliere, & alors elle prend différens noms, ſelon les différentes parties qui en ſont affectées.

Lorſque l'humeur remplit, outre meſure, tout le tiſſu cellulaire, qui eſt ſous les tégumens, dans toute leur étendue, & forme une bouffiſſure générale, on appelle cette eſpece d'*hydropiſie*, *leucophlegmatie*, lorſque l'humeur eſt pituiteuſe, épaiſſe, & tirant ſur le blanc: mais lorſqu'elle eſt ſimplement aqueuſe, ſéreuſe, ce qu'on diſtingue par la différente diſpoſition de la peau, dont la ſurface, dans ce dernier cas, eſt plus luiſante, plus étendue; on donne à cette ſorte d'affection le nom d'*anaſarque*, terme formé de deux mots grecs ανα σαρκα, *circa carnes*, pour ſignifier qu'elle a ſon ſiege dans la membrane cellulaire, qui entoure, qui enveloppe les muſcles, mais qui ne pénetre pas dans les interſtices des fibres charnues, qui forment les muſcles. Le contraire n'arrive que fort rarement; & alors, ſelon Boerhaave, *comment. in propr. inſtit. med.* § 732. cette maladie ne doit pas être appellée *anaſarque*, mais ὑποσαρκα, *intra carnes*, *hypoſarque. Voyez* LEUCOPHLEGMATIE, ANASARQUE.

On appelle *hydrocéphale*, l'*hydropiſie* de la tête, ſoit qu'elle ait ſon ſiége au dehors ou au dedans de cette partie. *Voyez* HYDROCÉPHALE. L'hydrophtalmie eſt l'*hydropiſie* des enveloppes, ou du globe de l'œil. *Voyez* HYDROPHTALMIE.

Il ſe forme quelquefois une eſpece d'*hydropiſie* dans les parties intérieures de la trachée-artere, qui eſt une ſorte de *bronchocele* : *Voyez* BRONCHOCELE.

L'*hydropiſie* de poitrine n'a pas de nom particulier; *voyez* POITRINE. Celle du péricarde s'appelle *hydrocardie*; *voyez* HYDROCARDIE.

Si l'*hydropiſie* ſe forme dans le bas-ventre, elle prend le nom d'*aſcite*, ασκιτης, ce qui ſignifie *hydrops utricularius*, parce que dans cette maladie les parois de l'abdomen ſont tendues comme un outre, par les humeurs dont eſt remplie la cavité de cette partie. *Voyez* ASCITE: c'eſt l'*hydropiſie* proprement dite, ou au moins celle que l'on a communément en vûe, lorſqu'on parle de l'*hydropiſie* ſimplement, ſans autre diſtinction: c'eſt auſſi ſous cette ac-

ception

ception qu'il en ſera principalement traité dans cet article.

Quelquefois l'*hydropiſie* a ſon ſiége dans les cavités, plus ou moins diſtendues, du tiſſu cellulaire de Malpighi, entre les membranes qui ſont des duplicatures du péritoine, d'où ſont formés l'épiploon, le méſentere, *&c.* ou entre quelques parties du péritoine même, & celles auxquelles il doit être naturellement adhérent; ou dans un grand nombre de cellules de ce tiſſu qui revêt la ſurface des viſceres, leſquels ſe rempliſſent outre meſure, ſans ceſſer d'être diſtinctes entr'elles, d'où ſe forment, ce qu'on appelle des *hydatides*. L'*hydropiſie* eſt appellée *enkiſtée*, *hydrops ſaccatus*, dans le premier cas, & *véſiculaire* dans le dernier. *Voyez* KISTE, HYDATIDE.

On donne le nom d'*hydrocele*, à l'amas d'humeurs qui ſe forme dans les bourſes, c'eſt-à-dire, dans le ſcrotum & avec différentes combinaiſons, dans les cellules, ou cavités des différentes tuniques qui enveloppent les teſticules; ce qui s'étend quelquefois à la verge. *Voyez* HYDROCELE.

La matrice eſt auſſi ſuſceptible d'*hydropiſie*, ainſi que les ovaires, le vagin. *Voyez* MATRICE, OVAIRE, VAGIN.

Lorſque les humeurs ſont abondantes dans le tiſſu cellulaire de quelqu'un des membres, on ne l'appelle point *hydropiſie*, mais *enflure œdémateuſe*, ſi la tumeur eſt fort étendue; ou *œdème* ſimplement, ſi elle eſt circonſcrite. *Voyez* ŒDÈME.

Ainſi, il n'y a *hydropiſie* que là où il y a proprement amas contre nature d'humeurs aqueuſes, ſéreuſes, ou laiteuſes, d'un volume aſſez conſidérable, à proportion de la partie qui en eſt le ſiége. Or, donc, comme c'eſt un amas de liquides qui conſtitue eſſentiellement cette maladie, la tympanite qui n'eſt qu'une collection d'air dans la capacité du basventre, eſt placée mal-à-propos, par quelques auteurs, parmi les différentes eſpeces d'*hydropiſie*, malgré la reſſemblance dans l'enflure à l'égard de l'aſcite, comme de l'emphyſème, à l'égard de l'anaſarque. *Voyez* TYMPANITE, EMPHYSÈME. Il arrive ſouvent complication de ces deux ſortes de maladies avec l'*hydropiſie*.

Il réſulte de toutes les obſervations que l'on a faites, à l'égard des différentes eſpeces d'*hydropiſie*; que l'on ne peut les attribuer qu'à deux ſortes de cauſes, qui ſont, 1°. tout ce qui peut faire obſtacle au cours de la lymphe ſéreuſe, & l'empêcher de paſſer librement des arteres, qui lui ſont propres dans les veines correſpondantes, en ſorte que les premiers de ces vaiſſeaux s'engorgent & ſe dilatent de plus en plus, par défaut de mouvement progreſſif dans leurs fluides, dont le volume s'y augmente de plus en plus, par l'abord qui ne laiſſe pas de s'y en faire continuellement, effet de la cauſe impulſive, qui reſte à peu-près la même; d'où ſuit la rupture de ces mêmes vaiſſeaux qui, à force d'être diſtendus outre meſure, ne peuvent enfin qu'éprouver une véritable ſolution de continuité, qui donne lieu à l'effuſion, à l'épanchement de l'humeur continue, & de celle qui ne ceſſe d'y être portée. La foibleſſe des vaiſſeaux & des viſceres fait une cauſe de cette nature, attendu qu'il a été obſervé conſtamment que, la faculté qu'ont les pores abſorbans des veines qui répondent aux grandes cavités du corps, de s'imbiber des humeurs qui y ſont répandues, eſt ſuſceptible d'augmenter ou de diminuer proportionnellement aux forces de la circulation en général; ce qui fait que dans les maladies aiguës, où le mouvement du ſang eſt trop grand, toutes les parties internes même ſe deſſechent, parce que les vapeurs deſtinées à les humecter ſont trop repompées; & au contraire, dans les maladies chroniques de langueur, les humeurs extravaſées ſous forme de vapeurs, faute d'être reprises, ſe condenſent, s'accumulent ſous forme liquide, ce qui donne lieu à différentes enflures; & parce que, en général, la force des arteres qui portent les humeurs, ſe conſervent plus long-tems que celles des veines, pour les reprendre, il s'enſuit le défaut d'équilibre reſpectif qui doit ſubſiſter dans la ſanté entre ces vaiſſeaux; défaut qui, à l'égard des ſolides conſidérés généralement, eſt la cauſe de tous les dépôts, de toutes les fluxions, de toutes les évacuations ſpontanées, exceſſives, qui peuvent avoir lieu dans le corps humain. *Voyez* EQUILIBRE, *Œcon. anim.* On peut auſſi ranger, dans l'eſpece des cauſes dont il s'agit ici, l'épaiſſiſſement des humeurs, en tant qu'il donne lieu à des embarras qui en gênent le cours dans leur retour à la maſſe, qui produiſent des obſtructions, des compreſſions, des reſſerremens ſpaſmodiques qui portent ſur les veines ſéreuſes, d'où ſuivent des engorgemens de ces vaiſſeaux, leur rupture, & des épanchemens d'humeurs qui forment l'*hydropiſie*. Le ſpaſme cauſé par l'irritation méchanique ou phyſique du genre nerveux, lorſqu'il ſubſiſte un certain tems, peut également procurer des étranglemens dans les vaiſſeaux de toute eſpece, qui ont ſouvent les mêmes ſuites, indépendamment d'aucun vice dans les fluides. Tout ce qui vient d'être dit de ces différentes cauſes de l'*hydropiſie*, eſt confirmé par l'expérience de Lower, qui produiſoit dans des chiens de véritables épanchemens d'humeurs, des amas de ſérosité dans les différentes capacités, par la ligature des principales veines qui en rapportent le ſang.

2°. La diſſolution du ſang ou le défaut de conſiſtence de cette humeur d'où dérivent toutes les autres, qui fait que ce fluide ne peut être retenu dans les vaiſſeaux qui lui ſont propres; il devient ſuſceptible de s'échapper ſous forme ſéreuſe dans les vaiſſeaux d'un genre qui n'eſt pas fait pour le recevoir naturellement, lorſqu'il a la conſiſtence qui lui eſt propre: il paſſe, dans les arteres ſéreuſes, dans les conduits collatéraux qui ne ſont pas capables de réſiſtance; &, comme il y en a encore moins dans les cavités du tiſſu cellulaire où quelques-uns aboutiſſent, il s'y jette, les remplit, les diſtend, & y fournit la matiere & le volume de l'œdème, des bouffiſſures, de la leucophlegmatie, de l'anaſarque; ou s'il eſt dirigé vers les vaiſſeaux exhalans, il fournit les fluides qui ſuintent continuellement dans les capacités, qui, n'étant pas repompés, forment des amas d'eau qui y croupiſſent plus long-tems qu'on ne penſe communément ſans ſe corrompre; parce que l'air n'ayant point d'accès dans les parties où elles ſont renfermées, elles ſe conſervent comme les eaux de l'amnios, dans leſquelles nage le fœtus pendant tout ſon ſéjour dans la matrice, qui y ſont même quelquefois retenues pendant pluſieurs années ſans aucune corruption, dont peuvent être préſervées encore plus aiſément les eaux des hydropiques; parce qu'elles ont ordinairement une ſorte de conſiſtance mucilagineuſe, qui les rend peu ſuſceptibles du mouvement inteſtin qui produit la putréfaction. *Voyez* DISSOLUTION, PUTRÉFACTION. C'eſt par les effets de la diſſolution du ſang, qu'il arrive ſouvent que des phthiſiques paroiſſent mourir *hydropiques*; parce que les poumons ne pouvant pas convertir le chyle en ſang, avec la conſiſtance qui lui eſt néceſſaire pour être bien conſtitué, il ne peut pas être retenu dans ſes propres vaiſſeaux, & il fournit aux autres une ſurabondance d'humeurs avec les ſuites mentionnées: dans le cas où ces humeurs excédantes viennent à prendre leur cours par la voie des ſelles, ou de la peau, ou des urines; la diarrhée, ou les ſueurs colliquatives, ou le diabete

qui s'établit en conſéquence, empêche qu'il ne ſe faſſe aucun amas d'eaux : ces malades au contraire meurent entierement deſſechés. *Voyez* COLLIQUATION, FIÉVRE HECTIQUE, COLLIQUATIVE, DIARRHÉE, DIABETES.

Il n'eſt aucun des ſymptomes de l'*hydropiſie*, qui ne puiſſent être regardés comme les effets d'une des deux ſortes de cauſes différemment modifiées, ſur leſquelles on vient d'établir toute la théorie de cette maladie, où il y a complication de ces deux différens principes dans un même individu.

Ce qui diſpoſe principalement à produire l'*hydropiſie* dans quelque cas que ce ſoit, c'eſt le défaut de régime : d'ailleurs cette maladie peut être formée immédiatement, ou être la ſuite d'une autre maladie ; ce dernier cas eſt plus ordinaire que le premier. Quand l'*hydropiſie* eſt la maladie primitive, elle eſt quelquefois l'effet d'une diſpoſition héréditaire ; mais elle eſt ordinairement cauſée par la léſion des fonctions dans les premieres voies qui ne produit que des digeſtions imparfaites ; ou par la dégénération du ſang & de la maſſe des humeurs, qui ne fournit qu'une lymphe trop épaiſſe, qui engorge les vaiſſeaux qui la reçoivent, ou une ſéroſité trop abondante qui les relâche, les diſtend & les force à ſe rompre ; ou, par l'effet du froid, ſur l'habitude du corps qui donne lieu à une ſuppreſſion de la tranſpiration, dont la matiere reflue dans la maſſe des humeurs, & produit enſuite une ſorte de pléthore dans le ſyſteme des vaiſſeaux ſéreux & lymphatiques ; lorſqu'elle ne ſe fait pas une iſſue par quelqu'autre voie d'excrétion : la réſidence dans des lieux humides, marécageux, expoſés au vent du midi, qui occaſionnent un relâchement dans l'habitude du corps toûjours comme plongé dans un bain de vapeurs, dont il ne ceſſe de s'imbiber par les pores abſorbans de la peau, a ſouvent auſſi les mêmes ſuites : une boiſſon abondante d'eau froide, ſur-tout lorſqu'elle eſt priſe, le corps étant échauffé par quelque cauſe que ce ſoit, ou dans la nuit pendant le relâchement que procure le ſommeil, peut produire intérieurement les mêmes effets ; ſi elle n'eſt pas évacuée d'une maniere proportionnée à la quantité, par la voie du vomiſſement ou des ſelles, des urines ou des ſueurs.

L'*hydropiſie*, qui ſuccede à une autre maladie, peut avoir autant de différentes cauſes, qu'il y a de différentes maladies qui peuvent la faire naître : telles ſont toutes les fiévres accompagnées de beaucoup d'ardeur & de ſoif, ſuivies d'une boiſſon proportionnée, & même ſans boiſſon par la ſeule acrimonie diſſolvante qu'elles occaſionnent dans la maſſe des humeurs : les fiévres intermittentes, invétérées, ſurtout la fiévre quarte, lorſqu'elle n'a pas été bien traitée, & qu'on s'eſt trop hâté de la *couper* par l'uſage du quinquina ; les obſtructions des viſcères rebelles à la nature & aux remedes, comme les skirrhes du foie, de la rate, du pancréas, du méſentere, des inteſtins, des reins, de la matrice, & même les tubercules des poumons auſſi-bien que l'aſthme : les trop grandes évacuations de quelque eſpece qu'elles ſoient, comme les hémorrhagies, les ſaignées trop répétées, trop abondantes, la diarrhée, la dyſſenterie opiniâtre, invétérée ; les vomitifs, les purgatifs trop violens & trop ſouvent employés, ainſi que les ſudorifiques, les diurétiques, les ptyaliſans qui produiſent de trop grands effets : la ſuppreſſion des évacuations néceſſaires, comme des urines, des menſtrues, des hémorrhoïdes : la mélancolie, la jauniſſe, le ſcorbut & autres de ſemblable nature : à toutes ces cauſes prédiſponentes de l'*hydropiſie*, on doit ajoûter la groſſeſſe qui, par le volume de la matrice, établit ſouvent une diſpoſition à cette maladie ; entant qu'elle comprime les troncs des veines, qui rapportent le ſang des extrémités inférieures & des viſceres de la région hypogaſtrique.

Quant aux effets & aux progrès de l'*hydropiſie*, on obſerve en général que, dans toutes les eſpeces de cette maladie, il y a communément enflure, ou au-moins tumeur ſenſible dans quelque partie de l'habitude du corps ; & un ſentiment de peſanteur dans l'intérieur, lorſque la collection d'humeurs ſe forme dans quelque capacité : on remarque que la couleur de la peau eſt toûjours viciée dans l'un & l'autre cas, en ce qu'elle eſt fort pâle, tirant ſur le verdâtre ; que les malades ont un grand dégoût des alimens, & ſont tourmentés par une ſoif continuelle, qui les porte à boire abondamment ſans que la boiſſon les ſoulage à cet égard, ce qui a fait dire au poëte par rapport à cette circonſtance :

Quò plus ſunt potæ, plus ſitiuntur aquæ.

Mais chaque eſpece d'*hydropiſie* a ſes ſymptomes particuliers, à raiſon des différentes parties qui ſont affectées. *Voyez* HYDROCÉPHALE, HYDROPISIE DE POITRINE, HYDROCELE, LEUCOPHLEGMATIE, *&c.*

Pour ce qui eſt de l'aſcite dont il s'agit ici plus particulierement, il s'annonce ordinairement ainſi : les piés commencent à s'enfler autour des talons & des malléoles d'une tumeur œdémateuſe, plus ou moins ſéreuſe, qui conſerve pendant quelque tems l'enfoncement qui s'y fait par l'impreſſion un peu forte des doigts ou de quelqu'autre corps mouſſe qui y a été appliqué. Dans les commencemens, cette enflure diſparoît entiérement pendant la nuit, c'eſt-à-dire lorſque les malades étant couchés, le corps eſt dans une ſituation à-peu près horiſontale, où les humeurs n'ayant plus à remonter contre leur propre poids, qui l'emporte ſur l'action des vaiſſeaux ou du tiſſu cellulaire, relâché, forcé, retournent plus aiſément dans le torrent de la circulation ; en ſorte que le matin il ne reſte plus de tumeur, ou au-moins elle eſt conſidérablement diminuée, mais elle ſe forme de nouveau pendant le jour ; paroît le ſoir, de plus en plus conſidérable, & gagne peu à peu les jambes & les cuiſſes au point de s'étendre juſqu'à la hauteur des reins, dans les bourſes, & le tiſſu cellulaire des tégumens de la verge qui ſe tuméfient toûjours davantage, tellement qu'elle eſt quelquefois comme enſevelie dans l'enflure : en même tems l'humeur commence à ſe jetter dans la capacité du bas-ventre, & y devient toûjours plus abondante au point qu'elle diſtend bientôt les parois de l'abdomen juſques par-deſſus l'eſtomac, & cauſe un ſentiment de fluctuation & de murmure par les eaux contenues qui augmentent le volume du bas-ventre, du côté où elles ſont portées par leur poids, à meſure que le malade étant couché, ſe releve en différens ſens à droite & à gauche : & cette fluctuation eſt encore plus ſenſible, lorſque l'on frappe le ventre avec une main à l'oppoſite de l'autre qui le preſſe par côté ; car alors les mains ſont affectées, comme du choc ondulatoire d'une colonne de liquide mis en mouvement.

Ces différens ſymptomes ſuivent ordinairement cette marche, lorſque la cauſe de l'*hydropiſie* aſcite dépend d'un vice général dans les ſolides & dans les fluides ; mais lorſque la cauſe eſt dans quelque viſcere du bas-ventre, l'enflure ſe forme ſouvent ſans être précédée de celle des extrémités inférieures, ſurvient inſenſiblement & preſque ſans que les malades s'en apperçoivent ; c'eſt ce qui arrive, ſurtout dans les *hydropiſies* enkiſtées : d'autres fois l'enflure ſe forme en très-peu de tems, & comme ſubitement ; c'eſt le cas de l'aſcite proprement dit : outre cela, il y a encore à remarquer que quelquefois l'enflure n'occupe pas toute l'étendue du bas-ventre, mais ſeulement une partie plus ou moins conſidérable, de maniere que le ventre paroît, dans quel-

ques cas, comme partagé, étant fort relevé d'un côté & de l'autre fort affaiſſé ; ce qui arrive, lorſque l'*hydropiſie* eſt renfermée dans un ſac ; mais lorſqu'elle eſt étendue dans toute la capacité, l'enflure rend tout l'abdomen également ſaillant dans toute ſa ſurface, avec un ſentiment de peſanteur dans la région des aînes, lorſque le corps eſt droit ; & ſouvent cette enflure augmente ſi fort, devient ſi prominente par le volume exceſſif des humeurs qui la forment, que les malades ne peuvent pas voir leurs piés, & qu'ils craignent de plus en plus que la diſtenſion extrême de leur ventre ne les faſſe crever, en forçant ſes parois à ſe rompre.

En général pendant que les parties inférieures du corps augmentent de volume par la formation de l'enflure, les ſupérieures diminuent de plus en plus, ſur-tout le cou & le haut de la poitrine, par la maigreur, le deſſéchement de toutes les parties charnues qui ont lieu dans tout le corps, mais dont les effets ſont cachés ſous l'enflure, dans les parties qui en ſont affectées : quelquefois cependant les mains & le viſage, le tour des yeux ſur-tout deviennent bouffis, lorſque le mal a fait de grands progrès ; ce qui arrive principalement le matin, après le ſommeil : les malades éprouvent quelquefois de grandes demangeaiſons par tout le corps, & deviennent même ſujets à la gale ; ce qui doit être attribué aux parties acres les plus groſſieres de l'excrétion cutanée, qui s'embarraſſent & ſont, pour ainſi dire, laiſſées à ſec dans les vaiſſeaux de la peau. *Voyez* PRURIT, GALE.

Dans l'aſcite, les malades rendent très-peu d'urine, & elle eſt ordinairement fort rouge & fort épaiſſe, parce que la ſéroſité du ſang ſe portant ailleurs en grande abondance, les parties lixivielles reſtent privées de leur véhicule ; & par la même raiſon, il ne ſe fait preſque point de tranſpiration, encore moins de ſueur ; le ventre eſt le plus ſouvent auſſi très-pareſſeux, ſur-tout lorſqu'il y a obſtruction au foie & défaut de flux de la bile dans les inteſtins.

Mais un des ſymptomes des plus importans de l'*hydropiſie*, c'eſt la fiévre ordinairement continue, lente, hectique, qui augmente ſur le ſoir, mais de ſorte que le pouls eſt en général toûjours petit, très-fréquent, aſſez dur & tendu ; ce qu'on ne peut attribuer qu'à la dégénération des humeurs, qui excite l'irritabilité des vaiſſeaux plus que dans l'état naturel. *Voyez* IRRITABILITÉ.

L'enflure de la groſſeſſe, ſur-tout lorſqu'elle eſt accompagnée de celle des jambes, peut faire naître quelque difficulté à diſtinguer cet état de celui de l'*hydropiſie* aſcite ; mais cette difficulté ne ſubſiſte pas long-tems, ſi l'on fait attention à ce que la ſuppreſſion des menſtrues n'a pas lieu ordinairement dans l'*hydropiſie* ; que les mamelles qui s'enflent dans la groſſeſſe, diminuent au contraire beaucoup dans cette maladie ; que la femme groſſe ne ſent point de balotement, de fluctuation dans ſon ventre, ſelon les divers mouvemens qu'elle fait, ſur-tout lorſqu'elle eſt couchée, comme on les ſent dans l'*hydropiſie*, qui d'ailleurs ne peut pas être confondue avec la groſſeſſe, lorſque celle-ci eſt un peu avancée, parce qu'elle a ſon ſigne caractériſtique, qui eſt le mouvement de l'enfant par parties ſucceſſives ; ce qui n'a point lieu dans le mouvement des eaux qui ſe fait toûjours en maſſe. C'eſt l'*hydropiſie* de la matrice (dont la cavité ſe remplit outre meſure de ſéroſités, ſans qu'on puiſſe dire pourquoi ſon orifice ne s'ouvre pas pour leur donner iſſue), qui eſt le cas le plus difficile à diſtinguer de la groſſeſſe. *Voyez* MATRICE.

Pour ce qui eſt des ſignes qui établiſſent la différence entre l'*hydropiſie* aſcite, la tympanité, la leucophlegmatie. *Voyez* TYMPANITE, LEUCOPHLEGMATIE.

A l'égard du prognoſtic de l'*hydropiſie* en général, on peut dire qu'elle eſt toûjours difficile à guérir, & même dangereuſe, à proportion qu'elle eſt plus conſidérable & plus invétérée, & lorſqu'elle ſuccede à une maladie aiguë. Cependant ſi les perſonnes affectées de cette maladie ont été naturellement robuſtes ; que les viſceres faſſent encore aſſez bien leurs fonctions ; que les forces ne ſoient pas beaucoup diminuées, que l'appétit ſubſiſte paſſablement ; que les digeſtions ne ſoient pas laborieuſes ; que la reſpiration ſe faſſe librement, ſans toux ; que la ſoif ne ſoit pas fort preſſante, & que la langue ſoit rarement ſeche, ſur-tout après le ſommeil ; que le ventre ſoit libre, ſans que les déjections ſoient trop fréquentes ; qu'elles deviennent faciles par l'effet des purgatifs, ſans reſter relâché après leur opération ; que l'urine change de qualité, ſelon la différence des boiſſons dont uſe le malade ; qu'il ne ſe ſente pas de laſſitude, & qu'il ait de la facilité à s'exercer : ſi toutes ces conditions ſe rencontrent dans le même ſujet, c'eſt de très-bon augure ; s'il ne s'en préſente que quelques-unes, c'eſt toûjours une raiſon d'avoir de l'eſpérance pour la guériſon de la maladie ; mais s'il ne paroît aucune ou très-peu de ces diſpoſitions avantageuſes, l'état eſt deſeſpéré.

Entre les eſpeces d'*hydropiſie*, l'anaſarque eſt celle qui eſt le moins à craindre ; l'aſcite eſt toûjours dangereuſe, ſur-tout s'il eſt joint à la tympanite, *voyez* TYMPANITE, & d'autant plus que les cauſes qui y donnent lieu, ſont plus importantes ; ainſi il eſt plus difficile à guérir, lorſqu'il eſt une ſuite de l'obſtruction du foie, que lorſqu'il provient ſeulement d'une trop grande boiſſon d'eau, ou de toute autre cauſe auſſi peu conſidérable : il eſt bon qu'il n'y ait pas d'autre enflure qui l'accompagne, ou que, s'il y en a aux extrémités inférieures, elle ne ſoit pas bien conſidérable, & qu'elle ne s'étende pas à d'autres parties : l'*hydropiſie* enkiſtée eſt moins funeſte que l'aſcite ; parce que dans celle-là il ſe fait encore un peu de circulation de la ſéroſité renfermée dans le ſac, au lieu qu'elle eſt abſolument extravaſée & ſans aucun cours dans l'aſcite.

Le flux-de-ventre qui arrive au commencement de l'*hydropiſie*, ſans être cauſé par des indigeſtions, eſt le plus ſouvent très-ſalutaire, ſelon l'obſervation d'Hippocrate : il n'en eſt pas de même lorſque la maladie eſt fort avancée, & qu'il y a un grand abattement de forces, alors la diarrhée accélere ſouvent la mort, parce que ce ſymptome n'eſt que le mauvais effet de la foibleſſe des viſceres : c'eſt auſſi pourquoi l'*hydropiſie*, lorſqu'elle eſt une ſuite de l'abus des purgatifs, comme des ſaignées, eſt la plus incurable.

Les urines peu abondantes, troubles, avec la fiévre, ſont un très-mauvais ſigne dans l'*hydropiſie*, d'autant plus que la quantité en eſt moindre ; parce que c'eſt une preuve que la plus grande partie de la ſéroſité eſt détournée ailleurs pour former la collection d'humeurs : c'eſt pourquoi il eſt convenable, ſelon le conſeil de Celſe, de comparer chaque jour la quantité de la boiſſon du malade avec celle de l'urine qu'il rend, & d'obſerver le volume du ventre, en meſurant ſon contour avec un fil, ſur-tout lorſqu'on donne au malade des remedes évacuans, parce que s'il diminue à proportion que la quantité des urines augmente, ou qu'il ſe fait une évacuation par quelqu'autre voie, c'eſt un fort bon ſigne ; au lieu que s'il augmente malgré l'effet de ces remedes, il n'y a preſque plus rien à eſpérer, ainſi que dans le cas où il y a retour de l'enflure après avoir été emportée par les évacuations que l'art a procurées ; parce qu'il y a lieu de penſer qu'il exiſte quelque vice incurable dans les viſceres, qui renouvelle continuellement la collection des eaux.

On doit regarder la mort comme prochaine, lorſ-

que, dans cette maladie invétérée, il ſurvient des taches livides, des ulceres de mauvais caractere aux gencives, dans la bouche, dans différentes parties de l'habitude du corps, & particulierement aux jambes; ainſi que quand les malades rendent du ſang grumélé par la voie des ſelles, ou qu'ils deviennent ſujets à des hémorrhagies, particulierement à celle des narines.

Les plaies, les ulceres des hydropiques ſont très-difficiles à guérir, parce que la cicatrice ne peut s'opérer qu'avec difficulté dans des ſolides qui ont perdu leur reſſort, & parce que la maſſe des humeurs eſt appauvrie & preſque totalement privée de ſon baume naturel.

L'*hydropiſie* elle-même ſe guérit cependant quelquefois ſans le ſecours de l'art, par différens *bénéfices* de nature; comme lorſque les jambes enflées ſe crevent d'elles-mêmes, ou par accident, comme par quelque égratignure, quelque écorchure, ou bleſſure ou brûlure, & qu'il ſe fait une iſſue aux eaux contenues dans le tiſſu cellulaire, ou qui peuvent en être repompées des cavités où elles ſont épanchées, en ſorte qu'elles s'écoulent ſouvent en grande abondance, par cette voie & de proche en proche ſe portent où il y a moins de réſiſtance; d'où ſuit quelquefois une évacuation complette non-ſeulement des humeurs qui forment les enflures extérieures, mais encore de celles qui ſont contenues dans les parties internes: de ſemblables vuidanges ſe ſont faites quelquefois par la rupture des enveloppes du bas-ventre, ſur-tout au nombril, ou par la voie de la matrice dans le tems ou à la ſuite des regles, des lochies; ainſi que Fernel (*Pathol. lib. VI.*) rapporte en avoir vû des exemples.

Avant que d'entreprendre le traitement de l'*hydropiſie*, il eſt de la prudence du medecin de bien examiner quelle eſt la nature de cette maladie, quelle en eſt la cauſe: parce que ſi le mal lui paroît incurable, ou que le vice qui a occaſionné la collection des humeurs ne puiſſe pas être détruit, qu'il doive s'attendre à la voir ſe renouveller à meſure qu'il en procurera l'évacuation; dans le cas où il ne peut parvenir à en tarir la ſource, il doit éviter, s'il y a moyen, de ſe charger de la cure, pour ne pas compromettre ſa réputation, en paroiſſant avoir donné la mort à qui il n'étoit pas poſſible de conſerver la vie; ou, s'il ne peut pas refuſer ſes ſecours, il convient qu'il prévienne par un prognoſtic convenable ſur l'évenement que la maladie doit avoir.

Quant à la maniere de traiter l'*hydropiſie*, qui paroît ſuſceptible de guériſon, les indications principales ſont de tâcher d'abord d'évacuer les eaux ramaſſées, & enſuite d'attaquer & de détruire le vice qui a donné lieu à leur collection dans quelque partie qu'elle ſoit faite: c'eſt ce dernier effet ſeul qui rend la curation complette, parce que l'évacuation des humeurs eſt de peu d'importance pour les ſuites, ſi elles peuvent ſe ramaſſer de nouveau & produire les mêmes effets. Mais comme les moyens à employer, pour emporter la cauſe, ſont moins efficaces, tant que les parties affectées ſont abreuvées, & que leur reſſort eſt affoibli par le relâchement & la corruption occaſionnés par la préſence des eaux, qui, participant à la chaleur animale, en ſont plus ſuſceptibles de contracter des qualités propres à produire ces effets: il eſt donc néceſſaire de s'occuper d'abord de l'indication la moins eſſentielle, parce qu'elle eſt comme préparatoire, pour pouvoir parvenir à remplir la plus importante.

Ainſi, dans le cas de l'*hydropiſie* aſcite, ſimple, qui n'eſt pas bien invétérée, on doit travailler à l'évacuation des humeurs par le moyen des purgatifs émétiques, hydragogues, ou par les diurétiques chauds, les plus forts, les plus actifs. La ſueur dans l'aſcite eſt plus nuiſible que profitable, parce qu'elle tend à priver le ſang de la ſéroſité, qui lui ſert de véhicule dans des parties éloignées de celles qui fourniſſent la matiere de la collection des eaux, c'eſt-à-dire à la circonférence du corps où la maſſe des humeurs en manque déja, à cauſe qu'il a été détourné ailleurs en trop grande quantité: les évacuations que l'on procure par la voie des ſelles ou des urines, ſont les ſeules qui ſont véritablement avantageuſes.

On doit cependant obſerver que l'*hydropiſie* dans ſon commencement doit être traitée, comme la cachexie; & Vander-Linden dit, fort à propos, que quiconque veut guérir l'*hydropiſie* doit éviter l'uſage trop fréquent des purgatifs, parce qu'ils affoibliſſent de plus en plus le ton des ſolides, après en avoir excité l'érétiſme outre meſure: l'atonie ſuit toûjours le trop de tenſion ſpaſmodique ou convulſive, qui a lieu par l'effet irritant des purgatifs: ce n'eſt pas qu'il ne faille employer les plus forts remedes de ce genre, mais, après les avoir donnés d'abord coup-ſur-coup, il faut n'y revenir enſuite que rarement, & il convient de faire uſage dans l'intervalle des médicamens toniques, fortifians, tirés de la claſſe des amers, tels ſur-tout que le kina, & des martiaux qui peuvent ſervir à tenir en regle les fonctions des organes de la digeſtion, & rétablir dans les ſolides en général la force que l'action des purgatifs leur a ôtée; ce qui fait partie de l'indication principale à remplir. On doit par conſéquent avant de faire uſage de ces remedes, s'aſſûrer de ceux qui conviennent, eû égard à la facilité ou à la difficulté, avec laquelle les malades ſont ſuſceptibles d'être purgés; parce que des purgatifs qui ſont ordinairement d'une médiocre activité, ſont ſouvent ſuffiſans pour produire de grands effets dans les ſujets qui ſont, comme on dit, faciles à émouvoir, qui ſont d'une conſtitution foible, délicate & ſenſible, comme les femmes ſujettes aux vapeurs, les hypocondriaques.

Mais il eſt néceſſaire que les purgatifs, quels qu'ils ſoient, operent beaucoup, parce que ceux qui ne produiſent que peu d'effets, ſont plus nuiſibles qu'utiles; ils fatiguent les malades, ils les affoibliſſent, & ne diminuent pas la quantité des eaux que l'on doit tâcher d'évacuer le plus promptement qu'il eſt poſſible; pour ne pas laiſſer trop augmenter le relâchement des parties qui les contiennent, qui en ſont abreuvées ou qui y trempent, parce que l'équilibre y étant de plus en plus détruit, les humeurs ſont déterminées à s'y porter & à s'y accumuler auſſi de plus en plus. *Voyez* ÉQUILIBRE, *Economie animale.*

Les purgatifs les plus uſités dans le traitement de l'*hydropiſie*, ſont parmi les émétiques les préparations d'antimoine, de mercure de cette qualité, & particulierement le tartre, le vin ſtibié, le turbith minéral; parmi les cathartiques, le jalap, la réſine, la ſeconde écorce de ſureau, la gomme-gutte, l'euphorbe, la coloquinte, le concombre ſauvage, & ſur-tout l'*elaterium*, ſelon Vander-Linden, Liſter, Sydenham; la poudre cornachine, les fortes décoctions de ſenné, avec le ſyrop de nerprun, *&c.* la rhubarbe à grande doſe peut être employée avec ſuccès dans l'intervalle des autres purgatifs.

Mais dans les cas qui ſont aſſez fréquens, où les malades, à cauſe de la foibleſſe ou de la délicateſſe de leur tempérament, ne peuvent ſoûtenir l'effet d'aucun des purgatifs qui conviennent; il faut abſolument ſe retourner du côté des diurétiques, d'autant plus qu'ils ont ſouvent opéré, ſans aucun ſecours, l'entiere évacuation des eaux, même dans les perſonnes les plus robuſtes; & que rien ne donne plus de ſoulagement aux hydropiques qu'un flux

abondant d'urine, quand il ſe fait ſans trop affoiblir les malades : tous les ſels ſont diurétiques, mais on doit préférer à tous les autres le nitre & ſes préparations de cette qualité, parce qu'il contribue beaucoup à éteindre la ſoif, qui eſt le ſymptome le plus inquiétant de cette maladie : on peut employer les nitreux dans des tiſanes appropriées qui ſoient émulſionnées, ou dans du petit-lait, du vin du Rhin, ou d'une qualité approchante, mais toûjours employés en grande quantité. C'eſt pourquoi la plûpart des eaux minérales, qu'on appelle *acidules*, qui ne peuvent opérer quelqu'effet qu'étant priſes à grandes doſes, ont ſouvent réuſſi à guérir des *hydropiſies* conſidérables & des plus rebelles, en évacuant abondament par la voie des urines, & en fortifiant en même tems lorſqu'elles ſont martiales : on fait auſſi uſage avec ſuccès du ſuc de la plante nommée *kali* ou *ſoûde*, des ſels lixiviels, des infuſions de cendres végétales, ſur-tout de celles de geneſt, comme contenant plus d'alkali, de cendres animales telles que celles de vers de terre, & ſur-tout de crapaud, dont Wierus, dans ſon livre intitulé *de Larniis*, prétend qu'un ancien hydropique fut guéri à Rome par ſa femme, qui, ennuyée de la dépenſe qu'elle faiſoit pour ſon mari ſans ſuccès, & voulant s'en défaire, lui donna des cendres de crapaud à pluſieurs repriſes dans le deſſein de l'empoiſonner ; ce qui produiſit un effet tout contraire, car il recouvra la ſanté, ayant été délivré de ſon *hydropiſie* par le grand flux d'urine que produiſirent ces cendres : on attribue la même propriété aux œufs de fourmis, dont on donne la décoction dans du lait.

On doit obſerver que lorſqu'on entreprend la cure de l'*hydropiſie* par le moyen des diurétiques, ſur-tout des ſels lixiviels avec effet, on ne doit point faire uſage des purgatifs, mais ſeulement des corroborans, qui doivent être regardés comme les remedes eſſentiels ; entant qu'ils ſont deſtinés à empêcher qu'après l'évacuation des eaux il ne s'en faſſe une nouvelle collection ; ce qui eſt mettre véritablement le complément à la cure.

Le bon vin employé convenablement, eſt un des moyens les plus propres pour fortifier ; c'eſt pourquoi il eſt fort recommandé dans la cure de l'*hydropiſie*, ſoit pur, ſoit rendu médicamentaire, & joignant à ſa qualité propre celle des plantes aromatiques appropriées, telles que l'abſynthe, le marrhube, l'aunée, & autres amers de cette nature ; le kina ſur-tout, qui doit être regardé comme un excellent remede contre le relâchement, l'atonie des ſolides dans l'*hydropiſie*, ainſi que dans les autres maladies qui y ont rapport. *Voyez* FIBRE, *Pathol.*

S'il y a des obſtructions auxquelles on ſoit fondé d'attribuer la cauſe de l'*hydropiſie*, on doit joindre les apéritifs aux fortifians ; *voyez* OBSTRUCTION. Les martiaux ſur-tout ſont alors fort recommandés, & même les mercuriels, ſi l'épaiſiſſement des humeurs eſt leur vice dominant ; mais ces derniers remedes ſeroient de vrais poiſons, ſi elles péchoient par diſſolution ; & dans ce cas, les laitages ſeroient un des remedes les plus indiqués, auſſi bien que les émulſions, les mucilagineux, avec les diurétiques & les corroborans, quelquefois rendus acides & un peu aromatiques, à quoi l'on doit ſur-tout joindre un régime ſec.

Liſter rapporte pluſieurs exemples d'hydropiques, qui ont été guéris, en s'abſtenant pendant longtems de toute autre boiſſon, que de quelque peu de vin pur, dans les cas de foibleſſe des viſceres ; & d'autres, qui à cauſe de la diſſolution des humeurs, avoient paſſé pluſieurs mois ſans prendre aucun liquide. De ces malades, quelques-uns pour appaiſer leur ſoif, tenoient ſur la langue une petite tranche de pain roti & trempé dans l'eau-de-vie, ce qui leur faiſoit venir beaucoup de ſalive à la bouche. On a auſſi employé avec ſuccès, pour cet effet, l'eſprit de vitriol dans de l'eau, dont les malades ſe lavent ſouvent la bouche : on a auſſi éprouvé du ſoulagement dans ce cas, de mâcher du citron ſans l'avaller.

Si l'*hydropiſie* doit être attribuée à quelque cauſe, qui reſſerre, qui comprime les vaiſſeaux, qui les force à ſe dilater outre meſure, ou à ſe rompre, enſorte que les fluides qui doivent être contenus, s'en échappent, il faut tâcher d'emporter ou de faire ceſſer cette cauſe, ſi elle en eſt ſuſceptible. Ainſi, dans le cas qui eſt aſſez rare, où elle conſiſte dans l'éretiſme, le ſpaſme du genre nerveux, qui gêne le cours des humeurs dans les petits vaiſſeaux, qui les étrangle, pour ainſi dire, les relâchans, les bains aqueux tiedes produiſent de bons effets, auſſi bien que les antiſpamodiques, les narcotiques employés avec beaucoup de circonſpection. Si la compreſſion des vaiſſeaux provient des glandes obſtruées, du skirrhe des viſceres, il faut, comme on l'a dit, attaquer ces vices par les moyens appropriés, contre les obſtructions, les skirrhes. *Voyez* OBSTRUCTION, SKIRRHE.

Tels ſont en, général, les remedes internes qui ſont indiqués dans l'*hydropiſie* ; mais ſi l'on s'apperçoit bientôt qu'ils ne produiſent aucun effet pour la guériſon de cette maladie, en tant que l'on ne peut pas parvenir à procurer l'évacuation des eaux, ni par la voie des ſelles, ni par la voie des urines, particulierement dans l'aſcite, il convient alors de recourir aux ſecours de la main, & d'en venir pour cette évacuation, à l'opération de la paracentèſe, faite ſelon les regles de l'art, & avec les précautions convenables. Lorſque le malade eſt de bon âge, qu'il n'a pas perdu ſes forces, que la maladie n'eſt pas invétérée, & qu'il y a lieu de préſumer que les viſceres ſont en bon état ; c'eſt le moyen le plus ſûr & le plus prompt, pour emporter la collection d'humeurs contre nature, pour prévenir tous les mauvais effets de leur ſéjour dans les parties qui les contiennent, & de la corruption dont elles ſont ſuſceptibles, & pour établir de la maniere la plus avantageuſe, la diſpoſition, à ce que l'on puiſſe employer avec ſuccès, les remedes propres à détruire la cauſe du mal. Mais on ne doit jamais attendre l'extrêmité pour employer ce moyen, auquel l'expérience ne rend pas des témoignages auſſi favorables qu'ils pourroient l'être, parce qu'on a recours preſque toujours trop tard à cette opération, lorſque le mal a fait de ſi grands progrès, qu'il eſt devenu ſans remede.

C'eſt pourquoi, il faudroit peut-être moins compter ſur les ſecours à employer intérieurement, qui ont été propoſés, & faire uſage de la paracentèſe dès le commencement de la maladie. Outre l'avantage de tirer promptement les eaux ramaſſées contre nature, cette opération procure encore celui de pouvoir mieux juger, par l'inſpection de ces mêmes eaux, ſoit du caractere & de la cauſe particuliere qui l'a fait naître, ſoit du prognoſtic convenable que l'on doit porter en conſéquence, & des indications qui ſe préſentent à remplir, pour empêcher que la collection ne ſe renouvelle.

Dans les *hydropiſies* enkiſtées, dans celles du péritoine, de l'omentum, des ovaires même, la paracentèſe ne convient pas moins que dans l'aſcite, lorſque l'on s'eſt aſſuré du véritable ſiége du mal, & que l'on peut y atteindre.

Mais, dans tous les cas où cette opération paroît praticable, ſi les diſpoſitions de la part des malades, qui ont été mentionnées, ne ſe préſentent

pas, bien loin d'être utile, elle ne feroit qu'accélerer la mort. *Voyez* PARACENTÈSE.

La Chirurgie fournit encore d'autres moyens de donner iſſue aux eaux des hydropiques, qui conviennent également aux différentes eſpeces d'*hydropiſies*, tant abdominales qu'autres, qui doivent toutes être traitées de la même maniere, lorſqu'elles proviennent des mêmes cauſes. Ces moyens ſont donc les ſcarifications, les fonticules, les ſétons, les véſicatoires, les cauteres potentiels, & même actuels, employés ſur les parties charnues, dans les endroits vers leſquels les humeurs ſe portent par leur propre poids. Ces différens ſecours ſont quelquefois très-efficaces, ſur-tout ſi l'on peut entretenir les ouvertures, par leſquels ſe font les écoulemens; avec l'attention de prémunir ces parties contre la diſpoſition à la gangrene, qui a lieu dans tous les *hydropiques*, ſur-tout, par rapport aux parties affectées de bouffiſſure, d'enflure, d'œdème. *Voyez* GANGRENE.

Avant que de finir ſur le traitement de l'*hydropiſie*, il reſte quelque choſe à dire ſur les uſages de la ſaignée, à l'égard de cette maladie. Il paroît que la plûpart des praticiens modernes n'ont pas jugé que ce remede pût être indiqué dans un genre d'affection, où, en général, la maſſe des humeurs eſt preſque toute compoſée de ſéroſité, & de très-peu de parties rouges du ſang, où il regne un relâchement, une atonie preſque univerſelle dans les ſolides, où l'expérience ſemble n'avoir rien établi qui ſoit favorable à ce remede, d'une maniere bien décidée. Cependant, parmi les anciens, il s'eſt trouvé des auteurs à la ſuite d'Hyppocrate lui-même, qui exaltent les bons effets de la ſaignée dans l'*hydropiſie*. En effet, le pere de la Medecine, *de diætâ in acutis*, recommande de tirer du ſang aux hydropiques, qui, dans la vigueur de l'âge, dans une bonne ſaiſon, & n'ayant pas perdu leurs forces, ont la reſpiration conſidérablement gênée. Alexandre de Tralles, & Paul d'Egine, veulent que l'on ſaigne dans l'*hydropiſie*, lorſque le foye, la rate & l'eſtomac ſont enflés; & dans les cas, où cette maladie eſt une ſuppreſſion des menſtrues, ou un flux hémorrhoidal habituel. Le très-érudit Jacob Spon, *aphor. nov. ſect. 3. §. 87.* rapporte une obſervation, dans laquelle il dit avoir vû une *hydropiſie* guérie à la ſuite de vingt ſaignées, après avoir réſiſté aux hydragogues & aux diurétiques, employés pendant long-tems, à la maniere ordinaire. Le célebre Hoffman, après avoir expoſé ainſi le ſentiment de ces auteurs, conclud par l'adopter, d'après ſa propre expérience, pour les cas où on eſt aſſuré qu'il y a ſur-abondance de ſang dans un ſujet bien diſpoſé, ſur-tout lorſque le mal provient d'un aſthme ſanguin; & encore faut-il qu'il ne ſoit queſtion que de leucophlegmatie, ou d'anaſarque, & point d'aſcite, à l'égard duquel il ſeroit très-dangereux d'employer un pareil moyen, parce qu'en diminuant la force du mouvement de la circulation dans les arteres, il s'enſuit que la *réſorbtion* ſe fait à proportion, moins par les veines, ce qui eſt une nouvelle cauſe d'augmentation de la maladie; au lieu que dans l'anaſarque & la leucophlegmatie cauſés par la pléthore, la ſaignée, en deſemplifſant les vaiſſeaux, fait ceſſer la trop grande dilatation des orifices des collatéraux, qui, recouvrant leur reſſort, renvoient à la maſſe des humeurs, ce qu'ils contiennent de ſur-abondant, ou s'en déchargent par la voie des excrétions. Voilà tout ce qu'on peut raiſonnablement avancer pour & contre la ſaignée, employée dans le traitement de l'*hydropiſie*, où on peut dire qu'en général, le cas d'y avoir recours ſe préſente très-rarement, qu'il ne peut être bien connu que par les maîtres de l'art les plus expérimentés, & qui ont le plus de perſpicacité, & qu'il ne faut y recourir qu'avec beaucoup de prudence.

On ne peut pas entrer ici dans un plus grand détail ſur la théorie & le traitement de l'*hydropiſie*; mais on indiquera, pour ſuppléer à ce défaut, les principaux auteurs qui ont traité de cette maladie, avec une étendue, ou d'une maniere circonſtanciée, proportionnée à l'importance du ſujet. Tels ſont, parmi les modernes, qui ont recueilli la doctrine & les obſervations d'Hyppocrate, de Celſe & des autres anciens, ſur-tout ce qui a rapport à l'*hydropiſie*, Piſon, Sennert, Fernel, Riviere, Ethmuller, Willis, Sydenham, Liſter, Littre, Chomel, *Mémoires de l'acad. des Sciences de Paris, 1707, 1708.* & de ces derniers tems, Boerhaave, *dans ſes aphoriſmes*; Hoffman, dans *ſes œuvres paſſim*, & ſpécialement, *tome IV. part. IV. medic. ration. ſyſtem. cap. xiv.* pour ce qui regarde les obſervations anatomiques, Bonet, *ſepulchretum*, Rhuiſch; & pour la partie chirurgicale, Heiſter dans *ſes inſtitutions*.

HYDROPNEUMOSARQUE, ſ. f. (*Méd.*) c'eſt un terme grec compoſé de trois mots, qui ſignifient *eau*, *air*, *chair*, employés pour ſignifier une tumeur contre nature, qui renferme des humeurs, des matieres flatueuſes, & quelque carnoſité ou excroiſſance de chair.

Il eſt fait mention de *l'hydro-pneumo-ſarque* dans le livre des nouvelles obſervations ſur les abſcès de M. A. Severin. *Caſtel. med. lexic.*

HYDROPOTE, ſ. m. (*Méd.*) ὑδροποτης, *potator aquæ*, buveur d'eau. Ce terme grec eſt particuliérement employé pour déſigner une perſonne qui ne boit que de l'eau, ou qui fait grand uſage de l'eau pour ſa boiſſon. *Voyez* EAU, DIETE, RÉGIME.

HYDROPTHALMIE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, maladie de l'œil, qui conſiſte dans la dilatation demeſurée du globe, cauſée par l'augmentation contre nature du volume des humeurs. C'eſt à Nuck qu'on eſt redevable du mot *hydropthalmie*, qui exprime proprement la maladie dont nous parlons, & que les anciens appelloient *exopthalmie*, dénomination équivoque, par laquelle on confondoit la dilatation du globe, avec la chûte de l'œil qui lui fait faire pareillement ſaillie hors de l'orbite. L'augmentation de l'humeur aqueuſe eſt démontrée dans l'*hydropthalmie*, par la prééminence de la cornée tranſparente, & par l'éloignement ou la profondeur de l'iris. L'extrême dilatation de la pupille, eſt un ſigne que le corps vitré contribue à l'extenſion démeſurée des tuniques.

Les malades reſſentent preſque continuellement au fond de l'œil & à la tête, de violentes douleurs accompagnées d'inſomnie & de fievre. Cette maladie eſt ordinairement chronique, & perſiſte dans ſon état ſans aucun changement, lorſque l'œil eſt parvenu au dernier degré d'extenſion que ſes membranes lui permettent. Maitre-Jan propoſe dans cette maladie beaucoup de remedes tant généraux que particuliers, internes & topiques, bien variés, ſuivant les différentes indications qui peuvent ſe préſenter; car il croit cette maladie ſujette à la réſolution & à la ſuppuration. Dans ce dernier cas il conſeille une petite ouverture, comme l'inciſion d'une ſaignée à la partie déclive, du côté du petit angle, à côté de l'iris, ſur le blanc de l'œil, & qui pénetre par de-là l'uvée. Bidloo propoſe auſſi l'ouverture de l'œil, lorſque ſa protubérance eſt douloureuſe; & il rapporte le cas d'un homme qui eſt mort de cette maladie, pour n'avoir pas voulu ſe réſoudre à cette légere opération qu'il lui avoit conſeillée, avec le célebre Cyprien ſon collegue, très-habile chirurgien d'Amſterdam. Il ajoûte à cette hiſtoire celle d'un enfant de dix ans, à qui l'œil étoit devenu exceſſivement gros à la ſuite de pluſieurs fluxions fort douloureuſes. On avoit employé en

vain les remedes les mieux indiqués pour détourner cette humeur ; on appliqua enfin un cataplaſme maturatif, qui attira une tuméfaction prodigieuſe de l'œil avec ſuppuration. Le malade ſouffrit les douleurs les plus aigues ; on obtint le calme en vuidant l'œil par une inciſion que Bidloo fit au bord de la cornée tranſparente. Le globe ſe rétrecit & ſe conſolida parfaitement en peu de tems, ſans autre incommodité que la perte de la vûe.

Bidloo fait un précepte de ſa méthode d'opérer dans ce cas. Il ne juge pas que l'inciſion doive s'étendre par-de-là le bord inférieur de la cornée tranſparente, parce qu'il eſt poſſible que l'humeur vitrée ne ſoit pas liquefiée, & qu'elle reſte en place avec le cryſtallin. Alors le globe de l'œil conſervera, dit-il, un certain volume, la cornée tranſparente ne ſera pas défigurée par une cicatrice deſagréable, & l'œil conſervera autant qu'il ſera poſſible l'apparence d'un état naturel : ſi au contraire les humeurs ſont entierement diſſoutes, cette inciſion ſera ſuffiſante pour en permettre l'évacuation.

Quand les tuniques n'ont pas été portées à un point exceſſif de dilatation, on peut tenter la méthode de Nuck, qu'Heiſter aſſure avoir pratiquée avec ſuccès. Elle conſiſte à faire une ponction au bord de la cornée tranſparente avec un petit trocart, pour évacuer l'humeur qui cauſe l'*hydropthalmie*, & à contenir l'œil avec une plaque de plomb par deſſus l'appareil, & les remedes convenables : on réitere ces ponctions auſſi ſouvent que la néceſſité le requiert, juſqu'à ce que l'œil ſoit réduit d'une maniere permanente dans ſon état naturel. L'uſage intérieur des remedes ſudorifiques & purgatifs favoriſe, dit-on, ces procédés curatifs. Mais dans le cas où la dilatation du globe eſt extrême, Heiſter conſeille une grande inciſion tranſverſale, ou même cruciale, pour vuider entierement l'œil. Il eſt le copiſte de Saint-Yves, lorſqu'il recommande de retrancher dans certains cas, les membranes qu'on croiroit trop étendues, & qui pourroient empêcher l'œil de ſe réduire à un petit globe, propre à porter commodément un œil artificiel. Dans une tuméfaction conſidérable de l'œil, je me ſuis contenté de faire une ſimple inciſion tranſverſale d'un angle à l'autre. Elle fut ſuivie d'inflammation & de vomiſſemens lympathiques, qui me donnerent de la défiance ſur l'utilité d'une inciſion auſſi étendue : ſans retrancher rien des tuniques, elles ſe ſont réduites à un très-petit volume. J'ai vu depuis, par un fait, dont je vais donner le précis, l'inutilité de la grande inciſion que j'avois faite, quoiqu'avec plus de ménagement que Saint-Yves & Heiſter ne la preſcrivent. Une fille avoit l'œil gauche fort dilaté depuis plus de 25 ans, à la ſuite de la petite vérole qu'elle avoit eue à l'âge de ſix ans. Les douleurs de migraine très-violentes, accompagnées de fluxions de tête, qui ſe portoient ſouvent ſur les yeux, ne pûrent la déterminer à ſe laiſſer vuider l'œil ; le haſard la ſervit utilement. Elle ſe donna un coup violent à l'œil, en tombant ſur le bâton de l'angle d'une chaiſe de paille ; la contuſion & l'échymoſe furent conſidérables. Quelques heures après l'œil s'eſt ouvert ; il en eſt ſorti du ſang fluide & coagulé, avec les humeurs qu'il contenoit ; la guériſon a été parfaite en 12 ou 15 jours ſans aucun accident. On remarque ſur la ſurface antérieure du bouton globuleux, mobile par l'action des muſcles, une protubérance ſolide & pliſſée, formée par la cornée tranſparente. La cicatrice enfoncée qu'on apperçoit, montre que l'œil s'eſt crevé du côté du petit angle, au milieu de la partie latérale externe du globe, préciſément où Guillemeau indique qu'il faut faire l'inciſion, lorſqu'il eſt néceſſaire de vuider l'œil. L'inſpection de celui dont je parle, prouve que cette inciſion auroit l'inconvénient de laiſſer une inégalité protubérante ; parce que les membranes en ſe reſſerrant ſur le centre du globe, la cornée tranſparente, qui eſt une portion de petite ſphere ajoûtée à une plus grande, doit néceſſairement former une ſaillie ſur la ſurface du globe retréci ; ce qu'on évitera en inciſant dans toute l'étendue de la cornée tranſparente excluſivement. Cette inciſion ſuffira pour procurer la réduction du globe fort dilaté à un petit volume, ſans retrancher une portion des membranes. On ne peut trop ſimplifier les opérations de Chirurgie, & cette perfection ne peut être que le fruit de l'étude des faits mûrement réfléchis, & obſervés judicieuſement ſous leur véritable point de vûe. Les chirurgiens purement opérateurs pratiquent habilement, mais ils perfectionnent peu. (*Y.*)

HYDRO-SARCOCELE, ſ. f. *terme de Chirur.* nom qui a été donné par Fabrice d'*Aquapendente*, à une collection d'eau dans le ſcrotum, accompagnée d'un teſticule ſarcomateux. La tuméfaction de la glande eſt ordinairement la maladie originaire, & l'épanchement de lymphe eſt l'effet de la rupture des vaiſſeaux lymphatiques, engorgés par l'obſtruction du teſticule. Que l'hydrocele ſoit la maladie primitive, & que le teſticule ſain au commencement de la maladie, étant continuellement en macération, ſe relâche & ſe diſſolve, pour ainſi dire, ſa tunique propre viendra à ſe déchirer ; il en arrivera quelquefois autant aux vaiſſeaux, c'eſt ce qui produit l'épanchement mixte d'eau & de ſang qu'on trouve quelquefois dans ces ſortes de tumeurs.

L'indication curative qu'elles préſentent, eſt de vuider l'eau contenue dans la tumeur, & de travailler à réſoudre l'engorgement du teſticule par les remedes appropriés à la nature de l'engorgement. Les cataplaſmes réſolutifs, les emplâtres émolliens & fondans peuvent être appliqués avec ſuccès. Si les eaux ſe renouvellent, les remedes convenables au teſticule ſeront ſans effet, & l'on pourra tenter la cure radicale de l'hydrocele ; *voyez* HYDROCELE. Dans l'opération même, on voit en mettant le teſticule à découvert, ce qu'on doit eſpérer de l'état où il ſe trouve ; il eſt bien rare qu'il n'exige pas l'extirpation dans la plûpart des *hydroſarcoceles* invétérées. Alors, par l'opération de la caſtration, on guérit radicalement les deux maladies, dont la complication produiſoit l'*hydroſarcocele*. *Voyez* CASTRATION, & LIGATURE. On verra à ce dernier mot, les raiſons qui exigent qu'on s'abſtienne de la ligature, qu'on avoit coûtume de pratiquer dans l'opération de la caſtration (*Y.*)

HYDROSCOPE, ſ. m. inſtrument qui étoit autrefois en uſage pour meſurer le tems. Ce mot eſt grec, formé d'ὑδωρ, *eau*, & σκοπεω, *je conſidere*. *Voyez* CHRONOMETRE.

C'étoit une eſpece d'horloge d'eau, compoſé d'un tuyau en forme de cylindre, au bout duquel il y avoit un cône. On meſuroit le tems par des marques faites ſur le tuyau pour cet effet.

Syneſius décrit fort au long l'*hydroſcope* dans une de ſes lettres. Il eſt viſible que c'étoit une eſpece de clepſydre. *Voyez* CLEPSYDRE. *Chambers*, (*O.*)

HYDROSTATIQUE, ſ. f. (*Ord. encycl. Entend. Raiſ. Philoſoph. Science de la nature, Mathématiques, Mathématiques mixtes, Méchan. Statiq. Hydroſtatiq.*) partie de la Méchanique qui conſidere l'équilibre des corps fluides, auſſi-bien que des corps qui y ſont plongés.

Ce mot eſt grec, & compoſé de ὕδωρ, *eau*, & de ἵστημι, *je poſe*. *Hydroſtatique* ſignifie proprement la *ſtatique* de l'eau, la ſcience de l'équilibre des eaux ; mais comme les loix de l'équilibre de l'eau ſont les mêmes pour les autres corps fluides, on a donné en

général le nom d'*Hydroſtatique* à la ſcience de l'équilibre des fluides.

On confond ſouvent l'*Hydroſtatique* avec l'*Hydraulique*, à cauſe de l'affinité du ſujet, & pluſieurs auteurs ne les traitent point ſéparément. En effet les lois du mouvement des fluides ſe réduiſent à celui de leur équilibre. *Voyez* HYDRAULIQUE & HYDRODYNAMIQUE.

L'auteur le plus ancien que nous ayons ſur l'*Hydroſtatique* eſt Archimede, qui en a donné les lois dans ſon traité *de inſidentibus humido*.

Parmi les modernes, le celebre M. Paſchal a donné ſur ce ſujet un fort bon ouvrage intitulé *Traité de l'équilibre des liqueurs & de la peſanteur de l'air*.

M. Mariette, dans un traité qu'il a publié en 1686, ſur le *mouvement des eaux & des autres fluides*, donne preſque toutes les propoſitions de l'*Hydroſtatique* & de l'*Hydraulique*, prouvées par la raiſon & confirmées par l'expérience.

Nous avons donné au *mot* FLUIDE les principales lois de l'*Hydroſtatique*, & il ne nous reſte preſque rien à y ajouter ici.

La loi générale de l'équilibre des fluides eſt 1°. que la direction des forces ſoit perpendiculaire à la ſurface du fluide: 2°. qu'un canal quelconque rectiligne, formé de deux branches terminées à la ſurface, & aboutiſſant où l'on voudra dans l'intérieur du fluide, ſoit en équilibre. M. Maclaurin eſt le premier qui ait fait uſage de ce dernier principe, & qui l'ait heureuſement appliqué à la recherche de la figure de la terre. De ce principe réſulte celui de l'équilibre des canaux curvilignes quelconques, dont M. Clairaut s'eſt ſervi avec beaucoup de ſagacité pour le même uſage. Sur quoi *voyez le* chap. ij. *de mon eſſai ſur la réſiſtence des fluides* 1752.

Lorſque pluſieurs fluides de différentes denſités ſont placés les uns au-deſſous des autres, comme de l'huile, de l'eau, du mercure, *&c.* la ſurface de chacun de ces fluides doit être de niveau, c'eſt-à-dire perpendiculaire en chaque point à la direction de la force qui agit ſur les particules de fluide. Cependant lorſque le fluide eſt compoſé de couches infiniment peu épaiſſes, & dont la denſité ne varie qu'infiniment peu d'une couche à l'autre, cette loi ne doit pas être néceſſairement obſervée, excepté à la ſurface ſupérieure. Je crois avoir fait le premier cette remarque, & je m'en ſuis ſervi pour étendre la théorie de la figure de la terre plus loin qu'on ne l'avoit fait encore. *Voyez* l'appendice qui eſt à la fin de mon *eſſai ſur la réſiſtance des fluides*, 1752, & la troiſieme partie de *mes recherches ſur le ſyſtème du monde*, *liv. VI.* Je renvoie le lecteur à ces deux ouvrages pour le détail d'une théorie qui demandant aſſez de calcul, ne peut être traitée commodément dans l'Encyclopédie. (*O*)

HYDROTITE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Lithologie.*) nom donné par quelques auteurs à une eſpece d'œtite ou pierre d'aigle, qui contient de l'eau; c'eſt la même pierre que celle que l'on nomme *enhydrus*. Voyez *cet article*.

HYDRUNTE, (*Géog. anc.*) *Hydruntum* dans Ciceron, *Hydrus* dans Lucain; ville maritime de la grande Grece, d'où l'on paſſoit en Grece. « En partant de Caſſiope, dit Ciceron, *liv. XVI. Ep. 9. ad Tironem*, avec un vent fort doux, nous mîmes la nuit & le jour ſuivant, à gagner en nous jouant l'Italie, où nous abordâmes à *Hydrunte* ». Le nom moderne eſt *Otranto*. (*D. J.*)

HYENE, *hyena*, (*Hiſt. nat.*) ce nom a été donné à la civette & au glouton. *Voyez* CIVETTE, GLOUTON.

HYENE *pierre d'*, (*Hiſt. nat.*) pierre ainſi nommée par quelques auteurs qui ont cru qu'elle ſe trouvoit dans les yeux de l'animal fabuleux appellé *hyene*; Pline dit qu'on alloit à la chaſſe de ces animaux pour avoir ces pierres, qui miſes ſous la langue, donnoient à celui qui les portoit le don de prédire l'avenir.

HIÉRACITES, ſ. m. pl. (*Théolog.*) ſecte ancienne ainſi appellée de ſon chef Hiérac. Cet héréſiarque étoit égyptien, & outre la langue de ſon pays, il ſavoit la langue greque, & avoit cultivé les belles lettres. Etant né chrétien, il s'étoit auſſi appliqué à l'étude des livres ſacrés, dont il avoit une grande connoiſſance, car il a écrit des commentaires ſur quelques-uns. Mais abuſant de ſa ſcience, il tomba dans pluſieurs erreurs qu'un grand nombre de moines d'Egypte embraſſerent.

Il nioit abſolument la réſurrection de la chair, prétendant que l'ame ſeule réſuſciteroit, & qu'ainſi la réſurrection n'étoit que ſpirituelle. Ce ſont les propres paroles de ſaint Epiphane, qui conjecture qu'il avoit pû emprunter cette erreur d'Origene.

Le même Hiérac & ceux de ſa ſecte condamnoient auſſi les noces, étant dans cette penſée qu'elles n'avoient été permiſes que dans l'ancien teſtament, & juſqu'à Jeſus-Chriſt; mais que dans la nouvelle loi, il n'étoit plus permis de ſe marier, parce que le mariage étoit incompatible avec le royaume de Dieu. Ils ſoutenoient encore que les enfans qui meurent avant l'uſage de raiſon ſont exclus du royaume des cieux.

Saint Epiphane rapporte les paſſages de l'Ecriture dont cet héréſiarque ſe ſervoit pour appuyer ſa fauſſe doctrine. Il remarque néanmoins qu'il n'étoit point dans les erreurs d'Origene ſur le myſtere de la Trinité, & qu'il croyoit que le fils étoit véritablement engendré du pere, & qu'il avoit auſſi les mêmes ſentimens que les Orthodoxes touchant le Saint-Eſprit, ſi ce n'eſt qu'il avoit embraſſé là-deſſus les erreurs des Melchiſédéciens, ſur leſquelles il avoit enchéri. Il a vécu fort long-tems, & ſa vie a toujours été fort auſtere, ne mangeant point de viande & ne buvant point de vin. Ses diſciples l'imitoient en cela, mais ils dégénérerent après ſa mort. *Dict. de Trévoux.* (*G*)

HYERINGEN, (*Géog.*) petite ville du royaume de Dannemarck, dans Jutlande.

HIERONYMITES, *ou* HERMITES DE S. JEROME, *voyez* JERONYMITES & HERMITES. Ce mot eſt compoſé d'ἱερος, *ſacré*, & de ονομα, *nom. Dict. de Trévoux.*

HYES, (*Mythologie.*) ſurnom donné à Bacchus du nom de *Hye*, que portoit ſa mere Sémélé. Ou, ſelon d'autres, parce que ſa fête arrivoit communément dans une ſaiſon pluvieuſe.

* HYETIUS, *ou le* PLUVIEUX, adj. (*Mythol.*) ſurnom de Jupiter. Les Athéniens adoroient Jupiter le *Pluvieux*, & ils lui avoient élevé un autel ſur le mont Hymette.

HYGIÉE, ſ. f. (*Mythol.*) c'eſt ainſi que les Grecs appellerent la déeſſe de la ſanté, car il étoit tout ſimple qu'ils miſſent au nombre des divinités, le bien le plus précieux que puiſſent poſſéder les mortels.

Comme tous les jours il ſe préſentoit de nouvelles occaſions de rendre un culte à cette déeſſe, il ne faut pas être ſurpris du grand nombre d'autels & de ſtatues qu'on lui éleva, & ſi on la voit ſi ſouvent repréſentée ſur le revers des médailles & ſur les gravures antiques. Il y avoit peu de perſonnes riches, qui après avoir été guéries de grandes maladies, ne conſacraſſent quelque monument en mémoire de leur convaleſcence, à la fille d'Eſculape & de Lampétie.

On la trouve preſque toujours repréſentée avec un ſerpent qui étoit ſon ſymbole, ainſi qu'il l'étoit de ſon pere, dieu de la Medecine. Elle rendoit comme ce dieu, ou elle conſervoit la ſanté aux hommes.

Ceux

Ceux qui ſe diſent de nos jours les petits-fils d'Eſculape, n'ont pas hérité de ce beau ſecret ; la déeſſe *Hygée* l'a gardé pour elle, car elle avoit dans un temple de ſon pere à Sycione, une belle ſtatue couverte d'un voile ; Hippocrate leva le coin de ce voile, & le laiſſa retomber.

On voit ſur les anciens monumens cette déeſſe en ſa qualité de reine de la Medecine, portant la couronne de laurier, & tenant le ſceptre de la main droite ; ſur ſon ſein eſt un ſerpent à pluſieurs contours, qui avance ſa tête pour aller boire dans une patere qu'elle tient de la main gauche ; quelquefois elle eſt aſſiſe, mais d'ordinaire elle eſt debout.

On la trouve ſouvent figurée ſur le revers des médailles & dans les gravures antiques ; le roi de France poſſede dans ſon cabinet une pierre gravée qui repréſente cette déeſſe, & les connoiſſeurs priſent extrémement les beautés ſimples & naïves de ſa figure.

Pline nous dit, *liv. XXVII. chap. xxxvij.* qu'on lui offroit un ſimple gâteau de fine farine, qu'on appella de ſon nom *hygeia* ; étoit-ce pour indiquer que la ſanté eſt la fille de la ſobriété, comme elle eſt la mere des plaiſirs du ſage ? Quoi qu'il en ſoit, on voit ſur une médaille que Triſtan a fait graver, *tom. I. pag. 628*, une femme qui préſente reſpectueuſement un gâteau de cette eſpece à la déeſſe.

Remarquons ici que les Grecs donnerent auſſi quelquefois le nom d'*Hygiée* à la fille de Jupiter, je veux dire à Minerve, & l'honorerent ſous ce titre ; la déeſſe de la ſageſſe étoit très-digne de ce ſurnom.

Les Romains qui adopterent ſagement toutes les divinités des nations étrangeres, ne manquerent pas de recevoir dans leur ville la déeſſe de la Santé, & de lui bâtir un temple ſur le mont Quirinal, comme à celle de qui dépendoit le ſalut de l'empire. *Voyez l'article de la déeſſe* SALUS.

Elle écarte les maux, la langueur, les foibleſſes,
Sans elle la beauté n'eſt plus.
Les amours, Minerve, & Morphée,
La ſoutiennent ſur un trophée
De myrthe & de roſes paré,
Tandis qu'à ſes piés abattue
Rampe l'inutile ſtatue
Du dieu d'Epidaure enchaîné. (*D. J.*)

HYGIENE, ſubſt. fem. ὑγιεινὴ, (*Medecine.*) c'eſt un terme qui vient du grec ὑγιεινος, *ſanus*, & qui ſert à déſigner la premiere des deux parties de la méthode medicinale concernant la conduite qu'il faut tenir pour la conſervation de la ſanté actuellement exiſtente ; comme la ſeconde partie de cette méthode eſt la Thérapeutique qui traite de la maniere de rétablir la ſanté lorſque l'on l'a perdue : ainſi ces deux parties renferment le double objet que l'on a pû ſe propoſer pour le bien de l'humanité, par l'inſtitution de la Medecine ; ſa partie pratique ne peut pas tendre à autre choſe.

Mais de ces deux objets, le plus utile ſans doute, eſt celui qui conſiſte à rendre l'état de ſanté auſſi durable, que la vie humaine le comporte de ſa nature, & à préſerver cet état de tout ce qui peut lui cauſer quelque altération conſidérable de tout ce qui peut réduire à la triſte néceſſité de faire uſage des ſecours de l'art, pour le rétabliſſement de la ſanté : car, comme dit Seneque, c'eſt un plus grand ſervice de ſoûtenir quelqu'un qui eſt dans le cas de faire une chûte, que de relever celui qui eſt tombé : *pluris eſt labantem ſuſtinere, quàm lapſum erigere.* Ainſi le medecin auquel on peut devoir la conſervation de ſa ſanté, n'eſt pas moins à rechercher que celui auquel on peut devoir la guériſon de quelque maladie.

Cependant comme il eſt très-rare que lorſqu'on ſe porte bien, ou que l'on croit ſe bien porter, l'on demande conſeil ſur la conduite que l'on doit tenir pour continuer à jouir de cet avantage, attendu que l'on eſt aſſez généralement dans l'idée, on peut même dire dans l'erreur de croire que la Medecine n'a pour objet que de guérir les maladies ; c'eſt ce qui a fait que la partie de cette ſcience, qui preſcrit des regles à l'égard de la ſanté, paroît avoir été fort négligée, ſoit par les maîtres qui ont enſeigné la Medecine, ſoit par ceux qui l'ont enrichie de leurs ouvrages. Enſorte que la plûpart des auteurs d'inſtitutions médicales des derniers ſiecles, ſe ſont preſque bornés à donner la définition de l'*Hygiene*, ſans expoſition des préceptes ſalutaires en quoi elle conſiſte, préceptes qui avoient fixé l'attention des anciens medecins, parce qu'il leur ſuffiſoit d'en ſentir l'importance, pour être déterminés à s'en occuper fortement, parce qu'ils avoient ſincérement à cœur de ſe rendre utiles à l'humanité ; au lieu que la plûpart de ceux de ces tems-ci ſemblent ne ſe vouer à ſon ſervice que pour la faire ſervir à leur propre utilité, puiſqu'ils s'appliquent très-peu à étudier & à preſcrire les regles qu'il faut obſerver pour la conſervation de la ſanté, que l'on peut cependant entretenir bien plus aiſément, que l'on ne peut contribuer à la rétablir.

En effet, l'art n'a pas autant de part qu'on le croit communément, à la guériſon des maladies. *Voyez* la *diſſertation* de Sthaal, *de curatione œquivocâ.* Elle eſt le plus ſouvent l'ouvrage de la nature dans les maladies aiguës. *Voyez* NATURE. Et les maladies chroniques, ſur-tout lorſqu'elles ſont invétérées, ſont preſque toujours ſupérieures à tous les ſecours de l'art.

Ainſi la partie de la ſcience medicinale qui peut être la plus avantageuſe au genre humain, eſt donc ſans contredit l'*Hygiene*, en tant qu'elle a pour objet la durée de la vie ſaine, le bien de ce monde, qu'il importe le plus de conſerver, qui eſt le plus facile à perdre, & le plus difficile à recouvrer, & ſans lequel, comme dit le docteur Burnet, *reliqua plus aloës, quàm mellis habent.*

Mais pour conſerver ce bien ſi précieux, autant qu'il en eſt ſuſceptible dans un ſujet bien conſtitué, & qui n'a actuellement en lui aucune autre cauſe que la vie même qui le diſpoſe à la mort, il eſt néceſſaire de connoître avant toutes choſes en quoi conſiſtent la vie & la ſanté, comme il faut connoître la nature de la maladie avant que d'employer les moyens qui peuvent en détruire la cauſe. *Voyez* VIE, SANTÉ, CONSTITUTION, MALADIE, MEDECINE.

Pour ſatisfaire à ce qu'exige la conſervation de la ſanté, on doit ſe propoſer trois objets à remplir, ſavoir 1°. de maintenir l'état de l'individu qui en jouit actuellement, & d'y employer les moyens qui ſont conformes à la complexion, au tempérament, qui lui ſont propres, qui conviennent à ſon âge, à ſon ſexe, au climat qu'il habite, à la profeſſion, à l'état dans lequel il vit. *Voyez* COMPLEXION, TEMPÉRAMENT, AGE, SEXE, CLIMAT, PROFESSION. 2°. D'éloigner toutes les cauſes de maladie, de corriger l'influence de celles dont on ne peut ſe garantir, de changer la diſpoſition qu'elles donnent à en être affecté. *Voyez* PROPHYLACTIQUE. 3°. De rendre ſa vie durable autant qu'elle en eſt ſuſceptible, en établiſſant, en préparant, ou en faiſant ſubſiſter ſans interruption, toutes les conditions néceſſaires pour le maintien de la ſanté. *Voyez* RÉGIME.

Ces conditions ſont eſſentiellement renfermées dans le bon uſage des ſix *choſes*, que l'on appelle d'après les anciens, *non-naturelles*, qui deviennent naturelles, lorſque l'uſage qu'on en fait tourne au profit de la ſanté ; & contre nature, lorſque l'on en uſe d'une maniere qui eſt nuiſible à l'économie animale, c'eſt-à-dire que ces choſes qui exiſtent indépendamment de la nature conſidérée comme puiſſance, qui

regle l'exercice de toutes les fonctions du corps humain, doivent cependant être regardées comme lui étant abſolument néceſſaires, & comme ſuſceptibles de l'affecter avantageuſement ou deſavantageuſement, ſelon qu'elles ont avec elles un rapport conforme ou contraire à ſes beſoins & à l'ordre qui doit y ſubſiſter.

Ces ſix choſes ſont donc 1°. l'air, & tout ce qui ſe trouve dans l'atmoſphere, comme le feu, les météores, les exhalaiſons de la terre, &c. *Voyez* AIR. 2°. La matiere des alimens & de la boiſſon. *Voyez* ALIMENT, PAIN, VIANDE, &c. EAU, VIN, &c. DIETE. 3°. Le mouvement & le repos. *Voyez* EXERCICE, MOUVEMENT, REPOS. 4°. Le ſommeil & la veille. *Voyez* SOMMEIL, VEILLE. 5°. La matiere des excrétions, celle des ſuppreſſions. *Voyez* SÉCRÉTION, EXCRÉTION, FLUX. 6°. Enfin les paſſions de l'ame. *Voyez* PASSION.

Ces différentes choſes ſont par conſéquent de nature à influer indiſpenſablement ſur la conſervation de la ſanté; par conſéquent les regles qui doivent être preſcrites ſur leurs bons & leurs mauvais effets, conſtituent la partie de la Medecine pratique, qui eſt l'*Hygiene:* ainſi on trouvera une expoſition ſommaire de ces regles par rapport à chacune des choſes non-naturelles, ſous le mot *non-naturel*, ou ſous le nom de chacune des dénominations particulieres qui viennent d'être mentionnées.

On ſe bornera ici à rapporter les ſept lois ou préceptes propoſés par le célebre Hoffman (*diſſert. ſept. leg. ſanit. exhib. tom. V. opuſc. diætetic.*) pour ſervir à diriger ſur tout ce qui a rapport à la conſervation de la ſanté.

1°. Il faut éviter tout excès en quelque heure que ce ſoit, parce qu'il eſt extrêmement nuiſible à l'économie animale; la ſobriété & la modération en tout, par conſéquent même en fait de vertu, ne ſauroit trop être recommandée; c'eſt un conſeil du ſage Hippocrate, le meilleur connoiſſeur des vrais beſoins du corps & de l'eſprit (*aphor. 61. ſect. 2.*); cette maxime eſt applicable à toutes les choſes de la vie qui ſont ſuſceptibles d'influer ſur la ſanté, & de porter quelque altération dans l'équilibre des ſolides & des fluides, c'eſt-à-dire dans la juſte proportion du mouvement qui ſe fait entre eux, d'où dérive la diſpoſition à l'exercice libre de toutes les fonctions du corps humain. *Moderata durant, atque vitam & ſanitatem durabilem præſtant.*

2°. On doit prendre garde à ne pas faire des changemens précipités dans les choſes qu'on a accoutumées, parce que l'habitude eſt une ſeconde nature: cette regle eſt auſſi importante à ſuivre dans le phyſique que dans le moral & dans le politique; parce que les choſes que l'on éprouve ordinairement, lors même qu'elles ne ſont pas bien conformes aux intérêts de la ſanté, peuvent moins cauſer de deſordre dans l'économie animale, que ce qui étant eſſentiellement ſalutaire ne ſeroit pas accoutumé. C'eſt ce qui eſt confirmé par l'expérience journaliere, depuis Hippocrate, qui dit d'après le même témoignage (*aphor 49. ſect. 11.*) que les perſonnes foibles ne ſont pas incommodées par certaines choſes auxquelles elles ſont habituées, tandis que des perſonnes robuſtes ne peuvent pas les éprouver impunément, parce qu'elles leur ſont extraordinaires, quoiqu'elles ne ſoient pas eſſentiellement nuiſibles, ainſi lorſqu'on juge qu'il y a quelque changement à faire dans la maniere de vivre, dans la conduite, en quelque genre que ce ſoit, il faut ſe faire peu-à-peu une habitude contraire à celle que l'on avoit, & ne rien précipiter dans l'innovation. *Omnis mutatio ſubita mala; quod paulatim & ſucceſſivè fit, id tutum eſt.*

3°. Il faut ſe conſerver ou ſe procurer la tranquillité de l'eſprit, & ſe porter à la gaieté autant qu'il eſt poſſible, parce que c'eſt un des moyens des plus ſûrs pour ſe maintenir en ſanté, & pour contribuer à la durée de la vie. En effet, les paſſions de l'ame, dont elle eſt ſatisfaite, favoriſent la diſtribution du fluide nerveux dans toutes les parties du corps; par conſéquent l'exercice de toutes les fonctions ſe fait avec facilité & d'une maniere ſoutenue; au lieu que la trop grande contention, les peines d'eſprit, les chagrins, la triſteſſe habituelle retiennent ce même fluide dans le cerveau, pour le ſeul exercice de la faculté penſante, & tous les autres organes en ſont privés à proportion; d'où s'enſuit un ralentiſſement général dans le cours des humeurs, & tous les mauvais effets qui peuvent s'enſuivre: ainſi la plûpart des hommes abregent leur vie plus par l'effet des maladies de l'eſprit, que par celles du corps; c'eſt pourquoi l'on peut dire avec Juvenal, que rien n'eſt plus à deſirer pour la ſanté du corps, que la conſervation de celle de l'ame. *Optandum ut ſit mens ſana in corpore ſano.*

4°. Il faut tâcher, autant qu'il eſt poſſible, de vivre dans un air pur & tempéré, parce que rien ne contribue davantage à entretenir la vigueur du corps & de l'eſprit. Rien n'affecte plus nos corps que l'air, & ne nuit davantage que ſes impuretés & ſes autres mauvaiſes qualités, comme l'excès, les variations ſubites de peſanteur, de légéreté, de chaleur, de froid & d'humidité qui operent à l'égard de nos ſolides, de nos fluides, & du cours de nos humeurs en général, des altérations, des changemens de la plus grande conſéquence, qui peuvent avoir les ſuites les plus funeſtes. *Voyez* AIR, CHALEUR, FROID, HUMIDITÉ, TEMPÉRATURE, INTEMPÉRIE. *Certe ſanitas ad extremam ſenectutem duraret,* dit Hoffman, *ſi ceteris paribus, aëre, per quatuor anni tempora, puro, moderato & temperato ſemper frui liceret.*

5°. On doit dans le choix des alimens & de la boiſſon, préférer toujours ce qui eſt le plus conforme au tempérament & à l'uſage ordinaire, qui n'a pas été eſſentiellement nuiſible, parce que la digeſtion, l'élaboration des humeurs qui en réſultent, & leur diſtribution dans toutes les parties ſe font avec plus de facilité & d'égalité. *Voyez* RÉGIME. Ainſi la matiere des alimens & de la boiſſon devant pénétrer dans les vaiſſeaux de notre corps, pour être changée en notre propre ſubſtance, ou pour ſervir aux autres différentes deſtinations; enſorte que le ſuperflu, ou ce qui eſt inutile, ou ce qui pourroit devenir nuiſible, étant retenu, doit être porté hors du corps par les différens émunctoires deſtinés à cet uſage; il eſt néceſſaire que cette matiere, dont doivent être formées nos différentes humeurs, ſoit de nature à favoriſer la diſſolution, la ſéparation des parties nourricieres, des recrémens & des excrémens, d'une maniere proportionnée aux beſoins de l'économie animale, dans chaque individu: c'eſt ce qu'on apprend par l'expérience, qui n'a eu pour guide que le ſentiment & l'habitude, & par la réflexion que l'on fait en conſéquence ſur les ſuites. C'eſt cette expérience raiſonnée qui doit fournir les regles d'après leſquelles chaque homme ſenſé doit être le medecin de ſoi-même, pour ſe diriger non pas dans le traitement des maladies, mais dans l'uſage des choſes qui ſervent à la conſervation de la ſanté. Tout ce qu'on peut dire à ce ſujet ſe trouve renfermé dans les paroles ſuivantes de l'Hippocrate allemand. *Ingeſta ſalubriora languidis, infirmis, ægrotantibus, maxime commendanda ſunt; cùm aliàs non negandum ſit robuſtiora & exercitata corpora, etiam duriora, inſalubritatis titulo notata, præcipuè uſitata, ſæpè ſine læſione ferre poſſe.*

6°. Rien n'eſt plus important que d'établir une proportion raiſonnable entre la quantité des alimens que l'on prend & celle du mouvement, de l'exer-

cice du corps que l'on eſt en état de faire, ou que l'on fait réellement, eu égard au degré de forces dont on jouit, parce qu'il faut que la dépenſe ſoit égale à la recette pour ſe préſerver de la ſurabondance ou du défaut d'humeurs. *Voyez* EXERCICE (*Econom. anim.*) Il ſuffira de rapporter ici la maxime du pere de la Medecine, l'oracle de Coos; parce qu'elle renferme en peu de mots tout ce qu'on peut dire à ce ſujet: *Non ſatiari cibis & impigrum eſſe ad labores, ſanum efficit corpus.*

7°. Enfin, on ne ſauroit trop s'éloigner de ceux qui conſeillent le fréquent uſage des remedes, parce que rien n'eſt plus contraire à la ſanté que de cauſer des changemens dans l'économie animale, de troubler les opérations de la nature, lorſqu'elle n'a pas beſoin de ſecours, ou qu'elle peut ſe ſuffire à elle-même. C'eſt d'après cette vérité bien ſentie, que le célebre medecin Montanus, & à ſon imitation Wepfer & Branner, terminoient toutes leurs conſultations, tant pour les malades, pour les valétudinaires, que pour les gens en ſanté, par la recommandation de ſe livrer le moins poſſible aux Medecins & à la Medecine, parce qu'il y a fort à craindre que l'on ne donne ſa confiance à des ignorans, qui n'ont ſouvent que le titre de docteur pour tout mérite; le nombre de ces gens-là étant fort ſupérieur à celui des habiles maîtres de l'art, puiſqu'ils ſont extrêmement rares, & les autres auſſi communs que dangereux; enſorte qu'ils peuvent être regardés, tant qu'ils font les fonctions de medecin, comme des fléaux de l'humanité, de véritables peſtes endémiques: ce qui fait douter, avec raiſon, ſi cette profeſſion n'eſt pas plus nuiſible qu'utile, non par elle-même, mais par ceux qui l'exercent mal. Ainſi, lorſqu'on jouit de la ſanté, & qu'il ne s'agit que de la conſerver avec la tempérance & la modération, on peut éviter d'avoir beſoin de medecins, & de s'expoſer à être les victimes de l'ignorance: lorſque la ſanté ſe dérange, & qu'on eſt menacé de maladie, la diete & l'eau, ſelon le célebre praticien de Paris M. Molin, dit *Dumoulin*, ſont les meilleurs remedes pour prévenir le danger des ſuites. En général, on a raiſon de dire que l'on doit éviter de vivre medicinalement, ſi l'on ne veut pas vivre miſérablement; & d'après cette maxime, Celſe commence de cette maniere ſon traité *de re medicâ*, concernant les moyens de conſerver la ſanté: *Sanus homo, qui & bene valet & ſuæ ſpontis eſt, nullis obligare ſe legibus debet, ac neque jatralipta egere.* Et ailleurs, il ajoûte, *optimâ medicinâ eſt non uti medicinâ.* L'école de Salerne, dont les préceptes ne ſont pas toûjours à mépriſer, perſuadée que l'on peut très-bien ſe paſſer de Medecins, renferme, dans un ſeul diſtique, les principales regles de l'*Hygiène*, avec l'obſervation deſquelles on peut ſe ſervir de medecin à ſoi-même, ſur-tout ſi on n'eſt pas à portée d'en avoir de bons, ce qui eſt pis que d'en manquer entierement. Elle s'exprime donc ainſi:

Si tibi deficiant Medici, Medici tibi fiant
Hæc tria, mens hilaris, requies moderata, diæta.

Pour ſupplément à ce que la nature de cet ouvrage n'a pas permis de traiter plus au long, & de mentionner même dans cet article, concernant les différentes choſes qui intéreſſent la conſervation de la ſanté, il ne reſte qu'à ajoûter ici la loi générale que preſcrit l'admirable Hippocrate, *epidem. lib. VI. §. 6.* ſur la plûpart de celles qui influent le plus à cet égard: *Labor, cibus, potus, ſomnus, venus, omnia junto mediocria.* De cette maniere, & par une ſeule épithete, il détermine, avec toute la préciſion poſſible, l'ordre même que l'on doit obſerver dans l'uſage de ces choſes par rapport au tems où il convient de le placer pour chacune en particulier; en les énonçant dans l'ordre ſucceſſif qu'elles doivent avoir entre elles; c'eſt-à-dire, que l'on doit faire de l'exercice avant de prendre ſes repas; que l'on ne doit ſe livrer aux plaiſirs de l'amour qu'après le ſommeil, & que l'on doit mettre beaucoup de modération dans ces différens actes de la vie.

Il reſte encore à déſigner les principaux auteurs qui ont écrit ſur les regles à obſerver pour la conſervation de la ſanté. On eſt, à cet égard, comme à bien d'autres, plus redevable aux anciens qu'aux modernes, dont ceux qui ont donné les meilleurs traités d'*Hygiene*, n'ont fait que commenter ce qui leur avoit été tranſmis ſur cette matiere par les Grecs & les Romains.

En effet, il ſemble qu'on ne peut rien ajoûter pour le fond, à ce que le pere de la Medecine nous a laiſſé concernant la conſervation de la ſanté, dans ſon excellent traité *de aëre, aquis & locis*, dans ſon livre *de alimento*, dans ſes diſſertations *de diætâ ſalubri, de liquidorum uſu*, & *paſſim*, dans preſque tous ſes ouvrages, particulierement dans ſes livres *de flatibus, de geniturâ*, où il traite de l'acte vénérien, & dans ſes aphoriſmes.

Galien a beaucoup écrit ſur l'*Hygiene*: outre les commentaires qu'il a donnés des ouvrages d'Hippocrate ſur ce ſujet, & particulierement des aphoriſmes 1, 4, 5, 17, du troiſieme livre; on trouve encore, parmi les ouvrages de cet auteur, quatre livres *de ſanitate tuendâ*, trois livres *de alimentis*, un livre *de attenuante victu*, d'autres *de conſuetudine, de ſalubri diætâ*, un autre *de exercitatione parvæ pilæ.* On peut conſulter, ſur les ouvrages de Galien en ce genre, l'abrégé qu'en a donné Fuchſius dans ſon épitome, ainſi que celui de Valleriola *in locis communibus.*

Le Cicéron des Medecins, Celſe, ne s'occupe, dans le premier de ſes huit livres *de re medicâ*, que de ce qui a rapport à la conſervation de la ſanté: on a un excellent commentaire de ce beau morceau d'*Hygiene* par Lommius.

On trouve, dans les œuvres d'Avicene, un traité particulier d'*Hygiene*, ſous le titre *de correctione ſex rerum non-naturalium.* On a auſſi un ouvrage complet de Jules Alexandrin *ſur les choſes ſalutaires*, où il eſt ſur-tout amplement queſtion de tout ce qui a rapport aux alimens: cette *hygiene* eſt diviſée en trente-trois livres.

Pour ce qui regarde la Gymnaſtique medicinale, outre ce qu'en a donné Galien dans ſes livres *de ſanitate tuendâ* & dans le dernier de ſes ouvrages, qui viennent d'être cités, on a un excellent traité de Mercurial, *de arte gymnaſticâ. Voy.* GYMNASTIQUE.

Tous les auteurs d'inſtitutions de Medecine ont traité de l'*Hygiene* comme une des parties principales de cette ſcience; cependant pluſieurs d'entre eux, tel qu'Ethmuller, ſe ſont très-peu étendus ſur cette matiere, par les raiſons alléguées au commencement de cet article. Sennert & Riviere en ont traité avec aſſez de détail; ce dernier ſur-tout, qui donne de fort bonnes choſes ſur la nature & le choix des alimens.

On peut conſulter une diſſertation ſur l'*Hygiene*, donnée par M. Bon, profeſſeur de l'univerſité de Valence: mais un des meilleurs ouvrages en ce genre, eſt celui du docteur Cheyne, intitulé *de infirmorum ſanitate tuendâ vitâque producendâ*, qui ne peut être ſurpaſſé que par le traité complet d'*Hygiene* que l'on trouve dans les inſtitutions du célebre Hoffman, *tom. I. lib. II.* & par les ſavantes diſſertations diététiques inſérées dans la partie citée ci-devant des ouvrages de cet auteur, un des modernes auxquels la ſaine théorie de la Medecine eſt le plus redevable de ſon avancement, ainſi qu'à Boerrhaave, dont le petit abrégé d'*hygiene* que l'on

trouve dans les inſtitutions & dans ſes prélèçons qui y ſont relatives, pourroit fournir matiere à un très-beau & très-utile commentaire, dont il eût été à ſouhaiter que le baron de Haller eût voulu ſe charger, ou au moins donner le ſupplément par des notes, comme il a fait avec tant de gloire à l'égard de la phyſiologie de cet auteur.

HYGROCIRSOCELE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, tumeur variqueuſe des vaiſſeaux ſpermatiques, & ſuivie d'un épanchement d'eau dans le ſcrotum. *Voyez* VARICES. Ce mot eſt compoſé du grec ὑγρος, *humide*, & κιρσοκηλη, *hernie variqueuſe*.

Le gonflement variqueux des veines ſpermatiques eſt preſque toûjours la cauſe des hydroceles, parce que le ſang qui circule difficilement dans les circonvolutions de ces veines, donne lieu à la lymphe & à la ſéroſité de rompre leurs vaiſſeaux, & de ſuinter dans les bourſes. Les ſignes diagnoſtics & les indications curatives de cette maladie ſe trouveront *aux mots* HYDROCELE & VARICOCELE. (*Y*)

HYGROMETRE, ſ. m. (*Phyſiq.*) machine ou inſtrument qui ſert à marquer les degrés de ſéchereſſe ou d'humidité de l'air. *Voyez* AIR, HUMIDITÉ, *&c.* Ce mot eſt compoſé des mots grecs ὑγρος, *humidus*, humide, & μέτρεω, *metior*, je meſure.

Il y a diverſes eſpeces d'*hygrometres*; car tout corps qui s'enfle ou qui ſe raccourcit au moyen de la ſéchereſſe ou de l'humidité, peut ſervir d'*hygrometre*. Tels ſont la plûpart des bois, ſur-tout ceux de frêne, de ſapin, de peuplier, *&c.* comme auſſi les boyaux de chat, *&c.* Voici ceux qui ſont les plus en uſage.

Conſtruction des hygrometres. Etendez une corde de chanvre, ou une corde de boyau, telle que *AB* (*Voyez Pl. pneumatiq. fig. 7.*) ſur une muraille, en la faiſant paſſer ſur une roulette ou poulie *B*; & attachez à ſon autre extrémité *D* un poids *E*, dans lequel vous ficherez un ſtile *FG*. Poſez ſur la même muraille une plaque de métal *HI*, diviſée en un certain nombre de parties égales, & vous aurez un *hygrometre* complet.

Car c'eſt une choſe inconteſtable que l'humidité raccourcit peu-à-peu les cordes, & qu'elles reprennent leur longueur ordinaire à meſure que l'humidité s'évapore. Donc, dans le cas préſent, le poids ne peut manquer de monter à proportion que l'humidité de l'air augmente, & de deſcendre lorſqu'elle vient à diminuer.

Comme donc le ſtile *FG* montre les eſpaces dont le poids monte & deſcend, & que ces eſpaces ſont égaux à l'allongement ou au raccourciſſement de la corde ou boyau *ABD*, l'inſtrument montera ſi l'air eſt plus ou moins humide un jour qu'un autre.

Si vous voulez avoir un *hygrometre* plus exact & plus ſenſible, faites paſſer une corde de boyau par deſſus pluſieurs roulettes ou poulies *A, B, C, D, E, F & G* (*fig. 8.*), & conduiſez-vous pour tout le reſte comme dans l'exemple précédent. Peu importe que les diverſes parties de la corde *AB, BC, CD, DE, EF & FG*, ſoient paralleles à l'horiſon, comme dans la préſente *figure*, ou qu'elles ſoient perpendiculaires à l'horiſon.

Cet *hygrometre* a cela d'avantageux ſur le précédent, que l'on a une corde beaucoup plus longue dans le même eſpace, & que ſon allongement ou ſon raccourciſſement devient par là plus ſenſible.

Ou bien, attachez une corde de chanvre ou de boyau *AB* (*fig. 9.*) à un crochet de fer, & laiſſez tomber l'autre bout *B* ſur le centre d'un ais ou table horiſontale *EF*. Suſpendez près de *B* une balle de plomb *C* du poids d'une livre, & attachez-y un ſtile *CG*. Enfin, du centre *B* décrivez un cercle, & diviſez-le en pluſieurs parties égales. La conſtruction de cet *hygrometre* eſt fondée ſur ce qu'on a obſervé, qu'une corde ou un boyau s'entortillent en s'humectant, & ſe détortillent de nouveau à meſure qu'ils ſe deſſechent. M. Molyneux, ſecrétaire de la ſociété de Dublin, dit qu'il s'eſt apperçu des changemens dont nous venons de parler, dans une corde, en ſoufflant deſſus huit ou dix fois, & en l'approchant enſuite d'une bougie. D'où il ſuit qu'à meſure que l'humidité de l'air augmentera ou diminuera, l'index indiquera de combien elle ſe tord ou détord, & par conſéquent l'augmentation ou la diminution de l'humidité ou de la ſéchereſſe.

Ou bien, attachez l'extrémité d'une corde de chanvre ou de boyau *H* (*fig. 10.*) à un crochet *H*, & à ſon autre bout une balle d'une livre peſant. Tracez deux cercles concentriques ſur la balle, & diviſez-les en un égal nombre de parties égales. Fixez un ſtile *NO* ſur un pied *N*, de façon que l'extrémité *O* touche preſque les diviſions de la balle.

La corde, en ſe tordant ou en ſe détordant comme dans le premier cas, montrera le changement d'humidité par l'application ſucceſſive des différentes diviſions des cercles à l'index.

Ou bien, prenez deux chaſſis de bois *AB* & *CD* (*fig. 11.*); pratiquez-y des rainures dans leſquelles vous enchâſſerez des ais fort minces de bois de frêne *AEFC* & *GBDH*, de façon qu'ils puiſſent couler. Arrêtez ces ais aux extrémités *A, B, C, D*, des chaſſis avec des clous, de façon qu'il reſte entre eux un eſpace *EGHF* d'environ un pouce de large. Attachez au point *K* une regle de cuivre dentée, & au point *L* une petite roue dentée, ſur l'axe de laquelle vous poſerez un index de l'autre côté de la machine. Enfin, du centre de l'axe du même côté décrivez un cercle, & diviſez-le en un grand nombre de parties égales.

On ſait, par expérience, que le bois de frêne ſe gonfle en attirant l'humidité de l'air, & qu'il ſe reſſerre de nouveau à meſure que cette humidité diminue : ainſi, pour peu que l'humidité de l'air augmente, les deux ais *AF* & *BH* ſe gonfleront & s'approcheront l'un de l'autre, & ils s'écarteront de nouveau à meſure que l'humidité diminuera.

Or, comme la diſtance de ces ais ne peut augmenter ni diminuer ſans faire tourner la roue *L*, l'index marquera les divers changemens qui ſurviendront par rapport à l'humidité ou à la ſéchereſſe.

On remarque que tous les *hygrometres* que nous venons de décrire, deviennent inſenſiblement moins exacts en vieilliſſant, & ne reçoivent à la fin aucune altération de l'humidité de l'air. Le ſuivant eſt de plus longue durée.

Prenez une balance, à laquelle vous adapterez une portion de cercle *ADC* (*fig. 12.*), telle qu'on la voit dans cette figure; mettez à un des bras de la balance un poids, & à l'autre une éponge *E* ou tel autre corps qui attire aiſément l'humidité. Pour préparer l'éponge, il faut commencer par la laver dans l'eau, la faire ſécher, & la tremper de nouveau dans de l'eau ou du vinaigre où l'on aura fait diſſoudre du ſel ammoniac ou du ſel de tartre, & la faire ſécher enſuite. Si l'air devient humide, l'éponge devenant plus peſante, deſcendra, au lieu qu'elle montera s'il eſt ſec, de ſorte que l'index montrera l'augmentation ou la diminution de l'humidité de l'air.

M. Gould, dans les tranſactions philoſophiques, dit qu'il vaut mieux ſe ſervir, au lieu d'éponge, d'huile de vitriol, qui devient plus ou moins peſante, ſuivant le plus ou le moins d'humidité qu'elle attire; de ſorte qu'étant une fois ſaoulée d'humidité dans le tems le plus humide, elle conſerve ou perd dans la ſuite la peſanteur qu'elle a acquiſe ſuivant que l'air eſt plus ou moins humide. Cette altération eſt ſi conſidérable, qu'on s'eſt apperçû que ſa pe-

ſanteur avoit augmenté depuis trois dragmes juſqu'à neuf dans l'eſpace de 57 jours, & avoit changé la poſition de l'index d'une balance de 30 degrés. Un ſeul grain peſant de cette liqueur, après ſon entier accroiſſement, a varié ſi ſenſiblement ſon équilibre, que l'index d'une balance qui n'avoit qu'un pouce & demi de long, a décrit un arc de quatre lignes, qui ſeroit même allé juſqu'à trois pouces, ſi l'index eût été d'un pied, malgré la petite quantité de liqueur; d'où cet auteur conclut qu'en employant plus de liqueur, on pourroit, au moyen d'une ſimple balance, avoir un *hygrometre* beaucoup plus exact qu'aucun de ceux qu'on a inventés juſqu'aujourd'hui. Ce même auteur donne à entendre qu'on pourroit ſubſtituer à l'huile de vitriol l'huile de ſoufre *per campanam*, l'huile de tartre par défaillance, *&c.*

On peut faire cette balance de deux façons, ou en mettant le ſtile au milieu du levier auquel le poids *E* eſt attaché, & en joignant à ce ſtile un index d'un pied & demi de long qui marqueroit les diviſions ſur une lame graduée comme dans la figure 12.

Ou bien, on peut ſuſpendre le baſſin qui contient la liqueur au bout du fleau près du ſtile, & faire l'autre extrémité ſi longue qu'elle puiſſe décrire un arc d'une grandeur conſidérable ſur un ais placé pour cet effet, comme dans la fig. 13.

M. Coniers conclud d'une ſuite d'obſervations hygroſcopiques, dont on peut voir la deſcription dans les Tranſactions philoſophiques, 1°. que le bois ſe reſſerre en été & s'enfle en hiver, mais qu'il eſt plus ſujet à ces altérations dans le printems: 2°. que ce mouvement arrive ſur-tout pendant le jour, n'y ayant preſque point de variations pendant la nuit: 3°. qu'il s'y fait un changement même dans les tems ſecs, le bois s'enflant le matin & ſe reſſerrant après-midi: 4°. que le bois ſe reſſerre de nuit comme de jour, lorſque le vent eſt au nord, au nord-eſt & à l'eſt en hiver & en été. Le même auteur ajoute qu'on peut connoître par le moyen de l'*hygrometre* les ſaiſons de l'année; car il ſe meut beaucoup plus vîte au printems qu'en hiver; il ſe reſſerre plus dans l'autonne qu'au printems, & il a moins de mouvement en autonne qu'en été; mais l'auteur n'a pas ſans doute prétendu donner cette regle pour ſure ni pour exacte. Elle eſt d'ailleurs tout-à-fait inutile, puiſqu'on a d'autres moyens que les *hygrometres* de connoître les ſaiſons. *Wolf* & *Chambers*.

Le plus ſimple de tous les *hygrometres* ſe fait avec une corde de dix à douze piés que l'on tend foiblement dans une ſituation horiſontale & dans un endroit à couvert de la pluie, quoiqu'expoſé à l'air libre: on attache au milieu un fil de laiton, au bout duquel on fait pendre un petit poids qui ſert d'index, & qui marque, ſur une échelle diviſée en pouces & en lignes, les degrés d'humidité en montant, & ceux de ſéchereſſe en deſcendant. Tel eſt l'*hygrometre* que l'on voit ſuſpendu ſous une des portes du vieux Louvre, mais qui eſt trop vieux à préſent pour être bon. Aſſez ſouvent on fait des *hygrometres* avec un bout de corde à boyau qu'on fixe d'un côté à quelque choſe de ſolide, & que l'on attache par l'autre perpendiculairement à une petite traverſe qui ſe tourne à meſure que la corde ſe tord ou ſe détord; aux extrémités de cette petite traverſe on place deux petites figures, dont l'une rentre & l'autre ſort d'une petite maiſon qui a deux portiques, lorſque le ſec ou l'humide fait tourner la corde, & l'on fait porter un petit parapluie à celle des deux figures que le mouvement de la corde fait ſortir, lorſque l'humidité augmente. Les *hygrometres* que l'on fait de cette façon ou d'une maniere équivalente, en cachant la corde pour y mettre un air de myſtere, ne ſont bons que pour amuſer les enfans: & on ne doit pas s'attendre qu'ils apprennent quel eſt l'état actuel de l'atmoſphere, par rapport à l'humidité ou à la ſéchereſſe, parce qu'on les garde dans des appartemens fermés, & que la corde qui en eſt la piece principale eſt contenue comme dans un étui, où l'air ne ſe renouvelle que peu ou point. Enfin le meilleur de ces inſtrumens n'apprend preſque rien autre choſe ſinon que la corde eſt mouillée ou qu'elle eſt ſeche. Car 1°. l'humidité qui l'a une fois pénétrée n'en ſort que peu à peu, & ſelon l'expoſition du lieu, le calme ou le vent qui y regne; & bien ſouvent il arrive que l'atmoſphere a déja perdu une grande partie de ſon humidité, avant que la corde en puiſſe donner aucun ſigne. 2°. Tout ce qu'on peut attendre d'un *hygrometre* à corde, c'eſt qu'il faſſe connoître s'il y a plus ou moins d'humidité dans l'air par comparaiſon au jour précédent; & l'on ſait cela par tant d'autres ſignes, qu'il eſt aſſez inutile de faire une machine qui n'apprend rien de plus. Ce qu'il importeroit le plus de ſavoir, c'eſt de combien l'humidité ou la ſéchereſſe augmente ou diminue d'un tems à l'autre, & de pouvoir rendre ces inſtrumens comparables. Mais il paroît bien difficile de pouvoir faire des *hygrometres* qui ayent cet avantage.

Le bois verd, humide, lorſqu'on l'emploie, le devient moins à meſure qu'on le garde dans la chambre, & par conſéquent il ſe retire & ce retrécit naturellement. Les cordes, ayant leurs fils entrelacés les uns ſur les autres, ſe lâchent & ſe détordent d'elles-mêmes; devenant plus humides, elles ſe tordent davantage, mais non pas à proportion des vapeurs qu'elles reçoivent. La choſe réuſſit aſſez bien les premiers mois, mais ce tems paſſé, il s'en faut bien qu'elle ait le même ſuccès. La corde à boyau ſe racourcit trop lorſqu'elle n'eſt que peu humide, & s'allonge trop lorſqu'elle ſe trouve chargée de beaucoup de vapeurs. Le parchemin n'eſt pas aſſez épais pour raſſembler long-tems l'humidité; il ſe deſſeche auſſi trop vîte, & n'a pas aſſez de mouvement. Quant au coton ſuſpendu à une balance, pour faire un *hygrometre*, il eſt bien vrai qu'il devient plus peſant au commencement, mais il reſte dans la ſuite trop peſant, & ſon poids dépend auſſi de celui de l'air, & de la pouſſiere qui ſe trouve dans l'air. Pour ce qui eſt du tuyau d'épi de blé, dont on fait auſſi un *hygrometre*, il tourne très-ſenſiblement, tandis qu'il eſt verd, mais cela ne dure pas long-tems. L'éponge que l'on trempe dans du vinaigre, où l'on a fait fondre auparavant du ſel marin & du ſel ammoniac, & que l'on ſuſpend enſuite à une balance, après l'avoir preſſée, reſte bonne pendant quelques mois; elle devient beaucoup plus peſante, lorſqu'elle eſt humide; elle raſſemble même autant d'humidité qu'il en découle; mais elle perd par-là beaucoup de ſon ſel qui devient volatil, de ſorte que cet inſtrument ne reſte jamais le même toute une année. On fait grand cas du cuir de brebis, trempé dans la liqueur précédente; mais quand il fait un tems humide, ce cuir s'humecte & s'allonge trop; & ſi l'humidité augmente extrêmement, le cuir ſe charge de tout côté d'une quantité prodigieuſe d'humidité, de ſorte qu'il en découle pluſieurs gouttes, & qu'il s'accourcit au lieu de s'allonger, ſans compter qu'il ne ſauroit reſter une demi-année au même état. Tous ces inſtrumens ſont donc fautifs, & on doit prendre garde qu'ils ne jettent dans l'erreur. Muſſch. *Eſſai de Phyſiq.* (*O*)

HYGROMETRE, (*Méd.*) les différens inſtrumens propres à meſurer les degrés de l'humidité de l'air, plus ou moins conſidérables, ſont employés fort utilement par les médecins, qui ont le zéle auſſi louable, que laborieux, de faire des recherches ſur les influences de cet élement & de tout ce qui y a rap-

port, à l'égard de l'économie animale, & de recueillir des obſervations ſur les maladies qui regnent dans les différentes ſaiſons de l'année, ſelon la différente température; parce qu'il y a des conſéquences très-importantes à tirer des changemens qui ſe font dans l'atmoſphere, en tant qu'ils peuvent beaucoup contribuer à établir des cauſes morbifiques, ou à faire varier les ſymptômes, la terminaiſon des maladies, qui ont d'autres principes.

C'eſt par cette conſidération qu'Hofman, dans ſon Hygiene (*oper. tom. I. lib. II. cap. iij.*) recommande fort le bon uſage des *hygrometres*, comme celui des thermometres, des barometres, pour juger des différens dégrés de chaleur & de peſanteur de l'atmoſphere; parce qu'il y a un tres-grand avantage à retirer des obſervations météorologiques, tant pour ſervir à déterminer la nature des maladies qui dominent plus dans une ſaiſon, dans un pays, que dans d'autres; que pour acquérir des connoiſſances, à la faveur deſquelles on peut en prévoir, pour ainſi dire, la futurition contingente, & tâcher d'en préſerver par les correctifs de l'air, ou par le régime. *Voyez* METEOROLOGIQUE OBSERVATION. L'*hygrometre* eſt la même choſe que l'hygroſcope.

HYGROPHOBIE, ſ. f. (*Méd.*) ce terme grec ſignifie *averſion des liquides*; en général il eſt employé pour déſigner un des principaux ſymptomes de la rage que l'on ſait être appellée auſſi *hydrophobie*; parce que cette averſion eſt plus particulierement marquée à l'égard de l'eau, ce qu'exprime ce mot; *Voyez* RAGE, HYDROPHOBIE.

HYGROSCOPE, ſ. m. (*Phyſ.*) eſt un mot que l'on emploie communément dans le même ſens qu'*hygrometre*. *Voyez* HYGROMETRE. Ce mot eſt compoſé de υγρος, *humidité*, & σκοπεω, *video*, *ſpecto*, je vois, je conſidere.

Wolfius néanmoins faiſant attention à l'étymologie de ce mot, met quelque différence entre l'*hygroſcope* & l'hygrometre. Le premier, ſuivant lui, ne ſert qu'à montrer les altérations de l'air par rapport à l'humidité & à la ſéchereſſe, au lieu que l'hygrometre ſert à les meſurer. L'*hygroſcope*, ſelon lui, eſt donc un inſtrument beaucoup moins exact que l'hygrometre. Cependant on pourroit dire que l'hygrometre ne meſure proprement les altérations de l'air, qu'en indiquant ces altérations, c'eſt-à-dire, en les montrant, & en ce ſens l'hygrometre & l'*hygroſcope* ſont la même choſe. (*O*)

HYLEG *ou* HYLECH, *terme d'Aſtrologie*, par lequel on diſtingue chez les Arabes la planete ou le point du ciel qui domine au moment de la naiſſance d'un homme, & qui influe ſur toute ſa vie. *Voyez* NATIVITÉ.

HYLICA, (*Géog. anc.*) lac ou marais de Grece dans la Phocide, à l'orient méridional du lac Copais, auquel il communique par une coupure. Wheler le décrit exactement dans ſon voyage; il dit qu'il ne paroît pas plus long que large, qu'il a plus de deux lieues de traverſe, & qu'on l'appelle aujourd'hui le *lac de Thébes*, της Θηβας λιμνη. (*D. J.*)

HYLLIS, (*Géog. anc.*) preſqu'iſle qu'on appelle auſſi le promontoire de Diomede, capitale de la Liburnie, ſur la mer Adriatique. Niger dit que c'eſt préſentement *Capo Ciſta*. (*D. J.*)

HYLOBIENS, *Hylobii*, ſ. m. (*Hiſt. de la Philoſ.*) ſont des philoſophes indiens à qui les Grecs donnerent ce nom, parce quils ſe retiroient dans les forêts pour vaquer plus commodément à la contemplation de la nature. Ce mot eſt compoſé de υλη *matiere*, & qui ſignifie auſſi *bois*, *forêt*, & de βιος, *vie*. *Voyez* BRACHMANES & GYMNOSOPHISTES.

HYLOPATHIANISME, ſ. m. (*Hiſt. de la Philologie.*) eſpece d'athéiſme philoſophique, qui conſiſtoit à dire que tout ce qu'il y a dans l'univers n'eſt autre choſe que la matiere, ou des qualités de la matiere. Les anciens naturaliſtes, auſſi bien que ceux qui ont ſuivi *Démocrite*, ont tiré tout de la matiere mue par hazard. La différence qu'il y avoit entre eux, c'eſt que ceux qui étoient dans les ſentimens de Démocrite, ſe ſervoient de la ſuppoſition des atomes pour rendre raiſon des phénomenes; au lieu que les *hylopathiens* ſe ſervoient des formes & des qualités; mais dans le fond c'étoit une même hypotheſe d'athéiſme, quoique ſous différentes formes; & l'on peut nommer les uns athées atomiſtes, les autres *Hylopathiens* pour les diſtinguer. Ariſtote fait Thalés auteur de cette opinion; mais de bons garans repréſentent les ſentimens de Thalés d'une autre maniere, & diſent formellement qu'il admettoit une divinité qui avoit tiré toutes choſes de la matiere fluide, & qu'il croyoit l'ame immortelle. Il ſemble que l'on n'a rapporté ſi diverſement le ſentiment de Thalés, que parce qu'il n'avoit laiſſé aucuns écrits; car Anaximandre eſt celui qui a le premier écrit ſur les matieres de philoſophie. C'eſt plutôt à celui-ci qu'à Thalés, qu'il faut imputer l'origine de l'athéiſme des *hylopathiens*. Il diſoit que la matiere premiere étoit je ne ſais quoi d'infini, qui recevoit toutes ſortes de formes & de qualités, ſans reconnoître aucun autre principe qui la gouvernât. Il fut ſuivi de quantité d'athées, entr'autres d'Hyppon ſurnommé l'athée, juſqu'à ce que Anaxagore arrêta ce torrent d'athéiſme dans la ſecte ionique, en établiſſant une intelligence pour principe de l'univers.

Pour Thalés il eſt juſtifié par Ciceron, Diogene Laërce, Clément d'Alexandrie. Ariſtote lui-même, dans ſon traité de l'ame, dit que Thalés a cru que tout étoit plein de dieux. Il y a donc toute apparence qu'il n'a parlé de Thalés comme du chef des athées *Hylopathiens*, que parce que ſes diſciples l'étoient en effet, & qu'il a jugé du ſentiment de ce philoſophe par ceux de ſes ſectateurs. C'eſt ce qui eſt ſouvent arrivé & qui a fait tort à la mémoire des fondateurs des ſectes, qui ont eu de meilleurs ſentimens que leurs diſciples. On devoit penſer que les philoſophes ne ſe gênoient pas ſi fort, qu'ils ne recherchaſſent & qu'ils ne ſoutinſſent autre choſe que les ſentimens de leurs maîtres, & qu'ils y ajoutoient ſouvent du leur, ſoit que cela ſe fît par voie d'explication ou de conſéquence, ou même de nouvelles découvertes qu'ils mêloient avec les opinions de leurs prédéceſſeurs. On a fait encore plus de tort aux ſectes anciennes, en attribuant à tous ceux d'une ſecte les ſentimens de chacun des particuliers qui faiſoient profeſſion de la ſuivre. Qui peut néanmoins douter que, dans une ſecte un peu nombreuſe, il ne pût y avoir grande diverſité de ſentimens, quand même on ſuppoſeroit que tous les membres s'accordoient à l'égard des principes généraux? On en uſe de même, pour le dire en paſſant, dans des recherches de plus grande conſéquence que celle des opinions des philoſophes payens; par exemple, quand on trouve dans deux ou trois rabbins cabaliſtes quelques propoſitions que l'on croit avoir intérêt de ſoutenir, on dit, en termes généraux, que c'eſt-là l'ancienne cabale & même les ſentimens de toute l'égliſe judaïque, qui n'en avoit apparemment jamais oui parler. Quand deux ou trois peres ont dit quelque choſe, on ſoutient hardiment que c'eſt-là l'opinion de tout leur ſiecle, duquel il ne nous reſte peut-être que ces ſeuls écrivains-là, dont on ne ſait point ſi les ouvrages reçurent l'applaudiſſement de tout le monde, ou s'ils furent fort connus. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on parlât moins affirmativement, ſur-tout des points particuliers & des conſéquences éloignées, & qu'on ne les attribuât directement qu'à ceux dans les écrits deſquels on les trouve. J'avoue que l'hiſtoire des ſentimens de l'antiquité n'en paroîtroit pas ſi com-

plette, & qu'il faudroit parler en doutant, beaucoup plus ſouvent qu'on ne le fait communément ; mais en ſe conduiſant autrement, on s'expoſe au danger de prendre des conjectures fauſſes & incertaines pour des vérités reconnues & indubitables. Le commun des gens de lettres ne s'accommode pas des expreſſions ſuſpendues ; non plus que le peuple. Ils aiment les affirmations générales & univerſelles, & le ton hardi d'un docteur fait dans leur eſprit le même effet que l'évidence. Revenons de cette digreſſion. Il eſt certain que le vulgaire a toujours été un fort mauvais juge de ces matieres ; & qu'il a condamné comme athées des gens qui croyoient une divinité, ſeulement parce qu'ils n'approuvoient pas certaines opinions ou quelques ſuperſtitions de la théologie populaire. Par exemple, quoique Anaxagore de Clazomene fût après Thalés le premier de la ſecte ionique, qui reconnût, pour principe de l'univers, un eſprit infini, neanmoins on le traitoit communément d'athée, parce qu'il diſoit que le ſoleil n'étoit qu'un globe de feu, & la lune qu'une terre ; c'eſt-à-dire, parce qu'il nioit qu'il y eût des intelligences attachées à ces aſtres, & par conſéquent que ce fuſſent des divinités. On accuſa de même Socrate d'athéiſme, quoiqu'on n'entreprît, dans le procès qu'on lui fit, de prouver autre choſe contre lui, ſinon qu'il croyoit que les dieux qu'on adoroit à Athènes n'étoient pas de véritables dieux. C'eſt pour cela encore que l'on traitoit d'athées les chrétiens pendant les premiers ſiecles, parce qu'ils rejettoient les dieux du paganiſme. Au contraire le peuple a ſouvent regardé de véritables athées, comme des gens perſuadés de l'exiſtence d'une divinité, ſeulement parce qu'ils obſervoient la forme extérieure de la religion, & qu'ils ſe ſervoient des manieres de parler uſitées.

HYLOPHAGES, ſ. m. pl. (*Géog. anc.*) peuples d'Ethyopie, voiſins des Hylogones, c'eſt à-dire, chaſſeurs nés dans les forêts, & des Spermatophages ou mangeurs de graines. *Hylophages* ſignifie *mangeurs de bois*, parce qu'ils broutoient pour vivre, les branches les plus tendres des arbres. Diodore de Sicile, *liv. III. chap. xxiv. & xxv.* donne une deſcription bien curieuſe de tous ces divers peuples Ethyopiens. Il ajoûte, au ſujet des *Hylophages*, qu'ils ſont expoſés à une maladie nommée *glaucoma* ; « c'eſt, continue-t-il, lorſque par trop de ſéchereſſe l'humeur » cryſtalline devient de la couleur d'un verd de mer, » & cet accident leur ôte l'uſage de la vûe ». Le plus habile medecin de nos jours ne parleroit pas mieux de cette maladie, & n'en ſçait pas plus que l'hiſtorien qui vivoit du tems de Céſar. (*D. J.*)

HYLOZOISME, ſ. m. (*hiſt. de la Philoſ.*) eſpece d'athéiſme philoſophique ; qui attribue à tous les corps conſidérés en eux-mêmes, une vie comme leur étant eſſentielle, ſans en excepter le moindre atome, mais ſans aucun ſentiment & ſans connoiſſance réfléchie ; comme ſi la vie d'un côté, & de l'autre la matiere, étoient deux êtres incomplets, qui joints enſemble, formaſſent ce qu'on appelle *corps*. Par cette vie, que ces philoſophes attribuoient à la matiere, ils ſuppoſoient que toutes les parties de la matiere ont la faculté de ſe diſpoſer elles-mêmes d'une maniere artificielle & réglée, quoique ſans délibération ni réflexion, & de ſe pouſſer à la plus grande perfection dont elles ſoient capables. Ils croyoient que ces parties, par le moyen de l'organiſation, ſe perfectionnoient elles-mêmes juſqu'à acquérir du ſentiment & de la connoiſſance directe comme dans les bêtes, & de la raiſon ou de la connoiſſance réfléchie comme dans les hommes. Cela étant, il eſt viſible que les hommes n'auroient pas beſoin d'une ame immatérielle pour être raiſonnables, ni l'univers d'aucune divinité pour être auſſi régulier qu'il l'eſt. La principale différence qu'il y a entre cette eſpece d'athéiſme & celle de Démocrite & d'Epicure, c'eſt que ces derniers ſuppoſent que toute ſorte de vie eſt accidentelle, & ſujette à la génération & à la corruption ; au lieu que les *Hylozoïſtes* mettent une vie naturelle, eſſentielle, & qui ne s'engendre ni ne ſe détruit, quoiqu'ils l'attribuent à la matiere, parce qu'ils ne reconnoiſſent aucune autre ſubſtance dans le monde que celle des corps.

On attribue à Straton de Lampſaque l'origine de ce ſentiment. Il avoit été diſciple de Théophraſte, & s'étoit acquis beaucoup de réputation dans la ſecte Péripatéticienne, mais il la quitta pour établir une nouvelle eſpece d'athéiſme. Velleius, épicurien & athée, en parle de cette maniere. *Nec audiendus Strato, qui phyſicus appellatur, qui omnem vim divinam in naturâ ſitam eſſe cenſet, quæ cauſas gignendi, augendi minuendive habeat, ſed careat omni ſenſu. De nat. deorum, lib. I. cap. xiij.* Il prétendoit, comme les Epicuriens, que tout avoit été formé par le concours fortuit des atomes, à qui il attribuoit je ne ſçais quelle vie ; ce qui faiſoit croire qu'il regardoit la matiere ainſi animée comme une eſpece de divinité : c'eſt ce qui a fait dire à Seneque : *Ego feram aut Platonem, aut Peripateticum Stratonem, quorum alter Deum ſine corpore fecit, alter ſine animo? Apud Auguſtinum de civ Dei, l. VI. c. x.* C'eſt-là la cauſe pour laquelle Straton eſt quelquefois rangé parmi ceux qui croyoient un Dieu, quoique ce fût un véritable athée. On peut s'en aſſurer encore par ce paſſage de Cicéron : *Strato Lampſacenus negat opera deorum ſe uti ad fabricandum mundum ; quæcumque ſint docet omnia eſſe effecta naturæ ; nec ut illæ qui aſperis & lævibus & hamatis uncinatiſque corporibus concreta hæc eſſe dicit interjecto inani ; ſomnia cenſet hæc eſſe Democriti, non docentis ſed optantis. Acad. queſt. l. XI. c. xxxviij.* Il nioit donc auſſi-bien que Démocrite, que le monde eût été fait par une divinité ou par une nature intelligente, mais il ne tomboit pas d'accord avec lui touchant l'origine de toutes choſes ; parce que Démocrite n'établiſſant aucun principe actif, ne rendoit aucune raiſon du mouvement ni de la régularité que l'on voit dans les corps. La nature de Démocrite n'étoit que le mouvement fortuit de la matiere ; mais *la nature* de *Straton* étoit une vie inférieure & *plaſtique*, par laquelle les parties de la matiere pouvoient ſe donner à elles-mêmes une meilleure forme, mais ſans ſentiment de ſoi même ni connoiſſance réfléchie. *Quidquid aut ſit aut fiat, naturalibus fieri, aut factum eſſe docet ponderibus ac motibus. Cic. ibid.* Il faut donc de plus remarquer, qu'encore que Straton établiſſe la vie dont on a parlé dans la matiere, il ne reconnoît aucun être, ni aucune vie générale qui préſide ſur toute la matiere pour la former. C'eſt ce qui eſt en partie affirmé par Plutarque *adverſ. Colotem.* & qu'on peut recueillir de ces mots : « Il nie que le monde lui-même ſoit un » animal, mais il ſoutient que ce qui eſt ſelon la » nature, ſuit ce qui eſt conforme à ſa nature ; que » le haſard donne le commencement à tout, & » qu'enſuite chaque effet de ſa nature ſe produit ». Comme il nioit qu'il y eût un principe commun & intelligent qui gouvernât toutes choſes, il falloit qu'il donnât quelque choſe au haſard, & qu'il fît dépendre le ſyſtème du monde d'un mélange du haſard & d'une nature reglée.

Tout *Hylozoïſme* n'eſt pas un athéiſme. Ceux qui, en ſoutenant qu'il y a de la vie dans la matiere, avouent en même tems qu'il y a une autre ſorte de ſubſtance qui eſt immatérielle & immortelle, ne peuvent pas être accuſés d'athéiſme. On ne ſauroit nier en effet qu'un homme qui croiroit qu'il y a une divinité, & que l'ame raiſonnable eſt im-

mortelle, pourroit être auſſi perſuadé que l'ame ſenſitive dans les hommes comme dans les bêtes, eſt purement corporelle, & qu'il y a une vie matérielle & *plaſtique*, c'eſt-à-dire, qui a la faculté de faire des organes dans les ſemences de toutes les plantes & de tous les animaux, par laquelle leurs corps ſont formés. Il pourroit croire en conſéquence de cela, que toute la matiere a une vie naturelle en elle-même, quoique ce ne ſoit pas une vie animale. Pendant qu'un tel homme retiendroit la créance d'une divinité & d'une ame raiſonnable & immortelle, on ne pourroit l'accuſer d'athéiſme déguiſé. Mais au lieu que l'ancien ſentiment des atomes menoit droit à reconnoître qu'il y a des ſubſtances qui ne ſont pas corps, quoique Démocrite ait fait violence à ces deux dogmes pour les ſéparer, il faut avouer que l'*Hylozoïſme* eſt naturellement uni avec la penſée de ceux qui n'admettent que des corps.

Ainſi l'*Hylozoïſme* ne ſauroit être juſtifié d'athéiſme, dès qu'il eſt joint au matérialiſme. En voici deux raiſons; la premiere, c'eſt qu'alors l'*Hylozoïſme* dérive l'origine de toutes choſes d'une matiere qui a une eſpece de vie, & même une connoiſſance infaillible de tout ce qu'elle peut faire & ſouffrir. Quoique cela ſemble une eſpece de divinité, n'y ayant dans la matiere conſidérée en elle-même aucune connoiſſance réfléchie, ce n'eſt autre choſe qu'une vie, comme celle des plantes & des animaux. La nature des *Hylozoïſtes* eſt une myſtérieuſe abſurdité, puiſque l'on ſuppoſe que c'eſt une choſe parfaitement ſage, comme étant la cauſe de l'admirable diſpoſition de l'univers, & néanmoins qu'elle n'a aucune conſcience intérieure ni connoiſſance réfléchie; au lieu que la divinité, conformément à ſa véritable notion, eſt une intelligence parfaite, qui ſçait toutes les perfections qu'elle renferme, qui en jouit, & qui eſt par-là ſouverainement heureuſe. 2°. Les *Hylozoïſtes* matérialiſtes, en établiſſant que toute matiere comme telle a de la vie en elle-même, doivent reconnoître une infinité de vies, puiſque chaque atome a la ſienne; vies collatérales, pour ainſi dire, & indépendantes l'une de l'autre, & non une vie commune ou une intelligence générale qui préſide ſur tout l'univers; au lieu que dire qu'il y a un Dieu, c'eſt ſuppoſer un être vivant & intelligent, qui eſt l'origine & l'architecte de tout. On voit donc que les *Hylozoïſtes* matérialiſtes ſont de véritables athées, quoique d'un côté ils ſemblent approcher de plus près de ceux qui reconnoiſſent un Dieu. C'eſt une néceſſité que tous les athées attribuent quelques-unes des propriétés incommunicables de la divinité à ce qui n'eſt point Dieu, & particulierement à la matiere; car il faut indiſpenſablement qu'ils lui attribuent l'exiſtance par elle-même, & la prééminence qui fait qu'elle eſt le premier principe de toutes choſes. La divinité à qui les *Hylozoïſtes* matérialiſtes rendent tout le culte dont ils ſont capables, eſt une certaine déeſſe aveugle, qu'ils appellent *nature*, ou vie de la matiere, & qui eſt je ne ſai quoi de parfaitement ſage & d'infaillible dans ſes lumieres, ſans en avoir aucune connoiſſance. Telles ſont les abſurdités inévitables en tout genre d'athéiſme. Si l'on ne ſavoit pas qu'il y a eu des athées, & qu'il y en a encore, on auroit peine à croire que des gens, qui n'étoient pas deſtitués d'eſprit, n'ayent pû digérer l'éternité d'un être ſage & intelligent, ni la formation de l'univers par cet être, & qu'ils ayent mieux aimé attribuer à la matiere cette même éternité, qui leur fait tant de peine quand on l'attribue à une nature immatérielle. *Voyez* ATHÉISME. MATIERE. *Liſez* auſſi le premier article du tome II *de la biblioth. choiſie* de M. le Clerc.

HYMEN, ſ. m. (*Anatom.*) C'eſt ſous ce nom que les anciens ont déifié une membrane charnue, placée à l'origine du vagin, dont elle retrécit l'entrée.

Le mot grec υμην, ſignifie proprement un *pellicule*, une *membrane*, & répond aux mots de la même langue χιτων & μηνιξ, deſquels mots on fait uſage ſuivant les parties du corps où ces membranes ſe trouvent placées.

Mundinus a le premier parlé de l'*hymen* comme d'un voile mis conſtamment par la nature au-devant du vagin; il l'appelle *velamen ſubtile quod in violatis rumpitur, cum effuſione ſanguinis*, le voile de la pudeur, qui ſe rompt dans la défloration avec effuſion de ſang. Picolhomini a pareillement nommé ce voile, le cloître de la virginité, *clauſtrum virginitatis*. Les Italiens l'appellent en conſéquence dans leur langue, *la telletta valvola, ſede della virginita*. Les Latins, *flos virginitatis, zona virginea*; & les matrones françoiſes, la *dame du milieu*. Tous ces noms indiquent aſſez le cas qu'on en a fait & l'idée qu'on s'en eſt formée.

Auſſi eſt-il arrivé que cette membrane délicate, de figure indéterminée, qui ſe trouve ou ne ſe trouve pas dans le conduit de la pudeur, qui eſt viſible ou inviſible, a cauſé plus de maux dans le monde que la fatale pomme jettée par la Diſcorde ſur la table des dieux aux nôces de Thétis & de Pelée.

Cependant on peut voir dans Riolan, Bartholin, de Graaf & autres, combien les anciens Anatomiſtes diſputoient pour & contre l'exiſtance de cette membrane, ainſi que ſur ſa ſituation & ſa figure. Les modernes ont continué la même diſpute, ſans pouvoir mieux s'accorder que leurs prédéceſſeurs.

Falloppe, Véſale, Riolan, Carpi, Platerus, Techmeyer, Morgagni, Diemerbrock, Drake, Heiſter, Ruyſch, Winſlow & autres, regardent la membrane de l'*hymen* comme une partie non-ſeulement réelle, mais qu'on doit mettre conſtamment au nombre de celles de la génération des femmes. Ils aſſurent que cette membrane eſt charnue; qu'elle eſt fort mince dans les jeunes vierges, & plus épaiſſes dans les filles adultes; qu'elle eſt ſituée au-deſſous de l'orifice de l'uretre; qu'elle ferme en partie l'entrée du vagin; qu'elle eſt percée d'une ouverture ronde, oblongue, ovalaire, ſi petite néanmoins, qu'on pourroit à peine y faire paſſer un pois dans l'enfance, & une groſſe feve dans l'âge de puberté.

M. Winſlow entre dans les détails les plus propres à nous perſuader de l'exiſtance de l'*hymen*, comme d'une choſe conſtante. C'eſt, dit-il, un cercle membraneux qui borde l'extrémité antérieure du vagin dans les vierges, ſur-tout dans la jeuneſſe & avant les regles. Ce repli membraneux, plus ou moins large, plus ou moins égal, quelquefois ſemi-lunaire, laiſſe une très-petite ouverture dans les unes, plus grande dans les autres, mais rendant pour l'ordinaire l'orifice externe du vagin généralement plus étroit que le diametre de ſa cavité. Ce repli, continue-t-il, eſt formé par la rencontre de la membrane interne du vagin, avec la membrane ou la peau de la face interne des grandes aîles. Il peut s'effacer par des regles abondantes, par des accidens particuliers, par imprudence, par légereté, par tempérament & par d'autres cauſes. Il ſe rompt preſque toûjours par la conſommation du mariage, mais il ſe détruit inmanquablement par l'accouchement; & pour lors il n'en reſte plus rien, ou ſeulement des lambeaux irréguliers, qu'on nomme *caroncules myrtiformes*, à cauſe de quelque reſſemblance avec des feuilles de myrthe. On ne trouve point, ajoûte-t-il, ces caroncules dans les jeunes filles véritablement pucelles; on ne les trouve que dans les adultes, parce qu'elles

ſont

ſont formées par le déchirement du cercle membraneux.

Enfin, Spigelius, Panarolus, Swammerdam, Garengeot, Santorini, ainſi qu'Heiſter dans les éphémérides des curieux de la nature, *cent. VII. & VIII. fig. 4*, ont donné des figures de ce cercle membraneux, tel qu'ils l'ont trouvé en différens ſujets.

Mais d'un autre côté, de très-grands maîtres de l'art, auſſi fameux qu'accrédités, Ambroiſe Paré, Nicolas Maſſa, Dulaurent, Ulmus, Pineau, Bartholin, Mauriceau, Graaf, Palfyn, Dionis & pluſieurs autres, ſoutiennent nettement & fermement que la membrane de l'*hymen* n'eſt point une choſe conſtante ni naturelle au ſexe, & qu'ils ſe ſont aſſurés, par une multitude d'expériences, de recherches & de diſſections, que cette membrane n'exiſte jamais ordinairement. Ils avouent ſeulement qu'ils ont vû quelquefois une membrane qui uniſſoit les protubérances charnues, nommées *caroncules myrtiformes*, mais ils ſont convaincus que cette membrane étoit contre l'état naturel.

Cette contrariété d'opinions de maîtres de l'art dans un fait qui ne paroît dépendre que de l'inſpection, répand la plus grande incertitude ſur l'exiſtance ordinaire de la membrane de l'*hymen*, & nous permet au moins de regarder les ſignes de virginité qu'on tire de cette membrane, non-ſeulement comme incertains, mais comme imaginaires & frivoles.

Cependant, ſi le partage des Anatomiſtes nous empêche de prononcer en faveur de l'exiſtance conſtante de la membrane *hymen*, il eſt toûjours vrai que ceux qui prennent cette membrane pour un vice de conformation, pour un accident, pour un jeu de la nature, doivent avouer que ce jeu n'eſt pas extrêmement rare. Auſſi Paré, Bartholin, Wierus, Mauriceau, qui n'eſtimoient l'*hymen* que comme un vice de conformation, reconnoiſſent tous l'avoir vû quelquefois. Colombus dit en particulier l'avoir obſervé dans trois filles. Kulm, en faiſant une diſſection publique, trouva ce cercle membraneux dans une fille de 17 ans. Mercuſio, Spigelius, Plazzonus, Blaſius, Rolfincius, atteſtent même avoir vû pluſieurs fois cette membrane au-devant du conduit de la pudeur.

En un mot, nous avons des nuées de témoignages d'Anatomiſtes, qui certifient que l'orifice du vagin eſt quelquefois ſi fort retréci par une membrane qui le bouche preſque totalement, qu'il n'y reſte qu'un petit trou, par lequel les menſtues s'écoulent; & qu'il réſulte de ce jeu de la nature un obſtacle à la conſommation du mariage, & quelquefois à l'écoulement des regles.

Le lecteur en trouvera des exemples dans Roonhuyſen, lib. I. *de clauſura uteri*, obſerv. 1. Benivenius, *de abditis morborum cauſis*, *cap. xxviij.* Cabrolius, *obſerv. xxiij.* Fabricius ab Aquapendente, *obſer. chir. de hymene imperforato.* Hildanus, *Cent. III. obſerv. lx.* Schenckius, *lib. IV. de partibus genitalibus.* Solingen, *obſerv. v.* Meeckren, *obſerv. chirurg. lv.* Mauriceau dans ſes obſervations ſur les maladies des femmes groſſes. Cowper dans ſon anatomie. Ruyſch, *obſer. chirurg. xxxij*, Saviard, *obſerv. chirurg. iv.* &c.

Dans les cas de l'exiſtance de cette membrane, qui porte obſtacle, ſoit aux devoirs du mariage, ſoit au cours des regles, il faut néceſſairement, avec un biſtouri, faire au cercle membraneux quatre petites inciſions, en forme de la lettre X, & la guériſon eſt immanquable.

Une choſe bien plus étrange, c'eſt qu'il eſt arrivé que cette membrane bouchoit le vagin, ſans avoir empêché la conception. J'en ai lu deux exemples trop curieux pour les paſſer ſous ſilence, & dans deux auteurs trop celebres pour que leur témoignage ne ſoit de grand poids.

Ambroiſe Paré ſera mon premier garant. Un orfévre, dit-il, qui demeuroit à Paris ſur le Pont-au-Change, épouſa une jeune fille qu'il aimoit beaucoup; & parce que l'amour eſt d'ordinaire violent dans les premieres approches, ils s'y livrerent ſi fort l'un & l'autre, qu'ils vinrent tous les deux à ſe plaindre, l'un de ce que ſa femme n'étoit point ouverte, & l'autre, de ce que dans les careſſes de ſon mari, elle ſouffroit une douleur incroyable. Ils communiquerent leurs plaintes à leurs parens, qui ſe conduiſant avec prudence, firent appeller dans la chambre des mariés, Jérôme de la Noue & le ſavant Simon Pietre, docteurs en Medecine, avec Louis Hubert & François de la Laurie, chirurgiens. Tous, d'une commune voix, tomberent d'accord qu'il y avoit une membrane au centre du conduit de la pudeur: ils la trouverent dure & calleuſe, avec un petit trou au milieu, par lequel les regles avoient accoutumé de couler, & par lequel auſſi la femme étoit devenue groſſe; car ſix mois après qu'on eut coupé cette membrane, cette femme fit un bel enfant à ſon mari, qui ne manqua pas de ſe réconcilier avec elle.

Ruyſch me fournira le ſecond exemple que j'ai promis. Il fut un jour appellé pour ſecourir une femme en travail d'enfant, qui depuis long-tems ſouffroit beaucoup, & jettoit de grands cris ſans pouvoir accoucher. Après avoir examiné le fait, il découvrit que c'étoit l'*hymen* de la mere qui s'oppoſoit à la ſortie de l'enfant. Cette membrane étoit dans ſon entier, fort épaiſſe, & pouſſée par la tête de l'enfant. Ruyſch y fit faire promptement une inciſion par un chirurgien. Cependant cette inciſion ne put ſuffire, parce qu'il ſe trouva derriere une ſeconde membrane, contre nature, dans l'intérieur du vagin, qui la premiere fermoit le paſſage à l'enfant: il fallut donc l'inciſer de la même façon. L'opération faite, l'enfant vint au monde fort heureuſement, & la mere, qui auparavant étoit à l'extrémité, fut délivrée de tous ſes maux; ſeulement à cauſe de la grande & longue tenſion que ſa vulve & le ſphincter de la veſſie avoient ſoufferts, il lui ſurvint une incontinence d'urine, dont elle guérit au bout de quelques ſemaines.

L'on trouve dans cette derniere obſervation quatre choſes ſingulieres réunies. 1°. Que cette femme avoit une *hymen* à l'orifice du vagin, qui en bouchoit l'entrée. 2°. Que cette *hymen* ne l'avoit point empêché de concevoir. 3° Qu'il s'étoit formé dans ſon vagin, depuis la conception, une ſeconde membrane, qui fermoit le paſſage à la ſortie de ſon enfant. 4°. Que cette ſeconde membrane, contre nature, provenoit vraiſemblablement d'une excoriation des parois du vagin, occaſionnée par quelque ulcération, humeur âcre, ou autre cauſe ſemblable.

Je pourrois ajoûter quelques autres remarques de Morgagny ſur l'*hymen*, mais cet excellent auteur eſt entre les mains de tous les Anatomiſtes. Quant au gros ouvrage de Schurigius ſur cette matiere, intitulé *Parthenologia*, c'eſt une compilation ſans choix & ſans goût. (*D. J.*)

HYMEN, ſ. m. (*Mythol.*) *ou* HYMENÉE, dieu qui préſide aux mariages: Horace le nomme ingénieuſement le gardien de la vie. On l'invoquoit toujours dans les épithalames, par l'acclamation répétée, *hymen*, ô *hymenée*, qui lui étoit conſacrée. *Voyez* ÉPITHALAME & HYMENÉE. (*D. J.*)

HYMEN *ou* HYMENÉE, (*Iconograph.*) On repréſente ce dieu ſous la figure d'un jeune homme blond, couronné de fleurs, tantôt de roſes, & tantôt de marjolaine: c'eſt pourquoi Catulle lui dit, *cinge tempora floribus ſuave olentis amaraci.* Il tient de la main droite un flambeau, & de la gauche un voile de couleur jaune. Cette couleur étoit parti-

culierement affecté aux noces ; car on lit dans Pline que le voile de l'épouſée étoit jaune : les Poëtes même donnent au dieu *Hymen* une robe jaune & des ſouliers jaunes. (*D. J.*)

HYMÉNÉE, ſ. f. (*Poëſie.*) chanſon nuptiale, ou du-moins eſpece d'acclamation conſacrée à la ſolemnité des noces, ἐν δὲ γάμοις ὑμέναιος, dit Athénée d'après Ariſtophane.

Entre les différens ſujets qu'Homere a repréſentés ſur le bouclier d'Achille, toute la ville où eſt placée la ſcene de ce tableau particulier, retentit des chants d'*hyménée*. Héſiode décrivant auſſi ſur le bouclier d'Hercule une pompe nuptiale, fait mention de ces mêmes chants. En un mot, l'épithalame dans ſa naiſſance n'étoit autre choſe que cette chanſon, ce chant, cette acclamation répétée d'*hymen*, *ô hyménée*, & nous en trouvons l'origine dans l'hiſtoire intéreſſante d'*Hyménée*, jeune homme d'Athènes, ou d'Argos.

Ce jeune homme, dont la Grece fit depuis un dieu qui préſidoit au mariage, étoit d'une beauté accomplie ; né pauvre & d'une famille obſcure, il ſe laiſſa ſurprendre aux charmes d'une athénienne de ſon âge, dont la naiſſance égaloit la fortune. La diſproportion étoit trop marquée pour lui laiſſer la moindre eſpérance ; cependant à la faveur d'un déguiſement dont ſa jeuneſſe & ſa beauté écartoient le ſoupçon, il ſuivoit par-tout ſon amante. Un jour il l'accompagna juſqu'à Eleuſis avec les filles d'Athènes les plus qualifiées qui alloient offrir des ſacrifices à Cérès ; il arriva qu'elles furent enlevées par des pyrates, & que les raviſſeurs après avoir pris terre dans une île deſerte, s'y endormirent. *Hyménée* ſaiſit l'occaſion favorable, tue les pyrates, revient à Athènes, déclare dans l'aſſemblée du peuple ce qu'il eſt, ce qui lui eſt arrivé, & promet ſi on lui permet d'épouſer celle dont il eſt épris, qu'il la ramenera ſans peine avec toutes ſes compagnes. Il les ramena en effet, & devint le plus heureux des époux ; c'eſt pour cela que les Athéniens ordonnerent qu'il ſeroit toûjours invoqué dans la ſolemnité des noces, avec les dieux qu'ils en regardoient comme les protecteurs. Les Poëtes à leur tour le nommerent *dieu*, & lui formerent une illuſtre généalogie ; les uns le firent naître d'Uranie, d'autres d'Apollon & de Calliope, & d'autres enfin de Bacchus & de Vénus ; mais il nous ſuffit d'indiquer ici, d'après Servius, & tous les anciens commentateurs, quelle fut l'origine du chant, & de l'acclamation d'*Hyménée*.

Cette acclamation, dit M. l'abbé Souchay, dont nous empruntons les recherches, paſſa depuis dans l'épithalame, & devint un vers intercalaire, ou une eſpece de refrain ajuſté à la meſure ; témoin Catulle imitateur de Sapho, qui répete ſi ſouvent ce vers,

Hymen, ô hymenæe, hymen ades, ô hymenæe.

& ces autres,

Io hymen, hymenæe io,
Io hymen, ô hymenæe ;

témoin encore Ariſtophane qui, dans ſa comédie des oiſeaux, *acte v. ſcene 4*, parlant du mariage de Piſthétérus avec la déeſſe Souveraineté, fait chanter par un demi-chœur, Ὑμέν, ὦ ὑμέναι, ὦ ὑμέν, après que ce même demi-chœur a exalté en ces mots, ſuivant la traduction de M. Boivin, le bonheur des deux époux.

Depuis le jour célebre où la reine des dieux
Superbement ornée,
Par les ſœurs du deſtin fut au maître des cieux
Avec pompe amenée,
On n'a point encore vû d'hymen ſi glorieux
Hymen, ô hyménée !

C'eſt ainſi que l'acclamation d'*Hymen* par intervalles égaux, ne fut plus le chant nuptial ordinaire, & ſervit ſeulement à marquer les vœux & les applaudiſſemens des chœurs, lorſque l'épithalame eut pris une forme réguliere : enfin, cette acclamation a paſſé juſqu'à nous d'après les Latins qui l'avoient adoptée. (*D. J.*)

HYMETTE (LE MONT,) *Géog. anc.* en latin *Hymettus* ; Hérodote dit *Hymeſſus* : montagne de Grece dans l'Attique, près de la ville d'Athènes, au midi oriental, ſur la côte du golfe Saronique.

Cette montagne eſt fort célebre dans les écrits des Poëtes, à cauſe de l'excellent miel que l'on y recueilloit.

Martial, *liv. VII. epig. 87.* nous dit,

Paſcat & Hybla mas, paſcat Hymettos *apes.*

Silius Italicus, *liv. XIV. v. 200.* s'exprime en ces mots,

Tùmque nectareis vocat AD CERTAMEN Hymettum
Audax Hybla favis.

Horace, *liv. II. ſatyr. v. 15.* ſe moque d'un homme délicat qui refuſeroit de boire du vin de Falerne, s'il n'étoit adouci avec du miel d'*Hymette*.

Niſi Hymettia *mella Falerno*
Ne biberis diluta.

Le mont *Hymette* s'appelle encore aujourd'hui par quelques francs *monte Metto* ; mais on le nomme généralement *Lamprovouni*. Il eſt dans la Livadie, entre Sétine & le cap Colone, & s'étend depuis le golfe d'Engia juſqu'au détroit de Négrepont.

M. Spon qui a eu la curioſité de le viſiter, en parle ainſi dans *ſon voyage, tome II. p. 129.* Le mont *Hymette* eſt à un mille d'Athènes, & n'a guere moins de ſept à huit lieues de tour. Le deſſus n'eſt ni habité ni cultivé ; il y a cependant un couvent de Grecs au nord de la montagne, que les Turcs nomment *Cosbachi*. On y fait quantité de miel qui eſt fort eſtimé, parce qu'il eſt moins âcre que les autres ſortes de miel de la montagne, qu'il eſt d'une bonne conſiſtance, d'une belle couleur d'or, & qu'il porte plus d'eau qu'aucun autre, quand on en veut faire du ſorbet ou de l'hydromel.

Strabon aſſure que le meilleur miel du mont *Hymette*, étoit celui qui ſe recueilloit proche des mines d'argent, qui ſont maintenant perdues. On l'appelloit *Acapuiſton*, parce qu'il étoit fait ſans fumée ; auſſi le fait-on de même à préſent ſur le mont *Hymette*, ſans étouffer les vieilles abeilles avec la fumée de ſoufre, comme on le pratique en quelques pays. C'eſt pour cela qu'elles y multiplient beaucoup, & qu'on recueille quantité de miel, non-ſeulement dans le couvent dont j'ai parlé, mais dans tous les autres du mont *Penteli* ; leurs ruches ſont couvertes de cinq ou ſix petites planches, où les abeilles commencent d'attacher leurs rayons ; on y met un petit toît de paille par-deſſus ; lorſqu'ils veulent partager leurs ruches, ils n'ont qu'à tirer pendant que les abeilles ſont en campagne, la moitié des planches qui tiennent les rayons attachés, & les placer dans une autre ruche ; ils poſent en même tems une ruche neuve au même endroit de la vieille, & qui eſt bâtie de la même façon ; alors les abeilles revenant du fourrage, prennent cette ruche pour leur ancien logis, & ne trouvant rien dedans, elles commencent à former leurs cellules.

Les herbes & les fleurs odoriférantes qui croiſſent au mont *Hymette*, ne contribuent pas peu à l'admirable manufacture de ces ouvrieres induſtrieuſes. Enfin, le monaſtere grec *Cosbachi* fait du miel tant qu'il veut, & ne paye pour tous droits, qu'un ſequin au vayvode ; le miel des autres monaſteres qui

ſont ſur la même montagne, n'a pas une ſi grande réputation à Conſtantinople. (*D. J.*)

HYMETTE (*marbre d'*) *hymettium marmor*, *Hiſt. nat.* nom d'un marbre connu des anciens; il étoit blanc mêlé quelquefois d'autres couleurs; il étoit ſur-tout remarquable par ſa fineſſe & par le poli qu'il prenoit; les Romains s'en ſervoient dans les édifices publiques.

HYMNE, ſub. m. (*Littérature.*) *Hymne* vient de ὑδεῖν, *louer*, *célébrer*; l'*hymne* eſt donc, ſuivant la force du mot, une louange, ſoit qu'il emploie le langage de la Poéſie, comme les *hymnes* d'Homere & de Callimaque, ſoit qu'il ſe borne au langage ordinaire, comme les *hymnes* de Platon, & d'Ariſtide; mais ſi l'on fait attention à ſon principal & plus noble emploi, c'eſt une louange à l'honneur de quelque divinité.

Les *hymnes* ont fait dans tous les tems une partie eſſentielle du culte religieux; ſans parler encore des Grecs ni des Romains; en orient les Chaldéens & les Perſes; les Gaulois, les Luſitaniens en occident; toutes les nations enfin, ſoit barbares, ſoit policées, ont également célébré par des *hymnes* ou des cantiques, les louanges de leurs divinités.

L'homme, ſuivant l'expreſſion de Sophocle, ſe fit des dieux autant qu'il reſſentit de beſoins. Il pria ces dieux d'écarter les maux qui le menaçoient, & de lui accorder les biens qu'il deſiroit. Il les remercia lorſqu'il crut avoir éprouvé les effets de leur protection, & il s'efforça de les appaiſer, lorſqu'il ſe perſuada qu'ils étoient irrités contre lui. Telle eſt l'origine des *hymnes*; & ces *hymnes* furent plus ou moins parfaits dans leur genre, à meſure que les ſiecles qui les produiſirent, furent plus ou moins éclairés.

Les critiques partagent ordinairement les *hymnes* anciens en diverſes claſſes, qu'ils fondent ſur la différence des noms, parce qu'outre les termes d'*hymne* & de *pæan*, tous deux génériques, les Grecs avoient des noms affectés à leurs différens *hymnes*, ſelon les divinités qui en faiſoient l'objet. C'étoit des lithierſes pour Cybele, des jules pour Cérès, des pæans proprement dits pour Apollon, des dithyrambes pour Bacchus. Mais comme l'inutilité d'une telle diviſion, & autres ſemblables, ſaute aux yeux, nous partagerons les *hymnes* anciens en théurgiques ou religieux, en poétiques ou populaires, en philoſophiques ou propres aux ſeuls Philoſophes; trois eſpeces d'*hymnes* réelles, dont nous avons des exemples dans les ouvrages de l'antiquité. Telle eſt auſſi la diviſion que M. Souchay a fait des *hymnes* anciens, dans deux mémoires très-curieux ſur cette matiere. On les trouvera parmi ceux du *recueil de Littérature*; nous n'en donnerons ici que le précis.

Les *hymnes théurgiques* ou religieux, ſont ces *hymnes* que les initiés chantoient dans leurs cérémonies religieuſes; les *hymnes* d'Orphée ſont les ſeuls de ce caractere, qui ſoient venus juſqu'à notre tems, & ce ſont les plus anciens de tous. Pauſanias nous apprend que les initiés aux myſteres orphiques, avoient leurs *hymnes* compoſés par Orphée même; que ces *hymnes* étoient moins travaillés, moins agréables, que ceux d'Homere, mais plus religieux & plus ſaints; & que les Lycomides qui rapportoient leur origine à Lycus fils de Pandion, les apprenoient aux initiés.

En effet, c'eſt pour eux ſeuls qu'ils ſemblent compoſés; les initiés n'y ſont occupés que de leurs propres intérêts; ſoit qu'ils veuillent appaiſer les mauvais génies, ou ſe les rendre favorables; ſoit qu'ils demandent aux dieux les biens de l'eſprit, du corps, ou les biens extérieurs, comme la ſalubrité des eaux, la température de l'air, la fertilité des ſaiſons, ils rapportent tout à eux, & jamais ils ne parlent pour les prophanes. « Accordez à vos initiés une » ſanté durable, une vie heureuſe, une longue » & lente vieilleſſe; détournez de vos initiés, les » vains phantomes, les terreurs paniques, les ma- » ladies contagieuſes ». Μυθαις, πεμπε, ils ne connoiſſent point d'autres formules dans leurs demandes.

Les *hymnes* dont nous parlons, ſont auſſi plus religieux que les *hymnes* d'Homere, de Callimaque, & des tragiques; les ſeuls qui nous reſtent des Grecs, dans le genre que nous avons nommé *poétique*, ou *populaire*. Ils ne renferment avec l'invocation que des ſurnoms multipliés, qui expriment le pouvoir, ou les attributs des dieux. Le ſoleil y eſt nommé *reſplendiſſant*, agile dans ſa courſe, pere & modérateur des ſaiſons, l'œil & le maître du monde, les délices des humains, la lumiere de la vie. On y donne à Cybele, les titres de mere des dieux, d'auguſte épouſe de Saturne, de principe des élemens. Voilà ce qui fait la ſainteté de ces *hymnes*, & par où ils rempliſſent l'idée que Pauſanias attache aux *hymnes* d'Orphée.

Les invocations dans ce genre d'*hymnes*, frappent encore davantage: rien de plus énergique & de plus preſſant, que ces invocations. Ecoutez-moi, exaucez-moi, κλύτι, *je vous invoque*, *je vous appelle*, καλέω, κικλήσκω.

Je paſſe aux *hymnes poétiques* ou populaires, que nous nommons ainſi, parce qu'ils renferment la créance du peuple, & qu'ils ſont l'ouvrage des poëtes ſes théologiens. En effet, le peuple parmi les Grecs & les Romains, avoit reçû tous les dieux que les Poëtes avoient préſentés, comme il avoit adopté toutes les avantures qu'ils en racontoient. Les dieux anciens furent les premiers objets des *hymnes populaires*; car Jupiter n'étoit conſidéré que comme un roi puiſſant, qui gouverne un peuple céleſte; & les autres dieux partageant avec lui les attributs de la divinité, devoient auſſi partager les mêmes honneurs. Or, au langage des Poëtes, les *hymnes* ſont la récompenſe, le ſalaire des immortels.

Les héros participerent enſuite au même tribut de louanges que les dieux; le tems nous a conſervé beaucoup d'*hymnes*, ſoit grecs, ſoit latins, pour Hercule, & pour ces autres demi-dieux, qu'Heſiode appelle *race humaine* & *divine*, parce qu'on les ſuppoſoit nés d'un dieu & d'une mortelle, ou d'un mortel & d'une déeſſe.

On étendit encore plus loin les *hymnes populaires*; la politique & la flaterie en multiplierent les objets. La politique des Grecs produiſit ce phénomene, en déifiant les hommes extraordinaires, dont on célébra les talens ou les vertus utiles à la ſociété, & la flaterie des Romains, en décernant le même honneur aux Céſars.

Enfin, l'orgueil de quelques princes, tels que Démétrius-Poliorcete, & tel que ce roi de Syrie qui fut appellé *dieu* par les Miléſiens, les porta à faire compoſer des *hymnes* pour eux-mêmes, comme on l'aſſure d'Auguſte, & de quelques-uns de ſes ſucceſſeurs, à ſouffrir du-moins qu'on leur en adreſſât.

En général, la matiere des *hymnes populaires* n'avoit pas moins d'étendue que l'hiſtoire même des dieux. Les prétendues merveilles de leur naiſſance, leurs intrigues amoureuſes, leurs avantures, leurs amuſemens, tout juſqu'aux actions les plus indécentes, devint entre les mains des Poëtes, comme un fonds inépuiſable de louanges pour les dieux. Ainſi la naiſſance de Vénus fournit à Homere, ou à l'auteur des *hymnes* qui portent ſon nom, la matiere d'un *hymne* peu religieux ſans doute, mais plein d'images agréables. « La déeſſe à peine ſortie de la mer,

» eſt portée ſur les eaux par un zéphir ; elle arrive » en Cypre : les heures filles de Thémis & de Jupi- » ter, accourent ſur le rivage pour la recevoir ; & » après l'avoir parée comme une immortelle, elles » la conduiſent au palais des dieux, qui, frappés » de ſa beauté, recherchent à l'envi ſon alliance ». Une autre *hymne* à la même déeſſe eſt employé tout en entier à peindre ſes amours avec Anchiſe, & les couleurs n'y ſont que trop aſſorties au ſujet.

Les *hymnes* qui s'adreſſent à Mercure, roulent communément ſur ſon adreſſe inimitable à dérober. « Vous n'étiez encore qu'enfant, dit Horace, dans » l'*hymne* qu'il lui adreſſe, lorſque vous dérobâtes » ſi finement les bœufs d'Apollon ; il eut beau pren- » dre un ton menaçant pour vous forcer à les ren- » dre, il ne put s'empêcher de rire, en ſe voyant » ſans carquois ».

Il eſt pourtant vrai, que les *hymnes poétiques* ne ſont pas toûjours de ce caractere. On trouve quelquefois, & principalement dans ceux de Callimaque, des traits propres à inſpirer la vertu, ou le reſpect pour les dieux. Si dans l'*hymne* à Diane, cet aimable poëte décrit les plaiſirs & les amuſemens de la déeſſe, il peint auſſi, mais d'une maniere vive & touchante le bonheur du juſte, & le malheur des méchans. S'il dit ailleurs, que Jupiter prit naiſſance en Arcadie, il ajoute incontinent, que ce dieu tire de lui ſeul toute ſa puiſſance, qu'il eſt le maître & le juge des rois, & qu'il diſtribue à ſon gré les couronnes & les empires.

Il eſt même arrivé que la plûpart des *hymnes poétiques*, ceux de Callimaque ſur-tout, paſſerent dans le culte public. On les chantoit dans les ſolemnités durant la cérémonie du ſacrifice, & dans les veillées qui précédoient ces ſolemnités, pendant que le peuple s'aſſembloit. L'*hymne* de Callimaque pour Jupiter, dont nous venons de parler, fut chanté, tandis qu'on offroit au dieu le ſacrifice, ou les libations ordinaires, *&c.* L'*hymne* intitulé *Pervigilium Veneris*, & qu'un magiſtrat illuſtre dans les Lettres, M. Bouhier, rapporte au ſiecle des premiers Céſars, ſemble être un de ces cantiques, que l'on chantoit aux veillées de Vénus.

On ſait que ceux qui chantoient les *hymnes*, s'appelloient *hymnodes* ; & que ceux qui les compoſoient, ſe nommoient *hymnographes*. *Voyez* HYMNODES, & HYMNOGRAPHES.

J'entends par *hymnes philoſophiques*, ceux que les Philoſophes ont compoſés ſuivant leur ſyſtème religieux ; non que les Philoſophes euſſent un culte particulier, différent du culte populaire ; ils ſe conformoient au peuple dans la pratique, & venoient par bienſéance, ramper avec lui aux piés des idoles ; mais ils différoient bien du peuple par la croyance. Ils reconnoiſſoient un Dieu ſuprême, ſource & principe de tous les êtres. Pluſieurs admettoient avec ce Dieu ſuprême, des êtres ſubalternes, qui faiſoient mouvoir les reſſorts de la nature, & en régloient les opérations. Pour les avantures des dieux poétiques, les idoles, & les apothéoſes, ils les mettoient au rang des fictions inſoutenables.

Le Dieu ſuprême eſt donc en général l'objet des *hymnes philoſophiques* ; il eſt ſeulement quelquefois déguiſé ſous le nom de Jupiter, ou du ſoleil ; & quelquefois caché ſous le voile de l'allégorie. Sa toute-puiſſance, ſon immenſité, ſa providence, & ſes autres attributs, en ſont la matiere ordinaire.

Nous aurions un exemple ancien & précieux, d'un *hymne philoſophique* ſimple, ſi l'*hymne* que les peres de l'Egliſe défenſeurs de notre foi, *S.* Julien, *S.* Clément, Euſebe, & autres, ont cité ſous le titre de *Palinodie*, étoit véritablement d'Orphée. Je dis que cet exemple ſeroit précieux, car il ſurprend pour le fond des choſes, & la grandeur des images. « Tel eſt » (dit cet *hymne*) l'Etre ſuprême, que le ciel tout » entier ne fait que ſa couronne ; il eſt aſſis ſur ſon » trone entouré d'anges infatigables ; ſes piés tou- » chent la terre ; de ſa droite, il atteint juſqu'à l'ex- » trémité de l'Océan ; à ſon aſpect, les plus hautes » montagnes tremblent, & les mers friſſonnent dans » leurs profonds abîmes ». Mais la critique range cette piece parmi les fraudes pieuſes qui ne furent pas inconnues aux premiers ſiecles du Chriſtianiſme.

Si l'*hymne* qu'on vient de lire appartient au péripatéticien Ariſtobule, comme on le croit, il eſt encore moins ancien qu'un autre *hymne* ſemblable que Stobée nous a conſervé, & que l'on attribue à Cléanthe, ſecond fondateur du Portique ; c'eſt d'ailleurs un des plus beaux monumens qui nous ſoit reſté en ce genre, le lecteur en va juger.

« O pere des dieux (dit Cléanthe) vous qui réu- » niſſez pluſieurs noms, & dont la vertu eſt une & » infinie ; vous qui êtes l'auteur de cet univers, & » qui le gouvernez ſuivant les conſeils de votre ſa- » geſſe ; je vous ſalue, ô roi tout-puiſſant ; car vous » daignez nous permettre de vous invoquer. Vous » ſerez, ô Jupiter, la matiere de mes louanges, & » votre ſouveraine puiſſance ſera le ſujet ordinaire » de mes cantiques. Tout plie ſous votre empire ; » tout redoute les traits dont vos mains invincibles » ſont armées ; ſans vous rien n'a été fait, rien ne » ſe fait dans la nature : vous voulez les biens & les » maux ſelon les conſeils de votre loi éternelle. » Grand Jupiter, qui faites entendre votre tonnerre » dans les nues, daignez éclairer les foibles hu- » mains, ôtez-leur cet eſprit de vertige qui les éga- » re ; donnez-leur une portion de cette ſageſſe avec » laquelle vous gouvernez le monde. Alors ils ne » chériront d'autre occupation, que celle de chan- » ter éternellement cette loi univerſelle qu'ils mé- » connoiſſent ».

Tel eſt le caractere des *hymnes philoſophiques* ; je recueille tout ce détail en deux mots.

Les *hymnes théurgiques* n'étoient propres qu'aux initiés, & ils ne renferment, avec des invocations ſingulieres, que les attributs divins, exprimés par des noms myſtiques. Les *hymnes poëtiques* ou populaires, en général, faiſoient partie du culte public, & ils roulent ſur les avantures fabuleuſes des dieux. Enfin, les *hymnes philoſophiques* ou n'étoient point chantés, ou ils l'étoient ſeulement dans les feſtins décrits par Athénée ; & ils ſont, à proprement parler, un hommage ſecret que les Philoſophes ont rendu à la divinité.

Je laiſſe à des mains ſavantes le ſoin de prouver les avantages qu'on peut retirer des différentes eſpeces d'*hymnes* qui ont paſſé juſqu'à nous. Il me ſuffit de dire que les *hymnes théurgiques* peuvent répandre de la lumiere ſur les initiations ; que les *hymnes poétiques* d'Homere & de Callimaque donnent au moins pour les tems où ils furent compoſés, une idée de la croyance populaire des anciens par rapport à la religion publique ; enfin, que les *hymnes philoſophiques* ſont de quelque ſecours pour nous inſtruire de la croyance religieuſe des Philoſophes. J'ajoûte que les *hymnes* de Callimaque, de Pindare, d'Horace, & d'autres poëtes, outre des dogmes & des uſages religieux, renferment encore des traits pour l'Hiſtoire prophane, dont les Littérateurs, vraiment éclairés, ſauront toûjours habilement profiter.

Dans notre uſage moderne, nous entendons par *hymne*, une ode, un petit poëme conſacré à la louange de Dieu, ou des myſteres. Mais nous avons très-peu d'hymnographes recommandables. Santeuil s'eſt quelquefois diſtingué dans cette carriere, car tous ſes *hymnes* ne ſont pas également bons ; une vûe d'intérêt en a gâté la plus grande partie,

& les connoiſſeurs ſentent bien que les inſpirations de ſa muſe étoient ſouvent réglées par le profit qu'elle en retiroit. Les odes ſacrées de Rouſſeau nous offrent tout ce que nous avons de plus parfait en ce genre. Pour des *hymnes rimés* du douze & treizieme ſiécle, ils ſont le ſceau de la barbarie ; ce n'étoit pas ſur ce ton qu'Horace chantoit les jeux ſéculaires. (*D. J.*)

HYMNIA, (*Mythologie.*) ſurnom donné à Diane, ſous lequel elle étoit invoquée, & avoit un temple en Arcadie. C'étoit une vierge qui étoit ſa prêtreſſe, mais Ariſtocrate lui ayant voulu faire violence, on mit à ſa place une femme mariée. Elle avoit encore un temple dans le territoire d'Orchomenes, qui étoit deſſervi par un homme marié qui n'avoit aucun commerce avec le reſte des humains.

HYMNODE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) chanteur d'hymne. C'eſt ainſi que les Grecs ont appellé ceux qui chantoient les hymnes, comme ils ont nommé *hymnographes* ceux qui les compoſoient. *Voyez* HYMNOGRAPHE.

Les chanteurs d'hymnes ne furent pas toûjours, & dans toutes les occaſions, de même ſexe & de même rang. Tantôt c'étoient des filles ſeulement, comme dans les fêtes de Pallas ; tantôt des chœurs compoſés de jeunes filles & de jeunes garçons, comme dans les fêtes d'Apollon ; quelquefois comme à Delphes & à Délos, c'étoit le poëte lui-même, ou les prêtres avec leur famille entiere ; dans les veillées, c'étoient les prêtres ſeuls ; mais au lieu que dans les ſolemnités, on ſe ſervoit communément de la cythare, ici les prêtres uniſſoient leurs voix au ſon des flûtes. De-là vient qu'Arnobe dit quelque part, des hymnes chantés dans les veillées, qu'ils ſont, ſi je puis m'expliquer de la ſorte, l'exercice matinal des dieux, *exercitationes deorum matutinas collatas ad tibiam.* (*D. J.*)

HYMNOGRAPHE, ſ. m. (*Antiq.*) compoſiteur d'hymnes. Les premiers poëtes de la Grece furent la plûpart *hymnographes*, & les plus grands poëtes compoſerent tous des hymnes : ſans parler ici d'Orphée, d'Homere & de Callimaque, on compte parmi ceux dont les hymnes ont péri, Anthès, Olen de Lycie, Olympe myſien, Stéſichore, Archiloque, Simonide, Alcée, Bacchylide, Pindare ; Pindare, dis-je, qui avoit choiſi, comme on ſait, Apollon delphien pour le ſujet ordinaire de ſes hymnes ; qui chantoit dans le temple ceux qu'il avoit compoſés ; & qui pour prix de ces mêmes hymnes, qui en faiſant valoir le dieu, contribuoient ſans doute au profit de la Pythie, en avoit obtenu une partie des prémices que l'on apportoit de toutes parts à Delphes.

La Grece accordoit des récompenſes de toute eſpece aux excellens *hymnographes* ; diſons plus, à peine commençoit-elle à ſe policer, qu'elle avoit établi des prix en leur faveur. Pauſanias, parlant de pluſieurs *hymnographes* qui furent couronnés, ajoûte qu'Orphée & ſon diſciple Muſée ne voulurent jamais conſentir à paroître dans la lyce, ſoit qu'ils ſe défiaſſent de la capacité de leurs juges, ou qu'ils dédaignaſſent des rivaux trop peu dignes d'eux.

Les Romains de leur côté établirent auſſi des prix & des récompenſes pour les *hymnographes* ; mais ils n'y ſongerent que lorſqu'ils n'eurent plus, pour ainſi dire, de poëtes. Horace & Catulle leur avoient fait entendre, dans les fêtes ſéculaires, des hymnes qui ſont encore notre admiration. La Poéſie étoit alors en honneur, elle tomba avec Auguſte & Mécene ; Domitien entreprit vainement de la rétablir, il propoſa des prix pour les *hymnographes*, mais leurs beaux jours étoient paſſés, & ne devoient pas renaître ſous un tyran, qui croyoit couvrir ſes vices par un amour apparent pour les beaux Arts. (*D. J.*)

HYMNOLOGIE, ſ. f. (*Liturgie.*) récréation ou chant des hymnes.

HYO-CERATO-PHARINGIEN, (*Anatomie.*) *Voyez* HYO-PHARINGIEN.

HYO-EPIGLOTIQUE, adj. pris ſubſt. *en Anatomie*, nom d'une paire de muſcles de l'épiglote, qui viennent de la baſe de l'os hyoïde, & s'inſerent à la partie poſtérieure de la racine de l'épiglote.

HYO-GLOSSE, *en Anatomie*, nom des muſcles qui s'attachent à l'os hyoïde, & ſe terminent dans la langue.

HYOÏDE, *en Anatomie* ; c'eſt un os ſitué à la racine de la langue, dont il eſt comme la baſe ou le ſoutien, *voyez* LANGUE. Il eſt ainſi appellé, parce qu'il reſſemble à la lettre grecque υ, ce mot étant formé d'υ, & εἶδος, *forme* ; ce qui l'a fait auſſi appeller *ypſiloïde*.

Il eſt pour l'ordinaire compoſé dans les adultes de cinq petits os ; celui du milieu, qui eſt le plus court & le plus gros, eſt appellé la *baſe*, & les quatre autres les *cornes*, ce qui lui a fait donner le nom de *ceratoïde*.

La baſe de l'os *hyoïde* eſt de la longueur environ d'un pouce par-dehors où il eſt convexe, ſa face poſtérieure étant inégalement concave. Il eſt large d'un demi-travers de doigt, & a une petite éminence au milieu. Ses grandes cornes ont un pouce & demi de long, & ſont plus larges à leurs baſes qu'aux extrémités qui ſont éloignées l'une de l'autre d'environ deux pouces. Il a deux petites têtes cartilagineuſes appellées petites cornes, *cornicula* ; vers la jonction de ſes cornes avec la baſe, & au bord ſupérieur elles ſont attachées aux apophyſes ſtyloïdes par des ligamens très-déliés ; quoique l'on trouve quelquefois entre elles & les apophyſes un petit muſcle, outre le ſtylo-cerato-hyoïdien ; la petite corne & l'apophyſe ſtyloïde ne forment quelquefois qu'un ſeul os, quand le ligament qui les unit s'oſſifie. *Voy.* OSSIFICATION.

La baſe de ces os eſt comme poſée ſur la tête du larynx, & ſes grandes cornes ſont attachées par des ligamens aux apophyſes ſupérieures du cartilage ſcutiforme & par ſes petites cornes aux apophyſes ſtyloïdes. *Voyez* LARYNX & SCUTIFORME.

Il eſt mu par cinq paires de muſcles ; ſavoir, par les ſterno-hyoïdiens, les coraco-hyoïdiens, les mylo-hyoïdiens, les genio-hyoïdiens & les ſtylo-hyoïdiens. *Voyez* chacun de ces muſcles en leurs places.

HYO-PHARINGIEN, *en Anatomie*, nom d'une paire de muſcles qui viennent de la grande & de la petite corne, & même un peu de la baſe de l'os hyoïde, & ſe portent aux parties inférieures moyennes & ſupérieures du pharynx, en formant une eſpece de trapeze. *Voyez* TRAPEZE.

M. Winſlow en a fait trois paires, auxquelles il donne le nom de *grand kerato-pharyngiens*, de *petit kerato-pharyngien*, & de *baſio-pharyngiens*.

HYOPHTALMUS, (*Hiſt. nat.*) pierre ainſi nommée par les anciens, parce qu'elle reſſembloit à l'œil d'un cochon.

HYO-TYROÏDIEN, *en Anatomie*, c'eſt ainſi qu'on appelle deux muſcles du larynx, qui viennent de la partie inférieure de la baſe de l'os hyoïde, & vont s'inſérer à la tubéroſité oblique du cartilage tyroïde.

HYPPALAGE, ſ. f. ὑπαλλαγὴ, *changement, ſubverſion*, RR. ὑπὸ, *ſub*, & ἀλλαγὴν, aor. 2. paſſ. d'ἀλλάττω, *muto*, lequel eſt dérivé d'ἄλλος, *alius*.

Les Grammairiens ont admis trois différentes figures fondées également ſur l'idée générale de changement, ſavoir l'*énallage*, l'*hypallage* & l'*hyperbate* : mais il ſemble qu'ils n'en ont pas déterminé d'une maniere aſſez préciſe les caracteres diſtinctifs, puiſque l'on trouve les mêmes exemples rapportés à

chacune de ces trois figures. Virgile a dit (*Æneïd. III. 61.*) *dare classibus austros*, au lieu de dire *dare classes austris :* M. du Marsais (*des tropes, part. II. art. xviij.*) rapporte cette expression à l'*hyppallage* ; Minellius & Servius l'avoient fait de même avant lui. Le P. Lamy (*Rhét. liv. I. chap. xij.*) cite la même phrase comme un exemple de l'énallage ; & d'autres l'ont rapportée à l'hyperbate, *Méth. lat. de P. R.* traité *des figures de constr. ch. vj.* de l'hyperbate.

La signification des mots est incontestablement arbitraire dans son origine ; & cela est vrai, surtout des mots techniques, tels que ceux dont il est ici question. Mais rien n'est plus contraire aux progrès des Sciences & des Arts, que l'équivoque & la confusion dans les termes destinés à en perpétuer la tradition, par conséquent rien de plus essentiel que d'en fixer le sens d'une maniere précise & immuable.

Or je remarque, en effet, par rapport aux mots, trois especes générales de changemens, que les Grammairiens paroissent avoir envisagés, quand ils ont introduit les trois dénominations dont il s'agit, & qu'ils ont ensuite confondues.

Le premier changement consiste à prendre un mot sous une forme, au lieu de le prendre sous une autre, ce qui est proprement un échange dans les accidens, comme sont les cas, les genres, les tems, les modes, *&c.* C'est à cette premiere espece de changement que M. du Marsais a donné spécialement le nom d'*énallage* d'après la plus grande partie des Grammairiens. *Voyez* ENALLAGE. Mais ce terme n'est, selon lui, qu'un nom mystérieux, plus propre à cacher l'ignorance réelle de l'analogie qu'à répandre quelque jour sur les procédés d'aucune langue. J'aurai occasion, dans plusieurs articles de cet Ouvrage, de confirmer cette pensée par de nouvelles observations, & principalement *à l'article* TEMS.

La seconde espece de changement qui tombe directement sur les mots, est uniquement relative à l'ordre successif selon lequel ils sont disposés dans l'expression totale d'une pensée. C'est la figure que l'on nomme communément *hyperbate. Voyez* HYPERBATE.

La troisieme sorte de changement, qui doit caractériser l'*hypallage*, tombe moins sur les mots que sur les idées mêmes qu'ils expriment ; & il consiste à présenter sous un aspect renversé la corrélation des idées partielles qui constituent une même pensée. C'est pour cela que j'ai traduit le nom grec *hypallage* par le nom françois *subversion ;* outre que la prépositon élémentaire ὑπὸ se trouve rendue ainsi avec fidélité, il me semble que le mot en est plus propre à désigner que le changement dont il s'agit ne tombe pas sur les mots immédiatement, mais qu'il pénetre jusques sous l'écorce des mots, & jusques aux idées dont ils sont les signes. Je vais justifier cette notion de l'*hypallage* par les exemples mêmes de M. du Marsais, & je me servirai de ses propres termes : ce que je ferai sans scrupule par-tout où j'aurai à parler des tropes. Je prendrai simplement la précaution d'en avertir par une citation & des guillemets, & d'y insérer entre deux crochets mes propres réflexions.

« Cicéron, dans l'oraison pour Marcellus, dit à » César qu'on n'a jamais vû dans la ville son épée » vuide du fourreau, *gladium vaginâ vacuum in urbe* » *non vidimus.* Il ne s'agit pas du fond de la pensée, » qui est de faire entendre que César n'avoit exercé » aucune cruauté dans la ville de Rome ». [Sous cet aspect, elle est rendue ici par une métonymie de la cause instrumentale pour l'effet, puisque l'épée nue est mise à la place des cruautés dont elle est l'instrument]. « Il s'agit de la combinaison des paroles qui ne paroissent pas liées entre elles comme » elles le sont dans le langage ordinaire ; car *vacuus* » se dit plûtôt du fourreau que de l'épée.

» Ovide commence ses métamorphoses par ces » paroles :

» *In nova fert animus mutatas dicere formas*
» *Corpora.*

» La construction est, *animus fert me dicere formas* » *mutatas in nova corpora ;* mon génie me porte à » raconter les formes changées en de nouveaux » corps : il étoit plus naturel de dire, *à raconter les* » *corps*, c'est-à-dire, *à parler des corps changés en de* » *nouvelles formes* . . . . .

» Virgile fait dire à Didon, *Æn. IV. 385.*

» *Et cum frigida mors animâ seduxerit artus ;*

« après que la froide mort aura séparé de mon ame » les membres de mon corps ; il est plus ordinaire » de dire, *aura séparé mon ame de mon corps ;* le corps » demeure, & l'ame le quitte : ainsi Servius & les » autres commentateurs trouvent une *hypallage* dans » ces paroles de Virgile.

» Le même poëte, parlant d'Enée & de la sibylle » qui conduisit ce héros dans les enfers, dit, *Æneid.* » *VI. 268.*

» *Ibant obscuri solâ sub nocte per umbram,*

» pour dire qu'ils marchoient tout seuls dans les té- » nebres d'une nuit sombre. Servius & le P. de la » Rue disent que c'est ici une *hypallage*, pour *ibant* » *soli sub obscurâ nocte.*

» Horace a dit, *V. od. xiv. 3.*

» *Pocula Lethæos ut si ducentia somnos*
» *Traxerim,*

» comme si j'avois bû les eaux qui amenent le som- » meil du fleuve Léthé. Il étoit plus naturel de dire, » *pocula Lethæa*, les eaux du fleuve Léthé.

» Virgile a dit qu'Enée ralluma des feux presque » éteints, *sopitos suscitat ignes* (*Æn. V. 745.*) Il n'y » a point là d'*hypallage ;* car *sopitos*, selon la cons- » truction ordinaire, se rapporte à *ignes.* Mais quand, » pour dire qu'Enée ralluma sur l'autel d'Hercule le » feu presque éteint, Virgile s'exprime en ces ter- » mes, *Æn. VII. 542.*

» . . . . . *Herculeis sopitas ignibus aras*
» *Excitat ;*

» alors il y a une *hypallage ;* car, selon la combi- » naison ordinaire, il auroit dit, *excitat ignes sopitos* » *in aris Herculeis*, id est, *Herculi sacris.*

» Au livre XII. vers 187, pour dire, *si au con-* « *traire Mars fait tourner la victoire de notre côté*, il » s'exprime en ces termes :

» *Sin nostrum annuerit nobis victoria Martem ;*

» ce qui est une *hypallage*, selon Servius : *hypallage,* » *pro, sin noster Mars annuerit nobis victoriam, nam* » *Martem victoria comitatur* ».

[Cette suite d'exemples, avec les interprétations qui les accompagnent, doit suffisamment établir en quoi consiste l'essence de cette prétendue figure que les Rhéteurs renvoient aux Grammairiens, & que les Grammairiens renvoient aux Rhéteurs. C'est un renversement positif dans la corrélation des idées, ou l'exposition d'un certain ordre d'idées quelquefois opposé diamétralement à celui que l'on veut faire entendre. Eh, qui ne voit que l'*hypallage* si elle existe, est un véritable vice dans l'élocution plûtôt qu'une figure ? Il est assez surprenant que M. du Marsais n'en ait pas porté le même jugement, après avoir posé des principes dont il est la conclusion nécessaire. Ecoutons encore ce grammairien philosophe.]

« Je ne crois pas, . . . quoi qu'en disent les com- » mentateurs d'Horace, qu'il y ait une *hypallage* » dans ces vers de l'ode XVII. du livre I.

» *Velox amœnum ſæpè Lucretilem*
» *Mutat Lycæo Faunus ;*

» c'eſt-à-dire que Faune prend ſouvent en échange » le Lucrétile pour le Lycée ; il vient ſouvent habi- » ter le Lucrétile auprès de la maiſon de campagne » d'Horace, & quitte pour cela le Lycée ſa demeu- » re ordinaire. Tel eſt le ſens d'Horace, *comme la » ſuite de l'ode le donne néceſſairement à entendre.* Ce » ſont les paroles du P. Sanadon, qui trouve dans » cette façon de parler (*Tom. I. pag. 579.*) *une » vraie* hypallage, *ou un renverſement de conſtruction.*

» Mais il me paroît que c'eſt juger du latin par le » françois, que de trouver une *hypallage* dans ces » paroles d'Horace, *Lucretilem mutat Lycæo Faunus.* » On commence par attacher à *mutare* la même idée » que nous attachons à notre verbe *changer, donner » ce qu'on a pour ce qu'on n'a pas ;* enſuite, ſans avoir » égard à la phraſe latine, on traduit, *Faune change » le Lucrétile pour le Lycée ;* & comme cette expreſ- » ſion ſignifie en françois, que Faune paſſe du Lucré- » tile au Lycée, & non du Lycée au Lucrétile, ce » qui eſt pourtant ce qu'on ſait bien qu'Horace a vou- » lu dire ; on eſt obligé de recourir à l'*hypallage* pour » ſauver le contre-ſens que le françois ſeul préſente. » Mais le renverſement de conſtruction ne doit ja- » mais renverſer le ſens, comme je viens de le re- » marquer ; c'eſt la phraſe même, & non la ſuite du » diſcours, qui doit faire entendre la penſée, ſi ce » n'eſt dans toute ſon étendue, c'eſt au moins dans » ce qu'elle préſente d'abord à l'eſprit de ceux qui » ſavent la langue.

» Jugeons donc du latin par le latin même, & nous » ne trouverons ici ni contre-ſens, ni *hypallage* ; nous » ne verrons qu'une phraſe latine fort ordinaire en » proſe & en vers.

» On dit en latin *donare munera alicui*, donner des » préſens à quelqu'un ; & l'on dit auſſi *donare aliquem » munere*, gratifier quelqu'un d'un préſent : on dit » également *circumdare urbem mœnibus*, & *circumdare » mœnia urbi.* De même on ſe ſert de *mutare*, ſoit » pour donner, ſoit pour prendre une choſe au lieu » d'une autre.

» *Muto*, diſent les Etymologiſtes, vient de *motu*, » *mutare* quaſi *motare.* (*Mart. Lexic. verb.* muto.) » L'ancienne maniere d'acquérir ce qu'on n'avoit » pas, ſe faiſoit par des échanges ; delà *muto* ſigni- » fie également *acheter* ou *vendre*, *prendre* ou *donner* » quelque choſe au lieu d'une autre ; *emo* ou *vendo*, » dit Martinius, & il cite Columelle, qui a dit *por- » cus lacteus ære mutandus eſt*, il faut acheter un co- » chon de lait.

» Ainſi *mutat Lucretilem* ſignifie *vient prendre, vient » poſſéder, vient habiter le Lucretile ;* il achete, pour » ainſi dire, le Lucrétile pour le Lycée.

» M. Dacier, ſur ce paſſage d'Horace, remarque » qu'*Horace parle ſouvent de même ; & je ſais bien*, » ajoute-t-il, *que quelques hiſtoriens l'ont imité.*

» Lorſqu'Ovide fait dire à Médée qu'elle voudroit » avoir acheté Jaſon pour toutes les richeſſes de l'u- » nivers (*Met. l. VII. v. 39.*), il ſe ſert de *mutare :*

» *Quemque ego cùm rebus quas totus poſſidet orbis*
» *Æſoniden mutaſſe velim :*

» où vous voyez que, comme Horace, Ovide em- » ploie *mutare* dans le ſens d'*acquérir ce qu'on n'a pas*, » de *prendre*, d'*acheter une choſe en donnant une autre.* » Le pere Sanadon remarque (*Tom. I. pag. 176.*) » qu'Horace s'eſt ſouvent ſervi de *mutare* en ce ſens: » *mutavit lugubre ſagum punico* (V. od. ix.) pour » *punicum ſagum lugubri : mutet lucanâ calabris paſ- » cuis* (V. od. j.) pour *calabra paſcua lucanis : mu- » tat uvam ſtrigili* (II. *ſat.* vij. 110.) pour *ſtrigilim » uvâ.*

» L'uſage de *mutare aliquid aliquâ re* dans le ſens de » *prendre en échange*, eſt trop fréquent pour être au- » tre choſe qu'une phraſe latine ; comme *donare ali- » quem aliquâ re*, gratifier quelqu'un de quelque cho- » ſe, & *circumdare mœnia urbi*, donner des murailles » à une ville tout au tour, c'eſt-à-dire, entourer une » ville de murailles ».

La regle donnée par M. du Marſais, de juger du latin par le latin même, eſt très-propre à faire diſparoître bien des *hypallages.* Celle, par exemple, que Servius a cru voir dans ce vers,

Sin noſtrum annuerit nobis victoria Martem ;

n'eſt rien moins, à mon gré, qu'une *hypallage* : c'eſt tout ſimplement, *Sin victoria annuerit nobis Martem* eſſe *noſtrum*, ſi la victoire nous indique que Mars eſt à nous, eſt dans nos intérêts, nous eſt favorable. *Annuere pro affirmare*, dit Calepin (*verb.* annuo) ; & il cite cette phraſe de Plaute (Bacchid.), *ego autem venturum annuo.*

On peut auſſi aiſément rendre raiſon de la phraſe de Cicéron, *Gladium vaginâ vacuum in urbe non vidimus*, nous n'avons point vu dans la ville votre épée dégagée du fourreau. C'eſt ainſi qu'il faut traduire quantité de paſſages : *vacui curis* (Cic.), dégagés de ſoins ; *ab iſto periculo vacuus* (Id.), dégagé, tiré de ce péril. L'adjectif latin *vacuus* exprimoit une idée très-générale, qui étoit enſuite déterminée par les différens complémens qu'on y ajoutoit, ou par la nature même des objets auxquels on l'appliquoit : notre langue a adopté des mots particuliers pour pluſieurs de ces idées moins générales ; *vacua vagina*, fourreau vuide ; *vacuus gladius*, épée nue ; *vacuus animus*, eſprit libre ; &c. C'eſt que, dans tous ces cas, nous exprimons par le même mot, & l'idée générale de l'adjectif *vacuus*, & quelque choſe de l'idée particuliere qui réſulte de l'application : & comme cette idée particuliere varie à chaque cas, nous avons, pour chaque cas, un mot particulier. Ce ſeroit ſe tromper que de croire que nous ayons en françois le juſte équivalent du *vacuus* latin ; & traduire *vacuus* par *vuide* en toute occaſion, c'eſt rendre, par une idée particuliere, une idée très-générale, & pécher contre la ſaine logique. Cet adjectif n'eſt pas le ſeul mot qui puiſſe occaſionner cette eſpece d'erreur : car, comme l'a très-bien remarqué M. d'Alembert, *article* DICTIONNAIRE, « il ne faut pas s'imaginer que » quand on traduit des mots d'une langue dans l'au- » tre, il ſoit toujours poſſible, quelque verſé qu'on » ſoit dans les deux langues, d'employer des équiva- » lens exacts & rigoureux ; on n'a ſouvent que des » à-peu-près. Pluſieurs mots d'une langue n'ont » point de correſpondans dans une autre ; pluſieurs » n'en ont qu'en apparence, & different par des nuan- » ces plus ou moins ſenſibles des équivalens qu'on » croit leur donner ».

Il me ſemble que c'eſt encore bien gratuitement que les commentateurs de Virgile ont cru voir une *hypallage* dans ce vers : *Et cùm frigida mors animâ ſeduxerit artus.* C'eſt la partie la moins conſidérable qui eſt ſéparée de la principale ; & Didon enviſage ici ſon ame comme la principale, puiſqu'elle compte ſurvivre à cette ſéparation, & qu'elle ſe promet de pourſuivre enſuite Enée en tous lieux ; *omnibus umbra locis adero* (*v.* 386.). Elle a donc dû dire, *lorſque la mort aura ſéparé mon corps de mon ame*, c'eſt-à-dire, *lorſque mon ame ſera dégagée des liens de mon corps.* D'ailleurs la ſéparation des deux êtres qui étoient unis, eſt reſpective ; le premier eſt ſéparé du ſecond, & le ſecond du premier ; & l'on peut, ſans aucun renverſement extraordinaire, les préſenter indifféremment ſous l'un ou l'autre de ces deux aſpects, s'il n'y a, comme ici, un motif de préférence indiqué par la raiſon, ou ſuggéré par le goût qui n'eſt qu'une raiſon plus fine.

C'eſt ſe méprendre pareillement, que de voir une *hypallage* dans Horace, quand il dit : *Pocula lethæos ut ſi ducentia ſomnos arente fauce traxerim* : il eſt aiſé de voir que le poëte compare l'état actuel où il ſe trouve, avec celui d'un homme qui a bu une coupe empoiſonnée, un breuvage qui cauſe un ſommeil éternel & ſemblable au ſommeil de ceux qui paſſent le fleuve Léthé. On peut encore expliquer ce paſſage plus ſimplement, en prenant le mot *lethæus* dans le ſens même de ſon étymologie λήθη, *oblivio* ; de-là la déſignation latine du prétendu fleuve d'enfer dont on faiſoit boire à tous ceux qui mouroient, *flumen oblivionis* ; & par extenſion, *ſomnus lethæus*, *ſomnus omnium rerum oblivionem pariens*, un ſommeil qui cauſe un oubli général. Au ſurplus, c'eſt le ſens qui convient le mieux à la penſée d'Horace, puiſqu'il prétend s'excuſer de n'avoir pas fini certains vers qu'il avoit promis à Mécene, par l'oubli univerſel où le jette ſon amour pour Phryné.

Ibant obſcuri ſolâ ſub nocte per umbram. Ce vers de Virgile eſt auſſi ſans *hypallage*. *Ibant obſcuri*, c'eſt-à-dire, *ſans pouvoir être vûs, cachés, inconnus* : Cicéron a pris dans le même ſens à-peu-près le mot *obſcurus*, lorſqu'il a dit (*Offic. II.*) : *Qui magna ſibi proponunt, obſcuris orti majoribus*, des ancêtres inconnus : dans cet autre vers de Virgile (*Æn.* IX. 244.), *Vidimus obſcuris primam ſub vallibus urbem*, le mot *obſcuris* eſt l'équivalent d'*abſconditis* ou de *latentibus*, ſelon la remarque de Nonius Marcellus, (*cap.* IV. *de variâ ſignif. ſerm. litt. O*) : & nous-mêmes nous diſons en françois *une famille obſcure* pour *inconnue*. *Solâ ſub nocte*, pendant la nuit *ſeule*, c'eſt-à-dire, qui ſemble anéantir tous les objets, & qui porte chacun à ſe croire ſeul ; c'eſt une métonymie de l'effet pour la cauſe, ſemblable à celle d'Horace (1. *Od.* IV. 13.) *pallida mors*, à celle de Perſe (*Prol.*) *pallidam Pyrenen*, &c.

Avec de l'attention ſur le vrai ſens des mots, ſur le véritable tour de la conſtruction analytique, & ſur l'uſage légitime des figures, l'*hypallage* va donc diſparoître des livres des anciens, ou s'y cantonner dans un très-petit nombre de paſſages, où il ſera peut-être difficile de ne pas l'avouer. Alors même il faut voir s'il n'y a pas un juſte fondement d'y ſoupçonner quelque faute de copiſte, & la corriger hardiment plutôt que de laiſſer ſubſiſter une expreſſion totalement contraire aux loix immuables du langage. Mais ſi enfin l'on eſt forcé de reconnoître dans quelques phraſes l'exiſtence de l'*hypallage*, il faut la prendre pour ce qu'elle eſt, & avouer que l'auteur s'eſt mal expliqué.]

« Les anciens étoient hommes, & par conſéquent » ſujets à faire des fautes comme nous. Il y a de la » petiteſſe & une ſorte de fanatiſme à recourir aux » figures, pour excuſer des expreſſions qu'ils con» damneroient eux-mêmes, & que leurs contempo» rains ont ſouvent condamnées. L'*hypallage* ne » [doit] pas prêter ſon nom aux contre-ſens & aux » équivoques ; autrement tout ſeroit confondu, & » cette [prétendue] figure deviendroit un azile pour » l'erreur & pour l'obſcurité ». (*B. E. R. M.*)

HYPANIS, (*Géog. anc.*) grand fleuve de la Scythie en Europe ; Hérodote même le comptoit autrefois pour le troiſieme en ordre après le Danube ; ſon nom moderne eſt *le Boc.* (*D. J.*)

HYPAPANT, *ou* HYPANT, ſ. f. (*Myth.*) eſt le nom que les Grecs donnent à la fête de la purification de la Vierge, ou préſentation de l'enfant-Jeſus dans le temple. *Voyez* PURIFICATION. Ces deux mots ſont grecs, ὑπαντη & ὑπαπαντη, & veulent dire *rencontre humble*, étant compoſés de ὑπο, qui ſignifie *ſous, deſſous*, & ανλαω ou απαιλαω *je rencontre*, de ανλι, *contre*. Ces dénominations ſont priſes de la rencontre du vieillard Siméon & d'Anne la prophéteſſe dans le temple, dans le tems qu'on y porta le ſauveur. *Dict. de Trév.*

HYPATE, ſ. f. (*Muſiq.*) eſt le nom qu'on donnoit dans l'ancienne muſique au tétracorde le plus bas, & à la plus baſſe corde de chacun des deux plus bas tétracordes.

On appelloit donc *tétracorde* des *hypates*, ou *tétracorde hypaton*, τετραχορδος ὑπατων, celui qui étoit immédiatement au-deſſus de la proſlambanomene ou de la plus baſſe corde du mode, & la premiere corde de ce même tétracorde s'appelloit *hypate-hypaton*, c'eſt-à-dire, la plus baſſe du tétracorde des plus baſſes. Le tétracorde ſuivant s'appelloit tétracorde *meſon* ou des moyennes, & la premiere corde de ce tétracorde s'appelloit *hypate-meſon*, c'eſt-à-dire, la plus baſſe des moyennes. *Voyez* TÉTRACORDE, SYSTÈME, *&c.*

Nicomaque le Géraſenien prétend que ce mot d'*hypate*, qui ſignifie *ſuprême*, a été donné à la plus baſſe des cordes qui forment le diapaſon, par alluſion au mouvement de Saturne qui eſt de toutes les planetes la plus éloignée de nous.

HYPATOIDES, en *Muſique*, ſons bas. *Voyez* LEPSIS.

HYPECOON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en croix compoſée de quatre petales découpés, pour l'ordinaire, en trois parties ; il ſort du calice un piſtil qui devient dans la ſuite un fruit, ou une ſilique plate & compoſée de pluſieurs nœuds joints les uns avec les autres ; elle renferme des ſemences faites le plus ſouvent en forme de rein, & renfermées chacune dans un des nœuds de la ſilique. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE. (I)

HYPÉE, (*Géog. anc.*) *Hypæa*, iſle de la mer de Marſeille ; c'eſt celle des trois Stœchades prétendues, qui eſt la plus proche de cette ville. Les Stœchades ſont Pommegue, Ratenneau & Château d'If. Cette derniere eſt l'*Hypæa* des anciens ; elle n'a conſervé que la premiere ſyllabe de ſon nom, en changeant le *P* en *F*, changement commun dans notre langue, qui a fait de *caput*, chef, de *colpus*, golfe, *&c.* *Voyez* IF *l'iſle d'*. (*D. J.*)

HYPERBATE, ſ. m. (*Gramm.*) ce mot eſt grec ; ὑπερβατον dérivé d'ὑπερβαινειν, *tranſgredi* : R. R. ὑπερ, *trans*, & βαινω, *eo*. Quintilien a donc eu raiſon de traduire ce mot dans ſa langue par *verbi tranſgreſſio* : & ce que l'on nomme *hyperbate* conſiſte en effet dans le déplacement des mots qui compoſent un diſcours, dans le tranſport de ces mots du lieu où ils devroient être en un autre lieu.

« La quatrieme ſorte de figure [de conſtruction], » c'eſt l'*hyperbate*, dit M. du Marſais, c'eſt-à-dire, » confuſion, mêlange de mots : c'eſt lorſque l'on s'é» carte de l'ordre ſucceſſif de la conſtruction ſimple » [ou analytique] : *Saxa vocant Itali, mediis, quæ* » *in fluctibus, aras* (*Æn.* I. 113.) : la conſtruction eſt » *Itali vocant aras* (illa) *Saxa quæ* (ſunt) *in fluctibus* » *mediis*. Cette figure étoit, pour ainſi dire, natu» relle au latin ; comme il n'y avoit que les terminai» ſons des mots, qui, dans l'uſage ordinaire, fuſſent » les ſignes des relations que les mots avoient entre » eux, les Latins n'avoient égard qu'à ces terminai» ſons, & ils plaçoient les mots ſelon qu'ils étoient » préſentés à l'imagination, ou ſelon que cet arran» gement leur paroiſſoit produire une cadence & une » harmonie plus agréable ». *Voyez* CONSTRUCTION.

La *Méthode latine* de P. R. parle de l'*hyperbate* dans le même ſens. « C'eſt, dit-elle, (*des figures de conſ*» *truction, ch.* vj.) le mélange & la confuſion qui ſe » trouve dans l'ordre des mots qui devroit être com» mun à toutes les langues, ſelon l'idée naturelle » que nous avons de la conſtruction. Mais les Ro» mains

» mains ont tellement affecté le discours figuré, qu'ils » ne parlent presque jamais autrement ».

C'est encore le même langage chez l'auteur du *Manuel des Grammairiens*. « L'*hyperbate* se fait, dit-» il, lorsque l'ordre naturel n'est pas gardé dans l'ar-» rangement des mots : ce qui est si ordinaire aux » Latins, qu'ils ne parlent presque jamais autrement; » comme *Catonis constantiam admirati sunt omnes.* » Voilà une *hyperbate*, parce que l'ordre naturel de-» manderoit qu'on dît, *omnes sunt admirati constan-» tiam Catonis.* Cela est si ordinaire, qu'il ne passe » pas pour figure, mais pour une propriété de la » langue latine. Mais il y a plusieurs especes d'*hy-» perbate* qui sont de véritables figures de Grammai-» re ». *Part. I. chap. xiv. n.* 8.

Tous ces auteurs confondent deux choses que j'ai lieu de croire très-différentes & très-distinctes l'une de l'autre, l'*inversion* & l'*hyperbate*. *Voyez* INVERSION.

Il y a en effet, dans l'une comme dans l'autre, un véritable renversement d'ordre; & à partir de ce point de vûe général, on a pu aisément s'y méprendre: mais il falloit prendre garde si les deux cas avoient rapport au même ordre, ou s'ils présentoient la même espece de renversement. Quintilien (*Inst. Lib. VIII. Cap. vj. de tropis*,) nous fournit un motif légitime d'en douter: il cite, comme un exemple d'*hyperbate*, cette phrase de Cicéron (*pro Cluent. n.* 1.) *Animadverti, judices, omnem accusatoris orationem in duas divisam esse partes;* & il indique aussitôt le tour qui auroit été sans figure & conforme à l'ordre requis; *nam* in duas partes divisam esse *rectum erat, sed durum & incomptum.*

Personne apparemment ne disputera à Quintilien d'avoir été plus à portée qu'aucun des modernes, de distinguer les locutions figurées d'avec les simples dans sa langue naturelle; & quand le jugement qu'il en porte, n'auroit eu pour fondement que le sentiment exquis que donne l'habitude à un esprit éclairé & juste, sans aucune réflexion immédiate sur la nature même de la figure, son autorité seroit ici une raison, & peut-être la meilleure espece de raison sur l'usage d'une langue, que nous ne devons plus connoître que par le témoignage de ceux qui la parloient. Or, le tour que Quintilien appelle ici *rectum*, par opposition à celui qu'il avoit nommé auparavant ὑπέρβατον, est encore un renversement de l'ordre naturel ou analytique; en un mot, il y a encore inversion dans *in duas partes divisam esse*, & le rhéteur romain nous assure qu'il n'y a plus d'*hyperbate*. C'est donc une nécessité de conclure, que l'inversion est le renversement d'un autre ordre, ou un autre renversement d'un certain ordre, & l'*hyperbate*, le renversement du même ordre. L'auteur du *Manuel des grammairiens* n'étoit pas éloigné de cette conclusion, puisqu'il trouvoit des *hyperbates* qui ne passent pas pour figures, & d'autres, dit-il, *qui sont de veritables figures de Grammaire.*

Il s'agit donc de déterminer ici la vraie nature de l'*hyperbate*, & d'assigner les caracteres qui le différencient de l'inversion; & pour y parvenir, je crois qu'il n'y a pas de moyen plus assuré que de parcourir les différentes especes d'*hyperbate*, qui sont reconnues pour de véritables figures de Grammaire.

1°. La premiere espece est appellée *anastrophe*, c'est-à-dire proprement *inversion*, du grec ἀναστροφή: racine ἀνα, *in* & στροφη, *versio*. Mais l'inversion dont il s'agit ici n'est point celle de toute la phrase, elle ne regarde que l'ordre naturel qui doit être entre deux mots correlatifs, comme entre une préposition & son complément, entre un adverbe comparatif & la conjonction subséquente: ce sont les seuls cas indiqués par les exemples que les Grammairiens ont coutume de donner de l'anastrophe. Cette figure a donc lieu, lorsque le complément précede la préposition, *mecum, tecum, vobiscum, quocum*, au lieu de *cum te, cum me, cum vobis, cum quo; maria omnia circum*, au lieu de *circum omnia maria*; *Italiam contrà*, pour *contrà Italiam; quâ de re*, pour *de quâ re*: c'est la même chose lorsque la conjonction comparative précede l'adverbe, comme quand Properce a dit, *Quàm priùs abjunctos sedula lavit equos.*

L'anastrophe est donc une véritable inversion; mais qui avoit droit en latin d'être réputée figure, parce qu'elle étoit contraire à l'usage commun de cette langue, où l'on avoit coutume de mettre la préposition avant son complément, conformément à ce qui est indiqué par le nom même de cette partie d'oraison.

Ainsi la différence de l'inversion & de l'anastrophe est, en ce que l'inversion est un renversement de l'ordre naturel ou analytique, autorisé par l'usage commun de la langue latine, & que l'anastrophe est un renversement du même ordre, contraire à l'usage commun & autorisé seulement dans certains cas particuliers.

2°. La seconde espece d'*hyperbate* est nommée *tmesis* ou tmèse, du grec τμησις, *sectio*, coupure. Cette figure a lieu, lorsque par une licence que l'usage approuve dans quelques occasions, l'on coupe en deux parties un mot composé de deux racines élémentaires, réunies par l'usage commun, comme *satis mihi fecit*, pour *mihi satisfecit*; *reique publicæ curam deposuit*, pour *& reipublicæ curam deposuit*; *septem subjecta trioni* (*Géorg. iij. 381*) au lieu de *subjecta septem trioni*. On trouve assez d'exemples de la tmèse dans Horace, & dans les meilleurs écrivains du bon siecle.

Les droits de l'inversion n'alloient pas jusqu'à autoriser cette insertion d'un mot entre les racines élémentaires d'un mot composé. Ce n'est pas même ici proprement un renversement d'ordre; & si c'est en cela que doit consister la nature générale de l'*hyperbate*, les Grammairiens n'ont pas dû regarder la tmèse comme en étant une espece. La tmèse n'est qu'une figure de diction, puisqu'elle ne tombe que sur le matériel d'un mot qui est coupé en deux; & le nom même de tmèse ou coupure, avertissoit assez qu'il étoit question du matériel d'un seul mot, pour empêcher qu'on ne rapportât cette figure à la construction de la phrase.

3°. La troisieme espece d'*hyperbate* prend le nom de *parenthèse*, du mot grec παρενθεσις, *interpositio*, racines παρὰ, *inter*, ἐν, *in*, & θεσις, *positio*, dérivé de τιθημι, *pono*. Les deux prépositions élémentaires servent à indiquer avec plus d'énergie la nature de la chose nommée. Il y a en effet parenthèse, lorsqu'un sens complet est isolé & inséré dans un autre dont il interrompt la suite; ainsi il y a parenthèse dans ce vers de Virgile, *Ecl. iv. 23.*

Titire, dum redeo (brevis est via), pasce capellas.

Les bons écrivains évitent autant qu'ils peuvent l'usage de cette figure, parce qu'elle peut répandre quelque obscurité sur le sens qu'elle interrompt; & Quintilien n'approuvoit pas l'usage fréquent que les Orateurs & les Historiens en faisoient de son tems avant lui, à moins que le sens détaché mis en parenthèse ne fût très-court. *Etiam interjectione, quâ & Oratores & Historici frequenter utuntur, ut medio sermone aliquem inserant sensum, impediri solet intellectus, nisi quod interponitur breve est.* (*liv. VIII. cap. ij.*)

La quatrieme espece d'*hyperbate* s'appelle *synchise*, mot purement grec συγχυσις, *confusion*; συγχεω, *confundo*; racine συν, *cum* avec, & χυω, *fundo*, je répans. Il y a synchyse quand les mots d'une phrase sont mêlés ensemble sans aucun égard, ni à l'ordre

de la construction analytique, ni à la corrélation mutuelle de ces mots : ainsi il y a synchyse dans ce vers de Virgile, *Ecl. VII. 37.*

Aret ager : vitio moriens sitit aëris herba ;

car les deux mots *vitio*, par exemple, & *aëris* qui sont corrélatifs, sont séparés par deux autres mots qui n'ont aucun trait à cette corrélation, *moriens sitit* ; le mot *aëris* à son tour n'en a pas davantage à la corrélation des mots *sitit* & *herba* entre lesquels il est placé : l'ordre étoit, *herba moriens* (*præ*) *vitio aëris sitit.*

5°. Enfin, il y a une cinquieme espece d'*hyperbate* que l'on nomme *anacoluthe*, & qui se fait, selon *la Méthode latine de* Port-royal, lorsque les choses n'ont presque nulle suite & nulle construction. Il faut avouer que cette définition n'est rien moins que lumineuse ; & d'ailleurs elle semble insinuer qu'il n'est pas possible de ramener l'anacoluthe à la construction analytique. M. du Marsais a plus approfondi & mieux défini la nature de ce prétendu *hyperbate* : » c'est, dit-il, une figure de mots qui est » une espece d'ellipse. . . . par laquelle on sous-entend le corrélatif d'un mot exprimé, ce qui ne » doit avoir lieu que lorsque l'ellipse peut être aisément suppléée, & qu'elle ne bleſſe point l'usage ». *Voyez* ANACOLUTHE. Il justifie ensuite cette définition par l'étymologie du mot ἀκόλουτος, *comes*, » compagnon ; ensuite on ajoûte l'*a* privatif, & un » *ν* euphonique, pour éviter le baillement entre les » deux *a* ; par conséquent l'adjectif *anacoluthe* signifie *qui n'est pas compagnon*, ou qui ne se trouve pas » dans la compagnie de celui avec lequel l'analogie » demanderoit qu'il se trouvât ». Il donne enfin pour exemple ces vers de Virgile, *Æn. II. 330.*

Portis alii bipatentibus adsunt,
Millia quot magnis nunquam venére Mycenis ;

où il faut suppléer *tot* avant *quot*.

Il y a pareille ellipse dans l'exemple de Térence cité par Port-royal. *Nam omnes nos quibus est alicundè aliquis objectus labor, omne quod est interea tempus, priusquam id resciscitum est, lucro est.* Si l'on a jugé qu'il n'y avoit nulle construction, c'est qu'on a cru que *nos omnes* étoient au nominatif, sans être le sujet d'aucun verbe, ce qui seroit en effet violer une loi fondamentale de la syntaxe latine ; mais ces mots sont à l'accusatif, comme complément de la prépoſition sous-entendue *ergà* : *nam ergà omnes nos. . . omne. . . tempus. . . . lucro est. . .*

L'anacoluthe peut donc être ramenée à la construction analytique, comme toute autre ellipse, & conséquemment ce n'est point une *hyperbate*, c'est une ellipse à laquelle il faut en conserver le nom, sans charger vainement la mémoire de grands mots, moins propres à éclairer l'esprit qu'à l'embarrasser, ou même à le séduire par les fausses apparences d'un savoir pédantesque. Si l'on trouve quelques phrases que l'on ne puisse par aucun moyen ramener aux procédés simples de la construction analytique, disons nettement qu'elles sont vicieuses, & ne nous obstinons pas à retenir *un terme spécieux, pour excuser dans les auteurs des choses qui semblent plûtôt s'y être glissées par inadvertence que par raison. Méth. lat. de Port-royal, loc. cit.*

Il résulte de tout ce qui précede, que des cinq prétendues especes d'*hyperbate*, il y en a d'abord deux qui ne doivent point y être comprises, la *tmèse* & l'*anacoluthe* ; la premiere est, comme je l'ai déjà dit, une véritable figure de diction ; la seconde n'est rien autre chose que l'ellipse même.

Il n'en reste donc que trois especes, l'*anastrophe*, la *parenthèse* & la *synchyse*. La premiere est l'inversion du rapport de deux mots autorisée dans quelques cas seulement ; la seconde est une interruption dans le sens total, qui ne doit y être introduite que par une urgente nécessité, & n'y être sensible que le moins que l'on peut ; la troisieme bien appréciée, me paroît plus près d'être un vice qu'une figure, puisqu'elle consiste dans une véritable confusion des parties, & qu'elle n'est propre qu'à jetter de l'obscurité sur le sens dont elle embrouille l'expression. Cependant si la synchyse est légere, comme celle dont Quintilien cite l'exemple, *in duas divisam esse partes*, pour *in duas partes divisam esse* ; on ne peut pas dire qu'elle soit vicieuse, & l'on peut l'admettre comme une figure. Mais il ne faut jamais oublier que l'on doit beaucoup ménager l'attention de celui à qui l'on parle, non-seulement de maniere qu'il entende, mais même qu'il ne puisse ne pas entendre ; *non ut intelligere possit, sed ne omnino possit non intelligere.* Quintil. *lib. VIII. cap. ij.*

Or ces trois especes d'*hyperbate*, telles que je les ai présentées d'après les notions ordinaires, combinées avec les principes immuables de l'art de parler, nous menent à conclure que l'*hyperbate* en général, est une interruption légere d'un sens total causée ou par une petite inversion qui déroge à l'usage commun, c'est l'anastrophe, ou par l'insertion de quelques mots entre deux corrélatifs, c'est la synchyse ; ou enfin par l'insertion d'un petit sens détaché, entre les parties d'un sens principal, & c'est la parenthèse. (*E. R. M.*)

HYPERBIBASME ; s. m. (*Gram.*) arrangement de mots qui renverse l'ordre de la construction : Cornelius Nepos nous en fournit un exemple dans sa vie de Chabrias, en ces termes : *Athenienses diem certam Chabriæ præstituerunt, quàm antè domum nisi rediſſet*, &c pour *antequam*. L'*hyperbibasme* où l'on s'écarte ingénieusement de l'ordre successif de la construction dans les pensées, s'appelle *hyperbate* dans Longin, & c'est le terme le plus reçu. *Voyez* HYPERBATE & CONSTRUCTION, qui est un des beaux articles de Grammaire de cet Ouvrage. (*D. J.*)

HYPERBOLE, s. f. en *Géométrie*, c'est une des lignes courbes formées par la section d'un cône. *Voyez* CONIQUE.

Si le cône *A B C* (*Pl. con. fig. 27.*) est coupé de telle sorte, que l'axe de la section *D Q* étant continué, rencontre le côté du cône *A C*, prolongé jusqu'en *E*, la courbe qui naîtra de cette section sera une *hyperbole*.

Quelques auteurs définissent l'*hyperbole* une section du cône par un plan parallele à son axe ; mais cette définition est défectueuse. Car bien qu'il soit vrai qu'une pareille section forme réellement une *hyperbole*, néanmoins il est vrai aussi qu'il peut s'en former une infinité d'autres, dont le plan ne sera point parallele à l'axe, & qui ne sont point comprises dans la définition.

Les auteurs appellent quelquefois le plan terminé par cette courbe, une *hyperbole*, & la courbe même *ligne hyperbolique*.

On peut définir l'*hyperbole* une ligne courbe, dans laquelle le quarré de la demi-ordonnée est au rectangle de l'abscisse, par une ligne droite composée de la même abscisse, & d'une ligne droite donnée, qu'on appelle l'*axe transverse*, comme une autre ligne droite donnée, appellée le *parametre* de l'axe, est à l'axe transverse ; (ou bien en nommant *y* l'ordonnée, *x* l'abscisse à l'axe transverse, & *b* le parametre) c'est une ligne courbe dans laquelle $ay^2 = abx + bxx$, c'est-à-dire, $b : a :: y^2 : ax + x^2$.

Dans l'*hyperbole*, une moyenne proportionnelle entre l'axe transverse ou le parametre, est appellée l'*axe conjugué* ; & si l'on coupe l'axe transverse

AB (*Pl. conic. fig 27. n. 2.*) en deux parties égales au point C, ce point eſt appellé le *centre de l'hyperbole*. *Voyez* AXE & CENTRE.

La ligne droite DE menée par le ſommet A de l'*hyperbole*, parallelement à l'ordonnée, Mm (*figure 20.*) eſt tangente à la courbe au point A. *Voyez* TANGENTE.

Si l'on mene, par le ſommet A d'une *hyperbole*, une ligne droite DE, parallele aux ordonnées Mm, & égale à l'axe conjugué, c'eſt-à-dire dont les parties DA & DE ſoient égales au demi axe conjugué, & qu'on tire du centre C par D & E les lignes CF & CG, ces lignes ſeront les aſymptotes de l'*hyperbole*. *Voyez* ASYMPTOTE.

Le quarré double du triangle rectangle CIA, c'eſt-à-dire, le quarré dont le côté ſeroit CI ou IA, eſt appellé la *puiſſance de l'hyperbole* *Voyez* PUISSANCE.

Propriétés de l'hyperbole Dans l'*hyperbole*, les quarrés des demi-ordonnées ſont l'une à l'autre comme les rectangles de l'abſciſſe, par une ligne droite compoſée de l'abſciſſe & de l'axe tranſverſe; d'où il ſuit qu'à meſure que les abſciſſes x augmentent, les rectangles $ax + x^2$, & par conſéquent les quarrés des demi-ordonnées y^2, & les demi-ordonnées elles-mêmes augmentent à proportion: l'*hyperbole* s'éloigne donc continuellement de ſon axe.

2°. Le quarré de l'axe conjugué, eſt au quarré de l'axe tranverſe, comme le parametre eſt au même axe tranſverſe; d'où il ſuit que, puiſque $b : a :: PM^2 : AP \times PB$, le quarré de l'axe conjugué eſt au quarré du tranſverſe, comme le quarré de la demi-ordonnée eſt au rectangle de l'abſciſſe, par une ligne compoſée de l'abſciſſe & de l'axe tranſverſe.

3°. *Décrire une hyperbole par un mouvement continu*: plantez aux deux points F & Z (*fig. 28.*) qu'on appelle *foyers*, deux clous ou deux épingles, & attachez au point F un fil FOC, & l'autre extrémité C de ce fil à la regle CZ, en obſervant que le fil CF ſoit moindre que la longueur de la regle CZ; enſuite fixant un ſtile O au fil, faites mouvoir la regle autour de Z, ce ſtile tracera une *hyperbole*. Sans avoir recours à cette deſcription, on peut trouver autant de points que l'on voudra de l'*hyperbole*, & il ne s'agira plus que de les joindre. Par exemple, du foyer Z, avec un intervalle Zm plus grand que la ligne AB, laquelle on ſuppoſe être l'axe tranſverſe de l'*hyperbole*, décrivez un arc, & faites $Zb = AB$: avec l'intervalle reſtant bm, décrivez du point F un autre arc qui coupe le premier au point m, & comme $Zm - Fm = AB$, il s'enſuit que m eſt un des points de l'*hyperbole*, & ainſi du reſte.

4°. Si l'on prolonge la demi-ordonnée PM (*fig. 20.*) d'une *hyperbole*, juſqu'à ce qu'elle rencontre l'aſymptote en R, la différence des quarrés de PM & PR, ſera égale au quarré du demi-axe conjugué Cd, d'où il ſuit qu'à meſure que la demi-ordonnée PM augmente, la ligne droite MR diminue, & l'*hyperbole* s'approche toujours de plus en plus de l'aſymptote, ſans pouvoir jamais la rencontrer; car, comme $PR^2 - PM^2 = DA^2$, il eſt impoſſible que $PR^2 - PM^2$ deviennent jamais $= 0$.

5°. Dans une *hyperbole* le rectangle de MR & de Mr eſt égal à la différence des quarrés PR^2 & PM^2, d'où il ſuit que le même rectangle eſt égal au quarré du demi-axe conjugué Cd, & que tous les rectangles, formés de la même maniere, ſont égaux.

6°. Lorſque QM eſt parallele à l'aſymptote CG, le rectangle de QM par CQ, eſt égal à la puiſſance de l'*hyperbole*; d'où il ſuit 1°. qu'en faiſant $CI = AI = a$, $CQ = x$, & $QM = y$, on aura $a^2 = xy$, qui eſt l'équation de l'*hyperbole* rapportée à ſes aſymptote. 2°. Que les aſymptotes étant données de poſition, auſſi bien que le côté de la puiſſance CI ou AI, ſi l'on prend ſur l'une des aſymptotes tel nombre d'abſciſſes qu'on voudra, on aura autant de demi-ordonnées, & par leur moyen autant de points de l'*hyperbole* qu'on voudra, en trouvant des troiſiemes proportionnelles aux abſciſſes, & au côté de la puiſſance CI. 3°. Si l'on ne prend point les abſciſſes du centre C, mais de quelqu'autre point L, & que l'on ſuppoſe $CL = b$, on aura $Cq = b + x$, & par conſéquent $a^2 = by + xy$.

7°. Dans l'*hyperbole*, l'axe tranſverſe eſt au parametre comme la ſomme de la moitié de l'axe tranſverſe & de l'abſciſſe eſt à la ſouſnormale; & la ſomme du demi-axe tranſverſe & de l'abſciſſe, eſt à l'abſciſſe, comme la ſomme de l'axe tranſverſe entier & de l'abſciſſe à la ſous-tangente. *Voyez* SOUS-NORMALE, & SOUS-TANGENTE.

8°. Si l'on tire au dedans des *aſymptotes* d'une *hyperbole*, & d'un de ſes points m (*figure 29.*) deux lignes droites Hm & mK, deux autres LN & NO paralleles aux précédens; on aura $Hm \times mK = LN \times ON$.

9°. Si l'on tire une ligne droite HK, de telle maniere qu'on voudra, entre les aſymptotes d'une *hyperbole*, les ſegmens HE & mK compris de chaque côté entre l'*hyperbole* & ſes aſymptotes, ſeront égaux. Il ſuit de-là, ſi $Em = a$, que la ligne droite HK ſera tangente à l'*hyperbole*; par conſéquent la tangente FD, compriſe entre les aſymptotes, eſt coupée en deux au point d'attouchement V. Enfin, le rectangle des ſegmens Hm & mK paralleles à la tangente DF, eſt égal au quarré de la moitié de la tangente DV.

10°. Si par le centre C (*fig. 30.*) on tire une ligne droite quelconque CA, & par le point A une tangente EAD terminée aux aſymptotes (on appelle la ligne CA *demi-diametre tranſverſe*), & une ligne égale & parallele à EAD, menée par le centre C, eſt nommée *diametre conjugué*. Or le quarré de la demi-ordonnée PM, parallele au diametre conjugué, eſt au rectangle de l'abſciſſe par la ſomme du diametre tranſverſe quelconque AB, & de l'abſciſſe AP, comme le quarré de la moitié du diametre conjugué AD eſt au quarré de la moitié du diametre tranſverſe CA. D'où il ſuit qu'en ſuppoſant $AP = x$, $PM = y$, $AB = a$, $DE = c$, on aura $y^2 = (c^2 ax + c^2 x^2) : \frac{1}{4} aa = \frac{4c^2 x}{a} + \frac{4c^2 x^2}{a^2}$; & faiſant $4c^2 : a = b$; on aura $y^2 = bx + bx^2 : a$. Ainſi la propriété des ordonnées de l'*hyperbole* par rapport à ſon axe, a lieu de la même maniere par rapport à ſes diametres.

11°. Si l'on tire d'un point quelconque A & d'un autre point quelconque de l'*hyperbole* M (*fig. 20.*) les lignes AI, MQ paralleles à l'aſymptote CG: le rectangle de MQ par CQ ſera égal au rectangle de CI par IA. Donc ſi $QC = x$, $QM = y$, $CI = a$, $IA = b$: l'équation qui exprime la nature de l'*hyperbole* rapportée à ſes aſymptotes, ſera $xy = ab$.

12°. Si l'on prend une des aſymptotes, qu'on la diviſe en parties égales, & que par chaque point de toutes ces diviſions qui forment autant d'abſciſſes qui augmentent ſans ceſſe également, on mene des ordonnées à la courbe parallelement à l'autre aſymptote: les abſciſſes repréſenteront une ſuite infinie de nombres naturels, & les eſpaces hyperboliques ou aſymptotiques correſpondans, la ſuite des logarithmes des mêmes nombres. *Voyez* LOGARITHME & LOGARITHMIQUE.

Il ſuit delà que différentes *hyperboles* donneront différentes ſuites de logarithmes aux mêmes nom-

bres naturels, & que pour déterminer une ſuite particuliere de logarithmes, il faut faire choix de quelque *hyperbole* particuliere. La plus ſimple de toutes les *hyperboles* eſt l'équilatere, c'eſt-à-dire celle dont les aſymptotes forment un angle droit. On appelle cette *hyperbole équilatere*, parce que les axes ſont égaux; car l'angle droit des aſymptotes donne $CA = AD$ (*fig.* 20.). Dans cette même *hyperbole* le parametre eſt égal à l'axe, & ſon équation eſt en général $yy = ax + xx$.

Nous avons rapporté ſans démonſtration ces différentes propriétés de l'*hyperbole*, par les raiſons qui ont été déjà dites *au mot* ELLIPSE. Sur la quadrature de l'*hyperbole*, voyez QUADRATURE.

Les *hyperboles* à l'infini, ou du plus haut genre, ſont celles qui ſont exprimées par l'équation $ay^{m+n} = bx^m(a+x)^n$. *Voyez* HYPERBOLOÏDE.

L'*hyperbole* du premier genre a deux aſymptotes; celles du ſecond peuvent en avoir trois; celles du troiſieme, quatre, *&c.* *Voyez* ASYMPTOTE & COURBE. On trouvera dans ce dernier article les dénominations des différentes *hyperboles* du ſecond genre, *&c.* L'*hyperbole* du premier genre eſt appellée *hyperbole conique*, ou *d'Apollonius*. *Voyez* APOLLONIEN. Elle a été appellée *hyperbole* d'un mot grec qui ſignifie *ſurpaſſer*; parce que dans cette courbe le quarré de l'ordonnée y^2 étant égal à $bx + \frac{bxx}{a}$, ſurpaſſe le produit du parametre b par l'abſciſſe x. *Voyez* CONIQUE & ELLIPSE.

Nous avons vû ci-deſſus que l'équation $xy = ab$, ou $xy = aa$, marquoit l'*hyperbole* rapportée à ſes aſymptotes. De même on peut en général prendre l'équation $x^m y^n = a^{m+n}$ pour celle d'une infinité de courbes à aſymptotes, que l'on nomme auſſi *hyperboles*, quoiqu'elles ſoient différentes de celles dont la nature eſt exprimée par l'équation $ay^{m+n} = bx^m(a+x)^n$; & ces courbes peuvent avoir leurs branches diſpoſées par rapport à leurs aſymptotes, de trois manieres: 1°. telles qu'on les voit dans la *fig.* 34. *ſect. coniq.* ce qui arrivera ſi m & n ſont deux nombres impairs, comme dans l'*hyperbole* ordinaire ou apollonienne: 2°. telles qu'on les voit dans la *fig.* 35. ce qui arrivera ſi n eſt un nombre pair & m un impair: 3°. enfin telles qu'on les voit dans la *fig.* 36. ce qui arrivera ſi m eſt pair & n impair. On trouvera une propriété des paraboles à-peu-près ſemblable dans l'*article* PARABOLE. (*O*)

HYPERBOLE, (*Rhétor. Logiq. Poéſie.*) exagération ſoit en augmentant, ſoit en diminuant. Ce mot eſt grec, ὑπερβολὴ, *ſuperlatio*, du verbe ὑπερβάλλειν, *exſuperare*, excéder, ſurpaſſer de beaucoup.

L'*hyperbole* eſt une figure de Rhétorique, qui ſelon Seneque, mene à la vérité par quelque choſe de faux, d'outré, & affirme des choſes incroyables, pour en perſuader de croyables. L'*hyperbole* exprime au-delà de la vérité pour mener l'eſprit à la mieux connoître.

Il y a des *hyperboles* qui conſiſtent dans la ſeule diction, comme quand on nomme *géant* un homme de haute taille; *pigmée*, un petit homme; mais elles ſont ſouvent dans une penſée qui contient une ou pluſieurs périodes; & l'*hyperbole* de la penſée ſe trouve également dans la diminution, comme dans l'augmentation des choſes qu'elle décrit, quoique cette figure ſe plaiſe plus ordinairement dans l'excès que dans le défaut. Le trait d'Agéſilas à un homme qui relevoit hyperboliquement de fort petites choſes, eſt remarquable; il lui dit « qu'il ne priſeroit jamais » un cordonnier qui feroit les ſouliers plus grands » que le pié ».

L'*hyperbole* n'a rien de vicieux pour être *ultrà fidem*, pourvû qu'elle ne ſoit pas *ultrà modum*, comme s'exprime Quintilien. Elle eſt même une beauté, ajoute-t-il, lorſque la choſe dont il faut parler eſt extraordinaire, & qu'elle a paſſé les bornes de la nature; car il eſt permis de dire plus, parce qu'il eſt difficile de dire autant; & le diſcours doit plûtôt aller au-delà, que de reſter en-deçà. Ainſi Hérodote en parlant des Lacédémoniens qui combattirent au pas des Thermophyles, dit, « qu'ils ſe défendirent en ce » lieu juſqu'à ce que les Barbares les euſſent enſe- » velis ſous leurs traits.

L'on voit par cet exemple, que les belles *hyperboles* cachent ce qu'elles ſont; & c'eſt ce qui leur arrive, quand je ne ſais quoi de grand dans les circonſtances, les arrache à celui qui les emploie; il faut donc qu'il paroiſſe, non que l'on ait amené les choſes pour l'*hyperbole*, mais que l'*hyperbole* eſt née de la choſe même. Les eſprits vifs, pleins de feu, & que l'imagination emporte hors des regles & de la juſteſſe, ſe laiſſent volontiers entraîner à l'*hyperbole*.

Cette figure appartient de droit aux paſſions véhémentes, parce que les actions & les mouvemens qui en réſultent, ſervent d'excuſe, & pour ainſi dire, de remede à toutes les hardieſſes de l'élocution. Cependant les *hyperboles* ſont auſſi permiſes dans le comique, pour émouvoir le public à rire; c'eſt une paſſion qu'on veut alors produire. On ne trouva point mauvais à Athènes, ce trait de l'acteur, qui dit, en parlant d'un fanfaron pauvre & plein de vanité: « il poſſede une terre en province, qui n'eſt » pas plus grande qu'une épitre de Lacédémonien ».

Mais dans les choſes ſérieuſes, il faut très-rarement employer l'*hyperbole*, & l'on doit d'ordinaire la modifier quand on s'en ſert; car je croirois aſſez que c'eſt une figure défectueuſe en elle-même, puiſque par ſa nature elle va toujours au-delà de la vérité: cependant je pourrois citer quelques exemples rares, où l'*hyperbole* ſans aucune modification, frappe noblement l'eſprit. Un particulier ayant annoncé dans Athènes la mort d'Aléxandre, l'orateur Démades s'écria, « que ſi cette nouvelle étoit vraie, la » terre entiere auroit déja ſenti l'odeur du mort. Cette ſaillie hardie préſente à la fois l'étendue de l'empire d'Aléxandre, comme ſi l'univers lui étoit ſoumis; & étonne l'imagination par la grandeur de la figure qu'elle met en uſage: dans ce mot ſi fier, ſi fort & ſi court, ſe trouve l'emphaſe, l'allégorie & l'*hyperbole*.

Mais cette figure a encore plus de grace en poéſie qu'en proſe, quand elle eſt accompagnée d'un brillant coloris & d'images repréſentées dans un beau jour. C'eſt ainſi que Virgile nous peint hyperboliquement la légereté de Camille à la courſe.

Illa vel intactæ ſegetis per ſumma volaret
Gramina, nec teneras curſu læſiſſet ariſtas,
Vel mare per medium fluctu ſuſpenſa tumente
Ferret iter, celeres nec tingeret æquore plantas.

C'eſt encore ainſi que Malherbe, pour peindre le tems heureux qu'il promet à Louis XIII. dans l'ode qu'il lui adreſſe, dit:

La terre en tous endroits produira toutes choſes,
Tous métaux ſeront or, toutes fleurs ſeront roſes;
Tous arbres oliviers.
L'an n'aura plus d'hiver; le jour n'aura plus d'ombre;
Et les perles ſans nombre
Germeront dans la Seine au milieu des graviers.

Il n'eſt pas beſoin que j'entaſſe un plus grand nombre d'exemples, il vaut mieux que j'ajoûte une réflexion générale ſur les *hyperboles*.

Il y en a que l'uſage a rendu ſi communes, qu'on en ſaiſit la ſignification du premier coup, ſans avoir beſoin de penſer qu'il faut les prendre au rabais.

Quand on dit, par exemple, qu'un homme meurt de faim, tout le monde entend que cela ſignifie qu'il fait mauvaiſe chere, ou qu'il a beaucoup de peine à gagner ſa vie. On dit encore qu'un homme ne ſait rien, quand il ne ſait pas ce qu'il lui convient de ſavoir pour ſa profeſſion, ou pour ſon métier. Mais il n'eſt pas rare qu'on ſe trompe en fait d'expreſſions hyperboliques, quand elles tombent ſur quelque ſujet peu connu, ou qu'on les trouve dans une langue dont on ne connoît pas aſſez le génie, & qu'on ne s'eſt pas rendu aſſez familiere.

On dit, on écrit qu'il faut ignorer ſon propre mérite; cette phraſe bien priſe, ſignifie qu'il faut être auſſi éloigné de ſe vanter de ſon propre mérite, que ſi on l'ignoroit. On dit qu'il faut oublier les biens qu'on a faits & les maux qu'on a reçus; cela veut dire ſeulement, qu'il ne faut point oublier ceux-là, ni reprocher ceux-ci ſans néceſſité. Cependant, pour avoir pris ces ſortes d'expreſſions trop à la lettre, on a fait de la morale un tas de paradoxes abſurdes & de maximes outrées. (*D. J.*)

HYPERBOLEON, *en Muſique*, eſt le nom que donnoient les Grecs au cinquieme ou au plus aigu de leurs tétracordes. *Voyez* TÉTRACORDE.

Ce mot eſt le génitif pluriel de l'adjectif grec ὑπερβολαίος, *excellent, éminent;* comme ſi les ſons les plus aigus étoient les plus parfaits. (*S*)

HYPERBOLIFORME, adj. (*Mathém.*) on appelle ainſi les courbes dont les équations ont une forme analogue à celle de l'hyperbole ordinaire. *Voyez* HYPERBOLE & HYPERBOLOÏDE. (*O*)

HYPERBOLIQUE, adj. ſe dit de tout ce qui a rapport à l'hyperbole, dans quelque ſens que l'on prenne ce mot. (*O*)

HYPERBOLOÏDE, ſubſt. f. (*Géom.*) eſt le nom qu'on donne en général à toutes les courbes dont la nature eſt exprimée par l'équation $ay^{m+n} = bx^{m}(a+x)^{n}$. Cette équation générale renferme comme un cas particulier l'équation $ay^{2} = bax + bxx$, de l'hyperbole ordinaire. (*O*)

HYPERBORÉENS, ſ. m. pl. (*Géog. anc.*) peuples qui avoient coutume d'envoyer à Délos chaque année les prémices de leurs fruits pour être conſacrés à Apollon fils de Latone, qu'ils honoroient particuliérement.

Pauſanias rapporte qu'ils faiſoient paſſer leurs offrandes de main en main juſqu'à Délos; qu'ils les donnoient d'abord aux Arimaſpes, les Arimaſpes aux Aſſédons, & les Aſſédons aux Scythes, qui les portoient à Sinope; là des Grecs ſe chargeoient de les remettre à Praſies, bourgade de l'Attique, d'où les Athéniens les envoyoient à Délos.

Tous les auteurs de l'antiquité qui nous reſtent, Hérodote, Strabon, Pauſanias, Pline, Pindare, Callimaque, Apollonius de Rhodes, mettent les peuples *Hyperboréens* ſous le pole, ſous le nord, ſous le vent du nord, au-delà du nord, au-delà de borée, *ultra aquilonem*, & c'eſt de-là que vient leur nom; par ces expreſſions *au-delà de Borée*, le commun des hommes entendoit un peuple, un pays, qui étoit tellement ſous le nord, que le vent du nord n'y pouvoit ſouffler. Le poëte Olen de Lycie débita le premier cette fable, qui fit fortune, & donna lieu à pluſieurs autres fictions.

Les Grecs qui aimoient le merveilleux) & leurs philoſophes le leur ont reproché), imaginerent qu'un pays où le vent du nord ne ſe faiſoit jamais ſentir, devoit être admirable; ils en firent comme nous dirions nous, un paradis terreſtre. Si l'on veut les croire, les habitans de cette heureuſe terre ne mouroient que quand ils étoient las de vivre; ils couloient leurs jours dans la paix & dans l'abondance, ſans que jamais ils fuſſent troublés ni par la diſcorde, ni par les maladies, ni par les chagrins; les danſes continuelles, les concerts de muſique compoſés de divers inſtrumens, y faiſoient les délices de tous les âges, & toute la vie ſe paſſoit dans l'allégreſſe & dans les feſtins; a peine la mort appellée au ſecours des vieillards, venoit-elle délivrer d'un corps qui n'étoit plus propre au plaiſir, des gens ennuyés d'une priſon qui ceſſoit de leur être agréable, & pour le dire dans les termes élégans de Pline, *mors non niſi ſatietate vitæ, epulatis, &c.*

Cette idée étoit ſi généralement adoptée des Grecs, qu'ils diſoient en proverbe, *la fortune des Hyperboréens;* cependant les bons auteurs, bien loin de regarder ces peuples d'un œil ſi favorable, nous les peignent ſous un climat très-âpre, où l'éloignement du ſoleil, les frimats, la glace & la neige, n'inſpiroient ni la gaieté, ni les plaiſirs. Virgile nous repréſente ces peuples comme des gens farouches, & dont les mœurs ſe reſſentoient de la froideur des vents qui les accabloient, *& pecudum fulvis velantur corpora ſetis.*

Mais la queſtion importante eſt de déſigner quel étoit en Géographie, le lieu de l'habitation des *Hyperboréens;* plus l'on lit les écrits des anciens, plus on trouve qu'ils different de ſentimens & d'idées pour fixer ce lieu.

Strabon donne pour contrée aux *Hyperboréens* les environs du Pont-Euxin. Pline & Pomponius Mela les placent derriere les Monts-Riphées, & par-delà la mer glaciale. Hécatée de Milet mettoit leur pays à l'oppoſite de la Celtique, nom qui dans ſon opinion, comprenoit une infinité de peuples & de pays de l'Europe, tant au ſeptentrion qu'à l'occident; en un mot, ſuivant les uns, ce peuple dont ils ne déſignent point la réſidence particuliere, étoit en Europe, & ſuivant les autres, il étoit en Aſie. Que tant d'écrivains s'accordent ſi mal ſur la poſition des peuples *Hyperboréens;* on n'en ſera pas ſurpris ſi l'on conſidere que Strabon avoue que de ſon tems, on ne connoiſſoit pas même les pays ſitués au-delà de l'Elbe, bien moins ceux qui ſont plus au nord vers l'océan ſeptentrional; & cette ignorance, ajoute-t-il, eſt cauſe que l'on a écouté tous les conteurs de merveilles au ſujet des monts Riphées & des *Hyperboréens.*

De ſavans Géographes modernes, qui ont bien vû que les anciens ne pouvoient connoître les habitans du pole, puiſqu'on ne les connoît guere encore, ont établi les *Hyperboréens* dans les extrémités de notre continent, dans les ſombres demeures des Sibériens & des Samoyedes; c'eſt ainſi qu'en parlent Hoffman & Cellarius; ſelon eux, les nations *hyperboréennes* dans les écrits des anciens, ne ſont autre choſe que les nations ſeptentrionales du nord, ſans qu'ils aient fixé ce nom à aucun peuple particulier; les montagnes *hyperborées* ſont les montagnes ſeptentrionales où Ptolomée met la ſource du Volga, ne connoiſſant rien au-delà de cette ſource. Les peuples *Hyperboréens* de nos jours, ſont les Ruſſes ſeptentrionaux, entre le Volga & la mer blanche.

Cluvier a pris une autre route, il prétend que les *Hyperboréens* comprenoient les peuples qui s'étendoient du Pont-Euxin, juſqu'aux bords de l'océan, & ſelon lui, le nom de *Celtes* étoit ſynonyme avec celui d'*Hyperboréens.*

M. l'abbé Banier, qui a fait ſur ce ſujet un mémoire exprès dans le recueil de l'académie des Inſcriptions, ayant grand égard au ſyſtème des poëtes grecs, qui font venir le vent borée de la Thrace, penſe que les peuples du nord qui habitoient au-delà de cette province, ſont les *Hyperboréens* de l'antiquité. *Voyez* ſa diſſertation, *voyez* auſſi le diſcours

de l'Abbé Gédoyn ſur le même ſujet & dans le même recueil.

On n'eſt pas ſans doute en peine de ſavoir quel a été le ſentiment de Rudbeck ſur les peuples que nous cherchons, & l'on ſe doute bien que cet auteur qui a regardé la Suede ſa patrie, comme le grand théatre de l'Hiſtoire ancienne, qui en a fait le ſéjour des deſcendans de Japhet, de Saturne, d'Atlas, qui y établit le délicieux jardin des Heſpérides, & tous les héros de la Fable, Perſée, les Gorgones & le reſte, n'a pas manqué d'y placer auſſi les *Hyperboréens*.

Caligine tectus
Orithyam *amans, caris amplectitur alis.* (*D. J.*)

HYPERCATALECTIQUE, adj. (*Littér.*) *terme de Poëſie greque & latine*, qui ſe dit des vers où il y a une ou deux ſyllabes de trop, au-delà de la meſure d'un vers régulier. *Voyez* VERS. Ce mot eſt grec υπερκαταλεκτικος, compoſé d'ὑπερ, *ſur*; & καταλεγω, *mettre au nombre, ajoûter*; de ſorte qu'*hypercatalectique* eſt la même choſe que *ſurajoûté*.

On diſtingue les vers grecs & latins par rapport à la meſure en quatre ſortes; en vers *acatalectiques*, qui ſont ceux à la fin deſquels il ne manque rien; en *catalectiques*, qui ſont ceux à la fin deſquels il manque une ſyllabe; en *brachicatalectiques*, auxquels il manque un pié à la fin; & en *hypercatalectiques*, qui ont une ou deux ſyllabes de plus, on les nomme auſſi *hypermetres*. *Voyez* ACATALECTIQUE, CATALECTIQUE. *Dict. de Trévoux*, &c. (*G*)

HYPERCATHARSE, ſ. f. (*Méd.*) υπερκάθαρσις, *ſuper-purgatio*; ce terme eſt employé pour déſigner l'effet immodéré, exceſſif, par conſéquent toûjours nuiſible d'un remede purgatif, trop violent. *Voyez* PURGATION.

HYPERCHIRIA, (*Mythol.*) ſurnom donné à Junon, ſous lequel elle étoit adorée dans la Laconie. On lui avoit élevé un temple après un débordement de l'Eurotas.

HYPERCRISE, ſ. f. (*Méd.*) ὑπέρκρισις, *ſuper indicatio*, ce terme ſignifie une *criſe* violente, exceſſive, qui ſe fait dans une maladie, lorſque l'état des forces ne comporte pas les efforts extraordinaires que fait la nature pour opérer la coction de la matiere morbifique, & pour s'en décharger en conſéquence, en ſorte que les effets qui en réſultent ſont ſuivis d'un abattement ſi conſidérable, que la vie des malades eſt en grand danger. *Voyez* CRISE, EFFORT, COCTION, NATURE.

HYPERCRITIQUE, ſ. m. (*Littér.*) cenſeur outré, critique qui ne laiſſe paſſer aucune faute, qui ne pardonne rien. *Voyez* CRITIQUE. Ce *mot* eſt formé d'υπερ, *ſur*; & de κριτικος, de κριτης, *juge*; de κρινω, *judico*, je juge.

La requête des Dictionnaires de Menage à l'Académie françoiſe commence ainſi,

A noſſeigneurs académiques,
Noſſeigneurs les hypercritiques.

où le terme *hypercritiques* eſt pris dans le ſens de critiques, ſouverains juges en dernier reſſort des ouvrages d'eſprit, & c'eſt ce qu'il ſignifie à la lettre. (*G*)

HYPERDIAZEUXIS eſt, en *Muſique*, au rapport du vieux Bacchius, l'intervalle entier du diapaſon entre deux tétracordes. Telle eſt la disjonction qui regne entre les rétracordes hypaton & hyperboléon. *Voyez* TÉTRACORDE. (*S*)

HYPERDORIEN, ad. (*Muſiq.*) eſt une des modes de l'ancienne muſique appellée autrement *mixolydien*. Le nom d'*hyperdorien* lui fut donné, parce que ſa fondamentale étoit une quarte au-deſſus de celle du mode dorien. *Voyez* MODE.

On attribue à Pythoclide l'invention de ce mode. (*S*)

HYPERDULIE, ſ. f. *terme de Théologie*, culte qu'on rend à la ſainte Vierge. *Voyez* VIERGE. Le mot eſt grec, ὑπερδουλεια, compoſé de ὑπερ, *au-deſſus*; & δουλεια, *culte, ſervice*.

On appelle *dulie* le culte qu'on rend aux ſaints, & *hyperdulie* celui qu'on rend à la mere de Dieu, parce qu'il eſt d'un ordre ſupérieur à l'autre. *Voyez* CULTE. *Dict. de Trévoux*. (*G*)

HYPER-ÉOLIEN, (*Muſique.*) le pénultieme à l'aigu des quinze modes de la muſique des Grecs. Ce mode, non plus que l'Hyperlydien qui le ſuit, n'étoit pas ſi ancien que les autres. Ariſtoxene n'en fait aucune mention, & Ptolomée, qui n'en admettoit que ſept, le retranchoit avec pluſieurs autres. Ce mode portoit le nom d'*hyper-éolien*, parce que ſa fondamentale étoit une quarte au-deſſus de celle du mode éolien, dont il tiroit ſon origine. (*S*)

HYPERÉPHIDROSE, ſ. f. (*Méd.*) ὑπερέφιδρωσις, *ſuperſudatio*; ce terme ſignifie une évacuation exceſſive par la voie des ſueurs. *Voyez* SUEUR.

HYPERIASTIEN, *ou* MIXOLYDIEN AIGU, (*Muſique.*) c'eſt le nom qu'Euclide & pluſieurs anciens donnent au mode de la muſique greque, appellé *hyperïonien* par d'autres auteurs. *Voyez* HYPERÏONIEN. (*S*)

HYPERICOÏDE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante, dont la fleur eſt compoſée de quatre pétales diſpoſés en rond & inégaux: les deux plus grands ſont oppoſés l'un à l'autre comme les deux plus petits: le calice eſt compoſé de deux feuilles; il en ſort un piſtil, qui devient dans la ſuite un fruit oblong: ce fruit s'ouvre d'un bout à l'autre en deux parties, & renferme de petites ſemences. Plumier, *nova plant. Amer. gener.* *Voyez* PLANTE.

HYPERIONIEN, (*Muſique.*) eſt le nom d'un des modes de la muſique des Grecs, appellé auſſi par quelques-uns *hyperiaſtien* & *mixolydien aigu*.

Ce mode avoit ſa fondamentale, une quarte au-deſſus de l'ionien dont il tiroit ſon origine; & c'eſt le douzieme mode du grave à l'aigu, ſelon le dénombrement d'Alypius. *Voyez* MODE. (*S*)

HYPERLYDIEN, *en Muſique*, le plus aigu des quinze modes des Grecs, dont on trouve le dénombrement dans Alypius. Ce mode, non plus que ſon voiſin l'hyper-éolien, n'étoit pas ſi ancien que les treize autres; & Ariſtoxene, qui les nomme tous, ne fait aucune mention de ces deux-là. Celui dont il eſt ici queſtion, s'appelloit *hyperlydien*, parce que ſa fondamentale étoit une quarte au-deſſus de celle du mode lydien, dont il tiroit ſon origine. *Voy.* MODE. (*S*)

HYPERMETRE, adj. (*Littér.*) terme de poéſie ancienne. *Voyez* HYPERCATALECTIQUE; c'eſt la même choſe. Ce mot vient d'υπερ, *ſur*; & μετρον, *meſure*.

HYPERMIXOLYDIEN, (*Muſique.*) un des modes de la muſique des anciens. *Voyez* HYPERPHRYGIEN.

HYPEROCHE, (*Muſiq.*) différence qui ſe trouve entre les dièſes enharmonique & chromatique; & cette différence eſt exprimée par la proportion de 3125 à 3072, car $\frac{3125}{3072} = \frac{25}{24} : \frac{128}{125}$. (*D. J.*)

HYPERO-PHARINGIEN, *en Anatomie*, nom de deux muſcles du pharinx. *Voyez* PERISTAPHILI-PHARYNGIEN.

HYPERPHRYGIEN, (*Muſique.*) appellé auſſi par Euclide *hypermixolydien*, eſt, en Muſique, le plus aigu des treize modes d'Ariſtoxene, faiſant le diapaſon avec l'hypodorien le plus grave de tous. (*S*)

HYPERSARCOSE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, excroiſſance charnue, qui ſe forme dans les plaies & les ulceres.

C'eſt préciſément une végétation qui differe d'une excroiſſance, proprement dite, en ce que celle-ci forme une tumeur revêtue des tégumens naturels

de la partie ; tels ſont les polypes, les condylomes, les fics, &c. *Voyez* EXCROISSANCE, & que l'*hyperſarcoſe* eſt une chair ulcérée.

Il n'eſt pas poſſible de parvenir à la guériſon des plaies ou des ulceres avec *hyperſarcoſe*, ſans avoir détruit cette excroiſſance charnue : on la conſomme communément avec des eſcharotiques, comme les trochiſques de ſublimé corroſif, l'alun calciné, le précipité rouge, la pierre infernale, &c. les carnoſités de l'ulcere ſont des *hyperſarcoſes*. *Voyez* CARNOSITÉS.

Il y a beaucoup d'obſervations qui ont fait voir que des excroiſſances fongueuſes que l'amputation réiterée & l'uſage des cathérétiques n'empêchoient pas de repulluler, ont cedé à l'uſage des remedes fondans & des purgatifs. On a principalement cette expérience à l'occaſion des *hyperſarcoſes* de la dure-mere après des plaies de tête qui avoient exigé l'opération du trépan. Les excroiſſances fongueuſes qui ſe forment ſur l'œil, ſont à-peu-près dans le même cas. On ſait en général qu'elles peuvent être emportées par la ligature, ou par l'inſtrument tranchant, ſuivant que leur baſe eſt large ou étroite. On peut même, à moins qu'elles ne ſoient bien décidément carcinomateuſes, employer des remedes cathérétiques pour conſumer la racine, avec la circonſpection que preſcrivent la délicateſſe & la ſenſibilité de l'organe à la circonférence de la tumeur. Bidloo ſe plaint du peu d'efficacité qu'il a reconnue dans les cauſtiques : il a vu que l'eſcarre étant tombée, l'*hyperſarcoſe* ſe reproduiſoit, & qu'il a été obligé de ſe réduire à la cure palliative. Cependant il a éprouvé depuis que le meilleur corroſif, dans le cas dont il s'agit ici, étoit le beurre d'antimoine affoibli par la teinture de ſafran ou d'opium, & dont on touche l'excroiſſance ſelon l'art avec un pinceau. *L'hiſtoire de l'académie royale des Sciences, année 1703*, fournit un fait communiqué par M. Duverney le jeune, chirurgien de Paris, qui guérit un eccléſiaſtique de Lyon d'une excroiſſance à l'œil qui ſe renouvelloit toûjours, malgré des extirpations réiterées. Cette obſervation eſt intéreſſante.

L'excroiſſance étoit fongueuſe ſur la conjonctive ; elle commença par un point rouge au petit angle ; elle s'accrut au point de couvrir abſolument la cornée ſans y être adhérente. On l'emporta avec la pointe d'une lancette, mais il en revint une ſeconde que l'on emporta encore, & à laquelle ſuccéda une troiſieme. On propoſa au malade d'y appliquer le feu ; il ne put s'y réſoudre. Ce fut alors que M. Duverney le vit : après avoir médité ſur ſa maladie, il lui fit uſer pendant quinze jours d'une tiſane diaphorétique & purgative, & pendant tout ce tems, on baſſinoit ſimplement l'excroiſſance avec de l'eau céleſte ; enſuite on lui appliqua un ſéton entre les deux épaules, pour faire diverſion des humeurs & faciliter l'action des remedes. On mêla en même tems à l'eau céleſte de l'alun calciné : le malade fut purgé une fois la ſemaine avec la grande hiere de Galien. Tous ces remedes joints enſemble tarirent en deux mois la ſource de l'humeur qui cauſoit l'excroiſſance, & elle diſparut.

Le ſuccès de cette cure fait voir qu'un chirurgien ne peut compter ſur le fruit de ſes opérations, qu'en ſachant aider la nature par tous les ſecours qui peuvent favoriſer ſon action. (*Y*)

HYPERTHYRON, ſ. m. *terme d'Architecture antique*, eſpece de table que l'on met en forme de friſe ſur les jambages des portes & au-deſſus des linteaux des fenêtres dans l'ordre dorique. *Voyez* PORTE, FENÊTRE, &c. Ce mot vient de ὑπερ, *ſuper* ; & θυρα, *janua*, porte. *Vitruve*. (*G*)

HYPETHRE, ſ. m. (*Archit. antiq.*) en grec ὑπαιθριον, en latin *hypethron*, eſpece de temple des anciens, découvert & expoſé à l'air ; ce *mot* dérive de ὑπὸ, *ſous* ; & αἰθρα, *air* ; c'eſt, ſelon Vitruve, tout édifice ou portique à découvert ; mais l'on appelloit ainſi ſpécialement *les temples des anciens*, qui avoient en-dehors deux rangs de colonnes tout-autour, & autant en dedans, tandis que le milieu étoit découvert comme nos cloîtres. Il y avoit des *hypethres* décaſtiles ; il y en avoit de pignoſtiles, & tous avoient intérieurement des colonnes qui formoient un périſtile, ce qui étoit une choſe eſſentielle à ces ſortes de temples.

Le temple de Jupiter olympien, que Coſſutius, architecte de Rome, bâtit à Athènes, étoit dans ce goût-là. Pauſanias parle auſſi d'un temple de Junon ſur le chemin de Phalere, ſemblable à celui de Jupiter, ſans toit, ni portes : il ne faut pas s'en étonner ; comme Jupiter & Junon ſont pris ſouvent pour l'air ou le ciel, l'on penſa qu'il convenoit que leurs temples élevés à découvert, ne fuſſent point renfermés dans l'étroite étendue des murailles, puiſque leur puiſſance embraſſoit l'univers, & s'étendoit depuis les cieux juſqu'à la terre.

Strabon nous apprend que ces ſortes de temples étoient remplis de ſtatues de divinités de la main des plus excellens artiſtes. L'*hypethre* de Samos avoit entr'autres trois ſtatues coloſſales du ciſeau de Myron ; Marc-Antoine les enleva toutes trois ; mais Auguſte en reſtitua deux, celle de Minerve & celle d'Hercule ; il ne garda que celle de Jupiter, dont il embellit un temple qu'il fit bâtir au capitole. (*D. J.*)

* HYPHIALTES, adj. m. pl. (*Mythol.*) nom que les Grecs donnoient à certaines divinités champêtres. Elles apparoiſſoient en ſonge, & les *hyphialtes* des Grecs étoient les incubes des Latins & les nôtres.

HYPIUS, (*Géog. anc.*) riviere d'Aſie dans la Bythinie ; c'eſt celle qui ſuit le Sangar, & qui baigne la ville de Pruſe. (*D. J.*)

HYPNOLOGIQUE, ſ. f. (*Med.*) ὑπνολογικὴ, *hypnologica* ; Linden donne ce nom à la partie de la diététique, dans laquelle il eſt traité de la maniere dont doit être reglé le ſommeil, pour être conforme aux intérêts de la ſanté.

L'ouvrage de cet auteur eſt intitulé, *Manuductio ad medicinam*, mis au jour par Schelhammer.

Le terme d'*hypnologique* vient d'ὑπνος, *ſomnus*. *Caſtell. lexic. medic. Voyez* SOMMEIL.

HYNOTIQUE, adj. (*Med.*) tout medicament dont la vertu eſt de procurer le ſommeil.

HYPNUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botaniq.*) c'eſt le nom que Ray donne à un genre de mouſſes fertiles, qui produiſent une infinité de petites têtes uniformes, couvertes de coëffes la plûpart obliques qui tombent de travers, & dont les bords ſont quelquefois dentelés, & quelquefois entiers. Elles ſont portées ſur de longs pédicules, qui naiſſent des aiſſelles des feuilles le long des tiges & des rameaux. Leur extrémité inférieure eſt entourée d'une peau écailleuſe, différente des feuilles. Ajoûtez que les branches des *hypnums* ſe répandent ſur terre, & ſont vivaces. La famille de ce genre de mouſſes eſt fort nombreuſe ; on les diviſe & ſubdiviſe en pluſieurs ordres & en pluſieurs eſpeces ; le détail de tout cela nous meneroit trop loin pour l'entreprendre ici, on le trouvera très-exactement dans le bel ouvrage de Dillenius ſur les *mouſſes*, & en partie dans le *ſupplément de l'Encyclopédie* de Chambers. (*D. J.*)

HYPOCATHARSE, ſ. f. (*Med.*) ὑποκαθαρσις, *hypocatharſis*, ce terme ſignifie une *purgation foible*, dont l'effet a reſté au-deſſous de ce qu'on attendoit de la nature du remede employé, pour procurer une évacuation de cette eſpece, ou qui n'a pas été

proportionné au beſoin actuel. *Voyez* PURGATION, PURGATIF.

HYPOCAUSTE, ſ. m. (*Antiq.*) *hypocauſtum*, ὑποκαύστον en grec, de ὑπὸ, *ſous*, & καίω, *je brûle*; eſpece de fourneau employé dans les anciens thermes.

L'*hypocauſte* étoit un très-grand fourneau maçonné au-deſſous de deux grandes étuves jointes enſemble, que l'on nommoit *laconium* & *tepidarium*; on rempliſſoit ce fourneau de bois & d'autres matieres combuſtibles, dont l'ardeur ſe communiquoit aux étuves à la faveur du vuide qu'on laiſſoit ſous leurs planchers; mais le principal uſage de l'*hypocauſte* étoit d'échauffer la chambre, appellée *vaſarium*, ſituée proche de ces mêmes étuves & des bains chauds. *Voyez* VASARIUM. (*D. J.*)

HYPOCHONDRE, ſ. m. & f. (*Med.*) ſe dit vulgairement d'une perſonne affectée de la mélancholie hypochondriaque: les Medecins ſe ſervent du terme d'*hypochondriaque*, comme ſynonyme d'*hypochondre*. *Voyez* MÉLANCHOLIE.

HYPOCHONDRES, ſ. m. pl. *terme d'Anatomie*, *hypochondria*, qui ſe dit de l'eſpace qui eſt de chaque côté de la région épigaſtrique, ou partie ſupérieure du bas-ventre. *Voyez* ABDOMEN & EPIGASTRE. Ce mot eſt compoſé de la prépoſition ὑπὸ, *ſub*, ſous; & χονδρος, *cartilage*, c'eſt-à-dire, *cartilagini ſubjacens*, qui eſt au-deſſous du cartilage.

Les *hypochondres* compoſent la partie ſupérieure de l'épigaſtre: ils ſont ſitués de chaque côté entre le cartilage enſiforme, les cartilages inférieurs des côtes, & la pointe de l'eſtomac. On les diviſe par rapport à leur ſituation en *hypochondre* droit, & en *hypochondre* gauche.

Le foie eſt dans l'*hypochondre* droit, & la rate & une grande partie de l'eſtomac dans l'*hypochondre* gauche. *Voyez* FOIE & RATE.

Hippocrate donne quelquefois le nom d'*hypochondre* à tout le ventre inférieur. *Voyez* VENTRE.

Les *hypochondres* ſont ſujets à pluſieurs maladies. *Voyez* AFFECTION HYPOCHONDRIAQUE.

HYPOCHONDRES, (*Medec.*) les parties tant externes qu'internes, placées ſous les cartilages des fauſſes côtes dans l'eſpace qui comprend toute la circonférence du bas-ventre, au-deſſus de ſa ſection priſe à la hauteur du nombril, forment dans le ſens le plus étendu, ce qu'on appelle dans la pratique de la Medecine, les *hypochondres*, qui ſont auſſi deſignés par quelques auteurs latins, & entr'autres, par Lommius, (*Obſerv. medic. lib. tert.*) ſous le nom de *præcordia*.

La région hypochondriaque eſt donc par conſéquent cet eſpace, dans lequel ſe trouvent renfermés pluſieurs des principaux organes de l'économie animale. *Voyez* HYPOCHONDRES (*Anat.*). Le bon ou le mauvais état de ces parties, c'eſt-à-dire, leur diſpoſition plus ou moins éloignée de la naturelle, ne peut que fournir des ſignes ſuſceptibles de fournir les conſéquences les plus importantes, pour ſervir à établir le prognoſtic des maladies.

C'eſt par cette conſidération, fondée ſur l'expérience, que les anciens s'étoient fait une regle de s'aſſurer exactement de l'état des *hypochondres*, dans le cours des maladies, pour en tirer des connoiſſances, des indices, ſur les ſuites qu'elles pourroient avoir, à en juger par la diſpoſition actuelle de ces parties.

Hippocrate s'explique de la maniere qui ſuit, ſur le bon état des *hypochondres*: on ne ſe trompera jamais à le prononcer tel, tant qu'ils ſeront ſouples au toucher, ſans inégalité des deux côtés, & qu'il n'y aura aucun ſentiment de douleur. *Hypochondria autem optima ſunt, ſi dolore vacant, ſi mollia & æqualia ſunt, dextrâ ac ſiniſtrâ parte. in 1. progn.* parce que c'eſt une preuve que le diaphragme, l'eſtomac, & ſur-tout le foie & la rate, qui ſont les vrais viſceres des *hypochondres*, n'ont ſouffert aucune altération; ce qui eſt toûjours de très-bon augure dans les maladies aigues, & qui doit faire beaucoup eſpérer pour la guériſon, parce qu'il y a lieu d'attendre une prompte coction.

Le vénérable auteur des Coaques, *text. 281*, aſſure qu'on n'a rien à craindre du gonflement douloureux des *hypochondres*, & qu'il eſt ſans inflammation, lorſqu'il eſt accompagné de bruits fréquens dans le ventre; parce que ce ſymptome ſe diſſipe ordinairement avec les déjections qui ſuivent, ſur-tout ſi elles ſont flatueuſes.

La tenſion des *hypochondres*, ſans douleur, mais avec peſanteur de tête, ſurdité, éblouiſſement, annoncent ſelon Galien (*in lib. III. de criſib. cap. xij.*), l'hémorrhagie par les narines.

Les tenſions douloureuſes, les gonflemens des *hypochondres* ſont très-ſouvent des effets du ſpaſme, & ils deviennent très-dangereux, lorſqu'ils ſupprimment les évacuations qui doivent ſe faire, par la voie des ſelles, ſur-tout dans les derniers tems des maladies; parce que cette ſuppreſſion occaſionne ſouvent des dépôts mortels. *Quibus hypochondria tumore aſſurgunt, alvo ſuppreſsâ, malum quod, ſi & ſopor acceſſerit, peſtiferum.* Hippoc. *apud Duret, lib. I. coac. 32.*

Lorſque les *hypochondres* réſiſtent au tact ſans tenſion, il y a lieu de craindre qu'il n'y ait engorgement inflammatoire dans les viſceres qui y répondent. C'eſt ce qu'enſeigne Galien, lorſqu'il dit: *hypochondriorum mollem reſiſtentiam ſignificare viſcer aliquod eſſe inflammatum, quippe aut jecur, aut lienem. in 3. épid. tom. II. text. 1.*

Mais lorſqu'ils ſont affectés de tenſion douloureuſe, il y a lieu de penſer que le diaphragme ou les parties qui y répondent, ſont enflammées, comme il arrive dans la pleuréſie. *Hypochondrium tenditur & dolet, ubi à ſepto tranſverſo vicinæ partes trahuntur.* Galen. *in lib. III. epid. com. iij. tect. 1.*

Auſſi Hippocrate ne craint pas d'aſſurer que toute tumeur dure, avec douleur des *hypochondres*, ſur-tout lorſqu'elle eſt conſidérable, & qu'elle ſe forme ſubitement au commencement des maladies, eſt un ſigne de mort prochaine, à-moins qu'elle ne dépende de l'inflammation des muſcles abdominaux: mais ſi elle ſe forme lentement & qu'elle dure long-tems, il y a lieu de craindre qu'elle ne tourne en abſcès. *Tumor durus & dolens, ſi magnus eſt, in utroque hypochondrio aut in dextro eſt peſſimus; talis quoque ſignificat, ab initio, mortem brevi fore. In I. libr. progn. text. 39.* Et cet auteur ajoute, *loco citato. Si febris vigeſimum tranſcendit diem & febris detinet & tumor non deſiſtit, in ſuppurationem vergi contingit.*

Pour avoir un plus grand détail ſur tout ce qui a rapport aux ſignes prognoſtics tirés de l'état des *hypoehondres*, il faut conſulter les œuvres mêmes d'Hippocrate, de Galien, ſur-tout le commentaire des Coaques, par Duret; le traité *de præſagiendâ vitâ & morte* de Proſper Alpin; les obſervations ſéméiotiques de Lommius, *&c.* *Voyez* PROGNOSTIC.

HYPOCHONDRIAQUE, adj. (*Med.*) c'eſt l'épithete par laquelle on déſigne les malades affectés de la mélancholie, qui a ſon ſiége, ou qui eſt cenſée l'avoir, dans les viſceres des hypochondriaques, ſur-tout le foie, la rate.

HYPOCHONDRIAQUE, (*paſſion ou affection*); c'eſt ainſi qu'eſt ordinairement déſignée par les Medecins une eſpece de maladie, dont la mélancholie eſt le genre; puiſque l'attrabile en eſt auſſi l'humeur morbifique, qui infecte toute la maſſe des fluides, comme dans la maladie générique, mais ſe fixe plus particulierement ſur les organes ou viſceres du bas-ventre;

ventre: en ſorte que lorſqu'elle eſt dépoſée ſur quelqu'un des viſceres des hypochondres, ou qu'elle porte ſes effets indirectement ſur ces parties, par le moyen du ſpaſme, elle conſtitue alors l'affection *hypochondriaque*; comme lorſqu'elle établit quelque rapport de léſion de fonction avec la matrice, elle forme ce qu'on appelle *paſſion hyſtérique*. *Voyez* MÉLANCHOLIE, VAPEURS.

HYPOCHYMA, *ou* HYPOCHYSIS, ſ. f. *terme de Chirurgie*, nom d'une maladie des yeux, qu'on appelle plus ordinairement *cataracte*. *Voyez* CATARACTE. Ce mot eſt grec, ὑποχυμα, & veut dire dans ſa propre ſignification, *épanchement de quelque humeur*; les anciens croyant que cette maladie étoit occaſionnée par l'épanchement d'une humeur craſſe ſur la prunelle.

HYPOCISTE, ſ. m. (*Botan.*) la plante dont on tire depuis ſi long-tems le ſuc *hypociſte*, eſt appellée par les Botaniſtes *hypociſtis*. Elle naît ſur les racines ou collets de différentes eſpeces de ciſtes, & reſſemble par ſa forme à l'orobanche.

Sa tige eſt groſſe de quatre ou cinq lignes dans ſa partie inférieure, d'un ou deux pouces à ſon extrémité ſupérieure, & elle en a trois ou quatre de hauteur. Elle eſt charnue, pleine de ſuc, facile à rompre, blanchâtre, purpurine, ou de couleur jaunâtre, d'un goût amer & fort aſtringent, couverte de petites feuilles ou écailles épaiſſes, longues d'un demi-pouce, larges de deux ou trois lignes, terminées en pointe mouſſe, de différente couleur dans les différentes eſpeces. Elle porte pluſieurs fleurs à ſon ſommet, garnies & enveloppées de beaucoup de petites feuilles épaiſſes, ou d'écailles ſemblables aux précédentes.

La fleur reſſemble à un calice de la fleur du grenadier; elle eſt d'une ſeule piece, en cloche, longue de ſept ou huit lignes; ſa partie inférieure peut être regardée comme le calice; la ſupérieure eſt diviſée en cinq quartiers, longs de deux lignes, terminés en un globule cannelé, dont les cannelures en s'ouvrant dans le tems convenable, jettent une pouſſiere très-fine; ainſi cette partie tient lieu de piſtil, d'étamines, & de ſommet.

La partie intérieure de la fleur groſſit peu-à-peu, juſqu'à un demi-pouce d'épaiſſeur, & devient un fruit arrondi, de même couleur que la fleur. Il eſt mou, partagé intérieurement comme par des rayons en ſix ou huit parties, plein d'un ſuc viſqueux, gluant, limpide, d'un goût fade, & de pluſieurs graines très-menues & poudreuſes. Ce globule cannelé qui termine le piſtil, demeure toûjours attaché à ce fruit qui eſt ſphérique. On enleve facilement cette tige des racines du ciſte ſur lequel elle naît; alors il reſte ſur la racine une petite foſſe liſſe, ſans aucun veſtige de fibres.

M. de Tournefort a obſervé dans l'île de Crete des eſpeces d'*hypociſte* différentes par la couleur, comme on peut le voir dans le corollaire de ſes *élémens de Botanique*; il n'y avoit que l'*hypociſte* à fleurs jaunes qui étoit odorant, & qui eût l'odeur du muguet; les autres eſpeces étoient ſans odeur.

Il n'eſt pas facile d'expliquer de quelle maniere l'*hypociſte* ſe multiplie: cette plante ne croît jamais que ſur les racines des arbuſtes appellés des *ciſtes*, qui ſe plaiſent dans les landes les plus ſeches des pays chauds. Environ deux pouces au-deſſus du collet de ces arbuſtes, il ſort en maniere d'œilleton, une plante bien différente du ciſte; elle eſt charnue comme une aſperge, accompagnée de quelques écailles au lieu de feuilles, & garnie d'un bouquet de fleurs en cloche, qui laiſſent chacune un fruit gros comme une noiſette, aſſez rond, charnu, rempli de ſemences menues, couvertes d'une humeur gluante, qui ſe deſſeche lorſqu'elles ſont mûres, mais qui revient quand on les humecte. Comme cette plante pouſſe au-deſſus du collet de la racine, qui eſt quelquefois couvert d'environ un demi-pié de terre, il ſemble qu'il n'y a pas d'autre chemin pour y faire paſſer les graines, que les crevaſſes de la terre; ces crevaſſes en été ſont fort communes dans les landes des pays chauds, & ſe reſſerrent aux premieres pluies; ainſi la glue dont elles ſont enveloppées, s'humectant peu-à-peu, ne les colle pas ſeulement contre les racines du ciſte, mais elle les fait éclorre, & leur ſert de premiere nourriture. C'eſt-là l'explication que donne M. de Tournefort de l'origine & de la multiplication de l'*hypociſte*. (*D. J.*)

HYPOCRAS, ſ. m. (*diete*) ſorte de boiſſon, qui ſe prépare avec du vin, du ſucre, de la canelle, du géroſle, du gingembre & autres ingrédiens de cette nature. On en fait ſur le champ avec de l'eau & des eſſences: il y a de l'*hypocras* de bierre, de cidre, du blanc, du rouge; il y a une eſſence d'*hypocras*, &c.

HYPOCRISIE, ſ. f. (*Gramm.*) eſpece de diſſimulation qui fait donner à l'homme corrompu & faux qui en eſt coupable, le nom d'*hypocrite*. *Voyez l'article ſuivant.*

HYPOCRITE, ſ. m. (*Morale.*) c'eſt un homme qui ſe montre avec un caractere qui n'eſt pas le ſien: les diſtinctions flateuſes & l'eſtime du public qu'obtient une ſorte de mérite; la néceſſité de paroître, la difficulté d'être, la force des penchans, la foibleſſe de l'amour de l'ordre, & la crainte de paroître le bleſſer, mille autres cauſes, forcent les hommes à ſe montrer différens de ce qu'ils ſont. Tout a ſes *hypocrites*; la vertu, le vice, le plaiſir, la douleur, &c.

Mais le nom d'*hypocrite* eſt donné plus particuliérement à ces hommes conſtamment faux & pervers, qui ſans vertus & ſans religion, prétendent faire reſpecter en eux les plus grandes vertus & l'amour de la religion; ils ſont zélés pour ſe diſpenſer d'être honnêtes; héros ou ſaints, pour ſe diſpenſer d'être bons. Des fanges du vice ils élevent une voix reſpectée pour accuſer le mérite ou de crime ou d'impiété.

Le ciel eſt dans leurs yeux, l'enfer eſt dans leurs cœurs.

HYPODIAZEUXIS, dans la *Muſique* des Grecs, eſt, au rapport du vieux Bacchius, l'intervalle de quinte qui ſe trouve entre deux tétracordes ſéparés par un troiſieme tétracorde, & par une diſjonction; ainſi il y a *hypodiazeuxis* entre les tétracordes hypaton & diezeugmenon, & entre les tétracordes ſynnemenon & hyperboleon. *Voyez* TÉTRACORDE. (*S*)

HYPODORIEN, (*Muſique.*) le plus grave de tous les modes de l'ancienne muſique. Euclyde dit que c'eſt le plus aigu; mais comme il eſt contredit par tous les autres auteurs, & qu'il ſe contredit lui-même un moment après; on doit croire que c'eſt une faute de copiſte ou d'impreſſion.

Le mode *hypodorien* a ſa fondamentale une quarte au-deſſous de celle du mode Dorien dont il tire ſon origine. *Voyez* MODE. (*S*)

HYPODROME, ſ. m. (*Antiq.*) lieu fameux à Conſtantinople; c'étoit une eſpece de cirque ou de carriere, où l'on faiſoit des exercices & des courſes de chevaux. Ce mot eſt grec ιπποδρομος, compoſé d'ιππος, *cheval*, & δρομος, *courſe*, du verbe δρεμω, *je cours*.

HYPOEOLIEN, (*Muſique.*) eſt un des modes de l'ancienne muſique, qu'Euclyde appelle auſſi *hypolydyen grave*. Il tire ſon origine du mode éolien, dont la fondamentale eſt une quarte au-deſſus de la ſienne. *Voyez* MODE. (*S*)

HYPOGASTRE, ſ. m. *hypogaſtrium*, *terme d'Anatomie*, c'eſt la partie inférieure du bas-ventre,

qui commence deux ou trois doigts au-deſſous du nombril, & va juſqu'à l'os pubis. *Voyez* VENTRE & ABDOMEN. Ce mot eſt grec, formé d'ὑπο, *ſous*, & γαστηρ, *ventre. Dictionnaire de Trévoux.*

HYPOGASTRIQUE, (RÉGION). *Voyez* HYPOGASTRE. On donne auſſi le nom d'*hypogaſtrique* à la branche de l'artere iliaque, qui deſcend dans le baſſin, & à la veine qui l'accompagne. L'artere *hypogaſtrique* produit la petite iliaque, la ſciatique, la feſſiere, la honteuſe tant interne qu'externe, la petite hémorrhoïdale, *&c. Voyez* ILIAQUE, SCIATIQUE, *&c. & les articles ſuivans.*

HYPOGASTRIQUE (*artere*), *Angéiologie*, groſſe artere que les iliaques jettent à environ deux pouces de leur origine.

Elle paroît dans le fœtus auſſi conſidérable que le tronc de l'iliaque qui la produit; mais dans l'adulte, ce n'en eſt qu'une branche, qui ſe diſtribue, tant aux parties contenues dans le baſſin, qu'à celles qui occupent les dehors de cette cavité.

La diviſion de cette artere varie ſi fort, ſuivant la remarque de M. Lieutaud, qu'on n'en ſauroit donner une deſcription qui puiſſe convenir à un nombre même médiocre de ſujets; ainſi nous n'aſſurerons point que l'*artere hypogaſtrique* ſe diviſe en quatre, cinq, ſix, ou ſept branches, parce que nous ne pouvons pas le ſavoir; mais nous dirons qu'il réſulte ordinairement de ſa diviſion huit arteres, qui ſont l'ombilicale, la petite iliaque, la honteuſe interne, l'obturatrice, la feſſiere, la ſciatique, la honteuſe commune, & l'hémorrhoïdale externe.

On pourroit ajouter à ces vaiſſeaux la ſacrée, qui vient ſouvent du tronc de l'*hypogaſtrique*, & quelquefois de la grande iliaque. (*D. J.*)

HYPOGASTRIQUE (*veine*), *Angéiolog.* cette veine autrement dite *iliaque interne*, eſt formée des veines qui viennent des parties internes & externes du baſſin. Les noms qu'on donne aux arteres des mêmes parties, conviennent également aux veines; mais il faut remarquer que ces veines ſont quelquefois multipliées, & qu'on en trouve aſſez ſouvent deux ou trois pour une artere. Elles forment des plexus très-remarquables aux environs des parties de la génération; elles communiquent encore avec les vaiſſeaux méſentériques, cruraux, *&c.* On doit obſerver auſſi qu'il n'y a point de veine qui accompagne l'artere ombilicale, qu'on ſait être une production de l'artere *hypogaſtrique*. A ces cas différens près, la diſtribution des veines de toutes ces parties ſe rapporte aſſez bien à celle des arteres.

Meſſieurs Ruyſch, Littre, & du Verney, ont obſervé que les extrémités des *veines hypogaſtriques* ſont percées de trous aſſez ſenſibles. Il eſt clair que le ſang qui doit paſſer des arteres dans les petits filets des extrémités des veines, y paſſera plus facilement en vertu de cette méchanique. M. Mery la découvrit il y a plus de 80 ans dans les veines de la rate du veau; & parce que le beſoin de faire rentrer le ſang dans les veines, eſt aſſez le même par tout le corps, & que la difficulté eſt toûjours aſſez grande, quoiqu'inégale en différens endroits, il a ſoupçonné que toutes les racines des veines pourroient bien être ainſi percées, du-moins d'une maniere inſenſible; mais les injections les plus délicates n'ont point confirmé cette conjecture. (*D. J.*)

HYPOGASTRIQUE, (*Medec.*) dans les maladies où la veſſie & la matrice peuvent être intéreſſées, les Medecins ne doivent pas négliger l'examen de la région *hypogaſtrique*; parce qu'ils en peuvent tirer bien des ſignes diagnoſtics & prognoſtics pour tout ce qui a rapport à ces parties; parce qu'en touchant, en preſſant avec les doigts l'hypogaſtre, on s'apperçoit s'il y a tumeur, dureté, ou tenſion; ſi l'on cauſe un ſentiment douloureux au malade, *&c. Voyez* VESSIE, URINE, MATRICE, MENSTRUES, LOCHIES.

HYPOGÉE, ſ. m. *terme d'Aſtrologie*, eſt le nom que les Aſtrologues donnent aux maiſons céleſtes qui ſont au-deſſous de l'horiſon, ſur-tout à la partie la plus baſſe du ciel.

HYPOGÉE, (*Antiq.*) tombeau ſous terre. Les Grecs après avoir perdu l'uſage de brûler les corps des morts, les enterrerent ſous terre dans des cercueils qu'ils nommerent *hypogées*, & qui étoient aſſez ſemblables aux caveaux qu'on voyoit autrefois communément dans nos égliſes. Chaque corps parmi les Grecs avoit ſa place dans ces ſortes de monumens ſéparés, qui s'élevoient en forme de voûte.

Les *hypogées* des premiers Romains étoient au rez-de-chauſſée, & n'occupoient point autant de profondeur que ceux de Grece, parce qu'on n'y renfermoit que les urnes qui contenoient les cendres des morts; mais dans la ſuite, les grandes richeſſes des particuliers les porterent à imiter en ce point la magnificence des Grecs, & bien-tôt ils la ſurpaſſerent à tous égards.

Non contens de bâtir à leur imitation des tombeaux ſoûterrains compoſés de pluſieurs appartemens, dans chacun deſquels il y avoit un grand nombre de niches pour placer des urnes ſépulchrales; ils ornerent encore ces appartemens ſoûterrains de peintures à freſque, de moſaïques, de figures de relief en marbre, & autres décorations d'une richeſſe & d'une dépenſe infiniment plus conſidérable, que celles des plus belles ſépultures élevées ſur terre. On a eu lieu de le voir par les *hypogées* qu'on a découverts de tems-en-tems, en fouillant des ruines auprès de Rome.

Ce mot eſt formé d'ὑπο, *deſſous*, & de γῆ, *terre*. Vitruve a appliqué ce terme abuſivement à toutes les parties d'un bâtiment qui ſont ſous terre, comme les caves, les celliers, les gardes-mangers, *&c.* mais ce n'étoit point-là le ſens du mot *hypogée* dans ſon origine. (*D. J.*)

HYPOGÉE, *hypogæum*, *terme d'Architecture*; les anciens appelloient *hypogées* les parties des bâtimens qui étoient ſous terre, comme les caves, les celliers, les gardes-manger, & autres lieux ſemblables. Vitruve, *lib. VI. chap. xj.* Ce mot eſt grec ὑπογειον, formé de ὑπο, *ſous*, & γαια, *terre*.

HYPOGLOSSE, adj. *en Anatomie*, ſe dit de quelques parties qui ſe remarquent ſous la langue.

Les nerfs *hypogloſſes* externes ou grands *hypogloſſes*, appellés communément la *neuvieme paire de nerfs de la moëlle allongée*, ou *paire linguale*, naiſſent de côté & d'autre entre les éminences pyramidales & les éminences olivaires, par pluſieurs petits filets qui ſe collent enſemble, percent la dure-mere, & ſortent du crâne par le trou condyloïdien antérieur de l'os occipital. *Voyez* OCCIPITAL.

Ces nerfs, dans leur paſſage entre la jugulaire & la carotide, jettent pluſieurs filets aux glandes jugulaires, *&c.* un de ces filets s'unit à la huitieme paire. Ces nerfs viennent enſuite gagner la mâchoire inférieure, & communiquent avec le rameau lingual du nerf maxillaire inférieur, & de la huitieme paire avec la premiere paire cervicale, avec la premiere & la ſeconde paire vertébrale, avec la portion dure du nerf auditif, & après cela ils ſe diſtribuent dans la langue. *Voyez* LANGUE.

HYPOGLOTTIDE, ſ. f. (*Art numiſm.*) couronne de laurier d'Alexandrie, qui étoit très-odorant. On voit la figure d'une *hypoglottide* ſur une médaille de la ville de Myrine en Troade, qui couronne la célebre amazone de ce nom, dont il eſt parlé dans Athénée, dans Strabon, & ſur-tout dans Diodore de Sicile. Triſtan a tâché de l'expliquer,

cette médaille, mais il ne paroit pas qu'il ait réuſſi. (*D. J.*)

HYPOÏASTIEN, un des modes de l'ancienne muſique. *Voyez* HYPOIONIEN. (*S*)

HYPOIONIEN, (*Muſique.*) le ſecond au grave des modes de l'ancienne muſique, qu'Euclyde appelle auſſi *hypoïaſtien* & *hypophrygien grave*. Sa fondamentale étoit une quarte au-deſſous du mode ionien. *Voyez* MODE. (*S*)

HYPOLYDIEN, (*Muſique.*) eſt, dans l'ancienne muſique, un mode qui tire ſon origine du lydien, & dont la fondamentale eſt une quarte au-deſſous de la ſienne. *Voyez* MODE.

Euclyde diſtingue deux modes *hypolydiens*; ſavoir, l'aigu dont nous venons de parler, & le grave qui eſt le même que l'*hypoéolien*. *Voyez ce mot.*

Quelques-uns attribuent l'invention du mode *hypolydien* à Polymneſte, d'autres à Damon l'athénien. (*S*)

HYPOMIXOLYDIEN, (*Muſique.*) mode qu'on prétend avoir été ajoûté par Guy d'Arezzo à ceux de l'ancienne muſique. C'eſt proprement le plagal du mode mixolydien, dont la fondamentale eſt une quarte au-deſſus de la ſienne, qui eſt la même que celle du mode dorien. *Voyez* MODE. (*S*)

HYPOMNEMATOGRAPHE, (*Antiq. eccléſ.*) nom qu'on donnoit dans la primitive Egliſe à celui des officiers de l'évêque qui tenoit ſous ſes yeux le regiſtre de ſes conſécrations. On voit que ce mot eſt compoſé de ὑπὸ, *deſſous*, μνήμη, *mention*, & γράφω, *j'écris*. (*D. J.*)

HYPOMOCHLION, ſ. m. *terme de Méchanique*, c'eſt le point qui ſoûtient le levier, & ſur lequel il fait ſon effort, ſoit qu'on le baiſſe, ou qu'on le leve. On l'appelle plus ordinairement *point d'appui* ou *appui*. *Voyez* APPUI & LEVIER. Ce mot eſt grec, & vient d'ὑπὸ, *ſous*, & μόχλος, *vectis*, levier.

L'*hypomochlion* eſt ſouvent une roulette que l'on place ſous le levier, ou une pierre, ou un morceau de bois, pour pouvoir ſoûlever le levier plus aiſément. *Chambers.* (*O*)

HYPOPHASE, ſ. f. (*Med.*) ὑπόφασις, *ſubapparitio*, du verbe ὑποφαίνομαι, *ſubappareo*. C'eſt un terme employé pour exprimer ce qui arrive à ceux, qui, en dormant, ont les paupieres imparfaitement jointes entre elles, en ſorte qu'on voit une partie du blanc des yeux mal fermés; ce qui eſt une marque de grande foibleſſe, & un très-mauvais ſigne dans les maladies aiguës. *Voyez* YEUX, (*Séméiotique.*)

HYPOPHASIE, ſ. f. *ſuſpectio*, (*Med.*) c'eſt un terme grec qui ſert à déſigner une ſorte de clignotement dans lequel les paupieres reſtent tellement rapprochées, qu'elles ne laiſſent appercevoir qu'une très-petite portion des yeux par laquelle il n'entre par conſéquent qu'une très-petite quantité de lumiere.

Ce reſſerrement des paupieres a lieu, lorſqu'on a beaucoup de ſenſibilité aux yeux, ou que l'on veut regarder quelque objet bien lumineux pendant que la pupille eſt encore dilatée; ou lorſqu'on ne veut que ſe conduire à travers un air chargé de fumée ou de pouſſiere, dont on veut ſe garantir les yeux. *Voyez* CLIGNOTEMENT, PAUPIERES.

HYPOPHILLOSPERMATEUSE, plante, (*nomencl. Botan.*) c'eſt ainſi que les modernes nomment les plantes qui portent leurs ſemences ſur le dos de leurs feuilles; ils diſent tout cela dans un mot, qui ne doit pas paroitre barbare, parce qu'il exprime très-bien ce qu'on veut déſigner. Il eſt compoſé de ὑπὸ, *ſous*, φύλλον, *une feuille*, & σπερμὰ, *graine*. (*D. J.*)

HYPOPHORE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, ulcere ouvert, profond & fiſtuleux; ce mot eſt grec, ὑποφορὰ, qui ſignifie la même choſe. *Voyez* ULCERE. (*Y*)

HYPOPHRYGIEN, (*Muſique.*) un des modes de l'ancienne muſique. Il tiroit ſon origine du phrygien, dont la fondamentale étoit une quarte au deſſus de la ſienne. *Voyez* MODE.

Euclyde parle encore d'un autre mode *hypophrygien* au grave de celui-ci; c'eſt celui qu'on appelle plus correctement *hypoïonien*. *Voyez ce mot.* (*S*)

HYPOPHTALMION, (*Medec.*) c'eſt un terme grec employé pour déſigner la partie inférieure des yeux, ou, pour mieux dire, des paupieres, qui eſt bouffie, dans les cachectiques, les hydropiques.

Hippocrate ſe ſert de ce mot dans ce ſens, *coac. text. 39. &c.* *Voyez* PAUPIERE, CACHEXIE, HYDROPISIE.

HYPOPHYSE, ſ. m. (*Méd.*) c'eſt une eſpece de *trichiaſe*, de chûte des cils. *Voy.* TRICHIASE, CILS, PAUPIERES.

HYPOPROPHETE, ſ. m. (*Antiq. greq.*) ὑποπροφῆται, *prophete en ſous ordre*, de ὑπὸ & προφητὴς; on appelloit ainſi chez les Grecs les ſubdélégués des devins, c'eſt-à-dire, de ceux qui rendoient la réponſe des dieux qu'on venoit conſulter. Il n'étoit pas de la dignité des oracles de reſter muets faute d'organes; il falloit, en cas d'abſence ou de maladie des prophetes, qu'il y eût des gens qui tinſſent leurs places, qui exerçaſſent leurs fonctions, & cet honneur appartenoit alors aux *hypoprophetes*, qui étoient leurs vicaires. *Voyez* PROPHETES. (*D. J.*)

HYPOPROSLAMBANOMENOS eſt, *en Muſique*, le nom d'une corde ajoûtée, à ce qu'on prétend, par Guy Arétin, un ton plus bas que la proſlambanomenos des Grecs; c'eſt-à-dire, au-deſſous de tout le ſyſtème, & qu'il exprima par la lettre Γ. *Voyez* GAMME, SYSTÈME. (*S*)

HYPOPYON, ſ. m. *terme de Chirurgie*, maladie des yeux, qui conſiſte en un amas de pus derriere la cornée, qui couvre quelquefois toute la prunelle, & empêche la vue. Ce mot eſt grec, ὑπόπυον, compoſé de ὑπὸ, *ſous*, & de πύον, *pus*.

Les auteurs ne ſont pas d'accord ſur la ſignification du mot *hypopyon*. Quelques-uns appellent ainſi tous les amas de pus qui viennent des abſcès des parties intérieures de l'œil, ou du ſang épanché au-dedans de l'œil & qui a ſuppuré; & d'autres entendent par *hypopyon*, l'abſcès qui ſe fait entre les pellicules de la cornée, & l'épanchement du pus qui ſe fait au-dedans de l'œil, lorſque cet abſcès s'ouvre en-dedans. Ceux-ci reſtraignent la ſignification du terme.

L'*hypopyon* eſt cauſé par la rupture des vaiſſeaux de la cornée, occaſionnée par quelque violence externe, ou par l'acrimonie du ſang qu'ils contiennent.

On doit prévenir la ſuppuration par le moyen de cataplaſmes convenables, ſecondés du régime & des ſaignées qu'on réitere relativement aux circonſtances. Les auteurs preſcrivent des ſachets avec les fleurs de camomille, de mélilot, les ſommités de ſauge, d'euphraiſe, d'hyſſope & la ſemence de fenouil qu'on fait bouillir dans le vin, & qu'on applique enſuite chaudement; ces ſecours peuvent procurer la réſolution du pus dans l'*hypopyon*, & même celle du ſang épanché ſous la cornée par la rupture de quelques vaiſſeaux de l'uvée à l'occaſion d'un coup ou d'une chûte violente. Si dans l'un & l'autre cas, les remedes ſont inefficaces, & que les malades ſouffrent, il faut faire une ouverture à la cornée avec une lancette: cette opération a été pratiquée avec tout le ſuccès poſſible. La nature produit quelquefois dans l'*hypopyon* des effets que l'art ne peut point imiter, car le pus ſe fait jour intérieurement entre l'iris & la cornée, il s'épanche & ſe deſſeche

ſans aucun inconvénient. Mais une piquûre avec la lancette n'étant point dangereuſe ; en la faiſant, on évite aux malades des douleurs cruelles qui peuvent être l'effet de l'altération par laquelle la nature cherche à ſe débaraſſer de la matiere qui forme l'abſcès.

L'appareil & la cure ſont les mêmes que pour la cataracte. *Voyez* CATARACTE & HEMALOGIE. (*Y*)

HYPORCHEME, ſ. m. (*Littérature.*) on appelloit ainſi chez les Grecs une ſorte de poéſie, faite non ſeulement pour être chantée & jouée ſur la flûte & ſur la cythare, mais encore pour être danſée au ſon des voix & des inſtrumens. C'eſt un chant accompagné de danſe, dit Proclus : or cette danſe, ſelon Athénée, étoit une imitation ou une repréſentation des choſes mêmes exprimées par les paroles que l'on chantoit. Lucien ſemble inſinuer que ces *hyporchemes* ſe danſoient le plus ordinairement au ſon de la lyre ou de la cythare ; auſſi étoit-ce, comme l'aſſûre Athénée, *lib. XIV. cap. vij.* une des trois eſpeces de poéſie lyrique ſur le chant deſquelles on danſoit ; & cette danſe *hyporchémétique*, continue-t-il, avoit beaucoup de rapport avec la danſe comique appellée *cordax*, l'une & l'autre étant enjouée & badine. *Voyez* CORDAX.

Cependant, s'il en faut croire le rhéteur Ménandre, l'*hyporcheme*, ainſi que le péan, étoit conſacré au culte d'Apollon, & en ce cas-là ſans doute la danſe devenoit plus ſérieuſe. Elle ſe faiſoit, dit l'auteur du grand Etymologique, autour de l'autel de la divinité, pendant que le feu conſumoit la victime. Sur quoi il eſt bon de remarquer d'après Athénée, *lib. XIV. cap. vj.* qu'anciennement les Poëtes eux-mêmes enſeignoient ces danſes à ceux qui devoient les exécuter, leur preſcrivoient les geſtes convenables à l'expreſſion de la poéſie, & ne leur permettoient pas de s'écarter du caractere noble & mâle qui devoit regner dans ces ſortes de danſes. On peut conſulter ſur ce point Meurſius dans ſon traité intitulé *orcheſtra*. Du reſte, Plutarque, dans ſon traité de la Muſique, dit qu'il y avoit de la différence entre les péans & les *hyporchemes*. Sur quoi il prend à témoin Pindare, qui a cultivé l'un & l'autre genre de poéſie. Mais comme nous n'avons rien aujourd'hui de ce poëte, ni en l'un ni en l'autre, nous ne pouvons fixer cette différence, ni le nombre & la qualité des piés qui entroient dans la poeſie *hyporchématique* ; on conjecture ſeulement que les vers étoient de meſure inégale, & que le pyrrhique y dominoit. *Voyez* PYRRHIQUE. *Notes de M.* Burette *ſur le traité de la muſique de Plutarque. Mem. de l'acad. des belles-Lettr. tome X.*

HYPOSPADIAS, ſ. m. *terme de Chirurgie*, nom grec qu'on donne à celui qui n'a pas l'orifice du canal de l'uretre directement à l'extrémité du gland. Quand on eſt ainſi conformé, l'ouverture de l'uretre eſt entre l'os pubis & le frein ; dans la direction naturelle de la verge, l'urine tombe perpendiculairement à terre, & pour piſſer en-avant, il faut relever la verge de façon que le gland ſoit directement en-haut. Cette mauvaiſe conformation eſt très-préjudiciable à la génération, parce que l'éjaculation de l'humeur prolifique ne peut ſe faire en ligne directe : l'art peut quelquefois réparer le vice de la nature. Galien appelle auſſi du nom d'*hypoſpadias*, ceux en qui le frein trop court fait courber la verge dans l'érection. On remédie facilement à ce petit inconvénient par la ſection du filet, qui n'exige qu'un panſement très-ſimple avec un peu de charpie qu'on laiſſe juſqu'à ce qu'elle tombe d'elle-même. Il ſuffit de laver la partie avec un peu de vin chaud, pour conſolider les portions du filet que l'inſtrument tranchant a diviſées. (*Y*)

HYPOSPATISME, ſ. m. *terme de la Chirurgie des anciens*, c'étoit une opération qui conſiſtoit à faire ſur le front trois inciſions juſqu'à l'os, d'environ deux pouces de long, pour couper tous les vaiſſeaux qui étoient entre deux. Le but de cette opération étoit d'arrêter les fluxions ſur les yeux. Ce mot eſt grec, ὑποσπαθισμος, formé d'ὑπὸ, *deſſous*, & σπαθη, *ſpatule*, parce que ceux qui pratiquoient cette opération, après avoir fait les trois inciſions, paſſoient une ſpatule entre le péricrane & les chairs. *Diction. de Trévoux.*

Quelques auteurs propoſent de couper ou détruire les gros vaiſſeaux du viſage contre la maladie nommée *goutte-roſe*, (*voyez* GOUTTE-ROSE), dans le deſſein d'intercepter le cours du ſang vers cette partie. Bayrus, *pract. lib. VIII. cap. iij.* dit que la rougeur du viſage vient quelquefois de l'abondance du ſang, qui, rapporté par la grande veine du front, ſe répand ſubitement dans tout le viſage. Une comteſſe l'ayant conſulté à cette occaſion, il apperçut que lorſqu'elle lui parloit, le ſang ſe répandoit précipitamment de cette veine ſur tout le viſage. Il fit raſer l'endroit de la veine un peu au-deſſus de la ſuture coronale ; il cautériſa la peau, & comprima avec un bandage convenable la veine dont le cautere fit l'ouverture, & la malade fut délivrée pour toûjours de ſes rougeurs, la face ſe trouvant privée par la deſtruction de cette veine, du ſang qu'elle lui rapportoit. (*Y*)

HYPOSPHAGMA, (*Medecine.*) c'eſt un terme grec qui ſignifie la même choſe qu'*échymoſe*, en général, mais qui eſt employé particulierement pour déſigner celui de la membrane de l'œil, appellée *conjonctive*. Voyez ECHYMOSE, ŒIL.

On trouve auſſi quelquefois des auteurs qui ſe ſervent du terme d'*hypoſphagma*, comme ſynonyme d'*hœmalops*. Voyez *HÆMALOPS*.

HYPOSTASE, ſ. f. *hypoſtaſis*, (*Théolog.*) eſt un mot grec qui ſignifie à la lettre *ſubſtance* ou *eſſence*, & en Théologie, *perſonne*. *Voy.* PERSONNE. Ce mot eſt grec ὑποστασις, & compoſé d'ὑπὸ, *ſub*, ſous, & ιστημι, *ſto*, *exiſto*, je ſuis, j'exiſte, d'où *ſubſiſtentia*.

On dit qu'il n'y a qu'une ſeule nature en Dieu, & trois *Hypoſtaſes*, ou Perſonnes. *Voyez* TRINITÉ, *&c.*

Le mot d'*hypoſtaſe* eſt très-ancien dans l'Egliſe. S. Cyrille le répete ſouvent, auſſi-bien qu'*union*, ſelon l'*hypoſtaſe*. Il ſe trouve pour la premiere fois dans une lettre de ce pere à Neſtorius, où il l'emploie au lieu de προσωπον, que nous rendons ordinairement par celui de *perſonne*, & qui n'étoit pas aſſez expreſſif. Les philoſophes, dit S. Cyrille, ont reconnu trois *Hypoſtaſes*. Ils ont étendu la Divinité juſqu'à trois *Hypoſtaſes*, & employé même quelquefois le terme de *Trinité* ; de ſorte qu'il ne leur manqueroit que d'admettre la conſubſtantialité des trois *Hypoſtaſes*, pour faire entendre l'unité de la nature divine à l'excluſion de toute triplicité par rapport à la diſtinction de nature, & de ne plus prétendre qu'il ſoit néceſſaire de concevoir aucune infériorité reſpective des *hypoſtaſes*.

Ce mot excita autrefois de grands démêlés entre les Grecs, & puis entre les Grecs & les Latins.

Dans le concile de Nicée, *hypoſtaſe* eſt la même choſe que *ſubſtance* ou *eſſence*. Ainſi c'étoit une héréſie de dire *que Jeſus-Chriſt eſt d'une autre* hypoſtaſe *que le Pere*, parce que *hypoſtaſe* ſignifioit *eſſence* ; mais l'uſage changea. *Voyez* ARIEN & ARIANISME.

Dans le beſoin qu'on eut de s'exprimer contre les Sabelliens, les Grecs choiſirent le terme d'*hypoſtaſe*, & les Latins celui de *perſonne*, & ce changement fut la ſource de la conteſtation. La phraſe τρεις ὑποστασεις, dont ſe ſervoient les Grecs, ſcandaliſa les Latins, qui ont accoûtumé de rendre le mot ὑποστασις par celui de *ſubſtantia*. La ſtérilité de la langue latine,

en matiere de Théologie, ne leur fourniſſoit qu'un ſeul mot pour deux grecs ουσια & ὑποστασις, & les mettoit hors d'état de diſtinguer l'*eſſence* de l'*hypoſtaſe*. Ils aimerent donc mieux ſe ſervir du terme de *trois perſonnes* que de celui de *trois hypoſtaſes*. On termina enfin cette diſpute dans un ſynode qui ſe tint à Alexandrie vers l'an 362, auquel S. Athanaſe aſſiſta ; & depuis ce tems-là, les Latins ne ſe ſont plus fait un ſcrupule de dire *trois hypoſtaſes*, ni les Grecs *trois perſonnes*. Les Grecs prirent la coûtume de dire μια ουσια, τρεις ὑποστασεις, *une eſſence, trois ſubſiſtances*, & les Latins non dans le même ſens, *una eſſentia, tres ſubſtantiæ*, mais, *una eſſentia* ou *ſubſtantia, tres perſonæ*. Ceux qui prenoient le mot d'*hypoſtaſe* dans ſon ancienne ſignification, ne pouvoient ſupporter qu'on admît *trois hypoſtaſes*, c'étoient *trois eſſences divines* ſelon eux, mais ce mot fut expliqué. Ceux qui s'en ſervoient contre les Sabelliens, déclarerent qu'ils entendoient par-là trois individus, ou trois ſujets qui ſubſiſtent également, & non pas trois ſubſtances ou eſſences différentes. Dans ce ſens, ils reconnoiſſoient *trois hypoſtaſes* dans une ſeule eſſence. D'autres entendoient par *eſſence* une nature commune & indéfinie, comme l'humanité à l'égard de tous les hommes en général, & par *hypoſtaſe* une nature ſinguliere & propre à chaque individu, comme chaque homme en particulier eſt une modification de la nature ou eſſence univerſelle. Mais cette derniere interprétation, que quelques-uns attribuent à S. Baſile appliquée à la Divinité, emporteroit le trithéiſme ; parce que ſi les trois Perſonnes de la Trinité ſont trois *Hypoſtaſes*, préciſément comme Pierre, Jacques & Jean, il y a manifeſtement trois Dieux. *Diction. de Trévoux.*

HYPOSTASE, *ſedimentum*, ſ. m. (*Med.*) ce terme grec ſignifie la partie la plus groſſiere de l'urine, qui ſe dépoſe ou tend à ſe dépoſer au fond du vaſe, où elle eſt contenue ; c'eſt le ſédiment de l'urine qui eſt auſſi appellé quelquefois *hypoſteme*, mot qui eſt par conſéquent ſynonyme d'*hypoſtaſe*. *Voyez* URINE, SÉDIMENT.

HYPOSTATIQUE, adj. (*Théolog.*) ſe dit en Théologie en parlant du myſtere de l'incarnation.

L'union *hypoſtatique* eſt celle de la nature divine avec la nature humaine dans la perſonne du Verbe. *Voyez* INCARNATION.

Les Chimiſtes & particulierement Paracelſe entendent par principe *hypoſtatique* les trois élémens chimiques, le *ſel*, le *ſoufre* & le *mercure*, qu'ils appellent *tria prima*. *Voyez* PRINCIPE & ÉLÉMENT.

HYPOSTROPHE *ou* HYPOTROPE, (*Med.*) ce terme grec a deux ſignifications ; ou il eſt employé pour déſigner l'action d'un malade, qui ſe tourne & ſe retourne dans ſon lit d'un côté à l'autre, & c'eſt le ſens dans lequel Hippocrate s'en ſert, *Epid. lib. VII.* &c. ou il eſt ſynonyme de *récidive*, *rechûte* dans les maladies ſelon le même auteur, *Epid. l. II.* *Voyez* RÉCIDIVE, RECHÛTE.

HYPOSYNAPHE, *en Muſique*, eſt, au rapport du vieux Bacchius, la ſéparation de deux tétracordes par la conſonance de quarte, de ſorte que les ſons homologues de ces deux tétracordes ont entre eux cinq tons d'intervalle : tels ſont les deux tétracordes *hypaton* & *ſynnemenon*. *Voyez* STSTÈME, TÉTRACORDE. (*S*)

HYPOTENUSE, ſ. m. *terme de Géométrie*, c'eſt le plus grand côté d'un triangle rectangle, ou la ſoûtendante de l'angle droit. *Voyez* TRIANGLE.

Ce *mot* eſt grec, *ſoûtendante*, formé d'ὑπο, *ſous*, & τεινω, *j'étends*. La plûpart des Géometres écrivent *hypotenuſe* par une *h* : ſi cette ortographe n'eſt pas vicieuſe, ce mot ne doit pas venir de τεινω, *j'étends*, mais de τιθημι, *je poſe*. On s'en rapporte là-deſſus aux ſavans.

Dans le triangle *KML* (*Pl. géom. fig. 71.*) le côté *ML*, oppoſé à l'angle droit *K*, eſt appellé *hypotenuſe*.

C'eſt un théorème fameux en Géométrie que, dans tout triangle rectiligne rectangle *KML*, le quarré de l'*hypotenuſe ML* eſt égal aux quarrés des deux autres côtés *KL* & *KM* ; on l'appelle le théorème de Pythagore, à cauſe qu'il en eſt l'inventeur. Il fut ſi charmé de cette découverte, qu'il fit, dit-on, une hécatombe aux muſes pour les remercier de ce bienfait. *Voyez* GÉOMÉTRIE.

L'auteur des *Inſtitutions de Géométrie*, imprimées en 1746 chez Debure l'aîné, obſerve qu'il eſt aſſez difficile de concevoir la raiſon pour laquelle Pythagore s'eſt livré à des tranſports ſi marqués à l'occaſion de cette découverte : car, quand on découvre une nouvelle propriété dans l'étendue, on ne voit pas ſur le champ la liaiſon qu'elle a avec toutes celles que la ſuite des tems a manifeſtées : l'uſage de cette propoſition eſt effectivement très-étendu, mais Pythagore n'en pouvoit preſque rien ſavoir ; les Mathématiques alors n'étoient pas parvenues à cette fécondité qui leur donne aujourd'hui tant d'éclat & d'excellence : cette découverte même ne nous apprend-elle pas que les élémens de Géométrie ne faiſoient que de naître ? Il faut donc, quoique l'hiſtoire n'en diſe rien, ſuppoſer que Pythagore avoit trouvé auparavant un grand nombre de propoſitions fondées ſur celle-ci, & qui n'attendoient que cette découverte pour être miſes elles-mêmes au nombre des grandes découvertes : & avec tout cela, la reconnoiſſance de Pythagore ne laiſſera pas de nous paroître extrême ; car il y a bien d'autres vérités dans la Géométrie élémentaire, plus ſublimes & plus utiles dont les auteurs n'ont pas fait tant de bruit ; telles ſont celles qui enſeignent que *les trois angles d'un triangle pris enſemble ſont égaux à deux angles droits* ; que *les triangles ſemblables ont leurs côtés proportionnels* ; & celles par où l'on réſout tous les problèmes de la Trigonométrie, moyennant les ſinus.

Au reſte, la propoſition de Pythagore ſe déduit très-ſimplement d'une propoſition fort connue dans les élémens ; ce qui va nous fournir une nouvelle démonſtration, qui nous paroît beaucoup plus facile que toutes celles dont nous ayons connoiſſance.

On ſait que *ſi d'un point pris hors d'un cercle on tire une tangente & une ſécante qui aillent ſe terminer à la circonférence du cercle, la tangente eſt moyenne proportionnelle entre la ſécante entiere & la partie de cette ſécante qui eſt hors du cercle.* Soit donc le triangle rectangle *ABC* (*Pl. de Géom. fig. 23. n°. 1.*). Avec l'un des deux côtés *CA* qui comprennent l'angle droit, décrivons un cercle du centre *C*, & prolongeons l'*hypotenuſe BC* juſqu'à ce qu'elle rencontre un autre point de la circonférence en *D* ; ſuppoſons maintenant que l'*hypotenuſe* $BC=h$, le côté $AC=CL=D=r$; ainſi $BD=h+r$ & $BL=h-r$ ſoit auſſi le côté $AB=t$. Il s'agit de démontrer que $hh=rr+tt$.

Démonſtration par la propoſition précédente $BD.AB::AB.BL$ ou $h+r.t::t.h-r$; donc, en faiſant le produit des extrêmes & celui des moyens, l'on a $hh-rr=tt$, & par conſéquent $hh=rr+tt$. C. Q. F. D. (*E*)

De ce que $hh=rr+tt$, il n'en faut pas conclure que $h=r+t$; car la racine quarrée de $rr+tt$ n'eſt pas $r+t$, puiſque le quarré de $r+t$ eſt $rr+2rt+tt$. Nous faiſons cette remarque, parce que nous avons vû pluſieurs commençans qui croyoient que la propoſition du quarré de l'*hypotenuſe* étoit contradictoire à celle qui prouve que l'*hypotenuſe* eſt plus petite que la ſomme des deux côtés : ces deux propoſitions ſont au contraire parfaite-

ment d'accord ; car, puiſque $hh = rr + tt$ & que $rr + tt$ eſt moindre que $rr + 2rt + tt$, c'eſt-à-dire que $r + t$, il s'en ſuit que hh eſt moindre que $r + t$, & par conſéquent h moindre que $r + t$.

HYPOTHÉCAIRE, ſ. m. (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui a une hypotheque, comme un créancier *hypothécaire*, une créance ou dette active *hypothécaire*. *Voyez* HYPOTHEQUE. (*A*)

HYPOTHEQUE, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt un engagement particulier des biens du débiteur en faveur du créancier pour plus grande ſûreté de ſa dette.

Ce *mot* vient du grec ὑποθήκη, qui ſignifie une choſe ſur laquelle une autre eſt impoſée, c'eſt-à-dire qui eſt ſujette à quelque obligation.

Lorſque le créancier ne ſe confie pas pleinement en la bonne-foi ou en la ſolvabilité du débiteur, il prend pour ſa ſûreté des gages ou des cautions, & quelquefois l'un & l'autre : la ſûreté qui ſe trouve dans le gage eſt plus grande que celle des cautions ou fidéjuſſeurs, de-là vient cette maxime, *plus cautionis eſt in re quam in perſonâ.*

On oblige les choſes en deux manieres, ou par tradition actuelle, ou par ſimple convention ; la premiere eſt ce que l'on appelle *gage*, ou, ſi c'eſt un immeuble, *engagement* ou *anticreſe* ; la ſeconde eſt la ſimple *hypotheque*, où le débiteur oblige ſon héritage ſans néanmoins ſe déſaiſir du fond, ni de la jouiſſance en faveur de ſon créancier.

Les Grecs, plus habiles que les autres peuples, mais auſſi plus méfians & plus cauteleux, ne prêtoient leur argent que ſur l'aſſûrance des fonds du débiteur ; ils inventerent deux manieres d'engager les fonds pour ſûreté de la dette ; ſavoir, l'*anticreſe* & la ſimple *hypotheque*.

Lorſqu'ils ſe contentoient de l'*hypotheque*, ils exigeoient que le débiteur déclarât ſes biens francs & quittes de toute autre *hypotheque* ; & comme, en prenant cette voie pour ſûreté de la dette, le débiteur demeuroit en poſſeſſion de l'héritage, on y mettoit des marques ou brandons qui ſe voyoient de loin, afin que chacun pût connoître que l'héritage étoit engagé.

Il eſt parlé de ces brandons dans deux endroits de Démoſthenes ; il eſt dit dans l'un, qu'ayant été fait une deſcente ſur un héritage, pour ſavoir s'il étoit *hypothéqué*, il ne s'y étoit point trouvé de brandons ou marques ; & Phenippus, qui prétendoit y avoir *hypotheque*, fut ſommé de montrer les brandons ſuppoſé qu'il y en eût, faute de quoi il ne pourroit plus prétendre d'*hypotheque* ſur cet héritage : l'autre paſſage eſt dans ſon oraiſon πρὸς σπουδίαν, où il dit qu'un teſtateur ordonne que pour mille dragmes qui reſtoient à payer de la dot de ſa fille, ſa maiſon ſoit *hypothéquée*, & pour cet effet que l'on y mette des brandons.

Il falloit même que l'uſage des *hypotheques* & des brandons fût déja ancien du tems de Solon ; car Plutarque, en la vie de Solon, dit qu'il s'étoit vanté dans ſes poëmes, d'avoir ôté les brandons qui étoient poſés çà & là dans tout le territoire de l'Attique. Amiot, dans ſa traduction, a pris ces brandons pour des bornes qui ſéparoient les héritages, & a cru de-là que Solon avoit non-ſeulement réduit les dettes, mais auſſi qu'il avoit remis les héritages en commun & en partage égal, comme Lycurgue avoit fait à Lacédémone ; mais la vérité eſt que Solon ayant ordonné en faveur des débiteurs la remiſe d'une partie de ce qu'ils devoient, & ayant augmenté le prix de la monnoie, il remit par-là les débiteurs en état de ſe libérer : c'eſt pourquoi il ſe vantoit d'avoir fait ôter les brandons ou marques d'*hypotheque* qui étoient ſur les terres ; ainſi chez les Grecs *brandonner un héritage*, ſignifioit la même choſe que l'*hypothéquer*.

Les Romains, dans les premiers tems, avoient inventé une eſpece de vente ſimulée, par le moyen de laquelle le créancier entroit en poſſeſſion de l'héritage de ſon débiteur, juſqu'à ce que la ſomme prêtée fut rendue.

Mais comme ſouvent les créanciers abuſoient de ces ventes ſimulées pour s'emparer de la propriété, cette maniere d'engager les héritages fut abolie ; on introduiſit l'uſage d'en céder ouvertement la poſſeſſion.

Il parut encore dur aux débiteurs d'être obligés de ſe déſaiſir, c'eſt pourquoi l'on parvint comme par degrés à ſe contenter de la ſimple *hypotheque*, dont l'uſage fut emprunté des Grecs.

L'*hypotheque* ne ſe ſuppléoit point, elle dépendoit de la convention ; mais il n'étoit pas beſoin que l'acte fût publié ni authentique.

Les biens préſens étoient ſeuls ſujets à l'*hypotheque*, juſqu'à ce que Juſtinien l'étendit auſſi aux biens que le débiteur avoit acquis depuis ſon obligation.

Il étoit parlé des gages & *hypotheques* dans la loi des douze tables ; mais l'on a perdu la onzieme table qui concernoit cette matiere, & nous n'en avons connoiſſance que par le commentaire de Caïus.

L'uſage de mettre des marques aux héritages engagés ou *hypothéqués*, ſe pratiquoit à Rome avant les empereurs, comme il paroît par pluſieurs lois du digeſte : aux terres & héritages *imponebantur tituli*, & aux maiſons *ſuperſcribebantur nomina*.

Les empereurs défendirent à toutes perſonnes, de faire de ces appoſitions de marques ſur les héritages de leur autorité privée ; cette défenſe fit perdre l'uſage d'appoſer aucunes marques publiques, ni privées, pour l'*hypotheque* conventionnelle.

Il ne paroît pas qu'en France on ait jamais uſé de marques ou brandons pour la ſimple *hypotheque*, mais ſeulement aux gages de juſtice & choſes ſaiſies.

L'*hypotheque* ſe contracte par le ſeul conſentement des parties.

Dans les commencemens, il falloit une ſtipulation expreſſe, enſuite l'*hypotheque* fut ſuppléé de plein droit dans toute obligation authentique.

Je ne ſais pourquoi l'on tient communément que c'eſt l'ordonnance de Moulins, qui a attribué aux jugemens l'effet de produire *hypotheque* ; il eſt vrai qu'il en eſt parlé dans l'*article liij.* de cette ordonnance, mais cette *hypotheque* avoit déja lieu, ſuivant l'ordonnance de 1539, *art. xcij.* & *xciij.*

Elle a lieu du jour du jugement même, lorſque le jugement eſt contradictoire ; pour les jugemens par défaut à l'audience, ou pour les jugemens ſur procès par écrit, elle n'eſt que du jour de la ſignification du jugement à procureur ; *voyez* l'ordonnance de 1667, *tit. xxxv. des requêtes civiles*, *art. ij.* quand la ſentence eſt confirmée par arrêt, l'*hypotheque* remonte au jour de la ſentence.

Pour mieux aſſûrer l'*hypotheque* & la rendre notoire, de maniere qu'un ſecond créancier ne ſoit point trompé, pluſieurs coûtumes, notamment dans les provinces de Picardie & de Champagne, ont établi une eſpece de tradition fictive de l'héritage *hypothéqué*, qu'on appelle *nantiſſement* & qui ſe fait en trois manieres ; ſavoir, par ſaiſine & déſaiſine, ou par veſt & déveſt, par main-aſſiſe & par miſe en poſſeſſion : dans quelques coûtumes on pratique une autre eſpece de nantiſſement pour les rentes conſtituées, appellé *enſaiſinement* ; en Bretagne, on fait des appropriances pour purger les *hypotheques* ; en Normandie, on fait *lecturer* le contrat, mais cette lecture ne ſert pas pour l'*hypotheque*.

Henri III. par un édit de 1581, avoit ordonné que tous contrats ſeroient contrôlés & enregiſtrés, ſans quoi l'on ne pourroit acquérir aucun droit de propriété ni d'*hypotheque*, ce qui fut révoqué par l'édit de Chartres en 1588, *art. x.* & n'eut d'exécution que dans la province de Normandie. Henri IV. renouvella cet édit au mois de Juin 1606, mais il ne fut regiſtré qu'au parlement de Normandie; il s'exécute dans cette province, comme il paroît par les *articles cxxxiij. & cxxxjv. des placités.*

En 1673, le Roi établit un greffe dans chaque baillage & ſénéchauſſée, où ceux qui prétendoient *hypotheque* pouvoient s'oppoſer pour la conſervation de leurs droits; les oppoſans devoient être préférés ſur les immeubles à ceux qui n'avoient pas formé d'oppoſition.

Cet édit n'eut pas d'exécution, & fut révoqué par un autre du mois d'Avril 1674.

En 1693, le Roi établit le contrôle des actes des Notaires. L'édit porte que les actes ſeront contrôlés quinze jours au plus tard, après la date d'iceux; & il eſt dit que les particuliers ne pourront en vertu d'actes non-contrôlés acquérir aucuns privileges, *hypotheque*, propriété, ni autre droit.

Cet édit fut ſupprimé pour les actes reçus par les Notaires au châtelet de Paris, par la déclaration du 27 Avril 1694, le contrôle fut pourtant rétabli pour Paris par la déclaration du 29 Septembre 1722; mais par une autre déclaration du 7 Décembre 1723, il fut ſupprimé pour Paris à commencer du 7 Janvier 1724.

Tous ceux qui ont la libre diſpoſition de leurs biens pourront les *hypothéquer*, & on peut *hypothequer* tout ce que l'on peut vendre & aliéner.

Quant aux effets de l'*hypotheque* dans l'ancienne juriſprudence des Romains, l'*hypotheque* ne produiſoit point d'action particuliere: lorſque l'effet *hypothéqué* étoit enlevé au créancier, il falloit uſer de la vendication, encore cette voie n'étoit-elle propre qu'au gage, car on ne connoiſſoit pas encore le droit de ſuite pour l'*hypotheque*.

Les préteurs y pourvurent en accordant aux créanciers *hypothécaires* une action qui fut appellée *quaſi Serviana* ou *utilis Serviana*, parce qu'elle fut introduite à l'inſtar de celle qu'établit le préteur Servius, en faveur du propriétaire, à l'effet de ſuivre & revendiquer les meubles de ſes locataires qui étoient tacitement obligés aux loyers.

Cette action *quaſi ſervienne* ou *hypothécaire* s'intentoit ſoit contre l'obligé, ou contre les tiers détenteurs de la choſe *hypothéquée*; ils avoient le choix à l'égard de l'obligé d'intenter contre lui l'action perſonnelle ſans l'*hypothécaire*, ou l'*hypothécaire* ſans la perſonnelle, ou de cumuler les deux actions enſemble; mais de façon ou d'autre, l'*hypotheque* ne produiſoit qu'une ſimple action, les contrats n'ayant point chez eux d'exécution parée.

L'action *hypothécaire* ne tendoit même pas à ſaiſir l'héritage & à le mettre ſous la main de la juſtice, mais ſeulement à ce que le créancier fût mis en poſſeſſion pour en jouir par lui juſqu'au parfait payement de ſa dette.

Suivant le droit romain, les meubles ſont ſuſceptibles d'*hypotheque*, auſſi-bien que les immeubles.

Non ſeulement ils ſe diſtribuent par ordre d'*hypotheque* entre les créanciers, lorſqu'ils ſont encore en la poſſeſſion du débiteur; mais ils peuvent être ſuivis par *hypotheque*, lorſqu'ils paſſent entre les mains d'un tiers.

Il y a cependant quelques créanciers privilégiés, tels que le nanti de gages, qui paſſent avant des créanciers *hypothécaires*.

On obſervoit autrefois la même choſe dans les pays de droit écrit du reſſort du parlement de Paris, mais préſentement on y ſuit la diſpoſition de l'*article clxx.* de la coûtume de Paris, qui porte que meubles n'ont point de ſuite par *hypotheque*: quoique cette regle ſemble n'exclure que le droit de ſuite contre un tiers: il eſt néanmoins certain que, dans les pays où elle eſt reçue, le prix des meubles étant encore en la poſſeſſion du débiteur, ne ſe diſtribue point par ordre d'*hypotheque*, mais ſeulement ſuivant l'ordre des privileges.

Dans les parlemens de droit écrit, les meubles ſe diſtribuent par ordre d'*hypotheque*, quand ils ſont encore dans la poſſeſſion du débiteur, mais ils n'ont point de ſuite par *hypotheque*.

Pour ce qui eſt de l'*hypotheque* ſur les immeubles, elle produit par-tout un droit de ſuite.

Lorſque le contrat a exécution pareé contre l'obligé, il n'eſt pas beſoin d'intenter contre lui l'action *hypothécaire*; après un commandement recordé, on peut ſaiſir directement l'héritage *hypothéqué*.

Il y a proprement trois ſortes d'actions *hypothécaires*; ſavoir, l'action pure *hypothécaire*, qui a lieu contre le tiers détenteur après diſcuſſion du principal obligé & de ſes cautions; l'action en déclaration d'*hypotheque* ou interruption que l'on peut intenter contre le détenteur avant la diſcuſſion; & l'action perſonnelle *hypothécaire*, qui a lieu contre l'obligé perſonnel, ou contre ſes héritiers qui ſont en même tems détenteurs de quelque immeuble *hypothéqué*.

L'action perſonnelle & l'action *hypothécaire* avoient bien lieu en droit contre l'héritier & biens tenans, mais elles ne pouvoient être exercées que ſéparément, l'héritier entant que tenu perſonnellement avoit le bénéfice de diviſion, c'eſt-à-dire qu'il n'étoit tenu que pour ſa part perſonnelle, & entant qu'il étoit convenu *hypothécairement*, il avoit le bénéfice de diſcuſſion.

Mais parmi nous, on cumule les deux actions de maniere que chacun des coobligés ou de leurs héritiers qui ſont auſſi biens tenans, ne peut oppoſer ni diviſion, ni diſcuſſion; il eſt tenu perſonnellement pour ſa part, & *hypothécairement* pour le tout; & lorſque l'action d'*hypotheque* eſt ainſi jointe avec la perſonnelle, elle eſt prorogée juſqu'à quarante ans, parce que la preſcription de cette action ne doit point courir tant que dure l'exercice de l'action perſonnelle.

L'action en déclaration d'*hypotheque* a été prudemment inventée, pour prévenir l'inconvénient qui réſultoit du Droit romain, en ce que d'un côté le créancier ne ſe pouvoit adreſſer au tiers détenteur qu'après diſcuſſion, & que d'un autre côté le tiers détenteur preſcrivant par dix ans entre préſens, & vingt ans entre abſens, le créancier pouvoit être fruſtré de ſon *hypotheque*.

Il n'étoit pas permis chez les Romains d'*hypothéquer* ſes biens à deux créanciers à la fois; il falloit que les cauſes de la premiere *hypotheque* fuſſent acquittées avant d'en contracter une ſeconde, tellement que celui qui celoit une premiere *hypotheque* actuelle ſubſiſtante, étoit réputé ſtellionataire; le créancier n'avoit même pas beſoin d'exiger de ſon débiteur la déclaration que ſes biens étoient francs & quittes, le débiteur devoit la faire de lui-même. Cet uſage s'obſervoit non-ſeulement dans l'ancienne Rome, mais auſſi ſous les empereurs grecs, comme on l'apprend de l'égloque des baſiliques; celui qui y contrevenoit étoit pourſuivi par la voie extraordinaire, & ne pouvoit ſe racheter de la peine qu'en reſtituant au créancier les deniers qu'il en avoit reçus.

En France, il eſt permis d'*hypothéquer* ſes biens,

ſucceſſivement à pluſieurs créanciers, & le débiteur n'eſt réputé ſtellionataire que lorſqu'il fait une fauſſe déclaration ſur l'état de ſes dettes ; ſi on ne lui demande point cette déclaration, il n'eſt pas obligé de la faire.

L'*hypotheque* dérive de la convention expreſſe ou tacite des parties ; car celle-même qu'on appelle *hypotheque légale*, dérive d'un conſentement que la loi préſume être donné par celui ſur les biens duquel elle accorde cette *hypotheque*.

Mais le conſentement exprès ou tacite ne ſuffit pas parmi nous pour conſtituer l'*hypotheque* ; il faut auſſi l'intervention du juge ou du notaire, & que l'un & l'autre ayent caractere pour inſtrumenter dans le lieu, & pour les perſonnes qui s'obligent ; c'eſt pourquoi les jugemens & contrats paſſés en pays étrangers n'emportent point d'*hypotheque* en France, que du jour que l'exécution en a été ordonnée par les juges de France.

Les effets de l'*hypotheque* ſont 1°. que le débiteur ne peut plus vendre, engager, ni *hypothéquer* les mêmes biens à d'autres perſonnes au préjudice de l'*hypotheque* qui eſt déja acquiſe à un premier créancier.

2°. Que ſi le bien *hypothéqué* ſort des mains du débiteur, le créancier le peut ſuivre en quelques mains qu'il paſſe, tellement que le tiers détenteur eſt obligé de reconnoître l'*hypotheque*, & d'en acquitter les cauſes, ou de laiſſer le bien *hypothéqué* pour être vendu, & le créancier être payé ſur le prix d'icelui. *Voyez* DÉLAISSEMENT PAR HYPOTHEQUE, & Loyſeau en ſon *traité du déguerpiſſement, liv. III.*

3°. Le créancier *hypothécaire* a l'avantage d'être préféré aux créanciers chirographaires.

L'ordre des *hypotheques* entr'elles ſe regle par la date des contrats : *prior tempore, potior jure ;* il faut néanmoins excepter les *hypotheques* privilégiées qui paſſent les premieres, quoique leur date ne ſoit pas la plus ancienne. L'édit du mois d'Août 1669 attribue aux deniers royaux un privilege ſur les biens des comptables, par préférence à tous créanciers *hypothécaires*.

Celui qui eſt mis au lieu & place d'un créancier en vertu d'un tranſport, ceſſion ou délegation, ſe fait ordinairement ſubroger aux privileges & *hypotheques* de l'ancien créancier. *Voyez* SUBROGATION.

Purger les hypotheques, ſignifie *effacer l'impreſſion* qu'elles avoient faite ſur les biens du débiteur, de maniere que le créancier ne peut plus y exercer aucun droit.

Le decret volontaire ou forcé purge les *hypotheques* ſur les héritages & rentes foncieres & conſtituées ; à l'égard des rentes ſur le roi, on obtient des lettres de ratification ; le ſceau fait le même effet pour les offices, lorſque les nouvelles proviſions ſont ſcellées ſans aucune oppoſition.

Voyez au Digeſte les titres *de pignoribus & hypothecis, in quibus cauſis pignus vel hypotheca tacite contrahitur. Quæ res pignori vel hypothecæ datæ obligari non poſſunt. Qui potiores in pignore vel hypothecâ habeantur. Quibus modis pignus vel hypotheca ſolvitur. De diſtractione pignorum vel hypothecarum. Voyez* auſſi au code, *liv. VIII. tit. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 26. 28. 29. 30. & 31.* la novelle *17. ch. xv.* & la nov. *164. ch. j.* Reguſantius *de pignoribus & hypothecis.* Baſnage & Olivier-Etienne en leurs *traités des hypotheques.* Loyſeau en *ſon traité du déguerpiſſement, liv. III.* (*A.*)

HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE eſt celle qui dérive d'un contrat ; chez les Romains, il n'y avoit d'*hypotheque conventionnelle* que celle qui étoit ſtipulée expreſſément ; l'*hypotheque* tacite étoit celle qui procédoit de la loi ; parmi nous toute convention authentique produit une *hypotheque ;* ſoit que la ſtipulation *d'hypotheque* ſoit expreſſe ou non, elle y eſt toûjours ſouſentendue. (*A*)

HYPOTHEQUE EXPRESSE eſt celle qui eſt ſtipulée nommément dans l'uſage : les notaires abrégent cette ſtipulation, & ſe contentent de mettre le mot *obligeant* avec un *&c.* par où l'on ſouſentend *obligeant tous ſes biens préſens & à venir à l'exécution des préſentes.* (*A*)

HYPOTHÉQUE GÉNÉRALE eſt celle qui comprend tous les biens préſens & à venir du débiteur, à la différence de l'*hypotheque* ſpéciale, qui eſt limitée à certains biens comme aux biens préſens, & non aux biens à venir, ou qui eſt reſtrainte à certains biens nommément.

Une des principales différences entre l'*hypotheque générale* & la ſpéciale, c'eſt que la même choſe peut être obligée généralement à pluſieurs créanciers, au lieu qu'elle ne peut être *hypothéquée* ſpécialement qu'à un ſeul ſous peine de ſtellionat.

L'*hypotheque* ſpéciale oblige le créancier de diſcuter le bien qui lui eſt ainſi *hypothéqué* avant de pouvoir s'adreſſer aux autres ; mais pour prévenir cette difficulté, on a coûtume de ſtipuler que l'*hypotheque générale* ne dérogera point à la ſpéciale, ni la ſpéciale à la générale. *Voyez* Baſnage *des hypotheques, chap. v.* (*A*)

HYPOTHEQUE LÉGALE eſt celle qui procéde de la loi ſans aucune convention expreſſe des parties, mais qui eſt fondée néanmoins ſur un conſentement tacite que la loi préſume, donné par celui ſur les biens duquel elle accorde cette *hypotheque ;* c'eſt pourquoi elle eſt auſſi appellée en droit *hypotheque tacite.*

Telle eſt l'*hypotheque* que le mineur a ſur les biens de ſon tuteur du jour que celui-ci accepte ſa commiſſion ; le tuteur a pareillement *hypotheque* ſur les biens de ſon mineur pour le reliquat qui lui eſt dû ; en Normandie, cette *hypotheque* du tuteur eſt du jour de ſon inſtitution ; à Paris & ailleurs, elle n'eſt que du jour de la clôture de ſon compte.

La loi donne auſſi à la femme une *hypotheque* pour ſa dot, tant ſur les biens de ſon mari que ſur les biens de ceux qui l'ont promiſe, quoique cette *hypotheque* n'ait point été ſtipulée.

L'Egliſe, les hôpitaux & les communautés ont pareillement une *hypotheque légale* ſur les biens des bénéficiers & autres adminiſtrateurs du jour de leur adminiſtration.

Celui qui commet quelque crime, contracte tacitement une *hypotheque* tant pour les amendes que pour les intérêts.

Le maître du navire a auſſi une *hypotheque* tacite, & même un privilege pour ſon fret & pour les avaries ſur les marchandiſes qu'il a dans ſon navire.

Le propriétaire acquiert de même une *hypotheque* pour ſes loyers ſur les meubles des locataires & ſous-locataires.

Enfin les locataires ont une *hypotheque* ſemblable pour leur legs ſur les biens du teſtateur. *Voyez* le *traité des hypotheques* de Baſnage, *chap. vj.* (*A*)

HYPOTHEQUE NÉCESSAIRE eſt la même que l'*hypotheque* légale. *Voyez* Baſnage, *traité des hypotheques, ch. vj.* (*A*)

HYPOTHEQUE PRIVILEGIÉE eſt celle qui dérive d'une cauſe privilegiée, & qui donne la préférence ſur les créanciers qui n'ont qu'une ſimple *hypotheque.*

Telle eſt l'*hypotheque* du baillement de fond qui eſt préferée à tous autres pour ſon payement ſur le fond qu'il a vendu.

Telle eſt auſſi l'*hypotheque* de celui qui eſt créancier pour un fait de charge.

L'ordre des privileges entr'eux ne ſe regle pas par

par leur date, mais par le plus ou moins de faveur que mérite la cauſe dont ils procedent ; ce qui eſt fondé ſur la loi 32. au digeſte *de rebus autor. jud. poſſid.* (*A*)

HYPOTHEQUE SIMPLE eſt oppoſée à *hypotheque* privilégiée. *Voyez ci-devant* HYPOTHEQUE PRIVILEGIÉE. (*A*)

HYPOTHEQUE SPÉCIALE eſt oppoſée à *hypotheque* générale. *Voyez ci-devant* HYPOTHEQUE GÉNÉRALE.

HYPOTHEQUE STAENDE SEKER eſt une eſpece ſinguliere d'*hypotheque* uſitée dans la Flandre flamande, qui ſe donne proviſionnellement pour ſûreté de la dette, ſans qu'il ſoit dû aucun droit ſeigneurial qu'après deux termes de trois ans chacun. Ces deux termes écoulés, la ſûreté proviſionnelle paſſe en *hypotheque* abſolue, & il en eſt dû un droit ſeigneurial, ſuivant le placard du 21 Janvier 1621, qui eſt au *ſecond volume des placards de Flandres*, *fol.* 443. Il eſt parlé de cette ſûreté proviſionnelle au livre des partages du Franc de Bruges, *art. lxiij.* & *ibi Vanden-Hanc in notis.* Il cite Rypæus *in not. jur. belg. de reditibus*, *n°. 29.*

On a douté ſi cette ſûreté devoit être renouvellée au bout des trois premieres années, mais le bureau des Finances de Lille l'a ainſi décidé le 23 Juillet 1734. *Voyez* l'*Inſt. au droit belgique*, *part. II. tit. V. §. 9. n°. 17.* (*A*)

HYPOTHEQUE TACITE eſt celle qui a lieu ſans convention expreſſe, ainſi l'*hypotheque* légale eſt une *hypotheque* tacite. On donne auſſi ce nom à l'*hypotheque* réſultante d'un acte authentique, lorſque l'*hypotheque* n'y eſt pas ſtipulée.

Voyez ci-devant HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE, & HYPOTHEQUE LÉGALE. (*A*)

HYPOTHENAR, ſ. m. (*Anatomie.*) nom d'un muſcle ſitué ſous le thenar; il prend ſes attaches du ligament circulaire interne, un peu plus en-dedans de la main que le thenar de l'os du carpe qui ſoutient le pouce & ſe termine à l'os ſeſamoïde externe & à la partie inférieure de la premiere phalange du pouce.

HYPOTHESE, ſ. f. (*Métaphyſiq.*) c'eſt la ſuppoſition que l'on fait de certaines choſes pour rendre raiſon de ce que l'on obſerve, quoique l'on ne ſoit pas en état de démontrer la vérité de ces ſuppoſitions. Lorſque la cauſe de certains phénomenes n'eſt acceſſible ni à l'expérience, ni à la démonſtration, les Philoſophes ont recours aux *hypotheſes*. Les véritables cauſes des effets naturels & des phénomenes que nous obſervons, ſont ſouvent ſi éloignées des principes ſur leſquels nous pouvons nous appuyer, & des expériences que nous pouvons faire, qu'on eſt obligé de ſe contenter de raiſons probables pour les expliquer. Les probabilités ne ſont donc pas à rejetter dans les ſciences; il faut un commencement dans toutes les recherches, & ce commencement doit preſque toûjours être une tentative très imparfaite, & ſouvent ſans ſuccès. Il y a des vérités inconnues, comme des pays, dont on ne peut trouver la bonne route qu'après avoir eſſayé de toutes les autres; ainſi, il faut que quelques-uns courent riſque de s'égarer, pour montrer le bon chemin aux autres.

Les *hypotheſes* doivent donc trouver place dans les ſciences, puiſqu'elles ſont propres à faire découvrir la vérité & à nous donner de nouvelles vûes; car une *hypotheſe* étant une fois poſée, on fait ſouvent des expériences pour s'aſſûrer ſi elle eſt bonne. Si on trouve que ces expériences la confirment, & que non-ſeulement elle rende raiſon du phénomene, mais encore que toutes les conſéquences qu'on en tire s'accordent avec les obſervations, la probabilité croît à un tel point, que nous ne pouvons lui refuſer notre aſſentiment, & qu'elle équivaut à une démonſtration. L'exemple des Aſtronomes peut ſervir merveilleuſement à éclaircir cette matiere; il eſt évident que c'eſt aux *hypotheſes*, ſucceſſivement faites & corrigées, que nous ſommes redevables des belles & ſublimes connoiſſances, dont l'Aſtronomie & les ſciences qui en dépendent ſont à préſent remplies. Par exemple, c'eſt par le moyen de l'*hypotheſe* de l'ellipticité des orbites des planetes, que *Kepler* parvint à découvrir la proportionalité des aires & des tems, & celle des tems & des diſtances, & ce ſont ces deux fameux théorèmes, qu'on appelle les *analogies de Kepler*, qui ont mis M. Newton à portée de démontrer que la ſuppoſition de l'ellipticité des orbes des planetes s'accorde avec les lois de la Méchanique, & d'aſſigner la proportion des forces qui dirigent les mouvemens des corps céleſtes. C'eſt de la même maniere que nous ſommes parvenus à ſavoir que *Saturne* eſt entouré d'un anneau qui réfléchit la lumiere, & qui eſt ſéparé du corps de la planete, & incliné à l'écliptique; car M. Huyghens, qui l'a découvert le premier, ne l'a point obſervé tel que les Aſtronomes le décrivent à préſent; mais il en obſerva pluſieurs phaſes, qui ne reſſembloient quelquefois à rien moins qu'un anneau, & comparant enſuite les changemens ſucceſſifs de ces phaſes, & toutes les obſervations qu'il en avoit faites, il chercha une *hypotheſe* qui pût y ſatisfaire, & rendre raiſon de ces différentes apparences; celle d'un anneau réuſſit ſi bien, que par ſon moyen, non-ſeulement on rend raiſon des apparences, mais on prédit encore les phaſes de cet anneau avec préciſion.

Il y a deux excès à éviter au ſujet des *hypotheſes*, celui de les eſtimer trop, & celui de les proſcrire entierement. Deſcartes, qui avoit établi une bonne partie de ſa philoſophie ſur des *hypotheſes*, mit tout le monde ſavant dans le goût de ces *hypotheſes*, & l'on ne fut pas long-tems ſans tomber dans celui des fictions. Newton & ſur-tout ſes diſciples, ſe ſont jettés dans l'extrémité contraire. Dégoutés des ſuppoſitions & des erreurs, dont ils trouvoient les livres de philoſophie remplis, ils ſe ſont élevés contre les *hypotheſes*, ils ont taché de les rendre ſuſpectes & ridicules, en les appellant le poiſon de la raiſon & la peſte de la philoſophie. Cependant, ne pourroit-on point dire qu'ils prononcent leur propre condamnation, & le principe fondamental du Newtonianiſme ſera-t-il jamais admis à titre plus honorable que celui d'*hypotheſe*? Celui-là ſeul qui ſeroit en état d'aſſigner & de démontrer les cauſes de tout ce que nous voyons, ſeroit en droit de bannir entierement les *hypotheſes* de la Philoſophie.

Il faut que l'*hypotheſe* ne ſoit en contradiction avec aucun des premiers principes qui ſervent de fondement à nos connoiſſances; il faut encore ſe bien aſſûrer des faits qui ſont à notre portée, & connoître toutes les circonſtances du phénomene que nous voulons expliquer.

L'écueil le plus ordinaire, c'eſt de vouloir faire paſſer une *hypotheſe* pour la vérité elle-même, ſans en pouvoir donner des preuves inconteſtables. Il eſt très-important pour le progrès des ſciences, de ne ſe point faire illuſion à ſoi-même & aux autres ſur les *hypotheſes* que l'on a inventées. La plûpart de ceux qui depuis *Deſcartes* ont rempli leurs écrits d'*hypotheſes*, pour expliquer des faits que bien ſouvent ils ne connoiſſoient qu'imparfaitement, ont donné contre cet écueil, & ont voulu faire paſſer leurs ſuppoſitions pour des vérités, & c'eſt-là en partie la ſource du dégoût que l'on a pris pour les *hypotheſes*; mais en diſtinguant entre leur bon & leur mauvais uſage, on évite d'un côté les fictions

& de l'autre on n'ôte point aux ſciences une méthode très-néceſſaire à l'art d'inventer, & qui eſt la ſeule qu'on puiſſe employer dans les recherches difficiles, qui demandent la correction de pluſieurs ſiecles & les travaux de pluſieurs hommes, avant que d'atteindre à une certaine perfection. Les bonnes *hypotheſes* ſeront toûjours l'ouvrage des plus grands hommes. Copernic, Kepler, Huyghens, Deſcartes, Leibnitz, Newton lui-même, ont tous imaginé des *hypotheſes* utiles pour expliquer les phénomenes compliqués & difficiles, & ce ſeroit mal entendre l'intérêt des ſciences que de vouloir condamner des exemples juſtifiés par des ſuccès auſſi éclatans en métaphyſique; une *hypotheſe* doit être regardée comme démontrée fauſſe, ſi, en examinant la propoſition qui l'exprime, elle eſt conçue dans des termes vuides de ſens, ou qui n'ont aucune idée fixe & déterminée, ſi elle n'explique rien, ſi elle entraîne après elle des difficultés plus importantes que celles qu'on ſe propoſe de réſoudre, &c. Il y a beaucoup de ces *hypotheſes*. *Voyez le chap. v. des Inſtitutions de Phiſ.* & ſur-tout *le traité des Syſtèmes* de M. l'Abbé de Condillac.

HYPOTHESE, en *Mathématiques*, c'eſt une ſuppoſition que l'on fait, pour en tirer une conſéquence qui établit la vérité ou la fauſſeté d'une propoſition, ou même qui donne la réſolution d'un problême. Il y a donc deux choſes principalement à conſidérer dans une propoſition mathématique, l'*hypotheſe* & la conſéquence; l'*hypotheſe* eſt ce que l'on accorde, ou le point d'où l'on doit partir, pour en déduire la conſéquence énoncée dans la propoſition, enſorte qu'une conſéquence ne peut être vraie, en Mathématiques, à moins qu'elle ne ſoit tirée de l'*hypotheſe*, ou de ce que les Géometres appellent les *données* d'une queſtion ou d'une propoſition: quand une conſéquence ſeroit vraie abſolument, ſi elle ne l'eſt pas relativement à l'*hypotheſe* ou aux *données* de la propoſition, elle paſſe & doit effectivement paſſer pour fauſſe en Mathématiques, puiſqu'elle n'a pas été déduite de ce dont l'on étoit convenu; on n'a donc pas pris l'état de la queſtion, & par conſéquent l'on a fait un paralogiſme, que l'on appelle dans les écoles, *ignorantia elenchi*, ignorance ou oubli de ce qui eſt en queſtion.

Dans cette propoſition, *ſi deux triangles ſont équiangles, leurs côtés homologues ſont proportionels*; la premiere partie, *ſi deux triangles ſont équiangles*, eſt l'*hypotheſe*; & la ſeconde, *leurs côtés homologues ſont proportionels*, eſt la *conſéquence*. (*E*)

HYPOTHESE, (*Med.*) ce mot grec eſt ſynonyme d'*opinion*. *Voyez* OPINION, SYSTÈME, MÉDECINE, NATURE, EXPÉRIENCE, OBSERVATION.

HYPOTYPOSE, ſ. f. (*Rhetor.*) l'*hypotypoſe*, dit Quintilien, eſt une figure qui peint l'image des choſes dont on parle avec des couleurs ſi vives, qu'on croit les voir de ſes propres yeux, & non ſimplement en entendre le récit.

On ſe ſert de cette figure lorſqu'on a des raiſons pour ne pas expoſer ſimplement un fait, mais pour le peindre avec force, & c'eſt en quoi conſiſte l'éloquence, qui n'a pas tout le ſuccès qu'elle doit avoir, ſi elle frappe ſimplement les oreilles ſans remuer l'imagination & ſans aller juſqu'au cœur.

L'*hypotypoſe* s'exprime quelquefois en peu de mots, & ce n'eſt pas la tournure qu'on aime le moins; ainſi Virgile peint la conſternation de la mere d'Euryale au moment qu'elle apprit ſa mort,

Miſeræ calor oſſa reliquit:
Excuſſi manibus radii, revolutaque penſa.

Ainſi Cicéron ſe plaît à peindre la fureur de Verrès, pour le rendre plus odieux. *Ipſe inflammatus ſcelere ac furore, in forum venit; ardebant oculi; toto ex ore crudelitas eminebat.*

La poëſie tire tout ſon luſtre de l'*hypotypoſe*; j'en pourrois alléguer mille exemples, un ſeul me ſuffira, j'entends le portrait de la Molleſſe perſonnifiée dans le Lutrin.

La Molleſſe oppreſſée
Dans ſa bouche à ce mot ſent ſa langue glacée;
Et laſſe de parler, ſuccombant ſous l'effort,
Soupire, étend ſes bras, ferme l'œil & s'endort.

Je croyois ne pas citer d'autres exemples en ce genre; cependant la deſcription que je trouve ſous la main, d'un vieux livre, dans le même poëme, eſt une *hypotypoſe* ſi parfaite, que je ne puis la paſſer ſous ſilence. Il eſt queſtion du chanoine, qui, pour frapper ſes ennemis,

Saiſit un vieil infortiat,
Groſſi des viſions d'Accurſe & d'Alciat;
Inutile ramas de gothique écriture,
Dont quatre ais mal unis formoient la couverture,
Entourée à demi d'un vieux parchemin noir,
Où pendoit à trois clous un reſte de fermoir.
Lutrin, Chant V.

Il y a d'autres *hypotypoſes*, qui reſſemblent à des tableaux, dont toutes les attitudes frappent; telle eſt cette peinture d'un repas de débauche qu'on liſoit dans une harangue de Ciceron, qui n'eſt pas parvenue juſqu'à nous. *Videbar mihi videre alios intrantes, alios autem exeuntes, partim ex vino vacillantes, partim heſternâ potatione oſcitantes; verſabatur inter hos Gallius, unguentis oblitus, redimitus coronis. Humus erat immunda lutulento vino, coronis languidulis, & ſpinis cooperta piſcium.* Quintilien, qui nous a conſervé ce beau paſſage, ajoute; *quid plus videret, qui intraſſet?*

Mais une *hypotypoſe* ſublime, c'eſt le tableau que Racine nous donne dans Athalie, de la maniere dont Jozabet ſauva Joas du carnage: elle s'exprime ainſi.

Hélas! l'état horrible où le ciel me l'offrit,
Revient à tout moment effrayer mon eſprit.
De princes égorgés la chambre étoit remplie.
Un poignard à la main l'implacable Athalie,
Au carnage animoit ſes barbares ſoldats,
Et pourſuivoit le cours de ſes aſſaſſinats.
Joas laiſſé pour mort, frappa ſoudain ma vue;
Je me figure encore ſa nourrice éperdue,
Qui devant les bourreaux s'étoit jettée en vain,
Et foible le tenoit renverſé ſur ſon ſein.
Je le pris tout ſanglant; en baignant ſon viſage,
Mes pleurs du ſentiment lui rendirent l'uſage,
Et ſoit frayeur encore, ou pour me careſſer,
De ſes bras innocens je me ſentis preſſer.
Grand Dieu que mon amour ne lui ſoit point funeſte!
Acte I. Scene 2.

Cet autre morceau de la même piece, où Athalie raconte à Abner & à Mathan le ſonge qu'elle a fait, n'eſt pas une *hypotypoſe* moins admirable; voici comme elle peint ce ſonge, ce cruel ſonge qui l'inquiete tant, & qui par-tout la pourſuit.

C'étoit pendant l'horreur d'une profonde nuit,
Ma mere Jézabel devant moi s'eſt montrée,
Comme au jour de ſa mort pompeuſement parée.
Ses malheurs n'avoient point abattu ſa fierté,
Même elle avoit encor cet éclat emprunté,
Dont elle eut ſoin de peindre & d'orner ſon viſage,
Pour réparer des ans l'irréparable outrage.
Tremble, m'a-t-elle dit, fille digne de moi,
Le cruel Dieu des Juifs l'emporte auſſi ſur toi.
Je te plains de tomber dans ſes mains redoutables,
Ma fille! En achevant ces mots épouvantables,

Son ombre vers mon lit a paru ſe baiſſer,
Et moi je lui tendois les mains pour l'embraſſer ;
Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange
D'os & de chairs meurtris & traînés dans la fange,
Des lambeaux pleins de ſang, & des membres affreux,
Que des chiens dévorans ſe diſputoient entr'eux.
Acte I. Scene 5.

Enfin, pour conclure cet article, les belles *hypotypoſes*, en vers ou en proſe, ſont des peintures vives, touchantes, pathétiques, d'un ſeul ou de pluſieurs objets, ſoit laconiquement, ſoit avec quelques détails, mais formant toujours des images qui tiennent lieu de la choſe même ; & c'eſt ce que ſignifie le mot grec *hypotypoſe*. *Voyez* IMAGE, PEINTURE, DESCRIPTION, *&c.* (*D. J.*)

HYPSILOIDE, *terme d'Anatomie*. *Voyez* HYOIDE.

HYPSISTARIENS, ſ. m. pl. (*Theolog.*) ſecte d'hérétiques qui parurent dans le quatrieme ſiecle, & qui furent ainſi appellés de la profeſſion qu'ils faiſoient d'adorer le Très-Haut. Ce mot eſt grec, ὑψισ-ταριες, formé d'ὑψιστος, *Hypſiſtos*, *Très-Haut*.

La doctrine des *Hypſiſtariens* étoit un aſſemblage du paganiſme, du judaiſme & du Chriſtianiſme. Ils adoroient le Très-Haut, de même que les Chrétiens ; mais ils révéroient avec les payens le feu & les éclairs : ils obſervoient le ſabbath, & la diſtinction des choſes mondes & immondes avec les Juifs.

Ces hérétiques approchoient fort des Euchites ou Maſſaliens. *Voyez* MASSALIENS. *Dictionnaire de Trévoux*. (*G*)

HYRCANIE, ſ. f. (*Géog. anc.*) grand pays d'Aſie, au midi de la mer Caſpienne, dont une partie en prenoit le nom de mer d'Hyrcanie, *Hircanum mare* ; elle avoit la Médie au couchant, la Parthie au midi, & étoit ſéparée de cette derniere par le mont *Coronus*. Ptolomée lui donne deux rivieres, ſavoir l'Oxus & la Maxéra, & il décrit tout le pays avec beaucoup d'exactitude ; mais il faut remarquer que les anciens ne pouvoient avoir une idée juſte de l'*Hyrcanie*, car comme ils prenoient la longueur de la mer Caſpienne d'occident en orient, au lieu qu'elle eſt du nord au ſud, cette erreur faiſoit une étendue très-oppoſée à la vérité.

2°. L'*Hyrcanie* déſigne dans Xénophon un pays d'Aſie au midi de la Babylonie, qui eſt par conſéquent différente de l'*Hyrcanie* ſeptentrionale de Ptolomée. Les Hyrcaniens de Xénophon habitoient le milieu du pays, nommé préſentement *Irac* ou *Irac-Arabi*, pour le diſtinguer d'une grande province de Perſe, nommée *Irac Agémi* ou étrangere, qui comprend une partie de l'*Hyrcanie* voiſine de la mer Caſpienne ; ces deux *Iracs* ſont ſéparés par les hautes montagnes du Curdiſtan & du Louveſtan. *Voyez* ſur l'*Hyrcanie* de Xénophon les *mém. des Inſcript. & Belles-Lettres, tome VI.* (*D. J.*)

HYRIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Pouille Daunienne ſelon Ptolomée ; l'on croit que *Hyrium* eſt l'*Uria* de Pline, mais Celſus Citadinus prétend que ce ſont deux villes différentes ; ſelon lui *Hyrium* eſt aujourd'hui *Rhodes*, & *Uria* eſt *Oria* ; cette derniere eſt dans les terres, entre Brindes & Tarente, & l'autre eſt vers le mont Gargan. (*D. J.*)

HYSIUS, (*Mythologie.*) ſurnom donné à Apollon, à cauſe d'un temple qu'il avoit à *Hyſica* en Béotie, où il rendoit des oracles. Il y avoit un puits dont l'eau mettoit le prêtre en état de donner des réponſes ſûres lorſqu'il en avoit bû.

HYSSOPE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *hyſſopus*, genre de plante à fleur monopétale labiée ; la levre ſupérieure eſt relevée, arrondie & échancrée, & l'inférieure eſt diviſée en trois pieces, dont celle du milieu eſt creuſée en cuiller, & terminée par deux pointes en forme d'aîles. Il ſort du calice un piſtil, attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur, & environné de quatre embryons, qui deviennent dans la ſuite autant de ſemences oblongues & renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE. (*I*)

Miller en compte cinq ou ſix eſpeces ; décrivons la plus commune, *hyſſopus officinarum*, *cærulea*, *ſpicata*, C. B. P.

Sa racine eſt ligneuſe, dure, fibrée, de la groſſeur du doigt ; ſes tiges ſont hautes d'une coudée, ligneuſes, caſſantes, branchues ; ſes feuilles naiſſent deux à deux & oppoſées ; elles ſont longues d'un pouce ou d'un pouce & demi, larges de deux lignes, pointues, liſſes, d'un verd foncé, âcres, & d'une bonne odeur. Ses fleurs ſont en grand nombre au ſommet des branches, diſpoſées en maniere d'anneaux ſur de longs épis, tournées preſque toutes d'un même côté ; elles ſortent de longs calices, cannelés, partagés en cinq ſegmens, pointus ; elles ſont grandes, d'une ſeule piece, bleues, & en gueule ; la levre ſupérieure eſt redreſſée, arrondie, partagée en deux, & l'inférieure en trois, dont celle du milieu eſt creuſée en cueilleron, échancré, & terminé par deux pointes.

Chaque fleur a quatre étamines, oblongues, bleues, garnies de petits ſommets d'un bleu foncé. Il s'éleve du calice un piſtil, attaché en maniere de clou à la partie poſtérieure de la fleur, & comme accompagné de quatre embryons, qui ſe changent enſuite en autant de petites graines arrondies, brunes, cachées dans une capſule qui ſervoit de calice à la fleur.

On cultive communément cette plante dans les jardins ; elle eſt toute d'uſage, & a les qualités d'inciſer, d'atténuer, & de diſcuter ; elle eſt ſurtout deſtinée aux maladies tartareuſes des poumons, & paſſe pour très-utile dans l'aſthme humoral. Elle contient un ſel ammoniacal uni avec une huile, ſoit ſubtile eſſentielle aromatique, ſoit épaiſſe & bitumineuſe.

Nous ne connoiſſons point l'*hyſſope* des anciens, mais ce n'étoit pas le même que le nôtre ; Dioſcoride, en parlant d'une plante appellée *Chryſocomé*, dit que c'eſt un petit arbriſſeau qui a la fleur en raiſin comme l'*hyſſope* ; dans un autre endroit, où il décrit l'origan héracléotique, il remarque qu'il a la feuille ſemblable à celle de l'*hyſſope*, diſpoſée en ombelle : or notre *hyſſope* n'a point la feuille en forme de paraſſol, mais étroite & pointue, ni la fleur en raiſin, mais en épi.

Il paroît d'ailleurs par l'hiſtoire de la paſſion de Notre-Seigneur, rapportée dans les évangéliſtes, que l'*hyſſope* des anciens devoit être un petit arbriſſeau qui fourniſſoit du bois aſſez long. On emplit, dit S. Jean, *chap. xix. v.* 29. une éponge de vinaigre, & l'ayant miſe au bout d'un bâton d'*hyſſope*, on la porta à la bouche de Jeſus-Chriſt en croix ; à la vérité le grec dit ſeulement, l'ayant miſe autour d'un *hyſſope* ; mais ce qui prouve que cet *hyſſope* étoit un eſpece de bâton, c'eſt que S. Matthieu, racontant le même fait, dit qu'on attacha cette éponge autour d'un bâton.

Enfin, on peut tirer la même conſéquence d'un paſſage de Joſephe, où il dit de Salomon, d'après le vieux teſtament, que ce prince avoit décrit chaque eſpece d'arbre, depuis le cedre juſqu'à l'*hyſſope*. L'hyſſope des anciens étoit donc un arbre, un arbriſſeau, & par conſéquent ce n'étoit point l'*hyſſope* des modernes. Quelques commentateurs, comme le P. Calmet, répondent qu'en Judée l'*hyſſope* s'élevoit à une aſſez grande hauteur ; mais cette ſuppoſition eſt gratuite, & n'eſt point appuyée du témoignage des Botaniſtes modernes qui ont herboriſé dans ces pays-là. (*D. J.*)

HYSSOPE, (*Diete & Mat. med.*) l'*hyſſope* eſt une

Plante aromatique d'une odeur forte ; elle a une saveur vive & un peu âcre.

On s'en sert dans quelques provinces à titre d'assaisonnement, dans quelques ragoûts & dans les salades, mais son goût & son odeur ne plaisent qu'à peu de personnes.

Elle est destinée principalement dans l'usage medicinal, à diviser les glaires épaisses retenues dans les véscules du poumon, & à en faciliter l'expectoration ; ou bien, ce qui est la même chose, on l'emploie comme un béchique incisif très-puissant. C'est à ce titre qu'elle passe pour spécifique dans l'asthme humide, prise en infusion dans de l'eau ou dans du vin : on l'a employée aussi quelquefois avec succès dans l'aphonie ; dans ce dernier cas on mêle ordinairement son infusion avec du lait ; dans l'un & dans l'autre on peut employer le syrop simple & la conserve d'*hyssope*. L'eau distillée de cette plante passe encore pour utile dans les mêmes maladies ; on peut assurer au moins que cette eau est du nombre de celles qui ne sont pas sans vertu. *Voyez* EAUX DISTILLÉES.

L'infusion d'*hyssope* prise habituellement le matin à jeun, est encore un bon remede pour fortifier l'estomac, & pour donner de l'appétit. Elle est analogue en ceci aux feuilles de mélisse & à celles de petite sauge, qui sont plus en usage que celles-ci.

Les feuilles & les sommités d'*hyssope* entrent dans plusieurs compositions pharmaceutiques. (*b*)

HYSTERAPETRA, (*Hist. nat.*) c'est la même chose que la pierre nommée *hysterolite*. Voyez *cet article*.

HYSTERALGIE, s. f. (*Med.*) ce mot grec composé d'ὑστερα, *uterus*, & d'αλγος, *dolor*, signifie *douleur* de la matrice. *Voyez* DOULEUR, MATRICE.

HYSTÉRIES, s. f. pl. (*Antiq.*) fêtes consacrées à Vénus, dans lesquelles on lui immoloit des cochons : ὖς, gén. ὑος en grec, signifie un *cochon*. (*D. J.*)

HYSTÉRIQUE, adj. ὑστερικος, *uterinus*, (*Med.*) est une épithete qui s'applique en général à tout ce qui a rapport à la matrice : ainsi on appelle *hystérique* la plûpart des maladies de cette partie ; on dit colique *hystérique*, flux *hystérique*, fureur *hystérique*, *&c.* On donne le nom d'*hystériques* aux personnes mêmes qui sont affectées de ces maladies, & aux remedes qui sont employés spécialement pour leur traitement. *Voyez* MATRICE.

HYSTÉRIQUE, (*passion ou affection.*) c'est ainsi que l'on désigne assez communément parmi les Medecins, une des maladies des plus compliquées qu'il y ait par rapport à ses causes & à ses symptomes, dans laquelle la plûpart de ceux qui en ont écrit, sur-tout parmi les anciens, ont pensé que la matrice est le siege de la cause principale du mal, ce qui lui a fait donner le nom de *passion hystérique*.

Mais comme la plus saine partie des auteurs modernes ne distingue la *passion hystérique* de la passion hypochondriaque, que parce que la cause occasionnelle de celle-là dépend souvent des lésions de fonctions particulieres au sexe féminin, quoique la cause prochaine soit la même, puisqu'ils conviennent que dans l'une & dans l'autre de ces maladies, c'est le genre nerveux qui est principalement affecté ; ce qui est démontré par les symptomes aussi multipliés que variés, qui les accompagnent, qui ont tous rapport à la nature des mouvemens convulsifs ou spasmodiques ; il s'ensuit que l'on doit aussi rapporter l'espece de maladie dont il s'agit ici, à la mélancholie qui en est comme le genre : ainsi *voyez* MÉLANCHOLIE.

Et comme un des symptomes des plus ordinaires dans la *passion hystérique* comme dans l'affection hypochondriaque, est l'embarras dans la tête, si connu sous le nom de *vapeurs*, c'est celui sous lequel il en sera traité, qui fournira en son lieu matiere à un article dans lequel sera circonstancié ce qui est particulier à chaque sexe, dans ces deux especes de mélancholie. *Voyez* VAPEURS.

HYSTÉRIQUE *pierre*, (*Hist. nat. Lythol.*) c'est une pierre noire, arrondie, qui prend assez bien le poli ; elle est fort pesante, & se trouve en Amérique dans la nouvelle Espagne ; on lui attribue des vertus singulieres dans les maladies de l'uterus, qu'elle guérit lorsqu'on l'applique extérieurement sur le nombril. *Voyez* Boëce de Boot, *de gemmis & lapidibus*.

De Lact parle d'une pierre d'Amérique qu'il possédoit ; elle étoit taillée en un plateau ovale, & d'un très-beau noir ; on y voyoit deux taches d'un blanc brillant comme de l'argent ; il croit que c'étoit la pierre connue sous le nom de *lapis uterinus*, ou *hysterícus*.

Il ne faut point confondre la pierre dont il s'agit ici, avec celle qu'on nomme *hystérolite*. Voyez *cet article*.

HYSTÉROCELE, s. f. *terme de Chirurgie*, tumeur formée par le déplacement de la matrice, qui forme une hernie dans le pli de l'aine. *Voyez* HERNIE.

La situation de la matrice dans le milieu du bassin, & la structure de ce viscere, n'en paroissent guere favoriser le déplacement ; il sembleroit même que dans l'extension considérable que cette partie acquiert dans la grossesse, son volume devroit être un obstacle à l'hernie : mais il y a des phénomenes dans la nature, que la théorie ne préverroit jamais ; des observations bien constatées mettent l'hernie de matrice hors de tout doute. Sennert rapporte un fait bien singulier sur un cas de cette nature. La femme d'un tonnelier aidant à son mari à courber une perche pour en faire un cerceau, fut frappée dans l'aine gauche par l'extrémité de cette perche. Quelque tems après, il parut une hernie qui augmenta au point qu'elle ne put être réduite : la femme étoit enceinte ; la tumeur devenoit grosse de jour en jour. On voyoit sous les tégumens tous les mouvemens de l'enfant, qu'on fut obligé de tirer à la fin du neuvieme mois par une ouverture à la poche, dans laquelle il étoit renfermé.

Ruisch rapporte qu'une femme eut une hernie de la matrice à la suite d'une suppuration à l'aine. Dans le tems d'une grossesse, cette hernie pendoit jusqu'aux genoux ; mais dans les douleurs de l'accouchement, la sage-femme fit rentrer la matrice avec le fœtus, qui sortit naturellement par les voies ordinaires.

L'hernie de la matrice exige le secours d'une compression modérée, & d'une situation propre à en favoriser l'effet. Par ces moyens, lorsque cette incommodité est commençante, on pourroit parvenir à remettre peu-à-peu la matrice à sa place ; on previendroit les adhérences qu'elle pourroit contracter, lesquelles dans le cas de grossesse, peuvent devenir des causes déterminantes de l'opération césarienne. L'observation de Ruisch prouve qu'une matrice formant une hernie considérable, peut rentrer dans le bassin, se contracter, permettre & favoriser un accouchement par les voies naturelles. Ce fait est bien extraordinaire. (*Y*)

HYSTÉROLITE, s. f. (*Hist. nat. Lithol.*) en latin, *hysterolithus*, *hystera petra*, *cunnolithus*, pierre ainsi nommée, parce qu'elle représente d'une maniere distincte l'extérieur des parties de la génération du sexe féminin. Elle est fort dure, d'un gris ou d'un brun noirâtre, de la grandeur de la moitié d'une noix, à qui elle ressemble aussi, parce qu'elle est convexe & peu lisse d'un côté ; par l'autre côté elle a un enfoncement duquel il sort comme en relief un corps oblong, partagé en longueur par le milieu, & ressemblant aux *labia pudenda*.

Langius distingue deux especes d'*hystérolites*, l'une

eſt à peu près de la grandeur d'une noix, telle eſt celle qui vient d'être décrite ; l'autre eſt plus petite, & n'eſt que de la grandeur d'une noiſette ; elle differe de la précédente en ce que la fente qu'on y remarque eſt garnie de petits ſillons tranſverſaux & paralleles ; cette derniere eſpece ſe trouve en Suiſſe. *Voyez* Langius, *hiſtoria lapidum figuratorum*, *p.* 48.

Wallerius diſtingue auſſi deux eſpeces d'*hyſtérolites* ; il appelle l'une *ſimple*, & l'autre *ailée* ; peut-être entend-il par-là la même diſtinction que Langius.

Wormius parle d'une *hyſtérolite* qu'il décrit de même que nous avons fait, avec cette différence que l'on voyoit de l'autre côté les parties naturelles de l'homme, repréſentées très-diſtinctement, d'où il conclut que l'on devroit nommer cette pierre *diphyis*, plutôt qu'*hyſterolite*, à cauſe que les parties naturelles des deux ſexes s'y trouvoient réunies. *Voyez Muſæum Wormianum*, pag. 83 & 84.

Les *hyſtérolites* ne paroiſſent redevables de leur figure qu'à l'empreinte d'une coquille bivalve, dans l'intérieur de laquelle elles ont été moulées, ou à qui elles ont ſervi de noyau. Les auteurs ſont partagés ſur la coquille qui a pû donner cette empreinte. Klein prétend qu'elle eſt entiérement inconnue. Baier croit que l'*hyſtérolite* eſt la même choſe que la bucardite, ou le cœur de bœuf. Langius croit que c'eſt la même choſe que l'*urtica marina*, à qui il trouve qu'elle reſſemble beaucoup. Wallerius dit que l'*hyſtérolite* eſt le noyau d'une coquille bivalve, qu'il appelle *oſtreopectinites ventricoſa*. Le *muſæum Richterianum* la regarde comme formée par l'empreinte du *concha veneris*.

Les *hyſterolites* ne ſe trouvent nulle part en ſi grande abondance que près du château de Braubach ſur le Rhin, ſur les confins du landgraviat de Heſſe. On en trouve auſſi, ſuivant Geſner, dans la montagne nommée *Ehrenbreitſtein*, vis-à-vis de Coblentz, à l'endroit où la Moſelle ſe jette dans le Rhin. On en rencontre, quoique aſſez rarement dans le duché de Brunſwick, près de la ville de Wolfembutel ; ces dernieres ne ſont point fort dures, elles n'ont que la conſiſtence de la terre ou de l'argille ſéchée. Les *hyſtérolites* de la petite eſpece, dont parle Langius, ſe trouvent en Suiſſe.

Il ne faut point confondre les *hyſtérolites* dont il eſt queſtion dans cet article, avec d'autres pierres plus grandes, qui repréſentent aſſez bien la partie naturelle de la femme, & qu'on nomme communément *bijoux de Caſtres*, parce qu'elles ſe trouvent en Languedoc dans le voiſinage de cette ville : ces dernieres doivent être regardées comme une eſpece de madrépore, elles ſont formées par pluſieurs couches concentriques.

M. Falconet croit que l'*hyſtérolite* eſt la même pierre que celle que les anciens appelloient *pierre de la mere des dieux*, & qu'ils croyoient tombée du ciel ; elle étoit d'une grandeur médiocre, d'une couleur noire, & l'on y voyoit une apparence de bouche. Ce ſavant académicien ajoute, que « peut-être par » rapport à une reſſemblance qui n'eſt guere éloi» gnée de celle de la bouche, le culte de cette pierre » fut imaginé ; & on ne crut point trouver de ſym» bole plus convenable, que cette pierre ainſi figu» ree, pour repréſenter une déeſſe, qui ſelon les » Poëtes, étoit la mere des dieux & des hommes, & » qui ſelon les Philoſophes, étoit la nature même, » ſource féconde de tout ce qui paroît dans l'Uni» vers. » *Voyez* les mémoires de l'académie royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, *tom. VI. p. 528.* (—)

HYSTÉROLOGIE, ſ. f. (*Rhét.*) figure de penſée où l'ordre naturel des choſes eſt renverſé, comme l'indique l'étymologie du mot ; les Grecs l'appellent autrement, ὕστερον πρότερον, qui veut dire, *mettre le dernier avant le premier*. Quintilien ne nomme nulle part cette figure, & cependant il la condamne tacitement dans ſon *XI. liv. chap. ij.* quand il dit : *quædam. . . turpiter convertuntur*, ut ſi peperiſſe *narres*, *deinde*, concepiſſe. . . . *in quibus*, *ſi id quod poſterius eſt dixeris*, *de priore tacere optimum eſt.*

Cette figure que nous appellons renverſement de penſée, eſt rare en proſe, parce qu'on s'en apperçoit aiſément en reliſant ſes productions à tête repoſée. Mais elle eſt fréquente chez les Poëtes, à qui la meſure des vers, la néceſſité de la rime, le feu de l'enthouſiaſme, & peut-être encore la pareſſe, la peine du changement, la difficulté d'y remédier, font dire ſouvent une choſe, avant celle qui la doit précéder ; la ſeconde avant la premiere, la plus foible avant la plus forte ; & ce défaut plus ou moins grand, eſt toujours condamnable. D'habiles critiques n'exceptent pas même de cette cenſure ces trois vers ſi connus & ſi goutés.

Mais au moindre revers funeſte,
Le maſque tombe, l'homme reſte,
Et le héros s'évanouit.

Le pléonaſme, ajoutent ces critiques, s'y joint à l'*hyſtérologie*, ou renverſement de penſée. Quand on a dit qu'il ne reſte plus que l'homme, il eſt inutile de dire que le héros s'évanouit, parce qu'il eſt de toute néceſſité que le héros ait diſparu, pour qu'on ne voye plus que l'homme ; de même qu'il faut avoir conçû pour enfanter. Mais ſi le poëte avoit pû dire, le maſque tombe, le héros s'évanouit, & l'homme reſte, il auroit peint la choſe telle qu'elle eſt, & nous auroit offert une image exacte.

Quelque condamnables cependant que ſoient les renverſemens de penſées, on ne dira rien qui s'écarte de la doctrine de Longin, ſi l'on avance qu'ils pourroient être très-bons dans la bouche d'un perſonnage troublé par le premier mouvement d'une paſſion impétueuſe, parce qu'alors ils ſerviroient à peindre de mieux en mieux le caractere même de cette paſſion. Il eſt vrai que ce qu'on propoſe ici n'eſt pas d'une exécution facile, néanmoins un beau génie, qui connoîtroit bien la nature, ne manqueroit pas de ſuccès, en cherchant à imiter ſon langage. *Voyez* HYPERBATE. (*D. J.*)

HYSTÉROMOTOCIE, *ou* HYSTÉROTOMIE, ſ. f. *terme de Chirurgie*, opération qu'on appelle autrement & plus ordinairement, *opération céſarienne*. *Voyez* CÉSARIENNE. C'eſt un mot grec qui vient de ὑστέρα, *uterus*, matrice, & de τομὴ, *ſectio*, ſection, inciſion. (*Y*)

HYSTÉROPOTME, ſ. m. (*Antiq.*) on nommoit ainſi chez les Grecs les perſonnes qui revenoient chez leurs parens, après un ſi long voyage dans les pays étrangers, qu'on les avoit cru morts. On ne leur permettoit d'aſſiſter à la célébration d'aucune cérémonie religieuſe, qu'après leur purification, qui conſiſtoit dans une ſorte d'enveloppement de robe de femme, afin que de cette maniere ils paruſſent comme de nouveaux nés. (*D. J.*)

HYSTÉROTOMIE, ſ. f. *terme d'Anatomie*, diſſection anatomique de la matrice. *Voyez* MATRICE. Ce mot eſt formé du grec ὑστέρα, *matrice*, & τέμνω, *je coupe*, *je diſſeque*.

HYSTRICITE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une pierre ou bézoard, qui ſe forme quelquefois dans le corps des porc-épics de la péninſule de Malacque ; c'eſt le même que l'on nomme bézoard de porc, ou en eſpagnol, *piedra de puerco*, *bézoard de Goa*, *pierre de Malaque*, *&c.* Cette pierre s'eſt vendue ſouvent un prix très-conſidérable à cauſe des grandes vertus qu'on lui attribue. Le cardinal de Sintzendorf, évêque de Breſlau, en avoit payé une mille florins d'Hollande, ou deux mille li-

vres argent de France. Il y en a que le préjugé a fait acheter encore beaucoup plus cher. *Voyez* BÉZOARD. (—)

HYVOURAHÉ, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) grand arbre du Bréſil, dont l'écorce eſt blanche & luiſante comme de l'argent, ſon bois eſt rougeâtre; quand on fend l'écorce, il en ſort un ſuc laiteux d'un goût ſalin, aſſez ſemblable à celui de la réglisſe. On dit que cet arbre ne porte des fruits que tous les quinze ans; ſon fruit eſt d'un beau jaune, de la groſſeur d'une prune moyenne, tendre, d'un goût très-doux & d'une odeur fort agréable; il renferme un petit noyau. L'écorce de cet arbre excite la tranſpiration, & on s'en ſert au Bréſil pour guérir le mal vénérien.

I

I, ſ. m. c'eſt la neuvieme lettre de l'alphabet latin. Ce caractere avoit chez les Romains deux valeurs différentes ; il étoit quelquefois voyelle, & d'autres fois conſonne.

I. Entre les voyelles, c'étoit la ſeule ſur laquelle on ne mettoit point de ligne horiſontale pour la marquer longue, comme le témoigne Scaurus. On allongeoit le corps de la lettre, qui par-là devenoit majuſcule, au milieu même ou à la fin des mots *PISO*, *VIVUS*, *ÆDILIS*, &c. C'eſt à cette pratique que, dans l'Aululaire de Plaute, Staphyle fait alluſion, lorſque voulant ſe pendre, il dit : *ex me unam faciam litteram longam.*

L'uſage ordinaire, pour indiquer la longueur d'une voyelle, étoit, dans les commencemens, de la répéter deux fois, & quelquefois même d'inſérer *h* entre les deux voyelles pour en rendre la prononciation plus forte ; de-là *ahala* ou *aala*, pour *ala*, & dans les anciens *mehecum* pour *mecum* ; peut-être même que *mihi* n'eſt que l'orthagraphe proſodique ancienne de *mi* que tout le monde connoit, *vehemens* de *vemens*, *prehendo* de *prendo*. Nos peres avoient adopté cette pratique, & ils écrivoient *aage* pour *âge*, *roole* pour *rôle*, *ſéparéement* pour *ſéparément*, &c.

Un *I* long, par ſa ſeule longueur, valoit donc deux *ii* en quantité ; & c'eſt pour cela que ſouvent on l'a employé pour deux *i i* réels, *MANUBIS* pour *MANUBIIS*, *DIS* pour *DIIS*. De-là l'origine de pluſieurs contractions dans la prononciation, qui n'avoient été d'abord que des abréviations dans l'écriture.

Par rapport à la voyelle *I*, les Latins en marquoient encore la longueur par la diphthongue oculaire *ei*, dans laquelle il y a grande apparence que l'*e* etoit abſolument muet. *Voyez* ſur cette matiere le *traité des lettres de la Méth. lat. de P. R.*

II. La lettre *I* étoit auſſi conſonne chez les Latins ; & en voici trois preuves, dont la réunion combinée avec les témoignages des Grammairiens anciens, de Quintilien, de Charifius, de Diomede, de Térencien, de Priſcien, & autres, doit diſſiper tous les doutes, & ruiner entierement les objections des modernes.

1°. Les ſyllabes terminées par une conſonne, qui étoient brèves devant les autres voyelles, ſont longues devant les *i* que l'on regarde comme conſonnes, comme on le voit dans *adjŭvat*, *ăb Jŏve*, &c. Scioppius répond à ceci, que *ad* & *ab* ne ſont longs que par poſition, à cauſe de la diphthongue *iu* ou *io*, qui étant forte à prononcer, ſoutient la premiere ſyllabe. Mais cette difficulté de prononcer ces prétendues diphthongues, eſt une imagination ſans fondement, & démentie par leur propre briéveté. Cette briéveté même des premieres ſyllabes de *jŭvat* & de *Jŏve* prouve que ce ne ſont point des diphthongues, puiſque les diphthongnes ſont & doivent être longues de leur nature, comme je l'ai prouvé à l'article *HIATUS*. D'ailleurs ſi la longueur d'une ſyllabe pouvoit venir de la plénitude & de la force de la ſuivante, pourquoi la premiere ſyllabe ne ſeroit-elle pas longue dans *ădaūctus*, dont la ſeconde eſt une diphtongue longue par nature, & par ſa poſition devant deux conſonnes ? Dans l'exacte vérité, le principe de Scioppius doit produire un effet tout contraire, s'il influe en quelque choſe ſur la prononciation de la ſyllabe précédente ; les efforts de l'organe pour la production de la ſyllabe pleine & forte, doivent tourner au détriment de celles qui lui ſont contiguës ſoit avant ſoit après.

2°. Si les *i*, que l'on regarde comme conſonnes, étoient voyelles ; lorſqu'ils ſont au commencement du mot, ils cauſeroient l'éliſion de la voyelle ou de l'*m* finale du mot précédent, & cela n'arrive point : *Audaces fortuna juvat ; interpres divûm Jove miſſus ab ipſo.*

3°. Nous apprenons de Probe & de Térencien, que l'*i* voyelle ſe changeoit ſouvent en conſonne ; & c'eſt par-là qu'ils déterminent la meſure de ces vers : *Arietat in portas, parietibuſque premunt arcis*, où il faut prononcer *arjetat* & *parjetibus*. Ce qui eſt beaucoup plus recevable que l'opinion de Macrobe, ſelon lequel ces vers commenceroient par un pié de quatre brèves : il faudroit que ce ſentiment fût appuyé ſur d'autres exemples, où l'on ne pût ramener la loi générale, ni par la contraction, ni par la ſyncrèſe, ni par la transformation d'un *i* ou d'un *u* en conſonne.

Mais quelle étoit la prononciation latine de l'*i* conſonne ? Si les Romains avoient prononcé, comme nous, par l'articulation *je*, ou par une autre quelconque bien différente du ſon *i* ; n'en doutons pas, ils en ſeroient venus, ou ils auroient cherché à en venir à l'inſtitution d'un caractere propre. L'empereur Claude voulut introduire le *digamma* F ou Ⅎ à la place de l'*u* conſonne, parce que cet *u* avoit ſenſiblement une autre valeur dans *uinum*, par exemple, que dans *unum* : & la forme même du *digamma* indique aſſez clairement que l'articulation déſignée par l'*u* conſonne, approchoit beaucoup de celle que repréſente la conſonne *F*, & qu'apparemment les Latins prononçoient *vinum*, comme nous le prononçons nous mêmes, qui ne ſentons entre les articulations *f* & *v* d'autre différence que celle qu'il y a du fort au foible. Si le *digamma* de Claude ne fit point fortune, c'eſt que cet empereur n'avoit pas en main un moyen de communication auſſi prompt, auſſi ſûr, & auſſi efficace que notre impreſſion : c'eſt par-là que nous avons connu dans les derniers tems, & que nous avons en quelque maniere été contraints d'adopter les caracteres diſtincts que les Imprimeurs ont affectés aux voyelles *i* & *u*, & aux conſonnes *j* & *v*.

Il ſemble donc néceſſaire de conclure de tout ceci, que les Romains prononçoient toûjours *i* de la même maniere, aux différences proſodiques près. Mais ſi cela étoit, comment ont-ils cru & dit eux-mêmes qu'ils avoient un *i* conſonne ? c'eſt qu'ils avoient ſur cela les mêmes principes, ou, pour mieux dire, les mêmes préjugés que M. Boindin, que les auteurs du dictionnaire de Trévoux, que M. du Marſais lui-même, qui prétendent diſcerner un *i* conſonne, différent de notre *j*, par exemple, dans les mots *aïeux*, *foyer*, *moyen*, *payeur*, *voyelle*, que nous prononçons *a-ïeux*, *fo-ïer*, *moi-ïen*, *pai-ïeur*, *voi-ïelle* : MM. Boindin & du Marſais appellent cette prétendue conſonne un *mouillé foible*. *Voyez* CONSONNE. Les Italiens & les Allemands n'appellent-ils pas conſonne un *i* réel qu'ils prononcent rapidement devant une autre voyelle, & ceux-ci n'ont-ils pas adopté à peu-près notre *i* pour le repréſenter ?

Pour moi, je l'avoue, je n'ai pas l'oreille aſſez délicate pour appercevoir, dans tous les exemples que l'on en cite, autre choſe que le ſon foible & rapide d'un *i* ; je ne me doute pas même de la moindre

preuve qu'on pourroit me donner qu'il y ait autre choſe, & je n'en ai encore trouvé que des aſſertions ſans preuve. Ce ſeroit un argument bien foible que de prétendre que cet *i*, par exemple dans *payé*, eſt conſonne, parce que le ſon ne peut en être continué par une cadence muſicale, comme celui de toute autre voyelle. Ce qui empêche cet *i* d'être cadencé, c'eſt qu'il eſt la voyelle prépoſitive d'une diphthongue ; qu'il dépend par conſéquent d'une ſituation momentanée des organes, ſubitement remplacée par une autre ſituation qui produit la voyelle poſtpoſitive ; & que ces ſituations doivent en effet ſe ſuccéder rapidement, parce qu'elles ne doivent produire qu'un ſon, quoique compoſé. Dans *lui*, dira-t-on que *u* ſoit une conſonne, parce qu'on eſt forcé de paſſer rapidement ſur la prononciation de cet *u* pour prononcer *i* dans le même inſtant ? Non ; *ui* dans *lui* eſt une diphtongue compoſée des deux voyelles *u* & *i* ; *ïé* dans *pai-ïé* en eſt une autre, compoſée de *i* & de *é*.

Je reviens aux Latins : un préjugé pareil ſuffiſoit pour décider chez eux toutes les difficultés de proſodie qui naîtroient d'une aſſertion contraire ; & les preuves que j'ai données plus haut de l'exiſtence d'un *i* conſonne parmi eux, démontrent plûtôt la réalité de leur opinion que celle de la choſe : mais il me ſuffit ici d'avoir établi ce qu'ils ont crû.

Quoi qu'il en ſoit, nos peres, en adoptant l'alphabet latin, n'y trouverent point de caractere pour notre articulation *je* : les Latins leur annonçoient un *i* conſonne, & ils ne pouvoient le prononcer que par *je* : ils en conclurent la néceſſité d'employer l'*i* latin, & pour le ſon *i* & pour l'articulation *je*. Ils eurent donc raiſon de diſtinguer l'*i* voyelle de l'*i* conſonne. Mais comment gardons-nous encore le même langage ? Notre orthographe a changé ; le Bureau typographique nous indique les vrais noms de nos lettres, & nous n'avons pas le courage d'être conſéquens & de les adopter.

L'Encyclopédie étoit aſſûrément l'ouvrage le plus propre à introduire avec ſuccès un changement ſi raiſonnable : mais on a craint de tomber dans une affectation apparente, ſi l'on alloit ſi directement contre un uſage univerſel. Qu'il me ſoit permis du moins de diſtinguer ici ces deux lettres, & de les cotter comme elles doivent l'être, & comme elles le ſont en effet dans notre alphabet. Peut-être le public en ſera-t-il plus diſpoſé à voir l'exécution entiere de ce ſyſtème alphabétique, ou dans une ſeconde édition de cet ouvrage, ou dans quelque autre dictionnaire qui pourroit l'adopter.

I, c'eſt la neuvieme lettre & la troiſieme voyelle de l'alphabet françois. La valeur primitive & propre de ce caractere eſt de repréſenter le ſon foible, délié, & peu propre au port de voix que preſque tous les peuples de l'Europe font entendre dans les ſyllabes du mot latin *inimici*. Nous repréſentons ce ſon par un ſimple trait perpendiculaire, & dans l'écriture courante nous mettons un point au-deſſus, afin d'empêcher qu'on ne le prenne pour le jambage de quelque lettre voiſine. Au reſte, il eſt ſi aiſé d'omettre ce point, que l'attention à le mettre eſt regardée comme le ſymbole d'une exactitude vetilleuſe : c'eſt pour cela qu'en parlant d'un homme exact dans les plus petites choſes, on dit qu'il met les points ſur les *i*.

Les Imprimeurs appellent *ï trema*, celui ſur lequel on met deux points diſpoſés horiſontalement : quelques Grammairiens donnent à ces deux points le nom de *diérèſe* ; & j'approuverois aſſez cette dénomination, qui ſerviroit à bien caractériſer un ſigne orthographique, lequel ſuppoſe effectivement une ſéparation, une diviſion entre deux voyelles ; *διαίρεσις, diviſio*, de *διαιρῶ, divido*. Il y a deux cas où il faut mettre la diérèſe ſur une voyelle. Le premier eſt, quand il faut la détacher d'une voyelle précédente, avec laquelle elle feroit une diphtongue ſans cette marque de ſéparation : ainſi il faut écrire *Laïs*, *Moïſe*, avec la diérèſe, afin que l'on ne prononce pas comme dans les mots *laid*, *moine*.

Le ſecond cas eſt, quand on veut indiquer que la voyelle précédente n'eſt point muette comme elle a coûtume de l'être en pareille poſition, & qu'elle doit ſe faire entendre avant celle où l'on met les deux points : ainſi il faut écrire *aiguïlle*, *contiguïté*, *Guïſe* (ville) avec diérèſe, afin qu'on les prononce autrement que les mots *anguille*, *guidé*, *guiſe*, fantaiſie.

Il y a quelques auteurs qui ſe ſervent de l'*ï tréma* dans les mots où l'uſage le plus univerſel a deſtiné l'*y* à tenir la place de deux *ii* : c'eſt un abus qui peut occaſionner une mauvaiſe prononciation ; car ſi au lieu d'écrire *payer*, *envoyer*, *moyen*, on écrit *païer*, *envoïer*, *moïen*, un lecteur conſéquent peut prononcer *pa-ier*, *envo-ier*, *mo-ien*, de même que l'on prononce *pa-ien*, *a-ieux*.

C'eſt encore un abus de la diérèſe que de la mettre ſur un *i* à la ſuite d'un *e* accentué, parce que l'accent ſuffit alors pour faire détacher les deux voyelles ; ainſi il faut écrire, *athéiſme*, *réintégration*, *déifié*, & non pas *athéïſme*, *réintégration*, *déïfié*.

Notre orthographe aſſujettit encore la lettre *i* à bien d'autres uſages, que la raiſon même veut que l'on ſuive, quoiqu'elle les deſapprouve comme inconſéquens.

1°. Dans la diphtongue oculaire *AI*, on n'entend le ſon d'aucune des deux voyelles que l'on y voit.

Quelquefois *ai* ſe prononce de même que l'*e* muet ; comme dans *faiſant*, nous *faiſons*, que l'on prononce *feſant*, nous *feſons* : il y a même quelques auteurs qui écrivent ces mots avec l'*e* muet, de même que je *ferai*, nous *ferions*. S'ils s'écartent en cela de l'étymologie latine *facere*, & de l'analogie des tems qui conſervent *ai*, comme *faire*, *fait*, vous *faites*, &c. ils ſe rapprochent de l'analogie de ceux où l'on a adopté univerſellement l'*e* muet, & de la vraie prononciation.

D'autres fois *ai* ſe prononce de même que l'*é* fermé ; comme dans j'*adorai*, je *commençai*, j'*adorerai*, je *commencerai*, & les autres tems ſemblables de nos verbes en *er*.

Dans d'autres mots, *ai* tient la place d'un *è* peu ouvert ; comme dans les mots *plaire*, *faire*, *affaire*, *contraire*, *vainement*, & en général par-tout où la voyelle de la ſyllabe ſuivante eſt un *e* muet.

Ailleurs *ai* repréſente un *é* fort ouvert ; comme dans les mots *dais*, *faix*, *mais*, *paix*, *palais*, *portraits*, *ſouhaits*. Au reſte, il eſt très-difficile, pour ne pas dire impoſſible, d'établir des régles générales de prononciation, parce que la même diphthongue, dans des cas tout-à-fait ſemblables, ſe prononce diverſement : on prononce je *fais*, comme je *fés* ; & je *fais*, comme je *fès*.

Dans le mot *douairière*, on prononce *ai* comme *a*, *douarière*.

C'eſt encore à-peu-près le ſon de l'*e* plus ou moins ouvert, que repréſente la diphthongue oculaire *ai*, lorſque ſuivie d'une *m* ou d'une *n*, elle doit devenir naſale ; comme dans *faim*, *pain*, *ainſi*, *maintenant*, &c.

2°. La diphthongue oculaire *EI* eſt à-peu-près aſſujettie aux mêmes uſages que *AI*, ſi ce n'eſt qu'elle ne repréſente jamais l'*e* muet. Mais elle ſe prononce quelquefois de même que l'*é* fermé ; comme dans *veiné*, *peiner*, *ſeigneur*, & tout autre mot où la ſyllabe qui ſuit *ei* n'a pas pour voyelle un *e* muet. D'autres fois *ei* ſe rend par un *è* peu ouvert,

comme dans *veine*, *peine*, *enſeigne*, & tout autre mot où la voyelle de la ſyllabe ſuivante eſt un *e* muet : il en faut ſeulement excepter *reine*, *reitre* & *ſeize*, où *ei* vaut un *é* fort ouvert. Enfin, l'*ei* naſal ſe prononce comme *ai* en pareil cas : *plein*, *ſein*, *éteint*, &c.

3°. La voyelle *i* perd encore ſa valeur naturelle dans la diphtongue *oi*, qui eſt quelquefois impropre & oculaire, & quelquefois propre & auriculaire.

Si la diphtongue *oi* n'eſt qu'oculaire, elle repréſente quelquefois l'*è* moins ouvert, comme dans *foible*, il *avoit* ; & quelquefois l'*é* fort ouvert, comme dans *Anglois*, j'*avois*, ils *avoient*.

Si la diphtongue *oi* eſt auriculaire, c'eſt-à-dire, qu'elle indique deux ſons effectifs que l'oreille peut diſcerner ; ce n'eſt aucun des deux qui ſont repréſentés naturellement par les deux voyelles *o* & *i* : au lieu de *o*, qu'on y prenne bien garde, on prononce toujours *ou* ; & au lieu de *i*, on prononce un *e* ouvert qui me ſemble approcher ſouvent de l'*a* ; *devoir*, *ſournois*, *lois*, *moine*, *poil*, *poivre*, &c.

Enfin, ſi la diphtongue auriculaire *oi*, au moyen d'une *n*, doit devenir naſale, l'*i* y déſigne encore un *è* ouvert ; *loin*, *foin*, *témoin*, *jointure*, &c.

C'eſt donc également un uſage contraire à la deſtination primitive des lettres, & à l'analogie de l'orthographe avec la prononciation, que de repréſenter le ſon de l'*e* ouvert par *ai*, par *ei* & par *oi* ; & les Ecrivains modernes qui ont ſubſtitué *ai* à *oi* partout où cette diphtongue oculaire repréſente l'*e* ouvert, comme dans *anglais*, *français*, je *liſais*, il *pourrait*, *connaître*, au lieu d'écrire *anglois*, *françois*, je *liſois*, il *pourroit*, *connoître* ; ces écrivains, dis-je, ont remplacé un inconvénient par un autre auſſi réel. J'avoue que l'on évite par-là l'équivoque de l'*oi* purement oculaire & de l'*oi* auriculaire : mais on ſe charge du riſque de choquer les yeux de toute la nation, que l'habitude a aſſez prémunie contre les embarras de cette équivoque ; & l'on s'expoſe à une juſte cenſure, en prenant en quelque ſorte le ton légiſlatif, dans une matiere où aucun particulier ne peut jamais être légiſlateur, parce que l'autorité ſouveraine de l'uſage eſt incommunicable.

Non ſeulement la lettre *i* eſt ſouvent employée à ſignifier autre choſe que le ſon qu'elle doit primivement repréſenter : il arrive encore qu'on joint cette lettre à quelqu'autre pour exprimer ſimplement ce ſon primitif. Ainſi les lettres *u i* ne repréſentent que le ſon ſimple de l'*i* dans les mots *vuide*, *vuider*, & autres dérivés, que l'on prononce *vide*, *vider*, &c. & dans les mots *guide*, *guider*, &c. *quitte*, *quitter*, *acquitter*, &c. & par-tout où l'une des deux articulations *gue* ou *que* précede le ſon *i*. De même les lettre *i e* repréſentent ſimplement le ſon *i* dans *maniement*, je *prierois*, nous *remercierons*, il *liera*, qui viennent de *manier*, *prier*, *remercier*, *lier*, & dans tous les mots pareillement dérivés des verbes en *ier*. L'*u* qui précéde l'*i* dans le premier cas, & l'*e* qui le ſuit dans le ſecond, ſont des lettres abſolument muettes.

La lettre *J*, chez quelques auteurs, étoit un ſigne numéral, & ſignifioit *cent*, ſuivant ce vers,

J, C *compar erit*, & centum *ſignificabit*.

Dans la numération ordinaire des Romains, & dans celle de nos finances, *I* ſignifie *un* ; & l'on peut en mettre juſqu'à quatre de ſuite pour exprimer juſqu'à quatre unités. Si la lettre numérale *I* eſt placée avant *V* qui vaut *cinq*, ou avant *X* qui vaut *dix*, cette poſition indique qu'il faut retrancher *un* de *cinq* ou de *dix* ; ainſi *IV* ſignifie *cinq moins un* ou *quatre*, *IX* ſignifie *dix moins un* ou *neuf* : on ne place jamais *I* avant une lettre de plus grande valeur, comme *L cinquante*, *C cent*, *D cinq cens*, *M mille* ; ainſi on n'écrit point *IL* pour *quarante-neuf*, mais *XLIX*.

La lettre *I* eſt celle qui caractériſe la monnoie de Limoges.

J, ſ. m. c'eſt la dixieme lettre & la ſeptieme conſonne de l'alphabet françois. Les Imprimeurs l'appellent *i d'Hollande*, parce que les Hollandois l'introduiſirent les premiers dans l'impreſſion. Conformément au ſyſtème de la *Grammaire générale de P. R.* adoptée par l'auteur du *Bureau typographique*, le vrai nom de cette lettre eſt *je*, comme nous le prononçons dans le pronom de la premiere perſonne : car la valeur propre de ce caractere eſt de repréſenter l'articulation ſifflante qui commence les mots *Japon*, *j'oſe*, & qui eſt la foible de l'articulation forte qui eſt à la tête des mots preſque ſemblables, *chapon*, *choſe*. *J* eſt donc une conſonne linguale, ſifflante, & foible. *Voyez au mot* CONSONNE, le ſyſtème de M. du Marſais ſur les conſonnes, & à l'article *H*, celui que j'adopte ſur le même ſujet.

On peut dire que cette lettre eſt propre à l'alphabet françois, puiſque de toutes les langues anciennes que nous connoiſſons, aucune ne faiſoit uſage de l'articulation qu'elle repréſente ; & que parmi les langues modernes, ſi quelques-unes en font uſage, elles la repréſentent d'une autre maniere. Ainſi les Italiens, pour prononcer *jardins*, *jorno*, écrivent *giardino*, *giorno*. Voyez le *Maître italien* de Veneroni, *p. 9. édit. de Paris 1709*. Les Eſpagnols ont adopté notre caractere, mais il ſignifie chez eux autre choſe que chez nous ; *hijo*, fils, *Juan*, Jean, ſe prononçant preſque comme s'il y avoit *ikko*, *Khouan*. Voyez *la Méthode eſpagnole de P. R. p. 5. édit. de Paris*, *1660*.

Les maîtres d'écriture ne me paroiſſent pas apporter aſſez d'attention pour différencier le *J* capital de l'*I* : que ne ſuivent-ils les erremens du caractere courant ? L'*i* ne deſcend pas au-deſſous du corps des autres caractetes, le *j* deſcend : voilà la regle pour les capitales. *Article de M. BEAUZÉE.*

* *J*, (*Ecriture.*) nous avons auſſi dans l'écriture, ainſi que dans l'impreſſion, un *j* conſonne & un *i* voyelle ; & dans chacun de ces caracteres, un *i* conſonne ou voyelle, coulé ; un aigu, un rond. Après avoir expliqué la formation du *g*, nous n'avons rien à dire de la formation de l'*j* conſonne, qui n'en eſt qu'une portion. Pour l'*i* voyelle coulé, il ſe forme d'un trait plus droit & d'un angle de plume moins obtus que l'*i* italien, & celui-ci d'un trait plus droit & d'un angle de plume moins obtus que le rond. On n'emploie à tous que le mouvement ſimple des doigts mus dans une direction verticale, mais un peu plus ou un peu moins inclinée de droit à gauche. A la partie inférieure de cette lettre, le poignet agit de concert avec les doigts. Voyez *nos Planches d'Ecriture.*

IA JA

* JAA-BACHI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) capitaine de gens de pié chez les Turcs. C'eſt auſſi un officier des janiſſaires chargé de lever les enfans de tribut. Il eſt accompagné dans ſes fonctions d'un écrivain ou ſecrétaire qui tient le rôle des provinces, des lieux, & du nombre d'enfans qui doivent être fournis.

JAA-JA, ſ. m. (*Bot. exotiq.*) arbriſſeau de la contrée des noirs. Les Hollandois l'appellent *maugelaar*. Il croît aux lieux marécageux & aux bords des rivieres. Il pouſſe un ſi grand nombre de tiges, qu'on a peine à diſcerner la principale. Le Jaa-ja croît dans l'eau, & l'on y trouve ſouvent des huitres attachées. *Dict. de Trévoux.*

* JAAROBA, ſ. m. (*Bot. exotiq.*) eſpece de feve

du Bréſil ; elle eſt ſemblable à la cuiette, ſeulement plus petite. On mange les racines de la plante qui la porte.

JAATZDE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt un arbriſſeau du Japon, à feuilles de ricin commun ; ſes fleurs ſont blanches, à cinq pétales. Ses baies ſont moins groſſes qu'un grain de poivre. Elles ont à leur ſommet une eſpece d'aigrette formée par les cinq étamines de la fleur.

JABAYAHITE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom de ſecte parmi les Muſulmans, qui ſuivant Ricaut, enſeignent que la ſcience de Dieu ne s'étend point à toutes choſes ; que le tems & l'expérience lui ont appris pluſieurs choſes qu'il ignoroit auparavant. Dieu, diſent-ils, n'ayant point eu de toute éternité une connoiſſance exacte de tous les évenemens particuliers qui doivent arriver dans le monde, il eſt obligé de le gouverner ſelon les occurrences. *Voyez* PROVIDENCE, PRÉSCIENCE, CONTINGENT. *Diction. de Trévoux.*

* JABE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) l'acception de ce mot eſt incertaine. C'eſt ou le nom de Dieu chez les Samaritains, ou un terme correſpondant au Jas des Juifs, ou une corruption de Juba, ou de Jeſora.

JABATOPETA, *voyez* JABOTAPITA.

JABI, (*Géog.*) petit royaume d'Afrique en Guinée, ſur la côte d'or, derriere le fort de Saint Georges de la Mine. Boſman dans ſa deſcription de la Guinée, dit que le roi de ce canton eſt un ſi petit ſeigneur, qu'il auroit peine à lui donner à crédit pour cent florins de marchandiſe, de peur de n'en être jamais payé, vû ſa pauvreté. Ce pays eſt arroſé par la riviere de Rio de Saint-Jean, que les negres appellent *Boſſumpra*, à cauſe qu'ils le tiennent pour être un dieu. Voilà donc enfin une riviere diviniſée par des Maures. (*D. J.*)

JABIRU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoologie.*) grand oiſeau de riviere de l'Amérique, qui a du rapport avec la grue ; il eſt plus grand qu'un cigne, ſon col eſt gros comme le bras, ſa tête eſt fort grande, ſon bec eſt droit, & a environ dix à onze pouces de long, il eſt un peu recourbé par le bout ; ſes jambes ont environ deux piés de longueur, & ſont couvertes d'écailles. Il eſt tout blanc comme un cigne ou une oie. Le cou n'eſt point garni de plumes, & n'eſt couvert que d'une peau noire & dure. On conjecture que cela vient de ce que les plumes étoient tombées, & que l'on n'a vû cet oiſeau que mort. *Voyez* Margrave, *hiſt. Braſilienſis.*

JABIRUGUACU, ſ. m. (*Ornithol. exot.*) nom d'un oiſeau du Bréſil, appellé par quelques-uns *nanduapoa*, & par les Hollandois *ſcheurvogel* ; cet oiſeau tient beaucoup au genre des grues ; il a un bec large, long de ſept à huit pouces, arrondi, & un peu élevé à l'extrémité. Il porte ſur le ſommet de la tête une eſpece de couronne oſſeuſe, d'un gris blanc ; ſon long col & ſa tête ſont revêtus de peau écailleuſe, ſans aucunes plumes ; le reſte du corps eſt couvert de plumes blanches ; mais les groſſes plumes des aîles ſont noirâtres avec une teinte pourpre. Il paſſe pour un manger délicieux. Ray, *Ornitholog.* pag. 202. (*D. J.*)

JABLE, ſ. m. *terme de Tonnelier*, c'eſt la partie des douves d'un tonneau qui excede les fonds des deux côtés, & qui forme en quelque façon la circonférence extérieure de chacune de ſes extrémités.

Le *jable* ſe prend depuis l'entaille ou rainure dans laquelle ſont enfoncées & aſſujetties les douves du fond de la futaille, juſqu'au bout des douves de longueur. Cette entaille ou rainure ſe nomme auſſi quelquefois le *jable*.

Pour jauger les tonneaux, il faut d'abord appuyer un des bouts du bâton de jauge ſur le *jable* du tonneau ou futaille qu'on ſe propoſe de jauger, faiſant attention cependant que quand le *jable* d'une piece eſt plus court qu'il ne doit l'être, cette diminution du *jable* donne néceſſairement un excédent de jauge. *Voyez* JAUGE & TONNELIER.

On appelle *peignes de jable* de petits morceaux de douves taillés exprès, qu'on fait entrer par force ſous les cerceaux pour rétablir les *jables* rompus.

JABLER, c'eſt faire des jables aux tonneaux & aux douves.

JABLOIRE, ſ. f. (*Tonnelier.*) c'eſt un inſtrument dont les Tonneliers ſe ſervent pour faire le jable des tonneaux, ou la rainure où on fait entrer les fonds. Cet outil eſt compoſée de deux pieces de bois, l'une cilindrique & l'autre quarrée ; au bout de celle-ci eſt un morceau d'acier dentelé comme une ſcie. Le tonnelier qui s'en ſert appuie la partie cilindrique de plat ſur les bords des tonneaux qu'il a aſſemblés, & conduiſant l'outil tout au tour, il y forme avec le morceau d'acier une rainure qu'on appelle le *jable*. Voyez *nos Planches de Tonnellerie.*

* JABORANDE, ſ. m. (*Bot. exot.*) plante haute de deux piés, qui a ſes tiges ligneuſes, grandes, noueuſes, tortues & inégales ; ſa racine fort groſſe, & diviſée en un grand nombre de parcelles & de filamens ; ſes fleurs blanches, & à quatre feuilles, & ſes graines renfermées ſous une double coſſe, brunes, applaties, & de la figure à peu-près d'un cœur tronqué par la pointe. On ne ſait où croît le *jaborande* ; ſa racine paſſe pour alexipharmaque. *Dict. de Trévoux.*

JABOT, ſ. m. (*Ornithol.*) *ingluvies*, *colum*, poche membraneuſe ſituée près du cou des oiſeaux, & au bas de leur œſophage.

Tous les oiſeaux ont un élargiſſement au bas de l'œſophage, qu'on appelle le *jabot*, qui leur ſert pour garder quelque tems la nourriture qu'ils ont avalée ſans mâcher, avant que de la laiſſer entrer dans le ventricule.

Les Phyſiologiſtes donnent trois uſages apparens à ce ſac ; le premier de diſpoſer la nourriture à la digeſtion ; le ſecond de la ſerrer quelque tems, afin que le ventricule ne s'empliſſe pas trop, dans les occaſions où les oiſeaux trouvent & amaſſent plus de nourriture que leur eſtomac n'en doit tenir pour la pouvoir bien digérer ; le troiſieme de réſerver cette nourriture pour la porter à leurs petits.

Les pigeons ont ce *jabot* fort ample ; ils l'enflent & l'élargiſſent extraordinairement, pour un autre uſage que celui de réſerver une grande quantité de nourriture ; car l'air qu'ils attirent pour la reſpiration, entre auſſi dans le *jabot*, & gonflant cette partie, produit la groſſe gorge, qui eſt particuliere aux pigeons. Quelques anatomiſtes prétendent avoir trouvé dans la trachée artere des pigeons, le conduit par lequel l'air entre dans leur *jabot*.

L'onocrotale a un grand ſac fait par l'élargiſſement de ſon œſophage, qu'on lui voit pendu en-devant, depuis le deſſous du bec, juſqu'au bas du col ; en cet endroit la peau n'eſt point garnie de plumes, mais ſeulement d'un duvet très-court, arrangé en long ſur l'éminence de chacune des rides que ce ſac fait en ſe pliant comme une bourſe.

Le *jabot* du coroman, dont l'œſophage ſouffre une dilatation pareille à celle de l'œſophage de l'onocrotale, eſt plus caché, étant recouvert de plumes à l'ordinaire ; ces ſacs ſervent à l'un & à l'autre de ces deux eſpeces d'oiſeaux, à recevoir les poiſſons qu'ils avalent fort grands, & tout entiers.

Quand les hérons veulent manger des moules, ils les avalent avec leurs coquilles ; & lorſqu'ils ſentent qu'elles ſont ouvertes, par la chaleur qui a relâché les reſſorts de leurs muſcles, ils les vomiſſent pour en manger la chair. Il y a apparence que c'eſt

le *jabot* qui leur ſert à cet uſage, ſa chaleur étant ſuffiſante pour faire ouvrir les moules.

Les ſinges ont dans la bouche des poches aux deux côtés de la mâchoire où ils ſerrent tout ce qu'ils veulent garder; on dit auſſi qu'il y a un poiſſon qui a comme le ſinge, ce ſac dans la gueule, où ſes petits viennent ſe jetter quand ils ont peur. (*D. J.*)

JABOTAPITA, ſ. m. (*Botan. exot.*) arbre d'une hauteur médiocre du Bréſil, & du genre des ochna de Linnæus; *voyez* OCHNA.

Margrave & Piſon l'appellent, *arbor baccifera racemoſa, Braſilienſis, baccâ trigonâ, proliferâ.* Il ſe plait ſur les rivages de la mer; ſon écorce eſt inégale, de couleur griſâtre; ſes branches ſont molles & pliantes, ſes feuilles ſont alternes, vertes, oblongues, pointues; ſes fleurs ſont petites, en bouquets, à cinq pétales jaunes, & d'une odeur très-agréable. Après qu'elles ſont paſſées, il leur ſuccede un fruit qui vient en grapes, c'eſt-à-dire que chaque pédicule porte une baie de la groſſeur d'un noyau de ceriſe, de figure preſque triangulaire, à laquelle ſont attachées trois ou quatre autres baies ſans pédicule, ovoïdes, de la même groſſeur, de couleur noire comme nos myrtilles, & donnant la même teinture; leur goût eſt ſtiptique; on en tire de l'huile par expreſſion. Ces baies ſervent encore aux mêmes uſages que nos baies de myrthe, pour arrêter les cours de ventre, reſſerrer, & fortifier les inteſtins. (*D. J.*)

JABOTI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zool.*) nom qu'on donne en Amérique à une eſpece de tortue qui s'y trouve; ſon écaille eſt noire, & l'on y remarque pluſieurs figures hexagones comme en relief. La tête & les piés ſont bruns, mouchetés de taches verdâtres. Ray, *Synopſ. quadruped.*

JABURANDIBA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre du Bréſil, dont les voyageurs ne nous ont point donné la deſcription; ils ſe ſont contentés de dire que ſes feuilles ſont un ſpécifique contre toutes les maladies du foie. Il y en a une autre eſpece à feuilles rondes, moins grandes que les premieres; ce dernier a des racines dont le goût eſt auſſi fort que le gingembre, & qui appliquées ſur les gencives, diſſipent tous leurs maux.

* JABUTICABA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) grand arbre qui croît au Bréſil. Il porte des fruits qui le couvrent depuis le bas du pié juſqu'au ſommet, enſorte qu'on apperçoit à peine l'arbre. Ce fruit eſt noir, rond, de la groſſeur d'un petit limon, d'un ſuc doux comme celui du raiſin mûr, & ſalutaire aux fiévreux. Il y a beaucoup de ces arbres dans le territoire de Saint-Vincent. *Dict. de Trévoux.*

JAC, *ou* JACHT, (*Marine.*) *Voyez* YACHT.

JACA, ſ. m. (*Botan. exot.*) arbre des Indes orientales, de la grandeur du laurier. C'eſt le *joaca* de Parkinſon, le tijaca-marum, *Hort. Malab. palma, fructu aculeato, ex trunco prodeunte*, de C. Bauh. le *papa d'Acoſta*, & le *jaqua* ou *jaaca* de nos voyageurs, *Acoſta, Garcias, Tragoſo, Linſchoot*, & autres.

Cet arbre a la feuille large comme la main, d'un verd clair, & nerveuſe. Il croît le long des eaux, & porte le plus gros fruit qui ſoit connu dans le monde. Il ſort du tronc, ainſi que des principales branches, & eſt ſouvent enſeveli dans la terre avec le bas du tronc, auquel il eſt adhérant. Il eſt de figure conique, d'une palme de large ſur deux de longueur, & peſe ordinairement quinze à vingt livres; il eſt couvert d'une coque verte, épaiſſe, & parſemée d'une infinité de tubercules, écailleux, piquans, mais blancs & laiteux en-dedans. Ce fruit en contient une infinité d'autres plus petits, oblongs & enveloppés d'une écorce commune; leur pulpe eſt épaiſſe, jaunâtre, d'un goût & d'une odeur agréable. Chacun de ces fruits renferme une amande placée dans ſa chair, comme dans un ſac; ces amandes ſont couvertes d'une peau mince, cartilagineuſe, blanchâtre & tranſparente; ſous cette pellicule extérieure, on en trouve une autre rougeâtre, qui contient une ſeconde amande, dont le goût approche beaucoup de celui de nos chataignes.

Il s'éleve du milieu de ce cône un piſtil épais, cendré, ſemblable à une colonne, autour duquel les plus petits fruits ſont diſpoſés circulairement; une de leurs extrémités pénetre dans le piſtil, & l'autre aboutit diamétralement à l'écorce: on obſerve entre ces fruits, une infinité de ligamens membraneux, blanchâtres, jaunâtres, qui tiennent au piſtil & à l'écorce, & qui rendent, après qu'on a coupé le fruit, le piſtil & l'écorce, un ſuc gluant & laiteux.

Le *jaca* vient dans toutes les Indes orientales. Il y en a pluſieurs eſpeces, que l'on diſtingue par leurs fruits, qui ſont plus ou moins gros, ſucculens & ſavoureux. (*D. J.*)

JACAMACIRI, ſ. m. (*Ornith. exot.*) oiſeau très-remarquable du Bréſil, qu'on peut ranger parmi les pies, ayant les piés faits de même, deux orteils devant, & deux derriere. Il eſt de la groſſeur de l'alouette; ſes piés ſont jaunes; ſa tête, ſon dos, & ſes ailes ſont d'un verd gai, mélangé de jaune & de rouge; ſon ventre & ſa poitrine ſont d'un cendré ſale; mais comme toutes ſes couleurs ſont très-éclatantes au ſoleil, on ne peut s'empêcher d'en admirer le luſtre & la beauté, ſelon Margrave. *Hiſt. Braſ.* (*D. J.*)

JACANA, ſ. m. (*Ornith. exot.*) belle eſpece de colombe du Bréſil, qui aime les lieux humides; ſes jambes d'un jaune verd, ſont plus élevées que celles de nos pigeons, & ſes orteils, principalement ceux de derriere, ſont plus longs; ſa couleur du dos, du ventre & des ailes, eſt nuée de verd & de noir; ſon col & ſa poitrine jettent toutes les couleurs changeantes de nos plus beaux pigeons; ſa tête eſt petite, & couverte d'une coeffe colorée comme la turquoiſe orientale; ſon bec a la forme de celui de nos poules, petit, en partie d'un jaune verdâtre, & en partie d'un rouge éclatant. Margrave, *hiſt. Braſ.* (*D. J.*)

* JACAPÉ, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) eſpece de jonc du Bréſil, qui ne porte ni ſemence ni fleurs. On le met au-deſſus de la plaie de la morſure d'un ſerpent, & il ſoulage. Piſon dit avoir fait uſage avec ſuccès de la décoction de ſa racine contre le poiſon. Ray.

JACAPU, ſ. m. (*Ornithol. exot.*) oiſeau du Bréſil qu'on doit ranger dans la claſſe des merles, puiſqu'il en a la figure, la groſſeur & la noirceur, à l'exception que ſa poitrine eſt d'un très-beau rouge. Ray, *Ornith. pag. 143.* (*D. J.*)

JACAPUCAIO, ſ. m. (*Botan. exot.*) Piſon caractériſe cet arbre en ces termes, *arbor nucifera, Braſilienſis, cortice, fructu, ligneo, quatuor nuces continente.* C'eſt un grand arbre du Bréſil, qui ſe plait dans les lieux marécageux du cœur du pays; ſon bois eſt très-compact; ſon écorce eſt griſe, dure, inégale, telle que celle d'un vieux chêne; ſes feuilles reſſemblent à celles du meurier, dentelées en leurs bords, & en quelque maniere torſes & recourbées; ſon fruit eſt gros comme la tête d'un enfant, de figure ovoïde, terminé à ſa partie inférieure en cône obtus, attaché & ſuſpendu par un pédicule ligneux. Il eſt couvert d'une écorce jaune extrémement dure, & au bout qui regarde la terre, il eſt fermé en façon de boete par un couvercle qui paroît d'un artifice admirable. Ce couvercle ſe détache de lui-même lors de la maturité du fruit, & en même tems qu'il tombe, il laiſſe tomber auſſi des noix jaunes, ridées, approchant en figure des mirobolans chébules, & contenant une amande d'un goût très-ſavoureux, comme celui des piſtaches; on les mange roties, on en donne pour nourriture à pluſieurs animaux; on en tire beaucoup d'huile par expreſſion. La coque des noix eſt em-

ployée à faire des taſſes, des gobelets; le bois de l'arbre réſiſte à la pourriture, & on le préfere à tout autre pour des axes de moulins à ſucre; ſon écorce extérieure deſſéchée & pilée, ſert pour calfeutrer des vaiſſeaux. (*D. J.*)

JACAPUYA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) grand arbre du Bréſil, qui produit un fruit ſemblable à un gobelet garni d'un couvercle, & qui contient des eſpeces de chataignes qui ont du rapport avec les mirobolans. Dans la maturité le couvercle de ce fruit s'ouvre de lui-même. On lui attribue la propriété ſinguliere de faire tomber tous les poils du corps à ceux qui en mangent avec excès, inconvénient qu'il n'a point lorſqu'on le fait rotir.

JACARANDA, ſ. m. (*Bot. exot.*) arbre des Indes, dont Piſon a décrit deux eſpeces; l'une a le bois blanc, & l'autre noir; tous deux ſont marbrés, durs, & employés dans la Marqueterie.

Le blanc eſt ſans odeur; ſes feuilles ſont petites, pointues, luiſantes en-deſſus, blanches en-deſſous, oppoſées directement le long des branches; chaque rameau pouſſe divers rejettons, qui portent pendant pluſieurs jours des boutons gros comme des noyaux de ceriſes, olivâtres, & diſpoſés en grappes; ces boutons en s'ouvrant, ſe diviſent chacun en cinq feuilles inclinées en bas, & ſoyeuſes au toucher. Il naît entre ces feuilles une fleur monopétale, preſque ronde, jaune, d'une odeur ſuave, s'épanouiſſant vers le côté, & pouſſant au milieu pluſieurs étamines blanches, terminées par des ſommets jaunes, en maniere de vergettes de ſoie. A ces fleurs ſuccede un fruit grand comme la paume de la main, mais d'une figure que la nature a voulu ſinguliere; car il eſt inégal, boſſu, tortueux, inclinant toujours en bas par ſon poids, rempli d'une chair verte blanchâtre, dont les habitans des lieux ſe ſervent au lieu de ſavon; ils l'appellent *manipoy*.

Le *jacaranda* noir differe du blanc, en ce que ſon bois eſt noir, dur, compact comme celui de campêche, & odorant. (*D. J.*)

* JACARD, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) l'animal que les Portugais appellent *adive*, & les Malabares *jacard*, reſſemble au chien en grandeur & en figure, mais il a la queue du renard & le muſeau du loup. Ces animaux ne ſortent guere que la nuit; ils vont en troupes; ils ont le cri plaintif; à les entendre de loin, on diroit que ce ſont des enfans qui pleurent. Ils font la guerre aux poules & à toutes ſortes de volaille. Il y a entre eux & les chiens grande antipathie. Ils attaquent quelquefois les enfans; mais un homme armé d'un bâton peut toujours s'en défendre. On les enfume dans leurs tanieres, qui contiendroient vingt perſonnes, où l'on trouve raſſemblés juſqu'à trente *jacards*.

JACCARE *ou* JACARET, ſ. m. (*Zoolog. exot.*) animal du Bréſil peu différent du crocodile des autres parties du monde. Il n'a point de langue, mais ſeulement une eſpece de membrane qui l'imite, & qui eſt mobile; ſes yeux ſont gros, ronds, brillans, gris & bleux, avec une prunelle d'un beau noir; les jambes antérieures ſont foibles & très-déliées, les poſtérieures ſont plus longues & plus fortes; les piés de devant ont chacun cinq orteils, trois au milieu plus longs & armés d'ongles pointus, & les deux autres en ſont dénués; les piés de derriere ont chacun quatre orteils, dont l'un d'eux n'a point d'ongles. Il a, ſur une moitié de ſa queue, une forte nageoire, à la faveur de laquelle il peut nager comme les poiſſons. Ray. *ſynt. quadr. p.* 262. (*D. J.*)

JACARINI, ſ. m. (*Zool. exot.*) ſorte de chardonneret du Breſil, pour la figure & la groſſeur, mais ayant d'autres couleurs que ceux de l'Europe; car celui du Breſil eſt d'un noir brillant comme l'acier poli, & a le deſſous des aîles tout blanc. Margrave, *hiſt. Braſil.* (*D. J.*)

JACATIBA, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) arbre du Bréſil, qui porte un fruit ſemblable au limon, dont le jus eſt très-acide. Ce jus ſe trouve auſſi dans toute l'écorce de l'arbre qui eſt fort rare, & qui ne ſe trouve que dans la Capitainie de Saint-Vincent.

JACATET, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ſixieme mois de l'année des Ethiopiens & des Coptes. Il répond à notre Février. On l'appelle auſſi *Jachathtih* & *Jacatrih*, & non *Lécatrih*, comme on lit dans Kirker.

JACATRA, (*Géog.*) ancienne ville d'Aſie dans l'iſle de la grande Java, détruite par les Hollandois, & dont ils ont fait enſuite, ſous le nom de Batavia, une des plus belles places des Indes, & la capitale de tous les pays que poſſede la compagnie au-delà du Cap de Bonne-Eſpérance. *Voyez* BATAVIA. (*D. J.*)

JACCA, (*Géog.*) ancienne ville d'Eſpagne, au royaume d'Arragon, avec un évêché ſuffragant de Sarragoſſe, & une fortereſſe; elle eſt ſur la riviere d'Arragon au pié des Pyrénées, à 8 lieues N. O. d'Hueſca, 10 N. E. de Sarragoſſe. Ptolomée en parle, & elle a conſervé ſon nom ſans aucun changement. *Long.* 17. 16. *lat.* 42. 22. (*D. J.*)

JACCAL, ſ. m. (*Zoolog.*) Dellon écrit *jacard*; eſpece de loup jaune, nommé par les Latins *lupus aureus*, & par les Grecs modernes *ſquilachi*. Il eſt plus petit que le loup, & a la queue du renard; on les voit preſque toujours en troupe juſqu'à des centaines enſemble; ils habitent dans des tanieres, d'où ils ſortent pendant la nuit, & volent tout ce qu'ils attrapent juſqu'à des ſouliers. C'eſt un animal d'ailleurs timide, & très-commun en Cilicie; il a un cri lugubre. C'eſt ſelon toute apparence le même que le *jacard*. *Voyez* Dellon, *voyages*, ou mieux encore Bellon, *Obſerv. liv.* 2. *chap.* 108. & Ray, *Synopſ. quad. p.* 174. (*D. J.*)

IACCHAGOGUE, ſ. m. (*Antiq.*) on nommoit de ce nom ceux qui portoient en proceſſion la ſtatue de Iacchus, c'eſt-à-dire de Bacchus, à la célébration des fêtes éleuſiniennes; ils avoient leurs têtes couronnées de mirthe. (*D. J.*)

IACCHUS, ſ. m. (*Littér.*) ceſt le nom, ſous lequel Bacchus étoit révéré à Eleuſis. Des neuf jours deſtinés chaque année à la célébration des myſteres de Cérès, le ſixieme étoit entierement conſacré à *Iacchus*, c'eſt-à-dire à Bacchus. Ce jour-là on portoit ſa ſtatue en grande cérémonie d'Athènes à Eleuſis, & tous les initiés chantoient & danſoient autour depuis le matin juſqu'au ſoir. Les Grecs ayant une fois admis l'exiſtence des dieux, ils en tirerent parti pour ſatisfaire leurs goûts & leurs penchans. Ce ſont eux qui pouroient dire à Cérès, à *Iacchus*, à l'Amour, *vous n'êtes dieux que pour nos plaiſirs*. (*D. J.*)

JACÉE, *jacea*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante compoſée de pluſieurs fleurons découpés, portés ſur un embrion, & ſoutenus par un calice écailleux qui n'a point d'épine; l'embrion devient dans la ſuite une ſemence qui porte une aigrette. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Quoiqu'on en compte au-delà de quarante eſpeces, la plus commune mérite ſeule d'être ici décrite; les Botaniſtes la nomment *jacea nigra; jacea vulgaris, jacea nigra pratenſis, latifolia.*

Sa racine eſt aſſez épaiſſe, ligneuſe, vivace, fibreuſe, d'une ſaveur aſtringente, & qui cauſe des nauſées. Les premieres feuilles, qui ſortent de la racine, ont quelque choſe de commun avec celles de la chicorée, car elles ſont longues, un peu découpées, d'un verd foncé, garnies d'un duvet court. Sa tige eſt quelquefois unique, quelquefois il y en a pluſieurs qui ſortent d'une même racine; elle eſt haute d'une coudée ou d'une coudée & demie, velue, cylindrique, cannellée, ferme, roide, diffici-

le à rompre, & remplie de moëlle. Les feuilles, placées sur la tige, sont nombreuses, sans ordre, semblables à celles qui sont vers la racine, mais plus étroites, & dentelées à leur base. Des aisselles de ces feuilles s'élevent de petits rameaux garnis de folioles semblables, plus petites, portant à leur cime une, deux, ou trois fleurs composées de plusieurs fleurons en tuyau, découpées profondément vers leur sommet en cinq parties; ces fleurons sont purpurins, fort serrés, appuyés sur un embrion, & renfermés dans un calice; ce calice est composé d'écailles noirâtres, disposées en maniere de tuile, & garnies de poils à leurs bords. Quand les fleurs sont seches, les embryons se changent en des semences oblongues, petites, d'un noir-gris dans la maturité, chargées d'une aigrette, & nichées dans un duvet court & épais.

Cette plante est commune dans les pâturages. Elle contient beaucoup de sel alkali, fixe ou volatil, joint à une huile bitumineuse; ses feuilles & ses fleurs sont rarement d'usage, excepté pour déterger & résoudre les ulceres. (*D. J.*)

JACHAL, *voyez* JACCAL.

JACHERE, s. f. (*Agricult.*) c'est une terre labourable, sur laquelle on ne seme rien pendant une année, & que cependant on cultive pour la disposer à produire du blé.

Les spéculateurs en agriculture ont beaucoup raisonné pour & contre ce repos périodique, qui de trois années paroît en faire perdre une. L'usage constant de cette méthode dans beaucoup de pays est une présomption qu'elle est appuyée sur des raisons très-fortes; & le succès d'une culture différente dans d'autres lieux est une preuve que cette année de repos n'est pas par-tout d'une indispensable nécessité.

Il paroît difficile de se passer de l'année de *jachere* dans toutes les terres que la nature n'a pas douées d'une fertilité extraordinaire, ou dont on ne peut pas compenser la médiocrité par des engrais fort abondans. En général les terres qu'on fait rapporter sans interruption s'épuisent, à moins qu'on ne répare continuellement ce que la fécondité prend sur elles. L'année de repos est pour la plûpart une condition essentielle à la recolte du blé.

Pendant cette année la culture a deux objets; d'ameublir la terre, & de détruire l'herbe. Ces deux objets sont remplis par les labours, lorsqu'ils sont distribués & faits avec intelligence. On donne aux terres trois ou quatre labours pendant l'année de *jachere*, mais il vaut toujours mieux en donner quatre, excepté dans les glaises, parce que la difficulté de saisir le moment favorable pour les labourer, est beaucoup plus grande.

On dit *lever la jachere*, lorsqu'on donne le premier labour. Il doit être peu profond, & fait, autant qu'il est possible, pendant les mois de Novembre & de Décembre. Les gelées qui surviennent ameublissent & façonnent la terre, lorsqu'elle est retournée. Ce labour d'hiver a beaucoup plus d'influence qu'on ne croit sur les recoltes.

Vers la fin d'Avril, lorsque les semailles de Mars sont finies, on donne le second labour aux *jacheres*, & les autres successivement, à mesure que l'herbe vient à croître. *Voyez* LABOUR. Dans les intervales de chacun de ces labours, les troupeaux paissent sur les *jacheres* qui leur sont très-utiles depuis le printems jusqu'au moment où la recolte des foins leur laisse les prés libres.

La terre exposée ainsi pendant un an, dans presque toutes ses parties, aux influences de l'air, acquiert une disposition à la fécondité qui est nécessaire pour assurer une récolte abondante de blé. Mais si l'on veut rendre & le repos & les labours aussi utiles qu'ils peuvent l'être, il faut que ces labours soient toujours faits par un tems sec, & suivis, quelques jours après, d'un hersage. Sans ces deux conditions la terre n'est point suffisamment ameublie, & les herbes ne sont pas assez détruites. Dans les années pluvieuses, souvent quatre labours ne suffisent pas; il faut les multiplier autant que les herbes qui renaissent en établissent la nécessité.

A ces préparations on joint l'engrais. C'est pendant l'année de *jachere* qu'on porte le fumier sur les terres. Lorsque la cour en est suffisamment fournie, on fait bien de répandre ce fumier immédiatement avant le second labour. Il se desseche moins alors, que lorsqu'il est répandu pendant les grandes chaleurs de l'été, & il est mieux mêlé avec la terre par les labours qui suivent le second.

Si une terre est dans un état habituel de bonne culture, & qu'elle ait été long-tems engraissée, on peut, sans crainte, ne pas la laisser entierement oisive pendant l'année de *jachere*. Alors on retourne le chaume de Mars au mois de Novembre, & on herse bien ce labour. Au mois de Mars suivant on fume bien la terre, on la laboure de nouveau, & on y seme de bonne heure des pois ou de la vesce. Dès qu'ils sont recueillis, on laboure encore pour semer le blé dont on peut se promettre une bonne recolte. Mais il est sage de ne pas toujours demander à la terre cette fécondité continue. On doit conseiller aux cultivateurs de ne traiter ainsi chaque année que la moitié de leurs *jacheres*, afin que leurs terres se réparent tous les six ans par un plein repos. Il y a cependant des méthodes qu'on peut tenter peut-être avec de grands succès, quoique le repos n'y entre pour rien. Telle est celle qui a été pratiquée par Patulot. *Voyez* l'*Essai sur l'amélioration des terres.*

JACHERER, v. act. (*Agricult.*) c'est donner à un champ le premier labour.

JACI D'AQUILA, (*Géog.*) petite ville maritime de Sicile sur la côte orientale, entre le golphe de sainte-Thecle & Ponta Sicca, à mi-chemin de Catane à Tavormina. *Long.* 33. 2. *lat.* 37. 42. (*D. J.*)

JACINTE, *hyacinthus*, s. f. (*Bot.*) genre de plante à fleur liliacée, monopetale & découpée en six parties; elles a, en quelque façon, la forme d'une cloche, & par le bas celle d'un tuyau. Le pistil sort du fond de la fleur & devient dans la suite un fruit arrondi qui a trois côtes, qui est divisé en trois loges, & qui renferme des semences quelquefois arrondies, quelquefois plates. Tournefort, *Inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

JACINTHE, *voyez* HYACINTHE.

JACKAASHAPUCK, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) c'est le nom que les sauvages de l'Amérique septentrionale donnent à une plante qui est connue par les Botanistes sous le nom de busserole, *vitis idæa*, *uva ursi*, *myrtillus ruber minor humi serpens*. Il y a quelques années que cette plante étoit en vogue en Angleterre; on la faisoit venir d'Amérique, & on en mêloit les feuilles sechées avec le tabac à fumer. Ces feuilles donnoient une odeur agréable à la fumée, & comme elles sont fort astringentes, elles empêchoient la trop grande abondance de salive que la fumée du tabac excite ordinairement. On n'a pas besoin de faire venir cette plante d'Amérique; elle se trouve en très-grande quantité sur nos montagnes, & sur-tout sur les Pyrénées; on en trouve aussi sur les Alpes & en Suéde. *Voyez les Mémoires de l'Académie de Suéde, année 1743.* On attribue à cette plante des vertus beaucoup plus intéressantes, & sur-tout celle d'être un puissant litontriptique, & de diviser la pierre très-promptement de la vessie. (—)

JACOBÉE, *jacobæa*, s. f. (*Bot.*) genre de plante à fleur radiée, dont le disque est composé de fleu-

rons, & la couronne de demi-fleurons ; les fleurons & les demi-fleurons ſont portés chacun ſur un embryon, & tous ſoutenus par un calice preſque cylindrique, & fendu en pluſieurs pieces. Les embryons deviennent dans la ſuite des ſemences garnies d'une aigrette & attachées à la couche. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

On vient de lire les caracteres de ce genre de plante, dont on compte une vingtaine d'eſpeces, toutes inutiles en Medecine ; ainſi nous ne décrirons que la plus commune, nommée par les Botaniſtes *jacobæa* ou *jacobæa vulgaris*.

Sa racine eſt attachée fortement en terre, & on a peine à l'en tirer, à cauſe du grand nombre de fibres blanchâtres qu'elle jette de toutes parts. Ses tiges ſont ſouvent nombreuſes ; quelquefois il n'y en a qu'une, cylindrique, cannelée ; quelquefois elles ſont liſſes, d'autres fois un peu cotonneuſes, purpurines, ſolides, garnies de beaucoup de feuilles, placées alternativement & ſans ordre, hautes d'une coudée & demie & plus, partagées à leur partie ſupérieure en quelques rameaux ; ſes feuilles ſont oblongues, diviſées profondément, d'abord en quelques paires de découpures, qui vont preſque juſqu'à la côte ; enſuite par d'autres découpures ſecondaires, liſſes, d'un verd foncé, ſur-tout en-deſſus.

Ses fleurs naiſſent à la cime des tiges & des rameaux ; elles ſont diſpoſées en forme de paraſols d'une grandeur médiocre, radiées de couleur jaune ; leur diſque eſt compoſé de pluſieurs fleurons en tuyaux, diviſés en cinq ſegmens à leur ſommet, & la couronne eſt de demi-fleurons pointus, portés ſur des embryons, & renfermés dans un calice tubulaire, qui eſt partagé en pluſieurs pieces. Les embryons ſe changent après que la fleur eſt ſéchée, en des ſemences très-menues, oblongues, garnies d'aigrettes rougeâtres quand elles ſont mûres.

Cette plante vient par-tout dans les champs, fleurit en été, & eſt quelquefois d'uſage pour ſécher, déterger, & conſolider les ulceres ; ſes feuilles ameres, adſtringentes, & très-deſagréables au goût, changent légérement la teinture de tournefol. Il paroît qu'elles contiennent un ſel eſſentiel uni à beaucoup d'huile & de terre.

Comme les tiges de la *jacobée* qu'on cultive dans les jardins s'élevent à quatre, cinq, ou ſix piés, on lui donne des appuis pour l'empêcher de ſe rompre ; elle ſoutient le froid des plus grands hivers, & ſe multiplie de bouture. (*D. J.*)

JACOBINS, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) eſt le nom qu'on donne en France aux religieux & aux religieuſes qui ſuivent la regle de S. Dominique, à cauſe de leur principal couvent qui eſt près de la porte S. Jacques, à Paris ; c'étoit auparavant un hôpital de pélerins de S. Jacques, quand ils s'y vinrent établir en 1218. *Voyez* DOMINICAIN.

D'autres prétendent qu'ils s'appellerent *Jacobins*, dès qu'ils vinrent s'établir en Italie, parce qu'ils prétendoient imiter la vie des apôtres.

On les appelle auſſi les *freres prêcheurs* ; ils ſont un des corps des quatre mendians. *Voyez* PRÊCHEUR & MENDIANT. *Dictionnaire de Trévoux.*

JACOBITE, ſ. m. (*Hiſt. d'Angl.*) c'eſt ainſi qu'on nomma dans la grande Bretagne, les partiſans de Jacques II. qui ſoutenoient le dogme de l'obéiſſance paſſive, ou pour mieux m'exprimer en d'autres termes, de l'obéiſſance ſans bornes. Mais la plûpart des membres du parlement & de l'égliſe anglicane, penſerent avec raiſon, que tous les Anglois étoient tenus de s'oppoſer au roi, dès qu'il voudroit changer la conſtitution du gouvernement ; ceux donc qui perſiſterent dans le ſentiment oppoſé, formerent avec les Catholiques, le parti des *Jacobites*.

Depuis, on a encore appellé *Jacobites*, ceux qui croyent que la ſucceſſion du trone d'Angleterre ne devoit pas être dévolue à la maiſon d'Hanovre ; ce qui eſt une erreur née de l'ignorance de la conſtitution du royaume.

On peut faire actuellement aux *Jacobites*, ſoit qu'ils prêtent ſerment, ou n'en prêtent point, une objection particuliere, qu'on ne pouvoit pas faire à ceux qui étoient ennemis du roi régnant, dans le tems des factions d'Yorck & de Lankaſtre. Par exemple, un homme pouvoit être contre le prince, ſans être contre la conſtitution de ſon pays. Elle tranſportoit alors la couronne par droit héréditaire dans la même famille ; & celui qui ſuivoit le parti d'Yorck, ou celui qui tenoit le parti de Lankaſtre, pouvoit prétendre, & je ne doute pas qu'il ne prétendît, que le droit ne fût de ſon côté. Aujourd'hui les deſcendans du duc d'Yorck ſont exclus de leurs prétentions à la couronne par les lois, de l'aveu même de ceux qui reconnoiſſent la légitimité de leur naiſſance. Partant, chaque *Jacobite* actuellement eſt rébelle à la conſtitution ſous laquelle il eſt né, auſſi-bien qu'au prince qui eſt ſur le trone. La loi de ſon pays a établi le droit de ſucceſſion d'une nouvelle famille ; il s'oppoſe à cette loi, & ſoutient ſur ſa propre autorité, un droit contradictoire, un droit que la conſtitution du royaume a cru devoir néceſſairement éteindre. (*D. J.*)

JACOBSTADT, (*Géog.*) petite ville maritime du royaume de Suede, en Finlande, dans la province de Cajanie, ſur la côte orientale du golfe de Bothnie.

JACOUTINS, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) eſpece de faiſans du Bréſil, dont le plumage eſt noir & gris ; ils different pour la groſſeur : ſuivant les voyageurs, leur chair eſt ſi délicate, qu'elle ſurpaſſe pour le goût celles de tous nos oiſeaux d'Europe.

JACQ *ou* JACQUE, ſ. m. (*Marine.*) on nomme ainſi le pavillon de Beaupré d'Angleterre ; il eſt bleu, chargé d'un ſautoir d'argent & d'une croix de gueule bordée d'argent. *Voyez Planche XIX. ſuite des pavillons, celui de Jacque.* (*Q*)

JACQUERIE (LA) ſ. f. *Hiſt. de France*, ſobriquet qu'on s'aviſa de donner à une révolte de payſans, qui maltraités, rançonnés, deſolés par la nobleſſe, ſe ſouleverent à la fin en 1356, dans le tems que le roi Jean étoit en Angleterre. Le ſoulevement commença dans le Beauvoiſis, & eut pour chef un nommé Caillet. On appella cette révolte la *jacquerie*, parce que les gentilshommes non contens de vexer ces malheureux laboureurs, ſe mocquoient encore d'eux, diſant qu'il falloit que *Jacque-bonhomme* fît les frais de leurs dépenſes. Les payſans réduits à l'extrémité, s'armerent ; la nobleſſe de Picardie, d'Artois, & de Brie, éprouva les effets de leur vengeance, de leur fureur, & de leur deſeſpoir. Cependant au bout de quelques ſemaines, ils furent détruits en partie par le dauphin, & en partie par Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, qui prit Caillet, auquel on trancha la tête ; & tout le reſte ſe diſſipa. Mais s'ils euſſent été victorieux ? (*D. J.*)

JACQUES DE L'ÉPÉE (ST.) *ſecond juge de l'Eſpadal*, (*Hiſt. mod.*) nom d'un ordre militaire établi en Eſpagne en 1170, ſous le regne de Ferdinand II. roi de Léon & de Galice.

Sa fin fut d'empêcher les courſes des Maures qui troubloient les pélerins de St Jacques de Compoſtelle. Treize chevaliers s'obligerent par vœu à aſſurer les chemins.

Ils propoſerent aux chanoines de St Eloi, qui avoient un hôpital ſur la voie françoiſe, de s'unir à leur congrégation. L'union ſe fit en 1170, & l'ordre fut confirmé en 1175.

La premiere dignité de l'ordre eſt celle de grand-maître,

maître, qui a été réunie à la couronne d'Eſpagne. Les chevaliers font preuve de quatre races de chaque côté. Il faut encore faire preuve que les ancêtres n'ont été ni Juifs, ni Sarraſins, ni hérétiques, ni repris en aucune maniere par l'inquiſition.

Les novices ſont obligés de faire le ſervice de la Marine pendant ſix mois ſur les galeres, & de demeurer un mois dans un monaſtere. Autrefois ils étoient véritablement religieux, & faiſoient vœu de chaſteté; mais Alexandre III. leur permit de ſe marier. Ils ne font plus que les vœux de pauvreté, d'obéiſſance, & de chaſteté conjugale, auxquels ils ajoutent celui de défendre l'immaculée conception de la Vierge, depuis l'an 1652. Leur habit de cérémonie eſt un manteau blanc avec une croix rouge ſur la poitrine. Cet ordre eſt le plus conſidérable de tous ceux qui ſont en Eſpagne. Le roi conſerve avec ſoin le titre de grand-maître *de S. Jacques*, comme un des plus beaux droits de ſa couronne, à cauſe des revenus, & des riches commanderies, dont il lui donne la diſpoſition. Le nombre des chevaliers eſt beaucoup plus grand aujourd'hui qu'il ne l'étoit autrefois; les grands aimant mieux y être reçûs que dans celui de la Toiſon d'or, parce qu'ils eſperent parvenir par-là aux commanderies, & que cette dignité leur donne dans tout le royaume d'Eſpagne, mais particulierement en Catalogne, des priviléges conſidérables.

Les anciennes armes de cet ordre étoient d'or à une épée de gueules, chargée en abîme d'une coquille de même, & pour deviſe, *rubet enſis ſanguine Arabum.* Aujourd'hui c'eſt une croix en forme d'épée, le pommeau fait en cœur, & les bouts de la garde en fleurs-de-lis. On croit que ces fleurs-de-lis qui ſe rencontrent dans les armes des ordres militaires d'Eſpagne, ſont un monument de reconnoiſſance des ſecours que les François donnerent ſouvent aux Eſpagnols contre les Maures.

* JACQUES (*S.*) *hôpital S. Jacques*, *Hiſt. mod.* il a été fondé par les bourgeois de Paris vers la fin du douzieme ſiecle, mais n'a commencé à former un corps politique qu'en 1315, en vertu de lettres-patentes de Louis X. En 1321, le pape Jean XXII. reconnoiſſant le droit de patronage & d'adminiſtration laïque que les fondateurs de cette maiſon s'étoient réſervé à eux & à leurs ſucceſſeurs, voulut par une bulle donnée en faveur de cet établiſſement qu'on conſtruiroit une chapelle dans cet hôpital, & que cette chapelle ſeroit deſſervie par quatre chapelains; que l'un d'eux ſous le nom de *tréſorier*, ordonneroit de toutes les choſes eccléſiaſtiques & autres qui concerneroient l'office divin ſeulement; qu'il auroit charge d'ame des chapelains, des hôtes & des malades de l'hôpital, & qu'il leur adminiſtreroit les ſacremens; que ce tréſorier rendroit compte tous les ans aux adminiſtrateurs; que ceux-ci préſenteroient au tréſorier des perſonnes capables de remplir les chapellenies, & que la tréſorerie venant à vaquer, un des chapelains ſeroit préſenté par les adminiſtrateurs à l'évêque de Paris, pour être revêtu de l'office de tréſorier. Une bulle de Clément VI. confirme celle de Jean XXII; le nombre des chapelains n'étoit dans les commencemens que de quatre. Il a été augmenté dans la ſuite; mais quatre ſeulement des nouveaux ont été égalés aux anciens. Le but de l'inſtitution étoit l'hoſpitalité envers les pélerins de *S. Jacques*; mais elle y a toûjours été exercée envers les malades de l'un & de l'autre ſexe. En 1676, on tenta de réunir cette maiſon à l'ordre hoſpitalier de S. Lazare; mais en 1698, le roi anéantit l'union faite: depuis, l'adminiſtration & l'état de l'hôpital *S. Jacques* ont été un ſujet de conteſtations qui ne ſont pas encore terminées. Un citoyen honnête avoit propoſé de ramener cet établiſſement à ſa premiere inſtitution; mais il ne paroît pas qu'on ait goûté ſon projet. *Voyez* parmi les différens mémoires qu'il a publiés ſous le titre de *vûes d'un citoyen*, celui qui concerne l'hôpital dont il s'agit.

JACQUES, (*pierre de S.*) *gemma divi Jacobi*, nom que quelques naturaliſtes ont donné à une eſpece de quartz ou d'agate opaque, d'une couleur laiteuſe. *Voyez la Minéralogie de* Wallerius.

JACQUES, (*S.*) *Géog.* *Voyez* SANT-IAGO.

JACTANCE, ſ. f. (*Morale.*) c'eſt le langage de la vanité qui dit d'elle le bien qu'elle penſe. Ce mot a vieilli, & n'entre plus dans le ſtyle noble, parce qu'il eſt moins du bon ton de ſe louer ſoi-même que de dire du mal des autres. La *jactance* eſt quelquefois utile au mérite médiocre, elle ſeroit funeſte au mérite ſupérieur; je ne hais point trop la *jactance*, ſon but eſt de s'élever & non de rabaiſſer.

JACTATION, ſ. f. (*Medec.*) c'eſt un ſymptome de maladie; il conſiſte en ce que les malades étant extrêmement inquiets, ne peuvent reſter au lit dans une même attitude, & en changent continuellement, parce que, comme on dit communément, ils ne trouvent point de bonne place: ils ſe jettent d'un côté du lit à l'autre; ils ſe tournent ſouvent; ils s'agitent, s'étendent, ſe courbent; ils promenent leurs membres çà & là, & ne diſcontinuent point ces différens mouvemens du corps entier ou de ſes parties, ayant la phyſionomie triſte, & pouſſant ſouvent des ſoupirs, des gémiſſemens.

Cet état accompagne ſouvent les embarras douloureux d'eſtomac, les nauſées fatiguantes, la diſpoſition au vomiſſement prochain, les douleurs vives, comme convulſives, qui viennent par tranchées, par redoublemens, comme dans certaines coliques, dans le travail de l'enfantement & dans les cas où les humeurs morbifiques d'un caractere délétere, portent des impreſſions irritantes dans le genre nerveux; quoiqu'il y ait d'ailleurs beaucoup de foibleſſe.

La *jactation* eſt toûjours un mauvais ſigne dans les maladies, ſur-tout lorſqu'elle ſurvient à l'abattement des forces conſtant & conſidérable; lorſque le vice morbifique a ſon ſiége dans quelques parties nobles; lorſqu'elle eſt accompagnée de ſueurs de mauvaiſe qualité, de froid aux extrémités; mais elle eſt de moindre conſéquence, lorſqu'elle arrive dans les tems de criſe; qu'elle ne ſe trouve avec aucun autre mauvais ſymptome, & qu'elle n'eſt point ſuivie de défaillance, de délire ou de phrénéſie.

La *jactation* eſt à-peu-près la même choſe que l'anxiété, l'inquiétude: on peut conſulter ſur ce qui y a rapport, les traités de Séméiotique dans la partie qui roule ſur les prognoſtics: mais on trouve le précis très-bien circonſtancié de tout ce qu'ont obſervé les anciens ſur le ſujet dont il s'agit, dans l'excellent ouvrage de Proſper Alpin, *de præſagiendâ vitâ & morte ægrotantium, lib. III. cap. iv. &c.* dans celui de Duret, *in coacas prænotiones Hippocratis paſſim*, &c.

JACUA-ACANGA, ſ. m. (*Botan. exot.*) eſpece d'héliotrope du Bréſil décrite par Piſon, & que les Portugais appellent *fédagoſo*; ſa tige rameuſe & velue croît à la hauteur de deux à trois piés; ſes feuilles ſont grandes comme la main, de la figure de celles de l'herbe aux chats, rudes, plus piquantes que celles de l'ortie, & repliées. Il s'éleve d'entre elles, une ſorte d'épic long d'un pié, garni de grains verds comme au plantain, excepté que ces épics ſont courbés en queue de ſcorpion, finiſſant par de petites fleurs bleues & jaunes, faites en forme de calice; ſa racine eſt longue d'un pié, preſque droite, ligneuſe, jettant peu ou point de filamens,

brune en dehors, blanche en-dedans, & d'un goût inſipide. (*D. J.*)

JACULATOIRE, *ou* ÉJACULATOIRE, adject. (*Théolog.*) par cette épithete, on déſigne des prieres courtes & ferventes adreſſées à Dieu du fond de l'ame; les pſeaumes de David en ſont remplis.

JACUPÉMA, ſ. m. (*Ornith. exot.*) eſpece de faiſan du Bréſil de la groſſeur de nos poules; ſa large queue eſt d'un pié de longueur; ſes jambes ſont hautes, couvertes de plumes noirâtres; il peut élever les plumes de ſa tête en maniere de crête, qui eſt bordée de blanc; ſa gorge a un appendice aſſez ſemblable aux barbes du coq; ſon ventre eſt legerement tacheté de blanc; ſes piés ſont d'un beau rouge; on apprivoiſe aiſément cet oiſeau; il tire ſon nom de ſon cri qui eſt *jacu, jacu, jacu.* Margrave, *Hiſt. Braſil.* (*D. J.*)

JACUT, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) on croit que les Médecins arabes déſignent ſous ce nom le rubis; ils croyoient que c'étoit à l'or que cette pierre prétieuſe étoit redevable de ſa couleur, & en conſéquence la regardoient comme un excellent cordial. D'autres penſent que les arabes déſignoient par ce mot général le rubis, le ſaphir, & l'hyacinthe; ce qui paroît certain, c'eſt que rien n'eſt plus mal fondé que les vertus médicinales que l'on attribue à ces ſortes de pierres.

JACUT-AGA, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom d'un officier à la cour du grand-ſeigneur. C'eſt le premier des deux eunuques qui ont ſoin du tréſor; ils ſont l'un & l'autre au-deſſus de l'eſneder-baſſi. Le *jacut-aga* a le tiers du deuxieme denier que l'eſneder-baſſi prend ſur tout ce qui ſe tire du tréſor. *Dict. de Trév. & Vigece.*

JADDESES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme dans l'iſle de Ceylan des prêtres d'un ordre inférieur & obſcur, qui ſont chargés de deſſervir les chapelles ou les oratoires des génies qui forment un troiſieme ordre de dieux parmi ces idolâtres. Chaque habitant a droit de faire les fonctions des *jaddeſes*, ſur-tout lorſqu'il a fait bâtir à ſes dépens une chapelle, dont il devient le prêtre; cependant le peuple a recours à eux dans les maladies & les autres calamités, & l'on croit qu'ils ont beaucoup de crédit ſur l'eſprit des démons, qui paſſent chez eux pour avoir un pouvoir abſolu ſur les hommes, & à qui les *jaddeſes* offrent un coq en ſacrifice dans la vûe de les appaiſer. Les *jaddeſes* ſont inférieurs aux *gonnis* & aux *koppus*. *Voyez* KOPPUS.

JADE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Lithologie.*) c'eſt une pierre, ou d'un verd pâle, ou olivâtre, ou griſâtre; elle eſt d'une dureté extrême, au point qu'on ne peut la travailler qu'avec la poudre de diamant; elle ne prend jamais un beau poli, mais ſa ſurface paroît toûjours comme humide ou graſſe; elle donne des étincelles lorſqu'on la frappe avec de l'acier; quand elle eſt briſée, ſon tiſſu intérieur eſt parfaitement ſemblable à celui du quartz ou du caillou; elle n'a que très-peu de tranſparence, à-peu-près comme un morceau de cire blanche; ſa couleur, quoique toûjours verte, varie pour les nuances; on en trouve d'un verd jaunâtre très-clair, & d'un verd foncé & terne comme celui de l'olive.

On a donné au *jade* les noms de *pierre divine*, à cauſe des propriétés merveilleuſes que les Indiens lui ont attribuées; ils croyoient que cette pierre appliquée ſur les reins étoit très-propre à en ſoulager les douleurs, & faiſoit paſſer le ſable & la pierre par les urines; ils la regardoient auſſi comme un remede ſouverain contre l'épilepſie, & étoient perſuadés que de la porter en amulette c'étoit un préſervatif contre les morſures des bêtes venimeuſes. On a un traité imprimé ſous le nom de *pierre divine*, l'on y trouvera les détails des propriétés prétendues qu'on lui a attribuées. Il y a peu de tems que cette pierre étoit fort en vogue à Paris, ſes grandes vertus la faiſoient rechercher avec empreſſement par les dames, & elles en payoient très-cherement les plus petits morceaux; mais il paroît que cet enthouſiaſme populaire eſt actuellement paſſé, & que le *jade* ou la pierre divine a perdu la réputation qu'on lui avoit ſi légerement accordée.

On a donné auſſi au *jade* le nom de *pierre néphrétique*, mais il ne faut point le confondre avec d'autres pierres, à qui quelques auteurs ont auſſi donné ce nom. *Voyez* PIERRE NÉPHRÉTIQUE.

Les Turcs & les Polonois font avec le *jade* des manches de ſabres & de coutelas, ainſi que d'autres ornemens.

Quelques auteurs donnent au *jade* le nom de *pierre des Amazones*, parce qu'on aſſure qu'il ſe trouve ſur les bords de la riviere des Amazones, dans l'Amérique méridionale; quelques naturaliſtes ont prétendu que les pierres qu'on y trouve ne ſont point la même choſe que le vrai *jade* qui vient des Indes orientales, & qui ſe rencontre dans l'île de Sumatra; mais M. de la Condamine aſſure que la pierre des Amazones ne differe en rien du *jade* oriental: elle ſe trouve chez les Topayos, nation indienne établie ſur les bords de la riviere des Amazones, plus aiſément que par-tout ailleurs.

Les morceaux de *jade* qu'on trouve en Amérique ſont très-artiſtement travaillés, & paroiſſent l'avoir été par les anciens Américains; on en rencontre des morceaux qui ſont cylindriques, & percés depuis un bout juſqu'à l'autre; cela paroît d'autant plus ſurprenant, que la pierre eſt extrêmement dure, & que ces peuples ignoroient l'uſage du touret & du fer; cela a donné lieu de croire que cette pierre n'étoit que le limon de la riviere des Amazones, à qui on avoit donné différentes formes en le paitriſſant quand il étoit mou, & qu'il s'étoit enſuite durci à l'air, fable que l'expérience a ſuffiſamment réfutée. *Voyez le voyage de la riviere des Amazones*, par M. de la Condamine, *page 140. & ſuiv. édit. in-8°.*

On trouve auſſi des morceaux de *jade* creuſés, & taillés en vaſes & en figures différentes; d'autres ſont en plaques, ſur leſquelles on a gravé des figures d'animaux pour en faire des taliſmans, *&c.*

Quelques naturaliſtes regardent le *jade* comme une eſpece de jaſpe; mais il ſemble en différer par ſa dureté, qui eſt beaucoup plus conſidérable que celle du jaſpe; outre cela, il a plus de tranſparence que le jaſpe, il ne prend point le poli comme lui, puiſque, comme nous l'avons déja remarqué, le *jade* a toujours un air gras à ſa ſurface. (—)

JADE, (*Mat. med.*) *Voyez* PIERRE NÉPHRÉTIQUE.

JADÉRA, (*Géog. anc.*) ancienne ville & colonie de la Liburnie, ſelon Pline & Ptolomée; elle eſt appellée ſur une médaille de Claudius, *Col. Claudia, Auguſta, Felix, Jadera;* & une médaille de Domitien porte, *Col. Auguſta, Jadera;* c'eſt aujourd'hui *Zara Vecchia.* (*D. J.*)

JADIS, (*adv. de tems.*) *Jadis* eſt ſynonyme a *autrefois*, ils ſe diſent l'un & l'autre d'un tems très-éloigné dans le paſſé; mais *autrefois* eſt d'uſage dans la proſe & dans la poéſie, au lieu que *jadis* ſemble réſervé à la poéſie: on s'en ſert auſſi dans le ſtyle plaiſant; on dit quelquefois une femme de *jadis;* on n'aime plus comme on aimoit *jadis.*

JAEN, (*Géog.*) ville d'Eſpagne, capitale d'un canton appellé *Royaume*, dans l'Andalouſie, avec un évêché ſuffragant de Tolede, riche de 20 mille ducats de revenu fixe. Ferdinand III. roi de Caſtille prit *Jaen* ſur les Maures en 1243; elle eſt dans un

terrein abondant en fruits exquis, & très-riche en soie, au pié d'une montagne, à 16 lieues N. de Grenade, 6 S. O. de Bacca, 46 N. E. de Seville, 72 S. E. de Madrid. *Long.* 14. 45. *lat.* 37. 38. (*D. J.*)

JAFA, (*Géog.*) autrefois dite par les étrangers *Joppé*, ancienne ville d'Asie dans la Palestine, & fameuse dans l'Ecriture-sainte, à 8 lieues de Jérusalem, avec un mauvais port. Saladin la ruina; quelques années après, S. Louis tâcha de la rétablir, & y donna des exemples de sa charité; elle est aujourd'hui si misérable, qu'on y comptoit à peine 300 pauvres habitans, au rapport de Paul Lucas, qui la vit en 1707. Le plus beau bâtiment consiste en deux vieilles tours quarrées, où demeure un aga du grand-seigneur, qui y reçoit quelque tribut des pélerins du lieu. *Long.* 52. 55. *lat.* 32. 20. (*D. J.*)

JAFANAPATAN, (*Géog.*) ville forte des Indes orientales, capitale d'un royaume ou d'une presqu'île de même nom, dans l'île de Ceylan. Les Hollandois la prirent sur les Portugais le 21 Juin 1658, & depuis ce tems-là elle leur est demeurée. *Long.* 98. *lat.* 9. 30. (*D. J.*)

JAFISMKE, s. m. (*Commerce.*) c'est ainsi que les Russes appellent les écus blancs d'Allemagne, de la figure de S. Joachim empreinte sur cette monnoie, qui fut battue en 1519 à Joachimstal, en Bohème. Les *jasismkes* passent en Russie sur le pié des écus de France.

JAGARA, s. m. (*Hist. nat.*) nom que les Indiens donnent à une espece de sucre que les Indiens tirent d'une liqueur, qu'on obtient en coupant la pointe des bourgeons du tenga ou cocotier; ce sucre est fort blanc, mais il n'a point la délicatesse de celui qu'on tire des cannes.

JAGAS, GIAGAS *ou* GIAGUES, s. m. (*Hist. mod. & Géog.*) peuple féroce, guerrier, & anthropophage, qui habite la partie intérieure de l'Afrique méridionale, & qui s'est rendu redoutable à tous ses voisins par ses excursions & par la désolation qu'il a souvent portée dans les royaumes de Congo, d'Angola, c'est-à-dire sur les côtes occidentales & orientales de l'Afrique.

Si l'on en croit le témoignage unanime de plusieurs voyageurs & missionnaires qui ont fréquenté les *Jagas*, nulle nation n'a porté si loin la cruauté & la superstition: en effet, ils nous présentent le phénomene étrange de l'inhumanité la plus atroce, autorisée & même ordonnée par la religion & par la législation. Ces peuples sont noirs comme tous les habitans de cette partie de l'Afrique; ils n'ont point de demeure fixe, mais ils forment des camps volans, appellés *kilombos*, à-peu-près comme les Arabes du désert ou Bédouins; ils ne cultivent point la terre, la guerre est leur unique occupation; non-seulement ils brûlent & détruisent tous les pays par où ils passent, mais encore ils attaquent leurs voisins, pour faire sur eux des prisonniers dont ils mangent la chair, & dont ils boivent le sang; nourriture que leurs préjugés & leur éducation leur fait préférer à toutes les autres. Ces guerriers impitoyables ont eu plusieurs chefs fameux dans les annales africaines, sous la conduite desquels ils ont porté au loin le ravage & la désolation: ils conservent la mémoire de quelques heroïnes qui les ont gouvernés, & sous les ordres de qui ils ont marché à la victoire. La plus célebre de ces furies s'appelloit *Ten-ban-dumba*; après avoir mérité par le meurtre de sa mere, par la valeur & par ses talens militaires de commander aux *Jagas*, elle leur donna les lois les plus propres qu'elle put imaginer pour étouffer tous les sentimens de la nature & de l'humanité, & pour exciter une valeur féroce, & des inclinations cruelles qui font frémir la raison; ces lois, qui s'appellent *Quixillos*, méritent d'être rapportées comme des chefs-d'œuvre de la barbarie, de la dépravation, & du délire des hommes. Persuadée que la superstition seule étoit capable de faire taire la nature, *Ten-ban-dumba* l'appella à son secours; elle parvint à en imposer à ses soldats par un crime si abominable, que leur raison fut réduite au silence; elle leur fit une harangue, dans laquelle elle leur dit qu'elle vouloit les initier dans les mysteres des *Jagas*, leurs ancêtres, dont elle alloit leur apprendre les rites & les cérémonies, promettant par-là de les rendre riches, puissans, & invincibles. Après les avoir préparés par ce discours, elle voulut leur donner l'exemple de la barbarie la plus horrible; elle fit apporter son fils unique, encore enfant, qu'elle mit dans un mortier, où elle le pila tout vif, de ses propres mains, aux yeux de son armée; après l'avoir réduit en une espece de bouillie, elle y joignit des herbes & des racines, & en fit un onguent, dont elle se fit frotter tout le corps en présence de ses soldats; ceux-ci, sans balancer, suivirent son exemple, & massacrerent leurs enfans pour les employer aux mêmes usages. Cette pratique abominable devint pour les *Jagas* une loi qu'il ne fut plus permis d'enfreindre; à chaque expédition, ils eurent recours à cet onguent détestable. Pour remédier à la destruction des mâles, causée par ces pratiques exécrables, les armées des *Jagas* étoient recrutées par les enfans captifs qu'on enlevoit à la guerre, & qui devenus grands & élevés dans le carnage & l'horreur, ne connoissoient d'autre patrie que leur camp, & d'autres lois que celles de leur férocité. La vue politique de cette odieuse reine, étoit, sans doute, de rendre ses guerriers plus terribles, en détruisant en eux les liens de la nature & du sang. Une autre loi ordonnoit de préférer la chair humaine à toute autre nourriture, mais défendoit celle des femmes; cependant on remarque que cette défense ne fit qu'exciter l'appétit exécrable des *Jagas* les plus distingués, pour une chair qu'ils trouvoient plus délicate que celle des hommes; quelques-uns de ces chefs faisoient, dit-on, tuer tous les jours une femme pour leur table. Quant aux autres, on assure qu'en conséquence de leurs lois, ils mangent de la chair humaine qui se vend publiquement dans leurs boucheries. Une autre loi ordonnoit de réserver les femmes stériles, pour être tuées aux obséques des grands; on permettoit à leurs maris de les tuer pour les manger. Après avoir ainsi rompu tous les liens les plus sacrés de la nature parmi les *Jagas*, leur législatrice voulut encore éteindre en eux toute pudeur; pour cet effet elle fit une loi, qui ordonnoit aux officiers qui partoient pour une expédition, de remplir le devoir conjugal avec leurs femmes en présence de l'armée. A l'égard des lois relatives à la religion, elles consistoient à ordonner de porter dans des boëtes ou châsses les os de ses parens, & de leur offrir de tems en tems des victimes humaines, & de les arroser de leur sang, lorsqu'on vouloit les consulter. De plus, on sacrifioit des hécatombes entieres de victimes humaines aux funérailles des chefs & des rois; on enterroit tout vifs plusieurs de ses esclaves & officiers pour lui tenir compagnie dans l'autre monde, & l'on ensevelissoit avec lui deux de ses femmes, à qui on cassoit préalablement les bras. Le reste des cérémonies religieuses étoit abandonné à la discrétion des *singhillos*, ou prêtres de cette nation abominable, qui multiplient les rites & les cérémonies d'un culte exécrable, dont eux seuls savent tirer parti. Quelques *Jagas* ont, dit-on, embrassé le christianisme, mais on a eu beaucoup de peine à les déshabituer de leurs rites infernaux, & sur-tout de leur goût pour la chair humaine. *Voyez the modern. part. of an universal history, vol. XVI.*

JAGERNDORFF, (*Géog.*) ville & château de Siléſie, ſur l'Oppa, à 6 lieues O. de Tropaw, 26 S. E. de Breſlaw. *Long.* 35. 22. *lat.* 50. 4.

C'eſt la patrie de Georges Frantzkius, ſavant juriſconſulte d'Allemagne; il devint par ſon mérite chancelier d'Erneſt, duc de Gotha, fut annobli, & gratifié du titre de comte Palatin par l'empereur, perdit dans un incendie ſa bibliotheque & ſes manuſcrits, & mourut en 1659, âgé de 65 ans. La plûpart de ſes ouvrages, entr'autres ſes *Commentarii in pandectas juris civilis*, & ſes *Exercitationes juridicæ*, ont été réimprimés pluſieurs fois. (*D. J.*)

JAGGORI, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom donné par les habitans de Ceylan à une eſpece de ſucre, qui ſe tire d'un arbre appellé *ketule*. *Voyez* ce mot.

JAGIR *ou* JAQUIR, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme dans l'empire du mogol un domaine ou diſtrict aſſigné par le gouvernement, ſoit pour l'entretien d'un corps de troupes, ſoit pour les réparations où l'entretien d'une forteresſe, ſoit pour ſervir de penſion à quelque officier favoriſé.

IAGO DE LOS CAVALLEROS, SANT, (*Géog.*) ville de l'Amérique, une des principales de l'île eſpagnole, & dont les habitans ſont de la derniere pauvreté; elle eſt ſur le bord oriental de la riviere d'Yague, dans une terre fertile & un air pur, à 10 lieues de la Conception de la Véga. *Long.* 307. 30. *lat.* 19. 40. (*D. J.*)

IAGO *de* CUBA, *Sant*, (*Géog.*) ville de l'Amérique ſeptentrionale, ſur la côte méridionale de l'île de Cuba, avec un port au fond d'une baie, & ſur la riviere de même nom; elle fut bâtie par les Eſpagnols en 1514, mais la Havane a pris le deſſus, & tout le commerce de cette ville y a été transféré. (*D. J.*)

IAGO *del* ESTERO, *Sant*, (*Géog.*) ville de l'Amérique méridionale, ſans murs, ſans foſſés, & ſans habitans, car on y trouveroit à peine une centaine de maiſons; c'eſt néanmoins la réſidence de l'inquiſiteur ordinaire de la province. Elle eſt ſituée ſur une riviere poiſſonneuſe, dans un pays plat, fertile en froment, en ſeigle, en orge, en fruits, & en tigres carnaſſiers; ſa diſtance du Potoſi eſt à environ 70 lieues. *Long.* 315. 35. *lat. mérid.* 28. 25. (*D. J.*)

IAGO *de las* VALLES, *Sant*, (*Géog.*) petite ville preſque deſerte de l'Amérique ſeptentrionale, dans l'audience de Mexico; elle eſt ſur la riviere de Panuco, à 30 lieues de Panuco. *Long.* 276. 40. *lat.* 23. (*D. J.*)

IAGO *de la* VÉGA, *Sant*, (*Géog.*) belle ville de l'Amérique, capitale de la Jamaïque, bâtie par les Eſpagnols, à qui les Anglois l'ont enlevée; c'eſt la réſidence du gouverneur de la Jamaïque: elle eſt à préſent fort peuplée, ſiſe à 2 lieues de la mer, dans une plaine, ſur une riviere, à 5 lieues de Port-Royal. *Long.* 300. 50. *lat.* 18. (*D. J.*)

IAGO, *Sant*, (*Géog.*) conſidérable ville de l'Amérique méridionale, capitale du Chili, avec un beau port, un évêché ſuffragant de Lima, & une audience royale; c'eſt la réſidence du gouverneur du Chili, & du tribunal de l'inquiſition. Elle fut bâtie par Pierre de Valdivia en 1541, dans une belle & vaſte plaine, abondante en tout ce qui eſt néceſſaire à la vie, au pié de la Cordillera de los Andès, ſur la petite riviere de Mapécho, qui la traverſe de l'E. à l'O. Il y a différens canaux, par le moyen deſquels on arroſe les jardins, & on rafraîchit les rues.

Elle a éprouvé de fréquens tremblemens de terre, & quelques-uns qui l'ont fort endommagé, entr'autres ceux de 1647 & 1657. Le premier renverſa cette ville de fond en comble, & répandit dans l'air des vapeurs ſi vénéneuſes, que tous les habitans, qui ſont Eſpagnols & Indiens, en moururent, à trois ou quatre cens perſonnes près.

Cependant les chaleurs de ce climat, qui gît ſous le 33e degré de lat. Sud, ſont extrêmement modifiées par le voiſinage des montagnes de la Cordeliere, dont les cimes élevées juſqu'aux cieux, & couvertes d'une neige éternelle, entretiennent à *Sant-Iago*, au plus fort de l'été, une heureuſe température; la terre y eſt d'une fertilité ſinguliere, & procure toutes ſortes d'arbres fruitiers; le paturage eſt excellent, & on y engraiſſe une grande quantité de bétail; le bœuf & le mouton s'y vendent pour rien, & ſont d'un goût délicieux. *Long.* 308. *lat. mérid.* 33. 40. (*D. J.*)

JAGOARUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) animal aſſez mal décrit. Ce qu'on nous en dit, c'eſt qu'il aboie comme le chien; qu'il ſe trouve au Bréſil; qu'il eſt comme le chien de cette contrée; qu'il eſt fort vorace; qu'il vit de fruit & de proie; qu'il eſt marqueté de brun & de blanc, & qu'il a la queue fort touffue.

JAGODNA, (*Géog.*) ville de la Turquie européenne, dans la Servie, près de la Moravie, à 25 lieues N. O. de Niſſa, 38 S. E. de Belgrade. *Long.* 39d 50'. *lat.* 44. (*D. J.*)

JAGOS, ſ. m. (*Géog.*) nom d'un peuple d'Afrique, dont il eſt parlé dans Maty & de la Croix: ce ſont des Arabes errans, adorateurs de la lune & du ſoleil, hommes agiles & robuſtes, & voleurs de profeſſion. Ils ſont armés d'une hache, d'arc & de fleches, & paſſent pour anthropophages; ils habitent la baſſe Ethiopie, & ſur-tout le royaume d'Anzico.

JAGRE, ſ. m. (*Hiſt. natur.*) eſpece de ſucre, qu'on fait avec le tari ou vin de palmier & de cocotier. Si lorſque le tari eſt récemment tiré de l'arbre, on le met bouillir dans un chaudron avec un peu de chaux vive, il s'épaiſſit, & devient en conſiſtance de miel; en le laiſſant bouillir plus long-tems, il acquiert la ſolidité du ſucre, moins délicat à la vérité que celui qu'on prépare avec le jus de cannes, mais cependant preſqu'auſſi blanc; c'eſt avec ce ſucre que le menu peuple des Indes orientales fait toutes ſes confitures, au rapport de Dellon; les Malabares appellent ce ſucre *jagara*, & les Portugais *jagre*. *Dict. de Trévoux.* (*D. J.*)

JAGRENATE *ou* JAGANAT, (*Géog.*) lieu des Indes, ſituée à 45 milles de Ganjam, ſur l'une des embouchures du Gange; c'eſt-là où le grand bramine, c'eſt-à-dire le grand-prêtre des Indiens, fait ſa réſidence, à cauſe du pagode qu'on y a bâti, & dont nous allons parler. *Long.* 103d 45' 30". *lat.* 19. 50.

L'édifice de ce temple indien, le plus célebre d'Aſie, eſt extrêmement élevé, & renferme une vaſte enceinte. Il donne ſon nom à la ville qui l'environne, & à toute la province; mais la grande idole qui eſt ſur l'autel, en fait la gloire & la richeſſe: cette idole, nommée *Kéſora*, a deux diamans à la place des yeux; un troiſieme diamant, attaché à ſon cou, lui deſcend ſur l'eſtomac; le moindre de ces diamans eſt d'environ 40 karats, au rapport de Tavernier; les bras de l'idole étendus & tronçonnés un peu plus bas que le coude, ſont entourés de bracelets, tantôt de perles, tantôt de rubis; elle eſt couverte, depuis les épaules juſqu'aux piés, d'un grand manteau de brocard d'or ou d'argent, ſelon les occaſions; ſes mains ſont faites de petites perles, appellées *perles à l'once*; ſa tête & ſon corps ſont de bois de ſantal.

Ce dieu, car c'en eſt un dans l'eſprit des Indiens, quoiqu'il ſoit aſſez ſemblable à un ſinge, eſt continuellement frotté avec des huiles odoriférantes qui l'ont entierement noirci; il a ſa ſœur à ſa main

droite, & ſon frere à ſa gauche, tous deux vêtus & debout; devant lui paroît ſa femme, qui eſt d'or maſſif: ces quatre idoles ſont ſur une eſpece d'autel, entouré de grilles, & perſonne ne peut les toucher que certains bramines deſtinés à cet honneur. Autour du dôme qui eſt fort élevé, & ſous lequel cette famille eſt placée, ce ne ſont, depuis le bas juſqu'au haut, que des niches remplies d'autres idoles, dont la plûpart repréſentent des monſtres hideux, faits de pierres de différentes couleurs; derriere la déeſſe *Kéſora*, eſt le tombeau d'un des prophetes indiens, à qui l'on rend auſſi des adorations.

Il y a dans le même temple une foule d'autres idoles, où les pélerins vont faire leurs moindres offrandes; & ceux qui dans leurs maladies, ou dans de grands évenemens, ſe ſont voués à quelque dieu, en apportent la reſſemblance dans ce lieu-là, pour reconnoître le ſecours qu'ils croient en avoir reçu.

Le temple de *Jagrenate* qui poſſede toutes ces idoles, eſt le plus fréquenté de l'Aſie, à quoi contribue beaucoup ſa ſituation ſur le Gange, dont les eaux lavent de toutes ſouillures; on y aborde de toutes parts, & le revenu en eſt ſi conſidérable, par les taxes & les aumônes, qu'il pourroit ſuffire à nourrir dix milles perſonnes chaque jour: l'argent que produit le culte que l'on y vient rendre aux idoles, eſt un des plus grands revenus du raja de *Jagrenate*, qui eſt prince ſouverain, quoiqu'en apparence tributaire du grand-mogol.

En entrant dans la ville, il faut payer trois roupies, c'eſt pour le raja; avant même que de mettre le pié dans le temple, il faut payer une roupie pour les bramines, & c'eſt la taxe des plus pauvres pélerins, car les riches donnent magnifiquement. Le grand-prêtre, qui diſpoſe ſeul des revenus du temple, a ſoin, avant que d'accorder la permiſſion aux pélerins de ſe raſer, de ſe laver dans le Gange, & de faire les autres choſes néceſſaires pour s'acquitter de leurs vœux, de taxer chacun ſelon ſes moyens, dont il s'eſt exactement informé; le tout eſt appliqué à l'entretien du pagode, à celui des dieux du temple, à la nourriture des pauvres, & à celle des prêtres qui doivent vivre de l'autel.

Mais on a beau payer cher l'entrée du temple, & les dévotions aux idoles, le concours de monde qui y aborde de toutes les parties de l'Inde, ſoit en-deçà, ſoit en-delà du Gange, n'en eſt que plus grand & plus fréquent.

Il y a des pélerins qui pour être dignes d'entrer dans le temple font des deux cens lieues, en ſe proſternant ſans ceſſe ſur la route, juſqu'à la fin de leur pélerinage, qui dure quelquefois pluſieurs années. D'autres traînent par mortification de longues & peſantes chaînes attachées à leur ceinture; quelques-uns marchent jour & nuit les épaules chargées d'une cage de fer, dans laquelle leur tête eſt enfermée: on a vû des Indiens ſe précipiter ſous les roues du char qui portoit l'idole de *Jagrenate*, & ſe faire briſer les os par piété.

Enfin, la ſuperſtition réuniſſant tous les contraires, on a vû d'un côté les prêtres de la grande idole amener tous les ans une fille à leur dieu, pour être honorée du titre de ſon épouſe, comme on en préſentoit une quelquefois en Egypte au dieu Anubis; & d'un autre côté, on conduiſoit au bucher de jeunes veuves, qui ſe jettoient gaiement dans les flammes ſur les corps de leurs maris. (*D. J.*)

JAGST *ou* JAXT, (*Géog.*) riviere de Franconie, qui prend ſa ſource dans le comté d'Œttingen, & qui ſe jette dans le Neckar, près de Wimpfen.

JAGUACATI-GUACU, ſ. m. (*Ornith. exot.*) eſpece de martin-pêcheur du Bréſil, nommé par les Portugais *papapèéxe*; ſon bec eſt noir, long, & pointu; ſes jambes ſont fort courtes, & un des orteils eſt placé derriere ſon dos; ſa tête, ſa queue, & ſes aîles, ſont couleur de fer; ſon col eſt entouré d'un collier de plumes d'un grand blanc; le goſier, la poitrine, & le ventre, ſont d'un blanc uniforme: il eſt marqueté ſur chaque œil d'une tache blanche; ſa queue & ſes aîles ont auſſi des mouchetures blanches, qui paroiſſent à découvert quand cet oiſeau vole. Margrave, *Hiſt. Braſil.* (*D. J.*)

JAGUACIRI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) animal du Bréſil de la groſſeur & de la couleur du renard; il vit de crabe, d'écréviſſe & de la canne de ſucre; il fait quelquefois un grand dégat dans ces plantations; du reſte il eſt innocent, il dort beaucoup, & on le prend ſans peine. *Dict. de Trév.*

JAGUANA, (*Géog.*) les Eſpagnols la nomment Santa-Maria del Puerto, *fanum ſanctæ-Mariæ ad Portum*; petite ville de l'Amérique, dans l'île Hiſpaniola, à ſoixante lieues de Saint-Domingue. Elle fut ſurpriſe par les Anglois en 1591, mais ils l'ont rendue aux Eſpagnols. *Long.* 306. 15. *lat.* 19. 25. (*D. J.*)

JAGUARA, ſ. m. (*Zoolog.*) nom d'un animal du Bréſil, que Margrave regarde comme une eſpece de tigre; mais il en differe en pluſieurs choſes, & approcheroit davantage du léopard par ſes mouchetures rondes. Les Portugais appellent cet animal *onça*, *l'once*, & il paroît en effet qu'on peut aſſez bien le mettre dans la claſſe des onces ou lynx proprement ainſi nommés. Sa tête, ſes oreilles, ſes piés, & toutes ſes autres parties, quadrent à cette eſpece de chat; ſes griffes ſont crochues en demi-lune, & très-pointues; ſes yeux ſont bleus, & brillent dans l'obſcurité; ſa queue eſt de la longueur de celle du chat, en quoi elle differe de celle du linx ordinaire. Le *jaguara* eſt jaune ſur tout le corps, avec de belles tachetures noires différemment diſpoſées. C'eſt une bête ſauvage, courageuſe & auſſi friande de chair humaine, que de celle des autres animaux. (*D. J.*)

JAGUARACA, ſ. m. (*Ichthyol. exot.*) poiſſon du Breſil, ſemblable en pluſieurs choſes au ſcorpion de la méditerranée. Il eſt de la groſſeur d'une perche d'eau douce, & préſente une grande gueule édentée. Il n'a qu'une nageoire ſur le dos; ſa queue eſt fourchue, ſes ouies ſont armées de pointes qui bleſſent ceux qui le prennent; tout ſon corps eſt revêtu de petites écailles d'un brillant argentin, excepté ſur le ventre qui eſt d'un blanc mate; ſa tête eſt rouge, couverte d'une eſpece de croute chevelue. On prend ce poiſſon parmi les roches, & il eſt excellent à manger. Margrave, *Hiſt. Braſil.* (*D. J.*)

JAGUARETE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) eſpece de bête féroce du Bréſil que Margrave regarde comme un tigre, & que d'autres prennent pour un lynx ou un léopard. Sa peau eſt jaunâtre, remplie de grandes taches noires & brunes, qui ſont rondes ou d'une figure indéterminée. Il reſſemble au jaguara, mais il eſt plus grand que lui. *Voyez* JAGUARA. Cet animal eſt très-cruel & avide de chair humaine. Ray, *Synopſ. quadruped.*

IAHOUA-KATTO *ou* AIOUA, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) poiſſon des mers du Bréſil, dont la face reſſemble, dit-on, à la tête d'un bœuf; c'eſt un poiſſon de la famille des orbes; il a la queue fourchue.

JAICK LE, (*Géog.*) grande riviere de la Tartarie à ſon extrémité orientale. Elle la ſépare du Turqueſtan, prend ſa ſource au Caucaſe, dans la partie que les Tartares nomment *Aral-tag*, à 53 dégrés de *latit.* & à 85 de *longit.* après un cours d'environ 80 lieues d'Allemagne; elle ſe jette dans la mer Caſpienne, à 45 lieues à l'Eſt de l'embouchure du Wolga; il y a une quantité prodigieuſe de poiſſon, dont on tranſporte les œufs ſalés par toute l'Europe, ſous le nom de *caviar*. *Voyez* CAVIAR. (*D. J.*)

JAICZA, (*Géog.*) ville forte de la Turquie européenne, dans la Boſnie, dont elle eſt la capitale, ſur la Pliva, à 20 lieues N. O. de Bagnaluck, 52 S. O. de Bude, 54 N. O. de Belgrade. *Long.* 35. 10. *lat.* 45. 5. (*D. J.*)

JAILLIR, verb. & JAILLISSANT, adj. (*Hydr.*) ſe dit des eaux qui s'élevent en l'air, & qui y ſont pouſſées avec violence. *Voyez* JET D'EAU. (*K*)

JAIS *ou* JAYET, ſ. m. *gagates*, *lapis thracius*, *ſuccinum nigrum*. (*Hiſt. nat. minéral.*) On nomme ainſi une ſubſtance d'un noir luiſant, opaque, ſeche, & qui a preſque la dureté d'une pierre; elle prend un poli auſſi vif qu'une agate; elle eſt legere au point de nager ſur l'eau; elle brûle dans le feu, répand une fumée fort épaiſſe, accompagnée d'une odeur ſemblable à celle du charbon de terre. Le *jais* eſt une ſubſtance réſineuſe ou bitumineuſe, qui a pris de la ſolidité & de la conſiſtence dans le ſein de la terre; elle eſt plus legere, plus pure & moins chargée des parties terreſtres, que le charbon de terre; & quand on la brûle, elle donne moins de cendres ou de terre que lui. Il y a en Angleterre une eſpece de charbon foſſile très-pur, qu'on nomme *kennel-coal*, qu'il ſeroit aiſé de confondre avec le *jais*. Cependant il y a des différences réelles, attendu que le *jais* ſe trouve par maſſes détachées, ou par morceaux de différentes grandeurs dans le ſein de la terre, au lieu que le charbon de terre ſe trouve par couches; joignez à cela que le *jais* s'allume beaucoup plus promptement que le charbon de terre.

Le *jais* ſe trouve dans beaucoup de parties de l'Europe, telles que l'Angleterre, l'Allemagne, & ſur-tout dans le duché de Wirtemberg; il y en a auſſi en France dans le Dauphiné & dans les Pyrénées. Les morceaux de *jais* qu'on trouve ſont toujours accompagnés d'une terre argilleuſe, noirâtre; ils ont une figure qui les fait reſſembler à des morceaux de bois; & on ne peut douter que, de même que le charbon de terre, le ſuccin & tous les bitumes, le *jais* ne tire ſon origine de bois extrêmement réſineux, qui ont été enfouis dans le ſein de la terre par des révolutions arrivées au globe; la partie ligneuſe s'eſt décompoſée & a été détruite dans la terre, de maniere qu'on ne trouve plus que la partie réſineuſe qui, en ſe durciſſant, a conſervé la forme du bois qui lui a ſervi comme de moule.

Tout le monde ſait qu'on fait avec le *jais* un grand nombre de bijoux & d'ornemens, comme des boëtes, des bracelets, des colliers, des pendants d'oreilles, & des boutons pour le deuil; on les taille pour ces uſages comme on feroit des pierres. On contrefait le *jais* avec du verre noir, dont on forme de petits cylindres creux que l'on coupe & que l'on enfile les uns près des autres, pour faire des ajuſtemens de deuil pour les femmes, & on les nomme *jais artificiel*. Il y en a de noir & de blanc; ce dernier n'eſt appellé *jais* que très-improprement. (—)

JAYET, (*Chimie & Matiere médicinale.*) l'analyſe chimique prouve clairement que le *jayet* eſt un bitume fort analogue au charbon de terre, dont il ne différe preſque que par un plus grand degré de pureté, & une moindre proportion de parties terreſtres. Le *jayet* diſtilé ſans intermede donne d'abord un phlegme blanchâtre un peu acide, & une huile empyreumatique qui devient de plus en plus noire & épaiſſe. Il laiſſe un reſidu abondant très-ſpongieux, qui n'a pas été examiné que je ſache.

Le *jayet* s'enflame aiſément & ſans le ſecours des ſoufflets; il brûle en répandant une fumée noire & épaiſſe, & il ne ſe fond point au feu. L'eſprit-de-vin n'en tire qu'une teinture très-legere.

Quelques anciens, tels que Dioſcoride & Ætius, ont celebré dans le *jayet* la vertu émolliente & réſolutive; le dernier de ces auteurs dit que le vin, dans lequel on a éteint des morceaux de *jayet* enflamés, guérit la cardialgie. On ne fait plus d'uſage, parmi nous, que de ſon huile, ſoit noire, ſoit rectifiée. On la fait flairer aux femmes pendant les paroxyſmes de paſſion hyſtérique, & l'odeur bien forte de cette huile les ſoulage en effet; on donne auſſi quelquefois intérieurement cette huile rectifiée, auſſi bien que l'huile de ſuccin, contre les vapeurs hyſtériques, & la ſupreſſion des menſtrues & des vuidanges. Il regne au ſujet de ce remede une erreur populaire qui n'a pas le plus leger fondement. On penſe communément que l'uſage intérieur de l'huile de *jayet* cauſe infailliblement la ſtérilité, & que les lois défendent au médecin d'en donner à une femme ſans l'aveu de ſon mari. (*b*)

JAIZI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ſecrétaire ou contrôleur. En Turquie toutes les dignités ont leur chécaya & leur *jaizi*. Le *jaizi* de l'imbro-orbaſſi eſt grand écuyer ſur le regiſtre ou contrôle des écuries.

JAIHAH, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) eſpece de renard de la baſſe Ethiopie. On dit qu'il a l'odorat très-fin, & qu'il chaſſe de concert avec le lion qui partage avec lui ſa proie.

JAKAN, (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt une plante du Japon, à fleur-de-lis, petite, rouge & marquetée en dedans de taches couleur de ſang. Une autre eſpece, qui ſe nomme *ſiaga*, croît ſur les montagnes, & porte une fleur blanche, double, quelquefois d'un bleu détrempé.

JACK, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) eſpece de fruit particulier à l'iſle de Ceylan, & à qui les habitans donnent différens noms ſuivant ſes différens degrés de maturité; on le nomme *polos* lorſqu'il commence à pouſſer, *coſe* lorſqu'il eſt encore verd, & *ouaracha* ou *vellas* lorſqu'il eſt parfaitement mûr. Ce fruit croît ſur un grand arbre; ſa couleur eſt verdâtre; il eſt hériſſé de pointes & d'une groſſeur prodigieuſe; il eſt rempli de graines comme la citrouille; ce fruit eſt d'une grande reſſource pour le peuple; on le mange comme on fait les choux, & il en a le goût; un ſeul *jack* ſuffit pour raſſaſſier ſept à huit perſonnes; ſes graines ou pepins ont la couleur & le goût des châtaignes; on les fait cuire à l'eau ou ſous les cendres.

JAKSHABAT, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) douzieme & dernier mois de l'année des Tartares orientaux, des Egyptiens & des Cataïens. Il répond à notre mois de Novembre. On l'appelle auſſi *jachchaban* ou *mois de roſées*.

JAKUSI, ſ. m. (*Myth.*) c'eſt le nom que les Japonois donnent au dieu de la medecine; ils le repréſentent debout, la tête entourée de rayons; il eſt porté ſur une feuille de tarato ou de *nymphæa*.

JAKUTES *ou* YAKUTES, ſ. m. pl. (*Géog.*) nation tartare payenne de la Sibérie orientale, qui habite les bords du fleuve Lena. Elle eſt diviſée en dix tribus d'environ trois mille hommes chacune. Dans de certains tems, ils font des ſacrifices aux dieux & aux diables; ils conſiſtent à jetter du lait de jument dans un grand feu, & à égorger des chevaux & des brebis qu'ils mangent, en buvant de l'eau-de-vie juſqu'à perdre la raiſon. Ils n'ont d'autres prêtres que des *ſchamans*, eſpeces de ſorciers en qui ils ont beaucoup de foi, qui les trompent par une infinité de tours & de ſupercheries, par leſquels il n'y a qu'une nation auſſi groſſiere qui puiſſe être ſéduite. Ils ſont tributaires de l'empire de Ruſſie, & payent leur tribut en peaux de zibelines & autres pelleteries. Un uſage bien étrange des *Jakutes*, c'eſt que, lorſqu'une femme eſt accouchée, le pere de l'enfant s'approprie l'arriere-faix & le mange avec ſes amis qu'il invite à un régal ſi extraordinaire. *Voyez* Gmelin, *voyage de Sibérie*.

JAKUTSK, (*Géog.*) ville de Sibérie ſur les bords du grand fleuve de Lena qui va ſe jetter dans la mer

glaciale. Il y regne un froid extraordinaire, & la terre y eſt toujours gelée juſqu'à une très-grande profondeur. Les habitans dépoſent leur proviſion de poiſſon & de viande dans leurs caves, où étant gelées, elles ſe conſervent très-long-tems. Les environs de cette ville ſont très-ſtériles à cauſe du froid qui y regne. C'eſt dans ſon territoire qu'on trouve une très-grande quantité de dents d'élephans enfouies en terre. *Voyez* IVOIRE FOSSILE. Elle eſt placée au 58e degré 26 minutes de latitude ſeptentrionale. Elle eſt habitée par les *Jakutes*, nation tartare, & par les Ruſſes. Gmelin, *voyage de Sibérie*.

JALA, (*Géog.*) royaume & ville d'Aſie, ſitués dans la partie orientale de l'iſle de Ceylan. Cet état eſt fort dépeuplé, à cauſe de la mauvaiſe qualité de l'air.

JALAC, (*Géog.*) ville d'Afrique, dans la Nubie, bâtie ſur une iſle formée par le Nil.

JALAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un droit que quelques ſeigneurs ſont fondés à prendre ſur chaque piece de vin vendue en détail; c'eſt la même choſe que ce que l'on appelle ailleurs *droit de forage*. Ce mot *jalage* vient de ce qu'on meſure le vin, dû pour ce droit, dans une jale ou vaiſſeau contenant un certain nombre de pintes de vin. La *jalage* d'Orléans, qui paroît avoir rapport à ces termes de *jale* & de *jalage*, contient ſeize pintes. *Voyez l'article 492 de la Coûtume d'Orléans*. (*A*)

JALAP, *jalapa*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) plante à fleur monopétale en forme d'entonnoir, découpée, pour l'ordinaire, très-légerement; elle a deux calices; l'un l'envoloppe, l'autre la ſoutient; celui-ci devient dans la ſuite un fruit arrondi qui renferme une ſemence de même forme. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

M. de Tournefort compte onze eſpeces de ce genre de plante, & nomme *jalapa officinarum fructu rugoſo*, celle dont on emploie les racines ſous le nom de *jalap* dans les boutiques. Voici la deſcription de cette eſpece. Elle porte au Pérou de groſſes racines noirâtres en dehors, blanchâtres en dedans, d'où ſort une tige haute de deux coudées, ferme, noueuſe & fort branchue: les feuilles naiſſent oppoſées, & ſe terminent en pointe d'un verd obſcur, ſans odeur. Les fleurs ſont monopétales en forme d'entonnoir, jaunes ou panachées de blanc, de pourpre & de jaune, ayant un double calice, l'un qui les enveloppe, & l'autre qui les ſoutient. Le dernier devient un fruit ou une capſule à cinq angles, arrondie, noirâtre, longue de trois lignes, un peu raboteuſe & chagrinée, obtuſe d'un côté, & terminée de l'autre par un bord ſaillant en forme d'anneau. Cette capſule renferme une ſemence ovoïde, rouſſâtre: toute cette plante ne différe preſque du *ſolanum mexicanum magno flore C. B. P.* que l'on a coutume d'appeller en françois *belle-de-nuit*, qu'en ce qu'elle a le fruit plus ridé; ou plutôt c'eſt un liſeron d'Amérique, *convolvulus americanus*, comme le prétend M. William Houſton.

On cultive en Angleterre, dans les jardins des curieux, la plûpart des eſpeces de *jalap*, ſoit par le moyen des racines qui réuſſiſſent très-bien, ſoit par les graines; on ſeme d'abord les graines au commencement du printems dans une couche modérée pour la chaleur, & quand elles ont levé, on les tranſplante dans une autre couche, à ſix pouces de diſtance, pour leur faire prendre racine; on les couvre avec des verres pendant la nuit, & on les ôte dans le jour. Dès qu'elles ſe ſont élevées à la hauteur d'un pié, on les met dans des pots pleins de bonne terre, qu'on place dans des couches qui ne donnent point trop de chaleur, pour faciliter leur enracinement. On tranſporte ces pots à la fin de Mai dans des lieux à demeure, ayant ſoin de ſoutenir la tige de la plante par un petit bâton, & de l'arroſer au beſoin.

Les *jalaps*, par cette culture, montent à la hauteur de trois ou quatre piés, s'étendent au large, & donnent conſtamment des fleurs différentes ſur un même pié, depuis le mois de Juin juſqu'à l'hiver, ce qui produit le double plaiſir de la variété des fleurs & de leur durée.

Il eſt vrai cependant que les fleurs de *jalap* ſe ferment pendant le jour à la chaleur du ſoleil; mais le ſoir à ſon coucher, elles s'épanouiſſent de nouveau & continuent dans cet état juſqu'à ce que le lendemain le ſoleil vienne les refermer; c'eſt pourquoi, ſans doute, on appelle cette plante *belle-de-nuit*, ou *merveille du Pérou*. Ainſi, toutes les fois que le ciel eſt couvert, ou qu'on arrive au milieu de l'autonne, les fleurs de *jalap* reſtent épanouies preſque tout le jour.

Comme elles naiſſent ſucceſſivement & ſe ſuccedent promptement, leurs graines qui mûriſſent peu de tems après, tombent à terre. C'eſt-là qu'il faut les ramaſſer ſoigneuſement une ou deux fois par ſemaine, pour les reſemer enſuite. On choiſit celles qui viennent de la plante qui a donné la plus grande variété de fleurs, parce qu'elles produiſent toujours cette même variété, & ne changent jamais du rouge ou du jaune au pourpre & au blanc, quoiqu'elles dégénerent quelquefois en fleurs ſimples, jaunes, rouges, pourpres, blanches; mais elles retiennent conſtamment une ou deux de leurs couleurs primordiales.

De toutes les eſpeces de *jalap*, il n'y a que le *jalap* à fruit ridé, *fructu rugoſo*, eſpece de liſeron du nouveau monde, qui donne la racine médicinale, dont on fait un ſi grand débit. Elle tire ſon nom de Xalappa, ville de la nouvelle Eſpagne, ſituée à ſeize lieues de la Vera-Crux, d'où elle eſt venue pour la premiere fois en Europe.

On compte que preſque tous les deux ans, il arrive d'Amérique à Cadix environ ſix mille livres de cette racine. (*D. J.*)

JALAP, (*Mat. méd.*) le *jalap* eſt une racine qu'on nous apporte de l'Amérique, dans un état très-ſec, & coupée en tranches. L'extérieur en eſt noir ou très-brun, & le dedans d'un gris foncé, & même un peu noirâtre, parſemé de petites veines blanches, ou d'un jaune très-pâle.

Il faut choiſir le *jalap* en gros morceaux brillans ou réſineux, qu'on ne puiſſe rompre avec les mains, mais qui ſe briſent facilement ſous le marteau, qui s'enflament dès qu'on les expoſe à la flame, ou au charbon embraſé, & qui ſoient d'un goût vif & *nauſéeux*. Il faut toujours le demander en morceaux entiers, & non pas briſé, ou en poudre; parce que celui qu'on trouve chez les marchands dans ce dernier état, eſt communément vieux, carié, ſans vertu.

Le *jalap* contient une réſine & un extrait, qu'on peut en retirer ſéparément par les menſtrues reſpectives de ces ſubſtances, c'eſt-à-dire, par le moyen de l'eſprit-de-vin, & par celui de l'eau. Selon Geoffroy, douze onces de *jalap* donnent trois onces de réſine, & quatre onces d'extrait. Cartleuſer a retiré d'un once de *jalap* bien choiſi, environ demi-once d'extrait, & deux ſcrupules de réſine; ce qui donne une proportion bien différente de celle de Geoffroy. Il eſt vraiſemblable que cette variété de réſultats, eſt plûtôt dûe dans les expériences de ces deux auteurs, à des différences dans la maniere de procéder, qu'à la diverſité des ſujets ſur leſquels chacun a opéré: car, quoiqu'on trouve des *jalaps* plus ou moins réſineux, il n'eſt pas permis de ſuppoſer qu'ils puiſſent tant varier à cet égard, étant obſervé d'ailleurs que tout bon *jalap* poſſede un de-

gré d'activité, à peu près constant & uniforme.

La vertu propre du *jalap* entier, ou donné en substance, est de purger puissamment, & pourtant sans violence. C'est le plus doux des hydragogues, & cependant un des plus sûrs. Les expériences que Wepfer a faites avec le magistere, c'est-à-dire, la resine de *jalap* sur des chiens, & dont le résultat a été que cette drogue causoit sur l'estomac & les intestins de ces animaux les effets des poisons corrosifs; ces expériences, dis-je, ne prouvent rien, même contre la résine de *jalap*, attendu que Wepfer a employé des doses excessives, & que tous les remedes actifs, vraiment efficaces, deviennent nuisibles, mortels, lorsqu'on force leur dose jusqu'à un certain point. Elles prouvent encore moins contre les vertus de *jalap* entier ou en substance; car nous observerons, tout-à-l'heure, que l'action de ces deux remedes est bien différente. Nous disons donc que l'observation constante prouve, malgré les expériences de Wepfer, que le *jalap* en substance est un excellent, & un très-sain, très-fidel purgatif, que les Médecins abandonnent très-mal-à-propos aux gens du peuple, ou du moins qu'ils réservent dans leur pratique ordinaire, pour les cas où les plus forts hydragogues sont indiqués. Le *jalap* entier est, encore un coup, un purgatif qui n'est point violent, & qui ajoûté à la dose de douze, quinze & vingt grains aux médecines ordinaires, avec la manne, & au lieu du senné & de la rhubarbe, purgeroit efficacement & sans violence, le plus grand nombre des adultes. De bons auteurs le recommandent même pour les enfans; mais il n'est pas assez démontré par l'expérience que cette derniere pratique soit louable.

Le *jalap* entier est, à la dose de demi-gros & d'un gros donné seul dans de l'eau ou dans du vin blanc, un excellent hydragogue, qu'on emploie utilement dans les hydropisies, les œdèmes, les queues des fievres intermittentes, certaines maladies de la peau, *&c.* *Voyez* HYDRAGOGUE.

L'extrait aqueux, ou l'extrait proprement dit de *jalap* ne purge presque point, & pousse seulement par les urines: ce remede n'est point d'usage.

La résine de *jalap* donnée seule ou nue dans de l'eau, du vin, ou du bouillon, purge quelquefois très-puissamment, mais ce n'est jamais sans exciter de tranchées cruelles; l'irritation qu'elle cause s'oppose même assez souvent à son effet purgatif, & alors le malade est violemment tourmenté, & est peu purgé, beaucoup moins que par le *jalap* entier. Ce vice est commun aux résines purgatives; *voyez* PURGATIF. Mais on le corrige efficacement en combinant ces substances avec le jaune d'œuf, ou avec le sucre; *voyez* CORRECTIF. C'est principalement avec la résine de *jalap* & le sucre qu'on prépare les émulsions purgatives, qui sont des remedes très-doux. *Voyez à l'article* EMULSION. (*b*)

JALAVA, (*Hist. nat. Bot.*) fruit d'un arbre des Indes orientales, qui est de la grosseur d'un gland. On nous dit que les Indiens l'emploient dans différentes potions médicinales, sans nous apprendre pour quelles maladies.

JALDABAOTH, s. m. (*Hist. eccl.*) nom que les Nicolaïtes donnoient à une divinité qu'ils adoroient. Barbelo étoit mere de *Jaldabaoth*. Il avoit découvert beaucoup de choses; il méritoit nos hommages sur-tout. On lui attribuoit des livres, ces livres étoient remplis de noms barbares de principautés & de puissances qui occupoient chaque ciel, & qui perdoient les hommes.

JALÉ, s. f. (*Commerce*) mesure de liquides qui tient environ quatre pintes de Paris. *Voyez* GALLON.

IALEME, s. m. (*Belles-lettres*) sorte de chanson lugubre, en usage parmi les anciens grecs dans le deuil & les funérailles.

Ces pieces étoient ordinairement si languissantes qu'elles avoient donné lieu au proverbe grec, rapporté par Hesychius ιαλεμοι οικτροτερος, *plus misérable*, ou *plus froid qu'un ïalème*. Adrianus Junius rapporte aussi, comme un proverbe, ces mots grecs, εις τοις ιαλεμοις εγραπτεος, *digne d'être mis au rang des ïalèmes*. Il se fonde sur ce que dit le poëte comique Menandre; que si vous ôtez la hardiesse à un amant, c'est un homme perdu, qu'il faut que vous mettiez au rang des *ïalèmes*. Junius ajoûte qu'*ialème* étoit le nom d'un homme plein de défauts & de desagrémens, quoique fils de Calliope. On ignore quelle forme de vers entroit dans la composition des *ïalèmes*.

JALOCZINA, (*Géog.*) riviere de Valachie, qui prend sa source sur les frontieres de la Transilvanie, & qui se jette dans le Danube.

JALOFES, *les*, *ou* GELOFFES, s. m. pl. (*Géog.*) peuple d'Afrique dans la Nigritie. Ils occupent le bord méridional du Sénégal & les terres comprises entre cette riviere, & celle du Niger; ce qui fait un pays de plus de cent lieues de long, sur quarante de côtes maritimes.

Les *Jalofes* sont tous extrêmement noirs, en général bien proportionnés, & d'une taille assez avantageuse. Leur peau est très-fine, très-douce, mais d'une odeur forte & desagréable, quand ils sont échauffés. Il y a parmi le peuple des femmes aussi bien faites, à la couleur près, qu'en aucun autre pays du monde; & c'est cette couleur vraiment noire qu'elles estiment le plus.

Elles sont gaies, vives, & très-portées à l'amour. Elles ont du goût pour tous les hommes, & particulierement pour les blancs, auxquels elles se livrent pour quelque présent d'Europe, dont elles sont fort curieuses; d'ailleurs leurs maris ne s'opposent point à leur goût pour les étrangers, & même ils leur offrent leurs femmes, leurs filles & leurs sœurs, tenant à honneur de n'être pas refusés, tandis qu'ils sont fort jaloux des hommes de leur nation. Ces négresses ont presque toujours la pipe à la bouche, se baignent très-souvent, aiment beaucoup à sauter & à danser au bruit d'une calebasse, d'un tambour ou d'un chaudron; tous les mouvemens de leurs danses, sont autant de postures lascives, & de gestes indécens.

Le P. du Jarric dit qu'elles cherchent à se donner des vertus, comme celles de la discrétion, & de la sobriété, de sorte que pour s'accoûtumer à manger & à parler peu, elles prennent de l'eau, & la tiennent dans leur bouche, pendant qu'elles s'occupent à leurs affaires domestiques, & qu'elles ne rejettent cette eau, que quand l'heure du premier repas est arrivée. Mais une chose plus vraie, c'est leur goût pour se peindre le corps de figures inéfaçables; la plûpart des filles, avant que de se marier, se font découper & broder la peau de différentes figures d'animaux, ou de fleurs, pour paroître encore plus aimables. Ce goût regne chez presque tous les peuples d'Afrique, les Arabes, les Floridiennes, & tant d'autres. *Voyez* FARD.

Les *Jalofes* sont mahométans, mais d'une ignorance incroyable. Il ne croît ni bled ni vin dans leur pays, mais beaucoup de dattes dont ils font leur breuvage, & du mays dont ils font leur pain. On tire de ce pays des cuirs de bœufs, de la cire, de l'ivoire de l'ambre-gris, & des esclaves. *Voyez* Dapper, *Descrip. de l'Afrique*, *p. 228. & suiv.* (*D. J.*)

JALOIS, s. m. (*Commerce.*) mesure de contenance dont on se sert à Guise, & aux environs, pour mesurer les grains. Le *jalois* de froment pese 80 livres poids de marc, de meteil, 76; de seigle, aussi

76; d'avoine, 50 livres : un *jalois* fait cinq boiſſeaux de Paris. A Riblemont vers la Ferre, le *jalois* comble fait quatre boiſſeaux meſure de Paris. *Diction. de Commerce.* (*G*)

JALANS, ſ. m. pl. (*Arpentage.*) ce ſont des bâtons droits, longs de cinq à ſix piés, & unis & planés par un des bouts, qui s'appelle la tête du *jalon*, & aiguiſés par l'autre qu'on fiche en terre. Ils ſervent à prendre de longs alignemens, & ſouvent on garnit leurs têtes de cartes, de linge, ou de papier, pour les diſtinguer de loin dans le nivellement; on les arme d'un carton blanc coupé à l'équerre.

On appelle *jalon d'emprunt* une meſure portative, qui eſt la même que la hauteur des *jalons* qui ſupportent le niveau, & que l'on préſente à tous les *jalons* d'un alignement, pour les faire butter & décharger. De *jalon*, on a fait *jalonner*.

JALOUSIE, ſ. f. (*Morale.*) inquiétude de l'ame, qui la porte à envier la gloire, le bonheur, les talens d'autrui; cette paſſion eſt ſi fort ſemblable par ſa nature & par ſes effets, à l'envie dont elle eſt ſœur, qu'elles ſe confondent enſemble. Il me paroît pourtant que par l'envie, nous ne conſidérons le bien, qu'en ce qu'un autre en jouit, & que nous le deſirons pour nous, au lieu que la *jalouſie* eſt de notre bien propre, que nous appréhendons de perdre, ou auquel nous craignons qu'un autre ne participe: on envie l'autorité d'autrui, on eſt *jaloux* de celle qu'on poſſede.

La *jalouſie* ne regne pas ſeulement entre des particuliers, mais entre des nations entieres, chez leſquelles elle éclate quelquefois avec la violence la plus funeſte; elle tient à la rivalité de la poſition, du commerce, des arts, des talens, & de la religion.

Pour ce qui regarde la *jalouſie* en amour, cette fiévre ardente qui dévore les habitans des régions brûlées par les influences du ſoleil, & qui n'eſt pas inconnue dans nos climats tempérés, nous croyons qu'elle mérite un article à part. (*D. J.*)

* La *jalouſie*, dans ce dernier ſens, eſt la diſpoſition ombrageuſe d'une perſonne qui aime, & qui craint que l'objet aimé ne faſſe part de ſon cœur, de ſes ſentimens, & de tout ce qu'elle prétend lui devoir être reſervé, s'allarme de ſes moindres démarches, voit dans ſes actions les plus indifférentes, des indices certains du malheur qu'elle redoute, vit en ſoupçons, & fait vivre un autre dans la contrainte & dans le tourment.

Cette paſſion cruelle & petite marque la défiance de ſon propre mérite, eſt un aveu de la ſupériorité d'un rival, & hâte communément le mal qu'elle appréhende.

Peu d'hommes & peu de femmes ſont exempts de la *jalouſie*; les amans délicats craignent de l'avouer, & les époux en rougiſſent.

C'eſt ſur-tout la folie des vieillards, qui avouent leur inſuffiſance, & celle des habitans des climats chauds, qui connoiſſent le tempérament ardent de leurs femmes.

La *jalouſie* écraſe les piés des femmes à la Chine, & elle immole leur liberté preſque dans toutes les contrées de l'orient.

JALOUSIE, (*Architecture.*) c'eſt une fermeture de fenêtre, faite de petites tringles de bois croiſées diagonalement, qui laiſſent des vuides en loſange, par leſquelles on peut voir ſans être apperçus. Les plus belles *jalouſies* ſe font de panneaux d'ornemens de ſculpture évidés, & ſervent dans les égliſes, aux jubés, tribunes & confeſſionnaux, aux écoutes, lanternes, & ailleurs.

JALOUX, adjectif (*Grammaire.*) celui qui a le vice de la jalouſie. *Voyez* JALOUSIE.

JALOUX, adj. (*Marine.*) ſe dit d'un vaiſſeau qui roule & ſe tourmente trop, de ſorte qu'il eſt en danger de ſe renverſer, s'il n'eſt pas aſſez leſté, ou ſi l'arrimage n'eſt pas bien fait. Ce terme n'eſt guere en uſage que dans la Méditerrannée, où l'on dit bâtiment *jaloux*, galere *jalouſe*.

Vaiſſeau *jaloux*, ſe dit auſſi d'un vaiſſeau qui a le côté foible. (*Z*)

* JAM *ou* JEM, (*Hiſt. mod.*) la troiſieme partie du cycle duodénaire des Cathaïens & des Turcs orientaux. Ce cycle comprend les vingt-quatre heures du jour & de la nuit. Ils ont un autre cycle de douze ans dont le *jam* ou *jem* eſt auſſi la troiſieme partie. *Jam* ou *jem* ſignifie *léopard*. Les autres parties du cycle portent chacune le nom d'un animal. D'Herbelot, *Biblioth. orientale.*

JAMA, (*Géog.*) ville de l'empire ruſſien, ſur la riviere de même nom, dans l'Ingrie, à deux milles géographiques, N. E. de Narva. *Longitude 47. lat. 59. 15.* (*D. J.*)

* JAMACARU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) il y a en Amérique pluſieurs eſpeces de figuiers ſous ce nom. Ray en compte ſix, toutes ratraichiſſantes, à l'exception de la ſemence qui eſt aſtringente & deſſicative. La gomme, le fruit, la feuille & la racine en eſt conſeillée dans les fievres, de quelque maniere qu'on en uſe. *Dictionnaire de Trévoux.*

JAMACAII, ſ. m. (*Ornith. exot.*) oiſeau très-joli du Bréſil, & de la groſſeur d'une alouette. Son bec eſt un peu courbé en bas; ſa jolie petite tête eſt noire, ainſi que ſon goſier. Le deſſus du cou, la poitrine, & le ventre ſont jaunes; ſes aîles ſont noires, & ont chacune une grande moucheture blanche; ſa queue qui égale en longueur celle de nos hochequeues, eſt toute noire; ſes jambes & ſes piés ſont rembrunis. Margrave *Hiſt. Braſil.* (*D. J.*)

JAMAGOROD, (*Géogr.*) place importante & fortereſſe de l'Ingrie, vers la Finlande, ſur la riviere de Laga, à trois milles de Narva; elle a été priſe en 1703 par les Ruſſes ſur les Suédois.

JAMAIQUE, ſ. f. *la*, (*Géog.*) grande île de l'Amérique ſeptentrionale, découverte par Chriſtophe Colomb, en 1494. Elle eſt à 15 lieues de Cuba, à 20 lieues de Saint-Domingue, à 116 de Porto-bello & à 114 de Carthagène.

Sa figure tient un peu de l'ovale; c'eſt un ſommet continu de hautes montagnes, courant de l'E. à l'O. remplies de ſources fraîches, qui fourniſſent l'île de rivieres agréables & utiles; cette île a 20 lieues de large du N. au S. 50 de long de l'E. à l'O. & 150 de circuit.

Le terroir s'y trouve d'une fertilité admirable en tout ce qui eſt néceſſaire à la vie. Les rivieres & la mer ſont fort poiſſonneuſes; la verdure y eſt perpétuelle, l'air ſain, & les jours & les nuits y ſont à peu-près d'égale longueur pendant tout le cours de l'année. Elle a pluſieurs bons ports, baies & havres, un nombre incroyable d'oiſeaux ſauvages, des plantes très-curieuſes, peu d'animaux mal-faiſans, excepté l'alligador, qui même attaque rarement les hommes.

Toute l'hiſtoire naturelle de cette île a été donnée en Anglois par le chevalier Hans-Sloane, qui y a long-tems ſéjourné. Son ouvrage qu'il fit imprimer à ſes dépens, forme deux volumes *in-folio*, pleins de tailles-douces. Le premier volume parut à Londres en 1707, & le ſecond en 1725; cet ouvrage vaut une dixaine de guinées, & l'on ne le trouve que dans des ventes de bibliotheques de curieux.

L'Amiral Pen, ſous le regne de Cromwell, prit *la Jamaïque* ſur les Eſpagnols en 1655; depuis ce tems-là elle eſt reſtée aux Anglois, qui l'ont ſoigneuſement cultivée, & l'ont rendue une des plus floriſſantes plantations du monde. On y compte aujour-

d'hui près de ſoixante mille Anglois, & plus de cent mille Negres; enfin ſon importance pour la nation britannique, fait qu'on n'en confie le gouvernement qu'à des gens du premier rang : elle eſt diviſée en quatorze paroiſſes ou juriſdictions.

Cette île produit du ſucre, du cacao, de l'indigo, du coton, du tabac, des écailles de tortues, dont on fait de fort beaux ouvrages en Angleterre; les cuirs, le bois pour la teinture, le ſel, le gingembre; le piment, & autres épiceries : les drogues, comme le gayac, les racines de ſquine, la ſalſepareille, la caſſe, entrent encore dans le commerce des habitans. *Long.* ſelon Harvis, 301^{d} 33$'$ 45$''$. *lat.* méridionale 17. 40. *lat.* ſeptentrionale 18. 45. (*D. J.*)

JAMA-JURI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) eſpece de lis ainſi nommé par les habitans du Japon; elle a beaucoup de reſſemblance avec celle qu'ils nomment *kanako-juri*, excepté que ſes feuilles ſont minces & plus longues, & la ſemence très-dure; elle croît ſur les montagnes. *Voyez éphémérid. nat. curioſ. décur. II anno 8. obſ. 191.*

JAMAIS, adv. de tems. (*Gramm.*) Il ſe dit par négation de tous les périodes de la durée, du paſſé, du préſent, de l'avenir. Il eſt impoſſible que l'ordre de la nature ſoit jamais ſuſpendu. De quelque phénomene que les tems paſſés ayent été témoins, & quelque phénomene qui frappe les yeux des hommes à venir, il a la raiſon de ſon exiſtence, de ſa durée, & de toutes ſes circonſtances dans l'enchaînement univerſel des cauſes qui comprend l'homme, ainſi que tous les autres êtres ſenſibles, ou non.

JAMBA, (*Géog.*) petit royaume de l'Indouſtan, ſur le Gange, qui le traverſe du N. au S. On n'y connoît qu'une ſeule ville du même nom. (*D. J.*)

JAMBAGE, ſ. m. (*Maçonnerie.*) ſe dit d'un pilier entre deux arcades. Toutes ſortes de *jambages*, piliers quarrés, & pié-droits, ſont appellés *orthoſtatæ* par Vitruve.

JAMBAGES *de chéminée*, ſont les deux petits murs qu'on éleve de chaque côté d'une cheminée pour en porter le manteau, & former la largeur de l'âtre.

Les Tourneurs appellent les *jambages* d'un tour deux groſſes pieces de bois d'équarriſſage poſées à plomb ſur des ſemelles, & aſſujetties par les côtés avec des liens en contre-fiches; dans ces deux *jambages* ſont emboîtées les deux autres longues pieces de bois paralleles à l'horiſon, & appellées les *jumelles*, entre leſquelles ſont placées les poupées. *Voyez* TOUR.

JAMBAGE, *en Ecriture*, ſe dit en général d'une partie de lettre, & particulierement des pleins droits.

Il y a deux ſortes de *jambages*, des *jambages* obliques droits, des *jambages* obliques gauches. *Voyez le volume des Planches*, à la table de l'Ecriture, *Pl. des principes.*

JAMBE *la*, ſ. f. (*Anat. Chir. Médec. Orthoped.*) en grec κνήμη, en latin *crus* ou *tibia*, ſeconde partie de l'extrémité inférieure du corps humain, qui s'étend depuis le genou juſqu'au pié; elle eſt compoſée de deux os, dont l'un ſe nomme le *tibia*, & l'autre le *péroné*; on pourroit fort bien ajouter à ces deux os la rotule, qui a beaucoup d'analogie avec l'olécrane, ou la grande apophyſe ſupérieure du cubitus; quoi qu'il en ſoit, *voyez* ROTULE, TIBIA, PÉRONÉ.

Continuons la deſcription générale de la *jambe*, enſuite nous parlerons des principaux accidens, & des défauts auxquels cette partie eſt expoſée; la Chirurgie, la Medecine, & l'Orthopédie, s'uniſſent pour y porter une main ſecourable.

La premiere choſe qui frappe nos yeux dans l'adminiſtration anatomique de la *jambe*, c'eſt la forte articulation du tibia avec le fémur, par pluſieurs ligamens nerveux qui ſe croiſent en ſautoir. De la ſeule articulation du tibia avec le fémur dépendent les mouvemens de flexion, d'extenſion, de demi-rotation que la *jambe* fait, ſoit en-dedans, ſoit en-dehors; car le péroné immobile par lui-même, obéit toujours au tibia.

Les mouvemens de flexion, d'extenſion, de demi-rotation de la *jambe*, s'exécutent par l'action de pluſieurs muſcles: on en fixe ordinairement le nombre à celui de dix, qui ſont; 1°. le droit antérieur, ou grêle antérieur; 2°. le vaſte externe; 3°. le vaſte interne; 4°. le crural; 5°. le couturier; 6°. le droit interne, ou grêle interne; 7°. le biceps; 8°. le demi nerveux; 9°. le demi membraneux; 10°. le poplité. Quelques-uns y joignent le faſcia-lata; on peut lire les articles particuliers de chacun de ces muſcles, car nous ne parlerons ici que de leurs uſages en général.

On attribue communément l'extenſion de la *jambe*, à l'action du droit antérieur, des deux vaſtes & du crural; l'on regarde le biceps, le demi nerveux, le grêle interne, le couturier, & le poplité, comme fléchiſſeurs. L'on croit que les mouvemens de demi-rotation que fait la *jambe* à-demi fléchie, dépendent uniquement de l'action alternative du biceps & du poplité, le biceps tournant la *jambe* de devant en-dehors, & le poplité la tournant de devant en-dedans.

Mais ſi l'on conſidere attentivement les attaches de preſque tous les muſcles de la *jambe*, & leur direction, on évitera de borner leur action aux ſimples fonctions qu'on vient de rapporter. En effet, il paroît que le grêle antérieur, par exemple, vû ſon attache à l'os des îles, peut fléchir la cuiſſe, indépendamment de ſon uſage pour l'extenſion de la *jambe*. Le muſcle couturier, outre la flexion de la *jambe*, à laquelle il contribue, ſert encore sûrement à faire la rotation de la cuiſſe de devant en-dehors, ſoit qu'elle ſoit étendue ou flechie; il fait croiſer cette *jambe* avec l'autre, on le voit dans les tailleurs d'habits, lorſqu'ils travaillent étant aſſis.

La plûpart des autres muſcles, comme le *faſcia-lata*, ſont communs à la cuiſſe & à la *jambe*, qu'ils meuvent l'une ſur l'autre, les élevent, ou les éloignent. Ils ne ſont pas même les ſeuls moteurs de la *jambe* ſur la cuiſſe, & de la cuiſſe ſur la *jambe*; car ces mouvemens réciproques peuvent encore s'exécuter par les muſcles jumeaux, dont l'on borne le ſervice à l'extenſion du pié.

De plus, quelques-uns des muſcles de la *jambe*, comme le grêle antérieur, le couturier, le grêle interne, le demi nerveux, & le demi-membraneux, meuvent encore la cuiſſe ſur le baſſin, & le baſſin ſur la cuiſſe.

En un mot, preſque tous les muſcles de la *jambe* ſont auxiliaires les uns des autres, & à peine y en a-t-il un, qui, outre ſon uſage principal, ne concoure à d'autres fonctions particulieres.

Remarquez enfin, que tous ces muſcles ſont très-longs, & ſitués les uns près des autres, ce qui produit la multiplication de leurs uſages. Il n'y a que le poplité qui ſoit un petit muſcle; il eſt même comme hors de rang, étant placé au-deſſus de la cuiſſe.

Parlons maintenant des principales difformités, auxquelles les *jambes* ſont expoſées, car nous n'avons rien à dire de nouveau ſur les arteres, les veines, & les nerfs de cette partie; on en a déja fait mention *à l'article* CRURAL, *Anatomie.*

Quelques enfans viennent au monde avec les *jambes* tortues, mais le plus ſouvent ils ne contractent cette difformité que par la faute des nourrices qui les ont mal ſoignés, mal emmaillottés, ou qui les ont fait marcher trop-tôt; de-là, les uns ont le

tibia tortu, d'autres les genoux, d'autres les piés tournés en-dedans, à l'endroit de l'articulation du tibia avec le tarſe; l'on appelle en latin ces derniers *vari*: il y en a d'autres, au contraire, dont les piés ſont tournés en-dehors, & ceux-ci ſont nommés *valgi*, en françois *cagneux*. Enfin, il y a des enfans qui ont une *jambe* plus longue que l'autre, ſoit par maladie, ſoit par conformation naturelle, ſoit par des tiraillemens violens lors de leur naiſſance.

Tous ces divers états, & le degré où ils peuvent être portés, demandent différens traitemens, pour leſquels il faut s'adreſſer aux maîtres de l'art; les bornes de cet ouvrage ne nous permettent que quelques remarques générales.

1°. Le moyen le plus sûr pour prévenir ces ſortes de difformités, eſt de veiller à ce que les enfans ſoient emmaillotés ſoigneuſement, avec intelligence, & de les empêcher, ſur-tout ceux qui ont de la diſpoſition au rachitis, de marcher trop-tôt, ou de demeurer debout; il faut au contraire les tenir couchés, ou aſſis ayant les piés appuyés; les porter dans les bras, & les traîner dans un chariot, juſqu'à ce que leurs *jambes* aient acquis une force ſuffiſante.

2°. Suppoſé que l'enfant ait apporté la difformité de naiſſance, ou qu'elle paroiſſe ſe former, il faut ſe ſervir de machines faites exprès, de cuir, de carton, de lames de fer fort minces, que l'enfant gardera nuit & jour. Si l'inflexibilité de la partie s'oppoſe à la guériſon, on joindra les bains, les linimens, les fomentations émollientes, aux machines qu'on vient de recommander.

3°. Il eſt des moyens très-ſimples, qui ſuffiſent ſouvent pour corriger la difformité. Si, par exemple, l'enfant a les piés tournés en-dedans, on peut ſe ſervir des marche-piés de bois en uſage chez les religieuſes pour leurs jeunes penſionnaires. Ces marche-piés ont deux enfoncemens ſéparés pour y mettre les piés, & ces deux enfoncemens ſont creuſés de maniere, que les piés y étant engagés ſe trouvent néceſſairement tournés en-dehors. Si c'eſt ce dernier défaut qu'il s'agit de rectifier dans l'enfant, on fera faire les enfoncemens des marche-piés contournés en-dedans; un peu d'art, de ſoins, & d'attention, operent des miracles dans cet âge tendre.

4°. Quelquefois les *jambes* d'un enfant deviennent tortues par la faute de la nourrice, qui le tient toûjours entre ſes bras ſur le même côté; engagez-la de changer ſa méthode de porter votre enfant, & de la varier cette méthode, les *jambes* de l'enfant n'en recevront aucun dommage.

5°. Lorſque la courbure des *jambes* vient du rachitiſme, il s'agit de guérir la cauſe du mal, & après cela de redreſſer la *jambe*, comme on s'y prend pour redreſſer la tige courbe d'un jeune arbre.

6°. Si les *jambes* penchent plus d'un côté que de l'autre, on peut eſſayer d'y remédier, en donnant à l'enfant des ſouliers plus hauts de ſemelles & de talons du côté que les *jambes* penchent.

7°. Il faut donner aux enfans des ſouliers fermes & qui ne tournent point, ſur-tout en-dehors, parce qu'alors ils font ſans ceſſe tourner la pointe du pié en-dedans.

8°. Les *jambes* peuvent devenir paralytiques par toutes ſortes d'efforts. Salzmann rapporte le cas d'un enfant à qui ce malheur arriva, pour avoir été ſouvent porté à califourchon ſur les épaules de ſon frere aîné; il eſt vraiſſemblable que la cauſe de cet accident provenoit de la violente tenſion que les muſcles des *jambes* ſouffrirent, étant long-tems & ſouvent pendantes ſans avoir eu de points d'appui.

9°. Quelquefois une *jambe* ou un bras ſe retire par maladie ou par accident. Si la maladie procede du roidiſſement des muſcles, il faut les aſſouplir par des bains, des douches, des linimens; ſi elle eſt produite par le deſſéchement, on tâchera de ramener la nourriture à la partie, par des frictions & des onctions convenables; ſi c'eſt l'effet d'un accident, comme d'une luxation, le remede eſt entierement du reſſort de la Chirurgie.

10°. Enfin, quelquefois une *jambe* excede la longueur de l'autre, ſoit par conformation naturelle, accident qui eſt incurable, ſoit par des tiraillemens faits à la *jambe*, ou à la cuiſſe de l'enfant, lors de ſa naiſſance; dans ce dernier cas on trouvera le baſſin de travers, & penché du côté de la *jambe* qui paroît trop longue. Comme d'heureux ſuccès ont juſtifié qu'on pouvoit remédier à ce malheur, les gens de l'art conſeillent de s'y prendre de la maniere ſuivante.

Après avoir couché l'enfant ſur le dos, on lui liera légerement, au genou de la *jambe* qui paroît trop longue, un mouchoir en pluſieurs doubles, & en façon de jarretiere; attachez à ce mouchoir, vers la partie antérieure du genou, une large bande de toile, longue d'environ deux aunes; liez cette bande le plus court que vous pourrez, néanmoins ſans violence, ſur l'épaule de l'enfant, du même côté; aſſujettiſſez-l'y, de maniere qu'elle ne puiſſe gliſſer; enſuite, vous emmaillotterez l'enfant avec adreſſe. La compreſſion que le bandage du maillot fait ſur la bande, qui eſt tendue depuis le genou de l'enfant juſques ſur ſon épaule, oblige cette bande à ſe tendre encore davantage, détermine la partie trop inclinée du baſſin à remonter & à ſe remettre dans ſa ſituation naturelle.

Pour ce qui regarde les malheureux cas de fracture & d'amputation de *jambe*, on en fera deux articles ſéparés; ſavoir, JAMBE *amputation*, & JAMBE *fracture*, *Chirurg.* (*D. J.*)

JAMBES *antérieures* & *poſtérieures de la moëlle allongée*, (*Anat.*) *Voyez* BRANCHE & MOELLE ALLONGÉE.

JAMBE, ſ. f. (*Hiſt. des Inſectes.*) partie du corps des inſectes qui leur ſert à ſe ſoûtenir, à marcher, & à d'autres uſages.

Les inſectes aîlés connus ont tous des *jambes*, ſans exception, mais ils n'ont pas tous les *jambes* de la même longueur; quelques-uns les ont très-courtes, avec une ſeule articulation; de ce nombre ſont les chenilles, dont les *jambes* antérieures ſe terminent par un crochet pointu. L'on trouve auſſi des inſectes à *jambes* longues, & qui ont trois, quatre, cinq, ſix, & même juſqu'à huit articulations. Les *jambes* d'un même inſecte ne ſont pas toutes égales en longueur; les poſtérieures du plus grand nombre ſont plus longues que les antérieures, & principalement dans les abeilles; cette regle n'eſt cependant pas ſi générale, qu'il n'y en ait dont les *jambes* antérieures ſurpaſſent les poſtérieures en longueur.

Les *jambes* des inſectes ſont ordinairement compoſées de trois parties; la premiere eſt une eſpece de cuiſſe, elle tient immédiatement au ventre, & eſt plus groſſe vers ſon origine, quoiqu'il y ait des inſectes dont la cuiſſe eſt moins groſſe en-haut qu'en-bas; la ſeconde eſt la *jambe*, proprement dite; les articulations de l'une & de l'autre de ces parties ſont revêtues chez quelques inſectes de poils forts & pointus, qu'on pourroit fort bien appeller *pointes articulaires*; la troiſieme partie de la *jambe* eſt le pié, qui mérite une plus grande attention que les deux autres parties. *Voyez* PIÉ.

Les inſectes ne font pas tous le même uſage de leurs *jambes*; elles leur ſervent principalement pour marcher, mais il y en a à qui elles ſervent encore de crampons pour s'attacher fortement; quelques-uns en font uſage pour ſauter, & les ſauts qu'ils font ſont ſi grands, qu'on dit qu'une puce ſaute deux

cens fois plus loin que la longueur de ſon corps. Pour cet effet, ces inſectes ont non-ſeulement des *jambes*, des cuiſſes fortes & ſouples, mais encore des muſcles vigoureux, & doués d'une vertu élaſtique, par laquelle l'animal peut s'élever aſſez haut en l'air.

Les *jambes* ſervent de gouvernail aux inſectes qui nagent, & c'eſt par la direction du mouvement de ces membres, qu'ils arrivent préciſément au point où ils veulent aller; elles tiennent en équilibre le corps des inſectes qui volent, & le dirigent ſelon la volonté de l'animal; elles leur procurent le même avantage qu'aux cigognes, & leur ſervent de gouvernail, pour ſe tourner du côté qu'il leur plaît. D'autres, qui ont la vûe courte, s'en ſervent pour ſonder le terrein, devant ou derriere eux. Quelques-uns les emploient à nettoyer leurs yeux, leurs antennes, & leur corps, & à en ôter la pouſſiere qui pourroit les incommoder.

Ceux qui fouiſſent la terre, ſe ſervent de leurs *jambes* en guiſe de bêche; car la force que la nature a donnée aux *jambes* de pluſieurs inſectes, qui l'emploient à cet uſage, eſt prodigieuſe, ſi on la compare avec leur petiteſſe. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à ſerrer dans la main quelque ſcarabée, on ſera ſurpris des efforts qu'il faut faire pour les retenir. C'eſt encore avec ce ſecours qu'ils font des creux dans la terre & des routes ſouterraines. Comme quelques animaux uſent de leurs *jambes* pour ſe défendre, l'on trouve auſſi des inſectes qui en font le même uſage; il y en a qui s'en ſervent pour ſaiſir leur proie, & la tenir ſerrée.

Enfin, la conſtruction des *jambes* des inſectes eſt ſouvent une marque pour diſtinguer les eſpeces reſſemblantes les unes des autres; c'eſt ainſi qu'on peut diſtinguer les mouches carnaſſieres des autres mouches, comme on connoît le faucon & le vautour à leurs ſerres.

Quelques naturaliſtes modernes prétendent qu'il y a des inſectes qui ont d'abord les *jambes* ſur le dos, & qui, après leur transformation, les ont enſuite ſous le ventre; c'eſt ce que M. de Réaumur ſemble dire de l'inſecte ſingulier dont il a fait la deſcription dans les *Mém. de l'acad. des ſciences, année 1714*; mais, outre qu'il n'avance pas ce fait comme certain, ſi l'animal avoit par hazard la tête & l'anus un peu différemment placés du commun des inſectes, ce qui n'eſt pas ſans exemple, il ſe pourroit que, malgré les apparences du contraire, l'inſecte de M. de Réaumur eût les *jambes* à l'oppoſite de ſon dos. (*D. J.*)

JAMBE DE BOIS, *membre artificiel*, qu'on met à la place de celui qu'on a perdu par accident, ou par une opération de chirurgie. La conſtruction de ces ſortes d'inſtrumens, doit être dirigée par le chirurgien intelligent, afin d'imiter la nature autant qu'on le peut, & ſuppléer aux fonctions dont on eſt privé par la perte d'un membre. La nature du moignon plus ou moins court dans l'amputation de la cuiſſe, ou dans celle de la *jambe*; les difformités naturelles ou accidentelles de la partie; les complications permanentes de certains accidens incurables, telles que des tumeurs, des cicatrices, *&c.* toutes ces choſes préſentent des variations, qui obligent à chercher des points d'appui variés pour l'uſage libre & commode d'une *jambe de bois*. Il faut choiſir un ouvrier ingénieux, qui ſache ſaiſir les vûes qu'on lui donne, & qui puiſſe les rectifier en cas de beſoin. Ambroiſe Paré a recueilli dans ſes œuvres la figure de diverſes inventions de *jambes*, de bras, & de mains artificielles, qui réparent les difformités que cauſe la perte des membres, & qui ſervent à remplir l'action qu'ils exerçoient, & il en fait honneur à un ſerrurier de Paris, homme de bon eſprit, nommé *le petit Lorrain*. La *jambe de bois* dont les pauvres ſe ſervent eſt aſſez connue; mais il y en a d'autres qu'on modele ſur la *jambe* ſaine, qu'on chauſſe comme elle, qui par des charnieres & reſſorts artiſtement placés dans le pié facilitent la progreſſion. Lorſque la perſonne veut s'aſſeoir, elle tire un petit verrou, qui donne la liberté de fléchir le genou. Cette *jambe* eſt gravée dans Ambroiſe Paré, & la deſcription eſt faite dans les termes connus des ouvriers, pour qu'on puiſſe la leur faire exécuter ſans difficulté. Ce grand chirurgien, dont les écrits ne reſpirent que l'amour de l'humanité & le bien public, donne pour ceux qui ont la *jambe* courte, après quelque accident, une béquille très-utile, inventée par Nicolas Picard, chirurgien du duc de Lorraine. Il y a un étrier de fer pour ſoûtenir le pié, & un arc-boutant qui embraſſe le moignon de la feſſe, & qui fait que l'homme en marchant eſt comme aſſis du côté dont il boite. On ne peut trop faire connoître les reſſources que l'on a dans la multitude des maux qui affligent l'humanité. L'Hiſtoire de l'académie royale des ſciences nous apprend dans l'éloge du P. Sébaſtien, carme, & grand mécanicien, que ſur ſa réputation un gentilhomme ſuédois vint à Paris lui redemander, pour ainſi dire, ſes deux mains, qu'un coup de canon lui avoit emportées; il ne lui reſtoit que deux moignons au-deſſus des coudes. Il s'agiſſoit, dit M. de Fontenelle, de faire deux mains artificielles, qui n'auroient eu pour principe de leur mouvement que celui de ces moignons, diſtribués par des fils à des doigts qui ſeroient fléxibles. Pour peu qu'on faſſe attention à ce projet, on ſentira qu'il n'étoit pas raiſonnable, & qu'il n'eſt pas poſſible de faire agir la puiſſance motrice au gré de la volonté, par le principe intérieur, ſur les reſſorts d'une machine. On dit cependant que le P. Sébaſtien ne s'effraya pas de l'entrepriſe, & qu'il préſenta ſes eſſais à l'académie des Sciences. Ambroiſe Paré donne la figure de mains & de bras artificiels, qui paroiſſent remplir toutes les intentions qu'on peut ſe propoſer dans les cas où ils ſont néceſſaires. *Voyez* PROTHESE.

JAMBES DE HUNE. (*Marine.*) *Voyez* GAMBES.

JAMBE, (*Maréchallerie.*) partie des deux trains du cheval, qui prend au train de devant depuis le genouil juſqu'au ſabot, & au train de derriere depuis le jarret juſqu'au même endroit. Lorſqu'on veut exprimer ſimplement la partie des *jambes* qui va juſqu'aux boulets, on l'appelle *le canon de la jambe*. *Voyez* CANON. Les bonnes qualités des *jambes* du cheval ſont d'être larges, plates & ſeches; c'eſt-à-dire, que quand on les regarde de côté, elles montrent une ſurface large & applatie; *nerveuſes*, c'eſt-à-dire, qu'on voie diſtinctement le tendon qui cotoye l'os, & qui du genouil & du jarret va ſe rendre dans le boulet. *Voyez* BOULET. Leurs mauvaiſes qualités ſont d'être fines, c'eſt-à-dire étroites & menues, on les appelle auſſi *jambes de cerf*; d'être rondes, qui eſt le contraire des plates, *les jambes* du montoir *& les jambes hors* du montoir. *Voyez* MONTOIR. *Avoir bien de la jambe & avoir peu de jambe*, ſe dit du cheval ſelon qu'il a les *jambes* larges ou fines. *N'avoir point de jambes*, ſe dit d'un cheval qui bronche à tout moment. Les *jambes* gorgées. *Voyez* GORGÉ. Les *jambes* ruinées & travaillées. *Voyez* RUINÉ & travaillé. Les *jambes* roides. *Voyez* ROIDE. La *jambe* de veau eſt celle qui au lieu de deſcendre droit du genouil au boulet, plie en devant; c'eſt le contraire d'une *jambe* arquée. Aller à trois *jambes*, eſt la même choſe que boiter; chercher la cinquieme *jambe* ſe dit d'un cheval qui peſe à la main du cavalier, & qui s'appuie ſur le mors pour ſe repoſer la tête en cheminant ou en courant. Un cheval ſe ſoulage ſur une *jambe*, quand il a mal à l'autre. Raſſembler ſes quatre *jambes*. *Voyez* RAS-

SEMBLER. Droit ſur ſes *jambes*. *Voyez* DROIT. Faire trouver des *jambes* à ſon cheval, c'eſt le faire courir vîte & très-long-tems. Comme les *jambes* du cavalier ſont une des aides, *voyez* AIDES. *Jambe* dedans, *jambe* dehors ſont des expreſſions qui ſervent à diſtinguer à quelle main ou de quel côté il faut donner des aides au cheval qui manie ou qui travaille le long d'une muraille ou d'une haie. Le long d'une muraille, la *jambe* de dehors ſera celle du côté de la muraille, & l'autre celle de dedans. Sur les voltes, ſi le cheval manie à droite, le talon droit ſera le talon de dedans, & de même la *jambe* droite ſera celle de dedans. Par conſéquent la *jambe* & le talon gauches ſeront pris pour la *jambe* & le talon de dehors. Le contraire arrivera ſi le cheval manie à gauche. Soûtenir un cheval d'une ou de deux *jambes*. *Voyez* SOÛTENIR. Laiſſer tomber ſes *jambes*. *Voyez* TOMBER. Approcher les gras des *jambes*. *Voyez* APPROCHER. On dit du cheval qui devient ſenſible à l'approche des *jambes* de l'homme, qu'il commence à prendre les aides des *jambes*. Connoître, obéir, répondre aux *jambes*, ſe dit du cheval. *Voyez* ces termes à leurs lettres. Courir à toutes *jambes*. *Voyez* COURIR.

JAMBES *de filleu*, (*terme de riviere.*) c'eſt la partie d'un bateau foncet, ſervant à retenir les rubans du mât.

IAMBE, ſ. m. (*Littér.*) *ïambus*, terme de proſodie greque & latine, pié de vers compoſé d'une breve & d'une longue, comme dans Θεῖος, λεῖγω, *Dĕi*, *mĕas*. *Syllaba longa brevi ſubjecta vocatur ïambus*, comme le dit Horace, qui l'appelle auſſi un pié vîte, rapide, *pes citus*.

Ce mot, ſelon quelques-uns, tire ſon origine d'*Iambe*, fils de Pan & de la nymphe Echo, qui inventa ce pié, ou qui n'uſa que de paroles choquantes & de ſanglantes railleries à l'égard de Cerès affligée de la perte de Proſerpine. D'autres aiment mieux tirer ce mot du grec ἰος, *venenum*, venin, ou de ἰαμβιζω, *maledico*, je médis; parce que ces vers compoſés d'*ïambes*, furent d'abord employés dans la ſatyre. *Dict. de Trévoux.*

Il ſemble qu'Archiloque, ſelon Horace, en ait été l'inventeur, ou que ce vers ait été particulierement propre à la ſatyre.

Archilochum proprio rabies armavit ïambo. Art Poët. *Voyez* IAMBIQUE.

JAMBÉ, adj. f. (*Maréchallerie.*) bien *jambé*, ou bien de la jambe; bien dans les talons, dans la main. *Voyez* TALONS & MAIN; bien en ſelle, *voyez* SELLE.

JAMBEIRO, ſ. m. (*Bot. exot.*) nom que les Portugais donnent à l'arbre des Indes orientales, qui porte le jambos, fruit de la groſſeur d'une poire, rouge-obſcur en couleur, ſans noyau, & très-agréable au goût. Le *jambeiro* croît à la hauteur d'un prunier, jette nombre de branches, qui s'étendent au long & au large, forment un grand ombrage & un bel aſpect; ſon écorce eſt liſſe, de couleur griſe-cendrée; ſon bois eſt caſſant; ſa feuille reſſemble de figure au fer d'une lance; elle eſt unie, d'un verd-brun par le haut, & d'un verd-clair par le bas; ſes fleurs ſont rouges-purpurines, odorantes, d'un goût aigrelet, & ont au milieu pluſieurs étamines. Cet arbre fournit toute l'année des fleurs & des fruits verds ou mûrs; on les confit avec du ſucre. (*D. J.*)

JAMBETTE, ſ. f. (*Charpenterie.*) eſt une piece de bois, qui ſe met au pié des chevrons & ſur les enrayures. *Voyez nos Planches de Charpente.*

* JAMBETTE, (*Pelleterie.*) c'eſt la ſeconde eſpece de Pelleterie, que les Turcs tirent de la peau des martres-zibelines; elle eſt fort inférieure à la martre proprement dite, ou celle de l'échine, & fort ſupérieure au ſamoul-bacha ou celle du col. On en pourroit avoir encore une quatrieme eſpece, du ventre; mais on n'en fait aucun cas, ſur-tout à Conſtantinople.

JAMBI, (*Géog.*) royaume des Indes ſur la côte de l'île de Sumatra; on n'y connoît qu'une ſeule ville ſituée ſur une riviere qui forme un aſſez beau golfe. (*D. J.*)

JAMBIER, ſ. m. *en Anatomie*, eſt un nom que l'on donne à deux muſcles de la jambe, dont l'un s'appelle *antérieur*, & l'autre *poſtérieur*.

Le *jambier* antérieur vient de la partie inférieure antérieure du condile externe du tibia, & s'avance le long de la partie antérieure de cet os, devient peu-à-peu large & charnu vers ſon milieu; enſuite il ſe retrécit & forme un tendon grêle & uni qui paſſe ſous le ligament annulaire, & va s'inſérer au grand os cunéiforme à l'os du métatarſe qui ſoûtient le gros orteil. La fonction de ce muſcle eſt de tirer le pié en-haut. *Voyez* nos *Planches d'Anatomie*.

Le *jambier* poſtérieur vient du tibia & du péroné, & du ligament interoſſeux; ſon tendon qui eſt fort & uni paſſe ſous le ligament annulaire par le ſinus qui eſt derriere la malléole interne, & va s'inſérer à la partie interne de l'os ſcaphoïde. *Voyez* nos *Planches anat.*

Petit jambier poſtérieur, *voyez* PLANTAIRE.

IAMBIQUE, adj. (*Littér.*) eſpece de vers compoſé entierement, ou, pour la plus grande partie, d'un pié qu'on appelle *ïambe*. *Voyez* IAMBE.

Les vers *ïambiques* peuvent être conſidérés ou ſelon la diverſité des piés qu'ils reçoivent, ou ſelon le nombre de leurs piés. Dans chacun de ce genre, il y a trois eſpeces qui ont des noms différens.

1°. Les purs *ïambiques* ſont ceux qui ne ſont compoſés que d'*ïambes*, comme la quatrieme piece de Catulle, faite à la louange d'un vaiſſeau.

Phaſelus ille, quem videtis hoſpites.

La ſeconde eſpece ſont ceux qu'on appelle ſimplement *ïambes* ou *ïambiques*. Ils n'ont des ïambes qu'aux piés pairs, encore y met-on quelquefois des tribraques, excepté au dernier qui doit toûjours être un *ïambe*; & aux impairs des ſpondées, des anapeſtes, & même un dactyle au premier. Tel eſt celui que l'on cite de la Médée de Seneque.

Servare potui, perdere an poſſim rogas?

La troiſieme eſpece ſont les vers *ïambiques* libres, qui n'ont par néceſſité d'ïambe qu'au dernier pié, comme tous les vers de Phedre.

Amittit meritò proprium, qui alienum appetit.

Dans les comedies, on ne s'eſt pas plus gêné, & peut-être moins encore, comme on le voit dans Plaute & dans Térence, mais le ſixieme pié eſt toûjours indiſpenſablement un *ïambe*.

Quant aux variétés qu'apporte le nombre de ſyllabes, on appelle *ïambe* ou *ïambique* dimetre celui qui n'a que quatre piés.

Queruntur in ſylvis aves.

Ceux qui en ont ſix s'appellent *trimetres*, ce ſont les plus beaux, & ceux qu'on emploie pour le théatre, ſur-tout pour la tragédie; ils ſont infiniment préférables aux vers de dix ou douze piés en uſage dans nos pieces modernes, parce qu'ils approchent plus de la proſe, & qu'ils ſentent moins l'art & l'affectation.

Dii conjugales, tuque genialis tori
Lucina cuſtos, &c.

Ceux qui en ont huit, ſe nomment *tétrametres*, & l'on n'en trouve que dans les comédies.

Pecuniam in loco negligere, maximum
Interdum eſt lucrum. Terent.

Quelques-uns ajoûtent un *iambe* monometre, qui n'a que deux piés.

Virtus beat.

On les appelle *monometres*, *dimetres*, *trimetres* & *tétrametres*, c'eſt-à-dire, d'une, de deux, de trois, de quatre meſures, parce qu'une meſure étoit de deux piés, & que les Grecs les meſuroient deux piés à deux piés, ou par épitrices, & en joignant l'iambe & le ſpondée enſemble.

Tous ceux dont on a parlé juſqu'ici ſont parfaits, ils ont leur nombre de piés complets, ſans qu'il y manque rien, ou qu'il y ait rien de trop.

Les imparfaits ſont de trois ſortes; les catalectiques auxquels il manque une ſyllabe.

Muſæ jovem canebant.

Les brachycatalectiques auxquels il manque un pié entier.

Muſæ jovis gnatæ.

Les hypercatalectiques qui ſont ceux qui ont une ſyllabe ou un pié de trop.

Muſæ ſorores ſunt Minervæ,
Muſæ ſorores Palladis lugent.

La plûpart des hymnes de l'Egliſe ſont des *iambiques* dimetres, c'eſt-à-dire de quatre piés. *Dict. de Trévoux.*

JAMBLIQUE SEL DE, (*Pharmac. anc.*) ſorte de ſel préparé avec le ſel ammoniac, le poivre, le gimgembre, le thym, l'origan, & autres drogues aromatiques, dont il eſt inutile de donner les noms & les doſes; cette compoſition imaginée par un certain *jamblique*, inconnu d'ailleurs, paſſoit chez les anciens pour un excellent minoratif ſtomachique. On le prenoit à-jeun, ſoit ſeul en poudre, ſoit dans un œuf poché, ou dans quelque liquide. *Voyez* Gorræus. (*D. J.*)

JAMBO, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre de l'île de Ceylan, dont on dit que les fruits reſſemblent à des pommes, & qu'il porte des fleurs jaunes d'une odeur très-agréable.

JAMBOLI LE, (*Géog.*) contrée de la Macédoine moderne aux confins de la Romanie, de la Bulgarie & de la Macédoine propre. (*D. J.*)

JAMBOLONE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbuſte des Indes, qui eſt à-peu-près comme le myrthe, mais dont la feuille reſſemble à celle du fraiſier & le fruit aux groſſes olives; ſon fruit ſe confit dans le vinaigre & on le mange, il excite l'appétit.

JAMBON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Conchyliol.*) nom que quelques auteurs donnent à une coquille de mer bivalve, parce que par ſa forme elle reſſemble à un *jambon*; c'eſt une eſpece de pinne marine.

JAMBON, *en terme de Cuiſinier*, c'eſt la cuiſſe ou l'épaule du porc ou du ſanglier, ſechée & aſſaiſonnée pour être gardée plus long-tems, & mangée avec plus de goût. On prépare de la maniere qui ſuit les *jambons* de Weſtphalie qui ſont ſi fort en vogue: on les ſale avec du ſalpêtre, on les met en preſſe pendant huit ou dix jours, on les fait tremper dans de l'eau de genievre, & enſuite on les fait ſécher à la fumée de bois de genévrier.

Les meilleurs *jambons* que nous ayons en France ſont ceux qui nous viennent de Bayonne; on appelle *jambonneau* ou un *petit jambon*, la partie inférieure détachée d'un gros *jambon*.

JAMBOS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) fruit des Indes qui eſt de la groſſeur d'une poire; il y en a deux eſpeces, l'une eſt d'un rouge obſcur ſans noyau, & qui eſt d'un goût très-agréable; l'autre eſt d'un rouge-clair à un noyau auſſi gros que celui d'une pêche. Les Malabares nomment ce fruit *jomboli*, les Perſans *tuphat*, & les Portugais *jambos*. L'arbre qui produit ce fruit eſt très-touffu, & donne beaucoup d'ombre; il eſt grand comme un prunier, ſa fleur eſt d'un rouge vif tirant ſur le pourpre, l'odeur en eſt très-agréable, il ſort de ſon calice un grand nombre de petits filets qui ont un goût aigrelet. La racine eſt forte & va profondément en terre. Cet arbre porte des fleurs & du fruit pluſieurs fois dans l'année, les Chinois le nomment *ven-ku*, & les Portugais *jamboa*. On eſt dans l'uſage d'en manger le fruit au commencement du repas, on le confit dans du ſucre auſſi-bien que la fleur, on les regarde comme bonnes pour les fievres bilieuſes.

JAMBU, ſ. m. (*Ornithol. exot.*) eſpece de perdrix du Bréſil, d'un jaune-brun, & d'une délicateſſe de goût qui ne le cede point à nos perdrix européennes. Margrave, *Hiſt. Braſil.* (*D. J.*)

JAMES-BOROUGH, (*Géog.*) ville d'Irlande ſur la riviere de l'Hannon, dans la province de Leinſter.

JAMES-ISLE, (*Géog.*) grande île des terres arctiques, ou plûtôt vaſte pays peu connu, mais que l'on a pris d'abord pour une ſeule île. Il eſt borné au nord par la mer Chriſtiane, à l'orient par le détroit de Davis, au ſud-oueſt par le détroit d'Hudſon, & à l'occident par un bras de mer, qui joint ce dernier détroit à la baie de Baffin; on le croit partagé en trois îles, mais ce ne ſont que des conjectures, puiſque les navigateurs n'y ont point encore abordé; en un mot, tout ce pays nous eſt inconnu. (*D. J.*)

JAMES-RIVER, (*Géog.*) grande riviere de l'Amérique ſeptentrionale en Virginie; elle arroſe divers cantons, & ſe décharge finalement à l'entrée de la baie de Cheſapeack. (*D. J.*)

JAMES *ſainte*, (*Géog.*) petite ville de France en Normandie, au diocèſe d'Avranches, à 3 lieues de Pontorſon, 67 S. O. de Paris. *Long.* 16ᵈ. 28′. 1″. *lat.* 48ᵈ. 29′. 22″. (*D. J.*)

JAMES-TOWN, (*Géog.*) ville de l'Amérique ſeptentrionale, capitale de la Virginie, ſur la riviere de Powatan, dans une contrée nommée *James-Land*; elle eſt ſur une preſqu'île au nord de la riviere, à environ 40 milles au-deſſus de ſon embouchure; elle a été bâtie par les Anglois en 1607. *Long.* 300. 5. *lat.* 37. (*D. J.*)

JAMETS, *Gemmatium*, (*Géog.*) petite ville de France au Barrois, ſur les frontieres du Luxembourg & du Verdunois, à 2 lieues S. de Montmedi, & à 3 E. de Stenay. *Long.* 23. 5. *latit.* 49. 25. (*D. J.*)

JAMI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que les Turcs nomment un temple privilégié pour les dévotions du vendredi, qu'ils appellent *jumanamazi*; & qu'il n'eſt pas permis de faire dans les petites moſquées appellées *meſchids*. Un *jami* bâti par quelque ſultan eſt appellé *jami-ſelatyn* ou *royal*. *Voyez* Cantemir, *Hiſt. Ottomane.*

*JAMIDES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) nom d'une des deux familles ſpécialement deſtinées dans la Grece à la fonction d'augures; l'autre étoit des Clytides.

*JAMIS TOILE À, (*Commerce.*) eſpece de toile de coton, qui ſe tire du levant par la voie d'Alep.

JAMMABOS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ce ſont des moines japonnois, qui font profeſſion de renoncer à tous les biens de ce monde, & vivent d'une très-grande auſtérité; ils paſſent leur tems à voyager dans les montagnes; & l'hiver ils ſe baignent dans l'eau froide. Il y en a de deux eſpeces; les uns ſe nomment *Toſanſa*, & les autres *Fonſanſa*. Les premiers ſont obligés de monter une fois en leur vie au haut d'une haute montagne bordée de précipices, & dont le ſommet eſt d'un froid exceſſif, nommée *Ficooſan*; ils diſent que s'ils étoient ſouillés lorſqu'ils y montent, le renard, c'eſt-à-dire, le diable les ſaiſiroit. Quand ils ſont revenus de cette entrepriſe périlleuſe, ils vont payer un tribut des aumônes qu'ils ont amaſſées au général de leur ordre, qui en échange

leur donne un titre plus relevé, & le droit de porter quelques ornemens à leurs habits.

Ces moines prétendent avoir beaucoup de ſecrets pour découvrir la vérité, & ils font le métier de ſorciers. Ils font un grand myſtere de leurs prétendus ſecrets, & n'admettent perſonne dans leur ordre ſans avoir paſſé par de très-rudes épreuves, comme de les faire abſtenir de tout ce qui a eu vie, de les faire laver ſept fois le jour dans l'eau froide, de les faire aſſeoir les feſſes ſur les talons, de frapper dans cette poſture les mains au-deſſus de la tête, & de ſe lever ſept cens quatre-vingt fois par jour. *Voyez* Kempher, *Voyage du Japon*.

JAMMA-BUDO, (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt une vigne ſauvage du Japon, dont les grappes ſont petites, & les grains de la groſſeur des raiſins de Corinthe ſans pepins; elle ſert à garnir les berceaux.

JAMNA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la petite île Baléare, c'eſt-à-dire de l'île Minorque; on croit communément que c'eſt *Citadella* ſur la côte occidentale de l'île. (*D. J.*)

JAN, ſ. m. (*jeu.*) au *trictrac* ſe dit de la diſpoſition du jeu, lorſqu'il y a douze dames abattues deux à deux, qui font le plein d'un des côtés du trictrac. Il y en a qui font dériver ce mot de Janus, auquel les Romains donnoient pluſieurs faces, & diſent qu'on l'a mis en uſage dans le jeu du trictrac pour marquer la diverſité des faces; il y a pluſieurs ſortes de *jans*, comme le grand & le petit *jan*, le *jan* de trois coups, le *jan* de deux tables, le contre *jan* de deux tables, *jan* de Mézéas, contre *jan* de Mézéas, *jan* de retour, *jan* de récompenſe, *jan* qui ne peut. *Voyez* tous ces termes expliqués à leur article.

Quelques-uns définiſſent encore le *jan* en général un coup de trictrac qui apporte du profit ou de la perte aux joueurs, quelquefois l'un & l'autre enſemble.

Jan de Mézéas, au trictrac, eſt un coup qui ſe fait quand au commencement d'une partie; on ſe ſaiſit de ſon coin de repos ſans avoir aucune autre dame abattue dans tout ſon jeu. Ce *jan* vaut quatre points lorſqu'on amene un as, & ſix, ſi l'on en amene deux.

Jan qui ne peut, au trictrac, ſe fait toutes les fois que les nombres de points qu'on amene tombent ſur une dame découverte de l'adverſaire, & que les caſes ferment les paſſages; & il ſe fait encore au *jan* de retour, lorſque vous ne pouvez jouer les nombres que vous avez amenés.

Jan de récompenſe. On fait un *jan* de récompenſe au trictrac, lorſque le nombre de points produits par les dés jettés, tombe en les comptant ſur une dame découverte de ſon adverſaire; le gain qu'on fait dans la table du coin de repos, & celle du petit *jan*, ſont différens. Dans la premiere on ne gagne ſur chaque dame découverte que deux points par ſimples pour chaque moyen, & quatre points par doubles; au lieu que dans la derniere on profite de quatre points par ſimples, & de ſix par doubles. Mais ſi on bat par deux manieres ſimples, on gagne huit points, & douze par trois.

Le *jan de récompenſe* arrive quantité de fois dans le jeu de trictrac, comme on vient de le voir, & il ſe fait encore, quand s'étant ſaiſi de ſon coin de repos, on bat celui de ſon adverſaire qui eſt vuide, & pour lors on gagne quatre points par ſimples, & ſix par doubles.

Jan de retour, au trictrac, eſt un jeu qu'on ne peut faire ſans avoir rompu ſon grand *jan*, parce qu'il faut ſe ſervir des mêmes dames qui le compoſoient. Pour y parvenir, on paſſe les dames dans la premiere table de ſon adverſaire, & on les conduit dans la ſeconde qui eſt celle où étoient d'abord les tas de bois ou de dames de celui contre qui l'on joue; & ſi-tôt que les caſes de cette derniere table ſont remplies, le *jan de retour* eſt fait. On ne ſauroit paſſer que la fleche ſur laquelle on prend paſſage, ne ſoit abſolument nue, autrement le paſſage eſt fermé: c'eſt un paſſage pour la battre, & même une autre qui ſeroit plus loin; mais on ne pourroit pas paſſer pour cela; tant qu'on garde ſon *jan de retour*, & lorſqu'on le fait, on gagne autant qu'au grand & petit *jan*. On ſaura pour regle générale, que qui ne peut jouer tous les nombres qu'il a faits au *jan de retour*, perd deux points pour chaque dame qu'il ne peut jouer, ſoit qu'il ait joué par ſimples ou par doubles; quand le *jan de retour* eſt rompu, on leve à chaque coup, ſelon les dés, les dames du trictrac; & celui qui a plutôt fait, gagne quatre points par ſimples, & ſix par doubles. Après quoi on empile de nouveau le bois pour recommencer à abattre les dames, & faire de nouveaux plains juſqu'à ce qu'on ait gagné les douze trous qui ſont le tout ou la partie complette du trictrac.

Jan de deux tables au trictrac, eſt celui qui ſe fait quand au commencement d'une partie on n'a que deux dames abattues, & placées de ſorte que de votre dé vous pouvez mettre une de ces dames dans votre coin de repos, & l'autre dans celui de votre adverſe partie. *Jan de deux tables* eſt un haſard du jeu de trictrac qui tourne à l'avantage de celui qui le fait. Il vaut quatre points par ſimple & ſix par double, qu'il faut marquer, quoiqu'on ne puiſſe pas placer ſes dames dans l'un ni dans l'autre de ſes coins, ne pouvant être pris que par deux dames à-la-fois; cependant, parce qu'on a la puiſſance de les y mettre on en tire le profit.

Jan de trois coups, au trictrac, ſe dit d'un joueur qui au commencement d'une partie abat en trois coups ſix dames de ſuite depuis la pile juſqu'où eſt compriſe la caſe de ſannes. Le *jan de trois coups* vaut ordinairement quatre points à celui qui le fait, & pas plus, parce qu'il ne peut ſe faire par doublets. Pour que ce *jan* profite, les regles du jeu n'obligent point à jouer le dernier coup; on peut ſeulement marquer quatre points pour ſon *jan*, & faire une caſe dans ſon grand *jan*, avec le bois battu dans le petit.

Il y a encore d'autres *jans*, tels que *jan de courtes chauſſes*, ou celui où par un coup de dés fâcheux on ne peut achever ſon *jan* de retour; *jan de rencontre* ou celui où en commençant la partie, les deux joueurs amenent les mêmes dés, *&c.* On néglige aujourd'hui dans la pratique du jeu la plûpart de ces *jans*.

* JANA, ſ. f. (*Mythol.*) nom de Diane, qui fut changé en celui de *Diana*, par l'addition du D, que l'J conſonne entraîne dans pluſieurs langues. Varron appelle la lune dans ſes différentes phaſes, *Jane croiſſante* & *décroiſſante*. D'autres prétendent que *Diana* a été fait de *diva Jana*, ou *dia Jana*; le ſoleil s'eſt appellé auſſi *divos Janos*, dieu Janus.

JANACA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoologie.*) animal quadrupede qui ſe trouve en Afrique dans la Nigritie; il eſt auſſi haut qu'un cheval, mais il n'eſt point ſi long; ſes jambes ſont menues, ſon cou eſt long, ſa peau eſt rouſſe ou jaunâtre avec des raies blanches; ſon front eſt armé de cornes comme les bœufs.

* JANACI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) jeunes hommes courageux, ainſi appellés chez les Turcs de leur vertu guerriere.

JANACONAS, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme dans la nouvelle Eſpagne un droit que les Indiens ſoumis aux Eſpagnols ſont obligés de payer pour leur ſortie, lorſqu'ils quittent leurs bourgs ou leurs villages.

* JANCAM, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) petit fourneau

de terre à l'uſage des Chinois qui s'en ſervent pour faire le thé & pour cuire le *jancam*.

JANCOMA, (*Géog.*) royaume d'Aſie, dans les Indes orientales, au royaume de Pégu, dans la partie de la peninſule de l'Inde, qui eſt au-delà du Gange.

JANÉIRO RIO, (*Géog.*) riviere de l'Amérique méridionale ſur la côte du Bréſil; elle donne ſon nom à une province ou capitainerie où eſt St Sébaſtien. Elle fut découverte par François Villegagnon proteſtant, en 1515; mais les Portugais s'emparerent du pays en 1558. Le *Rio Janéiro* que j'ai qualifié de riviere, eſt plutôt un golfe, puiſque l'eau en eſt ſalée, & que l'on y trouve des poiſſons de mer, des requins, des raies, des marſouins, & même juſqu'à des baleines. (*D. J.*)

JANGOMAS, ſ. m. (*Botan. exot.*) arbre de la côte de Malabar, nommé par C. B. *aubius arbor pruno ſimilis, ſpinoſa.* Il vient ſans culture dans les champs, s'éleve à la hauteur du prunier ordinaire, & eſt tout hériſſé d'épines; ſa fleur eſt blanche; ſon fruit reſſemble à celui du ſorbier, jaune quand il eſt mûr, d'un goût de prune ſauvage, ſtiptique, & acerbe; on l'emploie dans les remedes aſtringens, pour arrêter le cours de ventre. (*D. J.*)

JANJA, (*Géog.*) fleuve de la Sibérie ſeptentrionale, qui ſe jette dans la mer glaciale.

JANICULE, (*Géog. anc. & Littérat.*) montagne ou plutôt colline de la ville de Rome, quoiqu'elle ne ſoit pas compriſe dans le nombre des ſept, qui ont fait donner à cette capitale le nom de la ville aux ſept montagnes, *urbs ſepticollis.*

Le *Janicule* avoit tiré ſa dénomination de Janus qui y demeuroit vis-à-vis du Capitole, lequel étoit alors occupé par Saturne; ils poſſédoient chacun une petite ville; & quoique ni l'une ni l'autre ne ſubſiſtaſſent plus après la guerre de Troie, Virgile n'a pas laiſſé d'orner l'Enéide de cette tradition populaire. Voyez, dit Evandre au héros troyen, ces deux villes dont les murs ſont renverſés; leurs ruines même vous rappellent le regne de deux anciens monarques; celle-ci fut bâtie par Janus, & celle-là par Saturne: l'une fut nommée *Janicule*, & l'autre fut appellée *Saturnie.*

Hæc duo prætereà disjectis oppida muris,
Relliquias, veterumque vides monimenta virorum,
Hanc Janus pater, hanc Saturnus condidit urbem
Janiculum *huic, illi fuerat Saturnia nomen.*
Ænéid. liv. VIII. v. 355.

Cette oppoſition de deux villes, donna lieu au nom d'*Antipolis*, dont Pline ſe ſert pour déſigner le *Janicule.* Ancus Martius le joignit à la ville de Rome par un pont qu'il fit bâtir ſur le Tibre. Numa Pompilius y fut enterré, ſelon Denys d'Halicarnaſſe, Tite-Live, Pline, & Solin. Euſebe dans ſa chronique y met auſſi la ſépulture du poëte Stace; Victoré place au *Janicule* les jardins de Géta, que le Nardini & le Donati croient avoir été formés près de la porte Septinienne.

On poſoit au *Janicule* un corps-de-garde dans le tems des Comices, & on y montoit la garde pour la ſûreté de la ville & de la riviere qui coule au bas. Aujourd'hui cette colline comprend ſous elle le Vatican, & ſe termine à l'égliſe de *Santo-Spiritu in Saſſia.* On l'appelle communément *Montorio*, à cauſe de la couleur de ſon ſable qui eſt jaunâtre: c'eſt un des endroits de Rome des moins habités.

Pour ce qui regarde le pont du *Janicule*, que les Romains appelloient *pons Janiculenſis*, Antonin l'avoit rebâti de marbre. Il ſe rompit par la ſuite des tems, & demeura dans un triſte état de décombres, juſqu'à ce que Sixte IV. en ait conſtruit un autre à la place: c'eſt de-là que lui vient ſon nom moderne, *ponte Siſto.* (*D. J.*)

JANIPABA, ſ. m. *ganipa, fructu ovato*, (*Botan. exot.*) Plum. eſpece de génipa du Bréſil, & des iles de l'Amérique, dont il eſt un des plus grands arbres, reſſemblant au hêtre; ſon écorce eſt griſe ou blanche; ſon bois eſt moëlleux & fragile; ſes rameaux ſont revêtus de feuilles longues de plus d'un pié, de couleur verte, luiſantes, & en forme de langue de bœuf; ſa fleur eſt petite, d'une ſeule piece, en cloche, approchante de celle du narciſſe, blanche, tachetée de jaune en-dedans, répandant une odeur de girofle; ſon fruit eſt plus gros qu'une orange, rond, couvert d'une écorce tendre, & cendrée; ſa chair ſolide, jaunâtre, viſqueuſe, s'amollit en mûriſſant, & donne un ſuc aigrelet, d'un parfum aſſez agréable: on trouve au milieu de ce fruit, qui eſt partagé en deux, des ſemences comprimées, preſque orbiculaires; on mange le fruit quand il eſt mûr; on en tire par expreſſion une liqueur vineuſe, qui dans le commencement eſt aſtringente & rafraîchiſſante, mais qui étant gardée, perd ſon aſtriction, & devient échauffante. (*D. J.*)

JANISARKI, ſ. m. (*Commerce.*) on nomme ainſi à Conſtantinople le baſar couvert, où l'on vend les drogues & les toiles. C'eſt un vaſte bâtiment fermé par deux grandes voutes, ſous l'une deſquelles ſont toutes les boutiques de Droguerie, & ſous l'autre celles des Marchands de toile. *Dictionnaire de Commerce.*

JANISSAIRE, ſ. m. (*Hiſt. turq.*) ſoldat d'infanterie turque, qui forme un corps formidable en lui-même, & ſur-tout à celui qui le paye.

Les gen-y-céris, c'eſt-à-dire, *nouveaux ſoldats*, que nous nommons *janiſſaires*, ſe montrerent chez les Turcs (quand ils eurent vaincu les Grecs) dans toute leur vigueur, au nombre d'environ 45 mille, conformément à leur établiſſement, dont nous ignorons l'époque. Quelques hiſtoriens prétendent que c'eſt le ſultan Amurath II, fils d'Orcan, qui a donné en 1372, à cette milice déja inſtituée, la forme qu'on voit ſubſiſter encore.

L'officier qui commande cette milice, s'appelle *jen-y-céris aghaſi*; nous diſons en françois l'*aga des janiſſaires*; & c'eſt un des premiers officiers de l'empire.

Comme on diſtingue dans les armées de ſa hauteſſe les troupes d'Europe, & les troupes d'Aſie, les *janiſſaires* ſe diviſent auſſi en *janiſſaires* de Conſtantinople, & *janiſſaires* de Damas. Leur paye eſt depuis deux aſpres juſqu'à douze; l'aſpre vaut environ ſix liards de notre monnoie actuelle.

Leur habit eſt de drap de Salonique, que le grand-ſeigneur leur fait donner toutes les années, le jour de Ramazan. Sous cet habit ils mettent une ſurveſte de drap bleu; ils portent d'ordinaire un bonnet de feutre, qu'ils appellent un *zarcola*, & un long chaperon de même étoffe qui pend ſur les épaules.

Leurs armes ſont en tems de guerre un ſabre, un mouſquet, & un fourniment qui leur pend du côté gauche. Quant à leur nourriture, ce ſont les ſoldats du monde qui ont toûjours été le mieux alimentés; chaque oda de *janiſſaires* avoit jadis, & a encore, un pourvoyeur qui lui fournit du mouton, du ris, du beurre, des légumes, & du pain en abondance.

Mais entrons dans quelques détails, qu'on ſera peut-être bien-aiſe de trouver ici, & dont nous avons M. de Tournefort pour garant; les choſes à cet égard, n'ont point changé depuis ſon voyage en Turquie.

Les *janiſſaires* vivent honnêtement dans Conſtantinople; cependant ils ſont bien déchus de cette haute eſtime où étoient leurs prédéceſſeurs, qui ont tant contribué à l'établiſſement de l'empire turc. Quelques précautions qu'ayent pris autrefois les empereurs,

pereurs, pour rendre ces troupes incorruptibles; elles ont dégénéré. Il semble même qu'on soit bien-aise depuis plus d'un siecle, de les voir moins respectées, de crainte qu'elles ne se rendent plus redoutables.

Quoique la plus grande partie de l'infanterie turque s'arroge le nom de *janissaires*, il est pourtant sûr que dans tout ce vaste empire, il n'y en a pas plus de 25 mille qui soient vrais *janissaires*, ou *janissaires* de la Porte : autrefois cette milice n'étoit composée que des enfans de tribut, que l'on instruisoit dans le Mahométisme. Présentement cela ne se pratique plus, depuis que les officiers prennent de l'argent des Turcs, pour les recevoir dans ce corps. Il n'étoit pas permis autrefois aux *janissaires* de se marier, les Musulmans étant persuadés que les soins du ménage rendent les soldats moins propres à la profession des armes : aujourd'hui se marie qui veut avec le consentement des chefs, qui ne le donnent pourtant pas sans argent; mais la principale raison qui détourne les *janissaires* du mariage, c'est qu'il n'y a que les garçons qui parviennent aux charges, dont les plus recherchées sont d'être chefs de leur oda.

Toute cette milice loge dans de grandes casernes, distribuées en plusieurs chambres : chaque chambre a son chef qui y commande. Il reçoit ses ordres des capitaines, au-dessus desquels il y a le lieutenant général, qui obéit à l'aga seul.

Le bonnet de cérémonie des *janissaires* est fait comme la manche d'une casaque; l'un des bouts sert à couvrir leur tête, & l'autre tombe sur leurs épaules; on attache à ce bonnet sur le front, une espece de tuyau d'argent doré, long de demi-pié, garni de fausses pierreries. Quand les *janissaires* marchent à l'armée, le sultan leur fournit des chevaux pour porter leur bagage, & des chameaux pour porter leurs tentes; savoir un cheval pour 10 soldats, & un chameau pour 20. A l'avénement de chaque sultan sur le trone, on augmente leur paye pendant quelque tems d'un aspre par jour.

Les chambres héritent de la dépouille de ceux qui meurent sans enfans; & les autres, quoiqu'ils ayent des enfans, ne laissent pas de léguer quelque chose à leur chambre. Parmi les *janissaires*, il n'y a que les solacs & les peyes qui soient de la garde de l'empereur; les autres ne vont au serrail, que pour accompagner leurs commandans les jours de divan, & pour empêcher les desordres. Ordinairement on les met en sentinelle aux portes & aux carrefours de la ville : tout le monde les craint & les respecte, quoiqu'ils n'ayent qu'une canne à la main, car on ne leur donne leurs armes, que lorsqu'ils vont en campagne.

Plusieurs d'entre eux ne manquent pas d'éducation, étant en partie tirés du corps des azaucoglans, parmi lesquels leur impatience, ou quelqu'autre défaut, ne leur a pas permis de rester : ceux qui doivent être reçûs, passent en revûe devant le commissaire, & chacun tient le bas de la veste de son compagnon. On écrit leurs noms sur le registre du grand-seigneur; après quoi ils courent tous vers leurs maîtres de chambre, qui pour leur apprendre qu'ils sont sous sa jurisdiction, leur donne à chacun en passant, un coup de main derriere l'oreille.

On leur fait faire deux sermens lors de leur enrôlement; le premier, de servir fidellement le grand-seigneur; le second, de suivre la volonté de leurs camarades. En effet, il n'y a point de corps plus uni que celui des *janissaires*, & cette grande union soutient singulierement leur autorité; car quoiqu'ils ne soient que 12 à 13 mille dans Constantinople, ils sont sûrs que leurs camarades ne manqueront pas d'approuver leur conduite.

De-là vient leur force, qui est telle, que le grand-seigneur n'a rien au monde de plus à craindre que leurs caprices. Celui qui se dit l'invincible sultan, doit trembler au premier signal de la mutinerie d'un misérable *janissaire*.

Combien de fois n'ont-ils pas fait changer à leur fantaisie la face de l'empire? les plus fiers empereurs, & les plus habiles ministres, ont souvent éprouvé qu'il étoit pour eux du dernier danger d'entretenir en tems de paix, une milice si redoutable. Elle déposa Bajazet II. en 1512; elle avança la mort d'Amurat III. en 1595; elle menaça Mahomet III. de le détrôner. Osman II. qui avoit juré leur perte, ayant imprudemment fait éclater son dessein, en fut indignement traité, puisqu'ils le firent marcher à coups de piés depuis le serrail jusques au château des sept tours, où il fut étranglé l'an 1622. Mustapha que cette insolente milice mit à la place d'Osman, fut détrôné au bout de deux mois, par ceux-là même qui l'avoient élevé au faîte des grandeurs. Ils firent aussi mourir le sultan Ibrahim en 1649, après l'avoir traîné ignominieusement aux sept tours; ils renverserent du trone son fils Mahomet IV. à cause du malheureux succès du siége de Vienne, lequel pourtant n'échoua que par la faute de Cara-Mustapha, premier visir. Ils préférerent à cet habile sultan son frere Soliman III. prince sans mérite, & le déposerent à son tour quelque tems après. Enfin, en 1730, non-contens d'avoir obtenu qu'on leur sacrifiât le grand visir, le rei-Effendi, & le capitan bacha; ils déposerent Achmet III. l'enfermerent dans la prison, d'où ils tirerent sultan Mahomet, fils de Mustapha II. & le proclamerent à sa place. Voilà comme les successions à l'empire sont réglées en Turquie. (*D. J.*)

JANNA (LA), *Géog.* contrée de la Turquie européenne dans la Macédoine, sur l'Archipel, bornée N. par le Comenolitari, S. par la Livadie, O. par l'Albanie, & E. par l'Archipel. Elle répond à la Thessalie des anciens; Lariſſe en est la capitale; ses principales rivieres sont le Sélampria, le Pénée des Grecs, l'Epidêne qui est leur *Apidanus*, & l'Agrioméla, qui est leur *Sperchius*. (*D. J.*)

JANNANINS, s. m. pl. (*Hist. mod. superstit.*) c'est le nom que les Negres de quelques parties intérieures de l'Afrique donnent à des esprits qu'ils croient être les ombres ou les ames de leurs ancêtres, & qu'ils vont consulter & adorer dans les tombeaux. Quoique ces peuples reconnoissent un dieu suprême nommé *Kanno*, leur principal culte est réservé pour ces prétendus esprits. Chaque négre a son *jannanin* tutélaire, à qui il s'adresse dans ses besoins, il va le consulter dans son tombeau, & regle sa conduite sur les réponses qu'il croit en avoir reçûes. Ils vont sur-tout les interroger sur l'arrivée des vaisseaux européens, dont les marchandises leur plaisent autant qu'aux habitans des côtes. Chaque village a un *jannanin* protecteur, à qui l'on rend un culte public, auquel les femmes, les enfans & les esclaves ne sont point admis : on croiroit s'attirer la colere du génie, si on permettoit la violation de cette regle.

JANOUARE, s. m. (*Hist. nat.*) animal quadrupede du Brésil, monté sur des jambes hautes & seches comme un lévrier, ce qui le rend très-léger à la course. Il est de la grandeur d'un chien, sa peau est tachetée comme celle d'un tigre. Cet animal, qui est très-agile & très-vorace, cause beaucoup de frayeur aux habitans.

JANOW, (*Géog.*) il y a trois villes de ce nom en Pologne. La premiere est dans la haute Podolie; la seconde dans la province de Mazovie, sur les frontieres de la Prusse; & la troisieme est en Lithuanie, dans la province de Briescia.

JANOWECZ, (*Géog.*) ville de la petite Pologne, ſituée dans le Palatinat de Sendomir.

JANOWITZ, (*Géog.*) petite ville de Bohème au cercle de Kaurſchim, fameuſe par la bataille de 1645, où le général ſuédois Torſtenſon défit les Impériaux. Elle eſt à ſix milles de Prague, en allant vers la Moravie. *Long.* 32. 28. *latit.* 5. 12. (*D. J.*)

JAN-RAIA, ſ. f. (*Bot.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond; ſon calice devient dans la ſuite un fruit aîlé, qui n'a qu'une ſeule capſule, & qui renferme une ſemence arrondie. *Plumier.*

* JANSÉNISME, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) diſpute ſur la grace, & ſur différens autres points de la doctrine chrétienne, à laquelle un ouvrage de Corneille Janſénius a donné lieu.

Corneille Janſénius naquit de parens catholiques à Laerdam en Hollande. Il etudia à Utrecht, à Louvain & à Paris. Le fameux Jean du Verger de Hauranne, abbé de S. Cyran, ſon ami, le mena à Bayonne, où il paſſa douze ans en qualité de principal du collége. Ce fut-là qu'il ébaucha l'ouvrage qui parut après ſa mort ſous le titre d'*Auguſtinus*. De retour à Louvain, il y prit le bonnet de docteur, obtint une chaire de profeſſeur pour l'Ecriture-ſainte, & fut nommé à l'évêché d'Ypres qu'il ne poſſéda pas long-tems. Il mourut de peſte quelques années après ſa nomination.

Il avoit travaillé vingt ans à ſon ouvrage. Il y mit la derniere main avant ſa mort, & laiſſa à quelques amis le ſoin de le publier.

Ce livre le fut en effet en 1640 à Louvain en un volume *in-folio*, diviſé en trois parties, qui traitent principalement de la grace.

On trouve dans l'ouvrage de Janſénius, & dans ſon teſtament, diverſes proteſtations de ſa ſoûmiſſion au S. Siége.

Le pape Urbain VIII. proſcrivit en 1649 l'*Auguſtinus* de Corneille Janſénius, comme renouvellant les erreurs du Bayaniſme. Cornet, ſyndic de la faculté, en tira quelques propoſitions qu'il déféra à la Sorbonne, qui les condamna. Le docteur Saint-Amour & ſoixante & dix autres appellerent de cette déciſion au parlement. La faculté porta l'affaire devant le clergé. Les prélats, dit M. Godeau, voyant les eſprits trop échauffés, craignirent de prononcer, & renvoyerent la choſe au pape Innocent X. Cinq cardinaux & treize conſulteurs tinrent par l'ordre d'Innocent, dans l'eſpace de deux ans & quelques mois, trente-ſix congrégations. Le pape préſida en perſonne aux dix dernieres. Les propoſitions y furent diſcutées. Le docteur Saint-Amour, l'abbé de Bourzeis, & quelques autres qui défendoient la cauſe de Janſénius, furent entendus; & l'on vit paroître en 1653 le jugement de Rome qui cenſure & qualifie les propoſitions ſuivantes.

Premiere propoſition. *Aliqua Dei præcepta hominibus juſtis volentibus & conantibus, ſecundùm præſentes quas habent vires, ſunt impoſſibilia. Deeſt quoque illis gratia quâ poſſibilia fiant.* Quelques commandemens de Dieu ſont impoſſibles à des hommes juſtes qui veulent les accomplir, & qui font à cet effet des efforts ſelon les forces préſentes qu'ils ont. La grace même qui les leur rendroit poſſibles, leur manque.

Cette propoſition qui ſe trouve mot pour mot dans Janſénius, fut déclarée téméraire, impie, blaſphématoire, frappée d'anathème, & hérétique.

Calvin avoit prétendu que tous les commandemens ſont impoſſibles à tous les juſtes, même avec la grace efficace, & cette erreur avoit été proſcrite dans la ſixieme ſeſſion du concile de Trente.

La doctrine de l'Egliſe eſt que *Deus impoſſibilia non jubet, ſed jubendo monet & facere quod poſſis, & petere quod non poſſis*; que Dieu n'ordonne rien d'impoſſible, mais avertit en ordonnant & de faire ce que l'on peut, & de demander ce que l'on ne peut pas.

Seconde propoſition: *interiori gratiæ in ſtatu naturæ lapſæ nunquam reſiſtitur.* Dans l'état de nature tombée, on ne réſiſte jamais à la grace intérieure.

Cette propoſition n'eſt pas mot à mot dans l'ouvrage de Janſénius; mais la doctrine qu'elle préſente fut notée d'héréſie, parce qu'elle parut oppoſée à ces paroles de J. C. *Jeruſalem, quoties volui congregare filios tuos, ſicut gallina congregat pullos ſuos ſub alis, & noluiſti.* Jéruſalem, combien de fois n'ai-je pas voulu raſſembler tes enfans, comme la poule raſſemble ſes petits ſous ſes aîles, & tu ne l'as pas voulu? & à celles-ci que S. Etienne adreſſe aux Juifs: *durâ cervice & incircumciſis cordibus, vos ſemper Spiritui ſancto reſiſtitis.* Têtes dures, cœurs incirconcis, vous réſiſtez toûjours à l'Eſprit ſaint; & à ce paſſage de S. Paul, *videte ne quis veſtrûm deſit gratiæ Dei.* Faites qu'aucun de vous ne réſiſte à la grace de Dieu.

Troiſieme propoſition: *ad merendum vel demerendum in ſtatu naturæ lapſæ, non requiritur in homine libertas a neceſſitate, ſed ſufficit libertas a coactione.* Dans l'état de nature tombée, l'homme pour mériter ou pour démériter n'a pas beſoin d'une liberté exemte de néceſſité, il lui ſuffit d'une liberté exemte de contrainte.

On ne lit pas cette propoſition dans Janſénius, mais celle-ci: l'homme eſt libre, dès qu'il n'eſt pas contraint. La néceſſité ſimple, c'eſt-à-dire la détermination invincible qui part d'un principe extérieur, ne répugne point à la liberté. Une œuvre eſt méritoire ou démérítoire, lorſqu'on la fait ſans contrainte, quoiqu'on ne la faſſe pas ſans néceſſité. *Voyez lib. VI. de grat. Chriſt.* C'eſt la ſuite du penchant de la délectation victorieuſe, où l'homme mérite & démérite, quoique ſon action exemte de contrainte ne le ſoit pas de néceſſité.

La propoſition troiſieme fut déclarée hérétique; car il eſt de foi que le mouvement de la grace efficace même n'emporte point de néceſſité.

Luther & Calvin n'avoient admis dans l'homme de liberté que pour le phyſique des actions. Quant au moral, ils prétendoient que l'exemtion de contrainte ſuffiſoit; & que quoique néceſſité, on pourroit mériter ou démériter; le concile de Trente avoit anathématiſé ces erreurs.

Quatrieme propoſition: *ſemi-pelagiani admittebant prævenientis gratiæ neceſſitatem ad ſingulos actus, etiam ad initium fidei; & in hoc erant hæretici quod vellent eam gratiam talem eſſe cui poſſet humana voluntas reſiſtere vel obtemperare.* Les ſemi-pélagiens admettoient la néceſſité d'une grace prévenante pour toutes les bonnes œuvres, même pour le commencement de la foi; & ils étoient hérétiques, en ce qu'ils penſoient que cette grace étoit telle que la volonté de l'homme pouvoit s'y ſoumettre ou y réſiſter.

La premiere partie de cette propoſition eſt un fait, & on lit dans Janſénius, *liv. VII. & VIII. de l'héréſ. pélag.* il n'eſt pas douteux que les demi-Pélagiens n'ayent admis la néceſſité d'une grace actuelle & intérieure pour les premieres volontés de croire, d'eſpérer, &c.

Cette opinion de Janſénius ſur le ſémi-pélagianiſme eſt regardée par tous les Théologiens comme contraire à la vérité & à l'autorité de S. Auguſtin, & la qualité de *fauſſe* de la cenſure tombe là-deſſus.

Quant à la ſeconde partie qui concerne le dogme, elle a été qualifiée d'*hérétique*. Ainſi il paroit qu'il falloit dire, 1°. que les ſémi-Pélagiens n'ont point admis la néceſſité d'une grace intérieure pour le commencement de la foi; 2°. que, quand ils l'auroient admiſe, ils n'auroient point erré en préten-

dant que cette grace étoit telle que la volonté pût y consentir ou la rejetter.

Cinquieme proposition : *semi-Pelagianum est dicere Christum pro omnibus hominibus mortuum esse aut sanguinem fudisse.* C'est une erreur demi-pélagienne que Jesus-Christ est mort pour tous les hommes, ou qu'il ait répandu son sang pour eux.

Jansénius dit, *de grat. Christ. lib. III. cap. ij.* que les peres, bien loin de penser que Jesus-Christ soit mort pour le salut de tous les hommes, ont regardé cette opinion comme une erreur contraire à la foi catholique, & que le sentiment de S. Augustin est, qu'il n'est mort que pour les prédestinés, & qu'il n'a pas plus prié son Pere pour le salut des réprouvés que pour le salut des démons.

Le symbole de Nicée a dit, *qui propter nos homines & propter nostram salutem descendit de cœlis . . . incarnatus est . . . passus est . . .* & la cinquieme proposition fut condamnée comme impie, blasphématoire & hérétique.

Cependant M. Bossuet dit, *justif. des réflex. moral. p. 67.* qu'il ne faut pas faire un point de foi également décidé de la volonté de sauver tous les justifiés, & de celle de sauver tous les hommes.

Telles sont les cinq fameuses propositions qui donnerent lieu à la bulle d'Innocent X. à laquelle on objecta que les cinq propositions n'étoient pas dans le livre de Jansénius, & qu'elles n'avoient pas été condamnées dans le sens de cet auteur, & l'on vit naître la fameuse distinction du fait & du droit.

Diverses assemblées du clergé de France tenues en 1654, 5, 6, & 7, statuerent, 1°. que les cinq propositions étoient dans le livre de Jansénius; 2°. qu'elles avoient été condamnées dans le sens propre & naturel de l'auteur.

Innocent X. adressa à ce sujet un bref en 1654. Alexandre VII. son successeur, dit dans sa constitution de 1656, que les cinq propositions extraites de l'*Augustinus*, ont été condamnées dans le sens de l'auteur.

Cependant M. Arnauld, *lett. à un duc & pair*, soûtint que les propositions n'étoient point dans Jansénius; qu'elles n'avoient point été condamnées dans son sens, & que toute la soûmission qu'on pouvoit exiger des fideles à cet égard, se réduisoit au silence respectueux. Il prétendit encore que la grace manque au juste dans des occasions où l'on ne peut pas dire qu'il ne peche pas; qu'elle avoit manqué à Pierre en pareil cas, & que cette doctrine étoit celle de l'Ecriture & de la tradition.

La Sorbonne censura en 1656 ces deux propositions; & M. Arnauld ayant refusé de se soûmettre à sa décision, fut exclus du nombre des docteurs. Les candidats signent encore cette censure.

Cependant les disputes continuoient. Pour les étouffer, le clergé, dans différentes assemblées tenues depuis 1655 jusqu'en 1661, dressa une formule de foi que les uns souscrivirent, & que d'autres rejetterent. Les évêques s'adresserent à Rome, & il en vint en 1665 une bulle qui enjoignit la signature du formulaire, appellé communément d'Alexandre VII. dont voici la teneur.

Ego N. constitutioni apostolicæ Innocent. X. datæ die tertia Maii, an. 1653, & constitutioni Alex. VII. datæ die sexta Octob. an. 1656. summorum pontificum, me subjicio, & quinque propositiones ex Cornelii Jansenii libro cui nomen est Augustinus *excerptas, & in sensu ab eodem autore intento, prout illas perdictas propositiones sedes apostolica damnavit, sincero animo damno ac rejicio, & ita juro. Sic me Deus adjuvet, & hæc sancta Evangelia.*

Louis XIV. donna en 1665 une déclaration qui fut enregistrée au parlement, & qui confirma la signature du formulaire sous des peines grieves. Le formulaire devint ainsi une loi de l'Eglise & de l'Etat.

Les défenseurs du formulaire disent que les cinq propositions ont été condamnées dans le sens de Jansénius, car elles ont été déférées & discutées à Rome dans ce sens.

Ce sens est clair ou obscur. S'il est clair, le pape, les évêques & tout le clergé est donc bien aveugle. S'il est obscur, les Jansénistes sont donc bien éclairés.

Le jugement d'Innocent X. est irréformable, parce qu'il a été porté par un juge compétent, après une mûre délibération, & accepté par l'Eglise. Personne ne doute, dit M. Bossuet, *lett. aux relig. de P. R.* que la condamnation des propositions ne soit canonique.

Cependant MM. Pavillon évêque d'Aleth, Choart de Buzenval évêque d'Amiens, Caulet évêque de Pamiers & Arnauld évêque d'Angers distinguerent expressément dans leurs mandemens la question de fait & celle de droit.

Le pape irrité voulut leur faire faire leur procès, & nomma des commissaires. Il s'éleva une contestation sur le nombre des juges. Le roi en vouloit douze. Le pape n'en vouloit que dix. Celui-ci mourut, & sous son successeur Clément IX. MM. d'Estrées, alors évêque de Laon & depuis cardinal, de Gondrin archevêque de Sens, & Vialart évêque de Châlons, proposerent un accommodement, dont les termes étoient, que les quatre évêques donneroient & feroient donner dans leurs diocèses une nouvelle signature de formulaire, par laquelle on condamneroit les propositions de Jansénius sans aucune restriction, la premiere ayant été jugée insuffisante.

Les quatre évêques y consentirent. Cependant dans les procès-verbaux des synodes diocésains qu'ils tinrent pour cette nouvelle signature, on fit la distinction du fait & du droit, & l'on inséra la clause du silence respectueux sur le fait. La volonté du pape fut-elle ou ne fut-elle pas éludée? C'est une grande question entre les Jansénistes & leurs adversaires.

Il est certain que la question de fait peut être prise en divers sens. 1°. Pour le fait personnel, c'est-à-dire quelle a été l'intention personnelle de Jansénius. 2°. Pour le fait grammatical, savoir si les propositions se trouvent mot pour mot dans Jansénius. 3°. Pour le fait dogmatique, ou l'attribution des propositions à Jansénius, & leur liaison avec le dogme.

On convient que la decision de l'Eglise ne peut s'étendre au fait pris soit au premier soit au second sens. Mais est-ce du fait pris dans ces deux sens, ou du fait pris au troisieme qu'il faut entendre la distinction dans laquelle persisterent les quatre évêques & les dix-neuf autres qui se joignirent à eux? C'est une difficulté que nous laissons à examiner à ceux qui se chargeront de l'histoire ecclésiastique de ces tems.

Quoi qu'il en soit, voilà ce qu'on appelle *la paix de Clement IX.*

Les évêques de Flandres ayant fait quelque altération à la souscription du formulaire, quelques docteurs de Louvain dépêcherent à Rome un des leurs, appellé *Hennebel*, pour se plaindre de cette témérité; & Innocent XII. donna en 1694 & en 1696 deux brefs, dans l'un desquels il dit: « Nous attachant in-» violablement aux constitutions de nos prédéces-» seurs Innocent X. & Alexandre VII. nous décla-» rons que nous ne leur avons donné ni ne donnons » aucune atteinte, qu'elles ont demeuré & demeu-» rent encore dans toute leur force ». Il ajoûte dans l'autre: « Nous avons appris avec étonnement que » certaines gens ont osé avancer que dans notre pre-» mier bref, nous avions altéré & réformé la cons-» titution d'Alexandre VII. & le formulaire dont il a » prescrit la signature. Rien de plus faux, puisque

» par ledit bref nous avons confirmé l'un & l'autre, » que nous y adhérons conſtamment, que telle eſt » & a toûjours été notre intention ».

Le pape, dans un de ces brefs, dit des Janſéniſtes, les *prétendus Janſéniſtes*. Ce mot de *prétendus* diverſement interprété par les deux partis, acheve d'obſcurcir la queſtion de la ſignature pure & ſimple du formulaire.

Depuis la paix de Clément IX. les eſprits avoient été aſſez tranquilles, lorſqu'en 1702 on vit paroître le fameux cas de conſcience. Voici ce que c'eſt.

On ſuppoſoit un eccléſiaſtique qui condamnoit les cinq propoſitions dans tous les ſens que l'Egliſe les avoit condamnées, même dans le ſens de Janſénius de la maniere qu'Innocent XII. l'avoit entendu dans ſes brefs aux évêques de Flandres, & auquel cependant on avoit réfuſé l'abſolution, parce que, quant à la queſtion de fait, c'eſt-à-dire, à l'attribution des propoſitions au livre de Janſénius, il croyoit que le ſilence reſpectueux ſuffiſoit; & l'on demandoit à la Sorbonne ce qu'elle penſoit de ce refus d'abſolution.

Il parut une déciſion ſignée de quarante docteurs, dont l'avis étoit que le ſentiment de l'eccléſiaſtique n'étoit ni nouveau ni ſingulier, qu'il n'avoit jamais été condamné par l'Egliſe, & qu'on ne devoit point pour ce ſujet lui refuſer l'abſolution.

Cette piece ralluma l'incendie. Le cas de conſcience occaſionna pluſieurs mandemens. Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, exigea & obtint des docteurs qui l'avoient ſigné une rétractation. Un ſeul tint ferme, & fut exclus de la Sorbonne.

Cependant les diſputes renouvellées ne finiſſant point, Clément XI. qui occupoit alors la chaire de S. Pierre, après pluſieurs brefs, publia ſa bulle, *Vineam Domini ſabaoth*. Elle eſt du 15 Juillet 1705. Et il paroît que ſon objet eſt de déclarer que le ſilence reſpectueux ſur le fait ne ſuffit pas pour rendre à l'Egliſe la pleine & entiere obéiſſance qu'elle exige des fideles.

La queſtion étoit devenue ſi embarraſſée, ſi ſubtile, qu'on diſpute encore ſur cette bulle. Mais il faut avouer qu'elle fut regardée dans les premiers momens comme une autorité contraire au ſilence reſpectueux.

M. l'évêque de Montpellier, qui l'avoit d'abord acceptée, ſe rétracta dans la ſuite.

Jamais les hommes n'ont peut-être montré tant de dialectique & de fineſſe que dans toute cette affaire.

Ce fut alors qu'on fit la diſtinction du double ſens des propoſitions de Janſénius, l'un qui eſt le ſens vrai, naturel & propre de Janſénius, & l'autre qui eſt un ſens putatif & imaginé. On convint que les propoſitions étoient hérétiques dans le ſens putatif & imaginé par le ſouverain pontife, mais non dans leur ſens vrai, propre & naturel.

Voilà où la queſtion du *Janſéniſme* & du formulaire en eſt venue.

Les diſputes occaſionnées par le livre de Queſnel & par ſa condamnation, ayant commencé préciſément lorſque celles que l'ouvrage de Janſénius avoit excitées, alloient peut-être s'éteindre, on a donné le nom de *Janſéniſtes* aux défenſeurs de Queſnel & aux adverſaires de la bulle *Unigenitus*. Voyez *les articles* QUENELISTES, *UNIGENITUS*, &c.

JANSENISTE, ſ. m. (*Mode.*) c'eſt un petit panier à l'uſage des femmes modeſtes, & c'eſt la raiſon pour laquelle on l'a appellé *janſéniſte*. Voyez *l'article* PANIER.

JANTE, ſ. f. (*Arts méchan.*) piece de bois de charronage de deux à trois piés de long, courbée, & qui fait une partie du cercle de la roue d'un moulin, d'un carroſſe, d'une charrette & autres voitures.

Il faut 1°. remarquer ſur les *jantes* des roues, qu'elles doivent être bien chantournées: 2°. que quoiqu'elles n'aient pas beſoin d'une épaiſſeur conſidérable, cependant il eſt néceſſaire de leur en donner une d'autant plus grande, que les tenons des rais ſeront forts: 3°. il faut encore avoir attention que les *jantes* ſoient faites de courbes naturelles, afin que leurs fibres ne ſoient point coupées: 4°. il ne faut laiſſer aux *jantes* aucun aubier, car ſi l'aubier eſt dans la partie concave de la *jante*, le tenon du rais fera éclater l'aubier, & ce rais ſera comme inutile; ſi au contraire l'aubier eſt dans la partie convexe de la *jante*, les bandes, & particuliérement les bouts des bandes, ſeront forcés par la charge de la voiture, à entrer dans la *jante*; pour lors la roue perdant ſa rondeur, aura plus de peine à rouler, ira par ſauts & par ſecouſſes, qui contribueront beaucoup à ſa deſtruction entiere, & à caſſer la bande qui porteroit à faux. *Voyez nos Planches de Charron.* (*D. J.*)

JANTES, *dans l'Artillerie*, ce ſont ſix pieces de bois d'orme, dont chacune forme un arc de cercle, & qui jointes enſemble par les extrémités, font cercle entier, qui avec un moyeu & douze rais, compoſent les roues de l'affut du canon.

L'épaiſſeur des *jantes* varie ſuivant la piece à laquelle le rouage qu'elles forment eſt deſtiné. Aux pieces de vingt-quatre les *jantes* ont ſix pouces de haut, & quatre pouces d'épaiſſeur; à celles de ſeize, cinq pouces de haut, & trois pouces & demi d'épaiſſeur; aux pieces de douze, quatre pouces huit lignes de haut, & trois pouces trois lignes d'épaiſſeur; à celles de huit, quatre pouces & demi de haut, & trois pouces & demi d'épaiſſeur; enfin aux pieces de quatre, quatre pouces de haut, & deux pouces & demi d'épaiſſeur.

* JANTILLE, ſ. f. (*Art méchaniq.*) gros ais qu'on applique autour des jantes & des aubes de la roue d'un moulin, pour recevoir la chûte de l'eau, & accélérer ſon mouvement. Elle ſert auſſi à élever les eaux à l'aide des roues diſpoſées à cet effet. De *jantille* on a fait le verbe *jantiller*.

JANUAL, ſ. m. (*Littérat.*) ſorte de gâteau que les Romains offroient à Janus le premier jour du mois qui lui étoit conſacré; ce gâteau étoit fait de farine nouvelle, de ſel nouveau, d'encens & de vin. (*D. J.*)

JANUALE PORTE, (*Antiq.*) porte de Rome ſituée ſur le mont Viminal, & qui fut appellée *porte januale*, à l'occaſion d'un prétendu miracle que Janus opéra dans cet endroit, en faveur des Romains contre les Sabins. Ovide embellit ce conte populaire de toutes les graces de la Poéſie; *voyez-le.* (*D. J.*)

JANUALES, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) fêtes de Janus qu'on célébroit à Rome le premier de Janvier par des danſes & d'autres marques de réjouiſſances publiques. En ce jour les citoyens revêtus de leurs plus beaux habits, les conſuls à la tête en robe de cérémonie, alloient au capitole faire des ſacrifices à Jupiter. Alors, comme aujourd'hui, on ſe faiſoit des préſens & d'heureux ſouhaits les uns aux autres, & l'on avoit grande attention, ſelon Ovide, à ne rien dire qui ne fût de bon augure pour tout le reſte de l'année. On offroit à Janus des figues, des dattes & du miel; la douceur de ces fruits étant regardée comme le ſymbole de préſages favorables pour l'année. (*G*)

JANVIER, (*Aſtron. & Hiſt. anc.*) mois que les Romains dédierent à *Janus*, & que Numa mit au ſolſtice d'hiver.

Quoique les calendes de ce mois fuſſent ſous la protection de Junon, comme tous les premiers jours des autres mois, celui-ci ſe trouvoit conſacré particuliérement au dieu *Janus*, à qui l'on offroit ce jour-là le gâteau nommé *janual*, ainſi que des dattes, des figues & du miel, fruits dont la douceur faiſoit tirer

d'heureux prognoſtics pour le cours de l'année. *Voy.* JANUAL, & JANUALES.

Ce même jour tous les artiſtes & artiſans ébauchoient la matiere de leurs ouvrages, dans l'opinion que pour avoir une année favorable, il falloit la commencer par le travail. C'eſt, dit Ovide, le dieu Janus qui le preſcrivit en ces termes:

Tempora commiſi naſcentia rebus agendis,
Totus ab auſpicio, ne foret annus iners.

Cette idée étoit bien plus raiſonnable que celle des anciens chrétiens, qui jeûnoient le premier de *Janvier* pour ſe diſtinguer des Romains, parce que ceux-ci ſe régaloient le ſoir en l'honneur de Janus.

Les conſuls déſignés prenoient poſſeſſion ce jour-là de leur dignité, depuis le conſulat de Quintus Fulvius Nobilior, & de Titus Annius Luſcus, l'an de la fondation de Rome 601. Ils montoient au capitole accompagnés d'une grande foule de peuple, tous habillés de neuf, & là au milieu des parfums, ils immoloient à Jupiter Capitolin deux taureaux blancs, qui n'avoient pas été mis ſous le joug.

Les flamines faiſoient des vœux pendant ce ſacrifice pour la proſpérité de l'empire & pour le ſalut de l'empereur, après lui avoir prêté le ſerment de fidélité. Ces vœux & ce ſerment étoient faits pareillement par tous les autres magiſtrats. Tacite nous dit dans ſes annales, *liv. XVI.* qu'on fit un crime à Thraſea d'avoir manqué de ſe trouver au ſerment & aux vœux de la magiſtrature, pour le ſalut de l'empereur. Ovide vous dira plus diſtinctement toutes ces cérémonies.

Dans ce même jour les Romains ſe ſouhaitoient une heureuſe année, & prenoient garde de laiſſer échapper quelque propos qui fût de mauvais augure. Enfin les amis avoient ſoin d'envoyer des préſens à leurs amis, qu'on appelloit *ſtrenæ*, des étrennes. *Voyez* ETRENNES.

Parcourons maintenant les autres jours de ce mois, & ſes diverſes fêtes.

Le ſecond jour étoit eſtimé malheureux pour la guerre, & appellé par cette raiſon *dies ater*, jour funeſte.

Le troiſieme & le quatrieme étoient jours comitiaux.

Le cinquieme jour des nones étoit jour plaidoyable.

Le ſixieme paſſoit pour malheureux.

Le ſeptieme on célébroit la venue d'Iſis chez les Romains.

Le huitieme étoit jour d'aſſemblée.

Le neuvieme des ides de ce mois, on fêtoit les agonales en l'honneur de Janus.

Le dixieme étoit un jour mi-parti, marqué ainſi dans l'ancien calendrier, E. N.

L'onzieme, ou le iij. des ides, arrivoient les *carmentales* pour honorer la déeſſe Carmenta, mere d'Evandre. *Voyez* CARMENTALES. On célébroit ce même jour la dédicace du temple de Juturne dans le champ de Mars.

Le douzieme étoit jour d'aſſemblée, quelquefois on y faiſoit la fête des compitales ou des carrefours.

Le treizieme jour des ides, conſacré à Jupiter, ſe marquoit dans le calendrier par ces deux lettres, N. P.

Nefaſtus primâ parte diei, pour dire qu'il étoit ſeulement fête le matin; on ſacrifioit au ſouverain des dieux une brebis appellée *ovis idulis*.

Le quatorzieme ſemblable au dixieme, étoit coupé moitié fête, moitié jour ouvrier.

Le quinzieme on ſolemniſoit pour la ſeconde fois les carmentales, nommées par cette raiſon *carmentalia ſecunda*.

Au ſeizieme arrivoit la dédicace de ce grand & ſuperbe temple de la Concorde, qui fut voué & dédié par Camille, & que Livia Druſilla décora de pluſieurs ſtatues, & d'un autel magnifique.

Depuis le ſeize juſqu'au premier Février, étoient des jours comitiaux, ou d'aſſemblée, ſi vous en exceptez le dix-ſept, où l'on donnoit les *jeux palatins*; le vingt-quatre, où l'on célébroit les féries ſémentines pour les ſemailles; le vingt-ſept, où l'on fêtoit la dédicace du temple de Caſtor & de Pollux à l'étang de Juturna, ſœur de Turnus; le vingt-neuvieme, où ſe donnoient les *équiries*, *equiria*, c'eſt-à-dire les jeux de courſes de chevaux dans le champ de Mars; & finalement le trentieme, qui étoit la fête de la paix, où l'on ſacrifioit une victime blanche, & où l'on brûloit quantité d'encens.

Dans ce mois de *Janvier*, que les Grecs appelloient γαμηλιῶν, ils ſolemniſoient la fête des gamélies, en l'honneur de Junon, fête inſtituée par Cécrops, au dire de Favorin. *Voyez* GAMÉLIES.

Les Joniens célébroient auſſi dans ce mois, les lénées. *Voyez* LÉNÉES. Et les Egyptiens fêtoient la ſortie d'Iſis de Phénicie.

Si l'on vouloit des preuves de tout ceci, ou de plus grands détails encore, on pourroit conſulter Ovide dans *ſes faſtes*, Varron, Feſtus, Hoſpinien *de origine feſtorum*, Meurſius, Pitiſcus, Danet, & les *antiquités greq. & romaines*. Le ſoleil entre dans ce mois au ſigne du verſeau. (*D. J.*)

JANVILLE, (*Géog.*) petite ville de France dans la haute Beauce, élection d'Orléans, à une lieue de Toury; quelques-uns écrivent *Genville*, d'autres *Yenville*. *Long.* 19. 40. *lat.* 48. 16. (*D. J.*)

JANUS TEMPLE DE, (*Hiſt. rom. Médaill. Littér.*) temple que *Janus* avoit à Rome, & qui avoit été bâti par Romulus; Numa ſon ſucceſſeur lui donna des portes, que l'on n'ouvroit qu'en tems de guerre, & que l'on tenoit fermées pendant la paix. De là cette inſcription que l'on voit au revers de pluſieurs médailles de Néron, avec le temple de Janus; *pace terrâ marique partâ, Janum clauſit*; & cette inſcription trouvée à Mérida en Eſpagne: *Imp. Cæſar. Divi F. Auguſtus, Pont. Max. Cos XI. Tribunic. Pot. X. Imp. VIII, Orbe, mari & terra pacato, templo Jani clauſo, &c.* De-là les ſurnoms de *Patuleius*, & de *Cluſius*, comme qui diroit l'*ouvert*, & le *fermé*.

Il paroît par le plus grand nombre des inſcriptions, que ce temple ſe nommoit tout court Janus; *Janum clauſit*. Horace l'appelle *Janum Quirini*, c'eſt-à-dire *Janum Romuli*, ce qui ne pouvoit pas s'appliquer aux autres temples que *Janus* avoit à Rome, & dont nous parlerons tout à l'heure.

On remarque que ce temple ne fut fermé que deux fois depuis la fondation de Rome, juſqu'au regne d'Auguſte, & huit fois pendant tout le cours de la royauté, de la république & de l'empire. La premiere fois qu'on le ferma, fut ſous le regne de Numa, l'inſtituteur de cette cérémonie; la ſeconde fois, à la fin de la premiere guerre punique, l'an 519 de Rome; la troiſieme fois, après la bataille d'Actium, qui rendit Auguſte le maître du monde, l'an 725 de Rome; la quatrieme fois, cinq ans après, au retour de la guerre des Cantabres en Eſpagne, l'an 730; la cinquieme fois, ſous le regne du même empereur, l'an 744 de Rome, environ cinq ans avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt; & la paix générale qui régnoit alors dans l'empire romain, dura douze ans; la ſixieme fois, ſous Néron, l'an 811; la ſeptieme fois, ſous Veſpaſien, l'an 824; la huitieme fois enfin, ſous Gordien le jeune, à peu-près vers l'an 994 de Rome.

Il n'eſt pas bien sûr que les premiers empereurs chrétiens aient obſervé cette cérémonie. Il eſt vrai qu'Ammian Marcellin dans ſon *hiſt. liv. XVI. ch. x.* ſemble dire poſitivement, que Conſtance II. après ſes victoires, vint à Rome l'an 1105 de ſa fondation, & ferma le temple de Janus, *concluſo* Jani *templo*,

ſtratiſque hoſtibus cunctis ; mais comme on aſſure que ce paſſage ſe lit différemment dans les manuſcrits, & aſſez obſcurément, il faudroit encore quelque autre autorité pour rendre le fait plus certain.

Je ne trouve que de mauvaiſes raiſons ſur l'inſtitution de l'ouverture du temple de *Janus* en tems de guerre, & de ſa clôture en tems de paix. Les uns nous diſent que dans un combat de Romulus avec les Sabins, la victoire penchant du côté de ces derniers, un prodige parut ſur le champ de bataille, qui les mit en fuite, & Romulus bâtit un temple dans le même lieu, que l'on ouvroit en tems de guerre, afin de tirer toujours du ſecours de ce temple. D'autres prétendent que Tatius & Romulus bâtirent un temple à frais communs, en mémoire de leur alliance, & que l'uſage de l'ouvrir en tems de guerre marquoit l'union des deux rois. J'aime tout autant la penſée d'Ovide : pourquoi, demande le poëte à Janus, fermet-on votre temple en tems de paix, & l'ouvre-t-on en tems de guerre ? J'ouvre les portes de mon temple, répond le dieu, pour le retour des ſoldats romains quand ils ſont une fois partis pour l'armée ; & je le ferme en tems de paix, afin que la paix y étant rentrée, elle n'en ſorte plus.

Il y avoit à Rome pluſieurs autres temples de *Janus*, outre celui dont nous venons de parler ; les uns portoient le nom de *Janus bifrons*, ou à deux faces ; les autres de *Janus quadrifrons*, ou quatre faces : ces derniers étoient à quatre faces égales, avec une porte & trois fenêtres à chaque face. Les quatre côtés & les quatre portes marquoient, dit-on, les quatre ſaiſons de l'année, & les trois fenêtres de chaque côté déſignoient les trois mois de chaque ſaiſon, ce qui faiſoit les douze mois de l'an. Varron nous aſſure que par rapport à ces douze mois, on avoit érigé douze autels à *Janus ;* ces autels étoient hors de Rome au-delà de la porte du janicule.

La Fable & les hiſtoriens ne connoiſſent point de plus ancien roi, ni de plus ancien dieu de l'Italie que *Janus*. On le ſuppoſe communément originaire de Grece, équipant une flotte, abordant en Italie, où il bâtit une ville qu'il appella de ſon nom *Janicule*. Il régna 1330 ans avant l'ere chrétienne, & eut Saturne pour ſucceſſeur, après un regne de trente-trois ans. Ovide au premier livre de ſes Faſtes, lui fait raconter ingénieuſement, les merveilles de ſon hiſtoire, de ſon culte, & de ſa ſouveraine puiſſance. Ce ſont du moins des fictions plus amuſantes que celles de nos chrétiens modernes, qui retrouvent Noé dans *Janus*, & qui forment ſon nom de l'hébreu *jain*, du vin.

Macrobe croit avoir découvert la raiſon hiſtorique, pourquoi les Romains invoquoient *Janus*, le premier des dieux, dans leurs ſacrifices & leurs prieres ; c'eſt, dit-il, parce qu'il fut le premier qui bâtit des temples, & qui inſtitua des rites ſacrés. « Le » ſeul nom de *Janus*, ſuivant le récit de ce mytho» logue, indique qu'il préſide ſur toutes les portes » qui s'appellent *januæ*. On le peint tenant d'une » main une clé, & de l'autre une baguette, pour » marquer qu'il eſt le gardien des portes, & qu'il pré» ſide aux chemins ; quelques-uns prétendent que *Ja*» *nus* eſt le ſoleil maître des portes du ciel, qu'il ou» vre le jour en ſe levant, & qu'il le ferme en ſe cou» chant. Ses ſtatues le repréſentent offrant de la main » droite le nombre de CCC, & de la main gau» che celui de LXV, parce qu'il eſt le dieu de l'an» née. Dans le culte que nous lui rendons, continue » Macrobe, nous invoquons *Janus geminus*, Janus » *pater*, Janus *junonius*, Janus *conſivius*, Janus *Qui*» *rinus*, Janus *Patuleius*, & Janus *Cluſivius* ». Tous ces noms s'entendent d'eux-mêmes.

Comme *Janus* paſſa pour un roi ſage, prudent & éclairé, on ſuppoſa qu'il ſavoit le paſſé, & qu'il prévoyoit l'avenir, & en conſéquence de cette idée ; on le peignit avec une tête à deux viſages, l'une devant, l'autre derriere.

Plutarque dans ſes queſtions romaines, rapporte deux opinions différentes ſur les deux têtes adoſſées de *Janus ;* c'eſt, dit-il, ou parce que ce prince étant grec & natif de Perrhebe, il vint en Italie, s'établit parmi des Barbares, & changea de langue & de genre de vie ; ou parce qu'il perſuada au peuple groſſier du Latium, de s'appliquer à l'Agriculture, & de ſe policer. Quoi qu'il en ſoit, on repréſentoit preſque toujours *Janus* avec deux viſages ; d'où vient qu'Ovide le félicite fort plaiſamment d'avoir ſeul le privilege de ſe voir par-devant & par-derriere, *ſolus de ſuperis qui tua terga vides*.

Sa monnoie étoit de l'eſpece que l'on appelloit *ratita*, parce qu'elle portoit d'un côté ſa tête, & au revers un navire, ou la proue d'un vaiſſeau. Cette monnoie déſignoit apparemment l'arrivée de Saturne en Italie, quand il ſe réfugia dans les états de *Janus*, après avoir été détrôné par ſon fils Jupiter. On trouve encore aujourd'hui de cette ancienne monnoie dans les cabinets des curieux. (*D. J.*)

JANUS, (*Littérat. rom.*) les Latins ont donné quelquefois le nom de *janus* à de grandes arcades fort exhauſſées, qui traverſent une rue d'un côté à l'autre, comme des arcs de triomphe, & ſous leſquelles on paſſe. Ces *janus* étoient pour la plûpart incruſtés & ornés de ſtatues ; Suetone & Publius Victor le diſent expreſſément. Il y avoit pluſieurs de ces ſortes d'arcades dites *janus*, dans différentes rues de Rome. La ſeule place romaine, cette place qui formoit le quartier des banquiers, des marchands & des uſuriers, avoit trois *janus* ou arcades, au rapport de Tite-Live, *liv. XLI.* ſavoir une à chaque bout & une troiſieme au milieu : *forum porticibus, tabernaſque claudendum, &* Janos *tres faciendos locavere ;* ce ſont les paroles de cet hiſtorien, qui ſignifient que Flavius Flaccus enferma la place romaine de portiques & de boutiques, & y fit faire trois *janus*. Le troiſieme de ces *janus* nommé *janus medius*, étoit célebre ; Horace en parle dans une de ſes ſatyres, & Cicéron en pluſieurs endroits de ſes offices. Le *janus medius*, dit ce dernier dans ſa *VI. Philippique*, eſt ſous la protection d'Antoine, *Antonius* jani medii *patronus eſt*. On peut voir ſi l'on juge à propos, l'ancienne Rome du Nardini. (*D. J.*)

JAOCHEU, (*Géog.*) ville de la Chine dans la province de Kiangſi, dont elle eſt la ſeconde métropole. Son territoire fournit preſque toute la vaiſſelle de porcelaine dont ſe ſervent les Chinois. Elle eſt plus occidentale que Pékin de 32^{d}. & eſt à 29. 40. de *latitude*. (*D. J.*)

JAPACANI, ſubſt. maſc. (*Ornitholog. exot.*) oiſeau du Bréſil de la plus petite eſpece ; ſon bec noir, eſt long, pointu, un peu courbé en bas ; ſon dos & ſa tête ſont noirs ; le cou & les aîles ſont d'un verd brun ; ſa queue en-deſſus eſt toute noire, & toute tachetée de blanc en-deſſous ; ſa gorge, ſon ventre & ſes cuiſſes ſont mélangées de blanc & de jaune, avec des bandes noires tranſverſales. Margrave, *hiſt. Braſil.* (*D. J.*)

JAPARANDIBA, ſ. m. (*Botan. exot.*) arbre du Bréſil, *arbor pomifera Braſilienſis, flore roſaceo, fructu rotundo, ſegmento ſuperiùs velut ablato*, de Margrave & Piſon. Son écorce eſt cendrée, ſon bois eſt dur & moëlleux ; ſes feuilles nombreuſes, oblongues, pointues, nerveuſes, naiſſent ſans ordre, ſur les rameaux. Ses fleurs ſemblables en grandeur, en couleur & en odeur à celles de la roſe, ſont polypétales, & ſoutenues trois à trois par un même pédicule ; elles ont au milieu pluſieurs petites étamines, diſpoſées en rond, avec un ſommet jaune & tremblant. Il leur ſuccede des fruits gris en de-

hors, jaunes en dedans, faits comme des pommes orbiculaires, mais applatis au deſſus, comme ſi on en avoit coupé une tranche. Ils contiennent chacun un noyau de la groſſeur d'une aveline, anguleux, cordiforme, & de couleur de foie luiſante. (*D. J.*)

JAPARE, (*Géog.*) ville des Indes orientales, dans l'île de Java, ſur la côte ſeptentrionale, avec un bon port. Il s'y fait un très-grand commerce, & l'on y voit aborder de toutes les nations des Indes, Javanois, Perſans, Arabes, Guzarates, Chinois, Malais, Péguans, *&c.* Les femmes y ſont également laides, & portées à l'amour. *Voyez* les recits des *voyages de la Compagnie hollandoiſe. Long. 128. 40. latit.* méridionale. *6. 45.* (*D. J.*)

JAPODES, *les*, (*Géog. an.*) les *Japodes*, ſelon Strabon, ou JAPIDES ſelon Ptolomée, étoient un ancien peuple de l'Illyrie, dont le pays s'étendoit en deçà & au-de-là des Alpes, juſqu'auprès de la mer. Strabon, *l. IV.* nous dit que cette nation étoit en partie originaire des Gaules, & en partie de l'Illyrie; qu'elle poſſédoit quatre villes, *Metulum*, *Arupinum*, *Monetium*, & *Vendum*; qu'elle étoit très-belliqueuſe, quoiqu'elle vécût pauvrement de miel & d'épautre; & qu'enfin le pays qu'elle habitoit, faiſoit partie des Alpes. Comme ils s'étoient adonnés au brigandage, Auguſte laſſé des plaintes qui lui en revenoient, entreprit de les réduire, & y réuſſit. Dion Caſſius, *l. XLIX de ſon Hiſtoire*, parle de cette conquête d'Auguſte. Le P. Briet croit que le pays des anciens *Japides*, répond à la Croatie, & à une partie de l'Iſtrie, & du Vendiſmarck. Il eſt très-vraiſemblable que les *Japodes* ſont les *Jaunthalers* de nos jours, habitans de cette vallée d'Allemagne, dans la Carinthie & la Carniole, au midi de la Draye. Les *Arupini* auront fondé Aversperg, les *Monetii*, Manſperg, les *Metuli*, Medaitz, & les *Vendi*, Windiſchgratz. (*D. J.*)

JAPON, *le*, (*Géog.*) grand pays de la partie la plus orientale de l'Aſie. C'eſt un compoſé de quantité d'îles, dont les trois principales ſont celles de Niphon, de Saikokf, & de Sikokf; ces trois îles ſont entourées d'un nombre prodigieux d'autres îles; les unes petites, pleines de rochers ſtériles, les autres grandes, riches & fertiles. Toutes ces îles & terres qui forment le *Japon*, ont été diviſées l'an 590 de J. C. en ſept principales contrées, qui ſont partagées en quarante-huit provinces, & ſubdiviſées en pluſieurs moindres diſtricts.

Le revenu de toutes les îles & provinces, qui appartiennent à l'empire du *Japon*, monte tous les ans à 3228 mans, & 6200 kokfs de ritz; car au *Japon*, tous les revenus ſont réduits à ces deux meſures en ritz; un mans contient dix mille kokfs, & un kokf trois mille balles ou ſacs de ritz.

Le tems eſt fort inconſtant dans cette vaſte contrée; l'hiver eſt ſujet à des froids rudes, & l'été à des chaleurs exceſſives. Il pleut beaucoup pendant le cours de l'année, & ſur-tout dans les mois de Juin & de Juillet, mais ſans cette régularité qu'on remarque dans les pays plus chauds des Indes orientales. Le tonnerre & les éclairs ſont très-fréquens. La mer qui environne le *Japon*, eſt fort orageuſe, & d'une navigation périlleuſe, par le grand nombre de rochers, de bas-fonds & d'écueils, qu'il y a au-deſſus & au-deſſous de l'eau.

Le terroir eſt en général montagneux, pierreux, & ſtérile; mais l'induſtrie & les travaux infatigables des habitans, qui d'ailleurs vivent avec une extrême frugalité, l'ont rendu fertile, & propre à ſe paſſer des pays voiſins. Toute la nation ſe nourrit de ritz, de légumes & de fruits, ſobriété qui ſemble en elle une vertu plûtôt qu'une ſuperſtition. L'eau douce ne manque pas, car il y a un grand nombre de lacs, de rivieres, & de fontaines froides, chaudes & minérales; les tremblemens de terre n'y ſont pas rares, & détruiſent quelquefois des villes entieres par leurs violentes & longues ſecouſſes.

La plus grande richeſſe du *Japon* conſiſte en toutes ſortes de minéraux & de métaux, particulierement en or, en argent, & en cuivre admirable. Il y a quantité de ſoufrieres, entr'autres une île entiere qui n'eſt que ſoufre. La province de Bungo produit de l'étain ſi fin & ſi blanc, qu'il vaut preſque l'argent. On trouve ailleurs le fer en abondance; d'autres provinces fourniſſent des pierres précieuſes, jaſpes, agathes, cornalines, des perles dans les huitres, & dans pluſieurs autres coquillages de mer. L'ambre gris ſe recueille ſur les côtes, & chacun peut l'y ramaſſer. Les coquillages de la mer, dont les habitans ne font aucun cas, ne cedent point en beauté à ceux d'Amboine & des îles Moluques. Le *Japon* poſſede auſſi des drogues eſtimées, qui ſervent à la Teinture & à la Médecine. On n'y a point encore découvert l'antimoine, & le ſel armoniac; le vif-argent & le borax y ſont portés par les Chinois.

L'empire du *Japon* eſt ſitué entre le 31 & le 42^{d} de *latitude* ſeptentrionale. Les Jeſuites, dans une carte corrigée ſur leurs obſervations aſtronomiques, le placent entre le 157 & le 175^{d} 30$'$ de *longitude*. Il s'étend au nord-eſt, & à l'eſt-nord-eſt; ſa largeur eſt très-irréguliere, & étroite en comparaiſon de ſa longueur, qui priſe en droite ligne, & ſans y comprendre toutes les côtes, a au moins 200 milles d'Allemagne. Il eſt comme le royaume de la Grande-Bretagne, haché & coupé, mais dans un plus haut dégré, par des caps, des bras de mer, des anſes & des baies. Il ſe trouve un bras de mer entre les côtes les plus ſeptentrionales du *Japon*, & un continent voiſin; c'eſt un fait confirmé par les découvertes récentes des Ruſſes; Jedo eſt aujourd'hui la capitale de cet empite; c'étoit autrefois *Meaco*. *Voyez* JEDO & MÉACO.

Si le *Japon* exerce la curioſité des Géographes, il eſt encore plus digne des regards d'un philoſophe. Nous fixerons ici les yeux du lecteur, ſur le tableau intéreſſant qu'en a fait l'hiſtorien philoſophe de nos jours. Il nous peint avec fidélité ce peuple étonnant, le ſeul de l'Aſie qui n'a jamais été vaincu, qui paroît invincible; qui n'eſt point, comme tant d'autres, un mélange de différentes nations, mais qui ſemble aborigene; & au cas qu'il deſcende d'anciens Tartares, 1200 ans avant J. C. ſuivant l'opinion du P. Couplet, toujours eſt-il ſûr qu'il ne tient rien des peuples voiſins. Il a quelque choſe de l'Angleterre, par la fierté inſulaire qui leur eſt commune, & par le ſuicide qu'on croit ſi fréquent dans ces deux extrémités de notre hémiſphere; mais ſon gouvernement ne reſſemble point à l'heureux gouvernement de la Grande-Bretagne; il ne tient pas de celui des Germains, ſon ſyſtème n'a pas été trouvé dans leurs bois.

Nous aurions dû connoître ce pays dès le xiij. ſiecle, par le recit du celebre Marco Paolo. Ce illuſtre vénitien avoit voyagé par terre à la Chine; & ayant ſervi long-tems ſous un des fils de Gengis-Kan, il eut les premieres notions de ces îles, que nous nommons *Japon*, & qu'il appelle *Zipangri*; mais ſes contemporains qui admettoient les fables les plus groſſieres, ne crurent point les vérités que Marc Paul annonçoit: ſon manuſcrit reſta long-tems ignoré. Il tomba enfin entre les mains de Chriſtophe Colomb, & ne ſervit pas peu à le confirmer dans ſon eſpérance, de trouver un monde nouveau, qui pouvoit rejoindre l'orient & l'occident. Colomb ne ſe trompa que dans l'opinion, que le *Japon* touchoit à l'hémiſphere qu'il découvrit; il en étoit ſi convain-

cu, qu'étant abordé à Hiſpaniola, il ſe crut dans le *Zipangri* de Marco Paolo.

Cependant, pendant qu'il ajoûtoit un nouveau monde à la monarchie d'Eſpagne, les Portugais de leur côté s'aggrandiſſoient avec le même bonheur dans les Indes orientales. La découverte du *Japon* leur eſt dûe, & ce fut l'effet d'un naufrage. En 1542, lorſque Martin Alphonſe de Souza étoit vice-roi des Indes orientales, trois portugais, Antoine de Mota, François Zeimoto, & Antoine Peixota, dont les noms méritoient de paſſer à la poſtérité, furent jettés par une tempête ſur les côtes du *Japon*; ils étoient à bord d'une jonque chargée de cuir, qui alloit de Siam à la Chine: voilà l'origine de la premiere connoiſſance qui ſe répandit du *Japon en* Europe.

Le gouvernement du *Japon* a été pendant deux mille quatre cent ans aſſez ſemblable à celui du calif des Muſulmans, & de Rome moderne. Les chefs de la religion ont été, chez les Japonnois, les chefs de l'empire plus long-tems qu'en aucune autre nation du monde. La ſucceſſion de leurs pontifes rois, & de leurs pontifes reines (car dans ce pays-là les femmes ne ſont point exclues du trône pontifical) remonte 660 ans avant notre ere vulgaire.

Mais les princes ſéculiers s'étant rendus inſenſiblement indépendans & ſouverains dans les provinces, dont l'empereur eccléſiaſtique leur avoit donné l'adminiſtration, la fortune diſpoſa de tout l'empire en faveur d'un homme courageux, & d'une habileté conſommée, qui d'une condition baſſe & ſervile, devint un des plus puiſſans monarques de l'univers; on l'appella *Taïco*.

Il ne détruiſit, en montant ſur le trône, ni le nom, ni la race des pontifes, dont il envahit le pouvoir mais depuis lors l'empereur eccléſiaſtique, nommé *Dairi* ou *Dairo*, ne fut plus qu'une idole révérée, avec l'apanage impoſant d'une cour magnifique; *voyez* DAIRO. Ce que les Turcs ont fait à Bagdat, ce que les Allemans ont voulu faire à Rome, Taïco l'a fait au *Japon*, & ſes ſucceſſeurs l'ont confirmé.

Ce fut ſur la fin du xvj ſiecle, vers l'an 1583 de J. C. qu'arriva cette révolution. Taïco inſtruit de l'état de l'empire, & des vûes ambitieuſes des princes & des grands, qui avoient ſi longtems pris les armes les uns contre les autres, trouva le ſecret de les abaiſſer & de les dompter. Ils ſont aujourd'hui tellement dans la dépendance du Kubo, c'eſt-à-dire, de l'empereur ſéculier, qu'il peut les diſgracier, les exiler, les dépouiller de leurs poſſeſſions, & les faire mourir quand il lui plaît, ſans en rendre compte à perſonne. Il ne leur eſt pas permis de demeurer plus de ſix mois dans leurs biens héréditaires; il faut qu'ils paſſent les autres ſix mois dans la capitale, où l'on garde leurs femmes & leurs enfans pour gage de leur fidélité. Les plus grandes terres de la couronne ſont gouvernées par des lieutenans, & par des receveurs; tous les revenus de ces terres doivent être portés dans les coffres de l'empire; il ſemble que quelques miniſtres qu'on a eus en Europe ayent été inſtruits par le grand Taïco.

Ce prince, pour mettre enſuite ſon autorité à couvert de la fureur du peuple, qui ſortoit des guerres civiles, fit un nouveau corps de lois, ſi rigoureuſes, qu'elles ne ſemblent pas être écrites, comme celles de Dracon, avec de l'encre, mais avec du ſang. Elles ne parlent que de peines corporelles, ou de mort, ſans eſpoir de pardon, ni de ſurſéance pour toutes les contraventions faites aux ordonnances de l'empereur. Il eſt vrai, dit M. de Monteſquieu, que le caractere étonnant de ce peuple opiniâtre, capricieux, déterminé, bizarre & qui brave tous les périls & tous les malheurs, ſemble à la premiere vûe, abſoudre ce légiſlateur de l'atrocité de ſes lois; mais des gens, qui naturellement mépriſent la mort, & qui s'ouvrent le ventre par la moindre fantaiſie, ſont-ils corrigés ou arrêtés par la vûe des ſupplices, & ne peuvent-ils pas s'y familiariſer?

En même tems que l'empereur, dont je parle, tâchoit par des lois atroces, de pourvoir à la tranquilité de l'état, il ne changea rien aux diverſes religions établies de tems immémorial, dans le pays, & laiſſa à tous ſes ſujets la liberté de penſer comme ils voudroient ſur cette matiere.

Entre ces religions, celle qui eſt la plus étendue au *Japon*, admet des récompenſes & des peines après la vie, & même celle de Sinto qui a tant de ſectateurs, reconnoît des lieux de délices pour les gens de bien, quoiqu'elle n'admette point de lieu de tourmens pour les méchans; mais ces deux ſectes s'accordent dans la morale. Leur principaux commandemens qu'ils appellent *divins*, ſont les nôtres; le menſonge, l'incontinence, le larcin, le meurtre, ſont défendus; c'eſt la loi naturelle réduite en préceptes poſitifs. Ils y ajoûtent le précepte de la tempérance, qui défend juſqu'aux liqueurs fortes, de quelque nature qu'elles ſoient, & ils étendent la défenſe du meurtre juſqu'aux animaux; Siaka qui leur donna cette loi, vivoit environ mille ans avant notre ere vulgaire. Ils ne different donc de nous en morale, que dans le précepte d'épargner les bêtes, & cette différence n'eſt pas à leur honte. Il eſt vrai qu'ils ont beaucoup de fables dans leur religion, en quoi ils reſſemblent à tous les peuples, & à nous en particulier, qui n'avons connu que des fables groſſieres avant le Chriſtianiſme.

La nature humaine a établi d'autres reſſemblances entre ces peuples & nous. Ils ont la ſuperſtition des ſortileges que nous avons eu ſi long-tems. On retrouve chez eux les pélerinages, les épreuves de feu, qui faiſoient autrefois une partie de notre juriſprudence; enfin ils placent leurs grands hommes dans le ciel, comme les Grecs & les Romains. Leur pontife (s'il eſt permis de parler ainſi) a ſeul, comme celui de Rome moderne, le droit de faire des apothéoſes, & de conſacrer des temples aux hommes qu'il en juge dignes. Ils ont auſſi depuis très-long-tems des religieux, des hermites, des inſtituts même, qui ne ſont pas fort éloignés de nos ordres guerriers; car il y avoit une ancienne ſociété de ſolitaires, qui faiſoient vœu de combattre pour la religion.

Le *Japon* étoit également partagé entre pluſieurs ſectes ſous un pontife roi, comme il l'eſt ſous un empereur ſéculier; mais toutes les ſectes ſe réuniſſoient dans les mêmes points de morale. Ceux qui croyoient la métempſycoſe & ceux qui n'y croyoient pas, s'abſtenoient & s'abſtiennent encore aujourd'hui de manger la chair des animaux qui rendent ſervice à l'homme; tous s'accordent à les laiſſer vivre, & à regarder leur meurtre comme une action d'ingratitude & de cruauté. La loi de Moyſe *tue & mange*, n'eſt pas dans leurs principes, & vraiſemblablement le Chriſtianiſme adopta ceux de ce peuple, quand il s'établit au *Japon*.

La doctrine de Confucius a fait beaucoup de progrès dans cet empire; comme elle ſe réduit toute à la ſimple morale, elle a charmé tous les eſprits de ceux qui ne ſont pas attachés aux bonzes, & c'eſt toujours la ſaine partie de la nation. On croit que le progrès de cette philoſophie, n'a pas peu contribué à ruiner la puiſſance du Dairi: l'empereur qui régnoit en 1700, n'avoit pas d'autre religion.

Il ſemble qu'on abuſe plus au *Japon* qu'à la Chine de cette doctrine de Confucius. Les philoſophes japonnois regardent l'homicide de ſoi-même, comme une action vertueuſe, quand elle ne bleſſe pas la ſociété; le naturel fier & violent de ces inſulaires met ſouvent

ſouvent cette théorie en pratique, & rend l'homicide beaucoup plus commun encore au *Japon*, qu'il ne l'eſt en Angleterre.

La liberté de conſcience ayant toujours été accordée dans cette empire, ainſi que dans preſque tout le reſte de l'Orient, pluſieurs religions étrangeres s'étoient paiſiblement introduites au *Japon*. Dieu permettoit ainſi que la voie fût ouverte à l'évangile dans ces vaſtes contrées ; perſonne n'ignore qu'il fit des progrès prodigieux ſur la fin du ſeizieme ſiecle, dans la moitié de cet empire. La célebre ambaſſade de trois princes chrétiens Japonnois au pape Grégoire XIII, eſt, ce me ſemble, l'hommage le plus flateur que le ſaint-ſiege ait jamais reçu. Tout ce grand pays, où il faut aujourd'hui abjurer l'évangile, & dont aucun ſujet ne peut ſortir, a été ſur le point d'être un royaume chrétien, & peut-être un royaume portugais. Nos prêtres y étoient honorés plus que parmi nous ; à préſent leur tête y eſt à prix, & ce prix même y eſt fort conſidérable : il eſt d'environ douze mille livres.

L'indiſcrétion d'un prêtre portugais, qui refuſa de céder le pas à un des officiers de l'empereur, fut la premiere cauſe de cette révolution. La ſeconde, fut l'obſtination de quelques jéſuites, qui ſoutinrent trop leurs droits, en ne voulant pas rendre une maiſon qu'un ſeigneur japonnois leur avoit donnée, & que le fils de ce ſeigneur leur redemandoit. La troiſieme, fut la crainte d'être ſubjugués par les chrétiens. Les bonzes appréhenderent d'être dépouillés de leurs anciennes poſſeſſions, & l'empereur enfin craignit pour l'état. Les Eſpagnols s'étoient rendus maîtres des Philippines voiſines du *Japon* ; on ſavoit ce qu'ils avoient fait en Amérique, il n'eſt pas étonnant que les Japonnois fuſſent allarmés.

L'empereur ſéculier du *Japon* proſcrivit donc la religion chrétienne en 1586; l'exercice en fut défendu à ſes ſujets ſous peine de mort ; mais comme on permettoit toujours le commerce aux Portuguais & aux Eſpagnols, leurs miſſionnaires faiſoient dans le peuple autant de proſélytes, qu'on en condamnoit au ſupplice. Le monarque défendit à tous les habitans d'introduire aucun prêtre chrétien dans le pays ; malgré cette défenſe, le gouverneur des îles Philippines fit paſſer des Cordeliers en ambaſſade à l'empereur du *Japon*. Ces ambaſſadeurs commencerent par bâtir une chapelle publique dans la ville capitale ; ils furent chaſſés, & la perſécution redoubla. Il y eut longtems des alternatives de cruautés & d'indulgences. Enfin arriva la fameuſe rébellion des chrétiens, qui ſe retirerent en force & en armes en 1637, dans une ville de l'empire ; alors ils furent pourſuivis, attaqués, & maſſacrés au nombre de trente-ſept mille l'année ſuivante 1638, ſous le regne de l'impératrice Mikaddo. Ce maſſacre affreux étouffa la révolte, & abolit entierement au *Japon* la religion chrétienne, qui avoit commencé de s'y introduire dès l'an 1549.

Si les Portugais & les Eſpagnols s'étoient contentés de la tolérance dont ils jouiſſoient, ils auroient été auſſi paiſibles dans cet empire, que les douze ſectes établies à Méaco, & qui compoſoient enſemble dans cette ſeule ville, au-de-là de quatre cent mille ames.

Jamais commerce ne fut plus avantageux aux Portugais que celui du *Japon*. Il paroît aſſez, par les ſoins qu'ont les Hollandois de ſe le conſerver, à l'excluſion des autres peuples, que ce commerce produiſoit, ſur-tout dans les commencemens, des profits immenſes. Les Portugais y achetoient le meilleur thé de l'Aſie, les plus belles porcelaines, ces bois peints, laqués, verniſſés, comme paravents, tables, coffres, boëtes, cabarets, & autres ſemblables, dont notre luxe s'appauvrit tous les jours; de l'ambre gris, du cuivre d'une eſpece ſupérieure au nôtre ; enfin l'argent & l'or, objet principal de toutes les entrepriſes de négoce.

Le *Japon*, auſſi peuplé que la Chine à proportion, & non moins induſtrieux, tandis que la nation y eſt plus fiere & plus brave, poſſede preſque tout ce que nous avons, & preſque tout ce qui nous manque. Les peuples de l'Orient étoient autrefois bien ſupérieurs à nos peuples occidentaux, dans tous les arts de l'eſprit & de la main. Mais que nous avons regagné le tems perdu, ajoûte M. de Voltaire ! les pays où le Bramante & Michel Ange ont bâti Saint Pierre de Rome, où Raphaël a peint, où Newton a calculé l'infini, où Leibnitz partagea cette gloire, où Huyggens appliqua la cycloïde aux pendules à ſecondes, où Jean de Bruges trouva la peinture à l'huile, où Cinna & Athalie ont été écrits ; ces pays, dis-je, ſont devenus les premiers pays de la terre. Les peuples orientaux ne ſont à préſent dans les beaux arts, que des barbares, ou des enfans, malgré leur antiquité, & tout ce que la nature a fait pour eux. (*D. J.*)

JAPONNER, v. act. (*Poterie.*) c'eſt donner une nouvelle cuiſſon aux porcelaines de la Chine, pour les faire paſſer pour porcelaines du Japon. Par cette manœuvre pratiquée en Angleterre & en Hollande, on colore en rouge & l'on ajoûte des fleurs & des filets d'or aux pieces de la Chine, qui ſont toutes bleues & blanches ; mais ces ornemens ajoûtés, ayant trop d'éclat, on les affoiblit par le feu : avec toutes ces précautions, les connoiſſeurs ne ſont pas trompés.

* JAPONOIS, PHILOSOPHIE DES (*Hiſt. de la Philoſophie.*) Les Japonois ont reçu des Chinois preſque tout ce qu'ils ont de connoiſſances philoſophiques, politiques & ſuperſtitieuſes, s'il en faut croire les Portugais, les premiers d'entre les Européens qui aient abordé au Japon, & qui nous aient entretenus de cette contrée. François Xavier, de la Compagnie de Jéſus, y fut conduit en 1549 par un ardent & beau zele d'étendre la religion chrétienne : il y prêcha ; il y fut écouté ; & le Chriſt ſeroit peut-être adoré dans toute l'étendue du Japon, ſi l'on n'eût point allarmé les Peuples par une conduite imprudente qui leur fit ſoupçonner qu'on en vouloit plus à la perte de leur liberté qu'au ſalut de leurs ames. Le rôle d'apôtre n'en ſouffre point d'autre : on ne l'eut pas plûtôt deshonoré au Japon en lui aſſociant celui d'intérêt & de politique, que les perſécutions s'éleverent, que les échaffauds ſe dreſſerent, & que le ſang coula de toutes parts. La haine du nom chrétien eſt telle au Japon, qu'on n'en approche point aujourd'hui ſans fouler le Chriſt aux pieds ; cérémonie ignominieuſe à laquelle on dit que quelques Européens plus attachés à l'argent qu'à leur Dieu, ſe ſoumettent ſans répugnance.

Les fables que les *Japonois* & les Chinois débitent ſur l'antiquité de leur origine, ſont preſque les mêmes ; & il réſulte de la comparaiſon qu'on en fait, que ces ſociétés d'hommes ſe formoient & ſe poliſſoient ſous une ere peu différente. Le célebre Kempfer qui a parcouru le Japon en naturaliſte, géographe, politique & théologien, & dont le voyage tient un rang diſtingué parmi nos meilleurs livres, diviſe l'hiſtoire *japonoiſe* en fabuleuſe, incertaine & vraie. La période fabuleuſe commence long-tems avant la création du monde, ſelon la chronologie ſacrée. Ces peuples ont eu auſſi la manie de reculer leur origine. Si on les en croit, leur premier gouvernement fut théocratique ; il faut entendre les merveilles qu'ils racontent de ſon bonheur & de ſa durée. Le tems du mariage du dieu Iſanagi Mikotto & de la déeſſe Iſanami Mikotto, fut l'âge d'or pour

eux. Allez d'un pole à l'autre; interrogez les peuples, & vous y verrez par-tout l'idolatrie & la ſuperſtition s'établir par les mêmes moyens. Par-tout ce ſont des hommes qui ſe rendent reſpectables à leurs ſemblables, en ſe donnant ou pour des dieux ou pour des deſcendans des dieux. Trouvez un peuple ſauvage; faites du bien; dites que vous êtes un dieu, & l'on vous croira, & vous ſerez adoré pendant votre vie & après votre mort.

Le regne d'un certain nombre de rois dont on ne peut fixer l'ere, remplit la période incertaine. Ils y ſuccedent aux premiers fondateurs, & s'occupent à dépouiller leurs ſujets d'un reſte de férocité naturelle, par l'inſtitution des lois & l'invention des arts, l'invention des arts qui fait la douceur de la vie, l'inſtitution des loix qui en fait la ſécurité.

Fohi, le premier légiſlateur des Chinois, eſt auſſi le premier légiſlateur des *Japonois*, & ce nom n'eſt pas moins célebre dans l'une de ces contrées que dans l'autre. On le repréſente tantôt ſous la figure d'un ſerpent, tantôt ſous la figure d'un homme à tête ſans corps, deux ſymboles de la ſcience & de la ſageſſe. C'eſt à lui que les *Japonois* attribuent la connoiſſance des mouvemens céleſtes, des ſignes du zodiaque, des révolutions de l'année, de ſon partage en mois, & d'une infinité de découvertes utiles. Ils diſent qu'il vivoit l'an 396 de la création, ce qui eſt faux, puiſque l'hiſtoire du déluge univerſel eſt vraie.

Les premiers Chinois & les premiers *Japonois* inſtruits par un même homme, n'ont pas eu vraiſemblablement un culte fort différent. Le Xékia des premiers eſt le Siaka des ſeconds. Il eſt de la même période; mais les Siamois, les *Japonois* & les Chinois qui le réverent également, ne s'accordent pas ſur le tems précis où il a vécu.

L'hiſtoire vraie du Japon ne commence guere que 660 avant la naiſſance de J. C. c'eſt la date du regne de Syn-mu; Syn-mu qui fut ſi cher à ſes peuples qu'ils le ſurnommerent *Nin-O*, le très-grand, le très-bon, *optimus*, *maximus*; ils lui font honneur des mêmes découvertes qu'à Fohi.

Ce fut ſous ce prince que vécut le philoſophe Rooſi, c'eſt-à-dire le vieillard enfant. Kooſi ou Confucius naquit 50 ans après Rooſi. Confucius a des temples au Japon, & le culte qu'on lui rend differe peu des honneurs divins. Entre les diſciples les plus illuſtres de Confucius, on nomme au Japon Ganquai, autre vieillard enfant. L'ame de Ganquai qui mourut à 33 ans, fut tranſmiſe à Koſſobofati, diſciple de Xékia; d'où il eſt évident que le Japon n'avoit dans les commencemens d'autres notions de philoſophie, de morale & de religion, que celles de Xékia, de Confucius & des Chinois, quelle que ſoit la diverſité que le tems y ait introduite.

La doctrine de Siaka & de Confucius n'eſt pas la même. Celle de Confucius a prévalu à la Chine, & le Japon a préféré celle de Siaka ou Xékia.

Sous le regne de Synin, Kobote, philoſophe de la ſecte de Xékia, porta au Japon le livre kio. Ce ſont proprement des pandectes de la doctrine de ſon maître. Cette philoſophie fut connue dans le même tems à la Chine. Quelle différence entre nos philoſophes & ceux-ci! Les réveries d'un Xékia ſe répandent dans l'Inde, la Chine & le Japon, & deviennent la loi de cent millions d'hommes. Un homme naît quelquefois parmi nous avec les talens les plus ſublimes, écrit les choſes les plus ſages, ne change pas le moindre uſage, vit obſcur, & meurt ignoré.

Il paroît que les premieres étincelles de lumiere qui aient éclairé la Chine & le Japon, ſont parties de l'Inde & du Brachmaniſme.

Kobote établit au Japon la doctrine éſotérique & exotérique de Foï. A peine y fut-il arrivé, qu'on lui éleva le Fakubaſi, ou le temple du cheval blanc; ce temple ſubſiſte encore. Il fut appellé du *cheval blanc*, parce que Kobote parut au Japon monté ſur un cheval de cette couleur.

La doctrine de Siaka ne fut pas tout-à-coup celle du peuple. Elle étoit encore particuliere & ſecrette lorſque Darma, le vingt-huitieme diſciple de Xékia, paſſa de l'Inde au Japon.

Mokuris ſuivit les traces de Darma. Il ſe montra d'abord dans le Tinſiku, ſur les côtes du Malabar & de Coromandel. Ce fut là qu'il annonça la doctrine d'un dieu ordonnateur du monde & protecteur des hommes, ſous le nom d'*Amida*. Cette idée fit fortune, & ſe répandit dans les contrées voiſines, d'où elle parvint à la Chine & au Japon. Cet évenement fait date dans la chronologie des *Japonois*. Le prince Tonda Joſimits porta la connoiſſance d'Amida dans la contrée de Sinano. C'eſt au dieu Amida que le temple Sinquoſi fut élevé, & ſa ſtatue ne tarda pas à y opérer des miracles, car il en faut aux peuples. Mêmes impoſtures en Egypte, dans l'Inde, à la Chine, au Japon. Dieu a permis cette reſſemblance entre la vraie religion & les fauſſes, pour que notre foi nous fût méritoire; car il n'y a que la vraie religion qui ait de vrais miracles. Nous avons été éclairés par les moyens qu'il fut permis au diable d'employer pour précipiter dans la perdition les nations ſur leſquelles Dieu n'avoit point réſolu dans ſes decrets éternels d'ouvrir l'œil de ſa miſéricorde.

Voilà donc la ſuperſtition & l'idolatrie s'échapant des ſanctuaires égyptiens, & allant infecter au loin l'Inde, la Chine & le Japon, ſous le nom de doctrine xékienne. Voyons maintenant les révolutions que cette doctrine éprouva; car il n'eſt pas donné aux opinions des hommes de reſter les mêmes en traverſant le tems & l'eſpace.

Nous obſerverons d'abord que le Japon entier ne ſuit pas le dogme de Xékia. Le menſonge national eſt tolérant chez ces peuples; il permet à une infinité de menſonges étrangers de ſubſiſter paiſiblement à ſes côtés.

Après que le Chriſtianiſme eût été extirpé par un maſſacre de trente-ſept mille hommes, exécuté preſqu'en un moment, la nation ſe partagea en trois ſectes. Les uns s'attacherent au ſintos ou à la vieille religion; d'autres embraſſerent le budſo ou la doctrine de Budda, ou de Siaka, ou de Xékia, & le reſte s'en tint au ſindo, ou au code des philoſophes moraux.

Du Sintos, du Budſo, & du Sindo. Le ſintos qu'on appelle auſſi *ſinſin* & *kammitſi*, le culte le plus ancien du Japon, eſt celui des idoles. L'idolatrie eſt le premier pas de l'eſprit humain dans l'hiſtoire naturelle de la religion; c'eſt de-là qu'il s'avance au manichéiſme, du manichéiſme à l'unité de Dieu, pour revenir à l'idolatrie, & tourner dans le même cercle. Sin & Kami ſont les deux idoles du Japon. Tous les dogmes de cette théologie ſe rapportent au bonheur actuel. La notion que les Sintoiſtes paroiſſent avoir de l'immortalité de l'ame, eſt fort obſcure; ils s'inquietent peu de l'avenir: rendez-nous heureux aujourd'hui, diſent-ils à leurs dieux, & nous vous tenons quittes du reſte. Ils reconnoiſſent cependant un grand dieu qui habite au haut des cieux, des dieux ſubalternes qu'ils ont placés dans les étoiles; mais ils ne les honorent ni par des ſacrifices ni par des fêtes. Ils ſont trop loin d'eux pour en attendre du bien ou en craindre du mal. Ils jurent par ces dieux inutiles, & ils invoquent ceux qu'ils imaginent préſider aux élémens, aux plantes, aux animaux & aux évenemens importans de la vie.

Ils ont un ſouverain pontife qui ſe prétend deſcendu en droite ligne des dieux qui ont anciennement gouverné la nation. Ces dieux ont même encore une aſſemblée générale chez lui le dixieme mois de chaque année. Il a le droit d'inſtaller parmi eux ceux qu'il en juge dignes, & l'on penſe bien qu'il n'eſt pas aſſez mal-adroit pour oublier le prédéceſſeur du prince régnant, & que le prince regnant ne manque pas d'égard pour un homme dont il eſpere un jour les honneurs divins. C'eſt ainſi que le deſpotiſme & la ſuperſtition ſe prêtent la main.

Rien de ſi myſtérieux & de ſi miſérable que la phyſcologie de cette ſecte. C'eſt la fable du chaos défigurée. A l'origine des choſes le chaos étoit; il en ſortit je ne ſçais quoi qui reſſembloit à une épine; cette épine ſe mut, ſe transforma, & le Kunitokhodatſno micotto ou l'eſprit parut. Du reſte, rien dans les livres ſur la nature des dieux ni ſur leurs attributs, qui ait l'ombre du ſens commun.

Les Sentoiſtes qui ont ſenti la pauvreté de leur ſyſtême, ont emprunté des Budſoiſtes quelques opinions. Quelques-uns d'entr'eux qui font ſecte, croyent que l'ame d'Amida a paſſé par métempſycoſe dans le Tin-ſio-dai-ſin, & a donné naiſſance au premier des dieux; que les ames des gens de bien s'élevent dans un lieu fortuné au-deſſus du trente-troiſieme ciel; que celle des méchans ſont errantes juſqu'à ce qu'elles ayent expié leurs crimes, & qu'on obtient le bonheur avenir par l'abſtinence de tout ce qui peut ſouiller l'ame, la ſanctification des fêtes, les pélerinages religieux, & les macérations de la chair.

Tout chez ce peuple eſt rappellé à l'honnêteté civile & à la politique, & il n'en eſt ni moins heureux ni plus méchant.

Ses hermites, car il en a, ſont des ignorans & des ambitieux; & le peu de cérémonies religieuſes auxquelles le peuple eſt aſſujetti, eſt conforme à ſon caractere mol & voluptueux.

Les Budſoïſtes adorent les dieux étrangers Budſo & Fotoke: leur religion eſt celle de *Xekia*. Le nom *Buſdo* eſt indien, & non *japonois*. Il vient de *Budda* ou *Budha*, qui eſt ſynonyme à *Hermès*.

Siaka ou Xékia s'étoit donné pour un dieu. Les Indiens le regardent encore comme une émanation divine. C'eſt ſous la forme de cet homme que Wiſthnou s'incarna pour la neuvieme fois; & les mots *Buda* & *Siaka* déſignent au Japon les dieux étrangers, quels qu'ils ſoient, ſans en excepter les ſaints & les philoſophes qui ont prêché la doctrine xékienne.

Cette doctrine eut de la peine à prendre à la Chine & au Japon où les eſprits étoient prévenus de celle de Confucius qui avoient en mépris les idoles; mais de quoi ne viennent point à bout l'enthouſiaſme & l'opiniatreté aidés de l'inconſtance des peuples & de leur goût pour le nouveau & le merveilleux! Darma attaqua avec ces avantages la ſageſſe de Confucius. On dit qu'il ſe coupa les paupieres de peur que la méditation ne le conduisît au ſommeil. Au reſte les *Japonois* furent enchantés d'un dogme qui leur promettoit l'immortalité & des récompenſes à venir; & une multitude de diſciples de Confucius paſſerent dans la ſecte de Xékia, prêchée par un homme qui avoit commencé de ſe rendre vénérable par la ſainteté de ſes mœurs. La premiere idole publique de Xékia fut élevée chez les *Japonois* l'an de J. C. 543. Bientôt on vit à ſes côtés la ſtatue d'Amida, & les miracles d'Amida entraînerent la ville & la cour.

Amida eſt regardé par les diſciples de Xékia comme le dieu ſuprême des demeures heureuſes que les bons vont habiter après leur mort. C'eſt lui qui les rejette ou les admet. Voilà la baſe de la doctrine exotérique. Le grand principe de la doctrine eſotérique, c'eſt que tout n'eſt rien, & que c'eſt de ce rien que tout dépend. De-là le diſtique qu'un enthouſiaſte xékien écrivit après trente ans de méditations, au pied d'un arbre ſec qu'il avoit deſſiné: arbre, dis-moi qui t'a planté? Moi dont le principe n'eſt rien, & la fin rien; ce qui revient à cette autre inſcription d'un philoſophe de la même ſecte: mon cœur n'a ni être ni non-être; il ne va point, il ne revient point, il n'eſt retenu nulle part. Ces folies paroiſſent bien étranges; cependant qu'on eſſaye, & l'on verra qu'en ſuivant la ſubtilité de la métaphyſique auſſi loin qu'elle peut aller, on aboutira à d'autres folies qui ne ſeront guere moins ridicules.

Au reſte, les Xékiens négligent l'extérieur, s'appliquent uniquement à méditer, mépriſent toute diſcipline qui conſiſte en paroles, & ne s'attachent qu'à l'exercice qu'ils appellent *ſoquxin*, *ſoqubut*, ou *du cœur*.

Il n'y a, ſelon eux, qu'un principe de toutes choſes, & ce principe eſt par-tout.

Tous les êtres en émanent & y retournent.

Il exiſte de toute éternité; il eſt unique, clair, lumineux, ſans figure, ſans raiſon, ſans mouvement, ſans action, ſans accroiſſement ni décroiſſement.

Ceux qui l'ont bien connu dans ce monde acquierent la gloire parfaite de Fotoque & de ſes ſucceſſeurs.

Les autres errent & erreront juſqu'à la fin du monde: alors le principe commun abſorbera tout.

Il n'y a ni peines ni récompenſes à venir.

Nulle différence réelle entre la ſcience & l'ignorance, entre le bien & le mal.

Le repos qu'on acquiert par la méditation eſt le ſouverain bien, & l'état le plus voiſin du principe général, commun & parfait.

Quant à leur vie ils forment des communautés, ſe levent à minuit pour chanter des hymnes, & le ſoir ils ſe raſſemblent autour d'un ſupérieur qui traite en leur préſence quelque point de morale, & leur en propoſe à méditer.

Quelles que ſoient leurs opinions particulieres, ils s'aiment & ſe cultivent. Les entendemens, diſent-ils, ne ſont pas unis de parentés comme les corps.

Il faut convenir que ſi ces gens ont des choſes en quoi ils valent moins que nous, ils en ont auſſi en quoi nous ne les valons pas.

La troiſieme ſecte des *Japonois* eſt celle des Sendoſiviſtes ou de ceux qui ſe dirigent par le ſicuto ou la voie philoſophique. Ceux-ci ſont proprement ſans religion. Leur unique principe eſt qu'il faut pratiquer la vertu, parce que la vertu ſeule peut nous rendre auſſi heureux que notre nature le comporte. Selon eux le méchant eſt aſſez à plaindre en ce monde, ſans lui préparer un avenir fâcheux; & le bon aſſez heureux ſans qu'il lui faille encore une récompenſe future. Ils exigent de l'homme qu'il ſoit vertueux, parce qu'il eſt raiſonnable, & qu'il ſoit raiſonnable parce qu'il n'eſt ni une pierre ni une brute. Ce ſont les vrais principes de la morale de Confucius & de ſon diſciple *japonois* Mooſi. Les ouvrages de Mooſi jouiſſent au Japon de la plus grande autorité.

La morale des Sendoſiviſtes ou philoſophes *Japonois* ſe réduit à quatre points principaux.

Le premier ou *dſin* eſt de la maniere de conformer ſes actions à la vertu.

Le ſecond *gi*, de rendre la juſtice à tous les hommes.

Le troiſieme *re*, de la décence & de l'honnêteté des mœurs.

Le quatrieme *tſi*, des regles de la prudence.

Le cinquieme *ſin*, de la pureté de la conſcience & de la rectitude de la volonté.

Selon eux, point de métempſycoſe; il y a une ame univerſelle qui anime tout, dont tout émane, & qui abſorbe tout; ils ont quelques notions de ſpiritualité; ils croient l'éternité du monde; ils célebrent la mémoire de leurs parens par des ſacrifices; ils ne reconnoiſſent point de dieux nationnaux; ils n'ont ni temple ni cérémonies religieuſes: s'ils ſe prêtent au culte public, c'eſt par eſprit d'obéiſſance aux loix; ils uſent d'ablutions & s'abſtiennent du commerce des femmes dans les jours qui précedent leurs fêtes commémoratives; ils ne brûlent point les corps des morts, mais ils les enterrent comme nous; ils ne permettent pas ſeulement le ſuicide, ils y exhortent: ce qui prouve le peu de cas qu'ils font de la vie. L'image de Confucius eſt dans leurs écoles. On exigea d'eux au temps de l'extirpation du Chriſtianiſme, qu'ils euſſent une idole; Elle eſt placée dans leurs foyers, couronnée de fleurs & parfumée d'encens. Leur ſecte ſouffrit beaucoup de la perſécution des chrétiens, & ils furent obligés de cacher leurs livres. Il n'y a pas long-tems qu'un prince *japonois*, appellé *Siſen*, qui avoit pris du goût pour les Sciences & pour la Philoſophie, fonda une académie dans ſes domaines, y appella les hommes les plus inſtruits, les encouragea à l'étude par des récompenſes; & la raiſon commençoit à faire des progrès dans un canton de l'empire, lorſque de vils petits ſacrificateurs qui vivoient de la ſuperſtition & de la crédulité des peuples, fachés du diſcrédit de leurs rêveries, porterent des plaintes à l'empereur & au dairo, & menacerent la nation des plus grands deſaſtres, ſi l'on ne ſe hâtoit d'étouffer cette race naiſſante d'impies. Siſen vit tout-à-coup la tyrannie eccléſiaſtique & civile conjurée contre lui, & ne trouva d'autre moyen d'échapper au péril qui l'environnoit, qu'en renonçant à ſes projets, & en cédant ſes livres & ſes dignités à ſon fils. C'eſt Kempfer même qui nous raconte ce fait, bien propre à nous inſtruire ſur l'eſpece d'obſtacles que les progrès de la raiſon doivent rencontrer par-tout. *Voyez* Bayle, Bruker, Poſſevin, *&c. Voyez auſſi les articles* INDIENS, CHINOIS & EGYPTIENS.

JAPPER. v. n. (*Gramm.*) C'eſt le cri des petits chiens. Les gros chiens aboient, les petits chiens *jappent*, le renard *jappe*.

JAPU, ou JUPUJUBA, ſ. m. (*Ornithol. exot.*) oiſeau du Breſil de la claſſe des pic-verds. Tout ſon corps eſt d'un noir luiſant, avec une grande moucheture jaune ſur le milieu de chaque aîle, & une rayure ſemblable près du croupion. On admire l'adreſſe & la délicateſſe avec laquelle il forme ſon nid qui pend à l'extrémité des branches d'arbres. Ray, *Ornitholog. p. 98.* (*D. J.*)

JAPYGIE, ſ. f. *Japygia*, (*Géog. ancienne*), ancienne contrée d'Italie dans la grande Grece. Elle eſt nommée indifféremment par les Auteurs, *Japigie*, *Meſſapie*, *Pincétie*, *Salentine*, *Pouille*, & *Calabre*. *Voyez* Hérodote, *lib. III. chap. cxxxviij. lib. IIII. chap. lxxxxjx. lib. VIII. chap. clxx.* Strabon, *lib. VI.* & Pline, *liv. V. chap. xj.* La terre d'Otrante fait une partie de l'ancienne *Japygie*.

Japyx, fils de Dédale, donna ſon nom à ce canton de l'Italie méridionale qui formoit proprement l'ancienne Pouille & la Meſſapie. M. de Liſle dans ſa carte de l'ancienne Italie, compte pour la *Japygie* les deux parties de la Pouille, ſavoir la Daunienne & la Pencétienne. Antoine Galatœus, medecin, a publié un livre exprès, fort rare & fort ſavant, de la ſituation de la *Japygie*, *de ſitu Japygiæ*. Baſileæ, 1558, *in*-12. (*D. J.*)

JAPYX, (*Géog. anc.*) c'eſt-là le nom de l'oueſt-nord-oueſt, quand il ſoufle de la pointe orientale de l'Italie. On l'a confondu mal-à-propos, & M. Dacier entr'autres, avec le *corus* des Latins & l'*argeſtés* des Grecs. Le vent régionaire, nommé *japyx*, étoit favorable à ceux qui s'embarquoient à Brindes pour la Grece ou pour l'Egypte, parce qu'il ſoufloit toujours en pouppe juſqu'au deſſous du Péloponneſe; voilà pourquoi Horace, *liv. I. ode 3*, le ſouhaite au vaiſſeau qui devoit porter Virgile ſur les côtes de l'Attique:

Ventorumque regnat pater
Obſtrictis alis, præter japyga,
Navis, quæ tibi creditum
Debes Virgilium; finibus Atticis
Reddas incolumen, precor,
Et ſerves animæ dimidium meæ. (*D. J.*)

JAQUE LE, *ou* LA JAQUE, (*Art milit.*) étoit autrefois une eſpece de juſte-au-corps qui venoit au moins juſqu'aux genoux, que Nicot définit ainſi: JAQUE, habillement de guerre renflé de coton.

Ces *jaques* étoient bourés entre les toiles ou l'étoffe dont ils étoient compoſés. Ils s'appelloient auſſi *gambeſſons* ou *gambeſon*. *Voyez* GAMBESON.

JAQUEMART, ſ. m. (*ancien terme de monnoyage.*) c'étoit un reſſort placé au premier balancier; on le croyoit capable de relever la vis du balancier. C'eſt ce que l'expérience a démontré faux.

On a donné le même nom à ces figures placées à certains horloges, où elles frappent les heures avec un marteau qu'elles ont à la main.

JAQUETTE, ſ. f. (*Gram. mod.*) c'eſt le vétement des enfans; il conſiſte en un jupon attaché à un corps. On dit auſſi la *jaquette* d'un capucin. En général on appelle *jaquette* tout vétement d'enfant ou de religieux, qui deſcend juſqu'aux piés, ſous lequel le corps eſt nud, & qui ne couvre pas un autre vétement.

JAR *ou* JIAR, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) mois des Hébreux qui répond à notre mois d'Avril. Il étoit le huitieme de l'année civile, & le ſecond de l'année ſainte, & n'avoit que vingt-neuf jours.

Le dixieme de ce mois les juifs font le deuil de la mort du grand-prêtre Heli & de ſes deux fils Ophni & Phinées. Ceux qui n'ont pu faire la pâque dans le mois de Mian, la font dans le mois de *Jar*, & de plus on y jeûne trois jours pour l'expiation des péchés commis pendant la pâque.

Le dix-huitieme jour les Juifs commençoient la moiſſon du froment trente-trois jours après la pâque. Le vingt-troiſieme ils célebrent une fête en mémoire de la purification du temple, faite par Judas Macchabée, après qu'il en eut chaſſé les Syriens. Le vingt-neuvieme ils font mémoire de la mort du prophete Samuel. *Diction. de la Bib.* (*G*)

JARANNA, (*Géog.*) fortereſſe de l'empire ruſſien dans la province de Daurie, habitée par les Tonguſes, nation tartare. C'eſt près de cet endroit qu'on prend les plus belles zibelines.

JARARA, ſ. m. *coaypitinga*, (*Ophiolog. exot.*) ſerpent d'Amérique aſſez ſemblable à notre vipere européenne, & non moins dangereuſe par ſon venin. (*D. J.*)

JARARA, EPHEBA, ſ. m. (*Ophiol. exot.*) nom d'une eſpece de ſerpent d'Amérique, de couleur brune marquetée d'une belle rayure rouge, ondée, & qui décourt en forme de chaîne ſur toute l'étendue du dos. Ray, *Syn. Anim. pag. 330.* (*D. J.*)

JARARACA *ou* JARACUCU, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) eſpece de ſerpent d'Amérique; il eſt vivipare & produit un très-grand nombre de petits; on en a trouvé treize dans le corps d'une femelle. Il a entre deux & trois piés de longueur; ſes dents ſont très-grandes & longues comme celles des autres ſerpens ve-

nimeux ; elles ſont cachées dans les gencives, & contiennent une liqueur jaunâtre qui ne ſort que lorſqu'il mord. Sa morſure eſt ſi dangereuſe, qu'on en meurt en vingt-quatre heures. Ray, *Synopſis anim.*

JARDIN, ſ. m. (*Arts.*) lieu artiſtement planté & cultivé, ſoit pour nos beſoins, ſoit pour nos plaiſirs.

On a compoſé les *jardins*, ſuivant leur étendue, de potagers pour les légumes, de vergers pour les arbres fruitiers, de parterres pour les fleurs, de bois de haute-futaie pour le couvert. On les a embellis de terraſſes, d'allées, de boſquets, de jets-d'eau, de ſtatues, de boulingrins, pour les promenades, la fraîcheur, & les autres appanages du luxe ou du goût. Auſſi le nom de *jardin* ſe prend en hébreu pour un lieu délicieux, planté d'arbres ; c'eſt ce que déſigne le mot de *jardin d'Eden*. Le terme grec παραδισος, *paradis*, ſignifie la même choſe. Delà vient encore que le nom de *jardin* a été appliqué à des pays fertiles, agréables & bien cultivés ; c'eſt ainſi qu'Athénée donne ce nom à une contrée de la Sicile auprès de Palerme ; la Touraine eſt nommée le *jardin de la France* par la même raiſon.

Il eſt quelquefois parlé, dans l'Ecriture-ſainte, des *jardins* du roi, ſitués au pié des murs de Jéruſalem. Il y avoit chez les Juifs des *jardins* conſacrés à Vénus, à Adonis. Iſaïe, *chap. j, verſ 29*, reproche à ce peuple les ſcandales & les actes d'idolatrie qu'il y commettoit.

L'antiquité vante comme une des merveilles du monde, les *jardins* ſuſpendus de Sémiramis ou de Babylone. *Voyez* JARDIN DE BABYLONE.

Les rois de Perſe ſe plaiſoient fort à briller par la dépenſe de leurs *jardins* ; & les ſatrapes, à l'imitation de leurs maîtres, en avoient dans les provinces de leur diſtrict, d'une étendue prodigieuſe, clos de murs, en forme de parcs, dans leſquels ils enfermoient toutes ſortes de bêtes pour la chaſſe. Xénophon nous parle de la beauté des *jardins* que Pharnabaſe fit à Daſcyle.

Ammien Marcellin rapporte que ceux des Romains, dans le tems de leur opulence, étoient, pour me ſervir de ſes expreſſions, *inſtar villarum, quibus vivaria includi ſolebant.* On y priſoit entr'autres pour leur magnificence, les *jardins* de Pompée, de Lucullo, & de Mecene. Ils n'offroient pas ſeulement en ſpectacle au milieu de Rome des terres labourables, des viviers, des vergers, des potagers, des parterres, mais de ſuperbes palais & de grands lieux de plaiſance, ou maiſons champêtres faites pour s'y repoſer agréablement du tumulte des affaires. *Jam quidem*, dit Pline, liv. 29. ch. 4. *hortorum nomine, in ipſâ urbe, delicias, agros, villaſque poſſident.* Le même goût continue de regner dans Rome moderne, appauvrie & dépeuplée.

Ce fut Cn. Marius, dont il reſte quelques lettres à Ciceron, & qu'on nommoit par excellence *l'ami d'Auguſte*, qui enſeigna le premier aux Romains le rafinement du jardinage, l'art de greffer & de multiplier quelques uns des fruits étrangers des plus recherchés & des plus curieux. Il introduiſit auſſi la méthode de tailler les arbres & les boſquets dans des formes régulieres. Il paſſa la fin de ſes jours dans un de ces lieux de plaiſance de Rome, dont nous venons de parler, où il employoit ſon tems & ſes études au progrès des plantations, auſſi bien qu'à rafiner ſur la délicateſſe d'une vie ſplendide & luxurieuſe, qui étoit le goût général de ſon ſiecle. Enfin il écrivit, ſur les *jardins* & l'agriculture, pluſieurs livres mentionnés par Columelle & autres auteurs de la vie ruſtique qui parurent après lui.

Les François ſi long-tems plongés dans la barbarie, n'ont point eu d'idées de la décoration des *jardins* ni du jardinage, avant le ſiecle de Louis XIV. C'eſt ſous ce prince que cet art fut d'un côté créé, perfectionné par la Quintinie pour l'utile, & par le Nôtre pour l'agréable. Arrêtons-nous à faire connoître ces deux hommes rares.

Jean de la Quintinie, né près de Poitiers en 1626, vint à Paris s'attacher au barreau, & s'y diſtingua ; mais ſa paſſion pour l'Agriculure l'emporta ſur toute autre étude ; après avoir acquis la théorie de l'art, il fit un voyage en Italie pour s'y perfectionner, & de retour il ne ſongea plus qu'à joindre la pratique aux préceptes. Il trouva, par ſes expériences, ce qu'on ne ſavoit pas encore en France, qu'un arbre tranſplanté ne prend de nourriture que par les racines qu'il a pouſſées depuis qu'il eſt replanté, & qui ſont comme autant de bouches par leſquelles il reçoit l'humeur nourriciere de la terre. Il ſuit delà qu'au lieu de conſerver les anciennes petites racines, quand on tranſplante un arbre, il faut les couper, parce qu'ordinairement elles ſe ſechent & ſe moiſiſſent.

La Quintinie découvrit encore la méthode de tailler fructueuſement les arbres. Avant lui nous ne ſongions, en taillant un arbre, qu'à lui donner une belle forme, & le dégager des branches qui l'offuſquent. Il a ſu, il nous a enſeigné ce qu'il falloit faire pour contraindre un arbre à donner du fruit, & à en donner aux endroits où l'on veut qu'il en vienne, même à le répandre également ſur toutes ſes branches.

Il prétendoit, & l'expérience le confirme, qu'un arbre qui a trop de vigueur ne pouſſe ordinairement que des rameaux & des feuilles ; qu'il faut réprimer avec adreſſe la forte pente qu'il a à ne travailler que pour ſa propre utilité ; qu'il faut lui couper de certaines groſſes branches, où il porte preſque toute ſa ſéve, & l'obliger par ce moyen à nourrir les autres branches foibles & comme délaiſſées, parce que ce ſont les ſeules qui fourniſſent du fruit en abondance.

Ainſi la Quintinie apprit de la nature,
Des utiles jardins *l'agréable culture.*

Charles II. roi d'Angleterre, lui donna beaucoup de marques de ſon eſtime dans des voyages qu'il fit à Londres. Il lui offrit une penſion très conſidérable pour ſe l'attacher ; mais l'eſpérance de s'avancer pour le moins autant dans ſon pays, l'empêcha d'accepter ces offres avantageuſes. Il ne ſe trompa pas ; M. Colberg le nomma directeur des *jardins* fruitiers & potagers de toutes les maiſons royales ; & cette nouvelle charge fut créée en ſa faveur.

André le Nôtre, né à Paris en 1625, mort en 1700, étoit un de ces génies créateurs, doué par la nature d'un goût & d'une ſagacité ſinguliere, pour la diſtribution & l'embelliſſement des *jardins*. Il n'a jamais eu d'égal en cette partie, & n'a point encore trouvé de maître. On vit ſans ceſſe éclore, ſous le crayon de cet homme unique en ſon genre, mille compoſitions admirables, & nous devons à lui ſeul toutes les merveilles qui font les délices de nos maiſons royales & de plaiſance.

Cependant depuis la mort de ce célebre artiſte, l'art de ſon invention a étrangement dégénéré parmi nous, & de tous les arts de goût, c'eſt peut-être celui qui a le plus perdu de nos jours. Loin d'avoir enchéri ſur ſes grandes & belles idées, nous avons laiſſé tomber abſolument le bon goût, dont il nous avoit donné l'exemple & les principes ; nous ne ſavons plus faire aucune de ces choſes, dans leſquelles il excelloit, des *jardins* tels que celui des Thuilleries, des terraſſes comme celle de Saint-Germain en Laye, des boulingrins comme à Trianon, des portiques naturels comme à Marly, des treillages comme à Chantilly, des promenades comme celles de Meudon, des parterres du Tibre, ni finalement des parterres d'eau comme ceux de Verſailles.

Qu'on blâme, ſi l'on veut, la ſituation de ce dernier château, ce n'eſt point la faute de le Nôtre; il ne s'agit ici que de ſes *jardins*. Qu'on diſe que les richeſſes prodiguées dans cet endroit ſtérile y ſiéent auſſi mal que la friſure & les pompons à un laid viſage; il ſera toujours vrai qu'il a fallu beaucoup d'art, de génie & d'intelligence, pour embellir, à un point ſingulier de perfection, un des plus incultes lieux du royaume.

Jettons ſans partialité les yeux ſur notre ſiecle. Comment décorons-nous aujourd'hui les plus belles ſituations de notre choix, & dont le Nôtre auroit ſu tirer des merveilles? Nous y employons un goût ridicule & meſquin. Les grandes allées droites nous paroiſſent inſipides; les paliſſades, froides & uniformes; nous aimons à pratiquer des allées tortueuſes, des parterres chantournés, & des boſquets découpés en pompons; les plus grands lieux ſont occupés par de petites parties toujours ornées ſans grace, ſans nobleſſe & ſans ſimplicité. Les corbeilles de fleurs, fanées au bout de quelques jours, ont pris la place des parterres durables; l'on voit par-tout des vaſes de terre cuite, des magots chinois, des bambochades, & autres pareils ouvrages de ſculpture d'une exécution médiocre, qui nous prouvent aſſez clairement que la frivolité a étendu ſon empire ſur toutes nos productions en ce genre.

Il n'en eſt pas de même d'une nation voiſine, chez qui les *jardins* de bon goût ſont auſſi communs, que les magnifiques palais y ſont rares. En Angleterre, ces ſortes de promenades, pratiquables en tout tems, ſemblent faites pour être l'azyle d'un plaiſir doux & ſerain; le corps s'y délaſſe, l'eſprit s'y diſtrait, les yeux y ſont enchantés par le verd du gazon & des boulingrins; la variété des fleurs y flatte agréablement l'odorat & la vûe. On n'affecte point de prodiguer dans ces lieux-là, je ne dis pas les petits, mais même les plus beaux ouvrages de l'art. La ſeule nature modeſtement parée, & jamais fardée, y étale ſes ornemens & ſes bienfaits. Profitons de ſes libéralités, & contentons-nous d'employer l'induſtrie à varier ſes ſpectacles. Que les eaux faſſent naître les boſquets & les embelliſſent! Que les ombrages des bois endorment les ruiſſeaux dans un lit de verdure! Appellons les oiſeaux dans ces endroits de délices; leurs concerts y attireront les hommes, & feront cent fois mieux l'éloge d'un goût de ſentiment, que le marbre & le bronze, dont l'étalage ne produit qu'une admiration ſtupide. *Voyez* au mot *JARDIN d'Eden*, la charmante deſcription de Milton; elle s'accorde parfaitement à tout ce que nous venons de dire. (*D. J.*)

JARDIN *d'Eden*, (*Géog. ſacrée.*) nom du *jardin* que Dieu planta dès le commencement dans Eden, c'eſt-à-dire, dans un lieu de délices, comme porte le texte hébreu. Tandis que les ſavans recherchent ſans ſuccès la poſition de cette contrée (*voyez* EDEN & PARADIS TERRESTRE), amuſons-nous de la deſcription enchantereſſe du *jardin* même, faite par Milton.

A blisfull field, circled with groves of myrrh,
And flowing odours, caſſia, nard, and balm,
A wilderneſs of ſweets! for nature here
Wantonn'd as in prime, and play'd at will
Her virgin fancies, pouring forth more ſweet
Wild, above rule or art, enormous bliſs!
Out of this fertile ground, God cauſed to grow
All trees of nobleſt Kind for ſight, ſmell, taſte,
And all amidſt them, ſtood the Tree of life,
High eminent, blooming ambroſial fruit
Of vegetable gold; and next to life,
Our death, the Tree of Knowledge, grew faſt by.
A happy rural ſeat, of various view!
Groves, whoſe rich trees wept odorous gums, and balm;
Others whoſe fruit, burniſh'd with golden rind;
Hung amiable; Heſperian fable true,
If true, here only, and of delicious taſte!
Betwixt them lawns, or level-downs, and flocks
Grazing the tender herb, were interpos'd;
Or palmy hillock, or the flowry lap,
Of ſome irrignous valley, ſpread her ſtore;
Flow'rs of all hew, and without thorn, the roſe:
Another ſide, umbrageous grots, and caves
Of cool receſs, o'er which the mantling vine
Lays forth her purple grapes, and gently creeps
Luxuriant. Mean while murm'ring water fall
Down the ſlope hills, diſpers'd, or in a lake
That to the fringed bank, with myrtle crown'd,
Her cryſtal, mirrour holds, unite their ſtreams.
The birds their choir apply: Airs, vernal airs,
Breathing the ſmell of field and grove, attune
The trembling leafs, while univerſal Pan,
Knit with the graces, and the Hours in dance,
Led on th' eternal ſpring.....

Thus was this place. (*D. J.*)

JARDIN, ſ. m. (*Marine.*) nom que quelques-uns donnent aux balcons d'un vaiſſeau, lorſqu'ils ne ſont point couverts. (Q)

JARDIN, (*Fauconnerie.*) on dit *donner le jardin*, & jardiner le lanier, le ſacre, l'autour, *&c.* c'eſt l'expoſer au ſoleil dans un *jardin*, ou ſur la barre, ou ſur le roc, ou ſur la pierre froide.

JARDINS *de Babylone*, (*Hiſt. anc.*) les *jardins de Babylone* ou de *Semiramis* ont été mis par les anciens au rang des merveilles du monde, c'eſt-à-dire des beaux ouvrages de l'art. Ils étoient ſoûtenus en l'air par un nombre prodigieux de colonnes de pierre, ſur leſquelles poſoit un aſſemblage immenſe de poutres de bois de palmier; le tout ſupportoit un grand poids d'excellente terre rapportée, dans laquelle on avoit planté pluſieurs ſortes d'arbres, de fruits & de légumes, qu'on y cultivoit ſoigneuſement. Les arroſemens ſe faiſoient par des pompes ou canaux, dont l'eau venoit d'endroits plus élevés. Avec la même dépenſe, on auroit fait dans un terrein choiſi des *jardins* infiniment ſupérieurs en goût, en beauté & en étendue; mais ils n'auroient pas frappé par le merveilleux, & l'on ne ſauroit dire juſqu'à quel point les hommes en ſont épris. (*D. J.*)

JARDINAGE, le *jardinage* eſt l'art de planter, de décorer & de cultiver toutes ſortes de jardins; il fait partie de la Botanique.

Cet art eſt fort étendu, & a pluſieurs branches, ſi l'on fait attention à toutes les différentes parties qui compoſent les jardins, *voyez* JARDIN. On ne peut douter que ce ne ſoit une occupation très-noble, dont les Grecs & les Romains faiſoient leurs délices. Pline (*Hiſt. nat. liv. XVIII. chap. iij.*) nous le fait ſi bien connoître par ces mots, *imperatorum olim manibus colebantur agri.* Les philoſophes les plus diſtingués ont ſuivi leur exemple, & nous liſons dans Goetzius, *de eruditis hortorum cultoribus diſſertatio*, Lubec 1706, qu'Epicure, Théophraſte, Démocrite, Platon, Caton, Ciceron, Columelle, Palladius, Warron, & autres ont aimé le *jardinage*. Feu Gaſton frere de Louis XIII. Louis XIII. Louis XIV. Monſieur frere unique de Louis XIV. les princes mêmes de nos jours n'ont pas dédaigné, après leurs travaux guerriers, de s'y appliquer.

JARDINEUX, adj. *terme de jouaillier*, on appelle *émeraude jardineuſe* celle dont le vert n'eſt pas d'une ſuite, qui a quelque ombre qui la rend mal nette, des nuées & veines à travers des poils, des brouillards, un air-brun entre-courant & entreluiſant, un éclat engourdi, foible & plein de craſſe. *Voyez* EMERAUDE.

JARDINIER, ſ. m. (*Art Méch.*) eſt celui qui a

l'art d'inventer, de dreſſer, tracer, planter, élever & cultiver toutes ſortes de jardins, il doit outre cela connoître le caractere de toutes les plantes, pour leur donner à chacune la culture convenable.

Les différentes parties des jardins détaillées au *mot* JARDIN, font juger qu'un *jardinier* ne peut guere les poſſeder toutes ; l'inclination, le goût l'entraîne vers celle qui lui plaît davantage : ainſi on appelle celui qui cultive les fleurs un *jardinier-fleuriſte*, celui qui prend ſoin des orangers un *orangiſte* (Daviler), des fruits un *fruitier*, des légumes & marais un *maréchais*, des ſimples un *ſimpliciſte* (Furetiere), des pépinieres un *pépineriſte* (la Quintinie & Daviler.)

On ne donnera point le détail des travaux d'un *jardinier* dans chaque mois de l'année. Il ſuffit de dire qu'ils doivent être continuels, qu'ils ſe ſuccedent, & ſont preſque toûjours les mêmes. La ſaiſon de l'hiver, qui en paroît exempte, peut être utilement employée à retourner les terres uſées, à les améliorer, & à faire des treillages, des caiſſes & autres ouvrages.

JARDINIERE, ſ. f. (*Brodeur.*) petite broderie étroite & légere en fil, exécutée à l'extrémité d'une manchette de chemiſe ou de quelqu'autre vêtement ſemblable.

JARDON *ou* JARDE, ſ. m. (*Maréchallerie.*) tumeur calleuſe & dure qui vient aux jambes de derriere du cheval, & qui eſt ſituée au-dehors du jaret, au lieu que l'éparvin vient en-dedans. *Voyez* ÉPARVIN.

Les *jardons* eſtropient le cheval lorſqu'on n'y met pas le feu à-propos. Ce *mot* ſignifie auſſi l'endroit du cheval où cette maladie vient. *Soleiſel.*

JARETTA LA, (*Géog.*) riviere de Sicile dans la vallée de Noto, ou pour mieux dire, ce ſont diverſes petites rivieres réunies dans un même lit, qui prennent le nom de la *Jaretta*, laquelle va ſe perdre dans le golfe de Catane. (*D. J.*)

JARGEAU *ou* GERGEAU, (*Géog.*) ancienne ville de France dans l'Orléannois ſur le bord méridional de la Loire, avec un pont qui faiſoit un paſſage important durant les guerres civiles. Le roi Charles VII. tint ſes grands jours dans cette ville en 1430, & Louis XI. y maria ſa fille Jeanne de France avec Pierre de Bourbon comte de Beaujeu, le 3 de Novembre 1473. *Jargeau* n'eſt pas le *Gergovia* de Céſar, mais elle eſt connue ſous le nom de *Gergoſilum* dans le 9e ſiecle ; & dans le 10e, elle appartenoit à l'égliſe d'Orléans ; auſſi l'évêque d'Orléans en eſt encore le ſeigneur temporel ; elle eſt à 4 lieues S. E. d'Orléans, 28 S. O. de Paris. *Long.* 19. 45. *lat.* 47. 50. (*D. J.*)

* JARGON, ſ. m. (*Gram.*) ce mot a pluſieurs acceptions. Il ſe dit 1°. d'un langage corrompu, tel qu'il ſe parle dans nos provinces. 2°. D'une langue factice, dont quelques perſonnes conviennent pour ſe parler en compagnie & n'être pas entendues. 3°. D'un certain ramage de ſociété qui a quelquefois ſon agrément & ſa fineſſe, & qui ſupplée à l'eſprit véritable, au bon ſens, au jugement, à la raiſon & aux connoiſſances dans les perſonnes qui ont un grand uſage du monde ; celui-ci conſiſte dans des tours de phraſe particuliers, dans un uſage ſingulier des mots, dans l'art de relever de petites idées froides, puériles, communes, par une expreſſion recherchée. On peut le pardonner aux femmes : il eſt indigne d'un homme. Plus un peuple eſt futile & corrompu, plus il a de *jargon*. Le précieux, ou cette affectation de langage ſi oppoſée à la naïveté, à la vérité, au bon goût & à la franchiſe dont la nation étoit infectée, & que Moliere décria en une ſoirée, fut une eſpece de *jargon*. On a beau corriger ce mot *jargon* par les épithetes de joli, d'obligeant, de délicat, d'ingénieux, il emporte toûjours avec lui une idée de frivolité. On diſtingue quelquefois certaines langues anciennes qu'on regarde comme ſimples, unies & primitives, d'autres langues modernes qu'on regarde comme compoſées des premieres, par le mot de *jargon*. Ainſi l'on dit que l'italien, l'eſpagnol & le françois ne ſont que des *jargons* latins. En ce ſens, le latin ne ſera qu'un *jargon* du grec & d'une autre langue ; & il n'y en a pas une dont on n'en pût dire autant. Ainſi cette diſtinction des langues en langues primitives & en *jargons*, eſt ſans fondement. *Voyez* l'*article* LANGUE.

JARGONS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Litholog.*) nom que donnent quelques auteurs à un diamant jaune, moins dur que le diamant véritable. On appelle auſſi *jargons* des cryſtalliſations d'un rouge-jaunâtre, & qui imitent un peu les hyacinthes ; elles viennent d'Eſpagne & d'Auvergne.

JARIBOLOS, ſ. m. (*Antiq.*) divinité palmyrénienne, dont le nom ſe lit dans les inſcriptions des ruines de Palmyre. Elle avoit, ſelon les apparences, les mêmes attributs que le dieu *Lunus* des Phéniciens, je veux dire une couronne ſur la tête, & un croiſſant derriere les épaules ; car *jari* ſignifie le *mois* auquel la lune préſide. *Jaribolus* n'eſt peut-être que *Baal* ou *Belus*. Le ſoleil qui tourne en différentes manieres, à cauſe de la difficulté d'exprimer les mots orientaux en caractères grecs, a été la principale divinité des Phéniciens & Palmyréniens ; de ce *mot* de *baal* ou *belus* ont été formés *malakbelus*, *aglibolus*, *jaribolus*, & autres ſemblables qu'on trouve dans les inſcriptions. (*D. J.*)

* JARJUNA, ſ. m. (*Bot. exotiq.*) arbre qui croît dans l'île de Huaga & qui reſſemble au figuier. Il porte un fruit oblong d'un palme, mou comme la figue, ſavonneux & vulnéraire ; on emploie ſa feuille dans les luxations. *Ray.*

JARLOT *ou* RABLURE, (*Marine.*) c'eſt une entaille faite dans la quille, dans l'étrave & dans l'étambord d'un bâtiment, pour y faire entrer une partie du bordage qui couvre les membres du vaiſſeau. *Voyez* RABLURE. (*Q*)

JARNAC, (*Géog.*) bourg de France dans l'Angoumois ſur la Charente, à 2 lieues de Cognac, 6 N. O. d'Angoulême, 100 S. O. de Paris. *Long.* 17d. 22'. *lat.* 45. 40.

C'eſt à la bataille donnée ſous les murs de ce lieu en 1569, que Louis de Bourbon fut tué à la fleur de ſon âge, & traîtreuſement, par Monteſquiou capitaine des gardes du duc d'Anjou, qui ſous le nom d'Henri III. monta depuis ſur le trône ; ainſi périt (non ſans ſoupçon des ordres ſecrets de ce prince) le frere du roi de Navarre pere d'Henri IV. Il réuniſſoit à ſa grande naiſſance toutes les qualités du héros & les vertus du ſage, ſa vie n'offre qu'un mêlange d'événemens ſinguliers ; la faction des Lorrains l'ayant fait condamner injuſtement à perdre la tête, il ne dut ſon ſalut qu'au décès de François II. qui arriva dans cette conjoncture : il fut enſuite fait priſonnier à la bataille de Dreux en changeant de cheval, & conduit au duc de Guiſe ſon ennemi mortel, mais qui le reçut avec les manieres & les procédés les plus propres à adoucir ſon infortune ; ils mangerent le ſoir à la même table, & comme il ne ſe trouva qu'un lit, les bagages ayant été perdus ou diſperſés, il coucherent enſemble, ce qui eſt, je penſe, un fait unique dans l'hiſtoire. Henri de Bourbon mort empoiſonné à S. Jean d'Angely, ne dégénéra point du mérite de ſon illuſtre pere ; les malheurs qu'ils éprouverent l'un & l'autre dans l'eſpace d'une courte vie, & qui finirent par une mort prématurée, arrachent les larmes de ceux qui en liſent le récit dans M. de Thou, parce qu'on s'intéreſſe aux gens vertueux, & qu'on voudroit les voir

triompher de l'injuſtice du ſort, & des entrepriſes odieuſes de leurs ennemis. (*D. J.*)

JAROMITZ, (*Géog.*) petite ville de Bohême ſur l'Elbe, à 11 lieues S. O. de Glatz 25 N. E. de Prague. *Long.* 33. 55. *lat.* 50. 18. (*D. J.*)

JAROSLAW, (*Géog.*) ville de Pologne au Palatinat de Ruſſie, avec une bonne citadelle; elle eſt remarquable par ſa foire & par la bataille que les Suédois gagnerent ſous ſes murs en 1656; elle eſt ſur la Sane, à 28 lieues N. O. de Lemberg, 50 S. E. de Cracovie. *Long.* 40. 58'. *lat.* 49. 58'. (*D. J.*)

JARRE, ſ. f. (*Commerce.*) cruche de terre à deux anſes, dont le ventre eſt fort gros. Ce mot vient de l'eſpagnol *jarre* ou *jarro*, qui ſignifie la même choſe.

C'eſt auſſi une eſpece de meſure: la *jarre* d'huile contient depuis 18 juſqu'à 26 jallons; la *jarre* de gimgembre peſe environ cent livres.

M. Savari dit que la *jarre* eſt une meſure de continence pour les vins & les huiles dans quelques échelles du levant, particulierement à Mételin où elle eſt de ſix orques, qui font environ quarante pintes de Paris. *Voyez* ORQUE & PINTE. *Diction. de Commerce.* (*G*)

JARRE, terme dont les *Chapeliers* ſe ſervent pour déſigner le poil long, dur & luiſant, qui ſe trouve ſur la ſuperficie des peaux de caſtor, & qui n'étant pas propre à ſe feutrer, eſt tout-à-fait inutile, & ne peut pas entrer dans la manufacture des chapeaux.

Arracher le jarre, c'eſt l'ôter de deſſus les peaux avec des eſpeces des pinces. On emploie ordinairement à cet ouvrage des ouvrieres qu'on appelle *arracheuſes* ou *épluceuſes*.

Les chapeliers ſe ſervent du *jarre* pour remplir des eſpeces de pelotes couvertes de chifons de laine, avec leſquelles ils frottent les chapeaux, & leur donnent le luſtre. *Voyez* CHAPEAU, *voyez auſſi* CASTOR.

Jarre ſe dit auſſi du poil de vigogne.

JARRES *ou* GIARES, plur. (*Marine.*) ce ſont de grandes cruches ou vaiſſeaux de terre, dans leſquels on met de l'eau douce pour la conſerver meilleure que dans les futailles; on les place ordinairement dans les galeries du vaiſſeau. (*Q*)

JARREBOSSE, (*Marine.*) *voyez* CANDELETTE, qui eſt la même choſe.

JARRET LE, ſ. m. (*Anat.*) c'eſt la jointure de l'os de la cuiſſe avec ceux de la jambe dans la partie poſtérieure. La jointure de l'os de la cuiſſe avec ceux de la jambe dans la partie antérieure ſe nomme le *genou*, au ſujet duquel M. Mery rapporte un fait bien ſingulier dans le recueil de l'académie des Sciences, c'eſt l'hiſtoire d'une exoſtoſe au genou qui peſoit vingt livres. (*D. J.*)

JARRET, (*Maréchallerie.*) dans le cheval, c'eſt la jointure du train de derriere, qui aſſemble la cuiſſe avec la jambe. Il faut qu'un cheval ait les *jarrets* grands, amples, bien vuidés & ſans enflure, qu'il ſache bien plier les *jarrets*. Des *jarrets* gras, charnus & petits ſont défectueux. *Plier les jarrets*, *voyez* PLIER; on dit d'un cavalier qui ſerre les *jarrets* avec trop de force & ſans y avoir de liant, qu'il a des *jarrets de fer*.

JARRET, (*Hydr.*) en fait de fontaines, s'entend d'une conduite d'eau qui fait un coude, & qu'on n'a pû faire aller en droite ligne à cauſe de la ſituation du terrein, ou de la diſpoſition du jardin qui fait un angle. Cette conduite s'appelle *jarrette*: il faut prendre ces *jarrets* de loin pour éviter les frottemens. *Voyez* CONDUITE. (*K*)

JARRET, (*Coupe des pierres.*) imperfection d'une direction de ligne ou de ſurface, qui fait une ſinuoſité ou un angle. Le *jarret* ſaillant s'appelle *coude*, & le rentrant s'appelle *pli*. Une ligne droite fait un *jarret* avec une ligne courbe, lorſque leur jonction ne ſe fait pas au point d'attouchement, ou que la ligne droite n'eſt pas tangente à la courbe.

JARRET, *en terme d'Eperonnier*, eſt cette partie d'un mors qui deſcend depuis le rouleau juſqu'aux petits tourets de la premiere chaînette. *Voyez* CHAINETTE & TOURETS, & *nos Planches de l'Eperonnier.*

JARRET, (*Jardinage.*) ſe dit d'un coude ou d'une branche d'arbre très-longue, dénuée de toutes ſes ramilles, & dont on ne laiſſe pouſſer que celles qui viennent à ſon extrémité, ce qui forme une eſpece de *jarret*.

JARRETE, adj. (*Maréchallerie.*) c'eſt la même choſe que *crochu*. *Voyez* CROCHU.

JARRETIER, (*Anat.*) *voyez* POPLITÉ.

JARRETIERE, ſ. f. lien avec lequel on attache ſes bas.

L'*ordre de la jarretiere*, c'eſt un ordre militaire inſtitué par Edouard III. en 1350, ſous le titre des ſuprêmes chevaliers de l'ordre le plus noble de la *jartiere*. *Voyez* ORDRE.

Cet ordre eſt compoſé de vingt-ſix chevaliers ou compagnons, tous pairs, ou princes, dont le roi d'Angleterre eſt ou le chef, ou le grand-maître.

Ils portent à la jambe gauche une *jarretiere* garnie de perles & de pierres précieuſes, avec cette deviſe, *honni ſoit qui mal y penſe*. *Voyez* DEVISE.

Cet ordre de chevalerie forme un corps ou une ſociété qui a ſon grand & ſon petit ſceau, & pour officiers un prélat, un chancelier, un greffier, un roi d'armes & un huiſſier. *Voyez* PRÉLAT, CHANCELIER, *&c.*

Il entretient de plus un doyen & douze chanoines, des ſoûchanoines, des porte-verges, & vingt-ſix penſionnaires ou pauvres chevaliers. *Voyez* CHANOINES, *&c.*

L'ordre de la *jarretiere* eſt ſous la protection de ſaint Georges de Cappadoce, qui eſt le patron tutélaire d'Angleterre. *Voyez* GEORGES.

L'aſſemblée ou chapitre des chevaliers ſe tient au château de Windſor dans la chapelle de ſaint Georges, dont on y voit le tableau peint par Rubens, ſous le regne de Charles I. & dans la chambre du chapitre que le fondateur a fait conſtruire pour cet effet.

Leurs habits de cérémonie ſont la *jarretiere* enrichie d'or & de pierres précieuſes, avec une boucle d'or qu'ils doivent porter tous les jours; aux fêtes & aux ſolennités, ils ont un ſurtout, un manteau, un grand bonnet de velours, un collier de GGG, compoſé de roſes émaillées, *&c.* *Voyez* MANTEAU, COLLIER, *&c.*

Quand ils ne portent pas leurs robes, ils doivent avoir une étoile d'argent au côté gauche, & communément ils portent le portrait de ſaint Georges émaillé d'or & entouré de diamans au bout d'un cordon bleu placé en baudrier qui part de l'épaule gauche. Ces chevaliers ne doivent point paroître en public ſans la *jarretiere*, ſous peine de ſix ſols huit deniers qu'ils ſont obligés de payer au greffier de l'ordre.

Il paroît que l'ordre de la *jarretiere* eſt de tous les ordres ſéculiers le plus ancien & le plus illuſtre qu'il y ait au monde. Il a été inſtitué 50 ans avant l'ordre de ſaint Michel de France, 83 ans avant celui de la toiſon d'or, 190 ans avant celui de ſaint André, & 209 ans avant celui de l'éléphant. *Voyez* TOISON D'OR, CHARDON, *ou* L'ORDRE DU CHARDON, *ou de* SAINT ANDRÉ, en Ecoſſe, ELÉPHANT, *&c.*

Depuis ſon inſtitution, il y a eu huit empereurs & vingt-ſept ou vingt-huit rois étrangers, outre un très-grand nombre de princes ſouverains étrangers qui

qui ont été de cet ordre en qualité de chevaliers compagnons.

Les auteurs varient ſur ſon origine : on raconte communément qu'il fut inſtitué en l'honneur d'une *jarretiere* de la comteſſe de Salisbury, qu'elle avoit laiſſé tomber en danſant, & que le roi Edouard ramaſſa : mais les antiquaires d'Angleterre les plus eſtimés traitent ce récit d'hiſtoriette & de fable.

Cambden, Fern, *&c.* diſent qu'il fut inſtitué à l'occaſion de la victoire que les Anglois remporterent ſur les François à la bataille de Crécy : ſelon quelques hiſtoriens, Edouard fit déployer ſa *jarretiere* comme le ſignal du combat, & pour conſerver la mémoire d'une journée ſi heureuſe, il inſtitua un ordre dont il voulut qu'une *jarretiere* fût le principal ornement, & le ſymbole de l'union indiſſoluble des chevaliers. Mais cette origine s'accorde mal avec ce qu'on va lire ci-deſſous.

Le pere Papebroke, dans *ſes analectes* ſur ſaint Georges, au troiſieme tome des actes des Saints publiés par les Bollandiſtes, nous a donné une diſſertation ſur l'ordre de la *jarretiere*. Il obſerve que cet ordre n'eſt pas moins connu ſous le nom de *ſaint Georges* que ſous celui de la *jarretiere ;* & quoiqu'il n'ait été inſtitué que par le roi Edouard III. néanmoins avant lui, Richard I. s'en étoit propoſé l'inſtitution du tems de ſon expédition à la terre-ſainte (ſi l'on en croit un auteur qui a écrit ſous le regne d'Henri VIII.) ; cependant Papebroke ajoute qu'il ne voit pas ſur quoi cet auteur fonde ſon opinion, & que malgré preſque tous les écrivains qui fixent l'époque de cette inſtitution en 1350, il aime mieux la rapporter avec Froiſſard, à l'an 1344 ; ce qui s'accorde beaucoup mieux avec l'hiſtoire de ce prince, dans laquelle on voit qu'il convoqua une aſſemblée extraordinaire de chevaliers cette même année 1344.

Si par cette aſſemblée extraordinaire de chevaliers, il faut entendre les chevaliers de la *jarretiere*, il s'enſuivra que cet ordre ſubſiſtoit dès l'an 1344 ; par conſéquent l'origine que lui ont donné Cambden, Fern & d'autres, eſt une pure ſuppoſition, car il eſt conſtant que la bataille de Créci ne fut donnée qu'en 1346 le 26 d'Août. Comment donc Edouard auroit-il pû inſtituer un ordre de chevalerie en mémoire d'un événement qui n'étoit encore que dans la claſſe des choſes poſſibles ? ou s'il a retardé juſqu'en 1350 à l'inſtituer en mémoire de la victoire de Créci, il faut avouer qu'il s'écartoit fort de l'uſage commun de ces ſortes d'établiſſemens, qui ſuivent toujours immédiatement les grands événemens qui y donnent lieu. Ne ſeroit-il pas permis de conjecturer que les écrivains anglois ont voulu par-là ſauver la gloire d'Edouard, & tourner du côté de l'honneur une action qui n'eut pour principe que la galanterie. Ce prince fut un héros, & nous le fit bien ſentir ; mais comme beaucoup d'autres héros, il eut ſes foibleſſes. En tout cas, ſi la *jarretiere* de la comteſſe de Saliſbury eſt une fable, la *jarretiere déployée* à la bataille de Créci pour *ſignal du combat*, eſt une nouvelle hiſtorique.

En 1551 Edouard VI. fit quelques changemens au cérémonial de cet ordre. Ce prince le compoſa en latin, & l'on en conſerve encore aujourd'hui l'original écrit de ſa main ; il y ordonna que l'ordre ne ſeroit plus appellé *l'ordre de ſaint Georges*, mais celui de la *jarretiere ;* & au lieu du portrait de ſaint Georges ſuſpendu ou attaché au collier, il y ſubſtitua l'image d'un cavalier portant un livre ſur la pointe de ſon épée, le mot *protectio* gravé ſur l'épée, & *verbum Dei* gravé ſur le livre, & dans la main gauche une boucle ſur laquelle eſt gravé le mot *fides*. *Larrey*.

On trouvera une hiſtoire plus détaillée de l'ordre de la *jarretiere* dans Cambden, Dawſon, Heland, Polydore Virgil, Heylin, Legar, Glover & Favyn. Erhard, Cellius & le prince d'Orange, ajoute Papebroke, ont donné des deſcriptions des cérémonies uſitées à l'inſtallation ou à la réception des chevaliers. Un moine de Citeaux, nommé Mendocius Valetus, a compoſé un traité intitulé la *jarretiere*, ou *ſpeculum anglicanum*, qui a été imprimé depuis ſous le titre de *cathéchiſme de l'ordre de la jarretiere*, où il explique toutes les allégories réelles ou prétendues de ces cérémonies avec leur ſens moral.

JARRETIERES, (*Littérature.*) en Italie comme en Grece les femmes galantes ſe piquoient d'avoir des *jarretieres* fort riches ; c'étoit même un ornement des filles les plus ſages, parce que comme leurs jambes étoient découvertes dans les danſes publiques, les *jarretieres* ſervoient à les faire paroître, & à en relever la beauté. Nos uſages n'exigent pas ce genre de luxe ; c'eſt pourquoi les *jarretieres* de nos dames ne ſont pas ſi magnifiques que celles des dames greques & romaines. (*D. J.*)

JARS, *voyez* OYE.

JAS D'ANCRE, ſ. m. (*Marine.*) aſſemblage de deux pieces de bois de même forme & de même groſſeur, jointes enſemble vers l'arganeau de l'ancre, & qui empêchent qu'elle ne ſe couche ſur le fond lorſqu'on la jette en mer ; ce qui eſt néceſſaire pour que les pattes de l'ancre puiſſent s'enfoncer & mordre dans le fond, ſoit ſable ou vaſe. *Voyez* ANCRE. (*Z*)

JAS, ſ. m. (*Salines.*) c'eſt, dit le dictionnaire de Trévoux, le nom qu'on donne dans les marais ſalans au premier réſervoir de ces marais. Le *jas* n'eſt ſéparé de la mer que par une digue de terre revêtue de pierre ſeche, & on y laiſſe entrer l'eau ſalée par la varaigne, qui eſt une ouverture aſſez ſemblable à la bonde d'un étang, que l'on ouvre dans les grandes marées, & que l'on ferme quand on veut. *Voyez* MARAIS SALANS, SALINES, *&c.* (*D. J.*)

JASIDE, ſ. m. (*Hiſtoire mod.*) les *jaſides* ſont des voleurs de nuit du Curdiſtan, bien montés, qui tiennent la campagne autour d'Erzeron, juſqu'à ce que les grandes neiges les obligent de ſe retirer ; & en attendant ils ſont à l'affut, pour piller les foibles caravanes qui ſe rendent à Téflis, Tauris, Trébizonde, Alep & Tocat. On les nomme *jaſides*, parce que par tradition, ils diſent qu'ils croient en *Jaſide*, ou Jeſus ; mais ils craignent & reſpectent encore plus le diable.

Ces ſortes de voleurs errans s'étendent depuis Monſul ou la nouvelle Ninive, juſqu'aux ſources de l'Euphrate. Ils ne reconnoiſſent aucun maître, & les Turcs ne les puniſſent que de la bourſe lorſqu'ils les arrêtent ; ils ſe contentent de leur faire racheter la vie pour de l'argent, & tout s'accommode aux dépens de ceux qui ont été volés.

Il arrive d'ordinaire que les caravanes traitent de même avec eux, lorſqu'ils ſont les plus forts ; on en eſt quitte alors pour une ſomme d'argent, & c'eſt le meilleur parti qu'on puiſſe prendre ; il n'en coute quelquefois que deux ou trois écus par tête.

Quand ils ont conſumé les pâturages d'un quartier, ils vont camper dans un autre, ſuivant toujours les caravanes à la piſte, pendant que leurs femmes s'occupent à faire du beurre, du fromage, à élever leurs enfans, & à avoir ſoin de leurs troupeaux.

On dit qu'ils deſcendent des anciens Chaldéens ; mais en tout cas, ils ne cultivent pas la ſcience des aſtres ; ils s'attachent à celle des contributions des voyageurs, & à l'art de detourner les mulets chargés de marchandiſes, qu'ils dépayſent adroitement à la faveur des ténebres. (*D. J.*)

JASMELÉE, ſ. f. (*Pharm. anc.*) eſpece d'huile que les Perſes nommoient auſſi *jaſme ;* on la préparoit par l'infuſion de deux onces de fleurs blanches de violettes dans une livre d'huile de ſéſame ; on s'en

ſervoit pour oindre le corps au ſortir du bain, quand il s'agiſſoit d'échauffer ou de relâcher; les uns en trouvoient l'odeur agréable, & d'autres difficile à ſupporter; c'eſt tout ce qu'en dit Ælius dans ſon *Tétrab. I. ſerm. 1.* (*D. J.*)

JASMIN, ſ. m. *jaſminum*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale faite en forme d'entonnoir, & découpée; il ſort du calice un piſtil qui eſt attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur; il devient dans la ſuite un fruit mou, ou une baie qui renferme une ou deux ſemences. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

JASMIN, *jaſminum*, arbriſſeau dont il y a pluſieurs eſpeces qui ont entre elles tant de différences, qu'il n'eſt guere poſſible de faire en général une deſcription ſatisfaiſante ſur leurs qualités, leur culture, leur agrément: quelques-uns de ces arbriſſeaux ſont des plantes ſarmenteuſes & grimpantes, qui veulent un appui, tandis que les autres ſe ſoutiennent ſur leurs tiges. Il y a des *jaſmins* à fleurs blanches, à fleurs jaunes & à fleurs rouges: les uns ſont toujours verds, d'autres quittent leurs feuilles: dans pluſieurs eſpeces les fleurs ont une excellente odeur, & dans d'autres elles n'en ont que peu, ou point du tout: ceux qui peuvent paſſer l'hiver en pleine terre, ſont en petit nombre; la plûpart exigent l'orangerie, & il faut même la ſerre chaude à quelques-uns. Toutes ces diſſemblances exigent un détail particulier pour chaque eſpece.

Le *jaſmin blanc commun* pouſſe de longues tiges, ſarmenteuſes, auxquelles il faut un ſoutien; ſa feuille d'un verd foncé eſt compoſée de pluſieurs folioles attachées à un filet commun. Ses fleurs paroiſſent à la fin de Juin, & ſe renouvellent juſqu'aux gelées; elles ſont blanches, viennent en bouquet, & rendent une odeur agréable qui ſe répand au loin. Cet arbriſſeau ne porte point de graines dans ce climat, mais il ſe multiplie aiſément de boutures ou de branche couchée, qu'il faut faire au printems. De l'une ou de l'autre façon, les plants feront des racines ſuffiſantes pour être tranſplantés au bout d'un an; mais les branches couchées ſont toujours des plants plus forts & mieux conditionnés; c'eſt la méthode la plus ſimple & la plus ſuivie. Ce *jaſmin* réuſſit dans tous les terreins; mais il lui faut l'expoſition la plus chaude afin qu'il ſoit moins endommagé par le givre & les gelées, qui quelquefois le font perir juſque contre terre, dans les hivers trop rigoureux: cet arbriſſeau pouſſe ſi vigoureuſement pendant tout l'été, qu'il faut le tailler ſouvent pour le retenir dans la forme qu'on veut lui faire garder; avec l'attention néanmoins de conſerver & paliſſer les petites branches; ce ſont celles qui produiſent le plus de fleurs. Si la taille d'été n'a pas été ſuivie, il faudra y ſuppléer en hiver, & ne la faire qu'après les gelées au mois de Mars ou d'Avril: ſi on la faiſoit plutôt, les frimats venant à deſſécher le bout des branches, en ôteroient l'agrément & la production. Ce *jaſmin* ſert à garnir les murailles, à couvrir des berceaux, à former des haies: c'eſt ſur-tout à ce dernier uſage qu'on peut l'employer le plus avantageuſement, lorſqu'il eſt entremêlé de roſiers & de chevrefeuilles. La verdure égale & conſtante de ſes feuilles, la beauté, la durée & l'excellente odeur de ſes fleurs, & la qualité aſſez rare de n'être ſujet aux attaques ni à la fréquentation d'aucun inſecte, doivent engager à placer ce *jaſmin* dans les jardins d'ornement. Cette eſpece de *jaſmin* a deux variétés; l'une a les feuilles tachées de jaune, & l'autre de blanc: elles ſont plus délicates que l'eſpece commune, la blanche ſur-tout; il faut les tenir en pot, & les ſerrer pendant l'hiver. On les multiplie par la greffe en écuſſon, & cette greffe réuſſit rarement: néanmoins ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que le ſujet greffé contracte les mêmes bigarures que celles de l'arbriſſeau dont l'œil écuſſonné a été tiré, malgré qu'il n'ait pas pouſſé, & qu'il ſe ſoit deſſéché. Ce qui déſigne dans le *jaſmin* une fineſſe de ſeve très-active & très-communicative.

Le *jaſmin jaune d'Italie*, c'eſt un petit arbriſſeau qui ne s'éleve qu'à quatre ou cinq piés. Sa tige ſe ſoutient, ſa feuille eſt large, brillante & d'un beau verd; ſa fleur eſt jaune, petite & ſans odeur. Il eſt encore plus délicat que l'eſpece précédente. Il faut le mettre dans un terrein léger, contre un mur de bonne expoſition, & le couvrir de paillaſſons dans les grandes gelées. On le multiplie de boutures & de branches couchées: on peut auſſi le greffer en écuſſon ou en approche ſur le *jaſmin* jaune commun, qui eſt le ſuivant: ce ſera même un moyen de le rendre plus robuſte.

Le *jaſmin jaune commun* s'éleve à cinq ou ſix piés: il pouſſe du pié quantité de tiges minces qui ſe ſoutiennent fort droites, & dont l'écorce eſt verte & cannelée; ſa feuille eſt petite, faite en treffle, & d'un verd brun; ſes fleurs d'un jaune aſſez vif, viennent en petite quantité le long des nouvelles branches; elles paroiſſent au mois de Mai, & elles ſont ſans odeur. Les baies noires qui leur ſuccedent, peuvent ſervir à le multiplier; mais il eſt plus court & plus aiſé de le faire par les rejettons que cet arbriſſeau produit dans la plus grande quantité. Il réuſſit dans tous les terreins; il eſt très-robuſte; il fait naturellement un très-joli buiſſon: & comme il garde ſes feuilles pendant tout l'hiver, il doit trouver place dans un boſquet d'arbres toujours verds.

Le *jaſmin d'Eſpagne* eſt un bel arbriſſeau, qui de la façon dont on le cultive, ne s'éleve dans ce climat qu'à deux ou trois piés. Il pouſſe des tiges minces & foibles, dont l'écorce eſt verte; ſes feuilles reſſemblent aſſez à celles du *jaſmin* commun; mais elles les ſurpaſſent par le brillant & l'agrément de la verdure. Ses fleurs blanches en-deſſus & veinées de rouge en-deſſous, ſont plus grandes & d'une odeur plus délicieuſe; ce *jaſmin* eſt délicat, il faut le tenir en pot & lui faire paſſer l'hiver dans l'orangerie, où il fleurira pendant toute cette ſaiſon. Mais pour l'avoir dans toute ſa beauté, il faut le mettre en pleine terre, où avec quelques précautions, il réſiſtera aux hivers ordinaires: on pourra le planter en tournant le pot dans une terre limonneuſe & fraiche contre un mur, à l'expoſition la plus favorable & la plus chaude; ce qui ſe doit faire au mois de Mai, afin que l'arbriſſeau puiſſe faire de bonnes racines avant l'hiver. Il faudra paliſſer les rejettons à la muraille, & retrancher à deux piés ceux qui ſeront trop vigoureux, afin de faire de la garniture. Les fleurs commenceront à paroître au mois de Juillet, & dureront juſqu'aux gelées; alors il faudra ſupprimer toutes les fleurs & couper les bouts des branches, qui étant trop tendres, occaſionneroient de la moiſiſſure en ſe flétriſſant, & infecteroient l'arbre; enſuite couvrir l'arbriſſeau par un tems ſec avec des paillaſſons qu'on levera dans les tems doux, & qu'on n'ôtera entierement que vers le milieu d'Avril; alors il faudra le tailler, & réduire à deux piés les rejettons les plus vigoureux; ce qui fera produire quantité de fleurs qui ſeront plus grandes & beaucoup plus belles que celles des plants que l'on tient en pot. La culture de ceux-ci conſiſte à couper tous les ans au mois de Mars, toutes leurs branches à un œil au-deſſus de la greffe. Il leur faut cette opération pour les ſoutenir en vigueur; car ſi on les laiſſoit monter à leur gré, ils s'épuiſeroient & dépériroient bientôt. On multiplie cet arbre par la greffe ſur le *jaſmin* blanc ordinaire. Il y a une variété de cet arbriſſeau qui eſt à fleur double; cette fleur eſt compoſée d'un premier rang de cinq ou ſix feuilles, du milieu deſquelles

il s'en élevé trois ou quatre, qui quand elles ne s'épanouiſſent pas, reſtent ſerrées dans le milieu de la fleur, où elles forment un globule : cette fleur a l'odeur plus forte que celle du *jaſmin* d'Eſpagne ſimple, & elle ſe ſoutient plus longtems ſur l'arbriſſeau, où elle ſe deſſeche ſans tomber ; & il arrive quelquefois que le même bouton qui a fleuri ſe r'ouvre, & donne une ſeconde fleur. On multiplie & on cultive ce *jaſmin* comme celui à fleur ſimple ; l'un & l'autre ſont toujours verds.

Le *jaſmin jaune des Indes*, ou le *jaſmin jonquille* : c'eſt un bel arbriſſeau, qui par l'éducation qu'on eſt forcé de lui donner, faute d'une température ſuffiſante dans ce climat, ne s'éleve qu'à quatre ou cinq piés. Il prend une tige forte & ligneuſe, qui a du ſoutien : ſes feuilles en forme de treffle, ſont grandes & de la plus brillante verdure ; ſes fleurs qui viennent aux extrémités des branches, ſont jaunes, petites, raſſemblées en bouquets d'une excellente odeur de jonquille, & de longue durée ; l'arbriſſeau en fournit pendant tout l'été & une partie de l'automne. On le tient en pot, & on le met pendant l'hiver dans l'orangerie comme le *jaſmin* d'Eſpagne, quoiqu'il ſoit moins délicat. On peut le multiplier de graines ou de branches couchées ; mais cette derniere méthode a prévalu par la longueur & la difficulté de l'autre : ſi on marcotte ſes branches au mois de Mars, elles auront au printems ſuivant de bonnes racines pour la tranſplantation. Il faut tailler ce *jaſmin* au printems, ſupprimer les branches languiſſantes, & n'accourcir que celles qui s'élancent trop, attendu que les fleurs ne viennent qu'à leur extrémité, & que cet arbriſſeau étant plus ligneux que les autres *jaſmins*, les nouveaux rejettons qu'il pouſſeroit ne ſeroient pas aſſez forts pour fleurir la même année. Il eſt toujours verd.

Le *jaſmin des Açores* eſt un très-bel arbriſſeau, dont la délicateſſe exige dans ce climat l'abri de l'orangerie pendant l'hiver ; auſſi ne s'éleve-t-il qu'à trois ou quatre piés, parce qu'on eſt obligé de le tenir en pot. Ce *jaſmin* ſe garnit de beaucoup de branches, ce qui permet de lui donner une forme réguliere. Sa feuille eſt grande, d'un verd foncé, très-brillant. Ses fleurs ſont petites, blanches, d'une odeur douce, très-agréable ; elles viennent en grappes & en ſi grande quantité que l'arbriſſeau en eſt couvert : elles durent pendant tout l'automne. Les graines qu'elles produiſent dans ce climat ne levent point. On peut le multiplier de marcotte ; mais l'uſage eſt de le greffer comme le *jaſmin* d'Eſpagne ſur le *jaſmin* blanc commun. Il lui faut la même culture qu'au *jaſmin* jonquille, ſi ce n'eſt pour la taille, qu'il faut faire au printems, & qui doit être relative à la forme que l'on veut faire prendre à l'arbriſſeau. Nul ménagement à garder pour conſerver les branches à fleurs, attendu qu'elles ne viennent que ſur les nouveaux rejettons. Il eſt toujours verd.

Le *jaſmin d'Arabie*, c'eſt le plus petit & le plus délicat de tous les *jaſmins* ; on ne peut guere le laiſſer en plein air que pendant trois ou quatre mois d'été ; il lui faut une ſerre chaude pour lui faire paſſer l'hiver. Ses feuilles ſont entieres, arrondies, de médiocre grandeur, & placées par paires ſur les branches ; ſes fleurs ſont purpurines en-deſſous, & d'un blanc terne en-deſſus, qui devient jaunâtre dans le milieu ; elles exhalent une odeur délicieuſe, qui approche beaucoup de celle de la fleur d'orange. Ce *jaſmin* fleurit au printems & pendant tout l'automne. Dans ſa jeuneſſe la taille lui eſt néceſſaire pour lui faire prendre de la conſiſtence ; on doit au printems couper à moitié les jeunes rejettons juſqu'à ce que la tête de l'arbriſſeau en ſoit ſuffiſamment garnie, après quoi on ſe contente de retrancher les branches foibles, ſeches ou ſuperflues. On le multiplie par la greffe ſur le *jaſmin* blanc ordinaire. Il y a une variété de ce *jaſmin* qui eſt à fleur double, & c'eſt ce qui en fait toute la différence. L'un & l'autre ſont toujours verds.

Le *jaſmin de Virginie*, cet arbriſſeau ſelon les méthodes de Botanique, ne devroit pas avoir place parmi les *jaſmins*, attendu qu'il eſt d'un genre tout différent que l'on nomme *bignone*. Mais comme il eſt plus généralement connu ſous le nom de *jaſmin*, il eſt plus convenable d'en traiter à cet article. Ce *jaſmin* pouſſe des tiges longues & ſarmenteuſes qui s'attachent d'elles-mêmes aux murailles, à la faveur des griffes dont les rejettons ſont garnis à chaque nœud. Ces griffes reſſemblent à celles du lierre, & ſont auſſi tenaces ; l'écorce des jeunes branches eſt jaunâtre ; ſa feuille eſt auſſi d'un verd jaunâtre ; elle eſt grande, compoſée de pluſieurs folioles qui ſont profondement dentelées & attachées à un filet commun ; elle a quelque reſſemblance avec celle du frêne. Ses fleurs paroiſſent au mois de Juillet, & elles durent juſqu'en Septembre ; elles ſont raſſemblées en grouppes aſſez gros au bout des jeunes rejettons : un grouppe contient quelquefois juſqu'à vingt-cinq fleurs, qui ſont chacune de la groſſeur & de la longueur du petit doigt, & d'un rouge couleur de tuile : elles fleuriſſent par partie ; les unes ſe détachent & tombent, tandis que les autres s'épanouiſſent ; elles n'ont point d'odeur. Ce *jaſmin* ne donne point de graines dans ce climat. On le multiplie de branches couchées que l'on fait au printems, & qui ſont aſſez de racines pour être tranſplantées au bout d'un an. On peut auſſi le faire venir de boutures, qui à voir les griffes qui ſont attachées à chaque nœud, font préſumer une grande diſpoſition à faire des racines ; cependant ces griffes n'y contribuent en rien, & les boutures ne réuſſiſſent qu'en petit nombre : on les fait au mois de Mars ; celles qui proſperent ne ſont en état d'être tranſplantées qu'après deux ans. La taille de cet arbriſſeau demande des attentions pour lui faire produire des fleurs : il faut retrancher au printems toutes les branches foibles ou ſeches ; tailler celles qu'on veut conſerver à trois ou quatre yeux, à peu près comme la vigne, & les paliſſer fort loin les unes des autres. Cet arbriſſeau pouſſe ſi vigoureuſement pendant tout l'été, qu'il eſt force d'y revenir ſouvent ; mais il faut ſe garder de le tondre au ciſeau, & d'accourcir indifféremment tous les rejettons. Comme les fleurs ne viennent qu'au bout des branches, & qu'elles ne paroiſſent qu'au commencement de Juillet, il faut attendre ce tems pour arranger ce *jaſmin* ; on retranche alors toutes les branches gourmandes qui ne donnent aucune apparence de fleurs, & on attache à la paliſſade toutes celles qui en promettent. Ce *jaſmin* eſt très-robuſte, il croît très-promptement, & il s'éleve à une grande hauteur. Il réuſſit à toutes expoſitions & dans tous les terreins, ſi ce n'eſt pourtant que dans les terres ſeches & légeres ſon feuillage devient trop jaune, mais il y donne plus de fleurs. Il y a deux variétés de cet arbriſſeau ; l'une a les feuilles plus vertes, l'autre les a plus petites ; toutes deux ſont d'un moindre accroiſſement : elles ne s'élevent qu'à quatorze ou quinze piés. On doit les multiplier, les cultiver, & les conduire comme la grande eſpece. M. Miller, auteur anglois, fait encore mention dans la ſixieme édition de ſon dictionnaire des Jardiniers, d'un *jaſmin de Caroline à fleur jaune* ; mais cet arbriſſeau eſt très-rare. C'eſt un grimpant toujours verd, ſes feuilles ſont étroites & brillantes, & il donne en été des fleurs jaunes en bouquets qui ſont d'une odeur délicieuſe. Il peut paſſer en pleine terre dans les hivers ordinaires : on le multiplie de branches couchées.

Dans le ſyſtême botanique de Linnæus, le *jaſmin* eſt un arbriſſeau qui fait un genre de plante parti-

culier, qu'il caractériſe ainſi ; le calice de la fleur eſt oblong, tubulaire, d'une ſeule piece, découpé à l'extrémité en cinq ſegmens. La fleur eſt compoſée ſemblablement d'un ſeul pétale, formant un long tube cylindroïde, partagé en cinq quartiers dans ſon extrémité ſupérieure. Les étamines ſont deux courts filamens ; les antheres ſont petites, & cachées dans le tuyau de la fleur. Le piſtil eſt compoſé d'un germe arrondi. Le ſtile eſt un filet de la même longueur que les étamines. Le fruit eſt une baie liſſe, rondelette, avec une loge qui contient deux graines ovoïdes, allongées, couvertes d'un pedicule, convexes d'un côté, & applaties de l'autre.

M. de Tournefort compte quatorze eſpeces de *jaſmin*, auxquelles il faut néceſſairement ajoûter le caffier, ou l'arbre du caffé, nommé par Commelin *jaſminum arabicum, caſtaneæ folio, flore albo, odoratiſſimo, cujus fructus coffy in officinis dicuntur nobis*, & dont la culture intéreſſe tant de peuples. Mais nous ne ferons ici que la deſcription du *jaſmin* ordinaire de nos jardins, *jaſminum vulgatius, flore albo.*

C'eſt un arbriſſeau qui pouſſe un grand nombre de tiges longues, vertes, grêles, foibles & pliantes, leſquelles s'étendent beaucoup, & ont beſoin d'être ſoûtenues. Elles ſont couvertes de feuilles oblongues, pointues, liſſes, crenelées, d'un verd obſcur, rangées comme par paires le long d'une côte, qui eſt terminée par une ſeule feuille beaucoup plus grande que les autres. Les fleurs blanches, petites, agréables, d'une odeur douce, naiſſent d'entre les feuilles par bouquets, & en maniere d'ombelles ; elles forment un tuyau évaſé par le haut, & découpé en étoile, en cinq parties, & elles ſont portées ſur un calice fort court, ce qui fait qu'elles ſont ſujettes à tomber après leur épanouiſſement. Chaque fleur eſt remplacée par une baie molle, ronde, verdâtre, contenant deux ſemences ovoïdes & plates. Cet arbriſſeau fleurit aux mois de Juin & de Juillet ; & ſes charmantes fleurs, que l'air ne ternit jamais, exhalent un parfum délicieux. (*D. J.*)

JASMIN, (*Chimie.*) les fleurs de *jaſmin* ſont du nombre de celles qui contiennent une partie aromatique qu'on n'en peut retirer d'aucune maniere par la diſtillation, mais qu'on peut fixer par le moyen des huiles auxquelles elle eſt réellement miſcible.

On choiſit pour cette eſpece d'extraction une huile par expreſſion abſolument inodore, & qui ne ſoit point ſujette à rancir, telle que l'excellente huile d'olive, ou l'huile de ben. On ne ſauroit ſe ſervir pour cet uſage des huiles eſſentielles, & encore moins des empyreumatiques, parce qu'elles ont toutes de l'odeur. On y procede par l'opération décrite *à l'article* BEN, *Hiſt. natur. & Botan.* Voyez *cet article.*

L'eſſence de *jaſmin* de nos Parfumeurs n'eſt autre choſe que l'une ou l'autre de ces huiles chargées de l'aromate du *jaſmin.*

Si l'on veut faire paſſer le parfum de cette eſſence dans l'eſprit-de-vin, il n'y a qu'à les battre enſemble dans une bouteille pendant un certain tems : l'eſprit de vin ne touchera point à l'huile, & s'aromatiſera d'une maniere très-agréable. (*b*)

JASMIN, *en terme de Boutonnier*, c'eſt une chûte de différens ornemens en franges, en paquets, en ſabots & en pompons, qui tombent d'une corniche, *&c.* Pour plus grand enjolivement, on varie les *jaſmins* en diverſes manieres, enſorte qu'une partie eſt en franges, une autre en aſſemblage de différens ouvrages brillans pour faire contraſte. *Voyez* PAQUETS, POMPONS & SABOTS. On donne encore aux *jaſmins* le nom de *chûte*, ſans doute parce qu'ils pendent de quelque endroit que ce ſoit.

JASPE, ſ. m. (*Hiſt. nat, Litholog.*) c'eſt le nom d'une pierre du nombre de celles qu'on appelle *précieuſes.* Elle eſt très-dure, prend très-bien le poli, donne des étincelles lorſqu'on la frappe avec de l'acier ; elle eſt opaque à cauſe de la groſſiereté de ſes parties colorantes, ſans quoi le *jaſpe* ne différeroit en rien de l'agate, & l'on pourroit avec raiſon dire que le *jaſpe* eſt une agate non-tranſparente, mêlée d'un plus grand nombre de parties terreſtres & groſſieres. Cependant il y a des morceaux de *jaſpe* dans leſquels on trouve des taches ou veines tranſparentes ; cela vient de ce que la matiere qui lui a donné l'opacité, n'a point également pénétré dans toutes les parties de la pierre. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le quartz ou le caillou fait la baſe du *jaſpe*, ainſi que celle de l'agate, & que tout caillou opaque & coloré qui prend le poli, doit être regardé comme un véritable *jaſpe.*

Il regne une grande variété de couleurs parmi les *jaſpes ;* il y en a qui n'ont qu'une ſeule couleur, qui eſt ou blanche, ou brune, ou bleue, ou verte, ou griſe, *&c.* le *jaſpe* rouge eſt le plus rare, & cela dans différentes nuances ; d'autres ſont de pluſieurs couleurs différentes, tels ſont ceux qu'on nomme *jaſpes fleuris*, dans lequel on voit des couleurs jaunes, rouges, griſes, blanches, *&c.* confuſément répandues. L'imagination des Naturalites a travaillé ſur ces ſortes de *jaſpes*, où quelques-uns ont vû ou du moins ont crû voir les figures les plus extraordinaires, qui ne ſont ſouvent repréſentées que très-imparfaitement, & que l'on ne peut regarder que comme formées par le haſard pur, & par la diſpoſition fortuite des couleurs & des veines qui s'y trouvent.

Les moindres accidens & les différentes couleurs des *jaſpes* leur ont fait donner des noms différens par les anciens Naturaliſtes ; c'eſt ainſi qu'ils ont nommé *lapis pantherinus* ou *pierre de panthere*, un *jaſpe* jaunâtre moucheté de rouge. Pline donne le nom de *grammatias* à un *jaſpe* dans lequel on voyoit des taches ou des veines blanches, ſans parler d'une infinité d'autres noms qui ont été donnés aux *jaſpes* en faveur de différences qui ne ſont qu'accidentelles, & qui ne changent rien à la nature de ces pierres. Ces noms ne ſont donc propres qu'à charger inutilement la mémoire : les vrais Naturaliſtes ne doivent s'embarraſſer que de ce qui conſtitue l'eſſence d'une pierre, ſans s'arrêter à des petites variétés minutieuſes. Si cependant quelqu'un vouloit un détail ſur les différentes dénominations données au *jaſpe* à cauſe de ſes différentes couleurs, il le trouveroit dans Hill, *hiſtoire naturelle des foſſiles* en anglois.

Le *jaſpe ſanguin* eſt vert, & rempli de taches rouges comme du ſang.

Le *jaſpe floride* ou *fleuri* eſt de pluſieurs couleurs différentes, comme nous l'avons déja fait remarquer.

Le *lapis lazuli* eſt un vrai *jaſpe* d'un bleu plus ou moins vif, parſemé de petits points brillans comme de l'or. *Voyez* LAPIS.

Le caillou d'Egypte eſt un vrai *jaſpe* d'une couleur brune, dans lequel on voit des accidens tout-à-fait ſinguliers.

Le caillou de Rennes ou pavé de Rennes eſt auſſi un vrai *jaſpe* jaunâtre, ou d'un brun clair & rougeâtre.

La pierre que les Minéralogiſtes allemands nomment *hornſtein* ou *pierre cornée*, n'eſt qu'une eſpece de *jaſpe* mêlé d'agate, comme on verra à la fin de de cet article.

Wallerius & quelques autres auteurs mettent auſſi le porphyre au rang des *jaſpes.*

Quelques Naturaliſtes mettent le jade au rang des *jaſpes ;* mais il y a des différences entre ces deux pierres. *Voyez* JADE.

Quelques auteurs confondent mal-à-propos le *jaſpe* avec le marbre. La différence entre eux eſt très-ſenſible : le premier donne des étincelles, lorſqu'on le frappe avec un briquet, & ne ſe diſſout point dans les acides ; au lieu que le marbre s'y diſſout, & ne fait point feu lorſqu'on le frappe avec le briquet.

Le *jaſpe* ſe trouve dans le ſein de la terre par maſſes détachées de différentes grandeurs : des voyageurs parlent d'un morceau de *jaſpe* de neuf piés de diametre, qui fut tiré d'une carriere de l'archevêché de Saltzbourg, & placé parmi le pavé d'une des cours du palais impérial à Vienne en Autriche.

M. Gmelin, dans ſon voyage de Sibérie, dit y avoir vû, dans le voiſinage de la riviere d'Argun, une montagne qui eſt preſque entierement compoſée d'un *jaſpe* verd très-beau, mais extrêmement mêlé de roche brute, de ſorte qu'il eſt rare de trouver des morceaux de trois livres exemts de gerſures & de défauts. Le même auteur ajoûte que quelquefois on en a tiré des maſſes qui peſoient un ou deux piés (le pié fait 33 livres) ; mais ils ſe fendoient à l'air au bout de quelques jours, de ſorte qu'on ne pouvoit point s'en ſervir pour faire des colonnes, des tables ou d'autres grands ouvrages. *Voyez* Gmelin, *voyage de Sibérie.*

On trouve auſſi des *jaſpes* de différentes couleurs en Bohême, en Italie, & dans beaucoup d'autres pays de l'Europe ; mais on donne la préférence à ceux des Indes orientales, parce qu'on les regarde comme plus durs, ils prennent mieux le poli, les couleurs en ſont plus vives.

On ne peut ſe diſpenſer de rapporter ici l'expérience ſinguliere de Beccher ſur le *jaſpe*. Ce ſavant chimiſte mit du *jaſpe* dans un creuſet avec un mêlange convenable (*adhibitis requiſitis*), pour le faire entrer en fuſion, il lutta le couvercle avec le creuſet ; en donnant un feu violent, la matiere ſe fondit. Quand le creuſet fut refroidi, il l'ouvrit, & trouva que le *jaſpe* avoit formé une maſſe ſolide preſque auſſi dure que cette pierre étoit auparavant ; mais elle avoit changé de couleur, & étoit devenue laiteuſe & demi-tranſparente, comme une agate blanche ; mais les parois ſupérieurs du creuſet, c'eſt-à-dire, le couvercle & les côtés auxquels le *jaſpe* n'avoit pu toucher pendant la fuſion, étoient couverts d'une couleur de *jaſpe* parfaite, & il ne leur manquoit que la conſiſtence & la dureté pour reſſembler parfaitement à du *jaſpe* poli ; mais cette couleur n'étoit que légerement attachée à la ſuperficie. De cette maniere Beccher a ſéparé la partie colorante du *jaſpe*, qu'il nomme ſon *ame*, & l'a ſublimée par la violence du feu. *Voyez* Beccher, *Phyſica ſubterranea, édition de 1739, page 77.* Il y a lieu de croire que Beccher joignit de l'acide vitriolique à ſon *jaſpe* pulvériſé ; du-moins eſt-il certain qu'en verſant de l'huile de vitriol ſur du *jaſpe* en poudre, & le mettant enſuite ſous une mouffle à un feu médiocre, toute la couleur du *jaſpe* diſparoît, & il reſte ſous la forme d'une poudre blanche.

M. Henckel dans ſa *Pyrithologie*, décrit un *jaſpe* très-ſingulier qui ſe trouve près de Freyberg en Miſnie, dans un endroit qu'on nomme *la carriere de jaſpe*, ou *de corail :* on trouve 1°. une couche de ſpath très-peſant, 2°. au-deſſous eſt du cryſtal de roche ; ces deux couches n'ont qu'environ deux travers de doigt d'épaiſſeur ; enſuite 3°. vient de l'améthiſte, 4°. une nouvelle couche de cryſtal, 5°. du *jaſpe*, 6°. du cryſtal, 7°. du *jaſpe*, 8°. du cryſtal, 9°. du *jaſpe*, 10°. du cryſtal. Chacune de ces huit dernieres couches n'eſt ſouvent pas plus épaiſſe qu'un fil ; & toutes enſemble ont à peine trois lignes d'épaiſſeur, & ſont cependant très-diſtinctes. Il vient enſuite 11°. du *jaſpe* d'un rouge clair, 12°. un *jaſpe* d'un rouge obſcur, 13°. de la chalcédoine, 14°. du *jaſpe*, 15°. de la chalcédoine ; enfin on voit un quarré compacte & ſolide. Les ſix ou huit dernieres couches vont en augmentant au point que dans quelques endroits le *jaſpe* a plus d'un pouce d'épaiſſeur. Ces couches ſont ſi intimement liées, que la maſſe de pierre où elles ſe trouvent ſe diviſent plus aiſément ſelon ſon épaiſſeur, que ſuivant la direction des couches. C'eſt ce *jaſpe* que les ouvriers des mines & quelques naturaliſtes, pour ſe conformer à leur langage, nomment *hornſtein*, ou *pierre de corne. Voyez la Pyritologie* de Henckel. (—)

JASPE-AGATE, (*Hiſt. nat. Lythologie.*) nom donné par quelques naturaliſtes à une eſpece d'agate, dans laquelle ſe trouvent quelques endroits entierement opaques qui ſont du *jaſpe*. On en trouve des pierres de cette eſpece aux Indes orientales & occidentales, ainſi qu'en différens pays de l'Europe, & ſur-tout en Italie, en Allemagne, *&c.* On regarde celles d'Orient comme plus dures que celles d'Europe. *Voyez* JASPE. (—)

JASPE-CAMÉE, (*Hiſt. nat. Lythologie.*) nom donné par quelques auteurs à une pierre précieuſe demi-tranſparente, connue ſur-tout des Lapidaires italiens, mais qu'on ne voit guere parmi nous. Il eſt rare de la trouver grande ; elle eſt compoſée de zones ou de couches aſſez larges d'un beau blanc & d'un beau verd, qui reſſemble à celui de quelques *jaſpes*. On trouve, dit-on, cette pierre dans les Indes orientales, & dans quelques endroits de l'Amérique ; les Italiens en ſont fort curieux ; ils la nomment *jaſpi-cames*, & s'en ſervent comme des autres *camées*, pour y graver des figures en relief ou en creux, & pour contrefaire des antiques, métier qu'ils entendent parfaitement bien. *Voyez* Hill, *Hiſt. nat. des foſſiles.* (—)

JASPE-ONYX, (*Hiſt. nat. Lythologie.*) quelques naturaliſtes donnent ce nom à une eſpece de *jaſpe*, dans lequel il ſe trouve des taches ou des veines tranſparentes & de la couleur de la corne ou des ongles, telle que l'onyx ; cela vient de ce que la partie colorante qui a donné l'opacité à la pierre, n'a pas également pénétré par-tout. *Voyez* JASPE. (—)

JASPE, (*Mat. med.*) c'eſt un des corps dans leſquels on a trouvé des vertus médicinales annoncées par des caracteres extérieurs, ou une *ſignature ;* c'eſt un médicament *ſigné*. *Voyez* SIGNATURE. (*Mat. med.*) & ces vertus ſont occultes, magnétiques, aſtrales. En un mot, le *jaſpe* ſpécialement celui qu'on appelle *ſanguin*, qui eſt veiné de rouge (ce qui eſt ſa ſignature), a la propriété conſtante & infaillible d'arrêter les pertes de ſang, en le portant attaché à la cuiſſe. Boot, Sennert, & la tourbe des pharmacologiſtes paracelſiſtes l'aſſurent. Boyle lui-même, qui fait profeſſion ouverte de pyrrhoniſme ſur les merveilles de cet ordre, n'a pas été aſſez incrédule ſur celle-ci. (*b*)

* JASPER, v. act. (*Peint. & Reliûre.*) c'eſt peindre en jaſpe. Les Relieurs *jaſpent* la couverture & même la tranche des livres. Pour cet effet, ils ont un pinceau fait de racine de chien-dent d'une moyenne groſſeur, avec lequel ils jettent la couleur qui eſt ou verte ou rouge, ou bleue, ou mêlée : il y a des tranches marbrées. Ce travail occupe des ouvriers qui ne font rien de plus. *Voyez l'article* RELIURE.

JASPRIN, (*Géog.*) petite ville de la haute-Hongrie, dans le comté de Peſt, ſur la riviere de Zagiwa.

JASQUE, (*Géog.*) petite ville maritime de Perſe, ſur un cap qui reſſerre le golfe d'Ormus, dans la province de Tubéran. Ce cap a 25 d. 31'. d'élévation, & eſt éloigné d'Ormus de 30 lieues ; il dépend du gouverneur de Gomron. *Voyez* Thévenot, *voyage du Levant.* (*D. J.*)

JASSI, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) poiſſon qui, ſuivant M. Gmelin ſe trouve abondamment dans quelques rivieres de Sibérie; il dit que c'eſt le même poiſſon que Geſner appelle *rutilus* ou *rubellus*.

JASSUS, *ou* JASUS, (*Géog. anc.*) ville d'Aſie dans la Carie; Polybe dit qu'elle étoit ſituée ſur la côte d'Aſie, dans le golfe qui eſt terminé d'un côté par le temple de Neptune ſur le territoire des Miléſiens, & de l'autre côté par la ville des Mindiens. Pline en parle auſſi deux fois, *liv. IX. chap. viij.* La notice de Hiéroclès qui la met entre les villes épiſcopales de la Carie, l'appelle Ἴασος; c'eſt préſentemnt *Askem-Kaléſi*. *Voyez* ASKEM-KALÉSI.

Chérille poëte grec, étoit natif de *Jaſe*; il ſe rendit célebre par ſon poëme ſur la victoire, que les Athéniens remporterent contre Xerxès; & cet ouvrage leur parut ſi beau, qu'ils lui donnerent une piece d'or pour chaque vers. C'eſt ainſi qu'Octavie récompenſa Virgile, pour l'éloge de Marcellus qu'il avoit placé avec tant d'art dans le VI. livre de l'Enéide. Nous connoiſſons cet éloge de la plume du cygne de Mantoue, & nous ne ceſſons de l'admirer; mais le tems nous a envié la piece de Chérille qui lui fit tant d'honneur; il ne nous reſte que quelques courts fragmens des vers du poëte de Carie. (*D. J.*)

JASTIEN, adj. (*Muſique.*) eſt en Muſique le nom qu'Ariſtoxene & Alypius donnent à ce mode, que la plûpart des autres auteurs appellent *ionien*. *Voyez* MODES. (*S*)

JASWA-MOREWAIA, (*Medecine.*) c'eſt ainſi que les Ruſſiens nomment une maladie épidémique fort contagieuſe qui paroît être la peſte; elle ſe fait ſentir aſſez fréquemment en pluſieurs endroits de la Sibérie, & ſur-tout dans la ville de Tara, près des bords de la riviere d'Irtiſch, & chez les Calmouques. Le mot ruſſien *moreſwie* ſignifie *peſte*, & *jaſwa* ſignifie *bubon*: cependant cette maladie differe de celle à qui nous donnons ce nom. Cette contagion attaque tout le monde ſans diſtinction d'âge ni de ſexe, les chevaux eux-mêmes n'en ſont point exempts; elle s'annonce par une tache blanche ou rouge qui ſe place ſur une des parties du corps, & au milieu de cette tache on dit qu'il y a ſouvent un petit point noir. Cette tache ou tumeur eſt entierement dépourvûe de ſentiment; elle eſt dure & s'éleve un peu au-deſſus du reſte de la peau; elle augmente en peu de tems, & en quatre ou cinq jours elle acquiert la groſſeur du poing & a toûjours la même dureté & la même inſenſibilité. Le malade éprouve durant ce tems une grande laſſitude, & une ſoif extraordinaire; il perd entierement l'appétit, eſt toûjours aſſoupi; il lui prend des étourdiſſemens auſſi-tôt qu'il ſe tient debout; il ſent un ſerrement conſidérable de la poitrine; enfin, il a de la difficulté à reſpirer; ſon haleine devient puante; il pâlit ou jaunit; il éprouve de grandes douleurs intérieurement; il ſe retourne & change perpétuellement de ſituation, & la ſoif va toûjours en augmentant. Quand tous ces ſymptomes ſont ſuivis d'une ſueur abondante, c'eſt un ſigne que la mort approche, & les perſonnes robuſtes périſſent ordinairement le dixieme ou onzieme jour; les plus délicates ne vont pas ſi loin. Ceux qui ſont attaqués de cette maladie ne ſe plaignent que de douleurs de tête tant qu'elle dure; on ne remarque aucun changement ſur la langue, aucune conſtipation, ni rétention d'urine, & la tête demeure ſaine juſqu'au dernier moment.

Auſſi-tôt qu'un tartare apperçoit une de ces taches ſur ſon corps, il va trouver un coſaque, qui n'eſt ordinairement qu'un medecin de beſtiaux; il arrache la tache avec ſes dents juſqu'au ſang, où il enfonce dans le milieu une aiguille & la tourne en-deſſous en tous ſens, & continue à la détacher ainſi juſqu'à ce que le malade ſente ſon aiguille; après quoi il acheve de l'arracher avec les dents: il mâche enſuite du tabac, & le ſaupoudre d'un peu de ſel ammoniac; il applique ce mêlange ſur la plaie, & recouvre le tout d'un emplâtre, ou bien il ſe contente de la bander; il renouvelle le tabac & le ſel ammoniac toutes les vingt-quatre heures, juſqu'à la guériſon parfaite, qui ſe fait au bout de deux, cinq, ou ſept jours, ſuivant le degré de dureté, & la grandeur de la tache ou du bubon: il n'y a pas lieu de craindre que les autres parties du corps prennent la contagion. La partie affligée reprend ſa couleur naturelle, & la plaie ſe cicatriſe. Le régime qu'on fait obſerver au malade conſiſte à le tenir dans un endroit obſcur, à l'empêcher de boire, ou ſi on le lui permet, ce n'eſt que du petit-lait aigri; les autres boiſſons lui ſont interdites: on lui défend auſſi les fruits à ſiliques, & toute nourriture ſujette à fermenter; on lui permet le pain trempé dans le petit-lait, du bouillon de poulet, des raves; mais toute viande eſt regardée comme nuiſible. On a remarqué que la chair qui eſt au-deſſous de la tache qu'on a enlevée, eſt bleuâtre.

Cette maladie ſe manifeſte dans les chevaux à-peu près par les mêmes ſymptomes, excepté que la tache ou le bubon ſont beaucoup plus conſidérables; ſouvent leur ſoif eſt ſi ardente, qu'ils ſe noyent dans les rivieres à force de boire. Quand on s'apperçoit à tems qu'ils ſont attaqués de cette maladie, on ouvre le bubon avec un couteau, ou bien on y enfonce juſqu'au vif un fer rouge. Ce bubon ſe forme ſur toutes les parties du corps du cheval, mais ſur-tout ſur le poitrail, & ſur les parties de la génération: on laiſſe manger très-peu l'animal durant la cure; les vaches ſont moins ſujettes à cette contagion que les chevaux, & les brebis encore moins que les vaches. M. Gmelin, dont nous avons tiré le détail qui précede, obſerve qu'on ne ſe ſouvient point d'avoir jamais éprouvé la vraie peſte en Sibérie. *Voyez* Gmelin, *voyage de Sibérie*. Ce ſavant voyageur dit avoir eu occaſion de traiter un homme du pays attaqué de la même maladie: la tache ou la tumeur lui étoit venue au menton; & comme après avoir eu recours au remede uſité par les Coſaques, il négligea de faire autre choſe; M. Gmelin voyant que le cas étoit preſſant, eut recours aux remedes les plus violens; il commença par faire à la plaie des ſcarifications profondes; il arrêta le ſang avec de l'eau-de-vie, faute d'autre choſe; il répandit ſur la plaie du précipité rouge, & mit par-deſſus un emplâtre émollient, pour exciter la ſuppuration, & lui fit prendre intérieurement en quatre priſes quatre grains de mercure doux à trois heures de diſtance: de cette maniere, il le tira d'affaire & fit diſparoître les ſymptomes qui menaçoient ſa vie. Gmelin, *voyage de Sibérie, tome IV. de l'édition allemande.* (—)

IATRALIPTE, ſ. m. (*Gymn. milit. & medic.*) un *iatralipte* dans ſa premiere ſignification, étoit un officier particulier du gymnaſe, dont l'emploi ſe bornoit à oindre les athletes pour les exercices athlétiques; on le nommoit autrement *aliptés*, alipte.

Enſuite le mot *iatralipte*, déſigna un medecin, qui traitoit les maladies par les frictions huileuſes, un medecin oignant, ἰατραλείπτης, mot compoſé de ἰατρὸς, *medecin*, & ἀλείφω, *je oins*; cette méthode de traitement s'appella ἰατρολειπτική, *iatroliptique*. Ce fut, au rapport de Pline, *liv. XXIX. ch. j.* Prodicus, natif de Sélymbria, & diſciple d'Eſculape, qui mit ce genre de medecine en uſage.

On ſait que dans le tems des Romains, l'application des huiles, des onguens, des parfums liquides, dont on ſe ſervoit avant & après le bain, occupoit un grand nombre de perſonnes. Alors ceux

qui enſeignoient l'art d'adminiſtrer ces onguens ou ces huiles aux gens en ſanté, ſe firent à leur tour appeller *iatraliptes*, & établirent ſous eux en hommes & en femmes, des manieurs ou manieuſes de jointures pour aſſouplir les membres, *tractatores*, & *tractatrices*; des dépileurs & des dépileuſes, *alipilarii* & *tonſtrices*; enfin, des perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, pour oindre le corps des différentes huiles, onguens, & parfums néceſſaires, *unctores*, & *unctrices*; j'ai déja dit quelque choſe de ces divers offices, au mot GYMNASTIQUE (*medicinale.*) *Voyez-le.* (*D. J.*)

IATRIQUE, ſ. f. (*Med.*) ἰατρικὴ, *iatrice*, *medica*; c'eſt une épithete du mot grec τεχνη, *ars*, qui eſt ſous-entendu : enſorte qu'elle eſt employée comme ſubſtantif, pour ſignifier l'art ou la ſcience de la *Medecine*.

C'eſt dans le même ſens, que le mot ἰατρὸς eſt ſynonyme de *medicus*, *medecin* : ainſi on dit *iater*, *archiater*, *poliater*, *chimiater*, *philiater*, pour *medicus*, *protomedicus*, *medicus publicus*, *medicus chimicus*, *medicinæ ſtudioſus*, c'eſt-à-dire, *medecin*, *premier medecin*, *medecin praticien*, *medecin chimiſte*, *étudiant en Medecine*. *Voyez* MEDECINE, MEDECIN.

Le terme grec ἰατρικὴ eſt encore employé quelquefois, pour ſignifier un *médicament*, comme le mot françois *medecine* a auſſi deux acceptions : par l'une il ſignifie l'art de guérir; par l'autre, une purgation ou un purgatif; puiſqu'on dit *prendre une medecine*, dans le même ſens, que *ſe purger* : & même dans quelques provinces le peuple appelle toute ſorte de remede une *medecine*. *Voyez* PURGATION, PURGATIF, MÉDICAMENT, REMEDE.

* JATTE, ſ. f. (*Art méchaniq.*) vaiſſeau rond, fait d'une piece de bois creuſée au tour, qui ſert à la cuiſine, à la vendange, & à une infinité d'autres uſages dans le domeſtique & dans les atteliers.

JATTE, AGATHE, GATTE, ſ. f. (*Marine.*) c'eſt une enceinte de planches miſes vers l'avant du vaiſſeau, qui ſervent à recevoir l'eau qui entre par les écubiers, lorſqu'elle eſt pouſſée par un coup de mer, ce qui donne facilité de la vuider. *Voyez* GATTE. (*Z*)

JATTE, *ou* GIRANDOLE POUR L'EAU, (*Artificier.*) l'artifice dont il s'agit, eſt ſemblable aux roues de feu appellées *girandoles*, ſi on le conſidere ſeulement par ſon effet; mais il en differe en pluſieurs choſes dans la conſtruction.

1°. Dans ſa ſituation qui eſt horiſontale, au lieu que les roues à feu ſont ordinairement poſées verticalement, pour qu'elles ſoient mieux expoſées à la vûe.

2°. Leur révolution ne ſe fait pas ſur un eſſieu fixe, mais ſur une baſe flotante ſur l'eau.

3°. Son centre n'eſt pas vuide de feu comme les *girandoles*, mais rempli d'artifice.

4°. Ce qui tient lieu de roue n'eſt qu'un plateau de planche taillé en polygone, d'autant de côtés qu'on y veut mettre des fuſées pour le faire tourner plus ou moins long-tems, ce qui en détermine auſſi le diametre. Suppoſons, par exemple, qu'on veuille y employer huit fuſées de la groſſeur de celle qu'on appelle de *partement*, le plateau aura quatorze à quinze pouces de diametre, on en creuſera les bords en cavet ou demi-canal d'environ un pouce de diametre, pour y attacher & arranger tout autour les fuſées volantes qui doivent lui donner le mouvement, dans le même ordre & les mêmes précautions que pour les *girandoles*, aſſujettiſſant leurs ligatures par des clous plantés dans le bois ſur leſquels on fait paſſer la ficelle.

Le milieu du plateau pourra être percé d'un trou aſſez grand pour y faire entrer un pot-à-feu, ou quelqu'autre artifice, comme on voit à la figure.

Pour ſupporter cet octogone ainſi équippé, & lui donner le pivot ſur lequel il doit tourner; on fait faire un plat de bois creux, rond, fait au tour, d'un diametre beaucoup plus petit que le plateau; ſon fond extérieur doit être convexe en hémiſphéroïde applati. Mais parce que le mouvement lui fait auſſi changer de place, on peut, pour le rendre moins errant, ajouter ſous le milieu un cône renverſé, lequel formant un pivot plus profond dans l'eau, aſſujettira mieux le pirouettement de la *girandole*. Ce plat ou baſſin ſera cloué ſous le plateau de rouage, & gaudronné le long de ſes joints & ſur toute ſa ſurface, pour le rendre impénétrable à l'eau. *Voyez nos Planches d'Artificier.*

JATTE, *terme de Paſſementier Boutonnier*, eſt une eſpece de ſébille à preſſoir trouée par le milieu, & placée à la renverſe ſur quatre piés de bois. C'eſt ſur cette *jatte* que les Paſſementiers Boutonniers fabriquent avec des fuſeaux les gros cordons de ſoie, de fleuret, de fil, *&c.* qui ſervent à faire des guides de chevaux de carroſſe, à ſuſpendre des luſtres, à attacher aux bras des cochers pour les faire arrêter quand on veut, & à bien d'autres uſages, *&c.* *Voyez dans nos Planches de* PASSEMENTIER BOUTONNIER un ouvrier travaillant à la *jatte* : la *jatte* en particulier, ſavoir la *jatte* nue, & la *jatte* chargée d'ouvrage.

JAU, *voyez* DORÉE.

JAVA, (L'ISLE DE) *Géog.* nom de deux îles de la mer des Indes, dont l'une eſt appellée la *grande Java*, & l'autre la *petite Java*, ou *Bali*.

La grande *Java* a au N. O. l'île de Sumatra, dont elle eſt ſéparée par le détroit de la Sonde, au N. les îles de Banea & de Bornéo, au N. E. l'île de Madura, à l'E. celle de Bali, & au S. la mer des Indes, qui la ſépare de la terre d'Endraght, ou de la Concorde.

Les anciens ont connu l'île de *Java*, c'eſt la ἰαβὰ διαὺ, *Jaba diu* de Ptolomée : ce mot *diu*, qui dans le langage des Indiens, veut dire une *île*, nous fait connoître que l'île de *Java* portoit déjà le même nom qu'aujourd'hui du tems de cet auteur, & c'eſt une choſe bien remarquable. Ptolomée ajoute, que *Jaba diu*, ſignifie l'*île de l'Orge*, & l'on ſait qu'il y vient très-bien, quoique les naturels du pays y cultivent le riz par préférence, s'étant accoutumés à cette nourriture, de même que les étrangers qui viennent l'habiter.

Il ſemble que les habitans de Bornéo ayent les premiers découverts cette île; du-moins ils y ont eu un grand hameau, mais elle eſt au pouvoir des Hollandois, qui en 1619, ont établi le centre de leur commerce à Batavia. Cependant ils ne ſont pas les uniques ſouverains de l'île; elle a ſes rois & ſes peuples qui ſont alliés de la compagnie; cette compagnie poſſede la côte du Nord, où elle a bâti de très-bonnes fortereſſes pour ſa défenſe; la côte méridionale eſt occupée par des peuples indomptés, & indépendans, dont le plus puiſſant eſt le *jourapati*; l'intérieur du pays eſt ſous la domination d'un empereur appellé le *Mataram*, qui fait ſa réſidence à Cartaſoura.

L'île de *Java* comprend le royaume de Bantam, le royaume de Jacatra ou de Batavia, la province de Karavang qui appartient en propre à la compagnie, le royaume de Tſieribom qui eſt conſidérable; ſon roi eſt indépendant du Mataram, & allié des Hollandois. On trouve enſuite le pays de Tagal, où ſont de vaſtes campagnes de riz, le petit royaume de Greſſic qui a ſon roi particulier le meilleur ami des Hollandois, & le pays de Diapan.

Preſque toute la côte méridionale eſt bornée par une chaîne de montagnes, qui enferme une vaſte région preſque inacceſſible ; c'eſt entre cette chaîne & la mer, que ſe trouve le pays de Kadoevang, qui eſt ſoumis à l'empereur ; mais cet empereur même ne regne que par la protection que lui donne la compagnie ; à plus forte raiſon peut-elle compter ſur les vaſſaux de cet empereur. De plus elle ne doit rien craindre des peuples qui ſont entre la mer & les montagnes au midi de l'île ; en un mot, elle a par tout la ſupériorité territoriale, & finalement ce qui lui aſſure la poſſeſſion de la grande *Java*, c'eſt la conquête qu'elle a fait de l'île de Madura, qui lui eſt aſſurée par un traité conclu en 1725, & exécuté juſqu'à ce jour.

L'île de *Java* en renferme pluſieurs autres ; elle eſt traverſée par diverſes grandes montagnes, & coupée par quantité de rivieres ; elle produit beaucoup de riz ; on y recueille du poivre, du gingembre, des oignons, de l'ail ; elle abonde en fruits, cocos, mangues, citrons, concombres, citrouilles, bananes, pommes d'or, *&c.* On n'y manque ni de drogues, ni de gommes, ni d'épiceries ; on y a très-abondamment des bêtes domeſtiques & ſauvages, des bœufs, des vaches, des brebis, des chevres, & même des chevaux ; la volaille, les paons, les pigeons, les perroquets y multiplient à ſouhait.

Les lieux inhabités ſont peuplés de tigres, de rinocéros, de cerfs, de bufles, de ſangliers, de fouines, de chats ſauvages, de civettes, de ſerpens ; & les rivieres ont des crocodiles très-dangereux pour ceux qui s'y baignent, ou qui ſe promenent ſur le rivage ſans précaution. Quelques montagnes de l'île font des volcans, qui jettent bien loin des cendres, des flammes, & de la fumée.

La religion des *Javans* eſt la mahométane, que leur a porté un arabe, dont le tombeau eſt en grande vénération dans le pays. Les Européens y profeſſent comme en Hollande, la religion réformée : Valentin qui a ſéjourné long-tems dans cette île, en a publié en hollandois la deſcription la plus exacte, mais trop diffuſe, & compilée ſans ordre ; l'article qu'en a donné M. de la Martiniere, ne laiſſe rien à deſirer.

La grande île de *Java* gît ès-quart de ſud-eſt, près de l'île de Sumatra, entre le 123 & le 134 ^{d} de *long.* & entre le ſixieme ^{d} de *lat.* ſud pour ſa partie la plus ſeptentrionale, & 8 ^{d}. 30 $'$. pour ſa partie la plus méridionale.

La petite *Java* s'appelle autrement l'*île de Bali*, & eſt ſituée à l'E. de l'île de *Java ;* elle n'a que douze lieues d'Allemagne de circuit : on remarque au ſud de cette île un grand cap très-haut.

Le cap du nord gît par les 8 ^{d}. 30 $'$. de *lat.* ſud ; l'île de Bali eſt très-peuplée ; ſes habitans ſont idolâtres, noirs, & ont des cheveux crépus ; le pays abonde en coton, en riz, en gros & menu bétail, & en chevaux de la plus petite race ; les fruits les plus communs, ſont des noix de coco, des oranges, & des citrons, dont on voit des lieux incultes & des bois tous remplis ; la mer y eſt des plus poiſſonneuſes ; le prince de Bali exerce ſur ſes ſujets un empire abſolu ; ſon île eſt une rade commune pour les vaiſſeaux qui vont aux îles Moluques, à Banda, Amboine, Macaſſar, Timor, & Solor ; ils viennent tous relâcher ici pour y prendre des rafraîchiſſemens, à cauſe de l'abondance & du bon marché des denrées ; la ville capitale de l'île porte auſſi le nom de *Bali*. (*D. J.*)

JAVARIS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoologie.*) animal quadrupede aſſez ſemblable au ſanglier, qui ſe trouve dans quelques parties de l'Amérique ; ſes oreilles ſont très-courtes, & il n'a preſque point de queue ; ſon nombril eſt ſur le dos ; il y a de ces animaux qui ſont tout noirs ; d'autres ſont mouchetés de blanc ; ils ont un cri plus deſagréable que celui du cochon ; leur chair eſt aſſez bonne à manger ; ils ſont difficiles à prendre, parce que, dit-on, ils ont ſur le dos une ouverture par où l'air entre & rafraîchit leur poûmon, ce qui fait qu'ils peuvent courir long-tems ſans ſe fatiguer ; d'ailleurs ils ſont armés de fortes dents ou défenſes.

JAVART, ſ. m. (*Maréchallerie.*) c'eſt une petite tumeur qui ſe réſoud en apoſtume au bourbillon, & ſe forme au paturon ſous le boulet, & quelquefois ſous la corne : le *javart* nerveux eſt celui qui vient ſur le nerf, & *javart* encorné, celui qui vient ſous la corne. Il faut deſſoler le plus ſouvent un cheval qui a un *javart* encorné, & lui couper le tendon. *Voyez* DESSOLER. *Dictionn. de Trévoux.*

JAVEAU, ſ. m. (*Juriſprud.*) terme uſité en matiere d'eaux & forêts, pour exprimer une île nouvellement formée au milieu d'une riviere par alluvion ou amas de limon & de ſable. *Voyez l'ordonnance des eaux & forêts, tit. I. art. jv.* (*A*)

JAVELINE, ſ. f. (*Art milit.*) on appelloit ainſi une eſpece de demi-pique dont les anciens ſe ſervoient. Elle avoit cinq piés & demi de long, & ſon fer avoit trois faces aboutiſſantes en pointe ; on s'en ſervoit à pié & à cheval : cette arme eſt encore en uſage parmi les cavaliers arabes, ceux du royaume de Fez & de Maroc. Elle a environ huit piés de longueur ; le bois va un peu en diminuant depuis le milieu juſqu'au talon, où il y a une eſpece de rebord de plomb ou de cuivre, du poids d'une demi-livre ; la lance d'un grand pié de long très-aiguë & très-tranchante, de deux pouces ou environ dans ſa plus grande largeur, avec une petite banderolle ſous le fer. Les Maures ſe ſervent de cette *javeline* avec une adreſſe ſurprenante ; ils la tiennent à la main par les bouts des doigts & en équilibre ; & le poids qui eſt à l'extrémité du talon fait que le côté du fer eſt toûjours plus long que vers le talon ; ce qui ſert à faire porter le coup plus loin.

M. le chevalier de Folard prétend qu'on ne peut rien imaginer de plus redoutable que cette arme pour la cavalerie. Le moyen, dit-il, d'aborder un eſcadron armé de la ſorte, qui au premier choc jette un premier rang par terre, & en fait autant du ſecond, ſi celui-ci veut tenter l'avanture, chaque cavalier étant comme aſſûré de tuer ſon homme ; car il porte ſon coup de toute la longueur de ſon arme, en ſe levant droit ſur les étriers. Il ſe baiſſe & il s'étend juſques ſur le cou de ſon cheval, & porte ſon coup avec tant de force & de roideur, qu'il perce un homme d'outre en outre, avant qu'il ait eu le tems de l'approcher, & il ſe releve avec la même légereté & la même vigueur pour redoubler encore. Le lancier n'avoit qu'un coup à donner, & ce coup n'étoit jamais ſans remede, l'ennemi pouvant l'éviter en s'ouvrant ; mais rien ne ſauroit réſiſter contre la lance des Maures, qui charge par coups redoublés, comme l'on feroit avec une épée. *Comment. par* Polybe, *par* M. le chevalier Folard.

* JAVELLE, ſ. f. (*Econ. ruſtiq.*) c'eſt la quantité de blé, d'avoine, de ſeigle, ou d'un autre grain qui ſe moiſſonne, que le moiſſonneur peut embraſſer avec ſa faucille & couper d'une ſeule fois : on ramaſſe les *javelles*, & l'on en forme des gerbes.

On appelle *avoines javelées*, celles dont le grain eſt devenu noir & peſant par la pluie qui les a mouillées en *javelles*. De *javelle*, on a fait le verbe *javeller : javeller*, c'eſt mettre le grain en *javelle*, pour le faire ſécher ; il faut laiſſer javeller le blé pendant trois ou quatre jours : dans les ſaiſons pluvieuſes, le blé eſt plus long-tems à javeller.

JAVELOT, ſ. m. *jaculus*, *acontias*, *ſerpens*, *ſagittarius*, (*Hiſt. nat.*) ce ſerpent a été ainſi nommé, parce qu'étant monté ſur les arbres, il s'élance de branche en branche, & même d'un arbre à l'autre, & qu'il tombe comme un trait ſur les animaux & même ſur les hommes qui ſont aux alentours; il eſt ſi prompt qu'on l'a auſſi appellé *ſerpent volant*: on dit qu'il ſe porte d'un ſeul ſaut à la diſtance de vingt coudées; on lui a auſſi donné le nom de *cenchrias*, *aſpis-acontias*, &c. Il y a différentes eſpeces d'*acontias*; Bellon en trouva un dans l'île de Rhode qui avoit trois palmes de longueur, il n'étoit pas plus gros que le petit doigt; ſa couleur étoit cendrée, tirant ſur le blanc de lait; il avoit le ventre tout blanc & le cou noir, deux bandes noires s'étendoient ſur toute la longueur du dos juſqu'à la queue; il étoit parſemé de taches noires pas plus grandes que des lentilles, & entourées d'un cercle blanc. On trouve des ſerpens *acontias* en Afrique, en Egypte, en Norvege, & dans quelques îles de la Méditerranée. Mathiole a dit qu'il y en avoit en Sicile & en Calabre, mais on en doute, il faudroit ſavoir ſi le ſerpent que les habitans de ces pays appellent *ſaettone* eſt un *acontias*; on prétend que ces ſerpens ont un venin qui produit des effets plus violens que le venin de la vipere. Bellon, Aldrovande, Jonſton. *Voyez* SERPENT.

JAVELOT, (*Art milit.*) eſpece de dard, dont ſe ſervoient les anciens, & particulierement les vélites ou troupes légeres des Romains. Il avoit pour l'ordinaire deux coudées de long & un doigt de groſſeur. La pointe étoit longue d'une grande palme, & ſi amenuiſée, dit Polybe, qu'au premier coup elle ſe fauſſoit, ce qui empêchoit les ennemis de la renvoyer.

JAVELOT, (*Art milit.*) eſpece de petite pique qui s'élançoit ſans le ſecours de l'arc, c'eſt-à-dire par la force ſeule du bras. Le *javelot* étoit plus court que la javeline ou demi-pique, dont les anciens ſe ſervoient tant à pié qu'à cheval. *Voyez* ARMES DES ROMAINS.

JAVELOT, (*Gymnaſt. athlétiq.*) eſpece de dard que l'on lançoit contre un but dans les jeux agoniſtiques, & celui qui le lançoit le plus près du but étoit victorieux à cet égard. Le *javelot* dont ſe ſervoient les Pentathles, ſe nommoit ἀκροτομὶς chez les Grecs, & l'exercice s'appelloit ἀκόντιον; c'étoit un des cinq qui compoſoient le pentathle, ſuivant l'opinion la plus commune; les quatre autres étoient la courſe, le ſaut, le diſque & la lutte. Dans la ſuite des tems, on y admit le pugilat, en retenant néanmoins le nom de *pentathle* conſacré par un long uſage. *Voyez* PENTATHLE. (*D. J.*)

JAVER, (*Géog.*) ville d'Allemagne, capitale d'une province conſidérable de même nom, dans la baſſe Sileſie, avec une citadelle & une grande place environnée de portiques; elle eſt à 5 lieues S. E. de Schweidnitz, 12 S. O. de Breſlaw, 35 N. E. de Prague. *Long.* 34. 4'. *lat.* 50. 66. (*D. J.*)

* JAUFFNDEIGRA, ſ. m. (*Hiſt.*) nom du troiſieme mois des Iſlandois, il répond à notre Mars; c'eſt le mois de l'équinoxe du printems. *Jauffndeigra manudar* ſignifie *mois équinoctial*.

JAUGE, ſ. f. (*Gram. & Art.*) c'eſt en général un inſtrument dont on ſe ſert pour connoître la quantité de quelque qualité phyſique, telle que la longueur, la largeur, la profondeur, le nombre, la conſiſtence, &c. d'où l'on voit qu'il doit y avoir un grand nombre de *jauges*. Il y a

La *jauge* a déterminer la capacité des vaiſſeaux, celle qui donne le nombre de pintes, de pouces cubes, &c. qu'un muid contient de liquide. *Voyez* ſa conſtruction & ſon uſage au *mot* JAUGE. On dit la *ligne de jauge*; c'eſt le trait marqué ſur le bâton ou la verge de *jauge*. *Voyez* le *même article*.

JAUGE facile pour les vaiſſeaux en vuidange, tels que tonneaux, feuillettes, &c. Pour commencer l'opération, il faut avoir, indépendamment du modele qu'on voit *Planche de Mathématique*, une verge de fer ou de bois ſur laquelle les pouces ſoient marqués. Cette verge ſert à mettre dans la piece dont on veut ſavoir combien il y a de * pots débités. Pour prendre la hauteur de pouces, non-compris l'épaiſſeur du bois à la bonde, que la piece a de diametre, en laiſſant tomber perpendiculairement par le bondon cette verge dans la piece juſque au fond; cette verge ſert en même tems à voir combien il reſte de pouces marquant mouillant dans la piece.

Cela poſé & bien compris, il faut préſentement tâcher de s'expliquer plus clairement ſur l'uſage que l'on fait du triangle de *jauge*. *Voyez* les *figures*.

Avant que d'aller plus avant, il faut ſavoir que les lignes tranſverſales du triangle ne ſont d'aucun autre uſage que pour conduire l'échelle des pouces toûjours ſur une ligne droite & égale, n'y ayant que les lignes diamétrales de haut en bas du triangle en le plaçant en forme d'equerre, qui comptent; je dis, en le plaçant en forme d'équerre pour faire comprendre ce que j'entends par lignes diamétrales; car, pour opérer, le triangle doit être couché à-plat, le plus grand côté en-haut.

Je ſuppoſe à préſent une piece marquée de la continence de 186 pots, telle meſure que l'on voudra, qui a 25 pouces de diametre à la bonde non-compris l'épaiſſeur du bois à ladite bonde; reſtent à 8 pouces marquans mouillans. Il faut trouver combien ces 8 pouces forment de pots reſtans dans la piece.

Pour y parvenir, on cherche ſur l'échelle des pouces (qui eſt la même que cette regle de papier diviſée en trente-deux parties égales) le nombre 25, qui eſt la quantité de pouces, que la piece a de diametre à ſa bonde; je mets ce nombre 25 paralellement du côté vis-à-vis ſa premiere ligne du triangle, & de l'autre côté qui eſt le nombre premier de cette échelle des pouces, vis-à-vis la derniere ligne du triangle qui eſt le nombre 100. Lorſque je ſuis parvenu à rendre ces deux nombres de pouces juſtes; ſavoir, le nombre 25 vis-à-vis la premiere ligne, & le nombre premier vis à-vis la derniere ligne du triangle, je vois combien de lignes ſur le triangle me donne le nombre 8 de mon échelle des pouces, lequel nombre 8 eſt les 8 pouces reſtant mouillant dans la piece. Je trouve qu'il me donne 26 lignes ſur le triangle, pour-lors je multiplie la continence de ma piece qui eſt de 186 pots, par cette quantité de lignes que donne le triangle, c'eſt-à-dire par 26. La multiplication faite, j'en retranche les deux dernieres figures. Les deux premieres figures ſont la quantité de pots reſtante dans la piece, & les deux dernieres retranchées ſont autant de centaines parties d'un pot en ſus des entiers.

Exemple. La piece contient 186 pots.
elle reſte à huit pouces marquant mouillant de liqueurs, leſquels 8 pouces me donnent ſur le triangle 26 lignes.

Multiplication $\begin{cases} 1116 \\ 372 \end{cases}$

les deux dernieres figures retranchées de l'addition, reſte 48 pots $\frac{36}{100}$ de pots. 48|36/100

Preuve. La piece ayant 25 pouces de diametre à la bonde, & ne reſtant qu'à 8 pouces mouillant, il y a 17 pouces vuides.

Je poſe l'échelle de pouces, comme ci-deſſus, ſur

* Le pot ou le lot contient à-peu-près deux bouteilles ou pintes de Paris.

le triangle, & je cherche combien de lignes sur ledit triangle, donnera le nombre 17 de l'échelle des pouces, qui sont les 17 pouces vuides. Je trouve que le triangle me donne 74 lignes. Je fais la même opération pour le vuide que j'ai faite pour le restant mouillant, en multipliant la continence de la piece qui est 186, par les 74 lignes du triangle; & je trouve par l'addition du résultat de mes deux multiplications ensemble, la continence entiere de ma piece.

Exemple. La piece contient 186 pots.
il y a 17 pouces de manque de liqueur,
qui donnent 74 lignes sur mon triangle, 74

Multiplication { 744 / 1302

Les deux dernieres figures retranchées de l'addition, reste de vuide 137|64/100

Et par l'opération ci-dessus, il reste de liqueur dans la piece, 48 36/100
Total égal à la continence marquée sur la piece, 185 100/100
ou 186

On voit par cette opération combien il reste de liqueur dans une piece, suivant la continence qui est marquée sur la piece; mais cette opération ne prouve pas que la piece est jaugée à sa juste continence: ce qui ne se peut qu'en jaugeant la même piece à l'eau lorsqu'elle est vuide, c'est-à-dire en comptant la quantité de pots d'eau qui entreront dans la piece pour la remplir.

Dans le commerce, un muid est de bonne ou mauvaise *jauge*, quand il est plus ou moins grand, relativement à son espece, à son usage, aux usages & aux lieux.

La *jauge* en *Architecture*, c'est dans la tranchée qu'on a faite pour fonder un bâtiment, un bâton étalonné sur la profondeur & la largeur que doit avoir la tranchée, sur toute la largeur.

Les ouvriers en *bas au métier* & les ouvriers en *métier à bas* ont chacun leur *jauge*. La premiere s'appelle *jauge de soie*; la seconde *jauge du métier*. *Voyez* l'*article* BAS AU MÉTIER.

La *jauge* de l'*Aiguilletier* est une plaque de fer, fendue de distance en distance. Les fentes ont différens degrés de largeur, & servent à déterminer les mesures & les especes différentes d'aiguilles. *Voyez* nos *Planches de l'Aiguilletier-bonnetier*.

Les *Chaînetiers*, les marchands de *fils de fer & de laiton* ont aussi leur *jauge*; c'est un composé de plusieurs *s* redoublées. L'intervalle qui se trouve entre deux *s*, sert à mesurer le fil dont la grosseur est marquée à côté par un chiffre qui la désigne. Les marchands de fer de Paris ne jaugent que les sortes dont les numeros ne sont pas fixés, tels que les fils de Bourgogne, de Champagne & de quelques lieux d'Allemagne.

Les *Ceinturiers* ont deux *jauges*, l'une à bord & l'autre du milieu. La *jauge* à bord leur sert à marquer sur le bord de l'ouvrage l'endroit où il faut piquer, & la *jauge* du milieu à marquer l'endroit du milieu. La premiere est un morceau de fer rond, de la longueur de sept à huit pouces, emmanché de bois par en-haut, un peu recourbé par en-bas, & aplati de maniere à former une surface quarrée longue qui finit en s'arrondissant; cette surface a trois cannelures. Ces cannelures tracent trois lignes, lorsque la *jauge* étant chauffée, on la fait couler sur les bords de l'ouvrage à piquer, & ces lignes dirigent l'ouvrier. La seconde ne differe de celle-ci qu'en ce que le bout plat d'en-bas est fendu en deux & est mobile, & qu'au milieu de cette partie ouverte, il y a une vis sur le côté qui sert à augmenter ou à retrécir l'intervalle des deux raies. On s'en sert comme de la *jauge* à bord. *Voyez* ces *jauges* dans nos *Planches* de *Ceinturier*.

La *jauge* du *Charpentier* est une petite regle de bois fort mince, d'un pié de long sur un pouce de large, divisée par lignes & par pouces, & servant à tracer les mortoises, tenons, *&c. Voyez* nos *Planches de Charpenterie*.

L'*Epinglier*, le *Cloutier* d'épingle *&c.* ont un fil d'archal plié en *s* à plusieurs plis, plus ou moins serrés les uns contre les autres, & mesurent par leurs intervalles la grosseur des fils de laiton. *Voyez* la *Planche du Cloutier d'épingle*.

Voyez à l'*article* FAYENCE ce que c'est que la *jauge* du *fayencier*.

Les *Jardiniers* labourent à *vive-jauge*, soit une terre, soit un quarré, soit un potager; & ils entendent par-là labourer profondément; ils ont aussi une mesure portative qui leur sert à déterminer la profondeur de chaque tranchet à placer des arbres, & qu'ils appellent *jauge*.

Le *Tonnelier* a sa *jauge*; c'est un instrument qui lui sert à réduire à une mesure connue, la capacité ou continence de divers tonneaux. C'est un bâton ou une tringle de fer, quarrée, de quatre à cinq lignes d'équarrissage, & de quatre piés deux ou trois pouces de longueur. Par un des côtés, elle est divisée par pouces & piés de roi. Les quatre côtés portent encore la mesure de neuf différentes sortes de vaisseaux réguliers, marquée par deux points qui donnent la longueur & la hauteur. Sur le premier, il y a le muid & le demi-muid; sur le second, la demi-queue & le quarteau d'Orléans; sur le troisieme, la pipe & le busard; sur le quatrieme, la demi-queue, & le quarteau de Champagne & le quart de muid. Chacune de ces neuf especes de tonneaux a deux places sur la *jauge*, l'une pour le fond, l'autre pour la longueur. Au-dessus de chaque caractere appartenant à chaque vaisseau, des points placés d'espace en espace désignent un septier ou huit pintes de liqueur, mesure de Paris, excédant la juste continence du tonneau jaugé.

Le *Fontainier* a une boëte de fer-blanc, percée pardevant d'autant de trous d'un pouce, demi-pouce, ligne, demi-ligne qu'il veut. Il expose cette boëte à une source, tous les trous bouchés; elle s'emplit & se répand; alors il débouche le plus petit, puis le suivant, & ainsi de suite, jusqu'à ce que la boëte laissant échapper par les trous ouverts autant d'eau qu'elle en reçoit de la source, & demeurant par conséquent toûjours pleine, les trous débouchés lui donnent la quantité d'eau qu'il cherche à connoître.

Les *Tireurs-d'or* & une infinité d'ouvriers ont leurs *jauges*, dont il sera fait mention aux *articles* de leur art, & aux *articles* JAUGER; *voyez* ce *dernier*.

JAUGEAGE, s. m. (*Commerce.*) action de jauger les tonneaux, les navires. Cet homme entend bien le *jaugeage*; on a fait le *jaugeage* de ce tonneau, de ce navire.

Jaugeage se dit aussi du droit que prennent les jurés-jaugeurs, ou officiers qui jaugent les vaisseaux à liqueurs.

Jaugeage signifie encore un certain droit que perçoivent les fermiers des aides sur les vins & liqueurs conjointement avec le droit de courtage. Ainsi l'on dit: « Il a été payé tant pour les droits de *jaugeage* & » courtage de ce vin ». *Dict. de Com.* (*G*)

JAUGER, v. act. (*Géom.*) c'est l'art de mesurer la capacité ou le contenu de toutes sortes de vaisseaux; & de déterminer la quantité des fluides ou d'autres matieres que ces vaisseaux peuvent contenir, *&c.* Ainsi on trouve par la jauge combien un tonneau peut tenir ou tient de vin, d'eau-de-vie, *&c.* Si toutes les surfaces du tonneau étoient pleines, il n'y auroit nulle difficulté à cette détermination, il n'y

en auroit pas même beaucoup pour les géometres habiles, ſi les ſurfaces courbes du tonneau avoient des courbures connues & déterminées par des équations ; car on auroit l'aire & la capacité formées par ces courbes ou exactement, ou en valeurs auſſi approchées que l'on voudroit ; mais les courbures que les ouvriers donnent à ces ſurfaces preſque au haſard, n'ont rien de régulier & ſont tranſcendantes à la Géométrie la plus tranſcendante. Il faut donc renoncer à *jauger* les tonneaux exactement & géométriquement, & leur ſuppoſer des courbures régulieres les plus approchantes qu'il ſe pourra des irrégulieres qu'ils ont en effet. Et ces plus approchantes mêmes ne ſeront pas encore des meilleures, à moins qu'elles ne ſoient en même tems fort ſimples, & ne produiſent des méthodes courtes & faciles, car le plus ſouvent ce ne ſeront pas de bons géometres ou de grands calculateurs qui *jaugeront*, & d'ailleurs dans l'uſage cette matiere demande beaucoup d'expédition. La facilité & la promptitude méritent qu'on leur ſacrifie quelque choſe de la juſteſſe. Le jaugeage le plus difficile eſt celui des vaiſſeaux de mer. Cette difficulté vient de la grande irrégularité des courbes, & du grand nombre de différentes courbes qui entrent dans la ſurface d'un même vaiſſeau, & produiſent ſa capacité. Comme on ne *jauge* les vaiſſeaux que pour ſavoir ce qu'ils peuvent contenir de marchandiſes, outre toutes les choſes qui leur ſont néceſſaires pour faire voyage, parce que les ſouverains levent des droits ſur ces marchandiſes, on appelle proprement *jaugeage des vaiſſeaux* la meſure, non de la capacité entiere de leur creux ou vuide, mais ſeulement de la partie de cette capacité que les marchandiſes peuvent remplir. Ainſi le vaiſſeau étant conſtruit, & pouvu ſeulement de tout ce qui lui eſt néceſſaire pour le voyage, il enfonce dans l'eau d'une certaine quantité & juſqu'à une ligne qu'on appelle *ligne de l'eau* ; ſi de plus on le charge de toutes les marchandiſes qu'il peut porter commodément ou ſans péril, il enfonce beaucoup davantage & juſqu'à une ligne qu'on appelle *ligne du fort*, parce que la diſtance de cette ligne juſqu'à celle où le vaiſſeau ſeroit prêt de ſubmerger, ſe prend par rapport au milieu du vaiſſeau qui en eſt la partie la plus baſſe, & en même tems la plus large, qu'on appelle *le fort*. La ligne du fort dans un vaiſſeau auſſi chargé qu'il peut l'être, eſt ordinairement un pié au-deſſous du fort. La ligne de l'eau & celle du fort ſont toutes deux horiſontales, & par conſéquent paralleles, & il faut concevoir que par elles paſſent deux ſections ou coupes du vaiſſeau, qui ſont auſſi deux plans horiſontaux. Il eſt viſible que c'eſt entre ces deux plans qu'eſt compriſe toute la capacité du vaiſſeau que les marchandiſes occupent ou peuvent occuper ; c'eſt elle qui doit les droits, & qu'il faut *jauger*. Le volume d'eau qui la rempliroit, eſt d'un poids égal à celui des marchandiſes ; & ſi l'on ſait quel eſt ce volume & par conſéquent ſon poids, car un pié cube d'eau peſe 72 livres, on ſait le poids des marchandiſes du vaiſſeau. La difficulté de ce jaugeage conſiſte en ce que chacune des deux coupes horiſontales du vaiſſeau à une circonférence, ou un contour très-biſarre formé de différentes portions de courbes différentes ; & de plus, en ce que les deux coupes ont des contours très-différens, ainſi la Géométrie doit deſeſpérer d'en avoir les aires. Quant à la diſtance des deux plans, qui eſt la hauteur du ſolide qu'ils comprennent, il eſt très-aiſé de la prendre immédiatement. La lumiere de la Géométrie manquant, les hommes ont, pour ainſi dire, été abandonnés chacun à ſon ſens particulier ; en différentes nations, & en différens ports d'une même nation, & en différens tems, on a pris différentes manieres de *jauger*. Sur cela M. le comte de *Toulouſe*, amiral de France, chef du conſeil de marine, demanda à l'académie royale des Sciences de Paris ſon ſentiment, en lui envoyant en même tems les meilleures méthodes pratiquées, ſoit chez les étrangers, ſoit en France, afin que par la préférence qu'elle donneroit à une d'entr'elles, ou par l'invention de quelqu'autre méthode, on pût établir quelque choſe d'aſſez sûr & d'uniforme pour le royaume. MM. *Varignon* & de *Mairan* furent principalement chargés du ſoin de répondre aux intentions de S.A.S. On peut voir dans l'*hiſtoire de l'académie an. 1721, p. 57*, ce qu'ils firent pour cet effet. M. *Varignon* ſuivit une route purement géométrique. M. de *Mairan* entra dans l'examen de toutes les méthodes envoyées par le conſeil de la marine, & préféra celle de M. *Hocquart*, intendant de la marine dans le port de Toulon. Elle conſiſte à prendre l'aire des deux ſurfaces horiſontales de la partie du vaiſſeau ſubmergée par la charge, & à multiplier la moitié de la ſomme des deux aires par la hauteur de la partie ſubmergée. Tout bien conſidéré (c'eſt la concluſion de M. de *Fontenelle*), il faut que la pure Géométrie ſe recuſe elle-même de bonne grace ſur le fait du jaugeage, & qu'elle en laiſſe le ſoin à la Géométrie imparfaite & tâtonneuſe. M. *Formey*.

Le jeaugeage conſiſte donc à réduire à quelque meſure cubique connue la capacité inconnue de vaiſſeaux de différentes formes, cubiques, parallelipipedes, cylindriques, ſphéroïdes, coniques, *&c.* & à ſupputer, par exemple, combien ces vaiſſeaux peuvent contenir de quartes, de pintes, *&c.* d'une liqueur, comme de bierre, de vin, d'eau-de-vie.

Le jeaugeage eſt une partie de la Stéréométrie. *Voyez* STÉRÉOMÉTRIE.

Les principaux vaiſſeaux, que l'on a communément à *jauger*, ſont des tonneaux, des barrils, des barriques, des muids, *&c.*

Par rapport aux ſolidités des vaſes cubes, parallélipipedes, priſmatiques, il eſt facile de les déterminer en pouces cubes, ou en autres meſures, en multipliant l'aire de leur baſe par leur hauteur perpendiculaire. *Voyez* PRISME, *&c.*

Quant aux vaſes cylindriques, on trouve la même choſe, en multipliant l'aire de leur baſe circulaire, par leur hauteur perpendiculaire, comme ci-deſſus. *Voyez* CYLINDRE.

Les tonneaux qui ont la forme ordinaire des muids, des demi-barrils, *&c.* peuvent être conſidérés comme des ſegmens d'un ſphéroïde, coupé par deux plans perpendiculaires à l'axe ; ce qui les ſoumet au théorème d'Ougthred, qui apprend à meſurer les tonneaux : le voici. Ajoûtez le double de l'aire du cercle au bondon à l'aire du cercle du fond, multipliez la ſomme par le tiers de la longueur du tonneau, & ce produit donnera en pouces cubes la capacité du vaiſſeau.

Mais, afin de parvenir à une plus grande exactitude, Meſſieurs Wallis, Caſwel, *&c.* penſent qu'il ſeroit mieux de conſidérer nos tonneaux comme des portions de fuſeaux paraboliques, qui ſont moindres que les portions des ſphéroïdes de même baſe & de même hauteur. Cette maniere de les conſidérer donne leur capacité beaucoup plus exactement que la méthode d'Oughtred, qui les ſuppoſe des ſphéroïdes, ou que celle de multiplier les cercles au bondon & au fond, par la moitié de la longueur du tonneau, qui les ſuppoſe des conoïdes paraboliques ; ou que celle de Clavius, qui les prend pour des cônes tronqués ; cette derniere méthode eſt la moins exacte de toutes.

La regle ordinaire, pour tous les tonneaux, eſt de prendre les diamettres au bondon & au fond ; moyennant quoi on peut trouver les aires de ces cercles. Alors prenant les deux tiers de l'aire du cercle au bondon, & un tiers de l'aire du cercle du fond ; faiſant enſuite une ſomme de ces tiers, que l'on multiplie par la

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA GRANADA

longueur intérieure du tonneau, elle donne en pouces solides la capacité du tonneau.

Mais le jeaugeage, tel qu'on le pratique aujourd'hui, s'exécute ou se fait principalement par le moyen d'instrumens, que l'on appelle *verge ou regle de jauge*; avec cela l'affaire est expédiée sur le champ, & l'on sçait, sans un plus long calcul, quelle est la capacité d'un vaisseau proposé; ce qui n'est pas d'une petite considération, tant par rapport à la facilité d'opérer, qu'à la célérité avec laquelle on expédie l'ouvrage: c'est pourquoi nous allons ici nous étendre principalement sur les différens instrumens de jaugeage.

Construction d'une verge ou regle de jauge, par laquelle on trouve facilement la capacité d'un vase cylindrique quelconque, ou de tout autre vaisseau ordinaire. Prenez le diametre AB d'un vaisseau cylindrique $ABDE$ (*Pl. d'arpent. fig. 26.*) qui tient une des mesures dans lesquelles on évalue le fluide; que ce soit, par exemple, en pintes, & mettez-le à angles droits sur la ligne indéfinie $A7$. depuis A jusqu'à 1 portez une ligne droite égale au diametre AB, alors $B1$ sera le diametre d'un vase qui contient deux mesures, & de même hauteur que le premier.

De plus, soit $A2 = BI$, alors $B2$ sera le diametre d'un vase qui contient trois mesures, & de même hauteur que celui qui n'en contient qu'une. On peut trouver de la même maniere les diametres $B4$, $B5$, $B6$, $B7$, *&c.*.. d'autres vaisseaux plus grands.

Enfin mettez sur le côté d'une verge ou d'une regle, les différentes divisions $A1$, $A2$, $A3$ *&c.* ainsi trouvées; & sur l'autre côté mettez la hauteur ou la profondeur d'un cylindre, qui contient une mesure autant de fois qu'elle pourra y aller, vous aurez par ce moyen une verge, une regle, ou un bâton de jauge entierement complet.

Car, les cylindres de même hauteur sont entr'eux comme les quarrés de leurs diametres; par conséquent le quarré du diametre qui contient 2, 3 ou 4 mesures, doit être double, triple ou quadruple de celui qui n'en contient qu'une; & puisque dans le premier $AB = A1$, le quarré de $B1$ est double, celui de $B2$ est triple, celui de $B3$ est quadruple, *&c.* il est évident que les lignes droites $A2$, $A3$, $A4$, *&c.* sont les diametres des vaisseaux ou des vases proposés.

Ainsi, en appliquant ces divisions sur le côté d'un vase cylindrique, on verra tout-à-coup combien de mesures contiendra un vase cylindrique d'une certaine base, & de même hauteur que celui qui contient une mesure.

C'est pourquoi, en trouvant par les divisions de l'autre côté de la verge, combien de fois la hauteur d'une est contenue dans la hauteur du vase donné, & multipliant par ce nombre le diametre que l'on a trouvé ci-devant, ce produit sera le nombre de mesure que contient le vase proposé.

Par exemple, si le diametre du vase cylindrique = 8, & la hauteur = 12, sa capacité sera = 96 mesures. Remarquez 1°. que plus petite on prend la hauteur du cylindre qui contient une mesure, plus aussi sera grand le diametre de la base; d'où il suit que ce diametre, & les diametres des cylindres qui contiennent plusieurs mesures, seront plus facilement divisibles en plus petites parties.

2°. Les diametres des vases qui contiennent une, ou plusieurs parties décimales d'une mesure, se trouveront en divisant une ou plusieurs parties décimales du vase qui contient une mesure, par la hauteur de ce vase, ce qui donnera l'aire de la base circulaire; d'où il est aisé d'en déterminer le diametre.

Et l'on trouvera de la même maniere les diametres pour les divisions des vases qui contiennent deux ou plusieurs mesures.

Usage de la verge ou du bâton de jauge. Pour trouver la capacité d'un tonneau, c'est-à-dire, pour déterminer le nombre de mesures, par exemple, le nombre de pintes qu'il contient, appliquez au vase la verge ou le bâton de jauge, ainsi qu'on l'a enseigné dans l'article précédent, & cherchez la longueur du tonneau AC *fig.* 27. & des diametres GH, AB. Maintenant, comme on trouve par l'expérience, quoique éloignée de la rigueur ou de l'exactitude géométrique, qu'un tonneau ordinaire de cette forme peut être pris, sans une grande erreur, pour un cylindre qui a sa hauteur égale à la longueur intérieure du tonneau, & sa base égale au cercle, dont le diametre est moyen proportionnel arithmétique entre les diametres à l'endroit des fonds, & celui du milieu sous le bondon, trouvez ce diametre que vous appellerez *diametre égal*; alors multipliant ce nombre ainsi trouvé, par la longueur du tonneau AC, le produit sera le nombre des mesures contenues dans le vaisseau proposé.

Supposons, par exemple, $AB = 8$, $GH = 12$, $AC = 15$, le *diametre d'égalité* sera 10, lequel multiplié par 15 donne 150 mesures pour la capacité du tonneau.

S'il arrive que les diametres des deux bouts ou des deux fonds, ne soient point égaux, mesurez-les l'un & l'autre, & prenez la moitié de leur somme pour le diametre, qui doit vous servir à faire votre opération.

Il y a une autre méthode de connoître la capacité d'un vaisseau, sans aucun calcul absolument, & dont on fait usage en différentes parties de l'Allemagne & dans les Pays-bas; mais comme on y suppose que tous les vaisseaux sont semblables les uns aux autres, & que leur longueur est double du *diametre égalé*, c'est-à-dire, double de la moitié de la somme des diametres AB, GH, on ne peut pas s'en servir par tout avec sûreté. Cependant Kepler la préfere à toutes les autres, comme renfermant toutes les précautions, dont cette matiere est susceptible. Il voudroit même que l'on établît une loi, par laquelle il fût ordonné que l'on construisît tous les tonneaux selon cette proportion. (*E*)

On trouve dans *les Mémoires de l'académie des Sciences* 1741 un excellent mémoire de M. Camus, sur la jauge des tonneaux. Il les regarde comme des segmens d'un rhomboïde, formé par la révolution d'une parabole, qui auroit son sommet sur le bondon; il a de plus imaginé une verge ou bâton de jauge d'une construction nouvelle.

La verge de jauge ordinaire, est un bâton quarré, de quatre à cinq lignes de largeur, & de quatre piés deux ou trois pouces de longueur; une des faces est divisée en piés, pouces, *&c.* les autres sont marquées de divisions relatives aux différentes especes de tonneaux qu'on peut avoir à mesurer. Le bâton de jauge de M. Camus est d'une construction très-différente, & d'un usage plus sûr & plus universel. *Voyez* le volume cité *des Mém. de l'ac. de 1741, pag. 385. Voyez* aussi *l'Histoire de la même année.* (*O*)

JAUGER, (*Coupe des pierres.*) c'est appliquer une mesure d'épaisseur ou de largeur vers les bouts d'une pierre, pour en faire les arrêtes, ou les surfaces opposées paralleles.

JAUGER, (*Hydr.*) On connoît la quantité d'eau que fournit une source, par le moyen d'un instrument appellée *jauge*, construit de bois, de cuivre, ou de fer blanc. Cette jauge contient une cuvette percée par devant de plusieurs ouvertures circulaires, d'inégale grosseur, qui vont depuis un pouce jusqu'à deux lignes de diametre. Il y a souvent des tuyaux appellés *canons*, qui se bouchent avec des couvercles attachés à une petite chaîne, lesquels se tirent ou se bouchent suivant le besoin; la jauge est

meilleure ſans canons, & il y a moins de frottement. Elle eſt ſéparée dans le milieu par une cloiſon de la même matiere, appellée *languette de calme*, ſervant à calmer la ſurface de l'eau, que le tuyau de la ſource amene avec impétuoſité, & à empêcher qu'elle ne vienne en ondoyant vers la languette du bord, où ſont percés les orifices des jauges, ce qui interromproit le niveau de l'eau, augmenteroit ſa force, & par conſéquent ſa dépenſe. Les cloiſons, ou languettes de calme, ne touchent point au fond des cuvettes; elles ont environ 4 lignes de jour par en bas, pour que l'eau puiſſe remonter dans l'autre partie de la cuvette, & ſe communiquer par tout.

On fait entrer dans cette cuvette l'eau d'une ſource, & enſuite on la vuide par ces ouvertures; ſi elle fournit un tuyau bien plein, elle donne un pouce d'eau, ſi elle en remplit deux, elle fournit deux pouces, ainſi des autres. Quand elle ne remplit pas entierement l'ouverture d'un pouce, on ouvre celle d'un demi-pouce, d'un quart, d'un demi-quart, & juſqu'aux plus petites, s'il s'en trouve dans la jauge; on rebouche alors avec des tampons de bois tous les autres trous.

On tient l'eau dans la cuvette une ligne plus haute que les ouvertures de la jauge; ainſi elle doit être 7 lignes au-deſſus du centre de chaque trou ou canon. On bouche avec le doigt, ou un tampon de bois, le trou circulaire du tuyau, juſqu'à ce que l'eau ſoit montée une ligne au-deſſus, & on la laiſſe couler enſuite pour juger de ſon effet; alors l'eau ſe trouve un peu forcée, & le tuyau eſt entretenu bien plein. Si au lieu d'une ligne on faiſoit monter l'eau de 2 ou 3 lignes au deſſus de l'orifice des jauges, elle ſeroit alors trop forcée, & dépenſeroit beaucoup plus; l'eau étant donc tenue une ligne au-deſſus de l'orifice d'un pouce, ou à 7 lignes de ſon centre, & coulant par le trou circulaire d'un pouce, dépenſe pendant l'eſpace d'une minute 13 pintes $\frac{1}{2}$ meſure de Paris, ce qui donne par heure deux muids $\frac{1}{4}$ & 18 pintes; le pié cube étant de 36 pintes, huitieme du muid; & l'on aura par jour 67 muids & demi, ſur le pié de 288 pintes le muid.

Le pouce quarré qui a douze lignes en tout ſens, multiplié par lui-même, produit 144 lignes quarrées. Il eſt conſtant que le pouce circulaire contient également 144 lignes circulaires, parce que les ſurfaces des cercles ſont entr'elles comme les quarrés de leurs diametres; cependant le pouce circulaire eſt toujours plus petit que le quarré, à cauſe des quatre angles. L'uſage eſt de diminuer le quart de 144 lignes, pour avoir la proportion du pouce quarré au pouce circulaire, ce qui eſt trop, puiſque par la proportion du quarré au cercle, qui eſt de 14 à 11, on trouve dans la ſuperficie du pouce quarré de 144 lignes, celle du pouce circulaire qui eſt de 13 lignes deux points; au lieu qu'ôtant le quart de 144 qui eſt 36, il ne reſte que 108. Ce même pouce circulaire qui donne en une minute 3 pintes $\frac{1}{2}$ meſure de Paris, en donneroit, étant quarré, près de 18 pintes même meſure, ce qui eſt une vraie perte pour les particuliers.

Quoique l'on ait préféré de donner aux tuyaux la forme circulaire, parce que n'ayant point d'angles, elle eſt moins ſujette aux frottemens, & moins expoſée à ſe détruire; on devroit donner aux jauges la forme quarrée, & il y en a pluſieurs exemples dans les fontaines de Paris; alors on auroit moins de difficulté de calculer la dépenſe des eaux, & de les diſtribuer; les particuliers y gagneroient auſſi, & ils perdroient proportionnellement, chacun ſuivant leurs jauges dans les diminutions d'eau qui ſont inévitables. Il eſt aiſé de concevoir une ouverture rectangulaire, qui auroit trente-ſix lignes de large, ſur quatre lignes de hauteur; on voit qu'en multipliant 4 par 36, il viendra 144 lignes quarrées qui ſont la valeur du pouce quarré: pour avoir de même quatre lignes d'eau qui eſt une des plus petites jauges, la baſe aura une ligne ſur la même hauteur 4, ainſi des autres.

Les Fontainiers ont un inſtrument appellé *quille*, fait de cuivre ou de fer blanc en pyramide, qui diminue par étage; ſa baſe a 12 lignes, & elle dégrade d'une demi-ligne à chaque ſaut, de maniere que le plus petit terme de la diviſion commence par une ligne $\frac{1}{2}$, le ſecond eſt 2, enſuite 2 $\frac{1}{2}$, en ſorte que tous les termes ont pour différence un $\frac{1}{2}$; ces nombres ſont chiffrés ſur 23 ſéparations; les uns dénotent les diametres des jauges, les autres marquent leurs ſuperficies. Le manche qui ſoutient cette quille ſert à l'introduire dans l'ouverture des jauges de la cuvette, la pointe la premiere; on bouche le trou de la jauge, de maniere qu'il n'y paſſe pas une goutte d'eau; on marque avec le doigt l'endroit où on s'arrête, & retirant la quille ſur le champ, on connoît ſi la meſure eſt exacte.

Cet inſtrument n'eſt point dans toute la rigueur géométrique, parce que la dépenſe d'une jauge qui a 3 lignes de diametre ou neuf lignes de ſortie, ne donne pas préciſément le quart de dépenſe de celle qui a 6 lignes de diametre ou 36 lignes de ſortie, comme elle devroit faire, puiſque la ſuperficie de la premiere qui eſt 9 lignes eſt le quart exactement de la ſeconde qui eſt 36, & qu'on a négligé les fractions dans les rapports des ſuperficies des jauges qui produiroient quelqu'avantage aux conceſſionnaires.

La quantité d'eau fournie par un ruiſſeau ou une petite riviere, ſe peut *jauger* en cette maniere. Arrêtez-en le cours par une digue ou batardeau, conſtruit de clayonnages avec des pierres & de la glaiſe, & ajuſtez ſur le devant une planche de pluſieurs trous d'un pouce de diametre, avec des tuyaux de fer blanc du même calibre, rangés ſur une même ligne. Cette digue arrêtera toute l'eau du ruiſſeau, qui ſera contrainte de paſſer par les trous de la planche; & les tuyaux bien remplis vous feront connoître la quantité de pouces que le ruiſſeau donne en un certain tems.

On *jauge* l'eau que fournit une pompe à bras, à cheval, un moulin, en faiſant tomber l'eau de la nappe que fournit le tuyau montant dans la cuvette de la jauge; & la quantité de pouces qui tombera dans le reſervoir pendant l'eſpace d'une minute, fera connoître ce que produit la machine. (*K*)

JAUGEUR, ſ. m. officier de ville qui ſait l'art & la maniere de jauger les tonneaux ou futailles à liqueurs, ou celui qui a titre & pouvoir d'en faire le jaugeage. *Voyez* JAUGEAGE & JAUGER.

Chaque juré *jaugeur* doit avoir ſa jauge juſte & de bon patron, ſuivant l'échantillon qui eſt dans l'hôtel-de-ville de Paris. Il doit auſſi imprimer ſa marque ſur l'un des fonds du tonneau ou futaille qu'il a jaugé, avec une rouanette, & y mettre la lettre *B*, ſi la jauge eſt bonne, la lettre *M*, ſi elle eſt trop foible ou moindre, & la lettre *P*, ſi elle eſt plus forte avec un chiffre, pour faire connoître la quantité des pintes qui s'y ſont trouvées de plus ou de moins.

Chaque *jaugeur* doit avoir ſa marque particuliere, laquelle il doit figurer en marge du regiſtre de ſa réception, pour y avoir recours dans le beſoin, en cas de fauſſe jauge; le *jaugeur* de la marque duquel la piece ſe trouve marquée, demeurant reſponſable envers l'acheteur, ſi la jauge eſt moindre, & envers le vendeur pour l'excédent.

Il eſt permis à chacun de demander une nouvelle jauge, dont les frais ſont payés par le premier *jaugeur* ſi la jauge ſe trouve défectueuſe, & par celui qui s'en plaint, ſi elle ſe trouve bonne.

Nul aprentif *jaugeur* ne peut s'immiſcer de faire

aucune jauge, s'il n'a servi un maître *jaugeur* au moins un an, à peine d'amende; & en cas qu'il l'ait fait par ordre du maître, celui-ci en est responsable en son nom.

Il y a eu en France des *jaugeurs* pour les grosses mesures de liqueurs, dès que la police a commencé à y avoir des regles certaines. Il en est parlé dans le recueil *des ordonnances de Saint Louis en 1268*; & ils étoient alors commis par le prévôt des marchands & échevins de Paris. Charles VI. en 1415, en fixa le nombre pour cette ville à six *jaugeurs* & six apprentifs. Henri IV, par un édit de Février 1596, les créa en titre d'office, tant pour Paris que dans les autres villes, & leur attribua douze deniers par chaque muid. Louis XIII, en 1633, créa deux nouveaux *jaugeurs*, & augmenta leurs droits; en 1645, Louis XIV créa huit nouveaux *jaugeurs*, & les droits de tous ces officiers furent portés à cinq sols par muid de vin, cidre, bierre, eau-de-vie, *&c.* entrant à Paris par eau ou par terre. On ajoûta encore trente-deux nouveaux *jaugeurs* en 1689; cinquante-deux en 1690, & cinquante-deux autres en 1703, sous le titre d'essayeurs & contrôleurs d'eau-de-vie. Par un édit du mois de Mai 1715, tous les nouveaux offices créés depuis 1689 ayant été supprimés, les jurés-*jaugeurs* se trouverent réduits à leur ancien nombre de seize. Celui des commis *jaugeurs* nommés pour les remplacer, fut fixé à 24 par arrêt du conseil, du 12 Septembre 1719; enfin les officiers *jaugeurs* ont été rétablis par l'édit de Juin 1730. *Diction. de commerce.* (*G*)

JAUMIERE, s. f. (*Marine.*) petite ouverture à la poupe du vaisseau proche de l'étambord, par laquelle le timon passe pour se joindre au gouvernail afin de le faire jouer. Cette ouverture a ordinairement de largeur en dedans les deux tiers de l'épaisseur du gouvernail, & en dehors un tiers moins qu'en dedans; à l'égard de sa hauteur, elle est un peu plus grande que son ouverture intérieure. Lorsqu'on est en mer, on garnit quelquefois cette ouverture de toile gaudronnée, pour empêcher que l'eau n'entre par-là dans le vaisseau; mais si on ne veut pas prendre cette précaution, on laisse entrer l'eau qui s'écoule par les côtés, sans autre inconvénient.

JAUNE, adj. (*Gram. Physiq. & Teint.*) couleur brillante, & celle qui réfléchit le plus de lumiere après le blanc. *Voyez* COULEUR & LUMIERE.

Il y a plusieurs substances *jaunes* qui deviennent blanches, en les mettant alternativement pendant quelque tems au soleil & à la rosée, telles sont la cire, la toile de chanvre, *&c.* *Voyez* BLANCHISSEMENT, POIL, *&c.*

Ces mêmes substances, quoiqu'entierement blanches, si on les laisse long-tems sans les mouiller redeviennent *jaunes*.

Le papier & l'ivoire présentés au feu deviennent successivement *jaunes*, rouges & noirs. La soie qui est devenue *jaune* se blanchit, par le moyen de la fumée du soufre. *Voyez* BLANC & BLANCHEUR.

Le *jaune* en teinture est une des cinq couleurs primitives. *Voyez* COULEUR & TEINTURE.

Pour avoir les *jaunes* les plus fins, on commence par faire bouillir le drap ou l'étoffe dans de l'alun & de la potasse, ensuite on lui donne la couleur avec la gaude. *Voyez* GAUDE.

La turmeric donne aussi un bon *jaune*, mais moins estimé cependant. On a encore un bois des Indes, qui donne un *jaune* tirant sur l'or; & l'on fait une quatrieme espece de *jaune* avec de la sariette, mais c'est le moindre de tous.

Le verd se fait ordinairement avec du *jaune* & du bleu, mêlés l'un avec l'autre.

Avec du *jaune*, du rouge de garance, & du poil de chevre teint par la garance, on fait le *jaune* doré, l'aurore, la pensée, le nacarat, l'isabelle & la couleur de chamois, qui sont toutes des nuances du *jaune*.

JAUNE DE NAPLES. (*Peinture.*) Le *jaune de Naples* est une pierre seche, & trouée comme nos pierres communes que l'on met dans des fondations avec la chaux & sable pour faire corps ensemble; elle est cependant friable. Elle se tire des environs du mont Vésuve, proche Naples, & participe beaucoup du soufre; elle a un sel très-âcre, que l'on ne peut lui ôter qu'en la faisant tremper dans de l'eau, & la changeant d'eau tous les jours; malgré cela le sel pénetre au travers de la terrine, & paroît tout blanc au-dehors; il faut aussi la réduire en poudre avant de la mettre tremper, & lorsqu'on la broye sur le porphyre, ne point se servir de couteau de fer pour la ramasser, parce que le fer la fait verdir & noircir; mais on se sert pour cela de couteau de bois de châtaignier, cette couleur est très-bonne à l'huile comme à l'eau.

JAUNE *des Corroyeurs*, couleur que ces ouvriers donnent aux cuirs; cette couleur se fait avec de la graine d'Avignon & de l'alun, dont ils mettent une demi-livre de chacun sur trois pintes d'eau, qu'ils font bouillir à petit feu, jusqu'à ce que le tout soit réduit aux deux tiers pour le moins. *Voyez* CORROYEUR.

JAUNE d'*œuf*. *Voyez* ŒUF.

JAUNIR, verb. act. & neut. (*Gram.*) on dit ce corps *jaunit*; on dit aussi *jaunir* un corps.

JAUNIR, *en terme de Doreur sur bois*, se dit de l'action d'enduire un ouvrage à dorer d'une couche de jaune à l'eau après la couche d'assiette, pour rendre la dorure plus belle.

JAUNIR, *en terme d'Epinglier*, s'entend de la premiere de toutes les façons qu'on donne au fil de laiton. On le met pour cela dans une chaudiere, où il bout pendant quelque tems dans de l'eau & de la gravelle; on bat ensuite le paquet sur un billot, à force de bras, pour en séparer la rouille & la gravelle; on le jette ensuite dans de l'eau fraiche, on le fesse encore quelque tems, *voyez* FESSER; on le fait sécher au feu ou au soleil, pour le tirer ensuite. *Voyez* TIRER. *Voyez la Planche de l'Epinglier. Voyez* aussi celle du *laiton*, & l'*article* LAITON.

JAUNIR, *en terme de Cloutier d'épingle*, c'est éclaircir les clous de cuivre ou de laiton, en les secouant dans un pot de grès, avec du vinaigre ou de la gravelle. *Voyez* GRAVELLE.

JAUNISSE, s. f. (*Médecine.*) est une maladie dont le symptome caractéristique est le changement de la couleur naturelle du corps en jaune; on l'appelle aussi en françois par pléonasme, *ictere jaune*, en latin *icterus flavus*, *aurugo*, *morbus regius*; en grec ικτερος; l'étymologie de ce mot vient d'une espece de belette, ικτις, ou milan, qu'on appelloit aussi du même nom, & qui avoient les yeux jaunes; ainsi *ictere* est synonyme à *jauniſſe*: les anciens l'employoient aussi dans ce sens-là. Hyppocr. *passim*, & Galien, *definit. medical. n°. 276.* Le nom d'*aurigo* lui vient de la ressemblance qu'a la couleur du corps avec celle de l'or, c'est peut-être aussi pour cette raison qu'on l'appelle *morbus regius*; cette étymologie a beaucoup excité les recherches des écrivains: c'est avec plus d'esprit que de raison que Quintus Severinus dit,

Regius est vero signatus nomine morbus,
Molliter hic quoniam celsâ curandus in aulâ.

On distingue plusieurs especes de *jauniſſe*, par rapport à la variété des symptomes, à la différence des causes, & à la maniere de l'invasion; on peut diviser d'abord l'ictere en chaud & en froid, cette division est assez importante en pratique, en pri-

maire & ſecondaire, en critique & ſymptomatique; il y en a auſſi une eſpece qui eſt périodique. La décoloration jaune qui conſtitue cette maladie, n'eſt quelquefois ſenſible que dans les yeux & au viſage; d'autres fois on l'obſerve ſur toute l'habitude du corps; l'ouverture des cadavres a fait voir que les parties intérieures ſont auſſi dans certains cas teintes de la même couleur; il y a même des cas où elle a infecté juſqu'aux os. Thomas Kerkringius raconte, *Obſervat. anatom. 57*, qu'une femme ictérique accoucha d'un enfant attaqué de la même maladie, dont les os étoient très-jaunes. Toutes les humeurs de notre corps reçoivent auſſi quelquefois la même couleur, la ſalive, la tranſpiration, la ſueur, mais plus fréquemment les urines en ſont teintes. On lit dans les relations du fameux voyageur Tavernier, que chez les Perſans la ſueur eſt quelquefois tellement jaune, que non-ſeulement elle teint de cette couleur les linges, les habits, les couvertures, mais que les vapeurs qui s'en exhalent font une impreſſion jaune très-ſenſible ſur les murs & les portraits qui ſe trouvent dans la chambre. On a trouvé dans quelques ictériques la liqueur du péricarde extrêmement jaune; il y a quelques obſervations qui prouvent, ſi elles ſont vraies, que la couleur même du ſang a été changée en jaune; Théodore Wuingerus dit avoir vû quelquefois le ſang des perſonnes ictériques imitant la couleur de l'urine des chevaux, & il aſſure qu'ayant fait ſaigner une femme attaquée de *jauniſſe*, il avoit peine à diſtinguer ſon ſang d'avec ſon urine. Quelquefois la couleur jaune du viſage devient ſi forte, ſi *ſaturée*, qu'elle tire ſur le verd, le livide & le noir; on donne alors à la maladie les noms impropres d'*ictere verd & noir*. La couleur des yeux eſt quelquefois ſi altérée, que la vue en eſt affoiblie & dérangée; les objets paroiſſent aux ictériques tout jaunes, de même qu'ils trouvent ſouvent par la même raiſon, c'eſt-à-dire par le vice de la langue, tous les alimens amers. Outre cette décoloration, on obſerve dans la plûpart des ictériques des vomiſſemens, cardialgie, anxiétés, difficulté de reſpirer, laſſitude, défaillances; les malades ſe plaignent d'une douleur *compreſſive* aux environs du cœur, & vers la région inférieure du vertricule, d'un malaiſe, d'un tiraillement ou déchirement obſcur, quelquefois d'une douleur vive dans l'hypocondre droit; le pouls eſt toûjours petit, inégal, concentré, quelquefois, & ſur-tout au commencement, dur & ſerré; l'inégalité de ce pouls conſiſte, ſuivant M. Bordeux, *en ce que deux ou trois pulſations inégales entr'elles ſuccedent à deux ou trois pulſations parfaitement égales, & qui ſemblent naturelles*. Dans l'ictere chaud, la chaleur eſt plus forte, elle eſt acre, la ſoif eſt inextinguible, le pouls eſt dur & un peu vîte, les diarrhées ſont bilieuſes, de même que les rots & vomiſſemens, les urines ſont preſque rouges couleur de feu; dans l'ictere froid, la chaleur eſt ſouvent moindre que dans l'état naturel, le pouls eſt ſans beaucoup d'irritation, ſans roideur, le ventre eſt conſtipé, les excrémens ſont blanchâtres, les vomiſſemens glaireux, le corps eſt languiſſant, engourdi, fainéant, &c.

Les cauſes qui produiſent le plus conſtamment cette maladie, les ſymptomes qui la conſtituent, les obſervations anatomiques faites ſur le cadavre des ictériques, les qualités & propriétés connues de la bile, ſont autant de raiſons de préſumer que la *jauniſſe* eſt formée par une pléthore de bile mêlée avec le ſang, ou par un ſang d'un caractere bilieux. Les ouvertures de cadavres font preſque toûjours appercevoir des vices dans le foie; le plus ſouvent ce ſont des obſtructions dans le parenchime de ce viſcere, occaſionnées par une bile épaiſſie, ou par des calculs biliaires; il y a un nombre infini d'obſervations, qu'on peut voir rapportées dans la bibliotheque médicinale de Manget, dans leſquelles on voit l'ictere produit, ou du moins accompagné de pierres biliaires dans la véſicule du fiel; on en tira juſqu'à ſoixante & douze de la véſicule de Rumoldus van-der-Borcht, premier medecin de l'empereur Léopold, qui étoit mort d'une *jauniſſe*. *Journal des curieux, ann. 1670.* On a trouvé dans pluſieurs le foie extrêmement groſſi, la véſicule du fiel gorgée de bile, le canal cholidoque obſtrué, rempli de calculs & de vers. Bartholin Cabrot rapporte l'obſervation d'une *jauniſſe*, occaſionnée par la mauvaiſe conformation de ce conduit, qui étoit telle que ſon extrémité qui eſt du côté du foie étoit fort évaſée, tandis que ſon ouverture dans les inteſtins étoit capillaire. On a vû auſſi quelquefois la ratte d'une groſſeur monſtrueuſe, ou d'une petiteſſe incroyable, remplie de concrétions, pourrie, ou manquant tout-à-fait. Zacutus-Luſitanus fait mention d'un ictere noir, ſurvenu à une perſonne qui n'avoit point de ratte. *Prax. admirand. lib. III. obſerv. 137.* Je ſupprime une foule d'autres ſemblables obſervations, qui donnent lieu de penſer que dans la *jauniſſe* la bile regorge dans le ſang, ce qui peut arriver de deux façons, ou ſi le ſang trop tourné à cette excrétion d'*un caractere bilieux*, en fournit plus qu'il ne peut s'en ſéparer, ſans qu'il y ait aucun vice dans le foie; en ſecond lieu, ſi cette excrétion ou ſécrétion eſt empêchée par l'épaiſſiſſement de la bile, l'atonie des vaiſſeaux, leur obſtruction, &c. le premier cas eſt celui de l'ictere chaud, qui eſt principalement excité par les paſſions d'ame vive, par des travaux exceſſifs, des voyages longs ſous un ſoleil brûlant, par des boiſſons vineuſes, ſpiritueuſes, aromatiques, par l'inflammation du foie, par les fievres ardentes inflammatoires, par un émétique placé mal-à-propos, ou un purgatif trop fort, la bile coule plus abondamment par le foie, excite des diarrhées bilieuſes, & cependant va ſe ſéparer dans les autres couloirs, ſans avoir égard aux lois de l'attraction & de l'affinité qui devroient l'en empêcher.

Les paſſions d'ames languiſſantes, une vie ſédentaire, méditative, triſte, mélancolique, des études forcées, faites ſur-tout d'abord après le repas, ſont les cauſes les plus fréquentes de l'ictere froid; la morſure de quelques animaux, de la vipere, des araignées, des chiens enragés, *&c.* les exhalaiſons du crapaud, l'aconite, & quelques autres poiſons, excitent auſſi quelquefois à l'ictere: ces cauſes concourent aux obſtructions du foie, aux calculs biliaires, *&c.* La ſécrétion de la bile empêchée pour lors, fait que le ſang ne peut ſe décharger de celle qui s'eſt formée déja dans ſes vaiſſeaux ou dans le foie, & il en paſſe très-peu dans les inteſtins, ce qui rend le ventre pareſſeux & les excrémens blanchâtres, *&c.*

Lorſque la *jauniſſe* eſt l'effet d'une maladie aiguë & qu'elle paroît avant le ſeptieme jour, c'eſt-à-dire avant la coction, elle eſt cenſée ſymptomatique; celle qui paroît après ce tems-là, & qui termine la maladie, eſt critique. Lorſque la *jauniſſe* ſuccede à l'inflammation, ou skirrhe du foie, à la colique hépatique, elle eſt ſecondaire ou deutéropathique; ſi elle paroît avant aucune léſion manifeſte de ce viſcere, on la dit primaire ou protopathique; celle qui eſt périodique, dépend ordinairement des vers ou des calculs placés dans la véſicule du fiel ou dans le canal cholidoque.

Diagnoſtic. La plus légere attention à la couleur jaune de tout le corps, ou d'une partie, du viſage, des yeux, par exemple, ſuffit pour s'aſſurer de la préſence de cette maladie, & l'on peut auſſi facilement, de tout ce que nous avons dit, tirer un dia-

gnoſtic aſſuré des eſpeces & des cauſes.

Prognoſtic. La *jauniſſe* ne ſauroit être regardée comme une maladie dangereuſe ; il eſt rare, lorſqu'elle eſt ſimple, d'y voir ſuccomber les malades ; lorſqu'il y a danger, il vient des accidens qui s'y rencontrent, des cauſes particulieres des maladies qui l'ont déterminée, *&c.* La *jauniſſe* eſt ſouvent ſalutaire, critique ; toutes les fois qu'elle paroît dans une fievre aiguë, le 7, le 9 ou le 14^e^ jour, elle eſt d'un bon augure, pourvû qu'en même tems l'hyppocondre droit ne ſoit pas dur, autrement elle ſeroit un mauvais ſigne. Hyppocr. *aphor. 64. lib. IV.* L'ictere ſurvenu à certains buveurs qui ont des langueurs d'eſtomac, des coliques, diſſipent tous ces ſymptomes, & met fin à un état valétudinaire auquel ils ſont fort ſujets. Il eſt fort avantageux auſſi à quelques hyſtériques ; il eſt critique dans la maladie ectique chronique.

L'ictere eſt prêt à guérir quand le malade ſent une démangeaiſon par tout le corps, que les urines deviennent troubles, chargées, que le pouls conſervant ſon *inégalité particuliere* devient ſouple & mou ; on a obſervé que les ſueurs, le flux hémorrhoïdal, la diſſenterie, ont terminé cette maladie ſujette à de fréquens retours. L'hydropiſie eſt une ſuite aſſez fréquente des *jauniſſes* négligées ou mal traitées, alors le foie ſe durcit, & c'eſt avec raiſon qu'Hippocrate regarde comme pernicieuſe la tumeur dure du foie dans cette maladie. *Aphor. 52. lib. VI.* On peut auſſi craindre quelquefois qu'il ne dégénere en abſcès au foie. La tenſion du ventre, la tympanite, le vomiſſement purulent, les déjections de la même nature, l'oppreſſion, les défaillances, la conſomption, *&c.* ſont dans cette maladie des ſignes mortels. Si l'ictere paroît ſans friſſon dans une maladie aiguë, avant le ſeptieme jour, il eſt un ſigne fâcheux. *Aphor. 62. lib. IV.* L'ictere chaud eſt accompagné d'un danger plus prompt, preſſant, mais moins certain que le froid ; celui qui eſt périodique eſt très-fâcheux ; celui qui ſuccede aux fievres intermittentes, aux inflammations du foie, eſt le plus dangereux, il déſigne un dérangement ancien & conſidérable dans le foie.

Les différentes eſpeces de *jauniſſe* demandent des traitemens particuliers ; les remedes, curations, qui conviennent dans l'ictere froid, ſeroient pernicieux dans le chaud ; & par la même raiſon, ceux qui pourroient réuſſir dans le chaud ne ſeroient que blanchir dans l'ictere froid ; les uns & les autres ſeroient tout au moins inutiles dans la *jauniſſe* critique, qui ne demande aucune eſpece de remede. Les médicamens les plus appropriés dans l'ictere chaud ſont les émétiques en lavage, les rafraichiſſans, antibilieux, acides, le petit lait nitré ; par exemple, une légere limonade, des apoſemes avec la patience, la laitue, l'oſeille, la racine de fraiſier, le nitre, le criſtal minéral, *&c.* Les purgatifs légers acidules conviennent très-bien, il eſt bon même de les réitérer ſouvent ; *l'ictere qui dépend d'une cacochimie bilieuſe, ne ſe diſſipe que par de fréquens purgatifs.* Hippocr. *Epidem. lib. VII.* Les médicamens appropriés pour lors ſont les tamarins, la manne, la rhubarbe, & un peu de ſcammonée ; mais il faut avoir attention d'aſſouplir, de détendre, de relâcher auparavant les vaiſſeaux qui ſont dans l'irritation, d'appaiſer l'orgaſme & la fougue du ſang. Le même Hippocrate nous avertit de ne pas purger, de peur d'augmenter le trouble, *de loc. in homin.* On peut terminer le traitement de cet ictere par le petit lait ferré, les eaux minérales acidules ; telles ſont celles de Vals, de Paſſi, de Forges, *&c.*

Dans l'ictere froid, l'indication qui ſe préſente naturellement à remplir, eſt de diviſer & de déſobſtruer ; parmi les apéritifs, il y en a qui exercent plus particuliérement leur action ſur le foie, ceux-là ſont préférables ; tels ſont l'aigremoine, la fumeterre, la chélidoine, la rhubarbe, & ſur-tout l'aloës, qui a cette propriété dans un degré éminent. Avant d'en venir aux remedes ſtomachiques, hépatiques, actifs, il faut humecter, préparer par des légers apéritifs, principalement ſalins, des légeres diſſolutions de ſel de glauber, de ſel de ſaignette, & autres ſemblables, après quoi on peut en venir aux opiates apéritives un peu plus énergiques ; celle qui eſt compoſée avec l'aloës & le tartre vitriolé produit des effets admirables. J'ai éprouvé dans pareils cas l'efficacité des cloportes écraſés en vie, & mêlés avec le ſuc de cerfeuil ; l'élixir de propriété de Paracelſe, ou l'élixir de Garrus, qui n'en differe pas beaucoup, ſont auſſi très-convenables dans ce cas-là. Les ſavonneux ſont très-propres pour emporter les réſidus d'une *jauniſſe* mal guérie ; ils ſont particuliérement indiqués dans les *jauniſſes* périodiques qui dépendent des calculs biliaires : on ne connoît pas juſqu'ici de diſſolvans, de fondans plus aſſurés ; il s'en faut cependant de beaucoup qu'ils ſoient infaillibles. Lorſque l'ictere commence à ſe diſſiper, il faut recourir aux martiaux, & ſur-tout aux eaux minérales ferrugineuſes, ſalines, & principalement aux thermales, comme celles de balaruc, *&c.* Comme dans cette eſpece d'ictere le ventre eſt pareſſeux, les lavemens peuvent avoir quelque avantage, ou du moins de la commodité ; ne pourroit-on pas ſuppléer le défaut de bile naturelle en faiſant avaler des pilules compoſées avec la bile des animaux, comme quelques auteurs ont penſé ? *Article de M.* MENURET.

JAUNISSE, (*Maréchallerie.*) c'eſt une maladie des chevaux, qui eſt fort approchante de la *jauniſſe* des hommes.

Cette maladie eſt de deux eſpeces, la jaune & la noire.

La jaune eſt, ſuivant les Maréchaux, une maladie fort ordinaire, qui vient d'obſtructions dans le canal du fiel, ou dans les petits conduits qui y aboutiſſent : ces obſtructions ſont occaſionnées par des matieres viſqueuſes ou graveleuſes que l'on y trouve, ou par une plénitude ou une compreſſion des vaiſſeaux ſanguins qui l'avoiſinent, moyennant quoi la matiere qui devroit ſe changer en fiel enfile les veines, & eſt portée dans toute la maſſe du ſang, ce qui le teint en jaune ; de ſorte que les yeux, le dedans des levres, & les autres parties de la bouche, capables de faire voir cette couleur, paroiſſent toutes jaunes.

L'effet de cette maladie conſiſte à rendre un cheval lâche, peſant, morne, aiſément ſurmené par le plus petit travail ou le moindre exercice, *&c.*

JAUTEREAUX, (*Marine.*) *voyez* JOUTEREAUX.

JAXARTES, ſ. m. (*Géog.*) riviere d'Aſie qui bornoit la Sogdiane au nord, & la Scythie au midi. Alexandre & ſes ſoldats prirent le *Jaxartes* pour le Tanaïs, dont ils étoient bien loin ; mais ſi cette erreur eſt excuſable dans des gens de guerre déſorientés, elle n'eſt point pardonnable à Quint-Curſe, qui, *liv. VI. liv. VII.* & ailleurs, appelle toûjours cette riviere le *Tanaïs.* Le nom moderne que les hiſtoriens lui donnent eſt *Sihun. Voyez* SIHUN.

J'ajouterai ſeulement ici que le *Jaxartes*, qui formoit autrefois une barriere entre les nations policées & les nations barbares, a été détourné comme l'Oxus par les Tartares, & ne va plus juſqu'à la mer. (*D. J.*)

JAYET GAGATES. (*Hiſt. nat.*) *Voyez* JAIS.

JAZYGES, (*Géog. anc.*) peuples de Sarmatie en Europe, au-delà de la Germanie à l'orient. Les *Jazyges* Métanaſtes, qui furent ſubjugués par les Romains ;

mains, habitoient ſur les bords de la Theiſſe & du Danube ; voilà tout ce que nous en ſavons aujourd'hui, quoique Ptolomée ait indiqué leurs bornes & leurs villes, avec les degrés de *longitude* & de *latitude*, dans un chapitre exprès qu'il leur a deſtiné ; c'eſt *le chapitre vij. du livre III.* de ſon ouvrage. (*D. J.*)

I B

IBA-PARANGA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) eſpece de prunier du Bréſil ; il a le fruit doux, il renferme un noyau de la groſſeur & de la figure d'une amande ; il en renferme trois : il eſt bon à manger, mais on ne lui attribue aucune vertu, ni à l'arbre qui le produit. *Ray.*

IBAICAVAL, (*Géog.*) riviere d'Eſpagne dans la Biſcaye, qui va ſe jetter dans la mer à Bilbao.

IBAR, (*Géog.*) riviere de la Servie en Hongrie, qui ſe jette dans le Danube près de Semendria.

IBÉIXUMA, ſ. m. (*Botan. exot.*) arbre du Bréſil, décrit par Maregrave. Il porte un fruit ſphérique, de la groſſeur d'une balle de paume & verd avant que d'être mûr ; il eſt hériſſé de tubercules bruns, & contient une ſubſtance viſqueuſe ; il noircit dans ſa maturité, & ſe partage enſuite en cinq ſegmens égaux, contenant chacun des ſemences brunes, rondes & oblongues, de la groſſeur de celles de moutarde. L'écorce de cet arbre eſt gluante, & ſert aux mêmes uſages que le ſavon d'Eſpagne. Maregrave, *Hiſt. Braſil.* & Ray. *Hiſt. plant.* *Voyez* auſſi SAVONIER. (*D. J.*)

IBÉRIE, (*Géog. anc.*) ancien nom de deux pays différens, l'un en Aſie & l'autre en Europe. L'*Ibérie aſiatique* eſt une contrée de l'Aſie, entre la mer Noire & la mer Caſpienne ; Ptolomée dit qu'elle étoit terminée au nord par une partie de la Sarmatie, à l'orient par l'Albanie, au midi par la grande Arménie, & au couchant par la Colchide ; elle eſt préſentement compriſe dans la Géorgie.

L'*Ibérie européenne* eſt l'ancienne Eſpagne, nommée *Iberia*, ſoit pour ſa poſition occidentale à cauſe des Ibériens aſiatiques qui s'y établirent ſelon Varron, ſoit à cauſe de l'Ebre, en latin *Iberus*, qui la ſéparoit en deux parties, dont l'une appartenoit aux Carthaginois & l'autre aux Romains, avant que ces derniers l'euſſent entierement conquiſe.

L'*Ibérie* maritime européenne fut découverte par les Celtes, par les Iberes, & enſuite par les Phéniciens, ainſi que depuis les Eſpagnols ont découvert l'Amérique ; les Tyriens, les Carthaginois, les Romains y trouverent tour-à-tour de quoi les enrichir dans les tréſors que la terre produiſoit alors.

Les Carthaginois y firent valoir des mines, auſſi riches que celles du Méxique & du Pérou, que le tems a épuiſées comme il épuiſera celles du nouveau monde. Pline rapporte que les Romains en tirerent en neuf ans huit mille marcs d'or, & environ vingt-quatre mille d'argent. Il faut avouer que ces prétendus deſcendans de Gomer profiterent bien mal des préſens que leur faiſoit la nature, puiſqu'ils furent ſubjugués ſucceſſivement par tant de peuples. Ils ne profitent guere mieux aujourd'hui des avantages de leur heureux climat, & ſont auſſi peu curieux des antiquités ibériques, monumens, inſcriptions, médailles, qui ſe trouvent par-tout dans leur royaume, que le ſeroient les *Ibériens* aſiatiques, habitans de la Géorgie.

On reconnoît encore les Eſpagnols de nos jours dans le portrait que Juſtin fait des *Ibériens* de l'Europe ; *corpora hominum ad inediam . . . . parati ; dura omnibus & adſtricta parcimonia. Illis fortior taciturnitatis cura quàm vitæ.* Leurs corps peuvent ſouffrir la faim ; ils ſavent vivre de peu, & ils craignent autant de perdre la gravité, que les autres hommes de perdre la vie. (*D. J.*)

IBIBIRABA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre du Bréſil, qui porte des baies, une fleur en roſe, & un fruit de la groſſeur de la ceriſe, où l'on trouve pluſieurs pepins que l'on mange avec la chair. Ce fruit eſt doux, & d'un goût un peu réſineux ; il irrite la gorge quand on en mange beaucoup. On emploie la feuille de l'*ibibiraba* avec ſa fleur, mêlée au camara, dans les lotions des piés indiquées par le mal de tête : on tire de ſes fleurs, cueillies avant le lever du ſoleil, & de ſes feuilles, une eau rafraîchiſſante & mondificative, dont on uſe dans les inflammations des yeux. *Ray.*

IBIBOBOCA, ſubſt. maſ. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) ſerpent d'Amérique que les Portugais nomment *cobra de coral.* Il a communément deux pieds de long, eſt gros comme le pouce, & ſa queue ſe termine en une pointe très-mince ; il eſt entierement d'un blanc luiſant ſous le ventre, ſa tête eſt couverte d'écailles d'une figure cubique dont quelques-unes ſont noires ſur les bords. Son corps eſt moucheté de blanc, de noir & de rouge. Il ne ſe remue que fort lentement, & eſt regardé comme très-venimeux. Ray, *ſynops. anim.*

IBIJARA, ſubſt. maſ. (*Ophiol. exot.*) le même ſerpent d'Amérique que les Portugais nomment *cega cobre vega*, ou *cobra de la cabeças.* Il paſſe pour être de la claſſe des amphisbènes, c'eſt-à-dire, des ſerpens à deux têtes, ce qui eſt une grande erreur. Comme ſa tête & ſa queue ſont d'une même forme & épaiſſeur, & que cet animal frappe également par ſes deux parties de ſon corps, on a ſuppoſé qu'elles étoient également dangereuſes, ſeconde erreur à ajouter à la premiere. L'*ibijara* eſt un ſerpent de la plus petite eſpece ; car il n'a guere que la longueur d'un pied, & la groſſeur du doigt ; ſa couleur eſt d'un blanc luiſant, tacheté de rayures & d'anneaux d'une jaune de cuivre ou brun ; ſes yeux ſont ſi petits qu'ils ne paroiſſent que comme une tête d'épingle ; il vit en terre de fourmis & autres petits inſectes. Les Portugais du Bréſil prétendent que ſa piquure eſt inguériſſable. Ray, *Syn. anim. p. 289.* (*D. J.*)

IBIJAU, ſ. m. (*Ornith. exot.*) ſorte de chathuant du Bréſil, du genre des tete-chevres, & de la groſſeur d'une hirondelle ; ſa tête eſt groſſe & applatie ; ſon bec eſt extrêmement fin, & laiſſe appercevoir au-deſſus ſes deux narines ; ſa bouche ouverte eſt exceſſivement grande ; ſa queue eſt large, & ſes jambes ſont baſſes ; tout ſon corps eſt couvert de plumes les unes blanches, les autres jaunes. (*D. J.*)

IBIRACOA, ſ. m. (*Ophiol. exot.*) ſerpent des Indes occidentales, marbré de blanc, de noir, & de rouge ; ſa morſure paſſe pour être extrêmement cruelle par ſes effets. (*D. J.*)

IBIS, *ibis*, ſ. m. (*Ornith.*) oiſeau d'Egypte : celui qui a été décrit *dans les mémoires pour ſervir à l'Hiſt. nat. dreſſée par M. Perrault, III. partie*, reſſembloit beaucoup à la cygogne. *Voyez* CYGOGNE. *Voyez auſſi la Pl. X. fig. 3. Hiſt. nat.* Cependant il étoit un peu plus petit, & il avoit le col & les piés à proportion encore plus petits ; le plumage étoit d'un blanc ſale & un peu rouſſâtre, excepté des taches d'un rouge pourpre & d'un rouge de couleur de chair, qui étoient au-deſſous de l'aile, & la couleur des grandes plumes du bout de l'aile qui étoient noires. Le bec avoit un pouce & demi de largeur à ſon origine ; le bout n'étoit pas pointu ; il avoit un demi-pouce de largeur ; les deux pieces du bec étoient recourbées en-deſſous dans toute leur longueur ; elles avoient à la baſe une couleur jaune claire, & ſur l'extrémité une couleur orangée ; toute leur ſurface étoit polie comme de l'ivoire : lorſque le bec

étoit fermé, il paroiſſoit parfaitement conique au-dehors, & il avoit au-dedans une cavité de même forme qui communiquoit au-dehors par un trou rond placé au bout du bec ; le bas de la jambe & le pié en entier, depuis le talon juſqu'aux doigts, étoient gris ; les côtés des quatre doigts étoient garnis, bordés d'une membrane, excepté le côté interne des deux doigts extérieurs qui n'en avoient point ; les ongles étoient étroits, pointus & noirâtres, de même que l'extrémité des doigts. L'*ibis* ſe nourrit de ſerpens, de lézards, de grenouilles, *&c.* *Voyez* OISEAU.

IBITIN, ſ. m. (*Hiſtoire naturelle.*) ſerpent très-dangereux des îles Philippines ; il eſt d'une groſſeur & d'une longueur prodigieuſe ; il ſe tient ſuſpendu par la queue au tronc d'un arbre, pour attendre ſa proie ſur laquelle il s'élance. Il attaque de cette maniere les hommes, les cerfs, les ſangliers, *&c.* qu'il dévore tout entiers, après quoi il ſe ſerre contre ſon arbre pour digérer ce qu'il a mangé.

IBUM, ſ. m. (*Théologie.*) les rabbins ont donné ce nom à la cérémonie du frere qui, ſelon la loi moſaïque rapportée au *chap. xxv.* du Deutéronome, peut épouſer ſa belle-ſœur, veuve de ſon frere, mort ſans enfans. (*D. J.*)

IBURG, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne au cercle de Weſtphalie, dans l'évêché d'Oſnabruck ; elle eſt à quatre lieues d'Oſnabruck, 12. N. E. de Munſter. *Long.* 26. 46. *lat.* 52. 20. (*D. J.*)

* IBYARA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) ſerpent du Bréſil, dont on nous dit que la morſure produit le même effet que celle de l'hemorrhois. *Voyez* HEMORRHOIS.

I C

ICACO, ſ. m. (*Bot.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſées en rond ; il s'éleve du fond du calice un piſtil qui devient dans la ſuite un fruit ovale & charnu. Ce fruit renferme un noyau de la même forme, qui eſt caſſant & ridé, & qui contient une amande arrondie. *Plumier.*

ICADES, ſubſt. fem. (*Hiſt. ancienne.*) fêtes que les philoſophes épicuriens célébroient tous les mois en l'honneur d'Epicure, le vingtieme de la lune, qui étoit le jour de la naiſſance de ce philoſophe. C'eſt du mot εἰκὰς *vingtaine*, qu'ils donnerent à ces fêtes le nom d'*Icades*. Ils ornoient ce jour-là leurs chambres, portoient en cérémonie le portrait d'Epicure de chambre en chambre dans leurs maiſons, & lui faiſoient des ſacrifices ou des libations.

* ICANATES, ſ. m. (*Hiſt. & Art milit.*) ſoldats qui dans l'empire grec gardoient les dehors du palais. Ce corps avoit pour chef un officier qu'on appelloit *domeſtique*. *Diction. de Trév.*

* ICAQUES, ſ. m. pl. (*Géog.*) peuples du golfe d'Honduras, ainſi appellés d'un petit prunier dont les branches ſont revêtues en tout tems de petites feuilles longuetes, & deux fois l'an d'une grande quantité de fleurs blanches ou violettes, ſuivies d'un petit fruit rond de la groſſeur d'une prune de damas. Les *Icaques* qui s'en nourriſſent, empêchent leurs voiſins de dépouiller cet arbre de ſon fruit quand il eſt mûr, par des gardes compoſés des plus braves d'entr'eux, & armés de fleches & de maſſues. L'*icaque* croît aux Antilles en buiſſon.

ICARIENNE, MER. (*Géog. anc.*) Les anciens ont appellé de ce nom cette partie de l'Archipel qui s'étend entre les iſles de Nicaria, de Samos, de Co, & le continent de la Natolie. Le grand nombre de petites iſles & de rochers dont elle eſt remplie, en rend la navigation dangereuſe, *ſcopulis ſurdior Icari*, dit Horace. Les Poëtes ont feint qu'Icare, dont tout le monde ſait l'avanture, tomba dans cette mer & lui laiſſa ſon nom. (*D. J.*)

ICCIUS PORTUS, ou *STIUS*, & même *ITCIUS PORTUS*, (*Géog. anc.*) car on varie ſur l'orthographe de ce mot, Strabon écrit ἴτιον, ancien port de la Gaule, ſur la Manche. Les uns, comme M. de Thou, Vigenere, Marlieu, *&c.* penſent que c'étoit le port où l'on a bâti depuis la ville de Calais. Cluvier, Joſeph Scaliger, Sanſon, & pluſieurs autres, prétendent que c'eſt Boulogne ; ce dernier a compoſé un traité pour la défenſe de cette opinion. Enfin d'autres ſavans (car nous avons quantité de diſſertations ſur ce port) diſent que c'eſt entre Boulogne & Calais qu'il faut chercher l'*Itius portus* : or Wiſſant ou Wiſſand eſt ſitué au nord de Boulogne, à l'endroit où le détroit qu'on nomme le *pas de Calais*, eſt le plus reſſerré, & d'où le trajet pour paſſer en Angleterre eſt le plus court ; ſon nom ſignifie originairement *ſable blanc* ; les Romains n'ayant point de double w, l'ont obmis, & avec une terminaiſon latine en ont fait *Itius*, *Itcius*, *Iccius*. Viſſand eſt préſentement un village aſſis ſur le bord de la mer, entre Boulogne & Calais ; mais ce lieu a été de plus grande étendue ; c'étoit un bourg précédemment ; & Froiſſard lui donnoit de ſon tems le nom de *groſſe ville*. Trente Hiſtoriens rapportent qu'avant que les Anglois ſe fuſſent emparé de Calais, c'étoit-là le lieu ordinaire où l'on s'embarquoit pour paſſer en Angleterre, & pour venir d'Angleterre en France, quoiqu'aujourd'hui il n'en reſte aucun veſtige. M. du Cange a remarqué en ſe rendant ſur les lieux, que les grands chemins qu'on nomme *chauſſées de Brunehaut*, aboutiſſent à Wiſſand auſſi bien qu'à Boulogne. (*D. J.*)

ICÈLE, ſ. m. (*Mythol.*) fils du ſommeil, ſelon la fable, & frere de Morphée. Il avoit la propriété de ſe changer en toutes ſortes de formes parfaitement reſſemblantes, comme ſon nom le déſigne du verbe εἰκέω, *je ſuis ſemblable*. Les dieux, dit Ovide, *Métam. liv. XI. v.* 639. l'appelloient *Icèle*, & les hommes *Phobetor*, c'eſt-à-dire, celui qui épouvante. Cette fable étoit priſe des illuſions trompeuſes que font les ſonges dans le ſommeil, *varias imitantia formas ſomnia, deluſæ mentis imago*. *Voyez* SONGE. (*D. J.*)

ICÉNIENS, *Iceni*, (*Géogr. anc.*) ancien peuple de l'iſle de la Grande-Bretagne ; ils habitoient les bords de l'Ouſe, que d'autres appellent *Iken* ou *Yan*. Dans ces quartiers-là on trouve encore des lieux qui conſervent des traces de leur ancien nom, comme *Ikentorp*, *Ikenworth* ; & la petite riviere qui tombe dans le port d'Oxford, s'appelle *Ike* : mais il y avoit auſſi d'autres *Icéniens dans* l'Hampshire, auprès de la riviere d'Iken, aujourd'hui nommée *Iching* ; Cambden donne aux *Icéniens* le pays voiſin des Trinobantes, qui fut enſuite appellé *Caſt-Angleæ* ; il y comprend Suffolck, Norfolck, Cambridge, Huntingtonshire, & il décrit les avantures de ce peuple lors de la conquête des Romains. Quand les Saxons eurent affermi leur hæptarchie, le pays des *Icéniens* devint les royaume des Anglois orientaux, qui, à cauſe de ſa poſition à l'orient fut appellé *Eaſt-Angle-Ryk*, & eut pour premier roi Uffa. (*D. J.*)

ICH-DIEN. (*Hiſt. mod.*) C'eſt le mot des armes du Prince de Galles, qui ſignifie en haut-Allemand *je ſers*.

M. Henri Spelman croit que ce mot eſt ſaxon *ic ϑ ien*, *ic-thien* ; le ſaxon ϑ *d* avec une barre au-travers ϑ étant le même que *th*, & ſignifiant *je ſers* ou *je ſuis ſerviteur* ; car les miniſtres des rois ſaxons s'appelloient *thiens*.

* ICHARA-MOULI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) racine qui croît aux indes orientales, & à laquelle

on attache plusieurs propriétés médicinales, mais dont on ne donne aucune description.

ICHIEN *ou* ICHIN, s. m. (*Commerce.*) C'est l'aulne du Japon, à laquelle on mesure les étoffes de soie & les toiles qui s'y fabriquent. L'*ichien* est à-peu-près de trois aulnes de Hollande. *Voyez l'article suivant.* (*G*)

ICHIN, s. m. (*Commerce.*) aulne ou mesure des longueurs dont on se sert au Japon. Cette mesure est uniforme dans toutes les îles qui composent ce vaste empire; non-seulement chaque marchand a des *ichins* dans sa boutique auxquels il mesure & vend ses marchandises; mais encore il y a des *ichins* publics qu'on trouve pendus presqu'à chaque coin de rue, où l'acheteur peut aller vérifier si on ne lui a point fait faux aunage. Cette espece d'aulne a environ six pieds de long divisés en six parties, & chacune de ses divisions en dix autres, en sorte que l'*ichin* entier a soixante divisions. Un *ichin* fait à-peu-près trois aulnes de Hollande, & une canne de Provence. *Voyez* AULNE & CANNE, *Dictionnaire de Commerce.* (*G*)

* ICHNÉ, adj. fém. (*Mythologie.*) surnom de Thémis déesse de la justice, & de Nemesis vengeresse des crimes. *Ichnée* vient de ἴχνος, trace, vestige. Ces divinités furent ainsi appellées de ce qu'on les supposoit toujours attachées sur les pas des coupables.

ICHNEUMON, s. m. (*Hist. nat.*) animal quadrupede. *Voyez* MANGOUSTE.

ICHNEUMON, (*Hist. nat.*) insecte; on a donné ce nom à des mouches voraces qui mangent les araignées; elles ont deux fortes dents, quatre ailes, & d'assez longues antennes qu'elles agitent continuellement; c'est pourquoi on a appellé ces insectes *vibrantes*. Le ventre ne tient à la poitrine que par un filet très-fin. Il y a grand nombre d'especes d'*ichneumons*, & de grandeur très-différente; les uns n'ont point de queue apparente; d'autres en ont une qui est très-longue dans plusieurs especes. Les *ichneumons* qui n'ont point de queue apparente, déposent leurs œufs sur des chenilles; les vers qui en éclosent vivent de la substance de ces chenilles, & forment des coques qui sont rangées régulierement les unes à côté des autres, & attachées à des branches d'arbres, d'arbrisseaux, ou à des tiges de chaume. Des vers un peu plus gros, & qui éclosent aussi sur des chenilles, forment leurs coques sur une feuille; ces coques sont blanches & dispersées sur la feuille; de gros *ichneumons* ne déposent qu'un œuf ou deux sur chaque chenille: les vers qui en sortent suffisent pour la manger, & deviennent presqu'aussi grands qu'elle. Il y a de ces vers qui après avoir vécu dans le corps d'une chenille, la percent par le côté, & filent une coque qu'ils attachent à la chenille & au terrein sur lequel elle se trouve posée: ces coques sont rondes, blanches, & grosses comme un grain de froment; elles semblent être les œufs de la chenille. On trouve de ces coques qui sont sur des feuilles, & qui ont différentes couleurs, du noir, du blanc, du brun, disposées par bandes. On voit dans les forêts de chênes des coques d'*ichneumons* qui sont attachées à des fils longs de trois ou quatre pouces, & attachées à de petites branches. Ces coques ont une bande blanche sur le milieu. « Lorsqu'on les prend sur la main elles sautent » à terre où elles continuent de faire plusieurs sauts » à des distances de tems trop éloignées les unes des » autres pour que l'on puisse croire que ce sont les » bonds d'une balle qui feroit ressort ». En effet les bonds que fait la coque sont causés par le mouvement du ver qu'elle renferme. Les femelles des *ichneumons* ont à leur partie postérieure une espece d'aiguillon qui pénetre dans les chairs les plus compactes, & même dans des substances beaucoup plus dures; cet aiguillon est renfermé dans le corps de l'*ichneumon*, ou sort tout entier en dehors; il paroît être la queue de l'insecte; il s'en sert pour enfoncer ses œufs dans le corps des chenilles. Il y en a qui les déposent seulement sur la chenille, mais le ver sort de l'œuf par le bout qui pose sur son corps, & y entre en naissant. D'autres *ichneumons* placent leurs œufs auprès de ceux d'autres insectes, tels que l'abeille maçonne, avant que le nid soit fermé; lorsque le ver de l'*ichneumon* est éclos, il mange les vers qui sortent des autres œufs. Les *ichneumons* à longue queue, c'est-à-dire à longue tarriere, percent avec cette tarriere des matieres dures, telles que le bois, la terre, le mortier, pour introduire leurs œufs dans des lieux convenables. La tarriere des *ichneumons* est composée de trois filets aussi déliés que des poils. Quelquefois ils sont réunis ensemble, d'autrefois ils sont séparés les uns des autres: celui du milieu est la tige de la tarriere, les autres sont les étuis. La tarriere est ferme, solide & dentelée par le bout: « l'espece de cannelure qui paroît la » partager en deux est le canal par lequel l'insecte » fait descendre ses œufs ». Il fait faire à sa tarriere des demi-tours à droite & à gauche en la pressant contre la substance qu'il veut percer. *Abregé de l'histoire des Insectes, tom. III. pag. 142 & suiv.* *Voyez* INSECTE.

ICHNOGRAPHIE, sub. f. (*Mathem.*) Ce mot signifie proprement le plan ou la trace que forme sur un terrein la base d'un corps qui y est appuyé.

Ce mot vient du grec ἴχνος, *vestigium*, trace, & de γράφω, *scribo*, je décris; l'*ichnographie* étant véritablement une description de l'empreinte ou de la trace d'un ouvrage.

En perspective, c'est la vûe ou la représentation d'un objet quelconque, coupé à sa base ou à son rez-de-chaussée par un plan parallele à l'horison.

L'ICHNOGRAPHIE, *en Architecture*, est une section transverse d'un bâtiment, qui représente la circonférence de tout l'édifice, des différentes chambres & appartemens, avec l'épaisseur des murailles, les distributions des pieces, les dimensions des portes, des fenêtres, des cheminées, les saillies des colonnes & des piédroits, en un mot, avec tout ce qui peut être vû dans une pareille section.

En Fortification, le mot *ichnographie* signifie le *plan* ou la *représentation* de la longueur & de la largeur des différentes parties d'une forteresse, soit qu'on trace cette représentation sur le terrein ou sur le papier. *Voyez* FORTIFICATION. (*E*)

C'est aussi, dans la même science, le plan ou le dessein d'une forteresse coupée parallelement & un peu au-dessus du rez-de-chaussée. *Voyez* PLAN.

L'ICHNOGRAPHIE est la même chose que ce que nous appellons *plan géométral*, ou simplement *plan*. L'*ichnographie* est opposée à la *stéréographie*, qui est la représentarion d'un objet sur un plan perpendiculaire à l'horison, & qu'on apppelle autrement *élévation géométrale*. *Voyez* PLAN.

ICHOGLAN, s. m. (*Hist. turq.*) espece de page du grand-seigneur.

Les *ichoglans* sont de jeunes gens qu'on éleve dans le serrail, non-seulement pour servir auprès du prince, mais aussi pour remplir dans la suite les principales places de l'empire.

L'éducation qu'on leur donne à ce dessein, est inestimable aux yeux des Turcs. Il n'est pas inutile de la passer en revûe, afin que le lecteur puisse comparer l'esprit & les usages des différens peuples.

On commence par exiger de ces jeunes gens, qui doivent un jour occuper les premieres dignités, une profession de foi musulmane, & en conséquence on

les fait circoncire : on les tient dans la soumission la plus servile ; ils sont châtiés séverement pour les moindres fautes par les eunuques qui veillent sur leur conduite ; ils gémissent pendant 14 ans sous ces sortes de précepteurs, & ne sortent jamais du serrail, que leur terme ne soit fini.

On partage les *ichoglans* en quatre chambres bâties au-delà de la salle du divan : la premiere qu'on appelle *la chambre inférieure*, est ordinairement de 400 *ichoglans*, entretenus de tout aux dépens du grand-seigneur, & qui reçoivent chacun quatre ou cinq aspres de paye par jour, c'est-à-dire, la valeur d'environ sept à huit sols de notre monnoie. On leur enseigne sur-tout à garder le silence, à tenir les yeux baissés, & les mains croisées sur l'estomac. Outre les maîtres à lire & à écrire, ils en ont qui prennent soin de les instruire de leur religion, & principalement de leur faire faire les prieres aux heures ordonnées.

Après six ans de cette pratique, ils passent à la seconde chambre avec la même paye, & les mêmes habits qui sont assez communs. Ils y continuent les mêmes exercices, mais ils s'attachent plus particulierement aux langues : ces langues sont la turque, l'arabe, & la persienne. A mesure qu'ils deviennent plus forts, on les fait exercer à bander un arc, à le tirer, à lancer la zagaie, à se servir de la pique, à monter à cheval, & à tout ce qui regarde le manege, comme à darder à cheval, à tirer des fleches en-avant, en-arriere, & sur la croupe, à droite & à gauche. Le grand-seigneur s'amuse quelquefois à les voir combattre à cheval, & récompense ceux qui paroissent les plus adroits. Les *ichoglans* restent quatre ans dans cette classe, avant que d'entrer dans la troisieme.

On leur apprend dans celle-ci pendant quatre ans, de toutes autres choses, que nous n'imaginerions pas, c'est-à-dire, à coudre, à broder, à jouer des instrumens, à raser, à faire les ongles, à plier des vestes & des turbans, à servir dans le bain, à laver le linge du grand-seigneur, à dresser des chiens & des oiseaux ; le tout afin d'être plus propres à servir auprès de sa hauteſſe.

Pendant ces 14 ans de noviciat, ils ne parlent entre eux qu'à certaines heures ; & s'ils se visitent quelquefois, c'est toûjours sous les yeux des eunuques, qui les suivent par-tout. Pendant la nuit, non-seulement leurs chambres sont éclairées ; mais les yeux de ces argus, qui ne cessent de faire la ronde, découvrent tout ce qui se passe. De six lits en six lits, il y a un eunuque qui prête l'oreille au moindre bruit.

On tire de la troisieme chambre les pages du trésor, & ceux qui doivent servir dans le laboratoire, où l'on prépare l'opium, le sorbet, le caffé, les cordiaux, & les breuvages délicieux pour le serrail. Ceux qui ne paroissent pas assez propres à être avancés plus près de la personne du sultan, sont renvoyés avec une petite récompense. On les fait entrer ordinairement dans la cavalerie, qui est aussi la retraite de ceux qui n'ont pas le don de persévérance ; car la grande contrainte & les coups de bâton leur font bien souvent passer la vocation. Ainsi la troisieme chambre est réduite à environ 200 *ichoglans*, au lieu que la premiere étoit de 400.

La quatrieme chambre n'est que de 40 personnes, bien éprouvées dans les trois premieres classes ; leur paye est double, & va jusqu'à neuf ou dix aspres par jour. On les habille de satin, de brocard, ou de toile d'or, & ce sont proprement les gentils-hommes de la chambre. Ils peuvent fréquenter tous les officiers du palais ; mais le sultan est leur idole ; car ils sont dans l'âge propre à soupirer après les honneurs. Il y en a quelques-uns qui ne quittent le prince, que lorsqu'il entre dans l'appartement des dames, comme ceux qui portent son sabre, son manteau, le pot à eau pour boire, & pour faire les ablutions, celui qui porte le sorbet, & celui qui tient l'étrier quand sa hauteſſe monte à cheval, ou qu'elle en descend.

C'est entre ces quarante *ichoglans* de la quatrieme chambre, que sont distribuées les premieres dignités de l'empire, qui viennent à vaquer. Les Turcs s'imaginent que Dieu donne tous les talens & toutes les qualités nécessaires à ceux que le sultan honore des grands emplois. Nous croirions nous autres, que des gens qui ont été nourris dans l'esclavage, qui ont été traités à coups de bâton par des eunuques pendant si long-tems, qui ont mis leur étude à faire les ongles, à raser, à parfumer, à servir dans le bain, à laver du linge, à plier des vestes, des turbans, ou à préparer du sorbet, du caffé, & autres boissons, seroient propres à de tous autres emplois qu'à ceux du gouvernement des provinces. On pense différemment à la cour du grand-seigneur ; c'est ces gens-là que l'on en gratifie par choix & par préférence ; mais comme ils n'ont en réalité ni capacité, ni lumieres, ni expérience pour remplir leurs charges, ils s'en reposent sur leurs lieutenans, qui sont d'ordinaire des fripons ou des espions que le grand-visir leur donne, pour lui rendre compte de leur conduite, & les tenir sous sa férule. (*D. J.*)

ICHOREUX, EUSE, adj. (*terme de Chirurgie.*) on appelle *ichoreuſe*, l'humeur séreuse & âcre qui découle de certains ulceres. Les parties exangues, telles que les ligamens, les membranes, les aponévroses, les tendons, ne fourniſſent jamais une suppuration vraiment purulente ; les ulceres qui affectent ces parties donnent un *pus ichoreux*, une espece de sanie : ce mot vient du grec ἰκὼρ, *ichor*, *sanies*, sanie, ou sérosité âcre.

On tarit la source de l'humeur *ichoreuſe* dans les plaies des parties membraneuses & aponévrotiques, par l'usage de l'esprit de térébenthine. Ce médicament desseche l'extrémité des vaisseaux qui fournit *l'ichor*. Lorsque dans la piquûre d'une aponévrose ou d'un ligament, les matieres *ichoreuſes* & âcres seront retenues derriere, elles y produisent des accidens qu'on ne fait cesser ordinairement qu'en faisant une incision pour donner une issue à ces matieres ; l'incision est d'ailleurs indiquée pour arrêter les suites funestes de l'étranglement que l'aponévrose enflammée fait sur les parties qu'elle embrasse. *Voyez* GANGRENE.

Si le pus est *ichoreux* par le défaut de ressort des chairs relâchées & spongieuses d'un ulcere, les remedes déterſifs corrigent ce vice ; l'indication particuliere peut déterminer à les rendre cathérétiques ou anti-putrides. *Voyez* DÉTERSIF. Les chairs mollasses d'un cautere forment quelquefois un bourrelet pâle dont il ne sort qu'un pus *ichoreux*. On applique ordinairement de l'alun calciné pour détruire les chairs excédentes. Je me suis servi avec succès dans ce cas de la poudre de scammonée & de rhubarbe ; j'en ai même chargé une boule de cire pour mettre à la place du pois. La vertu de ces médicamens ranime les chairs, & produit un dégorgement purulent : ces bons effets montrent la justeſſe de l'idée des anciens sur la qualité des remedes déterſifs qu'ils appelloient les *purgatifs des ulceres*. (*Y*)

ICHOROIDE, ſ. f. (*Medecine.*) moiteur, sueur, dite *malſaine*, & semblable à la sanie que rendent les ulceres.

ICHTYODONTES, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs aux dents de poissons que l'on trouve répandues dans l'intérieur de la terre, telles que les gloſſopetres ou dents de lamies, les crapaudines, &c. (—)

ICHTYOLITES, ſ. f. (*Hiſt. nat. Lythologie.*) nom

générique donné par quelques naturaliſtes à toutes les pierres dans leſquelles on trouve des empreintes de poiſſons, ou à toutes les parties de poiſſons pétrifiées, telles que des têtes, des arrêtes, des vertebres, des dents, *&c.* En un mot, le nom d'*ichtyolite* peut s'appliquer à toutes les pierres qui renferment des poiſſons ou quelques-unes de leurs parties. Le mont Bolca, près de Vérone, fournit un grand nombre de pierres chargées des empreintes de poiſſons; on en trouve auſſi en Allemagne dans le voiſinage d'Abenſleben, d'Eiſleben, de Mansfeld, d'Oſterode, ainſi que dans le duché de Deux-Ponts. *Voyez* PIERRES, EMPREINTES, PÉTRIFICATIONS, *&c.* (—)

ICHTHYOLOGIE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) la ſcience qui traite des poiſſons, ces animaux aquatiques qui ont des nageoires, & qui n'ont point de piés.

L'affaire de l'*Ichthyologie* eſt premierement de diſtinguer toutes les parties des poiſſons, par leurs noms propres; ſecondement, d'appliquer à chaque poiſſon ſes noms génériques & ſpécifiques, c'eſt-à-dire ceux qui conſtituent ſon genre & ſes eſpeces; troiſiemement d'expoſer quelques-unes des qualités particulieres de l'animal.

Le naturaliſte qui s'applique à cette étude, doit d'abord connoître les parties externes & internes du poiſſon, pour rapporter à ſa propre famille tout poiſſon étranger ou inconnu qui s'offre à ſes yeux; de ſorte qu'au moyen de ſes marques caractériſtiques, il puiſſe découvrir ſon eſpece & l'aſſigner au genre de la famille à laquelle il appartient. Enſuite, par des obſervations ſubſéquentes, il tâchera de ſavoir le lieu de l'habitation du poiſſon dont il s'agit, ſi c'eſt l'eau douce, ſalée, courante ou dormante; *item* ſa nourriture végétable ou animale, & de quelle ſorte; ſon tems, ſa maniere de multiplier & de faire des petits. Ces dernieres particularités veulent être jointes très-briévement à la deſcription des parties du poiſſon; car les diſcours étendus à cet égard ſont plûtôt une charge qu'une inſtruction judicieuſe. La vraie méthode des genres & des eſpeces, eſt la principale fin de l'Hiſtoire naturelle.

On diviſe communément les poiſſons en trois claſſes, les cétacés, les cartilagineux & les épineux. Les cétacés ſont ceux dont la queue eſt parallele à l'horiſon, quand le poiſſon eſt dans ſa poſture naturelle: les cartilagineux ſont ceux dont les nageoires qui ſervent à nager ſont ſoûtenues par des cartilages à la place des rayons oſſeux qui ſoûtiennent les nageoires dans les autres poiſſons, qui ont par tout le corps des cartilages au lieu d'os. Tels ſont les caracteres des deux premieres claſſes de poiſſons. Tous les poiſſons qui ont leurs nageoires ſoûtenues par des rayons oſſeux, qui ont leur queue placée perpendiculairement & non horiſontalement, & qui ont des os & non des cartilages, ſe nomment *poiſſons épineux*.

Les poiſſons cétacés ſont rangés par les derniers écrivains de l'Hiſtoire naturelle, ſous le nom latin de *plagiuri*. Ils s'accordent en pluſieurs choſes avec les animaux terreſtres; & on les diſtingue les uns des autres par les caracteres qui ſervent à la diſtinction des quadrupedes, particulierement par les dents. La ſtructure générale de ces poiſſons, c'eſt la même dans tous; leur ſeule différence conſiſte dans les dents & le nombre des nageoires. C'eſt donc des dents & des nageoires ſeules qu'on tire proprement les caracteres génériques des *plagiuri*, ou poiſſons cétacés.

Les poiſſons cartilagineux different ſeulement les uns des autres, par la forme de leur corps, & le nombre de trous de leur ouie, le nombre de leurs nageoires, la figure & la poſition de leurs dents, qui dans les cétacés conſtituent les caracteres génériques, varient ſi fort dans les cartilagineux, que cela s'étend juſques ſur les diverſes eſpeces du même genre: ainſi les diſtinctions des genres des poiſſons cartilagineux, ne peuvent être tirés que de leurs figures & du nombre des trous de leurs ouies.

Les caracteres des deux claſſes des poiſſons qu'on nomme *cétacés* & *cartilagineux*, ſont aiſés à trouver; mais les caracteres des épineux demandent plus de ſoins, & ne s'offrent pas ſi promptement aux yeux. L'étendue de cette claſſe & la grande reſſemblance qui ſe trouve entre pluſieurs genres différens, ne facilitent pas l'entrepriſe qui conſiſte à les diſtinguer les uns des autres. Quoique ce ſoit une régle générale, que les caracteres génériques des poiſſons doivent être pris de leurs parties extérieures; cependant dans les cas où ces parties extérieures different elles-mêmes en nombre, en figure & en proportion, il eſt néceſſaire que les caracteres primitifs du genre ſoient tirés des parties qui ſont les moins variables de toutes, les plus particulieres au genre de poiſſon dont il s'agit, en même tems qu'elles ſont les moins communes aux autres genres. Il faut beaucoup d'attention & de capacité à l'ichthyologiſte pour diſcerner ſolidement ces caracteres; & après un mûr examen, il trouve que les parties qui lui ſembloient d'abord les plus propres à les établir, ſont quelquefois celles qui y conviennent le moins en réalité.

La forme des nageoires & de la queue du poiſſon peut paroître un des caracteres eſſentiels pour fonder la diſtinction générique; néanmoins une recherche approfondie, démontre que ces deux choſes ne ſont ici d'aucun ſervice. Preſque toutes les eſpeces de *cyprini*, genre fondé ſur des caracteres naturels & invariables, ont les nageoires pointues à l'extrémité, & offrent des queues fourchues. Si on eût fait de ces deux choſes les caracteres de ce genre de poiſſon, on en eût exclus la tenche & autres qui lui appartiennent, quoiqu'elles aient des nageoires obtuſes & des queues unies. D'ailleurs il y a pluſieurs genres différens de poiſſons, dans leſquels les nageoires & la queue ſont entierement ſemblables, comme la perche, le maquereau, le congre. On prétendra peut-être que les nageoires & la queue peuvent au-moins paſſer pour des marques collatérales de diſtinction; mais cette idée même n'eſt pas ſuffiſante, parce que ces marques ſont communes à pluſieurs genres de poiſſons.

La forme du dos, du ventre, & de toute la figure du corps conſidéré en longueur & largeur, ſemblent encore des caracteres eſſentiels; mais ils ne le ſont pas davantage pour établir les diſtinctions des genres. Le dos, dans quelques *cyprini*, eſt un peu pointu, comme dans la carpe ordinaire, tandis qu'il eſt convexe dans preſque tous les autres. Ce ſeul fait écarteroit l'idée de la forme du dos, comme propre à conſtituer un caractere générique.

Le ventre de la plûpart des poiſſons du même genre eſt applati dans la partie antérieure, & s'éleve en maniere de ſillon entre les nageoires du ventre & l'anus: cependant dans la tenche tout le corps eſt applati de la tête à la queue. Ajoûtez que la figure générale du corps en grandeur & en largeur, varie ſingulierement dans les *cyprini* de différentes eſpeces, dont quelques-uns ont le corps plat, & d'autres rond.

La tête, la bouche, les yeux, les narines & les autres parties de la tête, ſont plus fixes, & par conſéquent d'une grande importance pour conſtituer les diſtinctions des genres entre les poiſſons. Cependant comme les mêmes figures ſont communes à pluſieurs eſpeces également, elles ſervent plûtôt à diſtinguer les ordres, les claſſes & les familles des poiſſons, que leurs genres. Ainſi les poiſſons nommés *clupeæ*, les *cotti*, les *coregoni*, les *ſcorpænæ* des

auteurs, ſe reſſemblent par la figure de la tête, & néanmoins ſont de genres très-différens.

Comme la poſition & la forme des écailles ſont aſſez ſemblables dans le même genre de poiſſon, on peut l'admettre en qualité de marque collatérale diſtinctive; mais cette forme même d'écailles étant commune à pluſieurs genres de poiſſons, il eſt impoſſible d'en tirer avantage pour les caracteres des genres. Diſons la même choſe d'autres parties extérieures du corps, qui ne donnent pas des indices ſuffiſans, pour former les caracteres diſtinctifs des genres.

Quant à la poſition des nageoires, tout le monde convient que les ſaumons, les *clupeæ*, les *coregoni*, les *cohitides*, ou loches, ſont autant de divers genres de poiſſons; cependant dans tous, leurs nageoires ont la même ſituation. Celles de la poitrine ſont dans tous, les plus proches de la tête, puis la nageoire du dos, enſuite celles du ventre, & derriere toutes, eſt la nageoire de l'anus. La même obſervation ſe peut étendre à d'autres genres de poiſſons.

La ſituation des dents eſt ſemblable dans pluſieurs eſpeces d'un même genre, comme dans pluſieurs genres différens. Tous les *cyprini* ont leurs dents placées avec le même ordre & de la même maniere, ſavoir dans le goſier à l'orifice de l'eſtomac. Les ſaumons & les brochets ont leurs dents en quatre endroits, aux mâchoires, au palais, à la langue, & au goſier. Les perches & les *cotti* les ont en trois endroits, à la mâchoire, au palais, & au goſier, & n'en ont point ſur la langue; mais parmi les *coregoni*, il y a une eſpece, ſavoir *l'albula nobilis* de Schoenfeld, qui a les dents à la mâchoire ſupérieure, au palais, & au goſier. Une autre eſpece que les Suédois nomment *ſilk-joia*, n'en a que ſur la langue; & une autre eſpece du même genre, le *thymallus* des auteurs, que les Anglois nomment *gréyling*, les a dans les deux mâchoires, au palais, & ſur la langue. Il eſt donc certain, qu'aucun caractere générique ne ſauroit s'établir par ce moyen.

Le nombre des dents ne peut pas mieux ſervir à former le caractere des genres, à cauſe de leur variété dans les individus d'une même eſpece, comme dans les brochets, & les ſaumons,

Le nombre des nageoires n'eſt pas plus favorable à ce deſſein, parce qu'il eſt égal dans pluſieurs genres, & quelquefois variable dans diverſes eſpeces des mêmes genres. La longue merluche, *aſellus longus*, eſt évidemment du même genre que les autres *aſelli*; néanmoins elle n'a que deux nageoires ſur le dos, tandis que les autres en ont trois; elle n'en a qu'une ſur le ventre, au lieu que les autres en ont deux. Le maquereau a dix-ſept nageoires, & le thon vingt-cinq ou environ; cependant on n'en fera pas deux genres de poiſſons, puiſqu'ils conviennent enſemble à tous les autres égards.

Le nombre des os qui ſoutiennent les nageoires des poiſſons, particulierement celles du dos & de l'anus, varie beaucoup, même dans les diverſes eſpeces d'un même genre; il eſt vrai toutefois, que l'on doit regarder cette marque comme utile, pour diſtinguer les eſpeces, mais elle ne l'eſt pas pour former les genres.

Pour ce qui concerne les autres parties extérieures, il n'y en a aucune qui ſe trouvant dans tous les poiſſons épineux, ne differe dans tous les différens genres, excepté les deux petits os qu'on voit de chaque côté de la membrane de la tête qui couvre les ouies. Ces os ſe rencontrent dans preſque tous les poiſſons épineux, quoique dans quelques genres, l'épaiſſeur de la membrane les rende moins viſibles que dans d'autres. Le nombre de ces os eſt d'ailleurs beaucoup plus régulier dans les mêmes genres de poiſſons, que celui des nageoires.

Les quatre genres de maquereaux ou *ſcombri*, de perches, de *gadi*, de *ſyngnathi*, c'eſt-à-dire, de ceux dont les mâchoires ſont fermées par les côtés, & dont la bouche ne s'ouvre qu'à l'extrémité du muſeau, ont le nombre des nageoires très-varié dans les diverſes eſpeces de chaque genre; mais dans tous ces genres, le nombre des os de la membrane qui tapiſſe les ouies, eſt régulierement le même dans chaque eſpece; tous les *gadi* ont régulierement ſept os de chaque côté; tous les *cyprini* en ont trois, les *cotti* ſix, les *clariæ* ſept, les *clupeæ* huit, les *éſoces* quatorze, & ainſi des autres.

Il n'y a que deux genres connus de poiſſons, qui ne s'accordent pas dans toutes leurs eſpeces pour le nombre de ces os; ce ſont les ſaumons & les *coregoni*. Parmi les ſaumons, quelques eſpeces en ont ſept, d'autres huit, neuf, dix, onze, & douze. C'eſt une choſe cependant bien digne d'obſervation, que la nature a mis cette variété du nombre de ces os dans les différentes eſpeces, ſeulement pour les genres de poiſſons, chez leſquels toutes les eſpeces ſe reſſemblent ſi fort par leurs parties extérieures, qu'il ne falloit pas moins que cette reſſemblance, pour faire juger qu'ils appartenoient les uns aux autres; car outre que tous les ſaumons & les *coregoni* ont une appendice membraneuſe, ſemblable à une nageoire ſur le derriere du dos, les diverſes eſpeces de chaque genre ſe reſſemblent tellement, qu'il eſt difficile de les diſtinguer en pluſieurs occaſions.

Par rapport aux nageoires, pluſieurs genres de poiſſons, comme on l'a déja dit, en ont tous le même nombre en général, comme les ſaumons, les *cyprini*, les *clupeæ*, les *coregoni*, les *oſmeri*, les *cobitides*, les *ſpari*, ou ceux qui tremblent de tout leur corps quand ils ſont hors de l'eau; les *labri*, ou ceux dont les levres ſont épaiſſes & prominentes; les *gaſtéroſtei*, ou ceux dont le ventre eſt ſoutenu par des bandes oſſeuſes, les *éſoces*, les *pleuronecti*, ou ceux qui nagent d'un ſeul côté; tous, dis-je, ont ſept nageoires radiées de côtes oſſeuſes. Ce même nombre de ſept nageoires eſt commun à divers autres genres.

Mais tandis que toutes les eſpeces d'un même genre ont conſtamment même nombre d'os dans la membrane qui couvre les ouies, il eſt très-rare que les divers genres ayent ce même nombre. Les perches, les maquereaux, les *gadi* en ont tous ſept de chaque côté. Les *cyprini* & les *gaſteroſtei* en ont chacun trois, les *cotti*, les *pleuronecti* en ont ſix. Cependant tous ces genres different tellement dans leurs autres caracteres & dans leur face externe, qu'on n'eſt point en crainte de les confondre enſemble. Concluons que le nombre des os qui ſoutiennent la membrane des ouies, fournit le premier & le plus eſſentiel de tous les caracteres pour la diſtinction des genres des oſtéoptérygions ou poiſſons oſſeux; cependant, quoique ce caractere ſoit eſſentiel à la détermination des genres, il n'eſt pas toûjours ſuffiſant.

En effet, pour rapporter ſolidement les poiſſons à leurs propres genres, il eſt non-ſeulement néceſſaire, que tous ceux d'un même genre ayent le même nombre d'os dans les ouies, il faut encore qu'ils ayent dans les genres la même forme externe. Il faut 3°. qu'ils ayent une même poſition, & le même nombre de nageoires. 4°. La poſition des dents doit ſemblablement être la même; car généralement toutes les eſpeces de poiſſons ont dans chaque genre le même ordre de dents. 5°. Enfin, on y joindra les écailles qui doivent être ſemblables en figure & en poſition. Voilà les conſidérations néceſſaires pour fonder les genres naturels & véritables de poiſſons. Si toutes ces choſes ſe rencontrent dans toutes les eſpeces; s'il ſe trouve de plus une analogie dans la ſituation, la forme des autres parties externes & in-

ternes, particulierement de l'eſtomac, des appendices, des inteſtins, de la veſſie urinaire, il ne reſtera plus de doute pour établir les genres en *Ichthyologie*, ſur des fondemens inébranlables.

Cependant, il ne faut pas s'attendre que chacun de ces caracteres ſe trouve régulierement parfait dans chaque eſpece du même genre; quelques-uns le ſeront plus, d'autres moins; mais les trois choſes eſſentielles au genre pour la ſimilitude, ſont le même nombre d'os dans la membrane branchioſtege, la même figure & forme extérieure générale, & la même poſition de nageoires; les autres circonſtances ne ſont qu'additionelles & confirmatives.

Il réſulte de ce détail, qui eſt un précis du ſyſtème & des découvertes d'Artedi, quelles ſont les vraies marques qui peuvent fonder les caracteres génériques des poiſſons, & quelles ſont les marques équivoques. Nous ne prétendons point qu'Artédy ait indubitablement trouvé la vérité à tous égards, nous diſons ſeulement que ſes recherches ſur cette matiere, ſont plus approfondies & plus ſolides que celles de tous les naturaliſtes qui l'ont précédé juſqu'à ce jour en cette partie. (*D. J.*)

ICHTHYOLOGISTE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) c'eſt ainſi qu'on appelle, en termes d'art, un naturaliſte qui a donné quelque ouvrage ſur les poiſſons.

Quoique les auteurs, qui ont traité ce ſujet, ſoient en grand nombre, on peut néanmoins les ranger commodement ſous les claſſes particulieres que nous allons parcourir.

Les *Ichthyologiſtes* ſyſtématiques ſont Ariſtote, Pline, Albert-le-Grand, Gaza, dans ſon interprétation d'Ariſtote, Marſchall, Wotton, Bellon, Rondelet, Salvian, Geſner, Aldrovand, Jonſton, Charlton, Ray, Willughby, Artédy.

Les *Ichthyologiſtes*, qui ont écrit ſeulement ſur des poiſſons de pays ou de lieux particuliers, ſont Ovide, ſur les poiſſons du Pont-Euxin; Oppian & Donati, ſur ceux de la mer Adriatique; Auſone & Figulus, ſur ceux de la Moſelle; Mangolt, ſur ceux du lac Podamique; Paul Jove, ſur ceux du lac Larins; Pierre Gilles, ſur ceux de la côte de Marſeille; Salviani, ſur ceux de la mer de Toſcane; Schwencfeld, ſur ceux de Siléſie; Schoenveld, ſur ceux d'Hambourg; Piſon & Margrave, ſur ceux du Bréſil; Petiver, Ruyſch & Valentin, ſur ceux d'Amboine. Entre ces auteurs, Ovide, Auſone, Oppian, ont écrit en vers, & les autres en proſe.

Les *Ichthyologiſtes*, qui ont tiré leurs obſervations des écrivains qui les ont précédé, ſont Pline, Athénée, l'auteur des livres *de naturâ rerum*, Albert-le-Grand, Marſchall, Geſner en grande partie, Aldrovand en grande partie, Johnſton, Charlton & autres.

Par rapport à la méthode, il y a des *Ichthyologiſtes* qui n'en ont point obſervé; d'autres ont mieux aimé en adopter une bonne ou mauvaiſe; d'autres enfin ſe ſont contenté de l'ordre alphabétique.

Les *Ichthyologiſtes*, qui n'ont point ſuivi de méthode, ſont Ovide, Élien, Athénée, Auſone, Paul Jove, Figulus, Salviani, dans ſon *Hiſtoire des poiſſons romains*, Parthénius, Ruyſch, *&c.*

Les *Ichthyologiſtes* méthodiques ſont Ariſtote, inventeur de la diviſion générale des poiſſons en cétacés, cartilagineux & épineux; Wotton & Rondelet ſont encore de ce nombre; mais Willughby & Ray ont ajouté pluſieurs choſes aux idées d'Ariſtote, & ont fait un pas en avant, qui a donné naiſſance à la belle méthode trouvée par Artédy.

Les *Ichthyologiſtes* qui, négligeant toute méthode, ont employé l'ordre alphabétique, pour ne ſe point gêner, ſont Marſchall, Salviani, dans ſa *Tabula piſcatoria*, Geſner, Schenveldt, Johnſton, *&c.*

Il eſt d'autres écrivains qui n'ont conſidéré que l'*Ichthyologie* ſacrée, ou l'anatomie particuliere de quelques poiſſons, comme par exemple, Blaſius, Severinus, Tyſon; outre d'autres naturaliſtes dans les mémoires de l'académie des Sciences & de la ſociété royale; il faut mettre au rang de ceux qui ſe ſont attachés à éclaircir l'Ecriture-ſainte dans cette partie, Bochart, Rudbeck, Franzius, & Dom Calmet.

En général, les plus recommendables *Ichthyologiſtes* ſont ſans doute Ariſtote, Bellon, Rondelet, Salviani, Willughby, Ray, Klein & Artédy. Il faut auſſi leur joindre, pour cette étude, tous ceux qui, dans leurs deſcriptions de poiſſons particuliers, ont jetté des lumieres ſur cette partie de l'hiſtoire naturelle: tels ſont Paul Jove, Pierre Gilles, Schoenveld, Sibbald, Marſigly, Grew, Catesby, *&c.* Cependant Willughby eſt avec raiſon regardé par Artédy, comme étant à tous égards le premier des *Ichthyologiſtes*; mais Artédy lui-même ne mérite guere de moindres éloges.

Indiquons maintenant les ouvrages de tous les auteurs que nous venons de nommer, & leurs meilleures éditions, en faveur des curieux qui voudront ſe faire une belle bibliotheque ichthyologique.

Ælianus, *de animalibus*, curâ Gronovii. Amſt. 1731. *in*-4°. 2 vol. edit. *opt.*

Albertus Magnus, *de animalibus*, libri xxvi. Venet. 1519 fol. Lugd. 1651 fol. edit. *opt.*

Aldrovandi (Illyſſis) *de piſcibus*. Bonon. 1613, in-fol. cum fig. edit. *opt.*

Athenæus, græco-latin. è curâ Caſauboni. Lugd. 1657. in fol. edit. *opt.*

Ariſtoteles, *de animalibus*, græc. & lat. curâ Scaligeri. Toloſæ 1619, fol. ed. *opt.* item, *ex interpretatione* Theod. Gaza, Lugd. 1590, fol. edit. *opt.*

Artedi (Petri) *Ichthyologia*, ex edit. Caroli Linnæi. Lugd Batav. 1738, in-8°.

Auſonii (Decii Magni) *Opera*, *curâ* Tollii. Ultraj. 1715, in-4°. Son poëme de la Moſelle, dont il décrit les poiſſons, eſt le meilleur de ſes ouvrages.

Belon, (Pierre) *Hiſtoire naturelle des étranges poiſſons marins*. Paris 1551, in-4°. Item, *la nature & diverſité des poiſſons*, chez Charles Etienne 1555, in-8°. obl. Item, *Obſervations de choſes mémorables*, &c. Paris 1554, in-4°.

Blaſii (Gerardi). *Anatom. aqualitium*, *Amſtel.* 1681. 4°. fig.

Bochart (Samuel). *Hierozoicon*, Lond. 1663, fol. fig. edit. *opt.*

Bonſueti (Franciſci) *de univerſâ aquatilium naturâ*, *carmen*. Lugd. 1558, in-4°.

Catesby (Marc). *Hiſtory of Florida*, *Carolina*, &c. Lond. 1731. fol. fig. edit. prima.

Calmet (Dom), dans ſon dictionnaire & dans ſes commentaires ſur la bible.

Charlton (Gualter.) *Onomaſticon zoicon*. *Oxon.* 1677, fol. edit. ſecunda *opt.*

Columna (Fabius). *aquatilium nonnullorum Hiſtoria*. Romæ 1616, in-4°. edit. *unica.*

Donati (Antonii) *Trattato de peſci marini*, *che naſcono nel lito di Venezia*, Venet. 1631 in-4°.

Dubravius (Janus,) *de piſcinis & piſcibus*, Tigmi 1659. 8°. edit. prima. Norib. 1623. 8°. ed. *auctior*. Helmſt. 1671, in-4°. edit. *opt.*

Figuli (Caroli) Ἰχθυολόγια, *ſive de piſcibus Dialogus*, Colon. 1540, in-4°.

Franzii (Wolfgangi) *Hiſtoria animalium*, &c. Francof. 1712, 4°. 4 vol.

Geſnerus (Conrad.) *de piſcibus & aquatilibus*, *lib. iv.* Tiguri 1558. fol. fig.

Gillius (Petrus.) *de gallicis & latinis nominibus piſcium*. Lugd. 1535, 4°. edit. *prima.*

Grew (Nehem.) *in muſæo ſociet. regiæ.* Lond. 1681. fol. fig.

Johnſtonus (Joannes ,) *de piſcibus & cetis, lib. v.* Francof. 1649. fol. fig. edit. *prima.*

Jovius (Paulus ,) *de piſcibus romanis.* Romæ 1524. fol. edit. prima *opt.* Baſil. 1531 , in-8°. edit. ſecunda.

Klein (Jacob. Theodor.) *de piſcibus Tractatus.* Gedani 1739. in-4°.

Linocier (Geoffroy,) *Hiſtoire des plantes, animaux , poiſſons , ſerpens.* Paris 1584, in-8°.

Mangoldus (Joan. Gaſpar.) *in operibus editis.* Baſileæ 1710, in-4°.

Marſchalcus (Nicolaïs,) *de aquatilium & piſcium hiſtoriâ.* Roſtochii *apud autorem* 1520 , in-fol.

Marſigli (Aloiſius Ferdin. Comes de) , *dans ſon hiſtoire phyſique de la mer ,* Amſt. 1725 , fol. fig. & dans ſon quatrieme tome de ſon Danube.

Maſſarius (Franc.) *Annotationes & caſtigationes in nonum Plinii librum , de naturâ piſcium.* Baſileæ 1537, in-4°. Lutetiæ apud Vaſcoſan 1542 , in-4°. edit. *opt.*

Oppiani Ἁλιευτικων , *ſive de naturâ & venatione piſcium,* lib. v. apud Juntas , 1515 in-8°. Lutetiæ 1555, in-4°. Lugd. Batav. 1597 in-8°. edit. *opt.*

Parthenius (Nicolaus) *de halieuticâ.* Neapoli 1693 , in-12.

Petiver (Jacob.) *aquatilium amboinæ icones & nomina* , xx tabulis. Lond. 1713 , in-fol. Item , *in ſui gazophylacii naturæ & artis ,* decadibus x. Lond. 1702 , in-fol.

Piſo & Margravius , *in hiſtoriâ Braſiliæ.* Lugd. Batav. 1648 & 1651 , in-fol.

Plinius (Cajus) *in hiſtoriâ naturali , curâ Harduini.* Lutetiæ 1723 , in-fol.

Raii (Joannis) *ſynopſis methodica piſcium.* Lond. 1713 , in-8°.

Rondelet (Guillaume.) *de piſcibus marinis.* Lugd. 1554 , fol. 2 tom. fig. Le même ouvrage en françois plus abregé parut à Lyon en 1558 , fol. fig.

Rudbeck (Olai.) *Ichthyologia Biblica.* Upſal. 1705 , in-4°.

Rumphii (Georg. Everhard.) *theſaurus imaginum piſcium teſtaceorum* , &c. Lugd. Batav. 1711 , fol. & dans ſon livre intitulé , *Amboiniſche Rariteit-Kamer,* Amſt. 1705 , fol.

Ruyſch (Frederic.) Il n'y a de ce célebre Anatomiſte , que quelques courtes deſcriptions de poiſſons étrangers dans ſes ouvrages. Le Tréſor latin des animaux, publié ſous ſon nom , à Amſterdam en 1718 , in-fol. fig. n'eſt autre choſe qu'une nouvelle édition de Johnſton.

Salviani (Hippoliti) *aquatilium hiſtoria.* Romæ 1555 , , 1558 , 2 tom. fol. fig. *nitid.* édition unique, rare & précieuſe.

Schoenveld (Stephani) *Ichthyologia.* Hamb. 1624 , in-4°.

Schwencfeldi (Gaſpari) *Theoriotrophœum Sileſiæ.* Lignit. 1603 , in-4°.

Seba (Alberti) *Theſaurus rerum naturalium.* Amſtel. 1734. 4 vol. fol. *Max. ubi nonnulla de piſcibus exoticis.*

Severinus (Marc. Aurel.) *De reſpiratione piſcium* , Neapoli 1659 , in-fol. Amſtel. 1661 , fol. edit. *opt.*

Sibbaldi (Roberti,) dans ſa *ſcotiâ illuſtratâ.* Edinb. 1684 , fol. fig.

Sydeta (Marcellus ,) *de remediis ex piſcibus ;* Græce cum metricâ verſione. Lutet. apud Morellum , 1591 , in-8°. rare.

Valentini (Michael Bernardus.) *Amphitheatrum zootomicum.* Francof. 1720 , fol. fig.

Vincentii (Bellovacenſis.) *Speculum naturale.* Duaci 1604, fol. 4 vol. *Ibi quædam de piſcibus.*

Willughby (Franciſci.) *Hiſtoria piſcium.* Oxonii 1686, fol. fig. C'eſt une édition donnée par Ray, qui a revû , corrigé & augmenté ce bel ouvrage.

Wotton (Edward.) *de differentiis animalium* , lib. x. Lutetiæ apud Vaſcoſan , 1552 , in-fol. (*D. J.*)

ICHTYOMANTIE , ſ. f. (*Art. divinat.*) eſpece de divination qui ſe tiroit en conſidérant les entrailles des poiſſons. On faiſoit ſur ces animaux à peu près les mêmes obſervations , que l'on avoit coutume de faire ſur les autres victimes. Tirésias & Polydamas y recoururent dans le tems de la guerre de Troye. Pline , *livre xxxij , chap. ij ,* rapporte qu'à Myre en Lycie , on jouoit de la flute à trois repriſes , pour faire approcher les poiſſons de la fontaine d'Apollon , appellée *curius*; que ces poiſſons ne manquoient pas de venir ; que tantôt ils dévoroient la viande qu'on leur jettoit , ce que les conſultans prenoient en bonne part ; & que tantôt ils la mépriſoient & la repouſſoient avec leur queue , ce qu'on regardoit comme un préſage funeſte. *Ichtyomantie* eſt un terme formé de ἰκτὺς , *poiſſon* , & de μαντεία , *divination.* (*D. J.*)

ICHTYOPETRES , ſ. f. (*Hiſt. nat. foſſ.*) pierres qui portent empreinte de poiſſons. *Voyez l'article* PIERRE.

ICHTHYOPHAGES , (*Géog. anc.*) c'eſt-à-dire , mangeurs de poiſſons ; les anciens ont ainſi nommé pluſieurs nations , dont ils ignoroient les vrais noms, & ſavoient ſeulement qu'elles habitoient au bord de la mer , & qu'elles vivoient principalement de la pêche. Ptolomée trouve des *Ichthyophages* dans la Chine ; Agatharchide en place vers la Germanie & la Gédroſie ; Pauſanias en décrit ſur la mer Rouge ; & Pline en peuple pluſieurs îles à l'orient de l'Arabie heureuſe. C'en eſt aſſez pour faire voir que cette dénomination générale , donnée par les anciens à tant de peuples différens , prouve qu'ils ne les connoiſſoient point. (*D. J.*)

ICHTYS , (*Hiſt. eccléſiaſtiq.*) fameuſe acroſtiche de la ſibylle Erytrée , dont parlent Euſebe & ſaint Auguſtin , dans laquelle les premieres lettres de chaque vers formoient les mots de Ἰησοῦς , χριστὸς , θεοῦ υἱος Σωτηρ , c'eſt-à-dire , *Jeſus-Chriſt fils de Dieu ſauveur* , dont les lettres initiales en grec ſont Ἰχθυς. *Supplément de Chambers.*

ICHTHYPÉRIE , ſ. m. (*Hiſt. des Foſſiles.*) le D. Hill a donné le nom d'*ichthypéries , ichthyperſa* , aux palais oſſeux des poiſſons , qu'on trouve fréquemment foſſiles , à une grande profondeur en terre , & enſevelis d'ordinaire dans des lits pierreux. M. Lhuyd les a nommés *ſiliquaſtra* , à cauſe de leur reſſemblance dans cet état à des ſiliques , ou gouſſes de lupins , & autres plantes légumineuſes.

C'eſt cette reſſemblance qui a fait croire à pluſieurs naturaliſtes , que c'étoit des foſſiles qui provenoient des végétaux dans leur premiere origine ; mais ce ſont uniquement des couvertures oſſeuſes des différentes parties de la bouche de poiſſons cartilagineux , & peut-être d'autres eſpeces , dont la principale nourriture ayant été de coquillages , un palais oſſeux leur convenoit pour les pouvoir briſer ; en effet , les *ichthypéries* ſont pour la plûpart entiérement déchirés ou arrondis.

On les trouve quelquefois dans leur état foſſile , en tas joints enſemble , tels qu'ils étoient dans la bouche du poiſſon ; cependant ils paroiſſent communément en pieces & en fragmens.

Ils ſont tous de la ſubſtance des crapaudines , & de cent figures différentes , conformément aux diverſes eſpeces de poiſſons , ou aux différentes parties de la bouche du poiſſon.

Le plus grand nombre reſſemble de figure à une demi-gouſſe de lupin , à un pois , ou à une feve de marais ; mais courts , larges , les autres longs & éfi-

lés ,

lés, boſſelés, cintrés, applatis, crochus à une extrémité, tortueux, rhomboïdes, triangulaires, en un mot de toutes ſortes de formes & de grandeurs. Il y en a depuis un dixieme de pouce juſqu'à deux pouces de long & un pouce de large; les uns liſſes & polis, d'autres ſtriés, cannelés, & d'autres tout couverts de tubercules; leur couleur n'eſt pas moins variée, on en voit de bruns, de fauves, de noirâtres, de noirs, de verds, de bleus, de jaunâtres, de blanchâtres, enfin de tachetés de diverſes couleurs.

On les trouve enfouis dans différens lits pierreux, en Allemagne, en France, en Italie, dans les îles de l'Archipel, en Syrie, & plus fréquemment en Angleterre que par-tout ailleurs; car il eſt peu de carrieres de pierres de ce pays-là qui n'en fourniſſent plus ou moins. *Voyez* l'Hiſtoire des foſſiles, écrite par M. Hill, en anglois. (*D. J.*)

ICI, adv. de lieu, (*Gramm.*) il déſigne l'endroit où l'on eſt; mais il comprend une certaine étendue qui varie. Celui qui entre dans une maiſon & qui demande du maître s'il eſt *ici*, l'adverbe *ici* comprend l'étendue de la maiſon. En changeant la queſtion, on concevra par la réponſe que l'adverbe *ici* peut comprendre l'étendue d'une ville; mais je ne connois aucun cas où il puiſſe déſigner une province, une très-grande contrée; je ne crois pas qu'un homme qui ſeroit aux îles, diſe d'un autre qu'il eſt *ici*. Il répéteroit le mot *îles*, ou il changeroit ſa façon de parler.

ICICARIBA, ſ. m. (*Botan. exot.*) c'eſt l'arbre qui fournit la réſine élémi d'Amérique; car l'arbre d'où découle le vrai élémi d'Ethiopie, eſt l'olivier d'Egypte aſſez ſemblable à ceux de la Pouille.

L'*icicariba* eſt caractériſé par Ray, *arbor Braſilienſis, foliis pinnatis, floſculis verticillatis, fructu olivæ figurâ & magnitudine*, hiſt. 2. 1546. C'eſt le *prunus javanica, atriplicis foliis commelini*, kakouſa *javanis*, Hort Beaum. 35. *Prunifera fago ſimilis, ex inſula Barbadenſi*, Pluken Almag. 306. *Arbor ex ſurinamâ, myrti laureæ foliis*, Breyn Prodrom. 2. 19. Kakuria, *myrabolanus zeylanica*, Herman. Muſ. Zeylan 48, *&c.*

C'eſt un grand arbre qui s'éleve & vient comme le hêtre, ſon tronc cependant n'eſt pas fort gros; ſon écorce eſt liſſe & cendrée; ſes feuilles ſont compoſées de deux & quelquefois de trois paires de petites feuilles, terminées à l'extrémité par une ſeule, ſemblable à celle du poirier, longue de trois doigts, finiſſant en pointe, épaiſſe comme du parchemin, d'un verd gai & luiſant. Elles ont une côte qui les partage dans toute leur longueur, & des nervures qui s'étendent obliquement.

Vers la baſe des feuilles compoſées, ſortent pluſieurs petites fleurs ramaſſées en grappes ou par anneaux; elles ſont fort petites, à quatre pétales verds, en forme d'étoile, bordées d'une ligne blanche; le milieu de la fleur eſt occupé par quelques petites étamines jaunâtres.

Quand les fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des fruits de la groſſeur & de la figure d'une olive, & de la couleur de la grenade. Ils renferment une pulpe qui a la même odeur que la réſine de cet arbre; car ſi l'on fait le ſoir une inciſion à l'écorce, il en découle pendant la nuit une réſine très-odorante, ayant l'odeur de l'anis nouvellement écraſé, & que l'on peut recueillir le lendemain. Cette réſine a la conſiſtance de la manne, eſt d'une couleur verte un peu jaunâtre, & ſe manie aiſément. *Voyez* ſon article. Si l'on preſſe un peu fortement l'écorce extérieure de l'*icicariba* ſans l'ouvrir, elle donne par la ſeule preſſion une odeur aſſez vive. (*D. J.*)

* ICIDIENS, *ou* DOMESTIQUES, ſubſt. m. pl. (*Mythol.*) il ſe diſoit des dieux lares ou pénates. Servius en fait des freres. Ce mot vient de οἰκιδιος, dérivé de οἶκος, *maiſon*.

ICONDRE, (*Géog.*) petit pays d'Afrique dans l'île de Madagaſcar. Il eſt montueux, fertile en bons plantages & pâturages, par la hauteur de 22. 30. (*D. J.*)

ICONE, (*Geog. anc.*) ancienne ville de la Cappadoce, dans le département de la Lycaonie, ſelon Ptolomée: Strabon, contemporain d'Auguſte & de Tibere, en parle *lib. XII. p. 586*, comme d'une petite ville, mais bien bâtie; elle s'aggrandit ſans doute peu de tems après; car nous liſons dans les actes des Apôtres, *chap. xiv. v. 1. 18. 20.* qu'il y avoit à *Icone* une grande multitude de Juifs & de Grecs. Il eſt encore queſtion de cette ville dans les mêmes actes des Apôtres, *chap. xiij. v. 51. chap. xvj. v. 2.* & dans la I. à Timothée, *chap. iij. v. 1.* Tout cela s'accorde avec le témoignage de Pline, *liv. V. chap. xxvij.* qui dit que de ſon tems c'étoit une ville célebre; elle fut épiſcopale de bonne heure. Hieroclès & les autres auteurs des Notices eccléſiaſtiques, la nomment *métropole*.

Icone devint la conquête des Turcs avant qu'ils euſſent paſſé en Europe; ils en formerent le ſiége d'un grand gouvernement, & défirent devant cette ville l'armée des Croiſés d'Allemagne conduits par Conrard; l'empereur bleſſé, qui comptoit arriver à Jéruſalem en général d'armée victorieux, s'y rendit en pélerin.

Cogni eſt le nom moderne de l'ancienne *Icone*; elle eſt grande, peuplée, ſituée dans une belle campagne, fertile en blé, en arbres fruitiers, & en toutes ſortes de légumes. Elle eſt la capitale de toute la Caramanie, & le Beglierbeg y fait ſa réſidence ordinaire. Le ſangiac de Cogni a ſous lui dix-huit ziamets & cinq cens douze timars. Rochefort, dans *ſon voyage de Turquie*, en a donné une ample deſcription. (*D. J.*)

ICONIQUE STATUE, (*Antiq. greq.*) on nommoit ainſi dans la Grece les ſtatues que l'on élevoit en l'honneur de ceux qui avoient été trois fois vainqueurs aux jeux ſacrés. On meſuroit exactement ces ſtatues ſur leur taille & ſur leurs membres, & l'on les appella *ſtatues iconiques*, parce qu'elles étoient cenſées devoir repréſenter plus parfaitement qu'aucune autre, la reſſemblance de ceux pour qui elles étoient faites. *Voyez* STATUE. (*D. J.*)

ICONIUM, (*Géog. anc.*) *Voyez-en l'article ſous le nom françois* ICONE.

ICONOCLASTES, ſ. m. (*Théologie.*) briſeurs d'images. Nom qu'on donna dans le vij. ſiecle à une ſecte d'hérétiques qui s'éleva contre le culte religieux que les Catholiques rendoient aux images. *Voyez* IMAGES.

Ce mot eſt grec Εἰκονοκλαστης formé de εἰκων, *image*, & κλαστειν, *rumpere*, rompre, parce que les *Iconoclaſtes* briſoient les images.

On a depuis donné ce nom à tous ceux qui ſe ſont déclarés avec la même fureur contre le culte des images. C'eſt dans ce ſens qu'on appelle *Iconoclaſtes* non-ſeulement les réformés, mais encore quelques-unes des égliſes d'orient, & qu'on les regarde comme hérétiques, parce qu'ils s'oppoſent au culte des images de Dieu & des ſaints, & qu'ils en briſent toutes les figures & repréſentations dans les égliſes. *Voyez* LATRIE, *culte*, &c.

Les anciens *Iconoclaſtes* ſoutenus d'abord par les califes ſarraſins, enſuite par quelques empereurs grecs, tels que Leon l'Iſaurien & Conſtantin Copronyme, remplirent l'orient de carnages & d'horreurs. Sous Conſtantin & Irene le culte des images fut rétabli, & l'on tint un concile à Nicée, où les *Iconoclaſtes* furent condamnés. Mais leur parti ſe releva ſous Nicéphore, Leon l'Arménien, Michel le Begue & Theophile, qui les favoriſerent & tolérerent, & commirent eux-mêmes contre les Catholiques des cruautés inouies, dont on peut voir le dé-

tail dans l'hiſtoire que M. Mainbourg a donnée de cette héréſie.

Parmi les nouveaux *Iconoclaſtes*, on peut compter les Pétrobruſiens, les Albigeois & les Vaudois, les Wicleſites, les Huſſites, les Zuingliens & les Calviniſtes, qui dans nos guerres de religion, ſe ſont portés aux mêmes excès contre les images que les anciens *Iconoclaſtes*. (*G*)

ICONOGRAPHIE, ſ. f. *iconographia*, (*Antiq.*) deſcription des images ou ſtatues antiques de marbre & de bronze, des buſtes, des demi-buſtes, des dieux pénates, des peintures à freſque, des moſaïques & des miniatures anciennes. *Voyez* ANTIQUE, STATUE, *&c.*

Ce mot eſt grec, εικονογραφια, & vient d'εικων, *image*, & γραφω, *je décris*.

ICONOLATRE, ſ. m. (*Théologie.*) qui adore les images, eſt le nom que les Iconoclaſtes donnent aux Catholiques qu'ils accuſent fauſſement d'adorer les images, & de leur rendre le culte qui n'eſt dû qu'à Dieu.

Ce mot vient du grec εικων, *image*, & λατρευω, *j'adore*. *Voyez* IMAGE, IDOLATRIE, *&c.* (*G*)

ICONOLOGIE, ſ. f. (*Antiq.*) ſcience qui regarde les figures & les repréſentations, tant des hommes que des dieux.

Elle aſſigne à chacun les attributs qui leur ſont propres, & qui ſervent à les différencier. Ainſi elle repréſente Saturne en vieillard avec une faux; Jupiter armé d'un foudre avec un aigle à ſes côtés; Neptune avec un trident, monté ſur un char tiré par des chevaux marins; Pluton avec une fourche à deux dents, & traîné ſur un char attelé de quatre chevaux noirs; Cupidon ou l'Amour avec des fleches, un carquois, un flambeau, & quelquefois un bandeau ſur les yeux; Apollon, tantôt avec un arc & des fleches, & tantôt avec une lyre; Mercure, un caducée en main, coeffé d'un chapeau ailé, avec des talonnieres de même; Mars armé de toutes pieces, avec un coq qui lui étoit conſacré; Bacchus couronné de lierre, armé d'un tirſe & couvert d'une peau de tigre, avec des tigres à ſon char, qui eſt ſuivi de bacchantes; Hercule revêtu d'une peau de lion, & tenant en main une maſſue; Junon portée ſur des nuages avec un paon à ſes côtés; Vénus ſur un char tiré par des cignes, ou par des pigeons; Pallas le caſque en tête, appuyée ſur ſon bouclier, qui étoit appellé *égide*, & à ſes côtés une chouette qui lui étoit conſacrée; Diane habillée en chaſſereſſe, l'arc & les fleches en main; Cérès, une gerbe & une faucille en main. Comme les Payens avoient multiplié leurs divinités à l'infini, les Poëtes & les Peintres après eux ſe ſont exercés à revêtir d'une figure apparente des êtres purement chimériques, ou à donner une eſpece de corps aux attributs divins, aux ſaiſons, aux fleuves, aux provinces, aux ſciences, aux arts, aux vertus, aux vices, aux paſſions, aux maladies, *&c.* Ainſi la Force eſt repréſentée par une femme d'un air guerrier appuyée ſur un cube; on voit un lion à ſes piés. On donne à la Prudence un miroir entortillé d'un ſerpent, ſymbole de cette vertu; à la Juſtice une épée & une balance; à la Fortune un bandeau & une roue; à l'Occaſion un toupet de cheveux ſur le devant de ſa tête chauve par-derriere; des couronnes de roſeaux & des urnes à tous les fleuves; à l'Europe une couronne fermée, un ſceptre & un cheval; à l'Aſie un encenſoir, *&c.*

ICONOMAQUE, adj. (*Gramm.*) qui attaque le culte des images. L'empereur Leon Iſaurien fut appellé *iconomaque* après qu'il eut rendu l'édit qui ordonnoit d'abattre les images. *Iconomaque* eſt ſynonyme à *Iconoclaſte*. *Voyez* ICONOCLASTE.

ICOSAEDRE, ſ. m. *terme de Géométrie*, c'eſt un corps ou ſolide régulier terminé par vingt triangles équilatéraux & égaux entre eux.

On peut conſidérer l'*icoſaëdre* comme compoſé de vingt pyramides triangulaires, dont les ſommets ſe rencontrent au centre d'une ſphere, & qui ont par conſéquent leurs hauteurs & leurs baſes égales; d'où il ſuit qu'on aura la ſolidité de l'*icoſaëdre*, en multipliant la ſolidité d'une de ces pyramides par 20, qui eſt le nombre des baſes. Harris & Chambers. (*E*)

* ICOSAPROTE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) dignité chez les Grecs modernes. On diſoit un *icoſaprote* ou un *vingt-princier*, comme nous diſons un *cent-ſuiſſe*.

ICREPOMONGA, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) ſerpent marin des mers du Bréſil, qui ſe tient communément immobile ſous les eaux; on lui attribue la propriété d'engourdir comme la torpille; on aſſure que tous les animaux qui s'en approchent y demeurent ſi fortement attachés, qu'ils ne peuvent s'en débaraſſer, & le ſerpent en fait ſa proie. Il s'avance quelquefois ſur le rivage, où il s'arrange de maniere à occuper un très-petit eſpace; les mains des hommes qui voudroient le ſaiſir demeurent attachées à ſon corps, & il les entraîne dans la mer pour les dévorer.

ICTERE, (*Medecine.*) *Voyez* JAUNISSE.

ICTERIUS LAPIS, (*Hiſt. nat.*) nom que les anciens ont donné à une pierre fameuſe par la vertu de guérir la jauniſſe qu'on lui attribuoit. Pline en décrit quatre eſpeces; la premiere étoit d'un jaune foncé; la ſeconde d'un jaune plus pâle & plus tranſparente; la troiſieme ſe trouvoit en morceaux applatis, & étoit d'une couleur verdâtre avec des veines foncées; la quatrieme eſpece enfin étoit verdâtre, avec des veines noires. Sur une deſcription auſſi ſeche, il eſt très-difficile de deviner de quelle nature étoit cette pierre ſi vantée. *Voyez* Pline, *hiſt. nat.* (–)

ICTIAR, ſ. m. (*Hiſt. d'Aſie.*) officier qui a paſſé par tous les grades de ſon corps, & qui par cette raiſon a acquis le droit d'être membre du divan. *Pococ. ægypt.* pag. 166. (*D. J.*)

I D

IDA, ſ. m. (*Géog. anc.*) il y a deux montagnes de ce nom également célebres dans les écrits des anciens, l'une dans la Troade, & l'autre dans l'île de Crete.

Le mont *Ida* en Troade, pris dans toute ſon étendue, peut être regardé comme un de ces grands réſervoirs d'eau, que la nature a formé pour fournir & entretenir les rivieres; de celles-là, quelques-unes tombent dans la Propontide, comme l'Æſepe & le Granique; d'autres dans l'Helleſpont, comme les deux entre leſquelles la ville d'Abidos étoit ſituée; j'entends le Ximois, & le Xante qui ſe joint avec l'Andrius: d'autres enfin vont ſe perdre au midi dans le Golphe d'Adramyte, entre le Satnioeis & le Cilée. Ainſi Horace, *liv. III. ode* 20, a eu raiſon d'appeller l'*Ida* de la Troade, *aquatique*, lorſqu'il dit de Ganymede,

Raptus ab aquoſâ Idâ.

Diodore de Sicile ajoute que cette montagne eſt la plus haute de tout l'Helleſpont, & qu'elle a au milieu d'elle un antre qui ſemble fait exprès pour y recevoir des divinités; c'eſt là où l'on prétend que Paris jugea les trois déeſſes, qui diſputoient le prix de la beauté. On croit encore que dans ce même endroit, étoient nés les Dactyles d'*Ida*, qui furent les premiers à forger le fer, ce ſecret ſi utile aux hommes, & qu'ils tenoient de la mere des dieux; ce qui eſt plus ſûr, c'eſt que le mont *Ida* s'avance par pluſieurs branches vers la mer, & de là vient qu'Homere ſe ſert ſouvent de cette expreſſion, les montagnes d'*Ida*. Virgile, *Æneid. liv. III. v. 5.* parle de même.

Classemque sub ipsâ
Antandro & Phrygiâ molimur montibus Ida.

En un mot, Homere, Virgile, Strabon, Diodore de Sicile, ne s'expriment guere autrement. En effet le mont *Ida* qui, comme on sait, est dans cette partie de la Natolie occidentale nommée *Aidinzic*, ou la *petite Aidine*, pousse plusieurs branches, dont les unes aboutissent au golphe d'Aidine ou de Booa dans la mer de Marmora; les autres s'étendent vers l'Archipel à l'oueſt, & quelques-unes s'avancent au sud, jusque au golphe de Guerestо, vis-à-vis de l'île de Mételin; l'ancienne Troade étoit entre ces trois mers.

Parlons à présent du mont *Ida* de Crete, situé au milieu de cette île. Virgile, *Æneid. liv. III. v. 104.* l'appelle *mons Idæus.*

Creta Jovis magni medio jacet insula ponto,
Mons Idæus *ubi, & gentis cunabula nostræ.*

L'*Ida* de Crete étoit fameux, non-seulement par les belles villes qui l'environnoient, mais sur-tout parce que selon la tradition populaire, le souverain maître des dieux & des hommes, Jupiter lui-même, y avoit pris naissance. Aussi l'appelle-t-on encore aujourd'hui *Monte-Giove*, ou *Psiloriti.*

Cependant cet *Ida* de Crete n'a rien de beau que son illustre nom; cette montagne si célebre dans la Poésie, ne présente aux yeux qu'un vilain dos d'âne tout pelé; on n'y voit ni payſage ni solitude agréable, ni fontaine, ni ruisseau; à peine s'y trouve-t-il un méchant puits, dont il faut tirer l'eau à force de bras, pour empêcher les moutons & les chevaux du lieu d'y mourir de soif. On n'y nourrit que des haridelles, quelques brebis & de méchantes chevres, que la faim oblige de brouter jusques à la Tragacantha, si hérissée de piquans, que les Grecs l'ont appellé *épine de bouc.* Ceux donc qui ont avancé que les hauteurs du mont *Ida* de Candie étoient toutes chauves, & que les plantes n'y pouvoient pas vivre parmi la neige & les glaces, ont eu raison de ne nous point tromper, & de nous en donner un récit très-fidele.

Au reste le nom *Ida* dérive du grec ἴδη, qui vient lui-même d'ἰδεῖν, qui signifie *voir*, parce que de dessus ces montagnes, qui sont très-élevées, la vue s'étend fort loin, tant de dessus le mont *Ida* de la Troade, que dessus le mont *Ida* de Crete. (*D. J.*)

IDALIUM, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Chypre consacrée à la déesse Venus, & qui ne subsistoit plus déja du tems de Pline. Lucain nomme la Troade, *Idalis Tellus; Idalis* veut dire le *pays du mont Ida.* J'ai déja parlé de cette montagne. (*D. J.*)

IDANHA-NUEVA, (*Géog.*) petite ville de Portugal dans la province de Béira, à deux lieues S. O. de la vieille Idanha. *Longit. 11. 23. latit. 39. 42.* (*D. J.*)

IDANHA-VELHA, (*Géog.*) c'est-à-dire *Idanha la vieille*, ville de Portugal dans la province de Béira; elle fut prise d'assaut par les Irlandois en 1704; elle est sur le Ponsul, à dix lieues N. E. de Castel-Branco, huit N. O. d'Alcantara. *Long. 11. 32. lat. 39. 46.* (*D. J.*)

IDÉAL, adj. (*Gramm.*) qui est d'idée. On demande d'un tableau si le sujet en est historique ou *idéal*; d'où l'on voit qu'*idéal* s'oppose à *réel.* On dit c'est un homme *idéal*, pour désigner le caractere chimérique de son esprit; c'est un personnage *idéal*, pour marquer que c'est une fiction, & non un être qui ait existé; sa philosophie est toute *idéale*, par opposition à la philosophie d'observations & d'expérience.

IDÉAL, (*Docimast.*) poids *idéal* ou fictif. *Voyez* POIDS FICTIF.

IDÉE, s. f. (*Philos. Log.*) nous trouvons en nous la faculté de recevoir des *idées*, d'appercevoir les choses, de se les représenter. L'*idée* ou la perception est le sentiment qu'a l'ame de l'état où elle se trouve.

Cet article, un des plus importans de la Philosophie, pourroit comprendre toute cette science que nous connoissons sous le nom de *Logique.* Les *idées* sont les premiers degrés de nos connoissances, toutes nos facultés en dépendent. Nos jugemens, nos raisonnemens, la méthode que nous présente la Logique, n'ont proprement pour objet que nos *idées.* Il seroit aisé de s'étendre sur un sujet aussi vaste, mais il est plus à propos ici de se resserrer dans de justes bornes; & en indiquant seulement ce qui est essentiel, renvoyer aux traités & aux livres de Logique, aux essais sur l'entendement humain, aux recherches de la vérité, à tant d'ouvrages de Philosophie qui se sont multipliés de nos jours, & qui se trouvent entre les mains de tout le monde.

Nous nous représentons, ou ce qui se passe en nous-mêmes, ou ce qui est hors de nous, soit qu'il soit présent ou absent; nous pouvons aussi nous représenter nos perceptions elles-mêmes.

La perception d'un objet à l'occasion de l'impression qu'il a fait sur nos organes, se nomme *sensation.*

Celle d'un objet absent qui se représente sous une image corporelle, porte le nom d'*imagination.*

Et la perception d'une chose qui ne tombe pas sous les sens, ou même d'un objet sensible, quand on ne se le représente pas sous une image corporelle, s'appelle *idée intellectuelle.*

Voilà les différentes perceptions qui s'allient & se combinent d'une infinité de manieres; il n'est pas besoin de dire que nous prenons le mot d'*idée* ou de perception dans le sens le plus étendu, comme comprenant & la sensation & l'*idée* proprement dite.

Réduisons à trois chefs ce que nous avons à dire sur les *idées*; 1°. par rapport à leur origine, 2°. par rapport aux objets qu'elles représentent, 3°. par rapport à la maniere dont elles représentent ces objets.

1°. Il se présente d'abord une grande question sur la maniere dont les qualités des objets produisent en nous des *idées* ou des sensations; & c'est sur celles-ci principalement que tombe la difficulté. Car pour les *idées* que l'ame apperçoit en elle-même, la cause en est l'intelligence, ou la faculté de penser, ou si l'on veut encore, sa maniere d'exister; & quant à celles que nous acquérons en comparant d'autres *idées*, elles ont pour causes les *idées* elles-mêmes, & la comparaison que l'ame en fait. Restent donc les *idées* que nous acquérons par le moyen des sens; sur quoi l'on demande comment les objets produisant seulement un mouvement dans les nerfs, peuvent imprimer des *idées* dans notre ame? Pour résoudre cette question, il faudroit connoître à fond la nature de l'ame & du corps, ne pas s'en tenir seulement à ce que nous présentent leurs facultés & leurs propriétés, mais pénétrer dans ce mystere inexpliquable, qui fait l'union merveilleuse de ces deux substances.

Remonter à la premiere cause, en disant que la faculté de penser a été accordée à l'homme par le Créateur, ou avancer simplement que toutes nos *idées* viennent des sens; ce n'est pas assez, & c'est même ne rien dire sur la question: outre qu'il s'en faut de beaucoup que nos *idées* soient dans nos sens, telles qu'elles sont dans notre esprit, & c'est là la question. Comment à l'occasion d'une impression de l'objet sur l'organe, la perception se forme-t-elle dans l'ame?

Admettre une influence réciproque d'une des substances sur l'autre, c'est encore ne rien expliquer.

Prétendre que l'ame forme elle-même ses *idées*, indépendamment du mouvement ou de l'impression de l'objet, & qu'elle se représente les objets desquels par le seul moyen des *idées* elle acquiert la connoissance, c'est une chose plus difficile encore à con-

cevoir, & c'eſt ôter toute relation entre la cauſe & l'effet.

Recourir aux *idées* innées, ou avancer que notre ame a été créée avec toutes ſes *idées*, c'eſt ſe ſervir de termes vagues qui ne ſignifient rien ; c'eſt anéantir en quelque ſorte toutes nos ſenſations, ce qui eſt bien contraire à l'expérience ; c'eſt confondre ce qui peut être vrai à certains égards, des principes, avec ce qui ne l'eſt pas des *idées* dont il eſt ici queſtion ; & c'eſt renouveller des diſputes qui ont été amplement diſcutées dans l'excellent ouvrage ſur l'entendement humain.

Aſſurer que l'ame a toujours des *idées*, qu'il ne faut point chercher d'autre cauſe que ſa maniere d'être, qu'elle penſe lors même qu'elle ne s'en apperçoit pas, c'eſt dire qu'elle penſe ſans penſer, aſſertion dont par cela même, qu'on n'en a ni le ſentiment ni le ſouvenir, l'on ne peut donner de preuve.

Pourroit-on ſuppoſer avec Mallebranche, qu'il ne ſauroit y avoir aucune autre preuve de nos *idées*, que les *idées* mêmes dans l'Être ſouverainement intelligent, & conclure que nous acquérons nos *idées* dans l'inſtant que notre ame les apperçoit en Dieu ? Ce roman métaphyſique ne ſemble-t-il pas dégrader l'intelligence ſuprême ? La fauſſeté des autres ſyſtèmes ſuffit-elle pour le rendre vraiſſemblable ? & n'eſt-ce pas jetter une nouvelle obſcurité ſur une queſtion déja très-obſcure par elle-même ?

A la ſuite de tant d'opinions différentes ſur l'origine des *idées*, l'on ne peut ſe diſpenſer d'indiquer celle de Leibnitz, qui ſe lie en quelque ſorte avec les *idées innées* ; ce qui ſemble déjà former un préjugé contre ce ſyſtème. De la ſimplicité de l'ame humaine il en conclut, qu'aucune choſe créée ne peut agir ſur elle ; que tous les changemens qu'elle éprouve dépendent d'un principe interne ; que ce principe eſt la conſtitution même de l'ame, qui eſt formée de maniere, qu'elle a en elle différentes perceptions, les unes diſtinctes, pluſieurs confuſes, & un très-grand nombre de ſi obſcures, qu'à peine l'ame les apperçoit-elle. Que toutes ces *idées* enſemble forment le tableau de l'univers ; que ſuivant la différente relation de chaque ame avec cet univers, ou avec certaines parties de l'univers, elle a le ſentiment des *idées* diſtinctes, plus ou moins, ſuivant le plus ou moins de relation. Tout d'ailleurs étant lié dans l'univers, chaque partie étant une ſuite des autres parties ; de même l'*idée* repréſentative a une liaiſon ſi néceſſaire avec la repréſentation du tout, qu'elle ne ſauroit en être ſéparée. D'où il ſuit que, comme les choſes qui arrivent dans l'univers ſe ſuccedent ſuivant certaines lois, de même dans l'ame, les *idées* deviennent ſucceſſivement diſtinctes, ſuivant d'autres lois adaptées à la nature de l'intelligence. Ainſi ce n'eſt ni le mouvement, ni l'impreſſion ſur l'organe, qui excite des ſenſations ou des perceptions dans l'ame ; je vois la lumiere, j'entends un ſon, dans le même inſtant les perceptions repréſentatives de la lumiere & du ſon s'excitent dans mon ame par ſa conſtitution, & par une harmonie néceſſaire, d'un côté entre toutes les parties de l'univers, de l'autre entre les *idées* de mon ame, qui d'obſcures qu'elles étoient, deviennent ſucceſſivement diſtinctes.

Telle eſt l'expoſition la plus ſimple de la partie du ſyſtème de Leibnitz, qui regarde l'origine des *idées*. Tout y dépend d'une connexion néceſſaire entre une *idée* diſtincte que nous avons, & toutes les *idées* obſcures qui peuvent avoir quelque rapport avec elle, qui ſe trouvent néceſſairement dans notre ame. Or, l'on n'apperçoit point, & l'expérience ſemble être contraire à cette liaiſon entre les *idées* qui ſe ſuccedent ; mais ce n'eſt pas là la ſeule difficulté que l'on pourroit élever contre ce ſyſtème, & contre tous ceux qui vont à expliquer une choſe qui vraiſemſemblablement nous ſera toujours inconnue.

Que notre ame ait des perceptions dont elle ne prend jamais connoiſſance, dont elle n'a pas la *conſcience* (pour me ſervir du terme introduit par M. Locke) ou que l'ame n'ait point d'autres *idées* que celle qu'elle apperçoit, en ſorte que la perception ſoit le ſentiment même, ou la conſcience qui avertit l'ame de ce qui ſe paſſe en elle ; l'un ou l'autre ſyſtème, auxquels ſe réduiſent proprement tous ceux que nous avons indiqués, n'explique point la maniere dont le corps agit ſur l'ame, & celle-ci réciproquement. Ce ſont deux ſubſtances trop différentes ; nous ne connoiſſons l'ame que par ſes facultés, & ces facultés que par leurs effets : ces effets ſe manifeſtent à nous par l'intervention du corps. Nous voyons par-là l'influence de l'ame ſur le corps, & réciproquement celle du corps ſur l'ame ; mais nous ne pouvons pénétrer au-delà. Le voile reſtant ſur la nature de l'ame, nous ne pouvons ſavoir ce qu'eſt une *idée* conſidérée dans l'ame, ni comment elle s'y produit ; c'eſt un fait, le comment eſt encore dans dans l'obſcurité, & ſera ſans doute toujours livré aux conjectures.

2°. Paſſons aux objets de nos *idées*. Ou ce ſont des êtres réels, & qui exiſtent hors de nous & dans nous, ſoit que nous y penſions, ſoit que nous n'y penſions pas ; tels ſont les corps, les eſprits, l'Être ſuprême. Ou ce ſont des êtres qui n'exiſtent que dans nos *idées*, des productions de notre eſprit qui joint diverſes *idées*. Alors ces êtres ou ces objets de nos *idées*, n'ont qu'une exiſtence idéale ; ce ſont ou des êtres de raiſon, des manieres de penſer qui nous ſervent à imaginer, à compoſer, à retenir, à expliquer plus facilement ce que nous concevons ; telles ſont les relations, les privations, les ſignes, les *idées* univerſelles, *&c.* Ou ce ſont des fictions diſtinguées des êtres de raiſon, en ce qu'elles ſont formées par la réunion ou la ſéparation de pluſieurs *idées* ſimples, & ſont plûtôt un effet de ce pouvoir ou de cette faculté que nous avons d'agir ſur nos *idées*, & qui, pour l'ordinaire eſt déſignée par le mot d'imagination. *Voyez* IMAGINATION. Tel eſt un palais de diamant, une montagne d'or, & cent autres chimères, que nous ne prenons que trop ſouvent pour des réalités. Enfin, nous avons, pour objet de nos *idées*, des êtres qui n'ont ni exiſtence réelle, ni idéale, qui n'exiſtent que dans nos diſcours, & pour cela on leur donne ſimplement une exiſtence verbale. Tel eſt un cercle quarré, le plus grand de tous les nombres, & ſi l'on vouloit en donner d'autres exemples, on les trouveroit aiſément dans les *idées* contradictoires, que les hommes & même les philoſophes joignent enſemble, ſans avoir produit autre choſe que des mots dénués de ſens & de réalité. Ce ſeroit trop entreprendre que de parcourir dans quelque détail, les *idées* que nous avons ſur ces différens objets ; diſons ſeulement un mot ſur la maniere dont les êtres extérieurs & réels ſe préſentent à nous au moyen des *idées* ; & c'eſt une obſervation générale qui ſe lie à la queſtion de l'origine des *idées*. Ne confondons pas ici la perception qui eſt dans l'eſprit avec les qualités du corps qui produiſent cette perception. Ne nous figurons pas que nos *idées* ſoient des images ou des reſſemblances parfaites de ce qu'il y a dans le ſujet qui les produit ; entre la la plûpart de nos ſenſations & leurs cauſes, il n'y a pas plus de reſſemblance, qu'entre ces mêmes *idées* & leurs noms ; mais pour éclaircir ceci, faiſons une diſtinction.

Les qualités des objets, ou tout ce qui eſt dans un objet, ſe trouve propre à exciter en nous une *idée*. Ces qualités ſont *premieres* & eſſentielles, c'eſt-à-dire, indépendantes de toutes rélations de cet objet avec les autres êtres, & telles qu'il les conſerve-

roit, quand même il existeroit seul. Ou elles sont des qualités *secondes*, qui ne consistent que dans les relations que l'objet a avec d'autres, dans la puissance qu'il a d'agir sur d'autres, d'en changer l'état, ou de changer lui-même d'état, étant appliqué à un autre objet; si c'est sur nous qu'il agit, nous appellons ces qualités *sensibles*; si c'est sur d'autres, nous les appellons *puissances* ou *facultés*. Ainsi la propriété qu'a le feu de nous échauffer, de nous éclairer, sont des qualités sensibles, qui ne seroient rien s'il n'y avoit des êtres sensibles, chez lesquels ce corps peut exciter ces *idées* ou sensations; de même la puissance qu'il a de fondre le plomb par exemple, lorsqu'il lui est appliqué, est une qualité seconde du feu, qui excite chez nous de nouvelles *idées*, qui nous auroient été absolument inconnues, si l'on n'avoit jamais fait l'essai de cette puissance du feu sur le plomb.

Disons que les *idées* des qualités premieres des objets représentent parfaitement leurs objets; que les originaux de ces *idées* existent réellement; qu'ainsi l'*idée* que vous vous formez de l'étendue, est véritablement conforme à l'étendue qui existe. Je pense qu'il en est de même des puissances du corps, ou du pouvoir qu'il a en vertu de ses qualités premieres & originales de changer l'état d'un autre, ou d'en être changé. Quand le feu consume le bois, je crois que la plûpart des hommes conçoivent le feu, comme un amas de particules en mouvement, ou comme autant de petits coins qui coupent, séparent les parties solides du bois, qui laissent échapper les plus subtiles & les plus légeres pour s'élever en fumée, tandis que les plus grossieres tombent en forme de cendre.

Mais, pour ce qui est des qualités sensibles, le commun des hommes s'y trompe beaucoup. Ces qualités ne sont point réelles, elle ne sont point semblables aux *idées* que l'on s'en forme; ce qui influe pour l'ordinaire, sur le jugement qu'on porte des puissances & des qualités premieres. Cela peut venir de ce que l'on n'apperçoit pas par les sens, les qualités originales dans les élemens dont les corps sont composés; de ce que les *idées* des qualités sensibles, qui sont effectivement toutes spirituelles, ne nous paroissent tenir rien de la grosseur, de la figure, ou des autres qualités corporelles; & enfin de ce que nous ne pouvons pas concevoir, comment ces qualités peuvent produire les *idées* & les sensations des couleurs, des odeurs, & des autres qualités sensibles, suite du mystere inexplicable qui regne, comme nous l'avons dit, sur la liaison de l'ame & du corps. Mais, pour cela, le fait n'en est pas moins vrai; & si nous en cherchons les raisons, nous verrons que l'on en a plus d'attribuer au feu, par exemple, de la chaleur, ou de croire que cette qualité du feu que nous appellons *la chaleur*, nous est fidellement représentée par la sensation à laquelle nous donnons ce nom, que l'on en a de donner à une aiguille qui me pique, la douleur qu'elle me cause; si ce n'est que nous voyons distinctement l'impression que l'aiguille produit chez moi, en s'insinuant dans ma chair, au lieu que nous n'appercevons pas la même chose à l'égard du feu; mais cette différence, fondée uniquement sur la portée de nos sens, n'a rien d'essentiel. Autre preuve encore du peu de réalité des qualités sensibles, & de leur conformité à nos *idées*, ou sensations; c'est que la même qualité nous est représentée par des sensations très-différentes, de douleur ou de plaisir suivant les tems & les circonstances. L'expérience montre d'ailleurs en plusieurs cas, que ces qualités que les sens nous font appercevoir dans les objets, ne s'y trouvent réellement pas. D'où nous nous croyons fondés à conclure que les qualités originelles des corps sont des qualités réelles, qui existent réellement dans les corps, soit que nous y pensions, soit que nous n'y pensions pas, & que les perceptions que nous en avons, peuvent être conformes à leurs objets; mais que les qualités sensibles n'y sont pas plus réellement que la douleur dans une aiguille; qu'il y a dans les corps quelques qualités premieres, qui sont les sources & les principes des qualités secondes, ou sensibles, lesquelles n'ont rien de semblable avec celles-ci qui en dérivent, & que nous prêtons aux corps.

Faites que vos yeux ne voyent ni lumiere ni couleur, que vos oreilles ne soient frappées d'aucun son, que votre nez ne sente aucune odeur; dès-lors toutes ces couleurs, ces sons, & ces odeurs s'évanouiront & cesseront d'exister. Elles rentreront dans les causes qui les ont produites, & ne seront plus ce qu'elles sont réellement, une figure, un mouvement, une situation de partie: aussi un aveugle n'a-t-il aucune perception de la lumiere, des couleurs.

Cette distinction bien établie pourroit nous mener à la question de l'essence & des qualités essentielles des êtres, à faire voir le peu d'exactitude des *idées* que nous nous formons des êtres extérieurs; à ce que nous connoissons des substances, & à ce qui nous en restera toujours inconnu, aux modes ou aux manieres d'être, & à ce qui en fait le principe; mais outre que cela nous meneroit trop loin, on trouvera ces sujets traités dans les articles relatifs. Contentons-nous d'avoir indiqué cette distinction sur la maniere de connoître les qualités premieres, & les qualités sensibles d'un objet, & passons aux êtres qui n'ont qu'une existence idéale. Pour les faire connoître, nous choisissons, comme ayant un rapport distinct à nos perceptions, ceux que notre esprit considere d'une maniere générale, & dont il se forme ce que l'on appelle *idées universelles*.

Si je me représente un être réel, & que je pense en même tems à toutes les qualités qui lui sont particulieres, alors l'*idée* que je me fais de cet individu, est une *idée* singuliere; mais, si écartant toutes ces *idées* particulieres, je m'arrête seulement à quelques qualités de cet être, qui soient communes à tous ceux de la même espece, je forme par-là une *idée* universelle, générale.

Nos premieres *idées* sont visiblement singulieres. Je me fais d'abord une *idée* particuliere de mon pere, de ma nourrice; j'observe ensuite d'autres êtres qui ressemblent à ce pere, à cette femme, par la forme, par le langage, par d'autres qualités. Je remarque cette ressemblance, j'y donne mon attention, je la détourne des qualités par lesquelles mon pere, ma nourrice, sont distingués de ces êtres; ainsi je me forme une *idée* à laquelle tous ces êtres participent également; je juge ensuite par ce que j'entends dire, que cette *idée* se trouve chez ceux qui m'environnent, & qu'elle est désignée par le mot d'*hommes*. Je me fais donc une *idée* générale, c'est-à-dire, j'écarte de plusieurs *idées* singulieres, ce qu'il y a de particulier à chacune, & je ne retiens que ce qu'il y a de commun à toutes: c'est donc à l'*abstraction* que ces sortes d'*idées* doivent leur naissance. *Voyez* ABSTRACTION.

Nous avons raison de les ranger dans la classe des êtres de raison, puisqu'elles ne sont que des manieres de penser, & que leurs objets qui sont des êtres universels, n'ont qu'une existence idéale, qui néanmoins a son fondement dans la nature des choses, ou dans la ressemblance des individus; d'où il suit qu'en observant cette ressemblance des *idées* singulieres, on se forme des *idées* générales; qu'en retenant la ressemblance des *idées* générales, on vient à s'en former de plus générales encore; ainsi l'on construit une sorte d'échelle ou de pyramide qui monte par dégré, depuis les individus jusqu'à l'*idée* de toutes, la plus générale, qui est celle de l'être.

Chaque degré de cette pyramide, à l'exception du plus haut & du plus bas, ſont en même tems eſpece & genre; eſpece, relativement au dégré ſupérieur; genre, par rapport à l'inférieur. La reſſemblance entre pluſieurs perſonnages de différentes nations, leur fait donner le nom d'*hommes*. Certains rapports entre les hommes & les bêtes, les fait ranger ſous une même claſſe, déſignée ſous le nom d'*animaux*. Les animaux ont pluſieurs qualités communes avec les plantes, on les renferme ſous le nom d'*êtres vivans*; l'on peut aiſément ajoûter des degrés à cette échelle. Si on la borne là, elle préſente l'être vivant, pour le genre, ayant ſous lui deux eſpeces, les animaux & les plantes, qui, relativement a des dégrés inférieurs, deviennent à leur tour des genres.

Sur cette expoſition des *idées* univerſelles, qui ne ſont telles, que parce qu'elles ont moins de parties, moins d'idées particulieres, il ſemble qu'elles devroient être d'autant plus à la portée de notre eſprit. Cependant l'expérience fait voir que plus les *idées* ſont abſtraites, & plus on a de peine à les ſaiſir & à les retenir, à moins qu'on ne les fixe dans ſon eſprit par un nom particulier, & dans ſa mémoire, par un emploi fréquent de ce nom; c'eſt que ces *idées* abſtraites ne tombent ni ſous les ſens, ni ſous l'imagination, qui ſont les deux facultés de notre ame, dont nous aimons le plus à faire uſage. Que pour produire ces *idées* univerſelles ou abſtraites, il faut entrer dans le détail de toutes les qualités des êtres, obſerver & retenir celles qui ſont communes, écarter celles qui ſont propres à chaque individu; ce qui ne ſe fait pas ſans un travail d'eſprit, pénible pour le commun des hommes, & qui devient difficile, ſi l'on n'appelle les ſens & l'imagination au ſecours de l'eſprit, en fixant ces *idées* par des noms; mais, ainſi déterminées, elles deviennent les plus familieres & les plus communes. L'étude & l'uſage des langues nous apprennent que preſque tous les mots, qui ſont des ſignes de nos idées, ſont des termes généraux, d'où l'on peut conclure, que preſque toutes les *idées* des hommes ſont des *idées* générales, & qu'il eſt beaucoup plus aiſé & plus commode de penſer ainſi d'une maniere univerſelle. Qui pourroit en effet imaginer & retenir des noms propres pour tous les êtres que nous connoiſſons? A quoi aboutiroit cette multitude de noms ſinguliers? Nos connoiſſances, il eſt vrai, ſont fondées ſur les exiſtences particulieres, mais elles ne deviennent utiles que par des conceptions générales des choſes, rangées pour cela ſous certaines eſpeces, & appellées d'un même nom.

Ce que nous venons de dire ſur les *idées* univerſelles, peut s'étendre à tous les objets de nos perceptions, dont l'exiſtence n'eſt qu'idéale: paſſons à la maniere dont elles nous peignent ces objets.

3°. A cet égard on diſtingue les *idées*, en *idées claires* ou *obſcures*, appliquant par analogie à la vûe de l'eſprit, les mêmes termes dont on ſe ſert pour le ſens de la vûe. C'eſt ainſi que nous diſons qu'une *idée* eſt *claire*, quand elle eſt telle, qu'elle ſuffit pour nous faire connoître ce qu'elle repréſente, dès que l'objet vient à s'offrir à nous. Celle qui ne produit pas cet effet, eſt *obſcure*. Nous avons une *idée* claire de la couleur rouge, lorſque, ſans héſiter, nous la diſcernons de toute autre couleur; mais bien des gens n'ont que des *idées* obſcures des diverſes nuances de cette couleur, & les confondent les unes avec les autres, prenant, par exemple, le couleur de ceriſe pour le couleur de roſe. Celui-là a une *idée* claire de la vertu, qui ſait diſtinguer ſûrement une action vertueuſe d'une qui ne l'eſt pas; mais c'eſt en avoir une *idée* obſcure, que de prendre des vices à la mode pour des vertus.

La clarté & l'obſcurité des *idées* peuvent avoir divers degrés, ſuivant que ces *idées* portent avec elles plus ou moins de marques propres à les diſcerner de toute autre. L'*idée* d'une même choſe peut être plus claire chez les uns, moins claire chez les autres; obſcure pour ceux-ci, très-obſcure à ceux-là; de même elles peuvent être obſcures dans un tems, & devenir très-claires dans un autre. Ainſi une *idée* claire peut être ſubdiviſée en *idée diſtincte* & *confuſe*. *Diſtincte*, quand nous pouvons détailler ce que nous avons obſervé dans cette *idée*, indiquer les marques qui nous les font reconnoître, rendre compte des différences qui diſtinguent cette *idée* d'autres à peu-près ſemblables; mais on doit appeller une *idée confuſe*, lorſqu'étant claire, c'eſt-à-dire diſtinguée de toute autre, on n'eſt pas en état d'entrer dans le détail de ſes parties.

Il en eſt encore ici comme du ſens de la vûe. Tout objet vû clairement ne l'eſt pas toujours diſtinctement. Quel objet ſe préſente avec plus de clarté que le ſoleil, & qui pourroit le voir diſtinctement à moins que d'affoiblir ſon éclat? des exemples diront mieux que les définitions. L'*idée* de la couleur rouge eſt une *idée* claire, car l'on ne confondra jamais le rouge avec une autre couleur; mais ſi l'on demande à quelqu'un, à quoi donc il reconnoît la couleur rouge, il ne ſaura que repondre. Cette *idée* claire eſt donc confuſe pour lui, & je crois qu'on peut dire la même choſe de toutes les perceptions ſimples. Combien de gens qui ont une *idée* claire de la beauté d'un tableau, qui guidés par un goût juſte & sûr, n'héſiteront pas à le diſtinguer ſur dix autres tableaux médiocres. Demandez-leur ce qui les détermine à trouver cette peinture bonne, & ce qui en fait la beauté, ils ne ſauront pas rendre raiſon de leur jugement, parce qu'ils n'ont pas une *idée* diſtincte de la beauté. Et voilà une différence ſenſible entre une *idée* ſimplement claire, & une *idée* diſtincte; c'eſt que celui qui n'a qu'une *idée* claire d'une choſe, ne ſauroit la communiquer à un autre. Si vous vous adreſſez à un homme qui n'a qu'une *idée* claire, mais confuſe de la beauté d'un poëme, il vous dira que c'eſt l'Iliade, l'Enéide, ou il ajoûtera quelques ſynonymes; c'eſt un poëme qui eſt ſublime, noble, harmonieux, qui ravit, qui enchante; des mots tant que vous voudrez, mais des *idées*, n'en attendez pas de lui.

Ce ne ſont auſſi que les *idées* diſtinctes qui ſont propres à étendre nos connoiſſances, & qui par-là ſont préférables de beaucoup aux *idées* ſimplement claires, qui nous ſéduiſent par leur éclat, & nous jettent cependant dans l'erreur; ce qui mérite que l'on s'y arrête pour faire voir que, quoique diſtinctes, elles ſont encore ſuſceptibles de perfection. Pour cela une *idée* diſtincte doit être *complette*, c'eſt-à-dire qu'elle doit renfermer les marques propres à faire reconnoître ſon objet en tout tems & en toutes circonſtances. Un fou, dit-on, eſt un homme qui allie des idées incompatibles; voilà peut-être une *idée* diſtincte, mais fournit-elle des marques pour diſtinguer en tout tems un fou d'un homme ſage?

Outre cela les *idées* diſtinctes doivent être ce qu'on appelle dans l'école *adéquates*. On donne ce nom à une *idée* diſtincte des marques même qui diſtinguent cette *idée*; un exemple viendra au ſecours de cette définition. On a une *idée* diſtincte de la vertu, quand on ſait que c'eſt l'habitude de conformer ſes actions libres à la loi naturelle. Cette *idée* n'eſt ni complettement diſtincte, ni adéquate, quand on ne ſait que d'une maniere confuſe ce que c'eſt que l'habitude de conformer ſes actions à une loi, ce que c'eſt qu'une action libre. Mais elle devient complette & adéquate, quand on ſe dit qu'une habitude eſt une facilité d'agir, qui s'acquiert par un fréquent exercice; que conformer ſes actions à une loi, c'eſt choiſir entre pluſieurs manieres d'agir également

poſſibles, celle qui ſuit la loi; que la loi naturelle eſt la volonté du Légiſlatuur ſuprême qu'il a fait connoître aux hommes par la raiſon & par la conſcience; qu'enfin les actions libres ſont celles qui dépendent du ſeul acte de notre volonté.

Ainſi l'*idée* de vertu emporte tout ceci, une facilité acquiſe par un fréquent exercice, de choiſir entre pluſieurs manieres d'agir, que nous pouvons exécuter par le ſeul acte de notre volonté, celle qui s'accommode le mieux à ce que la raiſon & la conſcience nous repréſentent, comme conformes à la volonté de Dieu; & cette *idée* de la vertu eſt non-ſeulement diſtincte, mais adéquate au premier degré. Pour la rendre plus diſtincte encore, on pourroit pouſſer cette analyſe plus loin, & en cherchant les *idées* diſtinctes de tout ce qui entre dans l'*idée* de vertu, on ſeroit ſurpris combien ce mot embraſſe de choſes, auxquelles la plûpart de ceux qui l'emploient, ne penſent gueres. Il convient même de s'arrêter quand on eſt parvenu à des *idées* claires, mais confuſes que l'on ne peut plus réſoudre; aller au-de-là ce ſeroit manquer ſon but, qui ne peut être que de former un raiſonnement pour s'éclairer ſoi-même, ou pour communiquer aux autres ce que nous avons dans l'eſprit. Dans le ſecond cas nous rempliſſons nos vûes, lorſque nous nous faiſons entendre de celui à qui nous parlons: au premier il ſuffit d'être parvenu à des principes aſſez certains, pour que nous puiſſions y donner notre aſſentiment.

De-là on peut conclure l'importance de ne pas ſe contenter d'*idées* confuſes dans les cas où l'on peut s'en procurer de diſtinctes; c'eſt ce qui donne cette netteté d'eſprit qui en fait toute la juſtice. Pour cela il faut s'exercer de bonne heure & aſſidument ſur les objets les plus ſimples, les plus familiers, en les conſidérant avec attention ſous toutes leurs faces, & ſous toutes les relations qu'ils peuvent avoir en les comparant enſemble, en ayant égard aux moindres différences, & en obſervant l'ordre & la liaiſon qu'elles ont entr'elles.

Paſſant enſuite à des objets plus compoſés, on les obſervera avec la même exactitude, & l'on ſe fera par-là une habitude d'avoir preſque ſans travail & ſans peine des *idées* diſtinctes, & même de diſcerner toutes les *idées* particulieres qui entrent dans la compoſition de l'*idée* principale. C'eſt ainſi qu'en analyſant les *idées* de pluſieurs objets, l'on parviendra à acquérir cette qualité d'eſprit qu'on déſigne par le mot *profondeur*. Au contraire en négligeant cette attention, l'on n'aura jamais qu'un eſprit *ſuperficiel* qui ſe contente des *idées* claires, & qui n'aſpire point à s'en former de diſtinctes; qui donne beaucoup à l'imagination, peu au jugement, qui ne ſaiſit les choſes que par ce qu'elles ont de ſenſible, ne voulant ou ne pouvant avoir d'*idées* de ce qu'elles ont d'abſtrait & de ſpirituel; eſprit qui peut ſe faire écouter, mais qui pour l'ordinaire eſt un fort mauvais guide.

C'eſt ſur-tout le manque d'attention à examiner les objets de nos *idées*, à nous les rendre familiers, qui fait que nous n'en avons que des *idées* obſcures; & comme nous ne pouvons pas toujours conſerver préſens les objets dont nous avons acquis même des *idées* diſtinctes, la mémoire vient à notre ſecours pour nous les retracer; mais, ſi alors nous ne donnons pas la même attention à cette faculté de notre ame, l'expérience fait voir que les *idées* s'effaçant autant & par les mêmes degrés, par leſquels elles ont été acquiſes & ſe ſont gravées dans l'ame, enſorte que nous ne pouvons plus nous repréſenter l'objet quand il eſt abſent, ni le reconnoître quand il eſt préſent: des *idées* légérement ſaiſies, imparfaitement digérées, quoique diſtinctes, ne ſeront bientôt plus que claires, enſuite confuſes, puis obſcures, & deviendront ſi obſcures qu'elles ſe réduiſent à rien. L'exemple de la maniere dont un jeune homme tranſporté en pays étranger, vient à oublier ſa langue maternelle appriſe par routine, en ſeroit une preuve, ſi l'on n'en n'avoit une infinité d'autres.

La maniere de voir, d'enviſager un objet, de le conſidérer avec attention ſous toutes ſes faces, de l'étudier, de ranger dans ſon eſprit ſous un certain ordre les *idées* particulieres qui en dépendent, de s'appliquer à ſe rendre familiers les premiers principes & les propoſitions générales, de ſe les rappeller ſouvent, de ne pas s'occuper de trop d'objets à la fois, ni d'objets qui ayant trop de rapports peuvent ſe confondre; de ne point paſſer d'un objet à l'autre qu'on ne s'en ſoit fait une idée diſtincte s'il eſt poſſible. Tout cela forme une méthode de ſe repréſenter les objets, de connoître, d'étudier, ſur laquelle on ne peut preſcrire ici toutes les regles, que l'on trouvera dans un traité de logique bien fait.

Convenons cependant qu'il eſt des choſes, dont avec toute l'attention & la diſpoſition poſſible, on ne peut parvenir à ſe faire des *idées* diſtinctes, ſoit parce que l'objet eſt trop compoſé, ſoit parce que les parties de cet objet different trop peu entr'elles pour que nous puiſſions les demêler & en ſaiſir les différences, ſoit qu'elles nous échappent par leur peu de proportion avec nos organes, ou par leur éloignement, ſoit que l'eſſentiel d'une idée, ce qui la diſtingue de toute autre, ſe trouve enveloppé de pluſieurs circonſtances étrangeres qui les dérobent à notre pénétration. Toute machine trop compoſée, le corps humain, par exemple, eſt tellement combiné dans toutes ſes parties; que la ſagacité des plus habiles n'y peut voir la millieme partie de ce qu'il y auroit à connoître, pour s'en former une *idée* complettement diſtincte. Le microſcope, le téleſcope nous ont donné à la vérité des *idées* plus diſtinctes ſur des objets, qui avant ces découvertes, étoient dans le ſecond cas, c'eſt-à-dire très-obſcures par la petiteſſe ou l'éloignement de ces objets, & encore combien ſommes-nous éloignés d'en avoir des *idées* nettes! La plûpart des hommes n'ont qu'une *idée* aſſez obſcure de ce qu'ils entendent par le mot de *cauſe*, parce que dans la production d'un effet la cauſe ſe trouve ordinairement enveloppée, & tellement jointe à diverſes choſes, qu'il leur eſt difficile de diſcerner en quoi elle conſiſte.

Cet exemple même nous indique un obſtacle à nous procurer des *idées* diſtinctes, c'eſt l'imperfection & l'abus des mots comme ſignes repréſentatifs, mais ſignes arbitraires de nos *idées*. *Voyez* MOTS, SYNTAXE. Il n'eſt que trop fréquent, & l'expérience nous montre tous les jours que l'on eſt dans l'habitude d'employer des mots ſans y joindre d'*idées* préciſes, ou même aucune *idée*, de les employer tantôt dans un ſens, tantôt dans un autre, ou de les lier à d'autres, qui en rendent la ſignification indéterminée, & de ſuppoſer toujours comme on le fait, que les mots excitent chez les autres les mêmes *idées* que nous y avons attachées. Comment ſe faire des *idées* diſtinctes avec des ſignes auſſi équivoques? Le meilleur conſeil que l'on puiſſe donner contre cet abus, c'eſt qu'après s'être appliqué à n'avoir que des *idées* bien nettes & bien terminées, nous n'employons jamais, ou du moins le plus rarement qu'il nous ſera poſſible, de mots qui ne nous donnent du moins une *idée* claire, que nous tâchions de fixer la ſignification de ces mots; qu'en cela nous ſuivions autant qu'on le pourra, l'uſage commun, & qu'enfin nous évitions de prendre le même mot en deux ſens différens. Si cette regle générale dictée par le bon ſens, étoit ſuivie & obſervée dans tous ſes détails avec quelque ſoin, les mots bien loin d'être un obſ-

racle, deviendroient un aide, un ſecours infini à la recherche de la vérité, par le moyen des *idées* diſtinctes, dont ils doivent être les ſignes. C'eſt à l'article des définitions & à tant d'autres, ſur la partie philoſophique de la Grammaire que nous renvoyons.

Quelque étendue que l'on ait donné à cet article, il y auroit encore bien des choſes a dire ſur nos *idées*, conſidérées relativement aux facultés de notre ame, ſur leurs uſages, comme étant les ſources de nos jugemens, & les principes de nos connoiſſances. Mais tout cela a été dit, & ſe trouve dans un ſi grand nombre de bons ouvrages ſur l'art de penſer & de communiquer nos penſées, qu'il ſeroit ſuperflu de s'y arrêter davantage. Quiconque voudra méditer ſur ce qui ſe paſſe en lui, lorſqu'il s'applique à la recherche de quelque vérité, s'inſtruira mieux par lui-même de la nature des *idées*, de leurs objets, & de leur utilité.

IDÉE, ſ. f. (*Antiq. grecq. & rom.*) *Idæa*, ſurnom de Cybele, qu'on adoroit particulierement ſur le mont Ida; par la même raiſon ſes miniſtres les dactyles, ou les corybantes, étoient appellés *Idéens*, mais ils ne tenoient cette qualification que de l'honneur qu'ils avoient de ſervir la mere des dieux; on la nommoit par excellence *Idæa magna mater*, & c'eſt elle que regardent les inſcriptions avec ces trois lettres *I. M. M. Ideæ magnæ matri.* On célébroit ſolemnellement dans toute la Phrygie la fête ſacrée de la mere *Idéenne*, par des ſacrifices & des jeux, & on promenoit ſa ſtatue au ſon de la flûte & du tympanon.

Les Romains lui ſacrifierent à leur tour, & inſtituerent des jeux à ſa gloire, avec les cérémonies romaines; mais ils y employerent des Phrygiens & des Phrygiennes, qui portoient par la ville la ſtatue de Cybele, en ſautant, danſant, battant de leurs tambours, & jouant de leurs crotales. Denys d'Halycarnaſſe remarque qu'il n'y avoit aucun citoyen de Rome qui ſe mêlât avec ces Phrygiens, & qui fût initié dans les myſteres de la déeſſe. (*D. J.*)

IDÉEN, DACTYLE, (*Littérat.*) prêtre de Jupiter, ſur le mont Ida en Phrygie, ou dans l'île de Crete. On n'eſt d'accord ni ſur l'origine des *dactyles idéens*, ni ſur leur nombre, ni ſur leurs fonctions. On les confond avec les curetes, les corybantes, les telchines, & les cabires; on peut conſulter ſur cet article, parmi les anciens, Diodore de Sicile, *lib. V. & XVII.* Strabon, *lib. X. p. 473.* le Scholiaſte d'Apollonius de Rhodes, *lib. I.* Euſtathe ſur Homere, *Iliad. 2. p. 363.* & Pauſanias, *lib. V. cap. xvij.*

Ce furent les *dactyles idéens* de Crete qui les premiers fondirent la mine de fer, après avoir appris dans l'incendie des forêts du mont Ida que cette mine étoit fuſible. La chronique de Paros (*Epoch. 11. Marm. oxon. p. 163.*) met cette découverte dans l'année de cette chronique 1168, ſous le regne de Pandion à Athenes, & l'attribue aux deux *dactyles idéens*, nommés *Celmis* & *Damnacé*; *voyez les mémoires de l'acad. des Inſcr. tom. XIV.* & le mot DACTYLE.

IDENTIFIER, v. act. & neut. (*Gram.*) de deux ou pluſieurs choſes différentes n'en faire qu'une; on dit auſſi s'*identifier*.

IDENTIQUE, adj. *Voyez* ſon ſubſtantif IDENTITÉ.

IDENTIQUE, (*Alg.*) on appelle équation *identique* celle dont les deux membres ſont les mêmes, ou contiennent les mêmes quantités, ſous le même ou ſous différentes formes; par exemple, $a=a$, ou $aa-xx=(a+x)\times(a-x)$, ſont des équations *identiques*. Dans ces équations, ſi on paſſe tous les termes d'un même côté, on trouve qu'ils ſe détruiſent mutuellement, & que tout ſe réduit à $o=o$, ce qui n'apprend rien. Ces ſortes d'équations ne ſervent à rien pour la ſolution des problêmes, & il faut prendre garde dans la ſolution de certains problêmes compliqués de tomber dans des équations *identiques*; car on croiroit être parvenu à la ſolution, & l'on ſe tromperoit: c'eſt ce qui arrive quelquefois; par exemple, on veut transformer une courbe en une autre, on croit avoir réſolu le problème, parce qu'on eſt parvenu à une équation qui en apparence differe de la propoſée, & on n'a fait quelquefois que transformer les axes. (*O*)

IDENTITÉ, ſ. f. (*Métaphyſiq.*) l'*identité* d'une choſe eſt ce qui fait dire qu'elle eſt la même & non une autre; il paroît ainſi qu'*identité* & unité ne different point, ſinon par certain regard de tems & de lieu. Une choſe conſidérée en divers lieux, ou en divers tems, ſe retrouvant ce qu'elle étoit, eſt alors dite la même choſe. Si vous la conſidériez ſans nulle différence de tems ni de lieu, vous la diriez ſimplement *une choſe*; car par rapport au même tems & au même lieu, on dit voilà *une choſe*, & non voilà la *même choſe*.

Nous concevons différemment l'*identité* en différens êtres; nous trouvons une ſubſtance intelligente, toûjours préciſément la même, à raiſon de ſon unité ou indiviſibilité, quelques modifications qu'il y ſurvienne, telles que ſes penſées ou ſes ſentimens. Une même ame n'en eſt pas moins préciſément la même, pour éprouver des changemens d'augmentation ou de diminution de penſées ou de ſentimens; au lieu que dans les êtres corporels, une portion de matiere n'eſt plus dite préciſément la même, quand elle reçoit continuellement augmentation ou altération dans ſes modifications, telles que ſa figure & ſon mouvement.

Obſervons que l'uſage admet une *identité* de reſſemblance, qui ſe confond ſouvent avec la vraie *identité*; par exemple, en verſant d'une bouteille de vin en deux verres, on dit que dans l'un & l'autre verre c'eſt le *même* vin; & en faiſant deux habits d'une même piece de drap, on dit que les deux habits ſont de *même* drap. Cette *identité* n'eſt que dans la *reſſemblance*, & non dans la *ſubſtance*, puiſque la ſubſtance de l'un peut ſe trouver détruite, ſans que la ſubſtance de l'autre ſe trouve altérée en rien. Par la *reſſemblance* deux choſes ſont dites auſſi la *même*, quand l'une ſuccede à l'autre dans un changement imperceptible, bien que très-réel, en ſorte que ce ſont deux ſubſtances toutes différentes; ainſi la ſubſtance de la riviere de Seine change tous les jours imperceptiblement, & par-là on dit que c'eſt toûjours la même riviere, bien que la ſubſtance de l'eau qui forme cette riviere change & s'écoule à chaque inſtant; ainſi le vaiſſeau de Theſée étoit dit toûjours le même vaiſſeau de Theſée, bien qu'à force d'être radoubé il ne reſtât plus un ſeul morceau du bois dont il avoit été formé d'abord; ainſi le même corps d'un homme à cinquante ans n'a-t-il plus rien peut-être de la ſubſtance qui compoſoit le même corps quand cet homme n'avoit que ſix mois, c'eſt-à-dire qu'il n'y a ſouvent dans les choſes materielles qu'une *identité* de reſſemblance, que l'équivoque du mot fait prendre communément pour une *identité* de ſubſtance. Quelque mince que paroiſſe cette obſervation, on en peut voir l'importance par une réflexion de M. Bayle, dans ſon Dictionnaire critique, *au mot* Spinoſa, *lettre L.* Il montre que cette équivoque pitoyable eſt le fondement de tout le fameux ſyſtême de Spinoſa.

Séneque fait un raiſonnement ſophiſtique, en le compoſant des différentes ſignifications du terme d'*identité*. Pour conſoler un homme de la perte de ſes amis, il lui repréſente qu'on peut en acquérir d'autres; *mais ils ne ſeront pas les mêmes? ni vous non plus*, dit-il, *vous n'êtes pas le même, vous changez toujours.* Quand on ſe plaint que de nouveaux amis

amis ne remplacent pas ceux qu'on a perdus, ce n'eſt pas parce qu'ils ne ſont pas de la même humeur, du même âge, *&c.* ce ſont là des changemens par où nous paſſons ; mais nous ne devenons pas nous-mêmes d'autres individus, comme les amis nouveaux ſont des individus différens des anciens.

M. Loke me paroît définir juſte l'*identité* d'une plante, en diſant que l'organiſation qui lui a fait commencer d'être plante ſubſiſte : il applique la même idée au corps humain.

IDENTITÉ, (*Gramm.*) terme introduit récemment dans la Grammaire, pour exprimer le rapport qui ſert de fondement à la concordance. *Voyez* CONCORDANCE.

Un ſimple coup d'œil jetté ſur les différentes eſpeces de mots, & ſur l'unanimité des uſages de toutes les langues à cet égard, conduit naturellement à les partager en deux claſſes générales, caractériſées par des différences purement matérielles. La premiere claſſe comprend toutes les eſpeces de mots déclinables, je veux dire les noms, les pronoms, les adjectifs & les verbes, qui, dans la plûpart des langues, reçoivent à leurs terminaiſons des changemens qui déſignent des idées acceſſoires de relation, ajoutées à l'idée principale de leur ſignification. La ſeconde claſſe renferme les eſpeces de mots indéclinables, c'eſt-à-dire les adverbes, les prépoſitions, les conjonctions & les interjections, qui gardent dans le diſcours une forme immuable, parce qu'ils expriment conſtamment une ſeule & même idée principale.

Entre les inflexions accidentelles des mots de la premiere claſſe, les unes ſont communes à toutes les eſpeces qui y ſont compriſes, & les autres ſont propres à quelqu'une de ces eſpeces. Les inflexions communes ſont les nombres, les cas, les genres & les perſonnes ; les tems & les modes ſont des inflexions propres au verbe.

C'eſt entre les inflexions communes aux mots qui ont quelque correlation, qu'il y a, & qu'il doit y avoir concordance dans toutes les langues qui admettent ces inflexions. Mais pour établir cette concordance, il faut d'abord déterminer l'inflexion de l'un des mots corrélatifs, & ce ſont les beſoins réels de l'énonciation, d'après ce qui exiſte dans l'eſprit de celui qui parle, qui reglent cette premiere détermination, conformément aux uſages de chaque langue : les autres mots correlatifs ſe revêtent enſuite des inflexions correſpondantes, par imitation, & pour être en concordance avec leur correlatif, qui leur ſert comme d'original : celui-ci eſt dominant, les autres ſont ſubordonnés. C'eſt ordinairement un nom ou un pronom qui eſt le correlatif dominant ; les adjectifs & les verbes ſont ſubordonnés : c'eſt à eux à s'accorder, & la concordance de leurs inflexions avec celles du nom ou du pronom, eſt comme une livrée qui atteſte leur dépendance.

Cette dépendance eſt fondée ſur un rapport, qui eſt, ſelon les meilleurs Grammairiens modernes, un rapport d'*identité*. On voit en effet que le nom & l'adjectif, qui l'accompagne par oppoſition, ne ſont qu'un, n'expriment enſemble qu'une ſeule & même choſe indiviſible ; *la loi naturelle*, *la loi poſitique*, *la loi évangélique*, ſont trois objets différens, mais il n'y en a que trois ; *la loi naturelle* eſt un objet auſſi unique que *la loi* en général. C'eſt la même choſe du verbe avec ſon ſujet ; *le ſoleil luit*, eſt une expreſſion qui ne préſente à l'eſprit qu'une ſeule idée indiviſible.

Cependant l'adjectif & le verbe expriment très-diſtinctement une idée attributive, fort différente du ſujet exprimé par le nom ou par le pronom : comment peut-il y avoir *identité* entre des idées ſi diſparates ?

C'eſt que les noms & les pronoms préſentent à l'eſprit des êtres déterminés, *voyez* NOM & PRONOM, & que les adjectifs & les verbes préſentent à l'eſprit des ſujets quelconques ſous une idée préciſe, applicable à tout ſujet déterminé qui en eſt ſuſceptible ; *voyez* VERBE. Or il en eſt, dans le diſcours, de cette idée vague de ſujet quelconque, comme de la ſignification générale & indéfinie des ſymboles algébriques dans le calcul : de part & d'autre, la généraliſation des idées n'a été inſtituée que pour éviter l'embarras des cas particuliers trop multipliés ; mais de part & d'autre, c'eſt à la charge de ramener la préciſion dans chaque occurrence par des applications particulieres ou individuelles.

C'eſt la concordance des inflexions de l'adjectif ou du verbe avec celles du nom ou du pronom, qui déſigne l'application du ſens vague de l'un au ſens précis de l'autre, & l'*identification* du ſujet vague préſenté par la premiere eſpece, avec le ſujet déterminé énoncé par la ſeconde.

Pour prévenir une erreur dans laquelle bien des gens pourroient tomber, puiſque M. l'abbé Fromant y a donné lui-même, qu'il me ſoit permis d'inſiſter un peu ſur la véritable idée que l'on doit prendre de l'*identité*, qui ſert de fondement à la concordance. J'oſe avancer que ce grammairien n'en a pas une idée exacte ; il la ſuppoſe entre le ſujet d'un mode & ce mode : en voici la preuve dans ſon ſupplément, aux *ch. ij. iij. & iv. de la II. partie de la gramm. gén. pag.* 62. Il rapporte d'abord un paſſage de M. du Marſais, extrait de l'*article* adjectif, dans lequel il aſſure que la concordance n'eſt fondée que ſur l'*identité phyſique* de l'adjectif avec le ſubſtantif ; puis il diſcute ainſi l'opinion du grammairien philoſophe.

» S'il y a des adjectifs qui marquent l'appartenan-
» ce ſans marquer l'*identité phyſique*, il s'enſuit que
» la concordance n'eſt pas fondée uniquement ſur
» cette *identité*, comme le prétend M. du Marſais.
» Or dans ces expreſſions *meus liber*, *Evandrius enſis*,
» *meus* marque l'appartenance du livre à moi, *Evan-*
» *drius* marque l'appartenance de l'épée à Evandre ;
» ces deux mots *meus liber*, & ces deux autres *Evan-*
» *drius enſis*, préſentent à l'eſprit deux objets divers,
» dont l'un n'eſt pas l'autre ; & bien loin de déſigner
» l'*identité phyſique*, ils indiquent au contraire une
» vraie diverſité phyſique. *Meus liber* équivaut à *li-*
» *ber mei*, βιβλος μὲ, le livre de moi ; *Evandrius en-*
» *ſis* équivaut à *enſis Evandri*, l'épée d'Evandre ; par
» conſéquent le ſentiment qui fonde la concordance
» ſur l'*identité phyſique* n'eſt pas exact, & M. du Mar-
» ſais n'a point tant à ſe glorifier d'en être l'auteur ;
» encore s'il eût dit que la concordance eſt fondée
» ſur l'*identité* phyſique ou métaphyſique, il auroit
» rendu ce ſentiment probable : ce n'eſt pas moi qui
» ſuis une même choſe avec mon livre, *c'eſt la qua-*
» *lité d'être à moi*, *c'eſt la propriété de m'appartenir*
» *qui eſt une même choſe avec mon livre* ; de même ce
» n'eſt pas Evandre qui eſt une même choſe avec ſon
» épée, mais c'eſt la qualité d'être à Evandre. On
» peut ſoutenir qu'*il y a rapport d'*identité *métaphy-*
» *ſique entre la qualité d'appartenir & la choſe appar-*
» *tenante* ; mais on ne prouvera jamais, ce me ſem-
» ble, qu'il puiſſe s'y trouver un rapport d'*identité*
» *phyſique*, puiſque l'appartenance n'eſt qu'une qua-
» lité métaphyſique ».

La doctrine de M. Fromant ſur l'*identité* n'eſt point équivoque, mais elle confond poſitivement la nature des choſes. L'*identité* ne ſuppoſe pas deux choſes différentes, il n'y auroit plus d'*identité* ; elle ſuppoſe ſeulement deux aſpects d'un même objet : or une ſubſtance & une mode ſont des choſes ſi diffé-

rentes, que nous en avons néceſſairement des idées toutes différentes, & conſéquemment il ne peut jamais y avoir d'*identité*, ſous quelque dénomination que ce ſoit, entre une ſubſtance & un mode.

L'*identité* qui fonde la concordance eſt donc l'*identité* du ſujet, préſenté d'une maniere vague & indéfinie dans les adjectifs & dans les verbes, & d'une maniere préciſe & déterminée dans les noms & dans les pronoms. Ces deux mots, pour me ſervir du même exemple, *meus liber*, ne préſentent pas à l'eſprit deux objets divers; *meus* exprime un être quelconque qualifié par la propriété de m'appartenir, & *liber* exprime un être déterminé qui a cette propriété: la concordance de *meus* avec *liber*, indique que le ſujet actuel de la qualification exprimée par l'adjectif *meus*, eſt l'être particulier déterminé par le nom *liber: meus*, par lui-même, exprime un ſujet quelconque ainſi qualifié; mais dans le cas préſent, il eſt appliqué au ſujet particulier *liber*; & dans un autre, il pourroit être appliqué à un autre ſujet, en vertu même de ſon indétermination. La concordance indique donc l'application du ſang vague d'une eſpece au ſens précis de l'autre; & l'*identité*, ſi j'oſe le dire, *très-phyſique* du ſujet énoncé par les deux eſpeces de mots, ſous des aſpects différens.

Peut-être y a-t-il en effet peu d'exactitude à dire, *l'identité phyſique de l'adjectif avec le ſubſtantif*, comme a fait M. du Marſais, parce que l'adjectif & le ſubſtantif ſont des mots abſolument différens, & qui ne peuvent jamais être un même & unique mot: l'*identité* n'appartient pas aux différens ſignes d'un même objet, mais à l'objet déſigné par différens ſignes. Il me ſemble pourtant que l'on pourroit regarder l'expreſſion de M. du Marſais comme un abrégé de celle que la juſteſſe métaphyſique paroît exiger; mais quand cela ne ſeroit point, ne faut-il donc avoir aucune indulgence pour la premiere expoſition d'un principe véritablement utile & lumineux? Et un petit défaut d'exactitude peut-il empêcher que M. du Marſais n'ait à ſe glorifier beaucoup d'être l'auteur de ce principe? M. Fromant lui-même ne doit guere ſe glorifier d'en avoir fait une cenſure ſi peu meſurée & ſi peu juſte; je dis, *ſi peu juſte*, car il eſt évident que c'eſt pour avoir mal compris le vrai ſens du principe de l'*identité*, qu'il eſt tombé dans l'inconſéquence qui a été remarquée en un autre lieu. *Voyez* GENRE. *Art. de M.* BEAUZÉE.

IDES, LES, ſ. f. plur. (*Calendrier romain.*) *idus*, *uum*, ce terme étoit d'uſage chez les Romains pour compter & diſtinguer certains jours du mois; on ſe ſert encore de cette méthode dans la chancellerie romaine, & dans le calendrier du breviaire.

Les *ides* venoient le treizieme jour de chaque mois, excepté dans les mois de Mars, de Mai, de Juillet & d'Octobre, où elles tomboient le quinzieme, parce que ces quatre mois avoient ſix jours devant les nones, & les autres en avoient ſeulement quatre.

On donnoit huit jours aux *ides*; ainſi le huitieme dans les mois de Mars, Mai, Juillet & Octobre, & le ſixieme dans les huit autres, on comptoit le huitieme avant les *ides*, & de même en diminuant juſqu'au douze ou au quatorze, qu'on appelloit la *veille des ides*, parce que les *ides* venoient le treize ou le quinze, ſelon les différens mois.

Ceux qui veulent employer cette maniere de dater, doivent encore ſavoir que les *ides* commencent le lendemain du jour des nones, & ſe reſſouvenir qu'elles durent huit jours: or les nones de Janvier étant le cinquieme dudit mois, on datera le ſixieme de Janvier, *octavo idus Januarii*, huit jours avant les *ides* de Janvier; l'onzieme Janvier ſe datera *tertio idus*, le troiſieme jour avant les *ides*; & le treizieme *idibus Januarii*, le jour des *ides* de Janvier; ſi c'eſt dans les mois de Mars, de Mai, de Juillet & d'Octobre, où le jour des nones n'eſt que le ſept, on ne commence à compter avant les *ides* que le huitieme jour de ces quatre mois, à cauſe que celui des *ides* n'eſt que le quinze.

Pour trouver aiſément le jour qui marque les dates des *ides* dont ſe ſert la chancellerie romaine, comme nous l'avons dit ci-deſſus, il faut compter combien il y a de jours depuis la date juſqu'au treize, ou au quinze du mois que tombent les *ides*, ſelon le nom du mois, en y ajoutant une unité, & l'on aura le jour de la date. Par exemple, ſi la lettre eſt datée *quinto idus Januarii*, c'eſt-à-dire le cinquieme jour avant les *ides* de Janvier, joignez une unité au treize, qui eſt le jour des *ides* de ce mois, vous aurez quatorze, ôtez-en cinq, il reſtera neuf; ainſi le cinquieme avant les *ides* eſt le neuf de Janvier. Si la lettre eſt datée *quinto idus Julii*, qui eſt un mois où le jour des *ides* tombe le quinze, joignez une unité à quinze, vous aurez ſeize; ôtez-en cinq, il reſte onze; ainſi le cinquieme avant les *ides* de Juillet, c'eſt le onzieme dudit mois.

On obſervera la même méthode quand on voudra employer cette ſorte de date; par exemple, ſi j'écris le neuf Juillet, depuis le neuf juſqu'à ſeize il y a ſept jours; ainſi je date *ſeptimo idus Julii*, le ſeptieme jour avant les *ides* de Juillet. *Voyez* Antoine Aubriot, *Principes de compter les kalendes, ides & nones.*

Le mot *ides* vient du latin *idus*, que pluſieurs dérivent de l'ancien toſcan *iduare*, qui ſignifioit *diviſer*, parce que les *ides* partageoient les mois en deux parties preſqu'égales. D'autres tirent ce mot d'*idulium*, qui étoit le nom de la victime qu'on offroit à Jupiter le jour des *ides*; mais peut-être auſſi qu'on a donné à la victime le nom du jour qu'elle étoit immolée. Quoi qu'il en ſoit, la raiſon pour laquelle chaque mois à huit *ides*, c'eſt que le ſacrifice ſe faiſoit toûjours neuf jours après les nones, le jour des nones étant compris dans le nombre de neuf.

Enfin, pour obmettre peu de choſe en littérature ſur ce ſujet, nous ajouterons que les *ides* de Mai étoient conſacrées à Mercure; les *ides* de Mars paſſerent pour un jour malheureux, dans l'idée des partiſans de la tyrannie, depuis que Céſar eut été tué ce jour-là; le tems d'après les *ides* de Juin étoit réputé favorable aux noces. Les *ides* d'Août étoient conſacrées à Diane, & les eſclaves les chommoient auſſi comme une fête. Aux *ides* de Septembre on prenoit les augures pour faire les magiſtrats, qui entroient en charge autrefois aux *ides* de Mai, & puis aux *ides* de Mars, qui furent tranſportées finalement aux *ides* de Septembre. (*D. J.*)

IDIOCRASE, ſ. f. (*Méd.*) on entend par ce mot la nature, l'eſpece, le caractere, la diſpoſition, le tempérament propre d'une choſe, d'une ſubſtance animale, minérale ou végétale.

IDIOME, ſ. f. (*Gram.*) variétés d'une langue propres à quelques contrées; d'où l'on voit qu'*idiome* eſt ſynonyme à *dialecte*; ainſi nous avons l'*idiome* gaſcon, l'*idiome* provençal, l'*idiome* champenois: on lui donne quelquefois la même étendue qu'à *langue*. Servez-vous de l'*idiome* que vous aimerez le mieux, je vous répondrai.

* IDIOMELE, ſ. m. (*Théolog.*) certains verſets qui ne ſont point tirés de l'Ecriture-ſainte, & qu'on chante ſur un ton particulier dans l'office divin ſuivant le rit grec. Le mot *idiomele* vient de ἴδιος, *propre, particulier*, & de μέλος, *chant.*

IDIOPATHIE, ſ. f. (*Méd.*) ἰδιοπάθεια, *proprius affectus*: c'eſt un terme de Pathologie, employé pour diſtinguer la maladie qui affecte une partie quelconque, qui ne dépend pas du vice d'une autre partie,

parce que la cauſe phyſique de cette affection a ſon ſiége là où ſe manifeſte la léſion des fonctions.

Ainſi l'apoplexie eſt *idiopathique* lorſqu'elle dépend d'une hémorrhagie, d'un épanchement de ſang qui ſe forme dans les ventricules du cerveau.

La pleuréſie eſt une maladie *idiopathique*, lorſqu'elle a commencé par un engorgement inflammatoire dans la plevre même.

On entend ordinairement par *idiopathie* la même choſe que par *protopathie*, *primarius affectus*, & on attache à ces deux termes un ſens oppoſé à ceux de *ſympathie* & de *deutéropathie*. *Voyez* MALADIE, SYMPATHIE.

IDIOPATHIQUE, (*Patholog.*) ἰδιοπαθικος, mot dérivé du grec; il eſt formé de ἰδιος, qui ſignifie *propre*, & πάθος, *paſſion*, *affection*, *maladie*; c'eſt comme ſi on diſoit *maladie propre*; ſon ſens eſt parfaitement conforme à ſon étymologie; on l'ajoute comme épithete aux maladies dont la cauſe eſt propre à la partie où l'on obſerve le principal ſymptome. Il ne faut qu'un exemple pour éclaircir ceci; on appelle une phrénéſie *idiopathique* lorſque la cauſe, le dérangement qui excite la phrénéſie, eſt dans le cerveau; ces maladies ſont par-là oppoſées à celles qu'on nomme *ſympathiques*, qui ſont entraînées par une eſpece de ſympathie, de rapport qu'il y a entre les différentes parties; ainſi un délire phrénétique occaſionné par la douleur vive d'un panaris, par l'inflammation du diaphragme, eſt cenſé ſympathique; l'affection ſe communique dans ce dernier cas par les nerfs; on voit par-là qu'*idiopathique* ne doit point être confondu avec *eſſentiel*, & qu'il n'eſt point oppoſé à *ſymptomatique*, la même maladie pouvant être en même-tems ſymptomatique & *idiopathique*. *Article de M.* MENURET.

IDIOSYNCRASE, ſ. f. (*Médec.*) particularité de tempérament; ἰδιοσυγκρασία, mot compoſé de ἰδιος, *propre*, σὺν, *avec*, & κρᾶσις, *mélange*.

Comme il paroît que chaque homme a ſa ſanté propre, & que tous les corps different entr'eux, tant dans les ſolides que dans les fluides, quoiqu'ils ſoient ſains chacun; on a nommé cette conſtitution de chaque corps, qui le fait différer des autres corps auſſi ſains, *idioſyncraſe*, & les vices qui en dépendent paſſoient quelquefois pour incurables, parce qu'on penſoit qu'ils exiſtoient dès les premiers inſtans de la formation de ce corps; mais nous ne pouvons point attribuer toûjours à une diſpoſition innée, ces maladies des vaiſſeaux & des viſceres trop débiles.

Une fille de qualité élevée dans le luxe, la molleſſe & le repos, a le corps foible & languiſſant; une payſanne en venant au monde, ſemblable à cette fille de condition, s'accoutume au travail dès ſa plus tendre jeuneſſe, devient forte & vigoureuſe; la débilité de la premiere, & les maladies qui en réſultent, ſont donc priſes mal-à-propos pour des maladies innées, car on ne ſauroit croire quels changemens on peut produire dès l'enfance dans ce qu'on appelle d'ordinaire *tempérament particulier*; cependant quand cette *idioſyncraſe* exiſte, il faut y avoir un grand égard dans l'uſage des remedes, ſans quoi l'on riſque de mettre la vie du malade en danger. Hippocrate en a fait l'obſervation, confirmée par l'expérience de tous les tems & de tous les lieux. (*D. J.*)

* IDIOT, adj. (*Gramm.*) il ſe dit de celui en qui un défaut naturel dans les organes qui ſervent aux opérations de l'entendement eſt ſi grand, qu'il eſt incapable de combiner aucune idée, enſorte que ſa condition paroît à cet égard plus bornée que celle de la bête. La différence de l'*idiot* & de l'imbécille conſiſte, ce me ſemble, en ce qu'on naît *idiot*, & qu'on devient imbécille. Le mot *idiot* vient de ἰδιώτης, qui ſignifie *homme particulier*, qui s'eſt renfermé dans une vie retirée, loin des affaires du gouvernement; c'eſt-à-dire celui que nous appellerions aujourd'hui un *ſage*. Il y a eu un célebre myſtique qui prit par modeſtie la qualité d'*idiot*, qui lui convenoit beaucoup plus qu'il ne penſoit.

IDIOTISME, ſubſt. maſc. (*Gramm.*) c'eſt une façon de parler éloignée des uſages ordinaires, ou des lois générales du langage, adaptée au génie propre d'une langue particuliere. R. ἰδιος, *peculiaris*, *propre*, *particulier*. C'eſt un terme général dont on peut faire uſage à l'égard de toutes les langues; un *idiotiſme* grec, latin, françois, *&c.* C'eſt le ſeul terme que l'on puiſſe employer dans bien des occaſions; nous ne pouvons dire qu'*idiotiſme* eſpagnol, portugais, turc, *&c.* Mais à l'égard de pluſieurs langues, nous avons des mots ſpécifiques ſubordonnés à celui d'*idiotiſme*, & nous diſons *angliciſme*, *arabiſme*, *celticiſme*, *galliciſme*, *germaniſme*, *hébraïſme*, *helléniſme*, *latiniſme*, &c.

Quand je dis qu'un *idiotiſme* eſt une façon de parler adaptée au génie propre d'un langue particuliere, c'eſt pour faire comprendre que c'eſt plutôt un effet marqué du génie caractériſtique de cette langue, qu'une locution incommunicable à tout autre idiome, comme on a coutume de le faire entendre. Les richeſſes d'une langue peuvent paſſer aiſément dans une autre qui a avec elle quelque affinité; & toutes les langues en ont plus ou moins, ſelon les différens degrés de liaiſon qu'il y a ou qu'il y a eu entre les peuples qui les parlent ou qui les ont parlées. Si l'italien, l'eſpagnol & le françois ſont entés ſur une même langue originelle, ces trois langues auront apparemment chacune à part leurs *idiotiſmes* particuliers, parce que ce ſont des langues différentes; mais il eſt difficile qu'elles n'aient adopté toutes trois quelques *idiotiſmes* de la langue qui ſera leur ſource commune, & il ne ſeroit pas étonnant de trouver dans toutes trois des *celticiſmes*. Il ne ſeroit pas plus merveilleux de trouver des *idiotiſmes* de l'une des trois dans l'autre, à cauſe des liaiſons de voiſinage, d'intérêts politiques, de commerce, de religion, qui ſubſiſtent depuis long-tems entre les peuples qui les parlent; comme on n'eſt pas ſurpris de rencontrer des *arabiſmes* dans l'eſpagnol, quand on ſait l'hiſtoire de la longue domination des Arabes en Eſpagne. Perſonne n'ignore que les meilleurs auteurs de la latinité ſont pleins d'*helléniſmes*: & ſi tous les littérateurs conviennent qu'il eſt plus facile de traduire du grec que du latin en françois, c'eſt que le génie de notre langue approche plus de celui de la langue greque que de celui de la langue latine, & que notre langage eſt preſque un *helléniſme* continuel.

Mais une preuve remarquable de la communicabilité des langues qui paroiſſent avoir entre elles le moins d'affinité, c'eſt qu'en françois même nous hébraïſons. C'eſt un *hébraïſme* connu que la répétition d'un adjectif ou d'un adverbe, que l'on veut élever au ſens que l'on nomme communément *ſuperlatif*. *Voyez* AMEN & SUPERLATIF. Et le ſuperlatif le plus énergique ſe marquoit en hébreu par la triple répétition du mot: de-là le triple *kirie eleiſon* que nous chantons dans nos égliſes, pour donner plus de force à notre invocation; & le triple *ſanctus* pour mieux peindre la profonde adoration des eſprits céleſtes. Or il eſt vraiſſemblable que notre *très*, formé du latin *tres*, n'a été introduit dans notre langue, que comme le ſymbole de cette triple répétition, très-ſaint, *ter ſanctus*, ou *ſanctus*, *ſanctus*, *ſanctus*: & notre uſage de lier *très* au mot poſitif par un tiret, eſt fondé ſans doute ſur l'intention de faire ſentir que cette addition eſt purement matérielle, qu'elle n'empêche pas l'unité du mot, mais qu'il doit être répété trois fois, ou du-moins qu'il faut y attacher le ſens

qu'il auroit s'il étoit répété trois fois ; & en effet les adverbes *bien* & *fort* qui expriment par eux-mêmes le ſens ſuperlatif dont il s'agit, ne ſont jamais liés de même au mot poſitif auquel on les joint pour le lui communiquer. On rencontre dans le langage populaire des *hébraïſmes* d'une autre eſpece : *un homme de Dieu, du vin de Dieu, une moiſſon de Dieu*, pour dire *un très-honnête homme, du vin très-bon, une moiſſon très-abondante ;* ou, en rendant par-tout le même ſens par le même tour, *un homme parfait, du vin parfait, une moiſſon parfaite :* les Hébreux indiquant la perfection par le nom de Dieu, qui eſt le modele & la ſource de toute perfection. C'eſt cette eſpece d'*hébraïſme* qui ſe trouve au *Pſ. 35. v. 7. juſtitia tua ſicut montes Dei*, pour *ſicut montes altiſſimi ;* & au *Pſ. 64. v. 10. flumen Dei*, pour *flumen maximum.*

Malgré les *helléniſmes* reconnus dans le latin, on a cru aſſez légérement que les *idiotiſmes* étoient des locutions propres & incommunicables, & en conſéquence on a pris & donné des idées fauſſes ou louches ; & bien des gens croient encore qu'on ne déſigne par ce nom général, ou par quelqu'un des noms ſpécifiques qui y ſont analogues, que des locutions vicieuſes imitées mal-adroitement de quelque autre langue. *Voyez* GALLICISME. C'eſt une erreur que je crois ſuffiſamment détruite par les obſervations que je viens de mettre ſous les yeux du lecteur : je paſſe à une autre qui eſt encore plus univerſelle, & qui n'eſt pas moins contraire à la véritable notion des *idiotiſmes.*

On donne communément à entendre que ce ſont des manieres de parler contraires aux lois de la Grammaire générale. Il y a en effet des *idiotiſmes* qui ſont dans ce cas ; & comme ils ſont par-là même les plus frappans & les plus aiſés à diſtinguer, on a cru aiſément que cette oppoſition aux lois immuables de la Grammaire, faiſoit la nature commune de tous. Mais il y a encore une autre eſpece d'*idiotiſmes* qui ſont des façons de parler éloignées ſeulement des uſages ordinaires, mais qui ont avec les principes fondamentaux de la Grammaire générale toute la conformité exigible. On peut donner à ceux-ci le nom d'*idiotiſmes réguliers*, parce que les regles immuables de la parole y ſont ſuivies, & qu'il n'y a de violé que les inſtitutions arbitraires & uſuelles : les autres au contraire prendront la dénomination d'*idiotiſmes irréguliers*, parce que les regles immuables de la parole y ſont violées. Ces deux eſpeces ſont compriſes dans la définition que j'ai donnée d'abord ; & je vais bientôt les rendre ſenſibles par des exemples ; mais en y appliquant les principes qu'il convient de ſuivre pour en pénétrer le ſens, & pour y découvrir, s'il eſt poſſible, les caracteres du génie propre de la langue qui les a introduits.

I. Les *idiotiſmes réguliers* n'ont beſoin d'aucune autre attention, que d'être expliqués littéralement pour être ramenés enſuite au tour de la langue naturelle que l'on parle.

Je trouve par exemple que les Allemands diſent, *dieſe gelehrten männer*, comme en latin, *hi docti viri*, ou en françois, *ces ſavans hommes ;* & l'adjectif *gelehrten* s'accorde en toutes manieres avec le nom *männer*, comme l'adjectif latin *docti* avec le nom *viri*, ou l'adjectif françois *ſavans* avec le nom *hommes ;* ainſi les Allemans obſervent en cela, & les lois générales & les uſages communs. Mais ils diſent, *dieſe männer ſind gelehrt ;* & pour le rendre littéralement en latin, il faut dire *hi viri ſunt doctè*, & en françois, *ces hommes ſont ſavamment*, ce qui veut dire indubitablement *ces hommes ſont ſavans : gelehrt* eſt donc un adverbe, & l'on doit reconnoître ici que les Allemands s'écartent des uſages communs, qui donnent la préférence à l'adjectif en pareil cas. On voit donc en quoi conſiſte le *germaniſme* lorſqu'il s'agit d'exprimer un attribut ; mais quelle peut être la cauſe de cet *idiotiſme ?* le verbe exprime l'exiſtence d'un ſujet ſous un attribut. *Voyez* VERBE. L'attribut n'eſt qu'une maniere particuliere d'être ; & c'eſt aux adverbes à exprimer ſimplement les manieres d'être, & conſéquemment les attributs : voilà le génie allemand. Mais comment pourra-t-on concilier ce raiſonnement avec l'uſage preſque univerſel, d'exprimer l'attribut par un adjectif mis en concordance avec le ſujet du verbe ? Je réponds qu'il n'y a peut-être entre la maniere commune & la maniere allemande d'autre différence que celle qu'il y auroit entre deux tableaux, où l'on auroit ſaiſi deux momens différens d'une même action : le *germaniſme* ſaiſit l'inſtant qui précede immédiatement l'acte de juger, où l'eſprit conſidere encore l'attribut d'une maniere vague & ſans application au ſujet : la phraſe commune préſente le ſujet tel qu'il paroît à l'eſprit après le jugement, & lorſqu'il n'y a plus d'abſtraction. L'Allemand doit donc exprimer l'attribut avec les apparences de l'indépendance ; & c'eſt ce qu'il fait par l'adverbe qui n'a aucune terminaiſon dont la concordance puiſſe en déſigner l'application à quelque ſujet déterminé. Les autres langues doivent exprimer l'attribut avec les caracteres de l'application ; ce qui eſt rempli par la concordance de l'adjectif attributif avec le ſujet. Mais peut-être faut-il ſous-entendre alors le nom avant l'adjectif, & dire que *hi viri ſunt docti*, c'eſt la même choſe que *hi viri ſunt viri docti ;* & que *ego ſum miſer*, c'eſt la même choſe que *ego ſum homo miſer :* en effet la concordance de l'adjectif avec le nom, & l'identité du ſujet exprimé par les deux eſpeces, ne s'entendent clairement & d'une maniere ſatisfaiſante, que dans le cas de l'appoſition ; & l'appoſition ne peut avoir lieu ici qu'au moyen de l'ellipſe. Je tirerois de tout ceci une concluſion ſurprenante : la phraſe allemande eſt donc un *idiotiſme* régulier, & la phraſe commune un *idiotiſme* irrégulier.

Voici un *latiniſme régulier* dont le développement peut encore amener des vues utiles : *neminem reperire eſt id qui velit.* Il y a là quatre mots qui n'ont rien d'embarraſſant : *qui velit id* (qui veuille cela) eſt une propoſition incidente déterminative de l'antécédent *neminem ; neminem* (ne perſonne) eſt le complément ou le régime objectif grammatical du verbe *reperire ; neminem qui velit id* (ne trouver perſonne qui veuille cela) ; c'eſt une conſtruction exacte & réguliere. Mais que faire du mot *eſt ?* il eſt à la troiſieme perſonne du ſingulier ; quel en eſt le ſujet ? comment pourra-t-on lier à ce mot l'infinitif *reperire* avec ſes dépendances ? Conſultons d'autres phraſes plus claires dont la ſolution puiſſe nous diriger.

On trouve dans Horace (III. *Od.* 2.) *dulce & decorum eſt pro patriâ mori ;* & encore (IV. *Od.* 12.) *dulce eſt deſipere in loco.* Or la conſtruction eſt facile : *mori pro patriâ eſt dulce & decorum ; deſipere in loco eſt dulce :* les infinitifs *mori* & *deſipere* y ſont traités comme des noms, & l'on peut les conſidérer comme tels : j'en trouve une preuve encore plus forte dans Perſe, *Sat. 1. ſcire tuum nihil eſt ;* l'adjectif *tuum* mis en concordance avec *ſcire*, déſigne bien que *ſcire* eſt conſidéré comme nom. Voilà la difficulté levée dans notre premiere phraſe : le verbe *reperire* eſt ce que l'on appelle communément le nominatif du verbe *eſt ;* ou en termes plus juſtes, c'en eſt le ſujet grammatical, qui ſeroit au nominatif, s'il étoit déclinable : *reperire neminem qui velit id*, en eſt donc le ſujet logique. Ainſi il faut conſtruire, *reperire neminem qui velit id, eſt ;* ce qui ſignifie littéralement, *ne trouver perſonne qui le veuille, eſt* ou *exiſte ;* ou en tranſpoſant la négation, *trouver quelqu'un qui le veuille, n'eſt pas* ou *n'exiſte pas ;* ou enfin, en ramenant la même

penſée à notre maniere de l'énoncer, *on ne trouve perſonne qui le veuille.*

C'eſt la même ſyntaxe & la même conſtruction par-tout où l'on trouve un infinitif employé comme ſujet du verbe *ſum*, lorſque ce verbe a le ſens adjectif, c'eſt-à-dire lorſqu'il n'eſt pas ſimplement verbe ſubſtantif, mais qu'il renferme encore l'idée de l'exiſtence réelle comme attribut, & conſéquemment qu'il eſt équivalent à *exiſto*. Ce n'eſt que dans ce cas qu'il y a *latiniſme ;* car il n'y a rien de ſi commun dans la plûpart des langues, que de voir l'infinif ſujet du verbe ſubſtantif, quand on exprime enſuite un attribut déterminé : ainſi dit-on en latin *turpe eſt mentiri*, & en françois, *mentir eſt une choſe honteuſe*. Mais nous ne pouvons pas dire *voir eſt* pour *on voit*, *voir étoit* pour *on voyoit*, *voir ſera*, pour *on verra*, comme les Latins diſent *videre eſt*, *videre erat*, *videre erit*. L'infinitif conſidéré comme nom, ſert auſſi à expliquer une autre eſpece de *latiniſme* qu'il me ſemble qu'on n'a pas encore entendu comme il faut, & à l'explication duquel les rudimens ont ſubſtitué les difficultés ridicules & inſolubles du redoutable *que* retranché. *Voyez* INFINITIF.

II. Pour ce qui regarde les *idiotiſmes irréguliers*, il faut, pour en pénétrer le ſens, diſcerner avec ſoin l'eſpece d'écart qui les détermine, & remonter, s'il eſt poſſible, juſqu'à la cauſe qui a occaſionné ou pû occaſionner cet écart : c'eſt même le ſeul moyen qu'il y ait de reconnoître les caracteres précis du génie propre d'une langue, puiſque ce génie ne conſiſte que dans la réunion des vues qu'il s'eſt propoſées, & des moyens qu'il a autoriſés.

Pour diſcerner exactement l'eſpece d'écart qui détermine un *idiotiſme irrégulier*, il faut ſe rappeller ce que l'on a dit au *mot* GRAMMAIRE, que toutes les regles fondamentales de cette ſcience ſe réduiſent à deux chefs principaux, qui ſont la Lexicologie & la Syntaxe. La Lexicologie a pour objet tout ce qui concerne la connoiſſance des mots conſidérés en ſoi & hors de l'élocution : ainſi dans chaque langue, le vocabulaire eſt comme l'inventaire des ſujets de ſon domaine ; & ſon principal office eſt de bien fixer le ſens propre de chacun des mots autoriſés dans cet idiome. La Syntaxe a pour objet tout ce qui concerne le concours des mots réunis dans l'enſemble de l'élocution ; & ſes déciſions ſe rapportent dans toutes les langues à trois points généraux, qui ſont la concordance, le régime & la conſtruction.

Si l'uſage particulier d'une langue autoriſe l'altération du ſens propre de quelques mots, & la ſubſtitution d'un ſens étranger, c'eſt alors une figure de mots que l'on appelle *trope*. Voyez *ce mot*.

Si l'uſage autoriſe une locution contraire aux lois générales de la Syntaxe, c'eſt alors une figure que l'on nomme ordinairement *figure de conſtruction*, mais que j'aimerois mieux que l'on déſignât par la dénomination plus générale de *figure de Syntaxe*, en réſervant le nom de *figure de conſtruction* aux ſeules locutions qui s'écartent des regles de la conſtruction proprement dite. *Voyez* FIGURE & CONSTRUCTION. Voilà deux eſpeces d'écart que l'on peut obſerver dans les *idiotiſmes irréguliers*.

1°. Lorſqu'un trope eſt tellement dans le génie d'une langue, qu'il ne peut être rendu littéralement dans une autre, ou qu'y étant rendu littéralement il y exprime un tout autre ſens, c'eſt un *idiotiſme* de la langue originale qui l'a adopté ; & cet *idiotiſme* eſt *irrégulier*, parce que le ſens propre des mots y eſt abandonné ; ce qui eſt contraire à la premiere inſtitution des mots. Ainſi le ſuperſtitieux euphémiſme, qui dans la langue latine a donné le ſens de *ſacrifier* au verbe *mactare*, quoique ce mot ſignifie dans ſon étymologie *augmenter davantage* (magis auctare); cet euphémiſme, dis-je, eſt tellement propre au génie de cette langue, que la traduction littérale que l'on en feroit dans une autre, ne pourroit jamais y faire naître l'idée de *ſacrifice*. *Voyez* EUPHÉMISME.

C'eſt pareillement un trope qui a introduit dans notre langue ces *idiotiſmes* déja remarqués au *mot* GALLICISME, dans leſquels on emploie les deux verbes *venir* & *aller*, pour exprimer par l'un des prétérits prochains, & par l'autre des futurs prochains (*voyez* TEMS) ; comme quand on dit, *je viens de lire*, *je venois de lire*, pour *j'ai* ou *j'avois lû depuis peu de tems ; je vais lire*, *j'allois lire*, pour *je dois*, ou *je devois lire dans peu de tems*. Les deux verbes auxiliaires *venir* & *aller* perdent alors leur ſignification originelle, & ne marquent plus le tranſport d'un lieu en un autre ; ils ne ſervent plus qu'à marquer la proximité de l'antériorité ou de la poſtériorité ; & nos phraſes rendues littéralement dans quelque autre langue, ou n'y ſignifieroient rien, ou y ſignifieroient autre choſe que parmi nous. C'eſt une catachreſe introduite par la néceſſité (*voyez* CATACHRESE), & fondée néanmoins ſur quelque analogie entre le ſens propre & le ſens figuré. Le verbe *venir*, par exemple, ſuppoſe une exiſtence antérieure dans le lieu d'où l'on vient ; & dans le moment qu'on en vient, il n'y a pas long-tems qu'on y étoit : voilà préciſément la raiſon du choix de ce verbe, pour ſervir à l'expreſſion des prétérits prochains. Pareillement le verbe *aller* indique la poſtériorité d'exiſtence dans le lieu où l'on va ; & dans le tems qu'on y va, on eſt dans l'intention d'y être bientôt : voilà encore la juſtification de la préférence donnée à ce verbe, pour déſigner les futurs prochains. Mais il n'en demeure pas moins vrai que ces verbes, devenus auxiliaires, perdent réellement leur ſignification primitive & fondamentale, & qu'ils n'en retiennent que des idées acceſſoires & éloignées.

2°. Ce que l'on vient de dire des tropes, eſt également vrai des figures de Syntaxe : telle figure eſt un *idiotiſme irrégulier*, parce qu'elle ne peut être rendue littéralement dans une autre langue, ou que la verſion littérale qui en ſeroit faite, y auroit un autre ſens. Ainſi l'uſage où nous ſommes, dans la langue françoiſe, d'employer l'adjectif poſſeſſif maſculin, *mon*, *ton*, *ſon*, avant un nom féminin qui commence par une voyelle ou par une *h* muette, eſt un *idiotiſme irrégulier* de notre langue, un *galliciſme ;* parce que l'imitation littérale de cette figure dans une autre langue n'y ſeroit qu'un ſoléciſme. Nous diſons *mon ame*, & l'on ne diroit pas *meus anima ; ton opinion*, & l'on ne peut pas dire *tuus opinio :* c'eſt que les Latins avoient pour éviter l'*hiatus* occaſionné par le concours des voyelles, des moyens qui nous ſont interdits par la conſtitution de notre langue, & dont il étoit plus raiſonnable de faire uſage, que de violer une loi auſſi eſſentielle que celle de la concordance que nous tranſgreſſons : ils pouvoient dire *anima mea*, *opinio tua ;* & nous ne pouvons pas imiter ce tour, & dire *ame ma*, *opinion ta*. Notre langue ſacrifie donc ici un principe raiſonnable aux agrémens de l'euphonie (*voyez* EUPHONIE), conformément à la remarque ſenſée de Cicéron, *Orat. n. 47 : impetratum eſt à conſuetudine ut peccare, ſuavitatis cauſâ, liceret.*

Voici une ellipſe qui eſt devenue une locution propre à notre langue, un *galliciſme*, parce que l'uſage en a prévalu au point qu'il n'eſt plus permis de ſuivre en pareil cas la Syntaxe pleine : *il ne laiſſe pas d'agir, notre langue ne laiſſe pas de ſe prêter à tous les genres d'écrire, on ne laiſſe pas d'abandonner la vertu en la louant*, c'eſt-à-dire *il ne laiſſe pas* le ſoin *d'agir*, *notre langue ne laiſſe pas* la faculté *de ſe prêter à tous les genres d'écrire*, *on ne laiſſe pas* la foibleſſe *d'abandonner la vertu en la louant*. Nous préférons dans ces

phraſes le mérite de la briéveté à une locution pleine, qui ſans avoir plus de clarté, auroit le déſagrément inſéparable des longueurs ſuperflues.

S'il eſt facile de ramener à un nombre fixe de chefs principaux les écarts qui déterminent les différens *idiotiſmes*, il n'en eſt pas de même de vues particulieres qui peuvent y influer : la variété de ces cauſes eſt trop grande, l'influence en eſt trop délicate, la complication en eſt quelquefois trop embarraſſante pour pouvoir établir à ce ſujet quelque choſe de bien certain. Mais il n'en eſt pas moins conſtant qu'elles tiennent toutes, plus ou moins, au génie des diverſes langues, qu'elles en ſont des émanations, & qu'elles peuvent en devenir des indices. « Il en eſt des peu-» ples entiers comme d'un homme particulier, dit » du Tremblay, *traité des langues, chap.* 22 ; leur » langage eſt la vive expreſſion de leurs mœurs, de » leur génie & de leurs inclinations ; & il ne faudroit » que bien examiner ce langage pour pénétrer toutes » les penſées de leur ame & tous les mouvemens de » leur cœur. Chaque langue doit donc néceſſaire-» ment tenir des perfections & des défauts du peu-» ple qui la parle. Elles auront chacune en particu-» lier, diſoit-il un peu plus haut, quelque perfection » qui ne ſe trouvera pas dans les autres, parce qu'elles » tiennent toutes des mœurs & du génie des peuples » qui les parlent : elles auront chacune des termes & » des façons de parler qui leur ſeront propres, & qui » ſeront comme le caractere de ce génie ». On reconnoît en effet le flegme oriental dans la répétition de l'adjectif ou de l'adverbe ; *amen, amen ; ſanctus, ſanctus, ſanctus :* la vivacité françoiſe n'a pû s'en accommoder, & *très-ſaint* eſt bien plus à ſon gré que *ſaint, ſaint, ſaint.*

Mais ſi l'on veut démêler dans les *idiotiſmes* réguliers ou irréguliers, ce que le génie particulier de la langue peut y avoir contribué, la premiere choſe eſſentielle qu'il y ait à faire, c'eſt de s'aſſurer d'une bonne interprétation littérale. Elle ſuppoſe deux choſes ; la traduction rigoureuſe de chaque mot par ſa ſignification propre, & la réduction de toute la phraſe à la plénitude de la conſtruction analytique, qui ſeule peut remplir les vuides de l'ellipſe, corriger les rédondances du pléonaſme, redreſſer les écarts de l'inverſion, & faire rentrer tout dans le ſyſtème invariable de la Grammaire générale.

« Je ſais bien, dit M. du Marſais, *Meth. pour ap-» prendre la langue latine, pag.* 14, que cette traduc-» tion littérale fait d'abord de la peine à ceux qui » n'en connoiſſent point le motif ; ils ne voyent pas » que le but que l'on ſe propoſe dans cette maniere » de traduire, n'eſt que de montrer comment on par-» loit latin ; ce qui ne peut ſe faire qu'en expliquant » chaque mot latin par le mot françois qui lui ré-» pond.

» Dans les premieres années de notre enfance, » nous lions certaines idées à certaines impreſſions ; » l'habitude confirme cette liaiſon. Les eſprits ani-» maux prennent une route déterminée pour chaque » idée particuliere ; de ſorte que lorſqu'on veut dans » la ſuite exciter la même idée d'une maniere diffé-» rente, on cauſe dans le cerveau un mouvement » contraire à celui auquel il eſt accoutumé, & ce » mouvement excite ou de la ſurpriſe ou de la riſée, » & quelquefois même de la douleur : c'eſt pour-» quoi chaque peuple différent trouve extraordinaire » l'habillement ou le langage d'un autre peuple. On » rit à Florence de la maniere dont un François pro-» nonce le latin ou l'italien, & l'on ſe moque à Pa-» ris de la prononciation du Florentin. De même la » plûpart de ceux qui entendent traduire *pater ejus,* » *le pere de lui*, au lieu de *ſon pere*, ſont d'abord por-» tés à ſe moquer de la traduction.

» Cependant comme la maniere la plus courte » pour faire entendre la façon de s'habiller des étran-» gers, c'eſt de faire voir leurs habits tels qu'ils ſont, » & non pas d'habiller un étranger à la françoiſe ; » de même la meilleure méthode pour apprendre les » langues étrangeres, c'eſt de s'inſtruire du tour ori-» ginal, ce qu'on ne peut faire que par la traduction » littérale.

» Au reſte il n'y a pas lieu de craindre que cette » façon d'expliquer apprenne à mal parler françois. » 1°. Plus on a l'eſprit juſte & net, mieux on écrit » & mieux on parle : or il n'y a rien qui ſoit plus » propre à donner aux jeunes gens de la netteté & de « la juſteſſe d'eſprit, que de les exercer à la traduc-» tion littérale, parce qu'elle oblige à la préciſion, » à la propriété des termes, & à une certaine exac-» titude qui empêche l'eſprit de s'égarer à des idées » étrangeres.

» 2°. La traduction littérale fait ſentir la différence » des deux langues. Plus le tour latin eſt éloigné du » tour françois, moins on doit craindre qu'on l'imite » dans le diſcours. Elle fait connoître le génie de la » langue latine ; enſuite l'uſage, mieux que le maî-» tre, apprend le tour de la langue françoiſe. *Arti-cle de M. de Beauzée.*

IDOLE, IDOLATRE, IDOLATRIE ; *idole* vient du grec εἶδος, *figure*, εἴδωλος, *repréſentation d'une figure*, λατρευιν, *ſervir, révérer, adorer.* Ce mot *adorer* eſt latin, & a beaucoup d'acceptions différentes ; il ſignifie *porter la main à la bouche* en parlant avec reſpect ; *ſe courber, ſe mettre à genoux, ſaluer*, & enfin communément *rendre un culte ſuprême.*

Il eſt utile de remarquer ici que le dictionnaire de Trévoux commence cet article par dire que tous les Payens étoient *idolâtres*, & que les Indiens ſont encore des peuples *idolâtres :* premierement, on n'appella perſonne payen avant Théodoſe le jeune ; ce nom fut donné alors aux habitans des bourgs d'Italie, *pagorum incolæ pagani*, qui conſerverent leur ancienne religion : ſecondement, l'Indouſtan eſt mahométan, & les Mahométans ſont les implacables ennemis des images & de l'*idolatrie :* troiſiémement, on ne doit point appeller *idolâtres* beaucoup de peuples de l'Inde qui ſont de l'ancienne religion des Perſes, ni certaines côtes qui n'ont point d'*idoles.*

S'il y a jamais eu un gouvernement idolâtre. Il paroît que jamais il n'y a eu aucun peuple ſur la terre qui ait pris le nom d'*idolâtre.* Ce mot eſt une injure que les Gentils, les Politéiſtes ſembloient mériter ; mais il eſt bien certain que ſi on avoit demandé au ſénat de Rome, à l'aréopage d'Athènes, à la cour des rois de Perſe, *êtes-vous idolâtres ?* ils auroient à peine entendu cette queſtion. Nul n'auroit répondu, nous adorons des images, des *idoles.* On ne trouve ce mot *idolâtre, idolatrie*, ni dans Homere, ni dans Héſiode, ni dans Hérodote, ni dans aucun auteur de la religion des Gentils. Il n'y a jamais eu aucun édit, aucune loi qui ordonnât qu'on adorât des *idoles*, qu'on les ſervît en dieux, qu'on les crût des dieux.

Quand les capitaines romains & carthaginois faiſoient un traité, ils atteſtoient toutes les divinités ; c'eſt en leur préſence, diſoient-ils, que nous jurons la paix : or les ſtatues de tous ces dieux, dont le dénombrement étoit très long, n'étoit pas dans la tente des généraux ; ils regardoient les dieux comme préſens aux actions des hommes, comme témoins, comme juges, & ce n'étoit pas aſſurément le ſimulacre qui conſtituoit la divinité.

De quel œil voyoient-ils donc les ſtatues de leurs fauſſes divinités dans les temples ? du même œil, s'il étoit permis de s'exprimer ainſi, que nous voyons les images des vrais objets de notre vénération. L'erreur n'étoit pas d'adorer un morceau de bois ou de marbre, mais d'adorer une fauſſe divinité repréſentée par ce bois & par ce marbre. La différence entre

eux & nous n'eſt pas qu'ils euſſent des images, & que nous n'en ayons point; qu'ils aient fait des prieres devant des images, & que nous n'en faiſions point: la différence eſt que leurs images figuroient des êtres fantaſtiques dans une religion fauſſe, & que les nôtres figurent des êtres réels dans une religion véritable.

Quand le conſul Pline adreſſe ſes prieres aux dieux immortels, dans l'exorde du panégyrique de Trajan, ce n'eſt pas à des images qu'il les adreſſe; ces images n'étoient pas immortelles.

Ni les derniers tems du paganiſme, ni les plus reculés, n'offrent pas un ſeul fait qui puiſſe faire conclure qu'on adorât réellement une *idole*. Homere ne parle que des dieux qui habitent le haut olympe: le palladium, quoique tombé du ciel, n'étoit qu'un gage ſacré de la protection de Pallas; c'étoit elle qu'on adoroit dans le palladium.

Mais les Romains & les Grecs ſe mettoient à genoux devant des ſtatues, leur donnoient des couronnes, de l'encens, des fleurs, les promenoient en triomphe dans les places publiques: nous avons ſanctifié ces coutumes, & nous ne ſommes point *idolâtres*.

Les femmes en tems de ſéchereſſe portoient les ſtatues des faux dieux après avoir jeûné. Elles marchoient piés nuds, les cheveux épars, & auſſi-tôt il pleuvoit à ſceaux, comme dit ironiquement Pétrone, *& ſtatim urceatim pluebat*. Nous avons conſacré cet uſage illégitime chez les Gentils, & légitime parmi nous. Dans combien de villes ne porte-t-on pas nuds piés les châſſes des ſaints pour obtenir les bontés de l'Etre ſuprême par leur interceſſion?

Si un turc, un lettré chinois étoit témoin de ces cérémonies, il pourroit par ignorance nous accuſer d'abord de mettre notre confiance dans les ſimulacres que nous promenons ainſi en proceſſion; mais il ſuffiroit d'un mot pour le détromper.

On eſt ſurpris du nombre prodigieux de déclamations débitées contre l'*idolâtrie* des Romains & des Grecs; & enſuite on eſt plus ſurpris encore quand on voit qu'en effet ils n'étoient point *idolâtres*; que leur loi ne leur ordonnoit point du tout de rapporter leur culte à des ſimulacres.

Il y avoit des temples plus privilégiés que les autres; la grande Diane d'Ephèſe avoit plus de réputation qu'une Diane de village, que dans un autre de ſes temples. La ſtatue de Jupiter Olympien attiroit plus d'offrandes que celle de Jupiter Paphlagonien. Mais puiſqu'il faut toûjours oppoſer ici les coutumes d'une religion vraie à celles d'une religion fauſſe, n'avons nous pas eu depuis pluſieurs ſiecles, plus de dévotion à certaines autels qu'à d'autres? Ne ſeroit-il pas ridicule de ſaiſir ce prétexte pour nous accuſer d'*idolâtrie*?

On n'avoit imaginé qu'une ſeule Diane, un ſeul Apollon, & un ſeul Eſculape; non pas autant d'Apollons, de Dianes, & d'Eſculapes, qu'ils avoient de temples & de ſtatues; il eſt donc prouvé autant qu'un point d'hiſtoire peut l'être, que les anciens ne croyoient pas qu'une ſtatue fût une divinité, que le culte ne pouvoit être rapporté à cette ſtatue, à cette *idole*, & que par conſéquent les anciens n'étoient point *idolâtres*.

Une populace groſſiere & ſuperſtitieuſe qui ne raiſonnoit point, qui ne ſavoit ni douter, ni nier, ni croire, qui couroit aux temples par oiſiveté, & parce que les petits y ſont égaux aux grands; qui portoit ſon offrande par coutume, qui parloit continuellement de miracles ſans en avoir examiné aucun, & qui n'étoit guere au-deſſus des victimes qu'elle amenoit; cette populace, dis-je, pouvoit bien à la vûe de la grande Diane, & de Jupiter tonnant, être frappé d'une horreur religieuſe, & adorer ſans le ſavoir la ſtatue même. C'eſt ce qui eſt arrivé quelquefois dans nos temples à nos payſans groſſiers; & on n'a pas manqué de les inſtruire que c'eſt aux bienheureux, aux immortels reçus dans le ciel, qu'ils doivent demander leur interceſſion, & non à des figures de bois & de pierre, & qu'ils ne doivent adorer que Dieu ſeul.

Les Grecs & les Romains augmenterent le nombre de leurs dieux par des apothéoſes; les Grecs diviniſoient les conquérans, comme Bacchus, Hercule, Perſée. Rome dreſſa des autels à ſes empereurs. Nos apothéoſes ſont d'un genre bien plus ſublime; nous n'avons égard ni au rang, ni aux conquêtes. Nous avons élevé des temples à des hommes ſimplement vertueux qui ſeroient la plûpart ignorés ſur la terre, s'ils n'étoient placés dans le ciel. Les apothéoſes des anciens ſont faites par la flatterie; les nôtres par le reſpect pour la vertu. Mais ces anciennes apothéoſes ſont encore une preuve convaincante que les Grecs & les Romains n'étoient point *idolâtres*. Il eſt clair qu'ils n'admettoient pas plus une vertu divine dans la ſtatue d'Auguſte & de Claudius, que dans leurs médailles. Cicéron dans ſes ouvrages philoſophiques ne laiſſe pas ſoupçonner ſeulement qu'on puiſſe ſe méprendre aux ſtatues des dieux, & les confondre avec les dieux mêmes. Ses interlocuteurs foudroient la religion établie; mais aucun d'eux n'imagine d'accuſer les Romains de prendre du marbre & de l'airain pour des divinités.

Lucrece ne reproche cette ſottiſe à perſonne, lui qui reproche tout aux ſuperſtitieux: donc encore une fois, cette opinion n'exiſtoit pas, & l'erreur du politéiſme n'étoit pas erreur d'*idolâtrie*.

Horace fait parler une ſtatue de Priape: il lui fait dire: *j'étois autrefois un tronc de figuier; un charpentier ne ſachant s'il feroit de moi un dieu ou un banc, ſe détermina enfin à me faire dieu*, &c. Que conclure de cette plaiſanterie? Priape étoit de ces petites divinités ſubalternes, abandonnées aux railleurs; & cette plaiſanterie même eſt la preuve la plus forte que cette figure de Priape qu'on mettoit dans les potagers pour effrayer les oiſeaux, n'étoit pas fort révérée.

Dacier, en digne commentateur, n'a pas manqué d'obſerver que Baruc avoit prédit cette avanture, en diſant, *ils ne feront que ce que voudront les ouvriers*; mais il pouvoit obſerver auſſi qu'on en peut dire autant de toutes les ſtatues: on peut d'un bloc de marbre tirer tout auſſi-bien une cuvette, qu'une figure d'Alexandre ou de Jupiter, ou de quelque choſe de plus reſpectable. La matiere dont étoient formés les chérubins du ſaint des ſaints, auroit pû ſervir également aux fonctions les plus viles. Un tronc, un autel en ſont-ils moins révérés, parce que l'ouvrier en pouvoit faire une table de cuiſine?

Dacier au lieu de conclure que les Romains adoroient la ſtatue de Priape, & que Baruc l'avoit prédit, devoit donc conclure que les Romains s'en mocquoient. Conſultez tous les auteurs qui parlent des ſtatues de leurs dieux, vous n'en trouverez aucun qui parle d'*idolâtrie*; ils diſent expreſſément le contraire: vous voyez dans Martial.

Qui finxit ſacros auro vel marmore vultus,
Non facit ille deos.

Dans Ovide. *Colitur pro Jove forma Jovis.*

Dans Stace. *Nulla autem effigies nulli commiſſa metallo.*
Forma Dei montes habitare ac numina gaudet.

Dans Lucain. *Eſt-ne Dei niſi terra & pontus, & aer?*

On feroit un volume de tous les paſſages qui dépoſent que des images n'étoient que des images.

Il n'y a que le cas où les ſtatues rendoient des ora-

cles, qui ait pu faire penſer que ces ſtatues avoient en elles quelque choſe de divin; mais certainement l'opinion regnante étoit que les dieux avoient choiſi certains autels, certains ſimulacres, pour y venir réſider quelquefois, pour y donner audience aux hommes, pour leur répondre. On ne voit dans Homère, & dans les chœurs des tragédies greques, que des prieres à Apollon, qui rend ſes oracles ſur les montagnes, en tel temple, en telle ville; il n'y a pas dans toute l'antiquité la moindre trace d'une priere adreſſée à une ſtatue.

Ceux qui profeſſoient la magie, qui la croyoient une ſcience, ou qui feignoient de le croire, prétendoient avoir le ſecret de faire deſcendre les dieux dans les ſtatues, non pas les grands dieux, mais les dieux ſecondaires, les génies. C'eſt ce que Mercure Triſmégite appelloit *faire des dieux;* & c'eſt ce que S. Auguſtin réfute dans ſa cité de Dieu; mais cela même montre évidemment qu'on ne croyoit pas que les ſimulacres euſſent rien en eux de divin, puiſqu'il falloit qu'un magicien les animât; & il me ſemble qu'il arrivoit bien rarement qu'un magicien fût aſſez habile pour donner une ame à une ſtatue pour la faire parler.

En un mot, les images des dieux n'étoient point des dieux; Jupiter & non pas ſon image lançoit le tonnerre. Ce n'étoit pas la ſtatue de Neptune qui ſoulevoit les mers, ni celle d'Apollon qui donnoit la lumiere; les Grecs & les Romains étoient des gentils, des polithéiſtes, & n'étoient point des *idolâtres*.

Si les Perſes, les Sabéens, les Egyptiens, les Tartares, les Turcs ont été idolâtres, & de quelle antiquité eſt l'origine des ſimulacres appellés idoles; hiſtoire abrégée de leur culte. C'eſt un abus des termes d'appeller *idolâtres* les peuples qui rendirent un culte au ſoleil & aux étoiles. Ces nations n'eurent long-tems ni ſimulacres, ni temples; ſi elles ſe tromperent, c'eſt en rendant aux aſtres ce qu'elles devoient au créateur des aſtres: encore les dogmes de Zoroaſtre, ou Zarduſt, recueillis dans le Sadder, enſeignent-ils un être ſuprême vengeur & rénumérateur; & cela eſt bien loin de l'*idolâtrie*. Le gouvernement de la Chine n'a jamais eu aucune *idole;* il a toûjours conſervé le culte ſimple du maître du ciel *Kingtien*, en tolérant les pagodes du peuple. Gensgis-Kan chez les Tartares n'étoit point *idolâtre*, & n'avoit aucun ſimulacre; les Muſulmans qui rempliſſent la Grece, l'Aſie mineure, la Syrie, la Perſe, l'Inde, & l'Afrique, appellent les Chrétiens *idolâtres*, *giaour*, parce qu'ils croyent que les Chrétiens rendent un culte aux images. Ils briſerent toutes les ſtatues qu'ils trouverent à Conſtantinople dans ſainte Sophie, dans l'égliſe des ſaints Apôtres, & dans d'autres qu'ils convertirent en moſquées. L'apparence les trompa comme elle trompe toûjours les hommes; elle leur fit croire que des temples dédiés à des ſaints qui avoient été hommes autrefois, des images de ces ſaints révérées à genoux, des miracles opérés dans ces temples, étoient des preuves invincibles de l'*idolâtrie* la plus complette; cependant il n'en eſt rien. Les Chrétiens n'adorent en effet qu'un ſeul Dieu, & ne réverent dans les bienheureux que la vertu même de Dieu qui agit dans ſes ſaints. Les Iconoclaſtes, & les Proteſtans ont fait le même reproche d'*idolâtrie* à l'Egliſe; & on leur a fait la même réponſe.

Comme les hommes ont eu très-rarement des idées préciſes, & ont encore moins exprimé leurs idées par des mots précis, & ſans équivoque, nous appellâmes du nom d'*idolâtres* les Gentils, & ſur-tout les Polithéiſtes. On a écrit des volumes immenſes; on a débité des ſentimens différens ſur l'origine de ce culte rendu à Dieu, ou à pluſieurs dieux, ſous des figures ſenſibles: cette multitude de livres & d'opinions ne prouve que l'ignorance.

On ne ſait pas qui inventa les habits & les chauſſures, & on veut ſavoir qui le premier inventa les *idoles!* Qu'importe un paſſage de *Sanconiaton* qui vivoit avant la guerre de Troie? Que nous apprend-il, quand il dit que le cahos, l'eſprit, c'eſt-à-dire le ſouffle, amoureux de ſes principes, en tira le limon, qu'il rendit l'air lumineux, que le vent Colp, & ſa femme Baü engendrerent Eon, & qu'Eon engendra Jenos? que Cronos leur deſcendant avoit deux yeux par-derriere, comme par-devant, qu'il devint dieu, & qu'il donna l'Egypte à ſon fils Taut; voilà un des plus reſpectables monumens de l'antiquité.

Orphée, antérieur à Sanconiaton, ne nous en apprendra pas davantage dans ſa théogonie, que Damaſcius nous a conſervée; il repréſente le principe du monde ſous la figure d'un dragon à deux têtes, l'une de taureau, l'autre de lion, un viſage au milieu qu'il appelle *viſage-dieu*, & des aîles dorées aux épaules.

Mais vous pouvez de ces idées biſarres tirer deux grandes vérités; l'une que les images ſenſibles & hyéroglyphes ſont de l'antiquité la plus haute; l'autre que tous les anciens philoſophes ont reconnu un premier principe.

Quant au polithéïſme, le bon ſens vous dira que dès qu'il y a eu des hommes, c'eſt-à-dire des animaux foibles, capables de raiſon, ſujets à tous les accidens, à la maladie & à la mort, ces hommes ont ſenti leur foibleſſe & leur dépendance; ils ont reconnu aiſément qu'il eſt quelque choſe de plus puiſſant qu'eux. Ils ont ſenti une force dans la terre qui produit leurs alimens; une dans l'air qui ſouvent les détruit; une dans le feu qui conſume, & dans l'eau qui ſubmerge. Quoi de plus naturel dans des hommes ignorans, que d'imaginer des êtres qui préſident à ces élémens! Quoi de plus naturel que de révérer la force inviſible qui faiſoit luire aux yeux le ſoleil & les étoiles? Et dès qu'on voulut ſe former une idée de ces puiſſances ſupérieures à l'homme, quoi de plus naturel encore que de les figurer d'une maniere ſenſible? La religion juive qui précéda la nôtre, & qui fut donnée par Dieu même, étoit toute remplie de ces images ſous leſquelles Dieu eſt repréſenté. Il daigne parler dans un buiſſon le langage humain; il paroît ſur une montagne. Les eſprits céleſtes qu'il envoie, viennent tous avec une forme humaine; enfin, le ſanctuaire eſt rempli de chérubins, qui ſont des corps d'hommes avec des aîles & des têtes d'animaux; c'eſt ce qui a donné lieu à l'erreur groſſiere de Plutarque, de Tacite, d'Appion, & de tant d'autres, de reprocher aux Juifs d'adorer une tête d'âne. Dieu, malgré ſa défenſe de peindre & de ſculpter aucune figure, a donc daigné ſe proportionner à la foibleſſe humaine, qui demandoit qu'on parlât aux ſens par des images.

Iſaïe dans le *chap. VI.* voit le Seigneur aſſis ſur un trône, & le bas de ſa robe qui remplit le temple. Le Seigneur étend ſa main & touche la bouche de Jérémie au *chap. I.* de ce prophete. Ezéchiel au *chap. III.* voit un trône de ſaphir, & Dieu lui paroît comme un homme aſſis ſur ce trône. Ces images n'alterent point la pureté de la religion juive, qui jamais n'employa les tableaux, les ſtatues, les *idoles*, pour repréſenter Dieu aux yeux du peuple.

Les lettrés Chinois, les Perſes, les anciens Egyptiens n'eurent point d'*idoles;* mais bien-tôt Iſis & Oſiris furent figurés: bien-tôt Bel à Babylone fut un gros coloſſe; Brama fut un monſtre biſarre dans la preſqu'île de l'Inde. Les Grecs ſur-tout multiplierent les noms des dieux, les ſtatues & les temples; mais en attribuant toûjours la ſuprême puiſſance à leur *Zeus*, nommé par les Latins *Jupiter*, maître des

dieux

dieux & des hommes. Les Romains imiterent les Grecs : ces peuples placerent toûjours tous les dieux dans le ciel ſans ſavoir ce qu'ils entendoient par le ciel & par leur olympe. Il n'y avoit pas d'apparence que ces êtres ſupérieurs habitaſſent dans les nuées qui ne ſont que de l'eau. On en avoit placé d'abord ſept dans les ſept planettes, parmi leſquelles on comptoit le ſoleil ; mais depuis, la demeure ordinaire de tous les dieux fut l'étendue du ciel.

Les Romains eurent leurs douze grands dieux, ſix mâles & ſix femelles, qu'ils nommerent *dii majorum gentium ;* Jupiter, Neptune, Apollon, Vulcain, Mars, Mercure, Junon, Veſta, Minerve, Cérès, Vénus, Diane. Pluton fut alors oublié ; Veſta prit ſa place.

Enſuite venoient les dieux *minorum gentium*, les dieux indigetes, les héros, comme Bacchus, Hercule, Eſculape ; les dieux infernaux, Pluton, Proſerpine ; ceux de la mer, comme Thétis, Amphitrite, les Néréïdes, Glaucus ; puis les Driades, les Naïades, les dieux des jardins, ceux des bergers. Il y en avoit pour chaque profeſſion, pour chaque action de la vie, pour les enfans, pour les filles nubiles, pour les mariées, pour les accouchées ; on eut le dieu Pet. On diviniſa enfin les empereurs : ni ces empereurs, ni le dieu Pet, ni la déeſſe Pertunda, ni Priape, ni Rumilia la déeſſe des tetons, ni Stercutius le dieu de la garde-robe, ne furent à la vérité regardés comme les maîtres du ciel & de la terre. Les empereurs eurent quelquefois des temples ; les petits dieux Pénates n'en eurent point ; mais tous eurent leur figure, leur *idole*.

C'étoient de petits magots dont on ornoit ſon cabinet ; c'étoient les amuſemens des vieilles femmes & des enfans, qui n'étoient autoriſés par aucun culte public. On laiſſoit agir à ſon gré la ſuperſtition de chaque particulier : on retrouve encore ces petites *idoles* dans les ruines des anciennes villes.

Si perſonne ne ſait quand les hommes commencerent à ſe faire des *idoles*, on ſait qu'elles ſont de l'antiquité la plus haute ; Tharé pere d'Abraham en faiſoit à Ur en Chaldée : Rachel déroba & emporta les *idoles* de ſon beau-pere Laban ; on ne peut remonter plus haut.

Mais quelle notion préciſe avoient les anciennes nations de tous ces ſimulacres ? Quelle vertu, quelle puiſſance leur attribuoit-on ? Croira-t-on que les dieux deſcendoient du ciel pour venir ſe cacher dans ces ſtatues ? ou qu'ils leur communiquoient une partie de l'eſprit divin ? ou qu'ils ne leur communiquoient rien du tout ? C'eſt encore ſur quoi on a très-inutilement écrit ; il eſt clair que chaque homme en jugeoit ſelon le degré de ſa raiſon, ou de ſa crédulité, ou de ſon fanatiſme. Il eſt évident que les prêtres attachoient le plus de divinité qu'ils pouvoient à leurs ſtatues, pour s'attirer plus d'offrandes ; on ſait que les Philoſophes déteſtoient ces ſuperſtitions ; que les guerriers s'en mocquoient ; que les magiſtrats les toléroient, & que le peuple toûjours abſurde ne ſavoit ce qu'il faiſoit : c'eſt en peu de mots l'hiſtoire de toutes les nations à qui Dieu ne s'eſt pas fait connoître.

On peut ſe faire la même idée du culte que toute l'Egypte rendit à un bœuf, & que pluſieurs villes rendirent à un chien, à un ſinge, à un chat, à des oignons. Il y a grande apparence que ce furent d'abord des emblèmes : enſuite un certain bœuf Apis, un certain chien nommé *Anubis*, furent adorés. On mangea toûjours du bœuf & des oignons ; mais il eſt difficile de ſavoir ce que penſoient les vieilles femmes d'Egypte, des oignons ſacrés & des bœufs.

Les *idoles* parloient aſſez ſouvent : on faiſoit commémoration à Rome le jour de la fête de Cybèle, des belles paroles que la ſtatue avoit prononcées lorſqu'on en fit la tranſlation du palais du roi Attale :

Ipſa peti volui, ne ſit mora, mitte volentem,
Dignus Roma locus quo deus omnis eat.

» J'ai voulu qu'on m'enlevât, emmenez-moi vîte ; » Rome eſt digne que tout dieu s'y établiſſe ».

La ſtatue de la fortune avoit parlé ; les Scipions, les Cicérons, les Céſars à la vérité n'en croyoient rien ; mais la vieille à qui Encolpe donna un écu pour acheter des oies & des dieux, pouvoit fort bien le croire.

Les *idoles* rendoient auſſi des oracles, & les prêtres cachés dans le creux des ſtatues parloient au nom de la divinité.

Comment, au milieu de tant de dieux, & de tant de théogonies différentes & de cultes particuliers, n'y eût-il jamais de guerre de religion chez les peuples nommés *idolâtres ?* Cette paix fut un bien qui naquit d'un mal de l'erreur même : car chaque nation reconnoiſſant pluſieurs dieux inférieurs, trouvoit bon que ſes voiſins euſſent auſſi les leurs. Si vous exceptez Cambiſe, à qui on reproche d'avoir tué le bœuf Apis, on ne voit dans l'hiſtoire profane aucun conquérant qui ait maltraité les dieux d'un peuple vaincu. Les Gentils n'avoient aucune religion excluſive ; & les prêtres ne ſongerent qu'à multiplier les offrandes & les ſacrifices.

Les premieres offrandes furent des fruits ; bientôt après il fallut des animaux pour la table des prêtres ; ils les égorgeoient eux-mêmes ; ils devinrent bouchers & cruels : enfin, ils introduiſirent l'uſage horrible de ſacrifier des victimes humaines, & ſurtout des enfans & des jeunes filles. Jamais les Chinois, ni les Perſes, ni les Indiens, ne furent coupables de ces abominations ; mais à Héliopolis en Egypte, au rapport de Porphire, on immola des hommes. Dans la Tauride on ſacrifioit les étrangers : heureuſement les prêtres de la Tauride ne devoient pas avoir beaucoup de pratiques. Les premiers Grecs, les Cipriots, les Phœniciens, les Tyriens, les Carthaginois, eurent cette ſuperſtition abominable. Les Romains eux-mêmes tomberent dans ce crime de religion ; & Plutarque rapporte qu'ils immolerent deux Grecs & deux Gaulois, pour expier les galanteries de trois veſtales. Procope, contemporain du roi des Francs Théodebert, dit que les Francs immolerent des hommes quand ils entrerent en Italie avec ce prince : les Gaulois, les Germains, faiſoient communément de ces affreux ſacrifices.

On ne peut guere lire l'hiſtoire, ſans concevoir de l'horreur pour le genre humain. Il eſt vrai que chez les Juifs Jephté ſacrifia ſa fille, & que Saül fut prêt d'immoler ſon fils. Il eſt vrai que ceux qui étoient voués au Seigneur par anathème, ne pouvoient être rachetés, ainſi qu'on rachetoit les bêtes, & qu'il falloit qu'ils périſſent : mais Dieu qui a créé les hommes, peut leur ôter la vie quand il veut, & comme il le veut : & ce n'eſt pas aux hommes à ſe mettre à la place du maître de la vie & de la mort, & à uſurper les droits de l'Etre ſuprême.

Pour conſoler le genre humain de l'horrible tableau de ces pieux ſacriléges, il eſt important de ſavoir que chez preſque toutes les nations nommées *idolâtres*, il y avoit la Théologie ſacrée, & l'erreur populaire ; le culte ſecret, & les cérémonies publiques ; la religion des ſages, & celle du vulgaire. On n'enſeignoit qu'un ſeul Dieu aux initiés dans les myſteres ; il n'y a qu'à jetter les yeux ſur l'hymne attribué à Orphée, qu'on chantoit dans les myſteres de Cérès Eleuſine, ſi célebres en Europe & en Aſie.

« Contemple la nature divine, illumine ton eſ-
» prit, gouverne ton cœur, marche dans la voie de
» la juſtice ; que le Dieu du ciel & de la terre ſoit
» toûjours préſent à tes yeux. Il eſt unique, il exiſte

» ſeul par lui-même ; tous les êtres tiennent de lui » leur exiſtence ; il les ſoûtient tous ; il n'a jamais » été vu des yeux mortels, & il voit toutes choſes ».

Qu'on liſe encore ce paſſage du philoſophe Maxime de Madaure, dans ſa lettre à ſaint Auguſtin. « Quel homme eſt aſſez groſſier, aſſez ſtupide, pour » douter qu'il ſoit un Dieu ſuprême, éternel, infini, qui n'a rien engendré de ſemblable à lui-même, » & qui eſt le pere commun de toutes choſes » ? Il y a mille témoignages que les ſages abhorroient non-ſeulement l'*idolâtrie*, mais encore le polithéïſme.

Epictete, ce modele de réſignation & de patience, cet homme ſi grand dans une condition ſi baſſe, ne parle jamais que d'un ſeul Dieu : voici une de ſes maximes. « Dieu m'a créé, Dieu eſt au-dedans de » moi ; je le porte par-tout ; pourrois-je le ſouiller » par des penſées obſcènes, par des actions injuſtes, » par d'infâmes deſirs ? Mon devoir eſt de remercier » Dieu de tout, de le louer de tout, & de ne ceſſer » de le benir qu'en ceſſant de vivre ». Toutes les idées d'Epictete roulent ſur ce principe.

Marc-Aurele, auſſi grand peut-être ſur le trône de l'empire romain qu'Epictete dans l'eſclavage, parle ſouvent à la vérité des dieux, ſoit pour ſe conformer au langage reçu, ſoit pour exprimer des êtres mitoyens entre l'Etre ſuprême & les hommes. Mais en combien d'endroits ne fait-il pas voir qu'il ne reconnoît qu'un Dieu éternel, infini ? *Notre ame*, dit-il, *eſt une émanation de la divinité ; mes enfans, mon corps, mes eſprits viennent de Dieu.*

Les Stoïciens, les Platoniciens admettoient une nature divine & univerſelle ; les Epicuriens la nioient ; les pontifes ne parloient que d'un ſeul Dieu dans les myſteres ; où étoient donc les *idolâtres* ?

Au reſte, c'eſt une des grandes erreurs du Dictionnaire de Moréri, de dire que du tems de Théodoſe le jeune, il ne reſta plus d'*idolâtres* que dans les pays reculés de l'Aſie & de l'Afrique. Il y avoit dans l'Italie beaucoup de peuples encore gentils, même au ſeptieme ſiecle : le nord de l'Allemagne depuis le Vezer n'étoit pas chrétien du tems de Charlemagne ; la Pologne & tout le Septentrion reſterent long-tems après lui dans ce qu'on appelle *idolâtrie* : la moitié de l'Afrique, tous les royaumes au de là du Gange, le Japon, la populace de la Chine, cent hordes de Tartares ont conſervé leur ancien culte. Il n'y a plus en Europe que quelques lapons, quelques ſamoïedes, quelques tartares, qui ayent perſévéré dans la religion de leurs ancêtres. *Article de M.* DE VOLTAIRE. *Voyez* ORACLES, RELIGION, SUPERSTITION, SACRIFICES, TEMPLES.

IDOLOTHYTES, ſ. m. (*Théolog.*) c'eſt le nom que S. Paul donne aux viandes offertes aux idoles, & que l'on préſentoit enſuite avec cérémonie, tant aux prêtres qu'aux aſſiſtans, qui les mangeoient couronnés. Il y eut entre les premiers chrétiens difficulté au ſujet de la manducation de ces *idolothytes*, & dans le concile de Jéruſalem il leur fut ordonné de s'en abſtenir ; cependant comme les viandes qui étoient offertes aux idoles, étoient quelquefois vendues au marché, & préſentées enſuite aux repas des chrétiens, les plus ſcrupuleux n'en vouloient pas, quoiqu'alors ce ne fût plus un acte de religion. S. Paul conſulté ſur cette queſtion, répondit aux Corinthiens que l'on en pouvoit manger, ſans s'informer ſi cette viande avoit été offerte aux idoles ou non, pourvû que cela ne causât point de ſcandale aux foibles. Cependant l'uſage de ne point manger des *idolothytes* a ſubſiſté parmi les chrétiens, & dans l'apocalypſe ceux de Pergame ſont repris de ce qu'il y avoit parmi eux des gens qui faiſoient manger des viandes qui avoient été offertes aux idoles. Dans la primitive égliſe il eſt défendu aux chrétiens, par pluſieurs canons des conciles, de manger des *idolothytes*. *Actor. j. 15. I. Corinth. j. 8. Apocalypſ. 2.*

IDON-MOULLY, ſ. m. (*Botan. exot.*) c'eſt le nom malabare d'une eſpece de prunier des Indes orientales, que les Botaniſtes appellent *prunus indica, fructu umbilicato, pyriformi, ſpinoſa, racemoſa*, ce qui ſuffit pour le diſtinguer des autres pruniers ; ajoutez qu'il s'éleve juſqu'à la hauteur de ſoixante & dix piés ; il eſt décrit dans l'*Hort. malab. part. IV. tab. 18. p. 41.* (*D. J.*)

IDRA, (*Géog.*) ville de Suede, capitale de la Dalécarlie, ſur la riviere d'Elſinam : preſque tous les habitans travaillent aux mines & aux forges.

IDRIA, (*Géog.*) ville d'Italie dans le Frioul, au comté de Goritz, avec un château. Cette ville, célebre par ſa mine de vif-argent, appartient à la maiſon d'Autriche ; elle eſt de tous côtés entourée de montagnes, à 7 lieues N. E. de Goritz, 10 N. de Trieſte. *Long. 31. 35. lat. 46. 16.*

La riche mine de vif-argent que cette ville poſſede dans ſon propre ſein, eſt une choſe bien curieuſe. L'entrée de cette mine n'eſt point ſur une montagne, mais dans la ville même ; elle n'a pas plus de 120 ou 130 braſſes de profondeur. On en tire du vif-argent vierge & du ſimple vif-argent, & c'étoit certainement autrefois une des plus riches mines du monde en ce genre ; car il s'y trouvoit d'ordinaire moitié pour moitié, c'eſt-à-dire de deux livres une, & quelquefois même lorſqu'on en tiroit un morceau qui peſoit trois livres, on en trouvoit encore deux après qu'il étoit rafiné. Le détail que Brown en a fait comme témoin oculaire, en 1669, mérite d'être lû.

Etant deſcendu dans cette mine par une échelle qui avoit 89 braſſes de long, il vit dans un endroit où l'on travailloit à la purification du vif-argent par le feu ſeize mille barres de fer, qu'on avoit achetées dans la Carinthie ; on employoit auſſi quelquefois au même uſage 800 barres de fer tout-à-la-fois, pour purifier le vif-argent dans ſeize fournaiſes ; on en mettoit 50 dans chaque fournaiſe, 25 de chaque côté, 12 deſſus & 13 au-deſſous ; le produit étoit tel, que M. Brown vit emporter un jour 40 ſacs de vif-argent purifié pour les pays étrangers, objet de 40 mille ducats. On en envoyoit juſqu'à Chremnits, en Hongrie, pour s'en ſervir dans cette mine d'or ; chaque ſac peſoit 315 livres. Il y avoit encore alors dans le château trois mille ſacs de vif-argent purifié en réſerve ; enfin, à force d'exploitations précipitées, on a preſque épuiſé la mine & le bois néceſſaire pour le travail. (*D. J.*)

IDSTEIN, (*Géog.*) bourg ou petite ville d'Allemagne, dans la Wétéravie, réſidence d'une branche de la maiſon de Naſſau, à qui elle appartient ; elle eſt à 5 lieues N. E. de Mayence. *Long. 25. 33. lat. 50. 9.* (*D. J.*)

IDULIE, ſ. f. (*Belles-lettres.*) c'eſt ainſi qu'on appelloit la victime qu'on offroit à Jupiter le jour des ides, d'où peut-être elle a pris ſon nom. (*D. J.*)

IDUMÉE, ſ. f. (*Géog. anc.*) pays d'Aſie, aux confins de la Paleſtine & de l'Arabie ; l'*Idumée* tire ſon nom d'*Edom* ou *Eſaü*, qui y fixa ſa demeure. Il s'établit d'abord dans les montagnes de Seïr, à l'orient & au midi de la mer Morte ; enſuite ſes deſcendans, comme nous le verrons tout-à-l'heure, ſe répandirent dans l'Arabie Pétrée, dans le pays qui eſt au midi de la Paleſtine, & finalement dans la Judée méridionale, lorſque ce pays devint comme deſert durant la captivité de Babylone ; ainſi quand on parle de l'étendue de l'*Idumée*, il faut diſtinguer les tems. Sous les rois de Juda les Iduméens étoient reſſerrés à l'orient & au ſud de la mer Morte, au pays de Seïr ; mais dans la ſuite l'*Idumée* s'étendit

beaucoup davantage au midi de Juda. La ville capitale de l'*Idumée* orientale étoit *Bosra*, & la capitale de l'*Idumée* méridionale étoit *Pétra* ou *Jectaël*.

L'*Idumée* dont Strabon, Joſephe, Pline, Ptolomée, & autres auteurs font mention, n'étoit pas le pays d'Edom, ou cette *Idumée* qui a donné le nom à la mer Rouge, mais une autre ancienne *Idumée*, d'une beaucoup plus grande étendue, car elle comprenoit toute cette région qui fut appellée *Arabie Pétrée* de Pétra ſa capitale. Tout ce pays ayant été habité par les deſcendans d'Edom ou d'Eſaü, fut delà nommé le *pays d'Edom*.

Dans la ſuite des tems une ſédition, à ce que prétend Strabon, s'étant élevée parmi eux, une partie ſe ſépara du reſte, & vint s'établir dans les contrées méridionales de la Judée, qui ſe trouvoit alors comme deſerte, par l'abſence de ſes habitans captifs à Babylone; ceux-ci conſerverent le nom d'*Iduméens*, & le pays qu'ils occuperent prit celui d'*Idumée*.

Les Iduméens qui ne ſuivirent pas les autres, ſe joignirent aux Iſmaélites, & furent appellés comme eux *Nabathéens*, de Nébajoth ou Nabath fils d'Iſmael, & le pays qu'ils poſſéderent *Nabathée*; c'eſt ſous ce nom qu'il en eſt ſouvent parlé dans les auteurs, tant grecs que latins.

Les Iduméens furent premierement gouvernés par des chefs ou princes, & puis par des rois; Nabuchodonoſor, cinq ans après la priſe de Jéruſalem, ſubjugua toutes les puiſſances voiſines de la Judée, & en particulier les Iduméens; Judas Macchabée leur fit la guerre, & les battit en plus d'une rencontre: enfin, Hircan les dompta & les obligea de recevoir la circonciſion; dès-lors ils demeurerent aſſujettis aux derniers rois de la Judée, juſqu'à la ruine de Jéruſalem par les Romains. (*D. J.*)

IDYLLE, *terme de Poéſie*, petit poëme champêtre qui contient des deſcriptions ou narrations de quelques aventures agréables. *Voy.* ECLOGUE. Ce mot vient du grec εἰδυλλιον, diminutif d'εἰδος, *figure*, *repréſentation*, parce que le propre de cette poéſie eſt de repréſenter naturellement les choſes.

Théocrite eſt le premier auteur qui ait fait des *idylles*; les Italiens l'ont imité, & en ont ramené l'uſage. *Voyez* PASTORAL.

Les *idylles* de Théocrite, ſous une ſimplicité toute naïve & toute champêtre, renferment des agrémens inexprimables; elles paroiſſent puiſées dans le ſein de la nature, & dictées par les graces elles-mêmes.

C'eſt une poéſie qui peint naturellement les objets qu'elle décrit; au lieu que le poëme épique les raconte, & le dramatique les met en action. On ne s'en tient plus dans les *idylles* à la ſimplicité originale de Théocrite: notre ſiecle ne ſouffriroit pas une fiction amoureuſe qui reſſembleroit aux galanteries groſſieres de nos payſans. Boileau remarque que les *idylles* les plus ſimples ſont ordinairement les meilleures.

Ce poëte en a tracé le caractere dans ce peu de vers, par une image empruntée elle-même des ſujets ſur leſquels roule ordinairement l'*idylle*.

Telle qu'une bergere au plus beau jour de fête
De ſuperbes rubis ne charge point ſa tête;
Et ſans mêler à l'or l'éclat des diamans,
Cueille en un champ voiſin ſes plus beaux ornemens.
Telle aimable en ſon air, mais humble dans ſon ſtyle,
Doit éclater ſans pompe une élégante idylle;
Son tour ſimple & naïf n'a rien de faſtueux,
Et n'aime point l'orgueil d'un vers préſomptueux.

Art poëtique, chant II.

S'il y a quelque différence entre les *idylles* & les églogues, elle eſt fort légere; les auteurs les confondent ſouvent. Cependant il ſemble que l'uſage veut plus d'action, de mouvement dans l'églogue, & que dans l'*idylle* on ſe contente d'y trouver des images, des récits, ou des ſentimens ſeulement. *Cours de belles-lettres*, *tom. I.*

Un autre auteur moderne y trouve cette différence, qui n'eſt pourtant pas abſolument générale. Dans l'églogue, dit-il, ce ſont des bergers qu'on fait dialoguer entr'eux, qui racontent leurs propres aventures, leurs peines & leurs plaiſirs, qui comparent la douceur de la vie qu'ils menent avec les paſſions & les ſoins dont la nôtre eſt traverſée. Dans l'*idylle*, au contraire, c'eſt nous qui comparons le trouble & les travaux de notre vie avec la tranquillité de celle des bergers, & la tyrannie de nos paſſions ou de nos uſages, avec la ſimplicité de leurs mœurs & de leurs ſentimens. Celle-ci même peut rouler toute entiere ſur une allégorie ſoutenue, tirée de l'inſtinct des animaux ou de la nature des choſes inanimées; tel eſt le ton de quelques *idylles* de madame Deshoulieres: d'où il eſt aiſé de conclure que l'*idylle* pourroit admettre un peu plus de force & d'élévation que l'églogue, puiſque ſous ce rapport elle ſuppoſe un homme qui vit au milieu du monde, dont il reconnoît les dangers & les abus: ſon eſprit peut donc être plus orné, plus vif, moins ſimple & moins uni que ne ſeroit celui des bergers, principalement occupés d'idées relatives à leur condition. *Princip. pour la lect. des poët. tom. I.*

J E

JÉ *ou* GÉ, ſ. m. (*Commerce.*) meſure des longueurs dont on ſe ſert en quelques endroits des Indes. *Voyez* GÉ.

Jé, meſure des liqueurs dont on ſe ſert en quelques lieux d'Allemagne, particulierement à Auſbourg. Le *jé* eſt de deux muids, ou de douze beſons, le beſon de douze maſſes; huit *jé* font le féoder. *Voyez* BESON, MASSE, FÉODER. *Dict. de commerce.*

JEAN-LE-BLANC, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) oiſeau de S. Martin, *pigargus*, oiſeau du genre des aigles. Willughbi a donné la deſcription d'un *jean-le-blanc* qui étoit mâle, & de la grandeur d'un coq-d'inde, & qui peſoit huit livres & demie; il avoit ſix piés quatre pouces d'envergure, & environ deux piés & demi de longueur depuis l'extrémité du bec juſqu'au bout de la queue. Le bec étoit crochu, & la membrane qui recouvroit ſa baſe avoit une couleur jaune; les yeux étoient grands & enfoncés, les piés avoient une couleur jaunâtre, les ongles étoient courbes, celui du doigt de derriere avoit un pouce de longueur; la tête étoit blanche, le commencement du cou avoit une couleur rouſſâtre, le croupion étoit noirâtre; au reſte, le corps avoit une couleur obſcure de rouille de fer. Il y avoit dans chaque aile vingt-ſept grandes plumes noirâtres, elles ſont bonnes pour écrire; les bords des petites plumes étoient de couleur cendrée; la queue étoit compoſée de douze plumes, en partie noires & en partie blanches. Cet oiſeau differe de celui qu'Aldrovande a décrit ſous le nom de *pigargus*. Willugh. *Ornit.* *Voyez* OISEAU.

JEAN DE GAND, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les navigateurs Hollandois à un oiſeau qui ſe trouve dans le nord, ſur les côtes de Spitzberg; il a la groſſeur & la forme d'une cygogne, ſes plumes ſont blanches & noires comme les ſiennes; mais il a les pattes fort larges. Il vit de poiſſons, ſur leſquels il s'élance avec une dextérité ſinguliere: cet oiſeau habite les mers du nord, où ſe font les pêches du hareng.

JEAN, (*Evangile de S. Jean.*) nom d'un des livres canoniques du Nouveau-Teſtament, qui con-

tient l'hiſtoire de la vie & des miracles de Jeſus-Chriſt, écrite par l'apôtre S. *Jean*, fils de Zébédée & de Salomé.

On croit que cet apôtre étoit dans une extrême vieilleſſe, lorſque vers l'an du ſalut 97 les évêques & les fideles d'Aſie lui ayant demandé avec empreſſement qu'il leur écrivît l'hiſtoire de ce qu'il avoit vû & ouï de notre Sauveur, il ſe rendit à leurs deſirs. Il s'appliqua principalement à y rapporter ce qui ſert à établir la divinité du Verbe, contre certains hérétiques d'alors qui la nioient. La ſublimité des connoiſſances qui regne au commencement de cet évangile, a fait donner à S. *Jean* le ſurnom de *théologien*.

Outre cet évangile, & l'apocalypſe dont nous avons parlé ſous ſon titre, cet apôtre a compoſé trois épitres, que l'Egliſe reconnoît pour canoniques. On lui a ſuppoſé quelques écrits apocryphes, par exemple, un livre de ſes prétendus voyages; des actes dont ſe ſervoient les Encratites, les Manichéens & les Priſcillianiſtes; un livre de la mort & de l'aſſomption de la Vierge; un ſymbole, que l'on prétendoit avoir été donné à S. Grégoire de Néocéſarée par la ſainte Vierge & par ſaint *Jean*. Ce ſymbole fut cité dans le cinquieme concile écuménique; mais les actes & l'hiſtoire dont nous venons de parler, ont été de tout tems généralement reconnus pour apocryphes. Calmet, *Dict. de la Bible*.

JEAN, S. (*Hiſt. eccleſ.*) il y a un grand nombre de communautés eccléſiaſtiques & religieuſes inſtituées ſous le nom de S. *Jean*. Les unes ſubſiſtent encore; d'autres ſe ſont éteintes. L'hiſtoire eccléſiaſtique fait mention des chanoines hoſpitaliers de S. *Jean*-Baptiſte de Conventry, en Angleterre. Honorius III. les approuva; ils porterent une croix noire ſur leurs robes & ſur leurs manteaux, qui les fit nommer *porte-croix*. Il y avoit auſſi des ſœurs hoſpitalieres du même nom. Il eſt parlé des hoſpitaliers & des hoſpitalieres de S. *Jean*-Baptiſte de Dottingam; des hermites de S. *Jean*-Baptiſte de la pénitence, établis en Navarre ſous l'obéiſſance de l'évêque de Pampelune, & confirmés par Grégoire XIII; des hermites de S. *Jean*-Baptiſte, fondés en France par le frere Michel de Sainte-Sabine, en 1630, pour la réformation des hermites; une congrégation de chanoines particuliers en Portugal, ſous le titre de S. *Jean* l'évangéliſte; l'ordre de S. *Jean* de Jéruſalem, de S. *Jean* de Latran, *&c.*

JEAN, (*mal de S.*) c'eſt une eſpece de maladie convulſive, qui tient de la nature de l'épilepſie, dans laquelle on tombe de ſon haut, après s'être fort agité, comme en danſant, en ſautant, ce qui l'a fait confondre avec le mal caduc, ſelon le Dictionnaire de Trévoux. Elle a beaucoup de rapport avec la maladie du même genre, appellée *la danſe de S. Wit. Voyez* EPILEPSIE, DANSE DE S. WIT.

JEAN, S. (*Géog.*) petite ville de France au Vaſgau, aux confins de la Lorraine, ſur la Sarre, dans le Comté de Sarbruck; elle eſt à 5 lieues O. de Deux-Ponts. *Long* 25. 47. *lat.* 49. 16. (*D. J.*)

JEAN, *riviere de S.* (*Géog.*) grande riviere de l'Amérique ſeptentrionale, dans l'Acadie, où elle coule derriere le cap Rouge, à 45 deg. 40 min. de lat. ſeptentr. Cette riviere eſt fort dangereuſe, ſi on ne reconnoît bien les baſſes, les rochers, & les pointes qui ſont des deux côtés; elle eſt renommée pour la pêche des ſaumons.

Il y a une autre riviere de ce nom dans la Louiſiane; cette derniere riviere a un cours d'une quarantaine de lieues d'occident en orient, & ſe jette dans la mer à environ dix lieues de la riviere de May. (*D. J.*)

JEAN D'ANGÉLY, S. (*Géog.*) *Angeriacum*, ancienne ville de France en Saintonge, avec une abbaye de bénédictins, fondée en 942 par Pepin, roi d'Aquitaine; elle eſt ſur la Boutonne, à 6 lieues N. E. de Saintes, 13 S. E. de la Rochelle, 92 S. O. de Paris. *Long.* 17. 3. *lat.* 45. 55.

Cette ville a été le lieu de la naiſſance de Priolo, & celui de la mort du premier prince de Condé.

Priolo (Benjamin) naquit en 1602; il eſt auteur d'une hiſtoire latine de France, qui s'étend depuis 1602 juſqu'à 1664; il la compoſa dans un eſprit éloigné de la flatterie, quoiqu'il eût des penſions du roi, qui l'employa à des négociations importantes. Cette hiſtoire doit plaire à ceux qui aiment les portraits & les caracteres, car les phraſes de Tacite en fourniſſent preſque toutes les couleurs, & ſemblent s'y être placées d'elles-mêmes.

Henri de Bourbon, premier du nom, prince de Condé, mourut vraiſſemblablement de poiſon à S. *Jean d'Angély*, en 1588, âgé de 35 ans. Le roi de Navarre (Henri IV.) ſon couſin, n'en reçut la nouvelle qu'en verſant un torrent de larmes, *purpureos & ego ſpargam flores*; il les mérite par ſes malheurs & par ſes vertus. Humain, brave, affable, ferme, généreux, éloquent, il joignit, d'après l'exemple de ſon pere, toutes les vertus du héros à l'amour & à la pratique de ſa religion; ayant échappé comme on ſait avec le roi de Navarre au maſſacre de la S. Barthélemi, il répondit à Charles IX. qui vouloit par la force l'engager à changer de religion, que ſon autorité ne s'étendoit pas ſur les conſciences, & en même tems il quitta la cour. Il eſt grand-pere du célebre prince de Condé (Louis de Bourbon, II. du nom), ſi fameux par les batailles de Rocroy, de Fribourg, de Nortlingue, de Lens, de Sénef, *&c.* (*D. J.*)

JEAN DE LÔNE, S. (*Géog.*) petite ville de France en Bourgogne, dans le Dijonois, chef lieu du bailliage de même nom, & la ſixieme qui députe aux états. Les armées de l'empereur, du roi d'Eſpagne, & du duc Charles de Lorraine, formant 80 mille hommes, furent contraintes d'en lever le ſiege en 1635. Louis XIII. par reconnoiſſance lui accorda une exemption perpétuelle de tailles, taillons, & de tous autres ſubſides en 1636. Peut-être que le nom qu'elle porte lui vient d'un temple que Latone avoit dans l'endroit où elle eſt ſituée; c'eſt ſur la Saône, à 6 lieues S. de Dijon, 3 d'Auxonne, 62 S. E. de Paris. *Long.* 22. 44. *lat.* 47. 10. (*D. J.*)

JEAN DE LUZ, S. (*Géog.*) *Lucius Vicus*; le nom baſque eſt *Loitzun*, petite ville de France en Gaſcogne, la deuxieme du pays de Labour, & la derniere du côté de l'Eſpagne, avec un port. Elle eſt ſur une petite riviere, que Piganiol de la Force nomme la *Ninette*, & M. de Liſle le *Nivelet*, à 4 lieues N. E. de Fontarabie, 4 S. O. de Bayonne, 174 S. O. de Paris. *Long.* 16. 39. 28. *lat.* 43. 23. 16. (*D. J.*)

JEAN DE MAURIENNE, S. (*Géog.*) petite ville de Savoie, ſans murailles, capitale du comté de Maurienne, dans la vallée du même nom, avec un évêché ſuffragant de l'archevêché de Vienne; elle eſt ſur la riviere d'Arche, aux confins du Dauphiné, à 5 lieues S. O. de Moutiers, 10 N. E. de Grenoble, 9 S. E. de Chambéry. *Long.* 24. 1. *lat.* 45. 118. (*D. J.*)

JEAN-PIED-DE-PORT, S. (*Géog.*) ville de France en Gaſcogne, à une lieue des frontieres d'Eſpagne, autrefois capitale de la baſſe Navarre, avec une citadelle ſur une hauteur. Antonin appelle ce lieu *imus Pyrenæus*, le pié des Pyrénées, parce qu'en effet il eſt au pié de cette chaîne de montagnes; dans ce pays-là on appelle *port* les paſſages ou défilés par où l'on peut traverſer les Pyrénées, & comme cette ville de S. *Jean* eſt à l'entrée de ces *ports* ou paſſages, on la nomme S. *Jean pied-de port*; elle eſt ſur la Nive, à l'entrée d'un des paſſages des

Pyrénées, à 8 lieues S. E. de Bayonne, 12 N. E. de Pampelune, 176 S. O. de Paris. *Long.* 16. 22. *lat.* 43. 8. (*D. J.*)

JEAN D'ULUA, S. (*Géog.*) petite île de l'Amérique ſeptentrionale ſur la mer du nord, dans la nouvelle Eſpagne, à l'entrée du port de la Véra-Crux; elle a été découverte vers l'an 1518, par Grijalva. *Long.* 280. 20. *lat.* 19. (*D. J.*)

JEANNE, L'ÎLE DE SAINTE, (*Géog.*) île de la mer des Indes, l'une des quatre îles de Comore, proche l'extrémité de l'île de Madagaſcar; on conjecture qu'elle a environ 30 milles de longueur, & 15 de largeur; ſa fertilité engage les vaiſſeaux d'Europe qui vont vers Surate, & les parties ſeptentrionales des Indes, à aller s'y raffraîchir; elle abonde en ritz, en poivre, en bananes, en oranges, en citrons, en limons, & autres fruits, dont la plûpart viennent ſans culture. On y voit auſſi beaucoup de miel & de cannes de ſucre; tous les fruits y ſont communs, à l'exception des noix de coco. La religion des habitans eſt la mahométane, mêlée des ſuperſtitions; il y a dans cette île de belles moſquées. Les femmes y ſont en quelque maniere eſclaves, car elles cultivent ſeules la terre, ſervent leurs maris, & leur préparent à manger: on y marie les filles à l'âge de 11 ou 12 ans, au plus tard. *Lat. mérid.* 12. 30. (*D. J.*)

JEBLE. *Voyez* YEBLE.

JEBUSES, ſ. f. pl. (*Hiſt. mod. ſuperſtition.*) eſpece de prêtreſſes de l'île de Formoſa ou de Tay-Van, qui eſt ſituée vis-à-vis de la province de To-Kyen. Ces prêtreſſes, qui ſont le métier de ſorcieres & de devineresſes, en impoſent au peuple par des tours de forces au-deſſus de leur portée; elles commencent leurs cérémonies par le ſacrifice de quelques porcs ou d'autres animaux; enſuite, à force de contorſions, de poſtures indécentes, de chants, de cris & de conjurations, elles parviennent à s'aliéner, & entrent dans une eſpece de frénéſie, à la ſuite de laquelle elles prétendent avoir eu des viſions, & être en état de prédire l'avenir, d'annoncer le tems qu'il fera, de chaſſer les eſprits malins, *&c.* Une autre fonction des *jébuſes* ou prêtreſſes de Formoſa, eſt de fouler aux piés les femmes qui ſont devenues groſſes avant l'âge de trente-ſept ans, afin de les faire avorter, parce qu'il n'eſt, dit-on, point permis par les lois du pays de devenir mere avant cet âge.

JEÇO, (*Géog.*) grande île d'Aſie, au nord de la partie ſeptentrionale de Niphon, gouvernée par un prince tributaire, & dépendant de l'empereur du Japon. Elle eſt remplie de bois; les habitans ne vivent preſque que de chaſſe & de poiſſon. Quelques cartes mettent ce pays d'Aſie entre les 200 & 230 deg. de long. mais c'eſt une erreur de plus de 50 degrés. Kœmpfer aſſure que cette île eſt à 42 degrés de lat. ſept. N. N. E. vis-à-vis la grande province d'Oſin. (*D. J.*)

JECTIGATION, ſ. f. (*Méd.*) *jectigatio*, ce terme a plus d'une ſignification; il eſt pris pour une eſpece de tremblement, de mouvement convulſif, de palpitation que l'on reſſent dans tout le corps ou dans le cœur ſeulement, ou dans tout autre organe ou membre en particulier; enſorte que, ſelon Wanhelmont (*tr. de caduc.*), la *jectigation* eſt une eſpece d'épilepſie. *Voyez* EPILEPSIE, PALPITATION.

Sennert emploie ce mot dans un autre ſens; ſelon cet auteur (*oper. tom. II. lib. I. part. II. cap. xxiij.*), on doit le regarder comme barbare, & ſignifie la même choſe qu'*inquiétude*, *anxiété*, *jactation*, qui ſont un ſymptome de maladie. *Voyez* JACTATION.

JEDBINSK, (*Géog.*) ville de la petite Pologne, dans le Palatinat de Sendomir.

JEDO, (*Géog.*) ville d'Aſie, capitale du Japon, dans l'île de Niphon, avec un ſuperbe palais fortifié, où l'empereur fait ſa réſidence.

Iédo eſt une des cinq grandes villes de commerce qui appartiennent au domaine de l'empereur, ou aux terres de la couronne; mais elle eſt comptée comme la premiere, la plus conſidérable & la plus vaſte de tout l'empire. Kœmpfer la regarde comme une des plus grandes villes du monde connu; il mit un jour entier pour aller d'un bout à l'autre dans ſa longueur: le nombre de ſes habitans eſt prodigieux. La riviere de Tonkaw la traverſe, & ſe jette dans la mer par cinq embouchures. On a conſtruit ſur cette riviere un pont de 42 braſſes de longueur. Les maiſons des particuliers ſont petites, baſſes, & bâties de bois, ce qui occaſionne ſouvent des incendies; mais il y a quantité de palais bâtis de pierre, & de temples ſuperbes conſacrés aux dieux de toutes les ſectes & religions établies au Japon. Le château deſtiné pour l'empereur & ſa cour, a environ 5 lieues du pays de circuit; celui que l'empereur habite en particulier, eſt fortifié de toutes parts; la ſtructure des appartemens qui le compoſent, & qui ſont immenſes pour la grandeur, eſt d'une beauté exquiſe ſelon l'architecture du pays, qui n'eſt pas la nôtre, & qui ne connoît ni regle, ni deſſein, ni proportion; les plafonds, les ſolives, & les piliers, ſont de cedre, de camphre, de bois de jeſeri, dont les veines forment naturellement des fleurs & d'autres figures. Le lecteur trouvera la deſcription complette d'*Iédo* dans Kœmpfer. *Long.* 157. *lat.* 35. 32. (*D. J.*)

JEDOGAWA-TSUTSUSI, (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt un cytiſe fort célebre au Japon; ſes rameaux ſont hériſſés de pointes; ſa feuille eſt couverte de poils, & de la figure d'un fer de lance. On en diſtingue un à fleurs blanches, un autre à fleurs purpurines, & un autre à fleurs incarnates.

JEJUNUM, ſ. f. (*Anat.*) le ſecond des inteſtins grêles, à qui l'on a donné ce nom parce qu'on le trouve toûjours moins plein que les autres. *Voyez* INTESTINS.

JEGUR, (*Hiſt. nat.*) C'eſt le nom qu'on donne en Tartarie à une eſpece de graine dont la tige reſſemble aſſez à une canne de ſucre, & s'éleve auſſi haut qu'elle; la graine eſt ſemblable à du ris, & forme comme une eſpece de grappe au ſommet de la tige. Les habitans du pays la mangent; elle croît abondamment ſur les bords de la riviere d'Amon, qui eſt l'Oxus des anciens.

* JEHOVA *ou* JEHOVAH, ſ. m. (*Gramm. & Hiſt.*) nom propre de Dieu dans la langue hébraïque. Son étymologie, ſa force, ſa ſignification, ſes voyelles & ſa prononciation ont enfanté des volumes; il vient du mot *être; Jehovah* eſt celui qui eſt.

JELLE, ſ. m. (*Navigation.*) c'eſt le nom que l'on donne à des bâtimens pointus par la poupe & par la proue, qui ſont fort en uſage en Norvege & en Ruſſie.

JEMMA *ou* GEMENÉ, (*Géog.*) riviere de l'Indouſtan, qui paſſe par les villes d'Agra & de Dehli, & qui ſe jette dans la Gange à environ 23 *dégrés de latitude ſeptentrionale.*

JEMPTERLAND, *Jemptia*, (*Géog.*) contrée de Suede dans ſa partie ſeptentrionale, entre la Laponie, l'Angermanie, la Médelpadie, l'Helſingie, & la Dalécarlie. Elle eſt pauvre, dépeuplée, & n'a que quelques bourgs & quelques villages. (*D. J.*)

JEMSÉE, (*Géog.*) ville du Royaume de Suede, en Finlande, dans la province de Tavaſthus, près d'un lac fort-poiſſonneux.

JENCKAU, (*Géog.*) ville de Bohême, dans le cercle de Czaſlau, ſur la route de Prague à Vienne.

JENDAYA, ſ. m. (*Ornith. exot.*) eſpece de perroquet du Bréſil, qui eſt de la groſſeur du merle, & a comme cet oiſeau le bec & les jambes noires. Son

dos, ſes ailes & ſa queue ſont d'un verd bleuâtre; le bout des ailes eſt noirâtre; ſa tête, le cou & la poitrine ſont d'un jaune pâle, avec un mélange d'un jaune plus foncé en quelques endroits. Margrave, *Hiſt. braſil.* (*D. J.*)

JÈNE, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Thuringe, dans les états de la maiſon de Saxe-Eiſenac, avec une univerſité qui fait tout ſon luſtre. Elle eſt ſur la Sala, à 2 lieues ſud-eſt de Weimar, 4 ſud-oueſt de Naunbourg, 7 ſud-eſt d'Erford. Schutteus (*Joh. Henr.*) a donné une deſcription de ſes foſſiles & de ſes minéraux, ſous le titre de *Orychtographia Jenenſis*. Lipſiæ, 1720, *in*-8°. *Long.* ſelon Caſſini, *28, 55, 30, lat. 54, 25.*

Entre les médecins qu'a produits *Jène*, car la médecine y eſt cultivée, je me contenterai de nommer Schelhammer (Gonthier Chriſtophe), qui a publié pluſieurs ouvrages dont les principaux ſont: *In phyſiologiam introductio*, Helmſtad 1681, *in*-4°. *De auditu*, Lugd. Batav. 1684. *in*-8°. *De tumoribus*, Jenæ 1695, *in*-4°. *De nitro, vitriolo, alumine & atramentis*, Amſtel 1709, *in*-8°. (*D. J.*)

JENÉEN, (*Géog.*) vieille ville d'Aſie, dans la Paleſtine, avec un ancien château & deux moſquées. C'eſt le lieu de la réſidence d'un émir qui leve un caphar ſur tous ceux qui vont de Jéruſalem à Nazareth. On ſeroit tenté de croire que c'eſt la Naiin de l'Ecriture, ſi Maundred ne les diſtinguoit dans ſon voyage d'Alep à Jéruſalem. (*D. J.*)

JENJAPOUR, (*Géog.*) ville de l'Indouſtan, dans les états du Grand-Mogol, capitale d'une petite contrée de même nom, ſur la riviere de Chaul, à 50 lieues nord-oueſt de Déhly, *long.* 49. *lat.* 30. 30. (*D. J.*)

JENIPAN *ou* JENIPAPAN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) eſpece de calbaſſe des Indes, de la groſſeur d'un œuf de canard; l'écorce n'en eſt point dure, la chair qui eſt à l'intérieur eſt blanche, mêlée de petits grains applatis; le goût en eſt un peu âpre, ſans cependant être deſagréable; l'arbre qui porte ce fruit reſſemble au frêne; ſon écorce, comme celle du fruit, eſt d'un gris clair. *Dict. de Habner.*

JÉNISESKOI, autrement JÉNISCÉA, *ou* JÉNISEISK, (*Géog.*) ville aſſez peuplée de l'empire ruſſien dans la Tartarie, en Sibérie, ſur la riviere dont elle prend le nom, aux confins des Oſtiaques & des Tunguſes. On y a du bled, de la viande de boucherie, & de la volaille. Les Tunguſes payens qui habitent le long de la riviere, y payent au ſouverain de Ruſſie un tribut de toutes ſortes de pelleteries. La grande riviere qu'on nomme la *Jeniſcéa*, ſe déborde comme le Nil, l'eſpace de 70 milles, & fertiliſe les terres qu'elle inonde. Ce fleuve ne peut être navigé fort loin, à cauſe de neuf poroges ou chutes d'eau qui étant à quelque diſtance les unes des autres, interrompent la navigation; il forme l'iſle de Gansko à ſon embouchure, & après un très-long cours, il ſe jette dans la mer Glaciale, au midi de la nouvelle Zemble. *Long.* de *Jéniſeskoi*, ſuivant le P. Gaubil, *100. 42. 45. lat. 53.*

Le froid qui y regne empêche que les arbres fruitiers n'y portent de fruit; il n'y croît que des eſpeces de groſeilles ſauvages, rouges & noires, mais ce n'eſt pas tout: il faut ajouter que le plus grand froid obſervé juſqu'à ce jour par le thermometre, l'a été dans cette ville de Sibérie, où, le 16 Janvier 1735, le mercure du thermometre baiſſa pendant quelques heures à 70 dégrés au deſſous de la congélation.

On ſait que le dégré de froid de 1709 à Paris, exprimé par 15 dégrés ½ au-deſſous de la congélation, a paſſé long-tems pour le plus conſidérable dont on ait eu connoiſſance dans nos climats. On ſait que MM. les académiciens qui en 1737 allerent en Laponie pour déterminer la figure de la terre, éprouverent un froid tout autrement violent, puiſque lorſqu'on ouvroit la chambre chaude dans laquelle ils s'étoient enfermés, l'air du dehors convertiſſoit en neige la vapeur qu'on exhaloit; le thermometre qui meſuroit ce froid deſcendit au trente-ſeptieme dégré de celui de M. de Réaumur; mais 37 dégrés comparés à 70 dégrés, font qu'on peut regarder ce terrible froid de Tornéo comme médiocre, relativement à celui de *Jéniſeskoi* en 1735.

Cependant ſi l'on juge du froid par ſes effets, on en trouvera peut-être d'auſſi cruels rapportés dans pluſieurs voyages. Quand, par exemple, les Hollandois cherchant le chemin de la Chine par la mer ſeptentrionale, furent obligés de paſſer l'hyver à la nouvelle Zemble en 1596, ils ne ſe garantirent de la mort, qu'en s'enfermant bien couverts d'habits & de fourrures, dans une hutte qui n'avoit aucune ouverture, & dans laquelle, avec un feu continuel, ils eurent bien de la peine à s'empêcher de périr de froid; leur vin de Chérès y étoit ſi parfaitement gelé en maſſes, qu'ils ſe le diſtribuoient par morceaux. *Voyez encore l'article* HUDSON, *baie de.* (*Géog.*) (*D. J.*)

JENKOPING. *Janocopia*, (*Géog.*) ville ouverte de Suede, dans la province de Smaland, ſur le lac Water, avec une citadelle, à 22 lieues nord-oueſt de Calmar, 18 ſud-eſt de Falkoping. *Long.* 31. 55, *lat.* 57. 22. (*D. J.*)

JÉNIZZAR, (*Géog.*) ville de Grece dans la Macédoine, près du golfe de Salonique, dans le Coménolitari, bâtie ſur les ruines de l'ancienne Pella, patrie d'Alexandre le Grand. Elle eſt à 5 lieues ſud-oueſt de Salonique, 7 nord-eſt de Caravéria. *Long.* 40. 12. *lat.* 40. 38.

Il y a une autre petite ville de ce nom dans la Janna, & qui eſt l'ancienne *Pheræ* de Theſſalie. (*D. J.*)

JENO, (*Géograp.*) ville & château de la haute-Hongrie, vers les frontieres de la Tranſylvanie, ſur la riviere de Keres, entre Gyalay & Temeſvar.

JENUPAR, (*Géog.*) royaume & ville d'Aſie, dans la péninſule de l'Inde, en-deçà du Gange, ſous la domination du Grand-Mogol.

JEN-Y-CÉRIS-EFFENDI, ſ. m. (*Hiſt. Turq.*) officiers des janiſſaires, dont la charge répond à celle de prevôt d'armée dans nos régimens. Il juge des différends & de légers délits qui peuvent ſurvenir parmi les janiſſaires; s'il s'agit de délits conſidérables, & de choſes très-graves, il en fait ſon rapport à l'aga qui décide en dernier reſſort. *Voyez* JANISSAIRE. (*D. J.*)

JEQUITINGUACU, (*Hiſt. natur. Botan.*) fruit qui croît au Breſil, & qui reſſemble à nos groſſes fraiſes; ce fruit recouvre un noyau très-dur, noir & luiſant comme du jais, & dont l'écorce eſt très-amere. On écraſe ce noyau qui eſt de la groſſeur d'un pois, pour en tirer une huile dont on fait du ſavon.

JERA, (*Géograp.*) riviere d'Allemagne, dans le duché de Wolfembuttel, qui prend ſa ſource dans la principauté d'Halberſtadt.

JÉRÉMIE, (PROPHÉTIE DE) *Théolog.* livre canonique de l'ancien Teſtament, ainſi appellé de *Jérémie* ſon auteur, l'un des quatre grands prophetes, & fils d'Helcias, du bourg d'Anatoth, dans la tribu de Benjamin, proche de Jéruſalem.

Jérémie étoit de race ſacerdotale. Il commença fort jeune à prophétiſer, ſur la fin du regne de Joſias, & continua ſes prophéties juſqu'à la captivité des Juifs en Babylone. La prophétie de *Jérémie* eſt terminée à la fin du chapitre 51 par ces mots: *huc uſque verba Jeremiæ*, ℣. 64. Le 52 eſt de Baruch ou d'Eſdras.

Outre la prophétie de *Jérémie*, nous avons en

core ſes lamentations, où il dépeint & déplore d'une maniere pathétique la déſolation & la ruine de Jéruſalem par les Chaldéens. Cet ouvrage eſt écrit en vers, dont les premieres lettres ſont diſpoſées ſuivant l'ordre de l'alphabet. Il y a une préface dans le grec & dans la vulgate, qui ne ſe rencontre ni dans l'hébreu, ni dans la paraphraſe chaldaïque, ni dans le ſyriaque, & qui paroît avoir été ajoutée pour ſervir d'argument à ce livre.

Le ſtyle de *Jérémie* eſt moins ſublime & moins véhément que celui d'Iſaïe; mais il eſt plus tendre & plus affectueux. Il y avoit anciennement une autre prophétie de *Jérémie*, dont parle Origene, où l'on trouvoit ces paroles citées dans l'Evangile; *appenderunt mercedem meam trigenta argenteos.*, &c. Mais il y a apparence que c'étoit un ouvrage apocryphe dont ſe ſervoient les Nazaréens, comme l'a remarqué S. Jérome dans ſon commentaire ſur S. Matthieu, *chap. XXVII.* Dupin, *diſſert. prélim. ſur la bib. chap. iij. liv. I. §. xviij. pag. 358 & ſuiv.* (*G*)

* JÈRÉPÉ-MONGA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) ſerpent marin qui ſe trouve au Bréſil; il ſe tient ſous l'eau immobile; tous les animaux qui le touchent y demeurent attachés, & il s'en nourrit: il ſort quelquefois & ſe repoſe ſur le rivage. Si on le prend avec la main, la main s'y colle; ſi l'on cherche à dégager la main priſe, avec l'autre, celle-ci ſe prend également: alors l'animal ſe déploie, ſe jette dans les eaux, & y entraîne ſa proie.

JERICHO, (*Géog. anc.*) appellée par les Arabes *Rihiba*, ville d'Aſie dans la Paleſtine, bâtie par les Jébuſéens, à deux lieues du Jourdain, & à ſept de Jéruſalem; c'eſt la premiere ville du pays de Chanan, que Joſué prit & ſaccagea; on en rebâtit une nouvelle dans ſon voiſinage. Veſpaſien la détruiſit, Hadrien la répara. Cette ville fut encore relevée ſous les empereurs chrétiens, & décorée d'un ſiége épiſcopal; mais finalement les guerres des Sarraſins dans la terre-ſainte, ont détruit le ſiége & la ville; on n'y voit plus que quelques huttes où demeurent des Arabes ſi gueux qu'à peine ont-ils de quoi couvrir leur nudité.

La roſe de *Jéricho* louée dans l'Ecriture, eſt une plante qui nous eſt inconnue; elle ne préſente point celle à laquelle les modernes donnent vulgairement ce nom, & qui eſt une eſpece de *thlaſpi* de Sumatra & de Syrie.

Pompée campoit à *Jéricho* dont il avoit déjà fait abattre deux forts, quand il apprit l'agréable nouvelle de la mort de Mithridate; & Joſephe ſaiſit cette occaſion du campement de Pompée, pour obſerver que le territoire de cette ville étoit fameux par l'excellence de ſon baume. Pline rapporte d'après Théophraſte, que cet arbriſſeau balſamifere ne ſe trouvoit que dans ce lieu là, & qu'il n'y en avoit que dans deux jardins, dont l'un étoit de 20 arpens (il falloit dire de dix arpens, car il a mal rendu le mot grec πλέθρον), & l'autre de moins encore; mais ce n'eſt ni *Jéricho* ni Galaad, ni la Judée, ni l'Egypte qui ſont le terroir naturel de cet arbriſſeau, c'eſt l'Arabie heureuſe. Apparemment que l'on cultivoit cet arbre dans les jardins de *Jéricho*, & qu'il y proſpéroit. En tout cas les choſes ont bien changé: il n'y a plus de jardins à *Jéricho*, ni de baume en Judée; tout celui que nous avons en Europe vient de la Mecque & de l'Arabie heureuſe, & pour dire quelque choſe de plus, le mot hébreu *zori*, que nous avons rendu par *baume*, eſt un mot générique qui ſignifie ſeulement toute gomme réſineuſe; ainſi le baume de *Jéricho*, de Galaad, de Chanaan, n'étoit qu'une eſpece de térébenthine dont on ſe ſervoit pour les bleſſures & quelques autres maux.

Joſephe prétend encore que les environs de *Jéricho* reſſembloient au paradis terreſtre, tandis que ſelon Suidas ils étoient pleins de ſerpens & de viperes; cependant *Jéricho* eſt très-fameuſe dans l'Ecriture-ſainte; Moyſe l'appelle *la ville des palmiers.* Notre Sauveur y fit quelques miracles, & ne dédaigna pas d'y loger chez Zachée dont la foi mérita de juſtes louanges; c'eſt à *Jéricho* qu'Hérode le Grand, ou l'Iduméen, avoit fait bâtir un ſuperbe palais dans lequel il finit ſes jours l'an de Rome 750, après 37 ans d'un regne célebre par d'illuſtres & d'horribles actions.

Ce prince eut l'habileté de ſe procurer conſécutivement la faveur de Sextus Céſar, de Caſſius, d'Antoine & d'Octave, qui lui firent décerner la couronne de Judée par le Sénat Romain; il en reçut l'inveſtiture en marchant au capitole entre les deux triumvirs; il prit Jéruſalem, ſe ſoutint auprès d'Antoine malgré Cléopatre, vainquit Antigone, Malchus, les Arabes, augmenta ſans ceſſe ſa puiſſance par les bontés d'Octave, & introduiſit dans ſon royaume des coutumes étrangeres; il réédifia Samarie, conſtruiſit par-tout des fortereſſes, procura de ſes propres fonds de grands ſecours aux Juifs pendant la famine & la peſte qui les déſoloit, fonda pluſieurs villes, & diſſipa les brigands de la Tragonite; enfin il fut nommé Procurateur de Syrie, éleva un ſuperbe temple en l'honneur d'Auguſte, rebâtit celui de Jéruſalem, rétablit les jeux olympiques dans leur ancienne ſplendeur, & obtint d'Agrippa toutes ſortes de graces en faveur de ſes ſujets.

Tel a été la vie d'Hérode, d'ailleurs le plus malheureux des hommes dans ſon domeſtique; on ſçait quels troubles ſa ſœur Salomé excita dans ſa famille, & quelles en furent les triſtes ſuites. Il fit mourir le vieillard Hircan dans ſa 80ᵉ année, le grand-prêtre Ariſtobule ſon beau-frere, Joſeph ſon propre oncle, Alexandra mere de Mariamne ſon épouſe, cette belle & vertueuſe Mariamne elle-même, dont la fin l'accabla de regrets, & le déchira de remords pendant le reſte de ſa vie; alors on ne vit plus en lui qu'un furieux qui ſacrifia trois fils à ſa colere, Alexandre, Ariſtobule, & finalement Antipater; ce cruel prince périt cinq jours après l'exécution de ce dernier, dans les plus cruels tourmens, dont Joſephe vous donnera les détails. Il avoit eu neuf femmes. Trois autres fils qui lui reſtoient encore, Archélaus, Hérode & Philippe, partagerent ſes états. (*D. J.*)

JERICHAU, (*Géogr.*) ville & baillage d'Allemagne, dans le duché de Magdebourg, ſur les frontieres de Brandebourg.

JERKÉEN, (*Géogr.*) ville d'Aſie, capitale de la petite Tartarie, ſur les bords de la riviere d'Ilac; elle eſt aſſez grande. C'eſt l'entrepôt du commerce entre les Indes & la partie ſeptentrionale de l'Aſie, de la Chine, de la grande Tartarie & de la Sibérie.

JÉRONYMITES, ſ. m. (*Théol.*) eſt le nom que l'on donne à divers ordres ou congrégations de religieux, autrement appellés *hermites de ſaint Jérôme.* *Voyez* HERMITES.

Les premiers, que l'on appelle *hermites de Saint Jérôme d'Eſpagne*, doivent leur naiſſance au tiers-ordre de ſaint François, dont les premiers *Jéronimites* étoient membres. Grégoire XI. approuva cet ordre en 1373 ou 1374, ſous le nom de *ſaint Jérôme*, qu'ils avoient choiſi pour leur protecteur & leur modele, & leur donna les conſtitutions du couvent de ſainte Marie du Sépulchre, avec la regle de ſaint Auguſtin; & pour habit une tunique de drap blanc, un ſcapulaire de couleur tannée, un petit capuce & un manteau de même couleur; le tout de couleur naturelle, ſans teinture & d'un vil prix.

Les *Jéronymites* ſont en poſſeſſion du couvent de ſaint Laurent de l'Eſcurial, où les rois d'Eſpagne ont leur ſépulture; de ceux de ſaint Iſidore de Seville,

& de saint Just, où Charles V se retira après avoir abdiqué la couronne impériale & celle d'Espagne. Il y a aussi en Espagne des religieux *Jéronymites*, qui furent fondés vers la fin du xv siecle. Sixte IV. les mit sous la juriſdiction des *Jéronymites*, & leur donna les constitutions du monastere de Sainte Marthe de Cordoue, mais Léon X leur ordonna de prendre celle de l'ordre de saint Jérôme. *Voyez le Dictionnaire de Trévoux.*

Les hermites de saint Jérôme de l'Obſervance, ou de Lombardie, ont pour fondateur Loup d'Olmedo, qui les établit en 1424 dans les montagnes de Cazalla, au dioceſe de Séville, & leur donna une regle compoſée des ſentimens de Saint Jérôme, approuvée par le pape Martin V. qui diſpenſa pour lors les *Jéronymites* de garder celle de saint Auguſtin.

Pierre Gambacorti fonda la troiſieme congrégation des *Jéronymites* vers l'an 1377. Ils ne firent que des vœux ſimples juſqu'en 1568, que Pie V. leur ordonna d'en faire des ſolemnels; ils ont des maiſons en Italie, dans le Tirol & dans la Baviere.

La quatrieme congrégation des *Jéronymites*, dite *des hermites de S. Jérôme de Fieſoli*, commença l'an 1360, que Charles de Montegranelli, de la famille des comtes de Montegranelli, ſe retira dans la ſolitude, & s'établit d'abord à Véronne. Elle fut approuvée par Innocent VII. ſous la regle & les conſtitutions de Saint Jérôme; mais Eugene IV. leur donna en 1441 la regle de saint Auguſtin. Comme le fondateur étoit du tiers-ordre de saint François, il en garda l'habit; mais en 1460, Pie II permit de le quitter à ceux qui voudroient, ce qui occaſionna une diviſion parmi eux. Clément IX. ſupprima tout-à-fait cet ordre en 1668.

IEROPHORE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) celui qui porte les choſes ſacrées. Ce titre s'étendoit chez les Grecs à un grand nombre de fonctions; mais on appelloit ſur-tout *ïérophores*, ceux qui, dans les cérémonies, portoient les ſtatues des dieux.

IEROPHILAX, ſ. m. (*Hiſt.*) garde des choſes ſacrées; titre qui déſigne aſſez la fonction de celui qui le portoit dans l'Egliſe grecque: il revient à notre ſacriſtain.

IEROSCOPIE, ſ. f. (*Divinat.*) inſpection des choſes ſacrées, & prédiction par ce moyen. *Voyez* ARUSPICES & ARUSPICINES.

JEROSLAW, (*Géogr.*) M. de l'Iſle écrit *Yéroslawle*, ville de l'empire Ruſſien, capitale du duché de même nom, ſur le Wolga. *Long. 38. 30. Lat. 57. 24.* (*D. J.*)

JERSEY, (*Géog.*) île de la mer Britannique, ſujette aux Anglois, quoique ſur les côtes de France, à 10 lieues des côtes de Bretagne, & à cinq de celles de Normandie. Elle jouit d'un air ſain & d'un terroir fertile; elle eſt très peuplée, défendue par deux châteaux, & dépend du comté de Hant. On croit qu'elle a fait autrefois partie du Cotentin, & qu'elle en a été ſéparée par la mer qui a inondé le terrein, qui la joignoit à la terre ferme. *Voyez* Hadrien de Valois, *Notit. Gal. p. 219.* Son circuit eſt de 21 milles; S. Elle en eſt le chef-lieu. *Long. 15d. 15'. 25". Lat. 49d. 14' 20".*

Saint Magloire natif du pays de Galles, établit pendant ſa vie un couvent dans cette île, où il mourut fort âgé en 575. Ses reliques furent transférés au fauxbourg S. Jacques, dans un monaſtere de bénédictins, qui a été cédé aux PP. de l'Oratoire; & c'eſt, aujourd'hui le ſéminaire de Saint Magloire.

Waice (*Robert*) Poëte, reçut le jour à *Jerſey*, vers le milieu du xij ſiecle. Il eſt l'auteur du roman de *Rou* & *des Normands*, écrit en vers françois; ce livre fort rare, eſt important pour ceux qui recherchent la ſignification de beaucoup d'anciens termes de notre langue. (*D. J.*)

JERTH, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom qu'on donne en Laponie à une eſpece de mouſſe qui y croit ainſi que dans d'autres pays froids. On en prend la racine dont on fait une décoction, que l'on fait avaler aux malades dans du petit lait des rennes d'heure en heure, pour les faire tranſpirer. Les principales maladies de ce pays ſont les pleuréſies & la petite vérole, & les malades s'en tirent très-bien au moyen de ce ſeul remede. Au défaut de cette racine de *jerth*, on ſe ſert de l'angélique. *Voyez* Scheffer, *Deſcription de la Laponie.*

JERVENLAND, (*Géog.*) *Jervia*; petit canton de Livonie dans l'Eſtonie, ſujet à la Ruſſie; le château de Wittentein, & le bourg d'Oberbalen, en ſont les lieux principaux. (*D. J.*)

JÉRUSALEM, (*Géog.*) ancienne & fameuſe ville d'Aſie, capitale du petit royaume d'Iſraël, après que David l'eut conquis ſur les Jébuſéens. Depuis ce tems-là *Jeruſalem* éprouva bien des événemens, & ſon hiſtoire devint celle de la nation des Juifs; voici les principales époques des viciſſitudes de cette ville, cent fois priſe, détruite, & rebâtie.

David & Salomon l'embellirent; Seſac roi d'Egypte, Hazaël roi de Syrie, Amaſias roi d'Iſraël, enleverent conſécutivement les tréſors du temple; mais Nabuchodonoſor ayant pris la ville même pour la quatrieme fois, la réduiſit en cendre, & emmena les Juifs captifs à Babylone. Après cette captivité, *Jéruſalem* fut reconſtruite & repeuplée de nouveau. Antiochus le Grand, ayant conquis la Célé-Syrie & la Judée, aſſiégea & ruina *Jéruſalem*. Enſuite Simon Machabée vainquit Nicanor, rétablit la ville & les ſacrifices; elle jouit d'une aſſez grande paix juſqu'aux démêlés d'Hircan & d'Ariſtobule. Pompée s'étant déclaré pour Hircan, s'empara de *Jéruſalem* 63 ans avant J. C. & démolit ſes murailles, dont Jules Céſar permit le rétabliſſement 20 ans après.

A peine la Judée fut réduite en province ſous l'obéiſſance du gouverneur de Syrie, que les Juifs ſe révolterent, & paſſerent au fil de l'épée la garniſon romaine; Alors l'empereur Titus vint en perſonne dans le pays, aſſiégea *Jéruſalem*, l'emporta, la brûla, & la réduiſit en ſolitude, l'an 70 de l'ere chrétienne; mais comme dit quelque part M. de Voltaire,

Jéruſalem conquiſe, & ſes murs abattus,
N'ont point éterniſé le grand nom de Titus;
Il fut aimé, voilà ſa grandeur véritable.

Adrien fit bâtir une nouvelle ville de *Jéruſalem*, près des ruines de l'ancienne, & la fit appeller *Ælia Capitolina*; cependant elle reprit ſon ancien nom ſous Conſtantin, & ſon évêque obtint le ſecond rang des évêques de la Paleſtine, l'an 614 de J. C. La ville de *Jéruſalem* fut brûlée par les Perſes, & ſon patriarche Zacharie fut emmené priſonnier avec beaucoup d'autres.

Bientôt après, les Arabes ſoûmirent l'Aſie mineure, la Perſe, & la Syrie. Omar ſucceſſeur de Mahomet, s'étant emparé de la contrée de la Paleſtine, entra victorieux dans *Jéruſalem*, l'an 638 de J. C. Comme cette ville eſt une ville ſainte pour les Mahométans, il l'enrichit d'une magnifique moſquée de marbre, couverte de plomb, ornée dans l'intérieur d'un nombre prodigieux de lampes d'argent, parmi leſquelles il y en avoit beaucoup d'or pur. Quand enſuite, dit M. de Voltaire, les Turcs déja Mahométans, s'emparerent du pays, vers l'an 1055, ils reſpecterent la moſquée, & la ville reſta toujours peuplée de huit mille ames: c'étoit tout ce que ſon enceinte pouvoit contenir, & ce que le terroir d'alentour pouvoit nourrir. Elle n'avoit d'autres fonds de ſubſiſtance, que le pélérinage des Chrétiens & des Muſulmans; les uns alloient viſiter la moſquée, les autres le ſaint-ſépulchre. Tous payoient un léger

ger tribut à l'émir turc qui réſidoit dans la ville, & à quelques imans, qui vivoïent de la curioſité des pélerins.

Dans ces conjonctures, on vit ſe répandre en Europe cette opinion religieuſe ou fanatique, que les lieux de la naiſſance & de la mort de J. C. étant prophanés par les infideles, le ſeul moyen d'effacer les péchés des chrétiens, étoit d'exterminer ces miſérables. L'Europe ſe trouvoit pleine de gens qui aimoient la guerre, qui avoient beaucoup de crimes à expier, & qu'on leur propoſoit d'expier en ſuivant leur paſſion dominante: ils prirent la croix & les armes. *Voyez* CROISADES.

Les égliſes & les cloîtres acheterent à vil prix pluſieurs terres des ſeigneurs, qui crurent n'avoir beſoin que de leur courage, & d'un peu d'argent pour aller conquérir des royaumes en Aſie; Godefroy de Bouillon, par exemple, duc de Brabant, vendit ſa terre de Bouillon au chapitre de Liége, & Stenay à l'évêque de Verdun. Les moindres ſeigneurs châtelains partirent à leurs frais, les pauvres gentils-hommes ſervirent d'écuyers aux autres. Cette foule de croiſés ſe donna rendez-vous à Conſtantinople: moines, femmes, marchands, vivandiers, ouvriers partirent auſſi, comptant ne trouver ſur la route que des chrétiens, qui gagneroient des indulgences en les nourriſſant.

La premiere expédition fut d'égorger & de piller les habitans d'une ville chrétienne en Hongrie. On s'empara de Nicée en 1097, *Jéruſalem* fut emportée en 1099, & tout ce qui n'étoit pas chrétien fut maſſacré. Après ce carnage, les croiſés dégouttans de ſang, allerent à l'endroit qu'on leur dit être le ſépulchre de J. C. & y fondirent en larmes. Godefroy de Bouillon fut élu duc de *Jéruſalem*; mais, comme un légat nommé d'*Anberto*, prétendit le royaume pour lui-même, il fallut que le duc de Bouillon cédât la ville à cet évêque, & ſe contentât du port de Joppé.

En peu de tems, de nouveaux états diviſés & ſubdiviſés entre les mains des chrétiens, paſſerent en beaucoup de mains différentes. Il s'éleva de petits ſeigneurs, des comtes de Joppé, des marquis de Galilée, de Sidon, d'Acre, de Céſarée. Cependant la ſituation des croiſés étoit ſi mal affermie, que Baudoin premier roi de *Jéruſalem*, après la mort de Godefroy ſon frere, fut pris preſque aux portes de la ville par un prince turc.

Les conquêtes des chrétiens alloient chaque jour en s'affoibliſſant, tandis que Saladin s'élevoit pour les leur ravir. En vain Guy de Luſignan couronné roi de *Jéruſalem*, marcha contre Saladin, il devint ſon captif, & fut traité comme aujourd'hui les priſonniers de guerre le ſont par les généraux les plus humains. Saladin étant entré dans *Jéruſalem*, fit laver avec de l'eau roſe la moſquée qui avoit été changée en égliſe, & fit graver ſur la porte: » le roi Sa» ladin ſerviteur de Dieu, mit cette inſcription après » que le tout-puiſſant eut pris *Jéruſalem* par ſes mains.» Il fonda des écoles muſulmanes, & néanmoins rendit aux chrétiens orientaux l'égliſe du ſaint-ſépulchre.

Au bruit des victoires de Saladin toute l'Europe ſe troubla; les rois ſuſpendirent leurs querelles pour marcher au ſecours de l'Aſie, & cependant leur armée ſaccagea Conſtantinople, au lieu d'aller reprendre *Jéruſalem*. Saphadin frere du fameux Saladin mort à Damas, démolit en 1218, le reſte des murailles de ce triſte lieu.

En 1244, ſon territoire n'appartenoit déja plus à perſonne. Les Chorafmins, tous idolâtres, égorgerent ce qu'ils trouverent dans ce bourg de muſulmans, de chrétiens & de Juifs. De nouveaux turcs vinrent après eux ravager les côtes de Syrie, exterminerent le reſte des chrétiens, & furent eux-mêmes exterminés par les Tartares. Enfin Sélim empereur des Turcs, ayant vaincu le ſoudan d'Egypte en 1517, ſe rendit maître du Caire, de l'Egypte, de la Syrie, & par conſéquent de *Jéruſalem*, qui eſt demeurée juſqu'à ce jour avec tout le pays qui l'environne, ſous la domination du grand-ſeigneur.

Elkods eſt ſon nom moderne chez les Turcs, les Arabes, & les Mahométans de ces quartiers-là. Elle eſt à 45 lieues S. O. de Damas, 18 de la mer Méditerrannée, 100 N. O. du grand Caire. *Long.* ſuivant de la Hire 58 deg. 29 min. 30 ſec. ſuivant Street, 55 deg. 11 min. 30 ſec. Suivant Caſſini, 52 deg. 51 min. 30 ſec. *Lat.* ſuivant la Hire 31 deg. 38 min. 30 ſec. Suivant Street 32. 10. Suivant Caſſini 31. 50. (*D. J.*

JERUSALEM, *temple de*, (*Hiſt. ſac. & proph.*) autrement nommé *temple de Salomon*, parce que ce prince le fonda, l'acheva & le dédia avec de grandes ſolemnités, plus de mille ans avant J. C.

Sa deſcription eſt trop épineuſe pour nous y engager, & les ſavans qui ont conſumé leurs veilles à nous en donner le plan, ont eu le malheur de ne point s'accorder enſemble. Le lecteur peut s'en convaincre, s'il a le loiſir de conſulter, de confronter Villalpand dans *ſes commentaires ſur Ezéchiel*; Louis Cappel dans *ſon abrégé de l'hiſtoire judaïque*; Conſtantin l'empereur, dans *ſon ouvrage ſur le traité du thalmud*, intitulé *Middoth*; Jean Lightfoot, dans *le recueil de ſes œuvres*; le P. Bernard Lami, prêtre de l'Oratoire; dom Calmet & M. Prideaux; voilà les plus illuſtres d'entre les modernes, qui ont épuiſé cette matiere ſans beaucoup de ſuccès.

Cependant le temple de Salomon n'étoit qu'une petite maſſe de bâtiment, qui n'avoit que cent cinquante piés de long & autant de large, en prenant tout le corps de l'édifice d'un bout à l'autre; mais l'embarras de ſa deſcription conſiſte principalement dans ſes décorations, ſes ornemens, ſes portes, ſes portiques, ſes galeries & ſes cours, dont nous pouvons d'autant moins nous faire d'idées juſtes, que les détails de l'Ecriture-ſainte, de Joſephe, & du thalmud ſont également confus.

Perſonne n'ignore les triſtes cataſtrophes que ce temple éprouva dans le cours des ſiecles. Après avoir ſubſiſté 424 ans, il fut ravagé & détruit par Nabuchodonoſor. Zorobabel mit pendant vingt ans tous ſes ſoins à le rebâtir, lors du retour de la captivité, & l'on en fit la dédicace ſous le regne de Darius. Mais ce nouveau temple fut pillé, ſouillé, & prophané par Antiochus Epiphane. Ce prince receuillit un butin ſacrilege 171 ans avant J. C. qui montoit à dix-huit cent talens d'or. Le talent d'or chez les Hébreux valoit 16 fois le talent d'argent.

Judas Machabée ayant eu le bonheur de tirer ſa patrie des mains d'Antiochus, purifia le temple 165 ans avant J. C. & les richeſſes y coulerent avec tant d'abondance en moins d'un ſiecle, que le pillage qu'en fit Craſſus, pendant qu'il fut gouverneur de Syrie, lui valut la ſomme de dix mille talens, c'eſt-à-dire, plus de deux millions ſterlings, ou plus de quarante-deux millions de notre monnoye; cet événement arriva 54 ans avant J. C.

Hérode néanmoins rebâtit de nouveau le temple même avec une grande magnificence, dont la ſplendeur fut de courte durée. Tout le monde ſait qu'il ſubit le ſort de *Jéruſalem*, lorſque Titus aſſiégéa cette ville, l'emporta, la brûla, & la réduiſit en cendre, l'an 70 de l'ere vulgaire. (*D. J.*)

JÉSI, (*Géog.*) ancienne ville de l'état de l'égliſe; dans la Marche d'Ancone, avec un évêché qui ne releve que du ſaint ſiege: elle eſt ſur une montagne proche la riviere de *Jéſi*, à 7 lieues S. O. d'Ancone, 45 N. E. de Rome. *Long.* 30, 55. *lat.* 43. 30. Il y a auſſi

une ville de ce nom au Japon, dans l'île de Niphon, au voisinage de Méneo. *Long.* 157. 40. *lat.* (*D. J.*)

JESSELMERE, (*Géog.*) ville de l'Indoustan, capitale d'une province de même nom, dans les états du grand Mogol, à 75 lieues N. d'Amadabad. *Long.* 90 15. *lat.* 26. 40. (*D. J.*)

JESSERO, (*Géog.*) nom d'un ruisseau de Carinthie, qui est près du fameux lac de Cirkniz, qui disparoît sous terre pour se remontrer de nouveau à quelque distance de-là, après quoi il se perd encore de nouveau dans les rochers & dans les précipices; enfin il reparoît encore de l'autre côté des montagnes.

JESNITZ, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans la principauté d'Anhalt-Dessau, sur la riviere de Muldau.

JESILBASCH, s. m. (*Hist.*) terme de relation; il signifie *tête-verte*, & c'est le nom que les Persans donnent aux Turcs, parce que leurs émirs portent le turban verd. *Voyez* TURBAN. *Diction. de Trévoux.*

JÉSUAT, (*Géog.*) contrée de l'Indoustan, dans les états du grand Mogol, sur le Gadet qui se perd dans le Gange. Elle est bornée au nord par le royaume de Néebal, à l'E. par le royaume d'Assem, au S. par le royaume de Bengale, à l'O. par la terre de Patna. Rajapour en est la capitale, & la seule ville. (*D. J.*)

JÉSUATES, s. m. (*Théolog.*) nom d'une sorte de religieux, qu'on appelloit autrement *clercs apostoliques*, ou *jésuates de S. Jérôme*.

Le fondateur des *jésuates* est Jean Colombin. Urbain V. approuva cet institut en 1367, à Viterbe, & donna lui-même à ceux qui étoient présens l'habit qu'ils devoient porter. Ils suivoient la regle de S. Augustin, & Paul V. les mit au nombre des ordres mendians.

Le nom de *jésuates* leur fut donné, parce que leurs premiers fondateurs avoient toûjours le nom de *Jesus* à la bouche. Il y ajouterent celui de *S. Jérôme*, parce qu'ils le prirent pour leur protecteur.

Pendant plus de deux siecles les *jésuates* n'ont été que freres lais; Paul V. leur permit en 1606 de recevoir les ordres. Ils s'occupoient dans la plûpart de leurs maisons à la pharmacie; d'autres faisoient le métier de distillateurs, & vendoient de l'eau-de-vie, ce qui les fit appeller en quelques endroits *peres de l'eau-de-vie*.

Comme ils étoient assez riches dans l'état de Venise, la république demanda leur suppression à Clement IX. pour employer leurs biens aux frais de la guerre de Candie, ce que le pape accorda en 1668. *Voyez le Dict. de Trévoux.*

JÉSUITE, s. m. (*Hist. eccles.*) ordre religieux, fondé par Ignace de Loyola, & connu sous le nom *de compagnie* ou *société de Jésus*.

Nous ne dirons rien ici de nous-mêmes. Cet article ne sera qu'un extrait succinct & fidele des comptes rendus par les procureurs généraux des cours de judicature, des mémoires imprimés par ordre des parlemens, des différens arrêts, des histoires, tant anciennes que modernes, & des ouvrages qu'on a publiés en si grand nombre dans ces derniers tems.

En 1521 Ignace de Loyola, après avoir donné les vingt-neuf premieres années de sa vie au métier de la guerre & aux amusemens de la galanterie, se consacra au service de la mere de Dieu, au mont Ferrat en Catalogne, d'où il se retira dans la solitude de Manrese, où Dieu lui inspira certainement son ouvrage des *exercices spirituels*, car il ne savoit pas lire quand il l'écrivit. *Abregé hist. de la C. D. J.*

Décoré du titre de chevalier de Jésus-Christ & de la Vierge Marie, il se mit à enseigner, à prêcher, & à convertir les hommes avec zele, ignorance & succès. *Même ouvrage.*

Ce fut en 1538, sur la fin du carême, qu'il rassembla à Rome les dix compagnons qu'il avoit choisis selon ses vûes.

Après divers plans formés & rejettés, Ignace & ses collegues se vouerent de concert à la fonction de catéchiser les enfans, d'éclairer de leurs lumieres les infideles, & de défendre la foi contre les hérétiques.

Dans ces circonstances, Jean III. roi de Portugal, prince zélé pour la propagation du Christianisme, s'adressa à Ignace pour avoir des missionnaires, qui portassent la connoissance de l'Evangile aux Japonois & aux Indiens. Ignace lui donna Rodriguès & Xavier; mais ce dernier partit seul pour ces contrées lointaines, où il opéra une infinité de choses merveilleuses que nous croyons, & que le *jésuite* Acosta ne croit pas.

L'établissement de la compagnie de Jésus souffrit d'abord quelques difficultés; mais sur la proposition d'obéir au pape seul, en toutes choses & en tous lieux, pour le salut des ames & la propagation de la foi; le pape Paul III. conçut le projet de former, par le moyen de ces religieux, une espece de milice répandue sur la surface de la terre, & soumise sans réserve aux ordres de la cour de Rome; & l'an 1540 les obstacles furent levés; on approuva l'institut d'Ignace, & la compagnie de Jésus fut fondée.

Benoît XIV. qui avoit tant de vertus, & qui a dit tant de bons mots; ce pontife, que nous regretterons long-tems encore, regardoit cette milice comme les janissaires du saint siége; troupe indocile & dangereuse, mais qui sert bien.

Au vœu d'obéissance fait au pape & à un général, représentant de Jésus-Christ sur la terre, les *Jésuites* joignirent ceux de pauvreté & de chasteté, qu'ils ont observé jusqu'à ce jour, comme on sait.

Depuis la bulle qui les établit, & qui les nomma *Jésuites*, ils en ont obtenu quatre-vingt-douze autres qu'on connoît, & qu'ils auroient dû cacher, & peut-être autant qu'on ne connoît pas.

Ces bulles, appellées *lettres apostoliques*, leur accordent depuis le moindre privilege de l'état monastique, jusqu'à l'indépendance de la cour de Rome.

Outre ces prérogatives, ils ont trouvé un moyen singulier de s'en créer tous les jours. Un pape a-t-il proféré inconsidérément un mot qui soit favorable à l'ordre, on s'en fait aussitôt un titre, & il est enregistré dans les fastes de la société à un chapitre, qu'elle appelle les oracles de vive voix, *vivæ vocis oracula*.

Si un pape ne dit rien, il est aisé de le faire parler. Ignace, élu général, entra en fonction le jour de pâques de l'année 1541.

Le généralat, dignité subordonnée dans son origine, devint sous Lainèz & sous Aquaviva un despotisme illimité & permanent.

Paul III. avoit borné le nombre des profès à soixante; trois ans après il annulla cette restriction, & l'ordre fut abandonné à tous les accroissemens qu'il pouvoit prendre & qu'il a pris.

Ceux qui prétendent en connoître l'économie & le régime, le distribuent en six classes, qu'ils appellent des *profès*, *des coadjuteurs spirituels*, *des écoliers approuvés*, *des freres lais* ou *coadjuteurs temporels*, *des novices*, *des affiliés* ou *adjoints*, ou *Jésuites de robe courte*. Ils disent que cette derniere classe est nombreuse, qu'elle est incorporée dans tous les états de la société, & qu'elle se déguise sous toutes sortes de vêtemens.

Outre les trois vœux solemnels de religion, les profès qui forment le corps de la société font encore un vœu d'obéissance spéciale au chef de l'église, mais seulement pour ce qui concerne les missions étrangeres.

Ceux qui n'ont pas encore prononcé ce dernier vœu d'obéissance, s'appellent *coadjuteurs spirituels*,

Les écoliers approuvés ſont ceux qu'on a conſervés dans l'ordre après deux ans de noviciat, & qui ſe ſont liés en particulier par trois vœux non ſolemnels, mais toutefois déclarés vœux de religion, & portant empêchement dirimant.

C'eſt le tems & la volonté du général qui conduiront un jour les écoliers aux grades de profès ou de coadjuteurs ſpirituels.

Ces grades, ſur-tout celui de profès, ſuppoſent deux ans de noviciat, ſept ans d'études, qu'il n'eſt pas toûjours néceſſaire d'avoir faites dans la ſociété; ſept ans de régence, une troiſieme année de noviciat, & l'âge de trente-trois ans, celui ou notre Seigneur Jéſus-Chriſt fut attaché à la croix.

Il n'y a nulle réciprocité d'engagemens entre la compagnie & ſes écoliers, dans les vœux qu'elle en exige; l'écolier ne peut ſortir, & il peut être chaſſé par le général.

Le général ſeul, même à l'excluſion du pape, peut admettre ou rejetter un ſujet.

L'adminiſtration de l'ordre eſt diviſée en aſſiſtances, les aſſiſtances en provinces, & les provinces en maiſons.

Il y a cinq aſſiſtans; chacun porte le nom de ſon département, & s'appelle l'*aſſiſtant* ou d'Italie, ou d'Eſpagne, ou d'Allemagne, ou de France, ou de Portugal.

Le devoir d'un aſſiſtant eſt de préparer les affaires, & d'y mettre un ordre qui en facilite l'expédition au général.

Celui qui veille ſur une province porte le titre de *provincial*; le chef d'une maiſon, celui de *recteur*.

Chaque province contient quatre ſortes de maiſons; des maiſons profeſſes qui n'ont point de fonds, des colleges où l'on enſeigne, des réſidences où vont ſéjourner un petit nombre d'apoſtolizans, & des noviciats.

Les profès ont renoncé à toute dignité eccléſiaſtique; ils ne peuvent accepter la croſſe, la mitre, ou le rochet, que du conſentement du général.

Qu'eſt-ce qu'un *jéſuite?* eſt-ce un prêtre ſéculier? eſt-ce un prêtre régulier? eſt-ce un laic? eſt-ce un religieux? eſt-ce un homme de communauté? eſt-ce un moine? c'eſt quelque choſe de tout cela, mais ce n'eſt point cela.

Lorſque ces hommes ſe ſont préſentés dans les contrées où ils ſollicitoient des établiſſemens, & qu'on leur a demandé ce qu'ils étoient, ils ont répondu, tels quels, *tales quales*.

Ils ont dans tous les tems fait myſtere de leurs conſtitutions, & jamais ils n'en ont donné entiere & libre communication aux magiſtrats.

Leur régime eſt monarchique; toute l'autorité réſide dans la volonté d'un ſeul.

Soumis au deſpotiſme le plus exceſſif dans leurs maiſons, les *Jéſuites* en ſont les fauteurs les plus abjects dans l'état. Ils prêchent aux ſujets une obéiſſance ſans réſerve pour leurs ſouverains; aux rois, l'indépendance des loix & l'obéiſſance aveugle au pape; ils accordent au pape l'infaillibilité & la domination univerſelle, afin que maîtres d'un ſeul, ils ſoient maîtres de tous.

Nous ne finirions point ſi nous entrions dans le détail de toutes les prérogatives du général. Il a le droit de faire des conſtitutions nouvelles, ou d'en renouveller d'anciennes, & ſous telle date qu'il lui plaît; d'admettre ou d'exclure, d'édifier ou d'anéantir, d'approuver ou d'improuver, de conſulter ou d'ordonner ſeul, d'aſſembler ou de diſſoudre, d'enrichir ou d'appauvrir, d'abſoudre, de lier ou de délier, d'envoyer ou de retenir, de rendre innocent ou coupable, coupable d'une faute légere ou d'un crime, d'annuller ou de confirmer un contrat, de ratifier ou de commuer un legs, d'approuver ou de ſupprimer un ouvrage, de diſtribuer des indulgences ou des anathèmes, d'aſſocier ou de retrancher; en un mot, il poſſede toute la plénitude de puiſſance qu'on peut imaginer dans un chef ſur ſes ſujets; il en eſt la lumiere, l'ame, la volonté, le guide, & la conſcience.

Si ce chef deſpote & machiavéliſte étoit par haſard un homme violent, vindicatif, ambitieux, méchant, & que dans la multitude de ceux auxquels il commande il ſe trouvât un ſeul fanatique, où eſt le prince, où eſt le particulier qui fût en ſûreté, ſur ſon trône ou dans ſon foyer?

Les provinciaux de toutes les provinces ſont tenus d'écrire au général une fois chaque mois; les recteurs, ſupérieurs des maiſons, & les maîtres des novices, de trois mois en trois mois.

Il eſt enjoint à chacun des provinciaux d'entrer dans le détail le plus étendu ſur les maiſons, les colleges, tout ce qui peut concerner la province; à chaque recteur d'envoyer deux catalogues, l'un de l'âge, de la patrie, du grade, des études, & de la conduite des ſujets; l'autre, de leur eſprit, de leurs talens, de leurs caracteres, de leurs mœurs: en un mot, de leurs vices & de leurs vertus.

En conſéquence, le général reçoit chaque année environ deux cens états circonſtanciés de chaque royaume, & de chaque province d'un royaume, tant pour les choſes temporelles, que pour les choſes ſpirituelles.

Si ce général étoit par haſard un homme vendu à quelque puiſſance étrangere; s'il étoit malheureuſement diſpoſé par caractere, ou entraîné par interêt à ſe mêler de choſes politiques, quel mal ne pourroit-il pas faire?

Centre où vont aboutir tous les ſecrets de l'état & des familles, & même des familles royales; auſſi inſtruit qu'impénétrable; dictant des volontés abſolues, & n'obéiſſant à perſonne; prévenu d'opinions les plus dangereuſes ſur l'aggrandiſſement & la conſervation de ſa compagnie, & les prérogatives de la puiſſance ſpirituelle; capable d'armer à nos côtés des mains dont on ne peut ſe défier, quel eſt l'homme ſous le ciel à qui ce général ne pût ſuſciter des embarras fâcheux, ſi encouragé par le ſilence & l'impunité il oſoit oublier une fois la ſainteté de ſon état?

Dans les cas importans, on écrit en chiffres au général.

Mais un article biſarre du régime de la compagnie de Jéſus, c'eſt que les hommes qui la compoſent ſont tous rendus par ſerment eſpions & délateurs les uns des autres.

A peine fut-elle formée qu'on la vit riche, nombreuſe & puiſſante. En un moment elle exiſta en Eſpagne, en Portugal, en France, en Italie, en Allemagne, en Angleterre, au nord, au midi, en Afrique, en Amérique, à la Chine, aux Indes, au Japon, par-tout également ambitieuſe, redoutable & turbulente; par-tout s'affranchiſſant des loix, portant ſon caractere d'indépendance & le conſervant, marchant comme ſi elle ſe ſentoit deſtinée à commander à l'univers.

Depuis ſa fondation juſqu'à ce jour, il ne s'eſt preſque écoulé aucune année ſans qu'elle ſe ſoit ſignalée par quelque action d'éclat. Voici l'*abrégé chronologique de ſon hiſtoire*, tel à-peu-près qu'il a paru dans l'arrêt du parlement de Paris, 6 Août 1762, qui ſupprime cet ordre, comme une ſecte d'impies, de fanatiques, de corrupteurs, de régicides, *&c.*.... commandés par un chef étranger & machiavéliſte par inſtitut.

En 1547, Bobadilla, un des compagnons d'Ignace, eſt chaſſé des états d'Allemagne, pour avoir écrit contre l'*Interim* d'Ausbourg.

En 1560, Gonzalès Silveria eſt ſupplicié au Monomotapa, comme eſpion du Portugal & de ſa ſociété.

En 1578, ce qu'il y a de *Jéſuites* dans Anvers en eſt banni, pour s'être refuſés à la pacification de Gand.

En 1581, Campian, Skerwin & Briant ſont mis à mort pour avoir conſpiré contre Eliſabeth d'Angleterre.

Dans le cours du regne de cette grande Reine, cinq conſpirations ſont tramées contre ſa vie, par des *Jéſuites*.

En 1588, on les voit animer la ligue formée en France contre Henry III.

La même année, Molina publie ſes pernicieuſes rêveries ſur la concorde de la grace & du libre arbitre.

En 1593, Barriere eſt armé d'un poignard contre le meilleur des rois, par le *jéſuite* Varade.

En 1594, les *Jéſuites* ſont chaſſés de France, comme complices du parricide de Jean Chatel.

En 1595, leur pere Guignard, ſaiſi d'écrits apologétiques de l'aſſaſſinat d'Henry IV. eſt conduit à la greve.

En 1597, les congrégations *de auxiliis* ſe tiennent, à l'occaſion de la nouveauté de leur doctrine ſur la grace, & Clément VIII. leur dit: *brouillons, c'eſt vous qui troublez toute l'Egliſe.*

En 1598, ils corrompent un ſcélérat, lui adminiſtrent ſon Dieu d'une main, lui préſentent un poignard de l'autre, lui montrent la couronne éternelle deſcendant du ciel ſur ſa tête, l'envoyent aſſaſſiner Maurice de Naſſau, & ſe font chaſſer des états de Hollande.

En 1604, la clémence du cardinal Frédéric Borromée les chaſſe du college de Braida, pour des crimes qui auroient dû les conduire au bucher.

En 1605, Oldecorn & Garnet, auteurs de la conſpiration des poudres, ſont abandonnés au ſupplice.

En 1606, rebelles aux decrets du ſénat de Veniſe, on eſt obligé de les chaſſer de cette ville & de cet état.

En 1610, Ravaillac aſſaſſine Henry IV. Les *Jéſuites* reſtent ſous le ſoupçon d'avoir dirigé ſa main; & comme s'ils en étoient jaloux, & que leur deſſein fût de porter la terreur dans le ſein des monarques, la même année Mariana publie avec ſon inſtitution du prince l'apologie du meurtre des rois.

En 1618, les *Jéſuites* ſont chaſſés de Boheme, comme perturbateurs du repos public, gens ſoulevant les ſujets contre leurs magiſtrats, infectant les eſprits de la doctrine pernicieuſe de l'infaillibilité & de la puiſſance univerſelle du pape, & ſemant par toutes ſortes de voies le feu de la diſcorde entre les membres de l'état.

En 1619, ils ſont bannis de Moravie, pour les mêmes cauſes.

En 1631, leurs cabales ſoulevent le Japon, & la terre eſt trempée dans toute l'étendue de l'empire de ſang idolâtre & chrétien.

En 1641, ils allument en Europe la querelle abſurde du janſéniſme, qui a coûté le repos & la fortune à tant d'honnêtes fanatiques.

En 1643, Malte indignée de leur dépravation & de leur rapacité, les rejette loin d'elle.

En 1646, ils font à Séville une banqueroute, qui précipite dans la miſere pluſieurs familles. Celle de nos jours n'eſt pas la premiere, comme on voit.

En 1709, leur baſſe jalouſie détruit Port-Royal, ouvre les tombeaux des morts, diſperſe leurs os, & renverſe les murs ſacrés dont les pierres leur retombent aujourd'hui ſi lourdement ſur la tête.

En 1713, ils appellent de Rome cette bulle *Unigenitus*, qui leur a ſervi de prétexte pour cauſer tant de maux, au nombre deſquels on peut compter quatre-vingt mille lettres de cachets décernées contre les plus honnêtes gens de l'état, ſous le plus doux des miniſteres.

La même année le *jéſuite* Jouvency, dans une hiſtoire de la ſociété, oſe inſtaller parmi les martyrs les aſſaſſins de nos rois; & nos magiſtrats attentifs font brûler ſon ouvrage.

En 1723, Pierre le Grand ne trouve de ſûreté pour ſa perſonne, & de moyen de tranquilliſer ſes états, que dans le banniſſement des *Jéſuites*.

En 1728, Berruyer traveſtit en roman l'hiſtoire de Moïſe, & fait parler aux patriarches la langue de la galanterie & du libertinage.

En 1730, le ſcandaleux Tournemine prêche à Caën dans un temple, & devant un auditoire chrétien, qu'il eſt incertain que l'évangile ſoit Ecriture-ſainte.

C'eſt dans ce même tems qu'Hardouin commence à infecter ſon ordre d'un ſcepticiſme auſſi ridicule qu'impie.

En 1731, l'autorité & l'argent dérobent aux flammes le corrupteur & ſacrilege Girard.

En 1743, l'impudique Benzi ſuſcite en Italie la ſecte des Mamillaires.

En 1745, Pichon proſtitue les ſacremens de Pénitence & d'Euchariſtie, & abandonne le pain des ſaints à tous les chiens qui le demanderont.

En 1755, les *Jéſuites* du Paraguay conduiſent en bataille rangée les habitans de ce pays contre leurs légitimes ſouverains.

En 1757, un attentat parricide eſt commis contre Louis XV. notre monarque, & c'eſt par un homme qui a vécu dans les foyers de la ſociété de Jéſus, que ces peres ont protégé, qu'ils ont placé en pluſieurs maiſons; & dans la même année ils publient une édition d'un de leurs auteurs claſſiques, où la doctrine du meurtre des rois eſt enſeignée. C'eſt comme ils firent en 1610, immédiatement après l'aſſaſſinat de Henry IV. mêmes circonſtances, même conduite.

En 1758, le roi de Portugal eſt aſſaſſiné, à la ſuite d'un complot formé & conduit par les *Jéſuites* Malagrida, Mathos & Alexandre.

En 1759, toute cette troupe de religieux aſſaſſins eſt chaſſée de la domination portugaiſe.

En 1761, un de cette compagnie, après s'être emparé du commerce de la Martinique, menace d'une ruine totale ſes correſpondans. On réclame en France la juſtice des tribunaux contre le *jéſuite* banqueroutier, & la ſociété eſt déclarée ſolidaire du pere la Valette.

Elle traîne maladroitement cette affaire d'une juriſdiction à une autre. On y prend connoiſſance de ſes conſtitutions; on en reconnoît l'abus, & les ſuites de cet évenement amenent ſon extinction parmi nous.

Voilà les principales époques du Jéſuitiſme. Il n'y en a aucune entre leſquelles on n'en pût intercaller d'autres ſemblables.

Combien cette multitude de crimes connus n'en fait-elle pas préſumer d'ignorés?

Mais ce qui précede ſuffit pour montrer que dans un intervalle de deux cens ans, il n'y a ſortes de forfaits que cette race d'hommes n'ait commis.

J'ajoute qu'il n'y a ſortes de doctrines perverſes qu'elle n'ait enſeignées. L'*Elucidarium* de Poſa en contient lui ſeul plus que n'en fourniroient cent volumes des plus diſtingués fanatiques. C'eſt-là qu'on lit entr'autre choſe de la mere de Dieu, qu'elle eſt *Dei-pater* & *Dei-mater*, & que, quoiqu'elle n'ait été ſujette à aucune excrétion naturelle, cependant elle a concouru comme homme & comme femme, *ſecundùm generalem naturæ tenorem ex parte maris & ex parte feminæ*, à la production du corps de Jéſus-Chriſt, & mille autres folies.

La doctrine du probabiliſme eſt d'invention jéſuitique.

La doctrine du péché philoſophique eſt d'invention jéſuitique.

Liſez l'ouvrage intitulé les *Aſſertions*, & publié cette année 1762, par arrêt du parlement de Paris, & frémiſſez des horreurs que les théologiens de cette ſociété ont débitées depuis ſon origine, ſur la ſimonie, le blaſphème, le ſacrilege, la magie, l'irreligion, l'aſtrologie, l'impudicité, la fornication, la pédéraſtie, le parjûre, la fauſſeté, le menſonge, la direction d'intention, le faux témoignage, la prévarication des juges, le vol, la compenſation occulte, l'homicide, le ſuicide, la proſtitution, & le régicide; ramas d'opinions, qui, comme le dit M. le procureur général du roi au parlement de Bretagne, dans ſon ſecond compte rendu page 73, attaque ouvertement les principes les plus ſacrés, tend à détruire la loi naturelle, à rendre la foi humaine douteuſe, à rompre tous les liens de la ſociété civile, en autoriſant l'infraction de ſes lois; à étouffer tout ſentiment d'humanité parmi les hommes, à anéantir l'autorité royale, à porter le trouble & la déſolation dans les empires, par l'enſeignement du régicide; à renverſer les fondemens de la révélation, & à ſubſtituer au chriſtianiſme des ſuperſtitions de toute eſpece.

Liſez dans l'arrêt du parlement de Paris, publié le 6 Août 1762, la liſte infamante des condamnations qu'ils ont ſubies à tous les tribunaux du monde chrétien, & la liſte plus infamante encore des qualifications qu'on leur a données.

On s'arrêtera ſans doute ici pour ſe demander comment cette ſociété s'eſt affermie, malgré tout ce qu'elle a fait pour ſe perdre; illuſtrée, malgré tout ce qu'elle a fait pour s'avilir; comment elle a obtenu la confiance des ſouverains en les aſſaſſinant, la protection du clergé en le dégradant, une ſi grande autorité dans l'Egliſe en la rempliſſant de troubles, & en pervertiſſant ſa morale & ſes dogmes.

C'eſt ce qu'on a vû en même tems dans le même corps, la raiſon aſſiſe à côté du fanatiſme, la vertu à côté du vice, la religion à côté de l'impiété, le rigoriſme à côté du relâchement, la ſcience à côté de l'ignorance, l'eſprit de retraite à côté de l'eſprit de cabale & d'intrigue, tous les contraſtes réunis. Il n'y a que l'humilité qui n'a jamais pû trouver un aſile parmi ces hommes.

Ils ont eu des poëtes, des hiſtoriens, des orateurs, des philoſophes, des géometres, & des érudits.

Je ne ſais ſi ce ſont les talens & la ſainteté de quelques particuliers qui ont conduit la ſociété au haut degré de conſidération dont elle jouiſſoit il n'y a qu'un moment; mais j'aſſurerai ſans crainte d'être contredit, que ces moyens étoient les ſeuls qu'elle eût de s'y conſerver; & c'eſt ce que ces hommes ont ignoré.

Livrés au commerce, à l'intrigue, à la politique, & à des occupations étrangeres à leur état, & indignes de leur profeſſion, il a fallu qu'ils tombaſſent dans le mépris qui a ſuivi, & qui ſuivra dans tous les tems, & dans toutes les maiſons religieuſes, la décadence des études & la corruption des mœurs.

Ce n'étoit pas l'or, ô mes peres, ni la puiſſance qui pouvoient empêcher une petite ſociété comme la vôtre, enclavée dans la grande, d'en être étouffée. C'étoit au reſpect qu'on doit & qu'on rend toûjours à la ſcience & à la vertu, à vous ſoutenir & à écarter les efforts de vos ennemis, comme on voit au milieu des flots tumultueux d'une populace aſſemblée, un homme vénérable demeurer immobile & tranquille au centre d'un eſpace libre & vuide que la conſidération forme & réſerve autour de lui. Vous avez perdu ces notions ſi communes, & la malédiction de S. François de Borgia, le troiſieme de vos généraux, s'eſt accomplie ſur vous. Il vous diſoit, ce ſaint & bon-homme: » Il viendra un tems où » vous ne mettrez plus de bornes à votre orgueil » & à votre ambition, où vous ne vous occuperez » plus qu'à accumuler des richeſſes & à vous faire » du crédit, où vous négligerez la pratique des ver- » tus; alors il n'y aura puiſſance ſur la terre qui puiſſe » vous ramener à votre premiere perfection, & s'il » eſt poſſible de vous détruire, on vous détruira ».

Il falloit que ceux qui avoient fondé leur durée ſur la même baſe qui ſoutient l'exiſtence & la fortune des grands, paſſaſſent comme eux; la proſpérité des *Jéſuites* n'a été qu'un ſonge un peu plus long.

Mais en quel tems le coloſſe s'eſt-il évanoui? au moment même où il paroiſſoit le plus grand & le mieux affermi. Il n'y a qu'un moment que les *Jéſuites* rempliſſoient les palais de nos rois; il n'y a qu'un moment que la jeuneſſe, qui fait l'eſperance des premieres familles de l'état, rempliſſoit leurs écoles; il n'y a qu'un moment que la religion les avoit portés à la confiance la plus intime du monarque, de ſa femme & de ſes enfans; moins protégés que protecteurs de notre clergé, ils étoient l'ame de ce grand corps. Que ne ſe croyoient-ils pas? J'ai vû ces chênes orgueilleux toucher le ciel de leur cime; j'ai tourné la tête, & ils n'étoient plus.

Mais tout évenement a ſes cauſes. Quelles ont été celles de la chûte inopinée & rapide de cette ſociété? en voici quelques-unes, telles qu'elles ſe préſentent à mon eſprit.

L'eſprit philoſophique a décrié le célibat, & les *Jéſuites* ſe ſont reſſentis, ainſi que tous les autres ordres religieux, du peu de goût qu'on a aujourd'hui pour le cloître.

Les *Jéſuites* ſe ſont brouillés avec les gens de lettres, au moment où ceux-ci alloient prendre parti pour eux contre leurs implacables & triſtes ennemis. Qu'en eſt-il arrivé? c'eſt qu'au lieu de couvrir leur coté foible, on l'a expoſé, & qu'on a marqué du doigt aux ſombres enthouſiaſtes qui les menaçoient, l'endroit où ils devoient frapper.

Il ne s'eſt plus trouvé parmi eux d'homme qui ſe diſtinguât par quelque grand talent; plus de poëtes, plus de philoſophes, plus d'orateurs, plus d'érudits, aucun écrivain de marque, & on a mépriſé le corps.

Une anarchie interne les diviſoit depuis quelques années; & ſi par haſard ils avoient un bon ſujet, ils ne pouvoient le garder.

On les a reconnus pour les auteurs de tous nos troubles intérieurs, & on s'eſt laſſé d'eux.

Leur journaliſte de Trévoux, bon-homme, à ce qu'on dit, mais auteur médiocre & pauvre politique, leur a fait avec ſon livret bleu mille ennemis redoutables, & ne leur a pas fait un ami.

Il a bêtement irrité contre ſa ſociété notre de Voltaire, qui a fait pleuvoir ſur elle & ſur lui le mépris & le ridicule, le peignant lui comme un imbécille, & ſes confreres, tantôt comme des gens dangereux & méchans, tantôt comme des ignorans, donnant l'exemple & le ton à tous nos plaiſans ſubalternes, & nous apprenant qu'on pouvoit impunément ſe moquer d'un *jéſuite*, & aux gens du monde qu'ils en pouvoient rire ſans conſéquence.

Les *Jéſuites* étoient mal depuis très-long-tems avec les dépoſitaires des lois, & ils ne ſongeoient pas que les magiſtrats, auſſi durables qu'eux, ſeroient à la longue les plus forts.

Ils ont ignoré la différence qu'il y a entre des hommes néceſſaires & des moines turbulens, & que ſi l'état étoit jamais dans le cas de prendre un parti, il tourneroit le dos avec dédain à des gens que rien ne recommandoit plus.

Ajoutez qu'au moment où l'orage a fondu ſur eux,

dans cet inſtant où le ver de terre qu'on foule du pié montre quelque énergie, ils étoient ſi pauvres de talens & de reſſources, que dans tout l'ordre il ne s'eſt pas trouvé un homme qui sût dire un mot qui fît ouvrir les oreilles. Ils n'avoient plus de voix, & ils avoient fermé d'avance toutes les bouches qui auroient pû s'ouvrir en leur faveur.

Ils étoient haïs ou enviés.

Pendant que les études ſe relevoient dans l'univerſité, elles achevoient de tomber dans leur college, & cela lorſqu'on étoit à demi convaincu que pour le meilleur emploi du tems, la bonne culture de l'eſprit, & la conſervation des mœurs & de la ſanté, il n'y avoit guere de comparaiſon à faire entre l'inſtitution publique & l'éducation domeſtique.

Ces hommes ſe ſont mêlés de trop d'affaires diverſes; ils ont eu trop de confiance en leur crédit.

Leur général s'étoit ridiculement perſuadé que ſon bonnet à trois cornes couvroit la tête d'un potentat, & il a inſulté lorſqu'il falloit demander grace.

Le procès avec les créanciers du pere la Valette les a couverts d'opprobre.

Ils furent bien imprudens, lorſqu'ils publierent leurs conſtitutions; ils le furent bien davantage, lorſqu'oubliant combien leur exiſtence étoit précaire, ils mirent des magiſtrats qui les haïſſoient à portée de connoître de leur régime, & de comparer ce ſyſtème de fanatiſme, d'indépendance & de machiavéliſme, avec les lois de l'état.

Et puis, cette révolte des habitans du Paraguay, ne dut-elle pas attirer l'attention des ſouverains, & leur donner à penſer? & ces deux parricides exécutés dans l'intervalle d'une année?

Enfin, le moment fatal étoit venu; le fanatiſme l'a connu, & en a profité.

Qu'eſt-ce qui auroit pû ſauver l'ordre, contre tant de circonſtances réunies qui l'avoient amené au bord du précipice? un ſeul homme, comme Bourdaloue peut-être, s'il eût exiſté parmi les *Jéſuites*; mais il falloit en connoître le prix, laiſſer aux mondains le ſoin d'accumuler des richeſſes, & ſonger à reſſuſciter Cheminais de ſa cendre.

Ce n'eſt ni par haine, ni par reſſentiment contre les *Jéſuites*, que j'ai écrit ces choſes; mon but a été de juſtifier le gouvernement qui les a abandonnés, les magiſtrats qui en ont fait juſtice, & d'apprendre aux religieux de cet ordre qui tenteront un jour de ſe rétablir dans ce royaume, s'ils y réuſſiſſent, comme je le crois, à quelles conditions ils peuvent eſpérer de s'y maintenir.

JÉSUITESSES, ſ. f. (*Hiſt. eccleſ.*) ordre de religieuſes, qui avoient des maiſons en Italie & en Flandres. Elles ſuivoient la regle des *Jéſuites*, & quoique leur ordre n'eût point été approuvé par le ſaint ſiege, elles avoient pluſieurs maiſons, auxquelles elles donnoient le nom de *colleges*; d'autres qui portoient celui de *noviciat*, dans leſquelles il y avoit une ſupérieure, entre les mains de qui les religieuſes faiſoient leurs vœux de pauvreté, de chaſteté & d'obéiſſance; mais elles ne gardoient point de clôture, & ſe mêloient de prêcher. Ce furent deux filles angloiſes, nommées Warda & Tuitia, qui étoient en Flandres, leſquelles inſtruites & excitées par le pere Gerard, recteur du college, & quelques autres Jéſuites, établirent cet ordre; leur deſſein étoit d'envoyer de ces filles prêcher en Angleterre. Warda devint bientôt ſupérieure générale de plus de deux cent religieuſes. Le pape Urbain VIII. ſupprima cet ordre par une bulle du 13 Janvier 1630, adreſſée à ſon nonce de la baſſe Allemagne, & imprimée à Rome en 1632. *Bulla Urbani VIII.* Vilſon, *rapporté par* Heidegger. *Hiſt. papatus*, §. 35.

JESUPOLIS, (*Géog.*) ville de Pologne, dans la petite Ruſſie, au Palatinat de Lemberg.

JESURA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt un arbriſſeau du Japon, d'environ trois coudées de haut, qui reſſemble au *philirrea*. Ses feuilles ſont garnies de poils, longues de trois pouces, ovales, terminées par une pointe, avec un bord très-découpé. Ses baies ſont de la groſſeur d'un pois, rouges & charnues.

JESUS-CHRIST, (*Hiſt. & Philoſoph.*) fondateur de la religion chrétienne. Cette religion, qu'on peut appeller la *Philoſophie par excellence*, ſi l'on veut s'en tenir à la choſe ſans diſputer ſur les mots, a beaucoup influé ſur la Morale & ſur la Métaphyſique des anciens pour l'épurer, & la Métaphyſique & la Morale des anciens ſur la religion chrétienne, pour la corrompre. C'eſt ſous ce point de vue que nous nous propoſons de la conſidérer. *Voyez* ce que nous en avons déja dit à *l'article* CHRISTIANISME. Mais pour fermer la bouche à certains calomniateurs obſcurs, qui nous accuſent de traiter la doctrine de *Jeſus-Chriſt* comme un ſyſtème, nous ajouterons avec ſaint Clément d'Alexandrie, Φιλόσοφοι λέγονται παρ' ἡμῖν μὲν οἱ σοφίας ἐρῶντες τῶν πάντων δημιουργῆ καὶ διδασκαλίᾳ, τουτέστι τοῦ υἱοῦ τῆ Θεοῦ; *Philoſophi apud nos dicuntur qui amant ſapientiam, quæ eſt omnium opifex & magiſtra, hoc eſt filii Dei cognitionem.*

A parler rigoureuſement, *Jeſus-Chriſt* ne fut point un philoſophe; ce fut un Dieu. Il ne vint point propoſer aux hommes des opinions, mais leur annoncer des oracles; il ne vint point faire des ſyllogiſmes, mais des miracles; les apôtres ne furent point des philoſophes, mais des inſpirés. Paul ceſſa d'être un philoſophe lorſqu'il devint un prédicateur. *Fuerat Paulus Athenis*, dit Tertulien, *& iſtam ſapientiam humanam, adfectatricem & interpolatricem veritatis de congreſſibus noverat, ipſam quoque in ſuas hæreſes multipartitam varietate ſectarum invicem repugnantium. Quid ergo Athenis & Jeroſolymis? quid academiæ & eccleſiæ? quid hæreticis & chriſtianis? nobis curioſitate non opus eſt, poſt* Jeſum Chriſtum, *nec inquiſitione poſt evangelium. Cum credimus, nihil deſideramus ultra credere. Hoc enim prius credimus, non eſſe quod ultrà credere debemus.* Paul avoit été à Athènes; ſes diſputes avec ſes Philoſophes lui avoient appris à connoître la vanité de leur doctrine, de leurs prétentions, de leurs vérités, & toute cette multitude de ſectes oppoſées qui les diviſoit. Mais qu'y a-t-il de commun entre Athènes & Jéruſalem? entre des ſectaires & des chrétiens? il ne nous reſte plus de curioſité, après avoir ouï la parole de *Jeſus-Chriſt*, plus de recherche après avoir lû l'Evangile. Lorſque nous croyons, nous ne deſirons point à rien croire au-delà; nous croyons même d'abord que nous ne devons rien croire au-delà de ce que nous croyons.

Voilà la diſtinction d'Athènes & de Jéruſalem, de l'académie & de l'Egliſe, bien déterminée. Ici l'on raiſonne; là on croit. Ici l'on étudie; là on ſait tout ce qu'il importe de ſavoir. Ici on ne reconnoît aucune autorité; là il en eſt une infaillible. Le philoſophe dit *amicus Plato, amicus Ariſtoteles, ſed magis amica veritas.* J'aime Platon, j'aime Ariſtote, mais j'aime encore davantage la vérité. Le chrétien a bien plus de droit à cet axiome, car ſon Dieu eſt pour lui la vérité même.

Cependant ce qui devoit arriver arriva; & il faut convenir 1°. que la ſimplicité du Chriſtianiſme ne tarda pas à ſe reſſentir de la diverſité des opinions philoſophiques qui partageoient ſes premiers ſectateurs. Les Egyptiens conſerverent le goût de l'allégorie; les Pytagoriciens, les Platoniciens, les Stoiciens, renoncerent à leurs erreurs, mais non à leur maniere de préſenter la vérité. Ils attaquerent tous la doctrine des Juifs & des Gentils, mais avec des armes qui leur étoient propres. Le mal n'étoit pas grand, mais il en annonçoit un autre. Les opinions philoſophiques ne tarderent pas à s'entrelacer avec

les dogmes chrétiens, & l'on vit tout-à-coup éclore de ce mélange une multitude incroyable d'héréſies; la plûpart ſous un faux air de philoſophie. On en a un exemple frappant, entre autres dans celle des Valentiniens. *Voyez l'article* VALENTINIENS. De là cette haine des Peres contre la Philoſophie, avec laquelle leurs ſucceſſeurs ne ſe ſont jamais bien reconciliés. Tout ſyſtème leur fut également odieux, ſi l'on en excepte le Platoniſme. Un auteur du ſeizieme ſiecle nous a expoſé cette diſtinction, avec ſon motif & ſes inconvéniens, beaucoup mieux que nous ne le pourrions faire. Voici comment il s'en exprime. La citation ſera longue; mais elle eſt pleine d'éloquence & de vérité. *Plato humaniter & pluſquam par erat, benigne à noſtris ſuſceptus, cum ethnicus eſſet, & hoſtium famoſiſſimus anteſignamus, & vanis tum Græcorum, tum exterarum gentium ſuperſtitionibus apprime imbutus, & mentis acumine & variorum dogmatum cognitione, & famoſâ illâ ad Ægyptum navigatione. Ingenii fui, alioqui præclariſſimi vires adeo roboraverit, & patria eloquentia uſque adeo diſciplinas adauxit, ut ſive de Deo, & de ipſius una quadam neſcio quâ trinitate, bonitate, providentia, ſive de mundi creatione, de cœleſtibus mentibus, de dæmonibus, ſive de anima, ſive tandem de moribus ſermonem habuerit, ſolus è Græcorum numero ad ſublimem ſapientiæ græcæ metam perveniſſe videretur. Hinc noſtri prima mali labes. Hinc hæretici ſpargere voces ambiguas in vulgus auſi ſunt; hinc ſuperſtitionum, mendaciorum, & pravitatum omne genus in Eccleſiam Dei, agmine facto, cœpit irruere. Hinc Eccleſiæ parietibus, tectis, columnis ac poſtibus ſanctis horrificum quoddam & nefarium omni imbutum odio atque ſcelere bellum, hæretici intulerunt: & quidem tanta fuit in captivo Platone ſapientia, tantaque leporis eloquentiæ dulcedo, ut parum abfuerit, quin de victoribus, triumpho ipſe actus, triumpharet. Nam, ut à primis noſtrorum patrum proceribus exordiar, ſi Clementem Alexandrinum inſpicimus, quanti ille Platonem fecerit, pluſquam ſexcentis in locis, dum libet, videre licet, & tanquam veri amatorem à primo fere ſuorum librorum limine ſalutavit. Si vero etiam Origenem, quam frequenter in ejuſdem ſententiam iverit, magno quidem ſui & chriſtianæ reipublicæ documento experimur. Si Juſtinum, gaviſus ipſe olim eſt, ſe in Platonis doctrinam incidiſſe. Si Euſebium, noſtra ille ad Platonem cuncta fere ad ſatietatem uſque retulit. Si Theodoretum, adeo illius doctrina perculſus eſt, utcum Græcos affectus curaſſe tentaſſet, medicamenta non ſine Platone præparante, illis adhibere ſit auſus. Si vero tandem Auguſtinum, diſſimulem ne pro millibus unum, quod referere piget. Platonis ille quidem, jam, non dicta, verum decreta, & eadem ſacro-ſancta apellare non dubitavit. Vide igitur quantos, qualeſque viros victus ille græcus ad ſui benevolentiam de ſe triumphantes pellexerit; ut nec aliis deinde artibus ipſemet Plato in multorum animis ſeſe veluti hoſtis deterrimus inſinuaverit; quem tamen vel egregie corrigi, vel adhibita potius cautione legi, quam veluti captivum ſervari præſtitiſſet.* Joan. Bapt. Criſp.

Je ne vois pas pourquoi le Platoniſme a été reproché aux premiers diſciples de *Jeſus-Chriſt*, & pourquoi l'on s'eſt donné la peine de les en défendre. Y a-t-il eu aucun ſyſtème de Philoſophie qui ne contînt quelques vérités? & les Chrétiens devoient-ils les rejetter parce qu'elles avoient été connues, avancées ou prouvées par des Payens? Ce n'étoit pas l'avis de ſaint Juſtin, qui dit des Philoſophes, *quæcumque apud omnes recte dicta ſunt, noſtra Chriſtianorum ſunt*, & qui retint des idées de Platon tout ce qu'il en put concilier avec la morale & les dogmes du Chriſtianiſme. Qu'importe en effet au dogme de la Trinité, qu'un métaphyſicien, à force de ſubtiliſer ſes idées, ait ou non rencontré je ne ſais quelle opinion qui lui ſoit analogue? Qu'en conclure, ſinon que ce myſtere loin d'être impoſſible, comme l'impie le prétend, n'eſt pas tout-à-fait inacceſſible à la raiſon.

2°. Qu'emportés par la chaleur de la diſpute, nos premiers docteurs ſe ſont quelquefois embarraſſés dans des paralogiſmes, ont mal choiſi leurs argumens, & montré peu d'exactitude dans leur logique.

3°. Qu'ils ont outré le mépris de la raiſon & des ſciences naturelles.

4°. Qu'en ſuivant à la rigueur quelqu'un de leurs préceptes, la religion qui doit être le lien de la ſociété, en deviendroit la deſtruction.

5°. Qu'il faut attribuer ces défauts aux circonſtances des tems & aux paſſions des hommes, & non à la religion qui eſt divine, & qui montre par-tout ce caractere.

Après ces obſervations ſur la doctrine des Peres en général, nous allons parcourir leurs ſentimens particuliers, ſelon l'ordre dans lequel l'hiſtoire de l'Egliſe nous les préſente.

Saint Juſtin fut un des premiers Philoſophes qui embraſſerent la doctrine évangélique. Il reçut au commencement du ſecond ſiecle, & ſigna de ſon ſang la foi qu'il avoit défendue par ſes écrits. Il avoit d'abord été ſtoïcien, enſuite péripatéticien, pytagorien, platonicien, lorſque la conſtance avec laquelle les Chrétiens alloient au martyre, lui fit ſoupçonner l'impoſture des accuſations dont on les noirciſſoit. Telle fut l'origine de ſa converſion. Sa nouvelle façon de penſer ne le rendit point intolérant; au contraire, il ne balança pas de donner le nom de *Chrétiens*, & de ſauver tous ceux qui avant & après *Jeſus-Chriſt*, avoient ſçû faire un bon uſage de leurs raiſons. *Quicumque*, dit-il, *ſecundum rationem & verbum vixere, Chriſtiani ſunt, quamvis athœi, id eſt, nullius numinis cultores habiti ſunt, quales inter Græcos fuere Socrates, Heraclitus, & his ſimiles, inter barbaros autem Abraham & Ananias & Azarias & Miſael & Elias, & alii complures;* & celui qui nie la conſéquence que nous venons de tirer de ce paſſage, & que nous pourrions inférer d'un grand nombre d'autres, eſt, ſelon Brucker, d'auſſi mauvaiſe foi que s'il diſputoit en plein midi contre la lumiere du jour.

Juſtin penſoit encore, & cette opinion lui étoit commune avec Platon & la plûpart des peres de ſon tems, que les Anges avoient habité avec les filles des hommes, & qu'ils avoient des corps propres à la génération.

D'où il s'enſuit que quelques éloges qu'on puiſſe donner d'ailleurs à la piété & à l'érudition de Bullus, de Baltus & de le Nourri, ils nuiſent plus à la religion qu'ils ne la ſervent, par l'importance qu'ils ſemblent attacher aux choſes, lorſqu'on les voit occupés à obſcurcir des queſtions fort claires. Saint Juſtin étoit homme, & s'il s'eſt trompé en quelques points, pourquoi n'en pas convenir?

Tatien ſyrien d'origine, gentil de religion, ſophiſte de profeſſion, fut diſciple de ſaint Juſtin. Il partagea avec ſon maître la haine & les perſécutions du cynique Creſcence. Entraîné par la chaleur de ſon imagination, Tatien ſe fit un chriſtianiſme mêlé de philoſophie orientale & égyptienne. Ce mélange malheureux ſouilla un peu l'apologie qu'il écrivit pour la vérité du Chriſtianiſme, apologie d'ailleurs pleine de vérité, de force & de ſens. Celui-ci fut l'auteur de l'héréſie des Encratites. *Voyez cet article.* Cet exemple ne ſera pas le ſeul d'hommes tranſfuges de la Philoſophie que l'Egliſe reçut d'abord dans ſon giron, & qu'elle fut enſuite obligée d'en rejetter comme hérétiques.

Sans entrer dans le détail de ſes opinions, on voit qu'il étoit dans le ſyſtème des émanations; qu'il croyoit que l'ame meurt & réſuſcite avec le corps; que ce n'étoit point une ſubſtance ſimple, mais com-

poſée de parties; que ce n'étoit point par la raiſon, qui lui étoit commune avec la bête, que l'homme en étoit diſtingué, mais par l'image & la reſſemblance de Dieu qui lui avoit été imprimée; que ſi le corps n'eſt pas un temple que Dieu daigne habiter, l'homme ne differe de la bête que par la parole; que les démons ont trouvé le ſecret de ſe faire auteurs de nos maladies, en s'emparant quelquefois de nous quand elles commencent; que c'eſt par le péché que l'homme a perdu la tendance qu'il avoit à Dieu, tendance qu'il doit travailler ſans ceſſe à recouvrer, &c.

Théophile d'Antioche eut occaſion de parcourir les livres des Chrétiens chez ſon ſavant ami Antolique, & ſe convertit; mais cette faveur du ciel ne le débarraſſa pas entiérement de ſon platoniſme. Il appelle le Verbe λογος, & ce mot joue dans ſes opinions le même rôle que dans Platon. Du-moins le ſavant Petaut s'y eſt-il trompé.

Athenagoras fut en même tems chrétien, platonicien & éclectique. On peut conjecturer ce qu'il entendoit par ce mot λογος, qui a cauſé tant de querelles; lorſqu'il dit: *à principio Deus, qui eſt mens æterna, ipſe in ſe ipſo λόγον habet, cum ab æterno rationalis ſit;* & ailleurs, *Plato excelſo animo mentem æternam & ſola ratione comprehendendum Deum eſt contemplatus; de ſuprema poteſtate optime diſſeruit.* Le Verbe ou λογος eſt en Dieu de toute éternité, parce qu'il a raiſonné de toute éternité. Platon homme d'un eſprit élevé & profond, a bien connu la nature divine.

Celui-ci croyoit auſſi au commerce des Anges avec les filles des hommes. Ces impudiques errent à préſent autour du globe, & traverſent autant qu'il eſt en eux, les deſſeins de Dieu. Ils entraînent les hommes à l'idolatrie, & ils avalent la fumée des victimes; ils jettent pendant le ſommeil dans nos eſprits, des ſonges & des images qui les ſouillent, &c.

Après Athénagore, on rencontre dans les faſtes de l'Egliſe, les noms d'Hermias & d'Irenée. L'un s'appliqua à expoſer avec ſoin les ſentimens des Philoſophes payens, & l'autre à en purger le Chriſtianiſme. Il ſeroit ſeulement à ſouhaiter qu'Irenée eût été auſſi inſtruit qu'Hermias fut zèlé; il eût travaillé avec plus de ſuccès.

Nous voici arrivés au tems de Tertulien, ce bouillant Africain qui a plus d'idée que de mots, & qui ſeroit peut-être à la tête de tous les docteurs du Chriſtianiſme, s'il eût pû concevoir la diſtinction des deux ſubſtances, & ne pas ſe faire un Dieu & une ame corporels. Ses expreſſions ne ſont point équivoques. *Quis negabit*, dit-il, *Deum corpus eſſe, & ſi ſpiritus ſit?*

Clément d'Alexandrie parut dans le ſecond ſiecle. Il avoit été l'éleve de Pantaenus, philoſophe ſtoïcien, avant que d'être chrétien. Si cependant on juge de ſa philoſophie, par les précautions qu'il exige avant que d'initier quelqu'un au Chriſtianiſme, on ſera tenté de la croire un peu pytagorique; & ſi l'on en juge par la diverſité de ſes opinions, fort éclectique. L'éclectiſme ou cette philoſophie qui conſiſtoit à rechercher dans tous les ſyſtèmes ce qu'on y reconnoiſſoit de vérités, pour s'en compoſer un particulier, commençoit à ſe renouveller dans l'Egliſe. *Voyez l'article* ECLECTIQUE.

L'hiſtoire d'Origene, dont nous aurions maintenant à parler, fourniroit ſeul un volume conſidérable; mais nous nous en tiendrons à notre objet, en expoſant les principaux axiomes de ſa Philoſophie.

Selon Origene, Dieu dont la puiſſance eſt limitée par les choſes qui ſont, n'a créé de matiere qu'autant qu'il en avoit à employer; il n'en pouvoit ni créer ni employer davantage. Dieu eſt un corps ſeulement plus ſubtil. Toute la matiere tend à un état plus parfait. La ſubſtance de l'homme, des Anges, de Dieu & des perſonnes divines eſt la même. Il y a trois hypoſtaſes en Dieu, & par ce mot il n'entend point des perſonnes. Le fils differe du pere, & il y a entre eux quelque inégalité. Il eſt le miniſtre de ſon pere dans la création. Il en eſt la premiere émanation. Les Anges, les eſprits, les ames occupent dans l'univers un rang particulier, ſelon leur degré de bonté. Les Anges ſont corporels; les corps des mauvais anges ſont plus groſſiers. Chaque homme a un ange tutélaire, auquel il eſt confié au moment de ſa naiſſance ou de ſon baptême. Les Anges ſont occupés à conduire la matiere, chacun ſelon ſon mérite. L'homme en a un bon & un mauvais. Les ames ont été créées avant les corps. Les corps ſont des priſons où elles ont été renfermées pour quelques fautes commiſes antérieurement. Chaque homme a deux ames; c'étoient des eſprits purs qui ont dégénéré avec l'intérêt que Dieu y prenoit. Outre le corps, les ames ont encore un véhicule plus ſubtil qui les enveloppe. Elles paſſent ſucceſſivement dans différens corps. L'état d'ame eſt moyen entre celui d'eſprit & de corps. Les ames les moins coupables ſont allées animer les aſtres. Les aſtres, en qualité d'êtres animés, peuvent indiquer l'avenir. Tout étant en viciſſitude, la damnation n'eſt point éternelle; les ames peuvent ſe relever & retomber. Les fautes des ames s'expient par le feu. Il y a des régions baſſes où les ames des pécheurs ſubiſſent des châtimens proportionnés à leurs fautes. Elles en ſortent libres de ſouillures, & capables d'atteindre aux demeures éternelles. Voici les différens degrés du bonheur de l'homme, perdre ſes erreurs, connoître la vérité, être ange, s'aſſimiler à Dieu, s'y unir. L'homme en jouit ſucceſſivement ſur la terre, dans l'air, dans le paradis. Le cours de félicité ſe remplit dans un eſpace de ſiecles indéfinis; après lequel Dieu étant tout en tout, & tout étant en Dieu, il n'y aura plus de mal dans l'univers, & le bonheur ſera général & parfait. A ce monde il en ſuccédera un autre; à celui-ci un troiſieme, & ainſi de ſuite, juſqu'à celui où Dieu ſera tout en tout, & ce monde ſera le dernier. La baſe de ce ſyſtème, c'eſt que Dieu produit ſans ceſſe, & qu'il en émane des mondes qui y retournent & y retourneront juſqu'à la conſommation des ſiecles où il n'y aura plus que lui.

Les tems de l'Egliſe qui ſuivent, virent naître Anatolius, qui réſuſcita le Parépatétiſme; Arnobe, qui mélant l'Optimiſme avec le Chriſtianiſme, diſoit que nous prenant pour la meſure de tout, nous faiſons à la nature qui eſt bonne, un crime de notre ignorance; Lactance, qui prit en une telle haine toutes les ſectes philoſophiques, qu'il ne put ſouffrir que ni Socrate ni Platon euſſent dit d'eux-mêmes quelque choſe de bien, & qui affectant des connoiſſances de toutes ſortes d'eſpeces, tomba dans un grand nombre de puérilités qui défigurent ſes ouvrages d'ailleurs très-précieux; Euſebe, qui nous auroit laiſſé un ouvrage incomparable dans ſa préparation évangélique, s'il eût été mieux inſtruit des principes de la Philoſophie ancienne, & qu'il n'eût pas pris les dogmes abſurdes des argumentateurs de ſon tems pour les vrais ſentimens de ceux dont ils ſe diſoient les diſciples; Didyme d'Alexandrie; qui ſçut très-bien ſéparer d'Ariſtote & de Platon ce qu'ils avoient de faux & de vrai, être philoſophe & chrétien, croire avec jugement, & raiſonner avec ſobriété; Chalcidius, dont le Chriſtianiſme eſt demeuré fort ſuſpect juſqu'à ce jour; Auguſtin, qui fut d'abord manichéen; Syneſius, dont les incertitudes ſont peintes dans une lettre qu'il écrivit à ſon frere d'une maniere naïve qui charme. La voici: *ego cum me ipſum conſidero, omnino inferiorem ſentio quam ut epiſcopali faſtigio reſpondeam.* Plus je m'examine moi-même, plus je me ſens au-deſſous du poids & de la dignité épiſcopale;

copâle ; *ac sane apud te de animi mei motibus disputabo ; neque enim apud alium, quam amicissimum tuum unaque mecum educatum caput, commodius istud facere possum.* Je ne balancerai point à vous dévoiler mes sentimens ; & à qui pourrois-je montrer plus volontiers le fond de mon cœur, qu'à mon frere, qu'à celui avec lequel j'ai été nourri, élevé, qu'à l'homme qui m'aime le mieux, & à qui je suis le plus cher ? *Te enim æquum est & earumdem curarum esse participem, & cum noctu vigilare, tum interdiu cogitare, quemadmodum aut boni mihi aliquid contingat aut mali quidpiam evitare possim.* Il faut qu'il partage tous mes soins ; s'il est possible qu'en veillant avec moi la nuit, en m'entretenant le jour, je me procure quelque bien ; ou que j'évite quelque mal, il ne s'y refusera pas. *Audi igitur quæ sit mearum rerum status, quarum plerumque, jam, opinor, tibi fuerint cognitæ.* Vous connoissez déja une partie de ma situation, écoutez-moi, mon frere, & sachez le reste. *Cum exiguum onus susceptissem, commode mihi hactenus sustinuisse videor, philosophiam.* Jusqu'à présent je me suis contenté du rôle de philosophe ; il étoit facile, & je crois m'en être assez bien acquitté. Mais on a mal jugé de ma capacité ; & parce qu'on m'a vû soutenir sans peine un fardeau leger, on a cru que j'en pourrois porter un plus pesant. *Pro eo vero quod non omnino ab ea aberrare videor, à nonnullis laudatus, majoribus dignus ab iis existimor, qui animi facultatem habilitatemque dignoscere nequeant.* Jugeons-nous nous-mêmes, & ne nous laissons point séduire par cet éloge. Craignons que de nouveaux honneurs ne nous rendent vains, & qu'un poste plus élevé ne m'ôte le peu de mérite que j'ai dans celui que j'occupe, s'il arrive qu'après avoir pour ainsi dire, mépriſé l'un, l'on me reconnoisse indigne de l'autre. *Vereor autem ne arrogantior redditus, cum honorem admittent, ab utroque excidam, postquam alterum quidem contempsero, alterius vero non fuerim dignitatem assecutus.* Dieu, la loi, & la main sacrée de Théophile, m'ont attaché à une femme ; il ne me convient ni de m'en séparer, ni de vivre secrettement avec elle, comme un adultere. *Mihi & Deus ipse & lex & sacra Theophili manus uxorem dedit, quare hoc omnibus prædico, & testor neque me ab ea prorsus sejungi velle, neque adulteri instar cum ea clanculum consuescere.* Je partage mon tems en deux portions. J'étudie ou j'enseigne. En étudiant, je suis ce qu'il me plaît. En enseignant, c'est autre chose. *Duobus hisce tempus identidem distinguo ludis, atque studiis. At cum in studiis occupor, tum mihi uni deditus sum ; in ludendo vero, maximè omnibus expositus.* Il est difficile, il est impossible de chasser de son esprit des opinions qui y sont entrées par la voie de la raison, & que la force de la démonstration y retient. Et vous n'ignorez pas qu'en plusieurs points, la Philosophie ne s'accorde ni avec nos dogmes, ni avec nos decrets. *Difficile est, vel fieri potius nullo pacto potest ut quæ dogmata scientiarum ratione ad demonstrationem perducta in animum pervenerint, convellantur. Nosti autem Philosophiam cum plerisque ex pervulgatis usu decretis pugnare.* Jamais, mon frere, je ne me persuaderai que l'origine de l'ame soit postérieure au corps ; je ne prendrai jamais sur moi de dire que ce monde & ses autres parties puissent passer en même tems. J'ai une facon de penser qui n'est point celle du vulgaire, & il y a dans cette doctrine usée & rebattue de la résurrection, je ne sais quoi de ténébreux & de sacré, que je ne saurois digérer. Une ame imbue de la Philosophie, un esprit accoutumé à la recherche de la vérité, ne s'expose pas sans répugnance à la nécessité de mentir. *Etenim nunquam profecto mihi persuasero animum originis esse posteriorem corpore ; mundum cæteraque ejus partes una interire nunquam dixero ; tritam illam ac decantatam resurrectionem sacrum quidpiam atque arcanum arbitror, longeque absum à vulgi opinionibus comprobandis. Animus certè quidem Philosophia imbutus ac veritatis inspector mentiendi necessitati non nihil remittit.* Il en est de la vérité comme de la lumiere. Il faut que la lumiere soit proportionnée à la force de l'organe, si l'on ne veut pas qu'il en soit blessé. Les ténebres conviennent aux ophtalmiques ; & le mensonge aux peuples ; & la vérité nuit à ceux dont l'esprit ou inactif ou hébété ne peut ou n'est pas accoutumé à approfondir. *Lux enim veritati, oculus vulgo proportione quadam respondent. Et oculus ipse non sine damno suo immodica luce perfruitur. Ac uti ophtalmicis caligo magis expedit, eodem modo mendacium vulgo prodesse arbitror, contra nocere veritatem iis qui in rerum perspicuitatem intendere mentis aciem nequeunt.* Cependant voyez ; je ne refuse pas d'être évêque, s'il m'est permis d'allier les fonctions de cet état avec mon caractere & ma franchise, philosophant dans mon cabinet, répetant des fables en public, n'enseignant rien de nouveau, ne desabusant sur rien, & laissant les hommes dans leurs préjugés à peu près comme ils me viendront ; mais le croyez-vous ? *Hæc si mihi episcopalis nostri muneris jussa concesserint, subire hanc dignitatem possint, ita ut domi quidem philosopher, foris vero fabulas texam, ut nihil penitùs docens, sic nihil etiam dedocens atque in præsumptâ animi opinione sistens.* Sans cela, s'il faut qu'un évêque soit populaire dans ses opinions, je me décélerai sur le champ. On me conférera l'épiscopat si l'on veut ; mais je ne veux pas mentir. J'en atteste Dieu & les hommes. Dieu & la vérité se touchent. Je ne veux point me rendre coupable d'un crime à ses yeux. Non, mon frere, non, je ne puis dissimuler mes sentimens. Jamais ma bouche ne proférera le contraire de ma pensée. Mon cœur est sur le bord de mes levres. C'est en pensant comme je fais, c'est en ne disant rien que je ne pense, que j'espere de plaire à Dieu. *Si dixerint episcopum opinionibus popularem esse, ego me illico omnibus manifestum præbebo. Si ad episcopale munus vocer, nolo ementiri dogmata. Horum Deum, horum homines testes facio. Affinis est Deo veritas, apud quem criminis expers omnis cupio. Dogmata porro mea nunquam obtegam, neque mihi ab animo lingua dissidebit. Ita sentiens, itaque loquens placere me Deo arbitror.* Voyez les *ouvrages* de Synésius *dans la Collect. des Peres de l'Eglise.*

Cette protestation ne l'empêcha point d'être consacré évêque de Ptolomaïs. Il est incroyable que Théophile n'ait point balancé à élever à cette dignité un philosophe infecté de Platonisme, & s'en faisant honneur. On eut égard, dit Photius, à la sainteté de ses mœurs, & l'on espéra de Dieu qu'il l'éclaireroit un jour sur la résurrection & sur les autres dogmes que ce philosophe rejettoit.

Denis l'Aréopagite, Claudien Mamert, Boëtce, Æneas Gazæus, Zacharie le Scholastique, Philopon & Nemesius, ferment cette ere de la Philosophie chrétienne que nous allons suivre, dans l'Orient, dans la Grece & dans l'Occident, en exposant les révolutions depuis le septieme siecle jusqu'au douzieme.

Cette philosophie des émanations, cette chaîne d'esprits qui descendoit & qui s'élevoit, toutes ces visions platonico-origénico-alexandrines qui promettoient à l'homme un commerce plus ou moins intime avec Dieu, étoient très-propres à entretenir l'oisiveté pieuse de ces comtemplateurs inutiles qui rempliſſoient les forêts, les monasteres & les solitudes ; aussi fit-elle fortune parmi eux. Le Péripatétisme au contraire, dont la dialectique subtile fournissoit des armes aux hérétiques, s'accréditoit d'un autre côté. Il y en eut qui, jaloux d'un double avantage, tâcherent de concilier Aristote avec Platon ; mais celui-ci perdit de jour en jour ; Aristote gagna, & la philosophie alexandrine étoit presque oubliée,

lorſque Jean Damaſcene parut. Il profeſſa dans le monde le Péripatétiſme qu'il ne quitta point dans ſon monaſtere. Il fut le premier qui commença à introduire l'ordre didactique dans la Théologie. Les ſcholaſtiques pourroient le regarder comme leur fondateur. Damaſcene fit-il bien d'aſſocier Ariſtote à *Jeſus-Chriſt*, & l'Egliſe lui a-t-elle une grande obligation d'avoir habillé ſes dogmes à la mode ſcholaſtique ? c'eſt ce que je laiſſe diſcuter à de plus habiles.

Les ténebres de la barbarie ſe répandirent en Grece au commencement du huitieme ſiecle. Dans le neuvieme la Philoſophie y avoit ſubi le ſort des Lettres qui y étoient dans le dernier oubli. Ce fut la ſuite de l'ignorance des empereurs, & des incurſions des Arabes. Le jour ne reparut, mais foible, que vers le milieu du neuvieme ; ſous le regne de Michel & de Barda. Celui-ci établit des écoles, & ſtipendia des maîtres. Les connoiſſances s'étendirent un peu ſous Conſtantin Porphyrogenete. Pſillus l'ancien & Léon Allatius ſon diſciple lutterent contre les progrès de l'ignorance, mais avec peu de ſuccès. L'honneur de relever les Lettres & la Philoſophie étoit réſervé à ce Photius qui deux fois nommé patriarche, & deux fois dépoſé, mit toute l'Egliſe d'orient en combuſtion. Cet homme nous a conſervé dans ſa bibliotheque des notices d'un grand nombre d'ouvrages qui n'exiſtent plus. Il fit auſſi l'éducation de l'empereur Léon, qu'on a ſurnommé le ſage, & qui a paſſé pour un des hommes les plus inſtruits de ſon tems. On trouve ſous le regne de Léon, dans la liſte des reſtaurateurs de la Science, les noms de Nicetas David, de Michel Epheſius, de Magentinus, d'Euſtratius, de Michel Anchialus, de Nicephore Blemmides, qui furent ſuivis de Georgius de Pachemere, de Théodore Méthochile, de Georgius de Chypre, de Georgius Lapitha, de Michel Pſellius le jeune, & de quelques autres travaillans ſucceſſivement à reſſuſciter les Lettres, la Poéſie & la Philoſophie ariſtotélique & péripatéticienne juſqu'à la priſe de Conſtantinople, tems où les connoiſſances abandonnerent l'Orient, & vinrent chercher le repos en Occident, où nous allons éxaminer l'état de la Philoſophie depuis le ſeptieme ſiecle juſqu'au douzieme.

Nous avons vû les Sciences, les Lettres & la Philoſophie décliner parmi les premiers Chrétiens, & s'éteindre pour ainſi dire à Boëtce. La haine que Juſtinien portoit aux Philoſophes ; la pente des eſprits à l'eſclavage, les miſeres publiques, les incurſions des Barbares, la diviſion de l'Empire romain, l'oubli de la langue greque, même par les propres habitans de la Grece, mais ſur-tout la haine que la ſuperſtition s'efforçoit à ſuſciter contre la Philoſophie, la naiſſance des Aſtrologues, des Genethliaques & de la foule des fourbes de cette eſpece, qui ne pouvoient eſpérer d'en impoſer qu'à la faveur de l'ignorance, conſommerent l'ouvrage ; les livres moraux de Grégoire devinrent le ſeul livre qu'on eût.

Cependant il y avoit encore des hommes ; & quand n'y en a-t-il plus ? mais les obſtacles étoient trop difficiles à ſurmonter. On compte parmi ceux qui chercherent à ſecouer le joug de la barbarie, Capella, Caſſiodore, Macrobe, Firmicus Maternus, Chalcidius, Auguſtin ; au commencement du ſeptieme ſiecle, Iſidore d'Hiſpale, les moines de l'ordre de S. Benoît, ſur la fin de ce ſiecle Aldhelme, au milieu du huitieme Beda, Acca, Egbert, Alcuin, & notre Charlemagne auquel ni les tems antérieurs, ni les tems poſtérieurs n'auroient peut-être aucun homme à comparer, ſi la Providence eût placé à côté de lui des perſonnages dignes de cultiver les talens qu'elle lui avoit accordés. Il tendit la main à la ſcience abattue, & la releva. On vit renaître par ſes encouragemens ſes connoiſſances profanes & ſacrées, les Sciences, les Arts, les Lettres & la Philoſophie. Il arrachoit cette partie du monde à la barbarie, en la conquérant ; mais la ſuperſtition renverſoit d'un côté ce que le prince édifioit d'un autre. Cependant les écoles qu'il forma ſubſiſterent, & c'eſt de-là qu'eſt ſortie la lumiere qui nous éclaire aujourd'hui. Qui eſt-ce qui écrira dignement la vie de Charlemagne ? Qui eſt-ce qui conſacrera à l'immortalité le nom d'Alfred, à qui la Science a les mêmes obligations en Angleterre, qu'à Charlemagne en France ?

Nous n'oublierons pas ici Rabanus Maurus, qui naquit dans le huitieme ſiecle, & qui ſe fit diſtinguer dans le neuvieme ; Strabon, Scot, Enginhard, Anlegiſus, Adelhard, Hincmar, Paule-Wenfride, Lupus-Servatus, Herric, Angilbert, Egobart, Clément, Wandalbert, Reginon, Grimbeld, Ruthard, & d'autres qui repouſſerent la barbarie, mais qui ne la diſſiperent point. On ſait quelle fut encore l'ignorance du dixieme ſiecle. C'étoit envain que les Ottons d'un côté, les rois de France d'un autre, les rois d'Angleterre & différens princes offroient des aſyles & des ſecours à la Science, l'ignorance duroit. Ah, ſi ceux qui gouvernent, parcouroient des yeux l'hiſtoire de ces tems, ils verroient tous les maux qui accompagnent la ſtupidité ; & combien il eſt difficile de reproduire la lumiere, lorſqu'une fois elle s'eſt éteinte ! Il ne faut qu'un homme & moins d'un ſiecle pour hébêter une nation ; il faut une multitude d'hommes & le travail de pluſieurs ſiecles pour la ranimer.

Les écoles d'Oxford produiſirent en Angleterre Bridferth, Dunſtan, Alfred de Malmesburi ; celles de France, Remy, Conſtantin Abbon ; on vit en Allemagne Notkere, Ratbode, Nannon, Bruno, Baldric, Iſrael, Ratgerius, *&c.* .. mais aucun ne ſe diſtingua plus que notre Gerbert, ſouverain pontife ſous le nom de *Sylveſtre ſecond*, & notre Odon ; cependant le onzieme ſiecle ne fut pas fort inſtruit. Si Guido Arétin compoſa la gamme, un moine s'aviſa de compoſer le droit pontifical, & prépara bien du mal aux ſiecles ſuivans. Les princes occupés d'affaires politiques, ceſſerent de favoriſer les progrès de la Science, & l'on ne rencontre dans ces tems que les noms de Fulbert, de Berenger & de Lanfranc, & des Anſelmes ſes diſciples, qui eurent pour contemporains ou pour ſucceſſeurs Léon neuf, Maurice, Franco, Willeram, Lambert, Gerard, Wilhelme, Pierre d'Amien, Hermann Contracte, Hildebert, & quelques autres, tels que Roſcelin.

La plûpart de ces hommes, nés avec un eſprit très-ſubtil, perdirent leur tems à des queſtions de dialectique & de théologie ſcholaſtique ; & la ſeule obligation qu'on leur ait, c'eſt d'avoir diſpoſé les hommes à quelque choſe de mieux.

On voit les frivolités du Péripatétiſme occuper toutes les têtes au commencement du douzieme ſiecle. Que ſont Conſtantinus Afer, Daniel Morlay, Robert, Adelard, Oton de Friſingue, *&c.* ils traduiſent Ariſtote, ils diſputent, ils s'anathématiſent, ils ſe déteſtent, & ils arrêtent plûtôt la Philoſophie qu'ils ne l'avancent. *Voyez* dans Gerſon & dans Thomaſius l'hiſtoire & les dogmes d'Alméric. Celui-ci eut pour diſciple David de Dinant. David prétendit avec ſon maître, que tout étoit Dieu, & que Dieu étoit tout ; qu'il n'y avoit aucune différence entre le créateur & la créature ; que les idées créent & ſont créées ; que Dieu étoit la fin de tout, en ce que tout en étoit émané, & y retournoit, *&c.* Ces opinions furent condamnées dans un concile tenu à Paris, & les livres de David de Dinant brûlés.

Ce fut alors qu'on proſcrivit la doctrine d'Ariſtote ; mais tel eſt le caractere de l'eſprit humain, qu'il

ſe porte avec fureur aux choſes qu'on lui défend. La proſcription de l'Ariſtotéliſme fut la date de ſes progrès, & les choſes en vinrent au point qu'il y eut plus encore de danger à n'être pas péripatéticien qu'il y en avoit eu à l'être. L'Ariſtotéliſme s'étendit peu-à-peu, & ce fut la philoſophie régnante pendant le treizieme & le quatorzieme ſiecles entiers. Elle prit alors le nom de *ſcholaſtique*. *Voyez* SCHOLASTIQUE *philoſophie*. C'eſt à ce moment qu'il faut auſſi rapporter l'origine du droit canonique, dont les premiers fondemens avoient été jettés dans le cours du douzieme ſiecle. Du droit canonique, de la théologie ſcholaſtique & de la philoſophie, mêlés enſemble, il naquit une eſpece de monſtre qui ſubſiſte encore, & qui n'expirera pas ſi-tôt.

JESUS-CHRIST, *ordre militaire de Portugal*. *Voyez* CHRIST.

JESUS-CHRIST, nom d'un *ordre de chevalerie*, inſtitué à Avignon par le pape Jean XXII. en 1320. Les chevaliers de cet ordre portoient une croix d'or pleine, émaillée de rouge, enfermée dans une autre croix patée d'or de même façon, mais d'émaux différens que celle de Chriſt en Portugal. *Voy.* CHRIST. Favin, *théat. d'honn. & de chevalerie*.

JESUS ET MARIE, *ordre de chevalerie* connu à Rome ſous le nom de *Jeſus & Marie* du tems du pape Paul V. qui à ce qu'on croit en forma le projet. Par les lois de cet ordre, que l'on a encore, il eſt ordonné que chacun des chevaliers porteroit un habit blanc dans les ſolemnités, & qu'il entretiendroit un cheval & un homme armé contre les ennemis de l'état eccléſiaſtique. Les chevaliers portoient une croix bleu-céleſte, dans laquelle étoient écrits les noms de *Jeſus & Marie*. Le grand-maître étoit pris d'entre trois chevaliers que le pape propoſoit au chapitre, comme dignes d'être revêtus de cette charge, & capables d'en remplir les fonctions. Ceux qui demandoient d'entrer dans l'ordre ſans faire preuve de leur nobleſſe, étoient obligés de fonder une commanderie de deux cens écus de rente pour le moins, dont ils jouiſſoient eux-mêmes pendant leur vie, & qui à leur mort demeuroit à l'ordre. Bonami, *catalog. ordin. equeſtr.*

* JET, ſ. m. (*Gramm.*) il ſe dit, 1°. du mouvement d'un corps lancé avec le bras, ou avec un inſtrument; le *jet* de la pierre avec la fronde eſt plus violent qu'avec le bras: 2°. de l'eſpace qu'il meſure à deux *jets* de pierre: 3°. de la pouſſée d'une branche: 4°. des eſſains d'abeilles: 5°. des eaux jailliſſantes: 6°. du calcul par les jettons: 7°. en fauconnerie, en pêche, en fonderie, en peinture, en marine, en artifice, en pluſieurs autres arts, *voyez les articles ſuivans*.

JET *des bombes*, (*Artillerie.*) eſt le nom qu'on donne à la partie des Mathématiques qui traite du mouvement des bombes, de la ligne qu'elles décrivent dans l'air, de la maniere dont il faut diſpoſer le mortier pour qu'elles aillent tomber à une diſtance donnée, *&c.* Voyez *les articles* BALISTIQUE & PROJECTILE, où ſont expliquées les lois du mouvement des bombes, ou plûtôt en général de tout corps peſant lancé avec une vîteſſe & une direction donnée. *Voyez auſſi* JET, *Art milit.* (*O*)

JET *d'eau* (*Hydraulique.*) eſt une lance ou lame d'eau qui s'éleve en l'air par un ſeul ajutage qui en détermine la groſſeur. Les *jets* croiſés en forme de berceaux, ſont appellés *jets dardans*, & les droits *perpendiculaires*. Il y a encore des gerbes, des bouillons. Conſultez *ces articles* à leur lettre. (*K*)

Mariotte démontre qu'un *jet d'eau* ne peut jamais monter auſſi haut qu'eſt l'eau dans ſon réſervoir. En effet, l'eau qui ſort d'un ajutage devroit monter naturellement à la hauteur de ſon réſervoir, ſi la réſiſtance de l'air & les frottemens des tuyaux ne l'en empêchoient. *Voyez l'article* FLUIDE. Mais cette réſiſtance & ces frottemens font que l'eau perd néceſſairement une partie de ſon mouvement, & par conſéquent ne remonte pas auſſi haut. Ce même auteur a auſſi fait voir que lorſqu'un grand *jet* ſe diſtribue en un grand nombre d'autres plus petits, le quarré du diametre du principal ajutage doit être proportionnel à la ſomme de toutes les dépenſes de ſes branches; & que ſi le réſervoir a cinquante-deux piés de haut, & l'ajutage ſix lignes de diametre, celui du conduit doit être de trois pouces. Les différentes regles pour les *jets d'eau* ſe trouvent renfermées dans un ouvrage exprès de M. Mariotte, imprimé dans le recueil de ſes œuvres. *Chambers.* (*O*)

JET ſe dit, dans l'*Art militaire*, des armes propres à lancer des corps avec force pour offenſer l'ennemi de loin. Chez les anciens, la fronde, l'arc, la baliſte, la catapulte, *&c.* étoient des *armes de jet*. Dans l'uſage préſent, les canons, les mortiers, les fuſils, *&c.* ſont les *armes de jet* qui ont été ſubſtituées aux anciennes.

Jet ſe dit particulierement de la bombe jettée ou lancée par le moyen du mortier. On appelle le *jet des bombes*, l'art ou la ſcience de les tirer avec méthode pour les faire tomber ſur des lieux déterminés. Cette ſcience fait la principale partie de la *baliſtique*, qui traite du mouvement des corps peſans jettés ou lancés en l'air ſuivant une ligne de direction oblique ou parallele à l'horiſon. *Voyez* BALISTIQUE *ou* PROJECTILE.

On a vû *au mot* BOMBE quelle eſt à peu-près l'époque de l'invention de cette machine. Les premiers qui ont fait uſage des bombes, les tiroient avec très-peu de méthode.

Ils avoient obſervé que le mortier, plus ou moins incliné à l'horiſon, portoit la bombe à des diſtances inégales; qu'en éloignant la direction du mortier de la verticale, la bombe alloit tomber d'autant plus loin que l'angle formé par la verticale & la direction du mortier approchoit de 45 degrés; & que lorſqu'il ſurpaſſoit cette valeur, les diſtances où la bombe etoit portée, alloient en diminuant; ce qui leur avoit fait conclure que la plus grande portée de la bombe étoit ſous l'angle de 45 degrés. Muni de cette connoiſſance que la théorie a depuis confirmée, lorſqu'il s'agiſſoit de jetter des bombes, on commençoit à s'aſſûrer, par quelques épreuves, de la portée ſous l'angle de 45 degrés; & lorſqu'on vouloit jetter les bombes à une diſtance moins grande, on faiſoit faire au mortier un angle avec la verticale plus grand ou plus petit que 45 degrés. Cet angle ſe prenoit au haſard; mais après avoir tiré quelques bombes, on parvenoit à trouver à peu-près la direction ou l'inclinaiſon qu'il falloit donner au mortier pour faire tomber les bombes ſur les lieux propoſés.

Telle étoit à peu-près la ſcience des premiers bombardiers; elle leur ſervoit preſque autant que ſi elle avoit été plus exacte, parce que la variation de l'action de la poudre, la difficulté de faire tenir fixement & ſolidement le mortier dans la poſition qu'on veut lui donner, ſont des cauſes qui dérangent preſque toûjours les effets déterminés par la théorie.

Les premiers auteurs qui ont écrit ſur l'Artillerie, comme Tartaglia de Breſce, Diego Ufano, *&c.*.. croyoient que la bombe, ainſi que le boulet, avoit trois mouvemens particuliers; ſavoir, le *violent* ou le droit, le *mixte* ou le courbe, & le *naturel* ou perpendiculaire.

Le mouvement étoit droit, ſelon ces auteurs, tant que l'impulſion de la poudre l'emportoit conſidérablement ſur la peſanteur de la bombe: auſſi-tôt que cette impulſion venoit à être balancée par la peſanteur, la ligne du mouvement du mobile devenoit

courbe ; elle redevenoit naturelle ou perpendiculaire, lorſque la peſanteur l'emportoit ſur la force de l'impulſion de la poudre.

C'eſt à Galilée, mathématicien du grand duc de Florence, qu'on doit les premieres idées exactes ſur ce ſujet. Il conſidéra la bombe comme ſe mouvant dans un milieu non réſiſtant ; & en ſuppoſant que la peſanteur fait tendre les corps au centre de la terre, il trouva, comme nous allons bien-tôt le faire voir, que la courbe décrite par la bombe eſt une parabole. *Voyez* PARABOLE.

Si l'on ſuppoſe qu'un corps ſoit pouſſé par une force quelconque dans une direction oblique ou parallele à l'horiſontale, elle ſera celle de *projection* de ce corps, c'eſt-à-dire, la ligne dans laquelle il tend à ſe mouvoir ; ſon mouvement le long de cette ligne ſera appellé *mouvement de projection.*

Par le mouvement de projection, le corps ou le mobile avance uniformément dans la même direction (en ſuppoſant qu'il ſoit ſans peſanteur, & que le milieu dans lequel il ſe meut ne réſiſte point), il parcourt des eſpaces égaux dans des tems égaux ; mais ſi l'on conſidere que la peſanteur qui agit toujours ſur lui, l'approche continuellement du centre de la terre lorſqu'il ſe meut librement, on verra bien-tôt que ſon mouvement ſera compoſé de celui de projection, & de celui que lui imprime ſa tendance au centre de la terre ; qu'ainſi il doit s'écarter de la direction qui lui a d'abord été donnée.

Si le mouvement de peſanteur étoit uniforme comme celui de projection, le corps ſe mouvroit dans une ligne droite qui ſeroit la diagonale d'un parallélograme dont les deux côtés ſeroient entr'eux comme le mouvement de projection eſt à celui de la peſanteur.

Mais comme la peſanteur fait parcourir au corps des eſpaces inégaux dans des tems égaux, la ligne qui réſulte du concours de ces deux mouvemens doit être une ligne courbe.

Pour trouver cette ligne, il faut diviſer celle de projection en pluſieurs parties égales ; ces parties étant parcourues dans des tems égaux, peuvent exprimer le tems de la durée du mouvement du corps : & comme les eſpaces que la peſanteur fait parcourir au mobile ſont comme les quarrés des tems, ces eſpaces ſont donc entr'eux comme les quarrés des parties de la ligne de projection.

Ainſi *A 6* (*Planc. VIII. fig. 2. de l'Art. milit.*) étant la ligne de projection de la bombe qui tombe en *B* ſur le plan horiſontal *A B*, on diviſera cette ligne en pluſieurs parties égales, par exemple en 6, abaiſſant des perpendiculaires de tous les points de diviſion de *A 6* ſur *A B*, l'eſpace *6 B* parcouru par la peſanteur, ſera à celui qu'elle fera parcourir au mobile dans le tems exprimé par *A 1*, comme 36 eſt à 1. C'eſt pourquoi on prendra *D I* de la 36^{e} partie de *6 B* ; par la même raiſon *2 E* ſera les $\frac{4}{36}$ de *6 B*, *3 F* les $\frac{9}{36}$, *4 G* les $\frac{16}{36}$, & *5 H* les $\frac{25}{36}$; faiſant enſuite paſſer une courbe par les points *D*, *E*, *F*, *G*, *H*, *B*, elle ſera celle que la bombe ou le mobile aura décrite pendant la durée de ſon mouvement.

Si par le point *A* on mene *A b* égale & parallele à *6 B*, & que par les points *D*, *E*, *F*, *G*, *H*, *B*, on tire des paralleles à *A 6*, les parties de la ligne *A b*, *A d*, *A e*, &c. ſeront égales aux eſpaces que la peſanteur aura fait parcourir à la bombe ; elles ſeront les abſciſſes de la courbe *A D E F G H B*, & les ordonnées *D d*, *E e*, *F f*, ſeront égales aux diviſions correſpondantes de *A 6*. D'où il ſuit que les quarrés des ordonnées de cette courbe ſont entr'eux comme les abſciſſes. Mais cette propriété appartient à la parabole : donc la courbe décrite par la bombe eſt une parabole.

Si le milieu dans lequel la bombe ou le mobile ſe meut eſt réſiſtant, la courbe qu'il décrit n'eſt plus une parabole. Pour la déterminer, il faudroit ſavoir quelle eſt la loi ſuivant laquelle l'air réſiſte au mouvement. En ſuppoſant que cette réſiſtance ſoit proportionnelle aux quarrés des viteſſes, comme on le croit communément, M. Newton a démontré que la courbe décrite par le mobile eſt une eſpece d'hyperbole dont le ſommet ne répond point au milieu de la ligne tirée du mortier au lieu où tombe la bombe ; la perpendiculaire abaiſſée de ce point ſur cette ligne, la couperoit en deux parties inégales, dont la plus grande eſt celle du côté du mortier. Comme pluſieurs expériences ont fait voir que la réſiſtance de l'air n'opere pas aſſez ſenſiblement ſur le mouvement des bombes, pour cauſer des erreurs ſenſibles dans les calculs où l'on en fait abſtraction ; nous ſuppoſerons, comme on le fait ordinairement, qu'elles ſe meuvent dans un milieu non réſiſtant.

Les lignes de projection des bombes jettées parallelement ou obliquement à l'horiſon, ſont autant de tangentes à la courbe qu'elles décrivent ; car comme la peſanteur agit toûjours ſur les corps qui ſe meuvent librement, elle doit les détacher d'abord de la ligne de projection ; par conſéquent cette ligne ne doit toucher celle qu'ils décrivent que dans un point.

On ſait que les bombes ſe tirent avec des eſpeces de canons courts appellés *mortiers*. *Voyez* MORTIER. La poudre dont le mortier eſt chargé eſt la force qu'on emploie pour chaſſer la bombe. Comme il y auroit beaucoup de difficultés à calculer les différentes impreſſions que les bombes peuvent recevoir des différentes quantités de poudre dont on peut charger le mortier, on a trouvé le moyen de les éluder, en ſuppoſant que la force dont la poudre eſt capable, eſt acquiſe par la chute de la bombe d'une hauteur verticale quelconque. Plus cette hauteur ſera grande, & plus la force ou la viteſſe acquiſe pendant la durée de la chute, le ſera auſſi. C'eſt pourquoi il n'y a point de charge de poudre dont la force ne puiſſe ſe conſidérer comme étant produite par une chûte verticale relative à la quantité de poudre de cette charge.

En ſuppoſant que les bombes décrivent des paraboles, on peut des différentes propriétés de ces courbes tirer les regles générales & particulieres du *jet* des bombes ; mais comme on peut auſſi les déduire du mouvement des corps peſans, nous allons en donner un précis, en ne ſuppoſant que la connoiſſance de la théorie de ce mouvement.

Pour exprimer la viteſſe avec laquelle la bombe eſt pouſſée ſuivant les différentes directions qu'on peut lui donner, nous ſuppoſerons qu'elle a acquis cette viteſſe en tombant d'une hauteur déterminée *B A* (*Fig. 1. Planc. VIII. de l'Art. milit. n°. 2.*)

Il eſt démontré que ſi un corps peſant qui a acquis une viteſſe en tombant d'une hauteur déterminée *B A*, eſt pouſſé de bas en haut avec cette viteſſe, qu'il remontera à la même hauteur d'un mouvement retardé, dans le même tems que celui de la durée de ſa chûte le long de cette hauteur. *Voyez* MOUVEMENT DES CORPS PESANS.

Si l'on ſuppoſe qu'il ſe meuve d'un mouvement uniforme pendant le même tems, avec la viteſſe acquiſe en tombant de *B* en *A*, il parcourra un eſpace double de *A B*, c'eſt-à-dire *A C* : dans le tems qu'il employeroit à tomber d'un mouvement accéléré de *B* en *A*, & à remonter de *A* en *B* d'un mouvement retardé, il parcourra d'un mouvement uniforme *A E* quadruple de *A B*.

Si le corps peſant eſt pouſſé ſuivant une ligne de direction quelconque *A F*, (*fig. 1, 2 & 3. Planc. VIII. n°. 2.*) avec la viteſſe acquiſe par ſa peſanteur en tombant librement de *B* en *A*, pour avoir

la distance où ce corps ira tomber, soit sur un plan horisontal AX, ou incliné au-dessus de l'horison AY, ou au-dessous AZ; il faut sur AE, quadruple de AB, décrire un arc tangent au plan, qui coupera la ligne de projection en F ou f; si l'on abaisse de ce point la verticale FfG, le point G où elle rencontrera les plans AX, AY & AZ, sera celui où le corps ira tomber.

Pour le démontrer, tirez la corde EF. On aura les deux triangles semblables EAF, FAG; car les angles EAF, AFG sont égaux étant alternes: de plus, l'angle FEA qui a pour mesure la moitié de l'arc FfA, est égal à FAG qui étant formé de la tangente AG & de la corde FA, a pour mesure la moitié du même arc FfA: donc les deux triangles AEF & FAG sont semblables. C'est pourquoi l'on a $EA.AF::AF.FG$. Mais dans la proportion continue *le premier terme est au dernier comme le quarré du premier est au quarré du second.* Donc $EA.\overline{FG}^{2}::\overline{EA.AF}^{2}$. Et $\sqrt{EA}.\sqrt{FG}::EA.AF$. Les deux premiers termes de cette derniere proportion expriment les vitesses que le mobile acquiert en tombant librement de E en A, & de F en G; car les vitesses peuvent être exprimées par les racines quarrées des espaces que la pesanteur fait parcourir au mobile. Il suit de-là que les espaces EA & AF étant entr'eux comme les vitesses précédentes, sont parcourus uniformément dans le même tems. Ainsi ils peuvent exprimer ces vitesses, mais les espaces parcourus par la pesanteur sont entr'eux comme les quarrés des vitesses. Donc, puisque EA & FG sont entr'eux comme les quarrés de EA & de AF, ces lignes sont celles que la pesanteur fait parcourir à la bombe ou au mobile dans le tems qu'il décriroit EA & AF uniformément, c'est-à-dire dans un tems double de celui qu'il employeroit à tomber de B en A, d'un mouvement accéléré, ou ce qui est la même chose, dans celui qu'il employeroit à monter de A en B, & à descendre de B en A.

Il est évident que cette démonstration s'applique également aux figures 1, 2 & 3 (*Planc. VIII. n°. 2.*) à la ligne de projection Af des mêmes figures, & à toutes les autres qu'on peut tirer de A aux différens points de l'arc $AfFE$; que si le plan est horisontal comme AX (*fig. 1.*), l'arc $AfFE$ est une demi-circonférence dont AE est le diametre; mais que si le plan est élevé sur l'horison comme AY (*fig. 2.*) l'arc précédent est plus petit que la demi-circonférence, & qu'il est plus grand quand le plan est abaissé sous l'horison, comme AZ (*fig. 3.*).

Pour décrire ces arcs dans ces deux derniers cas, il faut élever du point A sur AY & AZ, la perpendiculaire indéfinie AN (*fig. 2 & 3.*); puis du point C milieu de AE, élever sur cette ligne une autre perpendiculaire CL, qui étant prolongée jusqu'à la rencontre de AN, la coupera dans le point O qui sera le centre de l'arc. C'est pourquoi, si de ce point pris pour centre, & de l'intervalle OA ou OE on décrit l'arc $AfFN$ terminé en N (*fig. 3.*) par sa rencontre avec AN (*fig. 3.*) & prolongée jusqu'en E (*fig. 4*) on aura l'arc demandé.

La distance AG à laquelle la bombe va tomber du mortier, se nomme *la ligne de but*, ou l'*amplitude* de la parabole; AE quadruple de AB, *la force du jet*; & FG ou fG, *la ligne de chûte*.

Comme il n'est point d'usage de tirer les bombes parallelement à l'horison, nous n'entrerons point dans le détail des circonstances particulieres de ce *jet*; nous donnerons seulement la maniere de déterminer la hauteur le long de laquelle la bombe doit tomber pour acquérir la vitesse nécessaire pour décrire la ligne de projection qui dans ce cas est égale à celle de but, pendant que la pesanteur lui fait décrire la ligne de chûte.

Si l'on suppose que du point B (*fig. 11*), élevé sur l'horisontal AX de la quantité BA, on ait tiré une bombe avec une charge de poudre déterminée, & que la bombe ait été tomber en G sur AX, pour trouver la hauteur de laquelle elle auroit dû tomber pour acquérir la force ou la vitesse que lui imprime la charge de poudre du mortier pour décrire la ligne de projection BF d'un mouvement uniforme, pendant que la pesanteur lui fera décrire BA ou FG d'un mouvement accéléré, il faut mener BF parallele à AX, terminée en F par sa rencontre avec GF perpendiculaire à AX. On coupera BF en deux également en D, & l'on tirera AD, sur laquelle on élevera la perpendiculaire DE, qui sera terminée en E par sa rencontre avec le prolongement de AB; l'on aura EB pour la hauteur demandée.

La bombe en tombant de B en A acquiert une vitesse capable de lui faire décrire cette même ligne d'un mouvement uniforme pendant la moitié du tems de la durée de sa chûte d'un mouvement accéléré; elle doit donc décrire BD moitié de BF, dans le même tems; comme AB & BD sont ainsi parcourus uniformément dans le même tems, ces deux lignes sont entr'elles comme les vitesses qui les leur font parcourir. Mais à cause du triangle rectangle ADE, l'on a $AB.BD::BD.BE$; ce qui donne $\sqrt{AB}.\sqrt{BE}::AB.BD$. Or la vitesse par la chûte le long de AB est égale à la racine quarrée de AB; donc la racine quarrée de EB exprime la vitesse par BD: donc EB est la hauteur de laquelle la bombe doit tomber pour acquérir une vitesse capable de pousser la bombe par le mouvement de projection de B en D, dans le tems de la moitié de la durée de la chûte accélérée de la bombe le long de BA. Or dans un tems double cette même vitesse doit lui faire parcourir BF double de BD; donc elle lui fera parcourir cet espace dans le tems que la pesanteur fera parcourir à la bombe la ligne BA; donc, *&c.*

La force du jet, la ligne de projection, & la ligne de chûte sont en proportion continue, c'est-à-dire que (*Planc. VIII. n°. 2. fig. 1, 2 & 3.*) $AE.AF::AF.FG$; ce qui est évident, puisque les triangles semblables EAF, FAG donnent cette même proportion.

Il suit de-là que lorsqu'on connoît l'amplitude de la parabole, & l'angle de l'inclinaison du mortier, on peut trouver la force du *jet*. Car dans le triangle FGA on connoît AG par la supposition, ainsi que l'angle FAG. De plus l'angle AGF qui est droit *fig. 1*, & qui est égal à GAP, plus GPA, *fig. 2*, & au droit APG moins PAG *fig. 3*. C'est pourquoi on viendra par la Trigonométrie à la connoissance de GF & de AF. Ces deux lignes étant connues, on trouvera AE, en cherchant une troisieme porportionnelle à GF & AF.

On voit par-là que si l'on tire une bombe avec une charge de poudre quelconque, qu'on observe l'angle d'inclinaison du mortier, & la distance où la bombe sera portée, on peut trouver la hauteur d'où elle auroit dû tomber pour acquérir une force qui agissant sur elle dans la direction du mortier, soit capable de produire le même effet que l'impulsion de la poudre dont il aura été chargé.

Si par les points fF (*fig. 4.*) on tire fd & FD perpendiculaire à AE, ces lignes seront égales à l'amplitude AG. Or comme tous les points de la demi-circonférence $AFfE$ terminent les différentes lignes de projection selon lesquelles on peut tirer la bombe pour la faire tomber sur AX avec la charge de poudre exprimée par la force du *jet* AE, il s'ensuit que si de tous ces points on mene des perpendiculaires à AE, ou si l'on tire une infinité

d'ordonnées à AE, elles exprimeront chacune la distance où la bombe ira tomber, tirée sous l'angle d'inclinaison formé par l'horisontale AX, & par les lignes de projection menées de A aux différens points ou aux ordonnées, rencontrant la demi-circonférence $AfFE$.

Il résulte de cette considération (*Planc. VIII. n°. 2. fig. 1 & 4.*), 1°. que le rayon CL étant la plus grande de ces ordonnées, exprime la plus grande distance AM où la bombe peut être chassée par la charge du mortier; comme l'on a cette amplitude lorsque la ligne de projection est AL qui donne l'angle LAM de 45 degrés, puisque sa mesure est la moitié de l'arc $AffL$ de 90 degrés, il s'ensuit que pour avoir la plus grande distance où la bombe peut aller, il faut que l'angle de projection soit de 45 degrés.

2°. Que comme les ordonnées également distantes du rayon CL perpendiculaire sur AE sont égales, les inclinaisons Af, AF également au-dessus & au-dessous de 45 degrés, donnent des amplitudes égales.

Ainsi l'angle de projection étant de 30 degrés ou de 60, la bombe ira à la même distance, parce qu'ils different également de 45 degrés.

3°. Comme les ordonnées df, df, sont les sinus des arcs Af, Af, & que les angles fAG, fAG ont pour mesure la moitié de ces arcs, les portées AG, AG égales aux ordonnées df, df sont entr'elles comme les sinus des arcs Af, Af, ou ce qui est la même chose, *comme les sinus des angles doubles de l'inclinaison du mortier.*

Ainsi, lorsque l'angle d'inclinaison du mortier est de 15 dégrés, l'arc Af est à 30; mais comme le sinus de cet arc est la moitié du rayon, *la portée de la bombe tirée sous l'angle de 15 degrés, est la moitié de celle qu'on a sous l'angle de 45 degrés.*

Si l'on veut connoître la plus grande hauteur à laquelle la bombe s'éleve sur l'horisontal AX (*fig. 1. Planc. VIII. n°. 2.*), il faut du point I milieu de AG, élever sur cette ligne la perpendiculaire IR, prolongée jusqu'à ce qu'elle rencontre la ligne de projection AF. On suppose qu'elle le fait en R. Si l'on coupe ensuite IR en deux également en K, ce point sera celui de la plus grande élévation de la bombe, & par conséquent IK sera la hauteur demandée.

Pour le démontrer, considérez que IR coupant AG en deux également, coupe de même AF en R, & que comme IR est la moitié de la ligne de chûte FG, IK moitié de IR est le quart de FG. Or le tems que la bombe emploie à parcourir AF par son mouvement de projection, est double de celui de AR; mais les espaces que la pesanteur lui fait parcourir, sont entr'eux comme les quarrés des tems; donc la ligne de chûte FG est quadruple de RK ou IK; donc IK exprime la plus grande élévation de la bombe sur l'horisontale AX.

Les principes précédens suffisent pour la résolution des différens problèmes qui concernent le *jet* des bombes, lorsque le plan où elles doivent tomber est de niveau avec la batterie. On peut aussi les appliquer aux plans élevés au dessus de l'horison, ou inclinés au-dessous, mais d'une maniere moins générale, parce que dans ces deux derniers cas les portées ne sont point entr'elles comme les sinus des angles doubles de l'inclinaison du mortier. Nous ferons voir la maniere de faire cette application dans les problèmes suivans; mais auparavant nous allons donner le moyen de trouver l'angle de projection qui donne la plus grande portée de la bombe, soit que le plan sur lequel elle doit tomber soit élevé sur l'horison, ou incliné au-dessous.

Soient pour cet effet les *figures 2 & 3. Planc. VIII. n°. 2.* Nous supposerons dans la premiere que le plan AY sur lequel la bombe doit tomber, est élevé sur l'horisontale AX de 20 degrés, & dans la seconde, que AZ est au-dessous, de la même quantité.

Cela posé, l'arc dont AE est la corde, sera de 40 degrés plus petit que la demi-circonférence; car l'angle NAE est égal à GAX formé par le plan incliné AY, & l'horisontale AX: or EAN a pour mesure la moitié de l'arc NE; mais cette moitié étant de 20 degrés, par la supposition le double EN doit en avoir 40. Si l'on ôte ce nombre de 180 degrés, valeur de la demi-circonférence, il restera 140 degrés pour l'arc ALE, dont AE est la corde.

La perpendiculaire CL qui coupe la corde EA en deux également, coupe de la même maniere l'arc ALE; c'est pourquoi dans cet exemple l'angle LAG de la plus grande portée a pour mesure le quart de 140 degrés, c'est-à-dire 35 degrés.

Il est évident que les angles également au-dessus & au-dessous de cet angle, donneront les mêmes portées, ainsi que ceux qui different également de 45 degrés, lorsque le plan sur lequel la bombe doit tomber, est horisontal ou de niveau avec la batterie.

Si le plan AZ, *fig. 3*, est au-dessous de l'horisontale AX de 20 degrés, l'arc $ALNE$ en aura 180 plus 40, c'est-à-dire 220; le quart de ce nombre qui est 55, donnera dans cet exemple l'angle de projection de la plus grande portée de la bombe sur AZ.

Il est aisé de tirer de-là une regle générale pour avoir l'angle de la plus grande portée de la bombe sur un plan élevé sur l'horison ou incliné au-dessous d'une quantité connue.

Dans le premier cas, il faut ôter de 180 degrés le double de l'angle de l'élévation du plan, & prendre le quart du reste: dans le second, il faut ajoûter à 180 degrés le double de l'inclinaison du plan, & prendre également le quart de la somme qui en résulte; ou bien il faut dans le premier cas, ôter de 45 degrés la moitié de l'angle de l'élévation du plan, & ajoûter dans le second à 45 degrés la moitié de l'inclinaison du plan sous l'horison.

Problèmes. I. *Ayant tiré une bombe sous un angle de projection pris à volonté, & connoissant la distance où elle aura été tomber sur un plan horisontal, trouver la force du* jet.

Soit (*fig. 4. Pl. VIII. n°. 2.*) l'angle de projection FAY, & G le point où la bombe aura tombé sur le plan horisontal AY.

Comme on suppose que AG est connue, on trouvera par la Trigonométrie FG & AF, cherchant ensuite une troisieme proportionnelle à FG & AF, on aura la force du *jet* AF.

Si le plan est incliné au-dessus ou au-dessous de l'horison d'une quantité connue GAX, (*fig. 5.*) on connoîtra dans le triangle FAG, l'angle AGF, qui est égal à GAP, plus APG, l'angle de projection FAG, & le côté AG; c'est pourquoi on viendra par la Trigonométrie à la connoissance des deux autres côtés AF & FG.

Si le plan est incliné au-dessous de l'horison, (*fig. 6.*) on connoîtra l'angle d'inclinaison XAZ, & par conséquent AGP, qui en est le complément; l'angle PAF formé par l'horisontale AX, & la ligne de projection AF est aussi connue. Donc GAF qui est égal à GAP, plus PAF, le sera également; or comme le côté AG est supposé connu, on connoît dans le triangle GAF un côté & les angles; c'est pourquoi on peut par la Trigonométrie venir à la connoissance des deux autres côtés GF & AF.

Les lignes de chûte & de projection, (*fig. 5. & 6.*) étant connues, on leur cherchera une troisieme proportionnelle, qui sera la force du *jet* EA.

II. *La force du* jet *étant connue, trouver la plus grande distance où la bombe peut être portée sur un plan quelconque, fig. 1. 2. & 3. Pl. VIII. n°. 2.*

Il est évident par tout ce que l'on a exposé précédemment, que la plus grande distance où la bombe peut être portée sur un plan quelconque avec une charge de poudre exprimée par la force du *jet AE*, est déterminée par la partie *AM* du plan, comprise entre le point *A*, où l'on suppose le mortier & la parallele *LM*, à la force du *jet AE*, menée de l'extrémité *L* de la ligne *CL* qui coupe l'arc *ALE* en deux également. C'est pourquoi il ne s'agit que de trouver la valeur de *AM* dans les *fig. 1. 2. & 3.* pour la résolution du problème proposé.

Lorsque le plan est horisontal (*fig. 1.*), on a déja vu que la plus grande distance où la bombe peut tomber est égale à la moitié de la force du *jet AE*, & qu'elle se trouve en tirant le mortier sous l'angle *LAM* de 45 degrés.

Si le plan *AY* (*fig. 2.*) est incliné au-dessus de l'horison *AX*, d'une quantité connue *YAX*, il faut d'abord trouver l'angle de projection de la plus grande portée *LAM*, comme on l'a enseigné ci-devant, & chercher ensuite la valeur de la ligne de projection *AL*.

Pour cet effet, considérez que l'angle *NAY* est droit; qu'ôtant de cet angle les angles connus *NAE* & *LAY*, il restera l'angle *EAL*: or dans le triangle rectangle *ACL*, connoissant *AC* égal à la moitié de la force du *jet AE*, & un angle *CAL*, on viendra par la Trigonométrie à la connoissance de *AL*.

Présentement dans le triangle *AML*, on connoîtra le côté *AL*, l'angle *LAM*, & *AML* égal à *MAX*, plus l'angle droit *ARM*; c'est pourquoi on viendra par la Trigonométrie à la connoissance de la plus grande distance *AM*, où la bombe peut être portée avec la charge du mortier exprimée par la force du *jet AE*.

Si le plan est incliné sous l'horison comme *AZ* (*fig. 3.*), & qu'on connoisse l'angle d'inclinaison *XAZ* formé par l'horisontale *AX* & le plan *AZ*, on cherchera d'abord, comme dans le cas précédent, l'angle de projection *LAM*, de la plus grande portée de la bombe; on ôtera ensuite de l'angle droit *NAZ*, l'angle de projection *LAZ*, il restera l'angle *NAL*, auquel ajoutant *NAC* égal à celui de l'inclinaison du plan *XAZ*, on aura *EAL*, ou *CAL*. Alors dans le triangle *ACL*, connoissant, outre cet angle, le côté *CA*, égal à la moitié de la force du *jet*, on viendra à la connoissance de *AL*.

La ligne de projection *AL* étant ainsi connue, de même que les angles de la base du triangle *LAM*, savoir *LAM* & *AML* (ce dernier est égal à *APG*, moins *PAG*), il sera aisé de venir par la Trigonométrie à la connoissance de *AM*, ou de la plus grande portée de la bombe.

III. *La plus grande distance où une bombe puisse aller sur un plan quelconque étant connue, & la force du* jet, *trouver la distance où elle ira, tirée sous tel angle de direction que l'on voudra, le mortier étant toûjours chargé de la même quantité de poudre, ou*, ce qui est la même chose, *la force du* jet *étant toûjours la même.*

Lorsque le plan est horisontal, les différentes portées sont entr'elles comme les sinus des angles doubles de l'inclinaison de mortier; c'est pourquoi l'on trouvera la distance demandée par cette analogie.

Comme le sinus total est au sinus de l'angle double de l'inclinaison du mortier; ainsi la plus grande distance est à la distance demandée.

Si le plan donné *AY* (*fig. 5.*) est incliné sur l'horison *AX*, du centre *O* de l'arc *ALN*, on tirera le rayon *OF*: comme l'arc *ALF* est double de celui de l'inclinaison du mortier, l'angle *AOF* sera connu; le rayon *AO* le sera aussi: car connoissant dans le triangle rectangle *OCA*, le côté *AC* égal à la moitié de la force du *jet*, & l'angle *OAC*, qui est égal à celui de l'inclinaison du plan *YAX*, on viendra aisément à la connoissance de *OA*. Ainsi dans le triangle *AOF*, on connoîtra les angles & les côtés *OA* & *OF*, qui feront venir à la connoissance de la ligne de projection *AF*. Dans le triangle *AFG*, on connoîtra le côté *AF*; de plus l'angle d'inclinaison donné *FAG*, & l'angle *AGF* égal à *APG*, plus *PAG*; par conséquent on trouvera par la Trigonométrie la distance demandée *AG*.

Si le plan *AZ* est incliné sous l'horison (*fig. 6.*) il est évident qu'on viendra de la même maniere à la connoissance de sa ligne de projection *AF*, & ensuite à celle de la distance demandée *AG*.

IV. *La plus grande distance où une bombe puisse aller sur un plan quelconque étant connue, & la force du* jet, *trouve l'angle de projection ou d'inclinaison du mortier pour la faire tomber à une distance donnée.*

Si le plan est horisontal, on fera cette analogie.

Comme la plus grande distance est à la distance donnée; ainsi le sinus total est au sinus de l'angle double de celui de projection.

Ce sinus étant connu, on cherchera dans les *tables de sinus* l'angle auquel il appartiendra; sa moitié sera la valeur de l'angle de projection demandé.

Si le plan est incliné au-dessus ou au-dessous de l'horison comme *AY* & *AZ* (*fig. 5. & 6.*), il y a plus de difficulté à trouver l'angle dont il s'agit; voici néanmoins une méthode assez facile pour y parvenir.

Nous supposerons d'abord (*fig. 5.*) que le plan *AY* est élevé sur l'horison *AX* d'une quantité connue *YAX*; que *EA* est la force du *jet*, & l'arc *ALE* décrit du point *O*, milieu du diametre *AN*, renferme toutes les différentes lignes de projection que la charge de poudre du mortier, ou la force du *jet* peut faire décrire à la bombe. Nous supposerons aussi que *AG* est la distance donnée. C'est pourquoi si l'on imagine que par G, on a mené *GF* parallele à *AE*, qui coupe l'arc *ALE* en *f*, & *F*; tirant du point *A*, les lignes de projection *Af*, & *AF*, elles donneront l'angle demandé *fAG*, ou *FAG*.

Pour venir à la connoissance de cet angle par le calcul, il faut observer que dans le triangle *AGF*, on connoît le côté donné *AG*; de plus l'angle *AGF* égal à *GAP* plus *GPA*; qu'ainsi si l'on parvient à la connoissance de *GF*, ou de *AF*, on pourra connoître par la Trigonométrie, l'angle de projection *FAG*.

Pour cet effet, soit tiré du centre *O* de l'arc *ALF* sur *AE*, la perpendiculaire *OC*, qui étant prolongée jusqu'à la rencontre de cet arc en *L*, le coupera en deux également, ainsi que *AE* en *C*, & *Ff* en *T*.

On aura le triangle rectangle *ACO*, dans lequel le côté *AC* qui est égal à la moitié de la force du *jet AE* sera connu, ainsi que l'angle *OAC*, égal à celui de l'élévation du plan *YAX*, ou *GAP*; c'est pourquoi on viendra par la Trigonométrie à la connoissance de *OC* & de *OA*, égale à *OL*.

Présentement si l'on prolonge *FG* jusqu'à ce qu'elle rencontre l'horisontale *AX* dans le point *P*, il sera aisé, dans le triangle rectangle *APG*, semblable au triangle *ACO*, de venir à la connoissance de *AP* & de *PG*.

Comme *CT* est égale à *AP*, à cause des paralleles *AE* & *FP*, *OT* qui est égal à *OC* plus *CT* sera connue; si l'on ôte *OT* de *OL*, il restera *TL*.

Cette ligne étant connue, on viendra par la propriété du cercle, à la connoissance de *FT* ou *Tf*, en multipliant *OL* plus *OT* par *TL*, & extrayant la racine quarrée du produit.

Pour déterminer FG ou fG, il faut considérer que CA moins PG est égale à TG ; ajoûtant TF à cette ligne, on a FG, & ôtant Tf de cette même ligne AC, il restera fG.

GF ou Gf étant connue, on connoît dans le triangle AFG ou AfG deux côtés, & l'angle AGF compris par ces côtés ; c'est pourquoi on viendra par la Trigonométrie à la connoissance des angles FAG, AFG.

Lorsque le plan sur lequel la bombe doit tomber, est incliné sous l'horison AX, comme AZ *fig. 6.* il est clair qu'on déterminera de la même maniere la valeur de l'angle de projection FAG, pour faire tomber la bombe à la distance donnée AG.

Remarques. 1°. Il est évident que, si la distance AP, prise du point A, où l'on suppose la batterie, *fig. 5 & 6.* jusqu'à la rencontre de la ligne de chûte FG avec l'horisontale AX, est plus grande que CL, le problème est impossible ; car, dans ce cas la ligne de chûte ne toucheroit ni ne rencontreroit l'arc ALE dans aucun point. Et 2°. que si AP se trouve égale à CL, l'angle cherché sera celui de la plus grande portée de la bombe.

2°. On peut, par la résolution des problèmes précédens, calculer des tables pour trouver avec toutes les charges de poudre qu'on peut employer, les distances où les bombes iront tomber, soit que le plan sur lequel on les tire soit horisontal, ou incliné à l'horison, sous tel angle d'inclinaison que l'on voudra, & réciproquement pour trouver les angles d'inclinaison, lorsque les distances où les bombes doivent tomber sont données. *M. Bélidor* a rempli cet objet dans le *Bombardier françois* pour les plans horisontaux ; les deux derniers problèmes qu'on vient de résoudre, donnent les moyens de continuer ces tables pour les autres plans.

2°. Il faut observer que, comme il y a deux angles de projection pour chaque amplitude de la bombe, au-dessus de la plus grande portée, & que le plus grand lui donne plus d'élévation que le petit, on doit se servir du premier lorsque l'objet des bombes est de ruiner des édifices, le second & le plus petit angle doit être employé pour tirer des bombes dans les ouvrages attaqués, & sur des corps de troupes, parce que les bombes ayant alors moins d'élevation, elles s'enfoncent moins dans la terre, ce qui en rend les éclats plus dangereux.

Description & usage de l'instrument universel pour jetter les bombes. Quoique les différens calculs nécessaires pour tirer les bombes avec regle & principes soient fort simples, cependant, comme il peut arriver que tous ceux qui peuvent être chargés de la pratique du *jet* des bombes, n'en soient pas également capables, on a imaginé différens instrumens pour leur épargner ces calculs ou pour les abréger. On peut voir ces différens instrumens, & la maniere de s'en servir dans *l'Art de jetter les bombes* par M. Blondel. Nous donnerons seulement ici la construction & l'usage de celui qui peut servir le plus généralement à ce sujet, & qu'on appelle par cette raison l'*instrument universel.*

C'est un cercle X, *fig. 7.* assez grand pour être divisé en degrés ; il est d'une matiere solide, comme de cuivre ou de bois. Il a une regle AF tangente à sa circonférence, attachée fixement à l'extrémité de son diametre AB, & de pareille longueur ; elle est divisée dans un grand nombre de parties égales, comme par exemple 200.

On attache à la tangente ou à la regle AF, un filet RP, de maniere qu'on puisse le faire couler le long de AF ; ce filet est tendu par un plomb P, qui tient à son extrémité.

Pour *trouver*, par le moyen de cet instrument, *l'inclinaison qu'il faut donner au mortier pour jetter une bombe à une distance donnée sur un plan horisontal, ou de niveau avec la batterie.*

On cherchera d'abord la force du *jet*, en tirant le mortier avec la charge de poudre dont on veut se servir, sous un angle d'inclinaison pris à volonté.

La force du *jet* AE, *fig. 8.* étant trouvée, par exemple de 923, pour connoître l'angle d'inclinaison ou de projection FAG, on fera une regle de trois, dont les deux premiers termes seront la force du *jet* AE, & le diametre AB de l'instrument universel X, égal à la regle AF, divisée en 200 parties égales ; le troisieme terme de cette regle sera la distance donnée AG, que nous supposerons ici de 250 toises.

Ainsi nommant x le quatrieme terme de cette regle, l'on aura $923 . 200 :: 250 . x$; faisant l'opération, on trouvera 54 pour la valeur de x, ou du quatrieme terme.

On fera couler le filet RP de l'instrument universel X, *fig. 7 & 8.* depuis A jusqu'à la 54^e division R de la regle AF ; on mettra ensuite cet instrument dans une situation verticale, & de maniere que la regle AF soit parallele à l'horison. Alors le filet RP coupera l'instrument dans deux points d & D, qui donneront les arcs Ad, AD, dont la moitié sera la valeur de l'angle cherché.

Pour le démontrer, il faut imaginer l'instrument universel X, placé immédiatement sous l'horisontale AG, *fig. 8*, de maniere que le diametre AB soit dans le prolongement de la force du *jet* AE. On verra alors que les parties Ad, AdD du demi-cercle de X sont proportionnelles à Af & AfF de la demi circonférence $AfFE$, ou que les triangles ARd, AGf ; d'où il suit que les arcs Ad & AdD sont de même nombre de degrés que Af & AfF ; mais fAG & FAG sont les angles de projection pour faire tomber la bombe au point G. Donc, *&c.*

Remarque. Si le filet RP, au lieu de couper le demi cerle de l'instrument ne faisoit que le toucher, l'angle de projection cherché seroit de 45 degrés, & la portée donnée seroit la plus grande. Mais s'il tomboit en dehors le problème seroit impossible, c'est-à-dire, que la charge de poudre déterminée, ne seroit pas suffisante pour chasser la bombe à la distance donnée.

Si l'angle d'inclinaison du mortier, ou de la ligne de projection est donné, & qu'on veuille savoir à quelle distance la charge du mortier portera la bombe sur un plan horisontal, supposant cette charge, ou la force du jet, la même que dans le problème précédent.

On fera couler le filet RP le long de la regle AF, *fig. 7 & 8.* qu'on tiendra dans une situation parallele à l'horison, jusqu'à ce qu'il coupe le demi-cercle de l'instrument dans un point d, qui donne l'arc Ad double de l'inclinaison donnée : après cela on comptera exactement le nombre des parties de AF, depuis A jusqu'en R, que nous supposons être le point auquel le filet RP étant parvenu, donne l'arc Ad double de l'inclinaison du mortier. Supposant que le nombre des parties de cette regle, depuis A jusqu'en R, soit 54, on fera une regle de trois, dont les deux premiers termes seront toutes les parties de la regle AE, & celle de la force du *jet* AE. Le troisieme sera AR, supposé de 54 parties ; ainsi l'on aura $200 . 923 :: 54 . x$: faisant cette regle, on trouvera 250 toises pour la distance AG où la bombe ira tomber.

Si le plan sur lequel la bombe doit tomber, est plus élevé ou plus bas que la batterie, on trouvera de même avec l'instrument universel, l'angle d'inclinaison convenable pour la faire tomber à une distance donnée.

Soit le plan AY, *fig. 9.* élevé sur l'horison A, & d'une quantité connue YAM ; le point de ce plan,

plan, où l'on veut faire tomber la bombe, ſoit auſſi AG; la diſtance donnée, & la force AF décrite de 923 toiſes, comme dans les problèmes précédens, il s'agit de trouver l'angle d'inclinaiſon du mortier.

On déterminera d'abord, par la Trigonométrie, l'horiſontale AM, on trouvera enſuite le nombre des parties de la regle AF de l'inſtrument univerſel, correſpondant aux toiſes de AE, par cette regle de trois.

La force du *jet* AE . . . . . 923 toiſes
eſt à la ſomme des parties de la regle AF . . . . . 200.
comme . . . . . NM.
eſt à . . . . . AR.

La partie AR de la regle AF étant connue, on placera le filet RP en R, & l'on fera enſorte qu'il y ſoit attaché fixement. Cela fait, on mettra l'inſtrument univerſel verticalement en A, *fig.* 10. on le diſpoſera de maniere que le prolongement de la regle AF, donne ſur le lieu donné G, où la bombe doit tomber. Alors le filet RP qui pend librement, coupera le demi-cercle de l'inſtrument dans deux points d & D, qui détermineront les arcs Ad, AD, dont la moitié ſera la valeur des deux inclinaiſons du mortier pour jetter la bombe en G.

On opérera de la même maniere pour trouver ces mêmes angles, ſi le lieu où la bombe doit tomber, eſt au-deſſus de l'horiſon.

Remarque. Il eſt évident que ſi le filet RP ne faiſoit que toucher le demi-cercle $AdDB$, la diſtance AG ſeroit la plus grande où la bombe pourroit aller avec la force du *jet* donné, ou la charge du mortier; & que s'il tomboit en dehors, le problème ſeroit impoſſible.

Pour démontrer cette opération, il faut, comme on l'a fait dans la précédente, ſuppoſer le demi-cercle $AFfEN$, *fig.* 9. qui termine toutes les différentes lignes de projection que la bombe peut décrire avec la force du *jet* AE, & imaginer que le diametre AB de l'inſtrument univerſel, eſt placé dans le prolongement du diametre NA de ce demi-cercle; alors la regle AF ſera dans le prolongement de AG, & l'on verra que le filet RP coupe le demi-cercle de l'inſtrument, de la même maniere que la ligne de chûte FG coupe $AfFEN$; ainſi les angles FAG, RAD ſont égaux, de même que fAG, RAD, *&c.*

Il eſt aiſé d'obſerver que, comme le point A du diametre AB de l'inſtrument univerſel eſt élevé ſur l'horiſon, la direction AG n'eſt pas exactement la même, que ſi ce point étoit immédiatement ſur la ligne BM; mais comme cette élévation eſt très-petite, par rapport à la diſtance AG, la différence qui en réſulte, ne peut être d'aucune conſidération dans la pratique du *jet* des bombes, & c'eſt par cette raiſon qu'on n'y a nul égard.

Pour ce qui concerne la maniere de pointer le mortier. *Voyez* MORTIER. *Article de M. Le Blond.*

JET DE VOILES, JEU DE VOILES (*Marine.*) c'eſt l'appareil complet de toutes les voiles d'un vaiſſeau. Un vaiſſeau bien équipé doit avoir au moins deux *jets* de voiles, & de la toile pour en faire en cas de beſoin.

JET DE FEU, (*Artificier.*) on appelle ainſi certaines fuſées fixes, dont les étincelles ſont d'un feu clair comme les gouttes d'eau jailliſſantes, éclairées le jour par le ſoleil, ou la nuit par une grande lumiere.

La compoſition des *jets* n'eſt autre choſe qu'un mêlange de poulverin, & de limaille de fer. Lorſqu'elle eſt fine, pour les petits *jets*, on en met le quart du poids de la poudre, & lorſqu'elle eſt groſſe, comme pour les gros *jets*, dont les étincelles doivent être plus apparentes, on y en met le tiers & même davantage. On peut diminuer cette doſe de force, lorſqu'on ſe propoſe d'imiter des caſcades d'eau, parce qu'alors au lieu de monter, les étincelles doivent tomber, pour imiter la chûte de l'eau.

On fait des *jets* de toute grandeur, depuis 12 juſqu'à 20 pouces de long, & depuis ſix lignes juſqu'à 15 de diametre.

JET (*Braſſerie.*) c'eſt une eſpece de timballe à deux douilles, une au-dedans hachée au-devant, & une autre ſur le derriere, à-travers leſquelles on paſſe un bâton de ſix à ſept piés de long, dont le bout eſt emmanché dans la douille de devant, & à l'autre bout eſt un contrepoids de plomb. Cet inſtrument ſert à jetter l'eau, ou les métiers dans les bacs. *Voyez l'article* BRASSERIE & *ſes Planches. Voyez auſſi l'article* JETTER.

JETS (*Fonderie.*) Les Fondeurs appellent ainſi des tuyaux de cire que l'on poſe ſur une figure, après que la cire a été réparée, & qui étant par la ſuite enfermés dans le moule de terre, & fondus ainſi que les cires de la figure, par le moyen du feu qu'on fait pour les retirer, laiſſent dans le moule repoſé des canaux qui ſervent à trois différens uſages; les uns ſont les égoûts par leſquels s'écoulent toutes les cires; les autres ſont les *jets* qui conduiſent le métal du fourneau à toutes les parties de l'ouvrage, & les évents qui laiſſent une iſſue libre à l'air renfermé dans l'eſpace qu'occupoient les cires, lequel, ſans cette précaution, ſeroit comprimé par le métal à meſure qu'il deſcendroit, & pourroit faire fendre le moule, pour ſe faire une ſortie, ou occuper une place où le métal ne pourroit entrer. On fait ces tuyaux creux comme un chalumeau, pour qu'ils ſoient plus légers, & de groſſeur proportionnée à la grandeur de l'ouvrage, & aux parties où ils doivent être poſés, & diminuent de groſſeur depuis le haut juſqu'au bas. *Voyez à l'article* BRONZE, *la Fonderie des ſtatues équeſtres; & dans nos Planches de Fonderie, les figures.*

JET, (*Fondeurs de caracteres d'Imprimerie.*) ce ſont deux pieces du moule à fondre les caracteres d'Imprimerie, qui forment enſemble une ouverture quarrée, qui va en diminuant depuis ſon entrée juſqu'à l'autre bout oppoſé. Ce *jet* eſt la premiere choſe qui ſe préſente en fondant, & ſert pour ainſi dire d'entonnoir pour faire couler la matiere dans le reſte du moule, juſqu'à la matrice. *Voyez* MOULE, *Voyez auſſi nos Planches.*

JET, JETTER, (*Jardinage.*); on dit qu'un arbre fait de beaux *jets*, qu'il *jette* bien, quand on voit ſortir des branches fortes & vigoureuſes de ſa tige.

On dit encore des melons, qu'ils ont *jetté* de grands bras.

JET DU BOIS, (*Jardinage.*) c'eſt la pouſſe même de l'année qui forme un *jet*.

JET D'EAU, (*Menuiſerie.*) c'eſt une traverſe des bas des dormans aux chaſſis à verre, qui rejette l'eau lorſqu'il pleut. *Voyez les figures de nos Planches.*

JET DE MOULE. (*à la Monnoye.*) c'eſt l'action de verſer le métal dans les moules, où l'on a imprimé les planches gravées.

L'or ſe jette dans les moules avec le creuſet, en le prenant avec des hapes creuſes conſtruites à cet effet. Quant à l'argent & le cuivre on ſe ſert de cuillieres, en puiſant dans le creuſet le métal en bain que l'on veut mouler.

JET, PICOT, *ou* RET TRAVERSANT, (*Pêche.*) ces mots ſont en uſage dans le reſſort de l'amirauté d'Abbeville, & la ſorte de *rets* qu'ils déſignent ſe tend en-travers de la riviere. Ses mailles ont vingt-une lignes en quarré; ſa chûte, deux braſſes & demie à trois braſſes, & ſa longueur, 30 à 35 braſſes. Son pié eſt garni de plaques de plomb qui le font caler, & ſa tête eſt ſoutenue de flottes de liége.

Les pêcheurs ſur la Somme ſe ſervent du *jet* autre-

ment que ceux qui l'emploient au-de-là de S. Vallery, plus avant vers la mer. Les premiers frappent ſur une petite ancre le bout de leur filet, qu'ils jettent de leur bateau, au milieu de la riviere. De-là ils le filent juſqu'au bord; à l'extrémité oppoſée, au bout de la piece où eſt frappée l'ancre, ils mettent une groſſe pierre ou cabliere à une braſſe au plus du rivage; & comme il ne reſte alors pas aſſez d'eau dans le lit pour faire flotter le filet de toute ſa hauteur, il ſe replie & forme une eſpece de ventre, ou de follée, ou de poche.

Ils frappent encore & ſur la tête du *ret* amarrée à l'ancre, & ſur la cabliere une bouée ou un petit barril; ils reconnoiſſent ainſi l'étendue du filet qui bat la riviere, la follée ou poche expoſée au courant.

Lorſque le *jet* eſt ainſi établi, les pêcheurs au nombre de trois ou quatre dans un bateau, hommes & femmes, voguent avec leurs avirons, à quelques cent braſſes au-deſſus du filet, vont & viennent, refoulant la marée vers le filet, chantant, faiſant le plus de bruit qu'ils peuvent, criant, ſiflant, & frappant ſur le bord du bateau. D'autres cependant ſe mettent à l'eau, la battent, l'agitent avec leurs avirons ou de petites perches. Le poiſſon s'éleve du fond où il eſt enfoui, ſuit le courant, & va ſe jetter dans la follée du filet qu'on releve de tems en tems du côté de la cabliere, par la ligne de la tête & du pié du *jet*, dont on n'emploie à cette pêche qu'une ſeule piece. Le poiſſon pris, on replace le filet, & l'on continue la pêche juſqu'à ce que la marée montante la faſſe ceſſer.

Les pêcheurs conviennent que leur pêche n'en ſeroit pas moins bonne, ſans le fracas qu'ils font; il eſt d'habitude: mais la précaution d'agiter l'eau eſt néceſſaire pour faire ſortir le poiſſon.

Il y a encore un filet du nom de *jet*, qui differe peu du coleret, ſur-tout lorſqu'on le traîne. Sédentaire, il eſt fixé à des pieux, traverſant toute une riviere, une gorge, un bras. Les pêcheurs battent l'eau, & le poiſſon renfermé dans l'enceinte du fer à cheval que le filet forme, va s'arrêter dans ſes mailles qui ſont de deux pouces. Il eſt, comme les autres, plombé par le bas, & garni de flottes de liége par le haut.

JET, *chez le Plombier*, c'eſt un petit entonnoir de cuivre, qui eſt à un des bouts du moule à fondre les tuyaux ſans ſoudure, & par lequel on verſe le métal fondu dans le moule. *Voyez* PLOMBIER. *Voyez nos Planches de Plomberie.*

JET, (*Juriſprudence.*) ſur mer ſe dit lorſque pour ſoulager le navire, on eſt obligé de jetter une partie de ſa charge.

On entend auſſi quelquefois par ce terme de *jet*, la contribution que chacun des intéreſſés au navire doit ſupporter pour le *jet* qui a été fait en mer.

Suivant l'ordonnance de la Marine, *l. III. tit. 8.* ſi par tempête, ou par chaſſe d'ennemis ou de pyrates, le maître du navire ſe croit obligé de *jetter* en mer une partie de ſon chargement, il doit prendre l'avis des marchands & principaux de ſon équipage; & ſi les avis ſont partagés, celui du maître & de l'équipage doit être ſuivi.

Les uſtenſiles du vaiſſeau, & autres choſes les moins néceſſaires, les plus peſantes & de moindre prix, doivent être *jettées* les premieres, & enſuite les marchandiſes du premier pont; le tout cependant au choix du capitaine, & par l'avis de l'équipage.

L'écrivain doit tenir regiſtre des choſes *jettées* à la mer. Au premier port où le navire abordera, le maître doit déclarer devant le juge de l'amirauté, s'il y en a, ſinon devant le juge ordinaire, la cauſe pour laquelle il aura fait le *jet*. Si c'eſt en pays étranger qu'il aborde, il doit faire ſa déclaration devant le conſul de la nation françoiſe. Après l'eſtimation des marchandiſes ſauvées, & de celles qui ont été *jettées*, la répartition de la perte ſe fait ſur les unes & ſur les autres, & ſur la moitié du navire & du fret au marc la livre.

Les munitions de guerre & de bouche, ni les loyers & hardes des matelots ne contribuent point au *jet*, & néanmoins ce qui en a été *jetté* eſt payé par contribution ſur tous les autres effets.

On ne peut pas demander de contribution pour le payement des effets qui étoient ſur le tillac, s'ils ſont *jettés* ou endommagés par le *jet*, ſauf au propriétaire ſon recours contre le maître, & néanmoins ils contribuent s'ils ſont ſauvés.

On ne fait pas non plus de contribution, pour raiſon du dommage arrivé au bâtiment, s'il n'a été fait exprès pour faciliter le *jet*.

Si le *jet* ne ſauve pas le navire, il n'y a lieu à aucune contribution, & les marchandiſes qui peuvent être ſauvées du naufrage, ne ſont point tenues du payement ni du dédommagement de celles qui ont été *jettées* ou endommagées.

Mais ſi le navire ayant été ſauvé par le *jet*, & continuant ſa route vient à ſe perdre, les effets ſauvés du naufrage, contribuent au *jet* ſur le pié de leur valeur, en l'état qu'ils ſe trouvent, déduction faite des frais du ſauvement.

L'ordonnance de la Marine contient encore pluſieurs autres regles pour la contribution qui ſe fait à cauſe du *jet*. (*A*)

JET, *terme de Fauconnerie*, petite entrave que les fauconniers mettent au pié de l'oiſeau; on le nomme autrement *l'attache d'envoi* ou *de réſerve.*

JETIJEUCU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) plante du Bréſil, dont la racine a beaucoup de rapport avec celle du Méchoacan. Sa longueur eſt celle d'une rave ordinaire. C'eſt un purgatif: écraſée & mélée avec du vin, cette racine guérit la fievre. Les Portugais la font auſſi confire avec du ſucre; on dit qu'elle a le défaut de donner une grande altération.

JETSCH, (*Géog.*) ville de Tartarie ſur les bords du Dnieper, où réſide le chef des Coſaques de Zaporow.

JETTÉ, ſ. m. (*Danſe.*) c'eſt un pas qui ne fait que partie d'un autre. *Voyez* COUPÉ DU MOUVEMENT & TOMBÉ. Un *jetté* ſeul ne peut remplir une meſure; il en faut faire deux de ſuite pour faire l'équivalent d'un autre pas. Il ſe lie aiſément avec d'autres. Comme ce n'eſt que par le plus ou le moins de force du coup de pié que l'on s'éleve, ce pas en dépend pour le faire avec légereté.

Eſt-il queſtion de le faire en avant? je ſuppoſe que l'on ait le pié gauche devant, & le corps poſé deſſus, la jambe droite étant prête à partir dans le moment que l'on plie ſur la jambe gauche, la droite s'en approche en ſe relevant; ce qui ſe fait par la force du pié gauche, qui en s'étendant vigoureuſement, vous rejette ſur la droite; & lorſque vous vous relevez en tombant ſur la pointe du pié droit, vous finiſſez le pas en poſant le talon. On en peut faire pluſieurs de ſuite d'un pié comme de l'autre, en obſervant la même regle.

JETTÉS EN CHASSÉ, *terme de Danſe*; il ſe dit des pas formés de la maniere qui ſuit.

Le corps étant poſé ſur le pié gauche, on plie deſſus; on paſſe par-devant la jambe droite qui eſt en l'air en l'étendant; & lorſque l'on ſe releve, elle ſe croiſe en ſe jettant deſſus à la troiſieme poſition; ainſi le pié droit tombant devant le gauche, en prend la place, & l'obligeant de ſe lever derriere, le genou droit ſe plie auſſitôt; en ſe relevant on ſe *jette* ſur le gauche, qui tombe derriere à la troiſieme poſition; on chaſſe le droit en le faiſant lever; on plie ſur le pié gauche, & l'on ſe rejette ſur le droit, comme on a fait au premier pas; ces trois mouvemens doi-

vent se succéder l'un à l'autre sans aucune interruption; car dans le moment que l'on plie sur une jambe, son mouvement fait relever l'autre, & en se relevant le corps retombe dessus le pié droit en devant; & en se rejettant dessus le gauche, le corps tombe sur ce pié. On voit par là l'équilibre qu'il faut observer dans ce pas, & la perfection qui en résulte.

JETTÉE, s. f. (*Architect. maritim.*) digue ou muraille qu'on fait dans la mer à force d'y jetter une grande quantité de quartiers de pierres, pour servir d'entrée, de mole, d'abri, de couverture à un port, & pour le resserrer à son entrée.

Les *jettées* sont utiles à plusieurs usages; 1°. à arrêter le gros galet, ou le sable, ou la vase qui pourroit entrer dans le port, & le combler peu-à-peu; 2°. à haller les vaisseaux, qui en entrant ne peuvent se servir de leurs voiles, à cause des vents contraires; 3°. à rompre les vagues, & à procurer la tranquillité aux vaisseaux qui sont dans le port; 4°. souvent aussi à resserrer le lit de la riviere dont l'embouchure forme le port, & à lui ménager une profondeur d'eau suffisante pour tenir les vaisseaux à flot. La tête des *jettées* est souvent fortifiée d'une batterie de canon, pour protéger & la *jettée*, & les vaisseaux qui entrent dans le port. (*D. J.*)

JETTÉES, *en terme de Fortification*, sont des especes de digues, ou larges chaussées qui avancent dans la mer, à l'extrémité desquelles on construit des forts qui défendent l'entrée du port. *Voyez l'article* CITADELLE.

JETTER, verbe, dont *jet* est le substantif. *Voyez l'article* JET.

JETTER, (*Marine.*) ce terme s'emploie dans différentes significations par les marins.

Jetter dehors le fond du hunier, c'est pousser dehors la voile du mât de hune.

Jetter du blé ou autres grains à la bande, c'est *jetter* ou pousser vers un seul côté du vaisseau les grains qui étoient chargés uniment & à plat dans le fond de cal; ce que l'on ne fait que lorsqu'on y est contraint par la tempête ou quelque autre accident, pour alléger un côté, & faire un contre-balancement.

Jetter l'ancre, c'est laisser tomber l'ancre lorsqu'on est dans une rade pour y arrêter le vaisseau.

Jetter le plomb ou la sonde, c'est laisser tomber la sonde pour connoître la hauteur de l'eau, & s'il y a du fond pour mouiller.

Jetter un vaisseau sur des roches ou à la côte, c'est aller donner exprès contre un rocher ou sur la côte pour s'y échouer; ce que l'on peut faire lorsqu'on espere par ce moyen sauver l'équipage ou les marchandises, dont on voit la perte certaine sans cela.

Tout pilote qui échoue par ignorance est privé pour toujours des fonctions de son état, & même suivant le cas, condamné au fouet. A l'égard de celui qui auroit méchamment & de dessein prémédité, *jetté* un navire sur un banc ou à la côte, il est puni de mort, & on attache son cadavre à un mât planté près du lieu du naufrage.

JETTER LES SECONDES, *en termes de Brasserie*; c'est après avoir tiré les premiers métiers, *jetter* de l'eau une seconde fois sur la drêge.

JETTER EN SOIE, *en terme de Boutonnier*; c'est l'action de couvrir un moule de bouton d'une soie tournée sur la bobine en plusieurs brins. Cette bobine est montée sur un rochet (*voyez* ROCHET), sur lequel elle est fixe, quoiqu'en levant la bobine sur la partie moins grosse du rochet, l'ouvrier la fasse tourner à mesure qu'il emploie sa soie; pendant ce jettage, la bobine est fixe pour que l'ouvrier puisse serrer sa soie autour du bouton; on *jette* ainsi tous les moules des boutons d'or ou d'argent façonnés, afin d'asseoir les cerceaux ou les autres ornemens. *Voyez* CERCEAUX. On dit aussi *jetter en cerceau*, ce qui n'est autre chose que de les poser, de les arrêter avec de la soie ou de l'or, *&c.*

JETTER, *en terme de Cirier*, c'est verser la cire sur les meches imprimées, & attachées à un cerceau, ou pour m'exprimer plus clairement, c'est la seconde couche de cire dont on enduit les meches. *Voyez* IMPRIMER & CERCEAU, & *nos Planches.*

JETTER LES FIGURES DE PLOMB, (*Fonderie.*) pour les figures que l'on *jette* en plomb, il faut bien moins de précaution que pour celles de bronze. L'on se contente de remplir les creux avec de la terre bien maniée, que l'on met de telle épaisseur que l'on veut; puis on remplit tout le moule de plâtre, ou d'un mastic fait avec du tuileau bien pulvérisé, dont on fait l'ame ou noyau.

Lorsque l'ame est achevée, on desassemble toutes les pieces du moule pour en ôter toutes les épaisseurs de terre, & ensuite on remet le moule tout assemblé à l'entour de l'ame ou noyau; mais ensorte pourtant qu'il en soit éloigné de quatre ou cinq pouces. On remplit cet intervalle de charbon depuis le bas jusqu'en haut. On bouche même les ouvertures qui se trouvent entre les pieces du moule, avec des briques, & mettant le feu au charbon, on l'allume par-tout. Cela sert à cuire l'ame, & à secher le plâtre que les épaisseurs de terre avoient humecté. Quand tout le charbon a été bien allumé, & qu'il s'est éteint de lui-même, on a un soufflet avec lequel on fait sortir toute la cendre qui peut être dans toutes les pieces du moule. On rejoint ces pieces autour de l'ame, comme on l'a dit ci-devant. On attache bien toutes les chapes avec des cordes, & on les couvre encore de plâtre; ensuite on coule le plomb fondu dans le moule; ce plomb remplit l'espace qu'occupoit la terre sans qu'il soit nécessaire d'enterrer le moule comme pour le bronze, si ce n'est pour de grandes pieces.

JETTER LE PLOMB SUR TOILE, (*Plombier.*) c'est se servir d'une forme ou moule couvert d'un drap de laine, & doublé par-dessus pour jetter le plomb en lames très-fines. *Voyez* PLOMBERIE.

Cette maniere de *jetter* le plomb est défendue aux plombiers par leurs statuts; cependant il y a de certains ouvrages pour lesquels ces sortes de tables de plomb *jetté* sur toile sont nécessaires. *Voyez l'article* PLOMBIER, où on a décrit la maniere de *jetter le plomb sur toile.*

Les facteurs d'orgue *jettent* ordinairement sur toile l'étain dont ils font certains tuyaux pour cet instrument de musique. La pratique en est semblable à celle qu'on met en usage pour fondre les tables de plomb. *Voyez comme ci-dessus & l'article* ORGUE.

JETTER EN SABLE, se dit en *termes de Fonderie*, de ce qui est *jetté* dans de petits moules faits de sable ou de poudre d'ardoise, de piés de mouton, d'os de seche, de cendres & autres choses semblables; & on appelle *pistole sablée*, celle qu'on a moulée & *jettée en sable*, & qui n'a point été faite au moulin ni au marteau. *Voyez les fig. du Fondeur en sable.*

JETTER, on dit *en Peinture* & *en Sculpture*, *jetter* les draperies, pour en disposer les plis de façon qu'ils annoncent sans équivoque les objets qu'ils couvrent. Ces draperies sont bien *jettées*; ce peintre *jette* bien une draperie. Ce mot de *jetter*, dit M. de Pile, est d'autant plus expressif, que les draperies ne doivent point être arrangées comme les habits dont on se sert dans le monde; mais il faut que suivant le caractere de la pure nature, éloignée de toute affectation, les plis se trouvent comme par hazard, autour des membres.

JETTER SUR LA PIECE, *terme de Potier d'étain*: c'est *jetter* une anse en moule sur un pot à vin ou à l'eau, ou autre piece à qui il faut en joindre une au-

tre; cela ſe fait par le moyen d'un moule en cuivre compoſé de pluſieurs morceaux qui s'ajuſtent les uns aux autres; les moules ſont percés aux endroits où l'anſe doit s'attacher à la piece. *Voyez* la forme d'un moule d'anſe & ſes différens morceaux *aux figures du métier.*

Pour *jetter ſur la piece*, on remplit les pots de ſable ou de ſon, excepté la gorge; on le foule & on l'arrête avec un linge ou papier, enſuite on met à la bouche du pot en-dedans, le linge dans lequel il y a du ſable mouillé qu'on nomme *drapeau à ſable*, puis on prend le moule d'anſe dont les pieces ſont jointes enſemble, & tenues par une ou deux ſerres de fer; on poſe le moule ſur la piece qu'on tient devant ſoi ſur les genoux; enſuite on prend de l'étain fondu & chaud dans une cuillere qui eſt ſur le fourneau avec une autre cuillere plus petite; on *jette* de l'étain dans le moule qui ſe ſoude de lui-même à la piece, entre-fondant l'endroit où il touche, après quoi on le dépouille piece à piece, & on continue de même juſqu'à ce que tout ſoit *jetté.*

Quand on n'a pas des moules convenables aux grandeurs des pieces, on a des moules ſéparés dont on rapporte les anſes ou autres choſes qu'on veut faire tenir pour finir un ouvrage, & cela s'appelle *mouler* (*voyez* MOULER LES ANSES), ou on les joint par le moyen de la ſoudure légere. *Voyez* SOUDER A LA SOUDURE LÉGERE.

JETTER SUR LE PIÉ, chez les *Vergettiers*, c'eſt rouler en prenant ſous le pié le chiendent pour le dépouiller de ſon écorce, & le rendre propre à être employé à toutes ſortes d'ouvrages.

JETTER, *terme de Fauconnerie :* on dit *jetter* un oiſeau du poing, ou le donner du poing après la proie qui ſuit. *Jetter ſa tête*, c'eſt mettre bas en parlant du cerf.

JETTON, ſ. m. (*Littérat. anc. & mod.*) j'appelle de ce nom tout ce qui ſervoit chez les anciens à faire des calculs ſans écriture, comme petites pierres, noyaux, coquillages, & autres choſes de ce genre.

L'on a donné dans le recueil de l'acad. des Belles-Lettres, l'extrait d'un mémoire inſtructif dont je vais profiter, ſur l'origine & l'uſage des *jettons.* Ils ſont peut-être auſſi anciens que l'Arithmétique même, pourvû qu'on ne les prenne pas pour ces pieces de métal fabriquées en guiſe de monnoie, qui ſont aujourd'hui ſi communes. De petites pierres, des coquillages, des noyaux, ſuffiſoient au calcul journalier de gens qui mépriſoient, ou qui ne connoiſſoient pas l'or & l'argent. C'eſt ainſi qu'en uſent encore aujourd'hui la plûpart des nations ſauvages; & la maniere de ſe ſervir de ces coquillages ou de ces petites pierres, eſt au fond trop ſimple & trop naturelle pour n'être pas de la premiere antiquité.

Les Egyptiens, ces grands maîtres des arts & des ſciences, employoient cette ſorte de calcul pour ſoulager leur mémoire. Hérodote nous dit, qu'outre la maniere de compter avec des caracteres, ils ſe ſervoient auſſi de petites pierres d'une même couleur, comme faiſoient les Grecs; avec cette différence que ceux-ci plaçoient & leurs *jettons* & leurs chiffres, de la gauche à la droite, & ceux-là de la droite à la gauche. Chez les Grecs, ces petites pierres qui étoient plates, polies & arrondies, s'appelloient ψῆφοι; & l'art de s'en ſervir dans les calculs, ψηφοφόρια. Ils avoient encore l'uſage de l'ἄβαξ, en latin *abacus.* *Voyez* ABAQUE.

Ces petites pierres que je dis avoir été nommées ψῆφοι par les Grecs, furent appellées *calculi* par les Romains. Ce qui porte à croire que ceux-ci s'en ſervirent long-tems, c'eſt que le mot *lapillus* eſt quelquefois ſynonyme à celui de *calculus.*

Lorſque le luxe s'introduiſit à Rome, on commença à employer des *jettons* d'ivoire; c'eſt pourquoi Juvenal dit *ſat. xj. v. 131.*

Adeò nulla uncia nobis
Eſt eboris nec Teſſalæ, nec calculus *ex hâc*
Materiâ

Il eſt vrai qu'il ne reſte aujourd'hui dans les cabinets des curieux, aucune piece qu'on puiſſe ſoupçonner d'avoir ſervi de *jettons;* mais cent expreſſions qui tenoient lieu de proverbes, prouvent que chez les Romains, la maniere de compter avec des *jettons* étoit très-ordinaire: de-là ces mots *ponere calculos*, pour déſigner une ſuite de raiſons; *hic calculus accedat*, pour ſignifier une nouvelle preuve ajoutée à pluſieurs autres; *calculum detrahere*, lorſqu'il s'agiſſoit de la ſuppreſſion de quelques articles; *voluptatum calculos ſubducere*, calculer, conſidérer par déduction la valeur des voluptés; & mille autres qui faiſoient alluſion à l'addition ou à la ſouſtraction des *jettons* dans les comptes.

C'étoit la premiere Arithmétique qu'on apprenoit aux enfans, de quelque condition qu'ils fuſſent. Capitolin parlant de la jeuneſſe de Pertinax, dit, *puer calculo imbutus.* Tertulien appelle ceux qui apprenoient cet art aux enfans, *primi numerorum arenarii;* les Juriſconſultes les nommoient *calculones*, lorſqu'ils étoient ou eſclaves, ou nouvellement affranchis; & lorſqu'ils étoient d'une condition plus relevée, on leur donnoit le nom de *calculatores* ou *numerarii.* Ordinairement il y avoit un de ces maîtres pour chaque maiſon conſidérable, & le titre de ſa charge étoit *a calculis*, *a rationibus.*

On ſe ſervoit de ces ſortes de *jettons* faits avec de petites pierres blanches ou noires, ſoit pour les ſcrutins, ſoit pour ſpécifier les jours heureux ou malheureux. De-là vient ces phraſes, *ſignare*, *notare aliquid albo nigrove lapillo*, *ſeu calculo*, *calculum album adjicere errori alterius*, approuver l'erreur d'une perſonne.

Mais les *jettons*, outre la couleur, avoient d'autres marques de valeur, comme des caracteres ou des chiffres peints, imprimés, gravés; tels étoient ceux dont la pratique avoit été établie par les loix pour la liberté des ſuffrages, dans les aſſemblées du peuple & du ſénat. Ces mêmes *jettons* ſervoient auſſi dans les calculs, puiſque l'expreſſion *omnium calculis*, pour déſigner l'unanimité des *ſuffrages*, eſt tirée du premier emploi de ces ſortes de *jettons*, dont la matiere étoit de bois mince, poli, & froté de cire de la même couleur, comme Cicéron nous l'apprend.

On en voit la forme dans quelques médailles de la famille Caſſia; & la maniere dont on les jettoit dans les urnes pour le ſcrutin, eſt exprimée dans celles de la famille Licinia. Les lettres gravées ſur ces *jettons*, étoient *V. R. uti rogas*, & *A. antiquo.* Les premieres marquoient l'approbation de la loi, & la derniere ſignifioit qu'on la rejettoit. Enfin, les juges qui devoient opiner dans les cauſes capitales, en avoient de marqués à la lettre *A* pour l'abſolution, *abſolvo;* à la lettre *C.* pour la condamnation, *condemno;* & à celles-ci *N. L. non liquet*, pour un plus amplement informé.

Il y avoit encore une autre eſpece de bulletins, qu'on peut ranger au nombre des *jettons.* C'étoient ceux dont on ſe ſervoit dans les jeux publics, & par leſquels on décidoit du rang auquel les athletes devoient combattre. Si par exemple ils étoient vingt, on jettoit dans une urne d'argent vingt de ces pieces, dont chaque dixaine étoit marquée de numéros depuis 1 juſqu'à 10; chacun de ceux qui tiroient étoit obligé de combattre contre celui qui avoit le même numéro. Ces derniers *jettons* étoient nommés *calculi athletici.*

Si nous paſſons maintenant aux véritables *jettons*,

ainſi nommés proprement dans notre langue, leſquels ſont d'or, d'argent, ou de quelque autre métal, c'eſt je crois en France que nous en trouverons l'origine, encore n'y remonte-t-elle pas au-delà du xiv. ſiecle. On n'oſeroit en fixer l'époque au regne de Charles VII. quoique ce ſoit le nom de ce prince avec les armes de France qui ſe voit ſur le plus ancien *jetton d'argent* du cabinet du roi.

Les noms qu'on leur donna d'abord, & qu'ils portent ſur une de leurs faces, ſont ceux de *getoirs*, *jettoers*, *getteurs*, *giets*, *gets*, & *giétons*, & depuis plus d'un ſiecle & demi, celui de *jettons*. Or il paroît que tous ces noms, ou pour parler plus juſte, ce nom, varié ſeulement par les changemens arrivés dans la langue & dans l'orthographe, devoit ſon étymologie à l'action de compter, ou de jetter, *à jactu*, comme le penſe Ménage.

Les *jettons* les plus anciens de cette derniere eſpece, que Saumaiſe a latiniſé en les nommant *jacti*, ou *jaclones*, n'offroient dans leurs inſcriptions que le ſujet pour lequel ils avoient été faits, ſavoir pour les comptes, pour les finances. On lit ſur quelques-uns de ceux qui ont été frappés ſous le regne de Charles VIII, *entendez bien & loyaument aux comptes*; ſous Anne de Bretagne, *gardez-vous de mès-compter*; ſous Louis XII, *calculi ad numerandum reg. juſſu Lud. XII*; & ſous quelques rois ſuivans, *qui bien jettera, ſon compte trouvera.*

L'uſage des *jettons* pour calculer étoit ſi fort établi, que nos rois en faiſoient fabriquer des bourſes pour être diſtribuées aux officiers de leur maiſon qui étoient chargés des états des comptes, & aux perſonnes qui avoient le maniement des deniers publics.

La nature de ces comptes s'exprimoit ainſi dans les légendes; *pour l'écurie de la royne*, ſous Anne de Bretagne; *pour l'extraordinaire de la guerre*, ſous François I; *pro pluteo domini Delphini*, ſous François II. Quelquefois ces légendes portoient le nom des cours à l'uſage deſquelles ces *jettons* étoient deſtinés: *pour les gens des comptes de Bretagne, gettoirs aux gens de finances; pro camerâ computorum Breſſiæ.* Quelquefois enfin, on y lit le nom des officiers même à qui on les deſtinoit. Ainſi nous en avons ſur leſquels ſe trouvent ceux de Raoul de Refuge, maître des comptes de Charles VII; de Jean de Saint-Amadour, maître d'hôtel de Louis XII; de Thomas Boyer, général des finances ſous Charles VIII; de Jean Teſtu, conſeiller & argentier de François I; & d'Antoine de Corbie, contrôleur ſous Henri II.

Les villes, les compagnies & les ſeigneurs en firent auſſi fabriquer à leur nom, & à l'uſage de leurs officiers. Les *jettons* ſe multiplierent par ce moyen, & leur uſage devint ſi néceſſaire pour faire toutes ſortes de comptes, qu'il n'y a guere plus d'un ſiecle qu'on employoit encore dans la dot d'une fille à marier, la ſcience qu'elle avoit dans cette ſorte de calcul.

Les états voiſins de la France goûterent bientôt la fabrique des *jettons* de métal; il en parut peu de tems après en Lorraine, dans les pays bas, en Allemagne, & ailleurs, avec des légendes françoiſes, pour les gens des comptes de Bar, de Bruxelles, *&c.*

Dans le dernier ſiecle, on s'eſt appliqué à les perfectionner, & finalement on en a tourné l'uſage à marquer les comptes du jeu. On y a mis au revers du portrait du prince, des deviſes de toutes eſpeces. Les rois de France en reçoivent d'or pour leurs étrennes; on en donne dans ce royaume aux cours ſupérieures & à différentes perſonnes qualifiées par leur naiſſance ou par leurs charges. Enfin le monarque en gratifie les gens de lettres dans les académies, dont il eſt le protecteur.

Voilà l'hiſtoire complette des *jettons*, depuis que de petites pierres employées aux calculs, ils ſe ſont métamorphoſés en pieces d'or ou d'argent, de même forme que la monnoie courante; mais de quelque nature qu'ils ſoient, ils peuvent également ſervir aux mêmes uſages; ſur quoi Charron dit avec eſprit, que les rois font de leurs ſujets comme des *jettons*, & les font valoir ce qu'ils veulent, ſelon l'endroit où ils les placent. (*D. J.*)

JETTON, eſt un petit inſtrument de cuivre ou de fer mince, à l'uſage des *Fondeurs de caracteres d'Imprimerie*, & fait partie d'un autre inſtrument auſſi de fer ou de cuivre, appellé *juſtification*. L'un & l'autre ſervent à s'aſſurer ſi les lettres ſont bien en ligne, c'eſt-à-dire de niveau les unes avec les autres, en poſant le *jetton* horiſontalement ſur l'œil des lettres; le *jetton* qui a un de ſes côtés bien dreſſé & bien droit en forme de regle, ſe poſe auſſi perpendiculairement ſur pluſieurs lettres qui ſont dans la juſtification. Si ce *jetton* touche également toutes ces lettres, c'eſt une marque qu'elles ſont égales en hauteur, & bien par conſéquent. Le contraire ſe fait ſentir lorſque ce *jetton* poſe ſur les unes & non ſur les autres; on s'aſſure également de la juſteſſe du corps avec le même inſtrument. *Voyez* JUSTIFICATION, *Planche & figures.*

JETTONS, REJETTONS, (*Jard.*) *Voyez* TAILLES.

* JETTONNIERS, ſ. m. pl. (*Hiſt. littér.*) ceux qui aſſiſtent régulierement à l'académie françoiſe, & entre leſquels les jettons deſtinés aux abſens ſe partagent. Les *jettonniers* ſont les travailleurs de cette ſociété littéraire, & ceux qui l'honorent.

JETZE, (*Géog.*) riviere d'Allemagne dans la vieille marche de Brandebourg, & qui ſe jette dans l'Elbe au duché de Lunebourg.

JEU, ſ. m. (*Droit naturel & Morale.*) eſpece de convention fort en uſage, dans laquelle l'habileté, le haſard pur, ou le haſard mêlé d'habileté, ſelon la diverſité des *jeux*, décide de la perte ou du gain, ſtipulés par cette convention, entre deux ou pluſieurs perſonnes.

On peut dire que dans les *jeux*, qui paſſent pour être de pur eſprit, d'adreſſe, ou d'habileté, le haſard même y entre, en ce qu'on ne connoît pas toûjours les forces de celui contre lequel on joue, qu'il ſurvient quelquefois des cas imprévûs, & qu'enfin l'eſprit ou le corps ne ſe trouvent pas toûjours également bien diſpoſés, & ne font pas toûjours leurs fonctions avec la même vigueur.

Quoi qu'il en ſoit, l'amour du *jeu* eſt le fruit de l'amour du plaiſir, qui ſe varie à l'infini. De toute antiquité, les hommes ont cherché à s'amuſer, à ſe délaſſer, à ſe récréer, par toutes ſortes de *jeux*, ſuivant leur génie & leurs tempéramens. Long-tems avant les Lydiens, avant le ſiege de Troye & durant ce ſiege, les Grecs, pour en tromper la longueur, & pour adoucir leurs fatigues, s'occupoient à différens *jeux*, qui du camp paſſerent dans les villes, à l'ombre du loiſir & du repos.

Les Lacédémoniens furent les ſeuls qui bannirent entiérement le *jeu* de leur république. On raconte que Chilon, un de leurs citoyens, ayant été envoyé pour conclure un traité d'alliance avec les Corinthiens, il fut tellement indigné de trouver les magiſtrats, les femmes, les vieux & les jeunes capitaines tous occupés au *jeu*, qu'il s'en retourna promptement, en leur diſant que ce ſeroit ternir la gloire de Lacédémone, qui venoit de fonder Byzance, que de s'allier avec un peuple de joueurs.

Il ne faut pas s'étonner de voir les Corinthiens paſſionnés d'un plaiſir qui communément regne dans les états, à proportion de l'oiſiveté, du luxe & des richeſſes. Ce fut pour arrêter, en quelque maniere, la même fureur, que les lois romaines ne permirent de jouer que juſqu'à une certaine ſomme; mais ces lois n'eurent point d'exécution, puiſque parmi les excès que Juvenal reproche aux Romains, celui de

mettre tout ſon bien au haſard du *jeu* eſt marqué préciſément dans ſa premiere ſatyre, *vers 88.*

. . . . . *Alea quando*
Hos animos? Neque enim loculis comitantibus
Ad caſum tabulæ, poſita ſed luditur arca.

» La phrénéſie des *jeux* de haſard a-t-elle jamais été » plus grande? Car ne vous figurez pas qu'on ſe » contente de riſquer, dans ces académies de *jeux*, » ce qu'on a par occaſion d'argent ſur ſoi; on y fait » porter exprès des caſſettes pleines d'or, pour les » jouer en un coup de dé ».

Ce qui paroît plus ſingulier, c'eſt que les Germains mêmes goûterent ſi fortement les *jeux* de haſard, qu'après avoir joué tout leur bien, dit Tacite, ils finiſſoient par ſe jouer eux-mêmes, & riſquoient de perdre, *noviſſimo jactu*, pour me ſervir de ſon expreſſion, leur perſonne & leur liberté. Si nous regardons aujourd'hui les dettes du *jeu* comme les plus ſacrées de toutes, c'eſt peut-être un héritage qui nous vient de l'ancienne exactitude des Germains à remplir ces ſortes d'engagemens.

Tant de perſonnes de tout pays ont mis & mettent ſans ceſſe une partie conſidérable de leur bien à la merci des cartes & des dés, ſans en ignorer les mauvaiſes ſuites, qu'on ne peut s'empêcher de rechercher les cauſes d'un attrait ſi puiſſant.

Un joueur habile, dit l'abbé du Bos, pourroit faire tous les jours un gain certain, en ne riſquant ſon argent qu'aux *jeux* où le ſuccès dépend encore plus de l'habilité des tenans que du haſard des cartes & des dés; cependant il préfere ſouvent les *jeux* où le gain dépend entierement du caprice des dés & des cartes, & dans leſquels ſon talent ne lui donne point de ſupériorité ſur les joueurs. La raiſon principale d'une prédilection tellement oppoſée à ſes intérêts, procéde de l'avarice, ou de l'eſpoir d'augmenter promptement ſa fortune.

Outre cette raiſon, les *jeux* qui laiſſent une grande part dans l'événement à l'habileté du joueur, exigent une contention d'eſprit trop ſuivie, & ne tiennent pas l'ame dans une émotion continuelle, ainſi que le font le paſſe-dix, le lanſquenet, la baſſette, & les autres *jeux* où les événemens dépendent entierement du haſard. A ces derniers *jeux*, tous les coups ſont déciſifs, & chaque événement fait perdre ou gagner quelque choſe; ils tiennent donc l'ame dans une eſpece d'agitation, de mouvement, d'extaſe, & ils l'y tiennent encore ſans qu'il ſoit beſoin, qu'elle contribue à ſon plaiſir par une attention ſérieuſe, dont notre pareſſe naturelle eſt ravie de ſe diſpenſer.

M. de Monteſquieu confirme tout cela par quelques courtes réflexions ſur cette matiere. » Le *jeu* » nous plaît en général, dit-il, parce qu'il attache » notre avarice, c'eſt-à-dire, l'eſpérance d'avoir » plus. Il flatte notre vanité, par l'idée de la préférence que la fortune nous donne, & de l'attention que les autres ont ſur notre bonheur. Il ſatisfait notre curioſité, en nous procurant un ſpectacle. Enfin, il nous donne les différens plaiſirs de » la ſurpriſe. Les *jeux* de haſard nous intéreſſent » particulierement, parce qu'ils nous préſentent ſans » ceſſe des événemens nouveaux, prompts & inattendus. Les *jeux* de ſociété nous plaiſent encore, » parce qu'ils ſont une ſuite d'événemens imprévûs » qui ont pour cauſe l'adreſſe jointe au haſard ».

Auſſi le *jeu* n'eſt-il regardé dans la ſociété que comme un amuſement, & je lui laiſſe cette appellation favorable, de peur qu'une autre plus exacte ne fît rougir trop de monde. S'il y a même tant de gens ſages qui jouent volontiers, c'eſt qu'ils ne voyent point quels ſont les égaremens cachés du *jeu*, ſes violences & ſes diſſipations. Ce n'eſt pas que je prétende que les *jeux* mixtes, ni même les *jeux* de haſard ayent rien d'injuſte, à en juger par le ſeul droit naturel; car outre que l'on s'engage au *jeu* de plein gré, chaque joueur expoſe ſon argent à un péril égal; chacun auſſi, comme nous le ſuppoſons, joue ſon propre bien, dont il peut par conſéquent diſpoſer. Les *jeux*, & autres contrats où il entre du haſard, ſont légitimes dès que ce qu'on riſque de perdre de part & d'autre, eſt égal; & dès que le danger de perdre, & l'eſpérance de gagner, ont de part & d'autre une juſte proportion avec la choſe que l'on joue.

Cependant, cet amuſement ſe tient rarement dans les bornes que ſon nom promet; ſans parler du tems précieux qu'il nous fait perdre, & qu'on pourroit mieux employer, il ſe change en habitude puérile, s'il ne tourne pas en paſſion funeſte par l'amorce du gain. On connoit à ce ſujet les vers ſi délicats & ſi pleins de vérité de M^de^ Deshoulieres:

Le deſir de gagner, qui nuit & jour occupe,
Eſt un dangereux aiguillon:
Souvent quoique l'eſprit, quoique le cœur ſoit bon,
On commence par être dupe,
On finit par être fripon.

C'eſt envain qu'on ſait que les perſonnes ruinées par le *jeu*, paſſent en nombre les gens robuſtes que les médecins ont rendu infirmes; on ſe flate qu'on ſera du petit nombre de ceux que ſes bienfaits ont favoriſé depuis l'origine du monde.

Mais comme le ſouverain doit porter ſon attention à empêcher la ruine des citoyens dans toutes ſortes de contrats, c'eſt à lui qu'il appartient de régler celui-ci, & de voir juſqu'où l'intérêt de l'état & des particuliers exige qu'il défende le *jeu*, ou ſouffre qu'il le permette en général. Les lois des gouvernemens ſages ne ſauroient trop ſévir contre les académies de *Philocubes* (pour me ſervir du terme d'Ariſténete) & celles de tous les *jeux* de haſard diſproportionnés.

M. Barbeyrac a publié un *traité des jeux*, à Amſterdam en 1709. *in-12.* où cette matiere, enviſagée ſelon les principes de Morale & de Droit naturel, eſt traitée à fond avec autant de lumieres que de jugement: j'y renvoie les lecteurs curieux. (*D. J.*)

Le jeu occupe & flate l'eſprit par un uſage facile de ſes facultés; il amuſe par l'eſpérance du gain. Pour l'aimer avec paſſion, il faut être avare ou accablé d'ennui; il n'y a que peu d'hommes qui ayent une averſion ſincere pour le *jeu*. La bonne compagnie prétend que ſa converſation, ſans le ſecours du *jeu*, empêche de ſentir le poids du deſœuvrement: on ne joue pas aſſez.

JEU DE LA NATURE. (*Anat. Phyſiol.*) On entend par *jeu de la nature* dans le corps humain, une conformation de quelques-unes, ou de pluſieurs de ſes parties ſolides, différentes de celle qui eſt appellée *naturelle*, parce qu'elle ſe préſente ordinairement.

Si l'on ouvroit plus de cadavres, dit M. de Fontenelle, les ſingularités des *jeux de la nature* deviendroient plus communes, les différentes ſtructures mieux connues, & par conſéquent les hypothèſes plus rares. Peut-être encore qu'avec le tems, on pourroit, par toutes les conformations particulieres, tirer des éclairciſſemens ſur la conformation générale.

Je n'examinerai point ſi toutes ces conſéquences ſont également juſtes; c'eſt aſſez de remarquer qu'on peut raſſembler un nombre très-conſidérable d'obſervations qui conſtatent les *jeux de la nature* à pluſieurs égards, & qui ſont en même tems fort ſinguliers. J'avois moi-même formé ſur ce ſujet un grand recueil, que je regrette, & qui a péri dans un naufrage. Je deſire que quelqu'un plus heureux travaille

un plan de cette eſpece, en réuniſſant avec choix les faits épars ſur cette matiere, & ſur-tout en accompagnant ſon ouvrage de réflexions phyſiologiques, dans le goût de celles que M. Hunaud nous a données ſur les *jeux* du crâne. Ce travail ainſi digéré, répandroit, je penſe, des lumieres intéreſſantes ſur l'économie animale. Au pis aller, un tel répertoire contiendroit quantité de faits curieux; le lecteur en jugera par un petit nombre d'exemples, qui m'ont paru dignes de lui être communiqués, & dont j'ai conſervé le ſouvenir.

Premier exemple. Jeux *variés* de la nature *dans un même ſujet.* Non ſeulement l'on a découvert par l'Anatomie des *jeux de la nature* dans diverſes perſonnes, ſur quelques parties du corps humain en particulier; mais il ſe rencontre quelquefois dans un même ſujet pluſieurs conformations différentes du cours ordinaire. Morgagni en a vû de pareilles dans trois ou quatre cadavres qu'il diſſéquoit en 1740.

Savoir, 1°. ſix vertebres lombaires dans un ſujet qui avoit vingt-ſix côtes, dont la premiere ſoûtenoit les petites côtes ſurnuméraires, & la derniere étoit continuée à la premiere de l'os ſacrum. 2°. Il a trouvé dans un autre ſujet la veine iliaque droite revenant à ſon origine, après avoir fait quelque chemin au-deſſous du tronc de la veine-cave, & formant une eſpece d'île. 3°. Dans une femme de 39 ans, il a vû quatre valvules, au lieu de trois, à l'orifice de l'artere pulmonaire. Comme les autres variétés qu'il trouva dans les mêmes ſujets, portoient ſur des ramifications de vaiſſeaux, ſur des vertebres doubles, ſur des os, *&c.* nous n'en parlerons pas.

Second exemple de ſemblables jeux. M. Poupart, faiſant la diſſection d'une fille âgée de ſept ans, trouva qu'elle n'avoit du côté gauche, ni artere, ni veine émulgente, ni rein, ni uretere, ni artere ni veine ſpermatiques; il ne vit même nulle apparence qu'aucune de ces parties eût jamais exiſté, & ſe fût flétrie ou détruite par quelque indiſpoſition. Le rein & l'uretere du côté droit étoient ſeulement plus gros qu'ils ne ſont naturellement, parce que chacun d'eux étoit ſeul à faire une fonction qui auroit dû être partagée. *Hiſt. de l'acad. ann. 1700, p. 36.*

Troiſieme exemple. Jeux de la nature *tant intérieurement qu'extérieurement.* Voici un troiſieme exemple de *jeux de la nature*, tant en-dedans qu'en-dehors, dans une petite fille qui vêcut peu de jours, & qui fut diſſéquée ſoigneuſement par Saviard & Duverney.

Les mains de cette fille étoient extérieurement ſemblables aux mitaines que l'on met pendant l'hiver aux petits enfans, fort unies au-dehors; elles avoient en-dedans pluſieurs replis à l'ordinaire; il n'y avoit point de doigts à leurs extrémités, mais elles étoient terminées par un gros bourlet; les piés étoient comme les mains ſans orteils, & terminés de la même maniere.

L'on remarquoit à l'extrémité de chaque os du métacarpe & du métatarſe un petit allongement qui ſembloit être diſpoſé à former la phalange d'un doigt ou d'un orteil.

Quant aux vaiſſeaux ombilicaux, il n'y avoit qu'une ſeule artere, au lieu de deux, qui ſont pour l'ordinaire des branches de l'iliaque ou de l'hypogaſtrique; & cette artere étoit formée du tronc de l'artere, qui auroit dû produire l'iliaque gauche.

Les capſules rénales étoient trois fois plus groſſes qu'elles ne le ſont naturellement, & leurs vaiſſeaux étoient à l'ordinaire.

Il n'y avoit dans la région lombaire, tant au côté droit qu'au côté gauche, ni rein, ni vaiſſeaux émulgens, ni ureteres; mais en pourſuivant la diſſection juſqu'à une tumeur qui s'élevoit ſur l'os ſacrum, à l'endroit où il commence ſa courbure pour former le baſſin de l'hypograſte, & ayant ouvert la membrane qui enveloppoit cette éminence, on apperçut les deux reins. Ils étoient diſtans l'un de l'autre de deux lignes ou environ, & cependant liés enſemble par le moyen d'un petit uretere, qui ſortant du rein droit, alloit ſe décharger dans un canal commun qui recevoit pareillement un autre petit uretere ſortant du canal gauche; ce canal commun ſe portoit dans une poche commune.

Le ſouffle introduit dans cette poche donna lieu d'obſerver deux petites matrices, qui avoient chacune une veine & une artere ſpermatiques, leſquelles ſe diſtribuoient de leur côté à un petit teſticule attaché au ligament large.

Ces deux petites matrices avoient chacune leurs ligamens larges & ronds, leurs trompes, leurs franges ou pavillons, leurs vaiſſeaux déférens, & leur vagin fort court; cependant le droit un peu plus long que le gauche, tomboit un peu plus bas dans la poche commune; & le petit vagin gauche étoit percé pour recevoir le canal commun de l'uretere, qui déchargeoit la ſéroſité ſéparée par les reins dans cette poche, laquelle n'étoit, à vrai dire, que la fin du boyau droit un peu dilaté.

Il eſt probable, par la deſcription de ces organes, que ſi cet enfant eût vêcu juſqu'à l'âge des adultes, il eût été incapable de génération, par le mélange qu'il y auroit eu de la ſemence avec les excrémens, tant ſtercoraux qu'urinaires, outre que l'urine & les matieres ſtercorales ſeroient ſorties involontairement. Saviard, *obſerv. 94.*

Quatrieme exemple de jeux de la nature *dans la tranſpoſition des viſceres d'un enfant.* J'ai lû les obſervations de deux ou trois exemples bien ſinguliers en ce genre. Je commencerai par citer le fait communiqué en 1742 à l'académie royale des Sciences, par M. Sué, parce que ce fait exclut tout ſujet de doute. L'enfant, dont il s'agit, eſt dans le cabinet du Roi, n°. 350. M. Daubenton en a donné la deſcription & la figure dans l'*hiſtoire de ce cabinet, tab. iij. p. 204. Planche VIII.*

La poitrine & le bas-ventre de cet enfant, ainſi que les viſceres qui y étoient renfermés, paroiſſent à découvert; on voit clairement leur tranſpoſition. Voici comme ils ſont ſitués.

La pointe du cœur eſt tournée à droite, & la baſe eſt inclinée à gauche. Les troncs des gros vaiſſeaux ſont tranſpoſés d'un côté à l'autre; ainſi la courbure de l'aorte eſt dirigée du côté droit, l'œſophage eſt placé du côté droit, la bifurcation de la trachée-artere ſe trouve au côté gauche de l'aorte, & le poumon a trois lobes de ce même côté.

Le foie eſt à l'endroit où devroit être la rate, qui eſt placée du côté droit; l'orifice ſupérieur de l'eſtomac eſt à droite, & le pylore à gauche. La direction du canal inteſtinal étoit en ſens contraire, à celui de l'état ordinaire. Le pancréas eſt placé ſous la rate, & ſon conduit eſt dirigé du côté gauche, pour entrer dans le duodenum avec le canal cholidoque. Il n'avoit que le rein gauche, & il étoit plus gros qu'il ne devoit être. Les capſules atrabilaires étoient à leur place.

Les vaiſſeaux étoient tranſpoſés comme les viſceres, & le canal thorachique s'ouvroit dans la ſoûclaviere du côté droit. La veine ombilicale étoit dirigée du côté gauche, pour arriver dans la ſciſſure du foie.

L'enfant eſt mort cinq jours après ſa naiſſance; mais faut-il en attribuer la cauſe au dérangement de ſes parties, qui étoient d'ailleurs très-bien conformées? C'eſt ce dont il eſt permis de douter, d'autant mieux que nous avons l'exemple d'un ſoldat qui a vêcu 70 ans, quoiqu'il eût un déplacement général de toutes les parties contenues dans la poitrine &

dans le bas-ventre. On n'a connu cette ſingularité de déplacement de parties que par l'ouverture de ſon cadavre.

Cinquieme exemple de pareils jeux *dans un vieillard.* Le ſoldat dont il s'agit, étant mort âgé de 70 ans, le 23 Octobre 1688, à l'hôtel des Invalides, M. Morand fit l'ouverture de ſon cadavre en préſence de MM. du Parc, Saviard, & autres chirurgiens.

Après avoir levé les tégumens communs, & découvert la duplicature du péritoine, on y trouva le veine ombilicale couchée au long de la ligne blanche, laquelle, au lieu de ſe détourner enſuite du côté droit pour entrer dans la ſciſſure du foie, ſe trouvoit effectivement placée, ainſi que la rate, au côté droit, contre l'ordre naturel.

Le grand lobe du foie occupoit entierement l'hypochondre gauche, & la ſciſſure regardoit le derriere du cartilage xiphoïde. Son petit lobe occupoit une partie de la région épigaſtrique, & déclinoit vers l'hypocondre droit.

On remarqua dans la poitrine, que l'œſophage y entroit par le côté droit, & paſſoit au-devant de l'uretere; puis deſcendant & ſe gliſſant du même côté droit, y perçoit le diaphragme, & après l'avoir traverſé, ſe gliſſoit entre le foie & la rate pour entrer dans le bas-ventre.

Le fond de l'eſtomac, ſuivant la même route, étoit ſitué du côté droit, entre le foie & la rate; le pylore & l'inteſtin duodenum ſe trouvoient au deſſous du foie; & ce boyau paſſant par-deſſous la veine & l'artere méſentérique ſupérieure, puis faiſant ſa courbure, ſe gliſſoit du côté droit vers la partie lombaire, & formoit le jejunum.

Tous les inteſtins grêles avoient auſſi changé de ſituation; le cœcum & le commencement du colon étoient placés dans l'île gauche, & le contour de ce dernier boyau paſſoit à l'ordinaire, mais de gauche à droite, ſous l'extrémité du foie, du ventricule & de la rate, & deſcendoit enſuite dans la région iliaque droite, pour produire le rectum.

La même tranſpoſition s'étoit faite aux reins & aux parties génitales: car le rein droit ſe trouvant au côté gauche, & le gauche étant au côté droit, l'on voyoit la veine ſpermatique droite ſortir de l'émulgente, & la veine ſpermatique gauche ſortir du tronc de la cave contre l'ordre naturel.

De plus, le rein du côté droit étoit plus élevé que celui du côté gauche, & deux ureteres ſortoient du rein droit, l'un du baſſinet à l'ordinaire, & l'autre de ſa partie inférieure.

Les capſules atrabilaires avoient auſſi paſſé d'un côté à l'autre, ce qu'on reconnut par les veines, la capſule gauche recevant la ſienne du tronc de la cave, & la droite de l'émulgente.

Le cœur lui-même prenoit part à ce changement; ſa baſe étoit ſituée au milieu de la poitrine, mais ſa pointe inclinoit du côté droit contre ſon ordinaire, qui eſt de ſe porter du côté gauche. De cette façon, le ventricule droit du cœur regardoit le côté gauche de la poitrine, & la veine-cave qui en ſortoit du même côté, produiſoit deux troncs à l'ordinaire; l'inférieur perçoit le diaphragme au côté gauche du corps des vertebres, & l'artere du poumon ſortoit de ce même ventricule, ſe gliſſant du côté droit, & là ſe partageoit en deux branches à l'ordinaire.

Le tronc de l'aorte ſortant du ventricule gauche, & ſe trouvant placé au côté droit de la poitrine, ſe courboit du même côté contre la coûtume; après quoi, perçant le diaphragme au côté droit, & deſcendant juſqu'à l'os ſacrum, il occupoit toûjours le côté droit du corps des vertebres.

La veine du poûmon ſortant du même ventricule, ſe courboit auſſi un peu du côté droit.

Enfin, la veine azygos ſe trouvoit au côté droit du corps des vertebres, enſorte que la diſtribution des vaiſſeaux ſouffroit un changement conforme à celui qui étoit arrivé aux viſceres. *Voyez l'obſervat. 112 de* Saviard, *ou l'hiſt. de l'acad. royale des Sciences de 1686 à 1699. tom. II. p. 44.*

6°. *Autres exemples confirmatifs.* Ce fait tout étrange, tout ſurprenant qu'il paroiſſe, n'eſt cependant pas unique; on avoit déja vû à Paris en 1650 un pareil exemple dans le meurtrier qui avoit tué un gentilhomme, au lieu de M. le duc de Beaufort, & dont le corps, après avoir été roué, fut diſſéqué par M. Bertrand, chirurgien, qui en a publié l'hiſtoire avec des remarques, dans un traité particulier. Cette même hiſtoire eſt détaillée plus au long dans les *obſervat. médic.* de M. Cattier, docteur en Médecine. Bonet l'a inſéré dans ſon *ſepulchretum*, liv. IV. ſect. 1. obſ. 7. §. 3. Il en eſt auſſi fait mention dans les mémoires de Joly, qui à cette occaſion rapporte qu'on avoit obſervé la même choſe dans un chanoine de Nantes.

Un ſavant plein d'érudition, ce doit être M. Falconet, m'a encore indiqué le journal de dom Pierre de Saint-Romuald, imprimé à Paris en 1661, où il eſt dit qu'on trouva une pareille tranſpoſition de viſceres en 1657, dans le cadavre du ſieur Audran, commiſſaire des gardes françoiſes.

On peut joindre à tout ceci l'obſervation d'Hoffman, imprimée à Leipſick en 1671, *in*-4°. ſous le titre de *Cardianaſtrophe, ſeu cordis univerſi, memorabilis obſervatio*, &c.

Septieme exemple de jeux de la nature *ſur la ſituation de viſceres dans la poitrine.* Les *Tranſactions philoſophiques* de l'année 1702, n°. 275, & les *acta eruditorum*, même année 1702, p. 524. font le détail du cas ſuivant, qui eſt fort extraordinaire.

Charles Holt, en diſſéquant un enfant de deux mois, en préſence de trois témoins experts en Anatomie, ne découvrit ni d'inteſtins hormis le rectum, ni de méſentere dans la cavité du bas-ventre; mais ayant détaché le ſternum, il les trouva dans la cavité de la poitrine, couchés ſur le cœur & les poumons. Pour comble de ſurpriſe, l'omentum & le médiaſtin manquoient. Le pylore étoit retiré vers le fond du ventricule près des vertebres du dos: le gros boyau s'étendoit obliquement depuis l'anus vers un trou particulier du diaphragme, & étoit caché deſſous avec une partie du duodenum. Il paroît que ce trou du diaphragme étoit abſolument naturel, & avoit ſervi au paſſage des inteſtins dans la poitrine, car tout étoit entier ſans aucun déchirement. On ne trouva pas la moindre communication des inteſtins avec aucune autre partie du corps; cependant l'enfant avoit vêcu, prenoit tous les jours des alimens, & alloit à la ſelle.

Ce petit nombre de faits ſinguliers, tirés de bonnes ſources, ne ſuffit que trop pour conclure qu'aujourd'hui comme du tems de Pline, nous pouvons répéter avec lui, *ignotum eſt quo modo & per quæ vivimus.*

Huitieme exemple de jeux de la nature *ſur le manque des parties de la génération.* Ces parties, qui depuis tant de ſiecles renouvellent continuellement la face de l'univers par un méchaniſme inexplicable, ſont non-ſeulement expoſées à des vices biſarres d'origine & de conformation; mais quelquefois même elles manquent abſolument dans des enfans qui viennent au monde. Ainſi Saviard a été le témoin oculaire d'un enfant né à l'Hôtel-Dieu de Paris, manquant des parties de la génération qui appartiennent à l'un ou à l'autre ſexe, & n'ayant d'autre ouverture à l'extérieur que celle du rectum.

Ainſi le docteur Barton témoigne avoir vû dans le comté d'Yorck un enfant qui reſſembloit entierement à celui de Saviard. Cet enfant n'avoit aucune

cune partie extérieure de la génération, ni mâle, ni femelle, ni aucun veſtige de ces organes. Les autres parties du corps étoient conformes à l'état naturel & ordinaire, excepté que vers le milieu de l'eſpace qui eſt entre le nombril & l'os pubis, ſe trouvoit une ſubſtance ſpongieuſe, nue, ſans prominence, tendre, fort ſenſible, percée de pores innombrables, deſquels pores l'urine ſortoit ſans ceſſe. L'enfant a vêcu cinq ans, & eſt mort de la petite vérole. *Mém. d'Edinb. ann. 1740. tom. V. p. 428.*

Exemples de jeux de la nature *qui peuvent être utiles dans la pratique.* Il eſt poſſible quelquefois de trouver dans les *jeux de la nature* des variations, dont la connoiſſance peut avoir quelque utilité, c'eſt-à-dire peut ſervir dans l'explication des fonctions de l'économie animale ou des maladies, & peut faire éviter quelque erreur dans la pratique. Je compte au nombre de ces variations les os triangulaires, qu'on trouve quelquefois dans les ſutures du crane, & plus fréquemment dans la ſuture lambdoïde, que dans aucune autre; parce que, faute de connoître ces *jeux*, quelqu'un pourroit ſe tromper à l'égard de ceux qui ont de pareils os, & prendre une légere plaie pour une fracture conſidérable.

Obſervation générale. Enfin, perſonne n'ignore les *jeux de la nature* qui s'étendent ſur les proportions des parties du corps d'un même individu, car non-ſeulement les mêmes parties du corps n'ont point les mêmes dimenſions proportionelles dans deux perſonnes différentes; mais dans la même perſonne une partie n'eſt point exactement ſemblable à la partie correſpondante. Par exemple, ſouvent le bras ou la jambe du côté droit n'a pas les mêmes dimenſions que le bras ou la jambe du côté gauche. Ces variétés ſont faciles à comprendre; elles tirent leur origine de celle de l'accroiſſement des os, de leurs ligamens, de leur nutrition, des vaiſſeaux qui ſe diſtribuent à ces parties, des muſcles qui les couvrent, *&c.* C'eſt à l'art du deſſein qu'on doit les idées de la proportion; le ſentiment & le goût ont fait ce que la méchanique ne pouvoit faire, & comme dit encore M. de Buffon, on a mieux connu la nature par la repréſentation que par la nature même. (*D. J.*)

JEUX DE LA NATURE, *luſus naturæ.* (*Hiſt. nat. Lithologie.*) Les Naturaliſtes nomment ainſi les pierres qui ont pris par divers accidens fortuits une forme étrangere au regne minéral, & qui reſſemblent ou à des végétaux, ou à des animaux, ou à quelques-unes de leurs parties, ou à des produits de l'art, *&c.* ſans qu'on puiſſe indiquer la cauſe qui a pû leur donner la figure qu'on y remarque. Ces pierres ainſi conformées ne different point dans leur eſſence des pierres ordinaires; ce ſont ou des cailloux, ou des agates, ou des pierres à chaux, ou du grès, *&c.* toute la différence, s'il y en a, vient de la curioſité & de l'imagination vive de ceux qui forment des cabinets d'hiſtoire naturelle, & qui attachent ſouvent de la valeur à ces pierres, en raiſon de la bizarrerie de leurs figures. Wallerius à raiſon de dire que dans ces ſortes de pierres la nature n'a fait qu'ébaucher des reſſemblances groſſieres, que l'imagination des propriétaires ſupplée à ce qui leur manque, & qu'on pourroit plûtôt les nommer *luſus lithophilorum* que *luſus naturæ.*

On doit placer parmi les *jeux de la nature* les pierres ou marbres de Florence ſur leſquelles on voit des ruines, les priapolites, les dendrites, les agates herboriſées, les agates & les jaſpes, & les marbres ſur leſquels on remarque différens objets, dont la reſſemblance n'eſt formée que par l'arrangement fortuit des veines, des taches, & des couleurs de ces ſortes de pierres.

Bruckmann, grand compilateur d'hiſtoire naturelle, rapporte une diſſertation, intitulée *de Papatu à naturâ deteſtato*; l'auteur de cette ridicule diſſertation eſt un nommé Gleichmann. Il y eſt queſtion d'une pierre, ſur laquelle on voyoit, ou du-moins on croyoit voir, une religieuſe ayant une mitre ſur ſa tête, vêtue des ornemens pontificaux, & portant un enfant dans ſes bras. Il dit que la papeſſe Jeanne ſe préſenta auſſitôt à ſon imagination, & il ne douta pas que la nature en formant cette pierre n'eût voulu marquer combien elle avoit d'horreur pour le papiſme. *Voyez* Bruckmann, *Epiſtolæ itinerariæ, centuriâ I. epiſtol. lvj.* On conſerve deux agates dans le cabinet d'Upſal, ſur l'une deſquelles on dit qu'on voit le jugement dernier, & ſur l'autre le paſſage de la mer Rouge par les enfans d'Iſraël. *Voyez* Wallerius, *Minéralogie, tome I.*

Il y a des gens qui connoiſſant le goût de quelques collecteurs d'hiſtoire naturelle pour le merveilleux, ſavent le mettre à profit, & leur font payer chérement, comme *jeux de la nature*, des pierres chargées d'accidens, qu'ils ont eu le ſecret d'y former par art, ou du-moins dans leſquelles ils ont aidé la nature, en perfectionnant des reſſemblances qu'elle n'avoit fait que tracer groſſierement, avec de la diſſolution d'or, avec celle d'argent, *&c.* On peut tracer des deſſeins aſſez durables ſur les agates; il eſt auſſi fort aiſé d'en former ſur le marbre, *&c. Voyez la Minéralogie de* Wallerius, *tome I. page 172 de la traduction françoiſe, & tome II. page 128.*

On ne doit point confondre avec les *jeux de la nature* les pierres qui doivent leurs figures à des cauſes connues, telles que ſont celles qui ont été moulées dans des coquilles, celles qui ont pris les empreintes des corps marins qui ſe trouvent dans le ſein de la terre, celles dans leſquelles on voit des empreintes de végétaux & de poiſſons, les bois pétrifiés, les crabes pétrifiés, *&c.* ce n'eſt point le haſard qui a produit les figures qu'on y remarque. *Voyez* FOSSILES.

Il ne faut point non plus appeller *jeux de la nature* les corps que la nature produit toûjours ſous une forme conſtante & déterminée, tels que les cryſtalliſations, les marcaſſites, *&c.* & encore moins ceux qui ſont des produits de l'art des hommes. *Voyez* FIGURÉES PIERRES. (—)

JEU DE MOTS, (*Gramm.*) eſpece d'équivoque, dont la fineſſe fait le prix, & dont l'uſage doit être fort modéré. On peut la définir, une pointe d'eſprit fondée ſur l'emploi de deux mots qui s'accordent pour le ſon, mais qui different à l'égard du ſens. *Voyez* POINTE.

Les *jeux de mots*, quand ils ſont ſpirituels, ſe placent à merveille dans les cris de guerre, les deviſes & les ſymboles. Ils peuvent encore avoir lieu, lorſqu'ils ſont délicats, dans la converſation, les lettres, les épigrammes, les madrigaux, les impromptus, & autres petites pieces de ce genre. Voltaire pouvoit dire à M. Deſtouches,

Auteur ſolide, ingénieux,
Qui du théatre êtes le maître,
Vous qui fites le Glorieux,
Il ne tiendroit qu'à vous de l'être.

Ces ſortes de *jeux de mots* ne ſont point interdits; lorſqu'on les donne pour un badinage qui exprime un ſentiment, ou pour une idée paſſagere; car ſi cette idée paroiſſoit le fruit d'une réflexion ſérieuſe, ſi on la débitoit d'un ton dogmatique, on la regarderoit avec raiſon comme une petiteſſe frivole.

Mais on ne permet jamais les *jeux de mots* dans le ſublime, dans les ouvrages graves & ſérieux, dans les oraiſons funebres, & dans les diſcours oratoires. C'eſt par exemple un *jeu de mots* bien miſérable que ces paroles de Jules Maſcaron, évêque de Tulles,

& puis d'Agen, dans l'oraiſon funebre d'Henriette d'Angleterre. » Le grand, l'invincible, le magnani-» me Louis, à qui l'antiquité eut donné mille *cœurs*, » elle qui les multiplioit dans les héros, ſelon le nom-» bre de leurs grandes qualités, ſe trouve ſans *cœur* » à ce ſpectacle ».

Il eſt certain que ce mauvais goût a paru & s'eſt éclipſé à pluſieurs repriſes dans les divers pays. Il n'y a même nul doute qu'il ne revienne dans une nation, toutes les fois que l'amour de la frivolité, de la plaiſanterie, & du ridicule, ſuccédera à l'amour du bon, du ſolide & du vrai. Si cette réflexion eſt juſte, craignons le retour prochain de ce mauvais goût parmi nous. Cependant je n'appréhende pas ſi-tôt le retour des *jeux de mots* groſſiers; nous ſommes encore aſſez délicats pour les renvoyer, je ne dirai point aux gens de robe, comme on le prétend à la cour, mais aux ſpectacles des farceurs, ou aux artiſans qui ſont les plaiſans de leur voiſinage. (*D. J.*)

JEU, *luſus*. (*Bell. lett.*) *Voyez* JOUER & JEUX.

JEU DE THÉATRE, (*en poëſie.*) *Voyez* DRAME, TRAGÉDIE, COMÉDIE, *&c.*

JEUX (SALLE DE). *Voyez* THÉATRE, AMPHITHÉATRE, *&c.*

JEUX, ſ. m. pl. (*Antiq. greq. & rom.*) ſortes de ſpectacles publics qu'ont eû la plûpart des peuples pour ſe délaſſer, ou pour honorer leurs dieux; mais puiſque parmi tant de nations nous ne connoiſſons gueres que les *jeux* des Grecs & des Romains, nous nous retrancherons à en parler uniquement dans cet article.

La religion conſacra chez eux ces ſortes de ſpectacles; on n'en connoiſſoit point qui ne fût dédié à quelque dieu en particulier, ou même à pluſieurs enſemble; il y avoit un arrêt du ſénat romain qui le portoit expreſſément. On commençoit toûjours à les ſolemniſer par des ſacrifices, & autres cérémonies religieuſes: en un mot, leur inſtitution avoit pour motif apparent la religion, ou quelque pieux devoir.

Les *jeux publics* des Grecs ſe diviſoient en deux eſpeces différentes; les uns étoient compris ſous le nom de *gymniques*, & les autres ſous le nom de *ſcéniques*. Les *jeux* gymniques comprenoient tous les exercices du corps, la courſe à pié, à cheval, en char, la lutte, le ſaut, le javelot, le diſque, le pugilat, en un mot le pentathle; & le lieu où l'on s'exerçoit, & où l'on faiſoit ces *jeux*, ſe nommoit *Gymnaſe*, *Paleſtre*, *Stade*, *&c.* ſelon la qualité des *jeux*. *Voyez* GYMNIQUES, GYMNASE, PALESTRE, STADE, *&c.*

A l'égard des *jeux ſcéniques* on les repréſentoit ſur un théatre, ou ſur la ſcene, qui eſt priſe pour le théatre entier. *Voyez* SCENE.

Les *jeux* de Muſique & de Poëſie n'avoient point de lieux particuliers pour leurs repréſentations.

Dans tous ces *jeux* il y avoit des juges pour décider de la victoire, mais avec cette différence que dans les combats tranquilles, où il ne s'agiſſoit que des ouvrages d'eſprit, du chant, de la muſique, les juges étoient aſſis lorſqu'ils diſtribuoient les prix; & dans les combats violens & dangereux, les juges prononçoient debout: nous ignorons la raiſon de cette différence. Pour ce qui regarde l'ordre, les lois, les ſtatuts de ces derniers combats, on en trouvera le détail au mot GYMNIQUES.

Toutes ces choſes préſuppoſées connues, nous nous contenterons de remarquer, que parmi tant de *jeux*, les Olympiques, les Pythiens, les Néméens & les Iſthmiens, ne ſortiront jamais de la mémoire des hommes, tant que les écrits de l'antiquité ſubſiſteront dans le monde.

Dans les quatre *jeux* ſolemnels qu'on vient de nommer; dans ces *jeux* qu'on faiſoit avec tant d'éclat, & qui attiroient de tous les endroits de la terre une ſi prodigieuſe multitude de ſpectateurs & de combattans; dans ces *jeux*, dis-je, à qui ſeuls nous devons les odes immortelles de Pindare, on ne donnoit pour toute récompenſe qu'une ſimple couronne d'herbe; elle étoit d'olivier ſauvage aux *jeux* Olympiques, de laurier aux *jeux* Pythiques, d'ache verd aux *jeux* Néméens, & d'ache ſec aux *jeux* Iſthmiques. La Grece voulut apprendre à ſes enfans que l'honneur devoit être l'unique but de leurs actions.

Auſſi liſons-nous dans Hérodote que durant la guerre de Perſe, Tigrane entendant parler de ce qui conſtituoit le prix des *jeux* ſi fameux de la Grece, il ſe tourna vers Mardonius, & s'écria, frappé d'étonnement: » Ciel, avec quels hommes nous avez-» vous mis aux mains! inſenſibles à l'intérêt, ils ne » combattent que pour la gloire ». *Voyez* donc JEUX OLYMPIQUES, PYTHIENS, NÉMÉENS, ISTHMIENS.

Il y avoit quantité d'autres *jeux* paſſagers, qu'on célébroit dans la Grece; tels ſont dans Homere ceux qui furent faits aux funérailles de Patrocle; & dans Virgile, ceux qu'Enée fit donner pour le jour de l'anniverſaire de ſon pere Anchiſe. Mais ce n'étoient-là que des *jeux* privés, des *jeux* où l'on prodiguoit pour prix des cuiraſſes, des boucliers, des caſques, des épées, des vaſes, des coupes d'or, des eſclaves. On n'y diſtribuoit point de couronnes d'ache, d'olivier, de laurier; elles étoient réſervées pour de plus grands triomphes.

Les *jeux Romains* ne ſont pas moins fameux que ceux des Grecs, & ils furent portés à un point incroyable de grandeur & de magnificence. On les diſtingua par le lieu où ils étoient célébrés, ou par la qualité du dieu à qui on les avoit dédiés. Les premiers étoient compris ſous le nom de *jeux circenſes* & de *jeux ſcéniques*, parce que les uns étoient célébrés dans le cirque, & les autres ſur la ſcene. A l'égard des *jeux* conſacrés aux dieux, on les diviſoit en *jeux ſacrés*, en *jeux votifs*, parce qu'ils ſe faiſoient pour demander quelque grace aux dieux; en *jeux funebres* & en *jeux divertiſſans*, comme étoient par exemple les *jeux compitaux*. *Voyez* CIRCENSES, FUNEBRES, SACRÉS, VOTIFS.

Les rois réglerent les *jeux Romains* pendant le tems de la royauté; mais après qu'ils eurent été chaſſés de Rome, dès que la république eut pris une forme réguliere, les conſuls & les préteurs préſiderent aux *jeux Circenſes*, *Apollinaires* & *Séculaires*. Les édiles plébéïens eurent la direction des *jeux Plébéïens*; le préteur, ou les édiles curules, celle des *jeux* dédiés à Cérès, à Apollon, à Jupiter, à Cybele, & aux autres grands dieux, ſous le titre de *jeux Mégaléſiens*. *Voyez* APOLLINAIRES, JEUX CÉRÉAUX, CAPITOLINS, MÉGALÉSIENS.

Dans ce nombre de ſpectacles publics, il y en avoit que l'on appelloit ſpécialement *jeux Romains*, & que l'on diviſoit en grands, *magni*, & très-grands, *maximi*.

Le ſénat & le peuple ayant été réunis l'an 387, par l'adreſſe & l'habileté de Camille, la joie fut ſi vive dans tous les ordres, que pour marquer aux dieux leur reconnoiſſance de la tranquillité, dont ils eſperoient jouir, le ſénat ordonna que l'on fît de grands *jeux* à l'honneur des dieux, & qu'on les ſolemnisât pendant quatre jours, au lieu qu'auparavant les *jeux* publics n'avoient eû lieu que pendant trois jours, & ce fut par ce changement qu'on appella *ludi maximi* les *jeux* qu'on nommoit auparavant *ludi magni*.

On célébroit chez les Romains des *jeux*, non-ſeulement à l'honneur des divinités qui habitoient le ciel, mais même à l'honneur de celles qui régnoient

dans les enfers ; & les *jeux* institués pour honorer les dieux infernaux étoient de trois sortes, connus sous le nom de *Taurilia*, *Compitalia*, & *Terentini ludi*. *Voyez* TAURILIENS, *jeux*, COMPITALES & TÉRENTINS.

Les *jeux scéniques* comprenoient toutes les représentations qui se faisoient sur la scene. Elles consistoient en tragédies, comédies, satyres, qu'on représentoit sur le théatre en l'honneur de Bacchus, de Vénus, & d'Apollon. Pour rendre ces divertissemens plus agréables, on les préludoit par des danseurs de corde, des voltigeurs, & autres spectacles pareils ; ensuite on introduisit sur la scene les mimes & les pantomimes, dont les Romains s'enchanterent dans les tems où la corruption chassa les mœurs & la vertu. *Voyez* SCÉNIQUES, *jeux*, SCHOENOBATE, MIME & PANTOMIME.

Les *jeux scéniques* n'avoient point de tems marqués, non plus que ceux que les consuls & les empereurs donnoient au peuple pour gagner sa bienveillance, & qu'on célébroit dans un amphithéatre environné de loges & de balcons ; là se donnoient des combats d'hommes ou d'animaux. Ces *jeux* étoient appellés *agonales*, & quand on couroit dans le cirque, *équestres* ou *curules*. Les premiers étoient consacrés à Mars & à Diane ; les autres à Neptune & au soleil. *Voyez* AGONALES, EQUESTRES, CIRQUE, *&c.*

Les *jeux séculaires* en particulier, ne se célébroient que de cent ans en cent ans. *Voyez* SÉCULAIRES, *jeux*.

On peut ajouter ici les *jeux Actiaques*, *Augustaux* & *Palatins*, qu'on célébroit à l'honneur d'Auguste ; les Néroniens à l'honneur de Néron, ainsi que les *jeux* à l'honneur de Commode, d'Adrien, d'Antinoüs, & tant d'autres imaginés sur les mêmes modeles. *Voyez Jeux* ACTIAQUES, AUGUSTAUX, NÉRONIENS, PALATINS.

Enfin, lorsque les Romains devinrent maîtres du monde, ils accorderent des *jeux* à la plûpart des villes qui en demanderent ; on en trouve les noms dans les marbres d'Arondel, & dans une inscription ancienne érigée à Mégare, dont parle M. Spon dans *son voyage de Grece*.

Comme les édiles au sortir de charge donnoient toûjours des *jeux* publics au peuple Romain, ce fut entre Luculle, Scaurus, Lentulus, Hortensius, C. Antonius & Murœna, à qui porteroit le plus loin la magnificence ; l'un avoit fait couvrir le ciel des théatres, de voiles azurés ; l'autre avoit couvert l'amphithéatre de tuiles de cuivre surdorées, *&c.* Mais César les surpassa tous dans les *jeux* funebres qu'il fit célébrer à la mémoire de son pere ; non content de donner les vases, & toute la fourniture du théatre en argent, il fit paver l'arène entiere de lames d'argent ; de sorte, dit Pline, » qu'on vit pour la » premiere fois les bêtes marcher & combattre » sur ce métal ». Cet excès de dépense de César, étoit proportionné à son excès d'ambition ; les édiles, qui l'avoient précédé, n'aspiroient qu'au consulat, & César aspiroit à l'empire.

C'en est assez sur les *jeux* de la Grece & de Rome, considérés d'une vûe générale ; mais comme ils sont une branche très-étendue de la littérature, le lecteur trouvera dans cet ouvrage les détails qui concernent chacun de ces *jeux*, sous leurs noms respectifs : voici la liste des principaux, dont il importe de consulter les articles.

ACTIAQUES, APOLLINAIRES, AUGUSTAUX, CAPITOLINS, CÉRÉAUX, CIRCENSES, JEUX DE CASTOR ET DE POLLUX, COMPITALES, CONSUALES, FLORAUX, FUNEBRES, GYMNIQUES, ISTHMIENS, JEUX DE LA LIBERTÉ, LUCULLIENS, MARTIAUX, MÉGALÉSIENS, NÉMÉENS, NÉRONIENS, OLYMPIQUES, PALATINS, PANHELLÉNIENS, PANATHÉNÉES, PLÉBÉIENS, PYRRHIQUES, PYTHIENS, ROMAINS, SACRÉS, SCÉNIQUES, SÉCULAIRES, TAURILIENS, TÉRENTINS, TROYENS, VOTIFS, & quelques autres, dont les noms échappent à ma mémoire. (*D. J.*)

JEUX AUGUSTAUX, *Augustales ludi* ; (*Antiq. Rom.*) les *jeux Augustaux* ou les *Augustales*, étoient des jeux Romains, qui furent établis en l'honneur d'Auguste, l'an 735 de la fondation de Rome, lorsque ce prince revint de Grece. On les célébra le quatrieme avant les ides d'Octobre, c'est-à-dire le 12 de ce mois ; & le sénat par un decret solemnel, émané sous le consulat d'Ælius Tuberon, & de P. Fabius, ordonna qu'ils fussent encore représentés le même jour au bout de huit ans. (*D. J.*)

JEUX CARNIENS, (*Antiq. greq.*) fête célébrée à Sparte en l'honneur d'Apollon. Elle y fut instituée dans la xxxvj olympiade, & telle en fut l'occasion suivant Pausanias, *liv. III. ch. xij.*

Un Arcanien nommé Carnus, devin fameux, inspiré par Apollon même, ayant été tué par Hippotès, Apollon frappa de peste tout le camp des Doriens ; alors ils bannirent le meurtrier, & appaiserent les manes du devin par des expiations, qui furent prescrites sous le nom de *fêtes Carniennes* ; d'autres, continue Pausanias, donnent à ces fêtes une origine différente. Ils disent que les Grecs, pour construire ce cheval de bois si fatal aux Troyens, ayant coupé sur le mont Ida beaucoup de cornoüilliers (κραναίας), dans un bois consacré à Apollon, irriterent ce dieu contre eux, & que pour le fléchir ils établirent un culte en son honneur, & lui donnerent le surnom de *Carnien*, en lui appliquant celui de l'arbre qui faisoit le sujet de leur disgrace.

Cette fête *Carnienne* avoit quelque chose de militaire : on dressoit neuf loges, en maniere de tentes que l'on appelloit *ombrages*, σκιάδες ; sous chacune de ces ombrages soupoient ensemble neuf Lacédémoniens, trois de chacune des trois tribus, conformément à la proclamation du crieur public. La fête duroit neuf jours ; on y célébroit des jeux, & l'on y proposoit un prix aux joueurs de cythare. Terpandre fut le premier qui le remporta, & Timothée y reçut un affront pour avoir multiplié les cordes de l'ancienne lyre, & avoir par conséquent introduit dans la musique le genre chromatique : les Lacédémoniens suspendirent sa lyre à la voûte d'un édifice, qu'on voyoit encore du tems de Pausanias. *Mém. des Inscript. tom. XIV.* (*D. J.*)

JEUX DE CASTOR ET DE POLLUX, (*Antiq. rom.*) *jeux* qu'on célébroit à Rome en l'honneur de ces deux héros, qui étoient comptés au nombre des grands dieux de la Grece : voici quelle fut l'occasion de ces *jeux*.

A. Posthumius, dictateur, voyant les affaires des Romains dans un état déplorable, s'engagea par un vœu solemnel, au cas que la victoire les rétablît, de faire représenter des *jeux* magnifiques en l'honneur de *Castor & de Pollux*. Le succès de cette guerre ayant été favorable, le sénat, pour remplir le vœu de Posthumius, ordonna qu'on célébreroit chaque année, pendant huit jours, les *jeux* que leur dictateur avoit voués.

Ces *jeux* étoient précédés du spectacle des gladiateurs, & les magistrats accompagnés de ceux de leurs enfans qui approchoient de l'âge de puberté, & suivis d'une nombreuse cavalcade, portoient les statues ou les images des dieux en procession, depuis le capitole jusques dans la place du grand cirque. *Voyez* les autres détails dans Hospinien, *de festis Græcorum*, & dans *le Dict.* de Pitiscus. (*D. J.*)

JEUX CURULES, (*Antiq. Rom.*) *les jeux curules* ou *équestres* consistoient en des courses de chars ou

à cheval, qui ſe faiſoient dans le cirque dédié à Neptune ou au ſoleil. (*D. J.*)

JEUX ELÉUTHÉRIENS, *voyez* JEUX DE LA LIBERTÉ.

JEUX DES ENFANS DE ROME, (*Hiſt. Rom.*) tous les enfans ont des *jeux* qui ne ſont pas indifférens pour faire connoître l'eſprit des nations. Les *jeux* de nos enfans ſont ceux de la toupie, de cligne-muſette, de colin-maillard, *&c.* Les enfans de Rome repréſentoient dans leurs *jeux* des tournois ſacrés, des commandemens d'armées, des triomphes, des empereurs, & autres grands objets. Nous liſons dans Suétone que Neron dit à ſes gens de jetter dans la mer ſon beau-fils Rufinus Criſpinus, fils de Poppée, & encore enfant, *quia ferebatur ducatus & imperia ludere.*

Un de leurs principaux *jeux* étoit de repréſenter un jugement dans toutes les formes, ce qu'ils appelloient *judicia ludere.* Il y avoit des juges, des accuſateurs, des défendeurs, & des licteurs pour mettre en priſon celui qui ſeroit condamné. Plutarque, dans la vie de Caton d'Utique, nous raconte qu'un de ces enfans, après le jugement, fut livré à un garçon plus grand que lui, qui le mena dans une petite chambre, où il l'enferma. L'enfant eut peur, & appella à ſa défenſe Caton, qui étoit du *jeu*; alors Caton ſe fit jour à-travers ſes camarades, délivra ſon client, & l'emmena chez lui, où tous les autres enfans le ſuivirent.

Ce Caton, depuis ſi grand homme, tenoit déja dans Rome le premier rang parmi les enfans de ſon âge. Quand Sylla donna le tournoi ſacré des enfans à cheval, il nomma Sextus, neveu du grand Pompée, pour un capitaine des deux bandes; mais tous les enfans ſe mirent à crier qu'ils ne courroient point. Sylla leur demanda quel camarade ils vouloient donc avoir à leur tête; alors tous répondirent à la fois *Caton*, & Sextus lui céda volontairement cet honneur, comme au plus digne. (*D. J.*)

JEUX DE LA LIBERTÉ, (*Antiq. greq.*) on appelloit ainſi les *jeux* qui ſe célébroient à Platée, en mémoire de la victoire remportée par les Grecs à la bataille de ce nom, dans la lxxv. olympiade, l'an de Rome 275.

Ariſtide établit qu'on tiendroit tous les ans dans cette ville de la Béotie une aſſemblée générale de la Grece, & que l'on y feroit un ſacrifice à Jupiter, pour lui rendre d'éternelles actions de graces. En même tems il ordonna que de cinq ans en cinq ans on y célébreroit les *jeux de la liberté*, où l'on couroit tout armé autour de l'autel de Jupiter, & il y avoit de grands prix propoſés pour cette courſe.

On célébroit encore du tems de Plutarque, & ces *jeux*, & la cérémonie de l'anniverſaire des vaillans hommes qui périrent à la bataille de Platée. Comme dans le lieu même où les Grecs défirent Mardonius, on avoit élevé un autel à Jupiter éléuthérien, c'eſt-à-dire *libérateur*, les *jeux de la liberté* s'appellerent auſſi *eleutheria*, jeux ou fêtes éléuthériennes. *Voyez* ELEUTHERE. (*D. J.*)

JEU DE FIEF, (*Juriſprud.*) eſt une aliénation des parties du corps matériel du fief, ſans diviſion de la foi dûe pour la totalité du fief. *Voyez* ce qui en eſt dit *au mot* FIEF. (*A*)

JEUX DE HASARD. *Voyez l'article* JOUER.

JEU, (*Marine.*) on dit le *jeu du gouvernail*; c'eſt ſon mouvement.

JEU DE VOILES. *Voyez* JET DE VOILES.

JEU-PARTI; on dit faire *jeu-parti* quand de deux ou pluſieurs perſonnes qui ont part à un vaiſſeau, il y en a une qui veut rompre la ſociété, & qui demande en jugement que le tout demeure à celui qui fera la condition des autres meilleures, ou bien que l'on faſſe eſtimer les parts.

JEU, (*terme d'Horlogerie.*) ſi l'on ſuppoſe une cheville plus petite que le trou dans lequel on la fait entrer, elle pourra ſe mouvoir dans ce trou de-çà & de-là; c'eſt l'eſpace qu'elle parcourt, en ſe mouvant ainſi, que les Horlogers appellent le *jeu*. Ainſi ils diſent qu'un pivot a du *jeu* dans ſon trou, lorſqu'il peut s'y mouvoir de cette façon; & qu'au contraire il n'a point de *jeu*, lorſqu'il ne le peut pas, & qu'il ne peut s'y mouvoir qu'en tournant. C'eſt encore de même qu'ils diſent qu'une roue a trop de *jeu* dans ſa cage, lorſque la diſtance entre ſes deux parties n'eſt pas aſſez grande, & qu'elle differe trop de celle qui eſt entre les deux platines. Il faut que les roues ayent un certain *jeu* dans leur cage, & leur pivot dans leurs trous, pour qu'elles puiſſent ſe mouvoir avec liberté; ſans cela elles ſont génées, défaut eſſentiel, dont il réſulte beaucoup de frottemens, & par conſéquent beaucoup d'uſure. *Voyez* ROUE, TIGE, PORTÉE, *&c.*

JEU, en fait d'*eſcrime*; on entend par *jeu*, la poſition des épées de deux eſcrimeurs qui font aſſaut.

L'aſſaut comprend deux *jeux*, qui ſont le *ſenſible* & *l'inſenſible.* Quelquefois on exécute ces deux *jeux* dans un même aſſaut, en paſſant de l'un à l'autre, & quelquefois on n'en exécute qu'un; c'eſt pourquoi je les traiterai ſéparement. *Voyez* JEU *ſenſible* & *inſenſible.*

JEU INSENSIBLE, eſt un aſſaut qui ſe fait ſans le ſentiment de l'épée. *Voyez* ASSAUT, & SENTIMENT D'EPÉE.

Cet aſſaut s'exécute toujours ſous les armes à votre égard, parce que de quelque façon que l'ennemi ſe mette en garde, d'abord qu'il ne ſouffre pas que les épées ſe touchent, vous tenez la garde haute.

On ſuppoſe dans ce *jeu* que les eſcrimeurs étant en garde, leurs épées ne ſe touchent point, mais qu'elles ſe rencontrent dans les parades, & dans les attaques.

De ce qu'on doit pratiquer dans l'aſſaut du jeu inſenſible. Article I. Dans ce *jeu*, 1°. comme on ne ſent pas l'épée de l'ennemi, on ſe met toujours hors de meſure pour éviter d'être ſurpris. 2°. On tient une garde haute, le bras plus étendu que dans la garde baſſe, la pointe de l'épée vis-à-vis l'eſtomac de l'ennemi, afin de le tenir éloigné, & qu'il ne puiſſe faire aucune attaque ſans détourner cette pointe. 3°. On regarde ſa main droite, afin de s'appercevoir des mouvemens qu'il fait pour frapper votre épée avec la ſienne.

Article II. Les attaques qui ſe font dans ce *jeu*, ſont des feintes & doubles feintes. On les peut faire parce qu'on eſt hors de meſure; d'où il ſuit que l'ennemi ne peut pas vous prendre ſur ce tems. Si ces feintes ébranlent l'ennemi, & qu'il aille à l'épée, *voyez* ALLER A L'ÉPÉE, on les entreprend ainſi.

Exemple. Lorſque vous faites le premier tems de la feinte, ou feinte droite, *voyez* FEINTE, ſi l'ennemi va à votre épée, vous profitez de ſon mouvement pour entrer en meſure en dégageant, & incontinent vous recommencez la feinte. Remarquez que dans cette attaque vous dégagez quatre fois par la feinte, & trois fois par la feinte droite, que le premier dégagement eſt volontaire, & les autres forcés (*Voyez* DEUXIEME DÉGAGEMENT FORCÉ), & qu'au dernier vous détachez l'eſtocade.

Article III. L'ennemi qui vous attaque, eſt obligé, par votre poſition, de détourner votre épée. *Voyez* ENGAGEMENT. S'il la force, *voyez* PREMIER DÉGAGEMENT FORCÉ. Et s'il la veut frapper, dégagez par le deuxieme dégagement forcé.

Article IV. On regarde le pié gauche de l'ennemi, & dès qu'on s'apperçoit qu'il l'avance pour entrer en meſure, on l'attaque ſur ce mouvement par une

eſtocade. Ce procédé l'oblige de parer, & on profite de ce défaut. *Voyez* DÉFAUT.

Article V. Quand vous attaquez l'ennemi par une feinte, s'il ne va pas à l'épée, *Voyez* ALLER A L'ÉPÉE, vous entrez en meſure ſans dégager, en vous tenant prêt à parer. Si l'ennemi ne vous porte pas l'eſtocade ſur le tems que vous entrez en meſure, incontinent que vous y êtes arrivé, & de la poſition où vous êtes, vous détachez l'eſtocade droite; car il eſt à préſumer que l'ennemi s'attend que vous allez faire une feinte. S'il n'alloit à l'épée que lorſque vous entrez en meſure, alors y étant arrivé, vous lui feriez une feinte. *Voyez* FEINTE.

Article VI. Dans ce *jeu*, on entreprend ni botte de paſſe, ni de volte, ni deſarmement, excepté le deſarmement en faiſant tomber l'épée de l'ennemi en la frappant, quand il porte une eſtocade de ſeconde.

Article VII. Toutes les fois que l'ennemi vous parera une eſtocade, & que vous lui en parerez une, il faut ſuivre ce qui eſt dit aux articles 1, 2, 3 du *jeu ſenſible*. *Voyez* JEU SENSIBLE.

Article VIII. Si en attaquant l'ennemi il ſe défend par la parade du cercle, vous ferez ſous les armes ce qui ſe pratique ſur les armes au 10 article du *jeu ſenſible*. *Voyez 10 article du jeu ſenſible.*

JEU SENSIBLE, eſt un aſſaut qui ſe fait par le ſentiment de l'épée. *Voyez* SENTIMENT D'ÉPÉE, & ASSAUT.

Cet aſſaut s'exécute ſur les armes, ou ſous les armes, ſi les eſcrimeurs tiennent une garde baſſe ou ordinaire, & ſous les armes s'ils en tiennent une haute. *Voyez* GARDE ORDINAIRE *ou* GARDE HAUTE.

Si l'ennemi tient une garde haute, il faut abſolument la tenir de même; mais s'il en tient une baſſe, vous pouvez tenir la même, ou bien la garder haute.

On ſuppoſe dans ce *jeu* que l'ennemi laiſſe ſentir ſon épée.

Avertiſſement. Pour entendre ce que je dirai ſur ce *jeu*, j'avertis 1°. qu'il ſera toujours ſuppoſé qu'on y tiendra la garde qu'il convient. 2°. Tout ce qui ſe fait dans la garde haute, ſe peut faire dans la garde ordinaire, à moins que je ne faſſe des remarques particulieres. 3°. Quand je ferai tirer de pié ferme, il ſera ſuppoſé qu'on eſt en meſure, & qu'il ne faut pas remuer le pié gauche. 4°. Quand je parlerai d'eſtocade droite, il ſera entendu qu'elle ſe portera ſans dégager. 5°. Quand j'indiquerai un mouvement quelconque, de tirer quarte, ou parer quarte, ou tierce, &c. ils ſe feront comme il eſt expliqué en ſon lieu.

De ce qui doit ſe pratiquer dans l'aſſaut du jeu *ſenſible ſur les armes, ou ſous les armes. Article I.* On fait d'abord attention ſi l'on eſt en meſure ou hors de meſure. *Voyez* MESURE. Si l'on eſt en meſure, on regarde le pié droit de l'ennemi, par le mouvement duquel on connoît s'il faut parer, & l'on ſent ſon épée, parce que ce ſentiment nous en aſſure la poſition, & nous avertit s'il dégage, ou s'il porte l'eſtocade droite, ou s'il fait toutes autres attaques. *Voyez* SENTIMENT D'ÉPÉE. Suppoſons maintenant que les épées ſoient engagées dans les armes.

La premiere attaque que l'on fait à l'ennemi, eſt d'oppoſer en quarte. *Voyez* OPPOSITION. Ce mouvement vous couvre tout le dedans des armes, & détermine l'ennemi ou à dégager, ou à porter l'eſtocade en dégageant, ou à demeurer en place. 1°. S'il dégage, détachez incontinent l'eſtocade de tierce-droite. 2°. S'il porte l'eſtocade en dégageant, ſon pié droit vous avertit de parer, & vous tâchez de riposter. *Voyez* RIPOSTE. Et 3°. s'il demeure en place, vous détachez l'eſtocade de quarte-droite, ou vous faites un coulement d'épée. *Voyez* COULEMENT D'ÉPÉE DE PIÉ FERME.

Article II. Si dans l'inſtant qu'on pare l'eſtocade, on ne ſaiſit pas le tems de la riposte, *voyez* RIPOSTE; on donne le tems à l'ennemi de ſe remettre en garde, pour le prendre dans le défaut de ce mouvement. Remarquez qu'après avoir pouſſé une botte, il faut abſolument que l'ennemi ſe remette, ou qu'il le feigne, ce qu'il ne peut faire, & porter l'eſtocade; donc, ſi on l'attaque ſur ce tems, on le mettra dans la néceſſité de parer, & on le prendra dans le défaut de ſa parade. *Voyez* DÉFAUT.

Exemple. Pendant que l'ennemi feint de ſe remettre, ſans quitter ſon épée, & en la ſentant toujours également, on lui porte une eſtocade droite, qu'on n'allonge qu'à demi, c'eſt-à-dire, qu'on ne porte le pié droit qu'à moitié chemin de ce qu'il pourroit faire. Sur ce mouvement on doit s'attendre que l'ennemi parera, s'il pare, vous dégagez finement, & vous lui détachez l'eſtocade de tierce, tandis qu'il croit parer la quarte, & s'il ne paroit pas votre demi-eſtocade droite, vous l'acheveriez, car il ne ſeroit plus à tems de la parer.

Article III. Si l'ennemi pare l'eſtocade que vous lui portez, il faut remarquer qu'il peut faire, en vous remettant, ce que vous lui avez fait; mais auſſi qu'il peut tomber dans le défaut que voici, qui eſt de ſe remettre avec vous, c'eſt-a-dire, de quitter l'oppoſition, parce qu'il croit que vous vous remettrez en garde.

Exemple. Après que l'ennemi a paré votre eſtocade, vous feignez de vous remettre en garde, & ſi vous vous appercevez, par le ſentiment de l'épée, qu'il ceſſe d'oppoſer, alors, au lieu d'achever de vous remettre, vous profitez de ce defaut, en lui repouſſant la même eſtocade. *Voyez* BOTTE DE REPRISE. Si au contraire l'ennemi réſiſtoit toujours également à votre épée; alors, comme il aura le côté oppoſé à découvert, il eſt certain qu'il ſe portera néceſſairement à parer de ce côté-là; c'eſt pourquoi en finiſſant de vous remettre, vous feindrez une eſtocade en dégageant, *voyez* FEINTE; & dans l'inſtant qu'il ſe portera à la parade, vous dégagerez. *Voyez* SECOND DÉGAGEMENT SERRÉ. Il portera la botte dans le défaut, c'eſt-à-dire qu'il recevra le coup d'un côté, tandis qu'il pare de l'autre. Si l'ennemi n'alloit pas à la parade de cette feinte, vous rompriez la meſure: ſi l'ennemi profite du tems que vous vous remettez en garde pour vous attaquer, faites retraite.

Article IV. Vous pourrez auſſi attaquer l'ennemi par un battement d'épée, *voyez* BATTEMENT D'ÉPÉE; & s'il pare votre eſtocade, obſervez, en vous remettant, ce qui eſt contenu en l'*article III.* Si l'ennemi vous porte une botte, obſervez ce qui eſt contenu à l'*article I.* & *II.* & ſi l'ennemi ne pare pas, & qu'il n'ait pas reçu l'eſtocade, c'eſt ſigne qu'il a rompu la meſure, c'eſt pourquoi portez-lui une eſtocade de paſſe. *Voyez* ESTOCADE DE PASSE. Si l'ennemi pare l'eſtocade de paſſe, vous remettrez promtement votre pié gauche où il étoit, & vous reculerez un peu le droit. Vous devez vous attendre que l'ennemi va venir ſur vous; mais remarquez qu'il n'eſt pas alors en meſure: (car vous êtes auſſi éloigné de lui, qu'avant de porter l'eſtocade de paſſe;) c'eſt pourquoi il ne faut pas s'amuſer à parer, mais remarquer ſon pié gauche, & auſſi-tôt qu'il le remue, détacher l'eſtocade droite, s'il ne force pas votre épée, & ſi vous ſentez qu'il la force, vous détacherez l'eſtocade en dégageant. *Voyez* PREMIER DÉGAGEMENT FORCÉ.

Article V. Si l'on eſt hors de meſure, il faut obſerver le pié gauche de l'ennemi, & ſentir ſon épée. *Voyez* SENTIMENT D'ÉPÉE.

Les attaques qu'on doit faire hors de meſure, ſont des coulemens d'épées; & toutes les fois que l'ennemi pare votre eſtocade, & que vous parez la ſienne, il faut ſuivre les maximes des *articles I. II. III.*

Article VI. Quelque mouvement que l'ennemi puiſſe faire hors de meſure, vous n'y devez point répondre, à moins que vous ne preniez le tems pour l'attaquer. Obſervez continuellement ſon pié gauche, parce qu'il ne peut vous offenſer qu'en l'avançant; mais auſſi-ôt qu'il l'avance, détachez-lui l'eſtocade droite, s'il ne force pas votre épée, & s'il la force, portez l'eſtocade en dégageant. *Voyez* PREMIER DÉGAGEMENT FORCÉ.

Il faut auſſi faire attention que l'ennemi pourroit avoir la fineſſe de forcer votre épée, pour vous faire détacher l'eſtocade, afin de vous la ripoſter; *voyez* RIPOSTE: il n'y a que la pratique qui puiſſe vous faire connoître cette ruſe. Cette remarque ſe rapporte au précepte 21; *voyez* ESCRIME, *précepte 21*, qui dit qu'il ne faut jamais tirer dans un jour que l'ennemi vous donne.

Article VII. Tout ce qui eſt enſeigné aux *articles 1, 2, 3, 4, 5, 6*, peut s'exécuter en tierce, en quarte, en quarte baſſe, & en ſeconde; il n'y a qu'à déterminer une de ſes poſitions, & ſuivre ce qui y eſt enſeigné.

Article VIII. Vous devez connoître par les attaques que vous faites à l'ennemi, qu'il peut vous en faire autant; d'où il eſt clair que s'il vous fait les mêmes attaques, il vous avertit de ſon deſſein, dont vous tâcherez de profiter.

Exemple. Si l'ennemi vous attaque par un coulement d'épée, ou battement d'épée, *&c.* vous feindrez d'en être ébranlé, pour lui faire détacher l'eſtocade, afin de lui ripoſter, ou de le deſarmer; *voyez* RIPOSTE & DÉSARMEMENT; ou pour volter, *voyez* ESTOCADE DE VOLTE. *Nota* que le deſarmement de tierce & de quarte ne s'exécute pas en quarte baſſe, ni en ſeconde; & l'eſtocade de volte ne ſe pratique que dans le *jeu ſenſible.*

Article IX. Quelque variées que puiſſent être les attaques d'un eſcrimeur, elles ſe rapportent toujours à la feinte ou double feinte, à l'appel, ou coulement d'épée, au battement d'épée, ou à forcer l'épée.

Article X. Si l'ennemi ſe défend par la parade du cercle, *voyez* PARADE DU CONTRE, DU CONTRE-DÉGAGEMENT, vous le pourſuivrez dans le défaut de cette parade.

Exemple. Quand l'ennemi pare au contre du contre, il faut 1°. tenir la pointe de votre épée près de la garde, & du talon de la ſienne; 2°. dégager finement cette pointe autour de ſa lame, en ſuivant ſon même mouvement; 3°. pendant ce dégagement vous avancerez à chaque révolution la pointe de votre épée, juſqu'à ce qu'elle ſoit ſi près de ſon corps qu'il ne puiſſe plus parer, & alors vous enfoncerez l'eſtocade.

Nota que l'ennemi ne rencontrera pas votre épée; à moins qu'il ne rétrograde ſon mouvement, (maxime que doivent obſerver tous ceux qui font cette mauvaiſe parade); & que s'il rétrograde, alors il rencontrera neceſſairement votre épée: en pareil cas, vous lui détacherez auſſi-tôt l'eſtocade du même côté que les épées ſe ſeront touchées; c'eſt-à-dire, que s'il rencontre votre épée dans les armes, vous lui porterez une eſtocade de quarte; & ſi c'eſt hors les armes, vous lui porterez une eſtocade de tierce.

Remarquez que je vous fais pouſſer l'eſtocade du même côté où les épées ſe touchent, pour prendre le défaut du mouvement de l'ennemi; car (*voyez* DÉFAUT & ASSAUT) quand il a porté ſon bras du côté de votre épée, pour la détourner de la ligne, il a découvert le côté oppoſé, & il lui eſt naturel de venir le couvrir craignant d'y être frappé. Remarquez encore qu'au lieu de venir parer le côté qu'il découvre par ſon mouvement de rétrograder, il pourroit détacher l'eſtocade au même inſtant, & du même côté que les épées ſe touchent; c'eſt pourquoi j'ai eu raiſon de vous faire détacher cette eſtocade, puiſqu'en la portant avec oppoſition, ainſi que je l'ai enſeigné, *voyez* OPPOSITION, vous vous garentiſſez en même tems de celle de l'ennemi.

JEUX, (*Orgue.*) noms que l'on donne aux tuyaux d'orgue qui ſont rangés ſur le même regiſtre. Tous les tuyaux du même *jeu* rendent des ſons qui ne different que par les différences de l'aigu au grave; au lieu que les tuyaux d'un autre *jeu* rendent des ſons qui different encore d'une autre maniere, de même que pluſieurs nuances de bleu, par exemple, different des nuances de rouge qui participeroient également du clair & de l'obſcur, qui dans cette comparaiſon répondent à l'aigu & au grave.

Les *jeux*, outre les noms qui les diſtinguent les uns des autres, prennent encore une dénomination de la longueur en piés de leur plus grand tuyau qui eſt le *c ſol ut*, le plus grave des baſſes. Celui qui répond à la premiere touche du clavier du côté de la main gauche de l'organiſte, lorſque le clavier n'eſt point à ravalement. Ainſi on dit que le preſtant ſonne le quatre-pié, parce que ſon plus grand tuyau (*le c ſol ut*) a quatre piés de long. La doublette ſonne le deux-pié, parce que ſon plus grand tuyau, le même *c ſol ut* au clavier, n'a que deux piés; de même des autres *jeux*, comme on peut voir dans la table du rapport des *jeux*, *dans nos Planches d'orgue*, & à leurs *articles particuliers.*

Cette table du rapport des *jeux* repréſente par les eſpaces ou colonnes verticales les octaves réelles, c'eſt-à-dire celles qui ſont au-deſſus & au-deſſous du ſon fixe marqué un pié. Nous prenons pour ſon fixe le ſon que rend un tuyau d'un pié; ce ſon eſt moyen entre les extrêmes de l'orgue, & eſt l'octave du ſon fixe de M. Sauveur; le pié harmonique eſt au pié de roi comme 17 à 18; ainſi il n'a que 11 pouces 4 lignes. On a marqué par les longueurs qui rendent les ſons, & par les ſignes + ou −, les octaves de ces ſons, ſavoir les octaves aiguës ou au-deſſus du ſon fixe par + 1, + 2, + 3, + 4, les octaves graves, ou au-deſſous du même ſon fixe par − 1, − 2, − 3, − 4, & par les longueurs un pié, qui eſt le ton; ½ pié, qui eſt l'octave au-deſſus; ¼ pié, la double octave, & ⅛ pié, qui eſt la triple octave aiguë.

On trouve les octaves graves en doublant ſucceſſivement la longueur du tuyau de ton; pour la premiere 2 piés, pour la ſeconde 4 piés, pour la troiſieme 8 piés, pour la quatrieme 16 piés, & pour la cinquieme 32 piés; dans laquelle les tuyaux ne deſcendent au plus que juſqu'à la quinte. *Voyez la table du rapport des* jeux qui ſont ceux qui ſuivent.

Montre de 16 piés toute d'étain, dont le plus grand tuyau le c ſol ut des baſſes, a 16 piés de long. Voyez MONTRE DE 16 PIÉS, & *la figure Planche d'orgue.*

Bourdon de 16 piés. Les baſſes, c'eſt-à-dire deux octaves, & quelquefois trois ſont en bois, & les deſſus ont ſeulement une octave en plomb bouchés auſſi-bien que les baſſes & à oreilles pour les accorder. *Voyez l'article* BOURDON DE SEIZE PIÉS, & *la fig. Planche d'orgue.*

Bombarde d'étain ou de bois, eſt un *jeu* d'anche. *Voyez* TROMPETTE. Elle ſonne le 16 piés. *Voyez* BOMBARDE, & *la figure Planche d'orgue.*

Bourdon de 4 piés bouché ſonnant le 8 piés; les baſſes de ce *jeu* ſont de bois, les tailles de plomb bouchées à raſe & à oreilles; & les deſſus à cheminées & à oreilles. *Voyez* BOURDON DE QUATRE PIÉS BOUCHÉ, & la *fig. Planche d'orgue.*

Huit piés ouverts, ou *huit piés en réſonance*, ſonne l'uniſſon de quatre piés bouché : ce *jeu* eſt d'étain & ouvert par le haut. *Voyez* HUIT PIÉ OUVERT, & *la figure Planche d'orgue.*

Preſtant. Le preſtant ſonne le quatre piés : ce *jeu* eſt d'étain ; c'eſt le premier *jeu* de l'orgue, ſur lequel on fait la partition, & ſur lequel on accorde tous les autres. Il doit ce privilége à ce qu'il tient le milieu quant au grave ou à l'aigu entre tous les *jeux* qui compoſent l'orgue. *Voyez* PRESTANT & *la figure Planche d'orgue.*

Flûte ſonne l'uniſſon du preſtant, mais eſt de plus groſſe taille ; les baſſes ſont bouchées à raſe, les tailles à cheminées, & les deſſus ouverts. *Voyez* FLÛTE, JEU D'ORGUE, & *la figure Planche d'orgue.*

Gros nazard, ſonne la quinte au-deſſus du huit piés, & la quarte au-deſſous du preſtant ; ce *jeu* eſt fait en pointe ou en fuſeau par le haut, comme la *figur.* le fait voir ; & quelquefois il eſt comme les autres, les baſſes bouchées à raſe, les tailles à cheminées & les deſſus ouverts. *Voyez* GROS NAZARD, & *la figure Planche d'orgue.*

Double tierce, ſonne la tierce au-deſſus du preſtant ou 4 pié : ce *jeu* eſt de plomb & fait en pointe par le haut ; on l'accorde par les oreilles. *Voyez* DOUBLE TIERCE, & *la fig. Pl. d'orgue.*

Nazard. Ce *jeu* qui eſt de plomb & fait en pointe, ſonne la quinte au-deſſus du preſtant ou 4 pié, & la tierce mineure au-deſſus de la double tierce, l'octave au-deſſus du gros nazard. On accorde le *jeu* lorſqu'il eſt fait en pointe par les oreilles ; quelquefois ſur-tout dans les petits cabinets d'orgue les baſſes ſont bouchées à raſe, les tailles à cheminées, & les deſſus ouverts. *Voyez la fig. Pl. d'orgue*, & *l'article* NAZARD.

Quarte de nazard, ſonne l'octave au-deſſus du preſtant, & par conſéquent le deux piés, le *jeu* qui eſt de plomb a les baſſes à cheminées & les deſſus ouverts. *Voyez la figure.* Il y a des orgues où ce *jeu* a les deſſus & la moitié des tailles en pointes par le haut. *Voyez l'article 4. de nazard.*

Doublette. La doublette ſonne l'octave au-deſſus du preſtant, & l'uniſſon de la quarte de nazard ; elle doit porter 2 piés de long : ce *jeu* eſt d'étain. *Voyez* DOUBLETTE, & *la figure Pl. d'orgue.*

Tierce. La tierce eſt de plomb, & forme la tierce au-deſſus de la doublette ou 2 piés, & l'octave au-deſſus de la double-tierce. *Voyez* TIERCE, *jeu d'orgue*, & *la figure Pl. d'orgue.*

Larigot. Le larigot ſonne l'octave au-deſſus du nazard, & la quinte au-deſſus de la doublette ou du 2 piés : ce *jeu* eſt de plomb, & tout ouvert. *Voyez* LARIGOT, & *la figure Pl. d'orgue.*

Grand cornet, compoſé de cinq tuyaux ſur chaque touche, eſt compoſé d'un deſſus de bourdon *A*, c'eſt-à-dire, des deux octaves ſupérieures ; ce qui comprend les tailles & les deſſus proprement dits, d'un deſſus de flûte *B*, d'un deſſus de nazard *C*, d'un deſſus de quarte de nazard *D*, & d'un deſſus de tierce *E*. *Voyez* GRAND-CORNET, & *la figure Pl. d'orgue* : ce *jeu* n'a que deux octaves.

Cornet de récit, eſt compoſé de même que le grand cornet de cinq tuyaux ſur chaque touche, mais qui ſont de plus menue taille. *Voyez* CORNET DE RÉCIT, & *la figure* ; ce *jeu* n'a que deux octaves.

Cornet d'écho, compoſé de même que le grand cornet de cinq tuyaux ſur chaque touche, mais qui ſont de plus menue taille que ceux du cornet de récit. Ce *jeu* eſt renfermé dans le pié de l'orgue, afin qu'on l'entende moins, & qu'il forme ainſi un écho. *Voyez* CORNET D'ÉCHO, & *la figure Pl. d'orgue.*

Flûte allemande, la flûte allemande ſonne l'uniſſon des deſſus du huit piés, c'eſt-à-dire le deux piés ; ce *jeu* qui eſt de plomb & de groſſe taille, n'a que les deux octaves des tailles & des deſſus comme les cornets d'écho de récit, grand cornet, & trompette de récit. *Voyez* FLÛTE ALLEMANDE DE L'ORGUE.

Fourniture, partie du plein *jeu*, eſt compoſée de 4, 5, 6, ou 7 tuyaux ſur chaque touche ; elle occupe toute l'étendue du clavier. *Voyez* FOURNITURE, & *la figure Pl. d'orgue.*

Cimballe, partie du plein *jeu* ; elle a auſſi pluſieurs tuyaux ſur chaque touche, & elle occupe toute l'étendue du clavier. *Voyez* CIMBALLE, & *la figure Planche d'orgue.*

Trompette, *jeu* d'anche, ſonne l'uniſſon du huit piés ; ce *jeu* eſt d'étain & en entonnoir par le haut. *Voyez* TROMPETTE, & *la figure Pl. d'orgue.*

Voix humaine de l'orgue, ſonne l'uniſſon du huit piés & de la trompette & du cromorne. Ce *jeu* eſt d'étain, & le corps qui n'a pour les plus grands tuyaux que 7 à 8 pouces, eſt à moitié fermé par une lamme de même matiere, que l'on ſoude ſur l'ouverture du tuyau : ce *jeu* eſt un *jeu* d'anche. *Voyez* VOIX HUMAINE, & *la figure Pl. d'orgue.*

Cromorne, *jeu* d'anche, ſonne l'uniſſon du 8 piés ; les corps de ce *jeu* ſont cylindryques, c'eſt-à-dire, ne ſont pas plus larges en-haut qu'en-bas. *Voyez* CROMORNE, & *la figure Pl. d'orgue.*

Clairon, *jeu* d'anches de l'orgue, ſonne l'octave au-deſſus de la trompette & l'uniſſon du preſtant, & par conſéquent le 4 pié ; ce *jeu* eſt d'étain, & eſt plus ouvert que la trompette. *Voyez* CLAIRON, & *la figure Pl. d'orgue.*

Voix angélique, ſonne l'uniſſon du preſtant ou le 4 pié, & l'octave de la voix humaine à laquelle elle eſt ſemblable : ce *jeu* eſt d'étain, & eſt à anches. *Voyez* VOIX ANGÉLIQUE, & *la figure Pl. d'orgue.*

Trompette de récit, ſonne l'uniſſon de la trompette, & par conſéquent le 8 pié : ce *jeu* qui eſt d'étain n'a que les deux octaves des deſſus & des tailles. *Voyez* TROMPETTE DE RÉCIT, & *la figure* qu'il faut imaginer plus petite.

Tous ces *jeux* de l'orgue ſont accordés entre eux, comme il eſt dit au mot ACCORD, & à leurs articles particuliers. Dans les orgues complets il y a encore les *jeux* ſuivans, qu'on appelle *pédales*, parce que c'eſt avec le pié qu'on abbaiſſe les touches du clavier de pédale qui les fait parler ; ces *jeux* ſont,

La pédale de 4 ou de 4 piés, ſonne l'uniſſon du preſtant. Lorſqu'il y a ravalement, le ravalement deſcend à l'uniſſon du 8 piés ; les baſſes de ce *jeu* ſe font en bois, & les deſſus en plomb tous ouverts. *Voyez l'article* PÉDALE *de* 4, & *la figure Planche d'orgue.*

Pédale de clairon, *jeu* d'anche ; ce *jeu* qui eſt d'étain, ſonne l'uniſſon de la pédale de 4, & l'octave de la pédale de trompette. *Voyez* PÉDALLE DE CLAIRON.

Pédale de 8, autrement nommée *pédale de flûte*, ſonne l'uniſſon du 8 pié ; les baſſes de ce *jeu* ſont en bois, & on ne les bouche pas par le haut avec un tampon ; les deſſus ſont de plomb. *Voyez* PÉDALE DE 8 *ou* DE FLÛTE.

Pédale de trompette, *jeu* d'anche, ſonne l'uniſſon du 8 piés, & par conſéquent l'uniſſon de la trompette, dont elle ne differe qu'en ce qu'elle eſt de plus groſſe taille : ce *jeu* eſt d'étain. *Voyez* PÉDALE DE TROMPETTE.

Pédale de bombarde, *jeu* d'anche, ne ſe met que dans des orgues bien complets ; elle ſonne l'uniſſon de la bombarde, & par conſéquent du 16 piés. Ce *jeu* eſt d'étain ou de bois ; s'il y a ravalement au clavier de pédale, le ravalement de la bombarde entre dans le 32 piés. *Voyez* PÉDALLE DE BOMBARDE, & *la figure Pl. d'orgue.*

Tous ces *jeux* ſont rangés ſur les ſommiers ou pieces gravées, en telle ſorte que l'organiſte laiſſe aller le vent à tel *jeu* qu'il lui plaît, en ouvrant le regiſtre qui paſſe ſous les piés des tuyaux, & à tel tuyau de ce *jeu* qu'il lui plaît, en ouvrant la ſoûpape qui ferme la gravûre ſur laquelle le tuyau répond. *Voyez* SOMMIER DE GRAND ORGUE, & *l'article* ORGUE.

On laiſſe partir ordinairement pluſieurs *jeux* à-la-fois, ce qui forme des *jeux* compoſés; le principal des *jeux* compoſés s'appelle *plein jeu*, qui eſt la montre & le bourdon de 16 piés, le bourdon de 8 piés ouvert, le preſtant, la doublette, la fourniture, la cimballe & la tierce.

Les autres *jeux* compoſés ſont à la diſcrétion des Organiſtes qui les compoſent chacun à leur gré, en prenant dans le nombre preſque infini de combinaiſons qu'on en peut faire celles qui leur plaiſent le plus, ce dont ils s'apperçoivent en tâtant le clavier. Cependant on peut dire que de toutes les combinaiſons poſſibles de ces différens *jeux* pris 2 à 2, 3 à 3, 4 à 4, *&c.* quelqu'unes doivent être exclues: telles, par exemple, que celles dont les ſons correſpondans à une même touche, forment une diſſonance comme les tierces & la quarte de nazard. *Voyez* la *table générale du rapport & de l'étendue des* jeux *de l'orgue.*

JEU, *terme de Fauconnerie.* On dit donner le *jeu* aux autours, c'eſt leur laiſſer plumer la proie.

JEU, *terme de tripot;* c'eſt une diviſion d'une partie de paume: les parties ſont ordinairement de huit *jeux*; chaque *jeu* contient quatre coups gagnés ou quinze; le premier ſe nomme *quinze;* le ſecond *trente;* le troiſieme *quarante-cinq;* & le quatrieme *jeu.* Quand les joueurs ont chacun un quinze, on dit qu'ils ſont *quinzains;* quand ils ont chacun trente, on dit qu'ils ſont *trentains;* quand ils ont chacun quarante-cinq, cela s'appelle être *en deux;* & pour lors il faut encore deux coups gagnés de ſuite pour avoir le *jeu:* le premier ſe nomme *avantage*, & le ſecond *jeu.*

Lorſque les deux joueurs ont chacun ſept *jeux*, ils ſont ce qu'on appelle *à deux de jeu;* alors la partie eſt remiſe en deux *jeux* gagnés de ſuite, dont le premier ſe nomme *avantage de jeu.*

Cette acception du mot *jeu*, eſt commune à preſque tous les *jeux* qui ſe jouent par parties. La partie eſt compoſée de pluſieurs *jeux*, & celui qui le premier a gagné ce nombre de *jeux* a gagné la partie.

JEU (*l'île d'*,) *Géog.* petite île de l'Océan, ſur les côtes de Poitou, à environ 13 lieues de la contrée qu'on nomme l'*Arbauge;* c'eſt à tort que quelques-uns appellent cette île l'*île de l'Oie*, d'autres *l'île des Œufs*, d'autres *l'île-Dieu*, d'autres enfin, *l'île de Dieu;* il faut dire *l'île-Dieu*, ſuivant M. de Valois, dans ſa *not. Gall.* p. 390. (*D. J.*)

JEUDI, ſ. m. (*Hiſt. & Chron.*) eſt le cinquieme jour de la ſemaine chrétienne, & le ſixieme de la ſemaine judaïque. Ce jour étoit conſacré par les payens à la planete de Jupiter, & ils l'appelloient *dies Jovis*, d'où lui eſt venu ſon nom. *Voyez* JOUR & SEMAINE. (*G*)

JÉVER, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Weſtphalie, au pays de Jéverland, auquel elle donne ſon nom. Le *Jéverland* ne s'étend en long & en large que trois milles, & contient 18 paroiſſes, pluſieurs châteaux, monaſteres, & égliſes; il appartient à la maiſon d'Anhalt-Zerbet. (*D. J.*)

JEUMERANTE, *outil de Charron;* c'eſt une petite planche de bois plat, formant la ſix ou huitieme partie d'un cercle qui ſert aux Charrons de patron pour faire les gentes de roues. *Voyez nos Planches du Charron.*

JEUNE, *voyez l'article* JEUNESSE.

JEUNE, (*Jardinage.*) comme on compte l'âge d'un bois, on dit un *jeune*, un vieux bois, & de même un *jeune* arbre, un vieil arbre.

JEUNE, (*Vénerie.*) les *jeunes* cerfs ſont ceux qui ſont à leur deuxieme, troiſieme, & quatrieme tête; ils peuvent pouſſer juſqu'à huit, dix, & douze andouilleres, ſuivant les pays.

JEÛNE, ſ. m. (*Littérat.*) abſtinence religieuſe, accompagnée de deuil & de macération.

L'uſage du *jeûne* eſt de la plus grande antiquité; quelques théologiens en trouvent l'origine dans le paradis terreſtre, où Dieu défendit à Adam de manger du fruit de l'arbre de vie; mais c'eſt-là confondre le *jeûne* avec la privation d'une ſeule choſe. Sans faire remonter ſi haut l'établiſſement de cette pratique, & ſans parler de ſa ſolemnité parmi les Juifs, dont nous ferons un article à part, nous remarquerons que d'autres peuples, comme les Egyptiens, les Phéniciens, les Aſſyriens, avoient auſſi leurs *jeûnes* ſacrés; en Egypte, par exemple, on jeûnoit ſolemnellement en l'honneur d'Iſis, au rapport d'Hérodote.

Les Grecs adopterent les mêmes coûtumes: chez les Athéniens il y avoit pluſieurs fêtes, entr'autres celle d'Eleuſine, & des Theſmophories, dont l'obſervation étoit accompagnée de *jeûnes*, particulierement pour les femmes, qui paſſoient un jour entier dans un équipage lugubre, ſans prendre aucune nourriture. Plutarque appelle cette journée, la plus triſte des Theſmophories: ceux qui vouloient ſe faire initier dans les myſteres de Cybèle, étoient obligés de ſe diſpoſer à l'initiation par un *jeûne* de dix jours; s'il en faut croire Apulée, Jupiter, Cérès, & les autres divinités du paganiſme, exigeoient le même devoir des prêtres ou prêtreſſes, qui rendoient leurs oracles; comme auſſi de ceux qui ſe préſentoient pour les conſulter; & lorſqu'il s'agiſſoit de ſe purifier de quelque maniere que ce fût, c'étoit un préliminaire indiſpenſable.

Les Romains, plus ſuperſtitieux que les Grecs, pouſſerent encore plus loin l'uſage des *jeûnes;* Numa Pompilius lui-même obſervoit des *jeûnes* périodiques, avant les ſacrifices qu'il offroit chaque année, pour les biens de la terre. Nous liſons dans Tite-Live, que les Décemvirs, ayant conſulté par ordre du ſénat, les livres de la ſybille, à l'occaſion de pluſieurs prodiges arrivés coup-ſur-coup, ils déclarerent que pour en arrêter les ſuites, il falloit fixer un *jeûne* public en l'honneur de Cérès, & l'obſerver de cinq en cinq ans: il paroît auſſi qu'il y avoit à Rome des *jeûnes* réglés en l'honneur de Jupiter.

Si nous paſſons aux nations aſiatiques, nous trouverons dans les *Mémoires du P.* le Comte, que les Chinois ont de tems immémorial, des *jeûnes* établis dans leur pays, pour les préſerver des années de ſtérilité, des inondations, des tremblemens de terre, & autres deſaſtres. Tout le monde ſait que les Mahométans ſuivent religieuſement le même uſage; qu'ils ont leur ramadan, & des dervis qui pouſſent au plus haut point d'extravagance leurs *jeûnes* & leurs mortifications.

Quand on réfléchit ſur une pratique ſi généralement répandue, on vient à comprendre qu'elle s'eſt établie d'elle-même, & que les peuples s'y ſont d'abord abandonnés naturellement. Dans les afflictions particulieres, un pere, une mere, un enfant chéri, venant à mourir dans une famille, toute la maiſon étoit en deuil, tout le monde s'empreſſoit à lui rendre les derniers devoirs; on le pleuroit; on lavoit ſon corps; on l'embaumoit; on lui faiſoit des obſeques conformes à ſon rang: dans ces occaſions, on ne penſoit guere à manger, on *jeûnoit* ſans s'en appercevoir.

De même dans les deſolations publiques, quand un

un état étoit affligé d'une sécheresse extraordinaire, de plaies excessives, de guerres cruelles, de maladies contagieuses, en un mot de ces fléaux où la force & l'industrie ne peuvent rien; on s'abandonne aux larmes; on met les desolations qu'on éprouve sur la colere des dieux qu'on a forgés; on s'humilie devant eux; on leur offre les mortifications de l'abstinence; les malheurs cessent; ils ne durent pas toûjours; on se persuade alors qu'il en faut attribuer la cause aux larmes & au *jeûne*, & on continue d'y recourir dans des conjonctures semblables.

Ainsi les hommes affligés de calamités particulieres ou publiques, se sont livrés à la tristesse, & ont négligé de prendre de la nourriture; ensuite ils ont envisagé cette abstinence volontaire comme un acte de religion. Ils ont cru qu'en macérant leur corps, quand leur ame étoit desolée, ils pouvoient émouvoir la miséricorde de leurs dieux ou de leurs idoles: cette idée saisissant tous les peuples, leur a inspiré le deuil, les vœux, les prieres, les sacrifices, les mortifications, & l'abstinence. Enfin, Jesus-Christ étant venu sur la terre, a sanctifié le *jeûne*, & toutes les sectes chrétiennes l'ont adopté; mais avec un discernement bien différent; les unes en regardant superstitieusement cette observation comme une œuvre de salut; les autres, en ne portant leurs vûes que sur la solide piété, qui se doit toute entiere à de plus grands objets. (*D. J.*)

JEUNES *des Juifs.* (*Hist. sacrée & prophane.*) Ce peuple de col roide, toujours attaché à la lettre de la loi, sans être capable d'en saisir l'esprit, a cru de tout tems pouvoir racheter ses péchés par des rites extérieurs, des macérations, des *jeûnes*. Il en observa de lui-même étant en Egypte. De-là vint que Moïse entrant dans le génie de cette nation, lui prescrivit un *jeûne* solemnel pour la purifier dans le desert.

Diverses conjonctures engagerent les souverains sacrificateurs à multiplier ces sortes de cérémonies. L'histoire sacrée fait mention de quatre grands *jeûnes* réglés que les Juifs de la captivité observoient depuis la destruction de la ville & du temple, en mémoire des calamités qu'ils avoient souffertes.

Le premier de ces *jeûnes* tomboit le 10 du dixieme mois, parce que ce jour-là Nabuchodonosor avoit mis la premiere fois le siége devant Jérusalem. *II.* Rois, *xxv.* 1. Jérémie, *liv. I.* 4. Zacharie, *VIII.* 19.

Le second *jeûne* arrivoit le 9 du quatrieme mois, à cause que ce jour-là la ville avoit été prise. *II.* Rois, *xxv.* 3. Jérémie, *XXIX.* 2. Zacharie, *VIII.* 19.

Le troisieme *jeûne* se célébroit le 10 du cinquieme mois, parce qu'en ce jour la ville & le temple avoient été brûlés par Nébuzaradan. Jérémie, *LII.* 12. Zacharie, *VII.* 3. & *VIII.* 19.

Le quatrieme *jeûne* se solemnisoit le 3 du septieme mois, parce que dans ce jour Gnédalia avoit été tué, & qu'à l'occasion de cet accident le reste du peuple avoit été dispersé & chassé du pays, ce qui avoit achevé de le détruire. Jérémie, *XLI.* 1. Zacharie, *VII.* 3. & *VIII.* 19.

Les Juifs observent encore aujourd'hui ces quatre grands *jeûnes*, quoiqu'ils ne soient pas fixés exactement aux mêmes jours dans leur présent calendrier, que dans le premier.

Leur présent calendrier, pour le dire en passant, a été fait par R. Hillel, vers l'an 360 de Notre Seigneur. Leur année ancienne étoit une année lunaire qu'on accordoit avec la solaire par le moyen des intercalations; la maniere en est inconnue: ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle avoit toûjours son commencement à l'équinoxe du printems, saison à laquelle le provenu de leurs troupeaux & de leurs champs, dont l'usage étoit requis dans leurs fêtes de Pâques & de Pentecôte, le fixoit nécessairement.

Outre ces grands *jeûnes* universels, il y avoit des *jeûnes* de surérogation deux fois par semaine, dont ceux qui se piquoient de régularité, se faisoient une loi particuliere; & l'on voit qu'ils étoient en usage du tems de J. C. puisque le Pharisien de l'évangile se glorifioit de les garder religieusement, *jejuno bis sabbato*, dit-il.

Ils avoient en outre les *jeûnes* des vieilles & des nouvelles lunes, c'est-à-dire des derniers jours de leurs mois lunaires, & des *jeûnes* de l'anniversaire de la mort de leurs proches parens & intimes amis.

Enfin on a vû des Juifs qui *jeûnoient* un certain jour de l'année, en mémoire de la version des septante, pour expier cette lache condescendance de leurs docteurs pour un prince étranger; & cette prévarication insigne contre la dignité de leur loi qui dans leur opinion n'avoit été faite que pour eux seuls.

Je n'entrerai point dans le détail des observances dont ils accompagnoient ces actes d'humiliation; ce sont des choses connues de tout le monde; on sait que leurs abstinences devoient durer 27 ou 28 heures, qu'elles commençoient avant le coucher du soleil, & ne finissoient que le lendemain quand les étoiles paroissoient; qu'ils prenoient ces jours-là des surtous blancs faits exprès, en signe de pénitence; qu'ils se couvroient d'un sac; qu'ils se couchoient sur la cendre; qu'ils en mettoient sur leur tête, & dans les grandes occasions sur l'arche de l'alliance; que plusieurs passoient toute la nuit & le jour suivant dans le temple, en prieres, en lectures tristes, les piés nuds & la discipline à la main, dont ils s'appliquoient des coups par compte & par nombre; qu'enfin pour couronner régulierement leurs abstinences, ils se contentoient de manger le soir du pain trempé dans l'eau, & du sel pour tout assaisonnement, y joignant quelquefois des herbes ameres, avec quelques légumes.

Mais ceux qui souhaiteront s'instruire particulierement de toutes ces choses, peuvent consulter Maimonides, Léon de Modène, Buxtorf, Basnage, & plusieurs autres savans qui ont traité à fond des cérémonies judaïques, anciennes & nouvelles. (*D. J.*)

JEÛNE, (*Médecine.*) la privation totale des alimens, aux heures où on a coutume d'en prendre, est souvent d'un aussi grand effet pour préserver des maladies, ou pour empêcher les progrès de celles qui commencent, que la modération dans leur usage est utile & nécessaire pour conserver la santé: ainsi les personnes d'un tempérament foible, délicat, se trouvent très-bien non-seulement de diminuer de tems en tems la quantité ordinaire de leur nourriture, mais encore de s'abstenir entierement de manger, en retranchant par intervalles quelque repas; ce qui est sur-tout très-salutaire dans le cas de pléthore, comme lorsqu'on a passé quelque tems sans faire autant d'exercice qu'à l'ordinaire, lorsqu'on a été exposé par quelque cause que ce soit, à quelque suppression de la transpiration insensible, ou de toute autre évacuation nécessaire ou utile, lorsque les humeurs condensées par le froid & la plus grande action des vaisseaux qui en est une suite, se disposent à tomber en fonte, par le retour de la chaleur de l'air.

C'est pourquoi le *jeûne* que pratiquent les Chrétiens à l'entrée du printems, semble ne devoir être regardé comme une loi de privation agréable à Dieu, qu'autant qu'elle est une leçon de tempérance, un précepte médecinal, une abstinence salutaire qui tend à préserver des maladies de la saison, qui dépendent principalement de la surabondance des humeurs.

Le *jeûne* ne convient pas cependant également à toute sorte de personnes; il faut être d'un âge avancé pour le bien supporter, parce qu'on fait alors moins

de diſſipation : auſſi Hippocrate aſſure-t-il (*aphor. xiij. ſect. 1.*) que les vieilles gens ſe paſſent plus facilement de manger que les autres, par oppoſition aux enfans qui ne ſe paſſent que difficilement de prendre de la nourriture, & ainſi à proportion, tout étant égal, par rapport aux différens tems de la vie. *Voyez* DIETE, ALIMENT, ABSTINENCE, NOURRITURE.

JEÛNER (FAIRE) *un arbre.* Cette opération eſt encore fort récente dans le *jardinage.* On ſuppoſe un arbre dont un côté pouſſe vigoureuſement pendant que l'autre eſt très-maigre. On fait ſouſtraction des ſucs de la terre en ouvrant le côté gras de la bonne terre juſqu'aux racines, & en lui ſubſtituant de la terre maigre ou un ſable de ravine ; on fait pareille fouille du côté maigre, & l'on y met les engrais néceſſaires. On s'apperçoit quelque tems après d'un changement total, par l'égalité d'embonpoint où ſe trouve l'arbre ; ſi c'eſt un arbre en eſpalier, on dépaliſſe les branches maigres pour les laiſſer pouſſer en liberté, & l'on contraint un peu les branches vigoureuſes pour en arrêter la ſeve, ſouvent même on les tord un peu. (*K*)

JEUNESSE, *juventus*, ſ. f. (*Littérat.*) c'eſt cet âge qui touche & qui accompagne le dernier progrès de l'adoleſcence, s'étend juſqu'à l'âge viril, & va rarement au-delà de trente ans.

Les Grecs l'appelloient d'ordinaire l'autonne, ὀπώραν, regardant la *jeuneſſe* comme la ſaiſon de l'année où les fruits parvenus au point de leur maturité ſont excellens à cueillir. Pindare dit dans l'Ode II des Iſthmioniques,

Ὅστις ἐὼν καλὸς εἶκεν ἀφροδίτας
Εὐθρόνε μνάστειραν ἢ δίζαν ὀπώραν.

« De tous les beaux garçons chez qui l'autonne » (c'eſt-à-dire le printems de la vie) reveille la paſſion de l'amour ».

Les Latins ſuivirent les mêmes idées, ou les empruntèrent des Grecs ; de-là vient qu'Horace compare un jeune homme à une grappe de raiſin que l'*autonne* va peindre de ſes plus vives couleurs.

Jam tibi lividos
Diſtinguet autumnus *racemos*
Purpuero varius colore.

Ode v, lib. II.

Dans notre langue nous avons attaché une idée toute différente au mot d'*autonne*, par rapport à l'âge ; & nous ne nous en ſervons qu'au ſujet des perſonnes qui commencent à vieillir. Nos poëtes appellent la *jeuneſſe* le printems des beaux jours, & en d'autres termes,

Cette agréable ſaiſon
Où le cœur à ſon empire
Aſſujettit la raiſon.

Le Guarini la nomme *verde étade* ; elle porte partout avec elle les heureuſes ſaillies de l'imagination, les attraits ſéduiſans, & les graces enchantereſſes.

Cet âge a ſes défauts comme les autres, qui n'ont pas échapé au crayon des grands peintres.

Un jeune homme toujours bouillant dans ſes caprices,
Eſt prompt à recevoir l'impreſſion des vices,
Eſt vain dans ſes diſcours, volage en ſes deſirs,
Rétif à la cenſure, & fou dans les plaiſirs.

J'ajoûte que la *jeuneſſe* ſans expérience ſe livre volontiers à la critique qui la dégoûte des modeles qu'elle auroit beſoin d'imiter. Trop préſomptueuſe elle ſe promet tout d'elle-même quoique fragile, croit pouvoir tout, & n'avoir jamais rien à craindre ; elle ſe confie légerement & ſans précaution. Entreprenante & vive elle pouſſe ſes projets au-delà de ſa portée, & plus loin que ſes forces ne le permettent. Elle vole à ſon but par des moyens peu réfléchis, s'affole de ſes chimeres, tente au haſard, marche en aveugle, prend des partis extrêmes & s'y précipite ; ſemblable à ces courſiers indomptables qui ne veulent ni s'arrêter ni tourner.

Mais malgré les écarts de la *jeuneſſe*, & la vérité de ce tableau qui les peint d'après nature, c'eſt toûjours l'âge le plus aimable & le plus brillant de la vie ; n'allons donc pas ridiculement eſtimer le mérite des ſaiſons par leur hiver, ni mettre la plus triſte partie de notre être au niveau de la plus floriſſante. Si l'âge avancé veut des égards & des reſpects, la *jeuneſſe*, la beauté, la vigueur, le génie qui marchent à ſa ſuite, ſont dignes de nos autels.

Ceux qui parlent en faveur de la vieilleſſe, comme ſage, mûre & modérée, pour faire rougir la *jeuneſſe*, comme vicieuſe, folle, & débauchée, ne ſont pas de juſtes appréciateurs de la valeur des choſes ; car les imperfections de la vieilleſſe ſont aſſurément en plus grand nombre & plus incurables que celles de la *jeuneſſe*. L'hiver de nos années grave encore plus de rides ſur l'eſprit que ſur le front. Il ſe voit peu d'ames, diſoit Montagne, qui en vieilliſſant ne ſentent l'aigre & le moiſi ; & quand Montagne parloit ainſi, il avoit les cheveux blancs.

En effet l'invention & l'exécution qui ſont deux grandes & belles prérogatives, appartiennent à la *jeuneſſe* ; & ſi ſes écarts menent trop loin, ceux de la vieilleſſe froids & glacés retardent & arrêtent perpétuellement le cours des affaires.

Le ſang qui fermente dans la *jeuneſſe*, la rend ſenſible aux impreſſions de la morale, de la vertu, de l'amour, de l'amitié, & de tout ce qui attendrit l'ame. La circulation rallentie dans les vieillards, produit le refroidiſſement pour tous les objets capables d'émouvoir le cœur, & porte en eux ſeuls le repli de l'humanité.

La *jeuneſſe* eſt légere par bouillonnement ; la vieilleſſe conſtante par pareſſe. D'un côté la pétulance qui s'abuſe dans ſes projets ; de l'autre une méfiance générale, & des ſoupçons continuels ; défauts qui ſe peignent dans les yeux, dans les diſcours, & dans toute la conduite des gens âgés.

Le jeune homme eſt amoureux de la nouveauté, parce qu'il eſt curieux & qu'il aime à changer. Le vieillard eſt entêté de ſes préjugés, parce qu'ils ſont les ſiens, & qu'il n'a plus le tems de s'inſtruire, ni la force de ſe paſſionner.

En un mot on ne peut donner raiſonnablement la préférence au couchant des jours ſur leur midi. Mais ſouvenons-nous que ce midi, ce bel âge ſi juſtement vanté, n'eſt qu'une fleur preſqu'auſſi-tôt flétrie qu'elle eſt écloſe. Les graces riantes, les doux plaiſirs qui l'accompagnent, la force, la ſanté, la joie s'évanouiſſent comme un ſonge agréable ; il n'en reſte que des images fugitives : & ſi par malheur on a conſumé dans une honteuſe volupté cette brillante *jeuneſſe*, il ne lui ſuccede qu'un triſte & cruel ſouvenir de ſes plaiſirs paſſés. On paye cher le ſoir les folies du matin. (*D. J.*)

JEUNESSE, *Prince de la* (*Antiq. Rom.*) *Voyez* PRINCE

JEUNESSE, *juventus.* (*Œcon. anim.*) Comme le corps humain éprouve des changemens dans tous les tems de la vie, la différence la plus marquée de ces changemens eſt ce qui détermine celle des âges : ainſi comme on appelle enfance & adoleſcence ou puberté, les deux premieres parties de ſon cours, qui renferment l'eſpace de tems qui s'écoule entre la naiſſance & le terme de l'accroiſſement, on donne le nom de *jeuneſſe* au tems de la vie pendant lequel le corps, après avoir acquis les dimenſions qui lui conviennent, acheve de ſe perfectionner en acquérant toute la force & la ſolidité néceſſaire à ſa conſervation : par conſéquent la durée de la *jeuneſſe*

s'étend depuis environ 21 ans juſqu'à 35 que commence la virilité.

Il ſuit donc de-là qu'en adoptant la diſtribution des tems de la vie, par ſeptenaires d'années, comme l'ont fait la plûpart des auteurs qui ont traité de la diviſion des âges, la *jeuneſſe* ſe trouve compriſe dans le quatrieme & le cinquieme ſeptenaires, après leſquels vient l'âge viril ou de conſiſtence. *Voyez* AGE, VIE, ECONOMIE ANIMALE.

JEUNESSE. (*Maladies de la.*) Les changemens qui ſe font dans le corps humain, d'où réſulte la différence des âges, établiſſent auſſi des diſpoſitions à différentes ſortes de maladies: ainſi comme on a obſervé que les mouvemens des humeurs ſont plus déterminés vers les parties ſupérieures, pendant la premiere moitié de la vie; ce qui donne lieu, pendant le cours de l'enfance & de l'adoleſcence, au flux de ſang, par le nez, qui ſont ſouvent habituels, (*voyez* HÉMORRHAGIE), & à pluſieurs autres ſortes d'affections de la tête, dont il a été fait mention en traitant des maladies de l'enfance. *Voyez* ENFANCE & ENFANT, (*maladies des*).

Les parties qui forment la tête ayant acquis les premieres la conſiſtence, la ſolidité qui conviennent à leurs fonctions; elles deviennent ſuſceptibles de réſiſter davantage aux efforts des fluides qui portent enſuite leurs effets ſur celles qui étant les plus voiſines de proche en proche, n'ont pas encore à proportion autant de reſſort, de force ſyſtaltique: conſéquemment les viſceres de la poitrine devienneut plus ſujets à être affectés, comme l'a très-judicieuſement remarqué Hippocrate (*aphor. 29. ſect. 3.*) & à éprouver des engorgemens; d'où ſuivent des embarras inflammatoires, des dilatations forcées de vaiſſeaux, des ſolutions de continuité dans leurs parois; d'où ſe forment des angines, des pleuréſies tant vraies que fauſſes, des fluxions de poitrine, des péripneumonies ou hémoptiſies qui deviennent habituelles, & tous les effets qui peuvent s'enſuivre, tels que des toux d'abord peu fatigantes, enſuite ſeches & opiniâtres; des tubercules, des ulceres dans la ſubſtance des poumons, la phtyſie enfin avec tous les accidens & les dangers qui l'accompagnent.

Sur ces différentes maladies, leur nature & leur traitement, *voyez* les articles de ce Dictionnaire qui leur ſont propres, ainſi que ceux de NATURE, ŒCONOMIE ANIMALE, FLUXION. Conſultez auſſi la diſſertation de Hoffman, *de ætatis mutatione, morborum causâ & remedio*, où on trouve admirablement bien établies la théorie & la pratique de la Médecine, concernant les maladies propres à chaque âge, & la diſpoſition à ce que certaines maladies puiſſent être guéries par les ſuites mêmes des changemens qui le caractériſent. Sthaal ainſi que ſon diſciple Neuter, ont auſſi traité très-utilement de tout ce qui a rapport au changement d'âge & aux effets qui en réſultent dans l'œconomie animale.

JEVRASCHKA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zool.*) nom que les Ruſſes donnent à un animal quadrupede qui eſt aſſez commun aux environs de la ville de Jakusk en Sibérie. Cet animal eſt une eſpece de marmotte, mais beaucoup plus petit que les marmottes ordinaires. Il y en a qui vivent ſous terre, & leur demeure a une entrée & une ſortie; ils y dorment pendant tout l'hiver. D'autres ſont toujours en mouvement, & vont chercher des grains ou des plantes pour ſe nourrir. Voici comme M. Gmelin décrit le *jevraſchka:* ſa tête eſt aſſez ronde; ſon muſeau eſt très-court; on n'apperçoit point ſes oreilles; il a tout au plus un pié de long; ſa queue qui n'a qu'environ 3 pouces de longueur, eſt garnie de poils fort longs; elle eſt noirâtre, mêlée de jaune en-deſſus, & rougeâtre en-deſſous; ſon corps eſt renflé comme celui d'une ſouris; les poils en ſont gris mêlés de jaune; le ventre eſt rougeâtre, & les pattes ſont jaunâtres; les pattes de derriere ſont plus longues que celles de devant; ces dernieres ont quatre ergots un peu crochus, & les premieres en ont cinq; ils mordent très-fort, & ont un cri fort clair quand on leur fait du mal; ils ſe tiennent ſur leurs pattes de derriere, & mangent avec les pattes de devant comme les marmottes; ils engendrent ordinairement en Avril, & ont de cinq à huit petits en Mai. C'eſt ſuivant M. Gmelin une marmotte en petit. *Voyez* Gmelin, *voyage de Sibérie.*

JÉZIDE *ou* JÉZIDÉEN, ſ. m. (*Théolog.*) nom qui ſignifie *hérétique* chez les Mahométans. *Voyez* HÉRÉTIQUE. Dans ce ſens *jéziděen* eſt oppoſé à *muſulman. Voyez* MUSULMAN. Lanclavius dit que ce nom vient d'un émir nommé *Jézide* qui tua les deux fils d'Ali, Haſan & Huſſein, neveux de Mahomet par leur mere, & qui perſécuta la poſtérité de ce prophete. Les Agaréniens dont il étoit émir ou prince, le regarderent comme un impie & un hérétique, & de-là vint la coutume d'appeller *jézidéens* les hérétiques.

Quelques-uns parlent des *Jéſides* comme d'un peuple particulier qui parle une langue différente du turc & du perſan, quoiqu'elle approche de la derniere. Ils diſent qu'il y a deux ſortes de *Jéſides*, les blancs & les noirs. Les blancs n'ont point le collet de leurs chemiſes fendu; il n'a qu'une ouverture ronde pour paſſer la tête, & cela en mémoire d'un cercle d'or & de lumiere deſcendu du ciel dans le cou de leur grand Scheik, ou chef de leurs ſectes. Les *Jéſides* noirs ſont *faquirs* ou religieux. *Voyez* FAQUIR.

Les Turcs & les *Jéſides* ſe haïſſent fort les uns les autres; & la plus grande injure que l'on puiſſe dire à un homme en Turquie, c'eſt de l'appeller *jéſide.* Au contraire les *Jézides* aiment fort les Chrétiens, parce qu'ils ſont perſuadés que *Jézide* leur chef eſt Jeſus-Chriſt, ou parce qu'une de leurs traditions porte que *Jézide* fit autrefois alliance avec les Chrétiens contre les Muſulmans. *Voyez* MAHOMÉTISME.

Ils boivent du vin même avec excès, & mangent du porc. Ils ne reçoivent la circonciſion que quand ils y ſont forcés par les Turcs. Leur ignorance eſt extrême; ils n'ont aucuns livres; ils croient cependant à l'Evangile & aux livres ſacrés des Juifs, ſans les lire ni ſans les avoir; ils font des vœux & des pélerinages; mais ils n'ont ni moſquées ni temples, ni oratoires, ni fêtes, ni cérémonies; & tout leur culte ſe réduit à chanter des cantiques ſpirituels à l'honneur de Jeſus-Chriſt, de la Vierge, de Moïſe & de Mahomet. Quand ils prient ils ſe tournent du côté de l'orient à l'exemple des Chrétiens, au lieu que les Turcs regardent le midi; ils croient qu'il ſe pourra faire que le diable rentre en grace avec Dieu, & ils le regardent comme l'exécuteur de la juſtice de Dieu dans l'autre monde. De-là vient qu'ils ſe font un point de religion de ne le point maudire, de peur qu'il ne ſe vange: auſſi quand ils en parlent ils le nomment l'*ange paon*, ou celui que les ignorans maudiſſent.

Les *Jézides* noirs ſont réputés ſaints, & il n'eſt pas permis de pleurer leur mort; on s'en réjouit; ils ne ſont pour-tant la plûpart que des bergers. Il ne leur eſt pas permis de tuer eux-mêmes les animaux dont ils mangent la viande; & ils laiſſent ce ſoin aux *Jézides* blancs. Les *Jézides* vont en troupe comme les Arabes, changent ſouvent de demeure, & habitent ſous des pavillons noirs faits de poil de chevre, & entourés de gros roſeaux & d'épines liés enſemble. Ils diſpoſent leurs tentes en rond, & mettent leurs troupeaux au milieu. Ils achetent leurs femmes, dont le prix ordinaire eſt de deux cent écus, quelles qu'elles ſoient. Le divorce leur eſt permis, pourvû que ce ſoit pour ſe faire faquir. C'eſt un crime parmi

eux de raſer ou de couper ſa barbe, quelque peu que ce ſoit. Ils ont certaines coutumes qui ſemblent montrer qu'ils deſcendent de quelque ſecte de Chrétiens; par exemple, dans leurs feſtins l'un d'eux préſente une taſſe pleine de vin à un autre, & lui dit: prenez le calice du ſang de J. C. celui-ci baiſe la main de celui qui lui préſente la taſſe, & la boit. *Diction. de Trévoux.*

IF

IF, ſ. m. *taxus*, (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur compoſée de ſommets, qui, pour la plûpart, ont la forme d'un champignon; cette fleur eſt ſtérile, l'embryon devient dans la ſuite une baie concave faite en forme de cloche & pleine de ſuc; elle renferme une ſemence. Il y a de ces fruits qui reſſemblent à un gland, car ils ont une calotte qui embraſſe la ſemence. Tournefort, *Inſtit. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

IF, *taxus*, arbre toûjours verd, qui vient naturellement dans quelques contrées méridionales de l'Europe; mais par l'uſage que l'on en fait, & la contrainte où on l'aſſujettit, il ne paroît nulle part que ſous la forme d'un arbriſſeau. Si cependant on le laiſſe croître de lui-même, il prend une tige droite, qui s'éleve, groſſit, & devient un moyen arbre. Son écorce eſt mince, rougeâtre, & ſans gerſures à tout âge; ſes feuilles ſont petites, étroites, aſſez reſſemblantes à celles du ſapin, mais d'un verd obſcur & triſte. L'arbre donne au printems, aux extrémités de ſes jeunes rameaux, des fleurs mâles ou chatons écailleux qui ſervent à féconder ſes fruits; ce ſont des baies molles, viſqueuſes, & d'un rouge vif, dont chacune contient une ſemence.

Cet arbre eſt très-robuſte; & quoiqu'il habite les pays tempérés, on l'y trouve plus volontiers ſur le ſommet des montagnes les plus froides, dans les gorges ſerrées & expoſées au nord, dans des côteaux à l'ombre, dans les lieux ſecs & pierreux, dans les terres légeres & ſtériles. Il peut venir ſous les autres arbres, & il eſt ſi traitable, qu'on le voit réuſſir dans tous les terreins où on l'emploie pour la décoration des jardins, & où il n'y a que l'humidité qui puiſſe le faire échouer.

L'*if* ſe multiplie aiſément de ſemences, de boutures ou de branches couchées. Le premier moyen eſt le plus lent, mais le meilleur qu'on puiſſe employer pour avoir des arbres forts & bien enracinés. Les deux autres méthodes ſeroient préférables par leur célérité, ſi elles n'avoient l'inconvénient de donner des plants défectueux, ſoit parce qu'ils ſont courbes, ou qu'ils n'ont point de tige déterminée. La graine de l'*if* eſt mûre au mois de Septembre, elle reſte ordinairement ſur les arbres juſqu'en Décembre; mais comme les oiſeaux en ſont fort avides, on court riſque de n'en plus trouver en différant plus long-tems de la faire cueillir: il vaut donc mieux faire cette récolte dans le mois d'Octobre. On peut la ſemer ſur-le-champ, ou attendre le printems, ou bien l'autonne ſuivante, ou même différer juſqu'à l'autre printems. En prenant le premier parti, il en pourra lever quelques-unes au printems ſuivant; mais le plus grand nombre ne levera qu'au ſecond printems, & il en ſera de même des graines que l'on aura ſemées dans les trois autres tems; enſorte qu'il faut que cette graine ſoit ſurannée pour être aſſuré de la voir lever au bout de ſix ſemaines. Comme il n'y a preſque rien à gagner en la ſemant immédiatement après qu'elle a été recueillie, il vaut encore mieux la garder pendant la premiere année, dans de la terre ou du ſable, en un lieu ſec; on épargnera l'occupation du terrein, & la peine de le tenir en culture. Si cependant on avoit intérêt d'accélérer, il y a différens moyens d'en venir à bout que l'on pourra employer; il faudra où laiſſer ſuer les graines, ou les mettre en fermentation: *voyez* ce qui a été dit à ce ſujet *à l'article* HOUX.

Il faut ſemer la graine d'*if* dans un terrein frais & léger, contre un mur expoſé au nord. Bien des gens la ſement en plein champ; mais il vaut mieux la mettre en rayons, que l'on recouvrira d'un demi pouce de terreau fort léger; cela donnera plus de facilité pour la culture. La premiere année les plants s'éleveront à un pouce; la ſeconde, à environ trois ou quatre pouces; & la troiſieme année, ils auront communément un pié; c'eſt alors qu'ils ſeront en état d'être mis en pepiniere. Mais comme les racines de cet arbre ſont courtes, menues, en petite quantité, & à fleur de terre, il faut avoir la précaution de tranſplanter les jeunes plants tous les deux ans, afin de les empêcher d'étendre leurs racines, & les diſpoſer à pouvoir être enlevés avec la motte lorſqu'on voudra les placer à demeure: pendant le ſéjour qu'ils font à la pepiniere on les taille tous les ans, pour les faire brancher & épaiſſir, & on les prépare ainſi à prendre les figures auxquelles on les deſtine.

Si on veut multiplier l'*if* de branches couchées, on doit faire cette opération au printems; on ſe ſert pour cela des branches qui ſe trouvent au pié des vieux arbres, & pour en aſſurer le ſuccès il faut marcotter les branches en les couchant; elles auront de bonnes racines au bout de deux ans, & alors on pourra les mettre en pepiniere. Si on prend le parti de propager cet arbre de boutures, il faut les faire au mois d'Avril, par un tems humide, dans un terrein frais & bien meuble, contre un mur, à l'expoſition du nord. Les plus jeunes branches ſont les meilleures pour cet œuvre; le plus grand nombre de ces boutures pouſſera la premiere année, & annoncera du ſuccès; mais la plûpart malgré cela n'ayant point encore fait racine, ou n'en ayant que de bien foibles, on les verra ſe deſſécher & périr par le hâle du printems ſuivant, ſi on n'a grand ſoin de les couvrir & de les arroſer: il ne faut s'attendre à les trouver bien enracinés qu'après la troiſieme année, qui ſera le tems de les tranſplanter en pepiniere.

Par les précautions que l'on a conſeillé de prendre pour l'éducation de ces arbres durant le tems qu'ils ſont en pepiniere, on doit juger qu'il ne faut pas moins d'attention pour les tranſplanter à demeure, & c'eſt ſur-tout aux choix de la ſaiſon qu'il faut s'attacher. Le fort de l'hiver & le grand été n'y ſont nullement propres; tous autres tems ſont convenables, à l'exception toutes-fois des commencemens du printems, & particulierement de ce tems ſec, vif & brûlant, que l'on nomme le *hâle de Mars*. Ce hâle eſt le fléau des arbres toûjours verds; c'eſt l'intempérie la plus à craindre pour les plants de ces arbres, qui ſont jeunes ou languiſſans, ou nouvellement plantés. Les mois que l'on doit préférer pour la tranſplantation de l'*if* ſont ceux d'Avril & de Septembre, encore faut-il profiter pour cela d'un tems doux, nébuleux & humide; garantir les plants du ſoleil en les couvrant de paille, & les arroſer ſouvent, mais modérément. Si cependant les *ifs* que l'on prend le parti de tranſplanter ſont trop forts, il ſera bien difficile de les faire reprendre avec toutes les précautions poſſibles, & les plants jeunes ou moyens que l'on ſera dans le cas d'envoyer au loin, doivent être enlevés avec la motte de terre, & mis en manequin pour en aſſurer le ſuccès. L'*if* eſt un arbre agreſte, ſauvage, robuſte; dès qu'il eſt repris, il n'exige plus aucune culture.

Le bois de l'*if* eſt rougeâtre, veineux & fléxible, très-dur, très-fort, & preſque incorruptible; ſa ſolidité le rend propre à différens ouvrages de Menui-

ſerie, il prend un beau poli, & les racines s'emploient par les Tourneurs & les Ébéniſtes.

On ne plante preſque jamais cet arbre, pour le laiſſer croître naturellement; on ne l'emploie au contraire que pour l'aſſujettir à différentes formes, qui demandent des ſoins, & encore plus de goût. L'*if* n'a nulle beauté, il eſt toûjours verd, & puis c'eſt tout; mais ſa verdure eſt ſi obſcure, ſi triſte, que tout l'agrément de cet arbre vient de la figure que l'art lui impoſe. Autrefois les *ifs* envahiſſoient les jardins par la quantité de plants de cet arbre qu'on y admettoit, & plus encore par les formes volumineuſes & ſurchargées qu'on leur laiſſoit prendre. Aujourd'hui, quoique le goût ſoit dominant pour les arbriſſeaux, on n'emploie l'*if* qu'avec ménagement, & on le retient à deux ou trois piés de haut; on le met dans les plates bandes des grands jardins pour en interrompre l'uniformité, & marquer à l'œil des intervalles ſymétriques; on le place auſſi entre les arbres des allées, autour des boſquets d'arbres toûjours verds, dans les ſalles de verdure, & autres pieces de décoration; mais le meilleur uſage que l'on puiſſe faire de cet arbre, c'eſt d'en former des banquettes, des haies de clôture ou de ſéparation, & ſur-tout de hautes paliſſades; il eſt très-propre à remplir ces objets, par la régularité dont il eſt ſuſceptible. Ces haies & ces paliſſades ſont d'une force impénétrable, par l'épaiſſeur qu'on peut leur faire prendre.

L'*if* eſt peut-être de tous les arbres celui qui ſouffre la taille avec le moins d'inconvénient, & qui conſerve le mieux la forme qu'on veut lui donner. On lui voit prendre ſous les ciſeaux du jardinier des figures rondes, coniques, ſpirales, en pyramide, en vaſe, *&c.* le mois de Juillet eſt le tems le plus propre pour la taille de cet arbre.

Si l'on en croit la plûpart des anciens auteurs d'agriculture, & quelques-uns des modernes, cet arbre a des propriétés très-nuiſibles; le bois, l'écorce, le feuillage, la fleur & le fruit, ſon ombre même, tout en eſt venimeux, à ce qu'ils aſſurent; il peut cauſer la mort à l'homme, à pluſieurs animaux quadrupedes, & aux oiſeaux: ils citent même quantité de faits à ce ſujet. Mais il paroît que cette malignité ſi exceſſive doit être ſur-tout attribuée à un autre eſpece d'*if*, qui ne ſe trouve que dans les contrées méridionales de l'Europe, & qui a les feuilles plus larges & plus luiſantes que celles de l'eſpece que nous cultivons. M. Evelyn, dans ſon *Traité des forêts*, rapporte avoir vû à Piſe en Italie, de ces *ifs* à larges feuilles, qui rendoient une odeur ſi forte & ſi active, que les Jardiniers ne pouvoient les tailler pendant plus d'une demi-heure, ſans reſſentir un grand mal de tête. Il eſt très-certain que le fruit de notre *if* ne cauſe aucun mal; on a vû ſouvent des enfans & des animaux en manger ſans aucun inconvénient; bien des gens ſe ſont trouvés dans le cas de ſe repoſer, & même de dormir ſous ſon ombre, ſans en avoir reſſenti aucun mal; mais à l'égard des rameaux, qui peuvent comprendre en même tems le bois, la feuille & la fleur, il y a lieu de ſoupçonner qu'il eſt très-dangereux d'en manger: il y a ſur cela un exemple aſſez récent. Un particulier de Montbard, en Bourgogne, ayant conduit ſur un âne des plantes au jardin du Roi à Paris, au mois de Septembre 1751, il attacha ſon âne dans une arriere cour du château, où il y avoit une paliſſade d'*if*; pendant que le conducteur s'occupa à tranſporter dans les ſerres les plantes qu'il avoit amenées, l'animal, qui étoit preſſé de la faim, brouta des rameaux d'*if* qui étoient à ſa portée, & lorſque le conducteur revint pour prendre ſon âne & le conduire à l'écurie, il le vit tomber par terre, & mourir ſubitement, malgré les ſecours d'un maréchal qui fut appellé ſur-le-champ, & qui reconnut par l'enflure qui étoit ſurvenue à l'animal, & par d'autres indices, qu'il falloit qu'il eut mangé quelque choſe de venimeux. Jean Bauhin dans ſon *hiſtoire des Plantes* cite pareil fait d'un âne mort ſubitement, au village d'Oberentzingen, pour avoir mangé de l'*if*.

On ne connoît encore que deux variétés de cet arbre; l'une, dont les feuilles ſont plus larges & plus luiſantes; l'autre, dont les feuilles ſont rayées de jaune: celle-ci a ſi peu d'agrément qu'on ne s'eſt point encore aviſé de la tirer d'Angleterre, où la curioſité pour les plantes panachées trouve plus de partiſans qu'en France. Les auteurs Anglois conviennent que cette ſorte d'*if* panaché n'a preſque nulle beauté; que pendant l'été, qui eſt le tems où cet arbre pouſſe vigoureuſement, à peine apperçoit-on la bigarrure, & qu'elle préſente plûtôt une défectuoſité qu'un agrément; qu'il eſt vrai qu'elle eſt plus apparente en hiver, mais qu'il faut beaucoup de ſoin pour empêcher l'arbre de reprendre ſon état naturel.

IF, (*Médecine.*) Dioſcoride, Galien, Pline, preſque tous les anciens naturaliſtes, & quelques modernes, mettent cet arbre au rang des poiſons; non-ſeulement ſes fruits, l'infuſion ou la décoction de ſes feuilles & de ſon bois, ont, ſelon ces auteurs, une qualité aſſoupiſſante & véritablement venimeuſe, mais encore il eſt dangereux de dormir à ſon ombre, & de s'occuper pendant un certain tems continu à le tailler. Les naturaliſtes modernes s'accordent au contraire aſſez à abſoudre cet arbre de ces qualités pernicieuſes. Or, comme les anciens ont été beaucoup moins circonſpects que les modernes ſur les aſſertions de ce genre; qu'ils ont moins reconnu que ceux-ci les droits de l'expérience, il paroît raiſonnable de pancher vers le ſentiment des derniers. (*b*)

IF, *l'île d'*, *Hpæa*, (*Géog.*) île de France en Provence, la plus orientale des trois qui ſont devant le port de Marſeille. Le fort qui la défend paſſe pour un des meilleurs de la mer Méditerranée; ce n'étoit auparavant qu'une place d'*ifs*, dont elle a gardé le nom. (*D. J.*)

IFRAN, (*Géog.*) *ou* UFARAN ſelon Dapper, & OFIN ſelon d'autres, canton d'Afrique ſur la côte de l'Océan, au ſud-oueſt du royaume de Maroc, dans le pays des Lucayes. Il y a dans ce canton quatre villes murées, bâties par les Numides, à une lieue l'une de l'autre; le terroir donne beaucoup de dattes, & renferme quelques mines de cuivre. Les habitans ſont tous Mahométans, & n'admettent point de ſupplices par leurs lois; quelque crime qu'on ait commis, la punition la plus ſévere ſe borne au banniſſement, & cette peine ſuffit pour contenir dans le devoir. (*D. J.*)

I G

* IGBUCAMI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre du Bréſil, dont le fruit eſt ſemblable à la pomme, mais plein de petits grains, qu'on ordonne dans la dyſſenterie. L'*Igbucami* eſt commun dans le gouvernement de S. Vincent.

* IGCIGA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre du Bréſil qui produit un maſtic odorant, & dont l'écorce pilée rend une liqueur blanche qui s'épaiſſit & ſert d'encens. On fait une emplâtre de cette liqueur, qu'on applique ſur les parties affectées d'humeurs froides.

Il y a un autre arbre de la même claſſe, qu'on appelle *igraigeica* ou *maſtic dur*; ſa réſine eſt tranſparente comme le verre. Les ſauvages s'en ſervent pour blanchir leurs vaiſſeaux de terre. *Dict. de Trévoux.*

IGHUCAMICI, (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre du Bréſil, dont le fruit reſſemble aſſez au coing, mais qui eſt rempli de pepins. On dit que c'eſt un remede puiſſant contre le flux de ſang & les diarrhées.

IGLAW, (*Géog.*) ville d'Allemagne, en Moravie, ſur l'Igla, à 16 lieues O. de Brinn, 17 N. de Krem, 30 S. E. de Prague. Elle a été pluſieurs fois priſe & repriſe, pendant les guerres civiles de Boheme. *Long.* 33. 40. *lat.* 49. 10. (*D. J.*)

IGLÉSIAS, (*Géog.*) ville de la partie méridionale de l'île de Sardaigne, avec un évêché ſuffragant de Cagliari. Elle eſt ſituée à l'oueſt, & au fond du golphe, auquel elle a donné ſon nom. *Long.* 26. 28. *lat.* 30. 30. (*D. J.*)

IGLO, (*Géog.*) en allemand Neudorf, ville de Hongrie, dans le comté de Zips.

IGMANUS, (*Géog. anc.*) *ou* SIGMANUS, ſelon les divers éditions de Ptolomée, *liv. II. c. vij.* riviere de la gaule d'Aquitaine; elle doit être entre l'Adour & la Garonne, & avoir ſon embouchure dans la mer. On conjecture que c'eſt l'Eyre; mais ce ſeroit plûtôt le Boucaut de Mémiſan, où ſe portent quelques petites rivieres, qui en font une grande à leur embouchure commune. (*D. J.*)

IGNAMA-CONA, (*Hiſt. nat. Botan.*) fruit des Indes orientales, dont la chair eſt fort blanche; il croît en terre comme les pommes de terre, ſon poids ordinaire eſt de pluſieurs livres; il n'a aucun rapport, ni par la forme, ni par le goût, avec l'*igname* d'Afrique & d'Amérique, & qui ſe trouve auſſi dans les Indes orientales; celui-ci conſerve toûjours le goût d'une châtaigne.

* IGNAME, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) plante d'Amérique; c'eſt une eſpece de parate ou de couleuvrée. Elle vient de bouture; ſes tiges ſont quarrées & rampantes, elles s'attachent à la terre & aux haies; les feuilles en ſont plus grandes & plus fortes qu'à la parate, d'un verd plus brun & plus luiſant, & la forme en cœur; elles viennent deux à deux ſur des pédicules quarrés, & laiſſent entr'elles une grande diſtance. Les fleurs ſont jaunâtres, & ramaſſées en épi; les racines groſſes, longues, couvertes d'une petite peau cendrée, obſcure & très-fibreuſe, & d'une chair blanche, ſucculente, farineuſe, & même vineuſe; on les mange cuites, elles tiennent lieu de pain. L'*igname* croît auſſi en Afrique, en Guinée, *&c.* On a fait d'*igniame* & d'*igname* deux articles dans le dictionnaire de Trévoux, quoiqu'il ſoit évident que ce ſont deux noms de la même plante, qui peut-être en a encore un troiſieme. Cette imperfection de la nomenclature en hiſtoire naturelle, multiplie les êtres à l'infini, & jette beaucoup de confuſion & de difficulté dans l'étude de la ſcience.

IGNARE, ſ. m. (*Gram.*) qui n'a point de lettres. *Voyez* IGNORANCE. Les élus ont été qualifiés en quelques édits de gens *ignares* & non lettrés. *Voyez le Dict. de Trév.* Il vient du latin *ignarus*.

IGNÉE, adj. maſc. & fém. (*Phyſ.*) qui appartient au feu. On appelle la matiere du feu, *matiere ignée*. *Voyez* FEU & CHALEUR.

* IGNICOLE, ſ. m. (*Gram.*) adorateur du feu. *Voyez l'article* GUEBRE.

IGNITION, ſ. f. (*Chimie.*) état d'un corps quelconque, échauffé par un degré de chaleur qui le rend éclatant & brûlant, c'eſt-à-dire capable de porter l'incendie dans pluſieurs matieres combuſtibles.

On emploie quelquefois auſſi le mot d'*ignition*, pour déſigner l'action de porter un corps à l'état que nous venons de décrire.

Le mot latin *candefactio* exprime aſſez bien le degré extrême d'*ignition*, car la plûpart des corps qui ſont échauffés par le plus grand degré de chaleur qu'on puiſſe leur communiquer ſont véritablement éblouiſſans, jettent une lumiere très-vive & très-abondante, & par conſéquent paroiſſent blancs. Le degré moyen d'*ignition* qui fait paroître les corps rouges, pourroit s'appeller en françois *rougiſſement*.

L'uſage ordinaire du mot d'*ignition* exclut la flamme de l'idée du phénomene qu'il exprime. Cette acception eſt aſſez arbitraire; le mot *ignition* pourroit très-bien exprimer l'état générique de tout corps en feu, enſorte qu'il eſt une *ignition* avec flamme, & une *ignition* ſans flamme; mais c'eſt toûjours la derniere eſpece que cette expreſſion déſigne, & la premiere eſt toûjours nommée *inflammation*.

L'*ignition* proprement ou *communément* dite peut réſider ou dans un corps combuſtible, ou dans un corps incombuſtible; dans le premier cas elle s'appelle auſſi *embraſement*, & elle ne ſubſiſte dans l'air libre qu'aux dépens du corps même dans lequel elle exiſte, elle y conſume un des principes de ce corps, ſa matiere combuſtible; le même degré de chaleur peut y être entretenu long-tems par le dégagement & l'*ignition* ſucceſſive de cette ſubſtance, qui fournit, ce qu'on appelle dans le langage vulgaire des écoles, un *aliment* au feu; & ſelon la théorie de ce phénomene, que j'ai propoſée à l'*art. Calcination*, (*Voyez* CALCINATION.) la matiere d'une flamme ſenſible ou inſenſible. L'*ignition* des corps combuſtibles n'a pas beſoin par conſéquent, pour être excitée, de l'application d'un feu extérieure auſſi fort que celui qui la conſtitue elle-même, & encore moins de l'application continuelle d'une chaleur extérieure quelconque. L'*ignition* des corps incombuſtibles peut ſubſiſter au contraire très-long-tems, même à l'air libre, ſans altération du corps qu'elle échauffe, & demande néceſſairement pour être excitée & entretenue dans ces corps, l'application *antécédente* & continuelle d'une chaleur extérieure, au moins égale à celle du corps *mis en ignition*, que l'uſage ne permet pas encore d'appeller *igné*.

Ces deux phénomenes ſont ſi réellement diſtincts, & cependant ſi généralement confondus par les plus grands Phyſiciens, par Newton lui-même, (*voyez* ſon idée ſur l'*ignition* ou *ſur le feu*, rapportée & réfutée, *art.* CHIMIE, *p.* 419, *col. ij.*) qu'il me paroît néceſſaire de les déſigner par deux noms différens; de conſacrer le mot d'*ignition* pour les corps incombuſtibles, & de n'employer que celui d'*embraſement* pour les combuſtibles.

La conſommation ou *conſomption* de l'aliment du feu, ou du principe combuſtible par l'*ignition*, demande le concours de l'air, du moins n'a point lieu lorſque ces matieres ſont à l'abri de l'abord libre de l'air de l'atmoſphere. *Voyez* CALCINATION & CHARBON. L'eſpece de ſoufre formé par l'union de l'acide nitreux & du phlogiſtique, paroît ſeul excepté de cette loi. *Voyez* NITRE. Les matieres combuſtibles miſes en *ignition* dans les vaiſſeaux fermés, ſont donc exactement alors dans le cas des corps incombuſtibles. Toutes ces notions qui ſont vraiment fondamentales dans la théorie du feu combiné, ou du phlogiſtique, ſeront ultérieurement développées à l'*art.* PHLOGISTIQUE. Il faut encore conſulter les *articles déja cités*, CHIMIE, CHARBON & CALCINATION, *& les articles* CHAUX MÉTALLIQUE, CENDRES, CHIMIE, COMBUSTION, FEU, FLAMME, INCOMBUSTIBLE. (*b*)

* IGNOBLE, adj. (*Gram.*) il ſe dit de l'air, des manieres, des ſentimens, du diſcours & du ſtyle. L'air eſt *ignoble*, lorſqu'au premier aſpect d'un homme qui ſe préſente à nous, nous nous méprenons ſur ſon état, & nous ſommes tentés de le reléguer dans quelque condition abjecte de la ſociété. Ce jugement naît apparemment de la conformation accidentelle & connue que les arts méchaniques donnent

aux membres, ou de quelques rapports déliés que nous attachons involontairement entre les paſſions de l'ame & l'habitude extérieure du corps. Si l'homme s'eſtime, a de la confiance en lui-même, ne ſe fait aucun reproche ſecret, & n'en craint point des autres, ſent ſes avantages naturels ou acquis, eſt réſigné aux évenemens, & ne fait des dangers & de la perte de la vie, qu'un compte médiocre; il annoncera communément ce caractere par ſes traits, ſa démarche, ſes regards & ſon maintien, & il nous laiſſera dans l'eſprit une image qui nous ſervira de modele. Si la nobleſſe de l'air ſe trouve jointe à la beauté, à la jeuneſſe & à la modeſtie, qui eſt-ce qui lui réſiſtera?

Les manieres ſont *ignobles*, lorſqu'elles décelent un intérêt ſordide; les ſentimens, lorſqu'on y remarque la vérité, la juſtice & la vertu bleſſées par la préférence qu'on accorde ſur elles à tout autre objet; le ton dans la converſation, & le ſtyle dans les écrits, lorſque les expreſſions, les comparaiſons, les idées ſont empruntées d'objets vils & populaires; mais il n'y en a guere que le génie & le goût ne puiſſent annoblir.

*IGNOMINIE, ſ. f. (*Gram. & Morale.*) dégradation du caractere public d'un homme; on y eſt conduit ou par l'action ou par le châtiment. L'innocence reconnue efface l'*ignominie* du châtiment. L'*ignominie* de l'action eſt une tache qui ne s'efface jamais; il vaut mieux mourir avec honneur que vivre avec *ignominie*. L'homme qui eſt tombé dans l'*ignominie* eſt condamné à marcher ſur la terre la tête baiſſée; il n'a de reſſource que dans l'impudence ou la mort. Lorſque l'équité des ſiecles abſout un homme de l'*ignominie*, elle retombe ſur le peuple qui l'a flétri. Un légiſlateur éclairé n'attachera de peines *ignominieuſes* qu'aux actions, dont la méchanceté ſera avouée dans tous les tems & chez toutes les nations.

IGNORANCE, ſ. f. (*Métaphyſique.*) l'*ignorance* conſiſte proprement dans la privation de l'idée d'une choſe, ou de ce qui ſert à former un jugement ſur cette choſe. Il y en a qui la définiſſent *privation ou négation de ſcience;* mais comme le terme de ſcience, dans ſon ſens précis & philoſophique, emporte une connoiſſance certaine & démontrée, ce ſeroit donner une définition incomplette de l'*ignorance*, que de la reſtreindre au défaut des connoiſſances certaines. On n'ignore point une infinité de choſes qu'on ne ſauroit démontrer. La définition que nous donnons dans cet article, d'après M. Wolf, eſt donc plus exacte. Nous ignorons, ou ce dont nous n'avons point abſolument d'idée, ou les choſes ſur leſquelles nous n'avons pas ce qui eſt néceſſaire pour former un jugement, quoique nous en ayons déja quelque idée. Celui qui n'a jamais vû d'huître, par exemple, eſt dans l'*ignorance* du ſujet même qui porte ce nom; mais celui à la vûe duquel une huître ſe préſente en acquiert l'idée, mais il ignore quel jugement il en doit porter, & n'oſeroit affirmer que ce ſoit un mets mangeable, beaucoup moins que ce ſoit un mets délicieux. Sa propre expérience, ni celle d'autrui, dans la ſuppoſition que perſonne ne l'ait inſtruit là-deſſus, ne lui fourniſſent point matiere à prononcer. Il peut bien s'imaginer, à la vérité, que l'huître eſt bonne à manger, mais c'eſt un ſoupçon, un jugement haſardé; rien ne l'aſſure encore de la poſſibilité de la choſe.

Les cauſes de notre *ignorance* procedent donc 1°. du manque de nos idées; 2°. de ce que nous ne pouvons pas découvrir la connexion qui eſt entre les idées que nous avons; 3°. de ce que nous ne réfléchiſſons pas aſſez ſur nos idées: car ſi nous conſidérons en premier lieu que les notions que nous avons par nos facultés n'ont aucune proportion avec les choſes mêmes, puiſque nous n'avons pas une idée claire & diſtincte de la ſubſtance même qui eſt le fondement de tout le reſte, nous reconnoîtrons aiſément combien peu nous pouvons avoir de notions certaines; & ſans parler des corps qui échappent à notre connoiſſance, à cauſe de leur éloignement, il y en a une infinité qui nous ſont inconnus à cauſe de leur petiteſſe. Or, comme ces parties ſubtiles qui nous ſont inſenſibles, ſont parties actives de la matiere, & les premiers matériaux dont elle ſe ſert, & deſquels dépendent les ſecondes qualités & la plûpart des opérations naturelles, nous ſommes obligés, par le défaut de leur notion, de reſter dans une *ignorance* invincible de ce que nous voudrions connoître à leur ſujet, nous étant impoſſible de former aucun jugement certain, n'ayant de ces premiers corpuſcules aucune idée préciſe & diſtincte.

S'il nous étoit poſſible de connoître par nos ſens ces parties déliées & ſubtiles, qui ſont les parties actives de la matiere, nous diſtinguerions leurs opérations méchaniques avec autant de facilité qu'en a un horloger pour connoître la raiſon pour laquelle une montre va ou s'arrête. Nous ne ſerions point embaraſſés d'expliquer pourquoi l'argent ſe diſſout dans l'eau-forte, & non point dans l'eau régale; au contraire de l'or, qui ſe diſſout dans l'eau régale, & non pas dans l'eau-forte. Si nos ſens pouvoient être aſſez aigus pour appercevoir les parties actives de la matiere, nous verrions travailler les parties de l'eau-forte ſur celles de l'argent, & cette méchanique nous ſeroit auſſi facile à découvrir, qu'il l'eſt à l'horloger de ſavoir comment, & par quel reſſort, ſe fait le mouvement d'une pendule; mais le défaut de nos ſens ne nous laiſſe que des conjectures, fondées ſur des idées qui ſont peut-être fauſſes, & nous ne pouvons être aſſurés d'aucune choſe ſur leur ſujet, que de ce que nous pouvons en apprendre par un petit nombre d'expériences qui ne réuſſiſſent pas toûjours, & dont chacun explique les opérations ſecrettes à ſa fantaiſie.

La difficulté que nous avons de trouver la connéxion de nos idées, eſt la ſeconde cauſe de notre *ignorance*. Il nous eſt impoſſible de déduire en aucune maniere les idées des qualités ſenſibles que nous avons des corps; il nous eſt encore impoſſible de concevoir que la penſée puiſſe produire le mouvement dans un corps, & que le corps puiſſe à ſon tour produire la penſée dans l'eſprit. Nous ne pouvons pénétrer comment l'eſprit agit ſur la matiere, & la matiere ſur l'eſprit; la foibleſſe de notre entendement ne ſauroit trouver la connéxion de ces idées, & le ſeul ſecours que nous ayons, eſt de recourir à un agent tout-puiſſant & tout ſage, qui opere par des moyens que notre foibleſſe ne peut pénétrer.

Enfin notre pareſſe, notre négligence, & notre peu d'attention à réfléchir, ſont auſſi des cauſes de notre *ignorance*. Nous avons ſouvent des idées complettes, deſquelles nous pouvons aiſément découvrir la connéxion; mais faute de ſuivre ces idées, & de découvrir des idées moyennes qui puiſſent nous apprendre quelle eſpece de convenance ou de diſconvenance elles ont entr'elles, nous reſtons dans notre *ignorance*. Cette derniere *ignorance* eſt blâmable, & non pas celle qui commence où finiſſent nos idées. Elle ne doit avoir rien d'affligeant pour nous, parce que nous devons nous prendre tels que nous ſommes, & non pas tels qu'il ſemble à l'imagination que nous pourrions être. Pourquoi regretterions-nous des connoiſſances que nous n'avons pû nous procurer, & qui ſans doute ne nous ſont pas fort néceſſaires, puiſque nous en ſommes privés. J'aimerois autant, a dit un des premiers génies de notre ſiecle, m'affliger ſérieuſement de n'avoir pas quatre yeux, quatre piés, & deux aîles.

IGNORANCE, (*Morale.*) L'*ignorance*, en Morale, eſt diſtinguée de l'erreur. L'*ignorance* n'eſt qu'une privation d'idées ou de connoiſſance; mais l'erreur eſt la non-conformité ou l'oppoſition de nos idées avec la nature & l'état des choſes. Ainſi l'erreur étant le renverſement de la vérité, elle lui eſt beaucoup plus contraire que l'*ignorance*, qui eſt comme un milieu entre la vérité & l'erreur. Il faut remarquer que nous ne parlons pas ici de l'*ignorance* & de l'erreur, ſimplement pour connoître ce qu'elles ſont en elles-mêmes; notre principal but eſt de les enviſager comme principes de nos actions. Sur ce pié-là, l'*ignorance* & l'erreur, quoique naturellement diſtinctes l'une de l'autre, ſe trouvent pour l'ordinaire mêlées enſemble & comme confondues, enſorte que ce que l'on dit de l'une, doit également s'appliquer à l'autre. L'*ignorance* eſt ſouvent la cauſe de l'erreur; mais jointes ou non, elles ſuivent les mêmes regles, & produiſent le même effet par l'influence qu'elles ont ſur nos actions ou nos omiſſions. Peut-être même que dans l'exacte préciſion, il n'y a proprement que l'erreur qui puiſſe être le principe de quelque action, & non la ſimple *ignorance*, qui n'étant en elle-même qu'une privation d'idées, ne ſauroit rien produire.

L'*ignorance* & l'erreur ſont de pluſieurs ſortes, & il eſt néceſſaire d'en marquer ici les différences. 1°. L'erreur conſidérée par rapport à ſon objet eſt ou de *droit* ou de *fait*. 2°. Par rapport à ſon origine, l'*ignorance* eſt ou *volontaire* ou *involontaire*; l'erreur eſt *vincible* ou *invincible*. 3°. Eu égard à l'influence de l'erreur ſur l'action ou ſur l'affaire dont il s'agit, elle eſt *eſſentielle* ou *accidentelle*.

L'erreur eſt de *droit* ou de *fait*, ſuivant que l'on ſe trompe, ou ſur la diſpoſition d'une loi, ou ſur un *fait* qui n'eſt pas bien connu. Ce ſeroit, par exemple, une erreur de *droit*, ſi un prince jugeoit que de cela ſeul qu'un état voiſin augmente inſenſiblement en force & en puiſſance, il peut légitimement lui déclarer la guerre. Au contraire, l'idée qu'avoit *Abimelec* de Sara, femme d'*Abraham*, en la prenant pour une perſonne libre, étoit une erreur de *fait*.

L'*ignorance* dans laquelle on ſe trouve par ſa faute, ou l'erreur contractée par négligence, & dont on ſe ſeroit garanti, ſi l'on eût pris tous les ſoins dont on étoit capable, eſt une *ignorance volontaire*, ou bien c'eſt une erreur *vincible*. Ainſi le polithéïſme des Payens étoit une erreur *vincible*; car il ne tenoit qu'à eux de faire uſage de leur raiſon pour comprendre qu'il n'y avoit nulle néceſſité de ſuppoſer pluſieurs dieux. Mais l'*ignorance* eſt *involontaire*, & l'erreur eſt *invincible*, ſi elles ſont telles que l'on n'ait pû ni s'en garantir, ni s'en relever, même avec tous les ſoins moralement poſſibles. C'eſt ainſi que l'*ignoranée* où étoient les Américains de la religion chrétienne avant qu'ils euſſent aucun commerce avec les Européens, étoit une *ignorance involontaire* & *invincible*.

Enfin, l'on entend par une erreur *eſſentielle*, celle qui a pour objet quelque circonſtance néceſſaire dans l'affaire dont il s'agit, & qui par cela même a une influence directe ſur l'action faite en conſéquence, enſorte que ſans cette erreur, l'action n'auroit point été faite. C'étoit, par exemple, une erreur eſſentielle que celle des Troyens, qui, à la priſe de leur ville, lançoient des traits ſur leurs propres gens, les prenant pour des ennemis, parce qu'ils étoient armés à la greque.

Au contraire, l'erreur *accidentelle* eſt celle qui n'a par elle-même nulle liaiſon néceſſaire avec l'affaire dont il s'agit, & qui par conſéquent ne ſauroit être conſidérée comme la vraie cauſe de l'action.

A l'égard des choſes faites par erreur ou par *ignorance*, on peut dire en général que l'on n'eſt point reſponſable de ce que l'on fait par une *ignorance invincible*, quand d'ailleurs elle eſt involontaire dans ſon origine & dans ſa cauſe. Si un prince traverſe ſes états, traveſti & *incognito*, ſes ſujets ne ſont point blâmables de ce qu'ils ne lui rendent pas les honneurs qui lui ſont dûs. Mais on imputeroit avec raiſon une ſentence injuſte à un juge qui par ſa négligence à s'inſtruire du *fait* ou du *droit*, auroit manqué des connoiſſances néceſſaires pour juger avec équité. Au reſte, la poſſibilité de s'inſtruire, & les ſoins que l'on doit prendre pour cela, ne s'eſtiment pas à toute rigueur dans le train ordinaire de la vie; on conſidere ce qui ſe peut ou ne ſe peut pas moralement, & avec de juſtes égards à l'état actuel de l'humanité.

L'*ignorance* ou l'erreur en matiere de lois & de devoirs, paſſe en général pour *volontaire*, & n'empêche point l'imputation des actions ou des omiſſions qui en ſont les ſuites. Mais il peut y avoir des cas particuliers, dans leſquels la nature de la choſe qui ſe trouve par elle-même d'une diſcuſſion difficile, jointe au caractere & à l'état de la perſonne, dont les facultés naturellement bornées ont encore manqué de culture par un défaut d'éducation, rendent l'erreur inſurmontable, & par conſéquent digne d'excuſe. C'eſt à la prudence du légiſlateur à peſer ces circonſtances, & à modifier l'imputation ſur ce pié-là.

IGUALADA, (*Géogr.*) petite ville d'Eſpagne, dans la Catalogne, ſur la riviere de Noa.

IGUANA, ſ. m. (*Zoolog.*) ſorte de lézard amphibie, très-commun aux Indes occidentales. Sa couleur eſt dans quelques-uns mi-partie brune & mi-partie griſe; dans quelques autres elle eſt d'un beau verd, marqueté de taches noires & blanches. Du col à la queue regne une chaîne d'écailles vertes, applaties & dentelées dans les bords. Le cabinet du ſieur Seba donne la deſcription & la figure des plus beaux *iguana*. (*D. J.*)

* IGUARUCU. ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoologie.*) animal du Bréſil; c'eſt un amphybie. Il vit ſous l'eau comme les poiſſons; il marche ſur la terre comme les quadrupedes; il grimpe aux arbres comme quelques ſerpens. Il ſe retire dans les broſſailles. Il a la forme du crocodile; il eſt de la groſſeur du bœuf; ſa peau eſt noire; il n'a point d'écailles dures comme le crocodile; ſon corps eſt uni, mais tacheté. Son dos eſt hériſſé d'arrêtes en forme de peigne, depuis la tête juſqu'à la queue. L'ouverture de ſa gueule eſt grande; ſes dents d'une force médiocre, & plûtôt menues que groſſes. Ses ongles, ſemblables aux ſerres des oiſeaux, mais foibles & innocens; il pond des œufs en grande quantité, & on les mange. Il ſouffre long-tems la ſoif & la faim. Sa chair eſt un mets délicat; les Eſpagnols s'y ſont faits, & l'exemple des Américains leur a ôté la répugnance qu'ils en avoient d'abord.

I H

IHNA, (*Géogr.*) riviere d'Allemagne, dans la nouvelle Marche de Brandebourg. Elle prend ſa ſource à Reetz; & après avoir traverſé la Poméranie, ſe jette dans la mer Baltique.

IHOR, (*Géog.*) ville d'un petit royaume de même nom en Aſie, dans le continent de Malaca. Les habitans ſont mahométans, & trafiquent le long des côtes dans leurs petites barques, qu'ils appellent *procs*, & que les Européens nomment *demi-lunes*, à cauſe de leur figure. Le roi de Siam ſe fait payer tous les ans par ce petit état un tribut de trois cens livres de notre monnoie actuelle. *Long.* 121. 30. *lat.* 1. 58. (*D. J.*)

JI

JIMBLET, ſ. m. (*Fondeur de caracteres d'Imprimerie.*) eſt une petite partie du moule à fondre les caracteres d'Imprimerie ; c'eſt un bout de fil de fer de ſix à huit lignes de longueur, qui ſe met au bois de la partie ſupérieure du moule, à l'endroit où ſe met la matrice. A cette matrice on lie par un bout un petit morceau de peau de mouton qu'on appelle *attache*, & qui s'applique par l'autre bout ſur le bois du moule, & paſſe entre le bois & ce *jimblet*, qui ſert à le contenir en cet endroit, afin que la matrice ne s'écarte point. *Voyez* ATTACHE & *les Planches de Fondeur en caracteres.*

JIN *ou* GIN, (*Hiſt. mod.*) nom par lequel les Mahométans déſignent une eſpece de malins eſprits. Il y en a, ſelon eux, de mâles & de femelles ; ce ſont les incubes & les ſuccubes. On les regarde comme étant d'une ſubſtance plus groſſiere que *Schaitan* ou *Satan*, le chef des diables. *Cant. hiſt. ott.*

JITO, ſ. m. (*Botan. exot.*) arbre du Bréſil, dont les baies rouges dans leur maturité, & conſtamment atachées à leur pédicule pendant toute l'année, ſont diſpoſées en forme de grappes de raiſin, & reſſemblent à ce fruit par leur figure & par leur couleur ; mais elles ſont ligneuſes en-dedans, & ne donnent aucun jus. La vertu médicinale de cet arbre réſide dans l'écorce jaune & âcre de ſa racine, qui purge avec violence, même à la doſe d'un ſcrupule. *Voyez* Piſon. (*D. J.*)

JIYA, ſ. m. (*Zoolog.*) eſpece de loutre amphybie d'Amérique, autrement nommé *carigueibein*, & qui eſt de la groſſeur d'un chien de moyenne taille. Il a la tête d'un chat, le nez plus pointu, les yeux noirs, les oreilles arrondies, placées très-bas, & aux côtés du muſeau, une ſorte de mouſtache de quelques poils roides ; ſes piés ſont compoſés de cinq orteils, dont il y en a un plus petit que les autres ; ſon poil eſt court, doux, tout noir, excepté ſur la tête où il eſt brun, & tacheté de jaune ſous la gorge. Cet animal vit de carnaſſerie, & a le cri approchant de celui d'un jeune chien. Ray, *ſyn. quadrup. p. 189.* (*D. J.*)

I K

IKAZINA, (*Géogr.*) ville du grand-duché de Lithuanie, dans le palatinat de Wilna. Elle eſt bâtie en bois.

IKEGUO, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que les Ethiopiens & les Abyſſins nomment les généraux de leurs ordres monaſtiques, dont il n'y en a que deux dans l'empire. L'*ikeguo* eſt élu par les abbés & ſupérieurs des différens monaſteres, qui comme chez nos moines ſont eux-mêmes élus à la pluralité des voix.

* IKENDI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le ſecond mois des Tartares orientaux, & de ceux qui font partie de l'empire des Chinois. Il répond à notre Janvier. On l'appelle auſſi *aicundi*. Voyez *le dictionn. de Trévoux.*

* IKENDIN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) le midi des Turcs.

I L

ILA, (*Géogr.*) île d'Ecoſſe entre les Hébrides, d'environ ſept lieues de long ſur cinq de large. Elle abonde en bétail ou bêtes fauves, en poiſſon, & en pierre à chaux. C'eſt ici que Magdonal, roi des Hébrides, tenoit autrefois ſa cour, & l'on voit encore les ruines de ſon palais. (*D. J.*)

ILAMBA, (*Géog.*) vaſte province d'Afrique au royaume d'Angola. Elle eſt diviſée en pluſieurs ſeigneuries fort peuplées, dont chacune a ſon *ſova*, qui commande au village de ſon reſſort. On ne trouve dans toute cette province, qui a peut-être cent lieues d'étendue, ni forêts, ni citadelles pour fermer le paſſage à l'ennemi, mais nous n'en ſavons aucun autre détail. (*D. J.*)

ILANTZ, (*Géog.*) ville des Griſons, capitale de la quatrieme communauté de la ligue griſe ; elle a à ſon tour les aſſemblées des trois ligues du pays. Elle eſt ſur le Rhin, à 7 lieues S. O. de Coire. *Long. 26. 45. lat. 46. 38.* (*D. J.*)

* ILAPINASTE, ſ. m. (*Myth.*) ſurnom que l'on donnoit à Jupiter dans l'île de Chypre. Il vient de Ἱλαπίναι, *célébrer par des feſtins.* Ainſi Jupiter *Ilapinaſte*, c'eſt la même choſe que Jupiter honoré par des feſtins.

ILCHESTER, (*Géog.*) ancienne ville à marché d'Angleterre en Sommerſetshire. Elle envoie deux députés au Parlement, & eſt ſur l'Ill, à 30 lieues O. de Londres.

Mais elle doit ſe vanter d'avoir donné naiſſance à Roger Bacon, religieux de l'ordre de S. François, dans le treizieme ſiecle. Il fut ſurnommé le *docteur admirable*, & il l'eſt par ſes découvertes dans l'Aſtronomie, dans l'Optique, dans les Méchaniques & dans la Chimie. Depuis Archimede, la nature ne forma point de génie plus pénérant ; il eut la premiere idée de la réformation du calendrier Julien, & à peu-près ſur le plan qu'on a ſuivi ſous Grégoire XIII. Il a décrit les lunettes, la chambre obſcure, les téleſcopes & les miroirs ardens. S'il n'introduiſit pas la Chimie en Europe, il eſt du moins un des premiers qui l'y ayent cultivé. Il a inventé, ou connu certainement, la poudre à canon, comme on en peut juger par la maniere préciſe dont il parle des effets de ſa compoſition. Voici ſes propres termes, ils ſont bien curieux : *Modica materia adaptata (ſcilicet ad quantitatem unius pollicis) ſonum facit horribilem, & coruſcationem oſtendit violentam, & hoc fit multis modis, quibus civitas aut exercitus deſtruatur.* Il mourut à Oxford en 1392, âgé de 78 ans. (*D. J.*)

ILCUSSIIA, (*Géogr.*) ville du royaume de Pologne, du Palatinat de Cracovie, dans la petite Pologne, fameuſe par ſes mines de plomb & d'argent.

ILDEFONSE (SAINT), *Géog.* magnifique maiſon royale d'Eſpagne dans la nouvelle Caſtille, au territoire de Ségovie. C'eſt le Verſailles d'Eſpagne, & qui a commencé de même par être une maiſon de chaſſe. Philippe V. l'a bâti en 1720, & l'a depuis ce tems-là beaucoup embelli. (*D. J.*)

ILEO-COLIQUE, adj. *en Anatomie*, nom d'une branche de l'artere méſentérique ſupérieure, qui ſe diſtribue à l'inteſtin iléon & au colon. Haller, *icon. anat.*

ILER *ou* ILLER, (*Géog.*) riviere d'Allemagne, qui prend ſa ſource dans les montagnes du Tyrol, & qui va ſe jetter dans le Danube près d'Ulme.

ILERCAONS, (*Géogr. anc.*) *Ilercaones*, *Ilercaones*, *Ilercaonenſium regio*, ancien peuple de l'Eſpagne taragonoiſe, vers l'embouchure de l'Ebre. Ce peuple occupoit une partie de la côte de Catalogne juſqu'à celle de Valence. (*D. J.*)

ILERGETES, ſ. m. pl. (*Geogr. anc.*) *Ilergetæ*, ancien peuple de l'Eſpagne taragonoiſe ſur la Segre. Ils étoient bornés au nord par les Pyrénées, par les Ilercaons au ſud, & par les Vaſcons à l'oueſt & au nord-oueſt. (*D. J.*)

ILES, ſ. f. *en Anatomie*, l'os des *îles*, l'os *ileum* ou l'os des hanches, & a été ainſi nommé par les anciens, parce qu'il ſoutient les flancs. *V.* FLANC.

C'eſt la plus grande des trois pieces dont les os innominés ſont compoſés dans les jeunes ſujets.

Il eſt ſitué à la partie ſupérieure du baſſin : on le diviſe en crête, en baſe, en bord antérieur, en bord poſtérieur, en deux faces ; l'une latérale externe, l'autre latérale interne.

La crête eſt la partie ſupérieure arrondie en for-

me d'arcade, dont la portion postérieure, qui est la plus épaisse, est appellée *tubérosité ;* on distingue dans son épaisseur deux levres & deux interstices.

Le bord antérieur a deux interstices, appellées l'une *épine antérieure supérieure*, & l'autre *épine antérieure inférieure*. Ces deux éminences sont séparées par une échancrure ; on en remarque de même deux au bord postérieur, mais elles sont plus près l'une de l'autre.

La base ou partie inférieure est la plus épaisse de toutes ; elle forme antérieurement la portion supérieure de la cavité cotyloïde, & postérieurement presque toute la grande échancrure sciatique.

La face latérale externe est convexe antérieurement & concave postérieurement.

La face latérale interne est inégalement concave ; elle a en-arriere plusieurs inégalités, parmi lesquelles il y a une grande facette cartilagineuse de la figure d'une *S* qui sert à la symphise cartilagineuse de cet os avec l'os sacrum.

ILEUSUGAGUEN, (*Géog.*) ville forte d'Afrique au royaume de Maroc, dans la province d'Héa, sur une montagne à trois lieues de Hadequis. *Long. 8. 28. lat. 30. 40.* (*D. J.*)

ILHEOS, (*Géog.*) ville maritime de l'Amérique méridionale, capitale de la capitainerie de Rio dos *Ilhéos* au Brésil. Elle appartient aux Portugais, & est dans un pays fertile. *Long. 340. 10. lat. mérid. 15. 40.* (*D. J.*)

ILIADE, s. m. (*Littérat.*) nom d'un poëme épique, le premier & le plus parfait de tous ceux qu'Homere a composés. *Voyez* EPIQUE.

Ce mot vient du grec ιλιας, d'ιλιον, *ilium*, nom de cette fameuse ville que les Grecs tinrent assiégée pendant dix ans, & qu'ils ruinerent à la fin, à cause de l'enlévement d'Helene, & qui fait l'occasion de l'ouvrage dont le véritable sujet est la colere d'Achille.

Le dessein d'Homere dans l'*iliade* a été de faire concevoir aux Grecs divisés en plusieurs petits états, combien il leur importoit d'être unis & de conserver entre eux une bonne intelligence. Pour cet effet, il leur remet devant les yeux les maux que causa à leurs ancêtres la colere d'Achille, & sa mesintelligence avec Agamemnon ; & les avantages qu'ils retirerent de leur union. *Voyez* FABLE, ACTION.

L'*iliade* est divisée en vingt-quatre livres, que l'on désigne par les lettres de l'alphabet. Pline parle d'une *iliade* écrite sur une membrane si petite & si déliée, qu'elle pouvoit tenir dans une coque de noix.

Pour la conduite de l'*iliade*, *voyez* le P. le Bossu, Madame Dacier & M. de la Motte.

Les critiques soutiennent que l'*iliade* est le premier & le meilleur poëme qui ait paru au monde. Aristote en a presque entiérement tiré les regles de sa poétique ; & il n'a eu autre chose à faire que d'établir des regles sur la pratique d'Homere. Quelques auteurs disent qu'Homere a non-seulement inventé la Poésie, mais encore les Arts & les Sciences, & qu'il donne dans son poëme des marques visibles qu'il les possédoit toutes à un degré éminent. *Voyez* POÉSIE.

M. Barus de Cambridge va mettre un ouvrage sous presse, dans lequel il prouve que Salomon est l'auteur de l'*iliade*.

L'*iliade*, dit M. de Voltaire dans son essai sur la poésie épique, est pleine de dieux & de combats. Ces sujets plaisent naturellement aux hommes ; ils aiment ce qui leur paroît terrible. Ils sont comme les enfans qui écoutent avidement ces contes de sorciers qui les effraient. Il y a des fables pour tout âge, & il n'y a point eu de nation qui n'ait eu les siennes.

De ces deux sujets qui rempliſſent l'*iliade*, naissent deux grands reproches que l'on fait à Homere. On lui impute l'extravagance de ses dieux & la grossiéreté de ses héros. C'est reprocher à un peintre d'avoir donné à ses figures les habillemens de leur tems. Homere a peint les dieux tels qu'on les croyoit, & les hommes tels qu'ils étoient. Ce n'est pas un grand mérite de trouver de l'absurdité dans la théologie payenne, mais il faudroit être bien dépourvû de goût, pour ne pas aimer certaines fables d'Homere. Si l'idée des trois graces qui doivent toujours accompagner la déesse de la Beauté, si la ceinture de Venus sont de son invention, quelles louanges ne lui doit-on pas pour avoir ainsi orné cette religion que nous lui reprochons ? & si ces fables étoient déja reçûes avant lui, peut-on mépriser un siecle qui avoit trouvé des allégories si justes & si charmantes ?

Quant à ce qu'on appelle grossiereté des héros d'Homere, on peut rire tant qu'on voudra de voir Patrocle au neuvieme livre de l'*iliade*, mettre trois gigots de mouton dans une marmite, allumer & souffler le feu, & préparer le dîner avec Achille. Achille & Patrocle n'en sont pas moins éclatans. Charles XII. roi de Suede, a fait six mois sa cuisine à Demir-Tocca, sans rien perdre de son héroïsme ; & la plûpart de nos généraux qui portent dans un camp tout le luxe d'une cour efféminée, auront bien de la peine à égaler ces héros.

Que si on reproche à Homere d'avoir tant loué la force de ses héros, c'est qu'avant l'invention de la poudre, la force du corps décidoit de tout dans les batailles. Les anciens se faisoient une gloire d'être robustes, leurs plaisirs étoient des exercices violens. Ils ne passoient point leurs jours à se faire traîner dans des chars à couvert des influences de l'air, pour aller porter languissamment d'une maison à l'autre, leur ennui & leur inutilité. En un mot, Homere avoit à représenter un Ajax & un Hector, & non un courtisan de Versailles ou de Saint-James. *Essai sur la poésie épique.*

On peut également excuser les défauts de style ou de détail qui se trouvent dans l'*iliade ;* ses censeurs n'y trouvent nulle beauté, ses adorateurs n'y avouent nulle imperfection. Le critique impartial convient de bonne foi qu'on y rencontre des endroits foibles, défectueux, traînans, quelques harangues trop longues, des descriptions quelquefois trop détaillées, des répétitions qui rebutent, des épithetes trop communes, des comparaisons qui reviennent trop souvent, & ne paroissent pas toujours assez nobles. Mais aussi ces défauts sont couverts par une foule infinie de graces & de beautés inimitables, qui frappent, qui enlevent, qui raviſſent, & qui sollicitent pour les taches légeres dont nous venons de parler, l'indulgence de tout lecteur équitable & non prévenu.

Madame Dacier a traduit l'*iliade* en prose, M. de la Mothe l'a imitée en vers. L'une de ces traductions n'atteint pas la force de l'original, l'autre affecte en quelque sorte de le défigurer.

ILIAQUE, adj. *en Anatomie*, se dit des parties relatives à l'ileon. *Voyez* ILEON.

L'artere *iliaque* est une des branches de la division de l'aorte inférieure. *Voyez* AORTE.

L'artere *iliaque* se porte obliquement vers la partie latérale & supérieure de l'os sacrum, là elle se divise en deux branches, l'une qu'on appelle *artere iliaque interne*, ou *artere hypogastrique*, qui se jette dans le bassin ; & l'autre *artere iliaque externe*, qui rampe le long des parties latérales & supérieures du bassin, sans jetter de branches considérables, & vient passer sous le ligament de Fallope, où elle fournit plusieurs branches, & prend le nom *d'artere crurale*. *Voyez* HYPOGASTRIQUE & CRURALE.

Le muscle *iliaque* vient de la face interne de l'os des îles de la crête, de ses épines antérieures, de leur intervalle ; en descendant sur la partie inférieure

de ce même os, se joint au grand psoas, & s'insere avec lui au petit trochanter.

ILIAQUE *passion*, (*Medecine.*) *ileus*, ιλεος; ce nom est dérivé du mot grec ειλεσται, qui signifie *être replié, contourné; circumvolvi, contorqueri*, auxquels répondent les noms latins qu'on donne à cette maladie, de *volvulus*, *passio volvulosa*; elle est décrite dans Cælius Aurelianus sous le nom de *tormentum*; quelques auteurs grecs l'appellent aussi χορδαψος, pensant que les intestins sont alors tendus comme des cordes; son nom vulgaire francisé est *miserere*, nom tiré sans doute de la compassion qu'arrache l'état affreux des personnes qui en sont attaquées. Le symptome qui caractérise cette maladie est un vomissement presque continuel avec constipation; on vomit d'abord les matieres contenues dans l'estomac, peu après on rejette la bile, des matieres chileuses, même des excrémens; quelquefois aussi les malades ont rendu par la bouche les lavemens, les suppositoires. S'il en faut croire quelques medecins observateurs, en même tems ils ressentent des douleurs aiguës dans le bas-ventre; la soif est immodérée, la chaleur excessive, la foiblesse extrême, le pouls est dur, vibratil, serré, vîte, la respiration est difficile; à ces accidens surviennent quelquefois, lorsque la maladie est à son dernier période, le hoquet, convulsion, délire, sueurs froides, défaillances, refroidissement des extrémités, *&c.* Cette maladie est quelquefois contagieuse, comme l'a observé Schenkhius, *lib. III. observ.* Amatus Lusitanus (*Observ. cap. viij.*) assure l'avoir vûe épidémique; les malades qui en étoient attaqués rendoient beaucoup de vers par la bouche. Cette maladie est au rapport de Bartholin (*Epistol. cap. iv. pag. 529.*) endémique dans la Jamaïque, île d'Amérique. On lit dans Forestus une observation singuliere de Dodonée, touchant une *passion iliaque* périodique, dont les paroxysmes revenoient tous les trois jours. *Lib. XXI. observ. 19.*

Les causes de cette maladie sont extérieures ou internes; on ne peut connoître celles-ci que par l'ouverture du cadavre, l'observation nous découvre les autres; c'est par elle que nous savons que la *passion iliaque* est souvent excitée par les poisons, les champignons, les émétiques, les violens purgatifs. Un nommé Guilandius, au rapport de Prosper Alpin (*Method. medend.*), fut attaqué d'une *passion iliaque* mortelle, pour avoir pris des pilules & demi-once d'*hiera picra*; un accès de colere, un exercice violent ont quelquefois produit le même effet; Zacutus Lusitanus a observé une *passion iliaque* déterminée par un arrêt subit de la sueur & de la transpiration dans un jeune seigneur qui venoit de jouer à la paume; l'abus & l'usage déplacé des astringens, a quelquefois occasionné cette maladie. Fernel raconte qu'une fille en fut atteinte pour avoir mangé trop abondamment des coings, & qu'on les trouva ramassés dans le cœcum, qui en avoit été resserré & retréci. On en a vu survenir à la suite d'une blessure dans le bas-ventre; mais les causes les plus fréquentes sont les hernies. L'ouverture des cadavres nous fait souvent appercevoir les causes internes, c'est-à-dire les vices, les dérangemens qui produisent plus immédiatement cette maladie. Dans tous les cadavres de personnes mortes de *passion iliaque*, on voit le conduit intestinal fermé dans quelques endroits, tantôt par des excrémens durs, des vers, des tumeurs, des ulceres, par des concrétions pierreuses, crétacées, plâtreuses, *&c.* tantôt par des inflammations considérables, très-souvent par l'étranglement des intestins descendus dans le scrotum dans les hernies; quelquefois par des entrelacemens, des nœuds, des replis, des déplacemens de quelque portion d'intestin. Quelques auteurs ont refusé de croire que cette cause eût lieu, par la singuliere & cependant très-ordinaire raison, qu'ils ne comprenoient pas comment les intestins attachés au mésentere, pouvoient ainsi se déranger; mais ce raisonnement, quelque plausible qu'il puisse être, doit céder à une foule d'observations qui constatent ce fait: ces replis sont même quelquefois très-multipliés. Riviere en a observé trois dans l'intestin ileon; Henri de Keers en a trouvé cinq, & Barbette dit en avoir vû jusqu'à sept. On peut ajouter à cela les observations de Plater, de Penarole, d'Hyppolitus Boscus, & de plusieurs autres. Le vice le plus fréquent qu'on apperçoit dans les intestins des personnes qui sont mortes de cette maladie, est l'intussusception ou invagination d'une portion d'intestin dans une autre; on a vû quelquefois tout le cœcum rentré & caché dans l'ileum. Cette cause est attestée par beaucoup d'observations de Columbus, de Silvius de le Boë, de Plempius, de Frédéric Ruisch; c'est celle qui produit le plus ordinairement l'ileus endémique de la Jamaïque. *Voyez* Barthol. Peyer a observé jusqu'à trois semblables invaginations dans le même sujet; Patin traite aussi ce redoublement de chimérique, parce qu'il ne l'a jamais vû. Quelquefois ces duplicatures se rencontrent sans qu'il y ait *passion iliaque*, comme je l'ai observé dans un homme qui mourut subitement après avoir pris l'émétique, au premier effort qu'il fit pour vomir. Il n'est pas rare de trouver aussi dans les cadavres les intestins retrécis & étranglés dans certains endroits, comme s'ils fussent serrés par une corde. Le skirrhe du mésentere ou des parties environnantes est une des causes découvertes par les inspections anatomiques. Le pancreas grossi & obstrué en comprimant l'intestin, en a occasionné l'inflammation, l'ulcere & la *passion iliaque*. Kerkringius, *observ. anatom.* 42. On trouve souvent l'épiploon & les intestins gangrenés & sphacelés; la corruption est quelquefois si grande, qu'elle empêche d'enlever les visceres & de pouvoir examiner la cause du mal. Baillou, *liv. II. épidém.* Hildan, *de gangren. cap. iv.* Il paroît pourtant par toutes ces observations, qu'il ne suffit pas que le conduit intestinal soit bouché, il faut encore qu'il y ait une irritation qui fasse sur les intestins le même effet que les émétiques font sur l'estomac. Ces causes peuvent agir dans les intestins greles ou dans les gros, ce qui produit quelque léger changement dans les symptomes; lorsque les greles sont affectés, les douleurs sont plus vives, les vomissemens plus fréquens; les matieres qu'on rend par le vomissement sont chimeuses ou chyleuses. Lorsque les gros intestins sont attaqués, les vomissemens sont plus lents, les douleurs moins aiguës; elles se font sentir principalement aux hyppocondres & aux reins, le malade vomit les excrémens, *&c.*

Le diagnostic de cette maladie n'est pas difficile, elle est très-bien caractérisée par le vomissement joint à la constipation totale; mais il est très-important d'en bien distinguer les causes, sur tout de reconnoître l'inflammation lorsqu'elle est présente; alors les douleurs sont vives, la fievre est plus violente, l'altération & l'agitation du corps plus grandes, le pouls est dur & fréquent. La connoissance de ce qui a précédé peut aussi fournir des éclaircissemens; on peut s'appercevoir facilement en examinant le malade si la maladie doit être attribuée à quelque hernie; les autres causes sont trop cachées pour qu'on puisse même les soupçonner, on est obligé d'agir en aveugle, & ce n'est pas le seul cas où l'on soit réduit au tatonnement & à la divination souvent funestes, mais indispensables.

Prognostic. La *passion iliaque* est une maladie très-dangereuse, fort aiguë, qui est bientôt terminée plûtôt en mal qu'en bien: lorsqu'elle dépend de l'inflammation, ou qu'elle en est accompagnée, il est

rare qu'on en réchappe ; il y a plus à eſpérer ſi elle eſt la ſuite d'une hernie, parce qu'on peut rentrer l'inteſtin, ou du moins on a toujours le pis-aller de l'opération ; elle ſe guérit aſſez facilement lorſqu'elle eſt la ſuite d'une conſtipation opiniâtre, d'un rentrement d'inteſtin, *&c.* La guériſon eſt prochaine lorſque le malade prend les lavemens & qu'il les rend facilement, que les douleurs ne ſont point fixes ni continues ; il n'y a plus de danger lorſque les remedes laxatifs qu'on prend par la bouche, operent par les ſelles ; mais le péril eſt preſſant, & il ne reſte plus d'eſpérance, lorſque les douleurs qui étoient extrémement aiguës, viennent à ceſſer tout-à-coup ſans que les autres ſymptomes diminuent, alors l'abbatement des forces eſt plus ſenſible, l'haleine eſt puante, la foibleſſe & la vîteſſe du pouls augmentent, les ſincopes ſont fréquentes, la gangrene eſt formée, & la mort eſt prochaine ; le hoquet, la convulſion, le délire ſurvenans à la *paſſion iliaque* ſont des ſignes d'un très-mauvais augure. Hippocr. *aphor.* 10. *lib. VII.*

Curation. Cette maladie eſt une de celles où la nature n'opere rien pour ſa guériſon ; elle exige les ſecours de l'art les plus prompts & les plus appropriés ; ils doivent être variés ſuivant les différentes cauſes : lorſqu'il y a inflammation ou qu'elle eſt à craindre, il eſt à propos de faire une ou deux ſaignées, de donner des lavemens émolliens, anodins, d'appliquer ſur le bas-ventre des fomentations de la même nature ; intérieurement on doit avoir recours aux remedes rafraichiſſans, tempérans, anti-orgaſtiques, calmans ; tels ſont les eaux de poulet, tiſanes émulſionées, le nitre, la liqueur minérale anodine d'Hoffman ; ſi les douleurs ſont trop vives, il faut donner les narcotiques, mais à petite doſe ; on peut eſſayer quelques légers purgatifs en les aſſociant aux calmans même narcotiques. S'il y a hernie, il faut en tenter la réduction, ou en venir de bonne heure à l'opération. *Voyez* HERNIE. Lorſqu'on n'a à craindre ni l'inflammation ni l'hernie, on peut donner des lavemens plus actifs, plus ſtimulans ; la fumée du tabac injectée dans l'anus par l'inſtrument de Dekkers, eſt très-convenable ; Hippocrate conſeille d'enfler les boyaux avec de l'air ; il y a des ſouflets propres à cette opération : Celſe recommande avec raiſon les ventouſes. Les Chinois guériſſent cette maladie par le cautere actuel. On a vû quelquefois de bons effets de l'application des animaux tout chauds ſur le ventre ; il ne faut pas trop perdre du tems à employer ces remedes ; pour peu qu'ils tardent à produire de bons effets, il faut recourir au remede de Vanhelmont, aux balles de plomb, d'argent ou d'or ; avec ce remede, dit-il, *neminem volvulo perire ſivi ;* ou ce qui eſt encore mieux, au mercure, dont il faut faire avaler une ou deux livres, & agiter, promener en voiture, s'il eſt poſſible, le malade ; mille obſervations conſtatent l'efficacité de ce remede. Ne ſeroit-il pas à propos de faire marcher ces malades piés nuds ſur un terrein froid & mouillé ? Les perſonnes ſaines à qui il arrive de faire pareille choſe, ſont punies de cette imprudence par la diarrhée. Enfin tous ces ſecours inutilement employés, quelques auteurs propoſent d'ouvrir le ventre, de dénouer & raccommoder les inteſtins ; cette opération eſt cruelle, elle peut être inutile, dangereuſe ; mais c'eſt une derniere reſſource dans des cas abſolument déſeſpérés. *Article de M.* MENURET.

ILIBOBOCA, ſ. m. (*Ophiolog. exot.*) ſerpent du Bréſil nommé par les Portugais, *cobra de coral.* Il eſt de la longueur de deux piés & de la groſſeur du pouce, qui s'amenuiſe encore davantage vers la queue, & ſe termine en pointe ; ſon ventre eſt tout blanc, mais d'un blanc argentin & luſtré ; ſa tête eſt couverte d'écailles blanches de forme cubique, bordées de quelques autres écailles noires ; ſon corps eſt tacheté de blanc, de noir & de rouge. Il rampe avec lenteur, & paſſe pour très-dangereux. Ray, *ſyn. anim. pag.* 327. (*D. J.*)

ILIMSK, (*Géog.*) province & ville de Sibérie, ſituée ſur la riviere d'Ylim qui ſe jette dans celle de Tungus, qui elle-même ſe perd dans le fleuve de Jeniſci. Elle eſt habitée par des Tartares Tunguſes & par des Ruſſes, & releve du woinde ou gouverneur d'Irkusk.

ILION, (*Géog. anc. & Littér.*) voilà le nom qui nous eſt ſi cher dans l'ancienne ville de Troie, dans l'Aſie mineure.

Ilion, *ton nom ſeul a des charmes pour moi !*
Ne verrai-je jamais rien de toi ; ni la place
De ces murs élevés & détruits par les dieux,
Ni ces champs où couroient la fureur & l'audace,
Ni des tems fabuleux enfin la moindre trace
Qui pût me préſenter l'image de ces lieux !

Non, on ne verra rien de tous ces précieux reſtes de l'antiquité ! L'*Ilion* dont il s'agit, fut détruite 850 ans avant l'arrivée d'Alexandre en Troade ; il ne trouva qu'un village qui portoit ſon nom, bâti à trente ſtades au-delà. Ce prince fit de riches préſens à ce pauvre village, lui donna le titre de ville, & laiſſa des ordres pour l'aggrandir.

Après la mort d'Alexandre, Lyſimaque amplifia le nouvel *Ilion*, & l'environna d'un mur de quarante ſtades ; mais cette ville n'avoit plus de murailles, quand les Gaulois y paſſerent, l'an 477 de Rome ; & la premiere fois que les Romains entrerent en Aſie, c'eſt-à-dire l'an de Rome 564, *Ilion* avoit plûtôt l'air d'un bourg que d'une ville ; Fimbria, lieutenant de Sylla, acheva de la ruiner en 668, dans la guerre contre Mithridate.

Cependant Sylla conſola les habitans de leur perte, & leur fit du bien. Jules-Céſar qui ſe regardoit comme un des deſcendans d'Enée, s'affectionna entiérement à cette petite ville, & la réédifia. Il donna non ſeulement de nouvelles terres à ſes habitans, mais la liberté & l'exemption des travaux publics. En un mot, il étendit ſi loin ſes bienfaits ſur *Ilion*, qu'au rapport de Suétone, on le ſoupçonna d'avoir voulu quitter Rome pour s'y établir, & y tranſporter les richeſſes de l'empire.

On eut encore la même frayeur ſous Auguſte, qui en qualité d'héritier de Jules-Céſar, auroit pû exécuter ce grand projet. L'un & l'autre montrerent en pluſieurs occaſions, un penchant très-marqué pour la ville d'*Ilion*. Nous venons de voir ce que le premier fit pour elle ; le ſecond y établit une colonie avec de nouveaux privileges, & rendit aux Rhétiens la belle ſtatue d'Ajax, qu'Antoine avoit fait tranſporter en Egypte.

Enfin, M. le Fevre, Dacier, & le P. Sanadon, ſont perſuadés que ce fut pour détourner adroitement Auguſte du deſſein qu'il pourroit avoir de relever l'éclat de l'ancienne Troie, qu'Horace compoſa cette ode admirable, chef-d'œuvre de la poéſie lyrique, qui commence par *juſtum & tenacem propoſiti virum*, dans laquelle ode il fait tenir à Junon ce diſcours.

Ilion, Ilion !
Fatalis inceſtuſque judex,
Et mulier peregrina vertit
In pulverem.

Ilion, la déteſtable Ilion ! c'eſt par cette répétition qu'il tâche d'imprimer des ſentimens d'averſion pour cette ville ; par mépris encore, il ne daigne faire nommer à Junon, ni Paris, ni Hélene ; l'une eſt une femme étrangere, l'autre un juge fatal à ſa patrie, un violateur de l'hoſpitalité ; Laomédon & les Troyens ſont des perfides, des parjures, livrés de-

puis long-tems à la colere des dieux. Voilà le ſujet de cette piece lyrique découvert; & vraiſſemblablement Horace la fit de concert & par les conſeils de Mécene & d'Agrippa : jamais le poëte n'eut un ſujet plus délicat à manier, & jamais il ne s'en tira avec tant d'art.

Ilion ſubſiſta encore ſous les empereurs. On a des médailles frappées au nom de ſes habitans. Il y en a une de Marc Aurele, qui repréſente Hector ſur un char à deux chevaux, avec cette légende ΙΛΙΕΩΝ ΕΚΤΩΡ. Il y en a d'autres de Commode & d'Antonin fils de Sévere, ſur leſquelles la légende eſt la même; mais le char eſt à quatre chevaux. On en a auſſi à deux chevaux frappées ſous Sévere & ſous Gordien.

C'eſt de l'*Ilion* dont il eſt ici queſtion, que les voyageurs diſent avoir vû les ruines, & non pas de l'ancienne Troie, qu'Hector ne put défendre, & que les Grecs brulerent impitoyablement dans une ſeule nuit. *Voyez* TROIE. (*D. J.*)

ILISSIDES, adj. fem. pl. (*Mythol.*) *Iliſſides*, ou *Iliſſiades* eſt un ſurnom des Muſes, pris du fleuve *Iliſſus* dans l'Attique, lequel fleuve rouloit des eaux ſacrées. *Voyez* ILISSUS, *Géog.* (*D. J.*)

ILISSUS, (*Géog. anc.*) ville & riviere de Grece dans l'Attique; du tems de Pline on ne voyoit déja plus que les ruines de la ville, c'eſt pourquoi il dit, *locus Iliſſos*; les Athéniens avoient ſur le bord de la riviere un autel conſacré aux Muſes Iliſſiades; c'étoit auſſi ſur les bords de l'*Iliſſus* que ſe faiſoit la luſtration dans les petits myſteres; ſes eaux étoient réputées ſacrées par un ſtatut de religion, *ſacro inſtituto*, dit Maxime de Tyr. Les Turcs ont aujourd'hui détourné les eaux de l'*Iliſſus*, pour arroſer leurs jardins, & on n'en voit preſque plus que le lit. (*D. J.*)

ILITHYE, ſ. f. (*Littérat. & Myth.*) divinité de la Fable; *Ilithye* fille de Junon & ſœur d'Hébé, préſidoit comme ſa mere aux accouchemens; les femmes dans les douleurs de l'enfantement, lui promettoient des ſacrifices, ſi elles venoient à être heureuſement délivrées. Cette déeſſe avoit à Rome un temple, dans lequel on étoit obligé de porter une piece de petite monnoie, ſavoir à la naiſſance & à la mort de chaque perſonne. Servius Tullius établit cet uſage, pour avoir toutes les années un dénombrement exact des naiſſances & des morts des habitans de Rome. On trouve la déeſſe *Ilithye* ſur les médailles & dans les inſcriptions antiques, ſous le titre de *Juno Lucina*, ou ſimplement de *Lucina*. Cependant les anciens ont fait mention de pluſieurs *Ilithyes* & de pluſieurs Lucines, parce qu'il y avoit pluſieurs déeſſes qui préſidoient aux enfantemens. *Poſt hæc Ilithyas placato puerperas hoſtiis*, dit l'oracle de la Sybille. On les appelloit indifféremment *Lucinas*, *Ilithyas*, *Genetyllidas*, trois noms qui ſignifient la même fonction. Le premier eſt latin & vient de *lux*, le jour. Les deux autres ſont grecs : *Ilithya* vient de ἐλεύθειν, *oriri*; & *génétyllis* de γένεσις, *nativité*. (*D. J.*)

ILIVILIHU, ſ. m. (*Ornithol. exot.*) nom que les habitans des îles Philippines donnent à un oiſeau fort commun dans ce pays-là, & qui a toute l'encolure de nos cailles, d'où vient que quelques écrivains l'appellent *coturnix parvula montana*, petite caille de montagne, parce qu'elle vit dans les lieux élevés, & qu'elle n'eſt pas plus groſſe qu'un moineau; elle eſt remarquable par le joli mélange de la couleur de ſon pennage. (*D. J.*)

ILKUSCH, *Ilcuſſum*, (*Géog.*) ville royale de Pologne au palatinat de Cracovie, remarquable par ſes mines d'argent, mêlées avec du plomb; il eſt bon d'obſerver ici, que les mines ne ſont point entiérement du droit royal en Pologne; elles appartiennent au ſeigneur ſur la terre duquel elle ſe rencontrent, & ce ſeigneur en fait quelque reconnoiſſance au roi; mais les mines qui ſont ſur les terres de la couronne, comme par exemple, celles d'*Ilkuſch* ſe partagent entre le roi, le palatin & l'évêque; cette ville eſt dans un pays ingrat, au pié de pluſieurs montagnes, à ſix lieues N. O. de Cracovie. *Long. 37. 35. lat. 50. 26.* (*D. J.*)

ILL, (*Géograph.*) riviere de France en Alſace, qu'elle traverſe preſque dans toute ſa longueur; elle a ſa ſource à l'extrémité du Santgaw, & ſe jette dans le Rhin à deux lieues au-deſſous du pont de Straſbourg. L'*Ill* arroſe pluſieurs villes, & reçoit dans ſon cours quelques rivieres conſidérables; ſes débordemens ne ſont guere moins nuiſibles que ceux du Rhin. (*D. J.*)

* ILLAPS, ſ. m. (*Théolog.*) eſpece d'extaſe contemplative où l'on tombe par des degrés inſenſibles où les ſens extérieurs s'alienent, & où les organes intérieurs s'échauffent, s'agitent, & mettent dans un état fort tendre & fort doux, peu different de celui qui ſuccede à la poſſeſſion d'une femme bien aimée & bien eſtimée.

* ILLATION, ſ. f. (*Logiq. Théolog Hiſt.*) ce terme eſt de l'école; il vient du latin *inferre*, conclure; ainſi connoître par *illation*, c'eſt la même choſe que connoître par *voie de conſéquence*.

L'*illation* eſt dans la meſſe mozarabique ce que nous appellons dans la nôtre la *préface*. L'*illation* & la préface avoient encore pour ſynonymes les mots *conteſtation* & *immolation*.

Illation ſe dit auſſi pour *retour*; ainſi l'*illation* de ſaint Benoît, c'eſt la fête du retour de ſes reliques de l'égliſe de ſaint Agnan d'Orleans à Fleure.

ILLE, (*Géog.*) petite ville de France dans le Rouſſillon, à quatre lieues de Perpignan; elle eſt jolie & bien bâtie, dit Piganiol de la Force, *tom. VI. p. 449. Long. 21 20. lat. 42. 25.* (*D J.*)

ILLÉGITIME, adj. (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui eſt contre la loi, & oppoſé à quelque choſe de légitime, comme une conjonction *illegitime*, un enfant *illégitime*. *Voyez* BATARD, LÉGITIME. (*A*)

ILLESCAS, (*Géog.*) petite ville d'Eſpagne, dans la nouvelle Caſtille, à ſix lieues au ſud de Madrid.

ILLIBÉRAL, adv. (*Gram.*) ſervices bas, méchaniques. *Voyez* LIBÉRAL.

* ILLICITE, adj. (*Gram. & Morale*) qui eſt défendu par la loi. Une choſe *illicite* n'eſt pas toujours mauvaiſe en ſoi; le défaut de preſque toutes les légiſlations, c'eſt d'avoir multiplié le nombre des actions *illicites* par la biſarrerie des défenſes. On rend les hommes méchans en les expoſant à devenir infracteurs; & comment ne deviendront-ils pas infracteurs, quand la loi leur défendra une choſe vers laquelle l'impulſion conſtante & invincible de la nature les emporte ſans ceſſe? Mais quand ils auront foulé aux piés les lois de la ſociété, comment reſpecteront-ils celles de la nature; ſur-tout s'il arrive que l'ordre des devoirs moraux ſoit renverſé, & que le préjugé leur faſſe regarder comme des crimes atroces, des actions preſqu'indifférentes? Par quel motif celui qui ſe regardera comme un ſacrilege, balancera-t-il à ſe rendre menteur, voleur, calomniateur? Le concubinage eſt *illicite* chez les chrétiens; le trafic des armes eſt *illicite* en pays étrangers; il ne faut pas ſe défendre par des voies *illicites*. Heureux celui qui ſortiroit de ce monde ſans avoir rien fait d'*illicite*! plus heureux encore celui qui en ſort ſans avoir rien fait de mal! Eſt il, ou n'eſt-il pas *illicite* de parler contre une ſuperſtition conſacrée par les lois? Lorſque Ciceron écrivit ſes livres ſur la divination, fit-il une action *illicite*? Hobbes ne ſera pas embarraſſé de ma queſtion; mais oſera-t-on avouer les principes d'Hobbes, ſur-tout dans les contrées où la puiſſance temporelle eſt diſtinguée de la puiſſance ſpirituelle?

ILLIFONSO DE LOS ZAPOTECAS SANT.,

(*Géog.*) ville deserte de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, au diocèse de Guaxaca. Elle est sur une montagne, à 20 lieues N. E. d'Antequera. *Long.* 280. 5. *lat.* 17. 35. (*D. J.*)

ILLIMITÉ, adj. (*Gram.*) qui n'a point de limite. Il est relatif au tems & à l'espace. On dit un tems *illimité*, un espace *illimité*: il l'est aussi à la puissance. Il n'y a point de puissance légitime & *illimitée* sur la terre; il y a même un sens très-raisonnable dans lequel on peut dire que celle de Dieu ne l'est pas; elle est bornée par l'essence des choses. Les notions que nous avons de sa justice sont immuables: où en serions-nous, s'il en étoit autrement? Cependant on ne peut être trop circonspect lorsqu'il s'agit d'élever ses idées jusqu'à un être d'une nature aussi différente de la nôtre; il ne faut pas s'attendre dans ces comparaisons, à une conformité bien rigoureuse. Mais, voulons-nous vivre & mourir en paix, faisons descendre notre justice jusqu'à la fourmi, afin que celui qui nous jugera, rabaisse la sienne jusqu'à nous.

ILLINOIS, s. m. pl. (*Géog.*) peuples sauvages de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle France, le long d'une grande riviere du même nom. Cette riviere des *Illinois*, qui vient du nord-est, ou est-nord-est, n'est navigable qu'au printems; elle a plus de cent lieues de cours, qui va au sud-quart-sud-est, & se décharge dans le Missipipi, vers le 39 deg. de latitude.

Le pays des *Illinois* est encore arrosé par d'autres grandes rivieres; on lui donne cent lieues de largeur, & beaucoup plus de longueur, car on l'étend bien loin le long du Missipipi. Il est par-tout couvert de vastes forêts, de prairies & de collines. La campagne & les prairies abondent en bysons, vaches, cerfs, & autres bêtes fauves, de même qu'en toute sorte de gibier, particulierement en cygnes, grues, outardes & canards.

Les arbres fruitiers peu nombreux, consistent principalement en des especes de nésliers, des pommiers, & des pruniers sauvages, qu'on pourroit bonnifier en les greffant; mais les *Illinois* ignorent cet art, ils ne se donnent pas même la peine de cueillir le fruit aux arbres, ils abattent les arbres pour en prendre le fruit.

Dans un si grand pays, on ne connoît que trois villages, dont l'un peuplé de huit ou neuf cent *Illinois*, est à plus de 50 lieues du second.

Les *Illinois* vont tout nuds depuis la ceinture; toute sorte de figures bisarres, qu'ils se gravent sur le corps, leur tiennent lieu de vêtement. Ils ornent leur tête de plumes d'oiseaux, se barbouillent le visage de rouge, & portent des colliers de petites pierres du pays de diverses couleurs. Ils ont des tems de festins & de danses, les unes en signe de réjouissance, les autres de deüil; ils n'enterrent point leurs morts, ils les couvrent de peaux, & les attachent à des branches d'arbres.

Les hommes sont communément grands, & tous très-lestes à la course. La chasse fait leur occupation, pour pourvoir à leur nourriture, à laquelle ils joignent le blé d'inde; & quand ils en ont fait la récolte, ils l'enferment dans des creux sous terre, pour le conserver pendant l'été. Le reste du travail regarde les femmes & les filles; ce sont elles qui pilent le blé, qui préparent les viandes boucannées, qui construisent les cabanes, & qui, dans les courses nécessaires, les portent sur leurs épaules.

Elles fabriquent ces cabanes en forme de longs berceaux, & les couvrent avec des nattes de jonc plat, qu'elles ont l'adresse de coudre ensemble très-artistement, & à l'épreuve de la pluie. Elles s'occupent encore à mettre en œuvre le poil des bysons ou bœufs sauvages, à en faire des sacs & des ceintures. Ces bœufs sont bien différens de ceux d'Europe; outre qu'ils ont une grosse bosse sur le dos vers les épaules, ils sont encore tout couverts d'une laine fine, qui tient lieu aux *Illinois* de celle qu'ils tireroient des moutons, s'ils en avoient dans leur pays.

Leur religion consiste à honorer une espece de génie qu'ils nomment *Manitou*, & qui, selon eux, est maître de la vie & de la mort. *Voyez* MANITOU.

Je ne conseille pas au lecteur qui sera curieux d'autres détails, de les prendre dans le P. Hennepin, ni dans la relation de l'Amérique du chevalier Tonti, ouvrage supposé; mais il y a quelque chose de mieux sur les *Illinois*; c'est une lettre du P. Gabriel Maresl, Jésuite missionnaire, qui est insérée dans *le Recueil des lettres édifiantes, tom. XI.* (*D. J.*)

ILLOCK, (*Géog.*) petite ville de la basse-Hongrie dans l'Esclavonie. Elle est sur le Danube, à 2 lieues de Peterwaradin, 8 S. E. d'Issek, 30 N. O. de Belgrade. *Long.* 37. 45. *lat.* 45. 30. (*D. J.*)

ILLUMINATION, s. f. (*Gram.*) c'est l'action d'un corps lumineux qui éclaire, ou la passion d'un corps opaque qui est éclairé; il se dit au simple & au figuré. Au simple, de la maniere dont nos temples sont éclairés à certains jours solemnels; des lumieres que le peuple est obligé d'entretenir la nuit sur ses fenêtres, lorsque quelque événement important & heureux l'exige; & de celles dont les faces des grandes maisons sont décorées, dans les mêmes circonstances, ou dans quelques fêtes particulieres. Nos artistes se sont souvent distingués par le goût dans ce genre d'artifice, qui consiste à imiter des morceaux d'architecture & autres objets, par un grand nombre de lumieres symmétriquement distribuées. Au figuré, on appelloit autrefois le sacrement de baptême l'*illumination*, & nous nous servons de la même expression, pour désigner ces inspirations d'enhaut, que quelques personnes privilégiées ont éprouvées. La foi est un don & une *illumination* de l'Esprit-saint.

ILLUMINATIONS, se dit en *Peinture* de figures, ou autres objets peints sur des corps transparens, comme le verre, la gase, le papier, la toile, *&c.* derriere lesquels on met des lumieres qu'on ne voit point, & qui font appercevoir les objets représentés. On s'en sert dans les décorations de théâtre, dans celles des fêtes publiques, & on en fait de toutes couleurs.

ILLUMINÉ, adj. pris subst. (*Théolog.*) c'est le nom que l'on donnoit anciennement dans l'Église à ceux qui avoient reçu le baptême. *Voyez* BAPTÊME.

Ce nom leur venoit d'une cérémonie du baptême, qui consistoit à mettre dans la main du néophite qui venoit d'être baptisé, un cierge allumé, symbole de la foi & de la grace qu'il avoit reçu par ce sacrement. *Voyez* CATHÉCUMENE. *Dictionnaire de Trévoux.*

ILLUMINÉ, nom d'une secte d'hérétiques qui s'éleverent en Espagne, vers l'an 1575, que les Espagnols appelloient *Alambrados*.

Leurs chefs étoient Jean de Dillapando, originaire de l'île de Ténérif, & une carmélite appellée Catherine de Jésus. Ils avoient beaucoup de compagnons & de disciples, dont la plupart furent pris par l'Inquisition, & punis de mort à Cordoue; les autres abjurerent leurs erreurs.

Les principales erreurs de ces *illuminés* étoient que, par le moyen de l'oraison sublime à laquelle ils parvenoient, ils entroient dans un état si parfait, qu'ils n'avoient plus besoin ni de l'usage des sacremens, ni des bonnes œuvres; & qu'ils pouvoient même se laisser aller aux actions les plus infames sans pécher. *Voyez le Dictionnaire de Trévoux.*

La secte des *illuminés* fut renouvellée en France, en 1634, & les *Guerinets*, disciples de Pierre Gué-

rin, s'étant joints à eux, ne firent qu'une seule secte, sous le nom d'*illuminés*; mais Louis XIII les fit poursuivre si vivement, qu'ils furent détruits en peu de tems.

Les principales erreurs de ces *illuminés* étoient, que Dieu avoit révélé à l'un d'eux, nommé *Frere Antoine Bocquet*, une pratique de foi & de vie surémimente, inconnue & inusitée dans toute la chrétienté. Qu'avec cette méthode on pouvoit parvenir en peu de tems au même degré de perfection que les SS. & la bienheureuse Vierge, qui, selon eux, n'avoient eu qu'une vertu commune. Ils ajoûtoient, que par cette voie, on arrivoit à une telle union avec Dieu, que toutes les actions des hommes en étoient déifiées; qu'étant parvenus à cette union, il falloit laisser agir Dieu seul en nous, sans produire aucun acte. Que tous les docteurs de l'Eglise n'avoient jamais sçu ce que c'étoit que dévotion; que saint Pierre étoit un homme simple, qui n'avoit rien entendu à la spiritualité, non plus que saint Paul; que toute l'Eglise étoit dans les ténebres & dans l'ignorance sur la vraie pratique du *Credo*; qu'il étoit libre de faire tout ce que dictoit la conscience; que Dieu n'aimoit rien que lui-même; qu'il falloit que dans dix ans leur doctrine fût reçue de tout le monde, & qu'alors on n'auroit plus besoin de prêtres, de religieux, de curés, d'évêques, ni autres supérieurs ecclésiastiques. Sponde. *Vittorio Siri.*

Les Freres de la Rose-Croix ont aussi été appellés *illuminés*. *Voyez* ROSE-CROIX.

ILLUSION, s. f. (*Gram. & Littérat.*) c'est le mensonge des apparences, & *faire illusion*, c'est en général tromper par les apparences. Nos sens nous font *illusion*, lorsqu'ils nous montrent des objets où il n'y en a point; ou lorsqu'il y en a, & qu'ils nous les montrent autrement qu'ils ne sont. Les verres de l'Optique nous font *illusion* de cent manieres différentes, en altérant la grandeur, la forme, la couleur & la distance. Nos passions nous font *illusion* lorsqu'elles nous dérobent l'injustice des actions ou des sentimens qu'elles nous inspirent. Alors l'on croit parce que l'on craint, ou parce que l'on desire: l'*illusion* augmente en proportion de la force du sentiment, & de la foiblesse de la raison; elle flétrit ou embellit toutes les jouissances; elle pare ou ternit toutes les vertus: au moment où on perd les *illusions* agréables, on tombe dans l'inertie & le dégoût. Y-a-t-il de l'enthousiasme sans *illusion*? Tout ce qui nous en impose par son éclat, son antiquité, sa fausse importance, nous fait *illusion*. En ce sens, ce monde est un monde d'*illusions*. Il y a des *illusions* douces & consolantes, qu'il seroit cruel d'ôter aux hommes. L'amour-propre est le pere des *illusions*; la nature a les siennes. Une des plus fortes est celle du plaisir momentané, qui expose la femme à perdre sa vie pour la donner; & celle qui arrête la main de l'homme malheureux, & qui le détermine à vivre. C'est le charme de l'*illusion* qui nous aveugle en une infinité de circonstances, sur la valeur du sacrifice qu'on exige de nous, & sur la frivolité de la récompense qu'on y attache. Portez mon *illusion* à l'extrême, & vous engendrerez en moi l'admiration, le transport, l'enthousiasme, la fureur & le fanatisme. L'orateur conduit la persuasion; l'*illusion* marche à côté du poëte. L'orateur & le poëte sont deux grands magiciens, qui sont quelquefois les premieres dupes de leurs prestiges. Je dirai au poëte dramatique: voulez-vous me faire *illusion*, que votre sujet soit simple, & que vos incidens ne soient point trop éloignés du cours naturel des choses; ne les multipliez point; qu'ils s'enchaînent & s'attirent; méfiez-vous des circonstances fortuites, & songez sur-tout au peu de tems & d'espace que le genre vous accorde.

ILLUSOIRE, adj. m. & f. (*Jurisprud.*) se dit de quelque convention ou disposition, qui est conçue de maniere que l'on peut s'en jouer, c'est-à-dire l'éluder, & faire qu'elle demeure sans effet, comme si on stipuloit qu'un homme, notoirement insolvable, payera après sa mort. (*A*)

ILLUSTRATI, s. m. pl. (*Hist. littér.*) nom d'une académie ou société littéraire, établie à Casal en Italie. Elle a pris pour emblème le soleil & la lune, avec l'inscription, *lux indeficiens*: on ignore cependant ce que cette lumiere a produit.

ILLUSTRE, ILLUSTRATION, S'ILLUSTRER, (*Gramm.*) un homme *illustre* est celui qui a mérité l'estime & la considération générale de sa nation, par quelque qualité excellente. On peut naître d'une maison *illustre*, & n'être qu'un homme ordinaire, & réciproquement. Plutarque a écrit la vie des hommes *illustres*, grecs & romains. La maison de Bourbon est la plus *illustre* en Europe. On lit dans le Dictionnaire de Trévoux, Ciceron a été le plus *illustre* des orateurs de son tems, Virgile le plus *illustre* des poëtes: je ne sais si ces deux phrases sont d'une grande pureté; il est certain que le mot *illustre* ne se dit pas aussi-bien en pareil cas que le mot *grand*. Ciceron a été le plus *grand* des orateurs de son tems; Virgile le plus *grand* des poëtes. Un peintre, un statuaire, un musicien, peut s'*illustrer* dans son art. *Illustre* s'applique rarement aux choses, & je n'aime pas, les rois d'Egypte ont été ceux qui ont laissé de plus *illustres* marques de leur grandeur. Il se prend toujours en bonne part: un scélérat n'est point *illustre*; il est *fameux*, il est *insigne*. Les écrivains hardis se jouent de toutes ces petites nuances.

ILLUSTRE, adj. (*Littérat.*) en latin *illustris*, titre autrefois des plus honorables.

Il y avoit dans la décadence de l'empire trois titres d'honneurs différens, qu'on accordoit aux personnes qui se distinguoient sur les autres par leur naissance, ou par leurs charges. Le premier étoit *illustris*, le second, *clarissimus*, & le troisieme *spectabilis*; mais *illustris* marquoit une prééminence essentielle, desorte qu'il se donnoit seulement aux consuls, & aux grands officiers de l'empire.

Nos rois même dans la premiere & seconde race, se trouvoient honorés du titre d'*illustris*, ou d'*illuster*. Parmi ce grand nombre d'actes anciens que Doublet a recueillis dans son histoire de l'Abbaye de saint Denis, il y en a plusieurs, où Dagobert joint à la qualité de roi de France, celle de *vir illuster*. Chilpéric, Pépin & Charles I. ont cru ajoûter un nouvel éclat à celui de roi, par l'épithete d'homme *illustre*. Les maires du palais, après avoir usurpé peu à peu l'autorité souveraine, s'arrogerent aussi la même qualification. Mais Charlemagne devenu empereur, ayant dédaigné ce titre, il passa tout de suite aux comtes, & aux grands seigneurs du royaume, dans les lettres que ses successeurs leur adressoient. On en décoroit semblablement les évêques & les abbés de haute considération; enfin il est tombé de mode, & s'est changé en superlatif dans le seul usage de la cour de Rome, qui donne le titre de seigneurie *illustrissime* aux nonces, aux archevêques, évêques, & principaux prélats romains. (*D. J.*)

ILLUTATION, s. f. (*Médec.*) c'est l'action d'enduire quelque partie du corps de boue. On se sert pour cet effet de la boue des eaux thermales, que l'on a soin de renouveller lorsqu'elle est seche, à dessein d'échauffer, de dessécher, & de discuter, dans le cas de rhumatisme, de douleur sciatique, *&c.*

ILLYRIE L' (*Géog. anc.*) en latin *Illyricum* dans Pline, & il sous-entend le mot *solum*, en grec *Illyris* dans Ptolomée, & *Illyria* dans Etienne le Géographe; contrée de l'Europe qui, selon les divers tems,

a été différemment bornée par les anciens Géographes ; & c'eſt à quoi on doit faire attention.

Il y avoit l'*Illyrie* en général, nom commun à pluſieurs pays, au nombre deſquels on comprenoit la Liburnie, la Dalmatie & l'*Illyrie* propre, qui faiſoit elle-même partie de la grande *Illyrie*, étoit entre le Narenta & le Drin ; c'eſt, dit le P. Briet, le pays ſitué ſur la mer Adriatique, & que l'on diviſe en Liburnie & en Dalmatie : Ptolomée *livre ij, chap. xvij.* borne l'*Illyrie* au nord par les deux Pannonies, au couchant par l'Iſtrie, au levant par la haute Myſie, au midi par la Macédoine.

On voit par d'anciens monumens, & entr'autres par une inſcription rapportée dans le recueil de Gruter, que du tems d'Auguſte on diviſoit l'*Illyrie* en haute & baſſe, apparemment par rapport aux montagnes & aux cours des rivieres ; les Japydes qui occupoient les montagnes, étoient de la haute-*Illyrie* ; le nom de mer d'*Illyrie*, dans Horace, eſt commun à tout le golfe de Veniſe.

Les Romains eurent de la peine à ſubjuguer les Illyriens ; mais Auguſte les ſoumit entierement après la défaite d'Antoine ; la notice de l'Empire ſous Hadrien met dans l'*Illyrie* dix-ſept provinces ; & celle de l'Empire, depuis Conſtantin juſqu'à Arcadius & Honorius, partage toute l'*Illyrie* en trois diocèſes, celui de la Macédoine, celui de la Dacie, & celui de l'*Illyrie* propre.

Arcadius retint pour lui tout ce qui étoit ſoumis au préfet du prétoire d'Italie ; ſavoir la Macédoine & la Dacie, ce qui formoit deux diocèſes ; l'empire d'Occident eut pour ſa part le diocèſe de l'*Illyrie* propre, qui comprenoit les deux Pannonies, la Pavie, la Dalmatie, la Norique Méditerranée, & la Norique Ripenſe.

Chacun de ces trois diocèſes avoit ſon métropolitain ; celui de l'*Illyrie* propre ou occidentale étoit l'évêque de Sirmich ; le ſecond diocèſe, ou la Dacie, qui comprenoit les pays ſitués entre la Macédoine & le Danube, avoit pour métropole Sardique ; le troiſieme diocèſe, qui portoit le nom de Macédoine, comprenoit toute la Grece, & avoit pour métropolitain l'évêque de Theſſalonique.

La connoiſſance de l'*Illyrie*, priſe dans toute ſon étendue, eſt très-néceſſaire pour l'intelligence de l'Hiſtoire eccléſiaſtique, car ſans cela on ne concevroit point quel rapport il y avoit de la Theſſalie, de l'Achaïe & de l'Iſle de Crete, avec l'*Illyrie*, ſi on ſe figuroit ſeulement, ſous le nom d'*Illyrie*, un petit canton, tel que Ptolomée le repréſente dans un coin du golphe Adriatique. (*D. J.*)

ILM, (*Géog.*) riviere d'Allemagne, qui prend ſa ſource dans le comté de Henneberg, & qui ſe jette dans la Sala au-deſſus de Naumbourg.

Il y a une autre riviere appellée *Ilm* ou *Ilme*, qui arroſe le duché de Brunſwick, & qui ſe jette dans la Leine.

ILMEN LAC D', (*Géog.*) lac de l'Empire Ruſſien, dans le duché de la grande Novogorod ; il a près de ſoixante werſtes ou lieues Ruſſiennes dans ſa longueur du ſud au nord, & environ quarante dans ſa largeur, qui eſt en général aſſez égale. (*D. J.*)

ILOIRES, (*Marine.*) *Voyez* HILOIRES.

ILMENT, (*Géog.*) grand fleuve d'Aſie, au royaume de Perſe, qui ſe jette dans l'Océan.

ILOTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) nom des eſclaves chez les Lacédémoniens. Quand ceux-ci commencerent à s'emparer du Péloponneſe, ils trouverent beaucoup de réſiſtance de la part des naturels du pays, mais ſur-tout des habitans d'Elos qui, après s'être ſoumiſe, ſe révolta contre eux. Les Spartiates aſſiégerent cette place, la prirent à diſcrétion, & pour faire une exemple de ſévérité, en réduiſirent en eſclavage les habitans, eux & tous leurs deſcendans à perpétuité. Les *Ilotes*, ou comme d'autres les appellent, les *Helotes* étoient donc à Lacédémone des eſclaves publics, employés aux miniſteres les plus vils & les plus pénibles, & traités avec une extrême rigueur ; mais les magiſtrats les accordoient quelquefois aux particuliers, à condition de les rendre à la ville quand elle les redemanderoit. On les employoit à la culture des terres & aux autres travaux de la campagne. Dans des beſoins preſſans on s'en ſervoit à la guerre, & pluſieurs y ont mérité leur liberté par leur ſervice. Dans les commencemens on avoit fixé leur nombre, de peur qu'en ſe multipliant ils ne fuſſent tentés de ſe révolter ; & par cette raiſon l'on expoſoit les enfans qui naiſſoient d'eux au-delà du nombre fixé ; mais cette loi inhumaine dura peu ; du reſte on en uſoit très-rigoureuſement avec les *Ilotes* ; on les fuſtigeoit cruellement & ſans raiſon en certains tems de l'année ſeulement, pour leur faire ſentir le poids de la ſervitude ; on alloit même juſqu'à les tuer quand ils devenoient trop gras, & on mettoit leurs maîtres à l'amende, comme les ayant trop bien nourris, & trop peu ſurchargés de travaux. Par une autre biſarrerie auſſi condamnable, on les obligeoit à s'enyvrer à certains jours de fêtes, afin que les enfans fuſſent par ce ſpectacle détournés du vice de l'yvrognerie. Quelques-uns de ces *Ilotes* étoient pourtant employés à des occupations plus honnêtes, comme à conduire les enfans aux écoles publiques ou aux gymnaſes, & à les ramener. Ceux-ci etoient des eſpeces d'affranchis, qui ne jouiſſoient pas néanmoins de tous les privileges des perſonnes libres, quoique par leur bonne conduite ils puſſent arriver à ce dégré de liberté, puiſque Lyſandre, Callicratidas, Gylippe étoient *ilotes* de naiſſance, & qu'en conſidération de leur valeur on leur avoit accordé la liberté.

ILS, (*Géog.*) riviere d'Allemagne, au couchant de la Baviere ; elle a ſa ſource dans un lac des montagnes qui ſéparent la Baviere de la Bohème, & tombe dans le Danube à Ilſtadt, vis-à-vis Paſſaw ; elle produit des perles très-rondes & aſſez groſſes, au rapport de Wagenſeil. (*D. J.*)

ILSNA, (*Géog.*) riviere de Lithuanie, dans le Palatinat de Breſſici, qui ſe jette dans le Bug.

ILST, ELZA, (*Géog.*) petite ville des Provinces-Unies, dans la Friſe, au Weſtergoo, à deux lieues du Zuiderſée, à quatre lieues de Leuwarden. *Long.* 23. 8. *lat.* 53. 3.

Quatre freres nommés Popma Auſone, Sixte, Tite & Cyprien, tous quatre nés à *Ilſt*, ont tous quatre cultivé le même goût pour les Belles-Lettres, ce qui eſt très-rare dans une famille, & ont tous quatre été auteurs ; mais l'aîné Auſone Popma paroît s'être le plus diſtingué par ſon érudition, en qualité de grammairien ; *voyez*, ſur ces ouvrages, Valere André, Suffridus Petri, Scioppius & Baillet. (*D. J.*)

ILSTADT, *Ilſtadium*, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Baviere, au confluent du Danube & de l'Ills, vis-à-vis de Paſſaw. *Long.* 31. 15. *lat.* 48. 28. (*D. J.*)

ILUANA TERRA, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une terre ferrugineuſe que l'on prétend être bonne contre le ſcorbut. Wallerius donne ce nom à une eſpece de marne, ou à une terre argilleuſe, blanche, de la même nature que la terre cimolée. On ne ſait d'où lui vient ce nom.

ILURO, (*Géog. anc.*) ancienne ville de l'Eſpagne Tarragonoiſe ſelon Pline, *livre ix.* & c'étoit une ville de citoyens Romains ; c'eſt préſentement *Mataro*, au jugement de M. de Marca ; *Iluro* ayant été détruite par les Mores, fut depuis rebatie au même lieu ; on y trouva des débris d'anciennes pierres avec des inſcriptions ; & on a tiré de ſes ruines quantité

quantité de médailles d'or & d'argent au nom de Veſpaſien & de Titus. (*D. J.*)

I M

IMAGE, ſ. f. en *Optique*, eſt la peinture naturelle & très-reſſemblante qui ſe fait des objets, quand ils ſont oppoſés à une ſurface bien polie. *Voyez* MIROIR.

Image ſignifie plus généralement le ſpectre ou la repréſentation d'un objet que l'on voit, ſoit par réflexion, ſoit par réfraction. *Voyez* VISION.

C'eſt un des problêmes des plus difficiles de l'Optique, que de déterminer le lieu apparent de l'*image* d'un objet que l'on voit dans un miroir, ou à-travers un verre. *Voyez* ce que nous avons dit ſur ce ſujet aux articles APPARENT, MIROIR, DIOPTRIQUE, *&c.*

IMAGE, (*Hiſt. anc. & mod.*) ſe dit des repréſentations artificielles que font les hommes, ſoit en peinture ou ſculpture; le mot d'*image* dans un ſens eſt conſacré aux choſes ſaintes ou regardées comme telles. L'uſage & l'adoration des *images* ont eſſuyé beaucoup de contradictions dans le monde. L'héréſie des Iconoclaſtes ou Iconomaques, c'eſt-à-dire, *briſe-images*, qui commença ſous Leon l'Iſaurien en 724, remplit l'empire grec de maſſacres & de cruautés, tant ſous ce prince, que ſous ſon fils Conſtantin Copronyme; cependant l'égliſe grecque n'abandonna point le culte des *images*, & l'égliſe d'Occident ne le condamna pas non plus. Le concile tenu à Nicée ſous Conſtantin & Irenne, rétablit toutes choſes dans leur premier état; & celui de Francfort n'en condamna les déciſions que pour une erreur de fait & ſur une fauſſe verſion. Cependant depuis l'an 815 juſqu'à l'année 855, la fureur des Iconoclaſtes ſe ralluma en Orient, & alors leur héréſie fut totalement éteinte: mais diverſes ſectes, à commençer par les Petrobruſiens & les Henriciens l'ont renouvellée en Occident depuis le douzieme ſiecle. A examiner tout ce qui s'eſt paſſé à cet égard, & à juger ſainement des choſes, on voit que ces ſectaires & leurs ſucceſſeurs ont fait une infinité de fauſſes imputations à l'égliſe Romaine, dont la doctrine a toujours été de ne déférer aux *images* qu'un culte relatif & ſubordonné très-diſtinct du culte de latrie, comme on le peut voir dans l'expoſition de la foi de M. Boſſuet. Ainſi tant de livres, de déclamations, de ſatyres violentes des miniſtres de la Religion Prétendue Réformée, pour prouver que les Catholiques romains idolatroient & violoient le premier commandement du décalogue, ne ſont autre choſe que le ſophiſme que les Dialecticiens appellent *ignoratio elenchi*. Ces artifices ſont bons pour ſéduire des ignorans; mais il eſt étonnant que l'eſprit de parti ait aveuglé des gens habiles d'ailleurs, juſqu'à leur faire haſarder de pareils écrits, & à les empêcher de diſcerner les abus qui pourroient ſe rencontrer dans le culte des *images*, d'avec ce que l'Egliſe en avoit toujours crû, & d'avec le fond de ſa doctrine ſur cet article.

Les Luthériens blâment les Calviniſtes d'avoir briſé les *images* dans les égliſes des Catholiques, & regardent cette action comme une eſpece de ſacrilége, quoiqu'ils traitent les Catholiques romains d'idolâtres, pour en avoir conſervé le culte. Les Grecs ont pouſſé ce culte ſi loin, que quelques-uns d'entr'eux ont reproché aux Latins de ne point porter de reſpect aux *images*; cependant l'égliſe d'Orient & celle d'Occident n'ont jamais diſputé que ſur des termes; elles étoient d'accord pour le fond.

Les Juifs condamnent abſolument les *images*, & ne ſouffrent aucunes ſtatues ni figures dans leurs maiſons, & encore moins dans leurs ſynagogues & dans les autres lieux conſacrés à leurs dévotions. Les Mahométans ne les peuvent ſouffrir non plus, & c'eſt en partie pour cela qu'ils ont détruit la plûpart des beaux monumens d'antiquité ſacrée & prophane, qui étoient à Conſtantinople.

Les Romains conſervoient avec beaucoup de ſoin les *images* de leurs ancêtres, & les faiſoient porter dans leurs pompes funebres & dans leurs triomphes. Elles étoient pour l'ordinaire de cire & de bois, quoiqu'il y en eût quelquefois de marbre ou d'airain. Ils les plaçoient dans les veſtibules de leurs maiſons, & elles y demeuroient toujours, quoique la maiſon changeât de maître, parce qu'on regardoit comme une impiété de les déplacer.

Appius Claudius fut le premier qui les introduiſit dans les temples l'an de Rome 259, & qui y ajouta des inſcriptions, pour marquer l'origine de ceux qu'elles repréſentoient, auſſi bien que les actions par leſquelles ils s'étoient diſtingués.

Il n'étoit pas permis à tout le monde de faire porter les *images* de ſes ancêtres dans les pompes funebres. On n'accordoit cet honneur qu'à ceux qui s'étoient acquittés glorieuſement de leurs emplois. Quant à ceux qui s'étoient rendus coupables de quelques crimes, on briſoit leurs *images*.

IMAGE, (*Belles-Lettres.*) ſe dit auſſi des deſcriptions qui ſe font par le diſcours. *Voyez* DESCRIPTION.

Les *images*, ſuivant la définition qu'en donne Longin, ſont des penſées propres à fournir des expreſſions, & qui préſentent une eſpece de tableau à l'eſprit.

Il donne, dans un autre endroit, à ce mot un ſens beaucoup moins étendu, lorſqu'il dit que les *images* ſont des diſcours que nous prononçons, lorſque par une eſpece d'enthouſiaſme, ou émotion extraordinaire de l'ame, nous croyons voir les choſes dont nous parlons, & que nous tâchons de les peindre aux yeux de ceux qui nous écoutent.

Les *images*, dans la Rhétorique, ont un tout autre uſage que parmi les Poëtes. Le but qu'on ſe propoſe dans la Poéſie, c'eſt l'étonnement & la ſurpriſe; au lieu que dans la proſe, c'eſt de bien peindre les choſes, & de les faire voir clairement. Elles ont pourtant cela de commun, qu'elles tendent à émouvoir dans l'un & l'autre genre. *Voyez* POÉSIE.

Ces *images* ou ces peintures ſont d'un grand ſecours pour donner du poids, de la magnificence & de la force au diſcours. Elles l'échauffent & l'animent, & quand elles ſont menagées avec art, dit Longin, elles domptent, pour ainſi dire, & ſoumettent l'auditeur.

On appelle généralement *images*, tant en éloquence qu'en poéſie, toute deſcription courte & vive, qui préſente les objets aux yeux autant qu'à l'eſprit. Telle eſt dans Virgile cette peinture de la conſternation de la mere d'Euryale, en apprenant la mort de ſon fils:

Miſeræ calor oſſa reliquit,
Excuſſi manibus radii, revolutaque penſa.
Æneid. IX.

ou cette autre de Verrès par Ciceron: *Stetit ſoleatus prætor populi romani, cum pallio purpureo, tunicaque talari, mulierculâ nixus in littore;* ou cette *image* de Racine dans Athalie:

De princes égorgés la chambre étoit remplie,
Un poignard à la main l'implacable Athalie
Au carnage animoit ſes barbares ſoldats, &c.

Voyez HYPOTIPOSE.

IMAGE, (*Gravure.*) il ſe dit auſſi de certaines eſtampes pieuſes, ou autres, groſſierement gravées. C'eſt de-là que vient le ſubſtantif *imager*, ou marchand d'*images*. On dit de ceux qui ſont curieux de

livres embellis d'eſtampes, *qu'ils aiment les* images.

On fait des *images* & médailles avec la colle de poiſſon. Pour cet effet, prenez de la colle de poiſſon bien nette & bien claire; briſez-la avec un marteau; lavez-la d'abord en eau claire & fraiche, enſuite en eau tiede; ayez un pot neuf; mettez-la dans ce pot à tremper dans de l'eau pendant une nuit; faites-la bouillir doucement une heure juſqu'à ce qu'elle prenne corps; elle en aura ſuffiſamment, ſi elle fait la goute ſur l'ongle. Cela fait, ayez vos moules prêts; ſerrez-les à l'entour d'une corde, ou avec du coton, ou d'une meche de lampe, qui ſerve à retenir la colle; frottez-les de miel; verſez deſſus la colle juſqu'à ce que tout le moule en ſoit couvert; expoſez-les au ſoleil; la colle s'égaliſera & ſe ſéchera; quand elle ſera ſeche, l'*image* ſe détachera du creux, d'elle-même, ſera mince comme le papier, ou de l'épaiſſeur d'une médaille, ſelon la quantité de colle dont on aura couvert le moule. Les traits les plus déliés ſeront rendus, & l'*image* ſera luſtrée. Si on l'eût voulu colorer, on eût teint l'eau dans laquelle on a fait bouillir la colle, ſoit avec le bois de Bréſil, de Fernambouc, ſoit avec la graine d'Avignon, le bois d'Inde, *&c.* Il faut que l'eau n'ait qu'une teinte légere, & que la colle ne ſoit pas trop épaiſſe; l'*image* en viendra d'autant plus belle.

* IMAGINAIRE, adj. (*Gram.*) qui n'eſt que dans l'imagination; ainſi l'on dit en ce ſens un *bonheur imaginaire*, une *peine imaginaire*. Sous ce point de vûe, *imaginaire* ne s'oppoſe point à réel; car un bonheur *imaginaire* eſt un bonheur réel, une peine *imaginaire* eſt une peine réelle. Que la choſe ſoit ou ne ſoit pas comme je l'imagine, je ſouffre ou je ſuis heureux; ainſi l'*imaginaire* peut être dans le motif, dans l'objet; mais la réalité eſt toûjours dans la ſenſation. Le malade *imaginaire* eſt vraiment malade, d'eſprit au moins, ſinon de corps. Nous ſerions trop malheureux, ſi nous n'avions beaucoup de biens *imaginaires*.

IMAGINAIRE, adj. on appelle ainſi en *Algebre* les racines paires de quantités négatives. La raiſon de cette dénomination eſt, que toute puiſſance paire d'une quantité quelconque, poſitive ou négative, a néceſſairement le ſigne +, parce que + par +, ou − par −, donnent également +; *Voyez* QUARRÉ, PUISSANCE, NÉGATIF & MULTIPLICATION. D'où il s'en ſuit que toute puiſſance paire, tout quarré, par exemple, qui a le ſigne −, n'a point de racine poſſible (*voyez* RACINE.), & qu'ainſi la racine d'une telle puiſſance eſt impoſſible ou *imaginaire*. Les quantités *imaginaires* ſont oppoſées aux quantités *réelles*. *Voyez* RÉEL & ÉQUATION.

Non-ſeulement toute racine paire d'une quantité négative, comme $\sqrt[2]{-aa}$, eſt *imaginaire*; mais encore ſi on y joint une quantité réelle b, le tout devient *imaginaire*; ainſi $b+\sqrt[2]{-aa}$ eſt *imaginaire*, ce qui eſt évident; car ſi $b+\sqrt[2]{-aa}$ étoit égal à une quantité réelle c, on auroit $\sqrt[2]{-aa}=c-b$, ce qui eſt impoſſible.

Les quantités compoſées de réel & d'*imaginaire*, s'appellent *mixtes imaginaires*, & les autres *imaginaires ſimples*.

J'ai démontré le premier dans les mémoires de l'académie de Berlin, pour l'année 1746, & même dans un ouvrage antérieur, envoyé à l'académie de Berlin au commencement de 1746, que toute quantité *imaginaire* donnée à volonté, & de telle forme qu'on voudra, peut toûjours ſe réduire à $e+f\sqrt{-1}$, e & f étant des quantités réelles. M. Euler a démontré depuis cette même propoſition, dans les mémoires de l'académie de Berlin 1749, mais il eſt aiſé de voir que ſa démonſtration ne differe en aucune façon de la mienne. Pour s'en convaincre, on peut comparer la page 273 des mémoires de Berlin de 1749, avec l'article 79 de ma diſſertation ſur les vents.

J'ai démontré de plus, dans les mêmes mémoires de 1746, que toute racine *imaginaire* d'une équation quelconque pouvoit toûjours ſe réduire à $e+f\sqrt{-1}$, e & f étant des quantités réelles. M. Euler a donné de ſon côté, dans les mémoires de 1749, une démonſtration de cette propoſition, qui differe entierement de la mienne, & qui ne me paroît pas auſſi ſimple. On peut voir les démonſtrations des deux propoſitions dont je viens de parler, dans le traité de M. de Bougainville le jeune, ſur le calcul intégral.

Un corollaire de cette propoſition, qui eſt démontré fort ſimplement dans les mémoires de Berlin 1746, c'eſt que ſi $e+f\sqrt{-1}$ eſt une des racines d'une équation, $e-f\sqrt{-1}$ en ſera une autre; & voilà pourquoi les racines *imaginaires* des équations vont toûjours en nombre pair. *Voyez* RACINE.

Deux quantités *imaginaires* jointes enſemble peuvent former une quantité réelle; p. ex. $\sqrt[3]{a+b\sqrt{-1}}+\sqrt[3]{a-b\sqrt{-1}}$ eſt une quantité réelle. *Voyez* CAS IRRÉDUCTIBLE. (*O*)

IMAGINAIRE, (*Docimaſtique.*) poids *imaginaire* ou fictif. *Voyez* POIDS FICTIF.

IMAGINATION, IMAGINER, (*Logique, Métaphyſ. Litterat. & Beaux-Arts.*) c'eſt le pouvoir que chaque être ſenſible éprouve en ſoi de ſe repréſenter dans ſon eſprit les choſes ſenſibles; cette faculté dépend de la mémoire. On voit des hommes, des animaux, des jardins; ces perceptions entrent par les ſens, la mémoire les retient, l'*imagination* les compoſe; voilà pourquoi les anciens Grecs appellerent les Muſes *filles de Mémoire*.

Il eſt très-eſſentiel de remarquer que ces facultés de recevoir des idées, de les retenir, de les compoſer, ſont au rang des choſes dont nous ne pouvons rendre aucune raiſon; ces reſſorts inviſibles de notre être ſont dans la main de l'Être ſuprême qui nous a faits, & non dans la nôtre.

Peut-être ce don de Dieu, l'*imagination*, eſt-il le ſeul inſtrument avec lequel nous compoſions des idées, & même les plus métaphyſiques.

Vous prononcez le mot de *triangle*, mais vous ne prononcez qu'un ſon ſi vous ne vous repréſentez pas l'image d'un triangle quelconque; vous n'avez certainement eu l'idée d'un triangle que parce que vous en avez vû ſi vous avez des yeux, ou touché ſi vous êtes aveugle. Vous ne pouvez penſer au triangle en général ſi votre *imagination* ne ſe figure, au moins confuſément, quelque triangle particulier. Vous calculez; mais il faut que vous vous repréſentiez des unités redoublées, ſans quoi il n'y a que votre main qui opere.

Vous prononcez les termes abſtraits, *grandeur*, *vérité*, *juſtice*, *fini*, *infini*; mais ce mot *grandeur* eſt-il autre choſe qu'un mouvement de votre langue qui frappe l'air, ſi vous n'avez pas l'image de quelque grandeur? Que veulent dire ces mots *vérité*, *menſonge*, ſi vous n'avez pas apperçu par vos ſens que telle choſe qu'on vous avoit dit exiſtoit en effet, & que telle autre n'exiſtoit pas? & de cette expérience ne compoſez-vous pas l'idée générale de vérité & de menſonge? & quand on vous demande ce que vous entendez par ces mots, pouvez-vous vous empêcher de vous figurer quelque image ſenſible, qui vous fait ſouvenir qu'on vous a dit quelquefois ce qui étoit, & fort ſouvent ce qui n'étoit pas?

Avez-vous la notion de juſte & d'injuſte autrement que par des actions qui vous ont paru telles ? Vous avez commencé dans votre enfance par apprendre à lire ſous un maître ; vous aviez envie de bien épeller, & vous avez mal épellé. Votre maître vous a battu, cela vous a paru très-injuſte ; vous avez vû le ſalaire refuſé à un ouvrier, & cent autres choſes pareilles. L'idée abſtraite du juſte & de l'injuſte eſt-elle autre choſe que ces faits confuſément mêlés dans votre *imagination* ?

Le fini eſt-il dans votre eſprit autre choſe que l'image de quelque meſure bornée ? L'infini eſt-il autre choſe que l'image de cette même meſure que vous prolongez ſans fin ?

Toutes ces opérations ne ſe font-elles pas dans vous à-peu-près de la même maniere que vous liſez un livre ? vous y liſez les choſes, & vous ne vous occupez pas des caracteres de l'alphabet, ſans leſquels pourtant vous n'auriez aucune notion de ces choſes. Faites-y un moment d'attention, & alors vous appercevrez ces caracteres ſur leſquels gliſſoit votre vûe ; ainſi tous vos raiſonnemens, toutes vos connoiſſances, ſont fondées ſur des images tracées dans votre cerveau : vous ne vous en appercevez pas ; mais arrêtez-vous un moment pour y ſonger, & alors vous voyez que ces images ſont la baſe de toutes vos notions ; c'eſt au lecteur à peſer cette idée, à l'étendre, à la rectifier.

Le célebre Adiſſon dans ſes onze eſſais ſur l'*imagination*, dont il a enrichi les feuilles du ſpectateur, dit d'abord que le ſens de la vûe eſt celui qui fournit ſeul les idées à l'*imagination* ; cependant, il faut avouer que les autres ſens y contribuent auſſi. Un aveugle né entend dans ſon *imagination* l'harmonie que ne frappe plus ſon oreille ; il eſt à table en ſonge ; les objets qui ont réſiſté ou cédé à ſes mains, font encore le même effet dans ſa tête : il eſt vrai que le ſens de la vûe fournit ſeul les images ; & comme c'eſt un eſpece de toucher qui s'étend juſqu'aux étoiles, ſon immenſe étendue enrichit plus l'*imagination* que tous les autres ſens enſemble.

Il y a deux ſortes d'*imagination*, l'une qui conſiſte à retenir une ſimple impreſſion des objets ; l'autre qui arrange ces images reçues, & les combine en mille manieres. La premiere a été appellée *imagination paſſive*, la ſeconde *active* ; la paſſive ne va pas beaucoup au-delà de la mémoire, elle eſt commune aux hommes & aux animaux ; de-là vient que le chaſſeur & ſon chien pourſuivent également des bêtes dans leurs rêves, qu'ils entendent également le bruit des cors ; que l'un crie, & que l'autre jappe en dormant. Les hommes & les bêtes ſont alors plus que ſe reſſouvenir, car les ſonges ne ſont jamais des images fidelles ; cette eſpece d'*imagination* compoſe les objets, mais ce n'eſt point en elle l'entendement qui agit, c'eſt la mémoire qui ſe méprend.

Cette *imagination paſſive* n'a pas certainement beſoin du ſecours de notre volonté, ni dans le ſommeil, ni dans la veille ; elle ſe peint malgré nous ce que nos yeux ont vû, elle entend ce que nous avons entendu, & touche ce que nous avons touché ; elle y ajoûte, elle en diminue : c'eſt un ſens intérieur qui agit avec empire ; auſſi rien n'eſt-il plus commun que d'entendre dire, *on n'eſt pas le maître de ſon imagination.*

C'eſt ici qu'on doit s'étonner & ſe convaincre de ſon peu de pouvoir. D'où vient qu'on fait quelquefois en ſonge des diſcours ſuivis & éloquens, des vers meilleurs qu'on n'en feroit ſur le même ſujet étant éveillé ? que l'on réſoud même des problèmes de mathématiques ? voilà certainement des idées très-combinées, qui ne dépendent de nous en aucune maniere. Or, s'il eſt inconteſtable que des idées ſuivies ſe forment en nous, malgré nous, pendant notre ſommeil, qui nous aſſurera qu'elles ne ſont pas produites de même dans la veille ? eſt-il un homme qui prévoie l'idée qu'il aura dans une minute ? ne paroît-il pas qu'elles nous ſont données comme les mouvemens de nos membres ? & ſi le pere Mallebranche s'en étoit tenu à dire que toutes les idées ſont données de Dieu, auroit-on pû le combattre ?

Cette faculté paſſive, indépendante de la réflexion, eſt la ſource de nos paſſions & de nos erreurs. Loin de dépendre de la volonté, elle la détermine, elle nous pouſſe vers les objets qu'elle peint, ou nous en détourne, ſelon la maniere dont elle les repréſente. L'image d'un danger inſpire la crainte ; celle d'un bien donne des deſirs violens : elle ſeule produit l'enthouſiaſme de gloire, de parti, de fanatiſme ; c'eſt elle qui répandit tant de maladies de l'eſprit, en faiſant *imaginer* à des cervelles foibles fortement frappées, que leurs corps étoient changés en d'autres corps ; c'eſt elle qui perſuada à tant d'hommes qu'ils étoient obſédés ou enſorcelés, & qu'ils alloient effectivement au ſabat, parce qu'on leur diſoit qu'ils y alloient. Cette eſpece d'*imagination* ſervile, partage ordinaire du peuple ignorant, a été l'inſtrument dont l'*imagination* forte de certains hommes s'eſt ſervie pour dominer. C'eſt encore cette *imagination paſſive* des cerveaux aiſés à ébranler, qui fait quelquefois paſſer dans les enfans les marques évidentes d'une impreſſion qu'une mere a reçue ; les exemples en ſont innombrables, & celui qui écrit cet article en a vû de ſi frappans, qu'il démentiroit ſes yeux s'il en doutoit ; cet effet d'*imagination* n'eſt guere explicable, mais aucun autre effet ne l'eſt davantage. On ne conçoit pas mieux comment nous avons des perceptions, comment nous les retenons, comment nous les arrangeons. Il y a l'infini entre nous & les premiers reſſorts de notre être.

L'*imagination active* eſt celle qui joint la réflexion, la combinaiſon à la mémoire ; elle rapproche pluſieurs objets diſtans, elle ſépare ceux qui ſe mêlent, les compoſe & les change ; elle ſemble créer quand elle ne fait qu'arranger, car il n'eſt pas donné à l'homme de ſe faire des idées, il ne peut que les modifier.

Cette *imagination active* eſt donc au fond une faculté auſſi indépendante de nous que l'*imagination paſſive* ; & une preuve qu'elle ne dépend pas de nous, c'eſt que ſi vous propoſez à cent perſonnes également ignorantes d'*imaginer* telle machine nouvelle, il y en aura quatre-vingt-dix-neuf qui *n'imagineront* rien malgré leurs efforts. Si la centieme *imagine* quelque choſe, n'eſt-il pas évident que c'eſt un don particulier qu'elle a reçu ? c'eſt ce don que l'on appelle *génie* ; c'eſt-là qu'on a reconnu quelque choſe d'inſpiré & de divin.

Ce don de la nature eſt *imagination d'invention* dans les arts, dans l'ordonnance d'un tableau, dans celle d'un poëme. Elle ne peut exiſter ſans la mémoire ; mais elle s'en ſert comme d'un inſtrument avec lequel elle fait tous ſes ouvrages.

Après avoir vû qu'on ſoulevoit une groſſe pierre que la main ne pouvoit remuer, l'*imagination active* inventa les leviers, & enſuite les forces mouvantes compoſées, qui ne ſont que des leviers déguiſés. Il faut ſe peindre d'abord dans l'eſprit les machines & leurs effets pour les exécuter.

Ce n'eſt pas cette ſorte d'*imagination* que le vulgaire appelle, ainſi que la mémoire, l'*ennemie du jugement* ; au contraire, elle ne peut agir qu'avec un jugement profond. Elle combine ſans ceſſe ſes tableaux, elle corrige ſes erreurs, elle éleve tous ſes édifices avec ordre. Il y a une *imagination* étonnante dans la mathématique pratique, & Archimede avoit au moins autant d'*imagination* qu'Homere. C'eſt par

elle qu'un poëte crée ſes perſonnages, leur donne des caracteres, des paſſions; invente ſa fable, en préſente l'expoſition, en redouble le nœud, en prépare le dénouement; travail qui demande encore le jugement le plus profond, & en même tems le plus fin.

Il faut un très-grand art dans toutes ces *imaginations d'invention*, & même dans les romans; ceux qui en manquent ſont mépriſés des eſprits bien faits. Un jugement toûjours ſain regne dans les fables d'Eſope; elles ſeront toûjours les délices des nations. Il y a plus d'*imagination* dans les contes des fées; mais ces *imaginations* fantaſtiques, toûjours dépourvues d'ordre & de bon ſens, ne peuvent être eſtimées; on les lit par foibleſſe, & on les condamne par raiſon.

La ſeconde partie de l'*imagination active* eſt celle de détail, & c'eſt elle qu'on appelle communément *imagination* dans le monde. C'eſt elle qui fait le charme de la converſation; car elle préſente ſans ceſſe à l'eſprit ce que les hommes aiment le mieux, des objets nouveaux; elle peint vivement ce que les eſprits froids deſſinent à peine, elle emploie les circonſtances les plus frappantes, elle allegue des exemples, & quand ce talent ſe montre avec la ſobriété qui convient à tous les talens, il ſe concilie l'empire de la ſociété. L'homme eſt tellement machine, que le vin donne quelquefois cette *imagination*, que l'oiſiveté anéantit; il y a là de quoi s'humilier, mais de quoi admirer. Comment ſe peut-il faire qu'un peu d'une certaine liqueur qui empêchera de faire un calcul, donnera des idées brillantes?

C'eſt ſur-tout dans la Poéſie que cette *imagination* de détail & d'expreſſion doit régner; elle eſt ailleurs agréable, mais là elle eſt néceſſaire; preſque tout eſt image dans Homere, dans Virgile, dans Horace, ſans même qu'on s'en apperçoive. La tragédie demande moins d'images, moins d'expreſſions pittoreſques, de grandes métaphores, d'allégories, que le poëme épique ou l'ode; mais la plûpart de ces beautés bien ménagées font dans la tragédie un effet admirable. Un homme qui ſans être poëte oſe donner une tragédie, fait dire à Hyppolite,

Depuis que je vous vois j'abandonne la chaſſe.

Mais Hyppolite, que le vrai poëte fait parler, dit;

Mon arc, mes javelots, mon char, tout m'importune.

Ces *imaginations* ne doivent jamais être forcées, empoulées, giganteſques. Ptolomée parlant dans un conſeil d'une bataille qu'il n'a pas vûe, & qui s'eſt donnée loin de chez lui, ne doit point peindre

Des montagnes de morts privés d'honneurs ſuprêmes,
Que la nature force à ſe venger eux-mêmes,
Et dont les troncs pourris exhalent dans les vents,
De quoi faire la guerre au reſte des vivans.

Une princeſſe ne doit point dire à un empereur,

La vapeur de mon ſang ira groſſir la foudre,
Que Dieu tient déjà prête à te réduire en poudre.

On ſent aſſez que la vraie douleur ne s'amuſe point à une métaphore ſi recherchée & ſi fauſſe.

Il n'y a que trop d'exemples de ce défaut. On les pardonne aux grands poëtes; ils ſervent à rendre les autres ridicules.

L'*imagination active* qui fait les poëtes leur donne l'enthouſiaſme, c'eſt-à-dire, ſelon le mot grec, cette émotion interne qui agite en effet l'eſprit, & qui transforme l'auteur dans le perſonnage qu'il fait parler; car c'eſt-là l'enthouſiaſme, il conſiſte dans l'émotion & dans les images: alors l'auteur dit préciſément les mêmes choſes que diroit la perſonne qu'il introduit.

Je le vis, je rougis, je pâlis à ſa vûe,
Un trouble s'éleva dans mon ame éperdue;
Mes yeux ne voyoient plus, je ne pouvois parler.

L'*imagination* alors ardente & ſage, n'entaſſe point de figures incohérentes; elle ne dit point, par exemple, pour exprimer un homme épais de corps & d'eſprit,

Qu'il eſt flanqué de chair, gabionné de lard,

Et que la nature

En maçonnant les remparts de ſon ame,
Songea plûtôt au fourreau qu'à la lame.

Il y a de l'*imagination* dans ces vers; mais elle eſt groſſiere, elle eſt déréglée, elle eſt fauſſe; l'image de rempart ne peut s'allier avec celle de fourreau: c'eſt comme ſi on diſoit qu'un vaiſſeau eſt entré dans le port à bride abattue.

On permet moins l'*imagination* dans l'éloquence que dans la poéſie; la raiſon en eſt ſenſible. Le diſcours ordinaire doit moins s'écarter des idées communes; l'orateur parle la langue de tout le monde; le poëte parle une langue extraordinaire & plus relevée: le poëte a pour baſe de ſon ouvrage la fiction; ainſi l'*imagination* eſt l'eſſence de ſon art; elle n'eſt que l'acceſſoire dans l'orateur.

Certains traits d'*imagination* ont ajouté, dit-on, de grandes beautés à la Peinture. On cite ſur-tout cet artifice avec lequel un peintre mit un voile ſur la tête d'Agamemnon dans le ſacrifice d'Iphigénie; artifice cependant bien moins beau que ſi le peintre avoit eu le ſecret de faire voir ſur le viſage d'Agamemnon le combat de la douleur d'un pere, de l'autorité d'un monarque, & du reſpect pour ſes dieux; comme Rubens a eu l'art de peindre dans les regards & dans l'attitude de Marie de Médicis, la douleur de l'enfantement, la joie d'avoir un fils, & la complaiſance dont elle enviſage cet enfant.

En général les *imaginations* des Peintres, quand elles ne ſont qu'ingénieuſes, font plus d'honneur à l'eſprit de l'artiſte qu'elles ne contribuent aux beautés de l'art; toutes les compoſitions allégoriques ne valent pas la belle exécution de la main qui fait le prix des tableaux.

Dans tous les arts la belle *imagination* eſt toûjours naturelle; la fauſſe eſt celle qui aſſemble des objets incompatibles; la biſarre peint des objets qui n'ont ni analogie, ni allégorie, ni vraiſſemblance; comme des eſprits qui ſe jettent à la tête dans leurs combats, des montagnes chargées d'arbres, qui tirent du canon dans le ciel, qui font une chauffée dans le cahos. Lucifer qui ſe transforme en crapaud; un ange coupé en deux par un coup de canon, & dont les deux parties ſe rejoignent incontinent, *&c.* . . . . L'*imagination* forte approfondit les objets, la foible les effleure, la douce ſe repoſe dans des peintures agréables, l'ardente entaſſe images ſur images, la ſage eſt celle qui emploie avec choix tous ces différens caracteres, mais qui admet très-rarement le biſarre, & rejette toûjours le faux.

Si la mémoire nourrie & exercée eſt la ſource de toute *imagination*, cette même mémoire ſurchargée la fait périr; ainſi celui qui s'eſt rempli la tête de noms & de dates, n'a pas le magaſin qu'il faut pour compoſer des images. Les hommes occupés de calculs ou d'affaires épineuſes, ont d'ordinaire l'*imagination* ſtérile.

Quand elle eſt trop ardente, trop tumultueuſe, elle peut dégénérer en démence; mais on a remarqué que cette maladie des organes du cerveau eſt bien plus ſouvent le partage de ces *imaginations paſſives*, bornée à recevoir la profonde empreinte des objets, que de ces *imaginations actives* & laborieuſes qui aſſemblent & combinent des idées, car cette *ima-*

gination active a toûjours beſoin du jugement ; l'autre en eſt indépendante.

Il n'eſt peut-être pas inutile d'ajoûter à cet article, que par ces mots *perception*, *mémoire*, *imagination*, *jugement*, on n'entend point des organes diſtincts, dont l'un a le don de ſentir, l'autre ſe reſſouvient, un troiſieme *imagine*, un quatrieme juge. Les hommes ſont plus portés qu'on ne penſe à croire que ce ſont des facultés différentes & ſéparées ; c'eſt cependant le même être qui fait toutes ces opérations, que nous ne connoiſſons que par leurs effets, ſans pouvoir rien connoître de cet être. *Cet article eſt de M.* DE VOLTAIRE.

IMAGINATION *des femmes enceintes ſur le fœtus, pouvoir de l'*. Quoique le fœtus ne tienne pas immédiatement à la matrice ; qu'il n'y ſoit attaché que par de petits mammelons extérieurs à ſes enveloppes ; qu'il n'y ait aucune communication du cerveau de la mere avec le ſien : on a prétendu que tout ce qui affectoit la mere, affectoit auſſi le fœtus ; que les impreſſions de l'une portoient leurs effets ſur le cerveau de l'autre ; & on a attribué à cette influence les reſſemblances, les monſtruoſités, ſoit par addition, ſoit par retranchement, ou par conformation contre nature, que l'on obſerve ſouvent dans différentes parties du corps des enfans nouveaux-nés, & ſur-tout par les taches qu'on voit ſur leur peau, tous effets, qui, s'ils dépendent de l'*imagination*, doivent bien plus raiſonnablement être attribués à celle des perſonnes qui croyent les appercevoir, qu'à celle de la mere, qui n'a réellement, ni n'eſt ſuſceptible d'avoir aucun pouvoir de cette eſpece.

On a cependant pouſſé, ſur ce ſujet, le merveilleux auſſi loin qu'il pouvoit aller. Non-ſeulement on a voulu que le fœtus pût porter les repréſentations réelles des appétits de ſa mere, mais on a encore prétendu, que par une ſympathie ſinguliere, les taches, les excroiſſances, auxquelles on trouve quelque reſſemblance, avec des fruits, par exemple des fraiſes, des ceriſes, des mûres, que la mere peut avoir deſiré de manger, changent de couleur, que leur couleur devient plus foncée dans la ſaiſon où les fruits entrent en maturité, & que le volume de ces repréſentations paroît croître avec eux : mais avec un peu plus d'attention, & moins de prévention, l'on pourroit voir cette couleur, ou le volume des excroiſſances de la peau, changer bien plus ſouvent. Ces changemens doivent arriver toutes les fois que le mouvement du ſang eſt accéléré ; & cet effet eſt tout ſimple. Dans le tems où la chaleur fait mûrir les fruits, ces élévations cutanées ſont toujours ou rouges, ou pâles, ou livides, parce que le ſang donne ces différentes teintes à la peau, ſelon qu'il pénetre dans ſes vaiſſeaux, en plus ou moins grande quantité, & que ces mêmes vaiſſeaux ſont plus ou moins condenſés, ou relâchés, qu'ils ſont plus ou moins grands & nombreux ; ſelon la différente température de l'air, qui affecte la ſurface du corps, & que le tiſſu de la peau qui recouvre la tache ou l'excroiſſance, ſe trouve plus ou moins compact ou délicat.

Si ces taches ou *envies*, comme on les appelle, ont pour cauſe l'appétit de la mere, qui ſe repréſente tels ou tels objets, pourquoi, dit M. de Buffon, (*Hiſt. nat. tom. IV chap. xj*) n'ont-elles pas des formes & des couleurs auſſi variées que les objets de ces appétits ? Que de figures ſingulieres ne verroit-on pas, ſi les vains deſirs de la mere étoient écrits ſur la peau de l'enfant !

Comme nos ſenſations ne reſſemblent point aux objets qui les cauſent, il eſt impoſſible que les fantaiſies, les craintes, l'averſion, la frayeur, qu'aucune paſſion en un mot, aucune émotion intérieure puiſſent produire aucune repréſentation réelle de ces mêmes objets ; encore moins créer en conſéquence de ces repréſentations, ou retrancher des parties organiſées ; faculté, qui pouvant s'étendre au tout, ſeroit malheureuſement preſqu'auſſi ſouvent employée pour détruire l'individu dans le ſein de la mere, pour en faire un ſacrifice à l'honneur, c'eſt-à-dire au préjugé, que pour empêcher toutes conformations défectueuſes qu'il pourroit avoir, ou pour lui en procurer de parfaites. D'ailleurs, il ne ſe feroit preſque que des enfans mâles ; toutes les femmes, pour la plûpart, ſont affectées des idées, des deſirs, des objets qui ont rapport à ce ſexe.

Mais l'expérience prouvant que l'enfant dans la matrice, eſt à cet égard auſſi indépendant de la mere qui le porte, que l'œuf l'eſt de la poule qui le couve, on peut croire tout auſſi volontiers, ou tout auſſi peu, que l'*imagination* d'une poule qui voit tordre le cou à un coq, produira dans les œufs qu'elle ne fait qu'échauffer, des poulets qui auront le cou tordu ; que l'on peut croire la force de l'*imagination* de cette femme, qui ayant vu rompre les membres à un criminel, mit au monde un enfant, dont par hazard les membres ſe trouverent conformés de maniere qu'ils paroiſſoient rompus.

Cet exemple qui en a tant impoſé au P. Mallebranche, prouve très-peu en faveur du pouvoir de l'*imagination*, dans le cas dont il s'agit ; 1°. parce que le fait eſt équivoque ; 2°. parce qu'on ne peut comprendre raiſonnablement qu'il y ait aucune maniere, dont le principe prétendu ait pu produire un pareil phénomène. Soit qu'on veuille l'attribuer à des influences phyſiques, ſoit qu'on ait recours à des moyens méchaniques ; il eſt impoſſible de s'en rendre raiſon d'une maniere ſatisfaiſante. Puiſque le cours des eſprits dans le cerveau de la mere, n'a point de communication immédiate qui puiſſe en conſerver la modification ju qu'au cerveau de l'enfant ; & quand même on conviendroit de cette communication, pourroit on bien expliquer comment elle ſeroit propre à produire ſur les membres du fœtus les effets dont il s'agit ? L'action des muſcles de la mere mis en convulſion par la frayeur, l'horreur, ou toute autre cauſe, peut-elle auſſi jamais produire ſur le corps de l'enfant renfermé dans la matrice, des effets aſſez déterminés, pour opérer des ſolutions de continuité, plus préciſément dans certaines parties des os que dans d'autres, & dans des os qui ſont de nature alors à plier, à ſe courber, plûtôt qu'à ſe rompre ? Peut-on concevoir que de pareils efforts méchaniques, qui portent ſur le fœtus, puiſſent produire aucune autre ſorte d'altération, qui puiſſent changer la ſtructure de certains organes, préférablement à tous autres ?

On ne peut donc donner quelque fondement à l'explication du phénomène de l'enfant rompu ; explication d'ailleurs, qu'il eſt toujours téméraire d'entreprendre à l'égard d'un fait extraordinaire, incertain, ou au moins dont on ne connoît pas bien les circonſtances, qu'en ſuppoſant quelque vice de conformation, qui auroit ſubſiſté indépendamment du ſpectacle de la roue, avec lequel il a ſeulement concouru, en donnant lieu de dire très mal-à-propos, *poſt hoc, ergo propter hoc*. L'enfant rachitique, dont on voit le ſquelette au cabinet d'hiſtoire naturelle du jardin du Roi, a les os des bras & des jambes marqués par des calus, dans le milieu de leur longueur, à l'inſpection deſquels on ne peut guere douter que cet enfant n'ait eu les os des quatre membres rompus, pendant qu'il étoit dans le ſein de ſa mere, ſans qu'il ſoit fait mention qu'elle ait été ſpectatrice du ſupplice de la roue, qu'ils ſe ſont réunis enſuite, & ont formé calus.

Les choſes les plus extraordinaires, & qui arrivent rarement, dit M. de Buffon, *loco citato*, arrivent cependant auſſi néceſſairement que les choſes

ordinaires, & qui arrivent très-souvent. Dans le nombre infini de combinaisons que peut prendre la matiere, les arrangemens les plus singuliers doivent se trouver, & se trouvent en effet, mais beaucoup plus rarement que les autres; dès-lors on peut parier que sur un million d'enfans, par exemple, qui viennent au monde, il en naîtra un avec deux têtes, ou avec quatre jambes, ou avec des membres qui paroîtront rompus; ou avec telle autre difformité ou monstruosité particuliere, qu'on voudra supposer. Il se peut donc naturellement, & sans qu'on doive l'attribuer à l'*imagination* de la mere, qu'il soit né un enfant avec les apparences de membres rompus, qu'il en soit né plusieurs ainsi, sans que les meres eussent assisté au spectacle de la roue; tout comme il a pu arriver naturellement qu'une mere, dont l'enfant étoit formé avec cette défectuosité, l'ait mis au monde après avoir vu ce spectacle dans le cours de sa grossesse; ensorte que cette défectuosité n'ait jamais été remarquée comme une chose singuliere, que dans le cas du concours des deux événemens.

C'est ainsi qu'il arrive journellement qu'il naît des enfans avec des difformités sur la peau, ou dans d'autres parties, que l'on ne fait observer qu'autant qu'elles ont ou que l'on croit y voir quelque rapport avec quelque vive affection qu'a éprouvée la mere pendant qu'elle portoit l'enfant dans son sein. Mais il arrive plus souvent encore que les femmes qui croyent devoir mettre au monde des enfans marqués, conséquemment aux idées, aux envies, dont leur *imagination* a été frappée pendant leur grossesse, les mettent au monde sans aucune marque, qui ait rapport aux objets de ces affections, ce qui reste sous silence mille fois pour une; ou le concours se trouve entre le souvenir de quelque fantaisie qui a précédé, & quelque défectuosité qui a, ou pour mieux dire, en qui on trouve quelque rapport avec l'idée dont la mere a été frappée. Ce n'est point une *imagination* agissante qui a produit les variétés que l'on voit dans les pierres figurées, les agathes, les dendrites; elles ont été formées par l'épanchement d'un suc hétérogène, qui s'est insinué dans les diverses parties de la pierre: selon qu'il a trouvé plus de facilité à couler vers une partie, que vers une autre; vers quelques points de cette partie, plutôt que vers quelques autres, sa trace a formé différentes figures. Or, cette distribution dépendant de l'arrangement des parties de la pierre, arrangement qu'aucune cause libre n'a pu diriger, & qui a pu varier; la route de l'épanchement de ce suc, & l'effet qui en a résulté, sont donc un pur effet du hasard. *Voyez* HASARD.

Si un pareil principe peut occasionner dans ces corps des ressemblances assez parfaites avec des objets connus, qui n'ont cependant aucun rapport avec eux, il n'y a aucun inconvénient à attribuer à cette cause aveugle, les figures extraordinaires que l'on voit sur les corps des enfans. Il est prouvé que l'*imagination* ne peut rien y tracer; par conséquent que les figures défectueuses ou monstrueuses qui s'y rencontrent, dépendent de l'effort des parties fluides, & des résistances ou des relâchemens particuliers dans les solides. Ces circonstances n'ayant pas plus de disposition à être déterminées par une cause libre, que celles qui produisent des irrégularités, des défectuosités, des monstruosités dans les bêtes, dans les plantes, les arbres; elles ont pu varier à l'infini, & conséquemment faire varier les figures qui en sont la suite. Si elles semblent représenter une groseille plutôt qu'un œillet, ce n'est donc que l'effet du hasard. Un événement qui dépend du hasard, ne peut être prévu, ni prédit; & la rencontre d'un pareil événement avec la prédiction (ce qui est aussi rare, qu'il est commun d'être trompé à cet égard), quelque parfaite qu'on puisse la supposer, ne pourra jamais être regardée que comme un second effet du hasard.

Mais, c'est assez s'arrêter sur les effets, dont la seule crédulité a fait des sujets d'étonnement. On peut prédire, d'après l'illustre auteur de l'histoire naturelle, que malgré les progrès de la Philosophie, & souvent même en dépit du bon sens, les faits dont il s'agit, ainsi que beaucoup d'autres, resteront vrais pour bien des gens, quant aux conséquences que l'on en tire. Les préjugés, sur-tout ceux qui sont fondés sur le merveilleux, triompheront toujours des lumieres de la raison; & l'on seroit bien peu philosophe, si l'on en étoit surpris.

Comme il est souvent question dans le monde des marques des enfans, & que dans le monde les raisons générales & philosophiques font moins d'effet qu'une historiete; il ne faut pas compter qu'on puisse jamais persuader aux femmes, que les marques de leurs enfans n'ont aucun rapport avec les idées, les fantaisies dont elles ont été frappées, les envies qu'elles n'ont pû satisfaire. Cependant ne pourroit-on pas leur demander, avant la naissance de l'enfant, quels ont été les objets de ces idées, de ces fantaisies, de ces envies souvent aussi respectées qu'elles sont impérieuses, & que l'on les croit importantes, & quelles devront être par conséquent les marques que leur enfant doit avoir. Quand il est arrivé quelquefois de faire cette question, on a fâché les gens sans les avoir convaincus.

Mais cependant, comme le préjugé à cet égard, est très-préjudiciable au repos & à la santé des femmes enceintes, quelques savans ont cru devoir entreprendre de le détruire. On a une *dissertation* du docteur Blondel, *en forme de lettres*, à Paris, chez Guérin, 1745. traduite de l'anglois en notre langue, qui renferme des choses intéressantes sur ce sujet. Mais cet auteur nie presque tous les faits qui semblent favorables à l'opinion qu'il combat. Il peut bien être prouvé, qu'ils ne dépendent pas du pouvoir de l'*imagination*; mais la plûpart sont des faits certains. Ils serviront toujours à fortifier la façon de penser reçue, jusqu'à ce que l'on ait fait connoître, que l'on ait pour ainsi dire démontré qu'ils ne doivent pas être attribués à cette cause.

Les mémoires de l'académie des Sciences renferment plusieurs dissertations sur le même sujet, qui sont dignes sans doute de leurs savans auteurs, & du corps illustre qui les a publiés; mais, comme on y suppose toujours certains principes connus des seuls physiciens, elles paroissent peu faites pour ceux qui ignorent ces principes. Les ouvrages philosophiques destinés à l'instruction du vulgaire, & des dames surtout, doivent être traités différemment d'une dissertation, & tels que *legat ipsa Lycoris*. C'est à quoi paroît avoir eu égard l'auteur des lettres, qui viennent d'être citées, dans lesquelles la matiere paroît être très-bien discutée, & d'une maniere qui la met à la portée de tout le monde; ce qui est d'autant plus louable, qu'il n'est personne effectivement qui ne soit intéressé à acquérir des lumieres sur ce sujet, que l'on trouve aussi très-bien traité dans les *commentaires sur les institutions* de Boerrhaave, § 694. & dans les notes de Haller, *ibid.* où se trouvent cités tous les auteurs qui ont écrit & rapporté des observations sur les effets attribués à l'*imagination* des femmes enceintes. *Voyez* ENVIE, MONSTRE.

IMAGINATION, *maladies de l'*, *voyez* PASSION DE L'AME, MÉLANCHOLIE, DÉLIRE.

IMAL, s. m. (*Comm.*) mesure des grains dont on se sert à Nancy. La carte fait deux *imaux*, & quatre cartes le réal, qui contient quinze boisseaux mesure de Paris; ce qui s'entend de l'avoine. *Voyez* BOISSEAU. *Dict. de comm.*

IMAM ou IMAN, s. m. (*Hist. mod.*) ministres de

la religion mahométane, qui répond à un curé parmi nous.

Ce mot signifie proprement ce que nous appellons prélats, *antiſtes*; mais les Muſulmans le diſent en particulier de celui qui a le ſoin, l'intendance d'une moſquée, qui s'y trouve toujours le premier, & qui fait la priere au peuple, qui la répete aprés lui.

Iman, ſe dit auſſi abſolument par excellence des chefs, des inſtituteurs ou des fondateurs des quatre principales ſectes de la religion mahométane, qui ſont permiſes. *Voyez* MAHOMÉTISME. Ali eſt l'*iman* des Perſes, ou de la ſecte des Schiaites; Abu-beker, l'*iman* des Sunniens, qui eſt la ſecte que ſuivent les Turcs; Saphii ou Safi-y, l'*iman* d'une autre ſecte.

Les Mahométans ne ſont point d'accord entr'eux ſur l'*imanat*, ou dignité d'*iman*. Quelques-uns la croyent de droit divin, & attachée à une ſeule famille, comme le pontificat d'Aaron; les autres ſoutiennent d'un côté qu'elle eſt de droit divin, mais de l'autre, ils ne la croyent pas tellement attachée à une famille, qu'elle ne puiſſe paſſer dans une autre. Ils avancent de plus que l'*iman* devant être, ſelon eux, exempt non-ſeulement des péchés griefs, comme l'infidélité, mais encore des autres moins énormes, il peut être dépoſé, s'il y tombe, & ſa dignité transférée à un autre.

Quoi qu'il en ſoit de cette queſtion, il eſt conſtant qu'un *iman* ayant été reconnu pour tel par les Muſulmans, celui qui nie que ſon autorité vient immédiatement de Dieu, eſt un impie; celui qui ne lui obéit pas, un rébelle, & celui qui s'ingere de le contredire, un ignorant: c'eſt partout de même.

Les *imans* n'ont aucune marque extérieure qui les diſtingue du commun des Turcs; leur habillement eſt preſque le même, excepté leur turban qui eſt un peu plus large, & pliſſé différemment. Un *iman* privé de ſa dignité, redevient ſimple laïc tel qu'il étoit auparavant, & le viſir en nomme un autre; l'examen & l'ordonnance du miniſtre font toute la cérémonie de la réception. Leur principale fonction, outre la priere, eſt la prédication, qui roule ordinairement ſur la vie de Mahomet, ſa prétendue miſſion, ſes miracles, & les fables dont fourmille la tradition muſulmane. Ils tâchent au reſte de s'attirer la vénération de leurs auditeurs, par la longueur de leur manches & de leurs barbes, la largeur de leurs turbans, & leur démarche grave & compoſée. Un turc qui les auroit frappés, auroit la main coupée; & ſi le coupable étoit chrétien, il ſeroit condamné au feu. Aucun *iman*, tant qu'il eſt en titre, ne peut être puni de mort; la plus grande peine qu'on lui puiſſe infliger, ne s'étend pas au-delà du banniſſement. Mais les ſultans & leurs miniſtres ont trouvé le ſecret d'éluder ces privileges, ſoit en honorant les *imans*, qu'ils veulent punir, d'une queue de cheval, diſtinction qui les fait paſſer au rang des gens de guerre, ſoit en les faiſant déclarer *infideles* par une aſſemblée de gens de loi, & dès-lors ils ſont ſoumis à la rigueur des lois. *Guer. mœurs des Turcs, liv. II. tome I.*

IMARET, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom que les Turcs donnent à une maiſon bâtie près d'un *jami*, ou d'une grande moſquée; elle eſt ſemblable à un hôpital ou hôtellerie, & eſt deſtinée à recevoir les pauvres & les voyageurs.

IMAÜS, (*Géog. anc.*) longue chaîne de montagnes qui traverſe l'Aſie, au nord de ce que les anciens appellent proprement l'*Inde*, & qui envoie une de ſes branches au ſeptentrion, vers la mer glaciale. L'*Imaüs* ſéparoit l'Inde de la Scythie, comme il ſépare encore aujourd'hui l'Indoſtan de la Tartarie. Il a différens noms dans les différens pays qu'il parcourt: on l'appelle dans la Tartarie propre, *Belgian*; dans la Tartarie deſerte, *Moréghar*; dans le Mogoliſtan, *Dalanguer*, & *Naugracut*, vers les ſources du Gange. Une de ſes plus conſidérables branches, prend le nom de montagnes de *Gate*; de plus l'*Imaüs* ſe diviſe au ſeptentrion du royaume de Siam, & forme trois nouvelles chaînes, dont nous parlerons au mot *montagne*, où nous décrirons celles qui ſerpentent ſur le globe de la terre, par une eſpece de connexion & d'enchaînement. (*D. J.*)

IMBÉCILLE, ſ. m. (*Logique*) c'eſt celui qui n'a pas la faculté de diſcerner différentes idées, de les comparer, de les compoſer, de les étendre, ou d'en faire abſtraction. Tel étoit parmi les Grecs un certain Margitès, dont l'*imbécillité* paſſa en proverbe. Suidas prétend qu'il ne ſavoit pas compter au-deſſus de cinq, & qu'étant parvenu à l'adoleſcence, il demanda à ſa mere, ſi elle & lui n'étoient pas enfans d'un même pere. .....

Ceux qui n'apperçoivent qu'avec peine, qui ne retiennent qu'imparfaitement les idées, qui ne ſauroient les rappeller, ou les raſſembler promtement, n'ont que très-peu de penſées. Ceux qui ne peuvent diſtinguer, comparer & abſtraire des idées, ne ſauroient comprendre les choſes, faire uſage des termes, juger, raiſonner paſſablement; & quand ils le font, ce n'eſt que d'une maniere imparfaite ſur des choſes préſentes, & familieres à leur ſens.

Si l'on examinoit les divers égaremens des *imbécilles*, on découvriroit aſſez bien juſqu'à quel point leur imbécillité procede du manque ou de la foibleſſe de l'entendement.

Il y a une grande différence entre les *imbécilles* & les fous. Je croirois fort, dit Locke, que le défaut des *imbécilles*, vient de manque de vivacité, d'activité, & de mouvement dans les facultés intellectuelles, par où ils ſe trouvent privés de l'uſage de la raiſon. Les fous au contraire, ſemblent être dans l'extrémité oppoſée; car il ne paroît pas que ces derniers ayent perdu la faculté de raiſonner, mais il paroît, qu'ayant joint mal-à-propos certaines idées, ils les prennent pour des vérités, & ſe trompent de la même maniere que ceux qui raiſonnent juſte ſur de faux principes. Ainſi vous verrez un fou, qui, s'imaginant d'être roi, prétend par une juſte conſéquence, être ſervi, honoré ſelon ſa dignité. D'autres qui ont cru être de verre, ont pris toutes les précautions néceſſaires pour empêcher leur corps d'être caſſé.

Il y a des degrés de folie, comme il y en a d'imbécillité; l'union déréglée des idées, ou le manque d'idées, étant moins conſidérable dans les uns que dans les autres. En un mot, ce qui conſtitue vraiſſemblablement la différence qui ſe trouve entre les *imbécilles* & les fous; c'eſt que les fous joignent enſemble des idées mal-aſſorties & extravagantes, ſur leſquelles néanmoins ils raiſonnent juſte, au lieu que les *imbécilles* font très-peu ou point de propoſitions, & ne raiſonnent que peu ou point du tout, ſuivant l'état de leur *imbécillité*.

Je ne ſais, ſi certains *imbécilles* qui ont vêcu quarante ans ſans donner le moindre ſigne de raiſon, ne ſont pas des êtres qui tiennent le milieu entre l'homme & la bête; car au fond, ces deux noms que nous avons faits, *homme* & *bête*, ſignifient-ils des eſpeces tellement marquées par des eſſences diſtinctes, que nulle autre eſpece ne puiſſe intervenir entr'elles?

En cas que quelqu'un vînt nous demander, ce que deviendront les *imbécilles* dans l'autre monde, puiſque nous ſommes portés à en faire une eſpece diſtincte entre l'homme & la bête, nous répondrions avec Locke, qu'il ne nous importe point de ſavoir & de rechercher de pareilles choſes. Qu'ils tombent, ou qu'ils ſe ſoutiennent (pour me ſervir d'un paſſage de l'Ecriture, *Rom. xjv. 4.*) cela regarde leur maître. D'ailleurs, ſoit que nous déterminions quelque

choſe, ou que nous ne déterminions rien ſur leur état à venir, il ne ſera ni meilleur ni pire. Les *imbécilles* ſont entre les mains d'un créateur plein de bonté, qui ne diſpoſe pas de ſes créatures ſuivant les bornes étroites de nos opinions particulieres, & qui ne les diſtingue point conformément aux noms, & aux chimères qu'il nous plaît de forger. (*D. J.*)

* IMBIBER, verb. act. & paſſ. (*Gramm.*) on dit *imbiber*, & s'*imbiber*. L'éponge s'*imbibe* d'eau. On *imbibe* d'huile une meche. La maniere phyſique dont ſe fait l'imbibition ne nous eſt pas toujours diſtinctement connue. Par quel méchaniſme, ſi un fil trempe d'un bout dans un verre plein d'eau, & tombe de l'autre bout au-dehors du verre, fera-t-il fonction de ſiphon; s'*imbibera-t-il* ſans ceſſe d'eau, & en vuidera-t-il le verre? Si ces petits phénomenes étoient bien expliqués, on en appliqueroit bien-tôt la raiſon à de plus importans. L'action d'*imbiber* ou de s'*imbiber* s'appelle *imbibition*, terme que les Alchimiſtes ont tranſportés dans leur art, où il n'a aucune acception claire.

IMBIBITION, ſ. f. (*Chimie.*) c'eſt une eſpece ou une variété de la macération, dont le caractere diſtinctif conſiſte en ce que le liquide appliqué à une ſubſtance concrete, eſt abſorbé tout entier, ou preſque entier par cette ſubſtance; c'eſt ainſi qu'une éponge eſt *imbibée* d'eau, *&c.* Cette opération eſt peu en uſage dans les travaux ordinaires de la Chimie. On l'emploie dans quelques arts chimiques; par exemple, dans la préparation de l'orſeil, du tourneſol, & de quelques autres fécules colorées, dans laquelle on *imbibe* avec de l'urine les plantes deſquelles on travaille à les extraire. (*b*)

IMBLOCATION, ſubſt. m. (*Hiſt. des Coûtum.*) terme conſacré chez les écrivains du moyen âge, pour déſigner la maniere d'enterrer les corps morts des perſonnes excommuniées; cette maniere ſe pratiquoit en élevant un monceau de terre ou de pierres ſur leurs cadavres, dans les champs, ou près des grands chemins, parce qu'il étoit défendu de les enſevelir, & à plus forte raiſon de les mettre en terre ſainte. *Imblocation* eſt formé de *bloc*, amas de pierres. *Voyez* du Cange, *Gloſſaire latin*, au mot *imblocatus*. (*D. J.*)

* IMBRICÉ, adj. (*Art.*) c'eſt par cette épithete qu'on diſtingue les tuiles concaves des tuiles plates. On prétend que la couverture avec des tuiles *imbricées* dure plus; mais il eſt ſûr qu'elle charge davantage. *Imbricé* vient d'*imbricatus*, fait en gouttiere.

IMBRIM, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom que l'on donne dans les îles de Feroe ou Farroe à un oiſeau de la groſſeur d'une oie, qui, dit-on, ne ſort jamais de l'eau. Cet oiſeau a le cou fort long ainſi que le bec; ſes plumes ſont griſes ſur le dos & blanches ſur la poitrine; ſon cou eſt tout gris à l'exception d'un cercle blanc qui forme comme une eſpece de collier. Il vit dans l'eau parce que ſes piés ſont placés en arriere, & ſont d'ailleurs ſi foibles qu'ils ne pourroient point ſoutenir ſon corps; & ſes aîles ſont trop petites pour qu'il puiſſe voler. Sous chaque aîle il a un creux capable de contenir un œuf, & l'on croit que c'eſt là qu'il tient ſes œufs cachés & qu'il les couve; d'autant plus qu'on a remarqué que l'*imbrim* ne fait jamais éclore que deux petits. Ces oiſeaux paroiſſent ſur les côtes à l'approche des tempêtes. On les a mal-à-propos confondus avec les alcyons, dont ils different ſuivant la deſcription qui vient d'être donnée. *Voyez Acta Hafnienſia, ann. 1671 & 72, obſerv. 49.*

IMBRIKDAR-AGA, ſubſt. m. (*Hiſt. mod.*) nom d'un officier de la cour du ſultan, dont la fonction eſt de lui donner l'eau pour les purifications ordonnées par la loi mahométane.

IMBROS, (*Géog.*) île vers la Querſonnèſe de Thrace, ſéparée par un petit trajet de mer de la Theſſalie. Philippe de Macédoine s'en rendit maître, & y exerça un pouvoir abſolu. Le géographe Etienne place une ville de même nom dans cette île de l'Archipel, & dit qu'elle étoit conſacrée à Cérès & à Mercure; quoi qu'il en ſoit, l'île d'*Imbros* ſe nomme aujourd'hui l'île de *Lembro*. *Voyez* LEMBRO. (*D. J.*)

IMI, ſ. m. (*Commerce.*) meſure de liquides en uſage dans le duché de Wirtemberg, qui tient environ onze pintes.

IMIRETTE, (*Géog.*) petit royaume d'Aſie entre les montagnes qui ſéparent la mer Caſpienne & la mer Noire. Il eſt enfermé entre le mont Caucaſe, la Colchide, la mer Noire, la principauté de Garcil, & la Géorgie. Sa longueur eſt de ſix vingt mille ſtades, ſa largeur de ſoixante mille. Les peuples du mont Caucaſe, avec qui l'*Imirette* confine, ſont les Géorgiens & les Turcs au midi; au ſeptentrion, ces Caracioles ou Circaſſiens noirs, que les Européens ont appellé *Huns*, & qui firent tous les ravages en Italie & dans les Gaules, dont parlent les hiſtoriens, & Cédrénus en particulier.

L'*Imirette* eſt un pays de bois & de montagnes, comme la Mingrélie, mais il y a de plus belles vallées & de plus délicieuſes plaines. Il s'y trouve des minieres de fer; l'argent y a cours, & l'on y bat monnoie. Quant aux mœurs & aux coûtumes, c'eſt la même choſe qu'en Mingrélie, qui a été autrefois ſous ſa domination, ainſi que les peuples du Guriel; ils ſont tous aujourd'hui tributaires du Turc. Le tribut du meppe, c'eſt-à-dire du roi d'*Imirette* eſt de 80 enfans, filles & garçons, depuis dix ans juſqu'à vingt; il envoie ſon tribut au pacha d'Akalziche, & dans les lettres qu'il fait expédier, il ſe nomme *le roi des rois*: qu'eſt donc le pacha du grand-ſeigneur vis-à-vis de lui?

La Turquie ne s'eſt point ſouciée de s'emparer de tous ces pays limitrophes, où il eſt impoſſible d'obſerver le Mahométiſme, parce qu'ils n'ont rien de meilleur que le vin & le cochon, défendus par la loi mahométane; outre que le peuple y eſt épars, errant & vagabond: de ſorte que les Turcs ſe ſont contentés de faire en ſorte que toutes ces provinces leur ſerviſſent de pepinieres d'eſclaves. On dit qu'ils en tirent ſix ou ſept mille chaque année.

Des égards & des obſtacles à peu près ſemblables, empêchent encore apparemment les Turcs d'incorporer à leur empire les vaſtes plaines de Tartarie & de Scythie, & les pays immenſes du mont Caucaſe. C'eſt une obſervation remarquable que cet ancien uſage de tribut d'enfans pour eſclaves. La Colchide le payoit à la Perſe dès les premiers âges du monde; c'eſt une autre choſe bien ſinguliere, que dans tous les ſiecles, ces régions maritimes de la mer Noire, aient produit de ſi beau ſang, & en ſi grande quantité. (*D. J.*)

IMITATIF, adj. (*Gramm.*) qui ſert à l'imitation; c'eſt le nom général que l'on donne aux verbes adjectifs qui renferment dans leur ſignification un attribut d'imitation.

Ces verbes dans la langue greque, ſont dérivés du nom même de l'objet imité, auquel on donne la terminaiſon verbale *ίζειν* pour caractériſer l'imitation: *ἀττικίζειν*, de *ἀττικός*; *σικελίζειν*, de *σικελός*; *βαρβαρίζειν*, de *βαρβαρός*, *&c.* La terminaiſon *ίζειν* pourroit bien venir elle-même de l'adjectif *ἴσος*, *pareil*, *ſemblable*, qui ſemble ſe retrouver encore à la terminaiſon des noms terminés en *ισμὸς*, que les Latins rendent par *iſmus*, & nous par *iſmes*, comme *archaïſme*, *néologiſme*, *helléniſme*, *&c.* Il me ſemble par cette raiſon même, que l'on pourroit les appeller auſſi des noms *imitatifs*.

Nous avons conſervé en françois la même terminaiſon *imitative*, en l'adaptant ſeulement au génie de notre langue, *tyranniſer*, *latiniſer*, *franciſer*. Anciennement

tiennement on écrivoit *tyrannizer*, *latinizer*, *francizer*, comme on peut le voir au *traité de la Gramm. fr.* de R. Etienne, imprimée en 1569 (*pag.* 42.) : & cette orthographe étoit plus conforme que la nôtre, & à notre prononciation & à l'étymologie. Par quelle fantaiſie l'avons-nous altérée?

Les Latins ont fait pareillement une altération à la terminaiſon radicale, dont ils ont changé le *z* en *ſſ*: *atticiſſare*, *ſiciliſſare*, *patriſſare*. Voſſius (*Gramm. lat. de derivitatis*) remarque que les Latins ont préféré la terminaiſon latine en *or* à la terminaiſon greque en *iſtare*, & qu'en conſéquence ils ont mieux aimé dire *græcari* que *græciſſare*.

Si j'oſois propoſer une conjecture contre l'aſſertion d'un ſi ſavant homme, je dirois que cette différence de terminaiſon doit avoir un fondement plus raiſonnable qu'un ſimple caprice ; & la réalité de l'exiſtence des deux mots latins *græciſſare* & *græcari* eſt une preuve de mon opinion d'autant plus certaine, que l'on ſait aujourd'hui qu'aucune langue n'admet une exacte ſynonymie. Il me paroît aſſez vraiſemblable que la terminaiſon *iſſare* n'exprime qu'une imitation de langage, & que la terminaiſon *ari* exprime une imitation de conduite, de mœurs : *atticiſſare* (parler comme les Athéniens), *patriſſare* (parler en pere) ; *græcari* (boire comme les Grecs), *vulpinari* (agir en renard, ruſer). Les verbes *imitatifs* de la premiere eſpece ont une terminaiſon active, parce que l'imitation de langage n'eſt que momentanée, & dépendante de quelques actes libres qui ſe ſuccedent de loin à loin, ou même d'un ſeul acte. Au contraire les verbes *imitatifs* de la ſeconde eſpece ont une terminaiſon paſſive ; parce que l'imitation de conduite & de mœurs eſt plus habituelle, plus continue, & qu'elle fait même prendre les paſſions qui caractériſent les mœurs, de maniere que le ſujet qui imite eſt pour ainſi dire transformé en l'objet imité : *græcari* (être fait grec), *vulpinari* (être fait renard : de ſorte qu'il eſt à préſumer que ces verbes, réputés déponens à cauſe de la maniere active dont nous les traduiſons, & peut-être même à cauſe du ſens actif que les Latins y avoient attaché, ſont au fond de vrais verbes paſſifs, ſi on les conſidere dans leur origine & ſelon le véritable ſens littéral. Dans la réalité, les uns & les autres, à raiſon de leur ſignification uſuelle, ſont des verbes actifs, abſolus ; actifs, parce qu'ils expriment l'action d'imiter ; abſolus, parce que le ſens en eſt complet & défini en ſoi, & n'exige aucun complément extérieur.

Remarquons que la terminaiſon latine en *iſſare* ne ſuffit pas pour en conclure que le verbe eſt *imitatif* : l'aſſonnance ſeule n'eſt pas un guide aſſez ſûr dans les recherches analogiques ; il faut encore faire attention au ſens des mots & à leur véritable origine. C'eſt en quoi il me ſemble qu'a manqué Scaliger (*De cauſ. ling. lat. cap. cxxiij.*), lorſqu'il compte parmi les verbes *imitatifs* le verbe *cyathiſſare* : ce n'eſt pas qu'il ne ſente qu'il n'y a point ici de véritable imitation ; *neque enim*, dit-il, *aut imitamur aut ſequimur Cyathum* ; mais il aime pourtant mieux imaginer une métonymie, que d'abandonner l'idée d'imitation qu'il croyoit voir dans la terminaiſon. Le verbe grec qui correſpond à *cyathiſſare*, c'eſt κυαθίζειν, & non pas κυαθιζειν, comme les vrais *imitatifs* ; ce qui prouve que l'aſſonnance de *cyathiſſare* avec les verbes *imitatifs* eſt purement accidentelle, & n'a nul trait à l'imitation.

* IMITATION, ſ. f. (*Gramm. & Philoſoph.*) c'eſt la repréſentation artificielle d'un objet. La nature aveugle n'imite point ; c'eſt l'art qui imite. Si l'art imite par des voix articulées, l'*imitation* s'appelle *diſcours*, & le diſcours eſt oratoire ou poétique. *Voyez* ELOQUENCE & POÉSIE. S'il imite par des ſons, l'*imitation* s'appelle *muſique*. Voyez *l'article* MUSIQUE. S'il imite par des couleurs, l'*imitation* s'appelle *peinture*. *Voyez l'article* PEINTURE. S'il imite avec le bois, la pierre, le marbre, ou quelque autre matiere ſemblable, l'*imitation* s'appelle *ſculpture*. Voyez *l'article* SCULPTURE. La nature eſt toujours vraie ; l'art ne riſquera donc d'être faux dans ſon *imitation* que quand il s'écartera de la nature, ou par caprice ou par l'impoſſibilité d'en approcher d'aſſez près. L'art de l'*imitation* en quelque genre que ce ſoit, a ſon enfance, ſon état de perfection, & ſon moment de décadence. Ceux qui ont créé l'art, n'ont eu de modele que la nature. Ceux qui l'ont perfectionné, n'ont été, à les juger à la rigueur, que les imitateurs des premiers ; ce qui ne leur a point ôté le titre d'hommes de génie ; parce que nous apprétions moins le mérite des ouvrages par la premiere invention & la difficulté des obſtacles ſurmontés, que par le degré de perfection & l'effet. Il y a dans la nature des objets qui nous affectent plus que d'autres ; ainſi quoique l'*imitation* des premiers ſoit peut être plus facile que l'*imitation* des ſeconds, elle nous intéreſſera davantage. Le jugement de l'homme de goût & celui de l'artiſte ſont bien différens. C'eſt la difficulté de rendre certains effets de la nature, qui tiendra l'artiſte ſuſpendu en admiration. L'homme de goût ne connoît guere ce mérite de l'*imitation* ; il tient trop au technique qu'il ignore : ce ſont des qualités dont la connoiſſance eſt plus générale & plus commune, qui fixeront ſes regards. L'*imitation* eſt rigoureuſe ou libre ; celui qui imite rigoureuſement la nature en eſt l'hiſtorien. *Voyez* HISTOIRE. Celui qui la compoſe, l'exagere, l'affoiblit, l'embellit, en diſpoſe à ſon gré, en eſt le poëte. *Voyez* POÉSIE. On eſt hiſtorien ou copiſte dans tous les genres d'*imitation*. On eſt poëte, de quelque maniere qu'on peigne ou qu'on imite. Quand Horace diſoit aux imitateurs, *ô imitatores ſervum pecus*, il ne s'adreſſoit ni à ceux qui ſe propoſoient la nature pour modele, ni à ceux qui marchant ſur les traces des hommes de génie qui les avoient précédés, cherchoient à étendre la carriere. Celui qui invente un genre d'*imitation* eſt un homme de génie. Celui qui perfectionne un genre d'*imitation* inventé, ou qui y excelle, eſt auſſi un homme de génie. *Voyez l'article ſuivant.*

IMITATION, ſ. f. (*Poéſie. Rhétor.*) on peut la définir, l'emprunt des images, des penſées, des ſentimens, qu'on puiſe dans les écrits de quelque auteur, & dont on fait un uſage, ſoit différent, ſoit approchant, ſoit en enchériſſant ſur l'original.

Rien n'eſt plus permis que d'uſer des ouvrages qui ſont entre les mains de tout le monde ; ce n'eſt point un crime de les copier ; c'eſt au contraire dans leurs écrits, ſelon Quintilien, qu'il faut prendre l'abondance & la richeſſe des termes, la variété des figures, & la maniere de compoſer : enſuite, ajoute cet orateur, on s'attachera fortement à imiter les perfections que l'on voit en eux ; car on ne doit pas douter qu'une bonne partie de l'art ne conſiſte dans l'*imitation* adroitement déguiſée.

Laiſſons dire à certaines gens que l'*imitation* n'eſt qu'une eſpece de ſervitude qui tend à étouffer la vigueur de la nature ; loin d'affoiblir cette nature, les avantages qu'on en tire ne ſervent qu'à la fortifier. C'eſt ce que M. Racine a prouvé ſolidement dans un mémoire agréable, dont le précis décorera cet article.

Stéſychore, Archiloque, Hérodote, Platon, ont été des imitateurs d'Homere, lequel vraiſemblablement n'a pû lui-même, ſans *imitation* de ceux qui l'ont précédé, porter tout d'un coup la Poéſie à ſon plus haut point de perfection. Virgile n'écrit preſque rien qu'il n'imite ; tantôt il ſuit Homere, tantôt Théocrite, tantôt Héſiode, & tantôt les poëtes de ſon tems ; & c'eſt pour avoir eu tant de modeles,

qu'il eſt devenu un modele admirable à ſon tour.

J'avoue qu'il n'eſt pas impoſſible que des hommes plus favoriſés du ciel que les autres, s'ouvrent d'eux-mêmes un chemin nouveau, & y marchent ſans guides; mais de tels exemples ſont ſi merveilleux, qu'ils doivent paſſer pour des prodiges.

En effet, le plus heureux génie a beſoin de ſecours pour croître & ſe ſoutenir; il ne trouve pas tout dans ſon propre fonds. L'âme ne ſauroit concevoir ni enfanter une production célebre, ſi elle n'a été comme fécondée par une ſource abondante de connoiſſances. Nos efforts ſont inutiles, ſans les dons de la nature; & nos efforts ſont imparfaits ſi l'on n'accompagne ces dons, ſi l'*imitation* ne les perfectionne.

Mais il ne ſuffit pas de connoître l'utilité de l'*imitation*; il faut ſavoir encore quelles regles on doit ſuivre pour en retirer les avantages qu'elle eſt capable de procurer.

La premiere choſe qu'il faut faire eſt de ſe choiſir un bon modele. Il eſt plus facile qu'on ne penſe de ſe laiſſer ſurprendre par des guides dangereux; on a beſoin de ſagacité pour diſcerner ceux auxquels on doit ſe livrer. Combien Séneque a-t-il contribué à corrompre le goût des jeunes gens de ſon tems & du nôtre? Lucain a égaré pluſieurs eſprits qui ont voulu l'imiter, & qui ne poſſédoient pas le feu de ſon éloquence. Son traducteur entraîné comme les autres, a eu la folle ambition de lui dérober la gloire du ſtyle ampoulé.

Il ne faut pas même s'attacher tellement à un excellent modele, qu'il nous conduiſe ſeul & nous faſſe oublier tous les autres écrivains. Il faut comme une abeille diligente, voler de tous côtés, & s'enrichir du ſuc de toutes les fleurs. Virgile trouve de l'or dans le fumier d'Ennius; & celui qui peint Phedre d'après Eurypide, y ajoute encore de nouveaux traits que Séneque lui préſente.

Le diſcernement n'eſt pas moins néceſſaire pour prendre dans les modeles qu'on a choiſis les choſes qu'on doit imiter. Tout n'eſt pas également bon dans les meilleurs auteurs; & tout ce qui eſt bon ne convient pas également dans tous les tems & dans tous les lieux.

De plus, ce n'eſt pas aſſez que de bien choiſir; l'*imitation* doit être faite d'une maniere noble, généreuſe, & pleine de liberté. La bonne *imitation* eſt une continuelle invention. Il faut, pour ainſi dire, ſe transformer en ſon modele, embellir ſes penſées, & par le tour qu'on leur donne, ſe les approprier, enrichir ce qu'on lui prend, & lui laiſſer ce qu'on ne peut enrichir. C'eſt ainſi que la Fontaine imitoit, comme il le déclare nettement.

Mon imitation n'eſt point un eſclavage:

» Je n'emploie que l'idée, les tours & les lois que » nos maîtres ſuivoient eux-mêmes ».

Si d'ailleurs quelque endroit plein chez eux d'excellence,
Peut entrer dans mes vers ſans nulle violence,
Je l'y tranſporte, & veux qu'il n'ait rien d'affecté,
Tâchant de rendre mien, cet air d'antiquité.

Malherbe, par exemple, montre comment on peut enrichir la penſée d'un autre, par l'image ſous laquelle il repréſente le vers ſi connu d'Horace, *pallida mors æquo pulſat pede, pauperum tabernas, regumque turres.*

Le pauvre en ſa cabane, où le chaume le couvre,
Eſt ſujet à ſes lois;
Et la garde qui veille aux barrieres du louvre,
N'en défend pas nos rois.

Sophocle fait dire au malheureux Ajax, lorſqu'étant prêt de mourir, il trouve ſon fils:

Ω παῖ, γενναίου πατρὸς συντυχέστερος
Τὰ δ' ἄλλ' ὅμοιος.

Virgile exprime la même choſe d'une maniere différente.

Diſce, puer, virtutem ex me, verumque laborem,
Fortunam ex aliis.

Et nous trouvons dans Andromaque la même idée rendue encore d'une façon nouvelle.

Fais connoître à mon fils, les héros de ſa race:
Autant que tu pourras, conduis-le ſur leur trace;
Dis-lui par quels exploits leurs noms ont éclaté,
Plutôt ce qu'ils ont fait, que ce qu'ils ont été.

M. Deſpréaux qui diſoit en badinant, « qu'il n'é- » toit qu'un gueux revêtu des dépouilles d'Horace, » s'eſt ſi fort enrichi de ces dépouilles, qu'il s'en eſt fait un tréſor, qui lui appartient juſtement; en imitant toujours, il eſt toujours original. Il n'a pas traduit le poëte latin, mais il a joûté contre lui, parce que dans ce genre de combat, on peut être vaincu ſans honte.

Si Virgile n'avoit pas oſé joûter contre Homere, nous n'aurions point ſa magnifique deſcription de la deſcente d'Enée aux enfers, ni l'admirable peinture du bouclier de ſon héros. C'eſt ici qu'il faut convenir que le poëte latin nous apprend comment il s'y faut prendre pour ſe rendre original en imitant; c'eſt de cette maniere que les grands Peintres & les Sculpteurs imitent la nature, je veux dire en l'embelliſſant. *Voyez* le *mémoire* de M. l'abbé Fraguier ſur les *imitations* de l'Enéïde.

L'approbation conſtante que l'Iphigénie de Racine a reçûe ſur le théâtre françois, juſtifie ſans doute l'opinion de ceux qui mettent cette tragédie au nombre des plus belles. En la comparant à la piece du même nom, qui a fait les délices du théâtre d'Athènes, on verra de quelle façon on doit imiter les anciens. Eurypide, de l'aveu d'Ariſtote, ne donne pas à ſon Iphigénie, un caractere conſtant & ſoutenu; d'abord, elle déclare qu'elle périt par le meurtre injuſte d'un pere barbare: un moment après, elle change de ſentiment, elle excuſe ce pere, & prie Clytemneſtre de ne point haïr Agamemnon, pour l'amour d'elle. L'auteur de l'Iphigénie moderne ſentant la faute d'Eurypide, a pris grand ſoin de l'éviter; il a peint cette fille toujours reſpectueuſe & toujours ſoumiſe aux volontés de ſon pere.

Ainſi l'*imitation* née de la lecture continuelle des bons originaux, ouvre l'imagination, inſpire le goût, étend le génie, & perfectionne les talens; c'eſt ce qui fait dire à un de nos meilleurs poëtes:

Mon feu s'échauffe à leur lumiere,
Ainſi qu'un jeune peintre inſtruit
Sous Coypel & ſous l'Argilliere,
De ces maîtres qui l'ont conduit,
Se rend la touche familiere;
Il prend noblement leur maniere,
Et compoſe avec leur eſprit.

Ne rougiſſons donc pas de conſulter des guides habiles, toujours prêts à nous conduire. Quoiqu'ils ſoient nos maîtres, la grande diſtance que nous voyons entre eux & nous, ne doit point nous effrayer. La carriere dans laquelle ils ont couru ſi glorieuſement eſt encore ouverte; nous pouvons les atteindre, en les prenant pour modeles & pour rivaux dans nos *imitations*; ſi nous ne les atteignons pas, du-moins nous pouvons en approcher, & après les grands hommes, il eſt encore des places honorables. La réputation de Lucrece n'empêcha pas Virgile de paroître, & la gloire d'Hortenſius ne rallentit point l'ardeur de Cicéron pour l'éloquence. Quel homme étoit plus propre à deſeſpérer ſes rivaux que Corneille? cependant il a trouvé un égal; & quoiqu'un autre ait mérité la même couronne, la ſienne lui eſt demeurée toute entiere, n'a rien perdu de ſon éclat.

Concluons que c'eſt à l'*imitation* que les modernes doivent leur gloire, & que c'eſt de cette même *imitation* que les anciens ont tiré leur grandeur. (*D. J.*)

IMITATION, ſ. f. (*Morale.*) c'eſt, dit Bacon, la traduction des préceptes en exemples. Un jeune homme qui veut s'avancer dans la carriere de la gloire & de la vertu, doit commencer par ſe propoſer d'excellens modeles, & ne pas prendre d'après eux quelques traits de reſſemblance, pour une parfaite conformité; mais avec le tems, il doit devenir lui-même ſon modele; c'eſt-à-dire régler ſes actions par ſes actions, & donner des exemples après en avoir ſuivi. (*D. J.*)

IMITATION *en Muſique*, eſt l'emploi d'un même tour de chant dans pluſieurs parties qui ſe font entendre l'une après l'autre. A l'uniſſon, à la tierce, à la quarte, ou à quelqu'autre intervalle que ce ſoit, l'*imitation* eſt toujours bien priſe, même en changeant pluſieurs notes, pourvû que le même chant ſe reconnoiſſe toûjours, & qu'on ne s'écarte point des lois d'une bonne modulation. Souvent pour rendre l'*imitation* plus ſenſible, on la fait précéder d'un ſilence. On traite l'*imitation* comme on veut; on la prend, on l'abandonne, on en commence une autre à ſa liberté; en un mot les regles en ſont auſſi relachées que celles de la fugue ſont ſéveres: c'eſt pourquoi les grands maîtres la dédaignent, & toute *imitation* trop affectée décele preſque toûjours un écolier en compoſition.

IMITATIVE, PHRASE, (*Gram. & Poéſie*). J'appelle phraſe *imitative* avec M. l'abbé du Bos (qui me fournira cet article de Grammaire philoſophique) toute phraſe qui imite en quelque maniere le bruit inarticulé dont nous nous ſervons par inſtinct naturel, pour donner l'idée de la choſe que la phraſe exprime avec des mots articulés.

L'homme qui manque de mots pour exprimer quelque bruit extraordinaire, ou pour rendre à ſon gré le ſentiment dont il eſt touché, a recours naturellement à l'expédient de contrefaire ce même bruit, & de marquer ſes ſentimens par des ſons inarticulés. Nous ſommes portés par un mouvement naturel à dépeindre par des ſons inarticulés le fracas qu'une maiſon aura fait en tombant, le bruit confus d'une aſſemblée tumultueuſe, & pluſieurs autres choſes. L'inſtinct nous porte à ſuppléer par ces ſons inarticulés, à la ſtérilité de notre langue, ou bien à la lenteur de notre imagination.

Mais les Ecrivains latins, particulierement leurs poëtes qui n'ont pas été gênés comme les nôtres, & dont la langue eſt infiniment plus riche, ſont remplis de *phraſes imitatives* qui ont été admirées & citées avec éloge par les Ecrivains du bon tems. Elles ont été louées par les Romains du ſiecle d'Auguſte qui étoient juges compétens de ces beautés.

Tel eſt le vers de Virgile qui dépeint Poliphème.

Monſtrum horrendum, informe, ingens, cui lumen ademptum.

Ce vers prononcé en ſupprimant les ſyllabes qui font éliſion, & en faiſant ſonner l'*u* comme les Romains le faiſoient ſonner, devient ſi l'on peut s'exprimer ainſi, un vers monſtrueux. Tel eſt encore le vers où Perſe parle d'un homme qui nazille, & qu'on ne ſauroit auſſi prononcer qu'en nazillant.

Rancidulum quiddam balbâ de nare locutus.

Le changement arrivé dans la prononciation du latin, nous a voilé, ſuivant les apparences, une partie de ces beautés, mais il ne nous les a point toutes cachées.

Nos poëtes qui ont voulu enrichir leurs vers de ces *phraſes imitatives*, n'ont pas réuſſi au goût des François, comme ces poëtes latins réuſſiſſoient au goût des Romains. Nous rions du vers où du Bartas dit en décrivant un courſier, *le champ plat, bat, abbat.* Nous ne traitons pas plus ſérieuſement les vers où Ronſard décrit en *phraſe imitative* le vol de l'aloüette.

Elle guindée du zéphire,
Sublime en l'air, vire & revire;
Et y décligne un joli cri,
Qui rit, guérit, & tire l'ire
Des eſprits mieux que je n'écris.

Paſquier rapporte pluſieurs autres *phraſes imitatives* des poëtes françois, dans le *chap. x. liv. VIII. de ſes recherches*, où il veut prouver que notre langue n'eſt pas moins capable que la latine de beaux traits poétiques; mais les exemples que Paſquier rapporte, réfutent ſeuls ſa propoſition.

En effet, parce qu'on aura introduit quelques *phraſes imitatives* dans des vers, il ne s'enſuit pas que ces vers ſoient bons. Il faut que ces *phraſes imitatives* y ayent été introduites, ſans préjudicier au ſens & à la conſtruction grammaticale. Or on citeroit bien peu de morceaux de poéſie françoiſe, qui ſoient de cette eſpece, & qu'on puiſſe oppoſer en quelque façon à tant d'autres vers, que les latins de tous les tems ont loué dans les ouvrages des poëtes qui avoient écrit en langue vulgaire. M. l'abbé du Bos ne connoiſſoit même en ce genre que la deſcription d'un aſſaut qui ſe trouve dans l'ode de Deſpreaux ſur la priſe de Namur; le poëte, dit-il, y dépeint en *phraſe imitative* le ſoldat qui gravit contre une bréche, & qui vient le fer & la flamme en main,

Sur les monceaux de piques,
De corps morts, de rocs, de briques,
S'ouvrir un large chemin.

Je n'examinerai pas ſi l'exemple de l'Abbé du Bos eſt très-bon; je dirai ſeulement qu'on en citeroit peu de meilleurs dans notre langue. Les poëtes anglois ſont plus fertiles que les nôtres en *phraſes imitatives*, comme Adiſſon l'a prouvé par pluſieurs traits admirables tirés de Milton. J'en trouve auſſi quelquefois dans le Virgile de Dryden, où il peint avec plaiſir les objets par des *phraſes imitatives*; témoin la deſcription ſuivante du travail des Cyclopes.

One ſtirs the fire and one the bellows blows,
The hiſſing ſteel in the ſmithy drownd;
The grot with beating anvils groans around,
By turns their arms advance in equal time,
By turns their hand deſcend, and hammers chime;
They turn the glowing maſſ with crooked tongs
The fiery work proceeds with ruſtick ſongs.

(*D. J.*)

IMMACULÉ, adj. (*Théolog.*) qui eſt ſans tache ou ſans péché.

Les Catholiques ſe ſervent de ce terme en parlant de la conception de la Vierge qu'ils appellent *immaculée*, pour ſignifier qu'elle eſt née ſans péché originel. *Voyez* PÉCHÉ ORIGINEL.

Quand on donne le bonnet à un docteur de ſorbonne, on lui fait jurer qu'il ſoutiendra l'*immaculée* conception de la Vierge. La ſorbonne fit ce decret dans le 14^e^ ſiecle, & quatre-vingt autres univerſités l'ont fait depuis à ſon imitation. *Voyez* SORBONNE.

Au reſte il faut obſerver que dans cette ſavante faculté on ne regarde pas ce point comme un article de foi, mais comme une *opinion pieuſe & catholique*, & c'eſt en ce ſens-là que ſes candidats la ſoutiennent tous les jours dans leurs theſes: mais il leur eſt défendu auſſi bien qu'aux profeſſeurs de tenir l'opinion contraire.

Les ordres militaires d'Eſpagne ſe ſont obligés à ſoutenir cette prérogative de la Vierge. *Voyez* CONCEPTION.

Il y a auſſi une congrégation de l'*immaculée conception* dans la plûpart des couvents, de laquelle il y a une ſociété de filles ſéculieres qui ont pour fin d'honorer l'*immaculée conception* de la Vierge. Elles en font tous les ans une proteſtation en public, & tous les jours en particulier. (*G*)

IMMANENT, adj. (*Philoſ. Théolog.*) qui demeure dans la perſonne, ou qui n'a point effet au-dehors.

Les Philoſophes ont diſtingué les actions en *immanentes* & tranſitoires. Les Théologiens ont adopté la même diſtinction. L'action *immanente* eſt celle dont le terme eſt dans l'être même qui l'a produite. La tranſitoire eſt celle dont le terme eſt hors de l'être qui l'a produite. Ainſi Dieu a engendré le fils & le Saint Eſprit par des actions *immanentes*; & il a créé le monde & tout ce qu'il comprend, par des actions tranſitoires.

IMMATÉRIALISME *ou* SPIRITUALITÉ. (*Métaph.*) L'*immatérialiſme* eſt l'opinion de ceux qui admettent dans la nature deux ſubſtances eſſentiellement différentes; l'une qu'ils appellent *matiere*, & l'autre qu'ils appellent *eſprit*. Il paroît certain que les anciens n'ont eu aucune teinture de la ſpiritualité. Ils croyoient de concert que tous les êtres participoient à la même ſubſtance, mais que les uns étoient matériels ſeulement, & les autres matériels & corporels. Dieu, les anges & les génies, diſent Porphyre & Jamblique, ſont faits de la matiere; mais ils n'ont aucun rapport avec ce qui eſt corporel. Encore aujourd'hui à la Chine, où les principaux dogmes de l'ancienne philoſophie ſe ſont conſervés, on ne connoît point de ſubſtance ſpirituelle, & on regarde la mort comme la ſéparation de la partie aérienne de l'homme de ſa partie terreſtre. La premiere s'éleve en haut, & la ſeconde retourne en bas.

Quelques modernes ſoupçonnent que puiſqu'Anaxagoras a admis un eſprit dans la formation de l'univers, il a connu la ſpiritualité, & n'a point admis un Dieu corporel, ainſi qu'ont fait preſque tous les autres philoſophes. Mais ils ſe trompent étrangement; car par le mot d'*eſprit* les Grecs & les Romains ont également entendu une matiere ſubtile, ignée, extrêmement déliée, qui étoit intelligente à la vérité, mais qui avoit une étendue réelle & des parties différentes. Et en effet comment veulent-ils qu'on croye que les philoſophes grecs avoient une idée d'une ſubſtance toute ſpirituelle, lorſqu'il eſt clair que tous les premiers peres de l'Egliſe ont fait Dieu corporel, que leur doctrine a été perpétuée dans l'égliſe greque juſque dans ces derniers ſiecles, & qu'elle n'a été quittée par les Romains que vers le tems de S. Auguſtin?

Pour juger ſainement dans quel ſens on doit prendre le terme d'*eſprit* dans les ouvrages des anciens, & pour décider de ſa véritable ſignification, il faut d'abord faire attention dans quelle occaſion il s'en faut ſervir, & à quel uſage ils l'ont employé. Ils en uſoient ſi peu pour exprimer l'idée que nous avons d'un être purement intellectuel; que ceux qui n'ont reconnu aucune divinité, ou du moins qui n'en admettoient que pour tromper le peuple, s'en ſervoient très-ſouvent. Le mot d'*eſprit* ſe trouve très-ſouvent dans Lucrece pour celui d'*ame*; celui d'*intelligence* eſt employé au même uſage: Virgile s'en ſert pour ſignifier l'ame du monde, ou la matiere ſubtile & intelligente qui répandue dans toutes ſes parties le gouverne & le vivifie. Ce ſyſtème étoit en partie celui des anciens Pythagoriciens; les Stoïciens qui n'étoient proprement que des Cyniques réformés, l'avoient perfectionné; ils donnoient le nom de *Dieu* à cette ame; ils la regardoient comme intelligente, l'appelloient *eſprit intellectuel*: cependant avoient-ils une idée d'une ſubſtance toute ſpirituelle? pas davantage que Spinoſa, ou du moins guere plus; ils croyoient, dit le P. Mourgues dans ſon plan théologique du pythagoriſme, avoir beaucoup fait d'avoir choiſi le corps le plus ſubtil (le feu), pour en compoſer l'intelligence ou l'eſprit du monde, comme on le peut voir dans Plutarque. Il faut entendre leur langage; car dans le nôtre, ce qui eſt eſprit n'eſt pas corps, & dans le leur au contraire on prouveroit qu'une choſe étoit corps parce qu'elle étoit eſprit... Je ſuis obligé de faire cette obſervation ſans laquelle ceux qui liroient avec des yeux modernes cette définition du dieu des Stoïciens dans Plutarque, *Dieu eſt un eſprit intellectuel & igné, qui n'ayant point de forme peut ſe changer en telle choſe qu'il veut, & reſſembler à tous les êtres*, croiroient que ces termes, *d'eſprit intellectuel*, détermineroient la ſignification du terme ſuivant, à un feu purement métaphorique.

Ceux qui voudroient ne pas s'en tenir à l'opinion d'un ſavant moderne, ne refuſeront peut-être pas de ſe ſoumettre à l'autorité d'un ancien auteur qui devoit bien connoître le ſentiment des anciens philoſophes, puiſqu'il a fait un traité de leur opinion, qui, quoiqu'extrêmement précis, ne laiſſe pas d'être fort clair. C'eſt de Plutarque dont je veux parler. Il dit en termes exprès que l'eſprit n'eſt qu'une matiere ſubtile, & il parle comme diſant une choſe connue & avouée de tous les philoſophes. « Notre ame, » dit-il, qui eſt air, nous tient en vie; auſſi l'eſprit » & l'air contient en être tout le monde, car l'eſprit » & l'air ſont deux noms qui ſignifient la même » choſe ». Je ne penſe pas qu'on puiſſe rien demander de plus fort & de plus clair en même tems. Dira-t-on que Plutarque ne connoiſſoit point la valeur des termes grecs, & que les modernes qui vivent aujourd'hui en ont une plus grande connoiſſance que lui? On peut bien avancer une pareille abſurdité; mais où trouvera-t-elle la moindre croyance?

Platon a été de tous les philoſophes anciens celui qui paroît le plus avoir eu l'idée de la véritable ſpiritualité; cependant lorſqu'on examine avec un peu d'attention la ſuite & l'enchaînement de ſes opinions, on voit clairement que par le terme d'*eſprit* il n'entendoit qu'une matiere ignée, ſubtile & intelligente; ſans cela, comment eût-il pu dire que Dieu avoit pouſſé hors de ſon ſein une matiere dont il avoit formé l'univers? Eſt-ce que dans le ſein d'un eſprit on peut placer de la matiere? Y a-t-il de l'étendue dans une ſubſtance toute ſpirituelle? Platon avoit emprunté cette idée de Timée de Locre qui dit que Dieu voulant tirer hors de ſon ſein un fils très-beau, produiſit le monde qui ſera éternel, parce qu'il n'eſt pas d'un bon pere de donner la mort à ſon enfant. Il eſt bon de remarquer ici que Platon, ainſi que Timée de Locre ſon guide & ſon modele, ayant également admis la coéternité de la matiere avec Dieu, il falloit que de tout tems la matiere eût ſubſiſté dans la ſubſtance ſpirituelle, & y eût été enveloppée. N'eſt-ce pas là donner l'idée d'une matiere ſubtile, d'un principe délié qui conſerve dans lui le germe matériel de l'univers?

Mais, dira-t-on, Ciceron en examinant les différens ſyſtèmes des Philoſophes ſur l'exiſtence de Dieu, rejette celui de Platon comme inintelligible, parce qu'il fait ſpirituel le ſouverain être. *Quod Plato ſine corpore Deum eſſe cenſet, id quale eſſe poſſit intelligi non poteſt.* A cela je réponds qu'on ne peut aucunement inférer de ce paſſage, que Ciceron ou Velleius qu'il fait parler, ait penſé que Platon avoit voulu admettre une divinité ſans étendue, impaſſible, abſolument incorporelle, enfin ſpirituelle, ainſi que nous le croyons aujourd'hui. Mais il trouvoit étrange qu'il n'eût point donné un corps & une forme déter-

minée à l'esprit, c'est-à-dire à l'intelligence composée d'une matiere subtile qu'il admettoit pour ce Dieu suprême ; car toutes les sectes qui reconnoissoient des dieux, leur donnoient des corps. Les Stoïciens qui s'expliquoient de la maniere la plus noble sur l'essence subtile de leur dieu, l'enfermoient pourtant dans le monde qui lui servoit de corps. C'est cette privation d'un corps matériel & grossier, qui fait dire à Velleius que si ce dieu de Platon est incorporel, il doit n'avoir aucun sentiment, & n'être susceptible ni de prudence ni de volupté. Tous les philosophes anciens, excepté les Platoniciens, ne pensoient point qu'un esprit hors du corps pût ressentir ni plaisir ni douleur ; ainsi il étoit naturel que Velleius regardât le dieu de Platon incorporel, c'est-à-dire uniquement composé de la matiere subtile qui faisoit l'essence des esprits, comme un dieu incapable de plaisir, de prudence, enfin de sensation.

Si vous doutez encore du matérialisme de Platon, lisez ce qu'en dit M. Bayle dans le premier tome de la continuation de ses pensées diverses, fondé sur un passage d'un auteur moderne, qui a expliqué & dévoilé le platonisme. Voici le passage que cite M. Bayle. « Le premier dieu selon Platon est le dieu » suprême à qui les deux autres doivent honneur & » obéissance, d'autant qu'il est leur pere & leur créa- » teur. Le second est le dieu visible, le ministre du » dieu invisible, & le créateur du monde. Le troi- » sieme se nomme le *monde*, ou l'*ame* qui anime le » monde, à qui quelques-uns donnent le nom de » *démon*. Pour revenir au second qu'il nommoit aussi » le *verbe*, l'entendement ou la raison, il concevoit » deux sortes de verbe, l'un qui a résidé de toute » éternité en Dieu, par lequel Dieu renferme de » toute éternité dans son sein toutes sortes de ver- » tus, faisant tout avec sagesse, avec puissance & » avec bonté : car étant infiniment parfait, il a dans » ce verbe interne toutes les idées & toutes les for- » mes des êtres créés. L'autre verbe qui est le verbe » externe & proféré, n'est autre chose selon lui, que » cette substance que Dieu poussa hors de son sein, » ou qu'il engendra pour en former l'univers. C'est » dans cette vûe que le mercure Trismegiste a dit » que le monde est consubstantiel à Dieu ». Voici maintenant la conséquence qu'en tire M. Bayle : « Avez-vous jamais rien lû de plus monstrueux ? Ne » voilà-t-il pas le monde formé d'une substance que » Dieu poussa hors de son sein ? Ne le voilà-t-il pas » l'un des trois Dieux, & ne faut-il pas le subdiviser » en autant de dieux qu'il y a de parties dans l'uni- » vers diversement animées ? N'avez-vous point là » toutes les horreurs, toutes les monstruosités de » l'ame du monde ? Plus de guerres entre les dieux » que dans les écrits des poëtes ? les dieux auteurs » de tous les péchés des hommes ? les dieux qui pu- » nissent & qui commettent les mêmes crimes qu'ils » ordonnent de ne point faire ? »

Enfin, pour conclure par un argument tranchant & décisif, c'est une chose avancée de tout le monde, que Platon & presque tous les philosophes de l'antiquité ont soutenu que l'ame n'étoit qu'une partie séparée du tout ; que Dieu étoit ce tout, & que l'ame devoit enfin s'y réunir par voie de réfusion. Or il est évident qu'un tel sentiment emporte nécessairement avec lui le matérialisme. L'esprit tel que nous l'admettons n'est pas sans doute composé de parties qui puissent se détacher les unes des autres ; c'est là ce caractere propre & distinctif de la matiere. *Voyez l'article de l'*AME DU MONDE.

Comme l'ancienne philosophie confondoit la *spiritualité* & la *matérialité*, ne mettant entr'elles d'autre différence que celle qu'on met d'ordinaire entre les modifications d'une même substance, croyant de plus que ce qui est matériel peut devenir insensiblement spirituel, & le devient en effet. Les peres des premiers siecles de l'Eglise se livrerent à ce système ; car il est indispensable d'en avoir un quand on écrit pour le public. Les questions qui roulent sur l'essence de l'esprit, sont si déliées, si abstraites, les idées en échappent avec tant de légereté, l'imagination y est si contrainte, l'attention si tôt épuisée, que rien n'est si facile, & dès-là si pardonnable que de s'y méprendre. Quiconque n'y saisit pas d'abord certains principes, est hors de route ; il marche sans rien trouver, ou ne rencontre que l'erreur : ce n'est pourtant pas tout-à-fait à la peine de découvrir ces principes, la plûpart simples & naturels, qu'il faut attribuer les mécomptes philosophiques de quelques-uns de nos premiers écrivains ; c'est à leur déférence trop soumise pour les systèmes reçûs. Si le succès n'est presque dans tout que le prix d'une sage audace, on peut dire que c'est dans la philosophie principalement qu'il faut oser ; mais ce courage de raison qui se cherche une voie même où il ne voit point de trace, étoit un art d'inventer ignoré de nos peres : appliqués seulement à maintenir dans sa pureté ce dogme de la foi, tout le reste ne leur sembloit qu'une spéculation plus curieuse que nécessaire. Soigneux tout au plus d'arriver jusqu'où les autres avoient été, la plûpart très-capables d'aller plus loin, ne sentirent pas assez les ressources que leur offroit la beauté de leur génie.

Origene ce savant si respectable, & consulté de toutes parts, n'entendoit par *esprit* qu'une matiere subtile, & un air extrêmement léger. C'est le sens qu'il donne au mot ασωματον, qui est l'incorporel des Grecs. Il dit encore que tout esprit selon la notion propre & simple de ce terme, est un corps. Par cette définition il doit nécessairement avoir cru que Dieu, les anges & les ames étoient corporels ; aussi l'a-t-il cru de même, & le savant M. Huet rapporte tous les reproches qu'Origene a reçus à ce sujet ; il tâche de le justifier contre une partie ; mais enfin il convient qu'il est certain que cet ancien docteur a avoué qu'il ne paroissoit point dans l'Ecriture quelle étoit l'essence de la divinité. Le même M. Huet convient encore qu'il a cru que les anges & les ames étoient composés d'une matiere subtile qu'il appelloit *spirituelle*, eu égard à celle qui compose les corps. Il s'ensuit donc nécessairement qu'il a aussi admis une essence subtile dans la divinité ; car il dit en termes exprès que la nature des ames est la même que celle de Dieu. Or si l'ame humaine est corporelle, Dieu doit donc l'être. Le savant M. Huet a rapporté avec soin quelques endroits des ouvrages d'Origene, qui paroissent opposés à ceux qui le condamnent ; mais les termes dont se sert Origene, sont si précis, & la façon dont parle le savant prélat est si foible, qu'on connoît aisément que la seule qualité de commentateur lui met des armes à la main pour défendre son original. S. Jérôme & les autres critiques d'Origene ont soutenu qu'il n'avoit pas été plus éclairé sur la *spiritualité* de Dieu, que sur celle des ames & des anges.

Tertullien s'est expliqué encore plus clairement qu'Origene sur la corporéité de Dieu qu'il appelle cependant *spirituel* dans le sens dont on se servoit de ce mot chez les anciens. « Qui peut nier, dit-il, » que Dieu ne soit corps, bien qu'il soit esprit ? tout » esprit est corps, & a une forme & une figure qui » lui est propre ». *Quis autem negabit Deum esse corpus, etsi Deus spiritus ? Spiritus etiam corpus sui generis in suâ effigie.* Un livre entier nous reste de sa main, où il établit ce qu'il pense de l'ame ; & ce qu'il y a de singulier, c'est que l'auteur y est clair, sans mélange de ténebres, lui qu'on accuse d'être confus ailleurs, presque sans mélange de clarté. C'est-là qu'il renferme les anges dans ce qu'il nom-

me la *cathégorie de l'étendue*. Il y place Dieu même, & à plus forte raiſon y comprend-il l'ame de l'homme qu'il ſoutient corporelle.

Ce ſentiment de Tertullien ne prenoit pourtant pas ſa ſource comme celui des autres, dans l'opinion dominante; il eſtimoit trop peu les Philoſophes, & Platon lui-même, dont il diſoit librement qu'il avoit fourni la matiere de toutes les héréſies. Il ſe trompoit ici par excès de religion, s'il étoit permis de s'exprimer de la ſorte; parce qu'une femme pieuſe rapportoit que dans un moment d'extaſe, une ame s'étoit montrée à elle, revêtue des qualités ſenſibles, lumineuſe, colorée, palpable, & qui plus eſt, d'une figure extérieurement humaine; il crut devoir la maintenir corporelle, dans la crainte de bleſſer la foi. Circonſpection dont on peut louer le motif, mais impardonnable entant que philoſophe. Ce n'eſt pas qu'il ne diſe quelquefois que l'ame eſt un eſprit; mais qu'en conclure, ſinon que cette expreſſion n'emporte point dans le langage des anciens ce qu'elle ſignifie dans le nôtre? Par le mot *eſprit*, nous concevons une intelligence pure, indiviſible, ſimple; eux n'entendoient qu'une ſubſtance plus déliée, plus agile, plus pénétrante que les corps expoſés à la perception des ſens.

Je ſais que dans les écoles on juſtifie Tertullien, du-moins par rapport à la *ſpiritualité* de Dieu. Ils veulent que cet ancien docteur regarde les termes de *ſubſtances* & de *corps* comme ſynonymes; ainſi lorſqu'on dit, *qui peut nier que Dieu ne ſoit corps?* c'eſt comme ſi l'on diſoit, *qui peut nier que Dieu ne ſoit une ſubſtance?* Quant aux mots de *ſpirituel* & d'*incorporel*, ils ont chez Tertullien, ſelon les Scholaſtiques, un ſens très-oppoſé. L'*incorporel* ſignifie le *néant*, le vuide, la privation de toute ſubſtance; le *ſpirituel* au contraire déſigne une ſubſtance, qui n'eſt point matérielle. Ainſi, lorſque Tertullien dit, que tout eſprit eſt corps, il faut l'entendre en ce ſens, que tout eſprit eſt une ſubſtance.

C'eſt par ces diſtinctions que les Scholaſtiques prétendent réfuter les reproches que S. Auguſtin a faits à Tertullien d'avoir crû que Dieu étoit corporel; il eſt aſſez ſingulier qu'ils ſe ſoient figurés que Tertullien ne connoiſſoit pas la valeur des termes latins, & qu'il exprimoit le mot de *ſubſtance* par celui de *corps*, & celui de *néant* par celui d'*incorporel*. Eſt-ce que tous les auteurs grecs & latins n'avoient pas fixé dans leurs écrits la véritable ſignification de ces termes? Cette peine qu'on ſe donne pour juſtifier Tertullien, eſt auſſi infructueuſe que celle qu'ont pris certains Platoniciens modernes, dans le deſſein de prouver que Platon avoit crû la création de la matiere. Le ſavant Fabricius a dit, en parlant d'eux, qu'ils avoient entrepris de blanchir un more.

S. Juſtin n'a pas eu des idées plus pures de la parfaite *ſpiritualité* qu'Origene & Tertullien. Il a dit en termes exprès, que les anges étoient corporels; que le crime de ceux qui avoient péché, étoit de s'être laiſſé ſéduire par l'amour des femmes, & de les avoir connu charnellement. Certainement, je ne crois pas que perſonne s'aviſe de vouloir ſpiritualiſer les anges de S. Juſtin, il leur fait faire des preuves trop fortes de leur corporéité. Quant à la nature de Dieu, ce pere ne l'a pas mieux connue que celle des autres êtres ſpirituels. « Toute la ſubſtance, dit-il, » qui ne peut-être ſoûmiſe à aucune autre à » cauſe de ſa légéreté, a cependant un corps qui » conſtitue ſon eſſence. Si nous appellons Dieu *in-* » *corporel*, ce n'eſt pas qu'il le ſoit; mais c'eſt parce » que nous ſommes accoûtumés d'approprier cer- » tains noms à certaines choſes, à déſigner le plus » reſpectueuſement qu'il nous eſt poſſible, les attri- » buts de la Divinité. Ainſi, parce que l'eſſence de » Dieu ne peut être apperçûe, & ne nous eſt point » ſenſible, nous l'appellons *incorporel* ».

Tatien, philoſophe chrétien, dont les ouvrages ſont imprimés à la ſuite de ceux de S. Juſtin, parle dans ces termes de la *ſpiritualité* des anges & des démons: « Ils ont des corps qui ne ſont point de » chair, mais d'une matiere ſpirituelle, dont la na- » ture eſt la même que celle du feu & de l'air. Ces » corps ſpirituels ne peuvent être apperçûs que par » ceux à qui Dieu en accorde le pouvoir, & qui » ſont éclairés par ſon eſprit ». On peut juger par cet échantillon des idées que Tatien a eues de la véritable *ſpiritualité*.

S. Clément d'Alexandrie a dit en termes formels, que Dieu étoit corporel. Après cela, il eſt inutile de rapporter s'il croyoit les ames corporelles; on le ſent bien ſans doute. Quant aux anges, il leur faiſoit prendre les mêmes plaiſirs que S. Juſtin; plaiſirs où le corps eſt autant néceſſaire que l'ame.

Lactance croyoit l'ame corporelle. Après avoir examiné toutes les opinions des Philoſophes ſur la matiere dont l'eſſence de l'ame eſt compoſée, & les avoir toutes regardées comme incertaines; il dit qu'elles ont toutes cependant quelque choſe de véritable, notre ame ou le principe de notre vie étant dans le ſang, dans la chaleur & dans l'eſprit; mais qu'il eſt impoſſible de pouvoir exprimer la nature qui réſulte de ce mélange, parce qu'il eſt plus facile d'en voir les opérations que de la définir. Le même auteur ayant établi par ces principes la corporéité de l'ame, dit qu'elle eſt quelque choſe de ſemblable à Dieu. Il rend par conſéquent Dieu matériel, ſans s'en appercevoir, & ſans connoître ſon erreur; car ſelon les idées de ſon ſiecle, quoique ce fût celui de Conſtantin, un eſprit étoit un corps compoſé de matiere ſubtile. Ainſi, diſant que l'ame étoit corps, & cependant quelque choſe de ſemblable à Dieu, il ne croyoit pas dégrader davantage la nature divine & la *ſpiritualité*, que lorſque nous aſſûrons aujourd'hui que l'ame étant ſpirituelle, eſt d'une nature ſemblable à celle de Dieu.

Arnobe n'eſt pas moins précis ni moins formel ſur la corporéité ſpirituelle que Lactance. On pourroit lui joindre S. Hilaire, qui dans la ſuite penſa que l'ame étoit étendue; S. Grégoire de Nazianze, qui diſoit qu'on ne pouvoit concevoir un eſprit, ſans concevoir du mouvement & de la diffuſion; S. Grégoire de Nyſſe, qui parloit d'une ſorte de tranſmigration inconcevable ſans matérialité; S. Ambroiſe qui diviſoit l'ame en deux parties, diviſion qui la dépouilloit de ſon eſſence en la privant de ſa ſimplicité; Caſſien qui penſoit & s'expliquoit preſque de même; & enfin Jean de Theſſalonique, qui au ſeptieme concile avance, comme un article de tradition atteſtée par S. Athanaſe, par S. Baſile & par S. Méthode, que ni les anges, ni les démons, ni les ames humaines ne ſont dégagés de la matiere. Déja néanmoins de grands perſonnages avoient enſeigné dans l'Egliſe une philoſophie plus correcte; mais l'ancien préjugé ſe conſervoit apparemment dans quelques eſprits, & ſe montroit encore une fois pour ne plus reparoitre.

Les Grecs modernes ont été à peu-près dans les mêmes idées que les anciens. Ce ſentiment eſt appuyé de l'autorité de M. de Beauſobre, l'un des plus ſavans hommes qu'il y ait eu en Europe. Voici comme il parle dans ſon hiſtoire de Manichée & du Manichéiſme: « Quand je conſidere, dit-il, la ma- » niere dont ils expliquent l'union des deux natures » en J. C. je ne puis m'empêcher d'en conclure, » qu'ils ont crû la nature divine corporelle. *L'incar-* » *nation*, diſent-ils, *eſt un parfait mélange des deux* » *natures : la nature ſpirituelle & ſubtile pénetre la* » *nature matérielle & corporelle juſqu'à ce qu'elle ſoit*

» *répandue dans toute cette nature, & mêlée toute en-* » *tiere avec elle, enſorte qu'il n'y ait aucun lieu de la* » *nature matérielle qui ſoit vuide de la nature ſpiri-* » *tuelle.* Pour moi, qui connois Dieu comme un eſ- » prit, je connois auſſi l'Incarnation comme un acte » conſtant & irrévocable de la volonté du fils de » Dieu, qui veut s'unir la nature humaine, & lui » communiquer toutes les perfections qu'une nature » créée eſt capable de recevoir. Cette explication » du myſtere de l'Incarnation eſt raiſonnable; mais, » ſi je l'oſe dire, ou celle des Grecs n'eſt qu'un amas » de fauſſes idées & de termes qui ne ſignifient rien, » ou ils ont connu la nature divine comme une ma- » tiere ſubtile ».

Le grand homme que je viens de citer, va nous prouver que dans le quatorzieme ſiecle, il falloit, ſelon le principe des Grecs, qu'ils cruſſent encore que l'eſſence de Dieu étoit une lumiere ſublime incorporelle dans le ſens des anciens peres, c'eſt-à-dire, étendue, ayant des parties diffuſes; enfin telle que les Philoſophes grecs concevoient la matiere ſubtile, qu'ils nommoient *incorporelle.* Il rapporte qu'il s'éleva dans le quatorzieme ſiecle une vive conteſtation ſur une queſtion beaucoup plus curieuſe qu'utile: c'eſt de ſavoir ſi la lumiere qui éclata ſur la perſonne de J. C. lorſqu'il fut transfiguré, étoit une lumiere créée ou incréée. Grégoire Palamas, fameux moine du mont Athos, ſoutenoit qu'elle étoit incréée, & Barlaam défendoit le contraire. Cela donna lieu à la convocation d'un concile tenu à Conſtantinople ſous Andronic le jeune. Barlaam fut condamné, & il fut décidé que la lumiere qui parut ſur le Tabor étoit la gloire de la divinité de J. C. ſa lumiere propre, celle qui émane de l'eſſence divine, ou plûtôt celle qui eſt une ſeule & même choſe avec cette eſſence, & non une autre. Voyons actuellement les réfléxions de M. de Beauſobre. « Il » y a des corps, dit-il, que leur éloignement ou leur » petiteſſe rendent inviſibles; mais il n'y a rien de » viſible qui ne ſoit corps, & les Valentiniens avoient » raiſon de dire que tout ce qui eſt viſible eſt corpo- » rel & figuré. Il faut auſſi que le concile de Conſ- » tantinople qui décida conformément à l'opinion » de Palamas, & ſur l'autorité d'un grand nombre » de peres, qu'il émane de l'eſſence divine une lu- » miere incréée, laquelle eſt comme ſon vêtement, » & qui parut en J. C. dans ſa transfiguration; il » faut, dis-je, ou que ce concile ait crû que la di- » vinité eſt un corps lumineux, ou qu'il ait établi » deux opinions contradictoires, car il eſt abſolu- » ment impoſſible qu'il émane d'un eſprit une lu- » miere viſible, & par conſéquent corporelle ».

Je crois qu'on peut fixer dans le ſiecle de S. Auguſtin la connoiſſance de la pure *ſpiritualité.* Je penſerois aſſez volontiers que les hérétiques qu'on avoit à combattre dans ce tems-là, & qui admettoient deux principes, un bon & l'autre mauvais, qu'ils faiſoient également matériels, quoiqu'ils donnaſſent au bon principe, c'eſt à-dire à Dieu, le nom de *lumiere incorporelle*, ne contribuerent pas peu au développement des véritables notions ſur la nature de Dieu. Pour les combattre avec plus d'avantage, on ſentit qu'il conviendroit de leur oppoſer l'exiſtence d'une Divinité purement ſpirituelle. On examina s'il étoit poſſible que ſon eſſence pût être incorporelle dans le ſens que nous entendons ce mot, on trouva bien-tôt qu'il étoit impoſſible qu'elle en pût avoir une autre; alors on condamna ceux qui avoient parlé différemment. On avoua pourtant que l'opinion qui donnoit un corps à Dieu, n'avoit point été regardée comme hérétique.

Quoique la pure *ſpiritualité* de Dieu fût connue dans l'Egliſe quelque tems avant la converſion de S. Auguſtin, comme il paroit par les ouvrages de S. Jérome, qui reproche à Origene d'avoir fait Dieu corporel; cependant cette vérité rencontroit encore bien des difficultés à vaincre dans l'eſprit des plus ſavans Théologiens. S. Auguſtin nous apprend qu'il n'avoit été retenu ſi long-tems dans le Manichéiſme que par la peine qu'il avoit à comprendre la pure *ſpiritualité* de Dieu. *C'étoit-là*, dit-il, *la ſeule preſque inſurmontable cauſe de mon erreur.* Ceux qui ont médité ſur la queſtion qui embarraſſoit S. Auguſtin, ne ſeront pas ſurpris des difficultés qui pouvoient l'arrêter. Ils ſavent que malgré la néceſſité qu'il y a d'admettre un Dieu purement ſpirituel, on ne peut jamais concilier parfaitement un nombre d'idées qui paroiſſent bien contradictoires. Eſt-il rien de plus abſtrait & de plus difficile à comprendre qu'une ſubſtance réelle qui eſt par-tout, & qui n'eſt dans aucun eſpace; qui eſt toute entiere dans des parties qui ſont à une diſtance infinie les unes des autres, & cependant parfaitement unique? Eſt-ce une choſe enfin bien aiſée à comprendre qu'une ſubſtance qui eſt toute entiere dans chaque point de l'immenſité de l'eſpace, & qui néanmoins n'eſt pas auſſi infinie en nombre que le ſont les points de l'eſpace dans leſquels elle eſt toute entiere? S. Auguſtin eſt bien excuſable d'avoir été arrêté par ces difficultés, ſur-tout dans un tems où la doctrine de la pure *ſpiritualité* de Dieu ne faiſoit, pour ainſi dire, qu'éclore. Ce fut lui-même qui dans les ſuites la porta à un point bien plus parfait; cependant il ne put la perfectionner alors ſur l'eſſence de Dieu, il raiſonna toûjours en parfait matérialiſte ſur les ſubſtances ſpirituelles. Il donna des corps aux anges & aux démons; il ſuppoſa trois ou quatre differentes matieres ſpirituelles, c'eſt-à-dire ſubtiles. Il compoſa de l'une, l'eſſence des ſubſtances céleſtes; de l'autre, qu'il diſoit être comme un air épais, il fit celle des démons. L'ame humaine étoit auſſi formée d'une matiere qui lui étoit affectée & particuliere.

On voit combien les idées de la pure *ſpiritualité* des ſubſtances immatérielles étoient encore confuſes dans le tems de S. Auguſtin. Quant à celles que ce pere avoit de la nature de l'ame, pour montrer évidemment combien elles étoient obſcures & inintelligibles, il ne faut que conſulter ce qu'il dit ſur l'ouvrage qu'il avoit écrit au ſujet de ſon immortalité. Il avoue qu'il n'a paru dans le monde que malgré ſon conſentement, & qu'il eſt ſi obſcur, ſi confus, qu'à peine entend-il lui-même, lorſqu'il le lit, ce qu'il a voulu dire.

Il ſemble que quelque tems après S. Auguſtin, loin que la connoiſſance de la pure *ſpiritualité* ſe perfectionnât, elle fut peu-à-peu obſcurcie. La philoſophie d'Ariſtote, qui devint en vogue dans le douzieme ſiecle, fit preſque retomber les Théologiens dans l'opinion d'Origene & de Tertullien. Il eſt vrai qu'ils nierent formellement que dans l'eſſence ſpirituelle il ſe trouvât rien de corporel, rien de ſubtil, rien enfin qui appartînt au corps; mais d'un autre côté ils détruiſoient tout ce qu'ils ſuppoſoient, en donnant une étendue aux eſprits; infinie à Dieu, & finie aux anges & aux ames. Ils prétendoient que les ſubſtances ſpirituelles occupoient & rempliſſoient un lieu fixe & déterminé: or ces opinions ſont directement contraires aux ſaines idées de la *ſpiritualité.* Ainſi, l'on peut dire que juſqu'aux Cartéſiens, les lumieres que S. Auguſtin avoit données ſur la pure incorporéité de Dieu, étoient diminuées de beaucoup. Les Théologiens condamnoient Origene & Tertullien; & dans le fond, ils étoient beaucoup plus proches du ſentiment de ces anciens que de celui de S. Auguſtin. Ecoutons ſur cela raiſonner M. Bayle *à l'article de* SIMONIDE *de ſon dictionnaire hiſtoriq. & critique:* « Juſqu'à M. Deſ- » cartes, tous nos docteurs, ſoit théologiens, ſoit

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA GRANADA

» philoſophes, avoient donné une étendue aux eſ-
» prits, infinie à Dieu, finie aux anges & aux ames
» raiſonnables. Il eſt vrai qu'ils ſoûtenoient que cette
» étendue n'eſt point matérielle, ni compoſée de
» parties, & que les eſprits ſont tout entiers dans
» chaque partie de l'eſpace qu'ils occupent : *toti in*
» *toto*, *& toti in ſingulis partibus*. De-là ſont ſortis
» les trois eſpeces de préſence locale, *ubi circumſcrip-*
» *tivum*, *ubi definitivum*, *ubi repletivum* ; la premiere
» pour les corps, la ſeconde pour les eſprits créés,
» & la troiſieme pour Dieu. Les Cartéſiens ont ren-
» verſé tous ces dogmes ; ils diſent que les eſprits
» n'ont aucune ſorte d'étendue, ni de préſence lo-
» cale ; mais on rejette leur ſentiment comme très-
» abſurde. Diſons donc qu'encore aujourd'hui preſ-
» que tous nos Philoſophes & tous nos Théologiens
» enſeignent, conformément aux idées populaires,
» que la ſubſtance de Dieu eſt répandue dans des
» eſpaces infinis. Or, il eſt certain que c'eſt ruiner
» d'un côté ce qu'on bâtit de l'autre. C'eſt redonner
» en effet à Dieu la matérialité qu'on lui avoit ôtée.
» Vous dites qu'il eſt un eſprit, voilà qui eſt bien ;
» c'eſt lui donner une nature différente de la matiere.
» Mais en même tems vous dites que ſa ſubſtance eſt
» répandue par-tout ; vous dites donc qu'elle eſt éten-
» due ? Or nous n'avons point d'idée de deux ſortes
» d'étendue : nous concevons clairement que toute
» étendue, quelle qu'elle ſoit, a des parties diſtinc-
» tes, impénétrables, inſéparables les unes des au-
» tres. C'eſt un monſtre que de prétendre que l'ame
» ſoit toute dans le cerveau & toute dans le cœur.
» On ne conçoit point que l'étendue divine & l'éten-
» due de la matiere puiſſent être au même lieu, ce
» ſeroit une véritable pénétration de dimenſions que
» notre raiſon ne conçoit pas. Outre cela, les choſes
» qui ſont pénétrées avec une troiſieme, ſont péné-
» trées entre elles, & ainſi le ciel & le globe de la
» terre ſont pénétrés entre eux ; car ils ſeroient pé-
» nétrés avec la ſubſtance divine, qui, ſelon vous,
» n'a point de parties ; d'où il réſulte que le ſoleil
» eſt pénétré avec le même être que la terre. En un
» mot, ſi la matiere n'eſt matiere que parce qu'elle
» eſt étendue, il s'enſuit que toute étendue eſt ma-
» tiere : l'on vous défie de marquer aucun attribut
» différent de l'étendue par lequel la matiere ſoit
» matiere. L'impénétrabilité des corps ne peut venir
» que de l'étendue, nous n'en ſaurions concevoir
» que ce fondement ; & ainſi vous devez dire que
» ſi les eſprits étoient étendus, ils ſeroient impéné-
» trables ; ils ne ſeroient donc point différens des
» corps par la pénétrabilité. Après tout, ſelon le
» dogme ordinaire, l'étendue divine n'eſt ni plus ni
» moins ou impénétrable ou pénétrable que celle
» du corps. Les parties, appellez *les virtuelles*, tant
» qu'il vous plaira, ces parties, dis-je, ne peuvent
» point être pénétrées les unes avec les autres ; mais
» elles peuvent l'être avec les parties de la matiere.
» N'eſt-ce pas ce que vous dites de celles de la ma-
» tiere ? mais elles peuvent pénétrer les parties vir-
» tuelles de l'étendue divine. Si vous conſultez
» exactement le ſens commun, vous concevrez que
» lorſque deux étendues ſont pénétrativement au
» même lieu, l'une eſt auſſi pénétrable que l'autre.
» On ne peut donc point dire que l'étendue de la
» matiere differe d'aucune autre ſorte d'étendue par
» l'impénétrabilité : il eſt donc certain que toute
» étendue eſt auſſi matiere ; & par conſéquent vous
» n'ôtez à Dieu que le nom de corps, & vous lui
» en laiſſez toute la réalité lorſque vous dites qu'il
» eſt étendu » ? Conſultez *l'article de l'*AME, où l'on prouve, à la faveur de la raiſon & de quelques étincelles de bonne philoſophie, qu'outre les ſubſtances matérielles, il faut encore admettre des ſubſtances purement ſpirituelles & réellement diſtinctes des premieres. Il eſt vrai que nous ignorons ce que ſont au fond que ces deux ſortes de ſubſtances ; comment elles viennent ſe joindre l'une à l'autre ; ſi leurs propriétés ſe réduiſent au petit nombre de celles que nous connoiſſons. C'eſt ce qu'il eſt impoſſible de décider ; & d'autant plus impoſſible, que nous ignorons abſolument en quoi conſiſte l'eſſence de la matiere, & ce que les corps ſont en eux-mêmes. Les modernes, il eſt vrai, ont fait ſur cela quelques pas de plus que les anciens ; mais qu'il leur en reſte encore à faire !

IMMATRICULATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) ſignifie inſcription de quelqu'un dans la matricule ou regiſtre ; les nouveaux officiers ſont reçûs & *immatriculés* dans le ſiége où ils exercent leur fonction. Les nouveaux propriétaires des rentes aſſignées ſur les revenus du Roi, ſe font *immatriculer* par les payeurs pour pouvoir toucher les rentes. *Voyez* IMMATRICULE & MATRICULE. (*A*)

IMMATRICULE, adject. (*Juriſprud.*) eſt l'acte contenant l'inſcription de quelqu'un dans la matricule ou regiſtre commun. L'*immatricule* d'un huiſſier ou autre officier eſt l'acte par lequel il a été inſcrit au nombre des officiers du tribunal. L'*immatricule* d'un nouveau rentier ou propriétaire de quelque partie de rente aſſignée ſur les revenus du Roi, eſt l'acte par lequel il eſt inſcrit & reconnu en qualité de nouveau propriétaire de cette rente, à l'effet d'en être payé au lieu & place du précédent propriétaire. *Voyez* IMMATRICULATION & MATRICULE. (*A*)

IMMÉDIAT, adj. (*Gramm.*) qui ſuit ou précede un autre ſans aucune interpoſition. *V.* MEDECINE.

Immédiat ſignifie auſſi, *qui agit ſans moyen*, *ſans milieu*. On dit dans ce ſens, grace *immédiate*, & cauſe *immédiate*.

On a vû depuis quelques années de grandes diſputes ſur la grace *immédiate* entre les Théologiens. Il s'agiſſoit de ſavoir, ſi la grace agit ſur le cœur & ſur l'eſprit par une efficacité *immédiate*, indépendamment des circonſtances externes ; ou ſi un certain aſſemblage, ou certain ménagement de circonſtances, jointes au miniſtere de la parole, peuvent produire la converſion des ames. *Voyez* GRACE. *Voyez le dictionn. de Trévoux.*

IMMEMORIAL, adj. (*Gram. & Juriſprd.*) ſe dit de ce qui paſſe la mémoire des hommes qui ſont actuellement vivans, & dont on ne connoît point le commencement. On dit, par exemple, que de tems *immémorial* on en a uſé ainſi, ou que l'on a une poſſeſſion *immémoriale* d'un héritage. La poſſeſſion de trente ou quarante ans, & même de cent ans, n'eſt point *immémoriale*, dès que l'on en connoît l'origine. *Voyez* POSSESSION. (*A*)

IMMENSITÉ, ſ. f. (*Métaphyſiq.*) ce terme eſt relatif à l'étendue, comme celui d'*éternité* à la durée. L'éternité eſt un tems ſans limites ; l'*immenſité* eſt un eſpace ſans bornes.

On entend par l'*immenſité de Dieu*, la préſence de Dieu par-tout. Or on connoît que Dieu peut être préſent par-tout de trois manieres : 1°. par la connoiſſance, parce que rien ne lui eſt caché ; 2°. par ſon opération ou par ſa puiſſance, parce qu'il produit & conſerve tout en tout lieu ; 3°. par ſon eſſence ou par ſa ſubſtance, entant qu'il pénetre tout, & qu'il ſe trouve par-tout ſubſtantiellement.

Parmi les anciens hérétiques qui ont erré ſur l'*immenſité* de Dieu, les Valentiniens, les Gnoſtiques, les Manichéens admettant deux principes de toutes choſes, l'un bon, & l'autre mauvais, plaçoient le premier dans la région de la lumiere, & le ſecond dans celle des ténebres, par conſéquent ils nioient l'*immenſité* de Dieu quant à ſa ſubſtance.

Wortius, les Calviniſtes & les Sociniens ont renfermé

fermé Dieu dans le ciel, & ne veulent point qu'il ſoit préſent ailleurs, autrement que par ſa puiſſance.

Deſcartes & ſes ſectateurs ont nié, ſuivant leurs principes, que Dieu fût préſent quelque part par ſa ſubſtance; ainſi, ſelon eux, Dieu n'eſt immenſe que par ſa connoiſſance & par ſa puiſſance. Il faut mettre ici une grande différence entre le ſentiment de ces derniers & celui des Sociniens; car du ſentiment des Sociniens, il s'enſuit que Dieu eſt renfermé dans un lieu; que par conſéquent il eſt ſujet au changement, ce qui eſt une grande imperfection; au lieu que dans le ſentiment de Deſcartes, c'eſt au contraire une grande perfection à Dieu de ne pouvoir correſpondre à un lieu, parce qu'autrement il ſeroit étendu & corporel, ce qui eſt abſurde.

Ce qui a trompé les Manichéens & les Sociniens, c'eſt qu'ils n'ont pas pris garde qu'on ne peut pas accorder que Dieu ſoit préſent quelque part par ſa ſubſtance, qu'on ne ſoit en même tems forcé d'accorder qu'il eſt par-tout: car ſi Dieu étoit ſeulement quelque part, ou il y ſeroit librement & par ſa volonté, ou néceſſairement & par ſa nature. On ne peut point dire qu'il y ſoit librement, parce qu'il pourroit paſſer de ce lieu dans un autre, ce qui détruit entiérement l'infinité, la ſimplicité & l'immutabilité de Dieu. On ne peut pas dire non plus que Dieu ſoit borné quelque part par ſa nature, parce qu'il faudroit dire en même tems que par ſa nature il a une maniere d'exiſter finie, ce qui eſt ridicule; & d'ailleurs on n'apperçoit ni dans la nature de Dieu, ni dans celle du lieu, rien par où Dieu doive être plûtôt là qu'ici.

Les Scotiſtes admettent, 1°. deux ſortes d'étendue. L'une qui eſt ſubſtance, l'autre qui eſt modification. La premiere a des parties ſubſtancielles, poſées les unes hors des autres; par conſéquent elle eſt diviſible, mobile & corporelle: la ſeconde eſt propre aux eſprits. Elle a auſſi des parties hors les unes des autres, mais diſtinguées ſeulement d'une maniere formelle, par conſéquent cette étendue eſt indiviſible. 2°. Ils ſoutiennent que Dieu a une étendue éternelle, néceſſaire, infinie, par conſéquent immobile; de-là ils concluent que l'*immenſité* de Dieu n'eſt point dans un lieu, mais qu'elle eſt plûtôt le lieu univerſel, & que Dieu eſt tout entier ſous chaque partie de l'*immenſité*.

Les Thomiſtes rejettent cette étendue formelle pour en ſubſtituer une virtuelle; mais ils admettent avec les Scotiſtes, que Dieu eſt infiniment répandu hors de lui-même, & qu'il exiſte tout entier ſous chaque partie de l'étendue créée. Je n'entrerai point dans le détail des raiſons dont les deux partis appuient leur opinion; tout le monde tombe d'accord qu'il y a plus de ſubtilité que de vraie Logique. *Voy.* DIEU & L'ESPACE.

IMMERSION, ſ. f. (*Gramm.*) action par laquelle on plonge quelque choſe dans l'eau, ou dans tel autre fluide. *Voyez* FLUIDE.

Dans les premiers ſiecles du Chriſtianiſme, on baptiſoit par *immerſion*, par trois *immerſions*. On prétend que cette coûtume ſubſiſte encore en Portugal & chez les Anabatiſtes. *Voyez* BAPTÊME. Elle a ceſſé dans le treizieme ſiecle dans l'égliſe latine, & on lui a ſubſtitué le baptême par infuſion, comme il ſe pratique aujourd'hui: mais le baptême par *immerſion* eſt encore en uſage dans l'égliſe greque. (*G*)

IMMERSION, en *termes d'Aſtronomie*, ſe dit quelquefois lorſqu'une étoile ou une planete eſt ſi proche du ſoleil, qu'on ne peut la voir, parce qu'elle eſt comme enveloppée dans ſes rayons. *Voyez* OCCULTATION HÉLIAQUE.

Immerſion, ſe dit plus ordinairement pour ſignifier le commencement d'une éclipſe de lune, c'eſt-à-dire, le moment où la lune commence à être obſcurcie, & à entrer dans l'ombre de la terre.

On dit la même choſe, mais moins proprement, de l'éclipſe du ſoleil, lorſque le diſque de la lune commence à le couvrir, & à le dérober à nos yeux. *Voyez* ECLIPSE.

Emerſion eſt le terme oppoſé à *immerſion*, & c'eſt le moment dans lequel la lune commence à ſortir de l'ombre de la terre, celui où le ſoleil commence à montrer les parties de ſon diſque que la lune nous cachoit.

Comme la lune n'eſt jamais entierement obſcurcie dans ſes éclipſes, mais qu'elle conſerve une couleur rougeâtre, le moment précis de ſon *immerſion*, ou de ſon entrée dans l'ombre, n'eſt pas aiſé à déterminer par obſervation; il en eſt de même du moment précis de l'*émerſion*. Au contraire dans les éclipſes de ſoleil, le moment de l'*immerſion*, ou le commencement de l'éclipſe eſt inſtantané & très-remarquable, parce que la partie éclipſée du diſque du ſoleil n'eſt pas ſimplement obſcurcie, mais entierement cachée. Le moment de l'*immerſion*, dans les éclipſes de lune, arrive en même tems pour tous les peuples de la terre, il en eſt de même du moment de l'*émerſion*; cependant comme ces momens ſont difficiles à déterminer, il eſt très-rare que deux obſervateurs placés dans le même endroit, les déterminent préciſément à la même heure.

Immerſion, ſe dit auſſi en parlant des ſatellites de jupiter, & ſur-tout du premier ſatellite, dont l'obſervation eſt d'une ſi grande utilité pour la découverte des longitudes. *Voyez* SATELLITES.

On appelle *immerſion* du premier ſatellite, le moment auquel cette petite planete nous paroît entrer dans le diſque de jupiter; & *émerſion*, le moment auquel elle paroît en ſortir.

On obſerve les *immerſions* depuis la conjonction de jupiter avec le ſoleil juſqu'à ſon oppoſition, & les émerſions, depuis ſon oppoſition juſqu'à ſa conjonction. La commodité de ces obſervations conſiſte en ce qu'on les peut faire de deux jours l'un au moins, pendant onze mois de l'année.

L'*immerſion* des ſatellites de jupiter dans l'ombre de cette planete, eſt beaucoup plus aiſée à déterminer avec préciſion que l'*immerſion* de la lune, parce que ces ſatellites étant fort petits, s'obſcurciſſent & diſparoiſſent preſque dans un inſtant. C'eſt ce qui fait que les éclipſes des ſatellites de jupiter donnent la longitude avec plus de juſteſſe que les éclipſes de lune. *Voyez* LONGITUDE. *Chambers.* (*O*)

IMMEUBLES, ſ. m. pl. (*Juriſpr.*) ſont des biens fixes qui ont une aſſiete certaine, & qui ne peuvent être tranſportés d'un lieu à un autre, comme ſont les terres, prés, bois, vignes, & les maiſons.

Il y a néanmoins certains biens, qui, ſans avoir de corps matériel ni de ſituation fixe, ſont réputés *immeubles* par fiction, tels que ſont les droits réels, comme cens, rentes foncieres, champart, ſervitude, & tels ſont encore les offices; tels ſont auſſi, dans certaines coutumes, les rentes conſtituées, leſquelles, dans d'autres, ſont réputées meubles.

Les *immeubles* ſe reglent par la loi de leur ſituation; ils ſont ſuſceptibles d'hypotheque.

En cas de vente, le vendeur peut être reſtitué lorſqu'il y a léſion d'outre-moitié du juſte prix.

Si le poſſeſſeur d'un *immeuble* eſt troublé, il peut intenter complainte.

Quand on diſcute les biens d'un mineur, il faut priſer les meubles avant de venir aux *immeubles*.

Le retrait lignager a lieu pour tous les *immeubles* réels, tels que les héritages, & même pour certains *immeubles* fiefs, tels que les cens & rentes foncieres non-rachetables; mais les offices, les rentes conſti-

tuées à prix d'argent, & les rentes foncieres rachetables, ne ſont pas ſujettes à retrait.

Le retrait féodal n'a lieu que pour les *immeubles* réels, & droits incorporels tenus en fief. *Voyez* MEUBLES. (*A*)

IMMEUBLES AMEUBLIS, ſont ceux que l'on réputte meubles par fiction, ce qui ne ſe pratique que pour faire entrer en communauté des *immeubles* qui, ſans cette fiction, n'y entreroient pas. *Voyez* AMEUBLISSEMENT, & COMMUNAUTÉ DE BIENS.

IMMEUBLES FICTIFS *ou* PAR FICTION, ſont ceux, qui n'étant pas de vrais corps *immeubles*, ſont néanmoins conſidérés de vrais *immeubles*.

Tels ſont les meubles attachés à fer & à clou, ou ſcellés en plâtre, & mis dans une maiſon pour perpétuelle demeure.

Les deniers ſtipulés propres, ſont auſſi réputés *immeubles*, à l'égard de la communauté de biens; du reſte ils conſervent leur nature de meubles.

Les matériaux provenans d'un édifice démoli appartenant à un mineur, ou bien les deniers provenans de la vente de ſon héritage, ou du rembourſement d'une rente à lui appartenante, ſont réputés *immeubles* dans ſa ſucceſſion, comme l'auroit été le fond ou la rente.

Les offices & les rentes conſtituées dans les rentes, où elles ſont réputées *immeubles*, ſont encore des *immeubles fictifs*. *Voyez* FICTION & PROPRES FICTIFS. (*A*)

IMMINENT, adj. (*Gramm.*) qui menace d'une chûte prochaine. *Imminent* & *éminent* qu'on confond aſſez ſouvent, different, en ce que l'un appliqué par exemple au péril, marque qu'il eſt proche, & l'autre qu'il eſt grand.

IMMIXTION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt le maniement des effets d'une ſucceſſion que l'on fait en qualité d'héritier.

Chez les Romains l'*immixtion* ne ſe diſoit que par rapport aux héritiers ſiens; lorſque les héritiers étrangers faiſoient acte d'héritier, cela s'appelloit *adition d'hérédité*.

Parmi nous l'adition d'hérédité ſemble s'entendre de tout acte exprès, par lequel on prend qualité d'hériter; & *immixtion* eſt tout acte par lequel un héritier préſomptif agit, comme s'il avoit pris qualité; de ſorte que l'*immixtion* opere le même effet que l'adition d'hérédité. *Voyez* HÉRÉDITÉ, & SUCCESSION. (*A*)

IMMOBILE, adj. (*Gramm.*) qui ne ſe meut point; il ſe dit au ſimple & au figuré. La frayeur le ſaiſit, il reſte *immobile*. L'*immobilité* de l'apathie ſtoïcienne n'étoit qu'apparente. Le philoſophe ſouffroit comme un autre homme, mais il gardoit, malgré la douleur, le maintien ferme & tranquille d'un homme qui ne ſouffre pas. Le ſtoïciſme pratique caractériſoit donc des ames d'une trempe bien extraordinaire! Qu'eſt-ce qui pourroit émouvoir un homme, dont les plus violentes tortures n'ébranlent pas l'*immobilité*? Que ſeroit-ce qu'une ſociété d'hommes auſſi maîtres d'eux-mêmes? Nous reſſemblons à ce duvet que l'haleine de l'air détache des plantes, & fait voltiger dans l'eſpace à ſon gré, ſans qu'on puiſſe deviner ce qu'il va devenir, quelle route il ſuivra, où il pourra ſe fixer; ſi un rien l'arrête, un rien le ſépare & l'emporte. Un ſtoïcien eſt un rocher qui demeure *immobile* à l'endroit où la nature l'a placé; ni le trouble de l'air, ni le mouvement des eaux, ni la ſecouſſe de la terre, ne l'ébranleront point.

IMMOBILIAIRE, (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui eſt de la nature des immeubles, ſoit réels ou fictifs.

Il y a des choſes *immobiliaires* tels que ſont les immeubles réels ou fictifs, des dettes *immobiliaires*, telles que ſont les rentes conſtituées des actions *immobiliaires*, ſavoir celles qui tendent à avoir quelque choſe d'immobilier. *Voyez* MOBILIAIRE, ACTION, DETTES. (*A*)

IMMODÉRÉ, adj. (*Gramm.*) *Voyez* MODÉRATION.

IMMODESTE, adj. (*Gramm.*) *Voyez* MODESTIE.

IMMOLATION, IMMOLER, (*Littérat.*) ces termes ne déſignoient point chez les Latins le ſacrifice ſanglant, mais la conſécration faite aux dieux d'une victime, en mettant ſur ſa tête une eſpece de pâte ſalée. *Immolare*, n'étoit autre choſe que *molâ*, ou *farre molito & ſale hoſtiam perpeſſam diis ſacrare*, comme Feſtus nous l'apprend. *Mola* ſignifie une eſpece de gâteau d'orge, que l'on aſſaiſonnoit de ſel; on l'émioit ſur le front de la victime, & c'étoit la marque de ſa conſécration, ou de ſon dévouement aux autels: voilà la cérémonie qui s'appelloit proprement *immolation*; d'où l'on a fait le verbe *immoler*. Les mots *immoler*, *immolation* ont changé d'acception, & ils déſignent le ſacrifice ſanglant d'une victime.

On appelloit autrefois *immolation*, la partie de la meſſe que nous appellons la *préface*.

Immoler ſe prend auſſi au figuré. La pratique de la vertu eſt un ſacrifice continuel, où nos paſſions, nos goûts, nos penchans, nos intérêts ſont *immolés*.

On *immole* quelquefois un homme par la raillerie, d'une maniere bien cruelle. Ceux au mépris deſquels on expoſe un de leurs ſemblables, ſont des méchans, s'ils ne ſont pas révoltés, & s'ils acceptent froidement le ſacrifice qu'on leur offre. Que ſeroit-ce s'ils en jouiſſoient avec une joie ſecrette?

IMMONDE, adj. (*Gramm.*) expreſſion inventée par le préjugé, qui attache des idées de pureté ou d'impureté à des êtres, qui tous également ſortis des mains de la nature, cherchent leur bien-être, & ſuivent la grande loi de l'intérêt, ſans qu'on puiſſe raiſonnablement les en blâmer. Le pourceau eſt pour le juif un animal *immonde*, le juif eſt preſque pour le chrétien un animal *immonde*. Moïſe avoit diſtingué les animaux en animaux purs, & en animaux *immondes*. Les hommes religieux appellent le diable, l'eſprit *immonde*.

IMMORTALITÉ, IMMORTEL, (*Gramm.* & *Métaphyſ.*) qui ne mourra point, qui n'eſt point ſujet à la diſſolution & à la mort. Dieu eſt *immortel*; l'ame de l'homme eſt *immortelle*, non parce qu'elle eſt ſpirituelle, mais parce que Dieu qui eſt juſte, & qui a voulu que les bons & les méchans éprouvaſſent dans l'autre monde un ſort digne de leurs œuvres dans celui-ci, a décidé & a dû décider qu'elle reſteroit après la ſéparation d'avec le corps. Dieu a tiré l'ame du néant; ſi elle n'y retombe pas, c'eſt qu'il lui plaît de la conſerver. Matérielle ou ſpirituelle, elle ſubſiſteroit également, s'il lui plaiſoit de la conſerver. Le ſentiment de la ſpiritualité & de l'*immortalité*, ſont indépendans l'un de l'autre; l'ame pourroit être ſpirituelle & mortelle, matérielle & *immortelle*. Socrate qui n'avoit aucune idée de la ſpiritualité de l'ame, croyoit à ſon *immortalité*. C'eſt par Dieu & non pas par elle-même que l'ame eſt; c'eſt par Dieu, & ce ne peut être que par Dieu, qu'elle continuera d'être. Les Philoſophes démontrent que l'ame eſt ſpirituelle, & la foi nous apprend qu'elle eſt *immortelle*, & elle nous en apprend auſſi la raiſon.

L'*immortalité* ſe prend encore pour cette eſpece de vie, que nous acquérons dans la mémoire des hommes; ce ſentiment qui nous porte quelquefois aux plus grandes actions, eſt la marque la plus forte du prix que nous attachons à l'eſtime de nos ſemblables. Nous entendons en nous-mêmes l'éloge qu'ils feront un jour de nous, & nous nous immolons. Nous ſacrifions notre vie, nous ceſſons d'exiſter réellement, pour vivre en leur ſouvenir. Si l'*immortalité* conſidérée ſous cet aſ-

pect eſt une chimère ; c'eſt la chimère des grandes ames. Ces ames qui priſent tant l'*immortalité*, doivent priſer en même proportion les talens, ſans leſquels elles ſe la promettroient en vain ; la Peinture, la Sculpture, l'Architecture, l'Hiſtoire & la Poëſie. Il y eut des rois avant Agamemnon, mais ils ſont tombés dans la mer de l'oubli, parce qu'ils n'ont point eu un poëte ſacré qui les ait *immortaliſés* : la tradition altere la vérité des faits, & les rend fabuleux. Les noms paſſent avec les empires, ſans la voix du poëte & de l'hiſtorien qui traverſe l'intervalle des tems & des lieux, & qui les apprend à tous les ſiecles & à tous les peuples. Les grands hommes ne ſont *immortaliſés* que par l'homme de lettres qui pourroit s'*immortaliſer* ſans eux. Au défaut d'actions célebres, il chanteroit les tranſactions de la nature & le repos des dieux, & il ſeroit entendu dans l'avenir. Celui donc qui mépriſera l'homme de lettres, mépriſera auſſi le jugement de la poſtérité, & s'élevera rarement à quelque choſe qui mérite de lui être tranſmis.

Mais, y a-t-il en effet des hommes en qui le ſentiment de l'*immortalité* ſoit totalement éteint, & qui ne tiennent aucun compte de ce qu'on pourra dire d'eux quand ils ne ſeront plus ? je n'en crois rien. Nous ſommes fortement attachés à la conſidération des hommes avec leſquels nous vivons ; malgré nous, notre vanité excite du néant ceux qui ne ſont pas encore, & nous entendons plus ou moins fortement le jugement qu'ils porteront de nous, & nous le redoutons plus ou moins.

Si un homme me diſoit, je ſuppoſe qu'il y ait dans un vieux coffre relégué au fond de mon grenier, un papier capable de me traduire chez la poſtérité comme un ſcélérat & comme un infâme ; je ſuppoſe encore que j'aye la démonſtration abſolue que ce coffre ne ſera point ouvert de mon vivant ; eh bien, je ne me donnerois pas la peine de monter au haut de ma maiſon, d'ouvrir le coffre, d'en tirer le papier, & de le brûler.

Je lui répondrois, vous êtes un menteur.

Je ſuis bien étonné que ceux qui ont enſeigné aux hommes l'*immortalité* de l'ame, ne leur ayent pas perſuadé en même tems qu'ils entendront ſous la tombe les jugemens divers qu'on portera d'eux, lorſqu'ils ne ſeront plus.

IMMORTELLE, ſ. m. *elychriſum*, (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur, compoſée de pluſieurs fleurons découpés en forme d'étoile, portés ſur un embrion, & ſoutenus par un calice écailleux, luiſant, & de belle couleur d'or ou d'argent. L'embrion devient dans la ſuite une ſemence garnie d'aigrettes. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

L'*immortelle*, autrement dite bouton d'or ou amarante jaune, eſt nommée par Tournefort, *ſtoechas citrina, anguſtifolia*. Sa racine eſt ſimple, groſſe, ligneuſe, rendant une odeur approchante de celle de la gomme élémi. Ses tiges qui s'élevent à la hauteur d'un ou deux piés, ſont lanugineuſes, blanches, garnies de petites feuilles étroites, velues & blanchâtres. Ses fleurs naiſſent au ſommet des tiges, ramaſſées en maniere de têtes ou de bouquets, compoſées de pluſieurs fleurons réguliers, découpées ſur le haut en étoiles, de couleur citrine, & ſoutenues par des calices écailleux, ſecs, jaunes & brillans. La graine qui ſuccede à chaque fleuron, eſt oblongue, odorante, âcre, rouſſe, & garnie d'une aigrette. Cette plante croît d'elle-même aux lieux ſecs, ſablonneux, arides des pays chauds, en Eſpagne, en Portugal, en Italie, en Provence, & en Languedoc près de Montpellier ; elle paſſe pour inciſive, apéritive & emménagogue ; mais on ne la cultive dans nos jardins que pour la fleur qui eſt d'une grande beauté, d'une odeur forte & agréable.

Si on la cueille avant qu'elle vienne à décheoir ſur la plante, & qu'enſuite on la tienne dans un endroit ſec, elle ſe conſerve quelques années ſans ſe gâter, peut-être parce que ſon calice écailleux eſt privé de phlegme ; quoi qu'il en ſoit, cette prérogative lui a valu dans notre langue le nom d'*immortelle*. Les dames la mettent pour ſe parer dans leurs cheveux, & à cet égard elle eſt de beaucoup préférable aux fleurs artificielles. Les Portugais & les Eſpagnols la chériſſent fort, & en cultivent une grande quantité dans leurs jardins, indépendamment de celles des champs, pour en orner les chapelles de leurs égliſes ; les curieux ne manquent pas d'avoir dans ces pays-là pluſieurs belles variétés de cette fleur qui ſemble faite pour leur terroir. (*D. J.*)

IMMUABLE, adj. (*Gram.*) qui ne peut changer. Il n'y a que Dieu qui ſoit *immuable*. La nature eſt dans un état de viciſſitude perpétuelle. C'eſt une ſuite néceſſaire de la loi générale de tous les corps : ou ils ſe meuvent, ou ils tendent à ſe mouvoir.

IMMUNITÉ, en latin *immunitas*, (*Juriſprud.*) eſt définie *vacatio & libertas ab oneribus*, exemption de quelque charge, devoir ou impoſition.

Ce mot vient du latin *munus*, lequel en droit ſignifie trois choſes différentes, ſavoir, *don* ou *préſent fait pour cauſe*, *charge* ou *devoir*, & *office* ou *fonction publique*.

Les Romains appellerent leurs offices ou fonctions publiques *munera*, parce que dans l'origine c'étoit la récompenſe de ceux qui avoient bien mérité du public.

Par ſucceſſion de tems pluſieurs offices furent réputés onéreux, tels que ceux des décurions des villes, à cauſe qu'on les chargea de répondre ſur leurs propres biens tant du revenu & autres affaires communes des villes, que des tributs du fiſc, ce qui entraînoit ordinairement la ruine de ceux qui étoient chargés de cette fonction, au moyen de quoi il fallut uſer de contrainte pour obliger d'accepter ces ſortes de places & autres ſemblables, & alors elles furent conſidérées comme des charges publiques, *munera quaſi onera ; munus enim aliquando ſignificat onus, aliquando honorem ſeu officium*, dit la loi *munus*, au digeſte *de verborum ſignific.*

Les tutelles & curatelles furent dans ce même ſens conſidérées comme des charges publiques, *munera civilia*.

Ceux qui avoient quelque titre ou excuſe pour s'exempter de ces charges publiques, étoient *immunes, ſeu liberi à muneribus publicis*. Ainſi de *munus* pris pour charge, fonction ou devoir onéreux, on a fait *immunité* qui ſignifie exemption de quelque charge ou devoir ; & le terme d'*immunitas* a été conſacré en droit pour exprimer cette exemption, ainſi qu'on le peut voir dans pluſieurs titres du digeſte & du code.

Le titre *de excuſationibus* au digeſte qui concerne les excuſes que l'on peut donner pour s'exempter d'être tuteur ou curateur, appelle cette exemption *vacatio munerum*.

Le titre *de vacatione & excuſatione munerum*, concerne les *immunités* par leſquelles on peut s'exempter des diverſes fonctions publiques. Ces *immunités* ou excuſes ſont tirées de l'âge trop tendre ou trop avancé, des infirmités du corps, de l'exercice, de quelque autre fonction ſupérieure ou incompatible.

Le code contient auſſi pluſieurs titres ſur les *immunités*, entr'autres celui *de immunitate nemini concedendâ*, où il eſt dit que les greffiers des villes qui auront fabriqué en faveur de quelqu'un de fauſſes *immunités*, ſeront punis du feu.

Les titres *de decurionibus, de vacatione muneris publici, de decretis decurionum ſuper immunitate quibuſdam concedendâ, de excuſationibus munerum*, & autres titres ſuivans, traitent auſſi de diverſes *immunités*.

Dans notre uſage on joint ſouvent enſemble les termes de *franchiſes*, *libertés*, *privileges*, *exemptions* & *immunités*. Ces termes ne ſont cependant pas ſynonymes. La franchiſe conſiſte à n'être pas ſujet à certaines charges ou devoirs; les libertés ſont auſſi à-peu-près la même choſe que les franchiſes; le privilege conſiſte dans quelque droit qui n'eſt pas commun à tous; les exemptions & *immunités* qui ſignifient la même choſe, ſont l'affranchiſſement de quelque charge ou devoir accordé à quelqu'un qui ſans cette exemption y auroit été ſujet.

L'*immunité* eſt quelquefois priſe pour le droit d'aſyle; quelquefois le lieu même qui ſert d'aſyle, s'appelle l'*immunité*; quelquefois enfin le terme d'*immunité* eſt pris pour l'amende que l'on paye pour avoir enfreint une *immunité*, comme quand on dit *payer l'*immunité *de l'Egliſe*.

Les *immunités* peuvent être accordées à des particuliers, ou à des corps & communautés.

Les proviſions des officiers contiennent ordinairement la clauſe que le pourvû jouira des honneurs, prérogatives, franchiſes, privileges, exemptions & *immunités* attachés à ſon office.

Les villes & communautés ont auſſi leurs *immunités*.

Toute *immunité* doit être accordée par le prince ou par quelqu'autre ſeigneur ou autre perſonne qui en a le pouvoir.

Au défaut de titre elle peut être fondée ſur la poſſeſſion.

L'*immunité* eſt perſonnelle ou réelle.

On entend par *immunité perſonnelle* celle qui exempte la perſonne de quelque devoir perſonnel, comme du ſervice militaire de guet & de garde, de tutelle & curatelle, de la collecte & autres fonctions publiques.

Telle eſt auſſi l'exemption de payer certaines impoſitions, comme la taille, les droits de péages, les droits dûs au roi pour mutation des héritages qui ſont dans ſa mouvance.

L'*immunité réelle* eſt celle qui eſt attachée à certains fonds, & dont le poſſeſſeur ne jouit qu'à cauſe du fonds, & non à cauſe d'aucune qualité perſonnelle. Telles ſont les *immunités* dont jouiſſent ceux qui demeurent dans certains lieux privilégiés, ſoit pour l'exemption de taille, ſoit pour avoir la liberté de travailler de certains arts & métiers ſans avoir payé de maîtriſe, ſoit pour n'être pas ſujets à la viſite & juriſdiction d'autres officiers que de ceux qui ont autorité dans ce lieu.

Chaque ordre de l'état a ſes *immunités*. La nobleſſe eſt exempte de taille & des charges publiques qui ſont au-deſſous de ſa condition.

Les bourgeois de certaines villes ont auſſi leurs *immunités* plus ou moins étendues; il y en a de communes à tous les citoyens, d'autres qui ſont propres à certaines profeſſions, & qui ſont fondées ou ſur la néceſſité de leur miniſtere, ou ſur l'honneur que l'on y a attaché.

Mais de toutes les *immunités*, les plus conſidérables ſont celles qui ont été accordées ſoit à l'Egliſe en général, ou ſingulierement à certaines Egliſes, chapitres & monaſteres, ou à chaque eccléſiaſtique en particulier.

Ces *immunités* ſont de trois ſortes; les unes ſont attachées à l'édifice même de l'Egliſe, & aux biens eccléſiaſtiques; les autres ſont attachées à la perſonne des eccléſiaſtiques qui deſſervent l'égliſe; d'autres enfin ſont attachées à la ſeule qualité d'eccléſiaſtique.

La premiere eſpece d'*immunités* qui eſt de celles attachées à l'édifice même de l'égliſe, & aux biens eccléſiaſtiques, conſiſte 1°. en ce que ces ſortes de biens ſont hors du commerce. Les égliſes ſont miſes en droit dans la claſſe des choſes appellées *res ſacræ*, & ſont du nombre de celles que les loix appellent *res nullius*, parce qu'elles n'appartiennent proprement à perſonne; elles ſont hors du patrimoine, & ne peuvent être engagées, vendues, ni autrement aliénées.

Nous n'avons pourtant pas là-deſſus tout-à-fait les mêmes idées que les Romains; car ſelon nos mœurs, quoique les égliſes n'appartiennent proprement à perſonne, cependant par leur deſtination elles ſont attachées à certaines perſonnes plus particuliérement qu'à d'autres; ainſi chaque égliſe cathédrale eſt le chef-lieu du dioceſe; chaque égliſe paroiſſiale eſt propre à ſes paroiſſiens; les égliſes monachales appartiennent chacune à quelque ordre ou congrégation, & ainſi des autres; de ſorte qu'on pourroit plûtôt mettre les égliſes dans la claſſe des choſes appellées en droit *res communes*, dont la propriété n'appartient à perſonne, mais dont l'uſage eſt commun à tout le monde.

Les biens d'égliſe ne peuvent être engagés, vendus, ni autrement aliénés, ſans une néceſſité ou utilité évidente pour l'égliſe, & ſans y obſerver certaines formalités qui ſont une enquête *de commodo & incommodo*, l'autoriſation de l'Evêque diocéſain, le conſentement du patron s'il y en a un, qu'il y ait des publications faites en juſtice en préſence du miniſtere public, enfin que le contrat d'aliénation ſoit homologué par le juge royal.

2°. La preſcription des biens d'égliſe ne peut être acquiſe que par quarante ans, à la différence des biens des particuliers, qui, ſelon le droit commun, ſe preſcrivent par dix ans entre préſens, & vingt ans entre abſens avec titre, & par trente ans ſans titre.

3°. L'*immunité* des égliſes conſiſte en ce qu'elles ſont tenues en franche-aumône. Le ſeigneur, qui donne un fonds pour conſtruire une égliſe, cimetiere ou autre lieu ſacré, ne ſe réſerve ordinairement aucun droit ni devoir ſur les biens par lui donnés, auquel cas on tient communément qu'il ne reſte plus ni foi ni juriſdiction ſur le fonds, du-moins quant à la choſe, mais non pas quant aux perſonnes qui ſont toujours juſticiables du juge du lieu; & même quoique le ſeigneur ne perçoive aucune redevance ſur le fonds, & qu'on ne lui en paſſe point de déclaration ou aveu, il ne perd pas pour cela ſa directe ni ſon droit de juſtice ſur le fonds même, de ſorte que s'il eſt néceſſaire de faire quelqu'acte de juriſdiction dans l'égliſe même, ſes officiers ſont conſtamment en droit de le faire.

Le ſeigneur conſerve auſſi ſur le fonds-aumôné le droit de patronage.

On diſtingue la pure-aumôme de la tenure en franche-aumône; la premiere eſt quand on donne à l'égliſe des biens temporels, produiſans un revenu ſur leſquels le fief & la juriſdiction demeurent, ſoit au donateur, s'il a le fief & la juriſdiction ſur le lieu, ſoit au ſeigneur, ſi le donateur ne l'eſt pas; les héritages donnés à l'égliſe en pure-aumône ſont tenus franchement, & ſans en payer aucune redevance ni autre droit, ſi ce n'eſt *ad obſequium precum*.

Mais l'égliſe ne poſſede en franche-aumône ou pure-aumône que ce qui lui a été donné à ce titre; ſes autres biens ſont ſujets aux mêmes lois que ceux des particuliers.

4°. Une autre *immunité* des égliſes, c'étoit le droit d'aſyle; mais ce privilége n'appartenoit pas ſingulierement à l'égliſe, car il tiroit ſon origine de ce que dans la loi de Moïſe, Dieu avoit lui-même établi ſix villes de réfuge parmi les Iſraëlites, où les coupables pouvoient ſe mettre en ſureté, lorſqu'ils n'avoient pas commis un crime de propos délibéré.

Les payens avoient auſſi leurs aſyles ; non ſeulement les autels & les temples en ſervoient, mais auſſi les tombeaux & les ſtatues des héros. Il y a encore des villes en Allemagne, qui ont conſervé ce droit d'aſyle ; les palais des princes ont ce même privilége, & tous les ſouverains ont le droit d'aſyle dans leurs états pour les ſujets d'un autre prince, qui viennent s'y réfugier, à moins que l'intérêt commun des puiſſances ne demande que le coupable ſoit rendu à ſon ſouverain.

A l'égard des égliſes, c'étoient les aſyles les plus inviolables ; dans leur inſtitution ils ne devoient ſervir que pour les infortunés & ceux que le haſard ou la néceſſité expoſoient à la rigueur de la loi ; mais dans la ſuite on en fit un uſage odieux, en les faiſant ſervir à protéger indifféremment & les coupables malheureux & les plus grands ſcelérats.

L'empereur Arcadius fut le premier qui abolit ces aſyles, à l'inſtigation d'Eutrope ſon favori ; il fit entre autres choſes une loi pour aſſujettir les œconomes des égliſes à payer les dettes des refugiés que les clercs refuſoient de livrer. Eutrope eut bientôt lieu de ſe repentir de ce qu'il avoit fait faire ; car l'année d'après il fut obligé de venir chercher dans l'égliſe de Conſtantinople l'aſyle qu'il avoit voulu fermer aux autres. Cependant Arcadius ne pouvant réſiſter aux cris du peuple qui demandoit Eutrope, envoya pour l'arracher de l'autel ; une troupe de ſoldats vint aſſiéger l'égliſe l'épée à la main. Eutrope ſe cacha dans la ſacriſtie ; S. Jean Chriſoſtome, patriarche de cette égliſe, ſe préſenta pour appaiſer la fureur des ſoldats. Ils ſe ſaiſirent de lui, & le menerent au palais comme un criminel ; mais il toucha tellement l'empereur & ceux qui étoient préſens par ſes larmes & par ce qu'il leur dit ſur le reſpect dû aux ſaints autels, qu'il obtint enfin qu'Eutrope demeureroit en ſûreté, tant qu'il ſeroit dans cet aſyle. Il en ſortit quelques jours après dans l'eſpérance de ſe ſauver ; mais il fut pris & banni, & dans la même année il eut la tête tranchée. Après ſa mort, Arcadius rétablit l'*immunité* des égliſes.

Théodore le jeune fit en 431 une loi concernant les aſyles dans les égliſes. Elle porte que les temples dédiés doivent être ouverts à tous ceux qui ſont en péril, & qu'ils ſeront en ſûreté non-ſeulement près de l'autel, mais dans tous les bâtimens qui dépendent de l'égliſe, pourvu qu'ils y entrent ſans armes. Cette loi fut faite à l'occaſion d'une profanation qui étoit arrivée nouvellement dans une égliſe de Conſtantinople ; une troupe d'eſclaves s'y étant refugiée près du ſanctuaire, s'y maintint les armes à la main pendant pluſieurs jours, au bout deſquels ils s'égorgerent eux-mêmes.

L'empereur Léon fit auſſi en 466 une loi, portant défenſe ſous peine capitale, de tirer perſonne des égliſes, ni d'inquieter les évêques & les œconomes pour les dettes des réfugiés, dont on les rendoit reſponſables ſuivant la loi d'Arcadius.

Les évêques & les moines profiterent de ces diſpoſitions favorables des ſouverains pour étendre cette *immunité* à tous les bâtimens qui étoient des dépendances de l'égliſe. Ils marquoient même au dehors une enceinte, au-delà de laquelle ils plantoient des bornes pour limiter la juriſdiction ſéculiere. Ces couvens devenoient comme autant de fortereſſes où le crime étoit à l'abri, & bravoit la puiſſance du magiſtrat.

Nous avons d'anciens conciles qui ont fait des canons pour conſerver aux égliſes le droit d'aſyle. L'approbation que les ſouverains y donnoient, contribua beaucoup à faire faire ces decrets.

En Italie & dans pluſieurs autres endroits, les égliſes & autres lieux ſaints ſont encore des aſyles pour les criminels. On y a même donné à ce privilége plus d'étendue qu'il n'avoit anciennement.

En France, ſous la premiere race de nos rois, le droit d'aſyle dans les égliſes étoit auſſi un droit très-ſacré. L'égliſe de S. Martin de Tours étoit un aſyle des plus reſpectables ; on ne pouvoit le violer ſans ſe rendre coupable d'un ſacrilége des plus ſcandaleux.

Les conciles tenus alors dans les Gaules, recommandoient de ne point attenter aux aſyles que l'on cherchoit dans les égliſes.

L'*immunité* fut étendue juſqu'au parvis des égliſes, aux maiſons des évêques, & à tous les autres lieux renfermés dans leurs enceintes, afin de ne pas obliger les réfugiés de reſter continuellement dans l'égliſe, où pluſieurs actions, néceſſaires à la vie, ne pourroient ſe faire avec bienſéance.

Lorſqu'il n'y avoit point de porche, ou de parvis & cimetiere fermé, l'*immunité* s'étendoit ſur un arpent de terre autour de l'égliſe, comme il eſt dit dans un decret de Clotaire, qui eſt à la ſuite de la loi ſalique, §. *xiij*.

Les réfugiés avoient la liberté de faire venir des vivres, & c'eût été violer l'*immunité* eccléſiaſtique, que de les en empêcher. On ne pouvoit les tirer de cet aſyle, ſans leur donner une aſſurance juridique de la vie & de la rémiſſion de leurs crimes, ſans qu'ils fuſſent ſujets à aucune peine.

Charlemagne fit ſur cette matiere deux capitulaires fort différens ; l'un en 779, portant que les criminels dignes de mort ſuivant les lois, qui ſe réfugient dans l'égliſe, n'y doivent point être protégés, & qu'on ne doit point les y tenir, ni leur porter à manger ; l'autre qui fut fait en 788, porte au contraire que les égliſes ſerviront d'aſyle à ceux qui s'y réfugieront ; qu'on ne les condamnera à mort, ni à mutilation de membre.

Mais il faut obſerver qu'on en exceptoit certains crimes, pour leſquels on n'accorde jamais de grace.

L'égliſe ne pouvoit pas non plus ſervir d'aſyle aux criminels qui s'étoient évadés de priſon.

Lorſque le criminel avoit le tems de ſe retirer dans un lieu d'aſyle, avant que la juſtice ſe fût emparée de lui, alors elle ne pouvoit lui faire ſon procès ; mais au bout de huit jours elle pouvoit l'obliger de forjurer le pays, ſuivant ce qui eſt dit en l'ancienne coutume de Normandie, *chap. xxiv*.

Philippe-le-Bel défendit de tirer les coupables des égliſes, où ils étoient refugiés, ſinon dans les cas où le droit l'autoriſoit.

Enfin, François I. par ſon ordonnance de 1539, *art. 166*, ordonne qu'il n'y auroit lieu d'*immunité* pour dettes ni autres matieres civiles, & que l'on pourra prendre toutes perſonnes en lieu de franchiſe, ſauf à les réintégrer, quand il y aura decret de priſe de corps décerné à l'encontre d'eux ſur les informations, & qu'il ſera ainſi ordonné par le juge ; tel eſt le dernier état de l'*immunité* eccléſiaſtique par rapport au droit d'aſyle.

Pour ce qui eſt des *immunités* qui peuvent appartenir aux eccléſiaſtiques, ſoit en corps, ou en particulier, les princes chrétiens, pour marquer leur reſpect envers l'égliſe dans la perſonne de ſes miniſtres, ont accordé aux eccléſiaſtiques pluſieurs priviléges, exemptions & *immunités*, ſoit par rapport à leur perſonne ou à leurs biens ; ces priviléges ſont certainement favorables ; on ne prétend pas les conteſter.

Mais il ne faut pas croire, comme quelques eccléſiaſtiques l'ont prétendu, que ces priviléges ſoient de droit divin, ni que l'égliſe ſoit dans une indépendance abſolue de la puiſſance ſéculiere.

Il eſt conſtant que l'égliſe eſt dans l'état & ſous la protection du ſouverain ; les eccléſiaſtiques ſujets & citoyens de l'état par leur naiſſance, ne ceſſent pas

de l'être par leur consécration ; leurs biens personnels, & ceux mêmes qui ont été donnés à l'église (en quoi l'on ne comprend point les offrandes & oblations), demeurent pareillement sujets aux charges de l'état, sauf les priviléges & exemptions que les ecclésiastiques peuvent avoir.

Ces priviléges ont reçu plus ou moins d'étendue, selon les pays, les tems & les conjonctures, & selon que le prince étoit disposé à traiter plus ou moins favorablement les ecclésiastiques, & que la situation de l'état le permettoit.

Si on recherche ce qui s'observoit par rapport aux ministres de la religion sous la loi de Moïse, on trouve que la tribu de Lévi fut soumise à Saül, de même que les onze autres tribus, & si elle ne payoit aucune redevance, c'est qu'elle n'avoit point eu de part dans les terres, & qu'il n'y avoit alors d'autre imposition que le cens qui étoit dû à cause des fonds.

Jesus-Christ a dit qu'il n'étoit pas venu pour délier les sujets de l'obéissance des rois ; il a enseigné que l'église devoit payer le tribut à César, & en a donné lui-même l'exemple, en faisant payer ce tribut pour lui & pour ses apôtres.

La doctrine de S. Paul est conforme à celle de J. C. Toute ame, dit-il, est sujette aux puissances. S. Ambroise, évêque de Milan, disoit à un officier de l'empereur : *si vous demandez des tributs, nous ne vous les refusons pas, les terres de l'église payent exactement le tribut.* S. Innocent, pape, écrivoit en 404 à S. Victrice, évêque de Rouen, que les terres de l'église payoient le tribut.

Les ecclésiastiques n'eurent aucune exemption ni *immunité* jusqu'à la fin du troisieme siecle. Constantin leur accorda de grands priviléges ; il les exempta des corvées publiques ; on ne trouve cependant pas de loi qui exemptât leurs biens d'impositions.

Sous Valens, ils cesserent d'être exempts des charges publiques ; car dans une loi qu'il adressa en 370 à Modeste, préfet du prétoire, il soumet aux charges des villes les clercs qui y étoient sujets par leur naissance, & du nombre de ceux que l'on nommoit *curiales*, à moins qu'ils n'eussent été dix ans dans le clergé.

Honorius ordonna en 412 que les terres des églises seroient sujettes aux charges ordinaires, & les affranchit seulement des charges extraordinaires.

Justinien, par sa novelle 37, permet aux évêques d'Afrique de rentrer dans une partie des biens, dont les Ariens les avoient dépouillés, à condition de payer les charges ordinaires ; ailleurs il exempte les églises des charges extraordinaires seulement ; il n'exempta des charges ordinaires qu'une partie des boutiques de Constantinople, dont le loyer étoit employé aux frais des sépultures ; dans la crainte que, s'il les exemptoit toutes, cela ne préjudiciât au public.

Les papes mêmes & les fonds de l'église de Rome, ont été tributaires des empereurs romains ou grecs jusqu'à la fin du huitieme siecle. S. Grégoire recommandoit aux défenseurs de Sicile de faire cultiver avec soin les terres de ce pays, qui appartenoient au saint siége, afin que l'on pût payer plus facilement les impositions dont elles étoient chargées. Pendant plus de cent vingt ans, & jusqu'à Benoît II, le pape étoit confirmé par l'empereur, & lui payoit 20 liv. d'or ; les papes n'ont été exempts de tous tributs, que depuis qu'ils sont devenus souverains de Rome & de l'exarcat de Ravenne, par la donation que Pepin en fit à Etienne III.

Lorsque les Romains eurent conquis les Gaules, tous les ecclésiastiques, soit gaulois ou romains, étoient sujets aux tributs, comme dans le reste de l'empire.

Depuis l'établissement de la monarchie françoise, on suivit pour le clergé ce qui se pratiquoit du tems des empereurs, c'est-à-dire que nos rois exempterent les ecclésiastiques d'une partie des charges personnelles ; mais ils voulurent que les terres de l'église demeurassent sujettes aux charges réelles.

Sous la premiere & la seconde race de nos rois, tems où les fiefs étoient encore inconnus, les ecclésiastiques devoient déja, à cause de leurs terres, le droit de giste ou procuration, & le service militaire ; ces deux devoirs continuerent d'être acquittés par les ecclésiastiques encore long-tems sous la troisieme race.

Le droit de giste & de procuration consistoit à loger & nourrir le roi & ceux de sa suite, quand il passoit dans quelque lieu où des ecclésiastiques seculiers ou réguliers avoient des terres ; ils étoient aussi obligés de recevoir ceux que le roi envoyoit de sa part dans les provinces.

A l'égard du service militaire, lorsqu'il y avoit guerre, les églises étoient obligées d'envoyer à l'armée leurs vassaux & un certain nombre de personnes, & de les y entretenir ; l'évêque ou l'abbé devoit être à la tête de ses vassaux. Quelques-uns de nos rois, tel que Charlemagne, dispenserent les prélats de se trouver en personne à l'armée, à condition d'envoyer leurs vassaux sous la conduite de quelque autre seigneur ; il y avoit des monasteres qui payoient au roi une somme d'argent pour être déchargés du service militaire.

Outre le droit de giste & le service militaire, les ecclésiastiques fournissoient encore quelquefois au roi des secours d'argent pour les besoins extraordinaires de l'état. Clotaire I. ordonna en 558 ou 560, qu'ils payeroient le tiers de leur revenu ; tous les évêques y souscrivirent, à l'exception d'Injuriosus, évêque de Tours, dont l'opposition fit changer le roi de volonté ; mais si les ecclésiastiques firent alors quelque difficulté de payer le tiers, il est du-moins constant qu'ils payoient au roi, ou autre seigneur duquel ils tenoient leurs terres, la dixme ou dixieme partie des fruits, à l'exception des églises qui en avoient obtenu l'exemption, comme il paroît par une ordonnance du même Clotaire de l'an 560, en sorte que l'exemption de la dixme étoit alors une des *immunités* de l'église. Chaque église étoit dotée suffisamment, & n'avoit de dixme ou dixieme portion que sur les terres qu'elle avoit données en bénéfice. Dans la suite les exemptions de dixme étant devenues fréquentes en faveur de l'église, de même que les concessions du droit actif de dixmes, on a regardé les dixmes comme étant ecclésiastiques de leur nature.

Les églises de France étoient aussi dès lors sujettes à certaines impositions. En effet, Grégoire de Tours rapporte que Theodebert, roi d'Austrasie, petit-fils de Clovis, déchargea les églises d'Auvergne de tous les tributs qu'elles lui payoient. Le même auteur nous apprend que Childebert, aussi roi d'Austrasie & petit-fils de Clotaire I. affranchit pareillement le clergé de Tours de toutes sortes d'impôts.

Charles Martel, qui sauva dans tout l'Occident la religion de l'invasion des Sarrasins, fit contribuer le clergé de France à la récompense de la noblesse qui lui avoit aidé à combattre les infideles ; l'opinion commune est qu'il ôta aux ecclésiastiques les dixmes pour les donner à ses principaux officiers ; & c'est de-là que l'on tire communément l'origine des dixmes inféodées ; mais Pasquier, en *ses recherches, liv. III. chap. xxxxij*, & plusieurs autres auteurs tiennent que Charles Martel ne prit pas les dixmes ; qu'il prit seulement une partie du bien temporel des églises, sur-tout de celles qui étoient de fondation royale, pour le donner à la noblesse françoise, & que

l'inféodation des dixmes ne commença qu'au premier voyage d'outremer, qui fut en 1096. On a même vu, par ce qui a été dit il y a un moment, que l'origine de ces dixmes inféodées remonte beaucoup plus haut.

Il eſt certain d'ailleurs que ſous la ſeconde race, les eccléſiaſtiques, auſſi bien que les ſeigneurs & le peuple, faiſoient tous les ans chacun leur don au roi en plein parlement, & que ce don étoit un véritable tribut, plutôt qu'une libéralité volontaire; car il y avoit une taxe ſur le pié du revenu des fiefs, aleux & autres héritages que chacun poſſédoit. Les hiſtoriens en font mention ſous les années 826 & ſuivantes.

Fauchet dit qu'en 833 Lothaire reçut à Compiegne les préſens que les évêques, les abbés, les comtes & le peuple faiſoient au Roi tous les ans, & que ces préſens étoient proportionnés au revenu de chacun; Louis le Débonnaire les recut encore des trois ordres à Orléans, Vorms & Thionville en 835, 836 & 837.

Chaque curé étoit obligé de remettre à ſon évêque la part pour laquelle il devoit contribuer à ces dons annuels, comme il paroît par un concile de Touloufe tenu en 846, où il eſt dit que la contribution que chaque curé étoit obligé de fournir à ſon évêque, conſiſtoit en un minot de froment, un minot d'orge, une meſure de vin & un agneau; le tout étoit évalué deux ſols, & l'évêque avoit le choix de le prendre en argent ou en nature.

Outre ces contributions annuelles que le clergé payoit comme le reſte du peuple, Charles le Chauve, empereur, fit en 877 une levée extraordinaire de deniers, tant ſur le clergé que ſur le peuple; ayant réſolu, à la priere de Jean VIII. dans une aſſemblée générale au parlement, de paſſer les monts pour faire la guerre aux Sarraſins qui ravageoient les environs de Rome & tout le reſte de l'Italie, il impoſa un certain tribut ſur tout le peuple, & même ſur le clergé. Fauchet, dans la vie de cet empereur, dit que les évêques levoient ſur les prêtres, c'eſt-à-dire, ſur les curés & autres bénéficiers de leur diocèſe, cinq ſols d'or pour les plus riches, & quatre deniers d'argent pour les moins aiſés; que tous ces deniers étoient mis entre les mains de gens commis par le Roi; on prit même quelque choſe du tréſor des égliſes pour payer ce tribut; cette levée fut la ſeule de cette eſpece qui eut lieu ſous la ſeconde race.

On voit auſſi, par les actes d'un ſynode tenu à Soiſſons en 853, que nos rois faiſoient quelquefois des emprunts ſur les fiefs de l'Egliſe. En effet, Charles le Chauve, qui fut préſent à ce ſynode, renonça à faire ce que l'on appelloit *præſtarias*, c'eſt-à-dire, de ces ſortes d'emprunts, ou du-moins des fournitures, devoirs ou redevances, dont les fiefs de l'Egliſe étoient chargés.

On n'entrera point ici dans le détail des ſubventions que le clergé de France a fourni dans la ſuite à nos rois, cela étant déja expliqué aux mots *décimes* & *don gratuit*.

Les eccléſiaſtiques ſont exempts comme les nobles de la taille, mais ils payent les autres impoſitions, comme tous les ſujets du roi, telles que les droits d'aides & autres droits d'entrée.

Ils ſont exempts du logement des gens de guerre, ſi ce n'eſt en cas de néceſſité.

On les exempte auſſi des charges publiques, telles que celles de tutelle & curatelle, & des charges de ville, comme de guet & de garde, de la mairie & échevinage; mais ils ne ſont pas exempts des charges de police, comme de faire nettoyer les rues au devant de leurs maiſons, & autres obligations ſemblables.

Une des principales *immunités* dont jouit l'égliſe, c'eſt la juriſdiction que les ſouverains lui ont accordée ſur ſes membres, & même ſur les laïcs dans les matieres eccléſiaſtiques; c'eſt ce que l'on traitera plus particuliérement au mot JURISDICTION ECCLÉSIASTIQUE.

L'ordonnance de Philippe-le-Bel en 1302 dit que ſi on entreprend quelque choſe contre les priviléges du clergé qui lui appartiennent *de jure vel antiquâ conſuetudine, reſtaurabuntur ad egardum concilii noſtri*; on rappelle par là toutes les *immunités* de l'égliſe aux regles de la juſtice & de l'équité.

On ne reconnoit point en France les *immunités* accordées aux égliſes & au clergé par les bulles des papes, ſi ces bulles ne ſont revêtues de lettres patentes dûment enregiſtrées.

Les libertés de l'égliſe gallicane ſont une des plus belles *immunités* de l'égliſe de France. *Voyez* LIBERTÉS.

Voyez les conciles, les hiſtoriens de France, les ordonnances de la ſeconde race, les mémoires du clergé.

Voyez auſſi les traités *de immunitate eccleſiaſticâ* par Jacob Wimphelingus, celui de Jean Hyeronime Albanus. (*A*)

IMMUNITÉ, (*Hiſt. greq.*) les *immunités* que les villes greques, & ſur-tout celle d'Athènes, accordoient à ceux qui avoient rendu des ſervices à l'état, portoient ſur des exemptions, des marques d'honneurs & autres bienfaits.

Les exemptions conſiſtoient à être déchargés de l'entretien des lieux d'exercices, du feſtin public à une des dix tribus, & de toute contribution pour les jeux & les ſpectacles.

Les marques d'honneur étoient des places particulieres dans les aſſemblées, des couronnes, le droit de bourgeoiſie pour les étrangers, celui d'être nourri dans le pritanée aux dépens du public, des monumens, des ſtatues, & ſemblables diſtinctions qu'on accordoit aux grands hommes, & qui paſſoient quelquefois dans leurs familles. Athènes ne ſe contenta pas d'ériger des ſtatues à Harmodius & à Ariſtogiton ſes libérateurs, elle exempta à perpétuité leurs deſcendans de toutes charges, & ils jouiſſoient encore de ce glorieux privilege pluſieurs ſiecles après. Ainſi tout mérite étoit ſûr d'être récompenſé dans les beaux jours de la Grece; tout tendoit à faire germer les vertus & à allumer les talens, le deſir de la gloire & l'amour de la patrie. (*D. J.*)

* IMMUTABILITÉ, ſ. f. (*Gramm. & Théologie.*) c'eſt l'attribut de Dieu, conſidéré en tant qu'il n'éprouve aucun changement. Dieu eſt *immuable* quant à ſa ſubſtance; il l'eſt auſſi quant à ſes idées. Il eſt, a été, & ſera toujours de l'unité la plus rigoureuſe.

IMOLA, (*Géog.*) ville d'Italie & de l'état de l'Egliſe dans la Romagne, avec un évêché ſuffragant de Ravenne. Cette ville eſt bien ancienne; Cicéron en parle dans une de ſes lettres, *liv. XII. épit. 5.* Strabon l'appelle Φόρον Κορνήλιον. Le poëte Martial nous dit y avoir fait quelque ſéjour; & Prudence nous apprend qu'elle avoit été fondée par Sylla.

Vers la décadence de l'empire, on y bâtit une citadelle nommée *Imola*, nom qui eſt reſté à cette ville; elle fut ruinée par Narsès, & réparée par Ivon II. roi des Lombards; enſuite les Bolonois, les Manfrédi, Galéas Sforce en devinrent les maîtres; enfin Céſar-Borgia la prit, & la ſoumit au S. Siege, qui en eſt demeuré poſſeſſeur. Elle eſt ſur le Santerno à trois lieues N. O. de Faenza, huit S. E. de Bologne, neuf S. O. de Ravenne, dix-huit N. E. de Florence, ſoixante-cinq N. de Rome. *Long.* 29. *18. lat.* 44. 22.

Imola a produit quelques gens de lettres en divers genres, comme le poëte Flaminio, le juriſconſulte Tartagny, & l'anatomiſte Valſalva.

Flaminio (Marc Antoine) fut le premier de ſon

pays, dit M. de Thou, qui exprima assez heureusement en vers latins la majesté des pseaumes de David, & il invita par son exemple, François Spinola à prétendre à la même gloire. Il mourut jeune dans la bienveillance du Cardinal Farnese & du Cardinal Polus en 1550.

Tartagny (Alexandre) étoit un des habiles jurisconsultes de son siecle; on le nommoit alors en Italie le *monarque du droit*; ses conseils, ses traités sur les clémentines, sur le texte des décrétales, & ses autres ouvrages qu'on ne lit plus aujourd'hui, ont été souvent imprimés, comme à Venise en 1571, à Francfort en 1575, à Lyon en 1585, *&c.* Il mourut à Bologne en 1487 âgé de cinquante-trois ans.

Valsalva (Antoine Marie) mort en 1713 à cinquante-sept ans, fut disciple de Malpighi, & s'est distingué par son excellent traité *de aure humanâ*, dont la meilleure édition est *Bononiæ* 1704, in-4°, avec figures. (*D. J.*)

1. IMPAIR, adj. (*Arith.*) c'est ainsi qu'on nomme par opposition à *pair*, un nombre qui ne se peut exactement diviser par 2.

2. Tout nombre *impair* est essentiellement terminé vers la droite par un chiffre *impair*, & c'est de ce chiffre seul qu'il prend son nom; car ceux qui précedent étant tous des multiples de $10 = 2 \times 5$, sont conséquemment divisibles par 2; & jusques-là le nombre reste pair.

3. Il est évident que l'obstacle qui se rencontre à la division exacte d'un chiffre simple par 2, ne réside que dans une unité qui s'y trouve de trop ou de trop peu. Tout chiffre *impair* devient donc pair par l'addition ou la soustraction de l'unité, & par une suite (n°. 2.) le nombre même qu'il termine.

4. Un *impair* étant combiné avec un autre nombre quelconque *b*.

Si c'est par *addition* ou par *soustraction*, la somme ou la différence sont d'un nom différent de celui de *b*.

Si c'est par *multiplication* ou par *division* (on suppose celle-ci exacte), le produit ou le quotient sont de même nom que *b*.

S'il s'agit d'*exaltation* ou d'*extraction*, une racine exprimée par un nombre *impair* donne une puissance de même nom, & réciproquement.

5. Telles sont les principales propriétés du nombre *impair* pris en général; mais le caprice & la superstition lui en ont attribué d'autres bien plus importantes. Il fut en grande vénération dans l'antiquité payenne. On le croyoit par préférence agréable à la divinité: *numero Deus impare gaudet.* C'est en nombre *impair* que le rituel magique prescrivoit ses plus mystérieuses opérations; *necte tribus nodis ternos*, &c. Il n'étoit pas non plus indifférent dans l'art de la Divination ni des augures. Ne s'est-il pas assujetti jusqu'à la Medecine? L'année *climactérique* est dans la vie humaine une année *impaire*; entre les jours critiques d'une maladie (*voyez* CRISE), les *impairs* sont les jours dominans, soit par leur nombre, soit par leur énergie. Au reste, en rejettant ce qu'il y a de chimérique dans la plûpart de ces attributions, nous ne laissons pas de reconnoître en certains *impairs* des propriétés très-réelles, mais numériques, c'est-à-dire du genre qui leur convient; & nous en ferons mention dans leur article particulier. *Voyez* entre autres NEUF & ONZE.

6. Si l'on conçoit les nombres *impairs* rangés par ordre à la suite l'un de l'autre, il résulte une progression arithmétique indéfinie, dont le premier terme est 1, & la différence 2: c'est ce qu'on nomme *la suite des impairs.*

Cette suite a une propriété remarquable relative à la formation des puissances; mais qui n'a jusque ici, du-moins que nous sachions, été connue ni développée qu'en partie. La voici dans toute son étendue.

7. A toute puissance numérique d'une racine *r* & d'un exposant *e* quelconques, répond dans la suite générale des *impairs* une suite subalterne des termes consécutifs, dont la somme est cette puissance même.

Il s'agit d'en déterminer généralement le premier terme *p*, & le nombre des termes *n*.

8. A l'égard des puissances d'un *exposant pair*, la chose a déjà été exécutée. On s'est apperçu que le premier terme de la progression subalterne ne differe point de celui de la suite principale, & que le nombre des termes est exprimé par la racine seconde de la puissance cherchée; c'est-à-dire que pour ce cas-là . . . . . $p = 1$. Faut-il élever 5 à la quatrieme puissance, on a . . . . . $n = r^{\frac{e}{2}}$

$p = 1$ } dernier terme 49, somme des extrêmes 50;
$n = 25$ } somme totale $625 = 54$.

9. Quant aux puissances d'un *exposant impair*, il n'a jusqu'ici rien été déterminé. Le premier terme de la progression subalterne dont elles sont la somme, est enfoncé plus ou moins dans la profondeur de la suite principale: mais il en sera toûjours tiré & comme montré au doigt par cette formule, ... $p = \overline{r-1} \times r^{\frac{e-1}{2}} + 1$. & le nombre des termes par cet autre $n = r^{\frac{e-1}{2}}$.

S'agit-il d'élever 3 à la septieme puissance; on trouve

$p = \overline{2 \times 27} + 1 = 55$ } dernier terme 107; somme des extr. 162; somme totale $2187 = 37$.
n, ... $= 27$ }

10. Les choses considérées sous ce point de vûe; élever une racine quelconque à une puissance donnée, ce n'est que chercher la somme d'une progression arithmétique, dont, avec la différence constante 2, on connoît le premier terme & le nombre des termes (variables l'un & l'autre, mais déterminés par les formules.)

Pour faciliter l'opération; comme en toute progression arithmétique qui a 2 pour différence (*Voyez* PROGRESSION ARITHMÉTIQUE.), la somme est $\overline{2p + 2n - 2} \times \frac{n}{2} = \overline{p + n - 1} \times n$; en substituant au lieu de *p* & de *n* leurs valeurs indiquées par les formules, le résultat sera la puissance demandée.

Si $p = 1$, $\overline{p + n - 1} \times n$ se réduit à $n \times n = n^2$: mais (n°. 8.) quand l'exposant est pair, on a $p = 1$. Donc quand l'exposant est pair, la somme de la progression subalterne (égale à la puissance cherchée) est le quarré du nombre même de ses termes,

En effet, dans le premier exemple ci-dessus, $n^2 = \overline{25}^2 = 625 = 5^4$.

11. Il n'est pas besoin de faire observer que quand $r^{\frac{e}{2}}$ ou $r^{\frac{e-1}{2}}$ (qui expriment le nombre des termes), sont des puissances elles-mêmes trop élevées, on peut les former par la même méthode, & rabaisser tant qu'on voudra de l'un en l'autre l'exposant de *r*, jusqu'à le réduire à l'unité.

12. Au reste il est facile de rappeller les puissances de l'une & de l'autre classe à une formule commune, qui aura même sur celles qu'on vient de voir, cet avantage, qu'outre la solution de tous les cas possibles, elle donnera de plus toutes les solutions possibles de chaque cas. (Car dès que $e > 3$, le problème devient indéterminé; c'est-à-dire qu'il y a dans la suite générale des *impairs* plusieurs suites subalternes, dont la somme est la puissance cherchée).

m,

m, dans la nouvelle formule ci-audeſſous, eſt un nombre quelconque $< e$ pair, dans les puiſſances d'un expoſant pair, où il peut même être o, & *impair* dans celles d'un expoſant *impair*. Autant que m aura de valeurs, autant le problème aura de ſolutions; & m aura autant de valeurs que $\frac{e}{2}$ (pour les puiſſances de la premiere claſſe), ou $\frac{e-1}{2}$ (pour celles de la ſeconde), expriment d'unités.

$p = r^m - 1 \times r^{\frac{e-m}{2}} + 1.$ $n = r^{\frac{e-m}{2}}.$

On pourroit même abſolument ſupprimer la formule de n, dont la valeur ſe produit toûjours dans la formule de p, où elle eſt le ſecond facteur du premier terme.

13. Plus ſimplement encore & ſans l'attirail d'aucune formule, partagez e en deux parties à volonté, & donnez à r chacune de ces deux parties pour expoſant; vous aurez deux puiſſances de r. Leur différence augmentée de l'unité ſera la valeur de p; celle des deux qu'on ſouſtrait de l'autre ſera la valeur de n.

14. Si les deux parties dans leſquelles e ſe trouve partagé ſont le moins inégales qu'il ſe puiſſe; ou (ce qui revient au même) ſi faiſant uſage de la formule, on y donne à m la plus petite valeur qu'elle puiſſe avoir; enſorte qu'elle ſoit o pour les puiſſances d'un expoſant pair, & 1 pour celles d'un expoſant *impair*: on verra naître les formules des numéros 8 & 9.

15. Reprenant les exemples que nous avons donnés ſous ces deux articles, pour former la quatrieme puiſſance de 5.

$\left\{\begin{array}{l} m = o \text{ donne la ſolution qui ſe trouve à l'endroit cité.} \\ m = 2 \text{ donne } \begin{array}{l} p = \overline{24 \times 5} + 1 = 121 \\ n \ldots\ldots\ldots = 5. \end{array} \text{ d'où } \overline{p + n - 1} \times n = 125 \times 5 = 625 = 5^4. \end{array}\right.$

Pour former la ſeptieme puiſſance de 3.

$\left\{\begin{array}{l} m = 1 \text{ donne la ſolution qui ſe trouve à l'endroit cité.} \\ m = 3 \text{ donne } \begin{array}{l} p = \overline{26 \times 9} + 1 = 235 \\ n \ldots\ldots\ldots = 9 \end{array} \text{ d'où } \overline{p + n - 1} \times n = 243 \times 9 = 2187 \\ \qquad\qquad = 3^7. \\ m = 5 \text{ donne } \begin{array}{l} p = 242 \times 3 + 1 = 727 \\ n \ldots\ldots\ldots = 3 \end{array} \text{ d'où } \overline{p + n - 1} \times n = 729 \times 3 = 2187 \end{array}\right.$

16. Si l'on vouloit une démonſtration, on peut s'en procurer une fort ſimple. Pour cela, qu'on prenne dans celle qu'on voudra des formules l'expreſſion de p & de n pour le premier terme & pour le nombre des termes d'une progreſſion arithmétique dont la différence ſoit 2, & qu'on ſe donne la peine d'en faire la ſomme; on trouvera pour dernier réſultat r^e, c'eſt-à-dire la puiſſance cherchée.

17. Ce qu'on connoiſſoit juſqu'à préſent de cette propriété de la ſuite des *impairs* ne pouvoit être d'un grand ſecours, & ne diſpenſoit pas de recourir à la pratique uſitée pour former les puiſſances même d'un expoſant pair, toutes les fois que $\frac{e}{2}$ exprimoit un nombre *impair*. Ayant à former par exemple la dixieme puiſſance de 7, il falloit préalablement trouver 7^5, qui indique le nombre des termes dont la ſomme eſt 7^{10}. En un mot on ne pouvoit ſe paſſer de la méthode ordinaire que dans le ſeul cas (aſſez rare) où e eſt une puiſſance de 2.

De plus, on ne ſoupçonnoit pas que la progreſſion ſubalterne, dont la ſomme eſt la puiſſance d'un expoſant pair cherchée, ſe trouvât ailleurs qu'à l'origine de la ſuite principale. On tenoit, il eſt vrai, une ſolution de cette partie la plus expoſée en vûe du problème; mais on ne s'aviſoit pas qu'il y en eût d'autres: or il y en a, comme on l'a vû, autant que $\frac{e}{2}$ exprime d'unités.

18. Nommant s le nombre des termes qui précedent p dans la ſuite générale des *impairs*, & qu'il faut ſauter vers l'origine pour monter juſqu'à lui; on aura (par la nature des progreſſions) $25 + 1 = p$: & ſubſtituant cette valeur dans $\overline{p + n - 1} \times n$, on trouvera la ſomme de la progreſſion ou $r^e = \overline{25 + n} \times n$. Mais on a auſſi, comme il eſt évident, $r^e = r^{\frac{e+m}{2}} \times r^{\frac{e-m}{2}}$; & d'ailleurs (n°. 12.) $n = r^{\frac{e-m}{2}}$: donc $\overline{25 + n} = r^{\frac{e+m}{2}}$. C'eſt-à-dire que

« Si au nombre des termes de la ſuite ſubalterne » dont la ſomme eſt une puiſſance quelconque r^e, » on ajoûte le double du nombre de ceux qui en » précédent le premier dans la ſuite générale; il en » réſulte une puiſſance complette de r, dont l'expo- » ſant eſt invariablement $\frac{e+m}{2}$ ».

Théorême aſſez ſingulier! car il ne s'agit nullement ici de la valeur même des termes, mais ſimplement de leur nombre.

Dans l'exemple du n°. 9 $\begin{array}{l} n = \ldots\ldots\ldots\ldots\ldots 27 \\ s = \frac{55-1}{2} = 27; \end{array}$ d'où $25 = 54$ or $27 + 54 = 81 = 3^4 = 3^{\frac{7+1}{2}}$.

Article de M. RALLIER DES OURMES.

IMPALANCA, (*Hiſt. nat.*) animal quadrupede, qui a la forme & la taille d'un mulet, mais dont la peau eſt tachetée & de différentes couleurs. Il a le front armé de deux cornes pointues & recourbées en raiſon de ſon âge. Sa chair eſt très-bonne à manger, excepté dans le tems du rut. On eſtime ſur-tout le bézoard, ou la pierre qu'on en retire, qui eſt regardée comme un excellent antidote contre toutes ſortes de poiſons. Cet animal ſe trouve dans pluſieurs parties de l'Afrique, & ſut-tout dans le royaume de Congo.

IMPALPABLE, adj. (*Phyſiq.*) eſt ce dont on ne peut diſtinguer les petites parties par les ſens, & particulierement par celui du toucher.

IMPANATEURS, ſ. f. (*Théologie.*) nom donné aux Luthériens, qui rejettant le dogme de la tranſubſtantiation, ſoutenoient que dans le ſacrement de l'euchariſtie, après les paroles de la conſécration, le corps de Jeſus-Chriſt ſe trouvoit avec la ſubſtance du pain, qui n'étoit point détruite. *Voyez* CONSUBSTANTIATEURS & CONSUBSTANTIATION. Cette opinion qui avoit paru dès le tems de Berenger, fut renouvellée par Oſiandre, l'un des principaux Luthériens, qui paſſa juſqu'à dire en parlant des eſpeces euchariſtiques, *ce pain eſt Dieu*. Une ſi étrange opinion, dit M. Boſſuet, n'eut pas beſoin d'être réfutée, elle tomba d'elle-même par ſa propre abſurdité, & Luther ne l'approuva point. *Hiſt. des variat. liv. II. n°. 3.* (*G*)

IMPANATION, ſ. f. (*Théol.*) eſt un terme dont les Théologiens ſe ſervent pour expliquer l'opinion des Luthériens, qui étoit qu'après la conſécration, le corps de notre Seigneur Jeſus-Chriſt demeure dans l'euchariſtie avec la ſubſtance du pain & du vin. *Voyez* CONSUBSTANTIATION.

IMPANGAZZA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Zoolog.*) ani-

nal quadrupede d'Afrique, commun dans les royaumes de Congo & d'Angola, & qui paroît être particulier à ces contrées. Il reſſemble aſſez à un bœuf ou à un buffle; ſes cornes ſont faites comme celles d'un bouc, mais très-liſſes. Les habitans font leurs boucliers avec la peau de cet animal, qui devient aſſez dure pour être à l'épreuve des fleches. Il eſt auſſi connu ſous le nom de *dante*. Cet animal eſt d'une grande viteſſe; quand il a été bleſſé il ſe tourne contre ſon chaſſeur, qui ne peut éviter ſa furie qu'en grimpant promptement à un arbre, au pié duquel l'animal reſte juſqu'à ce que quelque nouveau coup le faſſe tomber mort. Sa chair eſt très-bonne à manger. Les tigres & les lions en ſont auſſi friands que les hommes. Les *impangazzas* pour ſe mettre en défenſe contre les premiers, vont ordinairement par troupeaux de plus d'une centaine; lorſqu'ils ſont attaqués, ils forment un cercle, en préſentant leurs cornes de tous les côtés, ainſi ils ſe défendent avec beaucoup de dextérité. On en trouve de bruns, de gris, de noirs & de différentes couleurs, comme les vaches. On regarde la moëlle de ces animaux comme très-bonne dans la Medecine; on en frotte les membres attaqués de paralyſie.

* IMPARDONNABLE, adj. (*Gramm.*) une action eſt *impardonnable*, c'eſt-à-dire qu'il n'y a point de pardon pour elle. *Voyez* PARDON. Il ſemble que les hommes paîtris d'imperfections, ſujets à mille foibleſſes, remplis de défauts, ſoient plus ſéveres dans leurs jugemens que Dieu même. Il n'y a point d'action *impardonnable* aux yeux de Dieu. Il y en a que les hommes ne pardonnent jamais. Celui qui en eſt une fois flétri l'eſt pour toujours.

* IMPARFAIT, adj. (*Gramm.*) à qui il manque quelque choſe. Ainſi un ouvrage eſt *imparfait*, ou lorſqu'on y remarque quelque défaut, ou lorſque l'auteur ne l'a pas conduit à ſa fin. Un livre eſt *imparfait* s'il y manque un feuillet. Un grand bâtiment demeure *imparfait* lorſqu'un miniſtre eſt déplacé, & que celui qui lui ſuccede a la petiteſſe d'abandonner ſes projets. Il y a dans la Muſique des accords *imparfaits*. *Voyez* ACCORDS. Une cadence *imparfaite*. *Voyez* CADENCE. En Arithmétique, des nombres *imparfaits*. *Voyez* NOMBRES. En Botanique, des plantes *imparfaites*, & très-improprement appellées ainſi, car il n'y a rien d'*imparfait* dans la nature, pas même les monſtres. Tout y eſt enchainé, & le monſtre y eſt un effet auſſi néceſſaire que l'animal parfait. Les cauſes qui ont concouru à ſa production tiennent à une infinité d'autres, & celles-ci à une infinité d'autres, & ainſi de ſuite en remontant juſqu'à l'éternité des choſes. Il n'y a d'*imperfection* que dans l'art, parce que l'art a un modele ſubſiſtant dans la nature, auquel on peut comparer ſes productions. Nous ne ſommes pas dignes de louer ni de blâmer l'enſemble général des choſes, dont nous ne connoiſſons ni l'harmonie ni la fin; & *bien* & *mal* ſont des mots vuides de ſens, lorſque le tout excede l'étendue de nos facultés & de nos connoiſſances.

IMPARFAIT, adj. (*Gramm.*) employé quelquefois comme tel en Grammaire, avec le nom de *prétérit*: & quelquefois employé ſeul & ſubſtantivement, ainſi l'on dit le *prétérit imparfait* ou l'*imparfait*. C'eſt un tems du verbe diſtingué de tous les autres par ſes inflexions & par ſa deſtination: j'*étois* (eram) eſt l'*imparfait* de l'indicatif; *que je fuſſe* (eſſem) eſt l'*imparfait* du ſubjonctif. Voilà des connoiſſances de fait, & perſonne ne s'y méprend. Mais il n'en eſt pas de même des principes raiſonnés qui concernent la nature de ce tems: il me ſemble qu'on n'en a eu encore que des notions bien vagues & même fauſſes; & la dénomination même qu'on lui a donnée, caractériſe moins l'idée qu'il en faut prendre, que la maniere dont on l'a enviſagé. Ceci eſt développé & juſtifié à *l'article* TEMS. On y verra que ce tems eſt de la claſſe des préſens, parce qu'il déſigne la ſimultanéité d'exiſtence, & que c'eſt un préſent antérieur, parce qu'il eſt relatif à une époque antérieure à l'acte même de la parole. *Article de M.* BEAUZÉE.

IMPARTABLE, adj. (*Juriſprud.*) ſignifie ce qui ne peut pas ſe partager; on le dit auſſi quelquefois de ce qui ne peut pas ſe partager commodément. *Voyez* PARTAGE. (*A*)

* IMPARTIAL, adj. (*Gramm.*) on dit d'un juge qu'il eſt *impartial* lorſqu'il peſe ſans acception des choſes ou des perſonnes, les raiſons pour & contre. Un examen *impartial*, lorſqu'il eſt fait par un juge *impartial*. Il n'y a guere de qualité plus eſſentielle & plus rare que l'*impartialité*. Qui eſt-ce qui l'a? le voyageur? il a été trop loin pour regarder les choſes d'un œil non prévenu: le juge? il a ſes idées particulieres, ſes formes, ſes connoiſſances, ſes préjugés: l'hiſtorien? il eſt d'un pays, d'une ſecte, *&c.* Parcourez ainſi les différens états de la vie, ſongez à toutes les idées dont nous ſommes préoccupés, faites entrer en conſidération l'âge, l'état, le caractere, les paſſions, la ſanté, la maladie, les uſages, les goûts, les ſaiſons, les climats, en un mot la foule des cauſes tant phyſiques que morales, tant innées qu'acquiſes, tant libres que néceſſaires, qui influent ſur nos jugemens; & prononcez après cela ſi l'homme qui ſe croit ſincérement très-*impartial*, l'eſt en effet beaucoup. Il ne faut pas confondre un juge ignorant avec un juge partial. L'ignorant n'a pas les connoiſſances néceſſaires pour bien juger; le partial s'y refuſe.

* IMPASSIBLE, IMPASSIBILITÉ, (*Gramm. & Théolog.*) qui ne peut éprouver de douleurs. C'eſt un des attributs de la Divinité. C'en fut un du corps de Jeſus Chriſt après la réſurrection. C'en eſt un de ſon corps dans l'euchariſtie. Les eſprits & les corps glorieux ſeront *impaſſibles*. Si l'ame eſt fortement préoccupée de quelque grande paſſion, elle en devient pour ainſi dire *impaſſible*. Une mere qui verroit ſon enfant en danger, courroit à ſon ſecours les piés nuds à-travers des charbons ardens, ſans en reſſentir de douleur. L'enthouſiaſme & le fanatiſme peuvent élever l'ame au-deſſus des plus affreux tourmens. *Voyez* dans le livre de la cité de Dieu, l'hiſtoire du prêtre de Calame. Cet homme s'aliénoit à ſon gré, & ſe rendoit *impaſſible* même par l'action du feu.

IMPASTATION, ſ. f. (*Pharmacie.*) c'eſt la réduction d'une poudre, ou de quelqu'autre ſubſtance en forme de pâte, au moyen de quelque liquide convenable pour en faire des trochiſques, des tablettes, ou autre compoſition de forme ſolide.

IMPASTATION, (*Architecture.*) mélange de divers matériaux de couleur & de conſiſtence différente, qui ſe fait par le moyen de quelque ciment, & que l'on durcit à l'air ou au feu.

L'*impaſtation* eſt quelquefois un ouvrage de maçonnerie, fait de ſtuc ou de pierre broyée, rejointe en maniere & forme de parement, tels que les marbre-feuils.

Quelques-uns croient que les obéliſques & ces groſſes colonnes antiques qui nous reſtent, étoient faites les unes par *impaſtation* & les autres par fuſion. *Dict. de Trévoux.*

IMPATIENCE, ſ. f. (*Morale.*) inquiétude de celui qui ſouffre, ou qui attend avec agitation l'accompliſſement de ſes vœux.

Ce mouvement de l'ame plus ou moins bouillant, procede d'un tempérament vif, facile à s'enflammer, & qu'on auroit pû ſouvent modérer par les ſecours d'une bonne éducation.

Les princes qui croient tout pouvoir, & qui ſe livrent à leurs *impatiences*, imitent ces enfans qui rompent les branches des arbres, pour en cueillir le fruit

avant qu'il ſoit mûr. Il faut être patient pour devenir maître de ſoi & des autres.

Loin donc que l'*impatience* ſoit une force & une vigueur de l'ame, c'eſt une foibleſſe & une impuiſſance de ſouffrir la peine. Elle tombe en pure perte, & ne produit jamais aucun avantage. Quiconque ne ſait pas attendre & ſouffrir, reſſemble à celui qui ne ſait pas taire un ſecret; l'un & l'autre manquent de force pour ſe retenir.

Comme à l'homme qui court dans un char, & qui n'a pas la main aſſez ferme pour arrêter quand il le faut ſes courſiers fougueux, il arrive qu'ils n'obéiſſent plus au frein, briſent le char, & jettent le conducteur dans le précipice; ainſi les effets de l'*impatience* peuvent ſouvent devenir funeſtes. Mais les plus ſages leçons contre cette foibleſſe ſont bien moins puiſſantes pour nous en garantir, que la longue épreuve des peines & des revers. (*D. J.*)

IMPECCABILITÉ, ſ. f. (*Théologie.*) état de celui qui ne peut pécher. C'eſt auſſi la grace, le privilege, le principe qui nous met hors d'état de pécher. *Voyez* PÉCHÉ.

Les Théologiens diſtinguent différentes ſortes & comme différens degrés d'*impeccabilité*. Celle de Dieu lui convient par nature; celle de Jeſus Chriſt entant qu'homme, lui convient à cauſe de l'union hypoſtatique; celle des bienheureux eſt une ſuite de leur état; celle des hommes eſt l'effet de la confirmation en grace, & s'appelle plutôt *impeccance* qu'*impeccabilité*: auſſi les Théologiens diſtinguent-ils ces deux choſes; ce qui eſt ſur-tout néceſſaire dans les diſputes contre les Pélagiens, pour expliquer certains termes qu'il eſt aiſé de confondre dans les peres grecs & latins. *Dict. de Trévoux.* (*G*)

IMPÉNÉTRABILITÉ, ſ. f. (*Métaphyſiq. & Phiſ.*) qualité de ce qui ne ſe peut pénétrer; propriété des corps qui occupent tellement un certain eſpace, que d'autres corps ne peuvent plus y trouver de place. *Voyez* MATIERE.

Quelques auteurs définiſſent l'*impénétrabilité*, ce qui diſtingue une ſubſtance étendue d'avec une autre, ou ce qui fait que l'extenſion d'une choſe eſt différente de celle d'une autre; enſorte que ces deux choſes étendues ne peuvent être en même lieu, mais doivent néceſſairement s'exclure l'une l'autre. *Voyez* SOLIDITÉ.

Il n'y a aucun doute ſur cette propriété à l'égard des corps ſolides, car il n'y a perſonne qui n'en ait fait l'expérience, en preſſant quelque métal, pierre, bois, *&c.* Quant aux liquides, il y a des preuves qui les démontrent à ceux qui pourroient en douter. L'eau, par exemple, renfermée dans une boule de métal, ne peut être comprimée par quelque force que ce ſoit. La même choſe eſt vraie encore à l'égard du mercure, des huiles & des eſprits. Pour ce qui eſt de l'air renfermé dans une pompe, il peut en quelque ſorte être comprimé, lorſqu'on pouſſe le piſton en bas; mais quelque grande que ſoit la force qu'on emploie pour enfoncer le piſton dans la pompe, on ne lui pourra jamais faire toucher le fond.

En effet, dès que l'air eſt fortement comprimé, il fait autant de réſiſtance qu'en pourroit faire une pierre.

Les Carteſiens prétendent que l'étendue eſt *impénétrable* par la nature: d'autres philoſophes diſtinguent l'étendue des parties *pénétrables* & immobiles qui conſtituent l'eſpace, & des parties *pénétrables* & mobiles qui conſtituent les corps. *Voyez* ETENDUE, ESPACE & MATIERE.

Si nous n'euſſions jamais comprimé aucun corps, quand même nous euſſions vû ſon étendue, il nous eût été impoſſible de nous former aucune idée de l'*impénétrabilité*. En effet, on ne ſe fait d'autre idée d'un corps lorſqu'on le voit, ſinon qu'il eſt étendu de la même maniere que lorſqu'on ſe trouve devant un miroir ardent de figure ſphérique & concave, on apperçoit entre le miroir & ſon œil d'autres objets repréſentés dans l'air, leſquels perſonne ne pourroit jamais diſtinguer des objets ſolides & véritables, ſi l'on ne cherchoit à les toucher avec la main, & ſi l'on ne découvroit enſuite que ce ne ſont que des images. Si un homme n'eût vû pendant toute ſa vie que de pareils fantômes, & qu'il n'eût jamais ſenti aucun corps, il auroit bien pû avoir une idée de l'étendue, mais il n'en auroit eu aucune de l'*impénétrabilité*. Les Philoſophes qui dérivent l'*impénétrabilité* de l'étendue, le font parce qu'ils veulent établir dans la ſeule étendue la nature & l'eſſence du corps. C'eſt ainſi qu'une erreur en amene une autre. Ils ſe fondent ſur ce raiſonnement. Par-tout où il y a une étendue d'un pié cube, il ne peut y avoir aucune autre étendue d'un ſecond pié cube, à moins que le premier pié cube ne ſoit anéanti: par conſéquent l'étendue oppoſe à l'étendue une réſiſtance infinie, ce qui marque qu'elle eſt impénétrable. Mais c'eſt une pure pétition de principe, qui ſuppoſe ce qui eſt en queſtion, que l'étendue ſoit la ſeule notion primitive du corps, laquelle étant poſée, conduit à toutes les autres propriétés. *Article de M.* FORMEY.

IMPÉNITENCE, ſ. f. (*Théolog.*) dureté, endurciſſement de cœur qui fait demeurer dans le vice, qui empêche de ſe repentir. *Voyez* PÉNITENCE & PERSÉVÉRANCE.

L'*impénitence* finale eſt un péché contre le S. Eſprit, qui ne ſe pardonne ni en ce monde ni en l'autre. (*G*)

IMPENSES, ſ. f. pl. (*Juriſpr.*) ſont les choſes que l'on a employées, ou les ſommes que l'on a déboursées, pour faire rétablir, améliorer, ou entretenir une choſe qui appartient à autrui, ou qui ne nous appartient qu'en partie, ou qui n'appartient pas incommutablement à celui qui en jouit.

On diſtingue en droit trois ſortes d'*impenſes*, ſavoir, les *néceſſaires*, les *utiles* & les *voluptuaires*.

Les *impenſes* néceſſaires ſont celles ſans leſquelles la choſe ſeroit périe, ou entierement détériorée, comme le rétabliſſement d'une maiſon qui menace ruine.

Les *impenſes* utiles ſont celles qui n'étoient pas néceſſaires, mais qui augmentent la valeur de la choſe, comme la conſtruction d'un nouveau corps de bâtiment, ſoit à l'uſage du maître ou autrement.

Les *impenſes* voluptuaires ſont celles qui ſont faites pour l'agrément, & n'augmentent point la valeur de la choſe, comme ſont des peintures, des jardins de propreté, *&c.*

Le poſſeſſeur de bonne foi qui a fait des *impenſes* néceſſaires ou utiles dans le fonds d'autrui, peut retenir l'héritage, & gagne les fruits juſqu'à ce qu'on lui ait rembourſé ſes *impenſes*.

A l'égard des *impenſes* voluptuaires, elles ſont perdues même pour le poſſeſſeur de bonne foi.

Pour ce qui eſt du poſſeſſeur de mauvaiſe foi qui bâtit, ou plante ſciemment ſur le fonds d'autrui, il doit s'imputer la perte de ce qu'il a dépenſé; cependant comme on préfére toujours l'équité à la rigueur du droit, on condamne le propriétaire qui a ſouffert les *impenſes* néceſſaires, à les lui rembourſer, & même les *impenſes* utiles, ſuppoſé qu'elles ne puiſſent s'emporter ſans grande détérioration; mais le poſſeſſeur de mauvaiſe foi n'eſt jamais traité auſſi favorablement que le poſſeſſeur de bonne foi, car on rend à celui-ci la juſte valeur de ſes *impenſes*, au lieu que pour le poſſeſſeur de mauvaiſe foi, on les eſtime au plus bas prix.

Voyez la loi 38. au ff. *de heredit. petit.* les lois 53. & 216. ff. *de reg. jur.* & la loi 38. ff. *de rei vindicat.* Les inſtitut. *liv. II. tit. 1.* § 30. Le Brun de la

commun. *liv. III. chap. ij. ſect. 1. diſt. 7.* Le Prêtre, *arrêts de la cinquieme, cent. 2. chap. lxxxix.* Leveſt, *arrêt 17.* Carondas, *liv. V. rep. 10.* Auzannet ſur *l'art. 244. de la coût. de Paris.* (*A*)

IMPÉRATIF, v. adj. (*Gram.*) on dit le ſens *impératif*, la forme *impérative*. En Grammaire on emploie ce mot ſubſtantivement au maſculin, parce qu'on le rapporte à *mode* ou *mœuf*, & c'eſt en effet le nom que l'on donne à ce mode qui ajoute à la ſignification principale du verbe l'idée acceſſoire de la volonté de celui qui parle.

Les Latins admettent dans leur *impératif* deux formes différentes, comme *lege* & *legito*; & la plûpart des Grammairiens ont cru l'une relative au préſent, & l'autre au futur. Mais il eſt certain que ces deux formes différentes expriment la même relation temporelle, puiſqu'on les trouve réunies dans les mêmes phraſes pour y exprimer le même ſens à cet égard, ainſi que l'obſerve la méthode latine de P. R. *Rem. ſur les verbes, chap. ij. art. 3.*

Aut ſi es dura, NEGA; ſin es non dura, VENITO.
Propert.
Et potum paſtas AGE, Tityre; & interagendum,
Occurſare capro (*cornu ferit ille*) *CAVETO.* Virg.

Ce n'eſt donc point de la différence des relations temporelles que vient celle de ces deux formes également *impératives*; & il eſt bien plus vraiſſemblable qu'elles n'ont d'autre deſtination que de caractériſer en quelque ſorte l'eſpece de volonté de celui qui parle. Je crois, par exemple, que *lege* exprime une ſimple exhortation, un conſeil, un avertiſſement, une priere même, ou tout au plus un conſentement, une ſimple permiſſion; & que *legito* marque un commandement exprès & abſolu, ou du-moins une exhortation ſi preſſante, qu'elle ſemble exiger l'exécution auſſi impérieuſement que l'autorité même: dans le premier cas, celui qui parle eſt ou un ſubalterne qui prie, ou un égal qui donne ſon avis; s'il eſt ſupérieur, c'eſt un ſupérieur plein de bonté, qui conſent à ce que l'on deſire, & qui par ménagement, déguiſe les droits de ſon autorité ſous le ton d'un égal qui conſeille ou qui avertit: dans le ſecond cas, celui qui parle eſt un maître qui veut abſolument être obéi, ou un égal qui veut rendre bien ſenſible le deſir qu'il a de l'exécution, en imitant le ton impérieux qui ne ſouffre point de délai. Ceci n'eſt qu'une conjecture; mais le ſtyle des lois latines en eſt le fondement & la preuve; *ad divos ADEUNTO caſtè* (Cic. iij. *de leg.*); & elle trouve un nouveau degré de probabilité dans les paſſages mêmes que l'on vient de citer.

Aut ſi es dura, NEGA; c'eſt comme ſi Properce avoit dit: « ſi vous avez de la dureté dans le caractere, & ſi vous conſentez vous-même à paſſer pour » telle, il faut bien que je conſente à votre refus, *nega* »: (ſimple conceſſion). *Sin es non dura, VENITO;* priere urgente qui approche du commandement abſolu, & qui en imite le ton impérieux; c'eſt comme ſi l'auteur avoit dit: « mais ſi vous ne voulez point » avouer un caractere ſi odieux; ſi vous prétendez » être ſans reproche à cet égard, il vous eſt indiſ» penſable de venir, il faut que vous veniez, *venito* ».

C'eſt la même choſe dans les deux vers de Virgile. *Et potum paſtas AGE, Tityre;* ce n'eſt ici qu'une ſimple inſtruction, le ton en eſt modeſte, *age.* Mais quand il s'intéreſſe pour Tityre, qu'il craint pour lui quelqu'accident, il éleve le ton, pour donner à ſon avis plus de poids, & par-là plus d'efficacité; *occurſare Capro... CAVETO: cave* ſeroit foible & moins honnête, parce qu'il marqueroit trop peu d'intérêt; il faut quelque choſe de plus preſſant, *caveto.*

Trompé par les fauſſes idées qu'on avoit priſes des deux formes *impératives* latines, M. l'abbé Régnier a voulu trouver de même dans l'*impératif* de notre langue, un préſent & un futur: dans ſon ſyſtème le préſent eſt *lis* ou *liſez*; le futur, *tu liras* ou *vous lirez* (Gramm. franç. *in*-12. *Paris* 1706, *pag.* 340); mais il eſt évident en ſoi, & avoué par cet auteur même, que *tu liras* ou *vous lirez* ne differe en rien de ce qu'il appelle le *futur* ſimple de l'indicatif, & que je nomme le *préſent* poſtérieur (*voyez* TEMS); ſi ce n'eſt, dit-il, *en ce qu'il eſt employé à un autre uſage.* C'eſt donc confondre les modes que de rapporter ces expreſſions à l'*impératif*: & il y a d'ailleurs une erreur de fait, à croire que le préſent poſtérieur, ou ſi l'on veut, le futur de l'indicatif, ſoit jamais employé dans le ſens *impératif.* S'il ſe met quelquefois au lieu de l'*impératif*, c'eſt que les deux modes ſont également directs (*voyez* MODE), & que la forme indicative exprime en effet la même relation temporelle que la forme *impérative.* Mais le ſens *impératif* eſt ſi peu commun à ces deux formes, que l'on ne ſubſtitue celle de l'indicatif à l'autre, que pour faire diſparoître le ſens acceſſoire *impératif*, ou par énergie, ou par euphémiſme.

On s'abſtient de la forme *impérative* par énergie, quand l'autorité de celui qui parle eſt ſi grande, ou quand la juſtice ou la néceſſité de la choſe eſt ſi évidente, qu'il ſuffit de l'indiquer pour en attendre l'exécution: *Dominum Deum tuum ADORABIS, & illi ſoli SERVIES* (*Matth. iv. 10.*), pour *adora* ou *adorato*, *ſervi* ou *ſervito.*

On s'abſtient encore de cette forme par euphémiſme, ou afin d'adoucir par un principe de civilité, l'impreſſion de l'autorité réelle, ou afin d'éviter par un principe d'équité, le ton impérieux qui ne peut convenir à un homme qui prie.

Au reſte le choix entre ces différentes formes eſt uniquement une affaire de goût, & il arrive ſouvent à cet égard la même choſe qu'à l'égard de tous les autres ſynonymes, que l'on choiſit plutôt pour la ſatisfaction de l'oreille que pour celle de l'eſprit, ou pour contenter l'eſprit par une autre vûe que celle de la préciſion. Au fond il étoit très-poſſible, & peut-être auroit-il été plus régulier, quoique moins énergique, de ne pas introduire le mode *impératif*, & de s'en tenir au tems de l'indicatif que je nomme *préſent* poſtérieur: *vous ADOREREZ le Seigneur votre Dieu, & vous ne SERVIREZ que lui.* C'eſt même le ſeul moyen direct que l'on ait dans pluſieurs langues, & ſpécialement dans la nôtre, d'exprimer le commandement à la troiſieme perſonne: le ſtyle des réglemens politiques en eſt la preuve.

Puiſque dans la langue latine & dans la françoiſe, on remplace ſouvent la forme reconnue pour *impérative* par celle qui eſt purement indicative, il s'enſuit donc que ces deux formes expriment une même relation temporelle, & doivent prendre chacune dans le mode qui leur eſt propre, la même dénomination de préſent poſtérieur. Cette conſéquence ſe confirme encore par l'uſage des autres langues. Non-ſeulement les Grecs emploient ſouvent comme nous, le préſent poſtérieur de l'indicatif pour celui de l'*impératif*, ils ont encore de plus que nous la liberté d'uſer du préſent poſtérieur de l'*impératif* pour celui de l'indicatif: οἶσθ' οὖν ὃ δράσον, pour δράσεις (Eurip.); littéralement, *ſcis ergo quid fac*, pour *facies* (vous ſavez donc ce que vous ferez?). C'eſt pour la même raiſon que la forme *impérative* eſt la racine immédiate de la forme indicative correſpondante, dans la langue hébraïque; & que les Grammairiens hébreux regardent l'une & l'autre comme des futurs: par égard pour l'ordre de la génération, ils donnent à l'*impératif* le nom de *premier futur*, & à l'autre le nom de *ſecond futur.* Leur penſée revient à la mienne; mais nous employons diverſes dénominations. Je ne puis regarder comme indifférentes, celles qui font pro-

pres au langage didactique ; & j'adopterois volontiers dans ce ſens la maxime de Comenius (*Janua ling. tit. 1. period. 4.*) : *Totius eruditionis poſuit fundamentum, qui nomenclaturam rerum artis perdicit.* J'oſe me flater de donner à l'*article* TEMS une juſtification plauſible du changement que j'introduis dans la nomenclature des tems.

Je me contenterai d'ajouter ici une remarque tirée de l'analogie de la formation des tems : c'eſt qu'il en eſt de celui que je nomme *préſent* poſtérieur de l'*impératif*, comme de ceux des autres modes qui ſont reconnus pour des préſens en latin, en allemand, en françois, en italien, en eſpagnol ; il eſt dérivé de la même racine immédiate qui eſt excluſivement propre aux préſens, ce qui devient pour ceux qui entendent les droits de l'analogie, une nouvelle raiſon d'inſcrire dans la claſſe des préſens, le tems *impératif* dont il s'agit.

	Indicatif.	Subjonctif.	Infinitif.	Impératif.
Latin.	*laudo.*	*laudem.*	*laudare.*	*lauda* ou *laudato.*
Allemand.	*ich lobe.*	*daſs ich lobe.*	*loben.*	*lobe.*
François.	*je loue.*	*que je loue.*	*louer.*	*loue* ou *louez.*
Italien.	*lodo.*	*ch'io lodi.*	*lodare.*	*lodà.*
Eſpagnol.	*alabo.*	*que alábe.*	*alabar.*	*alaba.*

Si nos Grammairiens avoient donné aux analogies l'attention qu'elles exigent ; outre qu'elles auroient ſervi à leur faire prendre des idées juſtes de chacun des tems, elles les auroient encore conduits à reconnoître dans notre *impératif* un prétérit, dont je ne ſache pas qu'aucun grammairien ait fait mention, ſi ce n'eſt M. l'abbé de Dangeau, qui l'a montré dans ſes tables, mais qui ſemble l'avoir oublié dans l'explication qu'il en donne enſuite. *Opuſc. ſur la lang. franç.* On avoit pourtant l'exemple de la langue greque ; & la facilité que nous avons de la traduire littéralement dans ces circonſtances, devoit montrer ſenſiblement dans nos verbes ce prétérit de l'*impératif*. Mais Apollone avoit dit (*lib. I. cap. 30.*) *qu'on ne commande pas les choſes paſſées ni les préſentes :* chacun a répeté cet adage ſans l'entendre, parce qu'on n'avoit pas des notions exactes du préſent ni du prétérit ; & il ſemble en conſéquence que perſonne n'ait oſé voir ce que l'uſage le plus fréquent mettoit tous les jours ſous les yeux. *AYEZ LU ce livre quand je reviendrai :* il eſt clair que l'expreſſion *ayez lû* eſt *impérative ;* qu'elle eſt du tems prétérit, puiſqu'elle déſigne l'action de *lire* comme paſſée à l'égard de mon retour : enfin que c'eſt un prétérit poſtérieur, parce que ce paſſé eſt relatif à une époque poſtérieure à l'acte de la parole, *je reviendrai.*

Ce prétérit de notre *impératif* a les mêmes propriétés que le préſent. Il eſt pareillement bien remplacé par le prétérit poſtérieur de l'indicatif ; *vous AUREZ LU ce livre quand je reviendrai :* & cette ſubſtitution de l'un des tems pour l'autre a les mêmes principes que pour les préſens ; c'eſt énergie ou euphémiſme quand on s'attache à la préciſion ; c'eſt harmonie quand on fait moins d'attention aux idées acceſſoires différencielles. Enfin ce prétérit ſe trouve dans l'analogie de tous les prétérits françois ; il eſt compoſé du même auxiliaire, pris dans le même mode.

	Indicatif.	Subjonctif.	Infinitif.	Impératif.
Préſ. auxil.	*j'ai.*	*que j'aye.*	*avoir.*	*aye.*
Prét. comp.	*j'ai lû.*	*que j'aye lû.*	*avoir lû.*	*aye lû.*
Préſ. auxil.	*je ſuis.*	*que je ſois.*	*être.*	*ſois.*
Prét. comp.	*je ſuis ſorti.*	*que je ſois ſorti.*	*être ſorti.*	*ſois ſorti.*

M. l'abbé Girard prétend (*vrais princ. Diſc. viij.* du verbe, *pag. 13.*) que *l'uſage n'a point fait dans nos verbes de mode* impératif, parce qu'il ne caractériſe l'idée acceſſoire *de commandement, à la premiere & ſeconde perſonne, que par la ſuppreſſion des pronoms dont le verbe ſe fait ordinairement accompagner, & à la troiſieme perſonne par l'addition de la particule* que.

J'avoue que nous n'avons pas de troiſieme perſonne *impérative*, que nous employons pour cela celle du tems correſpondant du ſubjonctif, *qu'il liſe, qu'il ait lû ;* & qu'alors il y a néceſſairement une ellipſe qui ſert à rendre raiſon du ſubjonctif, comme s'il y avoit par exemple, je veux *qu'il liſe*, je déſire *qu'il ait lû.* En cela nous imitons les Latins qui font ſouvent le même uſage, non-ſeulement de la troiſieme, mais même de toutes les perſonnes du ſubjonctif, dont on ne peut alors rendre raiſon que par une ellipſe ſemblable.

Mais pour ce qui concerne la ſeconde perſonne au ſingulier, & les deux premieres au pluriel, la ſuppreſſion même des pronoms, qui ſont néceſſaires partout ailleurs, me paroît être une forme caractériſtique du ſens *impératif*, & ſuffire pour en conſtituer un mode particulier ; comme la différence de ces mêmes pronoms ſuffit pour établir celle des perſonnes.

D'après toutes ces conſidérations, il réſulte que l'*impératif* des conjugaiſons latines n'a que le préſent poſtérieur ; que ce tems a deux formes différentes, plus ou moins *impératives*, pour la ſeconde perſonne tant au ſingulier qu'au pluriel, & une ſeule forme pour la troiſieme.

ſing. 2. lege *ou* legito.
3. legito.
plur. 2. legite *ou* legitote.
3. legunto.

Ce qui manque à l'*impératif*, l'uſage le ſupplée par le ſubjonctif ; & ce que les rudimens vulgaires ajoutent à ceci, comme partie du mode *impératif*, y eſt ajouté fauſſement & mal-à-propos.

La *méthode latine* de P. R. propoſe une queſtion, ſavoir comment il ſe peut faire qu'il y ait un *impératif* dans le verbe paſſif, vû que ce qui nous vient des autres ne ſemble pas dépendre de nous, pour nous être commandé à nous-mêmes : & on répond que c'eſt que la diſpoſition & la cauſe en eſt ſouvent en notre pouvoir ; qu'ainſi l'on dira *amator ab hero*, c'eſt-à-dire *faites ſi bien que votre maître vous aime.* Il me ſemble que la définition que j'ai donnée de ce mode, donne une réponſe plus ſatisfaiſante à cette queſtion. La forme *impérative* ajoute à la ſignification principale du verbe, l'idée acceſſoire de la volonté de celui qui parle ; & de quelque cauſe que puiſſe dépendre l'effet qui en eſt l'objet, il peut le deſirer & exprimer ce deſir : il n'eſt pas néceſſaire à l'exactitude grammaticale, que les penſées que l'on ſe propoſe d'exprimer aient l'exactitude morale ; on en a trop de preuves dans une foule de livres très-bien écrits, & en même tems très-éloignés de cette exactitude morale que des écrivains ſages ne perdent jamais de vûe.

Par rapport à la conjugaiſon françoiſe, l'*impératif* admet un préſent & un prétérit, tous deux poſtérieurs ; dans l'un & dans l'autre, il n'y a au ſingulier que la ſeconde perſonne, & au pluriel les deux premieres.

Présent post.	*Prétérit post.*
sing. 2. lis *ou* lisez.	*sing.* 2. aye *ou* ayez lû.
plur. 1. lisons.	*plur.* 1. ayons lû.
2. lisez.	2. ayez lû.

Je m'arrête principalement à la conjugaison des deux langues, qui doivent être le principal objet de nos études; mais les principes que j'ai posés peuvent servir à rectifier les conjugaisons des autres langues, si les Grammairiens s'en sont écartés.

Je terminerai cet article par deux observations, la premiere, c'est qu'on ne trouve à l'*impératif* d'aucune langue, de futur proprement dit, qui soit dans l'analogie des futurs des autres modes; & que les tems qui y sont d'usage, sont véritablement un présent postérieur, ou un prétérit postérieur. Quel est donc le sens de la maxime d'Apollone, qu'*on ne commande pas les choses passées ni les présentes?* On ne peut l'entendre que des choses passées ou présentes à l'égard du moment où l'on parle. Mais à l'égard d'une époque postérieure à l'acte de la parole, c'est le contraire; *on ne commande que les choses passées ou présentes*, c'est-à-dire que l'on desire qu'elles précedent l'époque, ou qu'elles coexistent avec l'époque, qu'elles soient passées ou présentes lors de l'époque. Ce n'est point ici une these métaphysique que je prétends poser, c'est le simple résultat de la déposition combinée des usages des langues; mais j'avoue que ce résultat peut donner lieu à des recherches assez subtiles, & à une discussion très-raisonnable.

La seconde observation est de M. le président de Brosses. C'est que, selon la remarque de Léibnitz (*Otium Hanoverianum*, pag. 427.), la vraie racine des verbes est dans l'*impératif*, c'est-à-dire au présent postérieur. Ce tems en effet est fort souvent monosyllabe dans la plûpart des langues: & lors même qu'il n'est pas mono-syllabe, il est moins chargé qu'aucun autre, des additions terminatives ou préfixes qu'exigent les différentes idées accessoires, & qui peuvent empêcher qu'on ne discerne la racine premiere du mot. Il y a donc lieu de présumer, qu'en comparant les verbes synonymes de toutes les langues par le présent postérieur de l'*impératif*, on pourroit souvent remonter jusqu'au principe de leur synonymie, & à la source commune d'où ils descendent, avec les altérations différentes que les divers besoins des langues leur ont fait subir. (*B. E. R. M.*)

IMPÉRATOIRE, s. f. *imperatoria*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose & en umbelle, composée de plusieurs pétales entiers ou échancrés en forme de cœur, disposés en rond, & soûtenus par un calice qui devient un fruit composé de deux semences plates, presqu'ovales, legerement cannelées & bordées; la plûpart de ces semences quittent leurs enveloppes: ajoûtez à ces caracteres que les feuilles de la plante sont aîlées & assez grandes. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

L'*impératoire* commune, qui est une des sept especes de genre de plante, se nomme simplement *imperatoria*, ou *imperatoria major*, & par Dodonée *astrantia*.

Sa racine qui serpente obliquement, est de la grosseur du pouce, & très-garnie de fibres: les feuilles sont composées de trois côtes arrondies, d'un verd agréable, de la longueur d'une palme, partagées en trois, & découpées à leurs bords. La tige s'éleve jusqu'à une coudée, ou une coudée & demie: elle est cannelée, creuse, & porte des fleurs en rose, disposées en parasol: les fleurs sont à cinq pétales blancs, échancrés en maniere de cœur, placés en rond à l'extrémité d'un calice, qui devient un fruit formé de deux graines applaties, presque ovales, rayées légerement sur le dos, & bordées d'une aîle très-mince.

Les anciens Grecs n'ont pas connu l'*impératoire*; ou du-moins ils l'ont décrite avec tant d'obscurité, qu'on ne peut la retrouver dans leurs écrits. Lorsqu'on fait une incision dans sa racine, ses feuilles, & sa tige, il en découle une liqueur huileuse, d'un goût très-âcre, qui ne le cede guere en acrimonie au lait du tithymale: si l'on coupe en particulier la racine par tranches, on y découvre une infinité de véficules, qui sont remplies d'une substance oléagineuse, d'une qualité chaude & active.

Cette plante fleurit en Juillet, & se plaît dans les montagnes d'Autriche, de Stirie, d'Auvergne, de plusieurs endroits des Alpes & des Pyrénées: c'est de-là qu'on nous apporte la racine seche, dont on fait avec raison un grand usage en Medecine: celle qu'on cultive dans les jardins & dans les plaines, est fort inférieure à la montagneuse.

La racine d'*impératoire* est genouillée, de la grosseur du pouce, ridée, comme sillonnée, d'une odeur pénétrante, d'un goût très-âcre, aromatique, & qui pique fortement la langue. (*D. J.*)

IMPÉRATOIRE, (*Mat. med.*) la racine que l'on trouve dans les boutiques sous le nom d'*impératoire*, est d'une odeur vive & aromatique, & d'une saveur âcre & brûlante: elle donne par la distillation une grande quantité d'huile essencielle, selon Geoffroy. On nous l'apporte des Alpes & des Pyrénées.

Elle doit être rangée avec les alexipharmaques & les sudorifiques. *Voyez* ALEXIPHARMAQUE & SUDORIFIQUE.

Entre plusieurs excellentes propriétés que lui accordent divers auteurs, son efficacité contre la froideur & l'impuissance est sur-tout remarquable.

Cette racine est presque absolument inusitée dans les prescriptions magistrales; elle entre dans les préparations suivantes de la pharmacopée de Paris, savoir, l'eau thériacale, l'eau *impériale*, l'eau générale, l'esprit carminatif de Sylvius, & l'orviétan commun. (*b*)

IMPERATOR, s. m. (*Belles-Lettres.*) titre que les soldats déféroient par des acclamations à leur général, après quelque victoire signalée. Il ne le gardoit que jusqu'à son triomphe; mais Jules-César l'ayant retenu en s'emparant de l'empire, il devint le nom propre de ses successeurs, & de leur souveraine puissance. (*D. J.*)

IMPÉRATRICE, s. f. (*Hist. anc.*) femme de l'empereur: le sénat, immédiatement après l'élection de l'empereur, donnoit le nom d'*Auguste*, *Augusta*, à sa femme & à ses filles. Entre les marques d'honneur attachées à leurs personnes, une des principales étoit, qu'elles avoient droit de faire porter devant elles du feu dans un brasier, & des faisceaux entourés de lauriers, pour les distinguer de ceux des principaux magistrats de l'empire. Cependant comme plusieurs *impératrices* ont joué un fort petit rôle dans le monde, ou sont restées peu de tems sur le trône, les plus habiles antiquaires se trouvent fort embarrassés pour ranger quelques médailles singulieres d'*impératrices*, dont on ne connoît ni le regne, ni les actions, & dont les noms manquent le plus souvent dans l'histoire. Faustine & Lucile sont les seules qui nées de peres empereurs, ont été cause en quelque maniere, du rang qu'ont obtenu leurs maris. (*D. J.*)

IMPÉRATRICE, *imperatrix*, *augusta*, *&c.* (*Hist. mod. & droit public.*) c'est le nom qu'on donne en Allemagne à l'épouse de l'empereur. Lorsque l'empereur se fait couronner, l'*impératrice* reçoit après lui la couronne & les autres marques de sa dignité; cette cérémonie doit se faire comme pour l'empereur à Aix-la-Chapelle: elle a un chancellier pour elle en particulier; c'est toûjours l'abbé prince de Fulde qui est en possession de cette dignité: son

grand-aumônier ou chapelain eſt l'abbé de S. Maximin de Treves. Quoique les lois d'Allemagne n'admettent les femmes au gouvernement qu'au défaut des mâles, les Juriſconſultes s'accordent pourtant à dire que l'*impératrice* peut avoir la tutelle de ſes enfans, & par conſéquent gouverner pendant leur minorité.

La princeſſe qui regne aujourd'hui en Ruſſie, porte le titre d'*impératrice*, qui eſt à préſent reconnu par toutes les puiſſances de l'Europe ; ce titre a été ſubſtitué à celui de *Czarine*, & à celui d'*Autocratrice* de toutes les Ruſſies, qu'on lui donnoit en Pologne & ailleurs.

* IMPERCEPTIBLE, adj. (*Gramm.*) il ſe dit au ſimple de tout ce qui échappe par ſa petiteſſe à l'organe de la vûe ; & au figuré, de tout ce qui agit en nous & ſur nous d'une maniere fugitive & ſecrette qui échappe quelquefois à notre examen le plus ſcrupuleux. Il y a, je ne dis pas des élémens des corps, des corps compoſés, des mixtes, des ſur-compoſés, des tiſſus, mais des corps organiſés, vivans, des animaux qui nous ſont *imperceptibles*, & ces animaux qui ſe dérobent à nos yeux & à nos microſcopes, ſont peut-être une vermine qui les dévore, & ainſi de ſuite. Qui ſait où s'arrête le progrès de la nature organiſée & vivante ? Qui ſait quelle eſt l'étendue de l'échelle ſelon laquelle l'organiſation ſe ſimplifie ? Qui ſait où aboutit le dernier terme de cette ſimplicité, où l'état de nature vivante ceſſe, & celui de nature brute commence ? Nous ſommes quelquefois entraînés dans nos jugemens & dans nos goûts par des mouvemens de cœur & d'eſprit qui, pour être très-*imperceptibles*, n'en ſont pas moins puiſſans.

IMPERFECTION, ſ. f. (*Gramm.*) *voyez* IMPARFAIT.

IMPERFORATION, ſ. f. (*Chirurgie.*) maladie chirurgicale qui conſiſte dans la clôture des organes qui doivent naturellement être ouverts. L'anus, le vagin, & l'urethre, ſont les parties les plus ſujettes à l'*imperforation*. Le défaut d'ouverture peut être accidentel à la ſuite des plaies, des ulceres ou des inflammations qui auront procuré l'adhérence des orifices de ces parties ; mais il eſt plus ſouvent un vice de premiere conformation.

M. Petit a donné des remarques ſur les vices de conformation de l'anus, qui ſont inſérées dans *le premier tome des Mém. de l'acad. royale de Chirurgie.* L'auteur diſtingue les différens états de l'inteſtin fermé ; & d'après pluſieurs obſervations, il indique les moyens qui conviennent pour en procurer l'ouverture. Le cas le plus épineux eſt lorſque la nature a, pour ainſi dire, oublié la partie du *rectum* qui doit former l'anus ; alors il n'y a aucune marque extérieure capable de diriger le chirurgien ; & il eſt certain qu'on ne peut réparer ce vice de conformation. Les enfans n'en meurent cependant pas tous ; car il eſt quelquefois poſſible de donner iſſue aux matieres fécales : M. Petit a imaginé à ce ſujet un trocart dont la canule eſt fendue des deux côtés ; il eſt plus gros & plus court que les trocarts ordinaires. *Voyez* TROCART. Il faut ſouvent faire une inciſion entre les feſſes, & porter le doigt dans cette inciſion pour tenter la découverte de l'anus, & pouvoir porter le trocart dans l'inteſtin. Si l'on a réuſſi, on peut aggrandir l'ouverture en introduiſant une lancette ou un biſtouri dans la fente de la canule : on ne riſquera pas que la pointe de ces inſtrumens bleſſe aucune partie, parce qu'elle eſt toûjours cachée dans la canule dont elle garde le centre. Dans cette opération, le chirurgien doit tâcher de découvrir le centre du boyau qui doit former l'anus, & qui ſe préſente ordinairement ſous la forme d'une corde dure & compacte : car ſi l'on manque de paſſer par l'enceinte du muſcle ſphincter, s'il y en a un, l'enfant guéri aura néceſſairement pendant toute ſa vie une iſſue involontaire de matieres ; ce qui eſt un mal plus fâcheux que la mort n'eſt à cet âge. Malgré ces inconvéniens, qui ſont ſouvent inévitables, le chirurgien doit procurer à tout événement l'évacuation des matieres retenues ; ce qui eſt fort facile, lorſque, comme il arrive ſouvent, il ne ſe trouve qu'une membrane à percer, ou qu'il y a ouverture externe & veſtige d'*anus*. *Voyez le Mém. de* M. Petit.

L'urethre n'eſt jamais imperforé qu'il n'y ait une ouverture fiſtuleuſe par où les urines ont un cours libre ; c'eſt un fait prouvé par un grand nombre d'obſervations. Si l'ouverture qui donne paſſage à l'urine ſe trouve au periné ou à la verge, à une diſtance aſſez éloignée de l'extrémité du gland, il eſt impoſſible de réparer ce défaut, qui eſt un obſtacle à la génération. Si l'ouverture étoit près du frein, on pourroit avec cet inſtrument convenable percer le gland juſqu'à l'urethre, & mettre une bougie dans cette ouverture : on pourroit enſuite, à l'aide d'une canule, empêcher les urines de paſſer par l'ancienne ouverture, dont il faudroit conſumer les bords avec quelques cauſtiques, pour, après la chûte de l'eſcarre, réunir les parois de l'urethre. Cette opération a été pratiquée par le docteur Turner, chirurgien aggrégé au collége des Medecins de Londres. *Voyez ſon traité des maladies de la peau.*

Les femmes naiſſent ſouvent avec l'*imperforation* du vagin : cette maladie n'eſt pas ſi dangereuſe que la clôture de l'anus ; les accidens qu'elle cauſe ne ſe manifeſtent que lorſque les regles ſurviennent. Fabrice d'Aquapendente, rapporte qu'une jeune fille qui s'étoit bien portée juſqu'à l'âge de 13 ans, commença à ſentir des douleurs autour des lombes, & vers le bas du ventre, qui ſe communiquoient *à la jointure de la hanche & aux cuiſſes ;* les Medecins la traitoient comme ſi elle eût une goutte ſciatique. Le corps s'exténua ; il ſurvint une petite fiévre preſque continue, avec dégoût, inſomnie, & délire. Il ſe forma enfin une tumeur dure & douloureuſe au bas du ventre, à la région de la matrice : on obſerva que tous ces accidens augmentoient régulierement tous les mois. L'auteur fut appellé à la derniere extrémité ; & ayant viſité la malade, il fendit d'une ſimple inciſion la membrane hymen ; il ſortit une grande quantité de ſang épais, gluant, verdâtre, & puant, & à l'inſtant la malade fut délivrée comme par miracle de toutes ſes incommodités.

Le docteur Turner rapporte un fait à-peu-près ſemblable ; une femme mariée, d'environ vingt ans, avoit le bas-ventre diſtendu comme ſi elle avoit été enceinte ; à l'examen des parties on trouva l'hymen ſans aucune ouverture & débordant les grandes levres, comme ſi ç'eût été une chûte de matrice : il ſortit par l'inciſion qu'on y fit quatre pintes de ſang grumelé de couleurs & de conſiſtances différentes, qui n'étoit que celui des regles ſupprimées. La malade guérit parfaitement & eut un enfant un an après. Son mari dit que les premieres approches leur avoient été fort douloureuſes à l'un & à l'autre, mais qu'enfin il avoit trouvé un accès plus facile : Turner croit que c'étoit par l'orifice de l'urethre.

L'hymen ſans être *imperforé* forme quelquefois une cloiſon qu'il eſt néceſſaire d'inciſer ; nous nous contenterons d'en rapporter l'exemple qui ſuit. Une femme de *Heſſe*, au rapport de *Mœcius* & de *Schenckius*, n'avoit au lieu de la grandeur ordinaire de la vulve, qu'un trou à admettre une plume : elle voulut néanmoins ſe marier, & vécut dans cet état avec ſon mari (fort paiſible ſans doute ſur l'article) pendant huit ans ; mais enfin il plaida pour le

divorce. L'affaire fut portée devant le landgrave de *Heſſe*, qui par l'avis des *mages* & de Dryeinder fameux praticien, ordonna que la femme fût opérée; mais dans le cours de la cure, le bon homme mourut, & laiſſa la jouiſſance de ſon épouſe à un ſecond mari qu'elle épouſa bien-tôt après, & en eut un fils, dont le *landgrave* lui-même eut la bonté d'être parein.

Dionis (*cours d'opérations*), en parlant ſur cette matiere, fait obſerver que l'étendue de l'inciſion dépend de la prudence du chirurgien. Si on conſultoit, dit-il, le caprice de quelques maris, on les feroit très-petites : mais ſi on regarde l'avantage des femmes, on les fera plutôt grandes que petites, parce qu'elles accoucheront plus facilement.

Fabrice d'Aquapendente dit que la ſituation trop ſupérieure du trou de l'hymen eſt un obſtacle au coït. Cet auteur fut conſulté par une fille-de-chambre que quelques écoliers eſſayerent en vain de dépuceller, ce ſont ſes termes. Moi voyant, continue-t-il, qu'elle avoit le trou de l'*hymen* placé trop haut, & qu'il n'étoit pas directement oppoſé au vuide de la vulve, mais que néanmoins il donnoit paſſage aux menſtrues, je lui dis de me venir trouver lorſqu'elle voudroit ſe marier, lui promettant lui ôter ce défaut; mais elle n'y eſt point venue : je croi qu'elle trouva bien quelque plus habile anatomiſte que moi, qui lui enfonça ſon hymen. L'auteur ſe propoſoit de lui fendre avec un biſtouri la cloiſon membraneuſe depuis le trou vers la fourchette, pour la rendre propre, dit-il, à ſouffrir l'accointance d'un mari. (*Y*)

IMPÉRIAL, (*Hiſt. mod.*) ce qui appartient à l'empereur ou à l'empire. *Voyez* EMPEREUR & EMPIRE.

On dit ſa majeſté *impériale*, couronne *impériale*, armée *impériale*. Couronne *impériale*. *Voyez* COURONNE. Chambre *impériale*, eſt une cour ſouveraine établie pour les affaires des états immédiats de l'empire. *Voyez* CHAMBRE.

Il y a en Allemagne des villes *impériales*. *Voyez aux articles ſuivans* IMPÉRIALES *villes*.

Diete *impériale*, eſt l'aſſemblée de tous les états de l'empire. *Voyez* DIETE.

Elle ſe tient ordinairement à Ratisbonne; l'empereur ou ſon commiſſaire, les électeurs, les princes eccléſiaſtiques & ſéculiers, les princeſſes, les comtes de l'empire, & les députés des villes *impériales* y aſſiſtent.

La diete eſt diviſée en trois colléges, qui ſont ceux des électeurs, des princes, & des villes. Les électeurs ſeuls compoſent le premier, les princes, les prélats, les princeſſes & les comtes le ſecond, & les députés des villes *impériales*, le troiſieme.

Chaque collége a ſon directeur qui propoſe & préſide aux délibérations. L'électeur de Mayence l'eſt du collége des électeurs, l'archevêque de Saltzbourg & l'archiduc d'Autriche, préſident à celui des princes; & le député de la ville de Cologne, ou de toute autre ville *impériale* où ſe tient la diete, eſt directeur du collége des villes.

Dans les dietes *impériales*, chaque principauté a ſa voix; mais les prélats (c'eſt ainſi qu'on appelle les abbés & prevôts de l'empire) n'ont que deux voix, & tous les comtes n'en ont que quatre.

Quand les trois colléges ſont d'accord, il faut encore le conſentement de l'empereur, & ſans cela les réſolutions ſont nulles : s'il conſent on dreſſe le *recès* ou réſultat des réſolutions, & tout ce qu'il porte eſt une loi, qui oblige tous les états médiats & immédiats de l'empire. *Voyez* RECÈS DE L'EMPIRE, DIETE, COLLÉGE.

IMPÉRIALES (*villes*), *Droit publiq. german.* en allemand *reichs ſtadte*. On appelle *villes* libres & *impériales*, certaines villes, qui ne reconnoiſſant point de ſouverain particulier, ſont immédiatement ſoumiſes à l'empire & à ſon chef qui eſt l'empereur. Ces villes ſe trouvant exemptes de la juriſdiction du ſouverain, dans les états duquel elles ſont ſituées, ont ſéance & droit de ſuffrage à la diete de l'empire, comme en étant des états immédiats; autrefois les villes médiates y avoient auſſi le même droit, mais elles en ſont excluſes aujourd'hui; c'eſt pour cela que Brême & Hambourg n'en jouiſſent point.

On ne convient pas de l'origine des *villes impériales*, mais elle ne peut remonter que depuis Charlemagne, qui le premier donna lieu à murer les villes en Allemagne. On commença par les monaſteres, afin de garantir des religieux & des religieuſes deſarmés contre les inſultes des barbares. On fit la même choſe pour les cités où demeuroient les évêques, auxquels on permit de faire murer leur réſidence. Henri l'Oiſeleur acheva d'établir l'uſage des villes, en établiſſant des marchés dans les villes, & en les fortifiant pour la défenſe de l'empire.

Le nombre des évêques & des ducs s'augmentant de jour en jour, fit auſſi multiplier les villes; les empereurs qui ſeuls avoient le privilége de donner les droits municipaux à une nouvelle ville, accorderent aux évêques, aux ducs, & aux comtes, la permiſſion d'en bâtir. Enſuite l'abus que pluſieurs ducs & comtes firent de leur autorité, & l'oppreſſion qu'ils exercerent, ayant cauſé des deſordres dans l'empire, donna quelquefois occaſion aux empereurs de ſouſtraire certaines villes à la juriſdiction de ces ſeigneurs.

Les évêques n'eurent pas d'abord la ſouveraineté de leurs métropoles, qui ne reconnoiſſoient que les empereurs & leurs officiers; mais ces prélats ayant avec le tems obtenu des états en ſouveraineté, voulurent l'exercer auſſi ſur leurs métropoles. De-là tant de querelles entre les évêques & les villes métropolitaines, & qui ont été différemment terminées. Quelques-unes de ces villes, comme Cologne, Lubec, Worms, Spire, Augsbourg, ont conſervé leur liberté : d'autres, comme Munſter, Oſnabrug, Treves, Magdebourg, ont été obligées de reconnoître la juriſdiction de leurs évêques pour le temporel.

Les ligues auxquelles donnerent occaſion les interregnes & les troubles de l'empire, telle que fut celle du Rhin, la Hanſe teutonique, la confédération de Suabe, furent cauſe que diverſes villes ſe voyant appuyées par une alliance, devinrent indépendantes. Quoiqu'avec le tems la plûpart ayent été contraintes de rentrer ſous l'obéiſſance, à meſure que le pouvoir de leurs anciens ſouverains croiſſoit, il s'en trouve néanmoins qui ont tenu tête aux princes qui vouloient les réduire, & qui ont eu le bonheur de conſerver malgré eux leur liberté. D'autres ſe ſont maintenues dans la poſſeſſion de pluſieurs grands priviléges; telles ſont les villes de Brunſwick, Roſtock, Wiſmar, Strahlſund, Oſnabrug, Herford.

Il eſt encore arrivé que durant les guerres civiles, des villes ſe ſont attachées au parti de l'empereur, qui pour les récompenſer, les a honoré des priviléges de *villes impériales*. Lubec fut redevable de ſa liberté à la proſcription de Henri le Lion. D'autres villes étant riches, & leurs ſouverains dans le beſoin, ou portés de bonne volonté pour elles, ont pu racheter leur liberté pour de l'argent; c'eſt ce qu'a fait la ville de Lindau; Ulme ſe conduiſit de même envers l'abbaye de Reichenaw, racheta d'elle à beaux deniers comptans ſon indépendance, & pour lors Louis de Baviere la déclara *ville impériale*.

Pluſieurs *villes impériales* ont été ſujettes dans le cours